



Jeudi 30 septembre 2021

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 6, mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9

JUILLET 2021

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	associations intervenant dans les quartiers populaires pour mise en œuvre du plan Paris Boost Emploi.....	35
Condoléances.....	3	2021 DAE 155 - Développement et accélération de "l'Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" à Paris.	37
Félicitations.....	4	Suspension et reprise de la séance.	39
Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.	5	2021 DVD 23 - Communication de la Maire : Bilan des États généraux du stationnement.	39
Adoption d'un compte rendu.	5	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à des aires réglementées de stationnement pour les scooters à partager.....	39
Examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.	5	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à une "zone apaisée" au centre de Paris et à ses conséquences.....	39
Suspension et reprise de la séance.....	21	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la promotion des moyens de lutte contre le vol de bicyclettes.....	39
Examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2021. (Suite).....	21	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création des parkings à vélos dans les immeubles.	39
Examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2021. - Réponses de l'Exécutif.....	25	2021 DVD 24 - Stationnement de surface. - Nouvelle tarification.	39
2021 DFA 22 - Budget supplémentaire 2021 du budget général.....	29	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux systèmes de récupération des particules émises par les plaquettes de frein.....	39
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à un programme d'investissement de la mandature.	29	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à des tarifs de stationnement attractifs dans les parkings en sous-sol des bailleurs sociaux.	39
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un programme d'investissement de mandature.....	29	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'instauration d'une marge de tolérance entre le stationnement et une verbalisation via le système LAPI.....	39
Vœu déposé par l'Exécutif.	29	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'augmentation du nombre de bornes de recharge électrique.....	39
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'enveloppe dédiée à l'entretien de l'espace public pour chaque arrondissement.....	29	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux places de parkings disponibles dans les administrations et logements sociaux.	39
2021 DFA 22-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.	31	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'introduction de stations hydrogène à Paris.	39
2021 DFA 22-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.	32	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une tarification sociale.....	40
2021 DFA 46 - Budget supplémentaire 2021 des états spéciaux d'arrondissement. - 2e délibération.....	33	2021 DVD 49 - Parcs de stationnement Firmin Gémier et Damrémont. - Avenant de prorogation au contrat de concession.....	40
2021 DFA 41 - DRH - Budget supplémentaire 2021. - Emplois.....	33	2021 DAE 156 - Soutien à la préfiguration des projets "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" dans les 18e et 20e arrondissements.....	39
2021 DILT 7 - DFA - Service techniques des TAM. - Budget supplémentaire 2021 du budget annexe.....	33	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un Forum de l'Emploi pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.....	37
2021 DPE 14 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Budget supplémentaire 2021.....	34		
2021 DPE 15 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Budget supplémentaire 2021.	34		
2021 DASES 88 - DFA - Budget supplémentaire de l'exercice 2021 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance.	34		
2021 PP 62 - Budget supplémentaire 2021 du budget spécial de la Préfecture de police.....	34		
Compte rendu de la 1ère Commission.....	35		
2021 DAE 151 - "Paris Boost Emploi". - Subvention (40.000 euros) et conventions avec 23			

2021 DRH 39 - Approbation du règlement du temps de travail des personnels de la Ville de Paris.....	68
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la formation des agents aux enjeux de lutte et d'adaptation au dérèglement climatique.....	81
2021 DAE 157 - Garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 12.320.000 euros à souscrire par la SCI Wikivillage pour financer des travaux de construction d'un tiers lieu (20e).....	82
2021 DAE 159 - Subventions de fonctionnement (230.000 euros) et d'investissement (405.000 euros) et avenants aux conventions avec l'association Forum des images (1er) dans le cadre du projet TUMO Climat - ADC.....	84
2021 DAE 99 - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association CoopCycle.....	86
2021 DAE 136 - Projet One. - Résiliation de conventions d'occupation du domaine public.....	89
2021 DU 76 - Prolongation de 3 mois de l'exonération de droits de voirie jusqu'au 30 septembre 2021 sur les dispositifs de terrasses approuvée au CP de novembre 2020 dans le cadre du plan de soutien de la Ville.....	91
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la préemption des baux commerciaux dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires.....	94
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien des terrasses estivales sur les places de livraison.....	96
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux contre-terrasses estivales dans les voies limitées à plus de 20 kilomètres/heure.....	98
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la mise en place de réunions d'information sur l'implantation des antennes-relais.....	99
Compte rendu de la 2e Commission.....	99
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une aide d'urgence aux populations des communautés amérindiennes en Guyane française.....	100
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au fonctionnement de la Délégation Générale à l'Outre-Mer.....	102
2021 DJS 112 - Attribution de la dénomination Jacques Bravo, à l'espace sportif, éducatif et culturel situé rue de la Tour des Dames (9e).....	103
Suspension et reprise de la séance.....	104
Débat sur "les solutions pour remédier au problème du crack dans le Nord-Est parisien".....	104
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la problématique du crack et aux solutions envisagées pour le quartier de la place Stalingrad... 104	
Rappel au règlement.....	115
Suspension et reprise de la séance.....	115
Débat sur "les solutions pour remédier au problème du crack dans le Nord-Est parisien".....	115
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la problématique du crack et aux solutions envisagées pour le quartier de la place Stalingrad. (Suite).....	115
2021 DJS 115 - Attribution de la dénomination Victor "Young" Perez au gymnase Bercy-Bastille, situé rue de Bercy (12e).....	126
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un hommage à Cécile Rol-Tanguy.....	128
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Claude-Gérard Marcus (10e).....	129
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'entrée au Panthéon de Joséphine Baker... 131	
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la place Marek Edelman en mémoire des victimes et des combattants du ghetto de Varsovie.....	132
Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la mémoire de Albertine Rouxel (1900-1989), "Juste parmi les Nations".....	133
Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la mémoire de Frédéric Passy (1822-1912).....	135
Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la mémoire des habitants du 3, rue de Pouy, arrêtés, déportés puis exterminés à Auschwitz.....	135
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mémoire de René Le Prévost, prisonnier de guerre évadé et résistant.....	136
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à André Zirnheld.... 137	
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un hommage en l'honneur de František Kupka.....	138
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à un hommage au Bal Tabarin, 36, rue Victor Massé.....	139
2021 DAC 29 - Subvention (37.500 euros) et convention avec l'association Circusnext.....	140
2021 DAC 40 - Subventions (538.180 euros), conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris.....	141
2021 DAC 50 - Subvention (15.000 euros) et convention avec le Centre d'art et de culture de la rue Broca (5e).....	142
2021 DAC 108 - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France.....	143
2021 DAC 113 - Avenant à la convention annuelle avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique.....	144
2021 DAC 178 - Subvention de fonctionnement (20.000 euros), subvention d'investissement (20.000 euros) et convention avec l'association les Amis de Frans Krajcberg (15e).....	145
2021 DAC 186 - Subvention de fonctionnement (797.173 euros), avenant à la convention, subvention d'équipement (250.000 euros) et convention avec la	

Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris centre, 18e).....	146	2021 DDCT 61 - Création de la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'éducation artistique et culturelle.....	182
2021 DAC 190 - Subventions de fonctionnement (2.960.490 euros) et d'équipement (400.000 euros), avenant et convention avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (Paris Centre).....	148	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au tirage au sort dans les conservatoires municipaux.....	183
2021 DAC 197 - Subventions (110.000 euros) et conventions avec la SCIC Le 100. - Etablissement culturel solidaire, l'Ageta et l'association Aware (12e, 15e et 18e).....	149	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au processus d'attribution des ateliers d'artistes.....	184
Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Communiste et Citoyen et Ecologiste de Paris relatif à la préservation du Shakirail.....	149	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un audit du 59, rue de Rivoli.....	185
Vœu déposé par l'Exécutif.....	149	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la préservation du conservatoire Rachmaninoff (16e).....	187
Dépôt de questions d'actualité.....	152	Compte rendu de la 3e Commission.....	188
Suspension et reprise de la séance.....	152	2021 DVD 57 - Tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine (16e, 17e). - Communication du bilan annuel 2020 des projets.....	189
Examen des questions d'actualité.....	153	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la communication à destination des usagers.....	189
I - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris sur l'état du service Vélib'.....	153	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux flux générés dans le cadre des chantiers de la gare du Nord, de l'hôpital Lariboisière et de la liaison ferroviaire CDG Express.....	190
II - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris : "A Paris, la culture plus que jamais".....	154	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une plateforme de communication sur les travaux dans l'espace public.....	192
III - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris sur la densification urbaine.....	156	2021 DVD 67 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (222.079,84 euros).....	193
IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'usage du plomb pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.....	157	2021 DVD 70 - Actions contribuant à la Stratégie Paris Piéton. - Subventions (29.300 euros) et conventions avec 8 associations.....	194
V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à un état des lieux des dispositifs de démocratie participative.....	159	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la pratique féminine du cyclisme.....	198
VI - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative aux terrasses éphémères et à l'aménagement de l'espace public.....	161	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des piétons et aux accidents de trottinettes.....	199
VII - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à l'ouverture nocturne des grands parcs parisiens.....	163	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet "rues aux écoles", rue Elisa-Lemonnier.....	200
VIII - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris : "Comment la Ville de Paris s'engage-t-elle à faire respecter les principes républicains et la laïcité ?".....	164	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dispositif "rues aux écoles".....	200
2021 DAC 198 - Contrat de cession de droits d'auteur et de garantie. - Œuvre hommage à Johnny Hallyday.....	166	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'Île aux Cygnes et à la Statue de la Liberté.....	203
2021 DAC 354 - Subvention (22.000 euros) à l'association Ferraille prospection et exploitation artistique.....	170	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux impacts atmosphériques, sonores et économiques de la future Zone à trafic limité.....	204
Avis citoyen de la Conférence citoyenne sur l'alimentation et l'agriculture.....	170	2021 DPSP 5 - Subventions (27.500 euros) et convention avec 2 structures dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes du terrorisme.....	205
2021 DAC 391 - Subvention (2.038.805 euros) à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019.....	179	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux évacuations violentes de manifestations festives.....	208
2021 DAC 579 - Subvention (3.000 euros) à l'association Passeurs d'Arts au titre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement.....	181	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'usage de l'intelligence artificielle pour l'exploitation des caméras de vidéo-protection.....	209

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux manifestations le dimanche sur la place de Stalingrad.....	211	2021 DDCT 39 - Subventions de fonctionnement (738.050 euros) à 218 associations pour le financement de 299 actions dans les quartiers populaires (Appel à projets politique de la ville - 2ème enveloppe).....	262
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la convocation du Conseil parisien de sécurité ou du CPSPDA.....	212	2021 DDCT 40 - Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.....	266
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'insécurité dans le 14e.....	213	2021 DDCT 48 - Subventions (5.500 euros) à 3 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens.....	270
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre les rixes pendant la période estivale.....	215	2021 DASES 137 - Subvention (829.800 euros) et avenant à convention avec Emmaüs Solidarité pour l'accueil de jour pour familles, femmes isolées et couples demandeurs d'asile, désormais 6, rue d'Aboukir (Paris Centre).....	271
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux troubles à la tranquillité publique place Henri-Frenay.....	216	2021 DASES 140 - Subventions de fonctionnement (491.138 euros) à cinq associations pour leurs actions d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris.....	272
Compte rendu de la 4e Commission.....	219	2021 DLH 137 - Réalisation 102, rue du Mont Cenis / 43, bd Ornano (18e) d'un programme de construction en VEFA de 7 logements sociaux (1 PLA-I, 1 PLUS et 5 PLS) et 7 logements intermédiaires par Immobilière 3F.....	273
2021 DASES 135 - Subventions (537.392 euros) et conventions avec cinq associations pour des actions à destination des familles et jeunes en situation d'exclusion.....	220	Suspension et reprise de la séance.....	274
2021 DASES 156 - Convention avec la DRHIL et l'Agence départementale d'information sur le logement de Paris relative à la création d'une équipe mobile de prévention des expulsions locatives.....	222	2021 DU 68 - Réalisation et DUP du projet de résidence sociale au 35, rue Maurice-Ripoche (14e). - Approbation du projet et autorisation donnée d'engager les procédures foncières nécessaires à sa réalisation.....	274
Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Génération.s" et Communiste et Citoyen relatif aux mises à l'abri d'urgence dans les équipements municipaux.....	224	2021 DLH 106 - Location de l'immeuble 210, rue Saint-Denis (2e) à Paris Habitat OPH. - Bail emphytéotique.....	277
2021 DASES 122 - Subventions (16.000 euros) à 7 associations et avenant à la C.P.O. avec l'une d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du "Mois parisien du handicap".....	225	2021 DLH 107 - Location de l'immeuble 33, rue Chapon (3e) à Paris Habitat OPH. - Bail emphytéotique.....	279
Suspension et reprise de la séance.....	226	2021 DLH 130 - Location de l'immeuble 33, rue de la Cour des Noues (20e) à Paris Habitat OPH. - Bail emphytéotique.....	280
2021 DDCT 57 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la Seine.....	227	2021 DLH 144 - Location de l'immeuble 19-25, rue Boissonade (14e) à la R.I.V.P. - Déclassement anticipé et avenant au bail emphytéotique.....	281
2021 DDCT 23 - Subventions (194.000 euros) à 13 associations au titre des droits humains.....	244	2021 DLH 140 - Propriété communale 15, boulevard Carnot (12e). - Autorisation de signature de deux prêts à usage.....	282
2021 DDCT 25 - Subventions (359.000 euros) à 34 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT (Lesbiennes, Gays, Bis et Trans).....	247	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au retrait de la réforme des A.P.L.....	282
Rappel au règlement.....	252	Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif au développement de l'habitat participatif.....	283
Suspension et reprise de la séance.....	253	Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à la mobilisation du bâtiment 31, quai Voltaire (7e) en centre d'hébergement temporaire.....	284
2021 DDCT 38 - Subventions (202.000 euros) pour 15 structures, au titre de l'appel à projets REFUG 2021.....	253	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réquisition de l'immeuble 69, rue de Sèvres (6e).....	285
2021 DASES 146 - Subvention (149.705 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle Centquatre-Paris. - Prise en charge des frais liés à l'hébergement d'un centre de vaccination (19e).....	255	Vœu déposé par l'Exécutif.....	285
2021 DASES 158 - Convention pour le suivi de l'installation de capteurs de CO2 dans les établissements scolaires et de petite enfance et l'évaluation de l'impact sur les changements de comportement.....	257	2021 DU 93 - Cession d'un pavillon au 9-11, rue Berthollet à Corbeil-Essonnes (91).....	286
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réparation et au déploiement des défibrillateurs à Paris.....	259		
Compte rendu de la 5e Commission.....	260		

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la stratégie de la Ville concernant la cession et l'usage de son patrimoine immobilier.	286	2021 DASCO 51 - Caisse des écoles et collèges publics parisiens. - Organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens.	316
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux acteurs de l'économie sociale et solidaire dans l'accès au foncier et au patrimoine.	286	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux métiers de la restauration scolaire.	316
Vœu déposé par l'Exécutif.	286	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au transfert des cuisines des collèges Queneau et Alviset.	316
2021 DU 73 - Convention de subvention régionale au titre du développement urbain relative à la requalification des arcades de la rue de la Goutte d'Or (18e).	288	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions de travail et statut des personnels.	316
2021 DU 81 - Appel à projets urbains innovants "Inventons la Métropole du Grand Paris", 29, rue du Soleil (20e). - Prorogation promesse de BAC. - Prorogation COP. - Signature BAC et garantie financière.	289	2021 DASCO 60 - Caisses des écoles (18e). - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (9.306.273 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.	321
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la surlargeur de la Petite ceinture, entre le cours de Vincennes et la rue du Volga.	291	2021 DASCO 63 - Caisses des écoles. - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.	322
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet Les Messageries (12e).	292	2021 DASCO 83 - Projet éducatif de territoire (PEDT) 2021-2026.	323
Vœu déposé par l'Exécutif.	292	2021 DASCO 87 - Caisse des écoles (18e). - Agrément du principe du renouvellement de subdélégation du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.	330
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au devenir des locaux vides en rez-de-chaussée.	294	2021 DASCO 105 - Soutien de la Ville de Paris au dispositif "Colos apprenantes". - Convention avec l'État et la Caisse d'Allocations Familiales.	331
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au couvent Reille.	295	2021 DDCT 45 - Fixation des tarifs des consommations de la buvette du Conseil de Paris.	334
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au caractère unique et aux commerces culturels du quartier Saint-Germain-des-Prés.	296	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'approvisionnement de la buvette de l'Hôtel de Ville.	334
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au mur végétal des 4 et 6, rue Louis-Braille (12e).	297	2021 DFPE 198 - Approbation de la signature du Schéma parisien des services aux familles.	335
Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un soutien à Mila.	298	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la proportionnalité dans les nominations de représentants dans des organismes extérieurs.	336
Vœu déposé par Mme MONTANDON relatif à l'emprise du garage situé 42-48, rue de Picpus (12e).	300	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage aux Compagnons de la Libération (16e).	337
Vœu déposé par l'Exécutif.	300	2021 DFPE 63 - Subventions (641.720 euros), avenants n° 6 à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.	339
Compte rendu de la 6e Commission.	303	2021 DFPE 86 - Subvention (73.894 euros), avenant n° 6 à l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e).	339
2021 DDCT 13 - Subventions (268.000 euros) à 14 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains.	303	2021 DFPE 87 - Subvention (125.342 euros), avenant n° 6 à l'association OHEL Esther (19e) pour la halte-garderie OHEL Léa (19e).	339
2021 DJS 72 - Subventions (167.500 euros), 6 CPO, 2 avenants à CPO et 5 CAO avec 31 associations de jeunesse (10e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.	305	2021 DFPE 103 - Subvention (40.548 euros) et avenant n° 6 avec l'association AFC Notre Dame de Nazareth (15e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance Les Gémeaux (15e).	339
2021 DJS 80 - Centre Paris Anim' Espace Beaujon (8e). - Délégation de service public. - Convention avec l'association 3AC8.	307	2021 DFPE 134 - Subvention (78.198 euros), avenant n° 6 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).	339
2021 DJS 119 - Modification des conditions de mise en œuvre de l'opération Pass Jeunes 2021.	308	2021 DFPE 139 - Subvention (104.556 euros), avenant n° 2 à l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche (11e) pour le multi-accueil (11e).	339
2021 DJS 122 - Ouverture de la Maison pour la jeunesse au sein de l'immeuble communal 4, place du Louvre (1er).	309		
2021 DASCO 5 - Collèges parisiens sous contrat d'association avec l'Etat. - Fixation du forfait d'externat matériel hors éducatif.	312		

2021 DFPE 140 - Subvention (144.395 euros), avenant n° 2 à l'association Ozar Hatorah Paris 13 Crèche pour le multi-accueil (13e).....	339	2021 DGRI 45 - Convention de co-production et d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et la Fondation Carnignac pour l'exposition "Congo in Conversation".....	362
2021 DFPE 158 - Subventions (906.923 euros), avenants n° 6 avec l'association Gan Menahem (18e), pour ses quatre établissements de la petite enfance.....	339	2021 DGRI 47 - Soutien à l'association (5.000 euros) "Au nom de la mémoire" portant sur la commémoration (60ème anniversaire) des événements du 17 octobre 1961.....	363
2021 DFPE 192 - Subventions (126.243 euros), convention et avenant n° 6 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Haya Mouchka (19e).....	339	2021 DGRI 48 - Convention de coproduction avec la SA Groupe Le Monde pour l'organisation de l'Initiative de Paris pour les forêts d'Afrique et la préservation de la biodiversité le 6 octobre 2021.	365
2021 DFPE 138 - Subvention (123.587 euros) avenant n° 6 à l'association Institutions Ganone Yad (4e) pour la crèche collective (11e).	342	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la solidarité internationale dans le cadre de la lutte contre la covid-19.....	365
2021 DFPE 165 - Subventions (154.500 euros) et avenants à convention avec neuf associations pour leurs activités de médiation familiale.	344	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la signature d'un pacte d'amitié avec la ville de Raqqa en Syrie.	365
2021 DFPE 173 - Subventions (465.374 euros) et avenants n° 6 avec l'association Gan Yossef (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.....	345	2021 DJS 102 - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 18 décembre 2019 avec le Paris Football Club.	367
2021 DFPE 193 - Subvention (57.549 euros), avenant n° 6 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Loubavitch (19e).	346	2021 DJS 103 - Gratuité d'utilisation pendant l'été 2021 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de "#ParisEnvies" et des bassins éphémères du 12e, 13e, 19e et 20e.....	370
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au regroupement des crèches durant les vacances scolaires.	349	2021 DJS 107 - Avenant n° 1 à la C.O.D.P. pour l'exploitation du nouveau stade Roland Garros du 6 mai 2013.....	372
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement des structures d'accueil de la petite enfance.....	350	2021 DJS 123 - Communication sur la prévention des violences sexistes et sexuelles et discriminations dans le domaine du sport.	376
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'achat de places par la Ville de Paris dans certaines crèches privées.	351	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un hommage à Justin Fashanu.	376
Suspension et reprise de la séance.	352	2021 SG 28 - Conventions d'occupation du domaine public dans le cadre du projet Trocadéro 2021.	382
Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif aux manquements de la procédure Parcoursup.	352	Suspension et reprise de la séance.	385
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la résidence universitaire Concordia, 41, rue Tournefort (5e).	353	2021 SG 28 - Conventions d'occupations du domaine public dans le cadre du projet Trocadéro 2021 (suite).....	385
Vœu déposé par l'Exécutif.	353	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un moratoire sur les Jeux olympiques à Tokyo.....	386
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au Code de justice pénale des mineurs.....	354	Suspension et reprise de la séance.	386
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un processus d'évaluation des jeunes candidats à l'A.S.E.....	355	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un moratoire sur les Jeux olympiques à Tokyo (suite).....	386
Compte rendu de la 7e Commission.....	358	2021 DJS 15 - Subvention (234.040 euros) à vingt-huit associations sportives (dont sept conventions pluriannuelles d'objectifs) (15e).	388
2021 DGRI 32 - Subventions (1.650.000 euros), conventions et avenants à conventions avec 16 associations dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida à l'international.....	358	2021 DJS 20 - Subvention (170.400 euros) à 20 associations sportives (dont 10 conventions pluriannuelles d'objectifs) (20e).	389
2021 DGRI 40 - Subvention (2.600 euros). - Conditions d'accueil du. de la résident.e ICORN (International Cities of Refuge Network) de la Ville de Paris.	360	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une plateforme numérique pour l'accès à toutes les formes de sport et en encourageant la pratique.	390
2021 DGRI 43 - Subvention (13.000 euros) à l'association Accords Croisés pour l'organisation du "African Street and International Fashion, Paris capitale internationale de la mode africaine".	361	Compte rendu de la 8e Commission.....	391
		2021 DPE 27 - Subventions de fonctionnement (341.555 euros) et avenants de prorogation aux conventions de 10 associations gestionnaires de recycleries.	393

2021 DPE 28 - Subventions (74.500 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des "Territoires Zéro Déchet".	395	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'entretien des lacs du bois de Boulogne et à la protection de leur biodiversité.	422
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux budgets dédiés à la propreté.	396	Vœu déposé par l'Exécutif.	422
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration du système de collecte des déchets issus du tri sélectif.	397	2021 DEVE 68 - Subvention (20.500 euros) à l'association Veni Verdi et convention pluriannuelle d'objectifs.	424
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de terrain-relais Grappelli de la DPE.	398	2021 DEVE 69 - Subvention (15.000 euros) à Vergers Urbains et convention pluriannuelle d'objectifs.	426
2021 DEVE 61 - Subvention (5.000 euros) à l'association Réseau Action Climat France pour ses actions de lutte contre le réchauffement climatique.	400	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.	427
2021 SG 39 - Accélération de la transition écologique à Paris. - Communication sur la création d'Énergies de Paris et de la Coopérative carbone.	401	2021 DU 94 - Avenant n° 5 au mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL PariSeine pour la requalification du passage Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or (18e).	429
Suspension et reprise de la séance.	406	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	429
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux dispositifs de rafraîchissement de la Ville en période estivale.	406	Clôture de la séance.	429
2021 DEVE 45 - Adoption de la Charte en faveur du bien-être animal à Paris.	407	Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.	430
2021 DEVE 75 - Convention d'occupation précaire entre l'association Erinaceus et la Ville de Paris en vue de l'ouverture d'un refuge de soins pour les hérissons d'Europe dans le bois de Vincennes.	414	QE 2021-17 - Question de M. Jean-Noël AQUA et des élus du groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative aux logements des directeurs et directrices d'école.	430
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la sanctuarisation de l'espace de biodiversité "Darse du Rouvray".	415	QE 2021-19 - Question de Mme Camille NAGET et des élus du groupe Communiste et Citoyen à M. le Préfet de police de Paris relative au commissariat de police du 19e arrondissement.	431
Vœu déposé par l'Exécutif.	415	QE 2021-18 - Question de M. Émile MEUNIER, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Léa VASA et des élus du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'augmentation inquiétante des résidences secondaires à Paris.	432
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création de forêts urbaines sur le territoire parisien.	416	Votes spécifiques.	434
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la protection de la faune sauvage de la cathédrale Notre-Dame de Paris.	418	Votes spécifiés.	438
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présence d'une avifaune sur le site en reconstruction de Notre-Dame.	418	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	439
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.	418	Comptes rendus des Commissions.	452
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la préservation de l'avifaune lors de la reconstruction de Notre-Dame.	418	Listes des membres présents.	461
Vœu déposé par l'Exécutif.	418	Annexe n° 1 - DFA 22-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.	469
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'entretien du square Restif-de-la-Bretonne.	421	Annexe n° 2 - DFA 22-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.	472
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'espaces pour les chiens dans le 13e.	422	Annexe n° 3 - Interventions de deux citoyens.	475
		Annexe n° 4 - Scrutin public concernant le projet de délibération SG 28 relatif aux conventions d'occupation du domaine public dans le cadre du projet Trocadéro 2021.	478
		Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	482
		Tableau des votes des groupes politiques.	489

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, c'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition de l'ancienne Conseillère de Paris, Mme Laure Schneider, survenue le 13 avril 2021.

Petite-fille de René Quinton, célèbre physiologiste, naturaliste et biologiste du début du siècle, Laure Schneider s'est très vite intéressée à l'étude du vivant. C'est donc très naturellement qu'elle a pris part à l'émergence de l'écologie politique en France. Son engagement prend forme dès 1974, lors de la campagne présidentielle de René Dumont. En 1977, elle participe à la création de Paris Ecologie, puis en 1979 à celle d'Europe Ecologie.

Au-delà de ses combats en faveur de l'écologie, Laure Schneider veut agir pour sa ville, Paris. Très attachée au 15^e arrondissement, elle s'y fait élire en 1995 et siégera au Conseil de Paris jusqu'en 2001. Tout au long de son mandat, Laure Schneider s'est attachée à défendre un urbanisme à dimension humaine, à lutter contre la pollution et à préserver les espaces verts, poumons indispensables à notre ville.

J'ai une pensée chaleureuse aujourd'hui pour ses proches présents parmi nous. Je veux les saluer, son époux, Bertrand, ses filles Léonore et Marie-Lilas, ses petits-enfants Zéphyr et Marguerite ainsi que Suzette. En mon nom, et au nom du Conseil de Paris, je veux exprimer à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement, du groupe Changer Paris. Puisque Laure Schneider était une élue du 15^e et que j'ai eu l'occasion non pas de la croiser sur les bancs mais de la voir et de l'entendre bien sûr régulièrement.

Je demande que nos collègues prennent place rapidement.

Monsieur Philippe GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Laure Schneider nous a quittés, après une vie entière consacrée, comme vous l'avez rappelé, à la cause de l'écologie qu'elle a défendue ardemment. Après avoir été désignée comme personnalité qualifiée par Jacques Chirac sur proposition de Jacques Murette, député du 15^e et ancien ministre, pour siéger entre 1977 et 1983 à la commission d'arrondissement, l'ancêtre de nos Conseils d'arrondissement, elle fut effectivement ma collègue au Conseil d'arrondissement où nous avons été élus la même année pour la première fois, puis au Conseil de Paris.

Je peux témoigner que sa personnalité atypique était respectée par tous et sur tous les bancs. Elle appartenait en effet à cette catégorie rare d'hommes et de femmes politiques qui, par leur sincérité, leurs compétences, leur seule présence sont écoutés avec attention, même s'ils ne sont pas toujours entendus.

Je dois confesser qu'à l'époque, benjamin du conseil, je ne percevais pas forcément ses intuitions ni n'étais en phase avec son esprit visionnaire, étant moi-même issu d'une formation politique peu ouverte à l'époque aux questions environnementales. Je dois admettre qu'elle fut pour moi une formatrice en ce domaine. Et ce d'autant plus que son indépendance et son ouverture d'esprit alliées à une impressionnante intégrité intellectuelle incitaient à l'échange, sobre et toujours constructif, c'est-à-dire dénué d'artifices, de véhémence et d'effets de manche. Au point qu'elle apporta d'ailleurs son soutien à ma candidature aux législatives en 2012.

Elle était, en effet, une véritable écologiste indépendante, peu sensible aux consignes des partis. Il est vrai que je m'étais rapproché de nombre de ses thèses, éprouvant leur pertinence sur la dédensification, le respect du tissu urbain et de la nature en ville, la végétalisation en pleine terre, la lutte contre toutes les pollutions sonores, visuelles, atmosphériques, mais aussi sur la démocratie participative et la concertation avec les associations pour un urbanisme à visage humain.

Petite-fille du professeur Monod, elle connaissait comme son illustre aïeul la valeur du vivant. Avant-gardiste sur l'écologie, elle contribua à faire émerger la prise de conscience de la nécessité de la transition écologique

comme véritable sujet de société, tout en rejetant dogmatisme et intolérance tant répandus aujourd'hui, et sans se perdre dans des débats marginaux tellement éloignés des préoccupations quotidiennes de nos concitoyens et des fondamentaux de l'écologie.

L'écologie et les écologistes sont redevables de son action. Elle reste une source d'inspiration pour les défenseurs sincères de la nature. Son grand-père, le célèbre naturaliste René Quinton, a écrit : "La mort est l'incendie d'un musée".

Alors, après avoir enduré une cruelle maladie durant plusieurs années, elle s'est éteinte, apaisée et entourée de l'affection des siens. Je salue, comme vous l'avez fait, son mari Bertrand présent parmi nous, qui, comme inspecteur général des finances, a lui aussi occupé les plus hautes fonctions, parallèlement animé par ce souci de l'intérêt général qu'ils avaient en partage. Je présente aussi mes condoléances à ses deux filles, Léonore et Marie-Lilas, et à ses petits-enfants Marguerite et Zéphyr pour qui la lumière de son amour luira pour toujours.

La disponibilité, l'élégance, le fair-play, l'élévation d'esprit de Laure Schneiter mais aussi son fort caractère ont à l'évidence contribué à en faire une des personnalités respectées et appréciées du Conseil de Paris. Nous déplorons la disparition d'une grande dame.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire, merci beaucoup à vous.

Je donne aussi la parole à Mme Aminata NIAKATÉ, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris a une pensée toute particulière pour Laure Schneiter qui fut une écologiste de la première heure, quand l'écologie était encore loin d'être une évidence dans les mentalités.

Laure Schneiter était une personnalité forte de l'écologie à Paris. Elle était arrivée à l'écologie par son goût de l'environnement, scandalisée par les opérations immobilières. Au cours de sa vie militante, elle menait bataille pied à pied contre tout ce qui pouvait défigurer Paris, ses rues, son urbanisme et ses espaces verts.

Dès 1974, Laure va s'investir dans la campagne de René Dumont dans laquelle elle prendra toute sa part. En 1984, elle participe à la fondation du parti "Les Verts". Elle y occupera plusieurs postes de responsabilité au niveau parisien, régional et national, et elle contribuera fortement à la construction politique de l'écologie. Laure est élue conseillère d'arrondissement dans le 15^e arrondissement en 1989. En 1995, elle sera élue au Conseil de Paris. C'est la première écologiste à y siéger. Elle y poursuivra ses combats jusqu'en 2001.

Pendant toutes ces années, Laure aura œuvré pour préserver Paris, pour sauver ses espaces verts, pour combattre le béton qui efface tout, pour lutter contre les pollutions de l'air, de la Seine et contre le bruit.

De belles batailles menées par une belle personne. Je n'ai pas eu la chance de côtoyer Laure, mais depuis mon arrivée dans le 15^e arrondissement, j'entends sans cesse parler de sa gentillesse, de son élégance, de sa force de caractère, de son respect des autres aussi, de ses préoccupations humaines et sociales qui sous-tendaient son action.

Les combats écologistes ne sont malheureusement pas terminés. Les Ecologistes sont redevables de son action. Merci, Laure, les Ecologistes pensent bien à toi et aux tiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour vos interventions.

Je veux à nouveau saluer la famille de Laure Schneiter, qui a siégé sur ces bancs, et vraiment leur adresser toute mon amitié et mon affection. Merci infiniment.

Félicitations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je voudrais aussi adresser en votre nom, à toutes et tous, nos très chaleureuses félicitations à nos collègues élus au Conseil régional. Ils sont nombreux et elles sont nombreuses et je veux les citer ici.

Félicitations à M. Jack-Yves BOHBOT, à Mme Alix BOUGERET, à Mme Delphine BÜRKLI, à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, à M. Daniel-Georges COURTOIS, à Mme Emmanuelle DAUVERGNE, à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, à Mme Nelly GARNIER, à M. Jean-Pierre LECOQ, à Mme Béatrice LECOUTURIER, à Mme Valérie MONTANDON, à M. Frédéric PÉCHENARD, à Mme Audrey PULVAR et à M. Jérémy REDLER.

Une grande partie de ce Conseil finalement - je pense plutôt au rang à ma droite - va rejoindre aussi le Conseil régional. Je forme le vœu que cela nous aide à engager de belles coopérations sur des sujets essentiels, des sujets communs. Je pense bien sûr à la Métropole du Grand Paris. Je pense bien sûr au sujet des transports, au sujet des lycées, au sujet de l'enseignement supérieur.

Je crois que nous avons devant nous, et j'espère pouvoir compter sur vous pour pouvoir avec vous faire valoir un certain nombre de nos idées et de nos projets communs. Je ne crois pas qu'il y ait vraiment matière à forte opposition. Nous sommes sur un territoire qui a un destin commun. Ce destin commun, nous devons le construire ensemble et bien sûr avec aussi Audrey PULVAR pour nous accompagner.

Je vous remercie. Bravo à elles et à eux !

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, conformément aux dispositions de l'article L. 3121-19 du Code général des Collectivités territoriales et de l'article 1er du Règlement du Conseil de Paris, je vais vous demander de vous prononcer sur l'urgence d'un projet de délibération : le projet de délibération DFA 48 ; il s'agit de la prise de participation S.A.E. P.O.P.B. et du sujet du Bataclan sur lequel nous avons pu avancer. Je veux d'ailleurs remercier Emmanuel GRÉGOIRE de ce travail.

Je vous propose donc de voter, à main levée, pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie beaucoup.

Ce projet de délibération DFA 48 sera donc inscrit en 1ère Commission.

Adoption d'un compte rendu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Comme il se doit, chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

Je vous remercie.

Examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous abordons, chers collègues, le débat organisé sur l'examen du budget supplémentaire qui correspond au moment où la Ville analyse ce budget supplémentaire chaque année. Ce débat intégrera le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2021, le budget supplémentaire emploi, ainsi que les budgets supplémentaires des Etats spéciaux d'arrondissement, des TAM, de l'eau, de l'assainissement, des établissements de l'Aide sociale à l'enfance et de la Préfecture de police.

Je vous demande évidemment de respecter les temps de parole fixés en Conférence d'organisation avec les présidents de groupe. Ce temps de parole intégrera bien sûr, comme il est de coutume mais je le rappelle, la présentation des amendements et des vœux. Je vous précise qu'il n'y aura pas de reprise de parole pour commenter les amendements et les vœux au moment des votes.

Avant de donner la parole aux différents orateurs, permettez-moi d'introduire ce débat.

Mesdames et Messieurs, plus d'un an après le début de la crise sanitaire, les répercussions dans notre vie quotidienne, comme dans la définition de nos priorités politiques, sont de plus en plus grandes. L'élaboration d'une stratégie d'investissement s'apparente donc à un exercice particulier dans une situation hors norme.

Avec la crise, nous le savons, le nombre de bénéficiaires mensuels du R.S.A. a augmenté deux fois plus à Paris, + 14 %, que dans le reste de la France où l'augmentation est de 7 %.

S'agissant du tourisme et de l'événementiel, les confinements successifs ont eu des effets dramatiques pour l'ensemble du secteur. Par exemple, en novembre, le taux d'occupation hôtelière s'établissait à 8 % contre 83 % l'année précédente. Par ailleurs, la quasi-totalité des salons et des congrès ont été annulés. Ce n'est pas rien, quand on sait que, par exemple, le tourisme représente 15 % des emplois parisiens.

L'impact est également particulièrement visible sur le chômage. Il a augmenté à Paris plus fortement qu'ailleurs en France. En 2020, le chômage a augmenté de 16 % dans la capitale pour la seule catégorie A, celle qui est en recherche active, contre une hausse de 8 % dans le reste du pays. C'est bien sûr encore pire chez les jeunes avec un taux de chômage des moins de 25 ans qui a bondi de plus de 32 % à Paris contre 9 % dans l'ensemble du territoire.

L'impact financier de la crise sanitaire est tel que, évidemment, nous nous adaptons.

Au total, vous le savez, le coût de la crise s'élève à plus de 1 milliard d'euros pour Paris. Et pour la seule année 2020, la Ville a enregistré des pertes de recettes à hauteur de 532 millions d'euros. Hors plan de soutien, il s'agit principalement de pertes de recettes issues du ralentissement de l'activité économique. Par exemple, d'importantes pertes de recettes fiscales avec 170 millions d'euros de moins de droits de mutation, 46 millions d'euros de moins de taxes de séjour, 5,9 millions d'euros de moins de taxes par exemple sur la consommation d'électricité. Par ailleurs, en raison de la fermeture et de la baisse de fréquentation des services aux usagers - je pense aux crèches, aux stades, aux piscines -, la perte de ce que l'on appelle les recettes tarifaires est estimée à plus de 58 millions d'euros.

La Ville a également enregistré des dépenses supplémentaires, pour faire face à cette crise sanitaire, à hauteur de 240 millions d'euros. Ces dépenses, que nous avons votées souvent à l'unanimité ici, concernent l'achat d'équipements de protection individuelle dont les masques pour 49 millions d'euros, la couverture bien sûr de la progression du R.S.A. induite par la baisse de l'activité économique pour 29 millions d'euros, des aides exceptionnelles que nous avons votées pour les familles parisiennes les plus démunies, la mise à disposition de gel hydroalcoolique sur l'espace public et l'organisation de campagnes de dépistage.

C'est donc une situation absolument inédite pour notre Ville mais qui est partagée par de nombreuses grandes villes. Comme l'a rappelé la Cour des comptes dans le rapport qu'elle vient de publier le 30 juin, les territoires urbains ont été massivement touchés par cette crise et c'est une réalité.

Le chiffre le plus emblématique est peut-être celui de l'évolution de l'épargne nette des communes de plus de 100.000 habitants commenté dans ce rapport de la Cour des comptes du 30 juin. Cette épargne nette en France pour l'ensemble de ces communes s'est effondrée de plus de 80 % entre 2019 et 2020. D'ailleurs, l'"Association des Maires de France" évalue à 6 milliards d'euros les pertes brutes du bloc communal pour les trois années 2020, 2021 et 2022.

Dans ce contexte particulier, je veux saluer le travail vraiment exigeant, intense de Paul SIMONDON, mon adjoint en charge des finances. Je veux saluer bien sûr l'ensemble des adjoints et mon premier adjoint, les maires d'arrondissement et les élus de tous bords politiques, et bien sûr l'administration parce qu'il a fallu faire un travail particulièrement important. Alors que nous devons faire face à l'augmentation des dépenses et à la diminution des ressources, nous continuons ensemble à nous battre pour faire vivre le service public parisien.

Jusqu'ici l'Etat ne nous a pas beaucoup aidés. Pour Paris, le montant annoncé était déjà fort décevant quand on connaît le rôle moteur que peut jouer notre collectivité dans la relance. L'engagement de l'Etat était annoncé à 40 millions d'euros par an. Au total, nous n'avons en fait reçu à ce jour que 27 millions d'euros. Vingt-sept millions d'euros d'un Plan de relance alors que la Ville va investir 1,5 milliard d'euros en 2021 que nous avons voté dans notre budget 2021.

Qui plus est, nous avons été très largement sous-dotés au regard d'autres grandes villes de France. À titre de comparaison, quand nous touchons 27 millions d'euros cette année dans le cadre du Plan de relance, 2,5 milliards d'euros ont été annoncés pour la ville de Nice et sa métropole et 5 milliards d'euros ont été annoncés pour Toulon par l'Etat pour les cinq prochaines années.

Néanmoins, je tiens à le dire, le dialogue est engagé. J'ai de nouveau rencontré le Premier Ministre hier soir. La discussion a été constructive, le Premier Ministre est prêt à envisager des mécanismes pour compenser les dépenses et les pertes liées à la crise sanitaire. Nous avons aussi beaucoup travaillé avec le Préfet de Région Ile-de-France.

Je souhaite maintenant aller très vite pour proposer les mesures de soutien et les mesures relatives au Plan de relance en ce qui concerne notre plan d'investissement. Je suis optimiste. Nous étions hier avec mon premier adjoint et mon cabinet en rendez-vous avec le Premier Ministre et je pense que nous allons pouvoir avancer de façon rationnelle, non politicienne, parce qu'il s'agit quand même de Paris - vous l'avez vu, comme la plupart des grandes villes, des grandes métropoles, et en plus Paris dans sa dimension internationale avec l'impact très particulier du tourisme et de l'événementiel a été beaucoup plus touché que d'autres grandes villes - qui doit pouvoir bénéficier évidemment d'un accompagnement pour qu'on se relève le plus vite possible et que l'on puisse évidemment non seulement engager nos investissements mais tirer aussi, puisque c'est une vocation de Paris, la relance compte tenu du poids de Paris dans le PIB national. Je vous rappelle, le poids de la Métropole de Paris est de 30 % dans le PIB du pays.

D'abord, nous avons de grands projets d'investissements prioritaires dans cette mandature. Ces investissements sont et seront déployés tout au long de la mandature, avec bien sûr une attention particulière portée aux besoins exprimés par les maires d'arrondissement qui sont - nous l'avons dit lors du dernier Conseil de Paris - les acteurs centraux de notre stratégie de décentralisation et de territorialisation de l'action de la Ville. Mais c'est aussi avec les adjoints qui portent les secteurs importants pour notre mandature, et bien sûr les présidents de groupe, notamment évidemment ceux de ma majorité.

Cette stratégie d'investissement que nous développons reflète évidemment les grandes priorités de la mandature qui nous lie aux Parisiens. Nos priorités sont déclinées année après année, en prenant bien sûr en compte l'évolution de la situation, ce que nous ferons. On sait aussi qu'il y a un mandat avec une période avant 2024

et une deuxième période après 2024. 2024, avec les investissements qui y sont liés et l'attractivité que cela va générer, va constituer un tournant très important, y compris dans la situation économique, pas simplement de la Ville mais évidemment de notre territoire. Donc nous examinerons aussi cette situation en l'ajustant à l'occasion de chaque budget annuel.

Mais notre cap, c'est évidemment le projet de mandature que les Parisiens ont choisi il y a un an. Ainsi, dès 2021, plus de 1,5 milliard d'euros pourront financer, par exemple, la transition écologique avec la pérennisation des coronapistes et la création de nouveaux aménagements cyclables, notamment dans le cadre du second Plan Vélo. Là aussi, ce sont 150 millions d'euros sur la mandature pour 180 kilomètres supplémentaires.

Nous allons continuer à soutenir la végétalisation et l'aménagement des rues, notamment avec les plantations d'arbres mais aussi avec le déploiement de 200 nouvelles "rues aux écoles" en 2021.

Nous allons évidemment soutenir avec notre plan d'investissement la rénovation énergétique des bâtiments, à la fois du public - je pense aux logements sociaux - mais aussi bien sûr dans le secteur privé.

Nous allons poursuivre le financement des travaux du tramway T3 vers l'ouest et de la ligne 14 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine, mais aussi les financements et le soutien important à des infrastructures, par exemple l'Académie du Climat.

L'amélioration des conditions de logement des Parisiennes et des Parisiens est aussi au titre de nos priorités. Nous allons poursuivre avec l'acquisition de foncier pour augmenter l'offre de logements sociaux et garantir également des logements au loyer abordable. C'est un cap, un objectif fort que nous avons défini avec les Parisiens pour du logement abordable pour les classes moyennes. Au total, cela représentera, je le dis ici, plus de 2 milliards d'euros dans cette mandature.

Puis dans les priorités, il y a le soutien à l'éducation, à la jeunesse et à la culture, avec la Maison de la Jeunesse, qui vient d'ouvrir mais ouvrira réellement en septembre dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement. Et encore, par exemple, le rachat de la Flèche d'Or dans le 20e ou autre exemple la médiathèque dans le 19e arrondissement qui est un projet ancien.

Dans ce plan d'investissement, c'est l'embellissement, l'aménagement et l'entretien de nos quartiers avec, par exemple, le déploiement des quartiers "Embellir" dans tous les arrondissements, cher Jacques, à hauteur de 200 millions d'euros. C'est la piétonisation de Paris Centre, mais aussi l'achèvement du parc Martin Luther King dans le 17e arrondissement ou encore les travaux liés aux édifices culturels, dont par exemple ceux de l'église Saint-Gervais, de l'église Sainte-Trinité ou encore de la synagogue de la Victoire.

Et puis, bien sûr, c'est l'amélioration de l'accessibilité des équipements sportifs dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques, cher Pierre et cher Jacques, de 2024, avec l'aménagement de la porte de la Chapelle, la construction de l'Arena 2 pour un montant global de 50 millions d'euros, mais aussi la construction, par exemple, d'un équipement de proximité, une nouvelle piscine rue Belliard dans le 18e arrondissement.

Donc, dans ce contexte financier incertain, je veux être claire sur un point. Nous choisissons en toute connaissance de cause de maintenir l'investissement à un niveau élevé, tout en préservant la soutenabilité de nos engagements financiers.

Nos priorités de mandature sont financées. Ce choix politique, nous le devons aux Parisiennes et aux Parisiens. D'ailleurs, cette stratégie d'investissement a fait l'objet d'un travail, je l'ai dit, avec les maires d'arrondissement de la majorité comme de l'opposition, correspondant à la décentralisation que j'ai souhaitée et que nous avons votée.

Ensuite, sur le budget supplémentaire 2021, face à ce stade - mais je vous ai dit que je suis optimiste parce que notre réunion d'hier soir a été très constructive avec le Premier Ministre - nous inscrirons cette année les crédits supplémentaires correspondants aux dépenses obligatoires.

Concernant le budget de fonctionnement, les dépenses inscrites dans ce budget supplémentaire s'élèvent à 170 millions d'euros. Cela nous permettra de répondre à deux objectifs très importants.

D'abord, de prendre en compte la hausse des dépenses liées à la péréquation que l'Etat nous impose et qui s'élève à plus de 650 millions d'euros, sachant - ce qui est quand même un comble - que cette année, alors que la crise a durement frappé Paris, la majorité parlementaire s'est payé le luxe de voter un amendement de 50 millions d'euros de plus de péréquation sur le budget de Paris pour la loi de finances pour 2020 et 2021. C'est quand même un comble dans le fait que nous nous adaptons et d'autres ont beaucoup plus de mal à s'adapter.

Ensuite, avec ce budget supplémentaire, nous allons bien sûr répondre à l'augmentation des besoins liés à la crise en matière d'allocations individuelles de solidarité, chère Léa, en particulier le R.S.A., qui va augmenter de plus de 75 millions d'euros entre 2019 et 2021.

La compensation des dépenses sociales, liée à des compétences que l'Etat nous a transférées en tant que département, est extrêmement partielle. Pour les seules années 2020 et 2021 - c'est important de le savoir pour

défendre les Parisiennes et les Parisiens - l'écart entre les dépenses assumées par Paris, la Ville, et les compensations de l'Etat est estimé, tenez-vous bien, à plus de 330 millions d'euros !

C'est-à-dire que nous avons des dépenses obligatoires que nous faisons pour le compte de l'Etat. La Constitution garantit la compensation intégrale de ces dépenses faites par les collectivités pour le compte de l'Etat, sauf que l'écart entre ce que nous dépensons et ce que nous devrions recevoir est de 330 millions d'euros. Ce n'est pas acceptable, je vous le dis, et nous regardons évidemment toutes les voies de droit pour faire valoir les droits des Parisiennes et des Parisiens.

Ensuite, concernant le budget d'investissement dans ce budget supplémentaire, notre objectif est aussi bien sûr de financer les besoins urgents et inévitables.

À ce titre, le budget supplémentaire permettra de financer, par exemple, la recapitalisation du Palais Omnisports de Paris Bercy, très largement atteinte par l'arrêt de tous les événements sportifs et culturels pendant de nombreux mois : 100 % des événements ont été annulés entre 2020 et 2021.

Nous avons également prévu la recapitalisation financée par l'emprunt de la société d'exploitation de la tour Eiffel qui a été là aussi rendue nécessaire par l'effondrement du secteur touristique à Paris pendant la crise.

Par ailleurs, il y a les besoins en investissements urgents et ponctuels de directions opérationnelles. Je donne ceux-là comme exemples mais il y en a une multitude d'autres : l'isolation thermique d'un collège dans le 19e arrondissement ou encore la construction, cher Patrick, des "cours Oasis".

La crise que nous vivons est inédite. Plus globalement, une réflexion doit être menée sur l'avenir des finances locales et sur la manière dont les collectivités sont en mesure d'exercer ce que la Constitution nomme "leur liberté d'administration", dans un contexte de raréfaction des ressources mais aussi de mesures de recentralisation par ce Gouvernement.

C'est d'ailleurs le sens de la mission que j'ai confiée à Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen. Je veux le remercier et je salue son engagement constant sur cette question, sur laquelle lui et beaucoup d'autres ici ont acquis une véritable expertise qui, je l'espère, pourra aussi aider notre pays à avoir des règles du jeu budgétaire entre l'Etat et les collectivités locales à la fois plus rationnelles, plus respectueuses et plus en prise avec les réalités.

Nous saurons faire face. J'ai confiance dans la créativité de l'Exécutif et dans la réactivité de notre administration. Aussi, je vous remercie.

Et c'est le hasard des décisions et du tourniquet des prises de parole, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen, pour ouvrir ce débat.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez dit : nous sommes dans une situation hors norme, inédite, du fait de l'impact financier de la crise du Covid. Et dans cette situation, Madame la Maire, vous maintenez le cap de l'investissement à un niveau élevé, et sachez que le groupe Communiste est vraiment sur ce cap et maintiendra ce cap.

Nous avons tout de même un problème. Le problème que nous avons avec la crise de la Covid, c'est d'abord un problème de recettes. Vous l'avez dit, la perte de recettes plus les dépenses supplémentaires, c'est 80 millions d'euros sur l'année 2020 et la facture s'élèverait à 1 milliard d'euros aujourd'hui.

Un milliard, c'est près de 1,5 milliard d'euros de l'investissement que nous avons l'habitude de faire chaque année. Et 1,5 milliard d'euros, c'est l'équivalent dans le précédent mandat de l'ensemble des dépenses d'investissement que l'on a appelé les dépenses de solidarité, c'est-à-dire la construction d'écoles, de crèches, de centres de santé et de collèges.

Évidemment, nous avons toujours besoin de ce rythme de 1,5 milliard d'euros par an et de 1,5 milliard pour répondre à ces besoins. J'ai d'ailleurs moi-même été alerté dans une école où il pleut dans les dortoirs des enfants d'une maternelle lorsqu'il y a de fortes pluies. Cela veut dire que cet investissement est très important et qu'il répond aux besoins des Parisiens.

Alors comment faire l'équation ?

Je voudrais vous dire, Madame la Maire, que les élus communistes sont à vos côtés pour trouver des solutions et je vous remercie de la mission que vous m'avez confiée sur cette question de la fiscalité. Parce que je vais vous le dire franchement : 1,5 milliard d'euros, c'est ce que Sanofi a touché en crédit d'impôt recherche...

Oui, vous pouvez huer !

Alors qu'ils ont touché 1,5 milliard d'euros de crédit d'impôt recherche, ils ont reversé 4 milliards à leurs actionnaires ! Et tout cela en supprimant des emplois et en étant incapables de nous fournir un vaccin.

Alors, Madame la Maire, la piste qu'il faudra travailler, c'est aller chercher l'argent là où il est et là où il est injustement placé.

Vous l'avez évoqué dans votre introduction, l'Etat accompagne les collectivités qui investissent plutôt d'ailleurs dans les entreprises pour arroser les actionnaires, mais l'Etat se serait engagé dans un contrat de relance de 100 milliards d'euros et on entend dire que sur ces 100 milliards, Nice et sa métropole auraient touché ou vont toucher 2,5 milliards d'euros et Toulon 5 milliards d'euros, alors que Paris ne toucherait que 27 millions d'euros.

Autant se poser la question : quelle est la règle ? Peut-être que vous avez posé cette question au Premier Ministre et que vous avez la réponse. Quels sont les critères ? Où est l'égalité de traitement des territoires ? D'autant plus, comme vous l'avez dit, que l'ensemble des communes aurait perdu 6 milliards d'euros dans cette crise et que c'est pour Paris 1 milliard d'euros, c'est-à-dire un sixième, et on ne nous verse que 27 millions d'euros. Et vous l'avez dit aussi, Paris est une locomotive pour tout le pays puisque c'est 30 % de notre PIB national.

Ces critères doivent être revus. Pour les communistes, l'un des critères est que l'on doit s'appuyer sur les collectivités qui participent à la relance économique locale, en particulier lorsqu'elles investissent dans les équipements publics de proximité.

Nous proposons avec le groupe Communiste la création de centres de santé, d'équipements culturels, d'équipements de jeunesse et de sport. Nous vous avons transmis la liste de nos priorités et nous regardons cela de près. Ce sont aussi des critères de création d'emplois. On sait très bien que quand on investit, derrière on crée des emplois.

Je voudrais dire simplement que notre cap est : non aux politiques d'austérité. C'est d'ailleurs ce qui se profile au niveau national avec le budget qui se prépare avec une réduction de la dépense publique. Attention à ne pas couper, nous aussi, dans les dépenses sociales et éducatives. Je pense aux Ateliers bleus et à l'entretien des écoles.

Je voudrais conclure en disant que nous sommes à la croisée des chemins. Notre boussole doit rester les besoins des Parisiens. Ce n'est pas aux Parisiens de payer la crise de la Covid. Et ce n'est pas à l'Etat d'arroser les actionnaires et les entreprises qui finalement partent dans d'autres pays mettre l'argent dans des banques, ce qui ne profite en rien au développement économique de notre pays.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Alexis GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais sans doute casser l'ambiance positive et optimiste que vous avez. En effet, le débat sur le budget supplémentaire, qui devait être un exercice classique, s'inscrit aujourd'hui dans un contexte particulier, car les récentes annonces de votre Exécutif sur l'absence de plan d'investissement de la mandature ont de quoi surprendre et nous inquiéter.

Pourtant, il est important de poser les bases budgétaires du programme de mandature, mais également de fixer un cap, une stratégie pour les mairies d'arrondissement, ces territoires de proximité que vous avez sollicités, comme les directions et les services, pendant une longue période pour vous faire des propositions, en fait pour participer à l'élaboration de votre plan d'investissement de mandature.

On aurait pu s'attendre à des résultats. Vous avez égrené quelques chiffres tout à l'heure et vous donnez même acte de certaines orientations en faveur des territoires. Mais aujourd'hui, nous avons le sentiment que vous ne respectez pas la parole donnée. Vous ne respectez pas les maires d'arrondissement, leurs élus, leurs habitants, leurs conseils de quartier, tous ceux et toutes celles qui ont été mis à contribution, à l'instar de tout le travail réalisé par Delphine BÜRKLI pour le 9e arrondissement, parce que je peux en témoigner pour y avoir été partie prenante. C'est donc une déconvenue pour ces femmes et ces hommes qui ont pris de leur temps pour travailler dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

Votre renoncement est un aveu d'échec qui laisse place à un sentiment d'opacité des finances publiques de la Ville de Paris et nous le regrettons.

D'un côté, une majorité municipale semble balayer d'un revers de la main ce sujet, avec une certaine désinvolture, trouvant des boucs émissaires, assumant clairement de naviguer à vue et comptant sur de nouvelles dotations de l'Etat pour résoudre cette équation à multiples inconnues. Et de l'autre une opposition frontale qui malheureusement ne participe pas de la recherche de solutions dans l'intérêt général.

Notre groupe, vous le savez, avait exprimé une position constructive à l'occasion du vote du budget primitif et des comptes administratifs. Mais la Ville de Paris ayant emprunté une trajectoire depuis 2014, donc bien avant la crise sanitaire, vous êtes considérablement limités dans vos marges de manœuvre.

L'explosion de la dette qui atteint 7 milliards d'euros, les loyers capitalisés - cet artifice comptable qui aura des conséquences dans les années à venir -, la hausse des dépenses de fonctionnement sont des indicateurs qui portent à croire qu'il s'agit d'une fuite en avant budgétaire, révélée avec fracas aujourd'hui puisque la crise est passée par là, et Paris se retrouve dans une impasse.

Faut-il vous rappeler que toutes les collectivités de France ont été touchées par la même crise ? Elles ne sont pourtant pas au pied du mur, elles ne cherchent pas désespérément un bouc émissaire que vous avez naturellement trouvé : l'Etat.

Je ne vais pas énumérer les milliards d'aides versés par l'Etat aux acteurs parisiens touchés par la crise et les enveloppes destinées à des investissements en lien notamment avec la transition écologique. Votre budget supplémentaire fait état sans surprise d'une hausse des dépenses de fonctionnement de près de 92 millions d'euros, mais aussi de recettes de fonctionnement en hausse, notamment les loyers capitalisés, pour près de 70 millions d'euros supplémentaires et des recettes de fiscalité de plus de 30 millions d'euros.

Madame la Maire, vous avez une responsabilité face aux Parisiennes et aux Parisiens auprès de qui vous vous étiez engagés à ne pas augmenter la fiscalité. La crise rend donc votre programme caduc.

La relance économique, sociale et l'accompagnement des plus fragiles sont pourtant une préoccupation majeure, tout comme la nécessité d'améliorer la qualité de vie dans nos quartiers. La réorganisation et la décentralisation des services de propreté, ainsi que le doublement promis du budget propreté sont aussi des priorités avec lesquelles on ne peut pas transiger. De même, la mise en œuvre de la police municipale, dont vous ne parlez pas, à hauteur de 5.000 agents dans la mandature comme vous l'aviez annoncé, reste également une priorité.

En revanche, la politique massive de préemption doit être réinterrogée à l'aune de son efficacité dans ce contexte, tout comme les grands projets d'aménagement dont la pertinence pose question. Je pense en particulier au réaménagement des abords de la Tour Eiffel et du Trocadéro dont le coût s'envole. Ma collègue Hanna SEBBAH vous avait d'ailleurs demandé dans cet hémicycle un moratoire.

Enfin, j'associe à mon propos Pierre-Yves BOURNAZEL qui vous a fait des propositions précises. Cette crise exige un plan d'économie sur la technostructure et les dépenses de communication afin de regagner des marges de manœuvre.

Madame la Maire, vous êtes à l'heure des choix de responsabilité, Paris ne peut rester enfermée dans une logique d'avant crise et dans ses rigidités. Aussi, dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, nous vous demandons de vous engager à communiquer à l'automne...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Sur un plan d'investissement réaliste et pragmatique, ainsi que sur votre nécessaire stratégie d'économie budgétaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Parmi les nouveaux élus, je n'ai pas salué Lamia EL AARAJE, élue brillamment députée dans le 20^e arrondissement de Paris.

Je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cela fait maintenant plus d'un an que nous discutons du budget de la Ville dans des circonstances exceptionnelles. Ainsi, le budget supplémentaire présenté est un exercice difficile, nous en avons conscience, compte tenu de la crise que nous traversons et à laquelle Paris répond sans bénéficier de véritables soutiens de la part du Gouvernement jusqu'à présent.

Ce serait donc une bonne nouvelle si les intentions exprimées hier soir, que vous nous rapportez, se confirment. Car cela fait un an que nous faisons appel à l'Etat, en attendant qu'il accompagne sérieusement notre Ville, et les collectivités aussi d'ailleurs qui sont durement touchées par la baisse des recettes et la hausse des dépenses sociales. Je ne reprendrai pas les propos détaillés de Nicolas BONNET-OULALDJ qui l'a démontré.

Oui, la Ville de Paris en direct a très peu bénéficié d'aide au titre du Plan de relance de l'Etat. Des acteurs de l'économie parisienne ont bien sûr été accompagnés mais ces choix ont été opérés sans concertation avec les collectivités locales. On est donc très loin d'une logique de coopération entre les différents échelons pour produire les meilleures politiques publiques au service de l'intérêt général.

De plus, pour bénéficier d'un accompagnement de l'Etat, notre collectivité a dû répondre à des appels à projets et donc parfois se mettre en concurrence avec des acteurs de l'économie ou de la solidarité que justement nous pouvions souhaiter soutenir.

La Ville de Paris est bien entendu solidaire des autres collectivités. La péréquation est augmentée et nous, à "Génération.s", nous ne saurions le critiquer, tant certaines collectivités sont exsangues et sans leviers d'action parce que, là aussi, les aides directes du Gouvernement n'arrivent pas.

Dans ce contexte, nous alertons donc encore sur la fragilité d'un modèle de financement des collectivités à courte vue, où le désengagement de l'Etat met en péril jusqu'aux dépenses obligatoires : la hausse des dépenses sociales, 46 millions d'euros pour 2021, et près de 32 millions d'euros pour seulement le R.S.A. Cela pose encore la

question de la compensation. Bien sûr, on ne va pas arrêter de payer le R.S.A., ni arrêter de payer l'aide aux adultes handicapés ni même l'aide aux personnes âgées, mais rappelons qu'il s'agit là de solidarité nationale et si les collectivités assurent la mise en paiement, l'Etat doit en assurer et en compenser le montant.

Au dernier budget, nous alertions aussi sur le besoin de financements complémentaires dans la culture ou pour adapter l'école aux conséquences de la crise ou encore pour soutenir le mouvement sportif, alors que les effets du confinement et de la sédentarité pèsent sur la santé des Parisiennes et des Parisiens, et particulièrement des jeunes.

Cette année, conscients des marges très réduites et du travail important qui a été réalisé pour nous permettre d'assurer nos missions essentielles, nous nous sommes donc limités avec notre groupe à un seul amendement budgétaire visant à préserver les Ateliers bleus. Cela s'inscrit sur ce qui est pour nous au cœur du projet pour Paris, en tout cas comme nous souhaitons le dire : l'éducation.

Les Ateliers bleus permettent à de nombreux enfants parisiens d'avoir une activité de loisirs de qualité et diverse. Pour les familles, cette activité est très pratique : elle intervient à l'issue de l'école, au même endroit et elle est très accessible. Cette offre non seulement dans les quartiers "politique de la ville" permet un meilleur accès aux pratiques amateurs sportives et culturelles. C'est pour cela que nous proposons d'abonder le B.S. de 216.000 euros pour maintenir le même niveau d'Ateliers bleus et la même diversité.

Enfin, les débats essentiels sont encore devant nous. Après l'ère de la contractualisation, un nouveau modèle est à inventer pour le financement des collectivités. Sans autonomie, sans moyens, nous ne pouvons sérieusement préparer la ville à la transition écologique. Or, l'actualité récente nous montre encore les effets du dérèglement climatique : la vague de chaleur au Canada qui provoque des incendies mortels, les inondations dans un territoire très proche de nous, l'Oise, qui ont causé la mort d'un jeune de 17 ans et ont principalement détruit les habitations des gens les plus pauvres, la grêle dans les Vosges qui a causé d'importants dégâts notamment sur les cultures.

Nous ne pouvons donc plus attendre pour agir sur le climat. Ce mandat est celui de l'action et tous les niveaux, des collectivités au Gouvernement, doivent pouvoir y prendre part. Nous demandons à ne pas choisir entre justice climatique et justice sociale et donc d'avoir les marges de manœuvre pour préparer et transformer notre ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la présidente.

La parole est à M. Pierre CASANOVA, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais, si vous le permettez, aborder successivement trois points : le budget supplémentaire, l'absence de P.I.M. et enfin nos propositions.

Le budget supplémentaire de 221 millions d'euros nous semble être à la fois le reflet d'une dégradation conjoncturelle et des conséquences fâcheuses d'une absence de réforme. Malgré la mobilisation des artifices habituels, en particulier les 70 millions d'euros supplémentaires de loyers capitalisés qui s'ajoutent aux 50 millions de loyers capitalisés déjà annoncés lors du budget primitif - on aboutit depuis 2016 à près de 1,3 milliard de loyers capitalisés qui sont ainsi captés - plusieurs indicateurs sont fort préoccupants : baisse de l'autofinancement, augmentation gravissime de l'endettement. C'est un désendettement théorique qui passe en perspective de 9 à 10...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Monsieur CASANOVA. Donnez-lui un micro.

M. Pierre CASANOVA. - Une perspective d'endettement total à la fin de votre mandature de près de 10 milliards d'euros.

(Intervention hors micro).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est une bonne idée, c'est d'ailleurs prévu.

Allez-y, Monsieur CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA. - Est-ce que vous m'entendez ? Merci.

Donc, première réaction naturelle : imputer la faute de ces difficultés à l'Etat. Si dans les discussions budgétaires et économiques françaises, à chaque fois que l'on emploie le mot Etat, on le remplaçait par la réalité qui est "les contribuables", la discussion serait très différente. Sommes-nous en train de dire que c'est aux contribuables de France de payer les déficits de la Ville de Paris ? Si vraiment on faisait cette transparence terminologique, les contribuables doivent-ils payer ou non les résultats de notre mauvaise gestion, on serait dans une situation peut-être un peu plus honnête, en tout cas transparente sur la réalité des flux économiques.

Deuxièmement, il ne me semble pas vrai, pas correspondre aux faits de dire que l'Etat ne fait rien. Les chiffres de la Préfecture nous indiquent un montant du Plan de relance pour la Ville de Paris de 57 millions d'euros et ce n'est pas rien, une augmentation de la prestation compensatoire du handicap de 4 millions d'euros, une augmentation pour l'apprentissage de 3,4 millions d'euros.

Troisièmement, nous ne pouvons pas dire que la suppression de la taxe d'habitation est une surprise. On peut considérer que ce n'était peut-être pas la mesure fiscale la plus réussie de ce Gouvernement - il y a eu des réussites mais celle-là peut-être porter à débat - mais cela fait quatre ans que nous la connaissons et nous ne la

découvrons pas aujourd'hui. De toute évidence, les villes qui s'étaient réformées, structurées et qui avaient équilibré leur budget ont mieux affronté les difficultés conjoncturelles que nous connaissons aujourd'hui. Évidemment, une des principales difficultés, une des principales raisons du heurt que nous connaissons, c'est l'immobilisme de nos finances municipales.

Ensuite, je voudrais insister sur la faiblesse des investissements et la difficulté d'aborder ce débat sans un P.I.M. proprement dit. Je vous ai entendu, Madame la Maire, dresser tout à l'heure une liste, que je ne qualifierai pas de liste à la Prévert mais disons une liste variée, pas toujours chiffrée, peut-être un peu désordonnée de dépenses et d'investissements ici et là. Ce sont des énoncés oraux très utiles, mais si vous voulez que nous délibérions, donnez-nous une documentation proprement dite chiffrée, argumentée, circonstanciée, ce que l'on appelle un P.I.M.

Je trouve difficile de porter un jugement éclairé, ce que nous demandent nos électeurs. On nous demande de siéger ici pour avoir des débats adultes avec des faits, des objectifs, des instruments d'analyse et qu'est-ce nous avons ? Nous avons dix minutes d'autosatisfaction et pas de P.I.M. Je suis désolé, je ne pense pas que nous puissions travailler avec une méthode aussi approximative, aussi impressionniste.

Pour finir, car je veux finir chacune de nos interventions par des propositions constructives, nous vous avons proposé depuis les premiers débats des mesures d'économie de bon sens. Nous vous avons proposé de tenir deuxièmement des assises de baisses du gaspillage et de la rationalisation des dépenses de la Ville pour assurer tout à la fois la justice sociale, l'aide aux acteurs économiques de Paris en prenant en compte la réalité économique.

Je finis ces cinq minutes pour vous dire que nous pourrions, au-delà de ces assises, décider qu'à chaque séance du Conseil de Paris une demi-journée soit consacrée à la rationalisation de nos finances municipales, que les élus prennent à corps ce dossier, en débattent sans passion, sans clivages partisans ni poses pour que nous cessions d'être dépendants des événements extérieurs.

Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur CASANOVA.

Je donne la parole au président Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, je ne pensais pas nécessaire de rappeler que ce budget supplémentaire intervient dans un contexte totalement inédit, mais visiblement si. Un contexte qui a fortement impacté les finances de notre collectivité, comme celles de l'ensemble des communes de France. Et pour mémoire, c'est l'"Association des Maires de France" qui a chiffré à 6 milliards d'euros le coût de la pandémie pris en charge par les villes et, parmi elles, Paris paye le prix fort. Car Paris, vu son rôle de capitale internationale, vu l'importance du tourisme, de la culture, des congrès dans son économie est certainement la collectivité française qui a le plus souffert de cette crise.

Ajoutons, comme le souligne malheureusement très justement la Cour des comptes dans son rapport sur les finances publiques locales, que les effets financiers de la pandémie continueront de se faire sentir tout au long de cette année et peut-être l'an prochain.

Pour Paris, la crise Covid, dont le coût s'élève à plus de 800 millions d'euros, s'est aussi doublée, nous vous l'avons dit, d'un désengagement persistant de l'Etat, comme si cela continuait comme avant et comme nous avons eu l'occasion de le dénoncer tant de fois lors de nos débats au Conseil de Paris.

Dans un tel contexte aussi difficile, je crois que plutôt que de critiquer Paris dans un réflexe pavlovien de politique politicienne, notre Ville mériterait que tous ses élus défendent ses intérêts légitimes. Car que reste-t-il de l'autonomie financière des collectivités locales aujourd'hui, et en particulier de la nôtre, après les réformes de la fiscalité locale et l'évolution des dotations et de la péréquation ?

Cette année encore, c'est moins de rentrées fiscales accompagnées d'une baisse des recettes tarifaires, mais aussi d'une baisse des compensations de l'Etat, d'une baisse des dotations de l'Etat qui seront inférieures à nos dépenses de péréquation de plus de 150 millions d'euros, au moment même où nous devons justement faire davantage pour protéger, pour accompagner et pour soutenir les Parisiennes et les Parisiens.

Je ne reviendrai pas sur les différents épisodes parlementaires des derniers mois, mais je retiens néanmoins qu'à chaque fois que nous avons proposé au Gouvernement des solutions pour atténuer le coût financier de la crise pour la Ville de Paris, il nous a été opposé une fin de non-recevoir. Or, l'intérêt général aurait justifié une prise en compte de cette situation exceptionnelle. Il n'en a rien été, en espérant que, comme la Maire de Paris le disait dans son discours d'introduction, le Premier Ministre rectifie désormais le tir.

Alors ce budget supplémentaire vient ajuster le budget primitif que nous avons voté il y a six mois, au regard des contraintes persistantes qui s'imposent à nous mais sans sacrifier nos politiques publiques. La démarche qui a présidé à son élaboration, celle conduite notamment par Paul SIMONDON et Antoine GUILLOU que je tiens ici à remercier, atteste du pragmatisme et du sérieux avec lesquels nous agissons.

Si notre gestion n'avait d'ailleurs pas été saine depuis de longues années, ce budget supplémentaire n'aurait pas été possible aujourd'hui. Et parce que nos bases sont solides et malgré le contexte que nous connaissons, notre

budget supplémentaire est tout sauf un budget de renoncement : l'investissement augmente et, au contraire, il continue à traduire très concrètement les engagements sur lesquels nous avons été élus, il y a un an maintenant, engagements qui constituent notre feuille de route et pour lesquels nous gardons le cap.

J'en veux pour preuve, parce que la sécurité, la tranquillité publique, la régulation de l'espace public font partie de nos priorités dans ce mandat, la mise en œuvre concrète de la Police municipale, engagement que nous avons pris, que nous avons voté lors du dernier Conseil de Paris et que nous dotons de près de 500 postes dans ce budget supplémentaire.

Ce budget est aussi marqué - je tiens à le souligner pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement - par une très forte hausse des dépenses de solidarité dues notamment à l'augmentation du nombre d'allocataires du R.S.A., mais aussi une augmentation du budget consacré à l'A.P.A., dont nous savons que la compensation, pourtant obligatoire par l'Etat, sera certainement une fois de plus très incomplète. Là encore, en matière sociale, nous assumons nos responsabilités.

Et côté dépenses d'investissements, ce budget supplémentaire prévoit aussi, et parce que cela est nécessaire vu la baisse drastique de leur fréquentation, une recapitalisation de la société d'exploitation de la tour Eiffel qui a été empêchée d'accueillir du public, de même que du Palais Omnisports de Paris Bercy et de Paris Musées. Il est de notre devoir, de notre responsabilité, de venir en soutien à ces éléments phares du tourisme, de la culture, de l'attractivité de Paris et de la France.

Ce budget supplémentaire traduit aussi très clairement le choix que nous faisons de continuer à développer un service public de qualité et de proximité, d'investir pour l'avenir de notre territoire puisqu'il porte, je le disais, la prévision budgétaire d'investissement de 1,46 milliard d'euros à plus de 1,5 milliard d'euros. Là encore, l'augmentation de l'investissement montre qu'il n'y a aucun renoncement de notre part.

Alors faut-il le rappeler, le maintien de nos capacités d'investissement est décisif pour retrouver et affermir la croissance et faire reculer le chômage également. Nos investissements sont un des piliers de l'économie du territoire mais également des territoires de la Métropole et de la Région Ile-de-France.

Nous, nous agissons dans la réalité et en responsabilité face à une situation exceptionnelle. Je ne vois pas où est la mauvaise gestion alors que nous parvenons à faire face. Et nous ne disons pas que l'Etat ne fait rien, mais que jusqu'à présent il ne fait pas ce qu'il faut. Toutes les associations d'élus le disent et elles ne sont pas, même si je le regrette, dans les mains de la gauche. Donc je pense que nos collègues des groupes de l'opposition devraient aussi écouter l'"Association des Maires de France" et les autres associations d'élus parfois.

Pour notre part, aujourd'hui le groupe Paris en commun votera évidemment avec responsabilité et détermination le budget supplémentaire qui nous est proposé par la Maire de Paris et son Exécutif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci pour ces rappels.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe Changer Paris et présidente de la 1ère Commission.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, lors des débats sur le compte administratif, j'avais souligné vos nombreuses erreurs dans le rapport financier et les annexes budgétaires. J'ai saisi le Préfet de la Région Ile-de-France. Aux incohérences dans le rapport financier et les annexes s'ajoutent en effet l'illégalité du compte administratif lui-même à la suite d'un amendement voté qui a supprimé d'un coup 40 annexes sur 41, dont beaucoup d'annexes obligatoires.

Dans une réponse reçue hier, le Préfet m'indique vous avoir demandé de rectifier l'annexe B 15.2 du compte administratif dont des chiffres étaient faux. Il m'indique également que l'ensemble des données erronées du rapport financier devra être corrigé par la Ville avant diffusion. Le Préfet dit qu'il appartiendra au juge administratif souverain d'apprécier si les Conseillers de Paris ont eu ou non le temps matériel d'examiner en détail l'amendement 103 - je peux répondre : c'est non. Il estime enfin que le vote de l'amendement 103 n'a pas fait disparaître 40 annexes budgétaires au motif que ces annexes ont été adressées à la Préfecture par la Mairie. L'ennui est que ces annexes n'ont pas été votées par le Conseil de Paris.

Je considère, pour ma part, qu'un amendement qui a pour objet et donc pour effet de supprimer 40 annexes les supprime effectivement et que la Préfecture exerce son contrôle de légalité non sur des projets de délibération mais sur des délibérations effectivement adoptées. C'est pourquoi je saisisrai le tribunal administratif sur la légalité du compte administratif 2020.

Venons-en au budget supplémentaire.

Madame la Maire, naïvement, je le confesse, je m'étais dit qu'après toutes ces erreurs dans le compte administratif, vous aviez fait quand même un peu attention et mis en place une sorte de contrôle de qualité sur les documents budgétaires que vous nous présentez, voire que, dans le train ou la voiture vous ramenant vers Paris,

vous aviez au moins lu ce que vous nous demandez de voter. C'est donc par acquit de conscience que j'ai effectué quelques vérifications qui incombent à présent à votre Commission des finances.

Malheureusement, dès le premier chiffre du premier paragraphe de la première page du rapport financier, les erreurs sautent aux yeux. Vous nous demandez ainsi d'augmenter l'autorisation d'emprunt de 59,4 millions d'euros pour la porter à 841,9 millions d'euros. L'autorisation d'emprunt du budget primitif était très exactement 780,57 millions d'euros. Si on ajoute 59,4 millions, cela fait 840 millions d'euros et pas 841,9. Alors quel chiffre est juste ? Lequel est faux ? Avez-vous besoin de 59,4 millions de plus ou de 61,3 millions d'euros de plus ? Je ne sais pas.

Je ne vais pas vous citer tous les chiffres, car cela pourrait être long et je ne voudrais pas ne parler que de cela, mais quand même un autre. C'est l'un des chiffres les plus importants du budget supplémentaire : les dépenses de fonctionnement. Cela pourrait paraître assez simple pour un esprit simple. Pour un budget supplémentaire, on cherche à savoir combien on a besoin en plus par rapport au budget primitif, on fait une addition et on présente un chiffre au Conseil de Paris. Quand vous nous dites que les dépenses réelles de fonctionnement post-budget supplémentaire s'élèveront à 8.274,1 millions d'euros en hausse de 91,8 millions par rapport aux crédits votés au budget primitif, le chiffre est faux. Ce n'est pas 91,8 millions mais 93,7.

Les bras peuvent vous en tomber un peu, c'est quand même du niveau CP même si j'ai bien conscience que ce sont des nombres avec des virgules. Au niveau de la Ville de Paris, avec 50.000 agents, 40 adjoints et une maire qui se prépare mentalement à être présidente de la République, on devrait pouvoir réussir à faire deux ou trois additions, il me semble.

Alors voilà, les additions, vous n'y arrivez manifestement pas et malheureusement, pour les Parisiens et pour Paris depuis des années, ce ne sont que des soustractions. Paris a de moins en moins les moyens d'investir, Paris a de moins en moins les moyens de faire face aux dépenses courantes et même aux dépenses obligatoires.

La référence qui vient un peu à l'esprit malheureusement pour caractériser votre gestion de Paris, c'est Rome. Dès avant la pandémie, c'est du grand n'importe quoi dans le fonctionnement, une ville où rien n'est plus entretenu, une dette qui file. A Paris comme à Rome, c'est une maire qui pense que l'immense valeur du patrimoine de sa ville l'autorise à faire un peu n'importe quoi et qui in fine en appelle à l'Etat pour boucler les fins de mois.

Pendant des années, vous avez refusé de faire une revue de vos dépenses de fonctionnement qui était pourtant de bon sens. On ne peut pas vivre par temps calme avec un budget dont le bouclage nécessite chaque année d'augmenter la dette de 500 millions et de "piquer" plus de 1 milliard aux bailleurs sociaux. Le résultat, c'est qu'aujourd'hui, alors qu'il faudrait absolument investir, Paris n'en a plus les moyens. Où sont en effet les marges de manœuvre pour investir avec 415 millions d'euros annuels de remboursement de dette, bientôt 500 millions chaque année, une épargne brute réduite à presque zéro en 2020 et à l'avenir malheureusement incertain ? Que reste-t-il pour relancer l'économie ou pour réussir la transition écologique ? Rien ou si peu, sauf à faire une nouvelle fois exploser plus encore la dette.

Aujourd'hui et comme toujours avec ce budget supplémentaire, votre message est clair et il est toujours identique : c'est la faute de la pandémie, c'est la faute de l'Etat. Si la Ville doit s'endetter de 60 millions de plus, c'est pour la tour Eiffel et la faute à la pandémie. Et si la Ville doit dépenser 100 millions d'euros de plus, c'est pour moitié en raison de la péréquation, la faute à l'Etat, et pour moitié en raison de l'explosion des minima sociaux et du R.S.A., la faute à la pandémie.

Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que tout cela a assez peu à voir avec la gestion et beaucoup avec de la politique politicienne. Car, en effet, la pauvre tour Eiffel a bon dos. Si la Ville avait été bien gérée avant la pandémie, elle n'aurait pas besoin aujourd'hui de s'endetter de 60 millions d'euros supplémentaires qui s'ajoutent aux 780 millions déjà prévus pour 2021. Elle n'aurait pas besoin de prendre une nouvelle fois 70 millions d'euros aux bailleurs sociaux.

Quant à l'augmentation des dépenses obligatoires de R.S.A. pour les six derniers mois de 2021, je vous mets au défi de la justifier autrement que par une sous-évaluation au budget primitif. En effet, le point haut du nombre de bénéficiaire du R.S.A. a été atteint en novembre 2020, pas aujourd'hui en juillet mais en novembre 2020. Au moment même où nous votions le budget, il y avait malheureusement 70.700 bénéficiaires du R.S.A. à Paris. Depuis le nombre d'allocataires baisse continûment, il y en a 3.000 de moins aujourd'hui. Un niveau, certes, élevé mais la prévision budgétaire de novembre est fautive.

Quant à l'A.P.A., si vous avez besoin de crédits supplémentaires - on n'en sait rien à vrai dire car il y a un flou dans le rapport financier comme dans vos propos ce matin, Madame la Maire - la sous-évaluation serait la seule explication possible. Au budget primitif 2021, vous aviez baissé ces crédits de 10 millions d'euros.

Aujourd'hui, alors que vous tendez la sébile à l'Etat, vous avez donc choisi de braquer les projecteurs sur trois faits et trois faits seulement, la Tour Eiffel, le R.S.A. et la péréquation, pour mettre l'accent sur la pandémie et la pression sur l'Etat, alors que l'essentiel est ailleurs. L'essentiel, c'est 10 milliards de budget qui sont de la responsabilité exclusive de la Ville et sur lesquels vous vous autorisez toutes les gabegies et toutes les dérives.

Pour être crédible enfin auprès de l'Etat, Madame HIDALGO, engagez sans tarder une revue de ces dépenses. Et comptez sur nous pour répéter ce que nous vous disons depuis sept ans déjà : la politique, c'est aussi bien gérer,

c'est prendre soin de la ville magnifique qui vous a été confiée. Une ville qui ne vous appartient pas, pas plus qu'à nous d'ailleurs, qui ne nous appartient pas, mais que vous n'avez pas le droit de conduire ainsi au bord de la banqueroute.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris...

Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris, chaleureusement applaudie par les élus les Républicains !

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci beaucoup !

Madame la Maire, chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui, à l'occasion de ce débat budgétaire, à nouveau contraints de mettre en lumière l'impact de la crise de Covid-19 sur les finances publiques locales.

Au sein de cette Assemblée, nous sommes nombreux à partager le constat suivant : l'Etat s'est considérablement appuyé sur les collectivités locales qui ont fait et font encore preuve d'une très grande résilience durant cette crise. Nous avons pu montrer la pertinence de cet échelon territorial dans la réponse rapide à une situation de crise sanitaire, sociale et économique inédite.

Depuis plus de seize mois, les collectivités territoriales, et en particulier la Ville de Paris, ont été les premières à mettre en action des réponses concrètes et efficaces face à la crise sanitaire : distribution de masques, soutien aux activités économiques durant les périodes de confinement, organisation de la vaccination, etc. Mais la coordination entre l'Etat centralisé et l'échelon local a été plus que chaotique.

Ainsi nous en payons aujourd'hui les frais. Impossible d'obtenir une visibilité claire sur nos propres finances. Quelle sera la participation de l'Etat, dont la dette sur les prestations sociales continue de s'accroître à vue d'œil ? Depuis des années, nous accumulons le non-remboursement des avances faites par Paris sur le R.S.A., l'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap. L'Etat s'est complètement désengagé, aggravant les capacités financières des collectivités, ce qui nous impose de travailler à l'aveugle sur notre territoire, alors que nous avons l'impérieuse responsabilité de structurer nos politiques publiques pour le temps long.

Car oui, nous allons redire qu'il est urgent d'agir maintenant pour anticiper l'avenir et même le présent : 46,6°C au Canada, 48°C en Russie, ce sont des catastrophes climatiques actuelles. Le réchauffement global est déjà palpable et il sera de plus en plus intense.

Nous ne devons pas attendre que les records de température français et parisiens soient à nouveau dépassés pour agir. Croyez-vous que nous sommes prêts à affronter des vagues de chaleur à Paris ? Nos infrastructures sont-elles capables de tenir le choc ? Que mettons-nous en place pour prévenir l'impact que cela aura sur les plus vulnérables ? Quels moyens déployons-nous pour lutter contre la précarité énergétique et pour l'adaptation de notre espace public ? Il y a urgence, urgence à appliquer une accélération dans la transition écologique de la Ville de Paris et à amplifier les politiques qui visent à adapter notre ville au dérèglement climatique.

Pour cela, il faut des investissements importants, massifs, assumés et dès maintenant. Nous devons mettre en œuvre les projets attendus par les Parisiennes et les Parisiens, les projets pour lesquels nous avons été élus : rénovation énergétique des bâtiments, végétalisation, accompagnement des mobilités douces et actives, des projets d'adaptation pour nous permettre de mieux vivre dans notre ville.

Il nous faut également continuer à protéger les plus fragiles car mener une politique écologique, c'est prendre soin de toutes et tous, c'est faire en sorte que tout le monde puisse profiter d'une qualité de vie équivalente à Paris. Or, les inégalités entre les quartiers parisiens sont encore trop visibles. C'est pourquoi la promesse d'investir 25 % de notre budget dans les quartiers populaires devra être tenue et nous y veillerons.

Alors qu'une quatrième vague épidémique de Covid-19 semble être annoncée, la crise sanitaire et sociale que nous traversons nous rappelle à quel point il nous est indispensable de soutenir et d'investir dans nos services de santé. Les hôpitaux doivent être accompagnés par un système de santé global incluant centres, maisons de santé et médecins de ville. C'est en les préparant aujourd'hui que nous parviendrons à affronter toutes les prochaines crises sanitaires de demain.

Nous avons été élus pour mettre en œuvre une transformation ambitieuse de la ville et pour ce faire, nous devons avoir le courage d'assumer qu'il nous faut une politique d'investissements massifs. Le choix de la Maire de ne pas présenter de programme d'investissement de la mandature ne nous convient pas. C'est un outil indispensable pour les collectivités, nous devons avoir une vision de long terme, et pour cela nous devons définir dès maintenant notre stratégie d'investissement, nos priorités, nos projets pour toute la mandature.

Le groupe Ecologiste de Paris dépose donc un vœu que ma collègue Alice TIMSIT présentera. Nous demandons la présentation d'un P.I.M. dans les six prochains mois. Lyon, Toulouse, Poitiers et bien d'autres villes l'ont fait avant nous. Il en va du respect de la démocratie que de communiquer la stratégie de la Ville en matière d'investissements.

Au nom des élus Ecologistes, je renouvelle notre refus d'avancer dans cette mandature sans cap. Définissons ensemble le P.I.M. parisien. Eh oui, Madame la Maire, allons ensemble, avec les autres collectivités à nos côtés, réclamer auprès de l'Etat le remboursement de la dette sociale, ainsi qu'une répartition équitable du Plan de relance.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame KONÉ.

La parole est à Mme SIMONNET. Je vous rappelle que vous avez deux minutes de temps de parole, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, il y a urgence. La planète brûle avec près de 50°C relevés au Canada, la crise sociale fait rage, la crise sanitaire se poursuit avec une quatrième vague probable.

Dans ce contexte, vous nous annoncez une décision absurde et injustifiable : vous auriez décidé de renoncer à votre programme d'investissement de mandature, c'est-à-dire à appliquer le programme pour lequel vous avez été élue. Les projets seront annoncés au fur et à mesure, apprend-on dans la presse, c'est-à-dire sans la moindre planification, sans débats et au gré de vos coups de "com". Le prétexte à ce renoncement ? La crise Covid.

C'est une erreur très grave. Plutôt que de renoncer à investir au nom de l'incertitude budgétaire, la tâche d'une collectivité comme Paris devrait être de se mobiliser pour contraindre l'Etat à inclure les collectivités dans son Plan de relance, au lieu de dilapider les deniers publics pour les grandes entreprises sans contrepartie, et à rompre avec la logique austéritaire d'économie sur les politiques publiques. Il faut mener le bras de fer pour que les dettes liées à la crise sanitaire soient reprises par l'Etat et in fine par la B.C.E.

La vie des gens doit passer avant tout. Et pendant ce temps, des profiteurs de crise, comme vos amis de L.V.M.H. que vous protégez contre la gauche, se gavent et poursuivent l'évasion fiscale. Car de l'argent, il y en a.

Renoncer à investir et à planifier, c'est ne tirer aucun enseignement de la crise actuelle. Si la pandémie nous atteint si durement, c'est le fait d'une absence de planification à toutes les échelles et d'un manque d'investissements répondant aux besoins sociaux, écologiques et sanitaires. L'urgence, c'est investir et planifier, assumer de répondre aux besoins et aux urgences de notre temps, garantir un logement abordable, répondre à l'urgence climatique par une rupture avec les politiques de bétonisation, de privatisation et de gentrification de la ville ; c'est accélérer les réhabilitations Plan Climat du bâti, accroître les reconquêtes de pleine terre, créer de nouveaux services et équipements publics pour améliorer la qualité de vie de toutes et tous.

Au lieu de cela, vous vous alignez sur la politique prônée finalement par Mme DATI et son parti qui veulent toujours moins d'investissements, toujours moins d'emprunts, au service de toujours plus de marché, de libéralisme prédateur. Elle voudrait un P.I.M. au rabais, vous allez au-delà en ne faisant pas de P.I.M. du tout !

Vous trahissez vos engagements de campagne et vos électeurs. C'est tout l'inverse qu'il faut faire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame SIMONNET, merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Planifiez, investissez, assumez, afin de rompre avec ces règles libérales. Au lieu de préparer votre campagne présidentielle, Madame HIDALGO...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Commencez donc par appliquer le programme pour lequel vous avez été élue Maire de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut respecter les temps de parole qui sont liés en fait au poids électoral qui est le nôtre ; ce n'est pas une abstraction mais une réalité.

Je donne la parole à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Madame la Maire, chers collègues, on ne peut penser un budget sans penser une stratégie d'équilibre, de priorités, d'engagements. L'exercice qui est le nôtre aujourd'hui est contraint, contraint par plus d'un an de crise sanitaire aux inductions fortes sur les dépenses de la Ville, contraint par des axes d'investissements qu'il nous faut choisir et prioriser.

À ce titre, c'est une stratégie de relance que nous souhaitons proposer avec le groupe Communiste : une relance durable en accord avec la vision politique qui fédère notre majorité autour des enjeux sociaux, sanitaires et écologiques, auxquels il est urgent de répondre. La clé pour y parvenir, c'est l'emploi, l'emploi public. C'est pour cela que nous proposons que le budget supplémentaire alloué à l'emploi soit le levier de la relance économique parisienne.

Ce ne sont pas seulement les chiffres bruts de la création d'emplois qu'il faut regarder pour ajuster un document aussi stratégique que le budget. Ce sont d'abord les besoins de notre ville, les besoins du service public de l'Education avec suffisamment d'agentes et d'agents d'entretien pour appliquer les protocoles sanitaires dans les écoles, avec suffisamment d'assistantes maternelles et d'auxiliaires de puériculture pour être auprès des enfants dans les écoles et les crèches. C'est aussi la nécessité de garantir un service périscolaire de qualité avec des animateurs et animatrices en nombre suffisant pour garantir le respect des taux d'encadrement pour les enfants.

Ces professions sont dans leur ensemble déficitaires et c'est un déficit qui n'a rien de financier : c'est un déficit humain qui se répercute directement sur le service public d'accueil des enfants à Paris à travers les A.T.E., les A.T.E.P., les A.S.E.M., les animatrices et animateurs, les auxiliaires de puériculture, les U.G.D. C'est en partant de ces besoins qu'il faut ajuster le budget et non pas en partant du budget qu'il faudrait moduler les besoins.

Il y a une réponse urgente à fournir et il y a également une vision de long terme à planifier dès à présent. Engager la transition écologique, végétaliser, refaçonner l'espace public, c'est bien par une politique de l'emploi dédiée et pensée pour ces objectifs que nous y parviendrons. Ce sont concrètement les agentes et les agents d'entretien du végétal, de la conception des projets et du suivi des chantiers qui en seront les architectes réels.

Les communistes souhaitent insister. En plus de conditionner la réalisation de nos priorités politiques, l'emploi public est un véritable besoin social, aujourd'hui peut-être plus que jamais. Nous sommes à plus d'un an de crise sanitaire avec des conséquences désastreuses sur le chômage qui a bondi de 14 % en Ile-de-France en un an. Au 2e trimestre 2020, c'était + 34 % de chômage chez les moins de 25 ans. Nous devons intervenir auprès de ces jeunes et les emplois de la fonction publique sont un filet de sécurité que nous pouvons leur offrir en tant que collectivité parisienne.

Les engagements que porte le groupe communiste en faveur des jeunes Parisiens et Parisiennes sont clairs : la jeunesse doit être une priorité ou peut-être même la priorité de la mandature.

La Maison de la jeunesse ouvrira ses portes en septembre 2021, mais ce projet ne pourra pas se concrétiser sans moyens humains adéquats. Nous demandons la création d'un poste de médecin de la Ville pour assurer les consultations de santé mentale organisées sur le site. Cette demande émane du Conseil parisien de la jeunesse et il nous semble très important d'y répondre.

Par ailleurs, le dispositif "Paris Jeunes Vacances" permet de soutenir les projets de vacances des jeunes Parisiennes et Parisiens. Cette année, contexte Covid oblige, les demandes ont explosé et le budget alloué au dispositif ne sera pas suffisant. Nous souhaitons abonder l'enveloppe de 200.000 euros qui devrait permettre de répondre à toutes les demandes.

Nous refusons également que l'école soit le lieu d'économies. Le budget alloué à l'équipement et au mobilier doit demeurer, tout comme les dispositifs de soutien aux enfants des quartiers prioritaires de la ville, comme les chèques Lire.

Pour les communistes, l'éducation, l'emploi public et la jeunesse sont trois investissements qui façonnent un budget durable et à la hauteur des défis qu'il est urgent que Paris relève.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur GILLET.

La parole est à Mme Lamia EL AARAJE, pour le groupe Paris en commun.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, chers collègues, nous discutons aujourd'hui du budget supplémentaire de la Ville de Paris et je souhaite, pour ma part, vous parler de celui de la Préfecture de police que vous serez également amenés à voter.

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que le soutien à cette institution est fondamental pour garantir la sécurité des Parisiennes et des Parisiens et que nous, Ville de Paris, faisons des efforts considérables pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions.

Le budget supplémentaire de cette année est axé autour de deux enjeux majeurs.

Tout d'abord, c'est permettre au vaccinodrome installé au Parc des expositions de la porte de Versailles de contribuer à la campagne vaccinale ô combien nécessaire pour tous les Parisiens et Parisiennes, et plus globalement les Franciliennes et les Franciliens.

Sur cette question, il ne faut pas oublier le rôle majeur joué par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris qui fait un travail exceptionnel pour répondre à cet enjeu de santé publique. Voter ce budget supplémentaire, c'est donc leur permettre de continuer à travailler dans de bonnes conditions et ainsi voir, on l'espère toutes et tous, la fin du tunnel. Rappelons-le à cette occasion, seule la vaccination nous permettra de sortir de cette crise sanitaire et l'actualité, j'ai l'impression, nous donne malheureusement raison sur ce point-là.

Ce budget supplémentaire est donc nécessaire pour permettre de répondre aux enjeux et de continuer à vacciner à Paris jusqu'à ce que cela soit nécessaire. Il faut aussi le rappeler, jusque-là plus de 400.000 doses ont été administrées par les agents de la B.S.P.P. dans ce seul centre. Nous les remercions et les félicitons.

Le deuxième enjeu, auquel répond ce budget supplémentaire, est tout aussi important puisqu'il permet de répondre aux besoins de la Préfecture de police en termes de chantiers immobiliers et de continuer à un rythme soutenu les travaux nécessaires pour la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Ainsi, le budget que vous êtes amenés à voter consacre environ 70 % de moyens supplémentaires à cette brigade.

Divers travaux sont en cours. Ils nous ont été présentés en 3e Commission, notamment ceux de la base avancée de la Préfecture de police en vue des Jeux Olympiques qui devrait pouvoir être mise en service en février 2024. D'autres travaux de casernement sont en cours avec la rénovation de l'immeuble Massillon dans le 4e, la caserne citée dans ce même arrondissement, mais aussi la création de deux nouvelles casernes à Bourg-la-Reine et Neuilly-sur-Marne. Il est donc important d'apporter à la B.S.P.P. ces moyens supplémentaires pour qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions et améliorer le quotidien des agents dans des casernes rénovées et en adéquation avec les enjeux climatiques.

Avant de conclure, il est aussi important de noter que ce budget spécial ne demande pas de contribution supplémentaire de la part de la Ville de Paris. Nous n'avons donc pas été sollicités pour participer à ce budget spécial supplémentaire car, il faut le rappeler, notre contribution repose sur l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif de 2020. En 2021, la contribution de la Ville s'élevait ainsi à 222,45 millions d'euros, montant qui a été voté au budget prévisionnel 2021, et celle-ci reste donc équivalente.

Et il nous appartiendra, à l'occasion du vote du budget prévisionnel en décembre, de débattre sur la nécessité d'augmenter la contribution de la Ville - on a commencé à esquisser ce débat lors de notre dernière réunion en 3e Commission - pour permettre à la Préfecture de police de continuer à répondre aux impératifs qui la concernent et qui nous concernent en tant que Parisiens.

Il s'agit donc d'un document raisonnable, nous permettant d'envisager l'avenir et de soutenir la B.S.P.P. qui, je vous le rappelle, fait un travail formidable dans le cadre de la campagne de vaccination et qui mérite, là encore, nos félicitations. J'en profite pour les réitérer.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame EL AARAJE.

La parole est à M. ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. David ALPHAND. - Merci. C'est dommage que vous partiez, Madame la Maire. C'est votre concept de la Maire du quart d'heure peut-être ? Vous restez un quart d'heure puis vous partez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Arrêtez ! C'est tellement gratuit. On a commencé la séance il y a une heure et demie. La Maire de Paris reviendra tout à l'heure, après la réception du Président de la République italienne, une visite d'Etat évidemment qui n'est pas de son choix et qui tombe en pleine séance du Conseil de Paris. Je prévois d'ailleurs que je suspendrai entre 10 heures 45 et 11 heures 45.

Monsieur David ALPHAND, vous avez la parole.

M. David ALPHAND. - Le terme que vous avez utilisé, Monsieur le Maire, dans votre propos est décidément fort mal choisi. Vous avez parlé de gratuité. Non, ce n'est pas gratuit. D'ailleurs, on s'en rend bien compte. Ce n'est pas gratuit les erreurs de gestion et les errements de votre Municipalité pour les Parisiens ! Rien n'est gratuit avec vous.

La question qui se pose ce matin est la suivante, et vous pourrez la rapporter à Mme HIDALGO parce que je vais de nouveau être contraint de parler d'elle : qui préside à l'avenir de cette Ville et qui siège au perchoir dans cet hémicycle ? Est-ce Mme HIDALGO, la Maire de Paris ? Ou est-ce Anne HIDALGO, la candidate putative potentielle à l'élection présidentielle ?

Eh oui, c'est bien cette question-là, car ce matin les documents budgétaires ne sont pas au rendez-vous. Il en manque un particulièrement important : c'est celui de la programmation pluriannuelle de l'investissement de cette Ville. C'est d'ailleurs, je crois, un constat sur lequel nous pourrions nous retrouver avec Mme KONÉ et le groupe Ecologiste de l'autre côté de cet hémicycle. J'ai entendu son mécontentement, il y a quelques minutes.

Alors c'est vrai qu'à notre grand étonnement, vous ne produisez pas ce document et pourtant, réunion de 1ère Commission après réunion de 1ère Commission, M. SIMONDON reste particulièrement évasif et il n'avait jamais annoncé cette très mauvaise surprise de la matinée. On peut se demander d'ailleurs à quoi servent les communications de l'adjoint aux finances en 1ère Commission si ce n'est pas pour alerter sur ce type de manquement.

La programmation pluriannuelle de l'investissement est particulièrement importante parce que c'est la boussole dans une ville, c'est ce qui permet de donner le cap, la direction. Quand on a déjà un endettement qui dégrade les résultats financiers de notre Ville, quand on est déjà sur le radeau, on ne laisse pas tomber la boussole au sous-sol.

On avait quelques doutes, mais en réalité c'est un triple aveu, un triple aveu cette absence de programmation pluriannuelle.

Tout d'abord, les promesses qui ont été prises par Mme HIDALGO lors de sa campagne électorale - et nous l'avions dénoncé et Rachida DATI avait alerté -, ces promesses étaient particulièrement légères et elles ne peuvent

pas être tenues aujourd'hui. L'aveu est que vous êtes incapables de présenter une programmation de ces investissements-là.

Le deuxième aveu, je n'y reviendrai pas, c'est sur la situation de quasi-faillite financière de cette Ville. Marie-Claire CARRÈRE-GÉE l'a fort bien pointé.

Et le troisième aveu, c'est que Mme HIDALGO instrumentalise les finances de la Ville de Paris. Et nous devons le dénoncer, parce que c'est la première fois dans cet hémicycle que l'on arrive à ce point-là, instrumentaliser les finances de la Ville dans un intérêt et à des fins personnelles et politiciennes. On ne peut pas détourner les finances de la Ville dans ces conditions-là.

Et nous continuerons bien évidemment à demander cette programmation pluriannuelle. Il ne s'agit pas de sacrifier les intérêts des Parisiens et de la Ville de Paris au service de l'ambition personnelle de l'élue parisienne qui veut, en dramatisant, en crispant la relation avec l'Etat - on l'a encore fort bien compris ce matin - tenter vainement de se mettre à niveau d'un Président de la République.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David ALPHAND.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, oui, ce budget supplémentaire marque une nouvelle étape dans la dégradation de notre situation budgétaire. Non, Monsieur ALPHAND, ce n'est pas pour les raisons que vous avancez, ce n'est pas une mauvaise gestion de notre majorité de la gauche et des Ecologistes. Et ce n'est pas non plus parce que Paris subit une crise économique inédite causée par une crise sanitaire elle-même inédite et qui malheureusement risque de ne pas être singulière. La raison principale est le partage déséquilibré du coût de la crise du Covid-19 entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Quelques chiffres que vous aimez bien.

En 2020, le déficit de l'Etat a représenté 9,2 % du PIB pour un montant de 211,5 milliards d'euros, soit une hausse de 136,8 milliards d'euros. Nous sommes loin des 3 % du Traité de Maastricht que vous avez défendu. Dans ce contexte, notre Ville n'enregistre qu'un déficit de 42,1 millions d'euros. Mais le souci n'est pas là, le problème est que les principales modifications de ce B.S., par rapport au budget primitif de décembre 2020, sont dues à un désengagement de l'Etat, et je vais vous le démontrer.

Premièrement, alors que notre Ville est déjà contributrice nette du budget de l'Etat pour 2019, en reversant plus de péréquation qu'elle ne reçoit de dotation globale de fonctionnement, les péréquations augmentent encore de 47 millions d'euros.

Deuxièmement, la crise a creusé des inégalités avec une augmentation du R.S.A. et de l'ensemble des allocations actuelles de subsidiarité de 44 millions d'euros. Ces dépenses sont théoriquement des avances qui doivent être remboursées par l'Etat. Pourtant les non-remboursements s'accumulent depuis des années.

Je vais citer. Selon l'Observatoire national de l'action sociale : en 2019, l'Etat a contribué à hauteur de 56,4 % de la dépense totale du R.S.A., une part qui ne cesse de diminuer depuis 2004. En outre, cette part est très différente d'un département à l'autre. Compte tenu de ce qui est déjà observé en 2020, on peut craindre une situation financière de plus en plus critique pour nombre de départements, et Paris est inclus dedans.

Le Calvados, l'Orne et la Manche ont fait condamner par la Justice en juillet 2020 l'Etat à payer les hausses du R.S.A. du quinquennat HOLLANDE. Il serait temps d'en faire de même aujourd'hui avec une action collective de l'ensemble des collectivités territoriales de droite et de gauche.

Rappelons l'article L.1614 alinéa 2 du C.G.C.T. : "Toute charge nouvelle incombant aux collectivités territoriales du fait de la modification par l'Etat, par voie réglementaire des règles relatives à l'exercice des compétences transférées est compensée, cette compensation n'intervient que pour la partie de la charge qui n'est pas compensée par l'accroissement de la dotation générale." Et ces dotations diminuent depuis quinze ans à Paris.

Troisièmement, nous sommes contraints de recapitaliser la S.E.T.E. pour un montant de 59,4 millions d'euros. En effet, la Tour Eiffel, ayant dû être fermée à cause des confinements successifs, n'a pas perçu de recettes, engendrant ainsi un résultat largement déficitaire lors de son intégration dans le bilan. La S.E.T.E. s'est retrouvée avec des capitaux propres négatifs, obligeant la Ville à prendre des mesures de recapitalisation sans précédent, faute de subventions de l'Etat.

A contrario, je me permets de rappeler pour information que depuis le début de la crise sanitaire, selon les chiffres de la Commission européenne, l'Etat français a versé 155 milliards d'euros pour soutenir le secteur privé, faisant de la France la championne d'Europe des aides aux entreprises et la deuxième derrière l'Espagne en part de P.I.B. Une petite subvention à la S.E.T.E. n'aurait pas été difficile à mettre en place.

Ces trois modifications budgétaires forment ainsi un total de plus de 150 millions d'euros qui ne seront pas destinés à un soutien de l'activité parisienne et surtout à construire la résilience de notre ville plus que jamais sensible aux chocs environnementaux.

Comme nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation d'attente, alors que les versions qui fuient du rapport du G.I.E.C. montrent plus que jamais qu'il faut agir tout de suite, nous proposons 4 amendements budgétaires à ce B.S.

Premièrement, il est important d'accélérer la sortie de la domination de la voiture dans l'espace public. Nous le faisons avec notre politique de stationnement mais il faut aussi aider au renforcement des politiques alternatives de mobilités douces. Nous demandons ainsi la création de 7 emplois, dont 5 agents de catégorie A et 2 de catégorie B, pour renforcer les effectifs de la mission vélo de la DVD.

Deuxièmement, cette crise nous a montré plus que jamais que, parmi les grandes crises écologiques, nous avons sous-estimé la crise sanitaire. Cela fait longtemps que les principales maladies sont des maladies de civilisation générées par notre modèle de développement. La fulgurance de l'expansion du Covid-19 est due à notre modèle productiviste, où dans un processus darwinien ont été sélectionnées les mutations les plus aptes à se répandre. Nous demandons 600.000 euros de subvention pour les acteurs de la santé environnementale et autres.

Troisièmement, la résilience est aussi économique. Il est important de soutenir les actions de l'insertion par l'activité économique, un des piliers de l'économie sociale et solidaire générateur d'emplois durables et relocalisés. Nous demandons le réabondement de l'enveloppe consacrée à hauteur de 794 millions d'euros. Cette dépense, ce sont aussi des recettes futures puisque ce sera autant de personnes en moins allocataires du R.S.A.

Quatrièmement, les événements du Canada avec l'apparition d'un dôme de chaleur sur plusieurs jours ont montré que la crise climatique est déjà bel et bien là. Nous demandons donc la création de 5 postes d'agents de catégorie A pour compléter les effectifs du pôle climat de la future direction de la transition écologique et du climat.

Pour conclure, ce B.S. est un vrai budget supplémentaire au sens où, compte tenu de l'impact sanitaire, nous devons radicalement modifier le budget primitif que nous avons voté en décembre 2020. Pour autant, nous devons résister à la contrainte de l'Etat pour voter un budget à la hauteur des enjeux parisiens.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

J'ai encore le temps de donner la parole à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la prudence dont l'Exécutif a fait preuve au niveau des finances, ainsi que l'efficacité des services qui ont su mener à bien un certain nombre de négociations financières, couplée à l'augmentation de certaines recettes fiscales antécrise, font que nous allons pouvoir ce jour voter un budget supplémentaire.

Ce budget supplémentaire, que je vous invite à voter, marche sur deux jambes : la prudence et la relance.

La prudence car, nous l'avons vu, la crise a accentué les inégalités et fragilisé des publics qui l'étaient déjà, et nous ne sommes par ailleurs pas à l'abri d'une quatrième vague.

Dans ce budget supplémentaire, nous prévoyons ainsi 32 millions d'euros supplémentaires pour le R.S.A. C'est pour moi, mes chers collègues, l'occasion de regretter, encore une fois - cela a été dit à de multiples reprises ce matin - que l'Etat ne tienne toujours pas ses engagements envers nous autres, les collectivités locales : 94 millions d'euros en 2019, 135 millions d'euros en 2020, et a priori 160 millions d'euros en 2021, c'est l'engagement que ne tient pas l'Etat au titre du R.S.A.

Mes chers collègues, on peut débattre dans tous les sens. On peut regretter, j'ai entendu tout à l'heure un des collègues dire que la Ville de Paris "pleure" que l'Etat ne tienne pas ses engagements. On peut valoriser le fait que l'Etat ait mis 56 millions d'euros par-ci et 4 millions d'euros par-là pour compenser les effets de la crise. Mais la Maire l'a rappelé tout à l'heure, ce sont plus de 300 millions d'euros qui manquent dans nos caisses. C'est sans compter toutes les recettes en moins dues à la crise et les dépenses supplémentaires que nous avons dû engager, car il ne nous était pas concevable de laisser les gens à la rue, d'accepter que des familles entières aient faim et que des seniors restent isolés des mois entiers.

La question que l'on peut légitimement se poser, chers collègues, est où est l'Etat ? Que fait l'Etat ?

Certes, il y a eu des sommes importantes engagées auprès des entreprises et pour la relance, cela a été dit tout à l'heure. Et c'est légitime et c'est nécessaire et, nous aussi, nous allons le faire. Ce sera d'ailleurs l'objet de la deuxième partie de mon intervention.

Mais quid du social ? Quid des familles entières de la classe moyenne, par exemple du secteur des loisirs, de l'événementiel, de la culture et du tourisme que nous voyons quotidiennement dans nos permanences d'élus en arrondissement et qui se sont trouvées sur le carreau ? Quid de tous ces intérimaires qui n'ont plus eu de revenus du

jour au lendemain ? Quid de toutes ces familles qui se sont retrouvées privées de cantines, de ces étudiants qui n'avaient plus de petits boulots ou de ces élèves à qui on a dit qu'il fallait faire école en ligne à la maison, alors qu'il y a parfois moins d'un ordinateur par famille pour six personnes et pas les moyens de payer une connexion 4G ?

J'en viens à la deuxième jambe sur laquelle s'appuie ce budget supplémentaire : la relance. Notre Ville a besoin de relance. Relance de l'activité culturelle, avec par exemple 4 millions d'euros supplémentaires prévus à Paris pour Paris Musées. Je tiens là à saluer le volontarisme dont fait preuve Carine ROLLAND au quotidien à ce niveau.

Relance également du secteur du tourisme avec notre présence et solidarité auprès de la tour Eiffel, à hauteur de 59 millions d'euros d'investissement. Là aussi, je salue le travail de Frédéric HOCQUARD qui vient en soutien au quotidien avec les acteurs du tourisme.

Avec vous, chers collègues, nous avons assumé nos responsabilités pendant cette crise et nous allons continuer à le faire, même si parfois cela va au-delà de nos compétences. Paris a su faire preuve ces dernières années, crise après crise, de résilience. Elle continuera à garder la tête haute et à aller de l'avant.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

Je suspends la séance durant une heure. Nous la reprendrons à 11 heures 45 et le premier intervenant sera Grégory CANAL.

A tout à l'heure, merci beaucoup.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures quarante-cinq minutes, est reprise à onze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance. Dans la mesure du possible, essayez de cesser vos discussions particulières pour que nous puissions être tout ouïe.

Examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2021. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vais proposer à Grégory CANAL de poursuivre, avec son intervention, le débat organisé sur le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2021.

Grégory CANAL, c'est à vous.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Madame la Maire, mes chers collègues, il nous paraît essentiel d'attirer votre attention sur la hausse très conséquente des crédits de fonctionnement relatifs aux allocations individuelles de solidarité : 46 millions d'euros d'augmentation par rapport au budget primitif que nous avons voté l'an passé, c'est quand même plus de la moitié des crédits de fonctionnement que vous nous proposez de voter aujourd'hui.

À titre de comparaison, l'an dernier à la même époque, à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire pour l'année 2020, nous avons déjà une augmentation de l'ordre de 25 millions d'euros. Vingt-cinq millions d'euros d'impôts... Pardon ! de crédits supplémentaires - ceci dit, ce sera des impôts derrière - et c'était à l'époque tout à fait logique dans la mesure où on sortait d'une crise sanitaire et économique sans précédent. Souvenez-vous, nous avons eu un confinement absolument dramatique, très difficile, très dur.

C'est donc sans surprise que nous avons cette augmentation de 25 millions d'euros. Et il est évident que, lorsque nous avons adopté le budget primitif à l'automne dernier, le nombre d'allocataires du R.S.A. - et la présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ne me détrompera pas - ne pouvait encore qu'augmenter. D'ailleurs, selon les chiffres du Ministère du Travail, entre fin 2019 et fin 2020, le nombre d'allocataires R.S.A. a progressé de 8,5 % à Paris.

Il était donc tout à fait légitime, Monsieur l'adjoint aux finances, de provisionner en conséquence. Car à l'époque de l'adoption du budget primitif, je me permets de vous le rappeler, on sortait d'un deuxième confinement, on était en période de couvre-feu, il n'y avait aucune visibilité sur la politique vaccinale et on parlait déjà de l'arrivée des variants. C'est dire que la reprise économique ne pointait pas du tout le bout de son nez lorsqu'on a adopté à l'automne dernier ce budget primitif.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Aujourd'hui, vous nous proposez d'adopter un projet de délibération à l'intérieur de duquel le R.S.A. figure à un montant de 31,8 millions d'euros, soit 7 millions d'euros d'augmentation. À la différence de l'an passé, comme je l'indiquais, la crise était parfaitement prévisible, ce qui n'était pas le cas l'an passé. Vous avez donc fait l'objet dans vos prévisions, soit d'une erreur de jugement, soit d'un défaut d'attention, ou en tout cas d'un défaut d'inscription d'un montant beaucoup plus rationnel. Ce qui porte un doute sur la sincérité de ce budget primitif que nous avons adopté l'an passé.

Et pour compléter le propos de ma collègue CARRÈRE-GÉE, je voudrais vous indiquer que, dans l'intervalle, le nombre d'allocataires R.S.A. a baissé. Toujours selon les chiffres de la D.R.I.E.E.T.S., donc du Ministère du Travail, depuis novembre dernier, le nombre d'allocataires commence à entamer une courbe descendante. Ceci a été confirmé à l'occasion du premier trimestre de cette année, à telle enseigne d'ailleurs qu'il s'agit de moins 60.000 allocataires du R.S.A. en quatre mois. Évidemment cette tendance est nationale mais il va de soi que si cette tendance baisse au niveau national, par définition elle est encore plus significative au niveau de la Ville de Paris car, comme chacun sait, lorsqu'il y a une reprise économique, Paris en profite avant la province.

Il est donc surprenant et je vous invite, Monsieur SIMONDON, à nous donner le résultat de cette équation qui nous paraît absolument mystérieuse, en tout cas insolvable : comment peut-on voter l'an passé une augmentation de l'ordre de 25 millions d'euros sur le R.S.A., avec une augmentation du nombre d'allocataires R.S.A., et cette année voter une augmentation encore plus conséquente, de l'ordre de 7 millions d'euros, alors même que le nombre d'allocataires R.S.A. baisse ?

Monsieur SIMONDON, tout ceci laisse planer un soupçon de mystère autour de la sincérité de ce budget primitif que l'on ne s'explique pas. D'ailleurs, vous vous gardez bien dans l'exposé des motifs de documenter ou d'objectiver cet élément-là. Juste une phrase sibylline pour dire : augmentation du nombre d'allocataires. J'espère que vous saurez dissiper de manière nette et sans équivoque ce doute qui traîne dans nos esprits.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur CANAL.

La parole est à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice TIMSIT. - Merci.

Chers collègues, Toulouse, Lyon, Marseille, Bordeaux, toutes ces villes ont en commun d'avoir élaboré et présenté un programme d'investissement pour la durée de la mandature. Or, à ce jour, Paris manque toujours à l'appel. Malgré la crise, nul ne peut ici imaginer sérieusement que Paris fasse l'économie d'un document aussi stratégique. C'est avant tout une question démocratique.

Cela fait déjà plusieurs mois que l'adjoint chargé des finances, cher Paul SIMONDON, rencontre les membres de l'Exécutif parisien, rencontre les maires d'arrondissement et leur demande de hiérarchiser leurs priorités dans le but d'aboutir à un équilibre, tenant compte tant des défis sociaux et environnementaux qui s'imposent à nous que des contraintes budgétaires qui pèsent sur notre collectivité. Et chacune et chacun s'est plié à cet exercice. Alors pourquoi renoncer maintenant ? Pourquoi abdiquer maintenant ?

Le manque de visibilité financière, notamment sur les recettes de la Ville, aussi pénible soit-il, aussi incommode soit-il, est un argument qui ne saurait justifier que le programme d'investissement ne soit ni établi ni présenté aux élus que nous sommes.

Renoncer à présenter un programme d'investissement pour la mandature, c'est priver les membres de l'Exécutif d'un outil leur permettant de planifier et de mettre en œuvre les projets de transformation de notre ville. Renoncer à présenter un P.I.M., c'est aussi priver les élus Parisiens, c'est placer hors du champ du débat démocratique le choix des priorités en matière d'investissements à Paris. Et renoncer à présenter un P.I.M., c'est aussi assumer que la vision, que les ambitions et que les projets prioritaires que nous voulons voir éclore dans notre ville ne seront pas présentés aux Parisiennes et aux Parisiens.

Transparence à l'égard des administrés, respect du contrat de mandature qui lie l'ensemble des groupes de notre majorité, efficacité du pilotage des politiques publiques, ces trois arguments devraient suffire à convaincre de la nécessité de présenter un programme d'investissement pour la mandature, et nous le souhaitons d'ici la fin de l'année 2021.

Alors cette légitime exigence démocratique ne masque pas la complexité de la tâche et nous mesurons pleinement la difficulté d'un tel exercice. Nous sommes tout à fait lucides sur la situation. La contrainte budgétaire est forte. Nous assistons simultanément à un affaiblissement de l'autonomie fiscale de la Ville et au désengagement de l'Etat vis-à-vis de Paris qui est désormais contributrice nette du budget de l'Etat avec des dotations inférieures aux dépenses de péréquation.

A cela s'ajoute la dette sociale de l'Etat à l'égard de notre collectivité qui a avancé près de 1 milliard d'euros d'allocations individuelles de solidarité et de R.S.A. qui n'ont jamais été remboursés depuis près de dix ans. Nous attendons aussi encore le Plan de relance, mais je me réjouis toutefois de la discussion constructive que vous avez pu avoir hier, Madame la Maire, avec le Premier Ministre sur ce point.

Malgré cela, la défaillance de l'Etat ne doit pas nous conduire au repli, mais doit bien au contraire être l'occasion de faire bloc aux côtés d'autres collectivités et d'initier une alliance, afin d'obtenir le remboursement de cette dette sociale et une répartition équitable du Plan de relance. C'est ce que nous formulons dans notre vœu.

Ce que nous vivons est inédit. Des choix budgétaires qui seront faits, dépendra notre futur. Les arbitrages en matière d'investissements façonneront la ville de demain. Pour l'instant, nous naviguons à vue. Mais vous le savez,

les collectivités territoriales constituent l'échelon le plus pertinent pour organiser la résilience du territoire et relancer nos économies.

Notre Municipalité est inéluctablement tenue de flécher prioritairement ses investissements vers des projets de transformation de long terme qui permettront de réduire notre empreinte environnementale, de nous adapter aux conséquences du dérèglement climatique et de lutter contre les inégalités sociales. Cela impose d'adopter une stratégie ambitieuse d'investissements.

Ces choix cruciaux ne peuvent échapper au débat démocratique et nul n'imagine, en cette période si particulière, que ces arbitrages soient figés. Nous comprenons aisément que des ajustements au P.I.M. pourront intervenir. Nous comprenons aussi que des choix devront être faits. C'est la raison pour laquelle nous formulons le vœu qu'un comité de suivi du programme d'investissement de la mandature se réunisse annuellement, afin de réajuster le cas échéant la stratégie d'investissement.

Alors, indépendamment de notre vote favorable du budget supplémentaire, je le précise, nous réitérons à travers notre vœu l'importance qu'un programme d'investissement pour la mandature nous soit communiqué et qu'il soit débattu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, permettez-moi d'abord - c'est une coutume et il y a des coutumes qui sont importantes -, à l'occasion de l'examen de ce budget supplémentaire 2021 de la P.P., de rendre hommage au nom de tous les élus du groupe Changer Paris aux forces de l'ordre et aux pompiers toujours présents à nos côtés pour assurer la sécurité et pour venir en aide aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je crois que c'est important de le dire, surtout en ces périodes difficiles liées à la crise sanitaire, liées à l'augmentation générale à Paris de la délinquance et des troubles à l'ordre public. Je pense notamment ces derniers temps à l'augmentation des rixes, des violences intrafamiliales ou à la gestion difficile et chaotique du phénomène du crack dans l'Est parisien. Je voudrais aussi à cette occasion, car on le fait rarement, saluer le personnel administratif de la P.P. concerné d'ailleurs directement par ce budget au titre des administrations parisiennes et des services communs.

Quelques mots de rappel sur le compte administratif 2021 qui porte pour l'essentiel, vous le savez, sur la seconde annuité du plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Nous nous en réjouissons. Vous savez qu'avec Philippe GOUJON, nous le demandions depuis des années, tant son modèle est bâti sur un seuil maximal de 450.000 interventions annuelles alors qu'aujourd'hui les 520.000 sont largement dépassées.

J'ai eu l'occasion d'indiquer, donc je me permets de le rappeler, que cette hausse reste pour nous probablement encore insuffisante. L'augmentation du vieillissement de la population, les Jeux Olympiques, le Grand Paris Express, la hausse importante ces derniers temps du nombre d'accidents de la route à Paris, et même l'approche à grands pas de la directive européenne sur la limitation du travail hebdomadaire des militaires qui obligerait à doubler les effectifs, tout cela nécessitera probablement une augmentation très importante de ce plan de renforcement. Et je regrette que face à ces grands défis qui nous attendent, l'apport de la Ville de Paris soit stable depuis quelques années. C'est regrettable, c'est un choix que nous ne partageons pas et l'état des finances de la Ville n'est pas une excuse.

Je regrette que pour ce budget supplémentaire du budget spécial de la P.P., il y ait zéro augmentation de la contribution de la Ville, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Je sais, Monsieur NORDMAN, que c'est un budget supplémentaire dans l'apport de la Ville de Paris dans le budget primitif, mais reconnaissez quand même que c'est un mauvais signal donné et nous sommes inquiets.

On le voit bien dans ce budget supplémentaire qui porte pour l'essentiel sur le financement du centre de vaccination à la porte de Versailles dans le 15e, il n'y a aucun apport de la Ville de Paris, aussi symbolique soit-il. Tout est supporté par l'Etat. Je le dis, je le répète, c'est un très mauvais signe pour les années à venir. D'ailleurs, ce budget supplémentaire permettra-t-il le maintien de l'ouverture du centre de vaccination jusqu'à la fin de l'année ? C'est la grande question que nous nous posons car nous pensons que son ouverture sera nécessaire au vu de la reprise de l'épidémie.

Pour conclure, au regard de l'état des finances de la Ville, la Mairie de Paris sera-t-elle au rendez-vous du prochain budget primitif, celui de 2022 ? Permettez-moi de commencer à avoir peur et je vois chez certains le doute s'installer. Rassurez-nous, Madame la Maire, car sur ce budget supplémentaire, la Ville brille comme d'habitude par son absence.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur JEANNETÉ.

La parole est à M. GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite également intervenir au titre de ma présence à la commission de gestion consultative de la B.S.P.P. et par-là saluer le professionnalisme de nos pompiers et la gestion par l'équipe autour du général GONTIER.

Quelques indicateurs que je vais vous détailler ici, un budget exécuté à près de 100 % des dépenses d'investissement pour l'avenir comme pour l'entretien de l'existant, et la poursuite du plan décennal d'investissement entrant dans sa deuxième annuité aujourd'hui.

C'est une année difficile pour nos militaires, une année de transition, un contexte dû au Covid avec une activité opérationnelle toujours soutenue de l'ordre de 1.202 interventions par jour, à proximité du seuil critique des 1.250, mais des prévisions qui sont toujours aussi inquiétantes de l'ordre de 1.327 interventions par jour.

Au titre du Covid, je souhaite ici souligner l'implication de la B.S.P.P. dans le centre de vaccination de la porte de Versailles et la participation ainsi des pompiers à l'effort national. De la formation à la vaccination, c'est 5.500 sapeurs-pompiers formés pour vacciner plus de 7 % des Franciliens. Au test PCR, la B.S.P.P. a su apporter sa pierre à l'édifice.

Madame EL AARAJE, je souhaite vous apporter une information et ainsi rétablir une vérité. Le coût de 6,48 millions d'euros pour le fonctionnement du centre de vaccination porte de Versailles est entièrement supporté par l'Etat. Alors je sais que s'attribuer les mérites d'une gestion saine est facile, surtout dans votre situation, mais il faut rendre à César ce qui est à César.

Pour les conséquences de cette gestion, en termes de réactivité, le modèle a tenu. En termes d'adaptabilité, le modèle a tenu et en termes d'autonomie, le modèle a tenu également. Le prix à payer pour autant est très fort : la fatigue du personnel, le dépassement des quotas de garde, la perte de congés, une vie personnelle perturbée, l'augmentation des consultations psychiatriques hors interventions de l'ordre de 35 %. Je souhaite ici rappeler que, quand j'avais proposé d'abonder les œuvres sociales de la B.S.P.P. qui étaient amoindries par l'absence du 14 juillet et la difficulté à vendre des calendriers, cette majorité ici avait refusé sous votre présidence, Madame la Maire HIDALGO.

Autres indicateurs que je souhaiterais porter à votre connaissance, qui sont d'une gravité incroyable qu'il convient de regarder lucidement, et qui décrivent l'état de notre ville. Les pompiers sont en première ligne, au front, le vrai, au creux du malaise social et de la violence quotidienne. Ils doivent aujourd'hui faire face à 20 % d'interventions supplémentaires pour agressions par arme blanche et c'est chaque jour un sapeur-pompier qui est agressé, dont le plus grand nombre est à Paris. Ceci implique des gestes que nous n'aurions jamais pu penser pour nos pompiers : la formation sur l'esquive, le savoir être en intervention, les nouveaux équipements comme des gilets pare-lames, des bâtons télescopiques et des caméras piétons.

Autre point important à souligner, c'est l'augmentation du temps d'intervention. Oui, Madame la Maire, les conséquences de la désorganisation de Paris sont également visibles sur le secours à la personne. En moyenne, c'est une minute supplémentaire en intervention, c'est une minute en moyenne de perdue, ce sont des vies humaines qui sont en jeu et des conditions d'intervention largement dégradées, des torsions supplémentaires sur les interventions. Bref, vos agissements ont de graves conséquences et ce n'est pas la peine de féliciter la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris pour, en même temps, la désorganiser. L'anarchie que vous installez méthodiquement, la piétonisation, les pistes cyclables, les terrasses, fait peser un risque sur les sapeurs-pompiers et nos concitoyens.

M. le maire du 17^e arrondissement reviendra également sur ce point. L'incendie sur la place Françoise Dorin, dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 juillet, a fait place à un grave incident, les bornes non escamotables compliquant l'intervention et mettant encore une fois en péril des vies. Je souhaite ici apporter le soutien du groupe Changer Paris au pompier qui a été blessé lors de cette intervention.

Au niveau des ressources humaines maintenant, puisque nous avons une vue globale avec ce rapport d'étape et le budget supplémentaire, je voudrais saluer les initiatives en matière de recrutement et d'image notamment auprès de notre jeunesse. Quel plus beau modèle pourrions-nous propager que celui du service et du secours à la personne ? La B.S.P.P., c'est 300 jeunes sapeurs-pompiers pendant 31 week-ends par an pendant trois ans et la Mairie de Paris devrait mieux accompagner ces recrutements et cette sensibilisation. Des propositions du groupe Changer Paris vous seront prochainement faites. On se retrouvera autour de cet objectif pour augmenter le nombre d'alternants, cher Nicolas NORDMAN - seulement 30 aujourd'hui - pour augmenter le nombre de stagiaires de 3^e et donc d'engagements des jeunes auprès de la B.S.P.P. Je travaillerai avec le général GONTIER en ce sens.

En dernier point, la modernisation des moyens issus du plan 2020-2029 a un impact réel sur la fidélisation des troupes, conséquence directe de la baisse du sous-effectif et l'augmentation du renouvellement des primo contrats.

Enfin, la Brigade n'étant pas exempte d'efforts en matière de développement durable, je souhaite saluer la démarche de progrès engagée par la B.S.P.P. : la gestion vertueuse de l'eau, l'accent sur les énergies propres

notamment, et le développement de techniques comme la lance diphasique consommant moins d'eau et ayant fait l'objet de brevets par la B.S.P.P.

Tout cela pour, encore une fois, apporter notre soutien à ces hommes et à ces femmes qui sont quotidiennement au contact des administrés.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Dernier orateur, M. René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Notre vœu s'adresse à une collectivité qui prévoit, qui anticipe, qui organise son budget de fonctionnement et d'investissement aussi en fonction des éléments contingents.

D'abord l'anticipation et la prévision. Il y a un instrument qui s'appelle le budget primitif. Le budget consacré aux travaux et à l'entretien de la voirie communale est en baisse drastique. Il chute de 14 % au budget 2021, soit 3,2 millions d'euros en moins. Pourtant les compétences communales, c'est bien d'assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique des Parisiens.

Alors qu'en est-il pour le budget supplémentaire ? Non, l'entretien de l'espace public n'est pas la variable d'ajustement des aléas de la gestion budgétaire. Car si les finances publiques parisiennes ont terriblement souffert, il ne s'agit pas de rejeter sur l'Etat une part de responsabilité, mais plutôt d'agir en responsable en se demandant ce qu'on peut faire aujourd'hui, et maintenant dans le contexte social et économique bouleversé entre le monde d'avant et le monde d'après. L'espace public ne peut se contenter de certains efforts louables, il est bien temps de lancer les projets, ces programmes comment "Embellir Paris" confiés à Jacques BAUDRIER.

Car l'espace public dans la politique de la Ville est certainement le domaine, avec celui de la propreté, qui a le plus été marqué par la crise sanitaire. Il s'agit, comme la propreté, de celui qui est très sensible aux Parisiens. Cela s'appelle le territoire et cela ressort de l'outil que vous avez évoqué : la territorialisation. Ce sont bien les maires d'arrondissement qui sont le plus à même de juger la qualité de la voirie organisée sans entretien.

Reprenons le terrible calendrier de cette année et demie de la crise sanitaire : un "stop-and-go" dans les chantiers qui font que les concessionnaires se télescopent, 9.800 autorisations d'extension, la mise en œuvre du nouveau règlement des étalages et des terrasses à Paris à compter du 1er juillet, les aménagements provisoires et en voie de pérennisation, les infrastructures.

Trottoirs dégradés, opérateurs non suivis, nids-de-poule sur les grands axes comme les dessertes de quartier, les Parisiens font le constat du mauvais entretien de l'espace public. Tout cela avec une grande ingéniosité pour échafauder une mécanique de taxation associée à la pérennisation des terrasses estivales ou le renforcement des voies de stationnement en créant une nouvelle vache à lait, les deux-roues motorisés venus de banlieue, en se faufilant dans les encombrements créés par l'engorgement de la Ville de Paris pour venir y travailler. Tout cela, ces ressources venues de l'espace public, de grâce qu'elles y retournent ! Sinon où vont-elles ?

Compte tenu du caractère prioritaire des opérations, nous attendons un vrai budget de l'entretien de l'espace public qui soit une nouvelle étape de la territorialisation qui vous tient tant à cœur.

Merci.

Examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2021. - Réponses de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous remercie pour ce débat organisé. Nous allons à présent passer aux réponses de l'Exécutif.

Je donne en tout premier lieu la parole à Paul SIMONDON, que je remercie à nouveau pour ce travail qu'il a conduit avec beaucoup d'exigence, de sérieux et aussi de qualité de dialogue.

Paul SIMONDON ?

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Pour commencer cette réponse aux uns et aux autres, après vos interventions riches, je voulais quand même prendre un moment pour répondre aux accusations de la présidente de la 1ère Commission.

Je comprends que le Préfet de Région a répondu à votre sollicitation, qu'il vous a dit que les coquilles que vous aviez repérées sur le compte administratif - dont nous avons parlé en 1ère Commission et en séance ici - devraient être corrigées - je le comprends et d'ailleurs c'est déjà fait - et qu'ensuite il ne se prononce pas à la place du tribunal administratif. Vous comptez le saisir, j'imagine que cela veut dire que le Préfet ne le fait pas lui-même. Je n'y vois donc pas un signe inquiétant. Ensuite, bien sûr, on attendra la réponse.

Mais j'attends avec peut-être plus de gourmandise sa réponse à votre prochain courrier, celui dans lequel vous allez lui dénoncer les très graves erreurs que vous avez repérées dans le budget supplémentaire. J'imagine qu'il pourrait vous répondre qu'il faut faire attention, quand on compare un budget à un autre, de ne pas se baser sur le projet de budget envoyé à la séance avant la séance du Conseil, mais bien sûr le budget voté, c'est-à-dire y compris la lettre rectificative qui en décembre 2020 a modifié nos chiffres de 1,9 million. J'en ai bien conscience et c'est bien sur cette base que doit être considéré le budget pour l'année 2021.

En tout cas, derrière ces accusations qui font un peu d'animation, qui vous permettent d'essayer de faire croire que la Maire de Paris ne sait pas compter ou que je ne sais pas compter, qu'est-ce qu'il y a ? Il y a essentiellement une mise en cause de l'administration. Je m'inscris en faux par rapport à cela et je veux saluer le professionnalisme des services de la Ville. Puis il y a aussi et surtout une manœuvre pour ne pas répondre aux questions principales.

Les questions sont les suivantes et y a-t-il eu une seule réponse à ces questions sur les bancs de la droite ? La Ville de Paris a-t-elle été plus touchée que les autres communes par la crise économique ? Est-il légitime de réclamer une aide de l'Etat ? Est-ce que l'Etat a déjà aidé la Ville de Paris depuis le début de cette crise ? Trois questions auxquelles vous vous évertuez à ne pas répondre.

Alors, je parle bien du groupe Changer Paris parce que, pour le coup, le groupe "Indépendants et Progressistes", et je l'en remercie, a fait des réponses très claires à ces trois questions à travers l'intervention de M. GOVCIYAN.

Je voulais donc revenir. Est-ce que Paris a été plus touchée ? Quel autre département a eu une augmentation de 14 % ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, s'il vous plaît ! Monsieur BOULARD, cela ne vous ressemble pas de parler de cette façon. On a écouté les uns et les autres...

On a écouté les uns et les autres. C'est très incorrect ce que vous faites et très peu républicain. Je ne sais pas dans quelle aventure vous vous installez, mais c'est très dérangeant. Je pense que les Parisiens ont besoin d'entendre, de façon sereine, les réponses qui sont portées. Et vous savez, empêcher de parler, dès lors que nous sommes là et que nous allons continuer à nous exprimer, ne fera pas progresser le débat. Donc, s'il vous plaît, soyez, comme nous l'avons été, à la fois à l'écoute et puis tout à fait convaincus et mobilisés sur vos thèses, cela ne me dérange absolument pas, dès lors que les Parisiens peuvent entendre les réponses qui sont faites après avoir entendu les questions qui ont été posées.

Paul SIMONDON, vous avez la parole et rien que vous.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Donc, Paris a bien été touchée plus que les autres territoires. Aucun autre département n'a eu une augmentation de 14 % du nombre de ses allocataires. Aucun autre département n'a vu un reste à charge très important par l'augmentation des allocations de solidarité de 330 millions sur deux ans. Aucun autre département n'a vu ses droits de mutation s'effondrer de 224 millions d'euros dans les douze premiers mois de l'année épidémique par rapport aux douze mois précédents. Et est-ce qu'on est les seuls à le dire ? Non, c'est ce que dit aussi "France urbaine" sur l'impact sur les grandes villes et c'est ce que dit aussi la Cour des comptes, que les grandes villes sont bien sûr beaucoup plus touchées.

Est-il normal de demander un soutien de l'Etat ? Je vais me contenter de faire une citation, c'est plus simple : "Il y a 1,3 milliard d'euros d'impact de la crise sanitaire. Ce n'est pas aux voyageurs de payer l'addition de la crise Covid en 2021, nous demandons à l'Etat de compenser 100 % de ces pertes". Il s'agit bien sûr, vous l'aurez reconnu, de Valérie PÉCRESSE alors encore en campagne début juin...

Oui, j'ai remarqué.

Est-ce que cette citation est une preuve de sa mauvaise gestion, du fait qu'elle vient se plaindre auprès de l'Etat en permanence ? Non, simplement quand il y a un impact totalement atypique, il y a bien sûr des réactions.

Ensuite, y a-t-il eu des aides ? On en a déjà parlé longuement, je le redis, il n'y a eu pour l'instant aucune aide en fonctionnement. Mais on a remarqué, Madame la Maire, vous l'avez expliqué, que l'Etat a commencé à remarquer qu'il y avait des difficultés, qu'il propose enfin un dispositif de soutien pour les pertes tarifaires qui ont beaucoup touché les grandes villes. Il reste à s'assurer que ce soutien va effectivement arriver sur Paris également.

Revenons maintenant à ce qui nous occupe, ce qui concerne ce débat, c'est-à-dire le budget supplémentaire.

Nous avons un budget supplémentaire totalement atypique vu le contexte. Il permet avant tout d'inscrire des dépenses obligatoires absolument indispensables, en particulier 48 millions d'augmentation des dépenses de solidarité. Vous l'avez dit, les uns et les autres, je comprends bien la manœuvre qui consiste à expliquer qu'en novembre dernier, avec les chiffres du nombre d'allocataires qui datait d'août, on aurait dû prévoir exactement l'ampleur de la crise. Je ne vois pas l'intérêt de le dire de cette manière-là, si ce n'est pour ne pas parler de la crise elle-même, du besoin de solidarité qu'il y a dans ce pays, des actions précises de solidarité que la Ville met en place.

Dans tous les quartiers, on sait qu'il y en a besoin, et pour l'instant c'est l'absence, là aussi, de soutien en fonctionnement et en compensation sur ces lignes-là.

Il y a également dans ce budget, on l'a dit, une augmentation des systèmes de péréquation. Un début de prise en compte par l'Etat s'est exprimé extrêmement récemment au Parlement, sur un système qui est devenu totalement ingérable et qui est la répartition des recettes d'amendes de circulation. Le Gouvernement a indiqué qu'il a refusé les amendements portés, y compris par Rémi FÉRAUD dans le cadre de la P.L.F.R., mais il a indiqué qu'il allait proposer quelque chose pour le prochain projet de loi de finances. Nous sommes impatients de le voir.

Ensuite, il y a des soutiens indispensables à des acteurs de la Ville, liés à la Ville et qui sont bien sûr très touchés par la crise, et qui ont de lourds problèmes de trésorerie liés à cette crise : Paris Musées, 4 millions en fonctionnement ; la tour Eiffel, la S.E.T.E., on en a parlé, bien sûr avant sa réouverture très bientôt ; puis le P.O.P.B., une recapitalisation indispensable pour passer la bosse de cette crise et tenir jusqu'à une forme de reprise de l'activité, puis pour permettre également cette nouvelle acquisition sur laquelle, je pense, nous pouvons tous nous retrouver du fond de la salle du Bataclan.

Ce budget s'écrit bien sûr avec un certain nombre de recettes. En l'occurrence, la C.V.A.E., que même le rapport du député CAZENEUVE prévoyait en forte baisse, n'est pas en forte baisse. Donc nous avons ce que l'on estime être une bonne nouvelle sur cette ligne-là, tant mieux, même si on sait que ce sera très différent l'an prochain.

La dotation globale de fonctionnement, nous avons été extrêmement prudents car nous nous attendions à une réduction de cette dotation. Nous avons été un peu trop prudents, donc finalement nous pouvons rajouter 11 millions d'euros. Mais nous avons raison de nous attendre à une baisse de la dotation de fonctionnement, puisqu'elle était de 53 millions d'euros en 2020 et qu'elle sera de 31 millions d'euros en 2021. Vous voyez, là non plus pas une aide dissimulée.

Les autres recettes, oui, vous avez parlé des loyers capitalisés. Comment ne pas en parler puisqu'on en parle, j'imagine, depuis six ans dans cet hémicycle. Je sais qu'Emmanuel GRÉGOIRE vous a déjà répondu à de nombreuses reprises sur le sujet. Je vais faire une réponse très simple parce que vous savez à quoi ont servi et servent les loyers capitalisés : ils servent à développer le logement social ; c'est ce qui a permis à la Ville d'avoir une politique d'investissement et en partie autofinancée sur le logement pour développer le logement social et aller vers l'objectif de 25 % que nous nous sommes fixé conformément à la loi. Là aussi, critiquer ce tuyau budgétaire que sont les loyers capitalisés, c'est une manière de ne pas dire à quel point le logement social et son développement peuvent vous déranger éventuellement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Poursuivez, s'il vous plaît, Monsieur SIMONDON. En dehors de cet hémicycle, même si malheureusement nous avons à subir ce brouhaha, les Parisiens n'entendent que vous puisque vous parlez dans le micro.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Il s'agit donc d'un budget supplémentaire qui est extrêmement resserré, qui est bien sûr restreint sur ses dépenses obligatoires, qui met notre autofinancement volontaire à un niveau très bas, nous le savons, et y compris qui augmente, vous l'avez dit les uns et les autres, l'autorisation d'emprunt d'un montant équivalent à cette recapitalisation de la Tour Eiffel.

Le sujet, qui nous a occupés ce matin, était aussi beaucoup le sujet des prévisions d'investissement et du pluriannuel. Je voudrais là aussi répondre à des questions simples : est-ce que la Ville de Paris est en train de moins investir ? Après le vote de ce budget supplémentaire que je souhaite, pour l'année 2021, plus de 1,5 milliard d'euros d'investissements sont prévus et qui vont pouvoir se déployer sur des projets dans les arrondissements dès cette année.

Est-ce que la Ville de Paris va continuer à investir ? Bien sûr, Madame la Maire, vous avez donné ces directions. Oui, les projets vont pouvoir se dérouler sur la base des priorités indiquées par les maires d'arrondissement. Et je tiens à remercier toutes les maires et tous les maires d'arrondissement pour les nombreux échanges fructueux que nous avons eus et où ils ont été très clairs sur leurs demandes. Nous allons pouvoir lancer les projets sur la base de leurs priorités et aussi sur les priorités transversales qui sont celles de notre majorité municipale, celle de l'Exécutif, car elles sont indispensables.

Est-ce que nous voulons vraiment faire un débat ce jour sur le niveau d'investissement que nous inscrirons en 2025 ou en 2026, avec un niveau de prévisibilité sur la situation économique, sur le rétablissement de nos recettes et sur de nombreux autres facteurs qui sont totalement flous ? Si jamais je m'aventurais à faire de telles choses, je serais immédiatement repris pour des hypothèses sans doute fantaisistes sur les années en question. Donc non, ce n'est pas la priorité, mais nous aurons bien sûr des discussions sur ces investissements.

Madame la Maire, vous avez donné des indications sur ce point et, en réponse au vœu déposé par le groupe Ecologiste d'une part, et Danielle SIMONNET d'autre part, le vœu de l'Exécutif rappelle les ambitions de ces investissements et que nous aurons cette vision pluriannuelle à chacune de nos discussions budgétaires.

J'ai parlé de deux vœux et il en reste un. A propos du vœu de Changer Paris sur le renforcement de l'enveloppe dédiée à l'entretien, Colombe BROSSEL répondra lors de sa Commission à un vœu spécifique sur l'enveloppe propreté pour les arrondissements et comment, dans le cadre de la territorialisation, les arrondissements

pourront avoir une maîtrise des crédits de propreté sous la forme d'un certain nombre de marchés. Mais je vais émettre un avis défavorable au vœu de Changer Paris, qui fait un lien entre cette enveloppe d'entretien et des recettes, comme si ces recettes étaient affectées et comme si les recettes liées aux terrasses en l'occurrence dans les quartiers touristiques ne devaient bénéficier qu'à ces quartiers et en aucun cas aux quartiers populaires. Donc pas de lien entre ces recettes localisées et les enveloppes en question.

Par rapport aux amendements qui ont été présentés par les différents groupes, pour l'amendement sur les Ateliers bleus, il y a une réorganisation, vous le savez, du temps du soir qui est porté par Patrick BLOCHE et qui réorganise l'offre pour les enfants à ce moment-là. Je propose d'émettre un avis favorable. Je vous propose un sous-amendement pour que la rédaction soit recevable à cet amendement et je sais que Patrick BLOCHE pourra développer les différentes offres du temps du soir grâce à ce budget.

A propos des chèques "Lire" déposé par le groupe Communiste, je vous confirme qu'il n'y a pas eu ce dispositif dans les deux années scolaires touchées par le Covid 2019-2020 et 2020-2021, mais que ce dispositif est bien prévu pour la prochaine année scolaire et budgété comme tel.

A propos du mobilier dans les établissements scolaires, la ligne inscrite sur ce type de budget a été pour l'instant consommé à 50 %. Il n'y a pas une alerte et une tension spécifique, donc je proposerai de retirer cet amendement.

A propos de la santé, nous avons bien sûr augmenté très fortement en 2021 les crédits pour la santé et en particulier sur la stratégie de contrôle de l'épidémie. Il y a encore d'ailleurs un vrai manque de visibilité là aussi - mais nous allons y arriver, j'en suis certain - sur le type de remboursement que nous pourrons avoir vis-à-vis des dépenses liées à la vaccination. Ce vœu ne propose pas d'action spécifique et il faudra continuer à discuter pour l'an prochain dans le cadre de la création de la direction de la santé y compris.

Cependant, je demanderai un retrait de ce vœu pour l'instant. Je vais vous proposer un vœu de l'Exécutif lié à une opportunité immobilière pour créer un incubateur d'économie sociale et solidaire dans le 13e arrondissement. Donc ce vœu de l'Exécutif permet d'inscrire un support budgétaire, une AP à hauteur de 2,5 millions d'euros qui pourra être pourvue avec des crédits d'ores et déjà disponibles et pas de rajout de crédits.

A propos de "Paris Jeunes Vacances", les crédits prévus sur ce dispositif sont les mêmes que l'année 2019. Bien sûr, en 2020, ils ont été beaucoup moins consommés et on comprend bien pourquoi, mais il n'y a pas eu de variation par rapport à 2019, donc pas de nécessité d'augmentation non plus.

A propos de l'amendement de Danielle SIMONNET sur la Maison de l'air, c'est une demande de retrait également. Ce projet est discuté avec le maire d'arrondissement Éric PLIEZ et il n'y a pas une urgence à inscrire des crédits dès le budget supplémentaire.

A propos de l'insertion par l'activité économique, nous avons eu en décembre dernier une discussion sur ce sujet et un ajout de crédit, en l'occurrence de 300.000 euros, en lettre rectificative. Ces dispositifs se déploient, ils sont indispensables pour répondre à la crise économique, mais il n'y a pas là immédiatement un besoin d'ajout budgétaire. Donc, là aussi, je vous proposerai un retrait de cet amendement.

Et j'en ai terminé. Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Paul SIMONDON, pour ces réponses.

Je donne à présent la parole à Antoine GUILLOU, puis à Nicolas NORDMAN, et nous procéderons ensuite au vote des vœux, amendements et projets de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Quelques mots effectivement sur le budget supplémentaire Emplois qui, c'est la tradition, comporte un certain nombre de transformations de postes pour refléter l'adéquation des emplois budgétaires à la réalité du fonctionnement du service public parisien.

Quelques transformations que je souhaitais souligner et qui sont évidemment la traduction concrète des politiques publiques et des orientations prises. C'est notamment le cas d'un certain nombre de transformations à la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, avec une transformation de postes d'I.S.V.P. et d'A.S.P. pour créer des postes de policiers municipaux, ce qui matérialise le vote de notre précédent Conseil.

Un autre élément, qui me semble tout à fait important et significatif, est le transfert des postes d'agents de logistique générale vers le corps des adjoints techniques. Cette modification permettra d'améliorer le déroulement de carrière de ces personnels. Ce sont ainsi plus de 90 agents qui sont concernés dans le cadre de ce budget supplémentaire.

En omettant un certain nombre d'autres transformations, je citerai néanmoins le transfert d'agents qui assurent la restauration dans les collèges en direction des caisses des écoles, piloté par mon collègue Patrick BLOCHE qui aura l'occasion d'y revenir en 6e Commission. Là aussi, notre budget supplémentaire Emplois traduit cette évolution de l'organisation du service public parisien.

En ce qui concerne les amendements qui ont été déposés par les différents groupes, s'agissant d'un budget supplémentaire dédié aux transformations de postes, il ne me sera pas possible d'y donner une suite favorable. Cependant, il sera de première importance de nous assurer que l'évaluation des besoins et des ressources soit faite dans le cadre du budget primitif 2022 et que nous puissions, avec l'ensemble des adjoints, entamer et réaliser ce travail, afin de nous assurer que l'allocation des ressources humaines en l'occurrence soit en adéquation avec nos priorités politiques, que ce soit pour le fonctionnement de nos équipements et de nos services publics ou pour les politiques publiques qui sont au cœur de nos engagements, au cœur de nos priorités, telles que le développement des pistes cyclables ou encore la mise en œuvre du Plan Climat et l'engagement de la Ville sur le front de la transition écologique.

C'est à l'occasion du budget primitif que nous pourrions réaliser ce travail avec l'ensemble de mes collègues adjoints, afin de nous assurer que les moyens humains, les moyens que nous dédions à ces politiques soient en adéquation avec les besoins.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Antoine.

Et la parole est à Nicolas NORDMAN, pour compléter les réponses de l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots d'abord pour remercier les intervenants qui ont exprimé un certain nombre de choses concernant le budget supplémentaire de la Préfecture de police. C'est l'occasion pour moi de m'associer bien entendu aux remerciements qui ont été ceux de certains collègues vis-à-vis des agents de la Préfecture de police mais aussi vis-à-vis des agents de la B.S.P.P., les pompiers de Paris, qui ont été extrêmement sollicités pendant la période récente. D'ailleurs, à ce budget supplémentaire, il y a évidemment, cela a été souligné, le financement du centre de vaccination qui a mobilisé de manière très importante les pompiers de Paris avec le succès que l'on connaît et des milliers de Parisiennes et de Parisiens qui ont pu bénéficier de vaccinations dans ce centre.

Je voudrais répondre aux collègues qui ont déploré le fait que la contribution supplémentaire de la Ville de Paris n'était pas là pour ce budget supplémentaire et je ferai la même réponse que celle que j'avais faite au moment de la 3e Commission : nous sommes là à examiner un budget supplémentaire et non un budget prévisionnel. A l'occasion du budget prévisionnel, nous avons augmenté fortement le budget de la Préfecture de police de plus 4,34 % supplémentaires ; cela avait permis notamment le financement du plan de modernisation de la B.S.P.P. auquel nous sommes toutes et tous très attachés. Ce plan de modernisation se poursuit bien entendu. Il avait été financé dans sa première tranche au moment du budget prévisionnel et je vous renvoie collectivement, chers collègues, au débat sur le prochain budget qui permettra évidemment d'inscrire les crédits nécessaires pour la poursuite de ce plan ambitieux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

2021 DFA 22 - Budget supplémentaire 2021 du budget général.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à un programme d'investissement de la mandature.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un programme d'investissement de mandature.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'enveloppe dédiée à l'entretien de l'espace public pour chaque arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons mettre à présent aux voix les budgets supplémentaires de la Ville et les budgets spécifiques, ainsi que les amendements et les vœux. Je rappelle que les votes des budgets supplémentaires de la Ville s'effectueront globalement et non pas par chapitre. Et je rappelle donc qu'il n'y aura pas de reprise de parole au moment des votes. Je demanderai bien sûr à Paul SIMONDON l'avis de l'Exécutif sur les différents amendements et vœux, puis nous voterons.

Je vous propose de vous prononcer tout d'abord sur le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2021 DFA 22 avec tout d'abord les amendements, que je vais vous présenter, du n° 108 au n° 113 qui ont été déposés par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen, "Génération.s" et par Mme SIMONNET, ainsi qu'un amendement n° 150 déposé par l'Exécutif.

L'amendement n° 108 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Non.

L'amendement n° 109 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il retiré ? Il est retiré.

L'amendement n° 110 déposé par le groupe Communiste et Citoyen retiré aussi ? Oui.

L'amendement n° 111 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 112 déposée par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris et Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 112 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 113 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 113 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 150 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 150 est adopté.

En réponse aux vœux n° 1 et n° 2, l'Exécutif a déposé le vœu n° 2 bis.

Le vœu n° 1, qui avait été déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s", est-il retiré ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 2 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 214).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DFA 22-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer, à main levée, globalement, sur le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", articles L. 2312-2 et L. 2312-3, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée "Ville de Paris", issue de la fusion de la commune et du département de Paris ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la circulaire du 24 août 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des finances de la relance, chargé des comptes publics, relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements, de leurs établissements publics liées à la crise sanitaire du Covid-19 ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les délibérations 2020 DFA 20 du 23 juillet 2020 relatives à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2020 DFA 47 relatif à l'étalement des dépenses exceptionnelles de fonctionnement liées à la crise sanitaire de la Covid-19 ;

Vu la délibération 2020 DFA 76-1 du 15 décembre 2020 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2021 ;

Vu les délibérations des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2020 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1er : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021 est arrêté comme suit :

- à la somme de 5 980 511 511,15 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme) ;

- à la somme de 251 259 552,04 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 4 : Le montant de l'autorisation d'emprunt est majoré de 59 400 000,00 euros ce qui le porte de 782 460 227,42 euros à 841 860 227,42 euros.

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à inscrire ou à reprendre les provisions suivantes :

- Un complément de 8 059 466,25 euros pour risques et charges (voir détail en annexe),

- Une reprise de 3 307 551,52 euros pour risques et charges (voir détail en annexe).

Les provisions complémentaires constituées pour risques et charges sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6815 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 8 059 466,25 euros et les reprises sur provisions pour risques et charges sont imputées en recette au chapitre fonctionnel 946, compte 7815 et en dépense au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 3 307 551,52 euros du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2021.

Compte tenu des mouvements mentionnés ci-dessus, les provisions pour risques et charges sont portées de 32 055 354,90 euros à 36 807 269,63 euros."

(Voir détail joint en annexe n° 1).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 22-1° ainsi amendé relatif budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DFA 22-1°).

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021 est donc adopté.

2021 DFA 22-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, globalement, sur le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", articles L. 2312-2 et L. 2312-3, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée "Ville de Paris", issue de la fusion de la commune et du département de Paris ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la circulaire du 24 août 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des finances de la relance, chargé des comptes publics, relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements, de leurs établissements publics liées à la crise sanitaire du Covid-19 ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les délibérations 2020 DFA 20 du 23 juillet 2020 relatives à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris;

Vu la délibération 2020 DFA 47 relatif à l'étalement des dépenses exceptionnelles de fonctionnement liées à la crise sanitaire de la Covid-19 ;

Vu la délibération 2020 DFA 76-2 du 15 décembre 2020 arrétant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2021 ;

Vu les délibérations des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021 arrétant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2020 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1er : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021 est arrêté comme suit :

Dépenses : 136 806 325,52 euros

Recettes : 136 806 325,52 euros

- conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonction annexées à la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les

limites de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à inscrire ou à reprendre les provisions suivantes :

- Un complément de 8 059 466,25 euros pour risques et charges (voir détail en annexe),
- Une reprise de 3 307 551,52 euros pour risques et charges (voir détail en annexe).

Les provisions complémentaires constituées pour risques et charges sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6815 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 8 059 466,25 euros et les reprises sur provisions pour risques et charges sont imputées en recette au chapitre fonctionnel 946, compte 7815 et en dépense au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 3 307 551,52 euros du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2021.

Compte tenu des mouvements mentionnés ci-dessus, les provisions pour risques et charges sont portées de 32 055 354,90 euros à 36 807 269,63 euros."

(Voir détail joint en annexe n° 2).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 22-2° ainsi amendé relatif budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DFA 22-2°).

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2021 est adopté.

2021 DFA 46 - Budget supplémentaire 2021 des états spéciaux d'arrondissement. - 2e délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 46 relatif au budget supplémentaire 2021 des états spéciaux d'arrondissement. Il s'agit d'une deuxième délibération.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFA 46).

2021 DFA 41 - DRH - Budget supplémentaire 2021. - Emplois.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les amendements n^{os} 114 à 119 ont été déposés par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste et Citoyen.

L'amendement n° 114 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Non, il est retiré.

L'amendement n° 115 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Il est retiré.

L'amendement n° 116 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Il est retiré.

L'amendement n° 117 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ? Il est retiré.

L'amendement n° 118 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ? Il est retiré.

L'amendement n° 119 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 41 - DRH relatif au budget supplémentaire emplois 2021 de la Ville de Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFA 41 - DRH).

2021 DILT 7 - DFA - Service techniques des TAM. - Budget supplémentaire 2021 du budget annexe.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons aux budgets annexes.

Pour commencer, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 7 - DFA relatif au budget supplémentaire du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2021.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DILT 7 - DFA).

2021 DPE 14 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Budget supplémentaire 2021.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 14 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 14 - DFA).

2021 DPE 15 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Budget supplémentaire 2021.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DPE 15 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 149 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 149 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 15 - DFA ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DPE 15 - DFA).

2021 DASES 88 - DFA - Budget supplémentaire de l'exercice 2021 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 88 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance pour l'exercice 2021.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 88 - DFA).

Mes chers collègues, les budgets supplémentaires de la Ville de Paris de 2021 sont adoptés.

Je vous en remercie.

2021 PP 62 - Budget supplémentaire 2021 du budget spécial de la Préfecture de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas fini, nous passons au budget supplémentaire de la Préfecture de police pour l'exercice 2021.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, PP 62).

Merci beaucoup, mes chers collègues, pour ce débat important et qui nous permet de poursuivre.

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si certains doivent quitter la séance, allez-y, mais nous allons passer maintenant à la 1ère Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à la présidente de la 1ère Commission, Mme CARRÈRE-GÉE.

Vous avez la parole, Madame la Présidente.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Brièvement, lors de la réunion de la 1ère Commission, Mme CHARNOZ a présenté le projet de délibération relevant de sa délégation sur la recapitalisation de la S.E.T.E.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La présidente de la 1ère Commission a la parole et elle seule.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Ainsi que M. MARTINS qui a donné des précisions sur la situation de la Tour Eiffel et les conditions de son ouverture.

Ensuite, nous sommes passés au dossier budgétaire. J'attire une nouvelle fois votre attention, comme je l'ai fait lors de la Commission des finances. Je m'adresse en particulier à M. SIMONDON pour lui demander une nouvelle fois, ainsi qu'à la Mairie de Paris en général, de bien vouloir transmettre à la 1ère Commission les outils nécessaires à son travail avec les tableaux de suivi de l'exécution budgétaire. Ils nous arrivent en général à 11 heures 45 le jour de la réunion et nous aimerions les avoir au moins un jour avant pour pouvoir travailler et faire notre travail sérieusement.

Lors de la réunion, M. SIMONDON a apporté des précisions à la suite de ma saisine du Préfet de Région. A cet égard, si vous me permettez, Monsieur SIMONDON, sur ce que vous avez dit tout à l'heure, les erreurs que j'ai signalées dans le budget supplémentaire sont bien des erreurs (*coupure de son*)... explicitement dans le rapport financier. C'est le budget primitif 2021 et pas la (*coupure de son*)... modificative.

Ensuite, M. SIMONDON a répondu à diverses questions sur la situation du R.S.A. et sur les loyers capitalisés. Nous avons eu également un assez long débat sur la question des ressources humaines et sur le temps de travail. M. GUILLOU a répondu notamment aux interventions de M. CANAL et de M. ALPHAND. Mme KOMITÈS a présenté une série de projets de délibération sur l'emploi et le développement économique. Mme GABELOTAUD a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Nous avons eu aussi des interventions de M. HOCQUARD et un débat notamment avec M. BOHBOT sur le tourisme à Paris. M. LETISSIER a présenté ses projets de délibération. Il y a eu un débat sur le projet de délibération DAE 99 relatif à la subvention et la convention avec l'association "CoopCycle". Enfin, Mme POLSKI a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation et nous avons pris note des vœux et amendements déposés en 1ère Commission.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 1ère Commission, chère Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

2021 DAE 151 - "Paris Boost Emploi". - Subvention (40.000 euros) et conventions avec 23 associations intervenant dans les quartiers populaires pour mise en œuvre du plan Paris Boost Emploi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 25 : opération de recapitalisation de la S.E.T.E.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - On se retire, Monsieur le Président. On n'intervient pas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est bien ce qui me semblait, merci de me le confirmer, cher Frédéric BADINA-SERPETTE.

Du coup, nous passons au projet de délibération DAE 151 relatif à " Paris boost emploi " : subvention et conventions avec 23 associations intervenant dans les quartiers populaires pour la mise en œuvre du plan " Paris boost emploi ". La parole est à Alice TIMSIT.

Intervenante. - On m'a signalé également une désinscription sur ce projet de délibération, je suis navrée. Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Nous allons terminer la séance du Conseil de Paris avant 13 heures à ce rythme-là ! Non, je plaisante. Merci en tout cas.

N'hésitez pas, via vos secrétaires généraux, à nous prévenir en avance, cela m'évite de vous interpellier.

Barbara GOMES est inscrite et Barbara GOMES a des choses à dire.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Ville a renforcé son plan pour les habitantes et les habitants des quartiers populaires - nous le constatons notamment au travers de la diversité des appels à projets lancés et par le renforcement du soutien apporté aux différentes structures et associations qui travaillent dans ces quartiers - en faveur des 350.000 Parisiennes et Parisiens qui habitent et des actions menées dans l'optique d'améliorer leur quotidien.

Ce projet de délibération met l'accent sur la question de l'emploi dans les quartiers populaires et vient compléter la subvention apportée aux associations lauréates du volet emploi de l'appel à projets "politique de la ville".

Nous le savons, les habitantes et les habitants des quartiers populaires ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire. En plus des publics fragiles déjà identifiés par les acteurs de la solidarité, de nombreuses personnes se sont retrouvées subitement privées d'emploi et plongées dans une situation de précarité parfois inédite. Les publics les plus fragiles sont bien souvent, nous le savons toutes et tous, les plus isolés. L'emploi, c'est un vecteur de lutte contre l'isolement et c'est aussi dans cette logique que les associations subventionnées agissent localement dans les quartiers populaires.

Permettez-moi de saluer au nom du groupe le travail qu'Afaf GABELOTAUD mène avec les différents acteurs de l'emploi et qui est étroitement lié justement aux politiques d'action sociale de la Ville. Je pense vraiment que les deux vont de pair.

La richesse du tissu associatif parisien et la synergie qui existe entre les différents acteurs permettent d'accompagner les personnes éloignées de l'emploi, voire très éloignées, et ceci de manière personnalisée. Ces 23 structures lauréates ont été particulièrement actives pendant le confinement, ce qui a permis de maintenir, voire de créer du lien social dans les quartiers populaires.

Les projets ont été sélectionnés avec des équipes de développement local et en lien avec les mairies d'arrondissement, ce qui facilite le travail de terrain qui peut être fait. Je pense notamment à l'association "Salle Saint Bruno" dans le quartier de la Goutte-d'Or, par exemple, qui travaille avec un public très large et qui organise, en plus de ses actions d'accueil et d'information, de nombreux ateliers avec une grande mixité dans le quartier.

Je ne vais pas citer évidemment toutes les associations mais je remercie ces structures au nom du groupe Communiste et Citoyen pour le sérieux de leur travail, la richesse de leur engagement et la diversité des projets proposés.

Peut-être pour terminer, j'aimerais seulement évoquer la synergie qui existe entre les structures parisiennes et permettez-moi aussi rapidement de rappeler le rôle de la Ville en tant qu'employeur. L'emploi public, c'est la sécurité de l'emploi et de la formation. Le développement du service public de l'emploi, c'est aussi une réponse phare pour l'insertion des personnes et spécialement de celles et ceux qui en sont plus éloignés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

On a encore une dizaine de minutes avant l'interruption du déjeuner. Vraiment, si on pouvait avoir un bruit de fond de moindre ampleur, je pense que tout le monde s'en satisferait. On est très nombreux dans l'hémicycle, c'est une excellente chose, mais je souhaiterais qu'Afaf GABELOTAUD puisse répondre à Barbara GOMES dans un silence le plus relatif possible.

Afaf ?

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame GOMES, mes chers collègues, les subventions proposées sont la traduction concrète de notre engagement pris dans le plan "Paris boost emploi", un renforcement de l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi par le soutien aux acteurs de terrain.

Le mois dernier, nous votions des subventions exceptionnelles aux trois opérateurs de l'emploi à Paris que sont la mission locale, l'École de la deuxième chance et l'E.P.E.C. pour leur permettre d'agir face à cette crise. Il s'agit aujourd'hui d'adresser un nouveau coup de "boost" aux associations qui connaissent la réalité du terrain et des publics.

Structurantes pour nos quartiers, ces associations complètent le travail des opérateurs et du service public de l'emploi. Implantées et connues dans les quartiers prioritaires, elles nous permettent d'identifier ceux qui n'ont jamais été suivis et ceux qui sont tombés nouvellement dans la précarité suite à cette crise.

Pour ces aides complémentaires, ces associations vont pouvoir agir de façon plus forte et au plus près dans les Q.P.V. Nous avons ainsi voulu valoriser des projets dans les Q.P.V. les plus affectés par la crise, où les indices de chômage sont les plus élevés, avec des actions en direction des publics prioritaires qui sont les jeunes

particulièrement touchés par la hausse du chômage, + 28 % de chômage chez les moins de 25 ans entre 2020 et 2021 contre + 8 % en France sur la même période, les femmes, les nouveaux entrepreneurs.

Ces aides viennent en compléments du projet de délibération DAE 150 et des subventions accordées dans le cadre de l'appel à projets "politique de la ville" et après une précédente aide financière accordée aux structures de proximité pour les aider à maintenir une activité adaptée durant le confinement.

C'est grâce à ce travail de dentelle au plus près des publics éloignés de l'emploi et touchés de plein fouet par cette crise que nous donnons du sens à notre politique de lutte contre le chômage et en faveur de l'insertion professionnelle.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération et je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Afaf GABELOTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 151.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 151).

2021 DAE 155 - Développement et accélération de "l'Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 155 relatif au développement et à l'accélération de "L'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée" à Paris.

La parole est au maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, par ce projet de délibération, nous actons une volonté commune de lutter contre le fléau du chômage, alors que la crise sanitaire est venue fragiliser la situation professionnelle déjà précaire de trop nombreux Parisiens.

Dans certains quartiers de la capitale, le taux de chômage demeure bien plus élevé qu'ailleurs. Depuis plusieurs mois, nous nous mobilisons avec les élus du 17e arrondissement - que je remercie et notamment Benjamin MALLO, mon adjoint que je sais pleinement mobilisé - pour que le quartier "politique de la ville" de l'arrondissement puisse bénéficier du dispositif pensé par Laurent GRANDGUILLAUME, que je tiens à saluer pour son combat pour l'emploi.

Je partage l'ambition de l'Exécutif parisien qui a su entendre nos appels. Il faut le rappeler, plusieurs vœux ont été nécessaires afin que le 17e arrondissement puisse être intégré dans un déploiement plus large du dispositif à l'échelle parisienne. Constitution et réunions du comité local, information des membres de la commission extraordinaire municipale, adhésion à l'association, constitution d'équipes de projets présentées au conseil citoyen, au bureau du conseil du quartier, l'arrondissement est mobilisé.

Les démarches sont longues et je sais pouvoir compter sur les équipes de la DAE, que je veux saluer, pour nous permettre de mener à bien ce projet. Nous lancerons à la rentrée prochaine des réunions publiques d'information, ainsi qu'une opération de recherche d'emploi et des besoins non couverts pour un dépôt de candidatures prévu pour l'été 2022.

Dans le 17e arrondissement, ce sont plus de 400 demandeurs d'emploi qui pourraient bénéficier de ce dispositif permettant de faire reculer le chômage, notamment dans le quartier de la porte de Saint-Ouen. Merci à ceux qui s'engagent au quotidien. Merci aux associations qui interviennent désormais à l'échelle parisienne dans ce cadre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geoffroy BOULARD.

Je donne maintenant la parole au maire du 20e arrondissement, M. Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je pense que l'on va être assez en phase avec M. BOULARD.

Le projet de délibération qui vous est soumis est d'une très grande importance pour les Parisiennes et les Parisiens qui nous ont élus puisqu'il concerne le chômage de longue durée. Avant le début de la crise sanitaire, Paris connaissait un quasi-plein-emploi et pourtant déjà le dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée" était intéressant. Il est intéressant parce qu'il inverse le paradigme et qu'il met l'humain au départ et à l'arrivée de l'acte

économique. Une société solidaire a besoin de tous et elle est au service de tous. Ce n'est pas la guerre de tous contre tous, mais à l'inverse la paix de tous par tous et pour tous.

Face au concept de guerre économique dont on connaît les désastres, il affirme la paix économique. Et cette paix économique est urgente. On a constaté à l'échelle parisienne une hausse du nombre de chômeurs de 16 % en 2020. Cette hausse pourrait être plus forte dans les arrondissements de l'Est parisien qui connaissaient déjà avant la crise sanitaire un taux de chômage plus élevé que dans les arrondissements voisins. Le 20e, par exemple, comptait déjà 13 % de chômeurs avant 2020.

On le sait, le chômage de longue durée a des conséquences destructrices pour ceux qui le vivent. Perdre son emploi, c'est être rejeté du dispositif économique. Perdre son emploi, c'est aussi perdre son identité sociale et risquer l'isolement et l'oubli. "Territoires Zéro Chômeur" a démontré que, grâce à ce dispositif, les personnes reprennent confiance en elles, renouent du lien social, acquièrent de nouvelles compétences, se sentent utiles, tout en répondant aux besoins du territoire.

C'est pourquoi nous nous félicitons de ce projet de délibération qui témoigne aussi de la volonté de la Ville d'étendre à d'autres arrondissements que le 13e un dispositif expérimenté là-bas avec succès.

Cette aide permettra de construire un réel ancrage territorial nécessaire au bon fonctionnement des entreprises à but d'emploi. En effet, "Territoires Zéro Chômeur" ne vise pas à régler seul le problème du chômage de longue durée dans un territoire donné, mais à s'inscrire dans un projet global en lien avec les acteurs locaux. Et c'est tant mieux car en matière d'insertion par l'activité économique, il n'existe pas de remède miracle mais plutôt un cumul de solutions.

Dans le 20e arrondissement, nous avons la chance d'avoir des acteurs très dynamiques qui travaillent chaque jour pour offrir ce panel de solutions : régies de quartier, chantiers d'insertion, instituts de formation, associations ; la liste est longue. Je souhaite d'ailleurs remercier ces acteurs, mais également ceux qui, à l'échelle de tout le territoire parisien, font un travail remarquable.

"Territoires Zéro Chômeur" viendra donc ajouter une pierre à cet édifice et, je l'espère, aider chacun des acteurs à lutter encore plus efficacement contre le chômage de longue durée et en faveur de l'insertion professionnelle. Il n'y a qu'en travaillant main dans la main que nous pourrons casser le parcours en escalier et pérenniser l'insertion.

"Territoires Zéro Chômeur" est un apporteur d'espoir, un pourvoyeur de dignité pour tous en ceci qu'il affirme que ce n'est pas la compétition qui sauvera le monde mais la solidarité. Ne serait-ce que pour cette raison, ce dispositif mérite tout notre soutien.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Éric PLIEZ.

Je donne la parole évidemment à Afaf GABELOTAUD, Madame la maire, pour répondre aux deux orateurs.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Messieurs les maires des 17e et 20e arrondissements, mes chers collègues, depuis 2018, nous avons tous régulièrement et collectivement affirmé ici notre intérêt pour l'expérimentation "Territoires Zéro Chômeur". Au-delà de l'intérêt, nous avons formulé le souhait de faire bénéficier, à partir d'autres quartiers que le 13e arrondissement, de l'extension du projet.

Nous partageons la conviction que le droit à l'emploi doit être une réalité, surtout dans les quartiers où les indicateurs sociaux et d'emploi sont alarmants et où tout, ou presque, a été essayé pour lutter contre le chômage de longue durée. Nous avons la certitude que l'action locale est l'échelon le plus pertinent pour ciseler, avec les personnes privées durablement d'emploi, des solutions pour répondre à leur situation, mais également pour le développement social, économique et urbain de ces quartiers. Nous sommes persuadés que ce changement de paradigme, qui consiste à rendre les chômeurs acteurs de cette démarche, est le bon levier pour leur remobilisation et que cette dernière est rendue possible par le travail partenarial.

Pour la réussite de la mise en œuvre de tout cela sur tous les territoires candidats, ce projet de délibération est très important. D'abord parce qu'au moment où l'expérimentation nationale entre dans sa seconde phase, il réaffirme l'engagement la Ville de Paris auprès des arrondissements appliqués à accompagner leur démarche.

Ensuite, et surtout, parce qu'il participe à la structuration de la pierre angulaire de l'essaimage à Paris de "Territoires Zéro Chômeur" : l'accélérateur parisien d'innovation locale pour l'emploi, dit l'A.P.I.L.E., tablera sur la multiplication des territoires en devenant leur boîte à outils pour développer toute l'ingénierie essentielle à chaque territoire, leur permettant de faire face aux enjeux d'emploi considérables auxquels ils devront répondre - entre 350 et 700 personnes sont concernées selon les quartiers.

Cette structure partagée répondant aux stratégies locales est primordiale dans la stratégie parisienne, testée par ailleurs auprès des instances nationales qui sont rassurées de savoir que la Ville de Paris met en place des moyens à la hauteur de ses ambitions.

C'est cette structure qui accompagnera les candidatures des 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements et qui aidera le 13e à se développer davantage. Je tenais à remercier les maires d'arrondissement pleinement engagés à la DAE et les très nombreux acteurs. Nous avons dans cette aventure un fourmillement d'acteurs et de personnes très engagés. Très honnêtement, c'est également une expérience humaine assez incroyable.

La subvention proposée permettra à l'A.P.I.L.E. de mettre en place des ressources nécessaires pour qu'elle soit opérationnelle dès la rentrée. La D.R.I.E.ET.S., anciennement la D.I.R.E.C.C.T.E., nous accompagne déjà dans son amorçage.

Je souhaiterais profiter de cette intervention pour saluer l'implication de "13 Avenir" et de "Projets 19" dans la création de cette structure. Ce qui prouve bien que tous les territoires, quel que soit leur statut, tireront profit de cette stratégie.

Mes chers collègues, je vous invite très fortement à voter ce projet de délibération essentiel.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Afaf GABELOTAUD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 155.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 155).

Chers collègues, je vais suspendre la séance puisqu'il est 13 heures. Je vais vous souhaiter un très bon appétit. Nous reprendrons exceptionnellement à 14 heures 45 parce que demain et après-demain nous reprendrons à 14 heures 30. Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2021 DVD 23 - Communication de la Maire : Bilan des États généraux du stationnement.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à des aires réglementées de stationnement pour les scooters à partager.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à une "zone apaisée" au centre de Paris et à ses conséquences.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la promotion des moyens de lutte contre le vol de bicyclettes.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création des parkings à vélos dans les immeubles.

2021 DVD 24 - Stationnement de surface. - Nouvelle tarification.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux systèmes de récupération des particules émises par les plaquettes de frein.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à des tarifs de stationnement attractifs dans les parkings en sous-sol des bailleurs sociaux.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'instauration d'une marge de tolérance entre le stationnement et une verbalisation via le système LAPI.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'augmentation du nombre de bornes de recharge électrique.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux places de parkings disponibles dans les administrations et logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'étude de l'introduction de stations hydrogène à Paris.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une tarification sociale.**2021 DVD 49 - Parcs de stationnement Firmin Gémier et Damrémont. - Avenant de prorogation au contrat de concession.**

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de retrouver vos places et de débiter avec, comme thématiques convenues dans la conférence avec les présidents, un débat organisé concernant les états généraux du stationnement. Il s'agit du projet de délibération DVD 23. Ce débat inclura, comme il se doit, les temps de parole définis et, bien sûr, la présentation des vœux et amendements. Avant d'introduire ce débat, je voudrais faire quelques remarques.

Mes chers collègues, chaque rapport du GIEC nous alerte et nous le rappelle : pour réduire les émissions de CO2 et permettre à chacune et à chacun de respirer un air plus pur, nous n'avons d'autre choix que de repenser nos manières de nous déplacer pour moins polluer. Les villes sont bien sûr en première ligne de cette révolution des mobilités. A Paris, nous n'avons pas attendu pour nous adapter. A Paris, nous n'avons pas attendu non plus pour lancer une très large réflexion, et surtout, des actions très concrètes sur la place de la voiture, ce sujet qui prend de plus en plus d'ampleur en raison des impacts écologiques, mais aussi sanitaires liés aux émissions de gaz à effet de serre et de particules fines.

Je veux ici remercier l'ensemble de mon équipe et aussi de l'équipe de la mandature précédente, parce qu'avec Christophe NAJDOVSKI, d'abord, nous avons mis sur pied des décisions assez radicales, disons-le, pour nous engager résolument dans cette transition écologique et dans cette baisse de la pollution, et avec David BELLIARD, aujourd'hui, que je veux vraiment remercier aussi très chaleureusement pour le travail engagé qu'il fait sur ce sujet.

J'espère que les questions de pollution atmosphérique concernent tout le monde.

Dans ce contexte d'actions déjà engagées et de volonté de poursuivre - d'ailleurs, volonté confirmée par les Parisiens il y a de cela un an - le stationnement devient un enjeu très central. Je voudrais d'abord, avant d'ouvrir le débat, tirer quelques éléments de bilan des états généraux du stationnement que vous avez conduits, qui vous ont mobilisés et ont permis de faire naître une très forte mobilisation. Au total, nous avons reçu plus de 16.000 contributions en ligne, avec de très nombreux ateliers thématiques qui ont vraiment permis à un panel très large de citoyennes et de citoyens de s'exprimer.

Dans le détail, ces contributions ont toutes porté sur l'amélioration du cadre de vie. Ce qui est très enthousiasmant parce que cela veut dire que la question du déplacement, dans le contexte de changement climatique et de lutte contre la pollution, dépasse bien largement la situation des automobilistes et concerne le quotidien de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens qui vivent et se déplacent chaque jour dans nos rues. D'ailleurs, pour eux, un cadre de vie repensé, c'est avant tout une ville avec plus de nature et plus de calme. C'est ce qu'ils nous disent. Au-delà de la végétalisation et de la lutte contre les nuisances, les demandes qui reviennent le plus souvent concernent la nécessité de prioriser les usages. Ce qui est très intéressant aussi. D'ailleurs, c'est tout l'enjeu de cette politique du stationnement et de la méthode que nous avons retenue, avec David BELLIARD, qui nous a notamment conduits à faciliter le stationnement pour celles et ceux qui en avaient le plus besoin. D'abord, pendant la crise, avec les premières lignes de la crise, les forces vives, mais aussi les personnes à mobilité réduite. C'est cette même politique qui nous permet aussi de mieux réguler le stationnement des autres véhicules, nous l'avons dit, en introduisant notamment le stationnement des deux-roues motorisés payants.

Pour nous et pour les citoyens qui se sont exprimés dans cette très large concertation, l'amélioration des Parisiennes et des Parisiens, de leur cadre de vie, de l'espace public, c'est un enjeu de notre mandature. Pour cela, nous avons décidé d'agir à différents niveaux. D'abord, en passant, dès cet été - nous l'avons annoncé - à une situation à 30 kilomètres/heure, qui permettra de réduire considérablement les nuisances sonores et les accidents de la route graves. Vous le savez, je travaille avec Jean TODT au sein de son équipe engagée au niveau mondial, puisque Jean TODT est ambassadeur de l'ONU sur les questions de sécurité routière. Paris est une ville engagée en ce domaine, notamment pour faire baisser le nombre d'accidents.

Ensuite, dans les décisions que nous avons prises, débattues et votées ici - on en a même reparlé ce matin - nous déployons un programme de 300 "rues aux écoles". Aujourd'hui, nous comptons 120 "rues aux écoles". Une soixantaine de nouvelles rues seront piétonnisées ou apaisées cet été. Au total, nous aurons près de 200 "rues aux écoles" seulement un an après le début de ce mandat. D'ailleurs, je vois beaucoup d'engouement chez presque tous les maires d'arrondissement, non seulement tous ceux de la majorité, mais aussi presque tous ceux de l'opposition.

En retirant le béton, quand cela est possible, en végétalisant au maximum - cher Christophe - pour lutter contre les îlots de chaleur, avec cette programmation de 170.000 arbres qui seront plantés au cours de cette mandature. Ou encore en apaisant la circulation grâce à la zone à trafic limité dans Paris Centre - Monsieur le Maire du Centre. Ou en pérennisant, comme nous l'avons fait, les terrasses sur les trottoirs ou sur les places de stationnement pour augmenter les espaces de détente et de convivialité - chère Olivia. Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet.

Notre ambition consiste aussi, bien sûr, à faciliter le stationnement de celles et ceux qui ont été en première ligne pendant la crise - d'ailleurs, qui le sont toujours même après la crise - et sont les forces vives de notre ville. C'est pourquoi nous avons décidé, avec David BELLIARD, en plus des 9.600 places de livraison, de créer 1.000 nouvelles places de livraison pour répondre aux besoins des artisans, des commerçants et des livreurs dans Paris. Nous allons aussi ouvrir, ce qui est très important pour beaucoup de professionnels, la carte "PRO Mobile", déjà accessible aux entreprises domiciliées à Paris et en petite couronne. Nous allons l'ouvrir aussi aux entreprises de grande couronne. Les professionnels de santé sont également concernés par des tarifs préférentiels. Nous le savons. Enfin, nous allons aussi continuer à faciliter le stationnement pour les personnes à mobilité réduite et pour tous ceux qui n'ont pas d'alternative. C'est, là aussi, dans cette perspective, que nous avons décidé de créer 1.000 nouvelles places de stationnement exclusivement réservées aux personnes à mobilité réduite, ce qui portera leur nombre à 5.500 dans Paris. Et puis, 100 nouvelles places seront également créées pour renforcer les stations de taxis parisiens, qui sont l'un des éléments du service public de transport à Paris.

Mesdames et Messieurs, chers élus, les états généraux nous ont montré que les Parisiennes et les Parisiens aspirent à un espace public plus calme, plus convivial, mais aussi plus respectueux de la planète. C'est le sens de notre action, de l'action de toute l'équipe municipale pleinement mobilisée pour améliorer ce cadre de vie, pour repenser la place du stationnement. Je me réjouis que nous puissions désormais en débattre. Je le redis ici : nous sommes dans le sens de l'histoire, surtout lorsque l'on voit les désastres du changement climatique et de ces températures impressionnantes et invivables, y compris dans des parties de la planète comme le nord du Canada, les Etats-Unis ou même encore la Sibérie. Nous savons très bien que nous ne pouvons pas continuer à maintenir une sorte de "statu quo". Nous devons vraiment penser et accompagner ce changement de modèle. Autant le faire comme nous le faisons avec les citoyens, mais surtout de façon volontariste et déterminée. Heureusement que nous avons engagé ce changement radical il y a six ans. Sinon, nous serions véritablement très en retard, alors qu'aujourd'hui notre ville est retenue et reconnue comme un modèle de ces grandes villes patrimoniales qui ont été capables d'engager de façon résolue et concrète la transition écologique.

Merci à chacune et à chacun.

Merci beaucoup.

Je donne la parole à la première oratrice, Mme Delphine BÜRKLI, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Madame la Maire du 9e arrondissement ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, avec ce projet de délibération, deux questions se posent à nous. Comment convaincre les Parisiens et les Franciliens qu'en payant plus cher leur stationnement, ils contribuent à lutter contre le réchauffement climatique ? Parce que c'est là, finalement, l'enjeu. Sinon, l'écologie est considérée comme punitive et elle passe à côté de son objectif. Comment désengorger une ville comme Paris, qui, aujourd'hui, étouffe sous la pollution et les embouteillages, qui ont repris de plus belle depuis le déconfinement ?

Deux questions auxquelles ce projet de délibération n'apporte malheureusement pas de réponses suffisantes. Vous prétendez augmenter de plus de 50 % le coût du stationnement en surface au nom de la lutte contre le réchauffement climatique. Lorsque l'on regarde de près, réellement et dans le détail, vous ne faites que compenser la diminution drastique du nombre de places de stationnement - 70.000 places annoncées - et son manque à gagner. Une stratégie que vous avez portée pendant les dernières municipales. Il n'y a donc pas d'objectif ni de stratégie de lutte contre les gaz à effet de serre, mais bien une vision exclusivement comptable qui pénalise d'abord les classes moyennes, les classes populaires et les artisans.

Autre sujet : la place des deux-roues motorisés dans la ville. Ils sont 100.000 à emprunter chaque jour les rues de la capitale, en partie pour répondre aux congestions fortes dont souffre Paris. Ce moyen de mobilité est aussi générateur de nuisances : sonores, pollution, stationnement sur les trottoirs qui entravent les déplacements des piétons, des personnes à mobilité réduite, mais également des opérateurs de la Ville. Si ce constat est partagé, vous ne présentez ici aucune étude, aucun projet d'aménagement, mais seulement, là aussi, une nouvelle tarification avec un prix fixé pour les deux-roues à la moitié du tarif voiture. Ce sont plus de 20 millions d'euros de recettes par an qui sont ainsi escomptés, non pas pour financer des projets écologiques, mais pour compenser la suppression de ces fameuses places de voitures, sans compter celles qui sont désormais réservées aux terrasses.

C'est vrai, je milite, moi aussi, depuis plusieurs années, pour le stationnement payant pour les deux-roues thermiques, parce que c'est un enjeu de régulation de l'espace public, mais aussi un enjeu de santé publique absolument majeur. D'ailleurs, j'ai souhaité l'expérimenter dans le 9e arrondissement à travers un vœu que je vous avais présenté ici même, en février dernier, en concertation avec les principaux acteurs concernés : habitants, usagers, associations de motocyclistes. Ce vœu avait fait l'objet, à l'époque, d'un avis défavorable de votre part. L'expérimentation que nous souhaitons à l'échelle du 9e arrondissement avait pour but d'éprouver à Paris le système mis en place avec succès, dès 2018, par les villes de Vincennes et de Charenton-le-Pont, avec l'instauration d'un paiement au tiers du prix des voitures, qui a contribué à la disparition des engins ventouses et a permis le

dégagement des trottoirs sans que cela ne pose de problème ou de tension, avec le seul but de bénéficier largement aux habitants qui ont le droit de vivre dans un cadre de vie calme, respecté et apaisé. Au lieu d'associer, de réguler et d'aménager l'espace public, vous choisissez de stigmatiser et de viser le portefeuille.

Enfin, pour conclure, un mot sur la place des scooters électriques en libre-service à Paris. L'offre en la matière ne cesse de croître. C'est plutôt une bonne nouvelle pour lutter contre les pollutions. Cependant, il est absolument essentiel de ne pas reproduire les mêmes erreurs que celles que vous avez faites du temps de l'arrivée sauvage et anarchique des trottinettes électriques dans la capitale, en 2018. Il faut, là aussi, encadrer, organiser vite leur déploiement. Aujourd'hui, après Cityscoot, Troopy, Yego, Cooltra, Lime, qui arrivent sur le marché parisien, rien ne s'oppose demain à l'arrivée sauvage d'une dizaine d'autres acteurs. Nous avons un instrument législatif, heureusement, à notre disposition pour éviter la pagaille. L'article 41 de la LOM prévoit expressément un encadrement des opérateurs de deux-roues électriques et une mise en conformité avant le 31 décembre 2020. Qu'attendez-vous donc pour faire appliquer la loi sur notre territoire et organiser une sélection préalable des acteurs autorisés à opérer à ce service de deux-roues électriques en libre-service dans le respect des exigences environnementales et sociales ? Ce projet de délibération, là aussi, fait malheureusement l'impasse sur ce point. Il aurait été bienvenu tant il était attendu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BÜRKL.

Madame Carine PETIT, pour le groupe "Génération.s", vous avez la parole.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les états généraux du stationnement ont permis d'aboutir à plusieurs réformes importantes - vous les avez évoquées dans votre propos introductif pour la politique de stationnement dans notre ville - et de poursuivre la transition engagée par notre collectivité. Ils sont l'occasion de repenser la place de chaque mode de transport dans notre espace public en faveur du développement des modes alternatifs à la voiture individuelle, en premier lieu le vélo, mais surtout et également la marche, qui, on le rappelle, est devenue un mode majoritaire de déplacement dans notre ville.

Déplacement et stationnement - nous le rappelons par ces projets de délibération et ce débat - sont indissociables. Aujourd'hui, la voiture occupe encore 50 % de notre espace public, alors qu'elle représente moins de 20 % des déplacements. La réforme de la tarification du stationnement est l'un des débouchés de ces travaux. Ce nouveau règlement de la tarification du stationnement apporte des solutions à de nombreux écueils du stationnement en ville, comme la présence de voitures qui stationnent encore trop longtemps sur l'espace public, occupent des places sur une longue durée et empêchent des rotations de véhicules sur les places, puis confisquent tout autre usage de cet espace.

Il entend également répondre à la difficulté des Parisiens et des Parisiennes à mobilité réduite qui ont du mal à accéder à un stationnement qui leur est nécessaire par leur usage contraint de la voiture. La gratuité qui leur est réservée est réaffirmée, et l'augmentation des places répond en effet à un impératif d'égalité et de justice dans le déplacement en ville.

Il met également fin à la gratuité du stationnement des deux-roues motorisés thermiques. Il s'agit là d'un choix courageux pour encourager la transition aux mobilités douces, pour lutter aussi contre la pollution et le désengorgement de l'espace public. Nous l'avons souvent rappelé : gare Montparnasse, dans le quartier des gares par exemple, nous avons beaucoup de mal, sans un stationnement payant, à lutter contre un encombrement absolument incroyable des trottoirs des espaces publics, mais aussi dans de plus petits quartiers ou de plus petites rues.

Cette stratégie doit aussi permettre la valorisation des places souterraines. Là encore, nos décisions d'aujourd'hui envoient des signaux très forts en direction des propriétaires de ces parkings souterrains et également en direction des acteurs de l'aménagement urbain.

En revanche, nous voudrions dire qu'il faut rester vigilant aux nouvelles tarifications en cours et à venir dans le stationnement en sous-sol, en souterrain, et qu'elles ne viennent pas forcément pénaliser les publics les plus modestes qui ont encore quand même un véhicule individuel. Nous pourrions et nous devons actionner des outils qui favorisent une petite transition sur un temps déterminé pour leurs habitudes, et aussi pour leur porte-monnaie, car les offres en sous-sol manquent encore de lisibilité et représentent des coûts bien fluctuants que tout le monde ne comprend pas forcément, bien que ces flux ne représentent pas la majorité des automobilistes qui cherchent à se garer dans notre ville. Nous soutiendrons toutes les actions et toutes les décisions qui iront vers la prise en compte d'un facteur social dans la tarification de l'accès à ces parkings en sous-sol.

La transformation de l'espace public parisien permet vraiment, grandement, une amélioration du cadre de vie de tout le monde. C'est vraiment un levier très important pour réaliser les enjeux de notre contrat de mandature, que nous avons, souhaitons et réalisons avec les idées et les initiatives de l'ensemble des habitants de nos quartiers. Le parking en surface se transforme - vous avez eu raison de le rappeler - en voie de mobilité douce pour des trottoirs élargis qui répondent eux aussi, non seulement avec le nombre de places de stationnement augmentées, mais aussi

avec des trottoirs élargis, aérés, des rues aérées, avec de nouveaux horizons qui répondent aussi aux enjeux de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il favorise aussi de meilleures conditions de circulation et de visibilité des bus, le transport en commun. On bascule alors d'un usage individuel de l'espace public à un usage plus collectif et plus partagé qui répond à de nouveaux intérêts, notamment l'intérêt général. Il permet de nouvelles opportunités de requalification de l'espace public.

La démarche, qui a bien débuté avec "Embellir notre quartier" dans le quartier Montparnasse, dans le 14^e arrondissement, qui comprend des rues plus étroites avec de nombreux restaurants, mais également des trottoirs très étroits où l'on avait des difficultés à marcher à plusieurs côte à côte ou avec des fauteuils, montre tout le potentiel de ces rues, tout le potentiel de ces trottoirs, où, jusqu'à présent, nous avons deux files de stationnement de part et d'autre. Oui, cette politique du stationnement facilite l'apparition des "rues aux écoles" et même de "rues aux collègues". Pourquoi pas ?

Le changement d'échelle est enclenché. Nous rentrons dans une nouvelle étape, six ans après, pour ce qui concerne les avantages dont bénéficient les professionnels - et vous l'avez dit - notamment les professionnels de santé. Je pense qu'avec les états généraux du stationnement et également ceux de la logistique urbaine, qui sont également engagés par vos adjoints, nous pouvons nous engager vers un nouvel aménagement de l'espace public de qualité qui réponde aux enjeux climatiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, annoncée depuis des mois, cette communication arrive enfin. Notre désarroi est à l'image de l'attente qu'elle avait engendrée. Si nous relevons plusieurs avancées, que nous avons d'ailleurs eu l'occasion de réclamer - je pense à la facilitation du stationnement des professionnels ou à la nécessaire meilleure visibilité aux abords des passages piétons - nous restons sur notre faim, parce qu'une vraie politique de mobilité ne peut reposer uniquement sur la taxation du stationnement. Or, vous dites placer ce projet de délibération sous l'égide de deux objectifs : mieux partager l'espace public, d'une part, et lutter contre la pollution, d'autre part.

Pacifier et mieux partager l'espace public constitue un impératif, car la voirie parisienne est caractérisée par son climat anxigène. Voirie dans un état lamentable par manque d'investissement, comportements inciviques, piétons, cyclistes, automobilistes, utilisateurs de deux-roues motorisés, cohabitent de plus en plus difficilement et les conflits se multiplient. La faute à un plan de circulation global inexistant, à la juxtaposition de mesures sans cohérence globale. Pacifier l'espace public est donc un enjeu majeur. Les drames récents nous rappellent combien c'est impérieux. Alors que les piétons sont les grands oubliés de la politique de déplacement, nous demandons l'application urgente du Code de la rue. Un bilan devrait également être réalisé sur la stratégie "Paris Piéton" quatre ans après son adoption, et un accroissement des sanctions à l'encontre des opérateurs de transport en cas de mésusage, comme c'est le cas actuellement.

Pour revoir le partage de la voirie parisienne, nous sommes favorables au stationnement payant des deux-roues motorisés, car l'utilisation de l'espace public a un coût. Mais fixer le prix de stationnement à la moitié du stationnement auto est profondément injuste, quand une place de stationnement voiture équivaut à trois, voire quatre deux-roues motorisés. Finalement, cette mesure révèle bien qu'il ne s'agit pas là du juste partage de l'espace public, mais bien de ponctionner les motards pour compenser la gestion hasardeuse des finances de la Ville. Cette mesure fait aussi écho au débat que nous avons eu ce matin quant à l'absence d'anticipation et de réalisme de la Ville dans sa trajectoire budgétaire. Au mois de décembre dernier, nous avons voté une augmentation du budget de stationnement au BP 2021, qui présageait la mise en œuvre du paiement du stationnement des deux-roues motorisés, comme M. SIMONDON nous l'avait confirmé. En réalité, faute d'avoir anticipé cette mesure, on appelle à la rescousse les automobilistes en les ponctionnant à nouveau. Ce qui pose un réel problème en matière de sincérité du budget si les recettes votées ne correspondent pas "in fine" aux usages qui sont pris. La contribution des automobilistes au budget de la Ville ne cesse d'augmenter. Ce projet de délibération ne fait pas exception.

Nous défendons l'enfouissement du stationnement, notamment pour les résidents. Mais plutôt que de mener une politique volontariste en renégociant les contrats avec les concessionnaires, en les obligeant à accueillir les résidents et à proposer des tarifs abordables aux visiteurs, vous faites le choix de la contrainte pour les automobilistes en augmentant les tarifs en voirie et en les obligeant à aller dans le stationnement souterrain. Or, le vivier disponible en sous-sol est bien plus important. C'est ce levier qu'il faut activer afin de proposer une offre accessible permettant à tous ceux qui doivent se déplacer à Paris, qu'il s'agisse des Parisiens ou des visiteurs, de pouvoir le faire à un tarif abordable. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous déposons le vœu n° 12 visant à accélérer le recensement et l'ouverture des parkings souterrains, en commençant par ceux des bailleurs et des administrations de la Ville.

Deuxième objectif que vous dites poursuivre : lutter contre la pollution atmosphérique. Mais cela ne se résume pas à taxer automobilistes et utilisateurs de deux-roues thermiques. Il s'agit, dès aujourd'hui, de préparer l'avenir.

C'est la raison pour laquelle nous déposons deux vœux. Le vœu n° 11 demande une augmentation massive du nombre de bornes de recharge électrique pour que Paris soit en ligne avec les besoins des automobilistes qui utilisent les voitures électriques. Paris, on le sait, est en retard en matière de déploiement de bornes électriques. Si l'on veut réellement accompagner la transition vers l'électrique, il faut mettre tout en œuvre pour déployer le nombre de bornes suffisantes et informer les Parisiens afin qu'ils puissent contribuer à la transition en ayant à disposition toutes les informations nécessaires. L'autre vœu, le n° 13, demande à la Ville de saisir le tournant de l'hydrogène afin de préparer l'avenir, de mener les études nécessaires et d'étudier les emplacements dédiés à l'implantation de stations hydrogène sur les places de stationnement en voirie et en sous-sol.

Mieux partager l'espace public, lutter contre la pollution atmosphérique, si les projets de délibération que vous nous présentez poursuivaient réellement ces objectifs, vous nous trouveriez à vos côtés. Mais il ne s'agit là que d'un habillage pour des projets de délibération destinés en réalité à abonder les caisses d'une Ville exsangue, et nous ne pouvons pas vous suivre là-dessus.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à présent à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les états généraux du stationnement se sont tenus dès la fin de l'année 2020, mais c'est dès avant les élections municipales que notre Municipalité avait envisagé de les tenir. Ils ont débuté par une consultation qui a recueilli plusieurs milliers de contributions, puis des rencontres réunissant associations et professionnels, et enfin, une conférence citoyenne sur le sujet. La méthode employée s'inscrit dans la démarche qui est la nôtre sur bien des sujets : recenser, écouter, débattre, et enfin, décider. Cette méthode est gage de démocratie, mais aussi d'efficacité dans la mise en œuvre des décisions. Quels enseignements pouvons-nous tirer de ces états généraux du stationnement ?

D'abord, les modes de vie et de déplacement des Parisiennes et des Parisiens - et nous le voyons bien - évoluent et évoluent vite. Nous devons prendre en compte ces changements et accompagner un mouvement de fond, en le régulant et en continuant d'adapter la ville encore et toujours. Mais cela ne s'arrête pas là. En matière de déplacement et de stationnement, il faut accompagner, certes, mais il faut aussi initier et impulser. Nous le savons, c'est l'offre qui conditionne souvent la demande, contrairement à une idée reçue. Nous l'avons encore vu récemment avec l'engouement des Parisiens pour les "coronapistes" mises en œuvre durant la pandémie de Covid-19, ainsi que l'utilisation sans cesse grandissante des Vélib'.

Aujourd'hui, de moins en moins de Parisiens possèdent une voiture. Mieux encore, de moins en moins de Parisiens utilisent leur voiture pour se déplacer quotidiennement, lorsqu'ils en possèdent une, et privilégient les modes de déplacement doux : transports en commun, marche, vélo. D'ailleurs, tout cela est bon pour la santé et pour la planète. N'oublions pas que la pollution atmosphérique n'est pas un sujet théorique. Elle est responsable aujourd'hui, en Ile-de-France, de près de 6.500 décès prématurés par an. Moins de voitures, moins de déplacements en voiture, cela nous oblige à repenser le partage de l'espace public très inégalitaire. Il est en effet bien loin le Paris de la deuxième moitié du XXe siècle, le Paris dont certains semblent si nostalgiques, le Paris du tout voiture. D'ailleurs, cela vaut pour les voies de circulation elles-mêmes, comme pour le stationnement sur lequel nous nous concentrons particulièrement aujourd'hui.

Nous avons engagé cette nouvelle ère il y a maintenant 20 ans, dès 2001, avec une réduction de la place de la voiture qui a conduit à créer et à développer le tramway à Paris, à instaurer les voies de bus en site propre - on se souvient des cris d'orfraie à l'époque - ou à piétonniser progressivement les voies sur berges rive gauche, puis rive droite. La crise Covid a démontré combien il est indispensable, notamment au regard de l'exiguïté de beaucoup de logements parisiens, que les habitants de notre ville puissent se réapproprier l'espace public pour vivre, en réduisant la place laissée à la voiture pour la circulation et pour le stationnement. Cela n'est pas pour notre majorité municipale une option : c'est une obligation. J'entends certaines interventions de l'opposition, pas toutes d'ailleurs. Mais nous, nous ne sommes pas conservateurs.

En effet - Carine PETIT le rappelait tout à l'heure - 50 % de la surface de l'espace public parisien sont encore aujourd'hui dévolus à la voiture individuelle, qui ne représente que 10 % des déplacements. Notre politique, c'est aussi une politique d'équité et de justice. Depuis le début de ce mandat, certaines décisions importantes ont déjà été prises. Je pense, par exemple, au passage dans les prochaines semaines de la quasi-intégralité de notre territoire en zone 30, à la réduction engagée dans ce mandat de 60.000 places de stationnement en surface, à la création de plusieurs dizaines de milliers de places de stationnement pour les vélos - et nous savons combien ils sont nécessaires - à la création des "rues aux écoles" pour que les enfants puissent aller en sécurité à l'école et même jouer devant leur école, ou encore à la réflexion et à la concertation que nous entamons concernant la piétonisation du centre de Paris.

Les priorités exprimées par les citoyens lors des états généraux du stationnement sont claires : végétaliser l'espace public, élargir les trottoirs, mieux faire respecter le Code de la route et le Code de la rue pour un partage

plus apaisé entre les différents utilisateurs. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des préconisations formulées par ces états généraux. Elles sont nombreuses. Plusieurs intervenants de mon groupe y reviendront. Elles permettent une prise en compte globale du sujet, que ce soit pour faciliter les livraisons et les interventions des professionnels, pour réorienter le stationnement résidentiel en sous-sol ou pour mettre en œuvre un véritable Code de la rue parisienne.

Permettez-moi de revenir un instant sur l'une des mesures fortes qui découlent de ces états généraux : la mise en œuvre du stationnement payant pour les deux-roues motorisés. Cette mesure est une mesure d'équité. Elle était demandée par une grande partie des habitants de Paris depuis plusieurs années. Elle permettra de désencombrer l'espace public en rendant ainsi possible une meilleure circulation des piétons, notamment des personnes à mobilité réduite et des poussettes. Elle permettra aussi de mieux réguler l'usage des motos et des scooters, et d'engager les conducteurs vers des engins plus propres et moins bruyants. Le tarif de stationnement des deux-roues motorisés serait deux fois moindre que celui des voitures - ce qui est logique : ils prennent moins de place - mais la gratuité du stationnement doit être réservée aux modes de transport non polluants. C'est cela, une politique publique cohérente et volontariste.

Alors, oui, il faut continuer à agir pour un meilleur partage de l'espace public et une lutte sans relâche contre la pollution. C'est le sens de l'histoire, c'est notre responsabilité, ce sont nos engagements devant les Parisiens. C'est donc avec conviction que le groupe Paris en commun apporte son soutien le plus total aux mesures présentées qui découlent de ces états généraux du stationnement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Rémi FÉRAUD, Monsieur le Président.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, le trou d'air budgétaire traversé par votre majorité aurait pu inviter votre Exécutif à évaluer l'efficacité de ces dépenses, comme le préconisait déjà votre premier adjoint, M. GRÉGOIRE, en juillet 2018, dans une tribune destinée à vanter votre gestion collective des deniers parisiens. Monsieur le premier adjoint s'interrogeait légitimement - je cite : "La seule vraie question démocratique qui importe : ces dépenses sont-elles utiles ou non ?" A la lecture des premières lignes de ces états généraux, rien que cela, vous avez l'action modeste. Car, à la lecture des premières lignes de ce bilan, la réponse à la question du premier adjoint semble évidente : seulement 650 Parisiens ont daigné exprimer leur opinion sur votre politique du stationnement, alors que votre collectivité emploie 400 agents - et encore, je suis modeste - pour votre communication. Le rapport coût/efficacité vous semble peu favorable, je vous le confirme.

C'est d'ailleurs cette gabegie qui vous pousse à chercher par tous les moyens à renflouer les caisses de l'Hôtel de Ville, car même ponctionner les bailleurs de centaines de millions d'euros chaque année ne suffit plus à couvrir vos errements budgétaires. Aujourd'hui, c'est le stationnement que vous passez au gril, et les automobilistes risquent d'avoir un petit coup de chaud. Et pour cause : dans le 17e arrondissement, le coût d'une heure de stationnement va augmenter de 66 %. Nous en viendrions presque à regretter de ne pas habiter les 11 premiers arrondissements auxquels vous faites un fleur. Le tarif de stationnement n'y augmentera que de 50 %. Ces chiffres pourraient nous faire tourner la tête si nous ne nous souvenions pas qu'il y a trois ans, vous aviez déjà doublé le prix d'une heure de stationnement à Paris.

A titre personnel, je soutiens la fin de la gratuité du stationnement des deux-roues motorisés, mais, là encore, les tarifs affichés sont dissuasifs et restent bien trop élevés. Contribuer à l'entretien de l'espace public que l'on occupe, oui, mais taxer pour punir, c'est non. Votre politique du stationnement, c'est celle du portefeuille, celle de la taxation à outrance, car la dette file presque aussi vite que la sincérité de vos amitiés politiques au sein de cet hémicycle.

Une vraie politique du stationnement ferait appel à l'intelligence artificielle pour permettre aux Parisiens de se garer plus facilement en utilisant enfin des parkings souterrains modernisés. Une vraie politique du stationnement consisterait en un déploiement massif et rapide de bornes de recharge pour les véhicules électriques, qui ne semblent pas être votre priorité. Il n'en existe que 60 actuellement. C'est dire le retard pris par Paris en la matière, alors que la Métropole du Grand Paris déploie depuis septembre un plan de 5.000 bornes en première couronne sur les anciennes bornes Autolib'. Mais, pour cela, il faut un esprit inventif, pragmatique, un esprit qui ne soit pas absorbé par la recherche permanente du moindre euro permettant de boucler votre budget. Investir, cela ne semble plus être dans vos cordes, alors vous taxez ceux qui viennent travailler à Paris, toutes ces professions qui ne peuvent pas se déplacer sans leur véhicule. Vous taxez en brandissant l'étendard de l'écologie, que vous rêvez punitive plutôt qu'incitative. Circuler dans Paris est devenu un cauchemar que vous allez rendre hors de prix. En supprimant la moitié des places de stationnement, vous raréfiez une offre dont le coût explose.

Madame la Maire, vos amis communistes et écologistes apprécieront une nouvelle fois cette magnifique leçon d'économie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher David, à l'heure où le dérèglement climatique se manifeste de plus en plus violemment dans nos vies quotidiennes, nous examinons aujourd'hui deux projets de délibération fondamentaux pour l'adaptation de notre ville aux enjeux de demain. Les records de chaleur battus au Canada et en Russie, respectivement de 49,6 degrés Celsius et de 48 degrés Celsius, ont transformé Vancouver et la Sibérie en fournaise, alors que, parallèlement, un épisode très violent de grêle s'abattait sur les Vosges en plein début d'été. Il est désormais clair que les effets du dérèglement climatique se font sentir sur notre planète. Selon les scientifiques du GIEC, ce n'est qu'un début. Bien évidemment, la France n'est pas épargnée. Des températures de 45,9 degrés Celsius ont déjà été mesurées dans notre pays. Concernant plus particulièrement Paris, nous battons également de plus en plus régulièrement des records de chaleur.

Si je rappelle ces faits, c'est parce qu'ils ont un lien direct avec la politique que nous menons dans notre Ville. Le dernier "Plan Climat Air Energie" de Paris et ses 500 mesures ont été adoptés à l'unanimité au Conseil de Paris de mars 2018. Les questions du climat, de l'adaptation des territoires aux effets du dérèglement climatique, des déplacements, de la qualité de l'air, sont désormais abordées par l'ensemble des groupes politiques lors des campagnes électorales. Création d'îlots de fraîcheur, végétalisation de l'espace public, développement des mobilités douces et actives, rénovation énergétique des bâtiments, les citoyennes et les citoyens se prononcent de plus en plus largement en faveur de politiques d'adaptation aux effets du dérèglement climatique, qui ont pour premier objectif l'amélioration de notre cadre de vie.

Il s'agit de mesures environnementales. Il s'agit aussi de mesures sanitaires. Les Parisiennes et les Parisiens souhaitent mieux profiter de leur ville. Notre objectif est d'y répondre. A cet égard, le stationnement à Paris est un enjeu décisif. Il s'articule autour des questions de transport, de mobilité, de pollution atmosphérique et sonore, d'attractivité économique et d'espace public. Les déplacements des Parisiennes et des Parisiens, des Franciliennes et des Franciliens, façonnent notre territoire. La Ville de Paris accélère aujourd'hui la transformation de l'espace public engagée lors de la précédente mandature.

La grande consultation réalisée lors des états généraux du stationnement confirme la Ville dans ses ambitions de rééquilibrer le partage de l'espace public au profit des mobilités douces et actives. Oui, je le rappelle, comme l'ont fait certains des oratrices et orateurs précédents, à Paris, 50 % de notre espace public sont actuellement dédiés à la voiture, alors qu'elle ne représente que 13 % des déplacements. Ce déséquilibre structurel, issu de décennies d'aménagement du territoire en faveur de la voiture, pèse fortement sur la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens. L'objectif de suppression de la moitié des places de stationnement de surface au cours de cette mandature répond à ce désir des habitants de se réapproprier l'espace public. Les 1.700 contributions issues de la consultation menée lors de ces états généraux en attestent. Les Parisiennes et les Parisiens veulent plus d'espace pour circuler à pied, plus de pistes cyclables sécurisées, plus de végétal en bas de chez eux, ou encore plus d'animations et d'activités économiques locales.

A terme, ces 60 hectares d'espace public récupérés sur le stationnement de surface vont donc nous permettre d'accélérer l'adaptation de notre ville en débitumant, en végétalisant, en encourageant les mobilités décarbonées de demain. Cette ambition s'articule avec d'autres projets de mandature d'ores et déjà lancés : la création de 150 rues scolaires et d'autres qui suivront, le projet de zone à trafic limité au cœur de Paris, les démarches "Embellir votre quartier" initiées dans tous les arrondissements, la limitation de la vitesse à 30 kilomètres/heure dans la capitale, ou encore l'adoption du futur P.L.U. bioclimatique.

C'est donc sans surprise que nous accueillons très favorablement cette réforme du stationnement à Paris ainsi que la nouvelle tarification associée. Son objectif est clair : inciter les usagers à stationner en priorité en sous-sol afin de désengorger l'espace public. La fin de la gratuité pour les deux-roues motorisés, qui paieront désormais la moitié du tarif automobiliste, est une promesse de campagne tenue, et je m'en félicite. Cette gratuité pour les deux-roues à moteur thermique constitue une anomalie compte tenu de l'impact de ces modes de déplacement dans l'espace public.

L'ensemble de ces initiatives et mesures précédemment citées sont défendues depuis des décennies par les écologistes. Nous sommes heureux de participer à ce changement de paradigme à Paris. La transition écologique avance. C'est avec fierté que mon groupe, aux côtés de David BELLARD, porte cette réforme du stationnement qui est un tournant pour notre ville, et sera d'un bénéfice réel et certain pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, défendre un projet de société, c'est d'abord penser à toutes celles et ceux qui la composent, qui évoluent dans celle d'aujourd'hui et participent à construire celle de demain. Paris, ville décarbonée, Paris, ville capable d'adapter l'espace public à de nouveaux enjeux, voici deux objectifs donc nul ne saurait remettre en doute le

fait qu'ils correspondent aux aspirations des Parisiennes et des Parisiens. L'écologie et la maîtrise du territoire en font pleinement partie. Ce sont des demandes fortes qui appellent les pouvoirs publics à planifier et à organiser leur mise en œuvre. Nous pouvons toutes et tous ici nous accorder sur un consensus à ce sujet et nous inscrivons ces objectifs dans les priorités du groupe Communiste et Citoyen. En revanche, ce qui compte lorsque l'on se fixe un objectif, c'est, certes, le résultat, mais aussi la façon d'y parvenir.

Si nous voulons être compris dans les choix que nous prenons, nous devons être en capacité de défendre une vision juste et adaptée aux réalités que nous prétendons transformer. Aux réalités, parce qu'il y a des réalités sociales. S'agissant de la réduction de la place des véhicules motorisés en surface, si notre objectif est d'acter un nouveau pas vers la transition écologique, alors celui-ci doit prendre en compte la diversité des situations et comprendre au minimum un volet de justice sociale. D'abord, parce que c'est un système qu'il faut changer pour faire évoluer les comportements individuels. Ainsi, c'est en premier lieu vers les responsabilités des pouvoirs publics que nous souhaitons nous tourner. Nous proposons que la récupération des particules émises par les plaquettes de frein soit généralisée sur l'ensemble des transports collectifs en Ile-de-France. Ensuite, et parce que l'empreinte carbone se répartit très inégalement selon le niveau de vie, nous souhaitons que la mise en place d'une tarification sur les véhicules motorisés s'accompagne d'un principe de justice. Ce n'est plus à démontrer : plus le niveau de vie est élevé, plus on génère d'émissions de gaz à effet de serre.

L'usage des véhicules motorisés n'est pas le même selon la catégorie sociale à laquelle on appartient, ou à laquelle on est assigné plus précisément. Il ne l'est ni dans sa raison d'être, ni dans sa fréquence, ni s'agissant du choix ou non d'y recourir. Une tarification qui se veut incitative doit prendre en compte ces disparités. Il faut évidemment souligner qu'il y a des efforts en ce sens, notamment l'extension des cartes "PRO Mobile" aux travailleuses et travailleurs de Grande couronne. C'est une avancée lorsque l'on connaît les contraintes du marché de l'emploi auxquelles elles et ils sont confrontés. C'est un pas vers une tarification compréhensive des réalités sociales de chacune et de chacun. Nous aimerions, en ce sens, que l'on poursuive la démarche.

Je vais prendre ici l'un des grands objectifs que fixe cette nouvelle tarification du stationnement : celui d'avoir la main sur l'aménagement du territoire et l'espace public. L'une des clés pour y parvenir - et le projet de délibération le dit - est de reporter le stationnement en surface vers du stationnement en sous-sol. Cela veut bien dire qu'il faut travailler à rendre le stationnement en sous-sol plus attractif. Commençons par y travailler là où nous avons une voie d'intervention privilégiée. Nous pensons en particulier aux parkings des bailleurs sociaux que la Ville de Paris soutient très largement. C'est un cadre de travail partenarial qui nous permet d'avoir des discussions et réflexions communes. C'est faire preuve de cohérence que d'inclure ces parkings dans la réflexion puisque l'on estime à plus de 10.000 le nombre de places vacantes en sous-sol. On ne peut pas, d'une part, raréfier l'offre de stationnement en surface et en augmenter le coût, sans, d'autre part, agir sur ce parc vacant. Ce serait une perte de chance pour l'aménagement de l'espace public, et ce serait surtout incompréhensible pour les Parisiennes et les Parisiens qui, nous le rappelons - nous, le groupe Communiste et Citoyen - sont 70 % à être éligibles au logement social.

Nous proposons ainsi, par le vœu que nous déposons, de s'attaquer à ce qui serait un paradoxe, voire une incohérence de notre politique publique, si nous ne traitons pas ce problème. A ce jour, les tarifs d'abonnement mensuel des bailleurs sociaux varient de 70 euros à 150 euros, avec une moyenne plutôt située autour de 90 euros. Ce sont des coûts que nous estimons dissuasifs, qui génèrent une vacance très importante des places de stationnement en sous-sol. 10.000, j'ai eu l'occasion de le préciser. Travaillons dès maintenant à faire baisser ce tarif et à le rendre réellement abordable.

Les communistes ont confiance dans notre volonté commune de mener des réformes ambitieuses pour l'écologie, pour l'espace public, et surtout pour les Parisiennes et les Parisiens. Nous saurons aller au bout de celles-ci en toute cohérence.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Si je partage les objectifs affichés - libérer les places de stationnement en surface pour les réduire dans une volonté d'agir contre la pollution atmosphérique et sonore, et reconquérir la voirie pour d'autres usages plus écologiques - votre méthode, en fait, c'est de faire exploser les tarifs, donc de renflouer les caisses de la Ville. Que l'on ne se trompe pas de sujet, le projet de délibération porte sur l'explosion des tarifs et pas sur la réduction des places. Qui va payer ? Vous allez me dire : ce sont les plus riches qui prennent leur voiture. Oui, les riches polluent et polluent plus. Mais, pour eux, une hausse tarifaire sera indolore et ne modifiera pas leur comportement. Mais, parmi celles et ceux qui peuvent se retrouver parfois contraints de prendre leur voiture pour venir travailler à Paris, on retrouve celles et ceux qui n'ont pas les moyens d'y vivre, subissent des horaires décalés - tard le soir, tôt le matin. Symboliquement, c'est l'équivalent de l'instauration d'un péage urbain discriminant les non-Parisiens dans leur entrée dans Paris.

Je le redis une fois de plus : il faut cesser la politique dite "d'attractivité du territoire" qui vise à concentrer les emplois dans les cœurs métropoles et, au contraire, les relocaliser dans les villes qui sont déficitaires. Ainsi, le dernier rapport de l'APUR, du mois de juillet, le confirme. 63 % des travailleurs de première ligne qui travaillent à Paris n'y habitent pas. Donc, pour lutter contre la pollution et réduire l'emprise de la voiture, il faut leur permettre de loger à Paris. La distance médiane parcourue par les premières lignes est deux fois plus grande que les autres actifs. On a donc besoin d'une écologie populaire qui réduise les distances domicile travail.

Je ne suis pas choquée sur le fait que les deux-roues motorisés soient dorénavant contraints de payer le stationnement. Mais il faut aussi augmenter les places en sous-sol pour les deux-roues motorisés.

Dans mon vœu, je propose d'autres leviers. La remunicipalisation des parkings municipaux gérés par le privé, qui se gavent : près de 40 millions d'euros de bénéfice net par an. Réduire le coût du stationnement en sous-sol. Réduire ainsi l'usage en surface. Mobiliser les parkings vacants des bailleurs sociaux. Augmenter le nombre de places de stationnement pour les deux-roues motorisés et les vélos en sous-sol. Engager une réflexion avec les collectivités d'Ile-de-France sur une tarification sociale du stationnement qui tienne compte des revenus et des usages des visiteurs travaillant quotidiennement ou pas à Paris.

En l'état, je voterai contre le projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, comme vous avez arbitrairement rattaché au débat sur l'augmentation de la tarification du stationnement à Paris un vœu que j'ai déposé sur la création de la Z.T.L. au centre de Paris et ses conséquences, je vais donc devoir défendre mon vœu. Vœu qui demande qu'une étude indépendante soit réalisée sur les reports de circulation qui seraient générés - vous apprécierez l'emploi constructif du conditionnel - par la création de la Z.T.L. Hélas, à voir l'empressement avec lequel vous tentez de noyer ce vœu dans ce débat, je peux m'interroger sur la réalité du fameux apaisement de la circulation que vous promettez ; Apaisement que j'appelle de mes vœux, mais pas à n'importe quel prix. Je note, au passage, que tous les élus socialistes et verts, dans les arrondissements où...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame BERTHOUT, pouvez-vous remettre votre masque, s'il vous plaît ? Merci.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - J'ai trois minutes, Madame la Maire ? D'accord.

Je note, au passage, que dans tous les arrondissements où ce vœu a été présenté, les élus socialistes et verts ne l'ont pas adopté, y compris dans les arrondissements où le vœu a été adopté, comme dans le 5e arrondissement et le 15e arrondissement, où Catherine IBLED l'a défendu.

Vous agissez, je le regrette, comme s'il y avait quelque chose à cacher et que tous les Parisiens ne pouvaient pas bénéficier de cet apaisement de la circulation à parts égales. Non seulement, contrairement aux engagements de campagne, vous étendez la Z.T.L. à une partie des 5e, 6e et 7e arrondissements - dont acte - mais surtout, vous lancez des consultations en catimini, le 12 mai à la veille d'un grand pont, puis des ateliers censés réunir riverains et commerçants le jour du déconfinement. Quant à la consultation en ligne, vous vous gardez bien de demander l'avis des Parisiens. Ils n'ont le droit de se prononcer que sur les modalités d'application du dispositif. Mais comment se prononcer en toute connaissance de cause, comment proposer des mesures d'accompagnement pertinentes sans la moindre étude ?

Permettez-moi de vous rappeler qu'une étude vient de sortir de l'Institut des politiques publiques, organisme de recherche indépendant créé par l'Ecole d'économie de Paris, qui démontre sans ambiguïté, quatre ans après l'interdiction de la circulation sur la voie Pompidou, que le trafic automobile a été transféré en grande partie du centre vers le sud, avec une augmentation de la pollution au dioxyde d'azote pour les Parisiens sacrifiés par ce report, autrement dit par une dégradation de l'air multipliée par deux. Non, Monsieur Rémi FÉRAUD, tout le monde ne bénéficie pas aujourd'hui de cette baisse de la pollution.

Il est donc urgent d'avoir une étude sur les déplacements. Une étude non pas pour barrer toute mise en place de Z.T.L., mais pour que l'on puisse avancer ensemble, voir comment empêcher que les quartiers limitrophes de la Z.T.L. ne subissent le même sort, en particulier sur le boulevard Saint-Germain, la rue des Ecoles, le secteur Jussieu, comment accompagner les commerces qui sont l'identité de nos quartiers. Je rappelle que la restauration de destinations fonctionne, par exemple avec les V.T.C. qui seraient interdits dans le centre de Paris, que tous les petits commerces ont une fréquentation qui est directement liée - je parle des petits commerces, toutes les études le montrent - à la qualité de la vie alentour. Autrement dit, aux embouteillages et à la pollution. Et puis, surtout, comment - nous y sommes tous sensibles - ne pas accélérer le départ de ces Parisiens qui sont ulcérés par la détérioration de la circulation sur certains axes. Ces Parisiens qui attendent en vain depuis quatre ans un Code de la rue.

Je note, Monsieur FÉRAUD, que vous avez voté contre le Code du trottoir...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Que j'avais proposé il y a quatre ans.

Il ne suffit pas de chanter "ville décarbonée".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Encore faut-il y inclure tous les Parisiens et tous les arrondissements. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez épuisé votre temps de parole. Merci.

La parole est à Mme Lamia EL AARAJE, pour le groupe Paris en commun.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, chers collègues, nous sommes ici aujourd'hui, et je m'en réjouis, pour parler d'un projet structurel de cette mandature : les états généraux du stationnement. Cette communication et le projet de délibération qui y est rattaché sont issus du programme que nous avons clairement défendu devant les Parisiennes et les Parisiens lors de la campagne des municipales il y a de cela maintenant un an, et ce pour lequel nous avons eu une majorité claire, n'en déplaise à certains.

Elle comporte des idées et des transformations qui vont changer la vie quotidienne de nos concitoyens et la ville dans laquelle ils vivent. Comme pour de nombreux sujets importants, la méthode qui a été employée - cela a été rappelé précédemment - est celle de la concertation, tant avec les citoyens qu'avec les professionnels, premiers concernés. La consultation en ligne - vous l'avez rappelé, Madame la Maire - a rencontré un vrai succès, avec plus de 15.000 contributions.

Rendre le stationnement des deux-roues motorisés payant est une demande déjà ancienne de nombreux Parisiens, à l'instar de ce qui se pratique dans plusieurs villes limitrophes, comme Charenton-le-Pont ou Vincennes, mais aussi dans plusieurs capitales mondiales, comme Londres. C'est une nécessité devant l'augmentation spectaculaire du nombre de deux-roues et leur stationnement devenu bien souvent anarchique. C'est une nécessité du fait de la pollution de l'air, qui, je le rappelle, tue chaque année 5.000 personnes rien qu'à Paris et sur laquelle nous nous devons d'agir. C'est une nécessité du fait de la pollution sonore. Il ne passe pas un jour sans que nous ne soyons interpellés par des riverains sur les bruits incessants, mais aussi sur les rodéos sauvages. Ce genre de comportement doit cesser et au plus vite. Pour cela, notre action volontariste est cruciale. Notre politique du stationnement, Monsieur BOULARD, est donc celle de la société publique et de l'intérêt collectif. Alors que tous les véhicules électriques, pour leur part, continueront de stationner gratuitement afin d'inciter les usagers à utiliser des moyens de mobilité durables, les scooters et les motos à moteur thermique seront dorénavant taxés pour leur emprise sur la voie publique. C'est une mesure de justice.

J'entends sur certains bancs que nous ne ferions cela que parce que notre situation financière serait catastrophique. Mais enfin, avez-vous donc conscience de ce que ce genre de comportement peut engendrer pour les Parisiens et les Parisiennes ? Je vous le demande, mes chers collègues : vivons-nous dans la même ville ? Il n'y a pas un jour qui passe sans que nous ne soyons interpellés sur les nuisances qui sont générées par les deux-roues motorisés. Il s'agit d'une mesure de santé publique et de lutte contre la pollution. Apparemment, il convient encore de le rappeler, et je trouve cela fort dommage. Car ces véhicules polluent. Ils polluent non seulement davantage l'atmosphère que les voitures, mais ils génèrent aussi des nuisances qui sont extrêmement importantes, tant sur le plan sonore que sur le plan de la pollution, et cela doit cesser au plus vite.

Je ne parle pas de l'insécurité générée quand les deux-roues motorisés ne respectent pas le Code de la route, en roulant par exemple sur les trottoirs réservés aux piétons. Je ne sais pas comment cela se passe dans d'autres arrondissements, mais je ne vous cache pas que, dans le 20e arrondissement, nous sommes régulièrement interpellés par des piétons qui veulent pouvoir occuper l'espace public, qui doit leur appartenir et appartenir à leurs enfants, et ce, en toute quiétude et sécurité.

D'autre part, la suppression de la moitié des places de parking parisiennes va permettre de rendre un espace considérable aux habitantes et aux habitants. La rue n'est pas et ne doit pas être que l'alignement monotone de façades d'immeubles, d'un étroit trottoir où les piétons ne font que passer, de places de stationnement et de la chaussée. Libérer l'espace de stationnement permettra, selon les endroits, les besoins des riverains et de celles et ceux qui les empruntent tous les jours, de végétaliser, d'élargir les trottoirs, de créer de nouvelles pistes cyclables ou d'installer des composts. Au-delà de ces aspects matériels, il faut que la rue redevienne un espace de sociabilité, de rencontre et d'échange, ne vous en déplaise. Rendre l'espace aux habitants, aux travailleurs, aux visiteurs, pour qu'ils se parlent et se connaissent est une belle ambition que, pour ma part, je soutiens. Aujourd'hui, plus de 50 % de cet espace - cela a été rappelé tout à l'heure par mes collègues - est encore réservé aux voitures. Ce n'est pas juste, pas durable et ce n'est pas la société dont nous voulons pour nos enfants.

Changer les tarifs de stationnement, c'est donc permettre d'encourager le stationnement en sous-sol au lieu de la rue. C'est aussi changer les comportements pour réduire les nuisances, et ce, tout en préservant les véhicules

électriciens, les personnes à mobilité réduite, les professionnels, les artisans et les taxis. Cela a été rappelé précédemment.

Madame la Maire, chers collègues, en décidant aujourd'hui de réguler le stationnement des deux-roues thermiques, la Ville de Paris franchit donc une étape nécessaire pour apaiser l'espace public et lutter contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air. Pour ma part, j'y crois fermement et je le défendrai farouchement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Lamia EL AARAJE.

La parole est à Mme EVREN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Agnès EVREN. - Madame la Maire, mes chers collègues, la suppression de la moitié des 120.000 places de stationnement de surface était une promesse de campagne prompte à séduire vos alliés verts. Le prétexte d'argument écologique est ressorti à l'occasion de ce projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui et prévoit de faire payer le stationnement des deux-roues motorisés, mais aussi de doubler les tarifs du stationnement de surface pour les visiteurs souhaitant se garer au sein des arrondissements 12 à 20 et aux abords des bois, et de les augmenter de plus de 50 % au sein des arrondissements 1 à 9. Quant au forfait post-stationnement, autrement dit l'amende, il croît de plus de 50 %.

Ne nous y trompons pas, sous couvert de diminuer la pollution atmosphérique, vous maniez le dogmatisme anti-voiture pour remplir les caisses d'une collectivité aux ressources tarées. C'est une politique politicienne et c'est une politique budgétaire, mais ce n'est pas une politique écologique, ou, à tout le moins, c'est de l'écologie punitive.

Vous instaurez ainsi un péage urbain qui entend empêcher les banlieusards de stationner dans Paris. Vous transformez notre ville en forteresse, en camp retranché. Il ne manque plus qu'à creuser des douves et installer des herses aux portes de Paris. Les Parisiens sont coutumiers de cette méthode HIDALGO, isolationniste et autocentrée. C'est la même logique qui prévalait lors de l'instauration d'une Z.F.E. circonscrite intra-muros en janvier 2017, reportant la pollution aux communes de la petite couronne, comme si les particules fines s'arrêtaient aux frontières du périphérique.

Comble du paradoxe, les résidents du secteur Paris Centre seuls ont l'autorisation d'emprunter la rue de Rivoli en automobile, à l'exclusion de tous les autres. Aux Franciliens, l'exclusion, le droit d'octroi, le péage. Aux quelques privilégiés habitant les arrondissements centraux, l'accès réservé et dérogatoire à l'un des axes principaux Est-Ouest de la capitale. Cette conception punitive de la protection de l'environnement est contre-productive en termes de santé publique, et nous l'avons rappelé à maintes reprises avec Rachida DATI. Il est nécessaire de promouvoir une approche pragmatique et incitative, notamment pour aider les automobilistes à changer de voiture. C'est ce que propose la Région Ile-de-France, je le rappelle, avec une aide à la conversion de 6.000 euros. Dans un contexte de crise sanitaire et de relance économique, l'écologie sanction n'a plus sa place. Ce sont des réponses immédiates, concrètes et socialement acceptables qui doivent être apportées.

Alors que la clef d'une amélioration de la qualité de l'air que nous respirons réside notamment dans la fluidification du trafic automobile, vous créez des conditions propices à une densification de la circulation et à de nouveaux engorgements, qui se traduiront sans surprise par une augmentation de la pollution. D'ailleurs, nous y sommes habitués. Cela a été le constat que dressait récemment l'Institut des politiques publiques - cela a été rappelé en mai dernier - démontrant d'ailleurs que la fermeture des voies sur berges, sans concertation avec les communes limitrophes, sans proposition de transport alternatif, par pure idéologie anti-voiture, avait accru la congestion aux portes du périphérique, où résident les populations les plus vulnérables. Quant à l'argument fallacieux d'une diminution de la circulation automobile au profit des mobilités douces, il n'y a qu'à voir la recrudescence des accidents dont les piétons sont les victimes. Je le rappelle : le 16 juin dernier, c'est une quinquagénaire qui a été renversée par un cycliste ivre dans le 13^e arrondissement, rue de Tolbiac, et prise en charge en urgence absolue. Le 14 juin dernier, un autre accident tragique impliquant une trottinette, qui avait pris la fuite, a entraîné malheureusement et dramatiquement la mort d'une jeune Italienne.

Vous négligez le premier mode de circulation des Parisiens, Madame la Maire. Les piétons pâtissent de vos plans de circulation erratiques, de "coronapistes" mal dimensionnées, implantées sans aucune cohérence. La voiture est le totem à abattre quand la trottinette se voit consacrer 10.000 places de stationnement. Prétendre que la suppression de places de stationnement de surface permettra, en élargissant les trottoirs, d'apporter davantage de confort et de sécurité aux piétons, est une supercherie. C'est le Code de la route qu'il s'agit de faire respecter et les aménagements cyclables qu'il importe de mieux penser. Le Code de la rue, censé donner priorité aux piétons et aux cyclistes, doit, Madame la Maire, se focaliser sur les premiers, et non faire des seconds leurs bourreaux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

En premier lieu, je voudrais réagir à ce que dit la droite en reprenant les éléments de l'étude de l'Institut des politiques publiques. Il faudrait juste la lire en entier, parce qu'elle dit des choses très intéressantes. Notamment, elle

dit que : "Pour traduire en termes environnementaux nos résultats sur le trafic routier, nous adoptons une stratégie plus indirecte. Les conclusions que nous tirons sont donc à prendre avec précaution, car elles sont basées sur des données de moindre qualité et reposent sur un plus grand nombre d'hypothèses". Il faut lire le rapport jusqu'au bout et cesser systématiquement d'y faire référence en imaginant que cela va pouvoir tuer le débat.

Je voudrais revenir maintenant plus largement sur le projet de délibération que vous nous proposez. C'est un nouvel acte essentiel dans la réforme du stationnement que vous nous présentez au travers de ce bilan des états généraux. Une réforme qui s'inscrit dans le droit fil des initiatives qui sont portées en la matière par notre majorité, tout particulièrement par les élus écologistes depuis 2001. Un nouvel acte de cette réforme qui est essentielle dans notre lutte contre toutes les formes de pollution et contribue à apaiser notre espace public. Nous l'avons tous dit. Une amélioration du cadre de vie à laquelle nous aspirons tous, notamment depuis le confinement, durant lequel nous avons pu voir à quel point il était important d'avoir moins de bruit et une capitale plus apaisée. Ce nouvel acte est consacré par une mesure qui va nous permettre de transformer 50 % des places de stationnement au profit de nouveaux usages. On rappelle juste que la voiture individuelle, ce n'est que 13 % des déplacements à Paris. Ce n'est donc pas complètement idiot de réfléchir de cette manière.

Au nom du groupe Ecologiste de Paris, je voulais quand même souligner plusieurs choses. D'abord, la prise en compte des plus fragiles dans leur mobilité. C'est une question centrale. Il est aujourd'hui démontré que les difficultés d'accès à la mobilité sont l'un des premiers freins à l'inclusion des plus fragiles. Ainsi, en créant plus de 1.000 places P.M.R. sur Paris et par la gratuité étendue à ces publics en surface comme en sous-sol, nous rétablissons une injustice qui n'était plus acceptable.

Un autre élément clé de cette réforme, c'est la prise en compte des professionnels. La caricature est facile : on dit souvent que les écologistes ne se préoccupent pas des acteurs économiques sur le terrain et que nous refusons de tenir compte d'un certain nombre de réalités. Avec ce soutien réaffirmé aux mobilités professionnelles et l'extension de la carte "PRO Mobile" aux entreprises de grande couronne, c'est la preuve que la dimension métropolitaine de l'activité économique pour les plus captifs de la voiture individuelle, nous la prenons en compte.

Au-delà de cette nouvelle offre, il faut souligner le nombre important de places pour les vélos cargos qui seront développées. Je rappelle ici que le développement de la filière cyclologistique et les vélos cargos, c'est une filière stratégique qui est développée dans le cadre de la feuille de route économie sociale et solidaire, pilotée par notre collègue Florentin LETISSIER.

L'autre évolution majeure est évidemment la grille tarifaire incitative qui va valoriser les mobilités et les motorisations les moins polluantes. Je pense notamment à l'autopartage. Cela va nous permettre d'avancer sur le stationnement en sous-sol, qui n'est aujourd'hui pas assez optimisé. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ces bancs pour le dire. Nous avons besoin de donner des signaux forts aux concessionnaires qui gèrent les parcs en sous-sol, des professionnels encore trop timides dans leurs offres tournées vers ce type de mobilité. Il faut que cette nouvelle politique leur permette d'avancer plus fortement.

Je vais conclure en parlant de la gratuité pour les deux-roues motorisés. Vous imaginez bien que les écologistes souhaitent pouvoir en parler. C'est le sens de l'histoire. Cela nous permet de désencombrer l'espace public et de mieux réguler son usage. C'est une mesure d'équité, réclamée par une majorité de Parisiennes et de Parisiens. C'est une mesure de bon sens. Une mesure courageuse qui va nous pousser à accélérer le travail que nous voulons faire avec les bailleurs sociaux, les garages privés et les professionnels pour adapter leurs outils et s'ouvrir enfin aux deux-roues motorisés, notamment dans les quartiers d'affaires, comme Paris Rive Gauche ou dans le triangle d'or, où l'offre de stationnement en journée n'est pas à la hauteur des besoins.

Une dernière chose à l'adresse des associations qui s'opposent à cette mesure de fin de gratuité pour les deux-roues motorisés. Nous avons échangé ensemble. Je crois, d'ailleurs, qu'ils ont échangé avec l'ensemble des groupes sur ces bancs. Nous avons évoqué nos désaccords et nos visions, ce qu'il faudrait faire ensemble pour que les comportements les moins respectueux du Code de la route ne pénalisent pas ceux qui le respectent. Nous avons, enfin, évoqué le travail qu'il reste à faire pour l'entretien des deux-roues et pour limiter les pollutions sonores. C'est le prochain combat qu'il va falloir mener collectivement avec les usagers, mais aussi avec les constructeurs, loin des caricatures mais en fermeté, comme nous le faisons maintenant avec ce nouvel acte de notre politique de stationnement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais vous interpellier sur un sujet précis de ce projet de délibération, et d'ailleurs, sur lequel j'ai déposé un amendement. Il s'agit du nouveau tarif de stationnement dans le bois de Vincennes. Jusqu'à présent, le bois de Vincennes est un lieu où le stationnement est gratuit, sur lequel nous avons de gros problèmes de voitures ventouses, parfois aussi de camionnettes de prostitution. Il faut évidemment réguler ce stationnement dans le bois de Vincennes. Nous ne sommes pas contre une tarification. Nous ne sommes pas contre des nouveaux aménagements

de parkings. Par contre, nous souhaitons vous interpeller sur les usagers du bois de Vincennes. Je pense en particulier aux sportifs, aux dirigeants, aux bénévoles, qui, toute la semaine, du lundi au dimanche, ont besoin de places de parkings pour amener leurs enfants et leur matériel dans le bois de Vincennes.

Je vais être très précis. Je vais d'abord vous parler de la Cipale, vélodrome Jacques-Anquetil, sur lequel nous avons un parking, utilisé à la fois par l'équipe de rugby du PUC qui joue en division nationale, en troisième division, avec des joueurs qui viennent de toute la France. Une équipe de rugby, c'est minimum 15 joueurs. Avec les remplaçants, c'est presque 30 joueurs. Nous avons le rugby à 13 "Paris Charenton", avec des écoles de rugby. Nous avons le "Paris Cycliste Olympique", avec plus de 200 licenciés, et une équipe qui exerce en national et doit faire des déplacements, notamment en voiture sur les courses cyclistes. Si, demain, le parking de la Cipale est payant, ce sont ces clubs qui sont directement pénalisés, des clubs que l'on a besoin d'aider, que l'on a sans cesse mis en avant pendant cette crise du Covid et qui doivent redémarrer dans des bonnes conditions en septembre.

Je pense à un autre exemple : le centre équestre Bayard, avenue du Polygone. Le centre équestre Bayard, ce sont plus de 2.000 licenciés, principalement des enfants, principalement des jeunes filles qui viennent, et des enfants de nos écoles primaires et maternelles qui viennent en bus, en voiture, qui ont du matériel, notamment des selles pour les cavaliers. Mais c'est aussi le transport équestre, avec des camions, des vans nécessaires. Si, demain, l'avenue du Polygone, qui elle-même est touchée par les voitures ventouses, n'est pas régulée et si l'on n'arrive pas à faire un stationnement conséquent pour ses usagers, évidemment, cela posera des problèmes pour le centre équestre.

Dernier point, le stade Pershing. Vous le savez, c'est un stade historique où ont eu lieu les premiers Jeux Olympiques. Stade où nous avons la plaine de jeux Mortemart, où le nouveau district de football à Paris va se développer, où nous avons des équipes de rugby et d'athlétisme, où nous avons le "Paris Université Club" en baseball, première équipe nationale, meilleure équipe de France, où nous avons eu les équipes de France qui jouaient au PUC et qui, demain, se verraient aussi pénaliser par un manque de parkings ou des parkings payants. Nous avons à proximité ce que l'on appelle la "route Saint-Hubert", qui est une route où nous avons actuellement des parkings très utilisés par l'ensemble des usagers.

Madame la Maire, ma demande est simple. Mon amendement demande que des places de parking gratuites soient créées à proximité de ces équipements sportifs pour faciliter les pratiques sportives. J'espère que je serai entendu, parce que cela créerait beaucoup de frustrations pour ces bénévoles, ces dirigeants qui se donnent gratuitement, quotidiennement, pour la vie de notre ville et pour nos enfants. Je pense que j'ai été entendu dans cet hémicycle. Il suffit que mon amendement soit adopté.

Le groupe Communiste et Citoyen votera ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le vœu n° 6 que j'ai déposé a été rattaché à ce débat, non pas de manière arbitraire, Madame BERTHOUT, mais de manière parfaitement logique, et d'ailleurs dans le cadre du respect du règlement de notre Conseil de Paris, respect auquel nous sommes toutes et tous attachés.

Je commence par une question, chers collègues. Savez-vous combien de vélos solidement attachés on peut mettre sur 12 mètres carrés et demi, à savoir l'espace libéré par une place de stationnement voiture ? Je ne réponds pas tout de suite à cette question. Je le ferai à la fin de mon intervention et vous dis à la place quelque chose que vous savez déjà, mais qu'il faut rappeler, à savoir que, depuis 2001, la pratique du vélo s'est fortement développée à Paris, singulièrement dans la dernière mandature - vous l'avez rappelé, Madame la Maire - et dans le début de celle-ci. Je crois que l'on peut remercier pour cela nos collègues Christophe et David. Et pour cause, on a des pics à 17.000 passages quotidiens au totem du boulevard Sébastopol, 11.000 passages quotidiens au totem Rivoli. On a 400.000 abonnés Vélib' depuis déjà septembre 2020. On a l'ajout, aux 1.000 kilomètres existants, de plus de 50 kilomètres de voies cyclables provisoires dans le contexte de la réponse à la pandémie. On sait qu'elles ont vocation à être pérennisées. Bref, je ne vais pas vous donner tous les chiffres sur le vélo à Paris, ni même vous rappeler en quoi le vélo est un moyen de transport rapide, bon pour la santé et à l'empreinte carbone nulle.

Si le débat sur le stationnement ne concerne pas directement les bicyclettes, il aura tout de même des conséquences importantes sur les déplacements faits à vélo à Paris. J'ajoute, comme je le disais, que les stationnements voitures sont parfois des stationnements vélos en devenir qui s'ignorent. De fait, la suppression de la moitié des places de stationnement en surface permettra de développer encore les pistes cyclables à Paris et de créer 1.000 places de vélos cargos, ces véhicules que vous voyez utiliser par les professionnels et les particuliers pour transporter des marchandises, parfois aussi des enfants, et que l'on voit de plus en plus dans nos rues parisiennes.

En ce qui concerne le stationnement des vélos proprement dit, un "Plan Vélo" sera présenté à la rentrée. Mais une chose est sûre qui, d'ici la rentrée, ne va pas changer : pour pouvoir faire du vélo, il faut un vélo. Cela peut paraître évident, mais c'est un obstacle important à la pratique du vélo à Paris. On a trop de vélos volés chaque

année. Il est particulièrement difficile de les retrouver. J'ai bien entendu et écouté M. le représentant du Préfet de police de Paris lors de notre dernier Conseil, qui nous disait que 6.500 plaintes avaient été déposées en 2020 suite à des vols de vélos et que c'était en augmentation par rapport à 2019. Pour le Groupe Paris en commun, pour moi, il faut dire stop. Il ne faut plus que des Parisiennes et des Parisiens renoncent à se déplacer à vélo parce qu'ils craignent que leur vélo leur soit volé rapidement. Des solutions existent, en plus, pour que ces vélos soient mieux protégés. La Ville en a mis beaucoup en place en partenariat avec plusieurs institutions, avec des entreprises. On a des vélos stations, des abris vélos, des parkings souterrains.

Une autre solution qui est complémentaire de ces solutions, c'est de pouvoir identifier les vélos afin que lorsqu'un vélo est volé, il puisse être retrouvé, rapidement identifié et rendu à son ou sa propriétaire. Le marquage des vélos - c'est cette solution qui permet l'identification - est obligatoire pour les vélos neufs qui sont vendus depuis le 1er janvier 2021. Depuis le 1er juillet, il est obligatoire pour les vélos d'occasion qui sont vendus par des professionnels. C'est donc une réglementation nationale, qu'il est de bon ton de saluer. Le fait est, cependant, que cette réglementation est perfectible. En effet, beaucoup de vélos d'occasion sont vendus par un commerce entre deux particuliers qui passent par des plateformes numériques pour s'échanger ce bien, du type "Le Bon Coin", "Facebook Marketplace", "NextStore", "eBay", et j'en passe.

C'est pourquoi le groupe Paris en commun propose, dans ce vœu n° 6, que la Ville enjoigne aux plateformes numériques de permettre aux vendeurs d'indiquer ce numéro de marquage de leur vélo dans leur annonce et de permettre aux acheteurs de filtrer les annonces de vélos d'occasion sur la base de ce critère pour identifier les annonces de vélos d'occasion qui correspondent à des vélos marqués, et ainsi, les repérer plus facilement, et donc, soutenir la pratique du marquage et la pratique d'un vélo sécurisé à Paris.

Notre groupe, par ce vœu, demande également que la Ville lance une campagne de communication pour que les cyclistes fassent marquer leur vélo, que le site de la Ville recense les solutions de parkings sécurisés pour les vélos et que ces données soient mises à jour de manière aussi régulière que possible. Le vœu mentionne un délai mensuel. Il me semble que c'est le bon tempo. Nous espérons que cela va permettre de doper la pratique du vélo à Paris avec ces solutions sécurisées.

Je poursuis et termine rapidement en disant que le vœu demande également qu'un retour sur les expérimentations en la matière soit réalisé à la fin de l'année 2021 et que les bailleurs sociaux réalisent un audit pour identifier les endroits où des parkings sécurisés peuvent être réalisés et créés. Parce qu'il est évident que ces solutions de sécurisation du stationnement vélo ne doivent pas être proposées seulement aux familles les plus privilégiées mais aussi à celles et ceux qui habitent des logements sociaux. Enfin, notre groupe souhaite que la Ville mette en œuvre un "pass vélo S.V.P." pour sécurisation des vélos à Paris, qui permette de stationner une bicyclette de manière sécurisée dans les plus de 100 parcs de stationnement concédés de la capitale. Si l'on imagine 100 places vélos dans chacun de ces parcs, cela fait 10.000 places vélos sécurisées que nous pourrions créer.

Ces mesures, me semble-t-il, permettraient de sécuriser les vélos garés et d'éviter que les propriétaires de vélos soient inquiets chaque matin et se demandent s'ils vont retrouver leur monture là où ils l'ont laissée la veille, alors que leur vélo est parfois quasi neuf. Neuf, d'ailleurs, c'est le nombre de vélos que l'on peut sécuriser sur l'espace d'une seule place de parking voiture. Je pense que ce rapport de presque 1 à 10 laisse songeur. C'est en tout cas l'une des raisons qui me fait vous inviter, chers collègues, à voter ce vœu, à voter la communication de la Maire sur les états généraux du stationnement, ainsi que le projet de délibération sur les tarifs qui y est rattaché.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Franck LEFEVRE, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck LEFEVRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans le premier paragraphe de l'exposé des motifs, on peut lire que, depuis 2017, la majorité en place a instauré - je cite - "une politique des déplacements plus efficiente". J'avoue, mes chers collègues, m'être interrogé un instant : est-ce bien de Paris dont on parle ? On arrive ensuite à ce qui sous-tend ce projet de délibération : les états généraux du stationnement. Force est de constater que les états généraux du stationnement ont donné lieu, encore une fois, à une instrumentalisation de la démocratie participative pour justifier des projets de l'Exécutif qui étaient déjà annoncés avant même le début de la consultation. En effet, la suppression de la moitié des places de stationnement en surface avait été annoncée par David BELLARD cet automne, avant le début des états généraux, et le stationnement payant des deux-roues est une promesse de campagne des écologistes à laquelle, Madame la Maire, vous vous êtes ralliée après l'alliance pour le second tour.

Le principe de fonder des décisions aussi importantes sur une conférence citoyenne de 23 personnes - j'ai bien dit "23 personnes" - ou un questionnaire en ligne avec 16.000 participants, soit moins de 1 % des Parisiens, est en soi contestable. Cela devient clairement douteux quand l'Exécutif n'hésite pas, dans sa communication, à réinterpréter toute une partie dans la consultation en travestissant les éléments qui ne lui étaient pas favorables. Ainsi, la majorité des répondants au questionnaire en ligne ne souhaitent pas une diminution du nombre de places de

stationnement pour les voitures en surface. Un résultat que la communication de la Maire de Paris passe complètement sous silence et que la synthèse des états généraux tente laborieusement de disqualifier.

Toujours selon l'Exécutif, l'instauration du stationnement payant pour les deux-roues serait - je cite - "réclamé par les membres de la conférence citoyenne et plébiscité par les participants à la concertation en ligne". Vous pouvez le vérifier, c'est à la page 8 de la communication. Or, l'instauration du stationnement payant pour les deux-roues n'a pas été abordée dans le questionnaire en ligne, ni, d'ailleurs, l'augmentation des tarifs de stationnement pour les voitures. Le stationnement payant des deux-roues a seulement fait l'objet d'une contribution spontanée, dont une demandant l'instauration du stationnement payant des deux-roues, qui a recueilli 111 votes sur 16.000 participants. Je rappelle : 0,7 % des participants, qui n'étaient déjà pas nombreux. On est donc un peu loin du plébiscite. On constate que la Mairie de Paris, qui ne jure que par les consultations citoyennes, n'ose pas soumettre aux Parisiens les questions les plus importantes. Il serait pourtant très intéressant de connaître les réponses des Parisiens sur l'augmentation des tarifs du stationnement, l'instauration du stationnement pour les deux-roues ou l'extension du stationnement payant aux bois de Vincennes et de Boulogne. Pourquoi ne pas avoir interrogé les Parisiens directement dans le questionnaire en ligne ? Quelle est l'utilité d'organiser des états généraux si les vrais débats sont mis sous le boisseau ?

Nous avons là un projet de délibération qui s'appuie sur une pseudo-consultation, avec des soi-disant réponses à des questions qui n'ont jamais été posées, qui conduit à des mesures coercitives coûteuses pour les Parisiens et qui, une nouvelle fois, ne s'inscrivent pas dans un schéma global des mobilités et de l'occupation de l'espace public, comme nous l'appelons de nos vœux quasiment à chaque Conseil de Paris afin d'éviter ce millefeuille de mesures contradictoires contre-productives que nous connaissons actuellement. J'en veux pour preuve les "coronapistes", qui sont à la fois une bétonisation, un encombrement et un enlaidissement de l'espace public. Sans parler des problèmes de sécurité et des conflits engendrés entre les différents utilisateurs de l'espace public.

Mon intervention n'a pas pour objet de contester l'objectif de diminution de la pollution à Paris, mais d'en contester la méthode, les mesures prises. Votre politique coercitive punitive est toujours plus coûteuse pour le contribuable parisien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, dans notre ville si dense, le partage de l'espace public est une préoccupation majeure et quotidienne. C'est la raison pour laquelle le projet de délibération qui nous est soumis ici est si important. Ce projet de délibération va permettre d'adapter les tarifs du stationnement en surface aux enjeux de partage de l'espace public et à la réalité de l'évolution des habitudes de déplacement des Parisiennes et des Parisiens. Comme cela a été dit avant moi par plusieurs personnes, dont Fatoumata KONÉ, l'automobile occupe aujourd'hui 50 % de l'espace public parisien pour seulement 13 % des déplacements. Nous devons reconquérir cet espace. 60 hectares sont ainsi prévus pour être libérés dans cette mandature, pour y installer les plantations qui rafraîchiront la ville, élargir les trottoirs pour garantir la sécurité des piétons, créer des pistes cyclables sécurisées - et oui - pour que toutes celles et tous ceux qui le peuvent utilisent le vélo comme moyen de transport quotidien. Les automobilistes doivent être incités à utiliser les parkings souterrains plutôt que le stationnement en surface, parmi lesquels, bien entendu, ceux des bailleurs sociaux qui doivent être mieux exploités et valorisés.

La modification des habitudes de déplacement est indispensable pour lutter contre la pollution atmosphérique. Je rappelle qu'elle est à l'origine du décès prématuré de plus de 6.000 personnes dans notre métropole parisienne. C'est le deuxième enjeu de cette réforme du stationnement. Troisième enjeu : le bruit, qui est trop souvent causé par la circulation des deux-roues motorisés, dont il est indispensable et urgent de réguler la circulation. La réforme du stationnement qui nous est proposée va permettre de répondre à ces différents enjeux, avec un encouragement très fort à l'usage des véhicules électriques qui pourront stationner gratuitement, tout comme les personnes à mobilité réduite et les professions médicales exerçant à domicile. Les artisans bénéficieront de tarifs particulièrement réduits pour ne pas pénaliser leurs activités. Ce sont des points extrêmement positifs dans ce qui nous est proposé.

Bien sûr, on nous oppose la restriction que cette mesure implique pour les automobilistes résidant en dehors de Paris. La lutte contre la pollution et la lutte contre la place de la voiture en ville sont de vraies luttes sociales qui touchent tout le monde. Aussi, je ne souscris pas à l'argument qui consisterait à dire que les décisions que nous nous apprêtons à prendre seraient antisociales. Qui pratique encore l'"autosolisme" à Paris ? L'essentiel des véhicules motorisés circulant dans Paris est immatriculé dans la ville ou dans les Hauts-de-Seine. A l'échelle de la zone métropolitaine à faible émission, ce sont 85 % des déplacements domicile travail qui sont faits de façon interne. On le voit, les mesures visant à libérer l'espace public de la voiture inutile vont faciliter les déplacements des véhicules utiles, notamment les artisans de la grande couronne qui verront leurs conditions de stationnement facilitées. On peut saluer, de ce point de vue, le fait que les personnes qui ne peuvent se passer de véhicule -

professionnels de santé et artisans notamment - bénéficieront de conditions de stationnement adaptées à leur situation.

Je voudrais, enfin, saluer le fait que ce projet de délibération important va être accompagné de dispositifs qui ne relèvent pas uniquement du stationnement de surface, mais permettront d'accompagner la transformation des usages des mobilités, indispensables pour la transformation de l'espace public : stationnement sécurisé pour les vélos, développement de dispositifs d'autopartage permettant de disposer d'un véhicule lorsque l'on en a besoin sans pour autant en être propriétaire de façon permanente, tarifs réduits dans les parkings souterrains pour les petits rouleurs, création de places pour les vélos cargos pour favoriser leur usage dans la logistique du dernier kilomètre, création de places de livraison.

Pour remettre la circulation automobile à sa juste place, pour agir avec détermination pour la qualité de l'air, contre le changement climatique, contre le bruit, nous voterons donc pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur RAIFAUD.

La parole est à M. Ariel WEIL, pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, dans la bataille pour rééquilibrer l'espace public au profit des piétons qui se joue aussi ici, la bande de stationnement est une zone liminaire qui fait figure parfois de ligne de front. Avec l'exiguïté de nos trottoirs, les besoins logistiques et la densité commerciale exceptionnelle, notamment des bars, et donc, des terrasses estivales, évidemment, le sujet est particulièrement sensible au centre de Paris. Cette bande de stationnement attire ambition et convoitise. On le voit avec les terrasses estivales : se joue un théâtre, une bataille pour la privatisation de l'espace public reconquis justement sur les voitures. On doit être vigilant à tout instant aux usages qui vont s'y développer en favorisant toujours l'intérêt général.

On a mené en particulier un travail sur la pérennisation de cette place pour les piétons, que nous avons reconquise en sortie de confinement. Je voudrais saluer les services de la Ville qui avaient été d'une grande réactivité. Aujourd'hui, l'enjeu est de sanctuariser l'espace rendu aux piétons, de le pérenniser d'un point de vue de la sécurité et de l'esthétique, cher Emmanuel GRÉGOIRE. Voilà pourquoi, forts de cette expérience, nous avons contribué au débat des Etats généraux du stationnement. Je me félicite de voir autant de nos propositions retenues. Madame la Maire, vous l'avez rappelé, d'abord, l'augmentation du nombre de places de livraison. Evidemment, la logistique est au cœur de nos réflexions. Cela a été dit. D'ailleurs, nous avons un certain nombre d'expérimentations qui sont en cours au centre de Paris et qui visent à optimiser davantage les places de livraison. Non, Paris Centre n'est pas un sanctuaire fermé. Au contraire, il est ouvert aux commerçants et aux artisans.

Ensuite, une augmentation du nombre de places pour personnes en situation de handicap. Evidemment, la bande de stationnement doit profiter d'abord aux publics les plus fragiles. Ils doivent pouvoir accéder et se garer partout. Ensuite, une augmentation du nombre de stationnement vélos, y compris sécurisés, cher Boris JAMET-FOURNIER, en particulier pour les vélos cargos. Nous avons, là aussi, profité et profitons de chaque réaménagement pour introduire des places. Ce ne sont pas moins de 500 nouveaux arceaux vélos que nous avons installés en un an dans le centre de Paris. On nous accuse même d'être responsables de la rupture de stock. Et puis, l'instauration du stationnement payant pour les deux-roues motorisés. Il est grand temps qu'ils rejoignent le droit commun. C'est une question d'économie et aussi d'équité.

Il y a quelques points qu'il faut continuer à travailler. D'abord, pour que des places spécifiques soient créées pour les artisans et certaines catégories de professionnels dans les aires piétonnes. Ce qui n'est pas possible aujourd'hui dans la réglementation actuelle. Il faudra que nous puissions la faire évoluer. Il faut également que nous puissions proposer rapidement un tarif attractif en sous-sol aux résidents dans le cadre de la réduction du nombre de places de stationnement. Et puis, enfin, et ce dernier point est d'autant plus crucial que c'est également via ce levier des parkings souterrains - qui sont, je le rappelle, majoritairement sous-capacitaires, et je crois que Frédéric BADINA-SERPETTE l'a dit - que nous pourrions permettre à des non-riverains - et oui, Madame EVREN - de se rendre à Paris Centre en voiture dans le cadre de la future zone à trafic limité, puisque ces derniers doivent pouvoir y réserver une place. Ce qui vaudra laissez-passer et permettra de continuer à accueillir tous ceux qui souhaitent nous rendre visite.

Vous l'aurez compris, c'est dans un projet cohérent et intégré que s'insèrent ces débats sur le stationnement pour que notre espace public soit toujours respecté et rendu à ceux qui en ont le plus besoin.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Maire.

Monsieur Franck MARGAIN, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, chers collègues, cette réforme du stationnement démontre une nouvelle fois, si besoin en était, que la Mairie de Paris mène une politique qui n'a rien d'idéologique, mais plutôt... qui n'a rien d'écologique, excusez-moi, mais plutôt d'idéologique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Enfin la vérité ! Enfin, enfin !

M. Franck MARGAIN. - Je vous remercie de suivre mes propos.

Alors que la voiture électrique est en plein développement et que les Français n'ont jamais acheté autant de véhicules électriques ou hybrides, vous vous efforcez de rendre leur utilisation impossible, et Paris, qui devait être à la pointe sur ce sujet, risque de rater le coche. L'année dernière, les ventes de voitures électriques en France ont bondi de façon spectaculaire. Le nombre d'immatriculations a plus que doublé en 2020, avec 111.000 immatriculations, contre 43.000 en 2019. L'année 2021 s'annonce plus forte encore. Cependant, le grand obstacle au développement de la voiture électrique reste les infrastructures de recharge. Le manque de bornes électriques se fait de plus en plus criant. C'est d'ailleurs ce qui explique que les zones pavillonnaires de banlieue s'équipent de façon plus importante et plus facilement qu'à Paris.

Dans ce domaine, la Ville, qui possédait une longueur d'avance avec le réseau des bornes Autolib', risque de se retrouver à la traîne. En effet, le contrat conclu en novembre dernier avec Total pour l'exploitation du parc de bornes électriques ne prévoit que 2.300 bornes de recharge à Paris - à peine plus que le réseau Autolib' en 2010 - et va figer ce chiffre pour les 10 ans à venir. On sait bien que c'est dramatiquement insuffisant et que cela freinera le développement de la voiture électrique à Paris. Je ne parlerai même pas de l'augmentation du tarif des bornes électriques intervenue en mars à l'arrivée du nouvel opérateur.

Vous allez nous expliquer que vous comptez sur l'installation de bornes électriques dans les parkings publics ou privés. Mais, là aussi, un retard considérable est en train d'être pris. Le coût d'installation reste un frein essentiel malgré les diverses aides publiques. Celles de l'Etat, tout d'abord, qui subventionne 50 % du coût de l'infrastructure à travers le programme "Advenir", ou de la Mairie de Paris qui finance la moitié des travaux de pré-équipement électrique, mais seulement auprès des syndicats de copropriété ou des bailleurs sociaux. Alors que l'Etat et la Région financent massivement l'achat de voitures électriques, 7.000 euros de bonus écologique par l'Etat, jusqu'à 17.000 euros d'aide par la Région, la Mairie de Paris doit accélérer l'installation de bornes de recharge électrique en surface et en sous-sol, et accentuer le soutien aux copropriétés ou aux ménages qui souhaitent s'équiper de ces infrastructures. La Mairie doit également prendre conscience que les mesures visant à entraver la circulation des voitures et à les empêcher de stationner en supprimant la moitié des places, et bientôt à leur interdire l'accès à la zone à trafic limité, touche aussi les véhicules électriques.

Tout cela démontre bien que l'écologie n'est que le prétexte d'un combat contre la voiture individuelle, même si elle est propre et silencieuse. Vous n'avez manifestement pas pris conscience du coût exorbitant pour un ménage modeste qui souhaiterait s'équiper d'un véhicule électrique ou d'un motard qui devrait financer son deux-roues électrique, qu'il doit ensuite ajouter le coût d'une installation d'une borne dans son immeuble. Les bailleurs sociaux sont incapables de proposer une offre d'équipement décente aux familles parisiennes. Les copropriétés ne peuvent pas non plus. Votre politique écologique consiste à créer des fractures entre les Parisiens et à encourager les plus modestes à se détourner de l'accès aux véhicules électriques. D'ailleurs, pour combien de temps vous engagez-vous à maintenir la gratuité du stationnement des voitures électriques ? Permettez-vous aux véhicules propres des personnes non-résidentes de circuler dans les zones ?

Enfin, je souhaiterais évoquer la fin de la gratuité des autorisations d'occupation temporaire liées aux déménagements et à la très forte augmentation par rapport au tarif antérieur. Ainsi, le stationnement pour un déménagement d'une durée de 6 heures en centre-ville coûtera 225 euros. Ce tarif véritablement prohibitif pèsera lourdement sur le budget des familles et s'ajoutera aux nombreux frais qu'occasionne un mouvement. Ceci est un véritable hold-up.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à M. Florian SITBON, pour le groupe Changer Paris. Pardon, pour le groupe Paris en commun. Pardon. C'est qu'après, il y a tellement de Changer Paris !

Voilà. Florian, pardon.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, la ville change, le monde change, avance et prend enfin conscience qu'il s'autodétruit s'il reste dans le conservatisme fou qui veut garder dans la ville la place centrale du véhicule thermique. J'aimerais vous en convaincre. Il n'est pas impossible que chacun d'entre nous change et évolue plutôt que de rester à la porte de la lucidité. Comme on ne fume plus dans les cinémas, on ne prend plus sa voiture ou son scooter pour aller acheter une baguette de pain. J'ai eu un temps, comme beaucoup d'entre nous ici, une voiture, avant de m'apercevoir que je n'en avais plus besoin. J'ai eu un temps, comme sans doute beaucoup d'entre vous, un scooter, avant que la ville se transforme suffisamment, soit assez adaptée, que je n'ai plus peur de passer au vélo.

Vous nous dites que c'est une réforme punitive et dogmatique. Ce qui est punitif, dogmatique et l'a été trop longtemps, c'est que la moitié de l'espace public - cela a été rappelé - soit occupée par des voitures, alors que seulement 13 % des déplacements se font en véhicule à moteur. Ce qui est punitif, dogmatique et l'a été trop longtemps, Madame EVREN, c'est que, dans notre arrondissement, le 15^e arrondissement, comme malheureusement ailleurs dans Paris, la ville fut défigurée en suivant un peu follement le dogme, pour le coup, du dieu automobile. Défigurée, car on y fit passer des autoroutes urbaines en son cœur obligeant à développer un urbanisme sur dalle, que nous tâchons aujourd'hui de transformer avec grande difficulté et qui pose, on le sait, de nombreux problèmes. C'est le cas, par exemple, du tunnel qui part de l'avenue du Maine. Ce n'est plus le cas - fort heureusement et grâce à vous, Madame la Maire - des berges de Seine. Qui peut, ici, aujourd'hui, le regretter ?

Nous avons l'obligation pour construire la ville apaisée, que, bien au-delà des bords politiques, les Parisiennes et les Parisiens appellent de leurs vœux, de réguler le stationnement. Car, oui, et, au fond de vous, je suis sûr que vous le savez, la réforme du stationnement payant a permis de réguler les usages et de, petit à petit, amener de plus en plus d'habitants à se passer, quand ils le pouvaient, de voiture. Oui, il y a un effet qui sera mécanique. Oui, cela incitera de plus en plus d'habitants à passer, s'ils le peuvent, au vélo ou à convertir - et des "start-up" le proposent - leur deux-roues thermique en deux-roues électrique. Car, et je veux à nouveau le rappeler, le stationnement va rester gratuit pour les véhicules électriques.

L'espace libéré va permettre de multiplier les aménagements déjà mis en place par la Ville, et qui représentent un grand succès, de redonner de la vie, de la couleur et du sens à nos rues. Les "rues aux écoles" vont voir leur nombre augmenter grâce à la libération de l'espace devant les établissements. L'accès aux écoles sera donc plus facile, plus sécurisé, mais, en plus, les enseignants et les animateurs pourront utiliser l'espace libéré pour des activités pédagogiques. Des centaines de nouveaux arbres pourront être plantés dans notre ville. Nous savons à quel point ils apaisent l'espace public. Leur utilité pour lutter contre le réchauffement climatique et nous abriter des fortes chaleurs n'est plus à démontrer. Alors que la moitié des déplacements dans Paris se font à pied, la suppression de la moitié des places de stationnement en surface va permettre de rendre les promenades dans Paris plus agréables, avec l'élargissement des trottoirs.

Je suis assez étonné que vous disiez, Madame GATEL, que le piéton est le grand oublié, car à qui d'autre qu'aux piétons les "rues aux écoles", les berges de Seine libérées, la future Z.T.L., vont profiter ? Non, cette réforme du stationnement n'est pas, contrairement à ce que certains feignent de penser à la droite de notre Assemblée, une mesure budgétaire pour augmenter les recettes de la Ville. C'est une réforme, et vous le savez, pour rétablir plus de justice dans le partage de l'espace public, pour aérer Paris, pour y rendre les déplacements plus agréables et en faire une ville encore plus belle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Florian SITBON.

J'ai quatre orateurs de Changer Paris. Il vous reste 8 minutes 53. A vous de les répartir.

Monsieur Vincent BALADI, vous avez la parole.

M. Vincent BALADI. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, en matière d'écologie et de transition écologique, il n'y a pas que des politiques publiques, mais aussi des initiatives privées qui doivent être soutenues. 544 vélos sont volés chaque mois à Paris. A la panique et au désarroi des utilisateurs, s'ajoute aussi un vrai gâchis écologique, certains vélos volés faisant des kilomètres en camion ou en bateau pour être revendus à l'étranger par ce trafic parallèle. Nous le savons, la possibilité de se garer au plus près du lieu d'habitation ou de travail est un critère important lors de l'achat d'un vélo, et du choix de ce dernier en remplacement d'un autre mode de transport.

Or, il est clair que le stationnement sur les trottoirs sans aucune sécurisation ne peut être acceptable ni pour les cyclistes, ni pour les piétons. Ainsi, dans les immeubles neufs, nous demandons, par ce vœu n° 7, que des solutions de stationnement sécurisé existent pour les vélos et soient intégrées dans le cadre de la révision du P.L.U. Pour les immeubles anciens, nous souhaitons aussi que des solutions concrètes soient étudiées en lien avec les copropriétés et les syndicats, dans le cadre de la refonte des aides à la transition écologique.

Je pense et j'espère que ce vœu constructif, initié par notre groupe et amendé par l'Exécutif, sera voté par des élus de tous les groupes politiques de notre hémicycle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

J'avais proposé en avril la création de stationnements réservés aux trottinettes personnelles, un mode de mobilité qui prend de plus en plus de place et qu'il convenait d'encadrer. Ce vœu avait malheureusement et étrangement été rejeté par la majorité. J'espère qu'il en ira différemment aujourd'hui concernant les scooters partagés. En effet, ces scooters, de type Lime et Cityscoot, sont en grand développement. Ces deux-roues motorisés

n'ont pas de places dédiées. Ils utilisent des places de stationnement de véhicules, parfois sur plusieurs mètres, comme boulevard Kellermann, pour ne citer qu'un exemple. Or, dans le même temps, les places de stationnement - on vient de l'entendre depuis une heure et demie - pour les voitures sont de plus en plus réduites. C'est donc l'anarchie et l'engorgement. Ajoutons que les résidents qui n'ont pas de place de parking rencontrent des difficultés à garer leur véhicule dans leur quartier.

Je sais que votre politique consiste à dégoûter les automobilistes. Mais la conséquence, pour nos habitants qui ont encore besoin d'une voiture, et il y en a, est qu'ils tournent de longues minutes pour trouver une place, ce qui pollue. Il est donc nécessaire que les services de la voirie étudient la possibilité de créer des espaces dédiés pour les scooters électriques, comme c'est le cas pour les trottinettes, afin de libérer des emplacements pour les véhicules personnels.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Vous savez que, depuis janvier 2018, le F.P.S., le forfait post-stationnement, a remplacé le traditionnel P.V. de stationnement. S'il est censé simplifier le stationnement pour les automobilistes, dans la réalité, ce n'est pas toujours le cas. De nombreuses zones d'ombre subsistent, notamment le délai de carence entre le stationnement et le paiement à l'horodateur. En effet, depuis que la Ville de Paris utilise le système LAPI, avec ces véhicules qui circulent et font une lecture automatisée des plaques d'immatriculation des véhicules en infraction, ce principe n'inclut pas un délai pour rejoindre un horodateur, pour entrer son numéro d'immatriculation ou même rejoindre un autre horodateur si celui-ci est hors-service. La Défenseure des droits et les maires d'arrondissement ont constaté une hausse importante des réclamations. Je demande donc une marge de tolérance, qu'un délai de grâce de 10 minutes soit pris en compte entre le stationnement et une éventuelle verbalisation via le système LAPI, afin de laisser le temps de rentrer les données et d'effectuer son paiement à l'horodateur.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jérémy REDLER, pour conclure.

M. Jérémy REDLER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération, au-delà de l'augmentation du tarif du stationnement payant et de son extension aux véhicules deux-roues motorisés, prévoit son instauration dans le bois de Boulogne et le bois de Vincennes. Notre crainte est que cette mise en place du stationnement payant dans les bois pénalise fortement la reprise d'activité des concessions ainsi que la fréquentation des équipements sportifs. Ces lieux sont pour la plupart gérés par des concessionnaires de la Ville de Paris, qui lui versent une redevance. Les usagers ou les clients sont donc déjà pour elle une source de recettes. Ils se trouvent très majoritairement éloignés de la zone urbaine et sont pour la plupart très peu, voire pas, desservis en transports en commun. Or, par nature, il s'agit d'équipements dans lesquels les usagers ont vocation à passer un certain temps, parfois la journée entière, au-delà des 6 heures maximales prévues par le régime de stationnement payant, et ce, même en pleine semaine. Par ailleurs, ces équipements ne disposent pas, ou très peu, de parkings privatifs.

Ainsi, le tarif annoncé de 50 euros pour un maximum de 6 heures en semaine et de 9 heures le samedi va constituer une dépense non négligeable, et risque même de dissuader les visiteurs. Dans ces conditions, ce passage au stationnement payant va pénaliser l'activité de nombreuses concessions et équipements publics, alors qu'il s'agit de structures qui ont énormément souffert de la crise sanitaire et dont les activités reprennent à peine.

C'est en ce sens que nous vous demandons, Madame la Maire, si notre Conseil vote favorablement ce projet de délibération, de maintenir, en concertation avec les maires d'arrondissements concernés, la gratuité du stationnement dans certaines voies situées aux abords des concessions et équipements publics du bois, le stationnement payant ne s'appliquant que dans les voies dotées de la signalisation correspondante. Il suffira de ne pas implanter cette signalisation dans celles qui auront ainsi été déterminées en concertation avec les mairies d'arrondissement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Jérémy REDLER.

Après ce débat, je donne la parole à M. David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci à l'ensemble des oratrices et orateurs qui ont bien voulu participer à ce débat, qui nous montre que la question du stationnement et de ses tarifs n'a, en tout cas sur les bancs de l'opposition, pas beaucoup évolué depuis 1971, date à laquelle le Conseil de Paris a décidé pour la première fois la mise en place d'un stationnement payant pour les automobilistes. A l'époque, déjà, les critiques étaient vives et exactement

identiques à celles que j'ai entendues sur ces bancs : automobilistes vaches à lait, combler les trous financiers, réforme uniquement financière ; alors même que l'on connaissait déjà les bénéfices du stationnement payant : une meilleure régulation, favoriser la rotation des véhicules, ou encore - cela a été rappelé par quelques-uns des orateurs et oratrices - changer les usages. A décharge pour nos prédécesseurs d'il y a 50 ans, eux n'étaient pas pris jusqu'au cou par l'urgence de répondre au changement climatique et aux questions de santé liées à la pollution de l'air. Parce que, oui, cette réforme - cela a été rappelé à plusieurs reprises - est l'un des éléments d'une politique extrêmement cohérente, portée par l'ensemble de notre majorité. D'ailleurs, je voudrais saluer pour son courage et son ambition la Maire de Paris, Anne HIDALGO, pour porter cette politique de transformation extrêmement forte de l'espace public.

Elle répond à quoi ? Elle répond à trois grands enjeux. D'abord, l'accélération des dérèglements climatiques. Vous l'avez toutes et tous plus ou moins évoqué. Ensuite, la question de la santé publique. Nous avons des problèmes de pollution de l'air qui sont majeurs et tuent - je vais y revenir - des problèmes aussi en termes de nuisances sonores. Enfin, il y a une question très forte, une volonté très importante et marquée par nos concitoyennes et concitoyens, de désencombrer et de rendre plus sécurisé l'espace public. Notre politique, c'est effectivement une politique qui répond à ces trois enjeux par une profonde transformation de l'espace public.

Madame la Maire, vous l'avez rappelé dans votre propos introductif : nous avons un certain nombre de projets très importants : les "rues aux écoles", la zone à trafic limité, le passage de Paris à 30 kilomètres/heure cet été, et ici, notre objectif de transformation de 54 % des places de stationnement. Nous sommes dans la droite ligne de la politique qui est menée depuis déjà plusieurs années, et nous accélérons cette transformation parce que nous sommes dans une course contre la montre contre les dérèglements climatiques.

Pour donner quelques chiffres, avant de répondre plus précisément aux interrogations et aux critiques qui ont été formulées, cette politique fonctionne. On assiste à une démotorisation très importante des ménages et des flux de déplacements parisiens. L'utilisation de la voiture diminue de 5 % par an, et les déplacements en deux-roues motorisés - j'ai encore vu qu'il y avait de grands défenseurs du stationnement gratuit pour les deux-roues motorisés ; je pensais que cela avait disparu, eh bien non - ont diminué de 30 % en 10 ans. Cette démotorisation des déplacements est une conséquence directe des mesures contre la pollution qui ont été prises. Pollution de l'air qui a, je le rappelle, diminué très fortement depuis 20 ans, même si l'on n'a pas encore atteint nos objectifs.

Cette politique et ces changements d'usage ont une conséquence essentielle : aujourd'hui, nous disposons de 800.000 places de stationnement tout compris, et donc, beaucoup plus que ce dont nous avons besoin. Nous allons, en effet, prendre une partie et une petite partie de ces places de stationnement en voirie pour l'attribuer à d'autres usages.

Cette réforme du stationnement s'appuie sur une méthode, avec, je voudrais répondre à M. Franck LEFEVRE, deux consultations. Pas une, mais deux. La première s'appelait "élections municipales". Nous faisons ce que nous avons dit dans notre projet municipal et ce pourquoi les Parisiennes et les Parisiens nous ont réélus et portés aujourd'hui aux responsabilités. Ensuite, une deuxième consultation, que nous avons appelée "Etats généraux du stationnement", et qui nous a permis de définir les priorités d'usage. Oui, priorité pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Oui, priorité pour les flux de mobilité professionnelle. Oui, priorité pour les mobilités moins polluantes et moins bruyantes. Et enfin, vous l'avez toutes et tous dit, inciter à l'usage des parkings en sous-sol.

Vous me permettrez de répondre en détail à quelques éléments que j'ai pu entendre ou réentendre, et qui, parfois, dépassent le simple cadre de la réforme qui nous occupe. Plusieurs critiques et questionnements sur la dimension sociale de la réforme. Je rappelle simplement que, contrairement à ce qui a été dit et rappelé par Sylvain RAIFAUD, ce sont les plus riches qui se déplacent en voiture et en deux-roues motorisé. 64 % des propriétaires de véhicules à Paris sont des C.S.P.+ . Ce sont les arrondissements de l'Ouest parisien, les plus aisés, qui présentent le plus de voitures par habitant, avec la palme pour le 16^e arrondissement avec 53 %. Les plus pauvres, les plus modestes, la classe moyenne, utilisent déjà massivement les transports en commun, la marche ou le vélo. Ces déplacements en véhicule motorisé, effectués majoritairement par les plus confortables de nos concitoyennes et concitoyens, ont pourtant des conséquences énormes sur la santé de toutes et tous.

La pollution de l'air, puisque nous en avons parlé et que vous y avez tous fait référence, notamment aux microparticules, est pour moitié liée à la circulation automobile à Paris. Ai-je besoin de rappeler qu'elle tue 2.500 personnes de manière prématurée dans la capitale, 6.600 dans la Métropole du Grand Paris ? Ceux qui meurent de cette pollution, ce sont d'abord les plus pauvres, que vous prétendez défendre. Et oui, ce sont eux qui habitent vers les zones les plus polluées, notamment à proximité du périphérique.

Bien sûr, pour répondre à Mme SIMONNET, il reste effectivement les travailleurs de nuit, qui doivent parfois utiliser leur voiture car ils n'ont aucune alternative en termes de transports en commun. Oui, c'est vrai. D'ailleurs, c'est sans doute la raison pour laquelle nous continuons à laisser gratuit le stationnement à Paris entre 21 heures et 9 heures du matin, pour permettre justement aux travailleurs de nuit ou en horaires décalés de stationner sans perte de revenus.

Je rappelle également que les bailleurs sociaux parisiens proposent à leurs locataires des offres de stationnement extrêmement avantageuses. Je partage avec de nombreuses oratrices et nombreux orateurs la nécessité d'agir sur le stationnement en sous-sol, par des tarifs pour le rendre plus attractif. D'ailleurs, c'est la raison

pour laquelle nous travaillons avec les bailleurs sociaux, mais aussi avec l'ensemble des concessionnaires de parkings, particulièrement dans les quartiers où nous prévoyons la transformation de nombreuses places de stationnement, comme les quartiers concernés par la démarche "Embellir" portée par mon collègue Jacques BAUDRIER, que je salue, pour y faciliter l'accès au plus grand nombre, avec des tarifs qui se rapprochent de ceux de la voirie en surface. C'est aussi la raison pour laquelle, sous réserve des amendements proposés, j'émet un avis favorable sur votre vœu, cher Jean-Philippe GILLET, ainsi que sur votre amendement amendé sur le stationnement à proximité des infrastructures sportives dans les bois, cher Nicolas.

En outre, j'écoute la description cataclysmique que vous faites, Madame EVREN, de la capitale, forteresse coupée du monde. Vraiment, on est dans le sens de la mesure. Mais, là encore, c'est soit une fable, soit un mensonge. Mensonge, car, aujourd'hui, 80 % des Franciliennes et des Franciliens viennent à Paris en transports en commun. La majorité des 20 % restants sont des professionnels. Pour eux, nous étendons à la toute grande couronne le bénéfice de la carte "PRO Mobile", qui permet de se garer à un tarif très préférentiel, 50 centimes de l'heure. Cela a été dit, nous accentuons, nous augmentons, nous renforçons les places pour les livraisons et pour les professionnels. Plus de 1.000 places pour les livraisons type classique et 1.000 places pour les vélos cargos, que d'aucuns d'entre vous raillent beaucoup, mais qui, en effet, constituent une dimension extrêmement stratégique dans la logistique urbaine, notamment dans la logistique du dernier kilomètre.

Enfin, pour en finir avec une iniquité, une injustice, oui, le stationnement deviendra payant pour les deux-roues motorisés. Je me félicite, bien sûr, que cette mesure fasse manifestement consensus ou presque au sein de notre Assemblée. Toutefois, je déplore les critiques sur le montant du futur stationnement payant. Vous me demandez pourquoi les motos et les scooters paieront 50 % du tarif voiture alors qu'ils n'occupent qu'un tiers de l'espace public occupé par une automobile. Parce que, oui, nous assumons de faire payer plus à la hauteur des nuisances sonores insupportables qu'ils font subir aux Parisiens, à la hauteur de l'encombrement dont ils sont les causes, à la hauteur aussi des risques d'accidents qu'ils font courir à nos concitoyennes et nos concitoyens quand ils ne respectent pas le Code de la route et circulent sur les zones réservées aux piétons et aux vélos. Je vais vous le dire : cette mesure est extrêmement attendue par les Parisiens. La conférence citoyenne s'en est fait l'écho. Elle a été plébiscitée dans les votes lors de la concertation en ligne. Enfin, c'est une promesse de campagne que je suis extrêmement fier de mettre en place aujourd'hui.

Pour accompagner cette mesure, les concessionnaires proposeront un "pass" deux-roues motorisés qui permettra, en particulier à ceux qui n'habitent pas à Paris mais utilisent scooters et motos pour venir travailler, d'accéder à des tarifs avantageux dans les parkings en sous-sol. Par ailleurs, 5.000 places de stationnement pour les deux-roues motorisés seront créées dans les quartiers qui en manquent. Les deux-roues motorisés continueront à pouvoir se stationner sur la bande de stationnement. Les nouvelles places créées répondront à des situations de fait : là où l'on observe une demande particulière et aux abords des lieux très fréquentés comme les gares ou les abords de la future Z.T.L., qui seront également des points importants de prise et de dépose des scooters en "free floating". Il n'y a donc aujourd'hui pas besoin de zone dédiée pour les scooters en "free floating". L'encadrement prochain ne devrait pas changer la donne. C'est pourquoi, Monsieur OLIVIER, je vous demanderai de retirer votre vœu.

S'il me reste un peu de temps, je vais simplement répondre à plusieurs vœux qui ont été rattachés au projet de délibération. D'abord, sur le vœu de projet de zone apaisée dans le centre de Paris. Une concertation est en cours. Pour ce qui est des études de trafic, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, elles sont prévues. Elles seront lancées dès que les hypothèses du projet seront figées. C'est la société, titulaire du marché correspondant à la DVD, qui opérera cette simulation et comparera un état de référence avant le projet avec l'état résultant de la mise en œuvre du projet. Les outils et les modèles utilisés par le bureau d'études sont agréés par les services de l'Etat. Cette étude de spéculation pourra servir à alimenter les modèles de bruit et pollution atmosphérique nécessaires à une étude d'impact plus complète. C'est pourquoi, Madame BERTHOUT, je vous demanderais de retirer votre vœu.

La lutte contre les pollutions de l'air doit se faire à tous les niveaux. Si la réduction de la place de la voiture est un axe majeur, comme nous venons de la dire, la question de la récupération des particules émises par les plaquettes de frein est nécessaire pour les véhicules utiles et essentiels qui continueront à circuler. C'est pourquoi je donne un avis favorable à votre vœu, cher Jean-Philippe GILLET.

Nous avons enclenché plusieurs interventions sur la question de l'électrification du parc. Nous avons enclenché un véritable soutien. Augmentation du nombre de bornes de recharge électrique d'ici la fin de l'année, avec 2.400 bornes qui vont être déployées dans nos rues, dont le plan est d'ailleurs déjà en ligne. Je vous invite à vous y rendre. Nous prenons l'engagement d'un déploiement de 6.000 bornes de recharge électrique d'ici 2024 dans les parkings concédés de la Ville, au fil des renouvellements de D.S.P. de parkings. Nous intégrerons des clauses dites "d'électrification" pour atteindre 100 % des parkings proposant des offres de recharge. Nous souhaitons toutefois que ces infrastructures soient prioritairement déployées dans les ouvrages en sous-sol pour ne pas transformer Paris - excusez-moi de l'expression - en station-service électrique à ciel ouvert.

Vous m'interrogez également sur l'hydrogène, Madame GATEL. Deux stations hydrogène sont d'ores et déjà implantées au pont de l'Alma, à la porte de Saint-Cloud. Nous avons pour ambition de porter à 3 ou 4 le nombre de stations publiques d'ici 2024, toutes en surface car le sous-sol reste actuellement trop dangereux pour cette

technologie. Le tournant de l'électrique comme celui de l'hydrogène ont d'ores et déjà été pris par la Ville de Paris, qui accompagne ces motorisations moins polluantes et plus respectueuses de l'environnement. C'est pourquoi je vous demanderais de retirer vos vœux.

Revenir à la question du stationnement, vous m'interpellez, Monsieur JEANNETÉ, sur la mise en place du contrôle par lecture automatique de plaques d'immatriculation en début d'année. Cela a déjà permis une amélioration de la rotation, et permet donc aux usagers de trouver une place plus facilement. Je vous le rappelle : ils disposent déjà de cinq minutes lorsqu'ils sortent de leur véhicule pour prendre un ticket à l'horodateur ou sur leur "smartphone". Offrir dix minutes de gratuité - c'est ce que vous proposez sans oser vraiment le dire - contreviendrait à nos objectifs de plus grande fluidité et de rotation des véhicules sur l'espace public. Je vous demanderais donc de retirer votre vœu.

Enfin, bien que les questions de stationnement vélo seront étudiées lors d'un prochain Conseil de Paris à l'occasion du débat sur le "Plan Vélo 2", je suis ravi de voir que des propositions sont d'ores et déjà formulées pour éviter les vols de vélos, sécuriser leur stationnement. J'espère que c'est un sujet sur lequel nous pourrions prochainement toutes et tous nous retrouver. Monsieur BALADI, je vous ai proposé des amendements sur votre vœu, que j'espère vous accepterez afin que je puisse y donner un avis favorable, comme pour le vœu de votre collègue, M. JAMET-FOURNIER.

Mes chers collègues, j'espère que ces informations supplémentaires auront permis de vous convaincre. Je profite d'avoir encore une seconde pour remercier l'ensemble des services qui ont organisé les états généraux du stationnement et l'ensemble de la réforme qui vous est proposée aujourd'hui. Bien évidemment, je vous invite à voter l'ensemble de ces projets de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher David BELLARD, pour cette réponse complète. Merci.

Je vais à présent mettre aux voix les vœux et projets de délibération.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 215).

Concernant le vœu n° 7 du groupe Changer Paris, un amendement a été proposé.

J'imagine que cet amendement est accepté. Oui ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 216).

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 144 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 144 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 120 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, avec un amendement qui a été fait en séance, mais qui est accepté. Donc, avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 120 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 217).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 218).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 14 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 24 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DVD 24).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 49).

Merci beaucoup, mes chers collègues.

2021 DAE 156 - Soutien à la préfiguration des projets "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" dans les 18e et 20e arrondissements.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons les dossiers de la 1ère Commission, avec l'examen du projet de délibération DAE 156 relatif au soutien à la préfiguration des très beaux projets "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" dans les 18e et 20e arrondissements.

Je donne la parole à M. GRANIER, pour le groupe Changer Paris. Merci.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous reprenons le cours de l'analyse des projets de délibération de la DAE, donc dans la continuité du DAE 151 et du DAE 156. Je voulais vous faire part de mon étonnement sur les réponses que vous apportez à un mal terrible qui touche Paris, notamment les quartiers du Nord-Est, à savoir le chômage. Le DAE 160, que nous allons examiner par la suite, ne saurait répondre complètement à mes interrogations. L'ensemble des subventions - puisqu'il s'agit bien de cela - que nous analysons dans les DAE 151, 155, 156, sont entièrement tournées vers ce que j'appellerais de "l'économie non productive". Tout à l'heure, ma collègue Barbara GOMES s'en félicitait. Malheureusement, à part créer une ville sous perfusion de subventions publiques, vous n'arriverez à faire rien d'autre.

Et si, par bonheur, vous entendiez par service public, service aux Parisiens, nous serions heureux et nous nous en féliciterions. Pourquoi ne pas faire pleinement confiance aux emplois productifs ? Que faites-vous des métiers sous tension ? Que faites-vous des personnes qui rêveraient de pouvoir monter leur entreprise, et pourquoi vous ne feriez pas confiance aux entreprises ? Je vous rappellerai qu'elles sont aussi là pour payer des impôts et étancher une partie de la gabegie financière que vous faites subir aux Parisiens. C'est le sens du vœu de mon collègue Grégory CANAL, que nous aurons à analyser tout à l'heure et pour lequel je vous invite à voter favorablement. Je ne doute pas que vous le ferez.

Mais, votre démarche, en réalité, est bien pire. Dans ce projet de délibération, nous avons subventionné l'association "Aurore". Le programme contient très peu de détails, voire absolument rien comme détails. C'est, en général, ce que vous nous montrez quand vous nous demandez de voter des subventions. Il y aura une autre subvention, avec le DASES 150, pour l'association "Aurore" d'un montant de 170.000 euros. L'objet de la fiche de présentation, j'ai l'impression d'avoir un joueur de loto qui coche les bonnes cases en parlant de réadaptation, de social, de maladie, d'isolement, de détresse, d'hôpital, que sais-je. Effectivement, avec cette litanie de poncifs, le joueur du loto gagne les subventions avec la Mairie de Paris.

C'est un peu l'économie circulaire de la misère que je vais vous décrire, puisque vous créez le désordre, vous l'encouragez, vous subventionnez des rustines associatives. Mais, face à l'ampleur, vous vous rendez bien compte que cela ne suffit pas. Donc, vous subventionnez les emplois des associations que vous subventionnez. Du coup, cela fait quand même beaucoup d'argent.

L'association "Aurore", qui ne démérite pas, mais rien que l'année dernière, touche 322.000 euros pour le "Carré des Biffins". Touche 60.000 euros pour des CAARUD, avec le succès que l'on connaît. Touche 517.000 euros pour l'espace d'accueil et de repos porte de la Chapelle - on parlera du crack demain matin, ceci est une amorce - avec le succès que l'on connaît. Touche 136.000 euros pour des maraudes Est, 93.000 euros pour des maraudes Ouest, 10.000 euros pour des itinérances toxicomanes, 45.000 euros pour des usagers de drogue précarisés. Du coup, évidemment, il faut des emplois. C'est l'économie circulaire de la misère que vous décrivez. L'association

"Aurore" a au moins un mérite : elle nous crée des maires d'arrondissement. Est-ce que c'est une bonne chose pour le 20e arrondissement ? Je peux, néanmoins, émettre de sérieux doutes.

Si vous pouviez ouvrir votre esprit sur de l'économie permettant de créer de la valeur et de la richesse, et d'avoir des emplois pérennes pour les jeunes du Nord-Est parisien, nous serions encore plus heureux de vous accompagner. Néanmoins, nous voterons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération que nous sommes amenés à étudier concerne donc l'expérimentation du dispositif "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" dans le 18e arrondissement et le 20e arrondissement, mon arrondissement pour ce dernier.

Je tenais, pour ma part, à souligner par mon intervention l'intérêt de ce dispositif pour nos territoires, où l'emploi manque clairement. Ces quartiers populaires qui ont besoin d'un soutien plus fort des politiques publiques. C'est le sens de notre engagement au sein du groupe Paris en commun, bien loin de la caricature que vient de nous donner M. GRANIER en spectacle. Ainsi, le quartier Fougères-Le Vau correspond très bien à ce projet puisque les besoins en emplois ne manquent pas. Le taux d'emploi par hectare est ainsi de 47 à Fougères, contre 177 dans le reste de Paris, soit quasiment le quadruple dans le reste de Paris. Quant au taux de pauvreté, il atteint quasiment 30 % dans ce quartier du Nord-Est parisien, contre 12 % en moyenne à Paris. Pour autant, les besoins en emplois sont réels dans le quartier. La main-d'œuvre que l'on souhaite cibler à travers ce dispositif, à savoir les chômeurs de longue durée, ne manque pas non plus.

Car, voilà l'aspect novateur de cette politique publique : au lieu de se concentrer sur la rentabilité d'un emploi à pourvoir, on adapte ici aux besoins d'un territoire précis. D'ailleurs, c'est la gouvernance même qui est intrinsèquement nouvelle, en mettant autour de la table les acteurs locaux qui viendront identifier les besoins en emplois, d'un côté, et les publics à accompagner lors de leur sortie du chômage, de l'autre. On associe ainsi élus, service public de l'emploi, entreprises, citoyens, associations. Les comités locaux sont donc à même de se rendre compte des besoins de leur territoire en emplois, et ainsi, de pouvoir y remédier. Nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle approche, d'autant plus que les premières expérimentations, comme dans le 13e arrondissement, ont démontré que cela pouvait fonctionner. Je tiens à le souligner.

Le dispositif a déjà fait ses preuves, puisque impulsé en 2016 sous le précédent quinquennat, il concerne actuellement plus de 1.000 chômeurs de longue durée partout en France, dans les 10 territoires qu'il expérimente, et qui ont été accompagnés de nouveau vers l'emploi, et ce, de manière durable. Je citais l'exemple de la commune de Prémery dans la Nièvre ou du 13e arrondissement de Paris - pardon, qui est celui que j'ai cité - qui ont démontré que le taux de chômage a durablement baissé dans ces territoires, puisque près de 40 % pour le premier exemple sont sortis de Pôle Emploi, avec de nombreuses personnes qui ont pu ainsi sortir du chômage de longue durée.

Ces expérimentations ont aussi permis de démontrer que les emplois créés sont durables, car ils n'entrent pas en concurrence avec des emplois déjà existants des secteurs publics et privés en venant s'agréger aux besoins d'un territoire. C'est précieux. On dénombre un quota très important de C.D.I. qui ont été signés avec les entreprises à but d'emploi. Les emplois créés s'adaptent, comme nous le disions, aux besoins du territoire, comme des recycleries, des conciergeries, des livraisons de paniers à domicile, mais aussi des services aux personnes âgées, dont on a pu percevoir l'utilité et la pertinence dans le cadre de la crise sanitaire que nous avons connue, avec l'isolement d'un grand nombre de personnes d'un certain âge.

Il est, de plus, moins coûteux que d'autres dispositifs, tels que les ateliers et chantiers d'insertion, aussi utiles par ailleurs car concernant d'autres profils, ou que la baisse du coût du travail, selon les travaux de l'Institut Rousseau et Hémisphère gauche. On estime qu'un emploi créé coûte entre 18.000 et 20.000 euros par an à la société, contre des montants qui sont beaucoup plus importants pour d'autres politiques d'accompagnement vers l'emploi. Cette nouvelle expérimentation, permise par la loi du 14 décembre 2020, est donc un progrès dont le 20e arrondissement bénéficiera puisqu'il fait partie des 50 nouveaux territoires désignés comme nouvelle expérimentation. La "Fondation Armée du salut", que je salue au passage, dirigera les travaux et permettra de lancer le dispositif dans le 20e arrondissement. Il est donc important de voter ce projet de délibération.

Je voudrais aussi vous adresser un message de portée un peu plus globale, si je puis dire, puisqu'il est temps de pouvoir porter ce dispositif à l'échelle de notre pays, car on voit bien aujourd'hui que nous avons un sujet sur la question de l'emploi durable. Ce ne sont pas les besoins qui manquent. Je crains que la prochaine rentrée, en septembre 2021, ne vienne que souligner mon propos. L'enjeu pour nous, à l'échelle de Paris, est de démontrer que nous sommes en capacité de proposer à chacun un emploi durable et utile. Utile, car il bénéficie à tous en améliorant le vivre ensemble et en renforçant le tissu économique et la cohésion sociale. C'est une approche sensiblement

différente de ce que l'on a pu connaître, en permettant à des personnes durablement éloignées du marché du travail, parfois dans une situation sociale très difficile, de partager leurs compétences au service de leur territoire. Cette approche très locale des enjeux très nationaux ne devra pas être tronquée. C'est la force du dispositif auquel nous sommes extrêmement attachés.

Je pense que, via les travaux de l'Institut Rousseau et Hémisphère gauche, on a pu démontrer que la garantie à l'emploi, que cette généralisation est possible à l'échelle nationale. La porter...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion.

Mme Lamia EL AARAJE. - Je m'arrêterai là.

C'est améliorer le quotidien des personnes en retour d'emploi.

Je vous remercie, chers collègues.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Merci à vous.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Ce projet de délibération, bien évidemment, il faut toutes et tous le voter, et bien prendre conscience que le chômage n'est pas une fatalité. En fait, ce projet de délibération, sur l'expérimentation des "Territoires Zéro Chômeur", permet d'abord de rompre avec ce dogme libéral qui viserait à rendre les chômeurs responsables de leur situation sans emploi. Avant de rentrer dans le projet de délibération, prenons néanmoins conscience que le chômage explose d'abord parce que l'on a des entreprises qui licencient et certaines qui délocalisent, alors qu'elles cumulent des profits, des dividendes reversés à leurs actionnaires, et tout cela, parfois, pour un certain nombre d'entreprises du CAC40, en percevant des aides de l'Etat sans aucune contrepartie.

On pourrait, par exemple, citer l'entreprise LVMH, puisque Mme HIDALGO - qui n'est, hélas, plus en séance - nous a montré ce week-end qu'elle était porte-parole de la nouvelle gauche "anti-goûche", qui fustige les "islamo-goûchistes" d'ATTAC et ceux qui les soutiennent. J'aurais envie de lui dire, mais vous lui rapporterez, que LVMH, en grand profiteur de la crise, a accumulé 62 milliards d'euros et a néanmoins supprimé 13.000 emplois. Il faut donc une tout autre politique pour lutter contre le chômage. Mais la première mesure, ce serait d'abord d'interdire les licenciements des entreprises qui dégagent des profits.

Revenons plus spécifiquement à l'expérimentation des "Territoires Zéro Chômeur". Elle est saluée par toutes et tous. Je voudrais saluer "ATD Quart Monde" qui en est à l'origine, puisque, depuis 2016, "ATD Quart Monde" a porté ce projet. Il faut se rendre compte que cette association a démontré que la lutte contre le chômage, notamment le chômage de longue durée, n'est pas forcément une question budgétaire, mais qu'avec la mobilisation de tout un territoire, il est possible de proposer un emploi à toutes les personnes qui en sont privées durablement et qui le souhaitent, et en partant, d'avoir des besoins. Elle donne des résultats très satisfaisants pour un coût - cela a été dit, rappelé et écrit dans le projet de délibération - entre 18.000 et 20.000 euros par emploi et par an, donc nettement inférieur à d'autres dispositifs. Par exemple, le scandale des 180.000 euros par emploi qu'ont coûté les mesures du C.I.C.E. La majorité des entreprises créées dans le cadre de l'expérimentation des "Territoires Zéro Chômeur" - parce que l'on peut aussi créer des entreprises, Monsieur GRANIER - comptaient plus de 50 salariés au 31 décembre 2019, pour ce qui concerne ce bilan d'étape. A cette étape, en 2019, dans 3 territoires concernés sur 10, tous les chômeurs et chômeuses de longue durée volontaires avaient trouvé un travail.

Le projet de délibération qui nous est proposé lance l'expérimentation sur des territoires du 18e arrondissement et du 20e arrondissement, plus précisément Fougères-Le Vau pour le 20e arrondissement et Charles-Hermite et Valentin-Abeille pour le 18e arrondissement. On a un objectif de création d'emplois qui est fixé à 35 équivalents temps plein par an. C'est un principe de partir des besoins locaux qui ne sont pas satisfaits et des compétences disponibles, et de mobiliser le maximum d'acteurs locaux pour pouvoir y répondre dans le cadre d'une coopération locale.

J'aurai quand même une première interrogation : pourquoi limiter à ce point nos ambitions dans la lutte contre le chômage à des microquartiers ? Il faudrait, au contraire, démultiplier ces expérimentations puisque cela marche. Il faut aussi penser à aller plus loin. Pour éviter que des milliers de personnes supplémentaires ne basculent dans la pauvreté, il y a des mesures nationales qui s'imposent. "La France insoumise" a élaboré la proposition que l'Etat puisse être un employeur en dernière instance et que soit mise en place une garantie d'emploi pour les personnes qui en sont privées, et donc, que la puissance publique s'engage réellement à fournir un emploi à toutes celles et ceux qui sont prêts à travailler au salaire minimum ou éventuellement au-delà en fonction des qualifications requises. La Ville de Paris, dans sa mission de satisfaction des besoins et d'engagement contre le chômage de longue durée, devrait, dans le cadre de ces expérimentations, jouer également le rôle d'employeur en dernier ressort.

Prenons l'exemple des besoins qui sont recensés. Qu'il s'agisse des métiers du lien, dans le champ médico-social, dans l'aide à domicile, au bénéfice des personnes âgées ou de l'entretien des espaces publics, on a des besoins non satisfaits qui sont colossaux et qui, par ailleurs, relèvent de la compétence de notre Ville Département. J'attire votre attention sur le fait qu'à chaque fois que l'on crée une structure de la petite enfance, on a, certes, besoin

d'embaucher des personnels qualifiés, mais on menace par ricochet d'autres activités, par exemple celle des assistantes maternelles à domicile. Il serait bien que l'on s'en préoccupe enfin, et que l'on pense aussi à toutes et tous.

L'engagement dans une bifurcation écologique et solidaire est aussi source de création de beaucoup d'emplois, y compris dans notre ville. La reconquête d'espaces de pleine terre et le développement de l'agriculture urbaine peuvent être également générateurs d'emplois. Il faut donc voter ce projet de délibération. Mais il faudrait aussi s'engager pour développer des expérimentations de "Territoires Zéro Chômeur" dans bien plus de territoires et aussi assumer dans les projets locaux un débouché en termes d'emplois...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... publics engageant la Ville de Paris.

J'en ai conclu. Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Chère Barbara GOMES, je vais vous donner la parole en vous demandant de veiller à respecter votre temps de parole.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Ne vous inquiétez pas, cela va être extrêmement rapide.

Il y a beaucoup de choses qui ont été dites, très intéressantes. Je rejoins les dernières prises de parole de mes collègues, de mes collègues féminines d'ailleurs, parce qu'évidemment, je pense qu'il va falloir quand même réagir un petit peu à ce qu'a dit M. GRANIER. Je pense que c'était fait exprès. Avec grand plaisir, je vais réagir, je vais rebondir.

Monsieur GRANIER, je pense que c'est votre raisonnement qui est l'économie circulaire de la misère, en fait, parce que si vous connaissiez un minimum le dispositif "Territoires Zéro Chômeur", vous ne pourriez pas dire ce que vous venez de nous raconter, ce n'est pas possible. Nous demander de nous ouvrir l'esprit, à nous, c'est un peu l'hôpital qui se fout de la charité, il faut le dire, parce que vous êtes tellement biaisé sur ces questions, dès lors qu'il s'agit effectivement d'innovation sociale et solidaire, que vous êtes incapable de voir que le but, c'est exactement celui que vous décrivez "in fine". On veut faire en sorte que certaines personnes puissent avoir accès à de l'emploi pérenne. Sauf que, là, on a une population qui est tellement à l'extérieur de l'emploi, tellement éloignée de l'emploi, dans des situations de précarité telle, d'isolement tel, que ces dispositifs, justement, permettent de mettre un pied à l'étrier. Ce sont des dispositifs qui vont permettre d'avoir un premier accès à l'emploi et, du coup, pourront générer de la confiance ensuite pour les employeurs qui verront qu'effectivement ce sont des personnes qui se sont réinsérées, des personnes qui sont capables d'avoir un emploi, de vivre dans un collectif, etc. Des dispositifs qui, on l'a dit, ont fait leurs preuves.

Donc, vraiment, la prochaine fois, si vous voulez nous provoquer gratuitement, il n'y a absolument aucun souci, mais étudiez "a minima" le dispositif qui est proposé parce que, vraiment, ce n'est pas très sérieux sinon. Evidemment, nous invitons à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur GRANIER, sur les métiers sous tension, sur les indépendants, je vous rappelle, entre autres, les 200 millions d'euros d'aides apportés par la Ville de Paris et votés dès le mois de mai 2020 sur les loyers, les redevances, le "Paris boost emploi" voté en novembre 2020, "Relancer mon entreprise autrement", 6 millions d'euros, l'abondement de 10 millions d'euros puis de 5 millions d'euros sur le fonds de relance de la Région. Par ailleurs, je vois que vous ne connaissez pas le sujet, et cela est dommage. Je vous invite à interroger les maires des 18e, 19e et 20e arrondissements, et même du 17e arrondissement, qui ont compris comment fonctionne un "Territoire Zéro Chômeur", et ils vous expliqueront.

Néanmoins, je vous remercie de me donner l'occasion de parler de "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée", cette fois-ci sous l'angle des territoires. Vous le savez, le 18e arrondissement est engagé dans la démarche depuis trois ans, depuis 2018, sous l'impulsion du maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE, et de son adjointe, Claudine BOUYGUES, dont je tiens ici à rappeler le rôle. La mobilisation du territoire est en marche.

Très rapidement, le territoire a été ciblé, comme une évidence. Ce sera Charles-Hermite et Valentin-Abeille, entre les portes de la Chapelle et d'Aubervilliers. Les associations "Ares" et "Aurore", toutes deux présentes sur le territoire, ont souhaité s'engager aux côtés de la mairie du 18e arrondissement et ont initié le travail de préfiguration grâce à la subvention de 50.000 euros votée ici même en novembre 2019, qui aura permis de conduire un diagnostic des espaces de coopération et d'orienter la suite de cet essaimage. Ce premier travail de préfiguration a été

principalement porté par "Ares". C'est avec le recrutement d'un chef de projet engagé par "Aurore", permis par cette subvention, qu'il se poursuivra dès la rentrée. Le but étant désormais de créer les conditions d'émergence de la future entreprise à but d'emploi pour une candidature espérée au début de l'année 2022.

Sous l'impulsion d'Éric PLIEZ, le projet d'un "Territoire Zéro Chômeur" dans le 20e arrondissement s'est réactivé. Depuis l'été dernier, les réunions avec les partenaires, les actions de mobilisation et d'information sur le territoire, se sont multipliées. L'Armée du salut, déjà engagée dans la "Fondation 13 Avenir", dans le 13e arrondissement, a souhaité s'impliquer aux côtés de la Mairie pour qu'une extension de l'expérimentation profite au quartier Fougères-Le Vau, dans les quartiers "politique de la ville" des "Portes du 20e". Pour initier son travail, l'Armée du salut sollicite une subvention de 50.000 euros, semblable à celles que les 13e, 18e et 19e arrondissements ont connues. Ainsi, un chef de projet recruté à la rentrée travaillera à la préfiguration de la candidature du 20e arrondissement et principalement de ce qui constituera la première entreprise à but d'emploi du territoire. Pour l'un et l'autre territoire ainsi que pour les autres dits "émergents", cette phase de préfiguration sera facilitée, comme je l'expliquais tout à l'heure, par l'existence de la "Pil". Les recrutements de ces chefs de projet sont fondamentaux, car ces derniers devront être idéalement les dirigeants des premières entreprises à but d'emploi, dont le recrutement est exigé par le cahier des charges de candidature avant même l'habilitation.

Je profite de cette intervention pour remercier toutes les structures, celles des 18e et 20e arrondissements, mais également celles des 17e et 19e arrondissements, pour leur engagement aux côtés des mairies, pour leur volonté de prendre part à l'expérimentation en phase de préfiguration et bien au-delà, ainsi que tous mes collègues qui portent fondamentalement en eux la foi dans ce projet, parce qu'effectivement il va bien au-delà de ce que l'on connaît habituellement, et je pense que cela peut être effectivement difficile pour certains de le comprendre.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 156.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 156).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un Forum de l'Emploi pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu référencé n° 16 est relatif à un forum de l'emploi pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

La parole est à M. CANAL, pour deux minutes maximum.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, les hôteliers, les restaurateurs, les gérants de bar, ont été parmi les premières victimes de la crise économique induite par la crise sanitaire. Ils en paient encore les conséquences, à telle enseigne qu'ils ont perdu près de 84 % de leur chiffre d'affaires rien que pour les premiers mois de l'année 2021. Selon les professionnels du secteur, ce sont près de 100.000 emplois qui sont susceptibles de ne pas être pourvus, faute de candidats. Comme chacun le sait ici, le secteur hôtelier et de la restauration est un secteur particulièrement difficile, qui fait l'objet d'un manque d'attractivité en raison du critère de pénibilité et des horaires particulièrement décalés. D'ailleurs, c'est un secteur qui enregistre le plus grand taux de rotation parmi l'intégralité des secteurs professionnels en France. La mise en place des terrasses éphémères, pendant sept mois chaque année, va encore accroître nécessairement les tensions sur le marché du recrutement pour ce secteur.

C'est la raison pour laquelle il nous semble important, pour le groupe Changer Paris, d'accompagner ce secteur dans cette politique de recrutement. C'est ainsi que nous proposons la création de forums pour l'emploi dans chaque arrondissement, naturellement en relation étroite avec chaque maire d'arrondissement, afin de les accompagner et de faire profiter à tous les Parisiens de cette création d'emplois possible.

Merci à vous.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Madame la Maire, merci.

Monsieur le Conseiller, mes chers collègues, en effet, les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration ont été particulièrement touchés par les restrictions découlant de la situation sanitaire. Je suis ravie que vous le découvriez

plus d'un an après le début de la crise. Une fois de plus, je me permets de vous rappeler que la responsabilité de la DIRECCTE aux entreprises incombe à la Région, responsabilité qui s'accompagne de peu d'actions hélas. Ces métiers occupent une place prépondérante dans l'économie parisienne. Ils ont, à ce titre, été au cœur de nos préoccupations depuis toujours. La Ville entretient des relations permanentes avec les syndicats de ces secteurs. Nous avons mobilisé des moyens très importants, depuis le premier confinement, pour soutenir leur activité. En temps normal, ces secteurs recrutent et une large place leur est toujours réservée sur les forums que la Ville organise, notamment "Paris pour l'emploi" ou "Paris pour l'emploi des jeunes". Malgré les contraintes sanitaires, nous avons maintenu ces rendez-vous dans des formats adaptés, en octobre comme en mai.

L'hôtellerie et la restauration auront toute leur place dans les prochains forums que nous organiserons, comme les 7 et 8 octobre sur la place de la Concorde. Les arrondissements qui organisent leur propre session de recrutement, comme les 18e et 20e arrondissements ces dernières semaines, ou les 11e et 13e arrondissements à la rentrée, les accueilleront également. Naturellement, les équipes de la DAE et moi-même, nous nous tenons disponibles auprès de tous les arrondissements pour faciliter les prises de contact en vue d'organiser de tels forums.

J'ajoute que, dans le cadre de notre programme "Paris Tous en Jeux", la Ville finance chaque année plusieurs centaines de places de formation gratuites à l'attention des Parisiennes et des Parisiens afin de leur permettre de se former à ces métiers, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024. Du reste, chers collègues, il me semble mal venu de critiquer l'action municipale sur la question de l'emploi, alors même que nous avons augmenté l'ensemble de nos budgets dans le domaine et déployé de nouveaux dispositifs pour répondre à la crise, avec le plan "Paris boost emploi" adopté en novembre dernier. Et cela, dans tous les domaines, et donc, dans le H.C.R. en particulier, avec mes collègues Olivia POLSKI et Frédéric HOCQUARD.

Dans ces conditions, je vous demande tout simplement de retirer votre vœu, puisqu'à mon sens, exécuté. A défaut, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il retiré, Monsieur CANAL ?

M. Grégory CANAL. - N'ayant absolument pas critiqué la Ville de Paris, je maintiens mon vœu.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DRH 39 - Approbation du règlement du temps de travail des personnels de la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 39, les amendements n° 17, n° 121 à 138, n° 146 et 146 bis. Le projet de délibération DRH 39 porte sur l'approbation du règlement du temps de travail du personnel de la Ville de Paris.

Vous êtes nombreux à être inscrits, mes chers collègues. Je donnerai donc successivement la parole à Mme Maud GATEL, Mme Alice TIMSIT, M. Grégory CANAL, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-Philippe GILLET, M. Rémi FÉRAUD, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Danielle SIMONNET, M. Jérôme GLEIZES et M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à vous, Madame GATEL, pour cinq minutes maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la loi de transformation de la fonction publique constituait une formidable opportunité pour améliorer le dialogue social, un dialogue social aujourd'hui grippé au sein de la capitale. A l'issue de seulement quatre mois de discussions, force est de constater qu'il s'agit là d'une occasion manquée, de votre fait uniquement.

Rappelons que cette loi de 2019 a pour objet de faire respecter le temps de travail fixé à 35 heures par semaine, soit 1.607 heures par an, alors qu'il est aujourd'hui de 1.552 heures par an à la Ville, selon la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France. Un alignement du temps de travail qui n'empêche en rien, bien au contraire, d'adapter les modalités de travail aux conditions réelles d'exercice, notamment à travers la prise en compte de la pénibilité, qu'illustrent les sujétions. A travers le sujet du temps de travail, cette loi était donc l'occasion de renforcer le dialogue social. Mais parce que la Ville n'a pas offert les conditions au dialogue social de s'exercer, ce fut une

occasion manquée. C'est l'unique responsabilité de l'Exécutif qui a tardé à ouvrir les discussions, qui ne sont intervenues qu'en mars, avec 9 mois de retard, ne permettant pas de mettre sur la table tous les sujets liés à la politique R.H. de la Ville. Résultat : un dialogue social loin d'être apaisé, avec une succession de manifestations.

A reculons, la Ville s'est conformée à la loi, en veillant à compenser ces 8 jours de congé extralégaux supprimés. Pour tous les agents, le projet de délibération qui nous est soumis prévoit 3 jours de congés supplémentaires liés à la création d'une sujétion de niveau 1, dite "sujétion ville capitale", liée aux spécificités du travail dans la capitale : temps de transport, pénibilité des trajets, pollution atmosphérique et sonore. 2 jours de congés supplémentaires, dits "de fractionnement", lorsqu'un agent prend au moins 8 jours de congés annuels entre le 1er novembre et le 30 avril de l'année suivante. 2 jours de R.T.T. supplémentaires à travers une modification minimale des cycles de travail, de 7 heures 54 par jour contre 7 heures 48, soit 6 minutes supplémentaires. Au total, 7 jours de congé et R.T.T. pour compenser la suppression des 8 jours de congés extralégaux. Ce à quoi s'ajoutent des mesures catégorielles pour adapter le temps de travail de certains agents, agents à cycles horaires variables, pour les encadrants à horaires variables, et enfin, pour les agents portant une tenue de travail spécifique. Enfin, des évolutions dans le niveau des sujétions pour les adjoints d'animation dans le périscolaire et les agents du centre d'appels 39.75, qui voient leur niveau de sujétion baissé du niveau 6 au niveau 2, alors que celui des personnels de la petite enfance va augmenter et donner droit à 3 jours de congés supplémentaires. Une adaptation des sujétions dont sont exclus les égoutiers, exerçant pourtant un métier dont la pénibilité est reconnue, et que nous regrettons.

Dans la politique R.H., la question du temps de travail est bien sûr importante, mais elle n'est pas le seul aspect. Le rapport social révèle chaque année les fragilités et les fractures qui ne cessent de se creuser au sein de la fonction publique territoriale. Je veux en citer quelques-unes : le temps partiel subi, particulièrement chez les femmes et dans les catégories C, et le mal-être au travail, qui se traduit notamment par un taux d'absentéisme particulièrement élevé dans certaines directions.

Attractivité de la fonction publique parisienne, modalités de travail, le dialogue social aurait dû s'attacher à aborder ces sujets au moins aussi importants que le temps de travail. Mais le dialogue social a été sacrifié aux ambitions présidentielles de Mme la Maire. C'est une occasion manquée, tant pour les agents que pour le service public rendu aux Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Alice TIMSIT, pour cinq minutes maximum.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en 2019, le Gouvernement, soutenu par les parlementaires de droite, a fait voter la loi de transformation de la fonction publique, qui a pour but d'harmoniser la durée de travail dans la fonction publique territoriale. Cette réforme s'impose aux agentes et aux agents, et impose une augmentation significative de leur temps de travail pour atteindre 1.607 heures par an à partir de 2022. A Paris, nous le savons, cette réforme aura un impact considérable puisqu'elle touchera 55.000 agents de la Ville, notamment les corps de métiers qui subissent déjà une pénibilité de travail importante. Il ne vous a pas échappé que cette réforme est mal vécue par nombre de personnels de la Ville. En témoignent les multiples mobilisations sociales et grèves ces derniers mois. Si le dialogue social a été lent, tumultueux, le groupe Ecologiste de Paris reconnaît néanmoins les avancées importantes qui nous sont présentées aujourd'hui pour rééquilibrer en partie les effets de la réforme et tenir compte de la pénibilité de certains corps de métiers.

Toutefois, il nous a semblé essentiel d'infléchir certaines dispositions de ce nouveau règlement. Je pense notamment aux dispositions qui sont relatives aux niveaux de sujétion appliqués à certains corps de métiers, au premier rang desquels les agents du 39.75 qui voient la prise en compte de la pénibilité de leur travail rétrogradée d'une sujétion particulière équivalente à la sujétion 6, à la sujétion 2. Nous le savons, les personnels répondant à la ligne d'information de la Ville sont exposés à de multiples risques psychosociaux - surcharge mentale, "burnout" à répétition - qui justifient des adaptations nécessaires de leur temps de travail. A ce jour, ces risques n'ont pas disparu et rien ne semble justifier que ces agents voient dégringoler le niveau de sujétion auquel ils sont assujettis. Aussi, nous proposons, à travers un amendement, d'inscrire à 6 leur niveau de sujétion.

Autre corps de métier dont le niveau de sujétion n'est pas en adéquation avec la réalité du travail effectué, ce sont les personnels de l'animation et d'actions sportives. Ces derniers voient le niveau de sujétion qui leur est appliqué baisser de 6 à 2. L'application de ce nouveau palier de sujétion aurait pour effets, quelque peu contradictoires d'ailleurs, de maintenir en poste des agents plus tard, chaque soir, malgré l'absence d'enfants. Aussi, nous proposons que l'annexe 4 du règlement du temps de travail prévoit l'application d'une sujétion 4 aux adjoints d'animation et d'actions sportives en lieu et place de la sujétion 2.

Enfin, dernier corps de métier pour lequel il est extrêmement important de rehausser le niveau de sujétion qu'il est prévu de leur appliquer, ce sont les égoutiers, les agents de maîtrise de la section des berges, des tunnels et du périphérique, des éclusiers en rotation 3x8 et des adjoints techniques eau. La haute pénibilité de ces métiers affecte de manière significative l'espérance de vie des agents. Il est démontré, en particulier par l'Institut national de la

recherche et de la sécurité, que le métier d'égoutier enregistre un taux de surmortalité de 56 % comparé au reste de la population. Nous proposons qu'un nouveau niveau de sujétion leur soit appliqué à un niveau 7.

Pour tous les autres amendements, je laisserai mon collègue Jérôme GLEIZES les présenter. Tous ces amendements visent, bien entendu, à rétablir un équilibre face à une réforme qui nous est imposée et qui, sous prétexte d'harmonisation, nivelle grandement par le bas les conditions de travail des agentes et des agents de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Grégory CANAL, pour cinq minutes maximum.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, il y a quelques semaines, Anne HIDALGO déclarait dans la presse : "L'importance des corps intermédiaires et surtout la nécessité de garantir un vrai dialogue social apaisé". Un dialogue social apaisé mes chers collègues, c'est tout d'abord garantir la transparence et la clarté dans ses relations, dans le cadre du dialogue social avec les corps intermédiaires que constituent les organisations syndicales. En l'espèce, il faut bien le reconnaître, vous avez fait preuve dans ce dossier d'une parfaite obscurité. Jamais lors de la campagne des élections municipales, Mme HIDALGO ne s'est prononcée sur l'application des 1.607 heures au sein de la collectivité parisienne. Ni dans sa propagande orale, ni dans sa propagande écrite. Le lendemain de sa réélection, aucune feuille de route R.H. n'a été indiquée aux organisations syndicales mettant en perspective l'application des 35 heures, que ce soit par elle-même ou par son adjoint aux R.H.

Interrogée par nos soins en décembre dernier, vous avez escamoté ce sujet-là. Bilan de l'affaire, vous avez perdu 8 mois, que dis-je, 2 ans, car, comme l'a rappelé ma collègue, Mme Maud GATEL, vous saviez très bien, dès l'été 2019, que la loi de transformation de la fonction publique imposait les 1.607 heures. Tout le monde est égal devant la loi.

Un dialogue social apaisé, c'est aussi garantir la sérénité des débats et, pour ce faire, s'assurer d'avoir du temps pour pouvoir discuter sereinement, et ensuite, pouvoir négocier tranquillement et clairement. Evidemment, en débutant les négociations au mois de janvier, nonchalamment d'ailleurs, avant de les précipiter dans les dernières semaines, vous avez "ipso facto" électrisé les relations sociales et entraîné dans la rue l'ensemble des agents et de l'intersyndicale.

Un dialogue social apaisé, mes chers collègues, enfin, c'est aussi une relation de confiance, ou en tout cas une relation responsable avec l'Etat et le Gouvernement. En l'espèce, là encore, Anne HIDALGO est restée perchée sur son Aventin sans initier d'une quelconque manière que ce soit une relation avec l'Etat, qui aurait permis à tout le moins de sécuriser les contours juridiques de ce projet de délibération. Car chacun sait ici qu'un risque juridique pèse en raison du contrôle de légalité qui ne manquera pas d'être appliqué par l'autorité préfectorale. Vous avez plongé ainsi les syndicats et les agents dans l'incertitude estivale. Tout juste, mes chers collègues, vous avez accordé du bout des lèvres, et à notre demande d'ailleurs, un délai complémentaire de trois mois. Pour en faire quoi ? On n'en sait rien du tout. En tout cas, certainement pas pour donner trois mois de négociation en plus à l'intersyndicale, qui, aujourd'hui, est restée lettre morte. Ces trois mois n'auront servi à rien.

La vérité, mes chers collègues, c'est qu'un vrai dialogue social apaisé, c'eût été de profiter de l'application de cette loi afin d'engager une véritable réforme de l'administration parisienne, en engageant des projets de services par direction, en adossant une concertation la plus large possible des agents tout en négociant avec les organisations syndicales. C'était une démarche responsable et vous ne l'avez pas faite. Celle-ci vous aurait permis de donner du sens et de la cohérence aux missions exercées par les agents de la collectivité. Ceci vous aurait même permis d'optimiser la qualité du service public qui est rendu par ces agents. En même temps, cela les aurait rendus responsables et acteurs du changement.

La vérité, c'est que, sur ce domaine comme sur bien d'autres, Anne HIDALGO a fait de l'anti-DELANOË. Il y a 20 ans, en 2001, M. DELANOË faisait valider un accord intersyndical par l'ensemble des syndicats avant de le faire approuver par le Conseil de Paris. 20 ans plus tard, Mme HIDALGO, qui se pince de faire du progrès social, nous fait strictement l'inverse : elle envoie au Conseil de Paris un projet de délibération autoritaire, car non validé en comité technique par les organisations syndicales, avant de renvoyer aux calendes grecques un hypothétique accord sur les cycles de travail par direction. Pure foutaise.

Je rappelle qu'Anne HIDALGO est tout de même issue de l'administration du travail et que, depuis sa réélection, elle n'a jamais rencontré un syndicaliste de la Ville de Paris, alors que toutes les semaines elle sillonne le territoire national à la rencontre des maires, des élus locaux et des responsables associatifs, sans même dégager 2 heures de son agenda pour rencontrer l'intersyndicale parisienne. C'est une honte. Incapable de gérer 54.000 agents. En plus, elle prétend pouvoir gouverner 66 millions de Français. On croit rêver.

Mes chers collègues, nous ne participerons pas à cette mascarade sur des microdétails que vous portez au nom des uns et des autres. Nous nous abstenons, car nous sommes droits dans nos bottes. Nous contestons totalement ce dialogue social escamoté.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, en août 2019, le Gouvernement d'Edouard PHILIPPE faisait adopter la loi dite "de transformation de la fonction publique", qui n'est autre qu'une énième étape de la casse des services publics. Elle s'attaque au statut des fonctionnaires en proposant plus de contractuels dans la fonction publique, plus de suppressions de postes, plus d'externalisations, plus de temps de travail et plus d'inégalités dans les rémunérations et les carrières, plus de mobilités contraintes, moins de démocratie sociale. L'ensemble revient à dire : moins de droits pour les agents et moins de services publics au service des citoyennes et des citoyens.

Cette loi, nous sommes ici nombreux et nombreuses à l'avoir combattue. Aux côtés de l'intersyndicale municipale, nous avons porté nombre de leurs revendications au sein de notre hémicycle. L'application de cette loi a d'ailleurs été rejetée par l'ensemble des forces syndicales, y compris la C.F.D.T. Cette réforme, nous n'en avons jamais voulu. Mais les contraintes de calendrier que nous impose le cadre législatif exigé par M. MACRON ne laissent aucun choix aux collectivités territoriales, qui, chaque jour, voient le principe de leur libre administration s'effriter un peu plus. Au 1er janvier 2022, cette réforme devra être mise en application par l'ensemble des collectivités.

Mes chers collègues des bancs de la droite, Monsieur Grégory CANAL, vous aurez beau dire que le dialogue social n'a pas été respecté, c'est faux, et vous le savez. Il aurait pu et dû être plus long, plus ouvert, plus discuté. Quoi qu'il en soit, il a eu lieu et a permis des avancées notables, alors que dans les collectivités que vous gérez, à commencer par la première d'entre elles, en Ile-de-France, à la Région, vous vous êtes attachés à la mettre en place dès son adoption et dans les plus brefs délais, dans un dialogue de façade qui n'aura dupé personne, et surtout, sans aucune compensation pour les agents. Dans les mairies que vous avez gagnées en juin 2020, c'est souvent la toute première réforme que vous avez mise en place.

Je tiens à saluer et à féliciter la mobilisation sans relâche des agents de la Ville, qui a permis d'aboutir à cet accord qui limite la perte des jours de congé prévus par la loi. La lutte a payé et cela en valait la peine. Néanmoins, au groupe Communiste et Citoyen, nous croyons que des ajustements sont encore nécessaires et possibles pour que cette réforme réponde aux revendications des organisations représentatives des agents de la Ville. C'est en partie le cas avec les amendements que l'Exécutif a choisi de retenir, mais la liste n'est pas encore complète. C'est d'ailleurs l'objet des amendements que mon collègue Jean-Philippe GILLET vous présentera en détail.

Pour ma part, je souhaiterais revenir sur le contexte municipal dans lequel intervient cette réforme. Un contexte qui ne ménage pas les agents de la Ville, qui ont pourtant été présents sur tous les fronts municipaux, en première ligne depuis le début de la pandémie, et ce, dès les premiers instants, alors que leur protection n'était pas assurée : dans les écoles, dans les rues, dans les centres de tests ou de vaccinations, dans les services. C'est une impression de non-reconnaissance de leur travail qui domine. Le big-bang de la proximité semble s'organiser à moyens humains constants, alors que toute réforme de ce type induit "in fine" des coûts supplémentaires. Nous l'avions déjà rappelé le mois dernier, les salariés ne sauraient être traités comme une variable d'ajustement de cette réforme.

Vous le savez aussi, nous sommes très attentifs à la précarité au sein de certains corps de métiers de la Ville, qui pénalise les nombreux agents et les services. Nous voulons accélérer le plan de déprécarisation des personnels. Nous avons aussi un problème d'attractivité qui génère dans certains secteurs, comme le bâtiment ou les crèches, des difficultés pour mener à bien nos missions.

Enfin, les privatisations de nombreuses prestations, pour lesquelles nous considérons qu'il faut garantir une gouvernance publique, nous alertent sur l'avenir de certains services publics municipaux. Ce contexte municipal n'est pas anodin et accompagne un contexte national très pernicieux, où les attaques contre les fonctionnaires ne cessent.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous nous prononçons sur le résultat d'un exercice dont nous nous serions bien passés : celui de traduire par un règlement parisien les effets d'une loi à laquelle nous nous sommes opposés et nous sommes encore opposés. La loi de la transformation de la fonction publique a pour conséquence d'augmenter le temps de travail des agents. Cela revient à Paris, pour eux, à une perte sèche de huit jours de congé, et ce, indistinctement des situations particulières des uns et des autres.

Très tôt, nous avons été nombreux et nombreuses à alerter sur cette régression à contre-courant du mouvement historique de réduction du temps de travail. Régression d'autant plus anachronique - et Raphaëlle PRIMET vient de le rappeler - au cœur d'une crise sanitaire et sociale sans précédent, où les agents et les personnels de la Ville ont assuré, dans des conditions difficiles, la continuité du service public. "Génération.s" - cela ne surprendra personne - milite pour un abaissement global du temps de travail. Par l'instauration du revenu universel, que nous défendons, nous souhaitons permettre à chacun et chacune de dégager du temps pour soi-même, pour sa famille, pour se former, pour avoir des pratiques artistiques et sportives ou de pouvoir s'engager dans la vie de la cité. Pour aboutir au projet de délibération présenté, oui, il a fallu des mobilisations unitaires et importantes, et du dialogue social mis en œuvre dans un délai très contraint.

Les leviers activés au terme du dialogue social devraient permettre de neutraliser 7 jours sur les 8 supprimés, et ce, pour la plupart des agents. L'un d'eux retient l'attention, et il est très spécifique à Paris, c'est celui de la sujétion particulière au titre de l'intensité, l'environnement de travail induisant une pénibilité spécifique à la ville capitale. Elle est l'une des premières et principales demandes des organisations syndicales, et constitue une réponse contextuelle et spécifique à une augmentation du temps de travail qui serait posée de manière abstraite et globale. Aujourd'hui, portée au niveau 1, soit l'équivalent de 3 jours, cette sujétion porterait une hausse de 3 jours du nombre de congés dérogatoires à la durée annuelle du temps de travail. Bien sûr, nous aurions préféré une sujétion de niveau 2, qui permettrait de porter à 6 jours de congé. Nous comprenons malgré tout le caractère novateur de la démarche et que la grille de sujétion préexistante à la Ville ait conduit à la prudence.

Les 2 autres leviers d'action mobilisés ajoutent 2 jours de congé et 2 en récupération du temps de travail, ce qui conduit - je l'ai déjà dit - à neutraliser 7 jours sur 8, que la loi fait perdre aux agents. Pour certains et certaines d'entre eux, le règlement proposé est l'occasion de mieux considérer leur situation spécifique. C'est le cas pour des professions très féminines de la Direction des Familles et de la Petite enfance, ou des écoles maternelles. D'autres perdent davantage que la plupart des agents. Nous serons attentifs aussi à ce qui continuera à avancer dans les cycles de travail à venir. Les sujétions particulières dont ils bénéficiaient jusqu'alors n'ont peut-être plus de fondement juridique et, du coup, leur temps de travail augmente de façon injustifiée.

Je pense particulièrement aux agents qui font l'accueil téléphonique de la Ville au 39.75. On sait à quel point, quand on discute avec les habitants et les habitantes, cette plateforme est très utilisée. Ils sont exposés à des contacts parfois difficiles au téléphone, à des injures et parfois sujets à des "burnout". Je pense aussi aux adjoints et aux adjointes d'éducation. Du coup, nous voterons les amendements visant à prendre en compte la pénibilité de leur fonction.

De même, nous proposons un amendement pour rehausser le niveau de sujétion des agents de la DASES qui travaillent dans des établissements d'hébergement social ou médico-social, qui accompagnent un public en situation de dépendance, pour qu'ils soient au même niveau que ceux du CASVP qui effectuent des fonctions semblables. D'autres chantiers suivront cette délibération dans les prochains mois : les cycles de travail, en lien avec ce règlement, et le sujet majeur de la déprécarisation des agents. Nous y serons pleinement engagés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, si la loi demande la suppression de 8 jours de congé afin de respecter les 1.607 heures annuelles effectives, libre aux administrations d'activer les différents leviers dont elles peuvent disposer. Sur la question des sujétions, la loi de 2001, la dernière qui a permis un réel débat sur la question du rythme de travail, avait permis d'apaiser un climat municipal difficile. L'accord actuel revient dessus. Il s'est construit dans l'urgence sans que jamais l'Etat ne soit mis dans la boucle pour vérifier que les propositions construites avec les organisations représentatives des personnels seraient validées par le contrôle de légalité. C'est un risque majeur et les conséquences en cas de non-acceptation pourraient s'avérer désastreuses pour les agents de la Ville de Paris. Ma camarade, Raphaëlle PRIMET, l'a souligné : les métiers dont les pénibilités sont les plus fortes sont les grands perdants dans cette réforme. D'ailleurs, l'intersyndicale le précise avec force : pour un égoutier, le temps, ce n'est pas de l'argent, c'est de la vie, la sienne, la vie de l'égoutier en bonne santé étant amputée de 17 ans.

C'est pourquoi nous avons choisi de déposer des amendements pour revenir sur certaines sujétions. Nous avons été en partie entendus puisque les animateurs passeront du niveau 2 au niveau 4. Ce corps, très majoritairement féminin, astreint à des rythmes saccadés, bénéficiait d'une sujétion particulière qu'il est important de sauvegarder afin que les temps d'animation, essentiels au bien-être des élèves, soient respectés. De la même manière, nous avons été entendus sur la question des agents d'accueil, qui sont la porte d'entrée de nombreux dispositifs parisiens. Ces agents, qui travaillent au contact du public, sont parfois exposés à des actes de violence physique ou verbale, et leur profession souffre d'un manque d'effectif dû à la perte d'attractivité de leur métier, peu valorisé et mal rémunéré en comparaison des risques psychosociaux générés par leur mission. C'est pourquoi nous avons repris la proposition de l'intersyndicale de remonter le niveau de sujétion. C'est chose faite. Nous avons été entendus.

Il s'agit là d'une véritable victoire qui prouve que la lutte syndicale paie, et qu'avoir des élus communistes au sein d'une majorité contribue à faire écho à des revendications essentielles à notre démocratie sociale, au dialogue social, parmi lesquelles la pénibilité au travail. C'est d'ailleurs pourquoi nous retirons nos amendements n° 122 et n° 123.

Néanmoins, nous en avons porté d'autres qui n'ont pas été retenus. Sur les métiers d'accueil téléphonique, à travers les opérateurs et opératrices du 39.75, la question est, là encore, cruciale. Ils sont à la fois la vitrine des politiques publiques de la Municipalité et astreints à une adaptabilité permanente pour être en capacité de répondre aux usagers de ce service téléphonique essentiel de la Ville de Paris. Tous les métiers que nous avons proposé de réévaluer représentent des corps très féminisés. Si les personnels des crèches ont vu leur sujétion augmenter d'un niveau, cela ne permet en réalité que de neutraliser la perte de congés. Quant à la durée annuelle du temps de travail, nous proposons de créer une sujétion spécifique parisienne qui intègre les nuisances sonores et la pollution environnementale. Si le temps de travail a toujours été présenté en heures, la réduction du temps de travail a toujours été présentée en journées. Or, cela fait perdre très exactement 1 heure 48. Récupérer cette heure 48 permet de lisser une perte d'heures travaillées à l'année et de créer une nouvelle sujétion. C'est ce que nous proposons ici de corriger.

Autre sujet qui a son importance pour les agents parisiens qui vivent, pour près de 70 % d'entre eux, en dehors de Paris : la question du temps passé dans les transports. Il n'est pas normal que cette donnée n'intègre pas le cadre du règlement qui nous occupe.

Nous continuerons, nous, les communistes, de nous battre pour que plus de logements sociaux soient dédiés aux agents de la Ville. Nous continuerons de nous mobiliser pour que leur pouvoir d'achat, en particulier leur point d'indice, augmente. Mais, en attendant, une collectivité comme la nôtre doit être en capacité d'intégrer cette donnée qui altère la santé de ses travailleurs.

Enfin, nous concluons sur les cycles de travail des agents à horaires fixes qui seront débattus à l'automne. C'est à ce moment, et à ce moment-là seulement, que tout sera remis à plat, que toutes les cartes seront rebattues et que, direction par direction, les agents mesureront les effets directs de cette réforme sur leur temps de travail. Nous avons bien conscience que, cette réforme, personne sur les bancs de la gauche ne l'a souhaitée ni ne l'a votée. L'effort de l'Exécutif, qui a choisi de retenir certains de nos amendements les plus importants, est réel. C'est pourquoi, sur ce projet de délibération, les communistes choisissent de s'abstenir.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

L'examen de ce projet de délibération fait suite aux décisions gouvernementales s'appuyant sur la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019. Nous sommes nombreux à l'avoir rappelé : avec cette loi, le Gouvernement s'attaque directement au temps de travail des fonctionnaires territoriaux, notamment des fonctionnaires de la Ville de Paris, en niant ainsi les spécificités des conditions de travail de nos agents, et ce, sans aucune concertation avec les maires. Je pense qu'il faut commencer par le déplorer.

Je pense, en plus, qu'au regard de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons encore, il y avait franchement d'autres priorités bien plus urgentes. La pandémie et l'hommage rendu aux agents du service public en première ligne pour faire tenir le pays en cette période de crise, aurait largement justifié que le Gouvernement abandonne la mise en œuvre de sa loi. Confronté aux faits, aux difficultés et aux contestations, il a déjà renoncé à tant d'autres projets de réformes libérales qu'il voulait mettre en œuvre.

Oui, bien sûr, Paris respectera la loi. Nous n'avons pas d'autre choix. Mais permettez de revenir quelques instants sur le sujet. Tout d'abord, la Maire de Paris, comme nos différents groupes politiques, n'a eu de cesse de rappeler que nous étions opposés politiquement à cette loi, venant mettre un terme au régime dérogatoire au regard des conditions de travail spécifiques qui sont celles des agents de notre collectivité. Pénibilité, temps de transport accru au regard de leurs collègues d'autres collectivités territoriales, coût de la vie en région parisienne, autant de raisons qui justifiaient notre régime dérogatoire déjà ancien.

J'ai, comme d'autres ici, reçu à plusieurs reprises l'intersyndicale de la Ville sur le sujet. Nous avons fait le point sur les conditions de travail des agents, et j'ai pu entendre leurs inquiétudes bien légitimes et leurs revendications. Dans ce contexte, je salue la méthode de travail mise en œuvre par l'Exécutif et par Antoine GUILLOU, adjoint chargé des ressources humaines et du dialogue social, pour trouver des solutions visant à réduire l'impact très lourd de cette loi sur les agents de notre Ville. De nombreuses rencontres, de longues heures de négociation, ont permis d'aboutir au projet de délibération présenté aujourd'hui. Je me réjouis de l'amendement qui est ajouté par l'Exécutif dans cette séance pour améliorer encore le dispositif.

Un certain nombre de leviers ont été activés pour limiter l'impact sur les agents de la Ville de Paris à 1 jour de congé en moins au maximum. Pour 15.000 agents, principalement à la petite enfance et dans les affaires scolaires,

l'impact sera même neutralisé. A défaut d'être parfait, ce projet de délibération va dans le bon sens et permet de préserver au mieux, dans le contexte auquel nous sommes contraints, les acquis de nos agents. Je pense que cela pourrait réunir l'ensemble de notre majorité.

Je veux donc saluer ici tout particulièrement le travail d'Antoine GUILLOU, son sens de l'écoute, du dialogue social et du compromis, qui a rendu ce résultat possible et nous conduira à voter ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

A Paris plus qu'ailleurs, le climat social est particulièrement tendu. Nous abordons cette question du temps de travail des agents dans un contexte bien difficile. Depuis le début de l'année, dans nos arrondissements, nous sommes confrontés à des grèves à répétition. Je pense notamment aux éboueurs ou encore à la grève des animateurs dans les écoles, aux auxiliaires de crèches. Nous sommes témoins, chaque jour, sur le terrain, du malaise qui grandit et vient de loin, des revendications que nous devons entendre et considérer, "a fortiori" à l'aune de cette crise sanitaire et économique. La loi sur la transformation de la vie publique, votée en août 2019, met fin aux dérogations en matière de temps de travail et impose une harmonisation à l'échelle nationale des 1.607 heures annuelles pour tous les agents de la fonction publique. Il s'agit d'une mesure d'équité que nous soutenons.

Face à cette réforme d'ampleur, toutes les communes françaises ont dû s'y conformer, mais Paris est en queue de peloton. Vous aviez, en effet, deux options : soit aborder le plus sereinement possible cette transition en attendant des discussions au plus tôt avec les partenaires sociaux, dès l'été 2020 par exemple, soit laisser passer les mois et agir dans la précipitation et sous la contrainte. Vous avez fait ce dernier choix, avec une méthode qui, une nouvelle fois, interroge, puisque les premiers échanges ont eu lieu fin mars de cette année, soit quatre mois avant la présentation de ce projet de délibération au Conseil de Paris. Je crois savoir que le Gouvernement vous a, par ailleurs, proposé un allongement du délai de trois mois afin de redonner un peu de souffle aux négociations. Mais vous n'avez pas saisi cette main tendue. Comprenez qui pourra.

Cette réforme était aussi l'occasion d'aborder la situation des agents de la Ville dans sa globalité, de fixer un cap et de réfléchir à un nouveau mode de management post-Covid. Là aussi, une occasion manquée, et je le regrette vraiment. A l'automne, nous aurons de nouveau à nous prononcer sur les cycles de travail. On n'en compte pas moins de 300 à la Ville de Paris, ce qui est énorme. Il y a un gros travail de simplification de ce millefeuille à réaliser, ainsi qu'un accompagnement de certaines professions au statut précaire. Je pense en particulier aux agents du périscolaire, aux horaires décousus, qui aspirent à obtenir un vrai statut et des conditions de travail satisfaisantes.

Enfin, se pose la question de l'attractivité des emplois à Paris. Vous avez annoncé vouloir créer 5.000 postes de policiers municipaux, avant de revoir à la baisse ce chiffre. Ils seront 3.500 au mieux à porter le titre. Ce nouveau corps aura, bien sûr, je l'espère, des horaires spécifiques adaptés aux besoins et à la réalité du terrain. A titre d'exemple, nous avons aujourd'hui moins de 10 agents présents en journée et seulement 3 en soirée jusqu'à 22 heures, pour une circonscription qui comprend les 8e, 9e et 10e arrondissements, soit un territoire de plus de 200.000 habitants. 3 agents après 19 heures pour 200.000 habitants, c'est cela la réalité. Je sais que la DPSP n'est pas abordée dans ce projet de délibération, mais je pense qu'il est utile, quand on parle de la création d'une police municipale en septembre, d'aborder ce sujet maintenant. Une chose est sûre : nous n'aurons de résultat en matière de sécurité que si nos arrondissements disposent de plus d'effectif, en particulier sur des créneaux horaires non couverts aujourd'hui. Il n'est donc pas trop tard pour redresser la barre de la confiance des agents. Après plusieurs années d'altération, ils ne demandent qu'une chose : retrouver cette fierté et cet enthousiasme d'être au service de Paris, des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Chers collègues, ce projet de délibération est très important, parce que s'il était adopté en l'état, il engendrerait une régression sociale pour les agents de la Ville. Une régression sociale qui revient, quelque part, sur les acquis conquis lors du début de la mandature de Bertrand DELANOË et même sous la mandature de Jacques Chirac. Il y a des amendements déposés par les différents groupes de la majorité et moi-même. Ils peuvent être adoptés.

Madame la Maire, mes chers collègues du groupe Paris en commun, vous vous réclamez du socialisme, de la gauche, du camp du progrès. Alors, n'engagez pas cette régression. La réduction du temps de travail est, depuis plus d'un siècle, le sens de l'histoire du mouvement ouvrier, le sens de l'histoire du mouvement social. Lors d'une précédente question d'actualité sur le sujet, je vous en avais fait à nouveau l'historique. Il faut choisir son camp : soit celui de l'augmentation du temps de travail, en bon élève de la macronie et de tous les libéraux, ou celui du progrès. Aucune organisation syndicale n'a approuvé le projet en comité technique central. Ce n'est pas pour rien. Il y a eu une mobilisation historique, une unité syndicale, avec des journées de grève et de manifestation, et avec un mot

d'ordre très clair : pas une minute de plus. Aux groupes de la majorité qui, eux aussi, comme moi, ont déposé des amendements, je voterai les vôtres et j'imagine que, vous aussi, vous voterez, je l'espère, les miens.

Mais si nos amendements ne sont pas adoptés, que ferez-vous sur ce projet de délibération ? J'ai entendu dire que certains allaient s'abstenir. Mais il faut assumer de voter contre. La qualité du service public qui est rendu aux Parisiennes et aux Parisiens dépend étroitement de la qualité du temps de travail de celles et ceux qui les font fonctionner. Oui, c'est vrai que notre collectivité est contrainte d'appliquer cette réforme de régression sociale imposée par MACRON, réforme de la fonction publique. Le nouveau règlement du temps de travail ne doit pas être inférieur à 1.607 heures annuelles hors sujétion. Hors sujétion. La Ville a donc le levier des sujétions, la possibilité d'annuler les effets pervers de la loi. 8 jours de congé devaient, au départ, être volés aux agents. L'Exécutif a finalement concédé 2 jours de fractionnement et repris la proposition de l'intersyndicale d'instaurer une sujétion sur l'environnement professionnel tenant compte de la pénibilité spécifique de la ville capitale.

Comment, en effet, ne pas nier l'impact en matière de santé au travail de la pollution atmosphérique et sonore ? Il est à Paris bien supérieur aux normes de l'O.M.S. 100 % des Parisiennes et des Parisiens sont exposés à un dépassement des normes réglementaires en matière de pollution et de bruit, contre "seulement" 56 % des Franciliens pour la pollution et 79 % pour le bruit. Il y a donc eu un bougé. Je me souviens pourtant d'une précédente séance du Conseil de Paris, où l'Exécutif prétendait ne pas pouvoir empêcher, que les agents perdraient 8 jours, que ce n'était pas possible. Il y a quand même eu un petit bougé, mais timide.

Monsieur FÉRAUD, quelle crédibilité accorder à vos discours, alors que, de fait, vous dites vous opposer à cette loi de MACRON, mais vous n'utilisez pas, en tous les cas, l'Exécutif n'utilise pas tous les leviers qui permettraient d'annuler les impacts ? Pourquoi ne mettre cette sujétion qu'au niveau 1, et voler ainsi 3 jours de congé annuels aux agents, alors qu'en la mettant au niveau 2, on pourrait faire en sorte qu'aucun jour de congé ne soit volé aux agents ? Aussi, vous avez décidé de rétrograder la sujétion particulière des personnels adjoints d'animation et d'actions sportives de niveau 6 au niveau 2, niant la pénibilité de leur métier. Idem pour les agents du centre d'appels 39.75, revenant sur les accords passés suite à des actes de souffrance au travail, des problèmes de "burnout". Pour tous les agents en situation d'accueil du public, prenez aussi en compte les situations de stress qui sont engendrées par des problématiques de violence verbale ou physique, qui ont quand même augmenté ces dernières années.

Quels sont les amendements concrets que j'ai déposés ? Vraiment, je vous le redis : la réduction du temps de travail incarne un projet de société. Personnellement, je suis favorable à la semaine de quatre jours. J'estime que l'émancipation du travail est une mesure sociale et écologique au service de nos émancipations, parce que cela redonne du sens au travail, parce que cela améliore la qualité de vie, l'espérance de vie pour toutes et tous. Au moment de voter, chers collègues, pour ou contre ce projet de délibération, pensez en conscience dans quel camp vous souhaitez vous situer. Je vous remercie.

Pour ma part, je voterai contre si les amendements ne sont pas intégrés.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, chers collègues, je vais essayer, à travers mon intervention, de vous convaincre de voter trois amendements, non seulement pour renforcer cet accord, mais aussi pour renforcer les protections des salariés les plus précaires de la Ville.

Le premier amendement, le n° 137, est un amendement de bon sens. Il suffit de rajouter, dans le chapitre "Les définitions et grands principes", celui de la pénibilité. La pénibilité est un élément important de cet accord qui nous est soumis. Il justifie nombre de sujétions. Le concept de pénibilité s'est adapté aux modifications des formes de travail et des conditions de travail. Autrefois, cette pénibilité était essentiellement de nature physiologique : l'épuisement physique du corps. Aujourd'hui, elle intègre, en lien avec la progression de la santé mentale, toutes les contraintes liées à l'environnement du travail : matériel utilisé, bruit, froid, chaleur, les contraintes psychiques pour éviter des "burnout". Nous proposons ainsi d'intégrer la définition de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, plus connue sous l'acronyme "Anact", agence avec laquelle la Ville de Paris a signé de nombreuses conventions.

Le deuxième amendement, le n° 132, est plus technique, mais sans doute le plus important, car, à notre avis, il renforce cet accord face au contrôle de légalité à venir, en maintenant la logique qui prévalait jusqu'à présent sur la prise en compte des sujétions. Logique qui n'a donc jamais été mise en cause par le contrôle de légalité. Lors de l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail à la Ville du 3 juillet 2001, il a été choisi de définir l'impact des sujétions comme une réduction du temps de travail hebdomadaire et journalier, à savoir 30 minutes par semaine travaillée par niveau de sujétion. La première sujétion correspond à 30 minutes de réduction du temps de travail par semaine, et la sixième sujétion, 3 heures de réduction par semaine. Ramené à une journée de travail de 7 heures, cela représente une réduction de 6 minutes quotidiennement, soit une journée de 6 heures et 54 minutes.

Puis, pour chaque niveau de sujétion, nous réduisons de 6 minutes par jour, ce qui, pour une sujétion de niveau 6, correspond à une journée réduite de 36 minutes, soit une journée de 6 heures et 24 minutes de travail effectif.

Le détail de ces calculs a été formalisé par le guide de la R.T. de la D.R.H. Il est donc surprenant d'abandonner cette méthode de calcul dans le nouveau règlement. De plus, la nouvelle méthode de calcul se révèle véritablement désavantageuse pour les fonctionnaires et les services de la Ville. En effet, la nouvelle méthode se fait par un calcul en jours de réduction de temps de travail, plutôt qu'en heures. Les sujétions retenues par ce nouveau règlement nous sont présentées avec des arrondis qui génèrent une perte d'une heure 48, comme l'a dit mon collègue communiste, de repos par sujétion chaque année. Ce qui, pour la sujétion 6, pour être concret, par exemple les égoutiers, fait beaucoup en cumulé. Dans les considérants, nous avons repris la rédaction complète du raisonnement. Je ne la reprends pas ici, mais je vous invite à constater les écarts importants qui induisent une augmentation significative du temps de travail.

Par ailleurs, il y a un deuxième arrondi qui pose un problème. Il a été choisi que le nombre de jours ouvrés était de 228 par an, dans le paragraphe "1.3 - Calcul du temps de travail". Or, ce nombre est variable selon la répartition des jours fériés chaque année, le nombre de dimanches, les années bissextiles. Il peut être plus ou moins élevé. Jusqu'à présent, les services de la D.R.H. publiaient chaque année la valeur exacte du temps à travailler par la sujétion en heures et minutes. Nous pensons qu'il faut maintenir ce principe. C'est le premier attendu de notre amendement : que la Direction des ressources humaines de la Ville de Paris continue à diffuser sur son site internet le tableau indiquant la durée annuelle du travail effectif pour chaque niveau, de contreparties par sujétion particulière. C'est ce qui existe aujourd'hui.

Dans notre amendement, nous nous sommes limités à calculer selon le chiffre de 228 jours de ce projet de règlement de travail des personnels de la Ville de Paris de 2021. Je répète, car c'est important : cet écart entre la méthode de calcul en heures de l'ancien règlement et la méthode de calcul en jours du nouveau règlement, entraîne une hausse du temps de travail d'une heure 48 par an et par sujétion pour tous les agents. Soit 10 heures 48 minutes de travail en plus pour les agents exerçant les activités les plus pénibles, sujétion de niveau 6. Soit plus d'un jour perdu par an.

Notre troisième amendement, le n° 134, concerne la création d'une nouvelle sujétion qui prend en compte le temps de transport pour les fonctionnaires les moins bien rémunérés de la Ville, ceux de catégories C. Nous avons conscience du risque de cet amendement, mais nous sommes partisans de faire un plaidoyer pour reconnaître un temps contraint, celui des transports domicile travail. Le raisonnement est simple : pour nombre d'agents de la Ville de Paris, il n'est pas possible d'habiter à Paris. Il y a une insuffisance de logements sociaux ou la durée d'attente est trop élevée pour en obtenir un. Le parc privé est trop cher pour leur niveau de rémunération. Ils sont donc obligés d'habiter en grande couronne ou même hors de l'Ile-de-France. Tout cela génère un nombre d'heures passées dans les transports qui, en cumulé, sont des nombres de jours importants, contraints, qui ne sont ni du travail, ni du loisir. Nous préconisons d'en récupérer une part minime, 5 %, soit 3 jours pour celles et ceux qui ont plus de 2 heures de trajet aller-retour, et 4,5 jours pour celles et ceux qui ont plus de 3 heures de trajet aller-retour.

La loi impose qu'une sujétion ne peut être créée que pour prendre en compte la pénibilité liée à la nature de l'environnement des métiers. Si nous avons une vision extensible de cette définition, nous pouvons affirmer qu'il est propre à la nature d'un poste pour la Ville de Paris que d'habiter loin de son lieu de travail. D'ailleurs, la sujétion générale s'appuie sur cet élargissement de la notion de contrainte. La Ville de Paris doit avoir conscience que les métiers de ses agents ont cette particularité et nous devons prendre des dispositions pour la prendre en compte comme une sujétion. C'est certes une innovation juridique, mais elle correspond à une réalité sociale qui nous paraît défendable devant le Préfet de Paris. C'est pourquoi je vous appelle à voter nos trois amendements, ainsi que les trois qui ont été présentés par ma collègue Alice TIMSIT.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Pour répondre à toutes ces interventions, je vais donner la parole à M. Antoine GUILLOU, pour cinq minutes maximum.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup à l'ensemble des intervenants et à tous pour nos échanges au cours des derniers mois sur ce sujet évidemment crucial pour l'ensemble des agents et des agentes de la Ville de Paris, et pour l'organisation du service public parisien.

Cela a été rappelé à plusieurs reprises, la Ville de Paris n'est pas à l'initiative de cette loi. La Maire de Paris et l'Exécutif en désapprouvent les objectifs et le calendrier. Le calendrier était prévu resserré par la loi. Il n'a pas été modifié, y compris dans le contexte de la crise sanitaire. Malgré la désapprobation, l'opposition qui est la nôtre, nous n'avons pas d'autre choix que de mettre en œuvre cette loi et de réviser le cadre préexistant datant de 2001. Si nous ne prenions pas de nouvelle délibération, l'application directe de la loi conduirait les agents de la Ville de Paris à perdre 8 jours de congé.

La volonté de la Maire de Paris était dès lors que nous engagions, mais avec un triple objectif : l'objectif de faire encore progresser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'égalité professionnelle à la Ville de Paris, de

préservé les conditions de travail de l'ensemble des agents, et de mettre en place une organisation de travail qui soit la mieux adaptée possible aux besoins de chacun, notamment en respectant du mieux possible l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, à travers une relation de confiance entre la Ville et ses agents.

C'est à l'aune de ces objectifs, qui ont été partagés avec les organisations syndicales au début de nos échanges, au début de l'année, qu'un dialogue social nourri s'est engagé. Nous avons eu plus de 70 heures de réunions avec les organisations syndicales, durant lesquelles nous avons discuté non seulement de la quotité annuelle de travail et de l'obligation qui nous est faite par la loi, mais aussi du temps de travail dans l'ensemble de ses aspects. La question de l'équité entre les différents corps et les métiers, l'articulation - je le disais - des temps professionnels et personnels, mais aussi la qualité de vie au travail, ou encore beaucoup d'autres sujets sur cette organisation du travail, qui, effectivement, n'avaient pas fait l'objet de discussions depuis maintenant un certain nombre d'années.

Je tiens, à cet égard, à remercier l'ensemble des participants à cette discussion, non seulement du côté des représentants syndicaux, mais aussi du côté de la Direction des Ressources humaines, qui s'est fortement engagée dans ces travaux. Je remercie l'ensemble de ces participants pour leur engagement dans nos échanges.

Le dialogue social, oui, il est complexe, évidemment, sur un sujet tel que le temps de travail à partir du moment où la loi impose une régression. D'ailleurs, cela est vécu comme tel, non seulement à la Ville de Paris, mais aussi dans beaucoup d'autres collectivités. Pour autant, je crois que le dialogue social à la Ville de Paris se poursuit, se développe, puisque nous discutons de nombreux autres sujets avec les organisations syndicales. D'ailleurs, nous avons signé vendredi dernier, avec les organisations syndicales qui y étaient favorables, un nouveau projet d'accord sur le télétravail. Pour le coup, une modalité d'évolution de l'organisation de notre Ville qui me semble aller dans le sens du progrès, que ce soit au bénéfice des agents ou de l'administration.

Revenons au temps de travail et à ce dialogue social nourri. Il en est ressorti le projet de règlement qui vous est soumis aujourd'hui. Ce règlement prévoit de respecter le cadre légal, bien sûr, mais aussi de protéger au maximum les agents de l'impact de la loi, en préservant notamment 7 jours non travaillés ce qui, grâce à la combinaison des mesures qui ont été rappelées, permet d'assurer qu'aucun agent de la Ville ne perdra plus d'un jour de congé. Pour 15.000 agents, l'impact de la loi sera même entièrement neutralisé, puisque la pénibilité particulière de leur métier se trouvera mieux reconnue et leur niveau de sujétion particulière sera rehaussé.

Nous avons aussi travaillé - cela a été évoqué, je crois, par Mme Maud GATEL - la question du temps partiel contraint. Nous avons proposé, dans le cadre de ces discussions, de rendre possible la semaine de 4,5 jours sur un temps plein, permettant ainsi à des agentes, car il s'agit en majorité de femmes, qui sont contraintes aujourd'hui de demander un temps partiel à l'administration, d'avoir le bénéfice d'un temps plein, mais réparti sur 4,5 jours. Donc, une meilleure articulation entre vie personnelle vie professionnelle. Là aussi, je crois que c'est un progrès qu'il convient de souligner.

Progrès aussi sur le plan du pouvoir d'achat, puisque nous allons permettre, à travers ce projet de délibération, aux agents de la Ville de monétiser jusqu'à 2 jours par an sur leur compte épargne-temps, ce qui permettra à l'ensemble de ceux qui souhaiteront le faire - c'est évidemment sur la base de l'option, du volontariat - de bénéficier d'un complément de rémunération.

J'ai bien noté les différents amendements qui ont été déposés par les différents groupes. Pour y répondre, je vous ai proposé un amendement de l'Exécutif permettant d'améliorer la prise en compte de la pénibilité, de mieux définir les niveaux de sujétion dans la grille qui vous est proposée. Il me revient de préciser, même si je n'ai pas le temps malheureusement de rentrer dans les détails, que pour les différents corps qui ont été évoqués et ont vu leur niveau de sujétion requalifié, il s'agissait essentiellement de cas où la sujétion actuelle n'était pas basée sur la pénibilité, malheureusement, dans le cadre de 2001. Là aussi, la loi, à partir du moment où elle nous imposait de prendre une nouvelle délibération, nous imposait de redéfinir cela. C'est ce que nous avons fait, dans le souci, à chaque fois, de trouver, lorsque cela était le cas, des améliorations et des agencements dans les plannings de travail qui permettent de prendre en compte les situations particulières.

Je vais malheureusement devoir donner un avis défavorable sur les autres amendements car, soit ils ne sont pas conformes au cadre juridique, soit ils ne sont pas cohérents avec l'architecture du règlement du temps de travail et la cohérence de la grille de sujétion, ce qui était l'un des enjeux de la construction de ce texte.

Enfin, et je finirai par-là, le dialogue social va se poursuivre dans les directions. C'est là qu'intervient le délai qui a été évoqué aujourd'hui et que nous avons sollicité auprès du Gouvernement, et par extension, de la Préfecture. Ce délai sera utile pour répondre à une demande des organisations syndicales qui était de pouvoir discuter des cycles de travail dans les différentes directions, afin de pouvoir avoir ces échanges au plus près des métiers. C'est ce qui aura lieu au cours de l'automne, avant un nouveau projet de délibération qui vous sera soumis d'ici la fin de l'année.

Compte tenu du temps qui m'est imparti, je ne reviens pas sur les autres thèmes de l'agenda social, qui sont pourtant nombreux et aussi discutés avec les organisations syndicales.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur GUILLOU.

Je vais vous proposer de passer aux opérations de vote.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 17 déposée par Mme Danielle SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 17 est repoussée.

L'amendement n° 121 du groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ? Merci.

Il a donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement n° 121, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 121 est repoussée.

En est-il de même de l'amendement n° 124 ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 124 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 124 est repoussée.

La même chose pour le n° 125 ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 125 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 125 est repoussée.

L'amendement n° 126 du groupe Communiste et Citoyen, même chose ? Maintenu.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 126 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 126 est repoussée.

Même chose pour l'amendement n° 127, Monsieur BONNET-OULALDJ ? Maintenu.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 127 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 127 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 128 déposée par Mme Danielle SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 128 est repoussée.

L'amendement n° 129, la même chose, j'imagine, Madame SIMONNET ?

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 129 déposée par Mme Danielle SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 129 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 130 déposée par Mme Danielle SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 130 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 131 déposée par Mme Danielle SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 131 est repoussée.

L'amendement n° 132 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Oui. Avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 132 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 132 est repoussée.

La même chose pour le n° 133, Madame KONÉ ?

Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 133 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 133 est repoussée.

Amendement n° 134, la même chose ?

Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 134 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 134 est repoussée.

Même chose pour le n° 135 ?

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 135 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 135 est repoussée.

En est-il de même pour le n° 136 ?

Maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 136 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 136 est repoussée.

La même chose pour le n° 137 ?

Pareil.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 137 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 137 est repoussée.

En réponse aux amendements n° 122, n° 123, n° 138 et n° 146, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 146 bis. J'ai compris que l'amendement n° 122 du groupe Communiste et Citoyen était retiré. De la même façon pour l'amendement n° 123. On est d'accord.

Nous passons donc à l'amendement n° 138 du groupe Ecologiste de Paris. Il est retiré.

La même chose pour l'amendement n° 146 du groupe "Génération.s" ? D'accord. Merci. Pareil.

Nous mettons donc aux voix l'amendement n° 146 bis déposé par l'Exécutif.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de M. Jérôme GLEIZES sur l'amendement.

M. Jérôme GLEIZES. - Malgré le fait que peu d'amendements ont été retenus dans ce vote, nous allons voter cet amendement puisqu'en fait, c'est le premier rang de discussion. D'abord, il y aura un contrôle de légalité qui nous dira si ce qui est voté est accepté par le Préfet de Paris. Ensuite, il y aura une deuxième délibération sur l'ensemble des cycles de travail qui précisera comment va être appliquée cette délibération présente.

Donc, nous votons à la fois l'amendement et le projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 146 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 146 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 39 ainsi amendé.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DRH 39).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la formation des agents aux enjeux de lutte et d'adaptation au dérèglement climatique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu référencé n° 18 est relatif à la formation des agents aux enjeux de lutte et d'adaptation au dérèglement climatique.

La parole est à M. Florentin LETISSIER.

Non, pas du tout. M. Alexandre FLORENTIN.

Mille excuses. Pardon. Il ne faut jamais faire 12 choses à la fois. Mille excuses, Alexandre.

Donc, Alexandre FLORENTIN, pour deux minutes.

Je pense tous les jours à Florentin LETISSIER, et moi aussi, je lui fais un cœur comme ça. Mais ce n'est pas toi maintenant, c'est... Voilà. Pardon.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'étais très ému lors du dernier Conseil de Paris. Tout le monde s'extasiait du fait d'ouvrir l'Académie du Climat, espace de formation pour les 9-25 ans.

Madame SIMONNET, je vous écoute. Madame SIMONNET, merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Un tout petit peu de silence, s'il vous plaît. Vous êtes seul à avoir la parole, Monsieur Alexandre FLORENTIN.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci.

Donc, tout le monde s'extasiait du fait d'ouvrir l'Académie du Climat, espace de formation pour les 9-25 ans. Oui, l'Académie du Climat est un très beau projet. Oui, il faut former, informer et rendre nos jeunes capables d'agir. Il faudra aussi leur dire la vérité sur l'état environnemental du monde que les générations précédentes leur laissent, les aider à continuer à s'émerveiller et les préparer à un monde radicalement différent de celui que l'on voit dans les "pub". Un monde dans lequel ils connaîtront très probablement les 50 degrés Celsius en France.

L'Académie du Climat est un beau projet. Mais, moi, je n'arrive pas à participer à ces exercices d'autocongratulation. Moi, j'en ai marre d'entendre la génération au pouvoir passer la patate chaude à la génération suivante. Il a fait presque 50 degrés Celsius à Lytton, au Canada et la ville a brûlé. Mais, rassurez-vous, ils avaient sans doute appris à leurs enfants à faire le tri.

Ce vœu est humble sur son périmètre, mais stratégique par rapport à l'enjeu. Il demande de former la cinquantaine de personnes qui ont le plus de responsabilités dans l'administration, de les former aux enjeux du changement climatique. Parce que c'est un enjeu pour toute l'administration, dans toutes les décisions, dès maintenant, et ce, afin de faciliter et d'accélérer la transformation positive qui est en cours, bien que trop lente. Demain, il faudrait que l'intégralité de l'administration soit formée sur ces sujets pour changer ces pratiques.

J'en ai fini avec le vœu "stricto sensu". Je remercie Antoine GUILLOU pour la qualité des échanges que j'ai eus avec lui en amont. Mais je vais profiter de mon intervention pour vous parler d'une autre partie de la population qui devrait se former de toute urgence. Je parle de vous, chers collègues.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mais il faut aller sur la fin, quand même.

M. Alexandre FLORENTIN. - J'ai perdu du temps au début.

Faisons un petit "quiz" dans cet hémicycle, avec trois questions basiques. Numéro un : si, demain, l'humanité arrêterait d'émettre des gaz à effet de serre, que se passerait-il ? Numéro deux : si nous mettons en place le "Plan Climat" parisien, allons-nous éviter les mégavagues de chaleur à Paris ? Numéro 3 : Paris peut-elle viser la neutralité carbone tout en dépendant économiquement des touristes venus en avion ?

Si vous avez le moindre doute sur les réponses à apporter à ces questions, c'est qu'un effort de formation est encore à fournir.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

M. Alexandre FLORENTIN. - Actons cet état et donnons-nous les moyens de bien comprendre cet enjeu pour bien le résoudre collectivement.

Merci de votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Et quand même, il faut trier. Je vous invite quand même à trier. On ne dit pas de mal du tri.

Pour vous répondre, la parole est à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, cher Alexandre FLORENTIN, pour cette proposition de vœu qui met l'accent sur un enjeu tout à fait crucial, la transition écologique et la lutte contre le changement climatique, mais aussi l'aspect éminemment transverse et systémique de cette transition et de ses enjeux, qui traversent, je crois, l'ensemble de nos politiques publiques. A partir du moment où ils traversent l'ensemble de nos politiques publiques, je partage votre analyse, votre souhait, que les responsables de l'administration qui ont les plus hautes responsabilités, qui ont la responsabilité d'orienter et de mettre en œuvre les politiques publiques, puissent bénéficier, au-delà de ce qui existe déjà - car, évidemment, nous ne partons pas de rien - de cette formation aux enjeux de la lutte contre le changement climatique, que ce soit l'enjeu de l'atténuation ou l'enjeu de l'adaptation, tous deux aussi cruciaux l'un que l'autre pour notre Ville.

Je suis donc heureux de pouvoir donner un avis favorable à votre vœu. Je sais pouvoir compter sur l'engagement du Secrétariat général pour faire en sorte qu'il soit appliqué et faire en sorte que les membres du Secrétariat général eux-mêmes y participent, ainsi que l'ensemble des directeurs et directrices de la Ville, afin, ensuite, de pouvoir mettre en pratique ces enjeux au cœur de nos politiques publiques.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU. Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 18, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 219).

2021 DAE 157 - Garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 12.320.000 euros à souscrire par la SCI Wikivillage pour financer des travaux de construction d'un tiers lieu (20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 157. C'est une garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 12.320.000 euros à souscrire par la S.C.I. Wikivillage pour financer des travaux de construction d'un tiers lieu dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, Wikivillage, c'est un beau projet à la fois coopératif et engagé pour l'écologie qui va naître dans le 20e arrondissement, au cœur du quartier dense et populaire de Saint-Blaise. Ce projet, imaginé par l'"Atelier d'architecture autogérée", va permettre à des structures solidaires de Paris et du Grand Paris d'innover, de se développer dans cet espace de l'Arc de l'innovation. Conçu comme un espace urbain de transition écologique, cette implantation a tout pour réjouir les écologistes : tiers lieu, agriculture urbaine, "bio", panneaux solaires, bureaux partagés, crèche, "FabLab", compost, végétalisation, plus une construction digne de l'économie circulaire tout en bois local et une intégration dans le quartier qui sera imaginée avec les habitants. Qu'y aurait-il à redire ?

ETIC et R.E.I. Habitat ont acquis l'espace lors d'un appel à projets de la SEMAEST. Les travaux s'élèvent à près de 25 millions d'euros. Le choix de la Ville de vendre ce foncier implique la nécessité de trouver un modèle économique en capacité de supporter l'amortissement de l'emprunt et génère aujourd'hui des loyers trop élevés pour des structures solidaires. Afin d'y remédier, le groupe Ecologiste de Paris suggère qu'une enveloppe d'aides dégressives soit mise en place pour accompagner l'installation d'entreprises de l'économie sociale et solidaire du territoire parisien dans cet espace innovant.

Nous souhaitons, Madame la Maire, attirer votre attention sur ce point et appelons à voter, bien sûr, pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame Antoinette GUHL, vous voyez bien dans votre intervention que ce projet pose un problème, pose question. Parce qu'à partir du moment où, finalement, ce n'est pas la puissance publique qui assume tous les travaux de construction, en découle un modèle économique imposé qui fait que, pour pouvoir accéder à des locaux, ce seront des structures qui pourront se le permettre. On voit bien que, du coup, dans le projet, il y a aussi la volonté de chercher des espaces de travail "coworking" qui seront en location, enfin, bref, de la spéculation de bureaux pour pouvoir autofinancer.

Evidemment, je dis qu'il y a des choses intéressantes dans ce projet. On voit que la volonté de Wikivillage, c'est d'abord de faire une construction en bois. Vous me direz, normalement, toutes les constructions dans la ville, dorénavant, devraient mettre le béton à l'écart et choisir à chaque fois les matériaux de la bioconstruction. Parce que l'urgence climatique devrait réveiller tout le monde sur la nécessité de sortir de la logique du tout béton. Mais bon, admettons.

Ensuite, il y a la volonté, écrite sur le papier, de favoriser l'innovation sociale. Là où il y a une absence totale d'innovation, c'est de la part de la puissance publique, parce que, finalement, ce projet dépend de quoi ? De la logique héritée de Jean-Louis MISSIKA, où, en fait, pour réinventer la ville, on demandait aux partenariats privés de venir "s'éclater" sur la ville. On leur vendait le foncier de la Ville par le biais de nos sociétés d'économie mixte, au lieu d'assumer, nous, un investissement. Cela fait écho au débat de ce matin sur la question budgétaire.

La Ville renonce à un PIM. La Ville ne devrait pas renoncer à un programme d'investissement de mandature. La Ville, par exemple, devrait assumer d'investir dans ce bâtiment en écoconstruction pour encourager l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale, et devrait, du coup, en assumant les frais d'investissement, permettre aux structures de bénéficier d'un lieu qui fasse un développement pertinent faisant sens avec l'ensemble des acteurs du quartier. Or, ce n'est pas cela. Cela dépend du privé. Certes, la Ville contribue néanmoins, par cette garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt à 12.320.000 euros. Mais c'est quand même de l'investissement privé qui doit, lui, trouver sa rentabilité. Forcément, on n'est pas en rupture avec cette logique.

Des "FabLab" dans d'autres municipalités qui assument clairement beaucoup plus la rupture dans les villes limitrophes de Paris, il y en a. Prenez Malakoff. La municipalité a assumé d'investir dans un lieu qui accueille un "FabLab", qui est un lieu d'innovation sociale, par ailleurs en coopérative, et réellement en coopérative. Du coup, il y a un travail et une articulation avec de nombreux acteurs du quartier, avec une logique d'éducation populaire, d'émancipation du savoir-faire qui est réintroduit, avec du produire localement, avec différents ateliers d'artisans sur différents domaines concrets. Eux ne se sont pas payés de mots de produire à Paris, ils l'ont fait dans leur ville. Ils l'ont fait en assumant d'y mettre de l'argent public.

Or, là, je suis très dubitative, parce que la S.C.I. Wikivillage, tel que le projet de délibération nous est présenté, il y a fort à parier que la SEMAEST se sépare du foncier. La Ville, certes, aide en termes de garantie sur l'emprunt. Par la suite, il va bien falloir que les partenaires de la structure trouvent l'équilibre économique et financier. Du coup, ce ne seront pas les structures du quartier ou des structures de l'économie sociale et solidaire qui pourront s'y développer, parce que la tarification sera élevée.

Clause de revoyure, mais, moi, en l'état, je ne vote pas pour ce genre de projet de délibération. Je m'abstiens, c'est déjà un grand pas.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un immense pas, pas un grand pas. Un immense pas, une abstention de Danielle SIMONNET.

Mais je sais, je sais. Comme c'est vous qui aviez dit "un grand pas", je voulais amplifier.

Monsieur le Maire du 20e arrondissement, je ne vous avais pas comme inscrit, mais évidemment, votre prise de parole est de droit.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - C'est un projet qui concerne le 20e arrondissement, donc je me sens un petit peu obligé de le prendre pour défendre ce projet qui me semble un modèle économique éthique et solidaire. Ce Wikivillage qui va s'installer dans un secteur qui a besoin d'évoluer, qui est plein d'énergie, notamment celle de la jeunesse. Il s'adressera à des O.N.G., à des structures de solidarité, mais aussi à des jeunes talents qui aspirent à développer leur activité et revendiquent leur équilibre économique. Il me semble que ce projet laisse de la place à des structures parfois entièrement subventionnées, mais il doit laisser la place aussi à d'autres. Je crois que c'est le prix que nous devons imaginer aujourd'hui quand on installe ce type de structure, celle du décroissement, celle d'énergies qui se mélangent. C'est comme cela que l'on construira demain des structures équilibrées et dynamiques pour nos quartiers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS, pour répondre à l'oratrice et aux orateurs.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Antoinette. Merci, Éric. Je vous répondrai, Madame SIMONNET.

C'est une société civile immobilière qui porte ce projet de construire et d'aménager un tiers lieu qui va être un espace - je vous rassure, Madame SIMONNET - sociétal et collaboratif, puisque c'est un lieu important qui va s'installer sur 7.500 mètres carrés, dans un quartier, comme l'a dit le maire du 20^e arrondissement, qui a besoin de ce tiers lieu. Cela va vraiment être un village urbain. Comme l'a dit Éric PLIEZ, cela va être un village rempli d'énergies différentes, qui est très symbolique de ce que l'on veut faire d'un site qui va être multi-usages, dédié à l'innovation sociale, à la transition écologique, à la résilience urbaine. Bien évidemment, il y aura des "coworkings" - on en a besoin aujourd'hui, parce que tout le monde n'a pas forcément envie de télétravailler de manière systématique de chez soi - des bureaux, un restaurant et des "FabLab" que nous installons un peu partout dans Paris.

Si vous considérez que la propriété de ce dossier revient à Jean-Louis MISSIKA parce qu'il avait été lancé initialement dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer Paris", il a évolué. Il a été proposé lors d'un concours par la Semaest. Il répond vraiment aux problématiques d'innovation sociale. Je crois que les appels à projets qu'avait portés Jean-Louis MISSIKA avaient pour enjeu de permettre de répondre aux enjeux de mutation urbaine. La crise du Covid nous oblige maintenant à accélérer la dynamique d'une nécessaire polyvalence et modularité des espaces publics. Donc, oui, nous aurons de l'économie sociale et solidaire, des associations de quartier, des associations de solidarité. Je pense que c'est important. Ce sera un véritable espace du faire ensemble, du travailler autrement, de se rassembler autrement.

J'ai entendu votre demande, Madame GUHL. Nous allons l'étudier. Je signale qu'avec ma collègue Afaf GABELOTAUD notamment, nous sommes en lien constant avec la R.I.V.P. qui travaille sur beaucoup de projets d'hôtels industriels, avec des loyers qui correspondent non seulement aux besoins des structures d'économie sociale et solidaire, mais aussi aux jeunes entrepreneurs qui débutent. Nous allons effectivement regarder votre demande.

Je vous propose vraiment de voter ce projet de délibération qui va amener un lieu magique dans le quartier de Saint-Blaise.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pénélope KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 157.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 157).

2021 DAE 159 - Subventions de fonctionnement (230.000 euros) et d'investissement (405.000 euros) et avenants aux conventions avec l'association Forum des images (1er) dans le cadre du projet TUMO Climat - ADC.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 159. Ce sont des subventions de fonctionnement et d'investissement, et avenants aux conventions avec l'association "Forum des images" dans le cadre du projet "TUMO Climat", Académie du Climat.

Cela tombe bien, je suis heureux de présider la séance à ce moment-là. Je suis heureux que Pénélope KOMITÈS soit là. C'est normal puisqu'elle répondra au nom de l'Exécutif.

Merci à Boris JAMET-FOURNIER de s'être opportunément inscrit.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - C'est ce que j'allais dire, Monsieur le Maire. Je suis ravi que vous me donniez la parole pour cette intervention.

Lors du dernier Conseil, j'ai déjà eu l'occasion de parler de la fierté qui est la nôtre à Paris Centre d'accueillir le "Forum des images", qui programme plus de 2.000 séances par an dédiées au cinéma, à l'univers numérique et à l'image. Ce "Forum des images", c'est le lieu de la mémoire de Paris, avec plus de 5.000 heures d'images. De fait, Paris est une ville de culture et de science. Paris est une ville de médias. Paris est une ville du numérique. C'est tout cela qu'il est proposé, grâce à ce projet de délibération, de mettre au service de l'Académie du Climat. De fait, pour mieux sensibiliser aux enjeux climatiques, quoi de mieux que les techniques et les arts du numérique ?

D'abord, un mot sur le lieu de cette Académie du Climat. Elle s'installe dans l'ancienne mairie du 4^e arrondissement, que certaines et certains d'entre nous avons bien connue et avons pratiqué avec les habitantes et les habitants comme un lieu de rencontre, de culture et de débats citoyens. C'est un lieu que, pour être honnête, les habitantes et les habitants nous réclament encore aujourd'hui, cette mairie du 4^e arrondissement. Si nous avons dû abandonner cet équipement de proximité tant chéri, c'est parce que nous savons qu'une Académie du Climat est nécessaire à Paris, alors qu'au Canada, littéralement, des villes s'embrasent, et qu'en Sibérie, "Copernicus", le

programme d'observation de la terre de l'Union européenne, a détecté des températures qui dépassent largement les 35 degrés Celsius.

Une Académie du Climat est nécessaire à Paris. Je dirais même qu'une Académie du Climat est nécessaire à Paris Centre, sur cette belle place Baudoyer, près de l'Hôtel de Ville, mais surtout entre la rue de Rivoli et les berges de Seine, qui sont des symboles de la pacification de la mobilité et de la baisse des émissions carbonées des transports. On est aussi, dans l'ex-mairie du 4^e arrondissement, près du "Centre de recherches interdisciplinaires", qui mène - il se trouve que j'y étais encore hier - des projets inspirants, avec des étudiantes et des étudiants du monde entier, sur la connaissance, sur le vivant, notamment sur le climat, sur cette question de l'urgence climatique. Et puis, on est proche du "Forum des images" et de TUMO Paris.

TUMO Paris est né en Arménie. Il a grandi en France et se développe aujourd'hui à Berlin, à Moscou, à Tirana. Il est reconnu pour son caractère innovant et qualitatif, pour le travail qu'il fait auprès des préadolescents et des adolescents, des 12-18 ans, pour leur apprendre de façon ludique et qualitative à développer leurs compétences dans 8 domaines créatifs du numérique. Aujourd'hui, ce sont 1.500 élèves qui sont accompagnés chaque semaine, sont accueillis au "Forum des images", avec une parité parfaite - je tiens à le souligner, c'est important, et je vois Pénélope KOMITÈS qui hoche la tête - et 50 % des enfants qui viennent de quartiers populaires. C'est vraiment une mission que remplit TUMO Paris.

Elle va s'élargir, puisque, avec ce projet de délibération, on propose de créer un nouveau programme, "TUMO Climat", qui met littéralement ses compétences au service de la compréhension de l'urgence climatique. Avec "TUMO Climat", on va pouvoir proposer, dès cette année, à 600 élèves entre 10 et 20 ans, d'apprendre à se mobiliser et à sensibiliser les décideurs et décideuses publiques sur l'urgence climatique et la biodiversité. C'est en utilisant ces techniques de TUMO - l'animation, la modélisation 3D, le jeu vidéo, la programmation informatique, la musique, le dessin - que l'on va permettre à ces enfants de s'exprimer sur cette urgence climatique.

Je termine en disant qu'en installant l'Académie du Climat dans l'ancienne mairie du 4^e arrondissement, Anne HIDALGO a confirmé sa volonté de porter fort deux sujets : l'urgence climatique, d'une part, et la jeunesse, d'autre part, comme des priorités. Je pense qu'en créant "TUMO Climat", la Ville se donne la chance de faire de ses priorités des succès, car je pense que vous ne me contredirez pas, chers collègues : ce n'est pas avec les méthodes d'hier que l'on crée des solutions aux problèmes de demain.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER, pour ce beau plaidoyer qui nous va droit au cœur, chère Pénélope. J'en profite, d'ailleurs, pour remercier Pénélope KOMITÈS de son engagement dans ce que nous appelons "la brique TUMO", la brique climat TUMO de l'Académie.

Pénélope KOMITÈS, c'est à vous.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup, cher collègue, cher Patrick.

C'est important que vous présidiez cette séance au moment où nous parlons de l'Académie du Climat.

Merci Boris. Je voudrais associer aussi Carine ROLLAND, versant culture, et le "Forum des images". C'est vrai que l'innovation, c'est aussi une affaire de culture. Le "Forum des images" dans les Halles l'illustre parfaitement.

Vous l'avez dit, Monsieur JAMET-FOURNIER, c'est vraiment un lieu de mémoire audiovisuelle qui offre maintenant des projets d'éducation à l'image animée aux jeunes publics, avec, depuis 2018, ce TUMO Paris, qui est vraiment un projet de transmission de connaissances pour les 12-18 ans. Il est gratuit. Il accueille près de 1.500 élèves par semaine et propose des trajectoires de découvertes vraiment adaptées aux besoins et surtout, aux envies de tous. Je voudrais signaler aussi qu'il y a des jeunes de tout Paris qui viennent. Non seulement c'est paritaire, mais il y a aussi beaucoup de jeunes venant des quartiers populaires qui rejoignent cet espace toutes les semaines.

Fort de ce succès, nous avons décidé, notamment avec mon collègue Patrick BLOCHE, d'inscrire TUMO dans l'Académie du Climat qui ouvrira en septembre. Nous aurons un TUMO Climat qui permettra à de nombreux élèves d'apprendre à se mobiliser et à sensibiliser les décideurs, non seulement à l'urgence climatique, mais également à la biodiversité.

Comme vous l'avez bien dit, Monsieur JAMET-FOURNIER, en installant l'Académie du Climat dans l'ancienne mairie du 4^e arrondissement, la Maire de Paris confirme vraiment sa volonté de faire de l'urgence climatique, de la biodiversité et de la jeunesse, une priorité. TUMO Climat sera vraiment un acteur et un volet majeur des pédagogies innovantes et actives qui vont être développées dans ce lieu. Il va vraiment participer à ce que l'on appelle l'"encapacitation" des jeunes de tous quartiers sur les enjeux climatiques.

C'est la raison pour laquelle je vous propose d'individualiser une subvention d'investissement et une subvention de fonctionnement pour permettre l'ouverture de cette brique "TUMO Climat" dans l'Académie du Climat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Pénélope KOMITÈS, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 159.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 159).

2021 DAE 99 - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association CoopCycle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 99 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "CoopCycle".

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, notre société fait face dans de nombreux domaines à l'arrivée écrasante d'une nouvelle économie de plateforme sur fond de digitalisation, qui met à mal les commerces traditionnels, heurte souvent nos politiques publiques et vient bousculer le droit du travail. L'exploitation des coursiers à vélo par les plateformes de livraison aujourd'hui est très documentée. Les géants de la livraison, marché que le Covid a fait croître de manière exponentielle, ne lésinent pas sur les économies faites sur le dos des coursiers. Un statut précaire, du matériel personnel à usage professionnel, des courses à la minute, bref, "exit" le droit du travail salarié. On assiste au retour du paiement à la tâche. Pourtant, une autre organisation est possible. C'est ce que nous prouve "CoopCycle", avec son appui au développement des coopératives de livreurs qui commencent à voir le jour. C'est le cas, par exemple, d'Olvo, qui, à Paris, commence elle aussi à avoir sa petite notoriété.

"CoopCycle" est donc une association de loi 1901 à but non lucratif - je tiens à le préciser - qui a pour objectif d'accompagner les collectifs de coursiers dans l'organisation en coopérative, avec des outils digitaux de l'économie de plateforme pour lutter contre leur précarisation. Le soutien de la Ville à "CoopCycle" n'est pas nouveau. Il date de 2016. Mais, là, le projet est différent et très singulier : créer à Paris une "Maison des coursiers" pour les accueillir, les former, les orienter et leur permettre de sortir de la précarité. Cette "Maison des coursiers" sera située dans le 18^e arrondissement.

A l'heure où la Ville entend développer sur son territoire une économie d'intérêt général à impact social positif, cette initiative mérite d'être soutenue. Dire aujourd'hui que cette initiative fausse la concurrence, c'est méconnaître les très nombreux textes qui régissent les aides aux structures de l'économie sociale et solidaire. Tout d'abord, "CoopCycle" est une association à but non lucratif. Je l'ai déjà dit.

Ensuite, le projet dont il est question dans ce projet de délibération est un projet de soutien aux coursiers, activité disjointe de l'activité de plateforme. Enfin, 35.000 euros sont un seuil bien bas, très bas, pour que même l'Union européenne considère que cela ne crée pas de distorsion de concurrence. Bref, la question de la légalité d'une telle aide, soulevée en 1^{ère} Commission, est donc nulle et non avenue. Il reste, bien sûr, la volonté politique de Paris de faire de Paris une ville qui développe une économie sociale, solidaire, responsable, pour protéger et prendre soin des blessés d'une économie prédatrice.

Nous voterons donc avec enthousiasme pour ce projet de délibération, cher Florentin LETISSIER.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

Je donne la parole maintenant à Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, chers collègues...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Attendez, on vous apporte un micro. Non, c'est bon. Essayez, cela a l'air de fonctionner.

Mme Barbara GOMES. - Vous m'entendez ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On vous entend.

Mme Barbara GOMES. - D'accord. On reprend.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, c'est vraiment coupé. On va vous donner un micro, ce sera plus simple.

Mme Barbara GOMES. - D'accord.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parce que c'est très pénible d'être entrecoupé. On va se croire en visioconférence.

Ne tombez pas, ne courez pas, on a tout notre temps.

Mme Barbara GOMES. - Là, c'est bon ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Là, c'est bon ! Super !

Mme Barbara GOMES. - Reprenons.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis, vous vous en doutez, ravie de voir cette subvention apparaître enfin à l'ordre du jour du Conseil de Paris. Antoinette GUHL le disait très bien. On connaît "CoopCycle" ici, en tant que trophée de l'économie sociale et solidaire, et en tant que coopérative qui agit partout dans le monde pour offrir à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs qui le souhaitent le logiciel qui leur permettra de développer des activités de livraison en cyclologistique, dans une logique démocratique et solidaire de travail. C'est vraiment une association que l'on connaît très bien ici. Du coup, je n'irai pas plus loin sur les explications que vous avez données. Je pense que tout a été dit en la matière.

Aujourd'hui, "CoopCycle" intervient dans un esprit plus solidaire que jamais en portant le projet de la "Maison des coursiers". C'est une réponse au drame que vivent les livreuses et les livreurs des plateformes capitalistes de travail. Un grand merci et un grand bravo à "CoopCycle" pour toutes ces heures réalisées en dehors des heures de travail par ses bénévoles, mais aussi à l'"AMLI", structure d'accompagnement pour le mieux-être et le logement des isolés, pour sa grande générosité, puisqu'elle héberge à titre gratuit, temporairement certes, cette maison pour venir en aide aux plus précaires. C'est beau, la solidarité.

Grâce à elles, et avec cette subvention pour un emploi assurant le suivi, la coordination et l'organisation de la "Maison des coursiers", cette maison ouvrira ses portes en septembre au 70, boulevard Barbès, et va pouvoir déployer petit à petit, avec toutes les exigences que cela implique, son travail d'aides pluridimensionnelles : administrative, juridique, en matière d'emploi, etc. Le choix du lieu est particulièrement pertinent, dans la mesure où certains livreurs et certaines livreuses sont hébergés et accompagnés par l'association "AMLI".

Je veux dire ici combien ce projet de délibération est un marqueur fort, porteur des valeurs que doit incarner cette majorité. Je pense sincèrement qu'elle a aussi quelque chose d'un peu historique, puisque nous serons, à ma connaissance, la première capitale à mettre en place un lieu qui agit activement en faveur des travailleuses et des travailleurs des plateformes. Les innovations technologiques doivent servir à libérer, à émanciper les personnes, et pas à les surexploiter davantage, à surexploiter les plus précaires d'entre nous. C'est actuellement bien trop le cas.

Les travailleurs des plateformes forment un nouveau prolétariat. Un nouveau prolétariat à qui tout est confisqué. Ils sont privés du statut salarial, que les juges leur reconnaissent pourtant. Le dénuement juridique et économique oblige un trop grand nombre, après une journée de travail pénible et difficile, à faire la queue dans les centres de distribution d'aide alimentaire pour pouvoir se nourrir. Voilà ce que cela donne, de laisser des entreprises aux modèles économiques toxiques faire ce qu'elles veulent avec la bénédiction de ce Gouvernement. A force de laisser les plateformes traiter les travailleuses et les travailleurs comme des moins que rien, certaines consommatrices et certains consommateurs les imitent. On en vient à faire des manifestations pour demander que les livreuses et les livreurs soient traités avec respect, qu'ils ne subissent pas des insultes racistes ou des guet-apens xénophobes. On passe de la revendication des droits sociaux à la revendication de droits humains élémentaires. Je ne sais même pas comment on a pu en arriver là.

N'en déplaise à Mme SCHIAPPA, c'est bien, comme trop souvent d'ailleurs, l'incurie de l'Etat qui oblige la Ville à agir. La "Maison des coursiers" devrait être financée par les plateformes dans le cadre de leur obligation d'employeur. Mais, en attendant que le pouvoir législatif les y contraigne, la Ville prend ses responsabilités et agit avec un humanisme et une solidarité dont nous pouvons toutes et tous être fiers.

Paris doit être exemplaire en matière de lutte contre l'"ubérisation". Nous l'avons dit au dernier Conseil de Paris. Mme la Maire l'a réaffirmé. Nous devons tout faire pour valoriser tous les projets qui permettront d'aider les victimes de ce système, de leur proposer de l'aide juridique, sociale, administrative, à l'emploi, à la formation. Nous devons proposer des alternatives aux modèles économiques toxiques. Nous devons porter des projets ambitieux d'avant-garde, être des exemples, des forces de changement.

Notre devoir en tant qu'élus est de représenter les habitantes et les habitants, mais aussi d'être la voix de celles et ceux que l'on n'entend pas, d'agir pour que personne ne soit laissé sur le bord de la route, que les choses avancent dans le bon sens. Je crois que c'est avec des projets comme celui de la "Maison des coursiers" que l'on y répond.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Par ce projet de délibération, la Ville va subventionner à hauteur de 35.000 euros l'association "CoopCycle" pour la mise en place de la "Maison des coursiers". Je salue cette initiative, qui est bien sûr portée par "CoopCycle", soutenue également très fortement par Barbara GOMES, qui a soutenu et est intervenue plusieurs fois sur ce sujet au sein de ce Conseil de Paris, qui vise non seulement à fournir un lieu ressources pour les livreurs pour qu'ils puissent se poser et se reposer, échanger entre eux, si possible se constituer en collectif, mais aussi et surtout, à les accompagner pour leur permettre de faire évoluer leur statut, avec pour objectif de constituer à terme une coopérative de livreurs. Cet aspect, pour moi, est fondamental.

Parce qu'en effet, le statut de fait de subordination des livreurs aux plateformes, s'il était pleinement reconnu, comme cela devrait l'être au vu de la jurisprudence et de la définition du salariat par le Code du travail, imposerait que les lieux de repos soient à la charge des employeurs, et non de la puissance publique. Une telle "Maison des coursiers" n'est qu'un palliatif. Si l'Etat assumait sa responsabilité en imposant aux plateformes de respecter leurs obligations vis-à-vis des livreurs qu'elles placent dans une situation de subordination, un tel lieu n'aurait pas lieu d'être, dans le sens où ce sont les plateformes qui assumeraient de financer ce lieu de pause pour leurs travailleurs. Mais, dans la situation actuelle où les livreurs sont exploités, surexploités, précarisés, surprécarisés, rendus toujours plus dépendants par des prix de la course dérisoires, la "Maison des livreurs" constitue une avancée et surtout, un levier pour faire évoluer la situation.

Car je comprends bien que, dans le projet de "CoopCycle", et j'imagine de la Ville quand elle finance "CoopCycle", l'objectif n'est pas simplement de se substituer aux plateformes pour leur financer les lieux de repos. Mais il y a bien la volonté de contester ce modèle antisocial de l'"ubérisation", qui n'est qu'une nouvelle étape dans le capitalisme.

Je tiens à saluer la détermination de l'association "CoopCycle", qui, par son engagement quotidien, vise à améliorer radicalement le statut et les conditions de travail des livreurs. Néanmoins, les choses auraient pu être bien différentes et auraient pu évoluer d'une autre manière, plus positive, plus rapide pour les livreurs.

Je vous rappelle quand même qu'en 2016 - il y a donc plus de 5 ans - cette Assemblée avait adopté un vœu que j'avais défendu, dans lequel la Ville s'engageait à réfléchir à la création d'une coopérative pour la mise en place d'une autre structure, par exemple une S.C.I.C. adossée à une coopérative dans laquelle la Ville de Paris aurait pu y mettre ses moyens, ses outils de communication, tout en laissant, parce que ce serait une coopérative, non seulement les livreurs et la structure compétente dans la gestion des outils numériques, mais aussi les restaurateurs, partie prenante, pour qu'il puisse y avoir une coopérative qui émancipe les uns et les autres. Parce que vous avez bien compris que les livreurs sont les plus surexploités. Mais, croyez-moi, les restaurateurs en ont ras le bol, parce qu'ils deviennent dépendants de ces plateformes et se font voler en termes de tarification et de ponction prise à chaque commission.

Or, depuis l'adoption de ce vœu, on aboutit, au bout de 5 ans, simplement à 35.000 euros de subvention à "CoopCycle" pour le lieu de la salle de repos. Autant "CoopCycle" a fait un "boulot de dingue", autant, excusez-moi, l'engagement de la Ville - je serai un peu moins enthousiaste que mes collègues précédents - je le trouve bien en deçà en termes de capacité d'innovation sociale. Voilà une vraie innovation sociale que de faire une S.C.I.C. pour permettre aux livreurs à vélo et aux restaurateurs de s'émanciper des plateformes et de faire en sorte que la Ville mette ses outils en termes de communication. Le problème, c'est que, dans l'"ubérisation" des taxis, la Ville a échoué à faire une plateforme, justement une application "Paris le taxi" qui fonctionne et permette de rivaliser avec "Uber", et permette d'émanciper les taxis qui se font par ailleurs avoir avec les centrales d'appels des grosses entreprises qui ont fait l'"ubérisation" avant l'heure. Dans le domaine des taxis, vous imaginez bien que je pense à la G7.

C'est-à-dire que, finalement, la Ville, sur les problématiques d'"ubérisation", hélas, n'a été en capacité d'aucune innovation sociale. Cela ne passera pas par elle. Cela passera par les acteurs eux-mêmes. "CoopCycle" en est la preuve. Vraiment, je souhaite tous mes encouragements à la structure, aux livreurs, en leur capacité et leur détermination, pour continuer à lutter sans relâche pour essayer de construire un autre modèle alternatif. Parce que cette surexploitation de travailleurs quasiment sans droits, cela suffit.

Je voterai pour ce projet de délibération, mais ne faisons pas dire à ce projet de délibération plus que ce qu'il ne révèle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à M. Florentin LETISSIER, pour répondre aux oratrices.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux collègues pour leurs interventions. Je me sens porté quand j'ai des interventions avant de prendre la parole.

Effectivement, comme vous, je me réjouis de ce projet de délibération. Vous avez dit beaucoup. On répond là à des enjeux sur un secteur économique en forte croissance, celui de la livraison à domicile. Aujourd'hui, ce secteur est dominé par les oligopoles qui font à peu près ce qu'elles veulent, à commencer par précariser leurs livreurs. Ces livreurs se retrouvent à travailler dans des conditions de travail très difficiles, tantôt sans papier, tantôt sans couverture sociale, facturant un ou deux euros chaque course. Evidemment, on a ici un enjeu très fort.

Vous avez parlé de l'association "AMLI" qui propose déjà un certain nombre d'accompagnements dans ses locaux au 70, boulevard Barbès. L'idée, c'est donc, à travers cette convention avec l'association "CoopCycle", de proposer un dispositif supplémentaire, qui est en gros un accompagnement social et juridique pour ces livreurs, et aussi un lieu de rencontre pour qu'ils puissent se retrouver et, pourquoi pas, justement, lancer des coopératives et de

nouvelles activités ensemble qui leur permettent de sortir de leur situation de précarité. "CoopCycle" - Antoinette GUHL l'a très bien dit - est particulièrement qualifié pour assumer cette mission.

Pour terminer, je voudrais quand même dire à Mme SIMONNET que la Ville de Paris, dans énormément de domaines, soutient les acteurs de l'économie sociale et solidaire. On met beaucoup de moyens financiers par rapport à d'autres collectivités. Chaque acteur de l'économie sociale et solidaire que l'on soutient, justement, on soutient des alternatives au modèle capitaliste dominant, que vous critiquez à juste titre. Je crois qu'il est important de le rappeler.

Je vais vous dire et je dis au Conseil de Paris que je souhaite que l'on avance toutes et tous ensemble sur cette question des livreurs. Je sais, Barbara, que vous êtes très impliquée sur ce sujet. Je connais aussi votre expertise, Antoinette, et tout ce qui a été fait par le passé. Je pense qu'il faut vraiment que l'on avance ensemble. Pour moi, ce projet de délibération est une première étape qui en appelle d'autres. Il faut que l'on ait d'autres actions dans les prochains mois. Il y en aura. Je me réjouis vraiment de voir, depuis quelques années dans le débat public et politique, à quel point l'économie sociale et solidaire s'impose comme le nouvel horizon de l'économie. Je crois que c'est vraiment très positif. Donc, merci pour vos interventions.

J'espère que ce projet de délibération fera l'unanimité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florentin LETISSIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 99.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 99).

2021 DAE 136 - Projet One. - Résiliation de conventions d'occupation du domaine public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 136 relatif au projet "One" - résiliation de conventions d'occupation du domaine public.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération prévoit la résiliation anticipée de conventions d'occupation du domaine public sur le site de la Tour Eiffel. Ce projet de délibération s'inscrit ainsi dans le prolongement de la délibération SG 35 votée l'hiver dernier sur le projet de réaménagement du site Tour Eiffel dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024. Site qui a posé et pose encore un certain nombre de difficultés : arrivée du Grand Palais éphémère sur le Champ de Mars, déménagement du "Mur de la paix" sur les pelouses de l'avenue de Breteuil - que nous avons réussi "in extremis" à préserver à l'occasion de débats autour de son emplacement idéal ; enfin, pour l'instant - et puis, tout récemment, la fermeture des bassins du jardin du Trocadéro, qui suscitera d'autres débats ultérieurement à l'occasion du présent Conseil.

Nous nous étions abstenus sur cette délibération SG 35 votée fin 2020, également en raison du coût exorbitant du projet moyennant quelques avancées par voie d'amendements. Suite à ce débat, l'étude d'impact de ce projet de réaménagement du site Tour Eiffel avait suscité le dépôt d'un vœu par notre groupe en avril dernier, suite à l'avis très critique de l'Autorité environnementale du 10 mars dernier, qui l'a estimé peu adapté. Elle relevait, en effet, le caractère incomplet du projet dans la mesure où l'étude d'impact, qui aurait dû porter sur toutes les phases du projet avant, pendant, post-Jeux Olympiques, ne concernait que la première phase à horizon 2024. Elle relevait également que le projet semblait accorder systématiquement la préférence pour les variantes se référant à l'esthétique du site au début du XXe siècle, le plus souvent au détriment des variantes les plus végétales.

Ce vœu, qui invitait à tenir compte des recommandations de l'Autorité environnementale, a été adopté en Conseil du 15e arrondissement et en Conseil de Paris.

Ce projet de délibération est l'occasion de vous rappeler que notre groupe attend toujours d'en connaître les suites, en particulier la réponse faite à l'Autorité environnementale. Elle nous donne également l'occasion de rappeler que la Commission des paysages et des sites avait aussi émis un certain nombre de réserves ayant vocation à donner lieu à un réajustement du projet. Il serait également opportun de partager avec les élus de cette Assemblée les suites envisagées.

Pour toutes ces raisons et en cohérence avec nos précédentes positions, le groupe Ecologiste de Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aminata NIAKATÉ.

Je vous admire d'être allée au bout de votre intervention avec un bruit de fond qui est particulièrement pénible. Si vous pouviez baisser le ton de vos conversations privées, ce serait respectueux pour les oratrices et orateurs.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, chers collègues, après avoir subi l'impact des "Gilets Jaunes", les grèves, la crise sanitaire, la fermeture de la Tour Eiffel et maintenant les travaux de la ligne 6, les kiosquiers du secteur Trocadéro-Tour Eiffel-Branly se voient infliger un nouveau coup de massue, puisqu'au lieu de les aider à rebondir après ces années difficiles, vous décidez de mettre un terme à leur convention d'occupation du domaine public. En plus des difficultés traversées au cours de ces dernières années et des remboursements des investissements engagés, ces kiosquiers subissent la double peine. Au lieu de les accompagner, non seulement vous les sommez de libérer le site, sans même leur proposer de solutions alternatives, mais, en prime, vous annoncez à certains d'entre eux que l'emplacement qu'ils occupent sera supprimé.

Avec mes collègues des 7^e et 16^e arrondissements, nous considérons que ces commerçants méritent plus de considération. D'ailleurs, nous ne comprenons pas votre précipitation à vouloir les déloger aussi brutalement alors que le projet "One" prend du retard, puisque la procédure de consultation du public par voie électronique annoncée par la Maire de Paris pour le deuxième trimestre est repoussée à l'automne, sans doute en raison de l'avis sévère rendu par l'Autorité environnementale.

Ce projet de délibération, dans lequel vous exposez en préambule les grandes lignes du projet Trocadéro-Champ de Mars-Bir-Hakeim, dont la Seine est, de façon incompréhensible, la grande oubliée, me donne l'opportunité de souligner plusieurs points qui méritent d'être repensés. D'abord, la surélévation des pelouses du Champ de Mars et leur entourage par de pesantes bordures minérales de 30 centimètres de surépaisseur, est si peu convaincante que ces aménagements ont donné lieu à des prescriptions des services de l'Etat lors de la commission de sites. Quant au traitement cubiste des futurs kiosques, il interroge sur la nouvelle esthétique parisienne annoncée par votre premier adjoint.

S'agissant des aspects portant plus spécifiquement sur le 15^e arrondissement, nous réitérons notre demande d'intégration et de valorisation de la promenade d'Australie. Ce cheminement qui offre une superbe perspective sur la Tour Eiffel permettrait de mieux accueillir les milliers de visiteurs arrivant via Bir-Hakeim et surtout, d'éviter la concentration de flux sur l'axe Branly et la traversée de quatre voies successives.

Je rappelle également les préoccupations du conseil de quartier Duplex, qui s'inquiète des détournements des lignes de bus et dénonce les privatisations de pans entiers du Champ de Mars pour de l'événementiel.

Par ailleurs, comme le souligne l'Autorité environnementale, le périmètre de l'étude de circulation est trop restreint. Il est clair qu'au vu des fermetures annoncées, le projet que vous nous présentez se traduira par la création d'embouteillages, et donc, de pollution supplémentaire sur des axes densément peuplés.

Nous sommes également toujours dans l'attente d'une évaluation des reports sur un champ beaucoup plus large, intégrant notamment le secteur Duplex-Motte-Piquet et les abords des ponts de Bir-Hakeim et de Grenelle.

Enfin, avec Philippe GOUJON et Agnès EVREN, nous ne comprenons pas que vous persistiez à recaser et concentrer des locaux techniques municipaux et les vestiaires de la S.E.T.E. sur l'ancien site du C.I.D.J., au lieu d'y implanter le "Centre d'animation jeunesse", que nous appelons de nos vœux.

Si nous partageons la nécessité de repenser les 54 hectares du grand site Tour Eiffel, nous n'accepterons pas que le projet se fasse au détriment de la qualité de vie de nos habitants. De plus, au vu des difficultés budgétaires auxquelles la Ville doit faire face, vous conviendrez, Monsieur le Maire, que ce projet pharaonique, dont le coût est déjà passé de 72 millions d'euros à 107 millions d'euros, ne revêt aucun caractère d'urgence, surtout quand vous venez de renoncer à présenter le PIM qui comporte pourtant tous les investissements nécessaires à la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je donne évidemment la parole à Mme Olivia POLSKI, pour répondre aux oratrices.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'entends les débats autour du projet "One". En l'occurrence, il s'agit du projet de résiliation des conventions d'occupation du domaine public. Le projet de parc urbain, qui sera créé au cœur de Paris sur un périmètre de 50 hectares, est effectivement très ambitieux. L'idée, c'est d'offrir davantage d'espaces aux piétons, aux circulations douces et aux transports en commun, de développer la place de la nature en créant des espaces de respiration en adéquation avec l'Accord de Paris sur le climat, et de mettre en valeur la perspective du Trocadéro-Tour Eiffel-Ecole Militaire en faisant évoluer l'identité minérale du site vers davantage de végétal. Il est notamment question d'augmenter de 40 % ces surfaces, avec la création de 17.000 mètres carrés de surfaces végétalisées supplémentaires et plus de 143 arbres ajoutés.

Les transformations à venir impliquent de lourds travaux qui nécessitent la libération de l'espace public. Il s'agit donc d'offrir plus de place aux piétons. Effectivement, c'est l'objet de la résiliation de ces conventions pour 9

kiosquiers, qui ont été prévenus très en amont puisque, depuis début mai, ils ont pu être informés. Ils ont pu candidater, puisque nous avons régulièrement des appels à projets pour ces kiosques d'occupation sur le domaine public. Ils ont pu candidater sur tous les 90 emplacements. D'ailleurs, nous avons régulièrement des appels à projets. Après, nous ne pouvons pas reconduire puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a maintenant une ordonnance d'avril 2017 qui nous oblige à faire des mises en concurrence pour toute occupation du domaine public. Donc, il n'y a pas, à vie, d'occupation du domaine public à Paris. C'est terminé, cette époque-là.

Evidemment, c'est difficile pour certains commerçants qui étaient là depuis très longtemps, Mais, maintenant, la loi s'impose à nous. Nous devons donc passer par des appels à projets, auxquels ils ont dû répondre. Mais la Ville les a accompagnés pour cela, justement pour se rediriger en termes de "timing" sur ces appels à projets. Après, dans chaque jury, nous statuons en fonction de critères qui ont été votés par notre Assemblée. Notamment, les critères d'animation publique et d'esthétique prévalent sur le critère financier pour que des petits commerçants puissent postuler.

En tout cas, c'étaient les informations que je souhaitais porter à la connaissance de notre Conseil. Il ne faut pas se tromper de débat. Ce n'est pas de l'adoption du projet "One" dont il s'agit, mais bien de la résiliation des conventions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 136.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 136).

2021 DU 76 - Prolongation de 3 mois de l'exonération de droits de voirie jusqu'au 30 septembre 2021 sur les dispositifs de terrasses approuvée au CP de novembre 2020 dans le cadre du plan de soutien de la Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Non, une erreur.

On a encore un projet de délibération, le projet de délibération DU 76 relatif à la prolongation de 3 mois de l'exonération de droits de voirie jusqu'au 30 septembre 2021 sur les dispositifs de terrasses, approuvée par notre Conseil en novembre 2020 dans le cadre du plan de soutien de la Ville.

La parole est à la présidente Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, effectivement, Patrick, il ne fallait pas oublier ce projet de délibération qui est très important et fait suite à l'instauration du nouveau règlement des étalages et terrasses validé par la Maire via un arrêté municipal du 11 juin dernier. Cela fait maintenant deux mois que les bars et les restaurants ont rouvert pour le plus grand bonheur des Parisiennes et des Parisiens. Prendre un café, un verre, un repas dans un bistrot ou un restaurant, c'est, en quelque sorte, un art de vivre et une liberté retrouvée après de longs mois éprouvants, aussi bien pour les citoyennes et les citoyens que pour les commerçantes et les commerçants, au premier rang desquels les restaurateurs contraints de baisser le rideau pendant presque 7 mois.

Cette réouverture en extérieur s'est accompagnée de la reconduction du dispositif des terrasses éphémères, qui avait rencontré un vif succès l'été dernier. Ce dispositif a été plébiscité parce qu'il a permis de soutenir financièrement les restaurateurs grâce à la gratuité des terrasses éphémères et ainsi, leur a permis de conserver une activité dans le respect des consignes sanitaires. L'exonération de ces droits de terrasses pour trois mois supplémentaires, proposée dans ce projet de délibération, fera donc, je l'espère, l'unanimité.

La Ville de Paris a pris la décision de pérenniser un certain nombre de terrasses éphémères à la faveur d'une révision du règlement des étalages et terrasses, R.E.T. Lancée via un travail de concertation publique, qui vient de s'achever, cette concertation avait pour but de dissiper les craintes des habitants quant aux débordements constatés l'année dernière : nuisances sonores, emplacements illégaux, étalements démesurés, dépassement des horaires, etc. Force est de constater qu'elle n'a pas répondu aux attentes de toutes et tous, et qu'elle aurait mérité que l'on s'y attarde un peu plus.

Car, si le succès des terrasses éphémères contribue à réinvestir différemment l'espace public, conformément à nos objectifs de mandature, leur pérennisation risque de bouleverser profondément et durablement l'équilibre de certains quartiers. L'année dernière, plus de 9.000 de ces terrasses ont fait l'objet d'une déclaration aux services de la Ville. Ce qui est considérable dans une ville aussi dense que la nôtre, où les conflits d'usage sont déjà légion. Le

nouveau règlement en question stipule qu'il sera désormais possible d'installer une terrasse estivale sur une place de stationnement, mais également une terrasse pérenne toute l'année. Si nous saluons l'impossibilité laissée aux arrondissements de créer des chartes locales afin de s'ajuster aux diverses situations dans certains quartiers, le groupe Ecologiste de Paris regrette que ce nouveau règlement n'ait pas fait l'objet d'un débat au sein de cet hémicycle. Nous voterons cette nouvelle tarification, mais nous vous réitérons la nécessité de prévoir un bilan de la saison estivale 2021, ainsi qu'une clause de revoyure pour le règlement début 2022.

Ce bilan devra nous servir à tirer les conséquences de la pérennisation de ces nouvelles terrasses, à lever les inquiétudes des riverains et à réajuster le règlement si nécessaire. Certaines dispositions prévues par ce nouveau règlement ne font d'ores et déjà pas l'unanimité et pourraient être ainsi réévaluées : les horaires d'ouverture des terrasses estivales, la période de l'année où elles sont autorisées, la possibilité de s'étaler de part et d'autre de son commerce, l'esthétique des terrasses, les nuisances sonores associées, etc. C'était d'ailleurs l'objet du vœu que mon groupe avait déposé au dernier Conseil. Je le redis ici : je regrette, Madame POLSKI, que vous ayez refusé nos propositions, qui auraient permis de rassurer les riverains inquiets de potentielles nuisances générées par l'installation de nouvelles terrasses.

Ainsi, bien que nous ne puissions que nous féliciter de l'extension de la période d'exonération pour les restaurateurs, qui ont été très éprouvés par la crise, le travail est loin d'être terminé. Nous appelons à ce que l'Exécutif réunisse les moyens et les conditions de dialogue nécessaires à l'actualisation progressive du règlement, en fonction des réalités locales qui seront constatées dans les prochains mois.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Fatoumata KONÉ.

La parole est à Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous le savez, nous nous sommes exprimés... (*Coupure micro*).

Les Parisiennes et les Parisiens étouffaient et avaient soif de se réapproprier leur ville. Les mesures prises par la Ville jusqu'ici sont allées dans le bon sens. Cela étant dit, la période d'euphorie passée...

Je vous remercie. Désolée. Problème technique.

Ça y est ? C'est bon ?

Je disais : cela étant dit, une fois que cette période d'euphorie est passée, que l'activité économique reprend son cours plus normal, il est indispensable de veiller à ce que les efforts faits par la Ville en direction des commerçantes et des commerçants ne soient pas unidirectionnels. Des gages en matière de respect des règles et de respect du voisinage doivent être apportés, et une mise au pot commun doit désormais être envisagée. Le respect des règles est primordial pour que les dispositifs soient acceptés par les habitantes et les habitants. Nous souhaitons la plus grande fermeté en la matière, tant en matière de contrôle que de sanction. L'autorisation d'installation doit permettre aux riveraines et aux riverains de circuler, notamment lorsque les personnes sont en situation de mobilité réduite. La sécurité doit être assurée pour éviter les débordements. De même pour la tranquillité du voisinage à partir d'une certaine heure. Un simple renvoi à la création d'une police municipale n'est pas encore une réponse assez précise à ces préoccupations. Nous souhaiterions donc avoir des éléments plus détaillés et solides pour y répondre.

De même, l'objet du nouveau règlement des étalages et des terrasses est bien d'assurer un partage harmonieux de l'espace public entre ses différents usagers et les commerçants bénéficiaires d'autorisations d'occupation. L'utilisation de cet espace, lorsqu'une autorisation a été octroyée, interroge sur la possibilité pour d'autres acteurs d'utiliser cet espace. Par exemple, si l'autorisation est donnée pour l'installation d'une terrasse pour 6 mois, faudra-t-il demander l'autorisation au cafetier qui s'est installé sur la place où les associations organisent traditionnellement des événements publics ? Est-ce qu'il va devoir retirer ses tables ? Vous comprenez, donc, que des précisions sont encore nécessaires.

Par ailleurs, si une exonération temporaire de taxation est bienvenue pour aider au redémarrage, comme je l'ai dit plus tôt, la reprise de l'activité économique impose aussi une remise au pot commun. La solidarité dont les commerçants bénéficient de la part des habitantes et des habitants au travers de la Ville, doit également s'exprimer des commerçants vers les habitants. A ce titre, l'exonération jusqu'au 30 septembre nous semble un petit peu longue.

Enfin, nous ne comprenons pas vraiment pourquoi cela a fait l'objet d'un arrêté. Le processus avait été jusqu'ici celui d'une concertation tout à fait "saluable". Ce glissement peu démocratique est un étonnement et, à vrai dire, une déception. C'est tout à fait regrettable, à notre sens, et finalement pas vraiment à la hauteur des enjeux portés par ce règlement. Nous le regrettons vraiment.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, quelle joie, quelle chance de pouvoir de nouveau profiter des terrasses depuis le 19 mai dernier. Au-delà du plaisir retrouvé de la convivialité, il y a le soulagement de voir une très grande partie des bars et restaurants de notre capitale rouvrir et aussi la peine de constater que tous n'ont malheureusement pas survécu. C'est pour cela que nous avons soutenu le dispositif des terrasses éphémères, devenu "les terrasses estivales". Mais la mise en œuvre de ces terrasses nécessite de prendre en compte une autre réalité, un autre vécu : celui des nombreuses personnes qui habitent dans des rues autrefois calmes, qui accueillent désormais plusieurs centaines de personnes en extérieur parlant, riant parfois très fort sous l'effet de l'alcool.

Cela a été dit à propos du débat sur le stationnement : le bruit est une source très importante de pollution qui a des impacts très importants en termes de santé environnementale. Une régulation fine de l'espace public est nécessaire pour s'assurer que l'extension des terrasses, qui peut s'apparenter à une forme de privatisation de l'espace public, puisse se faire sans préjudice pour les piétons, les poussettes, les autres usages utiles que nous souhaitons faire de l'espace public une fois celui-ci libéré de la voiture, pour le végétaliser ou y installer des équipements collectifs utiles.

On le voit, cette question des terrasses se place à la frontière entre des enjeux et des intérêts qui peuvent paraître contradictoires, mais qu'il nous appartient, en tant qu'élus, de concilier pour faire émerger une vision de l'intérêt général à l'écoute de chacun. C'est la raison pour laquelle nous avons été tellement déçus lorsque nous avons appris que la concertation sur le nouveau règlement des étalages et terrasses engagée le 20 avril, était déjà terminée le 11 juin, le règlement ayant été publié sans même avoir été débattu au Conseil de Paris. Nous ne sommes pas les seuls à déplorer cette absence de concertation. C'est le cas de la plupart des associations et collectifs de riverains de Paris qui ont participé à la concertation, si l'on peut qualifier ainsi les quelques réunions qui ont été organisées.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer avec Anouch TORANIAN, il me semble que la Ville devrait instaurer les garde-fous pour éviter d'avoir de nouveau des décisions de cette importance prises de façon aussi décevante, voire décourageante pour celles et ceux qui pensent que les bonnes décisions se prennent dans le dialogue et que la délibération collective est le meilleur antidote à la radicalisation.

Nous comprenons, bien sûr, la nécessité de disposer d'un règlement des terrasses pour pouvoir réguler leur implantation et faire intervenir utilement les services de prévention et de sécurité de la Ville dès cet été. Nous comprenons également qu'il est nécessaire maintenant d'adapter les tarifs à la nouvelle réalité des terrasses estivales. Mais notre regret, et pas des moindres, est que le temps et les moyens nécessaires à la conduite sereine et sérieuse d'une concertation n'aient pas été déployés. Il s'agit pourtant d'une condition essentielle si l'on veut permettre aux commerçants de se projeter dans leur activité, réguler l'espace public et répondre aux craintes légitimes des riverains.

Maintenant que ce règlement des étalages et terrasses a été adopté sans débat, que faire ? Nous devons, tout d'abord, rester très vigilants sur l'occupation de l'espace public pour que les trottoirs restent accessibles, en particulier aux personnes à mobilité réduite, et que les livreurs et artisans qui doivent encore utiliser des véhicules puissent disposer de stationnements adaptés. Nous devons également mettre en place des dispositifs qui vont permettre de mesurer l'impact de l'implantation des terrasses estivales en termes de bruit. Nous souhaitons que la Ville développe plus largement l'utilisation de capteurs de bruit pour objectiver les problèmes et identifier les lieux et les situations où les niveaux sonores sont trop élevés.

Enfin, c'est dans la concertation locale que les problèmes pourront être abordés et surmontés. Les chartes locales prévues par le règlement devront être mises en place de façon systématique à l'échelle des rues ou des quartiers, sous l'impulsion des mairies d'arrondissement, pour que les habitantes, les habitants et les associations locales puissent travailler avec les responsables des établissements, pour parvenir à des solutions dont la mise en œuvre devra faire l'objet d'un contrôle attentif de la Direction de la Prévention et de Sécurité de la Ville. Les enseignements ainsi tirés dans le cadre de l'élaboration concertée de chartes locales pourront être reversés dans le règlement au fur et à mesure, afin de garantir son actualisation et son adaptation tant aux besoins des établissements qu'à ceux des riverains.

Nous voterons, bien sûr, pour les nouveaux tarifs. Mais continuons de penser qu'une évaluation du dispositif des terrasses estivales devrait être faite dès cet hiver.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord, dire que l'on n'a pas eu de débat m'étonne un petit peu, puisque l'on a adopté collectivement un vœu au dernier Conseil à ce sujet, qui donnait un certain nombre de réponses à ce qui a pu être évoqué tous ensemble. Par ailleurs, j'ai reçu les groupes

politiques. On a fait, dans le cadre de la concertation, 68 heures de groupes de travail, de groupes d'échange. Il y a eu plus de 500 personnes qui étaient dans ces groupes de discussion. Après, ce n'est pas parce que l'on a une concertation qu'effectivement, tous les acteurs peuvent être mis d'accord. Ce n'est pas le consensus total, et vous l'imaginez bien.

En tout cas, ce que je veux juste dire sur ce sujet, c'est que je me suis engagée, notamment au dernier Conseil, à ce qu'il puisse y avoir, vous parliez de capteurs de bruit, il y aura dans le mandat un doublement du nombre de capteurs. Il y a aussi un certain nombre de choses en termes de cadre, puisque c'était aussi ce qui émergeait de la concertation, c'est-à-dire un cadre qui maintenant est passé, puisqu'un règlement passe par arrêté de la Maire, mais ce n'est pas nouveau. Je pense que vous devez ignorer ce genre de chose, mais un règlement passe par arrêté. Visiblement, les éléments qui ont été apportés ne vous ont pas, enfin, je ne sais pas, les éléments de réponse que j'ai apportés la dernière fois n'ont pas été entendus. Je peux donc vous redonner ce vœu.

En ce qui concerne la question de la concertation, j'ai eu un échange avec le groupe "Vert", notamment sur cette question. Cet été est encore un été très particulier. Ils n'ont pas pu, pendant un certain temps, ouvrir à l'intérieur, et l'on voit encore que le Covid est ici et que l'on sait que l'extérieur permet aux gens de se retrouver sans masque avec un moindre risque, puisque les extérieurs permettent cela. C'est donc un élément central. Il faut quand même aussi se dire que l'on n'est pas complètement revenu à une situation économique qui soit bonne pour les restaurateurs. Il n'y a pas de touristes, ou très peu. La plupart ont contracté des prêts pour plusieurs années. Il faut quand même se rendre compte que l'on a la chance, je pense, de pas avoir eu encore trop de casse de ce point de vue, mais il ne faut pas penser que parce qu'il y a eu effectivement un retour massif des Parisiens sur les terrasses, tout va bien pour les restaurateurs parisiens.

Je pense que cette nécessité d'avoir un accompagnement pendant encore un certain temps, effectivement, la Maire a annoncé cette exonération jusqu'à fin septembre. Après, on va revenir à une tarification qui est l'objet d'une réflexion dès maintenant, qui permet de la régulation. Il y a un cadre globalement dans le règlement qui permet de réduire à un certain nombre d'emprises, etc. Je pense que nous allons nous acheminer tout doucement vers un retour à la normale, mais qui permet de les accompagner.

Faire un bilan trop tôt - j'ai déjà eu ce débat avec vous la dernière fois - ne nous permettra pas d'avoir un bilan de la réalité de la situation. C'était l'explication que je vous ai fournie la dernière fois. Il nous faut un été "normal". On espère que l'été 2022 nous permettra d'avoir cet été de retour à la normale. L'idée, c'est que l'on fera, je l'ai annoncé, à l'automne 2022 un bilan de ce dispositif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 76.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DU 76).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la préemption des baux commerciaux dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 19 est relatif à la préemption des baux commerciaux dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires.

Mme Barbara GOMES le présente et a 2 minutes pour cela.

Mme Barbara GOMES. - Est-ce que je débute avec ce micro ou est-ce que je prends directement l'autre micro de secours ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pour l'instant, cela marche, mais on va vous donner un micro en permanence. Je crois que c'est surtout cela.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, chers collègues, le pouvoir des Parisiennes et des Parisiens et la baisse des dépenses de consommation liée à la crise sanitaire pèsent lourd sur le secteur de l'artisanat, du commerce et des métiers d'art. Déjà fragilisés par la concurrence des grandes enseignes, vous savez que ces secteurs peinent un petit peu à se remettre. Notre groupe, vous le savez, travaille depuis de nombreuses années sur la lutte contre la mono-activité et la vacance commerciale. D'ailleurs, je tiens à saluer ici le travail initié par les élus du 10e arrondissement.

En avril 2019, la Ville de Paris a annoncé la mise en œuvre d'un plan d'action pour les quartiers populaires, avec la volonté affichée de diversifier l'activité commerciale, en lien avec la dynamisation des transports, la construction de logements, d'écoles, de crèches, d'espaces culturels et sportifs. Mais qu'en est-il aujourd'hui ?

Les habitantes, les conseillers et conseillères de quartiers ne cessent de nous alerter. Les Parisiennes et les Parisiens ne veulent plus voir s'ouvrir sous leurs fenêtres toujours les mêmes enseignes, toujours les mêmes chaînes, qui s'implantent et contribuent à la monogamie de leurs quartiers. Alors, entendons-les.

Depuis la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, les communes ont la possibilité d'exercer un droit de préemption lors de la cession de baux commerciaux et de fonds de commerces. Une possibilité qui a d'ailleurs été mise en œuvre par des dizaines de villes en Ile-de-France avec succès. Depuis la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, aux commerces et aux petites entreprises, les communes ont désormais le droit de déléguer leur droit de préemption des baux commerciaux à des sociétés d'économie mixte. Nous pensons qu'il est urgent de se saisir de cet outil, de définir des territoires d'expérimentation, prioritairement dans les quartiers populaires, mais aussi dans les quartiers neufs et en reconversion. La Maire a déjà pris des engagements en faveur de ce système de préemption des baux commerciaux. Le vœu que nous présentons est une sorte de piqûre de rappel.

Vous pouvez, Monsieur le Maire, compter sur le groupe Communiste et Citoyen pour travailler ensemble dans cette dynamique de lutte contre la spéculation immobilière et commerciale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je tiens à remercier le groupe Communiste et Citoyen pour ce vœu puisqu'il permet de remettre en valeur une action que l'on a commencé à mener sous le précédent mandat.

Il y a un brouhaha. S'il vous plaît. Merci.

Donc, une action que l'on a commencé à mettre en place sous le précédent mandat à la demande de la Maire de Paris, qui consistait en un contrat de revitalisation artisanale et commerciale dans les quartiers populaires. Il s'agissait de partir des 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Comme cela, on a fait l'arc jusqu'au 15e arrondissement, avec un contrat de revitalisation pour travailler justement sur la revitalisation commerciale. En 2017, j'ai aussi travaillé avec les bailleurs sociaux à la mise en place du "G.I.E. Paris Commerces", qui nous permet, puisqu'il y a beaucoup de commerces en pied d'immeuble qui se retrouvent dans ces périmètres des quartiers populaires, d'avoir des attributions beaucoup plus qualitatives. Je pense qu'aujourd'hui, le G.I.E. est reconnu comme étant une instance qui permet des améliorations beaucoup plus intéressantes et qualitatives dans ces quartiers.

Cette action combinée de préemption dans le privé avec le contrat de revitalisation et notre action chez les bailleurs sociaux de revitalisation positive dans nos locaux commerciaux en pied d'immeuble, permet d'avoir une ambition dans nos quartiers populaires pour la qualité de vie des habitants, pour la sécurité dans les quartiers, pour la revitalisation économique.

On a aussi doublé cette action d'un prix qui s'appelle le "Coup de Pouce Commerce", qui consiste, dans les quartiers populaires, à aider les commerçants à refaire leur vitrine, à rendre leur commerce accessible, à se digitaliser, etc. Ce sont des actions que l'on a déjà menées et que l'on poursuit dans ce mandat. Vous évoquez la possibilité de faire une expérimentation sur une chose qui s'appelle "la préemption sur les baux commerciaux". C'est un peu compliqué, les baux commerciaux, parce que cela veut potentiellement dire que l'on peut récupérer des dettes, que l'on peut récupérer des stocks, que l'on doit récupérer des personnels. J'avais dit, à l'époque, que j'y étais favorable. Cela fait partie du cahier des charges que l'on a donné à l'étude que l'on va faire avec la Banque des territoires pour le futur opérateur "Commerce". On va le mettre en place, mais il faut que l'on étudie les meilleures situations dans lesquelles cela peut se faire. Encore une fois, c'est quand même très particulier de faire de la préemption de baux commerciaux.

En tout cas, si vous acceptez nos amendements, j'émet un avis favorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je m'enquiers tout de suite auprès du groupe Communiste et Citoyen, de Barbara GOMES.

Vous acceptez les amendements d'Olivia POLSKI ?

Mme Barbara GOMES. - Nous acceptons les amendements d'Olivia POLSKI.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de votre bonté.

Je donne la parole à Mme Léa VASA, pour une explication de vote.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

C'était simplement pour soutenir cette proposition et ce vœu, parce que, depuis que je suis élue dans le 10^e arrondissement, depuis 2014, on entend parler de cette problématique et de cette proposition qui est vraiment portée par les associations de riverains, par les conseils de quartier. C'est vraiment une demande. Il y a de nombreux quartiers qui en ont besoin et surtout, parce que, dans certains quartiers, les murs ne se vendent jamais. La seule opportunité que l'on a, c'est véritablement d'aller attraper les baux commerciaux au moment où ils sont cédés ou revendus. C'est dans ces quartiers que l'on a besoin d'agir en priorité et l'on n'a pas d'autre outil, en fait. J'entends bien toute la politique qui est mise en place par la Ville et est très précieuse, mais c'est vrai qu'il nous manque un outil pour ces baux. On voulait apporter notre appui à cette question. Je vous remercie d'accepter ce vœu et d'avoir proposé des amendements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 19 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 220).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien des terrasses estivales sur les places de livraison.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 20 relatif au maintien des terrasses estivales sur les places de livraison.

La parole est au maire du 6^e arrondissement, M. Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai souhaité présenter cet amendement au nom du groupe Changer Paris, qui était d'ailleurs cosigné par les élus, notamment par les maires, et cela fait suite à la discussion que nous avons eue il y a quelques instants. Le nouveau règlement des terrasses, comme vous le savez - cela a été rappelé par l'adjointe compétente - a été publié au Bulletin municipal officiel du 18 juin 2021 après un certain nombre de concertations réalisées malheureusement principalement par visioconférence. D'ailleurs, je partage certains des arguments et réflexions qui ont été utilisés par des collègues sur différents bancs. C'est vrai que, de fait, la discussion s'est arrêtée un peu rapidement.

Rappelons le contexte. On a instauré ces contre-terrasses, ces terrasses estivales l'année dernière, à la sortie du Covid. Cela avait été effectivement un bel élan d'oxygène pour de nombreux commerçants. Là, le problème, c'est que l'on nous propose, d'après le nouveau R.E.T., d'interdire ces terrasses qui étaient implantées sur les places de livraison. Certes, cela pose des problèmes. Certes, effectivement, les livraisons peuvent, dans certains cas, poser des difficultés. Mais, enfin, on demande très rapidement à des commerces, à des brasseries, qui avaient fait des frais, de retirer ces terrasses - cela me semble être une rupture d'égalité - alors que nous n'avons pas le temps rapidement d'offrir des solutions de substitution. Est-ce que certaines places de livraison ne doivent pas être modifiées ? Est-ce que certaines doivent être transférées ? D'autant plus que la Ville a annoncé par ailleurs qu'elle comptait créer d'autres places de livraison dans les prochains mois.

Je souhaiterais, mes chers collègues, Madame la Maire, que nous autorisions les terrasses et contre-terrasses estivales à rester jusqu'à la fin de la saison, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2021, sous réserve qu'il n'y ait pas des situations trop difficiles et en consultant, bien sûr, les mairies d'arrondissement qui sont les mieux à même de pouvoir répondre aux différentes objections. Cela me paraîtrait une bonne chose. Ensuite, nous utiliserons la période hivernale pour, en liaison avec les sections de voirie, en liaison et en prenant en compte aussi les demandes des associations de riverains, voir ce que nous pouvons faire.

Voilà ce que je voulais vous demander.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

D'abord, vous dire que cette question des places de livraison a fait justement l'objet de débats dans le cadre des concertations, effectivement par "visio", donc on peut le déplorer, mais c'étaient les conditions dans lesquelles

nous étions à cette époque quand même très particulière. On voit bien que reprendre des réunions dans un cadre présentiel reste encore compliqué.

Je veux d'abord remercier les élus d'arrondissement qui ont participé puisqu'ils ont été invités. Chère Jeanne d'HAUTESERRE, vous avez été là à chaque fois, à toutes ces réunions de concertation. Je veux remercier les élus présents. Cette question des places de livraison a émergé dès la première réunion, puisque c'était une forte demande de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et une très forte demande portée par le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat. La question des places de livraison est évidemment un élément extrêmement important pour les commerçants et les artisans parisiens. Il est effectivement, dans le cadre de ce futur règlement, pris en compte le fait qu'ils veulent - ce qui est tout à fait normal - la libération de ces emplacements.

Bien évidemment, j'ai vu comme vous fleurir, après ce troisième confinement, des terrasses éphémères sur ces places de livraison de façon assez importante. On comprend, encore une fois, que l'on est dans une phase un peu particulière. De toute façon, j'avais déjà dit au dernier Conseil que l'on était dans une période de transition, parce que le temps que les services puissent délivrer les nouvelles autorisations une fois que les restaurateurs auront commencé à déposer leurs demandes - ils ont déjà commencé d'ailleurs, puisque le téléservice est ouvert - le temps que les services de la DU, de la DVD, de la Préfecture de police, des pompiers et de vous, mairies d'arrondissements, les instruisent, cela va prendre au moins l'été.

Nous, sur la question des places de livraison, on pense qu'il faut une tolérance pendant cette période. Par contre, il faut qu'à un moment donné, ils rentrent dans le rang. Mais je tiens quand même à dire que ceux qui ne respecteront pas l'esprit, c'est-à-dire qui continueront à faire du tapage nocturne sur ces emplacements, on ne peut pas être compréhensif et que ce ne soit pas dans les deux sens. Ceux qui ne respecteront pas, ne verront pas de tolérance accordée par la Ville.

Si vous êtes d'accord, j'ai proposé un certain nombre d'amendements sur ce vœu, notamment en supprimant la mention relative à l'inégalité de traitement, en remplaçant les termes "autorisation de terrasse" par ceux de "ne pas sanctionner l'installation des terrasses estivales jusqu'à fin août", et non octobre. Sous réserve de ces amendements j'émettrai un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Monsieur le Maire, vous acceptez les amendements d'Olivia POLSKI ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - J'accepte presque tout, mais ce qui m'embête, c'est la date du 31 août. Parce que, vous l'avez très bien dit, en réalité, les sections territoriales, qu'il s'agisse de l'urbanisme, de la voirie, etc., sont débordées. Sinon, sauf à vouloir passer un enfer cet été, d'être bombardés de vœux, je pense que la logique serait plutôt de pousser jusqu'au 30 septembre, ce qui nous permettrait, si vous voulez, pour les récalcitrants, de faire tomber éventuellement la hache, et pour ceux qui se conduisent très mal, mais d'avoir quand même un petit délai supplémentaire. Sous cette réserve, je suis d'accord pour retirer mon vœu. Mais je souhaiterais qu'il y ait un...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, non, votre vœu, c'est beaucoup plus positif. La démarche d'Olivia POLSKI est d'amender votre vœu.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Mais j'ai bien compris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ne le retirez pas par...

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Je souhaite que l'on aille jusqu'au 30 septembre. Je fais une contre-proposition, un contre-amendement jusqu'au 30 septembre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez. Bon.

Juste un mot, parce que comme je sens que vous n'êtes pas loin l'un de l'autre, tout du moins sur ce thème.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci.

On peut peut-être envisager une inscription, comme la période estivale est un peu plus souple. La seule chose, c'est que l'on sait aussi que l'on annonce une date et qu'il y a encore des gens qui continuent au-delà. Il y a bien un moment donné où il va falloir qu'ils s'arrêtent. Je ne voudrais pas non plus créer des distorsions entre des gens qui seront sur des places de livraison et, comme ce sera interdit dans le règlement, qui ne régleront pas ce qu'ils devront en octobre, alors que d'autres le devraient.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Septembre, donc on est d'accord.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Voilà.

On va dire jusqu'à la fin de la période estivale. Comme cela, vous êtes parfaitement d'accord.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vais mettre : entre le 31 août et le 21 septembre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Voilà. Entre le 31 août et le 21 septembre.

On a atterri. Cet échange n'était pas inutile. C'est ce que l'on appelle une "négo" en direct. Le principal, c'est d'y arriver.

De fait, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 20 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 221).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux contre-terrasses estivales dans les voies limitées à plus de 20 kilomètres/heure.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 21 relatif aux contre-terrasses estivales dans les voies limitées à plus de 20 kilomètres/heure.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le présenter.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais profiter de cette belle dynamique d'unanimité pour présenter ce vœu qui s'inscrit évidemment dans le cadre de la crise sanitaire qui a été rappelée, et donc, de l'ouverture des terrasses dites "éphémères". Ce que nous ressentons tout de même localement aujourd'hui, et ce qui a été souligné par différents orateurs, c'est le manque de préparation et d'anticipation des problématiques concrètes liées à l'ouverture de ces terrasses éphémères. Les nuisances que subissent de nombreux riverains au quotidien appellent une réponse ferme de la Ville de Paris. C'est l'une de ces réponses que nous souhaitons vous soumettre aujourd'hui, avec Geoffroy BOULARD. Une minorité - je dis bien "une minorité" - d'établissements ne se soumet absolument pas aux règles parfois floues que vous avez vous-mêmes édictées. Certains riverains de bars et restaurants paient très cher cette impréparation et cette absence d'effectif suffisant pour les contrôler, surtout après 22 heures.

Ce vœu s'attaque à une autre problématique, qui est la problématique sécuritaire. Des terrasses ont été montées sur des voies rapides, où les voitures frôlent les Parisiens attablés. Ne prenons pas de risques inutiles. Soyons vigilants. Ce que nous vous demandons, avec Geoffroy BOULARD, porteur de ce vœu, c'est d'acter le principe de non-installation de contre-terrasse dans les voies où la limitation de vitesse est supérieure à 20 kilomètres/heure, de façon à pouvoir préserver la sécurité des habitants et surtout, des clients de ces restaurants.

Je vous remercie beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Chère Olivia POLSKI, c'est à vous pour répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord, vous dire qu'en réponse à une partie de votre vœu, vous le savez, cet été, tout Paris va passer aux 30 kilomètres/heure, ce qui devrait déjà vous rassurer. Premier élément. Et puis, le deuxième, c'est qu'il est écrit dans le règlement que les contre-terrasses sur stationnement qui sont de l'autre côté de la chaussée, donc celles qui vous motivent, ne sont autorisées uniquement que dans les voies à 20 kilomètres/heure ou à 30 kilomètres/heure, et qu'elles sont interdites dans les voies à 50 kilomètres/heure. C'est d'ores et déjà dans le règlement.

Pardon ? Oui, parce que c'était la fameuse charte. Dans le règlement, cela n'est plus possible.

J'é mets donc un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris qui, je pense, est maintenue, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la mise en place de réunions d'information sur l'implantation des antennes-relais.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 22 relatif à la mise en place de réunions d'information sur l'implantation des antennes-relais.

C'est un vœu des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s".

C'est Émile MEUNIER qui le présente.

Ce n'est pas Émile MEUNIER qui le présente ?

C'est bien vous, Émile MEUNIER ?

M. Émile MEUNIER. - Oui, oui, pardon. Désolé.

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre vœu porte sur l'information des citoyens et des riverains lorsqu'il y a eu l'installation d'une antenne téléphonique. Comme vous le savez, à l'occasion du déploiement de la 5G à Paris, déploiement un peu controversé, mais bon, on a voté une charte de la téléphonie mobile parisienne, charte qui comprend des dispositions qui sont utiles. Parmi ces dispositions, il était dit - c'était déjà dans la charte précédente, mais on a réussi à le conserver - qu'à chaque installation d'antenne, les riverains devaient pouvoir être informés sous la forme d'une consultation, en tout cas d'une réunion publique où chaque partie pourrait s'exprimer, les opérateurs téléphoniques et aussi éventuellement les associations, tout cela sous l'arbitrage ou l'organisation des élus. Cette disposition n'est pas, à notre sens, pleinement prise en main par les arrondissements.

Pourtant, c'est très important puisque, avec la 5G, de nouvelles interrogations sont survenues et les citoyens ont besoin d'être informés. On peut le voir dans certaines réunions qui ont lieu. Parfois, on se retrouve avec 30 ou 40 citoyens qui posent des questions. C'est important pour la démocratie. C'est important de connaître les tenants et les aboutissants, pas seulement au niveau des ondes et de l'exposition, mais aussi des conséquences environnementales, qui ont été soulevées de nombreuses fois à ce Conseil, du projet de société, etc. Ce vœu a donc pour objet que le Conseil de Paris invite les arrondissements à se servir pleinement de cet outil de démocratie et de transparence de cette nouvelle technologie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Je donne la parole à M. Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Émile MEUNIER, de donner l'occasion de parler de ces réunions d'information qui sont importantes. Effectivement, la charte de la téléphonie mobile, que nous avons adoptée au printemps, permet et incite à une meilleure information des riverains concernés par les installations d'antennes-relais. Des mairies les organisent déjà. Vous l'avez dit. Des bailleurs sociaux les organisent. Certains le faisaient déjà, d'autres ont nettement amélioré le niveau d'information qu'ils donnent à leurs locataires et aux associations de locataires. Nous incitons les derniers à s'y mettre pour ceux qui n'ont pas encore compris l'intérêt de le faire.

Je vais donner un avis tout à fait favorable à votre vœu, en proposant un amendement très léger qui rappelle que, bien sûr, nous souhaitons que les mairies d'arrondissement favorisent la mise en place de ces réunions publiques, mais qu'en aucun cas la Ville ne le fera à leur place et nous ne voulons pas passer par-dessus les mairies d'arrondissement pour le faire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

Est-ce que les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" acceptent les amendements ?

Merci, Émile MEUNIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 22 déposée par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 222).

Nous en avons fini avec les dossiers de la 1ère Commission.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous pouvons commencer, pour peu de temps certes, la 2e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, de bonnes nouvelles ont été annoncées ce matin dont nous n'avions pas discuté en 2e Commission, mais que je souhaitais à nouveau saluer ici : le rachat de "La Flèche d'Or", début d'un beau projet à construire, et celui du "Bataclan", avec, comme mission, de faire vivre une grande scène rock et de devenir un tremplin pour les scènes émergentes.

Pour ce Conseil de Paris, nous aurons à examiner quelque 92 projets de délibération rien qu'en ce qui concerne la délégation de Mme ROLLAND.

De nombreux sujets et d'importantes subventions récurrentes, dont certaines, au vu de la situation budgétaire, se sont vues malheureusement raboter, mais au cas par cas et sans menace pour les équilibres des associations et équipements concernés.

Il m'est impossible de vous parler de toutes, mais notons celles attribuées aux différents théâtres qui ont su se réinventer malgré les différentes périodes de confinement et garder un lien avec leur public : théâtre de la Ville, théâtre du Rond-Point, Montfort-théâtre.

Au niveau musical, renouvellement des subventions au centre "FGO-Barbara" et aux "Trois Baudets". Dédiés aux musiques actuelles : le théâtre du Châtelet, "La Place", le centre culturel hip-hop". L'Orchestre de chambre de Paris recevra 4,50 millions d'euros pour continuer son travail de promotion du répertoire classique et contemporain, notamment en direction des publics scolaires, mais aussi des personnes âgées dans les E.H.P.A.D. et des plus éloignés, avec des concerts en milieu carcéral.

La Ville renouvelle sous le nom d'"Hyper Festival" l'expérience de l'été particulier mise en place en 2020. 200 associations et compagnies ont été retenues pour l'organisation de plus de 600 représentations gratuites, des spectacles vivants, des expositions extérieures, de la musique dans tous les quartiers de la ville, organisés au plus près des habitants, des lieux patrimoniaux ou insolites, des cours d'écoles et d'immeubles, des E.H.P.A.D., des résidences pour personnes âgées, des centres d'hébergement, des hôpitaux, des espaces sportifs, des parcs. Un budget de 1,20 million d'euros, dont 700.000 euros financés par la Ville, et un beau programme à découvrir dès le 7 juillet, pour une ouverture du 21 juillet jusqu'au 31 août. A ce riche programme, s'ajoutent le festival "Paris l'été", "Paris Plages" et de nombreuses autres initiatives.

Comme une bonne Commission a nécessairement sa polémique, nous discuterons de l'œuvre en hommage à Johnny Hallyday qui, vous le verrez, ne fait pas l'unanimité.

Peu de vœux pour Mme ROLLAND, mais je note néanmoins celui au sujet de l'avenir du "Shakirail" et celui pour la préservation du conservatoire Rachmaninov.

Deux vœux, par lesquels nous allons commencer, pour notre adjoint chargé des Outre-Mer, M. MARTIAL.

De nombreux vœux d'hommage pour Mme PATRICE.

Un mot pour rappeler le lancement du plus important chantier de rénovation de la mandature, celui de l'église de la Sainte-Trinité, avec un budget de 24 millions d'euros.

Je ne voulais pas finir mon intervention sans évoquer avec une grande tristesse le départ d'Axel Kahn, à qui, j'en suis sûre, la Ville saura rendre l'hommage qui lui est dû dès le prochain Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une aide d'urgence aux populations des communautés amérindiennes en Guyane française.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 23 relatif à une aide d'urgence aux populations des communautés amérindienne en Guyane française.

La parole est à la Présidente Fatoumata KONÉ, pour le présenter, au nom du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu a pour objectif d'alerter l'auditoire sur la situation des peuples qui vivent en Guyane française, dans la forêt amazonienne. Je rappelle que c'est en outre-mer et que cela fait partie de la France. Malheureusement, suite à des informations que nous avons pu obtenir, on comprend que le traitement des Français métropolitains et de ces peuples, qui sont français, n'est pas le même. Ils ont été énormément impactés par la pandémie. La difficulté et l'éloignement ne leur permettent pas d'accéder à des médicaments, à la vaccination, y compris à une hygiène assez simple, parce qu'il y a des problématiques d'accès à l'eau et d'accès à l'école. Très largement, notre objectif était de faire en sorte que les Parisiennes et les Parisiens se soucient de la situation de ces

peuples, de cette population, et que Paris fasse un geste et octroie une aide pour faire en sorte que la situation sanitaire de ces populations puisse s'améliorer, à travers la distribution de vaccins, mais aussi de produits sanitaires qui permettent de se protéger du Covid, comme les masques, les gels, des produits auxquels les Parisiennes et les Parisiens ont très facilement accès et qui sont vraiment difficiles d'accès pour des Français comme nous.

Je ne vais pas être plus longue, parce que je pense que le vœu s'explique et se suffit en lui-même. J'espère que l'on aura un avis favorable sur cette demande et que l'on montrera à l'Etat, qui est particulièrement absent sur ces territoires, l'exemplarité. J'espère qu'à travers cette proposition et ce geste de Paris, l'Etat pourra également répondre et venir en aide à toute cette population.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à M. Jacques MARTIAL, pour donner la position de l'Exécutif.

M. Jacques MARTIAL. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère collègue.

Suite au dépôt de ce vœu, une discussion très constructive avec le groupe Ecologiste de Paris et Fatoumata KONÉ. Nous avons convenu de diverses modifications au texte initial de ce vœu afin de pouvoir lui donner un avis favorable. Il s'agit, pour nous, non pas d'une aide d'urgence, mais bien d'une action pérenne que nous souhaitons engager. Les aides d'urgence correspondant à d'autres dispositifs qui ne s'appliqueraient pas ici, puisqu'il n'y a pas de déclaration de catastrophe naturelle ni d'appel des autorités concernées pour une aide extérieure.

Egalement, cette action doit être menée en direction des territoires de la forêt amazonienne française, pour l'ensemble des peuples qui la composent. Effectivement, les peuples amérindiens, mais les Bushinengués, mais l'ensemble de ces peuples. Je rappelle que les Bushinengués sont les descendants des peuples noirs anciennement esclaves et qui vivent toujours dans la forêt amazonienne de Guyane. Nous avons des compatriotes Bushinengués.

Cette action doit être menée et elle le sera avec les collectivités locales concernées, notamment les communes de Maripasoula et de Camopi, mais aussi de la collectivité territoriale de Guyane qui regroupe les compétences régionales et départementales avec lesquelles nous devons travailler, nous, Ville.

Enfin, cela correspond effectivement à la politique de la Ville en matière de coopération avec les collectivités des outre-mer, telle que déjà mise en place avec la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte et la Réunion. A ce titre, nous n'avons non seulement aucune difficulté, mais nous sommes tout à fait prêts et favorables à travailler avec ces collectivités.

Eu égard à ces éléments, j'ai proposé de modifier ce vœu et de lui donner un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une explication de vote de Mme Carline LUBIN-NOËL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe Changer Paris soutiendra ce vœu et partage vos préoccupations vis-à-vis de la situation critique des populations de la forêt amazonienne en Guyane française. Comme vous l'avez bien rappelé, c'est un territoire ultramarin. Ainsi que le vœu le souligne lui-même, ces populations cumulent les causes de précarité ainsi que les difficultés d'accès aux soins et aux services publics. L'aide de la Ville de Paris sera donc la bienvenue. Les réalités locales que votre propre texte évoque, nous poussent cependant à nous poser plusieurs questions.

Comment concrètement cette aide sera-t-elle mise en œuvre ? Votre vœu ne présente pas les modalités de cette aide. Or, il est important de savoir comment ces populations pourront en bénéficier et sous quelle forme. Compte tenu de l'éloignement des services publics, le suivi de son affectation est en effet indispensable. Comme vous l'évoquez, ces populations subissent aussi particulièrement la pandémie de Covid-19. Savez-vous comment et par qui sera mené le développement de l'accès aux soins ? Comment assurerez-vous la distribution effective des équipements et des médicaments ? Répondre à ces questions pratiques est essentiel afin que l'aide d'urgence bénéficie vraiment aux populations de la forêt amazonienne en Guyane française.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Les amendements sont acceptés. Merci, Madame la Présidente.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 223).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au fonctionnement de la Délégation Générale à l'Outre-Mer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 24 relatif au fonctionnement de la délégation générale à l'outre-mer.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le présenter.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 1978, Jacques Chirac, tout juste élu maire de Paris, crée la Délégation générale à l'outre-mer de la Ville de Paris, ainsi que le Centre municipal d'accueil et d'information des originaires d'outre-mer. Ces structures devaient répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par les Ultramarins de la capitale. Celles-ci sont toujours d'actualité, qu'il s'agisse des problèmes d'accès à l'emploi et au logement, notamment de l'accueil des étudiants en résidence universitaire, de discrimination ou encore de représentation dans la sphère politique. Si ces difficultés sont toujours présentes au quotidien, la DGOM semble avoir subi une importante baisse d'activité. En effet, depuis plusieurs années, nous n'avons eu que peu d'échos de l'action de cette administration hormis quelques événements culturels ou mémoriels. Qu'en est-il de ses autres missions, de ses actions concrètes en faveur des Ultramarins, de l'accompagnement des Ultramarins installés à Paris, de l'attribution de logements sociaux et de la gestion des congés bonifiés ? Est-ce qu'elles sont bien accomplies ? Qu'en est-il de l'aide en faveur de leur insertion et de l'amélioration de leur vie quotidienne ? Qui en sont les bénéficiaires actuels ?

Si le soutien à des associations - par exemple "Casodom" - agissant en faveur des Ultramarins est essentiel, il ne saurait exonérer la Ville de Paris et ses organismes des missions de service public qui leur incombent. Voilà pourquoi, avec ma collègue Carline LUBIN-NOËL et l'ensemble du groupe Changer Paris, nous vous demandons de faire publier, "a minima" de transmettre aux élus du Conseil de Paris le budget annuel dédié à la Délégation générale à l'outre-mer, mais également les critères d'aide aux associations ultramarines, ainsi qu'un bilan des actions menées par la délégation détaillant le nombre de demandeurs et de bénéficiaires pour chaque mesure, qu'il s'agisse d'une assistance ou d'une aide matérielle ou financière directe.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Jacques MARTIAL, pour vous répondre.

M. Jacques MARTIAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, je trouve ce vœu d'une ambiguïté un peu malsaine. Il semble rédigé sur la base d'une ignorance des missions réelles et du fonctionnement de la Délégation générale à l'outre-mer. Il laisserait supposer une absence volontaire de transparence de son fonctionnement s'agissant de son budget, de ses missions, de ses actions ou encore d'éventuelles aides matérielles ou financières directes que la Délégation octroierait de manière opaque ou discrétionnaire à celui-ci ou celle-là.

Concernant le budget de la DGOM, je vous rappelle qu'il est soumis chaque année au vote de cette Assemblée dans le cadre des moyens affectés au Secrétariat général, dont la DGOM dépend. Vous avez voté ce budget, vous-même, et je vous renvoie à ces votes successifs afin d'éclairer votre lanterne sur cette question.

Quant au nombre de demandeurs qui recevraient des aides financières, vous les connaissez de fait, puisque la DGOM ne verse aucune aide matérielle ou financière directe à qui que ce soit. La DGOM ne procède à des financements que sous forme de subvention, et ces subventions sont toutes présentées en commission et votées en Conseil de Paris. Je vous renvoie donc, là aussi, à ces votes.

Concernant l'action sociale, notamment la mission sociale menée jusqu'en 2017 sous le contrôle de la DGOM au sein du "C.M.A.I. Dom-Tom", la mission sociale du C.M.A.I. a toujours consisté et consiste toujours dans des conseils d'orientation et d'accompagnement des demandeurs ultramarins dans leurs démarches de recherche de logement, d'emploi, de formation, également sur les questions de santé, vers des services, institutions et administrations compétents. Là encore, aucune aide directe financière n'a été ou n'est accordée à quiconque, en tout cas, depuis 2020. Telle est la transparence.

En revanche, le positionnement de cette mission a évolué suite à une inspection générale de la Ville, qui a pointé des frais de fonctionnement disproportionnés par rapport au nombre d'usagers reçus : 250.000 euros par an hors salaire, dont 220.000 euros de loyers à un bailleur privé. La Maire de Paris a très justement souhaité, dès 2014, une organisation plus raisonnable, cohérente et responsable du C.M.A.I. C'est ainsi que la vocation de ce service était d'être intégré au sein de la "Cité des Outre-mer". Il ne vous aura pas échappé que la Région Ile-de-France, s'étant unilatéralement retirée de ce projet, ce renoncement a suivi celui de l'Etat et leurs engagements ont fait capoter ce projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques MARTIAL.

Donc, vous émettez un avis...

M. Jacques MARTIAL. - Enfin, pour terminer, la gestion.

La gestion des congés bonifiés n'appartient pas à la DGOM. Elle appartient à la DRH. Là aussi, vous semblez l'ignorer. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir retirer ce vœu, faute de quoi je serai obligé d'y donner un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques MARTIAL.

Je pense que le vœu est maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 24 déposée par le groupe changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DJS 112 - Attribution de la dénomination Jacques Bravo, à l'espace sportif, éducatif et culturel situé rue de la Tour des Dames (9e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de terminer avec le projet de délibération DJS 112. Ce sera donc le dernier dossier que nous attribuerons ce soir.

Je voudrais le faire alors que l'hémicycle du Conseil de Paris permet la présence de nombreux élus. Je souhaiterais, dans le silence si possible, que nous puissions examiner le projet de délibération DJS 112, qui est l'attribution de la dénomination "Jacques Bravo" à l'espace sportif, éducatif et culturel situé rue de la Tour-des-Dames, dans le 9e arrondissement. Je pense que Jacques Bravo, compte tenu de son engagement pour Paris et pour le 9e arrondissement, mérite notre attention.

La parole est au Président Rémi FÉRAUD, pour intervenir.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai bref, parce que nous avons déjà rendu dans ce Conseil l'hommage qu'il mérite à Jacques Bravo. Je voulais intervenir sur ce projet de délibération pour me réjouir qu'il intervienne à ce Conseil de Paris, qu'il nous permette de donner le nom de Jacques Bravo, qui a été un grand maire du 9e arrondissement et un conseiller de Paris, je crois, apprécié de ses camarades et aussi de l'ensemble du Conseil. Ce projet de délibération permet de donner le nom de Jacques Bravo à l'espace sportif, éducatif et culturel situé rue de la Tour-des-Dames, dans le 9e arrondissement, équipement qu'il a largement contribué à créer dans son arrondissement.

Ce projet de délibération fait suite à un vœu qui avait été initié par notre groupe et par notre collègue Arnaud NGATCHA, élu du 9e arrondissement. Je veux associer à mes remerciements la Maire de Paris, Anne HIDALGO, bien sûr, et la maire du 9e arrondissement, Delphine BÜRKL, qui a proposé que cet équipement reçoive le nom de Jacques Bravo, en accord avec sa famille. Ce projet de délibération est donc pour nous un moment important. Je veux remercier l'ensemble de celles et ceux qui ont permis qu'il aboutisse de manière consensuelle et rapide à donner le nom de Jacques Bravo à un équipement qui lui doit beaucoup et montre la marque importante qu'il aura laissée dans le 9e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rémi FÉRAUD.

Je vais donner la parole à Mme Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, cher Rémi FÉRAUD.

Effectivement, ce projet a été suggéré par un vœu adopté au Conseil de Paris en avril dernier, puis adopté lors de la Commission de dénomination du 9 juin dernier. Nous nous réjouissons qu'il ait pu avancer si rapidement grâce au concours de la Direction de la Jeunesse et des Sports. En effet, c'est avec la DJS que je présente ce projet. C'est pourquoi c'est avec plaisir que j'y associe mon collègue Pierre RABADAN, puisque le centre accueille des équipements sportifs. Le "Centre Paris Anim' Nouvelle Athènes", dont s'occupe notre collègue Hélène BIDARD, sera intégré au nouveau complexe du centre Jacques Bravo.

Je souhaite, comme vous le savez, que la dénomination d'un lieu soit en adéquation avec le parcours de la personnalité honorée par un hommage public. Je pense que, là, c'est tout à fait le cas. Jacques Bravo a laissé dans le quartier et l'arrondissement l'exemple d'un homme ouvert, rigoureux et d'une grande bienveillance, un homme engagé. Jacques Bravo a œuvré pour l'inclusion sociale, la jeunesse et les sports. Je me réjouis que chacun vote ce projet de délibération. Comme cela, c'est une belle conclusion puisque je crois que nous avons des événements sportifs à suivre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Voilà. Vous avez tout dit, Laurence PATRICE. Je trouvais que c'était tout un symbole de terminer cette première journée de séance du Conseil de Paris avec ce nouvel hommage que nous avons rendu à Jacques Bravo, qui a joué un rôle important dans le 9e arrondissement, au sein du Conseil de Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 112.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DJS 112).

Chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée. Nous reprendrons la séance demain matin à 9 heures. Nous continuerons à examiner les dossiers de la 2e Commission.

La séance est suspendue.

Avant de commencer par les débats de la 2e Commission, nous aurons un débat sur le crack dans le Nord-Est parisien. Je rectifie mon propos qui était un peu rapide.

Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 6 juillet 2021 à vingt heures cinq minutes, est reprise le mercredi 7 juillet 2021 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous invite à prendre place.

Débat sur "les solutions pour remédier au problème du crack dans le Nord-Est parisien".

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la problématique du crack et aux solutions envisagées pour le quartier de la place Stalingrad.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police, chers collègues, la Conférence d'organisation du Conseil a convenu d'un débat organisé sur le thème des solutions pour remédier au problème du crack dans le Nord-Est parisien. Nous allons donc engager ce débat important dans des temps de parole définis - je le dis, puisque nous avons ici un certain nombre de riverains, d'habitants, de citoyens qui participent à nos débats depuis les tribunes - en fonction du poids électoral des groupes politiques. Chacun et chacune qui prendra la parole présentera aussi les vœux dans son exposé.

Avant de donner la parole aux différents orateurs et oratrices, je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, Monsieur le Préfet de police, depuis plus de trente ans, la toxicomanie de rue, les trafics et la consommation de crack sont un fléau pour les quartiers du Nord-Est parisien, mais aussi pour les communes voisines. C'est une très grande souffrance pour les habitants, témoins, souvent victimes aussi, de la misère, de la violence, mais aussi pour les toxicomanes, malades de l'addiction à ce poison qu'est le crack. Je pense bien sûr particulièrement aux femmes usagères de drogues, dont, nous le savons, la vulnérabilité est extrême.

La crise liée au coronavirus a en partie mis à mal les efforts considérables que nous avons réalisés avec nos partenaires de l'Agence régionale de santé, de la Préfecture de Région, du Parquet de Paris, de la Préfecture de Police dans le cadre de ce "Plan Crack" adopté il y a exactement deux ans. Je veux saluer l'ensemble de mon Exécutif, des maires d'arrondissement et bien sûr Anne SOUYRIS, pour le travail qu'elle a fait, et aussi bien sûr Nicolas NORDMAN.

La situation s'est dégradée sous l'effet de plusieurs phénomènes. D'abord, les évacuations successives de ce que l'on peut nommer des scènes ouvertes de consommation et de deal ont dispersé les usagers de drogues sans proposer une solution globale de prise en charge tenant compte de leur addiction. Ensuite, l'espace public a été laissé aux personnes en errance pendant les confinements et les couvre-feux, rendant sans doute encore plus visible la détresse, la misère et l'insécurité liées au crack. Qui plus est, les services de prise en charge médicale, psychiatrique, d'accompagnement social ont été, comme partout, sous tension, du fait aussi de la crise sanitaire. Enfin, la crise économique et le climat anxigène pèsent sur des publics déjà fragiles et favorisent bien sûr les décrochages et les rechutes. Et les trafiquants, pendant ce temps, eux, prospèrent sur ces drames.

Cette situation est grave et intolérable, mais elle n'est pas insoluble. Elle appelle de chacune et de chacun d'entre nous des réponses sérieuses, durables, pragmatiques, loin des nombreuses gesticulations idéologiques et des outrances politiciennes. A ce titre, je veux à nouveau saluer l'extraordinaire mobilisation de nos concitoyens résidant aux abords des jardins d'Eole. J'ai eu, avec mon équipe, l'occasion de les rencontrer à quatre reprises au cours du mois de juin. Chaque fois, j'ai été frappée par leur souci de l'intérêt général, par leur engagement pour leur

quartier, et bien sûr par leur inquiétude pour eux et pour leur famille, mais aussi cette inquiétude sincère pour le devenir des usagers de drogues, et par leur envie de trouver, avec nous, des solutions apaisées et pérennes à ce problème.

Les Parisiennes et les Parisiens de ces quartiers de mixité sociale sont bien loin des caricatures que l'on peut souvent lire dans nos journaux. Ils ne nous demandent ni d'exclure, ni d'enfermer, ni de reléguer les consommateurs de crack. Ils nous demandent simplement de construire des dispositifs qui soient à la hauteur des besoins pour sortir les usagers de la rue et de la dépendance, et pour retrouver évidemment un cadre de vie convivial pour eux et leur famille. Leur interpellation est évidemment salutaire et leurs propositions, toujours constructives. Je veux ici les remercier.

Je voudrais également rappeler le travail difficile et indispensable des professionnels et des associations de réduction des risques, des structures médico-sociales, des services hospitaliers de psychiatrie et d'addictologie, et des équipes de médiation de la Ville de Paris.

Chaque jour, sachez-le, huit maraudes associatives et une équipe spécialisée de notre unité d'assistance aux sans-abri vont à la rencontre des usagers de drogues pour les orienter, leur distribuer du matériel de réduction des risques et assurer une médiation avec les riverains. Paris compte d'ailleurs une dizaine de centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues. Nous comptons aussi une salle de consommation à moindre risque et deux petits espaces de repos. Grâce au "Plan Crack", 424 usagers sont actuellement hébergés avec un accompagnement sanitaire et social dans 46 hôtels différents des 11e, 17e et 18e arrondissements, mais aussi en proche banlieue. Educatrices, médiateurs, travailleurs sociaux, médecins, infirmières, psychologues, psychiatres œuvrent au quotidien pour aider les consommateurs à sortir de la rue, de la précarité, mais surtout de la dépendance. C'est une mission souvent invisible et ingrate. Certains préféreront toujours retenir tout ce qui n'aura pas fonctionné, mais je veux leur dire ici que nous savons, au sein de la majorité municipale, combien leur engagement et leur professionnalisme permettent à de nombreux usagers de drogues de trouver le chemin pour s'en sortir.

Car oui, il existe un chemin. Nous savons quelle voie nous ne devons pas emprunter, celle qui consisterait à déplacer les toxicomanes et les dealers d'un lieu à l'autre tous les trois mois de la "Colline" à Rosa-Parks, de Rosa-Parks à Stalingrad, de Stalingrad aux jardins d'Eole et ailleurs encore, sans autre réponse que de tolérer finalement des zones de consommation et de deal à très haut risque et à ciel ouvert.

C'est grosso modo ce que nous aurions pu nous apprêter à accepter : que le jardin d'Eole, ce qu'il était en train de devenir, devienne le hub du trafic de crack, pas simplement parisien et national, mais même européen. Ce n'est pas possible. On ne peut pas nous dire, d'un côté, que l'on ne tolérera pas les salles de consommation à moindre risque, encadrées, dans lesquelles il y a un travail thérapeutique vis-à-vis des toxicomanes, et nous dire, de l'autre, que la solution serait, à ciel ouvert, un immense espace que l'on aurait déterminé comme espace de non-droit pour le deal, le trafic de drogues et la consommation ! Il y a là une incohérence que nous ne pouvons pas accepter et qui conduit à dire que les pouvoirs publics sont impuissants.

Je ne me résous pas à dire que les pouvoirs publics sont impuissants. Alors, je vous le dis clairement : ce type de solution n'est pas tolérable ni sous le périphérique, ni dans un jardin public et nulle part à Paris et, je l'espère, nulle part en France. Ces scènes ouvertes accroissent la consommation compulsive. Elles augmentent les risques de viol et de violence, favorisent les pratiques dangereuses ainsi que des comportements incompatibles avec la prise en charge sanitaire et sociale car il est très difficile, pour les professionnels de santé, les psychologues, les psychiatres, les médecins, les infirmières, d'intervenir dans ce type de scène - très difficile et parfois même dangereux ! C'est exactement l'inverse d'une réponse pérenne qui permettrait d'amener les consommateurs vers le sevrage. C'est aussi un pis-aller qui, je le regrette, montre les limites d'une réponse uniquement sécuritaire au problème, même si elle est importante et nécessaire.

Alors, notre objectif commun est évidemment la réduction drastique - idéalement, l'extinction - de la consommation de ces drogues extrêmement nocives et de la criminalité qui y est associée. Pour atteindre cet objectif, il faut agir de concert sur la trop grande facilité d'accès aux produits et sur l'accompagnement des usagers vers le sevrage.

Sur le premier volet, j'ai demandé au Gouvernement d'intensifier la lutte contre les trafics, d'accroître les moyens d'enquêtes dédiées - effectifs de police judiciaire, moyens techniques de détection, aussi dans les aéroports - pour réduire l'approvisionnement de la plaque parisienne en produits stupéfiants. Je sais que des efforts sont réalisés par les services de police. Je veux les remercier. Pour autant, il s'agit bien sûr d'accélérer et de changer d'échelle parce que c'est une course contre un phénomène qui risque vraiment de nous déborder et nous ne pouvons pas l'accepter. Il s'agit d'agir de manière systématique dès que le trafic reprend, mais bien sûr en remontant les filières.

Sur le second volet, l'accompagnement vers le sevrage, il faut bien sûr disposer de multiples réponses permettant une prise en charge globale, comprenant également les injonctions de soins délivrées par l'autorité judiciaire ou l'hospitalisation sous contrainte, quand cela est indispensable, pour protéger les usagers dangereux

pour les riverains et pour eux-mêmes. Je rappelle ici que ce n'est pas une compétence du Maire de Paris, mais une compétence qui revient à la justice.

Ce que nous devons réaliser maintenant, et c'est le sens du vœu que vous avez adopté lors du précédent Conseil de Paris, c'est la création d'un réseau de lieux de prise en charge à taille humaine. C'est la seule solution possible, durable, humaine et sérieuse !

Ces lieux doivent combiner l'accueil, des espaces de repos le jour, des places d'hébergement d'urgence la nuit, une offre de soins, de l'accompagnement social et thérapeutique, de l'accompagnement psychiatrique, dans un cadre juridique autorisant évidemment aussi l'inhalation supervisée. Car aucun toxicomane ne viendra dans ce type de lieu s'il n'y a pas une prise en compte de son addiction, c'est-à-dire un accompagnement de celle-ci. Toutes celles et ceux qui se sont beaucoup élevés contre, par exemple, les salles de consommation à moindre risque savent qu'ils ont tort car ce n'est pas en évacuant le problème, en voulant le rendre invisible, qu'on le règle.

Ce que nous devons construire, en fait, c'est une offre thérapeutique nouvelle. Nous avons affaire à une addiction liée à une drogue qui n'a pas aujourd'hui de produit de substitution. Nous devons organiser la prise en charge de ces personnes toxicomanes. Cela a été très largement démontré dans de nombreux pays : loin d'encourager la dépendance des dispositifs qui encadrent la consommation et au lieu de la nier, cela favorise le contrôle et l'espacement des prises, l'adhésion aux soins psychiatriques et aussi la stabilisation sociale, la réinsertion, ainsi que la réadaptation.

Nous sommes prêts à ouvrir ces lieux, ces lieux intégrés de prise en charge pour sortir les usagers de crack de la rue. Nous sommes prêts, et je suis prête, à en ouvrir plusieurs, disséminés dans l'ensemble du territoire parisien, bien sûr en lien avec l'Etat et au sein du Grand Paris. Car il n'y a pas d'autres solutions. Je sais que les Parisiens le savent. D'ailleurs, il suffit de regarder ce qu'ils nous disent, notamment dans le 10^e arrondissement, là où existe une salle de consommation à moindre risque.

Nous avons identifié...

Vous savez, cela fait du bruit ici. Moi, je m'adresse aux Parisiens qui nous écoutent et suivent nos débats et qui, malheureusement - ou heureusement pour eux -, n'entendent pas cette façon permanente d'intervenir pour bloquer une parole qui se doit d'être libre, qui est contradictoire, mais qui doit être respectueuse, ce qui est rarement le cas lorsque ce type de vociférations intervient dans des débats aussi sérieux et importants que celui que nous conduisons aujourd'hui !

Alors oui, nous avons identifié quelques sites susceptibles d'être adaptés dans différents arrondissements. J'ai eu l'occasion de l'évoquer lors de ma rencontre avec le Premier Ministre cette semaine. Certains de ces lieux fonctionnent d'ailleurs déjà comme centres d'accueil et d'accompagnement ou comme espaces de repos. Je veux d'ailleurs remercier les maires d'arrondissement et en particulier celui du 18^e car nombre de ces lieux s'y trouvent et ne posent pas, aujourd'hui, de problèmes avec les riverains. Ils ont fait l'objet de beaucoup de discussions avec eux. Éric LEJOINDRE a vraiment été dans ce dialogue. Aujourd'hui, ces lieux apparaissent comme des évidences pour justement réduire à la fois les consommations, encadrer et accompagner les toxicomanes et, aussi et surtout, faire retomber la tension qui existe dans ces quartiers.

Nous sommes, nous le savons, face à une difficulté majeure. De tels dispositifs intégrés ne sont pas prévus en l'état actuel de la réglementation française. Ils ne rentrent pas dans les cases de tous ces dispositifs médico-sociaux prévus par le législateur. Il nous faut donc poser un cadre expérimental pour ces lieux nouveaux. C'est dans ce sens que, suite à cette réunion que j'ai eue avec le Premier Ministre, je souhaite travailler avec l'ensemble des services de l'Etat : à la fois, bien sûr, la Préfecture de Région, l'A.R.S., le Préfet de police, mais aussi le Parquet de Paris. D'ailleurs, lors de notre dernière réunion entre Mairie de Paris, mairies d'arrondissement et l'ensemble du Parquet de Paris, nous avons eu l'occasion d'évoquer cette situation. J'ai bien sûr invité les autorités publiques à participer avec nous à une réunion prochaine avec les riverains, les associations, et aussi bien sûr les professionnels de santé pour parler de ces lieux que nous sommes en train d'identifier, mais aussi du cadre expérimental que nous voulons poser.

Les Parisiennes et Parisiens sont, je le sais, prêts à soutenir notre démarche, mais ils ont besoin d'entendre que cette approche sanitaire de réduction des risques est validée scientifiquement. D'ailleurs, il suffit de lire sérieusement le rapport de l'Inserm sur le bilan des salles de consommation. Il fait l'objet d'un consensus, bien au-delà des clivages partisans, qui est, je crois, partagé au plus haut niveau de l'Etat.

Dès cet été, je prendrai ma part en ouvrant un premier lieu de prise en charge spécialisée du crack à Paris, comme j'en ai informé le Premier ministre. Dès lors, je ne peux qu'inviter le Gouvernement à nous accompagner, à soutenir les élus parisiens et tout particulièrement les maires d'arrondissement qui sont les artisans de son consensus local, dans le déploiement de cette solution que j'appelle de mes vœux.

Mes chers collègues, nous faisons et nous devons faire preuve d'encore plus de responsabilité. Il n'y a pas de problèmes que nous ne puissions résoudre par de la rationalité, de l'humanisme et de l'humanité, du sérieux, du professionnalisme. C'est ce que nous nous employons et nous nous emploierons à faire pour les riverains qui subissent ces scènes de violence permanente et la vivent au quotidien et pour les toxicomanes eux-mêmes qui sont

dans une situation de vulnérabilité extrême, afin que Paris, cette capitale qui a toujours su inventer, s'adapter, mais aussi proposer des solutions nouvelles, soit pleinement dans le rôle et la vocation qui sont les siens.

Je vous remercie.

A sa demande, et parce que c'est normal, je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

J'ai eu l'occasion de dire ici que je pensais - que nous pensions - que la solution n'était pas uniquement policière. Je partage votre appréciation : elle est également, et sans doute avant tout, sociale et médicale. Elle n'exclut bien évidemment pas la solution de l'action policière résolue. C'est ce que nous faisons. C'est ce que nous démontrons, même si on s'aperçoit depuis des années que l'on ne réduit pas le nombre de personnes se droguant à cette drogue particulièrement terrible, dangereuse, affreuse.

On a à peu près toujours 200 toxicomanes à Paris. Ils sont là depuis très longtemps et je rappelle d'ailleurs que nous n'avons pas évacué la "Colline du crack". Elle s'est vidée toute seule ! Peut-être aurions-nous pu faire différemment, mais les choses se sont faites ainsi.

Quel est le résultat de tout cela ? Une situation aujourd'hui dans et aux abords du jardin d'Eole dont je ne pense pas qu'elle puisse durer plusieurs jours. Je veux dire par là que la présence, devant le jardin, de ces toxicomanes - qu'ils soient d'ailleurs à l'intérieur ou à l'extérieur, mais ils sont désormais à l'extérieur - ne peut pas durer au-delà de quelques jours. Il faut trouver une solution intermédiaire.

Là-dessus, Madame la Maire, j'ai un désaccord avec vous. Je suis d'accord que les solutions intermédiaires ne sont pas des solutions définitives mais, comme toute solution intermédiaire, elles ont vocation à soulager une partie des habitants, certes en remettant la pression ailleurs. J'ai bien conscience que, pour d'autres habitants, ce serait extrêmement embêtant. C'est pour cela que j'ai proposé un lieu qui me semblait avoir moins de pression, mais tout en reconnaissant parfaitement qu'il ne s'agit que d'une solution provisoire.

Quelles sont les solutions définitives ? Là, je n'ai pas la compétence pour les aborder. Ce n'est pas à moi de le dire. Je peux simplement faire état - et j'en ai fait état ici - de l'opposition du Ministre de l'Intérieur à des salles où l'on se drogue. Les choses sont parfaitement claires sur la position que je reprends et que j'explique. Je ne vais pas longuement la détailler. J'avais également eu l'occasion de dire ici que si l'arbitrage du Premier Ministre était différent, je le mettrais bien évidemment en œuvre, comme toute chose, mais, puisque nous en sommes au stade des avis et des positions, je me permets de donner également la mienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet, une position qui n'a d'ailleurs pas changé.

Je vais donner la parole à Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s", première oratrice de ce débat.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la consommation de drogues, notamment du crack, et les nuisances qu'elle engendre dure depuis maintenant plusieurs mois, plusieurs années dans le Nord-Est parisien. Il n'y a pas de solutions simples à cette situation complexe. Elle nécessite donc une réponse qui soit à la hauteur de l'enjeu et qui associe une pluralité d'acteurs.

Celles et ceux qui consomment du crack se sont concentrés, ces dernières semaines, dans et autour du jardin d'Eole - ces derniers jours, à proximité, effectivement, vous l'avez dit. Cela rend la vie quotidienne des riverains extrêmement difficile.

Les vraies solutions sont peu discutées, souvent reléguées au second plan dans les discours et dans le traitement médiatique de cette situation complexe. Plutôt que de délimiter, de déplacer en vain la consommation de drogues au gré des évacuations, envisageons plutôt les réponses pérennes à cette situation dramatique.

Vous l'avez évoqué : tout d'abord, ouvrir des structures d'accompagnement et de prise en charge des consommateurs dans une logique de réduction des risques, de petite taille et dans divers arrondissements à Paris, est une première partie de la réponse. Si la situation est dramatique, elle l'est en premier lieu pour les personnes victimes de ces addictions. C'est pourquoi priorisons l'accompagnement et la prise en charge médico-sociale. Dans un même temps, vous l'avez évoqué aussi, lutter contre les trafics, travailler au démantèlement des réseaux, cela fait bien sûr partie intégrante de la stratégie.

Sur ces premiers éléments de réponse, la Ville de Paris ne peut agir seule. D'ailleurs, pour certains, peut-elle être chef de file ? La lutte contre le trafic et le démantèlement des réseaux suppose un plan d'action de la Préfecture de Police, une stratégie nationale. Elle est bien évidemment en dehors de nos compétences, en dehors des compétences de la police municipale.

L'accompagnement et l'action médico-sociale nécessitent des structures souvent animées par des associations dotées d'une très grande expertise. Le maillage du territoire parisien doit être renforcé et je sais que les maires des 10e, 14e, 18e et 20e ont déjà manifesté leur volonté de prendre leur part, ou le font déjà. Un très grand merci à eux.

Je sais le courage qu'il faut pour l'exprimer publiquement, dans un débat parfois tendu avec les habitants et les habitantes, et pour assumer que c'est par l'effort de toutes et tous que l'on arrivera au bout de la situation, qui n'est plus acceptable pour personne.

Ensuite, nous ne pourrions totalement résoudre l'équation sans la contribution du Gouvernement pour faciliter le déploiement des dispositifs, notamment de lieux de consommation.

Le travail accompli par l'association "Gaïa" au sein de la salle de consommation située dans le 10^e arrondissement à proximité de la gare du Nord est à saluer. Depuis bientôt quatre ans, elle fonctionne sans cesse, accompagne des femmes et des hommes et s'insère dans un dispositif plus global, en complément de centres de soins, d'accompagnement, de prévention et d'addictologie, des centres d'accompagnement d'accueil à la réduction des risques pour les usagers de drogues, de centres de dépistage mobile, des maraudes médico-sociales. L'implantation de cette salle se voulait expérimentale ; elle s'avère concluante quand on regarde le nombre de passages par jour et les milliers de consultations sociales qui y ont eu lieu. Le lieu mérite d'être pérennisé, consolidé, peut-être par l'implantation d'autres dispositifs de même type à Paris et à proximité.

Le rapport de l'Inserm, présenté la semaine passée et beaucoup plus complètement restitué à Strasbourg, plaide en ce sens en apportant beaucoup d'éléments pour lever les craintes que ces dispositifs peuvent susciter, et ainsi faciliter leur acceptation sociale : baisse des troubles constatés dans les quartiers où ils sont implantés, impact positif sur la tranquillité publique, et bien sûr et avant tout diminution des pratiques à risque en tout genre. Il encourage à suivre les modèles vertueux de pays voisins où l'Etat investit pleinement pour créer des places d'hébergement et un maillage de petites structures d'accompagnement, des espaces de repos, de soins, de consommation encadrée, d'hébergement sanitaire et social.

Alors, l'ensemble des parties prenantes doivent avancer ensemble pour pérenniser, consolider, mettre les moyens nécessaires dans ces outils. A nos yeux, l'Etat doit être chef de file et entraîner cette démarche plus globale. Il y a urgence à permettre une prise en charge sérieuse de ces publics. Si les Parisiennes et Parisiens comprennent la complexité de la situation, peu d'entre eux se soucient de savoir qui est réellement responsable. Ils se désolent avant tout du sort des victimes ou des risques qu'ils encourent ou font encourir aux riverains.

Elus de Paris, nous pouvons, avec les citoyennes et les citoyens, pour eux et pour les victimes de ces addictions, agir avec l'Etat pour le déploiement d'une politique à la hauteur de l'urgence que constitue cette situation dramatique.

Soyons moteurs du changement pour Paris pour le bénéfice de toutes et tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne à présent la parole à Mme de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Je vous remercie.

Madame la Maire, vous l'avez dit, l'urgence de la situation dans le Nord-Est parisien est réelle. Comment peut-on accepter ce qui se passe ? Pour les riverains, pour les consommateurs de crack, nous ne pouvons rester les bras ballants car, depuis bien trop longtemps, ce sont chaque jour près de 700 consommateurs de crack qui prennent possession des lieux de vie des habitants du Nord-Est parisien qui désespèrent.

J'ai ainsi reçu des témoignages de résidents autour du jardin d'Eole qui ont tenté d'alerter la mairie du 18^e qui, me disent-ils, répond par un mail institutionnel : "Elle ne répond plus quand on lui demande des précisions. Quant à la Mairie de Paris, nos demandes restent sans réponse." Ils ajoutent : "On fait des manifestations tous les mercredis soir pour dénoncer cette situation infernale. On ne sait pas quand le jardin sera évacué. Personne ne répond à nos mails." Certes, depuis, l'évacuation a eu lieu, mais sans que le problème ait trouvé de solution. Nous ne devons donc pas nous en satisfaire.

Nous en avons tous conscience, les problématiques liées au crack sont nombreuses et les risques sanitaires, très élevés. Les consommateurs de drogues vivent dans des lieux insalubres et ne bénéficient que de peu de suivi médical, ni physique, ni psychologique. Sur le plan social, l'usage des drogues entraîne une augmentation de la précarité, de la délinquance. Elle crée un fossé entre la population et les consommateurs de drogues qui sont en marge de la société. L'insécurité persiste et les riverains souffrent quotidiennement de cette situation. En témoignent les altercations parfois violentes entre usagers de crack eux-mêmes ou la population riveraine. Quant aux violences faites aux femmes, elles sont malheureusement toujours plus nombreuses. Rien que depuis le début de l'année, si j'ai bien compris, 63 faits de violences sexuelles envers des femmes ont été recensés dans le 17^e arrondissement et la presse relate chaque jour les usagères de crack violées ou poussées à se prostituer pour survivre. C'est, d'après les associations, le cas pour 95 % d'entre elles.

Pour répondre à toutes ces problématiques, il est évidemment nécessaire d'avoir des moyens financiers pour mettre en place un certain nombre d'actions, mais cela ne suffit pas. Je fais bien évidemment référence aux 9 millions d'euros du "Plan Crack 2019-2021". Un investissement aussi coûteux pour quel résultat ? Nous nous posons la question. Nous aimerions savoir, d'autant que, manifestement, cette enveloppe a principalement été utilisée pour héberger les usagers du crack en journée, pas pour les accompagner vers la sortie de la drogue. Or la mobilisation

de moyens humains est primordiale pour assurer une inclusion maximale des consommateurs à travers des parcours de soins approfondis et spécialisés. En moyenne, 30 % des usagers de drogues ne présentent ni couverture maladie, ni suivi social ou médical. Une attention particulière doit également être portée au suivi psychologique et psychiatrique car, nous le savons tous, un accompagnement sur le long terme est nécessaire pour peut-être espérer une rupture totale avec le crack qui, rappelons-le, ne dispose d'aucun substitut.

J'ai un troisième point : la localisation géographique des usagers de crack. Madame la Maire, vous avez appelé à la libération du jardin d'Eole, mais la délocalisation du problème n'entraîne pas sa résolution - vous l'avez bien dit, ainsi que M. le Préfet -, d'autant plus que les quartiers évoqués par une éventuelle relocalisation - Bercy-Charenton ou Poissonniers - seront transformés dans les prochaines années, rendant une nouvelle fois cette situation temporaire. Si la perspective d'une relocalisation fixe doit être pensée pour les usagers du crack, une concertation devra nécessairement avoir lieu tant avec les élus qu'avec les riverains. Vous l'avez dit. Nous en prenons acte et attendons de pouvoir y participer, Madame la Maire.

Enfin, le maillage territorial des salles de consommation à moindre risque doit être réfléchi et discuté. Les élus MoDem du Conseil de Paris soutiennent depuis longtemps le principe de salles de consommation à moindre risque mais Paris n'a pas seule vocation, vous l'avez dit aussi, à accueillir et résoudre la problématique des usagers de crack dans l'espace public. C'est par la présence de plusieurs salles de consommation à moindre risque sur l'ensemble du territoire métropolitain et par une prise en charge dimensionnée et adaptée que nous pourrions apporter collectivement - Etat, collectivités, A.R.S. - une réponse aux problématiques multiples et imbriquées du crack.

Ainsi, nous sommes d'accord, nous ne pourrions nous passer de la mobilisation de tous les acteurs pour qu'ils résolvent ensemble ce problème très difficile : sécurité, santé, accueil. Il n'y a qu'en travaillant ensemble, avec une volonté forte et partagée de tous les acteurs, que nous y parviendrons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne à présent la parole à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, vous avez tout dit dans votre introduction. Certainement qu'à ce stade la première chose que je voudrais faire est, encore une fois et devant cette Assemblée, de vous remercier de prendre vos responsabilités devant un problème difficile, comme vous le faites d'ailleurs à chaque fois. Quand c'est compliqué, vous ne reculez pas. Je vous en remercie parce que, nous, les maires du Nord-Est parisien, nous avons, comme vous le disiez dans votre introduction, au quotidien, dans un dialogue avec les riverains, à chercher les meilleures solutions possibles dans le contexte et avec les outils que nous avons.

Nous avons tous pu constater - et y a-t-il vraiment là une question d'opinion ? - que revenir à un système qui consiste, comme dans les années 1990-2000, à parquer les toxicomanes dans des parcs, comme nous le voyons à Zurich ou à Francfort, en les laissant livrés à eux-mêmes, et donc en faisant grossir les groupes et augmenter les comportements à risque, les décès, les blessures et les agressions... Est-ce vraiment une solution ? Est-ce une opinion ?

Ce que nous montre la science, ainsi que les expériences menées en France, mais surtout dans d'autres pays d'Europe, c'est qu'il y a une voie, des outils qui nous permettent de faire en sorte que le sort de ces quelques centaines de personnes, en détresse absolue, s'améliore et, par là même, que la vie collective s'améliore.

Alors, comme vous avez tout dit, je donne mon opinion : je pense qu'il est de notre responsabilité, y compris parce que les compétences ne sont tout simplement pas les nôtres, de faire en sorte de mettre en place et d'être moteur pour inspirer les services de l'Etat. Je sais que c'est très présomptueux de parler ainsi, mais je me permets de donner mon opinion.

La deuxième chose que je voudrais faire, c'est témoigner. Encore une fois, j'entends le verbatim de Mme de COMPREIGNAC à l'instant qui reprend peut-être un mot sur BFM, une citation sur CNews. Mais la réalité de ce que nous demandent les riverains, de ce qu'ils nous disent au quotidien...

Madame, je ne sais pas si, dans le 6e, beaucoup de riverains vous parlent de ce qui se passe autour des salles de consommation à moindre risque. Moi, je fréquente tous les jours des riverains du 10e. Éric LEJOINDRE, tous les jours des riverains du 18e ; Éric PLIEZ, tous les jours des riverains du 20e ; François DAGNAUD... Les gens nous demandent d'être efficaces et de mettre en place ces solutions. Ils ne nous demandent pas de faire du balancier d'un endroit ou à un autre. Ils nous demandent d'être même pas courageux, juste cohérents !

En responsabilité, nous ne pouvons pas le faire seuls ; nous ne voulons pas le faire seuls. Nous avons besoin des services de l'Etat. D'ailleurs, c'est notre manière habituelle de travailler : avec les services de l'Etat.

Je conclus comme j'ai commencé. Je vous remercie, vous, votre équipe, votre Exécutif, de porter cette parole au nom de l'ensemble des Parisiens et notamment ceux de nos quartiers car cette situation n'est pas acceptable. Est-elle plus aiguë qu'il y a quelques années ? Je ne sais pas, mais elle n'est pas acceptable en l'état. Ce n'est pas parce que cela fait trente ans que cela dure que l'on doit aujourd'hui, alors que l'on sait quoi faire, ne pas le faire.

Je ne pense pas que nous ayons le choix. Je ne crois même pas que ce soit une question d'opinion. Je crois que c'est notre boulot en ce moment et qu'il faut que nous le fassions.

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci infiniment.

La parole est à Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement et présidente du groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Mes chers collègues, on ne compte plus, Madame la Maire, vos déplacements en province. Quelle chance que votre périple ait pu vous donner très récemment l'occasion de vous arrêter à Paris pour enfin ouvrir les yeux sur la misère qui s'est développée, depuis que vous êtes Maire de Paris, au Nord, à l'Est de Paris et bien au-delà, et évidemment dans les jardins d'Eole.

Ces jardins, vous avez demandé au Préfet de police de les réquisitionner pour y parquer - et j'emploie le mot à dessein - les toxicomanes, et pas n'importe lesquels : les "crackés". Après les avoir baladés de la "Colline du crack" de la porte de la Chapelle à la place Stalingrad, sans oublier la salle de shoot du 10e arrondissement dont vous avez fait le symbole de la réussite de votre politique antidrogue alors que tout le monde, y compris le Préfet de police et le Procureur de la République lors de notre dernière réunion, en pointe les échecs, les premières victimes de vos échecs, Madame la Maire, sont les toxicomanes eux-mêmes.

Le récent rapport de l'Inserm en est l'illustration et illustre votre mauvaise foi. Tous les échecs des salles de shoot y sont exposés et vous persévérez pourtant à l'interpréter, comme toujours, comme un encouragement. Avec cette salle de shoot, vous avez fixé les trafics de stupéfiants, vous avez fixé la traite des êtres humains, vous avez fixé les violences et les agressions, et je n'oublie pas les viols, Madame la Maire. Sans vous attendre, nous avons depuis longtemps rencontré les riverains, les habitants, les toxicomanes eux-mêmes, les responsables des associations auxquelles je veux rendre hommage - l'association "Gaïa" que j'ai rencontrée sur site et l'association "Aurore" qui sont aux côtés des toxicomanes sur tous les sites, là où ils errent, et qui sont en première ligne, ce qui n'est pas votre cas -, ainsi que les forces de l'ordre qui subissent ce climat de peur et d'insécurité.

Depuis longtemps, nous vous avons alertée sur le désespoir des familles, sur le désespoir des riverains qui subissent avec violence la consommation de drogues et les trafics et à qui on a confisqué non seulement un jardin mais aussi leur lieu de vie, sur la situation sanitaire et sociale dramatique des quelques centaines de toxicomanes s'y concentrant et la honte pour notre ville de les laisser errer dans nos rues et dans les immeubles environnants, sur les tensions, les dangers qui s'installent dans le quartier pris en tenaille entre la fixation des dealers, l'explosion de la délinquance, la multiplication des agressions, la prostitution et parfois aussi des réactions désespérées des riverains poussés à bout que l'on n'entend plus et que l'on n'entend pas ! Cette situation dramatique est le fruit de vos décisions. C'est le fruit de vos échecs. C'est le fruit de votre inaction.

Madame la Maire, on ne joue pas impunément avec des vies humaines. On ne peut pas utiliser la misère pour servir des ambitions idéologiques ou personnelles.

La lettre que vous a adressée le Préfet de police met cruellement la lumière sur votre cynisme, sur vos contre-vérités permanentes. Oui, vous avez fait le choix des jardins d'Eole pour regrouper les toxicomanes dans un quartier résidentiel contre une autre proposition dans une zone moins dense, moins peuplée : la place Auguste-Baron. Vous l'avez refusé. Vous êtes la seule maire de France - la seule, je dis bien ! - à vouloir fixer les problèmes de drogues dans des quartiers au contact des familles et des enfants. Même vos amies politiques... Je suis allée visiter celle de Strasbourg - oui, celle de Strasbourg ! - qui ne correspond pas du tout à celle que vous avez faite à Paris. Même Martine AUBRY, à Lille, ne l'a pas fait. Vous avez effectivement...

Comment expliquer que vous ayez pris la décision unilatérale de rendre les jardins d'Eole aux habitants sans pour autant prévoir de solution pour les toxicomanes qui errent désormais aux abords dans les rues, dans les halls d'immeuble, sous les yeux des enfants et des parents ? Ce que vous faites est une faute morale, mais ce n'est pas seulement une faute morale : c'est une responsabilité, y compris pénale. Quand des drames surviennent, comme les agressions récentes, oui, vous avez une responsabilité ! Les agressions récentes, les viols de jeunes femmes qui se font violer pour se procurer des doses de crack, c'est cela, la réalité !

Madame la Maire, les toxicomanes doivent être sortis de la rue et pris en charge médicalement, psychologiquement, socialement. Les salles de shoot...

Oui, cela vous gêne !

Les salles de shoot ne sont pas une solution ; elles ne le seront jamais, justement parce qu'elles incitent à la consommation dite "propre" - mais la consommation, ce n'est jamais propre ! - sans jamais chercher à réduire cette consommation, en oubliant l'objectif du sevrage. Ces salles excluent le crack, puisque c'est du crack fumé.

Aujourd'hui, nous avons un problème de crack à Paris. Aucune action n'est entreprise pour lutter activement contre cette drogue dont les lésions sont irréversibles. Votre idéologie, c'est de faire avec la drogue plutôt que de lutter contre. Vous oubliez que les consommateurs de drogues sont d'abord et avant tout consommés par la drogue. Vous renoncez à aider les "crackés" alors qu'il existe des moyens. Ils peuvent être pris en charge médicalement en milieu hospitalier. Paris dispose à ce titre de 35 centres de soins et d'accompagnement qui mériteraient d'être renforcés et soutenus. Que fait la Maire de Paris, présidente de l'A.P.-H.P. ? On ne vous entend jamais en cette qualité ! L'hospitalisation peut être rendue obligatoire. Oui, Madame la Maire, vous pouvez le faire ! Il faut de la volonté politique mais, ici, il faut arrêter d'avoir du cynisme. Ces mesures existent, mais encore faut-il avoir la volonté de les faire appliquer. Ces orientations, dans une forme d'hospitalisation adaptée, seraient protectrices pour les toxicomanes, mais aussi pour les riverains.

Madame la Maire, nous vous demandons de prendre vos responsabilités. Il est urgent de développer de nouvelles structures qui répondent à cette situation sociale dramatique. Cela, Madame HIDALGO, ce n'est pas le Gouvernement, ce n'est pas la Région, ce n'est pas les autres qui doivent le faire. C'est votre compétence !

Qu'avez-vous fait des 9 millions d'euros pour le "Plan Crack" ? La Chambre régionale des comptes a d'ailleurs ouvert une enquête, à tel point qu'elle se demande ce que sont devenus ces 9 millions d'euros. Je m'interroge aussi en voyant tout le patrimoine immobilier situé en dehors de Paris que vous dilapidez pour renflouer votre budget défaillant. En début d'année, vous avez mis en vente une abbaye dans l'Allier, un château dans l'Ariège. N'avons-nous pas les moyens de trouver les locaux nécessaires à la création d'un centre en dehors de Paris, consacré à cette prise en charge globale des toxicomanes, les plus fragiles, en les accompagnant vers le sevrage ? Ce serait une solution pour que, enfin, chacun puisse être chez soi : les habitants et les familles dans leur immeuble et dans nos jardins publics ; les toxicomanes dans des structures thérapeutiques adaptées ; les dealers, en prison ; et la Maire de Paris à Paris !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Eh bien ! Si c'est l'expression de la droite républicaine, nous avons beaucoup de souci à nous faire. Une expression de cette nature avec...

J'ai entendu vos propositions, au passage, d'enfermement - d'enfermement ! - autoritaire, de refus d'accompagner les toxicomanes par des soins. J'ai entendu dans vos propos des choses extrêmement violentes non pas contre moi - cela fait longtemps que cela me passe au-dessus des oreilles - mais contre les personnes qui subissent ces situations, et tellement de contre-vérités !

Madame DATI, l'élection municipale est terminée depuis un an. C'est comme cela. Les Parisiens ont décidé. Nous sommes là pour essayer de poser, parfois, souvent, des visions contradictoires, mais nous essayons quand même - et cela arrive, heureusement, puisque 80 % de nos projets de délibération sont votés à l'unanimité - d'essayer de converger sur des solutions pragmatiques qui peuvent être communes.

Depuis maintenant plusieurs mois, je constate que vous avez décidé, avec beaucoup d'outrance et beaucoup d'irrespect pour ce qui se passe dans cette Assemblée et pour la parole des élus qui pourraient ne pas penser comme vous et qui sont d'ailleurs légitimes à agir, puisque les Parisiens en ont décidé ainsi... Je vous vois, depuis plusieurs mois, être sur une forme d'expression - c'est la vôtre, vous la choisissez, vous êtes libre...

Mais je dois le dire : sur un sujet comme celui qui nous occupe ce matin, j'espère que ce que vous venez de dire n'est pas ce que pense la droite républicaine dans notre pays.

Je donne à présent la parole à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Fatoumata KONÉ, Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

C'est avec colère, incompréhension et consternation que les riverains du jardin Eole apprenaient, le 17 mai, la réquisition d'une partie du seul espace vert de leur quartier à destination des toxicomanes. Un mois et demi plus tard, le 30 juin dernier, le jardin était évacué, nettoyé et l'accès, soudainement interdit aux toxicomanes qui, depuis, sont en errance dans les mêmes rues du quartier. En un mois et demi, aucune solution efficace n'a été trouvée pour apaiser ces quartiers. Au contraire, la situation s'est même aggravée car les habitants comprennent peu à peu qu'une cohabitation avec les dealers et les toxicomanes leur est désormais imposée et, cette fois, sans date de fin annoncée.

Parlons d'abord du rôle de l'Etat, le grand absent. Le Gouvernement a complètement abandonné les collectivités. Nous observons deux Ministres du gouvernement actuel, M. DARMANIN et M. VÉRAN, en totale opposition sur les réponses à apporter à la consommation de drogues sur l'espace public. Résultat : c'est le "statu quo". Le Gouvernement répond par un rejet des solutions existantes sans aucune proposition alternative - une absence, un grand silence !

Nous voici donc aujourd'hui, au Conseil de Paris, à débattre des solutions pour remédier au problème du crack dans le Nord-Est parisien.

Avant de parler des solutions, je souhaite vous dire ce qui n'en est pas.

Monsieur le Préfet, ce qui n'est pas une solution, c'est de parquer des toxicomanes dans un jardin public jour et nuit au milieu d'un quartier d'habitation et de laisser le lieu devenir une scène de deal et de consommation à ciel ouvert. Ce qui n'est pas une solution, c'est de laisser un quartier subir cette situation dramatique sans permettre l'installation de dispositifs d'accueil et de prise en charge des toxicomanes, mettant en danger les toxicomanes et les habitants du quartier. Ce qui n'est pas une solution, c'est de laisser les familles accompagner les enfants à l'école le matin, enjambant les toxicomanes S.D.F. endormis sur le trottoir à même le sol. Ce qui n'est pas une solution, c'est de laisser tout un quartier en désarroi en laissant gonfler ce sentiment d'abandon des quartiers populaires sans qu'aucune solution concrète et pérenne ne soit proposée.

Car, en fait, oui, mes chers collègues, vous voulez un scoop ? Eh bien, les solutions existent ! Oui, il est nécessaire de renforcer les agents de police nationale pour lutter contre le trafic et démanteler les réseaux mais, n'en déplaise à leurs détracteurs, Madame DATI, les salles de consommation à moindre risque font partie de la solution. Ces espaces de consommation médicalement assistée sont la première porte d'entrée qui permet aux toxicomanes à la rue d'accéder à des soins. Ainsi, les Ecologistes martèlent depuis des années la nécessité pour les collectivités de s'équiper de dispositifs globaux à taille humaine pour prendre en charge les usagers de drogues.

Espaces d'accueil, de soins ou de repos, centres d'accueil et d'accompagnement de la réduction des risques pour les usagers de drogues, C.A.A.R.U.D., espaces de consommation à moindre risque, hébergements... Ces dispositifs sanitaires et sociaux ont fait leur preuve depuis des décennies à l'étranger, mais peinent encore à être développés en France. Sinon, comment expliquer que nous ayons deux salles de consommation à moindre risque en France quand l'Espagne en compte 12, la Suisse, 13, l'Allemagne, 26, et les Pays-Bas, 37 ? Or il y a urgence ! Je ne peux me résigner à accepter que nous allons laisser la situation empirer tout l'été. En attendant l'ouverture de lieux d'accompagnement pérennes, nous devons agir et adapter les lieux actuels, étendre les horaires d'ouverture des structures de prise en charge existantes, renforcer les maraudes médico-sociales, augmenter les places d'hébergement pérennes, mettre en place le suivi psychiatrique des usagers présentant des troubles, ouvrir des lieux dans le domaine intercalaire de la Ville.

Et non, Madame DATI, Paris n'est pas seule ! Lille, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, plusieurs grandes métropoles françaises se sont dit prêtes à porter des projets de salle de consommation à moindre risque. Ces projets sont à chaque fois repoussés, notamment à cause du refus du Gouvernement.

Alors, Madame la Maire, pourquoi ne pas mener une action collective avec les maires engagés dans la lutte contre la toxicomanie pour exiger du Gouvernement des moyens et des actes afin d'accompagner l'ouverture simultanée de plusieurs espaces de consommation médicalement assistée dans ces grandes villes de France ? Le 28 juin dernier, à l'initiative des Ecologistes, une tribune signée par près de 90 élus avait été publiée dans "Le Monde" pour interpeller le Gouvernement car nous ne devons pas lâcher la pression.

Madame la Maire, chers collègues, les habitants des quartiers du Nord-Est parisien nous regardent, ils nous écoutent et, surtout, ils attendent des solutions sérieuses et efficaces pour enfin apaiser leur quartier, pour les protéger et protéger les toxicomanes. Vous venez d'en parler, le travail est en cours et je m'en réjouis car les habitants ne peuvent plus attendre.

Agissons ensemble !

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, "il faut continuer à se battre pour des solutions durables, efficaces et humaines. La drogue n'est pas une fatalité." Ces mots, ce sont ceux que Martine Durlach a adressés, avec Michel TUROMAN et Alain LHOSTIS, aux habitants commerçants qui manifestaient en octobre 1994, place de la Bataille-de-Stalingrad.

Vingt-sept ans plus tard, la colère ne s'est pas tarie : les riverains sont épuisés, la situation des usagers de drogues ne s'est pas améliorée et la parole des élus communistes n'a pas changé. Vingt-sept ans que nous attendons une politique d'ampleur sur le problème du crack qui ronge le Nord-Est parisien !

Los Angeles, San Diego, Miami, New York dans les années 1980, puis les capitales européennes au début des années 1990, le crack ravage toujours en premier les jeunes et les plus précaires. Dès 1989, le maire de Philadelphie appelait ses homologues européens à ne pas sous-estimer cette nouvelle drogue. Avons-nous pris cette alerte suffisamment au sérieux ? Et oui, je dis bien "ravage" car le crack emporte tout sur lui, fait tomber les dernières barrières d'humanité, rendant les conditions de vie des riverains et des usagers inacceptables.

La situation dans le Nord-Est parisien - en particulier dans le 19^e entre Stalingrad et le jardin d'Eole, autour de la rue Riquet entre les 18^e et 19^e arrondissements, et dans le 10^e - est intenable. Les habitants sont confrontés chaque jour à des scènes que personne ne peut supporter et nous saluons leurs actions citoyennes qui ont permis de faire bouger le débat public.

Vingt-sept ans que le problème est déplacé sans jamais être résolu. Nous le disons, l'ouverture du jardin d'Eole était une mauvaise décision. Son évacuation a permis aux habitants de se réapproprier leur parc mais n'a fait, une fois de plus, que déplacer le problème à quelques centaines de mètres de l'autre côté de la grille. Votre proposition, Monsieur le Préfet, de nasser les "crackés" à la porte de la Villette est irresponsable. C'est un mépris pour les habitants du 19^e, d'Aubervilliers, de Pantin ; c'est une méconnaissance des problématiques des usagers de drogues. Comme le rappelle le docteur Elisabeth AVRIL de l'association "Gaïa", "rassembler en un même lieu des personnes en situation de dépendance et des dealers, c'est les laisser sous l'emprise totale de leur bourreau et accentuer les situations de dépendance."

La liste des actions menées par la Ville de Paris est longue. Dès 2006, il fut question de l'adoption d'un "Plan Crack" mais, face à l'ampleur du problème, rien n'a réussi à endiguer en profondeur la situation. Nous devons arrêter de réfléchir en vase clos et de nous arc-bouter sur des postures politiciennes. Ce débat porte sur les solutions. Des idées, nous en avons mais n'aurait-il pas été plus efficace d'avoir ce débat sur la base de propositions, d'écouter les professionnels qui travaillent depuis des années au contact des usagers de drogues et du crack en particulier ?

Dans la continuité du travail mené par Alain LHOSTIS qui a amené à l'ouverture d'une S.C.M.R. dans le 10^e arrondissement et dont ma collègue Béatrice PATRIE parlera plus longuement tout à l'heure, nous continuons de porter l'exigence de réponses sanitaires et sociales. Nous le disons tout de suite : oui, la lutte contre le trafic est l'une des réponses essentielles, mais une réponse uniquement sécuritaire est vouée à l'échec. Est-ce que les cars de C.R.S. et de policiers stationnés quotidiennement au jardin d'Eole et à Stalingrad ont changé quelque chose ? Non.

Il n'y a pas de solution magique mais il existe des solutions qui ont fait leurs preuves chez nos voisins européens. Vous nous avez parlé de Zurich, de Francfort mais je vais vous parler, comme ma collègue Fatoumata KONÉ, de Rotterdam, de Barcelone, du Portugal : la multiplication des lieux de consommation et de repos, ouverts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et répartis sur tout le territoire.

Quand j'entends que la Maire de Paris pourrait, au titre de ses fonctions au conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., demander l'hospitalisation sous contrainte de toxicomanes, je n'ose croire qu'une ancienne Ministre de la Justice puisse souscrire à l'idée qu'une maire pourrait arbitrairement prendre des mesures de privation de liberté !

Des soins, oui ! De l'enfermement contraint, non !

Enfin, je rappelle à toutes celles et ceux qui hurlent au scandale face aux politiques de réduction des risques que c'est dans les années 1990, sous la mandature de Jacques Chirac, avec M. Philippe GOJJON, adjoint, que les premières distributions de seringues avec "Médecins du Monde" ont eu lieu.

En résumé, pour les élus communistes, les réponses sont aussi complexes qu'elles sont simples. Il faut plus de lieux, plus d'hébergements, plus de lieux de repos répartis à l'échelle de Paris, de la Métropole, de la Région, plus de moyens dans la santé publique et dans la psychiatrie en particulier, et plus de moyens dans la lutte contre les trafics.

Dans vingt-sept ans, pourrons-nous dire que nous aurons enfin réussi à traiter ce problème ? Allons-nous travailler de concert ? Arrêtons de nous attendre mutuellement et mettons-nous collectivement au travail !

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Camille NAGET.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, président du groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, l'honnêteté intellectuelle et le sens de la justice dans la conduite des affaires de la cité m'obligent à vous dire que je serai très humble vis-à-vis de ce sujet majeur et profondément inquiétant et m'obligent aussi à vous dire que je partage un certain nombre de vos propos et la philosophie que vous avez énoncée tout à l'heure sur le sujet du fléau du crack.

C'est un sujet profondément douloureux parce qu'il touche à la vie d'hommes et de femmes. C'est un problème profondément humain. Cette drogue est une drogue extrêmement dangereuse parce qu'on s'y accoutume très vite. Elle laisse des hommes et des femmes dans des états psychologiques et sur le plan médical extrêmement inquiétants.

Nous avons voté en 2019 un plan triennal de 9 millions d'euros. Je crois qu'aujourd'hui, dans l'intérêt général, l'ensemble des acteurs doivent travailler ensemble - l'Etat, la Ville, la Région, les associations - et mettre en place des petites unités de soin, d'accompagnement médical, social et psychologique de ces personnes vulnérables. C'est s'occuper de ces personnes, c'est aussi donc s'occuper des riverains. C'est les sortir de la rue et c'est d'empêcher qu'elles soient livrées à elles-mêmes pour régler, petit à petit, un problème extrêmement complexe.

Il faut écouter les habitants et les professionnels. Ils ne nous disent pas : "C'est les uns, c'est les autres". Ils nous disent : "Travaillez ensemble ! Construisez des solutions durables et pérennes." On ne peut pas gouverner à coups de "y'a qu'à", de "faut qu'on" et à coups de facilité de langage. Il faut avoir ce sens de l'intérêt général. Lorsque les uns et les autres feront des propositions, comme cela a été fait là, Madame la Maire de Paris, nous apporterons évidemment notre soutien.

Il faut protéger les riverains et amener ces petites unités. Les développer à l'échelle de Paris et du Grand Paris permettra de régler les problèmes des riverains qui sont en première ligne et qui subissent des nuisances très fortes en termes de sécurité. Chaque jour amène malheureusement son lot de violences. Comme cela a été dit, il faut soutenir nos forces de police sur le démantèlement des filières. C'est un long et difficile travail.

Il faut aussi privilégier le travail en coordination avec les associations pour qu'elles puissent bien repérer chaque cas individuel et les amener progressivement vers ces petites unités que nous allons, je le souhaite, mettre en place.

Oui, je pense qu'il ne faut pas chercher à déplacer le problème car les Parisiennes et les Parisiens, dans les différents quartiers et pour ne prendre que le 18e que je connais bien, subissent déjà des problèmes de la vie quotidienne et aucun d'entre eux ne voudrait vivre ce que les habitants de Stalingrad et du jardin d'Eole ont vécu.

Ce que vivent les habitants du Nord-Est de Paris n'est plus supportable. Je pense à eux et je pense que cela doit nous obliger à travailler ensemble et amener ces solutions durables et pérennes le plus vite possible pour sortir ces personnes de la rue. Les habitants de ces quartiers ne nous disent pas qu'il faut les chasser, s'en débarrasser ou les mettre ailleurs. Ils nous disent : "Il faut les traiter sur un plan humain, psychologique, médical et social."

Nous serons heureux, pour nous, dans notre vie quotidienne, de régler les problèmes de sécurité et nous serons, sur un plan humain, tout à fait heureux d'avoir mené une politique publique construite et durable pour sortir si possible, progressivement, ces personnes de la spirale de la drogue, laquelle tue et ravage des vies.

Voilà ce que je voulais vous dire, Madame la Maire de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BOURNAZEL. Merci.

Je sais que nous pourrons compter sur vous, merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Un problème, cela ne s'évacue pas ; cela se traite. A juste titre, Madame la Maire, vous avez dit que l'on ne pouvait pas déplacer par évacuation d'un lieu à un autre les consommateurs dans des lieux à ciel ouvert et à haut risque. Je suis d'accord avec vous.

Du coup, il serait bon de reconnaître l'échec et l'aberration que de décider avec le Préfet de police, M. LALLEMENT, au lendemain des évacuations de Stalingrad, de la "Colline du crack", de la porte de la Chapelle, de localiser dans un jardin, dont l'usage doit revenir aux habitants, les consommateurs de rue du crack.

L'échec de la fuite en avant sécuritaire était prévisible. Et oui, Madame DATI, je trouve vos propos hallucinants car l'unique proposition que l'on entend dans vos interventions, c'est finalement : "On les arrête tous, on les enferme et, de force, vous allez voir qu'ils vont sortir de leur dépendance à la consommation !". Quand bien même certains pourraient, dans et autour de vos bancs, ne pas être effrayés par le mépris républicain et l'atteinte aux libertés fondamentales, catastrophiques et dignes de régimes d'extrême droite fasciste...

Eh bien, excusez-moi, ce sont les gouvernements d'extrême droite fascistes qui ont théorisé l'enfermement de toutes les personnes aux conduites addictives ! Et cela n'a aucune efficacité !

Je ne comprends pas dans le débat que nous avons, Madame la Maire, car je pense que nous sommes d'accord sur les propositions défendues, pourquoi il n'y a pas un document soumis au débat et au vote de notre Assemblée qui permette à la fois de dresser le bilan de là où nous en sommes, les responsabilités des uns et des autres. Nous savons que nous avons un bras de fer à mener avec l'Etat qui n'assume pas ses responsabilités parce que le Gouvernement est en désaccord interne sur ces décisions...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous savez...

Vous passez votre temps à intervenir, parfois de façon très peu républicaine et parfois même assez insultante. Alors, j'admire votre réactivité mais, pour moi, ici, la parole est libre. Vous avez fait une intervention ; Mme SIMONNET en fait une autre, donc laissez-la terminer. Je vous donnerai ensuite la parole.

Si, car c'est moi qui dirige cette salle !

Terminez, Madame SIMONNET, et je donnerai la parole pour un rappel au règlement.

Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je continue malgré ce brouhaha.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous avez un problème avec le débat démocratique !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues des Républicains, je pense que vous ne donnez pas tout à fait l'image de ce que sont des élus dignes de porter les valeurs de la République.

Madame SIMONNET, terminez. Je donnerai ensuite la parole à Mme DUMAS qui a demandé un rappel au règlement.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, il nous faut des salles de consommation à moindre risque. Depuis l'ouverture de celle de la gare du Nord, le nombre de seringues trouvées dans la rue a été divisé par trois. Il faut donc des salles de consommation, des salles d'accueil, de repos et de soins, développer les maraudes jour et nuit avec suivi psychiatrique, et que le Gouvernement prenne enfin conscience que l'état de la psychiatrie parisienne est en situation catastrophique. Que la droite soit informée dans cet hémicycle que la psychiatrie parisienne ne dépend pas de l'A.P.-H.P. Il faut également une offre d'hébergement et d'insertion économique et sociale pour sortir les consommateurs de l'errance de rue et leur proposer des perspectives d'avenir. Il faut évidemment aussi une présence policière avec des moyens humains pour démanteler les trafics et sécuriser les quartiers.

Sachez que la population est prête à ces mesures : 80,2 % des Français sont favorables à des salles de consommation et de soins, n'en déplaise aux bancs de la droite et aux membres du Gouvernement qui s'y opposent.

Je tiens à saluer la mobilisation des habitants qui, même s'ils n'en peuvent plus, sont bien plus responsables et constructifs que bon nombre de dirigeants politiques de cette Assemblée et du Gouvernement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame DUMAS, vous avez la parole pour un rappel au règlement. Nous poursuivons ensuite notre débat.

Mme Catherine DUMAS. - Oui, Madame la Maire. Je voudrais faire un rappel au règlement au titre de l'article 6 du Règlement.

Je voudrais quand même dire que, quand nous nous exprimons, vous vous permettez de dire à notre président de groupe qu'il s'agit d'outrances. Vous l'avez encore fait ce matin. Quand Mme SIMONNET s'exprime, c'est de la liberté d'expression ! Elle a employé...

Elle a employé des termes qu'il faut qu'elle retire et je demande une suspension de séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - De droit, donc je vous l'accorde : deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures douze minutes, est reprise à dix heures quinze minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons nos débats. Chers collègues, veuillez regagner vos sièges.

Débat sur "les solutions pour remédier au problème du crack dans le Nord-Est parisien".

Voeu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la problématique du crack et aux solutions envisagées pour le quartier de la place Stalingrad. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons : à présent, je donne la parole à M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, de Stalingrad aux jardins d'Eole, les jours se suivent et se ressemblent au milieu des...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, Monsieur DAGNAUD, car je préférerais que vous parliez avec une Assemblée qui écoute.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, vous pouvez reprendre.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - De Stalingrad aux jardins d'Eole, les jours se suivent et se ressemblent au milieu des scènes ouvertes de trafic et de consommation de crack, au gré des agressions, des tirs de mortiers, des atteintes à la pudeur ou des intrusions dans les immeubles et parkings souterrains, sous les

yeux consternés, apeurés et révoltés d'habitants, de commerçants et de gardiens dont je veux, à mon tour, saluer la mobilisation très responsable mais tout autant déterminée.

Oui, nous en sommes là et cela ne peut pas durer. Cela ne pourra pas attendre la rentrée.

En décidant le déport de la scène de Stalingrad le 17 mai, la Préfecture de police a pris acte d'un trouble manifeste à l'ordre public et, en responsabilité, la Ville de Paris a cherché à accompagner de façon pragmatique cette décision. Pourtant, c'est vrai : un jardin public ne peut pas être transformé en sanctuaire du crack. C'est pourquoi je salue l'engagement tenu par la Maire de Paris de rendre le parc Eole à sa vocation de parc familial d'un quartier populaire.

Soyons honnêtes, le déplacement de cette scène de crack à Eole a, dans un premier temps au moins, allégé la pression autour de Stalingrad. Tout n'y est pas parfait, loin s'en faut, mais les terrasses et les promeneurs ont repris la main sur le quai de la Seine ou le haut de l'avenue de Flandre. Cependant, comment s'en satisfaire et comment ne pas s'alarmer de la physionomie actuelle de la rue Riquet, de la rue d'Aubervilliers et des rues avoisinantes où le sentiment prévaut d'une nouvelle dégradation dans une situation déjà sous tension ?

Chacun, dans le périmètre de ses prérogatives et avec ses moyens, fait ce qu'il peut pour faire face, que ce soient les services de la Ville - je veux saluer la DPSP, l'U.A.S.A., la DPE -, les maraudes sociales ou bien encore les forces de police, coordonnées par Mme la commissaire centrale du 19e arrondissement que je salue.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet, de souligner que trop d'appels au 17 restent lettre morte et que les dealers agissent toujours à visage découvert. Leurs figures sont devenues familières aux riverains : on les désigne par leur surnom, on les voit aller et venir, on les filme, on les interviewe parfois, on connaît les plaques d'immatriculation de leur véhicule. Ils sont toujours là.

Sur le fond, nous convergeons vers une analyse partagée de la situation. Si la lutte contre les trafics doit être plus offensive encore, l'accompagnement médico-social a besoin de points d'appui car, sans lieux vers lesquels orienter les usagers de drogues, la sécurisation de l'espace public et la prévention des troubles sont quasi-insolubles.

Une chose est sûre : laisser les toxicomanes en roue-libre, c'est produire du désordre. Comment comprendre, Monsieur le Préfet, votre proposition de déplacer cette communauté du crack vers la place Auguste-Baron, aux portes des villes d'Aubervilliers et de Pantin, dans un quartier déjà très confronté à des formes sévères de grande précarité, à la confluence d'une plateforme majeure d'hébergement d'urgence armée par la Préfecture de Région et de l'un des plus grands dispositifs de distribution alimentaire de France ? Evitons, de grâce, toute marque de désinvolture vis-à-vis des quartiers populaires. Nous avons dit clairement notre totale opposition à cette proposition.

C'est donc bien l'addition d'une lutte sans répit contre les trafics et d'une lutte sans tabou contre les risques médicaux et sociaux de la consommation de crack qui est le socle d'une solution pérenne à la situation inacceptable que nous subissons dans le Nord-Est parisien. Des dispositifs d'hébergement sont déployés à un niveau jamais atteint. Les 400 bénéficiaires de ces hébergements accompagnés dorment moins dans la rue, tant mieux, mais un hébergement n'est pas un enfermement et un toxicomane hébergé, même stabilisé, reste un toxicomane. Des lieux d'accueil et de repos existent mais sont parfois sous-utilisés, faute notamment d'horaires élargis aux heures de nuit.

Par ailleurs, nous le savons, nous nous heurtons toujours à l'insuffisance de la prise en charge des pathologies psychiatriques qui génèrent sur l'espace public les comportements les plus anxiogènes. J'appelle à nouveau l'A.R.S. à avancer vite sur ce terrain.

Autre solution identifiée : les lieux d'accueil et de prise en charge des toxicomanes doivent s'adapter aux spécificités du crack. L'Etat doit les y aider via un cadre législatif permettant, dans un premier temps au moins, une consommation thérapeutique comme porte d'entrée dans un parcours de sevrage, avec des moyens humains et financiers à la hauteur.

Je porte donc, avec bien d'autres, la proposition d'ouvrir un réseau métropolitain de petites unités d'accueil intégrées, à taille humaine, proposant à la fois des soins, des espaces de repos, des espaces thérapeutiques d'inhalation et un accompagnement social. Je dis bien "un réseau métropolitain" car le Nord-Est parisien ne peut pas être le sous-traitant de l'écosystème français et européen du crack ni leurs habitants, les victimes collatérales de cette incapacité si française de prendre à bras-le-corps le fléau du crack.

De quoi parle-t-on ? De quelques centaines d'usagers de crack. Et une des grandes puissances mondiales ne parviendrait pas à en venir à bout ? L'intelligence collective, la coopération entre tous les partenaires publics et la volonté commune de soulager vite les habitants de nos quartiers, qui eux aussi craquent, exigent de laisser au vestiaire les facilités démagogiques, les éventuelles arrière-pensées et les traditionnelles frilosités.

C'est la condition pour que, entre Eole et Stalingrad, l'imprévisible ne devienne pas l'inévitable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher François DAGNAUD, et merci également de porter avec constance cette position qui est la vôtre et que je partage, ainsi que cette volonté de représenter les habitants de nos

quartiers populaires, au-delà de toutes les caricatures. Votre voix, comme celles de vos collègues maires d'arrondissement, est extrêmement importante. Vous avez une légitimité, bien supérieure parfois, à ce que l'on peut entendre ici ou à l'extérieur de cette salle.

Je donne à présent la parole à M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement de Paris, pour le groupe Changer Paris.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Oui, nous sommes tous légitimes à nous exprimer sur ce sujet.

Monsieur le Préfet de police, Madame la Maire, mes chers collègues, parmi les incoercibles problématiques liées aux stupéfiants, le crack occupe une place particulière en raison des caractéristiques qui lui sont propres et qui en font l'une des drogues les plus dangereuses et les moins chères, touchant pas moins de 15.000 personnes en Ile-de-France, et Paris est nettement plus exposée au crack.

Or, la Ville n'a pas pris la mesure du développement du crack en vingt ans en ne s'accrochant idéologiquement qu'aux salles de shoot, inadaptées parce qu'il n'existe pas de solution médicamenteuse contre une addiction au crack. Le Parquet de Paris considère même que l'on doit "forcer" le consommateur - j'emploie ses termes - "à se faire aider à sortir de la dépendance". A quand une prise en charge sur le long cours en centre fermé ? De plus, la dernière étude COSINUS de l'Inserm établit un lien de corrélation directe entre le risque d'avoir commis un délit dans le mois et la consommation de crack. A partir du moment où la spécificité du crack, en dehors de ses effets graves et irrémédiables sur la santé, consiste en cette plus forte propension à commettre des délits, la prévention et la réduction des risques, l'hébergement, les soins évidemment indispensables - qui peut le contester ? - ne suffisent pas à protéger la population environnante.

Oui, effectivement, en matière de réduction des risques, je l'ai mis en place à Paris avec Jacques Chirac à l'époque et je le revendique, mais pas les salles de shoot où l'on accompagne dans la drogue au lieu d'en sortir les toxicomanes. Il manque donc aussi, dans toutes ces interventions, le volet répressif, absent des politiques mises en œuvre, d'ailleurs en échec d'éviction en éviction - plus de vingt en quinze ans.

Traitant dans mon intervention du volet répressif - mon collègue M. JEANNETÉ traitera de la prise en charge -, la première priorité sur ce thème est d'accentuer le travail de la police judiciaire pour démanteler les trafics, Monsieur le Préfet, alors même que la D.R.P.J. parisienne comme la D.S.P.A.P. sont exsangues en raison d'un manque d'O.P.J. et que le crack n'est pas une réelle priorité pour la brigade des "stupés". Le déferrement, même systématique, au tribunal avec injonction thérapeutique et interdiction de paraître ne suffit plus. Les poursuites contre les usagers ne représentent qu'un tiers des décisions judiciaires et même 1 sur 10 pour les mineurs. Pour 160.000 interpellations en 2020 pour I.L.S., on comptabilise seulement 2.251 condamnations à une peine de prison. Le problème n'est donc pas dans l'excès de répression mais, là aussi, dans son insuffisance. Même si plus de 50.000 amendes forfaitaires délictuelles ont été délivrées, elles sont beaucoup moins adaptées que l'ordonnance pénale qui améliorerait le suivi, modulerait l'amende, nécessiterait moins de formalités procéduraires et donnerait lieu à des peines complémentaires.

Plus qu'un combat contre les consommateurs, l'Etat doit évidemment enfin se donner les moyens de lutter contre l'économie souterraine de la drogue. L'ennemi, c'est le dealer, de l'usager-revendeur à la tête de réseau, malgré ce que pense Mme SOUYRIS pour qui, je la cite : "La guerre à la drogue n'est pas une solution".

Complémentairement, l'installation de caméras dans chaque établissement scolaire aiderait à identifier les dealers, comme le renforcement de la veille sur Internet, les réseaux sociaux, les plateformes commerciales et les monnaies virtuelles. Il faut encore multiplier bien sûr la déstabilisation des points de deal, les saisies des avoirs criminels et des armes, de plus en plus répandues, les cellules de renseignement opérationnel, réactiver le Plan parisien de lutte contre la drogue, Monsieur le Préfet, mais aussi dénoncer, comme le stipule l'O.F.A.S.T., les arguments pro-légalisation. Je cite cet office du ministère de l'Intérieur : "L'argument pour la légalisation décrédibilise la lutte contre la drogue, contribuant au délitement du lien social dans les quartiers sensibles et favorisant les replis communautaires".

Face à des forces de police débordées, la police municipale devrait aussi être autorisée à verbaliser l'usage de stupéfiants et accéder aux fichiers de police et non pas seulement jouer les plantes vertes devant les jardins. Alors qu'il faudrait mettre en œuvre un véritable "Plan Orsec" avec trois volets indissociables - policier, judiciaire et médico-social -, on se contente encore d'éparpiller des centaines de "crackers" livrés à eux-mêmes qui menacent la sécurité des riverains jusque dans leur immeuble. La situation, aujourd'hui, est pire qu'hier, a eu raison de dénoncer le Préfet de police.

Tout en aidant les toxico-dépendants à sortir de leur enfer, Monsieur le Préfet de police, Madame la Maire, parce qu'un désaccord entre vous empêchera toute solution dans la lutte contre ce fléau, parlez-vous enfin !

Parlez-vous enfin, tout en assumant de faire aussi le choix de la fermeté.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à présent à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice TIMSIT. - Madame la Maire, chers collègues, je vais être très franche. Je dois vous avouer que, lorsque j'ai appris qu'au Conseil de Paris un temps dédié serait prévu pour "débattre des solutions pour remédier au problème du crack dans le Nord-Est parisien", les bras m'en sont tombés.

Débattre aujourd'hui des solutions pour lutter contre la toxicomanie, c'est comme si l'on organisait en 2021 un sommet en haut lieu sur les mesures à prendre pour lutter contre le réchauffement climatique. Cela fait vingt ans que nous avons les solutions, vingt ans que c'est le "statu quo". La planète se meurt et l'on se demanderait encore, dans une salle climatisée, s'il faut ou non cesser d'extraire du gaz de schiste, cesser de raser l'Amazonie pour faire pousser du soja. Eh bien, là, c'est pareil : les solutions, nous les avons. Le temps est à l'action !

Je suis assez consternée et dépitée de la capacité de cette Assemblée à reconduire à l'infini des débats que nous avons eu maintes et maintes fois, à débattre à nouveau de solutions bien connues de toutes et tous, des solutions prouvées scientifiquement et qui ont déjà été mises en œuvre sur le terrain avec succès, notamment au-delà de nos frontières.

Tout ce temps consacré entre nous depuis des mois à dresser la liste des solutions existantes, nous aurions pu le passer à convaincre de l'efficacité des politiques de réduction des risques. Oui, il nous faut encore convaincre sur ce point. Tout ce temps aurait dû permettre de trouver d'ores et déjà le foncier disponible pour accueillir des structures d'accueil et de soins. Je ne crois pas me tromper lorsque je dis que l'ensemble des groupes de cette majorité sont d'accord sur la nécessité d'apporter une réponse globale au problème de la toxicomanie de rue. Cette réponse globale nécessite de conjuguer des mesures de santé publique et des mesures de sécurité publique.

L'ensemble de ces solutions, je peux vous les citer et nous les avons votées pas plus tard qu'au dernier Conseil de Paris, à l'initiative notamment des Ecologistes : intensification de la lutte contre les trafics et renforcement des patrouilles piétonnes de police nationale sur le terrain pour sécuriser les quartiers ; extension des horaires d'ouverture, la nuit, des structures de réduction des risques déjà existantes, comme les C.A.A.R.U.D. ; création de nouvelles places d'hébergement et de nouveaux logements thérapeutiques pérennes, comme création de nouvelles places supplémentaires de mise à l'abri à l'hôtel avec un accompagnement social ; renforcement également, en urgence, des équipes de médiation psychosociale, notamment des maraudes psychiatriques ; enfin, recherche du bâti pour créer des structures de soins et des salles de consommation à moindre risque dans les quartiers concernés, disséminées à l'échelle du Nord-Est parisien et de la Métropole.

Le débat sur les solutions, nous l'avons eu. Le temps est désormais à l'action.

Il est urgent d'agir. Honnêtement, je ne sais pas comment le formuler différemment. En réalité, nous devons prendre pleinement conscience que chaque jour de plus à attendre sans déployer simultanément plusieurs dispositifs de prise en charge médico-sociale, pour lesquels les Ecologistes plaident d'ailleurs depuis des mois, voire des années, revient à prendre le risque d'exposer encore et encore les usagers de drogues à la violence, à la précarité, à ce que la santé soit altérée et à laisser perdurer les nuisances et l'insécurité que subissent les riverains.

La fermeture du jardin d'Eole a objectivement dégradé la situation aux abords du parc. Elle est aujourd'hui intenable : les usagers de drogues errent dans les rues d'un quartier qui a déjà beaucoup souffert de la situation, accentuant la tension qui y règne. On me répondra : "Oui mais, sans le concours de l'Etat, la Ville ne peut pas grand-chose." C'est vrai, en partie. Il est vrai que l'Etat est défaillant. Oui, l'Etat tergiverse et n'assume pas ses responsabilités. Oui, M. DARMANIN a une vision bien étriquée des solutions existantes pour lutter contre la toxicomanie de rue et oui, M. VÉRAN semble bien seul à défendre des solutions pragmatiques. Mais en aucun cas - en aucun cas ! -, face à la défaillance coupable de l'Etat, nous ne pouvons nous résoudre à l'inaction. La situation est bien trop grave pour que rien ne se passe.

Que s'est-il passé ? Je vous le demande ici. Que s'est-il passé depuis que le jardin d'Eole a été ouvert, puis fermé aux toxicomanes ? A-t-on mis en place un accompagnement médico-social ? A-t-on ouvert et créé des lieux, même temporaires, dans l'attente que des lieux plus pérennes le soient ? Je ne crois pas. D'urgence, nous avons besoin qu'un maillage de structure de soins, d'accueil de jour et nuit, à taille humaine, comprenant des espaces de repos et de consommation soit créé dans le Nord-Est parisien et à l'échelle de la Métropole.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il vous faut conclure, Madame TIMSIT. Vous avez dépassé votre temps de parole.

Mme Alice TIMSIT. - Je conclus, Madame.

Peu importe que l'Etat soit défaillant, les riverains nous regardent. Les riverains sont là. Ils l'ont toujours été. Ils sont à l'écoute.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, nous avons entendu.

Mme Alice TIMSIT. - Ils sont présents ici et nous leur offrons un triste spectacle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole à Mme Béatrice PATRIE...

Mme Alice TIMSIT. - Alors, agissons vite. Madame la Maire, les Ecologistes seront à vos côtés sur cette question. Nous le devons aux habitantes et habitants...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Il faut tenir votre temps de parole et vous l'avez largement dépassé.

Je donne à présent la parole à Béatrice PATRIE, en vous informant qu'il vous reste 1 minute 25.

Le temps de votre groupe est de 1 minute 25. Il va donc falloir faire très court, merci.

Mme Béatrice PATRIE. - Nonobstant les vociférations de la droite parisienne, je voudrais insister encore et encore sur la pertinence des salles de consommation à moindre risque, confirmée non seulement par le rapport de l'Inserm et par les rapports scientifiques internationaux, mais contestée par certains dans cet hémicycle - en réalité, la seule droite - qui pensent que la solution est extrêmement simple : envoyer les toxicomanes derrière les barreaux ou les mettre au vert en les envoyant à la campagne, peut-être en Lozère ou en Ardèche.

Les avantages de ces salles ont très largement été décrits, en termes de réduction des risques, en termes d'accès aux soins. Je voudrais également insister, parce que nous avons affaire à des personnes extrêmement marginalisées, sur l'accès aux droits, notamment l'accès aux droits sociaux, à des couvertures sociales, l'accès au logement. Je voudrais aussi insister sur le fait que, nonobstant les déclarations de M. GOUJON, ces lieux répondent précisément à un objectif de tranquillité publique au profit des riverains et que l'évaluation du dispositif à l'étranger a conclu à son efficacité pour pacifier l'espace public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame PATRIE. Merci.

Mme Béatrice PATRIE. - A Paris, ce sont aussi les conclusions que l'on peut tirer de l'équipement du 10e arrondissement. Ses conclusions sont encourageantes, mais je voudrais souligner qu'il faut davantage de ces lieux...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, vous n'avez plus le temps, Madame PATRIE.

Merci beaucoup.

Mme Béatrice PATRIE. - ... notamment dans les 18e et 19e arrondissements car le crack continue à progresser dans les arrondissements qui ne sont pas...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous invite vraiment à respecter les temps de parole.

Merci, Madame PATRIE.

Je donne à présent la parole à M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

Monsieur le Maire ?

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, quelques mots à mon tour sur ce sujet d'abord pour constater dans ce débat que, au-delà de quelques expressions caricaturales, se dégage ce qui fait consensus entre nous. Si ce consensus se dégage assez largement aujourd'hui, c'est parce que, depuis de nombreuses années, autour de la Maire de Paris et de l'ensemble de ses équipes, nous travaillons. Nous ne crions pas, nous ne vociférons pas, nous ne nous énervons pas ; nous travaillons, et donc nous avançons sur ce qui fait consensus aujourd'hui.

Le premier point qui fait évidemment consensus, c'est la nécessité d'assurer l'ordre public - c'est le domaine de compétence de la Préfecture de police et je veux saluer, comme François DAGNAUD, l'engagement très fort du commissariat du 18e et de l'ensemble de ses équipes dans cette dimension -, d'assurer que les habitants de nos quartiers aient droit à une vie sécurisée et normale, et bien sûr de lutter le plus activement possible contre l'ensemble des trafics qui alimentent la consommation de drogues.

Encore une fois, au-delà de quelques expressions caricaturales, le consensus se fait aussi sur la nécessité de proposer, d'accentuer peut-être plus fortement encore, le réseau de structures de soins, sanitaires et sociales à destination des usagers de drogues. Répondre au besoin des usagers de drogues, c'est bien sûr faire en sorte qu'eux-mêmes puissent vivre mieux. C'est aussi assurer plus de tranquillité pour les habitants de nos quartiers.

Ce consensus n'est d'ailleurs pas complètement nouveau et je veux rappeler que la réduction des risques a d'abord été un combat d'un certain nombre de ministres, d'ailleurs des femmes. Je pense notamment à Michèle BARZACH et à Simone Veil, à un moment où la droite, y compris parisienne, avait peut-être plus à cœur de régler les problèmes que de les instrumentaliser. Je pense que l'une et l'autre pourraient être extrêmement surprises de voir l'état dans lequel aujourd'hui le débat se fait à la droite de cette salle.

Il faut donc que nous accentuions le soin pour les usagers de drogues, les lieux de repos, les lieux dans lesquels ils peuvent se retrouver et entamer une démarche pour leur permettre, quand c'est possible, de sortir de la drogue. Je dois le dire, mais Mme la Maire de Paris l'a rappelé, des lieux de soins, il en existe à Paris. Nous en avons développé de nombreux dans le Nord-Est parisien, mais aussi dans le 10e, le 19e et le 18e. Aucun de ces lieux - il y en a plus de huit dans le 18e - ne pose de problème aux riverains et évidemment aux usagers de drogues. Ces lieux sont des solutions, mais ce maillage doit être dense et, François DAGNAUD l'a dit, bien réparti sur l'ensemble du territoire.

Si la réponse n'est pas bien dimensionnée et bien répartie, elle ne répond que partiellement aux problématiques. En nous occupant des usagers de drogues, nous nous occupons aussi des habitants de nos quartiers et nous faisons avant tout en sorte que l'on puisse y vivre mieux.

Nous sommes, je l'ai dit, au travail et nous le sommes aussi bien sûr à Eole. Je veux à mon tour saluer la résilience, la grande mobilisation et la force des habitants de ce quartier. Je dois dire que j'ai trouvé, dans plusieurs interventions, qu'il y avait beaucoup de légèreté dans la façon dont on imagine s'exprimer au nom des habitants de ces quartiers. Je pense que leur parole, dans toute sa complexité, mériterait d'être mieux respectée et qu'il faudrait prendre en compte le fait que, notamment parce qu'ils vivent dans ces quartiers, ils ont compris, peut-être mieux que d'autres, la nécessité de travailler en même temps sur les questions d'ordre public et sur celles de santé et de soins. Je souhaite saluer cette résilience, mais aussi le travail que nous faisons avec les collectifs pour faire en sorte qu'Eole retrouve son usage. C'est déjà le cas. Nous y serons, avec les uns et les autres, dans les semaines qui viennent, comme nous l'avons toujours été, pour faire en sorte que ce parc soit un lieu de vie.

Enfin, je voudrais conclure en saluant l'engagement qui est celui de la Maire de Paris, celui de mes collègues maires d'arrondissement dans le 20e, dans le 19e, dans le 10e et partout ailleurs, car nous savons que nous allons construire ensemble ces solutions. Nous, nous sommes au travail et c'est d'ailleurs sans doute pour cela que les Parisiens nous font confiance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Éric LEJOINDRE. Merci à vous aussi pour votre engagement quotidien.

La parole est à M. JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Une bonne politique publique de lutte contre la toxicomanie repose, vous le savez, sur quatre jambes : la prévention, la réduction des risques, la prise en charge des personnes addictives, et bien sûr la quatrième, la répression, dont vous a parlé Philippe GOJJON et je n'y reviendrai pas.

La première jambe, la prévention, est admirablement faite par les associations, encore faut-il que les tentations ne soient pas à ciel ouvert. Je rappelle que si l'on trouve aujourd'hui des mineurs isolés parmi les "crackés", et c'est terrible, c'est parce que, pendant des années, "Colline du crack" et camps de migrants étaient voisins.

La deuxième jambe, c'est la réduction des risques pour ceux qui consomment épisodiquement ou régulièrement. Leur nombre est aujourd'hui estimé à 5.000 par les associations. La solution existe déjà : c'est le travail des 35 C.S.A.P.A. qui existent depuis 1994. Ces centres de soins et d'accompagnements répartis discrètement sur tout Paris, dont certains proposent des soins ambulatoires, des appartements thérapeutiques, voire une hospitalisation volontaire d'une à deux semaines. C'est le cas du C.S.A.P.A. dans le 17e qui est l'hôpital Marmottan, que je connais très bien, mais où il n'y a malheureusement que 12 lits. Ils font un travail formidable en liaison avec les associations, comme l'association "Gaïa", lors de maraudes qui peuvent justement les orienter vers ces centres. Pourquoi, Madame la Maire, ces centres de soins n'ont-ils pas été développés ? Pourquoi de nouveaux n'ont pas été créés avec des moyens budgétaires conséquents ?

Troisième jambe, la prise en charge pour les toxicomanes les plus lourds, ce qui nécessite une prise en charge psychiatrique et addictologique. On estime aujourd'hui leur nombre à 500. C'est ceux-là mêmes que l'on peut voir errer et dormir dans les rues de Paris. Pour eux, il n'y a pas trente-six solutions. Ce sont des accidentés de la vie. Ils sont même souvent polytoxicomanes et 30 % ont d'énormes problèmes psychiatriques. Il faut, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, immédiatement les sortir de la rue car ils mettent en danger autrui et se mettent en danger eux-mêmes. Cette sortie de rue passe, pour les plus lourds, par une injonction de soins ou par une injonction thérapeutique. Mais où les soigner ? Les hôpitaux, comme Fernand-Widal ou Saint-Antoine, sont saturés. La psychiatrie est dans un état déplorable - c'est sûrement le prochain scandale d'Etat. Mais pourquoi, là aussi, n'avez-vous pas anticipé à la fois en tant que Maire, mais aussi présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. ? C'est au politique d'anticiper, de prévoir. C'est pour cela qu'il est élu. Pourquoi aucun centre de sevrage, de cure et postcure pour des séjours à moyen ou long terme n'a-t-il été développé ? Pourquoi ? Pourtant, pendant ce confinement, on a vu que, quand un toxicomane lourd était hébergé et suivi médicalement et avait l'interdiction de sortir à cause du confinement, des premiers résultats sur certains pouvaient se faire sentir.

Bien évidemment, rien n'a été anticipé. Il n'y a donc pas à ce jour de places libres. Il faut ouvrir des centres de sevrage et de prise en charge psychiatrique et addictologique pour ces patients. Il n'est pas trop tard. Faites-le ! C'est d'ailleurs un peu le dispositif "Phase" qui existe déjà, mais qu'il faut multiplier par 100. N'attendez plus ! Il faut agir. Nous n'avons pas le choix. Réunissez demain une cellule de crise avec l'Etat, la Région les départements, l'A.R.S., le corps médical, les associations et même avec nous les élus. Il y va de l'intérêt général. C'est cela, une bonne politique de lutte contre la toxicomanie.

Pour conclure, l'autre soir, un des membres de l'association "Gaïa" me disait : "On peut faire toutes les maraudes du monde, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, tant qu'il n'y a pas les structures pour prendre le relais, cela ne sert à rien".

Il n'est jamais trop tard. Reprenez-vous, Madame la Maire !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole à Mme Lamia EL AARAJE, pour le groupe Paris en commun.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je ne me substituerai pas à ce qui a été dit par mes collègues maires d'arrondissement directement concernés par la situation assez dramatique que connaissent un certain nombre d'usagers et un certain nombre de riverains. Je tiens quand même à dire que ce débat mériterait de ne pas être dans la caricature, dans l'invective. Je pense surtout que le "y a qu'à, faut qu'on" est un peu trop facile. Il y a aussi une chose qui s'appelle le découpage des compétences entre les uns et les autres. En l'occurrence, être dans l'invective - "Vous n'avez qu'à faire, parce qu'on pense que c'est à vous de faire" - est un peu trop facile !

Tout comme parler de contrainte et de forcer, en matière de santé publique, un usager, un consommateur dépendant ou polydépendant, c'est soit une méconnaissance totale des problématiques auxquels ils sont confrontés et des problématiques d'addiction...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez un instant, Madame EL AARAJE.

Pouvons-nous écouter calmement comme nous avons essayé d'écouter également tous les orateurs ? Merci de respecter la parole de l'autre, même si l'on n'est pas d'accord. En l'occurrence, je suis d'accord avec ce que dit Lamia EL AARAJE, mais ce n'est pas le sujet.

Madame EL AARAJE, poursuivez.

Mme Lamia EL AARAJE. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Ne vous énervez pas, chers collègues. Je vous ai écoutés très attentivement pour justement prendre en compte ce que vous avez pu dire. Encore une fois, je pense que ce débat mérite un peu de respect, d'une part, mais mérite, au-delà de cela, que l'on s'écoute pour pouvoir sereinement proposer des solutions. Je crois que c'est dans cet état d'esprit que vous vous inscrivez. En tout cas, je l'espère.

Je disais : proposer la contrainte, en matière d'addiction et de polyaddictions, c'est franchement soit une méconnaissance totale des problématiques, soit une dérive inquiétante.

La santé publique est un équilibre très complexe qu'il convient de trouver entre la prévention, le soin, l'accompagnement médico-social, psychique et psychiatrique, la question de l'impact sur les riverains pour qui c'est aussi un enjeu de santé publique car la tranquillité chez soi est quelque chose d'extrêmement important. Enfin, un sujet dont on a aussi très peu parlé, c'est aussi la question de la dignité des consommateurs qui se retrouvent addicts et dans des situations humainement difficiles. Je pense que cette problématique, comme cela a été évoqué par un certain nombre de mes collègues, révèle aussi l'approche du Gouvernement et son état d'esprit, à savoir un amer sentiment d'abandon pour les collectivités et les riverains. A chaque fois que ce Gouvernement ne peut pas ou ne sait pas faire, il se déleste de ses responsabilités sur les élus locaux. Je trouve cela absolument dramatique.

Il convient, à mon sens, aujourd'hui, que le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Intérieur soutiennent les mesures sanitaires, de justice sociale et de droit à la tranquillité des riverains qui ont été proposées, que nous soutenons et que nous proposons. Ces dispositions doivent être prises en charge par l'Etat pour soulager les riverains et la Ville.

Sur ce dossier, il faut tout de même le souligner, mes chers collègues, ne soyons pas dupes ni hypocrites par ailleurs avec nous-mêmes, la Mairie fait face seule, en grande partie, aux consommateurs de crack. Elle a dû s'adapter en urgence au déplacement de ceux-ci aux jardins d'Eole dans un premier temps. C'était une situation qui ne pouvait évidemment être que provisoire. Nous nous devons de trouver une solution viable, de long terme, à ce problème qui dure depuis trop longtemps. Je ne m'appesantirai pas sur ce point.

En revanche, je tiens vraiment à saluer les maires d'arrondissement, particulièrement des 18e, 19e et 10e, et les maires d'arrondissement de la majorité qui font face avec beaucoup de courage, beaucoup de dignité et de solidarité à cette problématique pour ne justement pas tomber dans le "y a qu'à, faut qu'on". Chacun accepte de prendre les responsabilités qui, en tant que politiques, et vous l'avez évoqué, Monsieur JEANNETÉ, doivent être les nôtres.

Ces solutions existent. Nous allons les mettre en œuvre, nous allons les proposer et nous espérons être suivis par le Gouvernement.

Je pense que les salles de consommation et de réduction de la consommation à moindre risque sont une solution que nous pouvons mettre en œuvre. En tout cas, Madame la Maire, vous avez rappelé que c'était notre responsabilité. Pour ma part, je soutiens pleinement cette proposition, en dépit de la longue énumération de vos pseudo-défaillances sur les bancs droits de cette Assemblée. Réjouissez-vous, Madame la Maire, chère Anne, car ils ont apparemment oublié d'énumérer les douze plaies d'Egypte, l'explosion du Vésuve ou encore le Déluge dans la liste de vos défaillances !

Pour ma part, je tiens à rappeler que je sais qu'Olivier VÉРАН est sensible à cette situation inacceptable. Il a eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet. Par ailleurs, son appétence, sa sensibilité aux enjeux de santé publique font

que, je l'espère, il saura nous accompagner sur ce sujet. En tout cas, je ne manquerai pas, en tant que députée de Paris, de relayer ces problématiques - ne vous en déplaise, chers collègues ! - et d'interroger sur ce point M. VÉRAN pour que nous puissions en échanger. Il a d'ores et déjà ouvert la porte au dialogue et j'espère vraiment que nous allons pouvoir avancer.

En tout cas, chère Alexandra, cher François et cher Éric, sachez que vous pouvez compter sur notre pleine solidarité - je tiens vraiment à le redire en notre nom, à toutes et tous, au sein du groupe Paris en commun.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Lamia EL AARAJE.

Oui, nous aurons vraiment besoin de l'ensemble des parlementaires parisiens pour nous accompagner puisqu'il va falloir pousser à la mise en place d'un cadre d'expérimentation qui soit évidemment dans le cadre des lois de notre République. Je sais que je peux compter sur vous, ainsi que sur Bernard JOMIER au Sénat qui porte aussi ces propositions. Je sais évidemment que, du côté du Ministère de la Santé, ils sont exactement sur nos positions.

Deux orateurs pour le groupe Changer Paris. Il vous reste quatre minutes pour les deux orateurs : M. GRANIER, tout d'abord.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

L'irrespect que vous évoquiez tout à l'heure, c'est lorsque nous faisons remonter la colère des riverains et que nous essayons des rires et des quolibets sur le fond gauche de cet hémicycle.

Madame la Maire du 10e, quand c'est compliqué, vous ne reculez pas. C'est faux ! Quand c'est compliqué, vous incriminez immédiatement l'Etat, les autres, mais surtout pas Mme HIDALGO. Ce genre de posture décrédibilise la politique.

Monsieur le Maire du 18e, je n'évoquerai pas votre zèle et votre cynisme en parlant de résilience à propos du jardin d'Eole. Je pense que cela fait un moment que vous n'y avez pas mis les pieds, à part avec la sécurité de Mme HIDALGO qui n'entend aucun des riverains.

Madame la Maire, vous vouliez des solutions. Rachida DATI, notre présidente, vous en a données en conscience, en responsabilité, mais vous les refusez ! Vous n'êtes pas à l'avant-garde de la réduction des risques, loin de là. Le rapport de l'Inserm que vous demandez à lire sérieusement n'est pas un blanc-seing pour continuer à pourrir Paris. Quelques éléments de ce même rapport de 350 pages : les groupes exposés ont 38 % de chances en moins de voir un médecin par rapport à un groupe non exposé à la salle de shoot. Le rapport mentionne un effet négatif. Les médecins ? Parlons-en, Madame la Maire ! Vous évoquiez un travail thérapeutique tout à l'heure. Quel travail thérapeutique ? Cela fait un an qu'il n'y a pas de médecin dans la salle de shoot. Il n'y a aucun travail médical et thérapeutique qui est fait dans cette salle de shoot dans le 10e.

Que nous montre la modélisation à dix ans ? Une projection de réduction de 6 % du V.I.H. et de 11 % du V.H.C. C'est une goutte d'eau ! A dix ans, ce n'est rien : 43 décès évités. Ce sont des êtres humains. Ce n'est rien, ce n'est pas probant. Une espérance de vie augmentée de cinq à six mois, ce n'est rien par rapport aux moyens engagés. Madame la Maire, la législation ne vous permet pas de demander plus, notamment sur une expérimentation sur le crack, étant entendu que l'étude de l'Inserm - une étude statistique ! - ne propose rien d'autre qu'une amorce de la dépénalisation du cannabis également.

Madame la Maire, question méthodologie : vous convoquez des réunions en mairie du 18e, vous n'invitez pas l'opposition. Vous conspuez le Préfet de police ; il n'est même pas là pour répondre. Cette attitude, c'est votre dialogue selon les modalités de Mme HIDALGO.

Sur les riverains, maintenant, je vais essayer de terminer très rapidement : 57 %, soit une majorité des utilisateurs exposés à une salle de shoot, n'y effectuent aucune ou peu de leurs injections. Tout le reste se fait donc dans l'espace public. Vous vous gargarisez de la faiblesse des interpellations dans la zone de la salle de shoot. Rien de plus normal, puisque le deal est autorisé aux abords ! Cette zone de tolérance pénale autorise toutes les dérives que vous n'entendez pas et que les riverains remontent.

Madame la Maire, vous voulez en réalité vous occuper de ce qui ne vous regarde pas : les aéroports, l'Etat, les interpellations. Vous ne gérez pas ce qui vous incombe. Vous voulez créer des incidents, des accidents sur la voie publique et probablement des drames pour tordre le bras et mettre encore plus de salles de shoot à Paris. Vous saccagez le débat politique comme vous saccagez les quartiers dits populaires. Je continuerai à dire "salle de shoot", je ne dirai pas "salle de consommation à moindre risque" comme vous n'imposerez pas des quartiers dits populaires, alors que ce sont des quartiers que vous paupérisez en permanence.

Madame la Maire, avec tout ce saccage, je ne vous souhaite vraiment pas un brillant avenir politique. Nous serons toujours sur votre chemin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Il reste une minute pour Mme TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, en une minute...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame TOUBIANA, le masque. Merci.

Mme Marie TOUBIANA. - En une minute, cela va être difficile.

Madame la Maire, nous relayons depuis longtemps le désespoir des riverains de la place de Stalingrad. Vous avez réagi en proposant la création de ce qui n'est autre qu'une salle de shoot à ciel ouvert au sein des jardins d'Eole.

Cette situation n'en était pas une et, malgré nos avertissements, il vous aura fallu plus d'un mois pour revenir sur vos pas. Dans ce laps de temps, c'est tout un quartier et ses habitants qui ont été sacrifiés. Aujourd'hui, ce sont les Parisiens du Nord-Est parisien qui paient votre entêtement idéologique. Vous n'avez même pas considéré les avertissements que le Préfet de police vous a adressés dans une lettre datée du 21 juin sur l'évacuation du jardin sans solution alternative. La place Stalingrad, qui n'a jamais été réellement débarrassée de la présence des toxicomanes, les voit aujourd'hui revenir massivement et, avec eux, son lit de misère, d'agressions, de prostitution ou de viols.

Rien n'est fait pour soulager les riverains, pas une sanction n'a été prise à l'encontre des dealers comme des consommateurs, dont on sait que beaucoup sont des étrangers en situation irrégulière. Aujourd'hui, c'est le chaos, le désordre !

Votre responsabilité de Maire de Paris et de présidente du Conseil...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame TOUBIANA. Vous avez atteint votre temps de parole.

Je vous remercie, chers collègues. Merci pour ce débat qui était utile, salutaire. Un débat en Conseil de Paris est toujours l'occasion de faire le bilan, le point sur ce qui a été fait et aussi sur ce qui reste à faire. Comme nous sommes dans un monde en permanente évolution, un débat aujourd'hui n'a rien d'incongru puisque, malgré les actions que nous avons pu conduire, la situation reste totalement insatisfaisante.

Je voudrais donc à ce stade donner la parole à Anne SOUYRIS, que je remercie à nouveau, pour répondre. Si Nicolas veut ajouter quelques éléments, ce sera bienvenu.

M. le Préfet de police m'a précisé qu'il ne souhaitait pas réintervenir. D'ailleurs, je le dis : si M. le Préfet de police, comme le Préfet de Région et l'A.R.S. n'ont pas participé aux réunions que nous avons faites en mairie du 18e et du 19e, c'était au titre de la réserve liée aux élections régionales. Je les avais évidemment invités mais, et c'était logique, ils ne pouvaient pas y participer, compte tenu de cette réserve.

Je donne donc la parole à Anne SOUYRIS, pour répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci d'avoir organisé ce débat qui était précieux à ce moment-là. Cela fait effectivement longtemps que cette question dure mais, aujourd'hui, il faut la régler. Il était donc important que chacun puisse s'exprimer et s'entendre.

Ce que j'entends quand même dans ce débat, c'est que, nonobstant une posture de LR, le reste de cet hémicycle arrive à un consensus qui me fait penser à celui de Strasbourg où la droite comme la gauche ont voté pour la salle de consommation et l'espace intégré avec l'hébergement. J'espère que nous allons y arriver car, à Strasbourg, l'Etat a joué le jeu, l'ARS a joué le jeu. L'interdiction de pouvoir lier la structure d'hébergement à l'espace de consommation a été dépassée dans un consensus que je trouve, pour ma part, remarquable. Je pense que nous pouvons y arriver.

Etant donné tout ce que nous sommes dit aujourd'hui, je ne vais pas répéter le maillage absolument essentiel que nous avons à faire sur le territoire parisien, que ce soit en termes de soins, d'espaces de consommation supervisée, et en termes d'hébergement. Nous avons déjà parcouru un grand chemin - vous parliez de chemin, Madame la Maire - avec le "Plan Crack" mais il nous manque un maillon et c'est tout le souci de cette question de l'espace public. Ce maillon de la chaîne, c'est d'allier l'espace de consommation aux soins et à l'hébergement. Nous allons y arriver aujourd'hui car on voit à quel point c'est nécessaire. Comme vous l'avez dit : on ne peut pas arriver à soigner des gens qui ne veulent pas aller dans une institution. Il faut les y inciter. L'accompagnement supervisé permet cette entrée dans le soin et c'est ce que nous souhaitons.

Vous avez parlé, Madame SIMONNET, tout à l'heure, du fait que seuls l'extrême droite et les fascistes enferment les usagers de drogues. Eh bien, non, il y a aussi les communistes au Vietnam. Cela a été également fait en Chine. Cela n'a jamais marché. C'est non seulement d'une indignité et d'une inhumanité totale mais, en plus, cela n'a jamais fonctionné. Il y a toujours eu des récidives. Cela a été étudié et c'est complètement dysfonctionnel et inhumain.

J'espère que ce consensus que nous avons presque totalement dans cet hémicycle va se finir correctement, c'est-à-dire avec un ensemble, que M. le Préfet lui-même sera finalement convaincu avec M. DARMANIN - je reste tout à fait positive sur ce point - et que nous allons trouver des solutions très rapidement cet été avec un ou plusieurs lieux intégrés.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Anne SOUYRIS.

La parole est à Nicolas NORDMAN, pour compléter.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, je me félicite aussi de l'organisation de ce débat qui a en effet permis, sur une grande partie des bancs de cette Assemblée, de dégager un certain nombre de points de convergence, notamment sur la nécessité de lieux de prise en charge et sur une autre nécessité - permettez-moi d'y insister -, celle de la lutte contre les trafics et les trafiquants. Je crois qu'il y a besoin d'une mobilisation renforcée.

Je souhaiterais peut-être, d'un point de vue beaucoup plus pratique, revenir sur la situation actuelle à Eole et dire également quelques mots sur la situation des prochains jours. Les riverains sont là. Certains nous regardent aussi via les réseaux sociaux. Je crois qu'ils sont aussi préoccupés de la situation dans les prochains jours et je voudrais en dire, si vous me le permettez, quelques mots.

Je voudrais d'abord indiquer que, pour nous, la situation n'est toujours pas satisfaisante dans le quartier d'Eole. Evidemment, l'engagement que nous avons pris - restituer le parc aux riverains - a été tenu. Pour cela, nous allons maintenir une mobilisation extrêmement forte de nos agents, les policiers municipaux, qui assurent le filtrage de l'entrée, mais qui sont aussi présents aux extérieurs. Quand je dis que la situation n'est pas satisfaisante, c'est bien entendu parce qu'il y a toujours, aux entrées du parc, un certain nombre de consommateurs et de trafiquants qui sont là et, malheureusement aussi, dans le quartier. Dans les prochains jours et prochaines semaines, nous allons donc maintenir nos dispositifs à la fois de présence de policiers municipaux, mais aussi de maraudes de l'U.A.S.A., notamment spécialisée sur le lien entre les riverains et les usagers. J'invite les riverains à contacter cette maraude pour intervenir si nécessaire. Maintenir et mobiliser également nos dispositifs pour que, dans les parties communes des immeubles sociaux, ainsi que dans les parkings, il puisse y avoir une intervention forte du G.P.I.S. qui permette de résoudre un certain nombre de situations.

Par toute une série d'actions et d'animation que nous allons maintenir et mettre en place dans le jardin d'Eole, ce dispositif vise donc dans les prochains jours, jusqu'à ce que des solutions interviennent et nous demandons qu'elles interviennent le plus rapidement possible... Vous l'avez dit, nous attendons avec grande hâte les arbitrages qui seront rendus au plus haut niveau de l'Etat, mais il faut que les prochains jours se déroulent du mieux possible. Ces dispositifs seront donc maintenus.

Je tiens vraiment à remercier nos agents qui sont sur place tous les jours, 24 heures sur 24, pour assurer cette bonne cohabitation de la meilleure façon possible, dans un contexte extrêmement difficile.

Dernier point, et je le dis : nous avons aussi besoin de la police nationale. Dans le quartier et aux alentours d'Eole, nous avons évidemment besoin d'unités statiques, mais aussi d'unités plus dynamiques qui puissent lutter contre les trafiquants et rassurer la population. Je crois que la conjonction de nos moyens et de ceux de la police nationale est absolument indispensable pour que cet été puisse se dérouler de la meilleure des façons possibles pour les riverains inquiets.

Nous les comprenons et nous leur disons que nous maintenons des moyens extrêmement forts pour faire en sorte que la situation soit davantage apaisée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chers collègues.

Forts de ce débat et de ces explications, nous allons donc poursuivre la présence des équipes de la Ville pour sécuriser et animer, en demandant et en sollicitant évidemment la police nationale dont c'est la responsabilité et la compétence.

Nous allons aussi, comme je m'en suis ouvert auprès du Premier ministre, organiser très rapidement un travail avec l'Etat, Préfecture de Région, A.R.S. et Préfecture de police. A partir des lieux que nous avons identifiés, il nous permettra de proposer ce maillage et de compléter celui qui existe déjà, avec notamment cette question de l'hébergement dans une ou plusieurs petites unités qui nous permettront de mieux gérer cette situation, avec bien sûr des médecins, des infirmiers, des psychiatres. Ce travail, nous l'engageons.

J'ai évidemment proposé que l'on mette tout le monde autour de la table. La période de réserve étant terminée, nous aurons la possibilité d'avoir l'Etat dans sa plénitude pour accompagner et trouver ces solutions. En tous les cas, j'y veillerai.

Il est prévu que nous puissions refaire une réunion la semaine prochaine avec les riverains et les associations qui viennent en aide aux usagers de drogues, que nous puissions nous retrouver pour refaire le point, y compris sur les lieux, avec les maires d'arrondissement pour accompagner à la mise en place de ces différentes dispositions.

Comme cela a été évoqué dans plusieurs échanges de courriers, tant avec le Premier Ministre qu'avec le Ministre de la Santé, nous allons aussi travailler à l'extension des horaires des C.A.A.R.U.D. et des vacances données aux associations. Je pense essentiellement à "Aurore" et à "Gaïa" qui ont besoin d'être financées sur ces vacances dès lors que l'on étend aussi leurs possibilités d'intervention dans la journée, dans la soirée, voire dans la nuit.

Nous viendrons présenter ce travail devant les habitants très précisément la semaine prochaine et nous le poursuivrons tout cet été pour mettre en place les solutions qui permettent de sortir du problème et non pas de l'instrumentaliser ou d'en jouer. Je ne vois d'ailleurs pas ce qu'il y a à gagner dans ce type de jeu.

L'important, c'est de redonner confiance aux habitants. Comme vous, je note que, à l'exception de quelques interventions, il y a place pour un consensus des élus du Conseil de Paris pour trouver ces solutions. Ce seront toujours des solutions à évaluer, réévaluer et à adapter tant la situation est complexe et tant personne n'a, nous le savons, la solution toute faite pour résoudre ce problème. Mais nous sommes là et nous continuerons à montrer et notre volonté, et notre action. Des mots sans des actes, ce n'est rien ; ce que nous posons au quotidien, ce sont des actes.

Merci à vous toutes et à vous tous.

Nous allons procéder au vote, puisqu'il y a un vœu : le vœu n° 15 du groupe Changer Paris.

J'ai une explication de vote, pour le groupe Paris en commun.

C'est Éric PLIEZ qui présente cette explication de vote. Monsieur le Maire du 20e arrondissement, vous avez la parole.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vais peut-être revenir en arrière et, malgré moi, dans le débat lors de cette explication de vote.

Oui, il y a deux piliers : la répression du trafic et la prise en charge sanitaire et sociale.

Quand je travaillais auprès d'héroïnomanes à Clichy-Montfermeil dans les années 1980, la seule réponse était la cure et la postcure, cure obligatoire avant la postcure. En général, le retour dans le quartier, c'était souvent la rechute.

L'addiction est un sujet souvent complexe. On en sort rarement d'un seul coup et rarement par l'enfermement contraint. On se souvient, pour certains, de la triste époque du "Patriarche". Puis, avec le Sida, est venue la réduction des risques qui permet à beaucoup, mais pas à tous, une vie sociale avec leur addiction. En fait, il n'y a pas une réponse miracle en matière de soins, mais une palette de réponses qui doivent aussi s'adapter aux produits et aux modes de consommation. Pour certains, c'est l'abstinence avec des groupes d'autosupport ; pour d'autres, c'est la stabilisation avec le produit. Dans tous les cas, l'accompagnement par des professionnels du médico-social est indispensable - cela a été redit tout au long du débat - et c'est le seul chemin.

Le "Plan Crack", que j'appellerai n° 1 et qui associait la Préfecture, la Ville et les associations, a apporté des réponses positives. Ce travail commun a été de qualité, je tiens à le dire : les maraudes, l'aller-vers, la salle de repos, "Assore" avec sa mise à l'abri, "Phase" avec sa palette de soins dont je peux me flatter d'être à l'origine avec quelques-uns. Je salue le travail de "Gaïa", "Aurore", "Charonne SOS" et bien d'autres.

Aujourd'hui, il faut un plan n° 2 - cela a été dit et je ne vais pas y revenir : des espaces de repos disséminés dans Paris, une prise en charge sanitaire, médicale et sociale qui puisse inclure la consommation accompagnée dans ces espaces - qu'il faut absolument construire au niveau métropolitain, cela a été dit aussi.

Ensuite, il faut des parcours de soins adaptés avec une palette diverse. Je le dis, puisque cela n'a pas été dit assez fort : cette palette existe déjà. Je vais vous citer la "Maison de Kate", la fille de Jane BIRKIN, qui avait fondé un centre à côté de Soissons qui s'appuie sur l'abstinence et qui sera ensuite soutenu par un suivi par les "Narcotiques anonymes" ou les communautés thérapeutiques - elles sont nombreuses.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Trois minutes. C'est un maire d'arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Ces lieux existent.

Et bien sûr, le volet insertion. Il ne s'agit pas de faire disparaître d'un seul coup un phénomène vieux comme le monde, mais de reprendre la maîtrise, de réduire la présence dans l'espace public et surtout de proposer une réelle prise en charge qui commence par une réduction des risques dans des espaces adaptés.

Alors, puisque tout le monde l'a affirmé, il faut ouvrir des lieux. Je demande donc solennellement à tous : qui est prêt à en ouvrir dans son arrondissement ? Je réponds : le 20e prendra sa part !

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Éric PLIEZ.

En tant que maire d'arrondissement et au nom de ce professionnalisme, de ce métier qui a été le vôtre, de cette connaissance très fine de ces publics, votre proposition et votre intervention sont très précieuses pour nous toutes et pour nous tous. Je veux vraiment vous remercier parce que, dans cet ensemble des maires d'arrondissement, vous avez bien sûr ce rôle de maire d'arrondissement, mais vous avez aussi cette histoire très engagée, très professionnelle auprès des plus démunis qui va nous être d'une grande utilité. C'est tout l'intérêt, d'ailleurs, de ce lien entre la société civile et le politique. Quand la société civile rentre dans le politique, elle peut apporter beaucoup ! Merci à vous.

Je vais mettre aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mes chers collègues, je vous remercie.

2021 DJS 115 - Attribution de la dénomination Victor "Young" Perez au gymnase Bercy-Bastille, situé rue de Bercy (12e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons poursuivre notre Conseil de Paris et nous examinons à présent le projet de délibération DJS 115. Il s'agit de l'attribution de la dénomination Victor "Young" Perez au gymnase Bercy-Bastille.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Madame la Maire du 12e arrondissement, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Bonjour et merci, Madame la Maire.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, cette dénomination en la mémoire de Victor "Young" Perez revêt une importance particulière pour l'arrondissement et bien au-delà. L'exposé des motifs le rappelle : Victor "Young" Perez représente tout à la fois l'engagement sportif et ce qu'être victime de la barbarie veut dire.

Champion du monde de boxe au début des années 1930 avant d'être dénoncé, arrêté par la Milice, puis déporté et assassiné parce que juif au cours de la Seconde Guerre Mondiale, attribuer son nom à un équipement sportif de la Ville de Paris n'est ainsi pas seulement naturel, c'est une décision qui s'imposait à nous.

L'idée initiale était que cette dénomination soit attribuée à un autre gymnase de l'arrondissement, celui dont la construction était envisagée au-dessus du périphérique, à hauteur de la porte de Vincennes. Une idée logique et symbolique : logique, parce que cet équipement devait accueillir une salle de boxe ; symbolique, aussi, en raison du terrible souvenir dont le quartier se trouve tributaire depuis l'attentat commis en janvier 2015 contre son Hyper Cacher.

Ce projet de gymnase ayant toutefois été abandonné depuis, la question se posait du devenir d'une telle décision sur laquelle il n'était pas concevable de revenir et que nous avons à cœur de voir traduite rapidement en actes.

Je suis donc heureuse qu'avec Laurence PATRICE, que je remercie de tout cœur, et en lien avec l'ensemble des parties prenantes, nous ayons pu identifier sans perdre plus de temps ce gymnase Bercy-Bastille comme le futur gymnase Victor-Young-Perez, permettant ainsi d'honorer comme prévu sa mémoire dans le 12e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame la Maire du 12e.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est très important puisqu'il s'agit de rendre hommage à un jeune boxeur surdoué, champion du monde des poids mouches à 20 ans, champion de France en 1931, déporté à Auschwitz le 10 octobre 1943 et fusillé le 22 janvier 1945 lors de la marche de la mort.

Cette dénomination donne un sens au travail de mémoire. Je voudrais faire un petit rappel historique. Nous avons tous vécu le 9 janvier 2015 - nous étions pour certains, ici, dans cet hémicycle - l'attentat de l'Hyper Cacher, deux jours après l'attentat de Charlie Hebdo. Sur une idée du grand-rabbin Haïm KORSIA, que je tiens à saluer et à féliciter pour sa réélection, nous avons déposé un vœu avec Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e, et Catherine VIEU-CHARIER pour soumettre au vote du Conseil de Paris, le 1er février 2017, puis par délibération de septembre 2018, que le futur gymnase-pont, porte de Vincennes, soit dédié à Victor Perez, mais aussi en faisant écho à l'odieux attentat de l'Hyper Cacher pour faire un travail de mémoire sur la question de l'antisémitisme.

Un mot sur ce gymnase-pont. Il n'a pas vu le jour dans le précédent mandat pour des raisons de structure, mais une reprogrammation est en cours. Nous y tenons et nous espérons que, dans ce mandat, verront le jour une salle de boxe, une salle de danse et une salle de gymnastique. Cela a pris plus de temps que prévu et nous avons décidé, avec la maire du 12e et avec Laurence PATRICE, que ce vœu que nous avons fait avec le grand-rabbin

Haïm KORSIA, Catherine BARATTI-ELBAZ et Catherine VIEU-CHARIER, voie le jour rapidement, d'où la proposition de ce gymnase, rue de Bercy, à Bastille.

Faire œuvre de transmission de mémoire, c'est ne pas oublier, c'est ne jamais oublier. Ne jamais oublier évidemment la Shoah, l'antisémitisme, la Seconde Guerre mondiale. C'est faire un travail pédagogique avec les futures générations. Ce que nous souhaitons à travers cette dénomination Victor-Perez, c'est que cette inauguration permette à des jeunes du 12e de connaître son histoire.

Je voudrais d'ailleurs rappeler le film qui a été réalisé par Jacques OUANICHE en 2013, brillamment interprété par Brahim ASLOUM. Dans ce film, on voit ce jeune boxeur, né à Tunis, français, champion du monde des poids mouches en 1931, venir à Paris et sa détermination dans la boxe, dans ce combat ; un jeune d'une famille très pauvre qui va connaître le Paris des années 1930, du jazz, de la musique, évidemment la popularité, puis qui va très vite sombrer, devenir un boxeur professionnel de seconde zone, mais qui va être dans toute cette histoire de la montée du nazisme et de l'antisémitisme. Il sera d'ailleurs amené, en 1938, à combattre lors de la Nuit de Cristal, marqué par un climat antisémite, les premiers pogroms contre les Juifs. Dans un climat hostile, il va combattre en Allemagne, à Berlin, face à un Allemand. Puis, il sera déporté à Auschwitz avec d'autres, notamment Primo Levi, Alfred Nakache, le nageur, qui a d'ailleurs une piscine dans le 20e. Les Allemands, les S.S. vont l'obliger à combattre deux fois par semaine dans Auschwitz face à des officiers S.S. Mettez-vous en tête que poids mouche, c'est 50 kilos. Imaginez le poids qu'il pouvait faire à Auschwitz face à des S.S. de 1 mètre 80 et de plus de 80 kilos. Cet athlète, Victor Perez, gagnera 140 combats par K.O. à Auschwitz et fera partie des survivants, fera cette dernière marche de la mort. L'un de ces anciens combattants, par vengeance, le fusillera sur le bord du chemin lors de cette marche de la mort.

C'est cette histoire qu'il faut raconter, qu'il faut connaître.

Le sens de cette dénomination, la volonté que nous avons avec Laurence PATRICE, avec la maire du 12e, c'est que cette histoire de Victor Perez nous donne la force du combat, la force de boxer jusqu'au bout la haine, la xénophobie, l'antisémitisme. C'est le sens que nous voulons donner en faisant vivre la mémoire de Victor Perez.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

C'est grâce au film éponyme "Victor Young Perez" et à la puissante interprétation de Brahim ASLOUM, M. le Président vient de la rappeler, que les Français ont découvert il y a quelques années un de leurs plus grands champions. Une belle exposition, réalisée par Bernard ALLALI et organisée par la mairie du 16e, lui a rendu un bel hommage il y a de cela quelques semaines.

De son vrai nom Messaoud Hai Victor Perez, ce petit Juif tunisien passionné de boxe monte à Paris pour devenir, vous l'avez dit, mes chers collègues, le 24 octobre 1931, devant plus de 15.000 personnes au Palais des sports de Paris, champion du monde dans la catégorie des poids mouches. Cette victoire fait de lui à l'époque le plus jeune champion du monde de boxe. Son destin bascule avec la guerre et l'arrivée de la barbarie nazie. Dénoncé et arrêté par la Milice française en 1943, Victor "Young" Perez parcourut, comme le voyageur de Dante, toutes les stations de l'enfer : Drancy, Auschwitz et Monowitz. Il survécut jusqu'à l'évacuation du camp d'Auschwitz en janvier 1945 mais, épuisé par tant de souffrances et d'horreurs, il succomba lors de la terrible marche de la mort.

Cette histoire douloureuse, c'est d'abord celle d'un jeune issu du ghetto juif de Tunis qui s'éleva grâce à un don, celui du sport, et un travail incessant. C'est ensuite celle d'un système criminel de négation de l'être humain qui n'épargnait ni les humbles ni les célébrités et qui poussa le cynisme et la cruauté jusqu'à mettre en scène ses prisonniers pour le divertissement de leurs bourreaux.

Victor "Young" Perez est un symbole inaltérable et son nom honorera à jamais le gymnase Bercy-Bastille et la Ville de Paris. Il honorera donc notre ville, profondément atteinte par les attaques terroristes et antisémites de 2015 dont la cruauté et le vice ne peuvent que nous rappeler les tyrans qui ont humilié et assassiné Victor "Young" Perez.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, d'avoir rappelé le parcours de ce champion et de ce jeune homme singulier que fut Victor Perez.

Je ne vais pas rappeler son parcours, mais je veux rappeler que ce projet est issu d'une demande conjointe de beaucoup de militants de la mémoire. Il a été porté tant par le "Souvenir français" que par le Mémorial de la Shoah,

plusieurs associations de résistance, ainsi que le grand-rabbin Haïm KORSIA. Cela a ensuite été relayé par Nicolas BONNET-OULALDJ, par l'ancienne maire du 12e et ma collègue Catherine VIEU-CHARIER.

Avec ce changement, nous en avons beaucoup discuté. Nous avons donc décidé, avec mon collègue Pierre RABADAN que je veux saluer...

Nous faisons un travail très important sur les équipements sportifs pour relayer des figures mémorielles fortes permettant ainsi de travailler avec les plus jeunes qui fréquentent ces équipements sportifs sur une politique mémorielle - apaisée et apaisante, je le souhaite.

Le nom de Victor "Young" Perez sera donc donné au gymnase Bercy Bastille. J'espère justement que ce sera l'occasion de créer des événements autour. Nous l'évoquions précédemment avec Nicolas BONNET-OULALDJ et la maire du 12e. Nous pourrions, à cette occasion, lors de l'inauguration, projeter ce fameux film qui donnera la pleine mesure du personnage et le faire connaître des plus jeunes.

Chers collègues, je vous invite donc évidemment à voter très largement ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 115.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DJS 115).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un hommage à Cécile Rol-Tanguy.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu de l'Exécutif référencé n° 25 est relatif à un hommage à Cécile Rol-Tanguy.

Je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous propose, au nom de la Maire de Paris et de l'Exécutif, d'acter le principe d'un hommage à une immense personnalité de l'histoire de Paris.

Cécile Rol-Tanguy nous a quittés l'année dernière, le 8 mai 2020, cette date si symbolique marquant la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale et la victoire sur le nazisme, elle qui est l'exemple même de l'engagement démocratique contre tous les fascismes.

J'adresse en premier lieu un salut très fraternel à ses enfants qui regardent en ce moment à distance notre Conseil.

Il est essentiel pour la Maire de Paris et pour nous toutes et tous, je suppose, que notre ville, dans son assemblée démocratique, puisse rendre cet hommage. Cécile Rol-Tanguy a tant apporté à Paris et ailleurs.

Bien sûr, nous saluons la mémoire d'une héroïne de la Résistance intérieure française et de la libération de Paris, mais également, à travers elle - elle l'évoquait d'ailleurs souvent -, nous saluons la mémoire de toutes ces résistantes, toutes ces femmes qui furent trop souvent oubliées de la Libération. Elle tenait à rappeler les actions de ces combattantes de l'ombre sans qui la victoire n'aurait pas été possible.

C'est aussi l'engagement de toute une vie que je vous propose de célébrer, celle d'une militante, dès 1936, quand arrive le Front populaire, celle d'une démocrate vigilante quand elle soutient l'Espagne républicaine aux côtés de son futur époux, Henri Tanguy, combattant des Brigades internationales. Cécile Rol-Tanguy savait, avec son époux, que ce qui se jouait en Espagne pendant la guerre civile allait sceller le sort de l'Europe et du monde.

Enfin, je tiens à rappeler, avec ce vœu de l'Exécutif, l'engagement associatif de Cécile Rol-Tanguy sa vie durant, un combat de tous les instants pour les valeurs de progrès, de paix, de liberté et de fraternité.

Nous la remercions solennellement pour tout ce qu'elle nous a transmis, elle qui travaillait à cela auprès des jeunes générations dans les établissements scolaires ou encore au musée de la Libération de Paris qui porte son héritage.

Pour cet héritage, cet engagement à transmettre les valeurs de Paris, commune Compagnon de la Libération, et pour l'exemple qu'elle donne aux plus jeunes, je vous propose, au nom de la Maire de Paris et de son Exécutif, de donner le nom de Cécile Rol-Tanguy à un lieu ou un équipement public de la Ville. Nous verrons par la suite le lieu le plus adapté et je ne doute pas que toutes et tous partageront le principe de ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explication de vote de la part de Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

C'est avec beaucoup d'émotion que nous allons voter ce vœu. Beaucoup d'entre nous ont connu personnellement Cécile. Je me souviens encore des moments du 25 août, des commémorations, où elle était présente. Je n'oublierai jamais son regard perçant. Derrière son regard et son visage, c'est toute l'histoire de la résistance des militants communistes qui se sont engagés pour la libération de Paris.

Evidemment, tout le monde sait que Cécile est entrée dans la clandestinité avec son mari et qu'elle devient agent de liaison dans la Résistance, transmettant des documents, des armes aux F.T.P. en se servant d'une poussette. Pendant quatre ans, de planque en planque, la jeune femme transporte des messages, mais aussi des armes. Elle n'hésite pas à remplir ses missions avec ses enfants encore bébés. "C'était plus facile de mettre un revolver et une mitraillette dans un fond de landau", disait-elle.

Il faut se rappeler que c'est elle qui rédige, sous la dictée de son mari, le 19 août 1944, l'appel à l'insurrection des Parisiens : "Aux patriotes aptes à porter des armes, la France vous appelle. Aux armes, citoyens !" Le 26 août, elle assiste au défilé du général de Gaulle sur les Champs-Élysées. Elle est la seule femme invitée à une rencontre pour remercier les membres de la Résistance à l'Hôtel de Ville.

Après-guerre, elle s'engage dans ce long travail de mémoire, mémoire des résistantes et des résistants. Elle l'a souvent rappelé : "Je n'ai pas regretté cette période. Nous étions 24 heures sur 24 sur le qui-vive. J'ai surtout regretté tous ceux qui avaient été laissés en route. Quand je vais à la cloche au Mont-Valérien, tous ces noms que je retrouve, cela me bouleverse. On me tire pour que je m'en aille."

Lors de la remise de la Légion d'Honneur, elle a dit : "Je représente toutes les résistantes qui n'ont rien eu".

Voilà le sens de l'hommage qui est aujourd'hui donné par la Ville de Paris et je me joins à l'ensemble des communistes de Paris pour féliciter la Maire de Paris et l'Exécutif d'avoir fait cette proposition.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 25, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 224).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Claude-Gérard Marcus (10e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 26 relatif à une dénomination en hommage à Claude-Gérard Marcus, dans le 10e arrondissement.

La parole est à Mme la Maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Au mois d'octobre dernier, en ouverture de notre Conseil, nous rendions hommage à Claude-Gérard Marcus, premier maire élu du 10e arrondissement entre 1983 et 1989 et député du 10e pendant trois décennies - un autre temps -, décédé le 22 juillet 2020 à l'âge de 86 ans.

Presque une année après sa disparition, j'ai personnellement souhaité proposer ce vœu permettant qu'un lieu ou un équipement public du 10e puisse porter son nom afin d'honorer sa mémoire, son parcours comme représentant du 10e, cet arrondissement que Claude-Gérard Marcus aimait tant.

Je le porte avec beaucoup de plaisir, mais avec aussi cette notion que nous, les élus, sommes des passeurs. Nous travaillons souvent pour nos successeurs, nous travaillons pour l'intérêt des habitants de nos villes, de nos arrondissements, en ayant vraiment - je le disais, il y a un an - l'impression de marcher dans ses pas.

Je ne vais pas redire tout ce que Gérard Marcus a fait pour le 10e : vous vous souvenez du canal Saint-Martin, mais aussi tant d'autres traces, comme le marché derrière la mairie ou la préservation du couvent des Récollets. Je ne vais pas redire tout cela, mais plutôt que c'est peut-être, dans mon expression, une aspiration à ce que notre débat démocratique puisse se dérouler dans de meilleures conditions qu'elles ne se déroulent en ce moment.

Claude-Gérard Marcus a défendu le 10e. Nous étions - et j'étais très jeune à l'époque - ses opposants mais il restait, dans cette opposition, une qualité de dialogue forte et beaucoup de points communs. Il y a beaucoup de points communs entre tout ce que nous sommes et je trouve que nous ne les faisons pas apparaître de manière aussi régulière que nous le devrions.

J'en profite pour vous dire cela, mais aussi pour saluer la tribune sur Claude-Gérard Marcus, avec qui nous construisons cet hommage, Gabrielle MASS, sa complice, son acolyte de toujours, Jean-Claude WEILL, son ancien collaborateur, Patrick-Gérard BOUCHER, le fils d'un de ses complices.

Mes chers collègues, afin d'honorer la mémoire de Claude-Gérard Marcus, je vous remercie de bien vouloir adopter ce vœu, je l'espère à l'unanimité, comme cela a été le cas dans le 10e.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Madame la Maire du 10e arrondissement, chère Alexandra, je vous remercie d'avoir su trouver les mots pour cet hommage à Claude-Gérard Marcus, une grande figure du 10e, comme vous l'avez rappelé, mais aussi de la capitale.

C'est bien évidemment un avis favorable que je vous propose pour ce député-maire du 10e qui nous a quittés il y a un an. C'est aussi l'occasion de saluer son engagement dans la création de ce qui est devenu le Musée d'art et d'histoire du judaïsme, l'un des grands musées de Paris, qui fait référence aujourd'hui dans le monde entier et dont les expositions, vous le savez toutes et tous, suscitent l'admiration du grand public. Actuellement, il y a d'ailleurs une magnifique exposition. Le musée est aujourd'hui l'un des incontournables de la vie culturelle et mémorielle de la capitale et nous le devons, pour beaucoup, à Claude-Gérard Marcus, cette personnalité engagée pour qui nous trouverons ensemble, avec la maire du 10e, un lieu dans l'arrondissement qui fasse sens dans son parcours et dans le témoignage qu'il nous laisse.

Ce vœu sera présenté à la prochaine Commission de dénomination et des hommages publics. J'émetts donc un avis favorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris.

Je donne la parole à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire du 10e arrondissement d'avoir porté ce vœu au Conseil de Paris, auquel le groupe Changer Paris, vous l'imaginez, est très favorable.

Au-delà des étiquettes politiques et des engagements partisans, Claude-Gérard Marcus s'est éteint il y a moins d'un an. Il était une des grandes figures de ce Conseil de Paris et de la vie politique parisienne pendant plus de quarante ans.

Claude-Gérard était un de nos amis, et je me tourne vers Philippe GOJJON, Jean-Pierre LECOQ, Agnès ÉVREN... Tous les collègues qui sont ici présents l'ont bien connu, et sur les rangs de la majorité aussi, bien sûr.

Claude-Gérard était un passionné de politique et un homme de fidélité. A 15 ans, il s'engage au R.P.F. pour soutenir celui qui inspirera et conditionnera sa carrière d' élu local et de parlementaire : le général de Gaulle. Une autre fidélité et une réelle amitié le lieront à Jacques Chirac qu'il soutiendra dès 1977 dans son projet de conquête de l'Hôtel de Ville.

Vous l'avez dit, Madame la Maire du 10e, son énergie inlassable, sa vision politique, sa pugnacité, il les mettra au service du 10e arrondissement et de ses habitants. Avec ses amis, Gabrielle MASS, le regretté Claude Challal, Jean-Claude WEILL, ils mèneront tant de combats pour servir ce bel arrondissement. Nous n'oublierons pas ce combat homérique pour empêcher la couverture du canal Saint-Martin, mais son projet le plus marquant, et vous l'avez noté, Madame, sa grande ambition, sa plus belle aventure restera très certainement la création du Musée d'histoire et d'art du judaïsme, "un grand projet porteur de sens", comme le dira Jacques Chirac lors de son inauguration.

Nous n'oublierons pas ses prises de position claires et courageuses à la tête de l'association "Judaïsme et liberté" : lutte contre l'antisémitisme, le racisme et toutes les formes de discrimination, détermination sans faille à refuser toute alliance avec le Front national, reconnaissance de la responsabilité de l'Etat français dans la persécution antisémite et antijuifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

Claude-Gérard était de tous ces combats et cette dénomination que portera désormais une voie ou un établissement public du 10e arrondissement nous incitera à les poursuivre.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 26 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 225).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'entrée au Panthéon de Joséphine Baker.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 27 relatif à l'entrée au Panthéon de Joséphine Baker.

Je donne la parole à Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

"Être né quelque part, pour celui qui est né, c'est toujours un hasard." Ces mots, Freda Josephine McDonald ne les a pas chantés mais elle est née quelque part, à Saint-Louis dans le Missouri, en 1906.

Dès l'enfance, elle multiplie les travaux pénibles pour nourrir sa famille et elle danse. Elle ne danse pas, d'ailleurs : elle éblouit par son talent, par sa brillance et, comme une étoile filante, elle traverse le monde à 19 ans pour rejoindre Paris et devenir la vedette de ce que l'on appelle alors la "Revue nègre". Elle choisira, quelques années plus tard, en 1931, de devenir française. La France est pour elle une sorte de rédemption. Paris est pour elle une libération.

La même chanson continue : "Est-ce que les gens naissent égaux en droits à l'endroit où ils naissent ?" Non, pas égaux en droits, même pas égaux en droits. Joséphine dira : "Un jour, j'ai réalisé que j'habitais dans un pays où j'avais peur d'être noire". Ces paroles doivent nous faire réfléchir dans la France de 2021 et nous faire agir car elle agissait. Le racisme, elle lui tenait tête, des Folies-Bergère jusqu'au mouvement des droits civiques qu'elle accompagne dans son pays natal. La barbarie nazie, elle la combat comme résistante dès les premiers jours de la guerre. L'égalité des origines, elle la pratique dans sa propre famille en adoptant ce qu'elle appellera une "tribu arc-en-ciel".

Je pose la question : où est notre arc-en-ciel ? Où est la diversité dans notre propre famille nationale alors que le Panthéon, lieu de mémoire et de fierté collective, ne rend aujourd'hui hommage qu'à cinq femmes, par exemple ? L'impact symbolique de ce déséquilibre est lourd, me semble-t-il, car il renforce des dynamiques de domination que la recherche d'égalité, valeur centrale, nous impose de combattre.

Alors, qui mieux que Joséphine Baker, cette artiste lumineuse, cette artiste multiple, pour nous aider à ne pas regarder l'histoire en n'en gardant qu'un profil-type désespérément monochrome ? Pour moi, pour nous, pour le groupe, Joséphine Baker doit entrer au Panthéon, comme le pensent les dizaines de milliers de personnes qui ont signé la pétition initiée par Laurent KUPFERMAN que nous souhaitons appuyer auprès du Président de la République.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue Boris JAMET-FOURNIER, ce vœu fait effectivement écho à plusieurs initiatives militant pour l'entrée de la grande Joséphine Baker au Panthéon. Une pétition, vous l'avez rappelé, suscite notamment une belle adhésion populaire à ce projet.

Pour rappel, comme vous le signaliez, la Ville de Paris honore déjà dans plusieurs endroits le souvenir de Joséphine Baker. Il y a la place Joséphine-Baker dans le 14e, une plaque commémorative où se trouvait son cabaret au 40, rue Pierre-Fontaine dans le 9e, ainsi que la célèbre piscine des berges de Seine dans le 13e. D'ailleurs, prochainement, notre collègue Jérôme COUMET et son équipe installeront une œuvre de l'artiste C215 dans l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, cet établissement où elle est décédée, le 12 avril 1975.

Il est juste que notre Assemblée lui rende un nouvel hommage à travers ce vœu et mette une pierre à l'édifice de toutes les initiatives autour du projet d'entrée au Panthéon. Nous saluons évidemment l'artiste de music-hall, l'icône des Années folles si connue du grand public, mais également, et je tiens à le souligner, la grande résistante de la Seconde Guerre mondiale engagée dans la France libre, ainsi que la militante des droits civiques et l'infatigable combattante engagée dans les luttes contre les discriminations, toutes les discriminations.

Comme vous le savez, la décision de panthéonisation appartient au Président de la République et au Gouvernement. Nous allons donc nous rapprocher de l'Etat et je proposerai à ma collègue Carine ROLLAND que nous cosignons une lettre pour présenter ce vœu du Conseil de Paris, et donc appuyer cette demande, qui est également populaire. J'espère donc que ce vœu sera voté à l'unanimité de notre Assemblée dans quelques instants.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris.

Je donne la parole à Antoine BEAUQUIER.

M. Antoine BEAUQUIER. - Merci, Madame la Maire.

Le nom de Joséphine Baker touche profondément chaque Parisien et peut-être même chaque Français. Elle fut sans doute la plus parisienne des Américaines. Elle a aimé la France, elle a aimé Paris.

Vous avez pris l'initiative de demander qu'elle soit accueillie au Panthéon. Le groupe Changer Paris s'associera à votre proposition mais, si notre groupe a choisi d'expliquer son vote, c'est que, dans la présentation que vous venez de faire de cette grande dame, vous avez omis d'évoquer sa proximité et son engagement aux côtés du Général de Gaulle. De leur rencontre à Alger en 1943 à sa nomination, en 1957, au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur, et même par la suite, Joséphine Baker fut une fidèle gaulliste. Elle demeure pour nous une ambassadrice de ce que notre pays a eu de meilleur. Elle a marqué l'histoire par ses engagements généreux.

Aussi, la France et Paris peuvent s'enorgueillir de ses mots, prononcés lors de son discours du 28 décembre 1953 à la Mutualité : "Hier, j'ai été adoptée par vous et vous m'aviez surnommé "l'enfant terrible de Paris". Je savais, le jour où l'on a décrété que j'étais l'enfant adoptif de Paris, que, à partir de ce moment-là, nos deux cœurs n'en formeraient qu'un." Elle disait encore : "A mon premier contact avec vous, j'ai été convaincue, à la façon dont vous aimez les enfants, les vieillards et les animaux, que nous étions faits pour nous entendre. En somme, je savais que la France n'était pas mon pays d'adoption, mais qu'elle était mon pays tout court."

Nous voterons donc avec vous en faveur de cette initiative, mais il nous a semblé nécessaire de rappeler son engagement dans la guerre au côté du Général.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 27 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 226).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la place Marek Edelman en mémoire des victimes et des combattants du ghetto de Varsovie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 28 relatif à la place Marek-Edelman en mémoire des victimes et des combattants du ghetto de Varsovie.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Juste une petite remarque : "KIELEMOËS", toutes les lettres se prononcent. Je sais que c'est un nom d'origine étrangère, mais quand même...

Mes chers collègues, Madame la Maire, le 19 avril dernier, à l'angle des rues de la Fontaine-au-Roi et du Moulin-Joly, on honorait la mémoire de Marek Edelman sur la place qui porte son nom.

Marek Edelman est un héros du soulèvement du ghetto de Varsovie. Mort en 2009, c'était le dernier chef survivant des combattants du ghetto de Varsovie. Ce fut à la fois un grand combattant, un grand médecin - cardiologue, il fut à l'origine de la première transplantation cardiaque en Pologne -, un dissident au pouvoir communiste, un délégué du mouvement Solidarnosc et, enfin, un élu. Il fut député de 1989 à 1993.

Ce 19 avril, nous commémorons ce héros le jour des 78 ans du soulèvement du ghetto de Varsovie. Ce ghetto a été créé en plein cœur de la capitale polonaise par les nazis en octobre 1940. Dans cet espace d'à peine 300 hectares, près de 400.000 Juifs ont été entassés dans les conditions inhumaines. Outre la surpopulation, dans ce ghetto régnaient la faim, le froid, la maladie, mais aussi la terreur et notamment les rafles. Alors que tout droit leur était dénié, les habitants du ghetto se sont organisés : ils ont créé des écoles, des universités, des associations, des journaux. Ces actes de résistance n'étaient que le prélude de l'insurrection. Celle-ci débuta le 19 avril 1943 et constitua l'ultime acte de lutte contre la barbarie. Pendant trois semaines, 1.000 résistants juifs, pauvrement armés d'à peine quelques pistolets et grenades, résistèrent à plus de 2.000 soldats allemands entraînés et lourdement armés. Cette insurrection constitue un grand moment de l'histoire du peuple juif et l'un des principaux actes de la résistance juive au nazisme.

Le 19 avril dernier, nous avons rendu hommage à tous ces héros en présence du Centre Medem et des enfants de Marek Edelman. Nous nous sommes alors rendu compte que Paris, à la différence de nombreuses villes, n'avait pas de lieu consacré à la mémoire du ghetto de Varsovie.

Contre l'oubli, ce vœu vous propose que cette place Marek-Edelman devienne ce lieu de mémoire. Ce vœu demande au Conseil de Paris qu'une stèle soit érigée afin d'honorer la mémoire des victimes et des combattants du ghetto de Varsovie.

Je vous remercie, chers collègues et Madame la Maire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je rappelle que le temps pour présenter les vœux est de deux minutes.

Pour répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue. Effectivement, vous le rappeliez, le 19 avril dernier, nous étions avec vous et avec M. le Maire, avec Patrick BLOCHE également, et avec la famille de Marek Edelman réunis autour de sa mémoire dans votre arrondissement pour commémorer le soulèvement du ghetto de Varsovie.

A travers Marek Edelman, dirigeant et survivant du ghetto de Varsovie, l'une des figures les plus marquantes du mouvement ouvrier juif et une grande personnalité de la résistance juive au nazisme, nous saluons ainsi chaque année ce qui fut un des premiers grands événements où des Juifs, debout dans le ghetto, décident de résister sans illusions sur l'issue, mais pour l'honneur.

Il me semble donc important - nous en avons alors parlé - que cette place Marek-Edelman puisse consolider son rôle de lieu de mémoire, tel que vous l'avez présenté dans votre intervention. C'est pourquoi je donnerai un avis favorable au fait que le site accueille une stèle ou une œuvre en mémoire des victimes et des combattants du ghetto de Varsovie.

Je ne doute pas que nous allons y travailler ensemble avec le maire de l'arrondissement et toute son équipe. Je vous demande donc, chers collègues, de voter unanimement pour ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris : Jack-Yves BOHBOT la présente.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu rappelle effectivement un des plus grands drames et une des plus grandes souffrances de l'histoire du peuple juif, celui du ghetto de Varsovie, et rend hommage au sursaut héroïque de sa population.

Après des mois et des mois de soumission et de compromission du Judenrat et au moment où les nazis s'apprêtaient à liquider le ghetto de Varsovie, une poignée de jeunes femmes et de jeunes hommes, assoiffés de vie et armés de leur seul courage et de quelques armes que leur a vendues la résistance polonaise, se dressent du fond de l'horreur. A l'exemple de la résistance des combattants juifs de Massada face aux légions romaines, ils livrent un combat contre des S.S. surarmés pendant vingt jours.

Comment ne pas rendre hommage au jeune chef de cette révolte, Mordechaj Anielewicz, jeune homme âgé de 24 ans et chef de l'Organisation juive de combat, qui se donna la mort avec une centaine de ses camarades pour ne pas tomber vivant entre les mains des nazis qui encerclaient leur bunker ? Ils savaient que leur combat était désespéré, mais ils ne l'ont pas perdu.

Avec cette stèle, en mémoire des victimes et des combattants du ghetto de Varsovie, c'est une nouvelle fois cette arme redoutable au service du citoyen - la mémoire - que nous allons ensemble, une nouvelle fois, célébrer.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 28 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 227).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la mémoire de Albertine Rouxel (1900-1989), "Juste parmi les Nations".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 29 relatif à la mémoire d'Albertine Rouxel, Juste parmi les Nations.

La parole est d'abord à Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Nous poursuivons ces actions mémorielles très importantes symboliquement et engagées dans le 13e avec Alexandre COURBAN, conseiller à la mémoire. J'en présenterai aujourd'hui trois, très brièvement.

Par ce premier vœu, il s'agit d'honorer par la pose d'une plaque, avenue de Choisy, la mémoire d'Albertine Rouxel, Juste parmi les Nations. Albertine Rouxel a permis à Fajga Lancner et sa fille trisomique de se cacher et d'échapper à la rafle du Vél' d'Hiv. Elle les a ensuite épaulées et nourries. Nous souhaitons rappeler cette histoire pleine d'humanisme, sans doute l'année prochaine à l'occasion de la journée d'hommage aux Justes.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

Il n'est pas là, donc pas d'intervention pour le groupe Communiste.

Je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Monsieur le Maire du 13e, Jérôme COUMET.

A travers la personnalité et le courage d'Albertine Rouxel qui, malgré tout le danger que cela représentait sous l'Occupation et le régime nazi a apporté de l'aide à sa voisine Fajga et a sauvé sa vie, ainsi que celle de ses deux filles. A travers elle, nous évoquons l'engagement des Justes parmi les Nations qui sont, en France, reconnus par Yad Vashem à Jérusalem.

Nous devons rappeler que ces femmes et ces hommes ont, avec courage et au péril de leur vie, au cours de la Seconde Guerre mondiale, sauvé des Juifs en s'opposant aux persécutions antisémites nazies.

Comme notre Assemblée l'a souhaité il y a quelques années, la Ville de Paris est adhérente au réseau "Villes et villages des Justes de France" et j'ai eu l'occasion de m'entretenir tout récemment avec Pierre-François VEIL et l'équipe du "Comité français pour Yad Vashem". Nous allons, je l'espère l'an prochain, développer un certain nombre d'actions et soutenir un certain nombre de projets de Yad Vashem France.

Par l'apposition de cette plaque commémorative, nous faisons un travail de transmission. Ce message de pierre, avenue de Choisy, est un message pour les jeunes. Nous léguons l'engagement d'Albertine Rouxel pour la postérité aux jeunes générations. A Paris, ville de tant de Justes, cette plaque fera partie de ce patrimoine.

Je vous propose donc évidemment un avis favorable à ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote de Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Nous devons tant aux Justes parmi les Nations. Collectivement, nous nous devons d'exprimer notre gratitude et notre plus grand respect pour tous ceux qui, au péril de leur liberté, voire de leur vie, ont sauvé celles de femmes, d'hommes et d'enfants juifs.

Ils ont sauvé en même temps l'honneur de la France. Je dis "l'honneur de la France" parce que nous le savons, comme le note Serge KLARFELD dans "Mémorial" : "Aucun pays occupé par les nazis, hormis le Danemark, n'a connu d'élan d'humanité semblable à celui qui anima nombre de nos compatriotes, un élan qui assura la survie des trois quarts des Juifs de France." Ces Justes parmi les Nations ont été collectivement honorés en janvier 2007 par l'hommage de la Nation lors de leur entrée collective au Panthéon.

Albertine Rouxel s'est vu décerner ce titre en 2014 à titre posthume pour avoir protégé Fajga Lancner et sa fille handicapée, Marguerite, de juillet 1942 à la Libération.

D'Albertine Rouxel, comme des nombreux autres Justes parmi les Nations, il ne nous reste pas grand-chose hormis leur nom et ceux des Juifs qu'ils sauvèrent. Transmettre ces noms nous rappelle l'humilité de l'acte de sauver. Nul n'a besoin d'être doté de dons extraordinaires ou de capacités surnaturelles pour faire preuve de cet héroïsme du quotidien. Il s'agit simplement d'écouter son cœur, d'accueillir l'autre avec l'empathie et la dignité à laquelle chacun d'entre nous a droit.

Cet héroïsme est en chacun de nous.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 29 déposée par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 228).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la mémoire de Frédéric Passy (1822-1912).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 30 relatif à la mémoire de Frédéric Passy.

La parole est à nouveau à Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Toujours aussi brièvement, il s'agit ici de donner suite à une proposition de la Société historique du 13e, S.H.A., afin de rendre hommage à Frédéric Passy, lauréat du premier prix Nobel de la paix en 1901, à l'occasion du bicentenaire de sa naissance. Là aussi, le Conseil du 13e propose d'apposer une plaque sur l'immeuble de sa naissance, rue des Gobelins, et éventuellement de donner son nom à une placette qui jouxte l'hôpital Broca. Ce sera bien évidemment l'occasion de faire revivre les actions et les engagements de Frédéric Passy.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je serai tout aussi brève, Madame la Maire.

Chers collègues, le 13e arrondissement est toujours à la pointe du travail de mémoire, je tiens à le souligner, particulièrement la Société d'histoire et d'archéologie qui travaille toujours des projets intéressants. Ce sera donc évidemment un avis favorable pour examen par la Commission de dénomination et des hommages publics pour rendre hommage à ce journaliste et homme politique, Frédéric Passy, dont nous fêterons le bicentenaire de naissance en 2022.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30 déposée par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 229).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la mémoire des habitants du 3, rue de Pouy, arrêtés, déportés puis exterminés à Auschwitz.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 31 relatif à la mémoire des habitants du 3, rue de Pouy, arrêtés, déportés, puis exterminés à Auschwitz.

La parole est de nouveau à Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci.

Ce dernier vœu du 13e demande l'apposition d'une plaque pour ainsi honorer la mémoire, notamment de la famille Beck et de Cécile Rizakov, arrêtées, déportées, puis exterminées à Auschwitz. Ce sera bien entendu l'occasion de commémorer à nouveau la "rafle du Billet Vert" que la Maire et son équipe ont souhaité rappeler récemment par plusieurs cérémonies.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie d'avoir déposé ce vœu sur le projet de plaque commémorative en mémoire de la famille Beck et de Cécile Rizakov. Nous avons, comme vous le rappeliez, commémoré les 80 ans de la "rafle du Billet Vert" et nous nous apprêtons à honorer les victimes de la rafle du Vél' d'Hiv en ce mois de juillet. Ce projet nous permet de continuer le travail inlassable de transmission que nous avons mis en place avec nos militants associatifs, nos grands témoins et les institutions partenaires telles que le Mémorial de la Shoah.

Il est important que le quartier de la Butte-aux-Cailles puisse se rappeler de la tragédie qui a frappé les habitants du 3, rue de Pouy. La mémoire de la famille Beck traverse d'ailleurs plusieurs ouvrages du réalisateur et écrivain Robert BOBER que je vous invite tous à lire puisque toute son œuvre est une œuvre de mémoire. Je sais combien, pour le rencontrer bientôt et l'avoir eu au téléphone, cette démarche lui est particulièrement chère.

Bien entendu, mon avis est favorable pour examen par la Commission de dénomination.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31 déposée par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 230).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mémoire de René Le Prévost, prisonnier de guerre évadé et résistant.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 32 relatif à la mémoire de René Le Prévost, prisonnier de guerre évadé et résistant.

Je donne la parole à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous sommes très émus de présenter ce vœu rendant hommage à la mémoire de René Le Prévost, prisonnier de guerre, résistant communiste, acteur de la libération de Paris avec les Francs-tireurs et partisans, président de l'"Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance" du 19e arrondissement.

J'ai une pensée très forte pour notre camarade Josette AUBERT-LE PRÉVOST, qui partagea sa vie, et Pascal FREY de l'"ANACR-19" qui nous regarde.

Il a à peine 19 ans en septembre 1939 lorsqu'il est mobilisé en Belgique pour combattre l'Allemagne nazie. En 1940, avec son unité, il refuse la capitulation de Pétain et continue de se battre avant d'être fait prisonnier en Allemagne pendant deux ans. Il tentera deux fois de s'évader et la troisième fois sera la bonne, après avoir découvert dans de vieux journaux l'exécution de plusieurs de ses camarades...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Excusez-moi, est-ce que vous pourriez faire moins de bruit, surtout de ce côté-ci ? Il y a beaucoup de conversations et on entend mal l'intervenante. Merci à vous.

Je vous en prie, Camille.

Mme Camille NAGET. - Je reprends.

Il tentera deux fois de s'évader et la troisième fois sera la bonne, après avoir découvert dans de vieux journaux l'exécution de plusieurs de ses camarades, fusillés à Chateaubriant et dont certains noms sont affichés dans notre hémicycle.

Il arrive à Paris en 1942 et rejoint immédiatement la Résistance jusqu'à la libération de Paris, à laquelle il participe activement dans le 19e arrondissement aux côtés des Francs-tireurs.

Après la guerre, René Le Prévost continue sa vie, marquée par son engagement, syndical à la C.G.T. et politique au Parti communiste. Surtout, René Le Prévost, aux côtés de Robert Endewelt, sera un infatigable passeur de mémoire. Avec l'"ANACR" du 19e, qu'il présida jusqu'à la fin de sa vie, ils font un travail exceptionnel de recensement des résistantes et résistants. De cela naîtra d'ailleurs un livre : "La Résistance dans le 19e arrondissement".

Il était de chaque commémoration et ne manquait aucune occasion de transmettre auprès des plus jeunes, dans les établissements scolaires, son histoire et celle de ses compagnons de lutte qui ont donné leur vie pour que nous puissions vivre libérés du fascisme.

Nous proposons qu'une plaque ou un lieu soit consacré à sa mémoire afin que son engagement soit connu des jeunes générations dans son quartier de la place des Fêtes.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je serai brève. Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue, d'avoir rappelé le parcours de René Le Prévost. Vous l'avez dit, suite à ce parcours, il est une figure très importante du 19^e arrondissement. Militant de l'histoire et de la mémoire de la Résistance, il a lui-même œuvré pour que des plaques commémoratives soient apposées pour ses camarades disparus, dans le 19^e arrondissement comme ailleurs. Désormais, c'est donc en sa mémoire que nous apposerons une plaque.

Je vous propose donc un avis favorable pour un examen de la Commission de dénomination et des hommages publics afin de trouver ensuite ensemble, et avec le maire du 19^e arrondissement, le meilleur lieu pour l'apposition de la plaque - avec sa famille, également.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 231).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à André Zirnheld.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 33 relatif à une dénomination en hommage à André Zirnheld.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Loin d'ici, loin des rives de la Seine qui ont vu grandir tant de petits Parisiens appelés à devenir de grands Français, dans le paysage aride du Sahara égyptien, aux bords d'un oued asséché, il n'y a que le sable brûlant, le vent étouffant et les pierres saillantes pour se souvenir du sacrifice d'André Zirnheld.

C'est là-bas, après le raid victorieux sur l'aéroport de Sidi-Haneish fragilisant les arrières de Rommel, c'est là-bas, loin de France pour qui il avait tout quitté, loin du confort de sa maison et de l'amour des siens, c'est là-bas que, mortellement touché par les mitrailleuses des chasseurs Stuka, le premier soldat, le premier officier français est tombé au champ d'honneur dans la reconquête de notre pays. Il fallait un théâtre désertique, ingrat, sec, pour finir de forger l'âme d'André Zirnheld avant son ultime envol car c'est dans l'adversité que se révèlent les grands hommes.

Le petit Zirnheld semble y avoir été prédisposé. Né dans une famille alsacienne exilée à Paris en 1870, pour déjà choisir la France, il est orphelin de père à 9 ans. Il fait le choix d'étudier, puis d'enseigner la philosophie après ses études secondaires au lycée Saint-Jean-de-Passy, porté sur les sciences. C'était sans compter sur la guerre et l'affront de la défaite. Déployé au Liban lors de l'invasion allemande, il est volontaire pour aller combattre en métropole.

Dès le 22 juin 1940, quatre jours seulement après l'appel du général de Gaulle, il franchit la frontière libano-syrienne et rejoint les Forces françaises libres. Il devient alors parachutiste et parvient à intégrer le Special Air Service, les S.A.S., voués aux missions de sabotage les plus périlleuses loin derrière les lignes ennemies. Il faut des âmes mystiques pour comprendre et faire comprendre le sens du sacrifice ultime. André Zirnheld était de ceux-là, comme en témoigne le texte magnifique qu'il nous a laissé sous la forme d'une prière écrite en poésie, aujourd'hui connue sous le nom de "La Prière du para".

Comment ne pas penser à sa lecture à celui qui, comme lui, fut des premiers à faire don de sa vie en 1914, le lieutenant Charles Péguy ? Les deux hommes sont de la même race que Péguy décrivait de son vivant comme héritière de la vieille garde impériale, de cette innombrable race qui prenait la mort tout de suite, je cite : "celle dont il ne dépend pas que l'événement se déclenche, mais dont il dépend d'y faire face". Cette race des héros, héritiers parmi d'autres des listes cadastrales de la mémoire et de la foi qui s'enfoncent avec orgueil dans cet anonymat avec la certitude de n'y être plus jamais ni seuls ni désespérés, ne peut pas être oubliée.

Puissions-nous faire, en renommant ainsi la place Tarbé dans le 17^e arrondissement, qu'en la foulant, tous les enfants de Paris se souviennent du sacrifice exemplaire de ceux qui, par le sang versé, nous ont faits libres, nous ont faits égaux, nous ont faits frères.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, cher collègue. Je vous remercie de nous avoir présenté ce projet d'hommage pour le compagnon de la Libération André Zirnheld.

Comme vous le rappelez dans votre vœu, il est nécessaire d'entretenir la mémoire des femmes et des hommes ayant contribué à la libération de la France. Lors de la séance de décembre, vous aviez déjà déposé un vœu d'hommage public pour André Zirnheld. Les services de la Direction des affaires culturelles travaillent depuis sur une plaque commémorative actuellement en instruction dans le 16^e arrondissement de Paris, au 6 rue Bosio à l'adresse où il est né.

Néanmoins, je note la précision de votre vœu sur l'emplacement précis que vous souhaitez dans votre arrondissement et je vous confirme que nous allons travailler avec la Direction de l'urbanisme pour étudier l'emprise souhaitée.

Ceci est donc un avis favorable pour examen de la Commission.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 232).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un hommage en l'honneur de František Kupka.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 34 relatif à un hommage en l'honneur de František Kupka.

Je donne la parole, pour le présenter, à Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Laurence PATRICE, je vais maintenant présenter un vœu en hommage à František Kupka, le Centre culturel tchèque se trouvant rue Bonaparte dans le 6^e arrondissement.

Mes chers collègues, au beau milieu de l'époque la plus foisonnante en expérimentations et en avant-gardes artistiques, František Kupka est un artiste à part. Passionné par les sciences, la photographie, la philosophie et la spiritualité, il a donné naissance à une œuvre singulière, nourrie de sa culture encyclopédique. Formé dans la Vienne de la fin du siècle précédent avant d'évoluer dans le Paris des avant-gardes, il a conservé toute sa vie un contact étroit avec sa terre natale - le royaume de Bohême jusqu'en 1918, puis la Tchécoslovaquie. Il représente l'Europe de ce monde d'hier, décrit avec nostalgie par Stefan Zweig, en même temps qu'il est un acteur incontournable de la modernité artistique.

Engagé volontaire en 1914, alors qu'il était pacifiste, dans le troisième régiment de marche de la Légion étrangère, combattant notamment aux côtés de Blaise Cendrars avant d'être réformé et de participer activement à la constitution des légions tchécoslovaques en France, František Kupka a en somme traversé l'histoire et aussi contribué à la faire. Il a joué un rôle moteur dans l'aventure des avant-gardes artistiques et parisiennes du XX^e siècle. Il fut remarquable par son dévouement à la France, ainsi que par sa volonté de faire le pont entre son pays d'accueil, la France, et celui de sa naissance.

Officier de la Légion d'Honneur, il repose au Père-Lachaise et n'y a qu'une plaque dans un des columbariums, lui, l'un des pères de l'abstraction, considéré à Prague comme un artiste, un héros national.

Le 23 septembre se tiendront les 150 ans de la naissance de František Kupka. A l'occasion de cet anniversaire important, j'ai plaisir, avec le groupe Changer Paris, à vous inviter à lui témoigner, par une apposition de plaque ou une dénomination, l'hommage qu'il mérite.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, de présenter ce projet d'hommage.

Il s'agit là, avec Kupka, d'un des artistes majeurs de la peinture abstraite dans toute la vigueur et la chaleur de toile colorée, vibrante et en mouvement. Son œuvre a été redécouverte, peut-on dire, par le grand public en 2018 grâce à l'exposition "Kupka, pionnier de l'abstraction" qui s'est tenue au Grand-Palais. La présence de quelques-unes de ses toiles à l'exposition "Les Origines du monde" sur le lien entre art et nature, en ce moment, au musée

d'Orsay, témoigne bien de l'envergure de la création de Kupka parmi toutes les disciplines qu'il affectionnait autour de son art. Il s'intéressait aussi énormément à l'histoire naturelle. Désormais, la dimension de son œuvre au sein des maîtres de la peinture n'est plus à démontrer.

C'est donc bien entendu un avis très favorable pour un examen par la Commission de dénomination qui permettra de lui rendre hommage à l'occasion des 150 ans de sa naissance en septembre prochain.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 233).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à un hommage au Bal Tabarin, 36, rue Victor Massé.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 35 relatif à un hommage au bal Tabarin, au 36, rue Victor-Massé.

Pour le présenter, je donne la parole à la maire du 9e arrondissement, Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

En effet, à travers ce vœu, je souhaiterais que nous mettions ensemble en lumière et en valeur un lieu étonnant, inscrit dans l'histoire culturelle de Paris et du 9e arrondissement : le bal Tabarin. Ce lieu mythique, fondé par le chef d'orchestre Auguste Bosc, a contribué, comme le "Moulin rouge" et de nombreux autres établissements, au rayonnement culturel et international du quartier emblématique de Pigalle.

Le bal Tabarin a été l'un des ou peut-être le lieu de la danse et du divertissement à Paris entre 1904 et 1953. Il reste dans la mémoire des Parisiens. Il fait aussi partie de notre patrimoine avec sa façade de style Art nouveau. Nous étions, chère Laurence, en juin dernier, à l'inauguration de la plaque en l'honneur de Léo Staats et de Gustave Ricaux, deux danseurs étoiles mythiques, en présence d'Anne-Marie SANDRINI, la fille du dernier directeur du bal Tabarin. Elle a manifesté auprès de nous son intérêt et son enthousiasme à l'idée de voir perdurer la mémoire et l'héritage du cabaret.

Ainsi, à travers ce vœu, nous vous demandons de faire apposer une plaque commémorative en hommage au bal Tabarin, au 36, rue Victor-Massé, dans le 9e. J'ajoute que l'inauguration de cette plaque s'inscrira dans la rénovation de la place Pigalle qui devra voir le jour à la fin de l'année 2021.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Maire, chère Delphine. Avec ce vœu nous reviennent en mémoire les belles images et les belles musiques de la tradition du music-hall parisien. Je trouve en plus tout à fait intéressant d'avoir des gestes mémoriels sur des lieux emblématiques de Paris qui accumulent un certain nombre de strates de mémoire et qui font la particularité de certains quartiers de Paris. C'est le cas avec le bal Tabarin qui a fait briller de mille feux la nuit parisienne dès le début du 20e siècle.

Ce projet est porté par Anne-Marie SANDRINI, ancienne de l'Opéra de Paris et ancienne inspectrice de la danse de la Ville de Paris. En cela, elle porte la mémoire de son père qui a dirigé les lieux. C'était un lieu extraordinaire, précurseur des grands spectacles de revue, avec une machinerie tout à fait remarquable pour l'époque, des costumes, des musiques, mais surtout de très grands artistes.

C'est donc avec grande joie que je vous invite à voter ce vœu pour que, chaque soir, nous fassions ainsi revivre aux passants la magie du bal Tabarin.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 234).

2021 DAC 29 - Subvention (37.500 euros) et convention avec l'association Circusnext.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 29 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Circusnext".

Je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, nous tenons à saluer ce projet de délibération octroyant une subvention de fonctionnement à l'association "Circusnext" qui œuvre pour les arts circassiens depuis 2007 à Paris et en Europe. Son travail en faveur des écritures contemporaines, singulières et émergentes dans les arts du cirque nous est précieux et nous sommes ravis de les accueillir dans le 14^e arrondissement.

Je tenais aussi, avec cette intervention, à saluer l'aboutissement d'un long travail enclenché dans le 14^e arrondissement qui a permis de sauvegarder des éléments du patrimoine fermier parisien. La ferme Montsouris est en effet le dernier témoin de l'histoire agricole de Paris. Cet ensemble de bâtiments a une histoire bien particulière puisqu'il fut construit dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, racheté dans les années 1940 par l'abbé Keller pour y faire des logements pour les moins aisés, et remanié dans les années 1960 pour y accueillir un centre social. Séparé en plusieurs tronçons, une partie sera vendue à un promoteur immobilier ; l'autre, sauvegardée grâce au rachat par la Ville de Paris en 2013. Les deux bâtiments que sont la grange et le pavillon Troubadour font actuellement l'objet de rénovations qui permettront l'ouverture de deux nouveaux équipements dans le quartier Montsouris.

C'est la grange, ou vacherie de la ferme, qui est aujourd'hui au cœur de ce projet de délibération. La mobilisation des habitants, de collectifs de protection du patrimoine et le dépôt, puis le vote d'un projet au budget participatif de 2016 ont permis à la grange de faire l'objet d'une rénovation qui a été exemplaire d'un point de vue écologique et participatif, mais aussi en termes de préservation d'un patrimoine inestimable à Paris grâce à l'implication de l'architecte en charge du projet et des équipes de la DCPA.

Le projet culturel et citoyen de "Circusnext" pour faire vivre la ferme Montsouris a été sélectionné par la Ville de Paris au mois de février 2020. Le projet qui sera développé d'ici la fin de l'année permettra notamment la recherche, la création et l'accompagnement des artistes circassiens, la transmission et la professionnalisation de ces artistes, la sensibilisation, la découverte et la diffusion de ces arts auprès de divers publics, et évidemment des moments conviviaux et de partage de l'histoire patrimoniale du lieu.

Nous savons combien l'ouverture de ce nouvel équipement est attendue par les habitants et nous faisons confiance à l'équipe de "Circusnext" pour tenir les exigences qui sont les nôtres en construisant des synergies avec le tissu local et en faisant rayonner l'art circassien dans le 14^e, mais aussi à Paris.

Nous apportons donc tout notre soutien à ce projet de délibération.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Mélody TONOLLI. Vous avez tout dit ou presque. Je m'associe vraiment à vos remerciements et salutations envers la mairie du 14^e arrondissement qui a permis, grâce au budget participatif, que les bâtiments de la ferme Montsouris soient achetés. Je souligne aussi l'aspect totalement écoresponsable du bâtiment, avec le recours à des matériaux naturels et biosourcés.

Pour ce qui est du projet culturel, saluer "Circusnext" qui rejoint le sud de Paris après avoir été longtemps à la Villette et qui contribue au grand arc circassien que nous construisons à Paris : il passe bientôt par le 13^e et la rue Watt, l'installation de "2R2C" à la pelouse de Reuilly et, bien sûr, le Cirque électrique dans le 20^e.

Cette discipline artistique mérite d'être soutenue dans toutes ses dimensions créatives et c'est bien ce à quoi s'engage "Circusnext", en plus de la dimension profondément citoyenne du projet.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 29).

2021 DAC 40 - Subventions (538.180 euros), conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 40 relatif à l'attribution de subventions, de conventions et d'avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris.

Pour commencer, je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Le DAC 40.

D'accord. Alors, Mélody TONOLLI ?

Je vous en prie.

Mme Mélody TONOLLI. - Oui, je ne me suis pas désinscrite.

Face aux difficultés que rencontre le monde de la culture dans cette crise sanitaire, la Ville de Paris a une nouvelle fois souhaité soutenir les artistes, mais aussi offrir à toutes les Parisiennes et Parisiens la possibilité de renouer avec la culture.

L'Hyper Festival de cet été propose ainsi, avec plus de 200 manifestations, une programmation culturelle d'envergure réunissant les établissements culturels de la Ville de Paris, les grands festivals de l'été, des événements artistiques proposés quotidiennement dans tout Paris sur l'espace public. Places, parcs et jardins, cours d'école, bibliothèques, la culture sera à chaque coin de rue.

Ce présent projet de délibération nous permet de soutenir les artistes, compagnies et associations sélectionnées grâce à l'appel à projets lancé au printemps par notre adjointe à la culture Carine ROLLAND, que je salue pour son action, en direction des équipes artistiques professionnelles du spectacle vivant et de la musique pour leur permettre de présenter leurs œuvres à tous les Parisiens et Parisiennes, et ce gratuitement.

Près de 800 dossiers ont été reçus, montrant la richesse de notre territoire en matière d'offres culturelles. Une culture en souffrance, mais bien vivante, notamment grâce au soutien de notre Ville et malgré les attaques subies pendant cette crise sanitaire.

Par ailleurs, nous souhaitons également souligner le dialogue construit pendant cet appel à projets avec les arrondissements pour sélectionner les projets artistiques dans le souci d'ancrer, de la façon la plus adaptée, les propositions dans tous les quartiers de la ville. La Direction des Affaires culturelles a fourni un immense travail et nous les remercions de leur engagement quotidien pour la ville de Paris et ses habitants.

Sur Paris, plus de 200 projets artistiques ont été retenus, dont 20 pour le 14e. Nous aurons le plaisir d'accueillir plusieurs manifestations avec de la musique, du théâtre, du cirque, de la danse, des arts de la rue et des performances qui viendront compléter le très riche programme construit dans le 14e cet été avec "Aimer l'été".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci à nouveau, chère Mélody. A nouveau, vous avez tout dit. J'insisterai simplement sur les dimensions qui guident notre action à l'occasion de cet Hyper Festival qui a en réalité déjà démarré, avec des expositions sur les berges de Seine.

D'abord, et c'est essentiel, toujours rappeler combien nous défendons la création artistique parce qu'elle est à l'origine de tout en matière culturelle. Ancrer la vie culturelle auprès des habitantes et des habitants, et de tous ceux qui fréquentent et vivent à Paris. Et puis, bien sûr, vous l'avez mentionné : le soutien aux professionnels qui ont été pour le moins empêché dans l'année et demie qui s'est écoulée. C'est donc une enveloppe de 700.000 euros qui leur est destinée à travers cette subvention. Il me faut ici saluer l'accompagnement de nos partenaires, à la fois le Centre national de la musique, la Préfecture de la Région Ile-de-France, la D.R.A.C. et la Caisse d'allocations familiales, précieux partenaire en direction des publics familiaux.

Je ne finirai bien sûr pas sans remercier le soutien précieux, le dynamisme infaillible des établissements culturels de la Ville de Paris qui se mobilisent pour l'été culturel via les initiatives et les efforts fournis par la Direction des Affaires culturelles - vous l'avez dit, Mélody. Ces établissements sont toujours à nos côtés pour s'ouvrir toujours plus largement vers l'extérieur avec de nouvelles formes de représentation hors les murs. Nous initierons même cet été ce que nous appelons les "plateaux artistiques" pour des rencontres entre professionnels et amateurs.

Je vous invite donc à vivre et à suivre l'Hyper Festival dont la programmation a été mise en ligne très récemment, ce matin, je crois.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 40).

2021 DAC 50 - Subvention (15.000 euros) et convention avec le Centre d'art et de culture de la rue Broca (5e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 50 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec le Centre d'art et de culture de la rue Broca, dans le 5e arrondissement.

Je donne la parole à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Fondé sous les auspices du "Fonds social juif unifié", présidé par Me Ariel GOLDMANN, le Centre d'art et de culture de l'espace Rachi-Guy-de-Rothschild, situé dans le 5e arrondissement, est un lieu précieux de la vie culturelle non seulement pour la communauté juive, mais aussi pour tous les Parisiens.

Plusieurs des événements qui y ont été présentés sont devenus des incontournables de la vie parisienne, témoignant du pouvoir rassembleur de la culture. Je pense notamment au festival Jazz'n'klezmer qui fête ses 20 ans cette année, devenu non seulement un rendez-vous parisien très apprécié des amateurs de jazz, mais également le plus grand festival de musique klezmer en Europe.

Ces rendez-vous culturels réguliers ont diffusé des chefs-d'œuvre du patrimoine issus de la culture juive ou reflétant le regard porté sur les Juifs dans différents pays et à différentes époques, à l'instar des grands textes classiques tels que "Esther" de Racine ou "Le Marchand de Venise" et "Roméo et Juliette" de Shakespeare. Cette programmation diffusée tout au long de l'année et les expositions régulièrement accueillies dans la galerie Claude-Kelman illustrent combien la culture juive témoigne de cette volonté d'intégration, portée par une participation à la vie civile de la nation tout en préservant son identité.

A cette galaxie de propositions s'est ajouté cette année un nouveau venu : le Festival français du film juif. Organisé en ligne en janvier dernier, ce festival a offert une respiration culturelle en pleine crise sanitaire et a permis de découvrir onze films à thématique juive en provenance du monde entier.

J'ajouterai que c'est dans ce centre, et cette salle de spectacle précisément, qu'ont eu lieu cette année la majorité des représentations du Festival des cultures juives, créé par la Ville de Paris et le "Fonds social juif initié" il y a maintenant seize ans.

En somme, la contribution du centre de la rue Broca à l'offre culturelle parisienne est irremplaçable, constamment renouvelée, et témoigne de l'implication de ses équipes, dont je salue l'ancien directeur général, Alain KRIEF, et le directeur actuel, Alain KNAFO.

Pour toutes ces raisons, le groupe Changer Paris regrette la forte baisse, constatée cette année, de la subvention allouée et comprend mal qu'elle ait été divisée par deux. Nous souhaitons vivement que la subvention retrouve, dès l'année prochaine, son niveau des années précédentes.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur BOHBOT. Je vais dans votre sens pour saluer l'action du Centre d'art et de culture de la rue Broca, dit espace Rachi, dont le Festival des cultures juives s'est tenu il y a une dizaine de jours maintenant. J'étais tout près.

Nous avons bien sûr conscience des difficultés que traverse l'association en ce moment. Le soutien de la Ville date d'il y a vingt-quatre ans maintenant puisqu'il vaut depuis la création du centre d'art en 1997. C'est pour cela, compte tenu de la situation financière dégradée de l'association, que nous avons souhaité avancer de quelques mois le passage du projet de délibération qui vous est proposé aujourd'hui pendant ce Conseil. Je l'ai dit et je le redis : dans le cadre budgétaire extrêmement contraint que vous connaissez, que nous avons tous à affronter et qui a été

longuement évoqué hier, cet effort ne préjuge pas du soutien et surtout pas d'une éventuelle défiance qui serait apportée à l'espace Rachi à l'avenir.

Je crois savoir qu'un rendez-vous est programmé très prochainement entre la Direction des Affaires culturelles et le directeur du Centre d'art et de culture de la rue Broca afin d'envisager la meilleure manière de faire évoluer la programmation du lieu. Il est bien sûr souhaitable que cela se passe et permette de revenir à un niveau de subvention plus élevé lorsque la Ville sera aussi revenue à meilleure fortune.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 50).

2021 DAC 108 - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 108 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Collectif Culture Bar-Bars Paris-Ile-de-France".

Je redonne la parole à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme nous l'avons indiqué lors de la réunion de la 1ère Commission - je parle sous le contrôle de la présidente Mme CARRÈRE-GÉE -, nous sommes favorables au vote de ce projet de délibération qui porte sur l'octroi d'une subvention de 35.000 euros au "Collectif Culture Bar-Bars Paris-Ile-de-France".

Le propos de cette structure est de défendre et de soutenir, à travers son antenne francilienne, la liberté de diffusion du spectacle vivant dans les petits lieux et notamment dans les cafés-culture, mais aussi, plus largement, d'exprimer le droit à la fête dans notre ville en ce qu'elle constitue un élément historique du patrimoine parisien. Nous devons bien sûr les soutenir et les accompagner dans ce combat.

Ce soutien est d'autant plus primordial qu'ils ont été particulièrement impactés et fragilisés par les mesures de confinement et de couvre-feu imposées par la crise sanitaire. Dans ce secteur, vous le savez, mes chers collègues, tout est loin d'être réglé. Un grand nombre de discothèques - trois sur quatre ! - envisagent de ne pas rouvrir à partir du 9 juillet en raison des contraintes imposées par le protocole sanitaire.

Il reste donc beaucoup à faire pour maintenir hors d'eau tous ces établissements si essentiels à l'animation et à l'identité de notre ville. Ils sont indispensables à notre attractivité touristique, et donc une industrie qui constitue un des principaux leviers de croissance économique pour notre cité. Je note que, aux côtés de notre soutien financier, la Région Ile-de-France vient largement aider cette structure associative par une dotation qui représente près de la moitié de l'action à subventionner.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais répondre sur ce projet de délibération puisqu'il est co-porté avec ma collègue Carine ROLLAND.

Merci, Monsieur BOHBOT, pour votre intervention et votre soutien à cette subvention de "Culture Bar-Bars". Cette association, qui existe depuis 1999, défend et aide, à travers cette subvention, à la structuration des cafés-concerts à Paris, une identité forte de notre ville, également dans le domaine festif et culturel, qu'il faut aider à se structurer car ils sont en général assez peu syndiqués.

Cela nous permet aussi de les avoir comme interlocuteur. Je rappelle que le "Collectif Culture Bar-Bars" participe à l'ensemble des commissions de régulation de débits de boissons que nous avons mises en place depuis un certain nombre d'années et dont nous renforçons le travail. Elles sont l'une des pierres angulaires que nous avons mises en place dans le cadre du nouveau règlement des étalages et terrasses avec ma collègue Olivia POLSKI. Nous allons étendre les commissions de régulation des débits de boissons non pas à la totalité, mais à d'autres arrondissements parisiens.

Deuxième chose, sur la question de la vie nocturne, celle-ci est en train de reprendre à Paris, comme vous le savez. A partir du 9 juillet, les clubs en espace fermé pourront rouvrir avec 70 % de leur jauge. Il y a eu un soutien

fort, vous l'avez rappelé, de la part de l'Etat dans ce domaine. Tout un écosystème a également été constitué à Paris par un engagement et un soutien de la Mairie à la vie nocturne. A la réouverture, contrairement à ce que certains pouvaient dire ou prédire sur le fait que, après un an et demi de fermeture, les clubs parisiens ne rouvriraient pas et que la vie nocturne parisienne ne repartirait pas, ce n'est pas ce qui se produit. Nous avons même inauguré et ouvert un nouveau club à Paris : le "Kilomètre25", à la porte de Pantin, que j'ai eu le plaisir d'inaugurer avec François DAGNAUD, le maire du 19e arrondissement, il y a de cela une semaine et demie. Les clubs en "indoor" ou "en fermé" vont aussi rouvrir à partir de vendredi.

Tout cela pour venir souligner l'action que nous menons dans le domaine du soutien à la vie nocturne. Cela nous permet à la fois de tenir notre rang de ce point de vue et de proposer aussi aux Parisiennes et aux Parisiens des lieux de détente, des lieux festifs, des lieux culturels aussi. Je le rappelle car ce sont des lieux dans lesquels de nombreux artistes se produisent.

Je vous invite donc, Monsieur BOHBOT, comme je sais que vous aimez beaucoup danser, dès vendredi prochain, à la réouverture des différents clubs parisiens, à venir guincher sur la piste de danse.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Sur cette sympathique proposition pour la semaine prochaine, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 108.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 108).

2021 DAC 113 - Avenant à la convention annuelle avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 113 concernant un avenant à la convention annuelle avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique.

Je redonne la parole à M. BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Oui, nous restons dans le milieu culturel.

Madame la Maire, mon cher Frédéric HOCQUARD, le groupe Changer Paris votera cet avenant qui vise, dans le cadre du plan d'aide aux acteurs culturels touchés par la pandémie, à élargir exceptionnellement le public aidé. Il permettra ainsi notamment de soutenir "les acteurs de toutes les esthétiques musicales".

Derrière ce vocable un peu abscons, j'ai cru comprendre dans nos échanges en 1re Commission qu'il fallait en fait se référer à un autre projet de délibération plus global, le DAC 40, intitulé : "Subventions, conventions et avenants avec 101 associations et organismes qui organisent des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris". La lecture de ce projet de délibération permet de tenter de prendre connaissance de la liste des 83 projets musicaux qui seront cofinancés de façon paritaire dans le cadre de la convention avec le Centre national de la musique.

Je dois vous le dire, Monsieur HOCQUARD, difficile d'isoler ces 83 projets, à moins de disposer d'une bonne journée de travail dédiée. En effet, dans ce projet de délibération, tout est mélangé : des projets provenant de la Mairie centrale ou des mairies d'arrondissement côtoient ceux qui sont le fruit d'un partenariat avec la C.A.F., la P.R.I.F. et la D.R.A.C. J'en ai perdu mon latin.

Je crois que, en ces périodes financières complexes pour notre Ville, un peu plus de clarté et de transparence dans la présentation de ces subventions ne seraient pas superflues, notamment lorsqu'elles sont aussi nombreuses et imbriquées. Nous avons trop souvent droit à des projets de délibération fourre-tout où retrouver ses petits relève d'une large mission d'audit. Chacun peut mieux faire pour aider les élus, notamment ceux d'opposition, dans leur mission de contrôle et dans la recherche d'un usage efficient des deniers publics.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je suis déçue, Monsieur BOHBOT, vous ne m'avez pas écouté tout à l'heure ! Le projet de délibération DAC 40, nous en avons parlé, expliquait très précisément comment nous procédons dans le cadre de l'Hyper Festival, à savoir un appel à projets pour un montant de 700.000 euros, réparti comme suit : 500.000 euros en appel à projets direct auprès des compagnies artistiques de spectacle vivant, 100.000 euros pour les arts visuels, 100.000 euros à la main des arrondissements. Cela fait 700.000.

A cela viennent s'ajouter les partenaires, à hauteur de quelque 500.000 euros, dont le Centre national de la musique. L'objet de ce projet de délibération-ci est de fournir un avenant à la convention qui nous lie habituellement au Centre national de la musique pour contribuer à l'Hyper Festival. Il s'agit d'un financement croisé qui permet d'adjoindre nos forces, celles de la Ville et celles du Centre national de la musique.

Je profite d'avoir la parole pour souligner le travail vraiment remarquable effectué par cette agence de l'Etat, dirigée par Jean-Philippe THIELLAY. Le C.N.M. est une structure récente, qui date de début 2020, au service de la musique et de toutes les musiques. Nous parlons ici beaucoup de musiques actuelles, mais le C.N.M. accompagne aussi la musique classique, lyrique et autres.

En ce qui nous concerne, au long cours, ce sont des soutiens notamment aux salles de concert et, de manière plus générale, à tous les acteurs de musique actuelle que nous soutenons au moyen de cette subvention. Pourquoi est-ce important ? Souvent, ces acteurs sont qualifiés d'indépendants, ce qui signifie qu'ils se situent en dehors des aides habituelles auxquels les porteurs d'autres esthétiques artistiques peuvent être plus habitués. Au-delà de la convention qui nous lie de manière pérenne et récurrente avec le C.N.M., dès 2020 avait eu lieu un abondement au fonds de soutien par la Ville. C'est de nouveau le cas dans le cadre de l'Hyper Festival.

Pour clore mon propos, je vais laisser la parole à Frédéric HOCQUARD car oui, fêtes et culture ne font souvent qu'un. Cher Frédéric, vous rappeliez que nous étions ensemble au "Kilomètre25" il y a quelques jours. C'est une fierté que Paris soutienne la culture dans son ensemble et de faire toute sa place à la fête.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Vous pouvez y aller, rapidement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Pour ne pas alourdir, je complète ce que M. BOHBOT a parfaitement compris. J'avais expliqué en 1ère Commission de quelle manière nous concentrons, nous aussi, nos aides du point de vue de l'Hyper Festival et du point de vue de l'été. Je rappelle qu'il y a différents aspects dans cet Hyper Festival : des aspects culturels, des aspects sportifs, puisque cela fait partie de tout ce que nous allons proposer cet été, et aussi des aspects qui touchent évidemment à la vie nocturne.

Vous le savez, et peut-être contrairement à ce qui se dit ailleurs et à ce que l'on lit parfois, ce qui relève de la vie nocturne et de la culture festive fait partie des arts, de la culture. Nous considérons à Paris que les clubs et les salles de nuit, les discothèques, sont des salles de concert de nuit, comme aiment souvent à se définir les présidents, les directeurs de club et les artistes qui s'y produisent. Cela permet aussi de saluer, à l'occasion de ce projet de délibération, la place importante que nous donnons à Paris aux cultures de nuit, notamment aux esthétiques musicales comme l'électro ou le rap qui ont toute leur place dans cette ville.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 113.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 113).

2021 DAC 178 - Subvention de fonctionnement (20.000 euros), subvention d'investissement (20.000 euros) et convention avec l'association les Amis de Frans Krajcberg (15e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 178 et l'amendement n° 36 qui s'y rattache, relatifs au montant des deux subventions.

Je donne tout d'abord la parole à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec Philippe GOJJON et Agnès EVREN, la majorité du 15e arrondissement vous propose d'amender ce projet de délibération afin de rétablir la subvention de 30.000 euros en vigueur ces dernières années au lieu des 20.000 euros prévus pour 2021.

Nous connaissons les efforts demandés par la Ville de Paris aux établissements et associations soutenus par elle par un contexte budgétaire dégradé. Cependant, une baisse de subvention est particulièrement inopportune dans le cas de cette association.

En effet, nous célébrerons cette année le centième anniversaire de la naissance de Frans Krajcberg, sculpteur, peintre et photographe pionnier. Il fut notamment un fervent militant de la cause environnementale, engagé dans ce combat depuis le début des années 1970, et donc très en avance dans la prise de conscience écologique. L'association dédiée à la pérennisation de son œuvre est active et mène un travail probant, l'espace Frans-Krajcberg accueillant une programmation fournie, articulée autour des thématiques de l'art et de l'environnement.

Il est incompréhensible qu'une baisse aussi importante ait lieu précisément l'année du centenaire de cet artiste dont les préoccupations rejoignent à ce point les nôtres et participent à la sensibilisation de nos concitoyens. Au-delà de l'aspect symbolique de cette diminution, je tiens aussi à vous alerter sur son impact très concret : 10.000 euros de moins par rapport à 2020, cela représente une coupe d'un tiers. C'est extrêmement lourd, d'autant que l'association doit payer un loyer de 18.000 euros. Même dans un contexte budgétaire dégradé, une baisse de cet ordre est exceptionnelle et a de quoi nous interpeller.

Pour ces raisons, le maintien de la subvention de fonctionnement à 30.000 euros nous apparaît comme la mesure la plus juste et la plus équitable vis-à-vis de cette association.

Notre proposition d'amendement présenté par l'adjoint à la culture du 15e, Frédéric JACQUOT, a d'ailleurs été soutenue en Conseil d'arrondissement par le groupe Ecologiste, ainsi que par le groupe "Indépendants et Progressistes".

J'espère que l'Exécutif aura à cœur de profiter de ce Conseil de Paris pour revoir cette appréciation inadéquate du soutien financier que méritent "Les Amis de Frans Krajcberg".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame DOUCERÉ. Je rejoins vos propos concernant la qualité de ce qui est fait par "Les Amis de Frans Krajcberg" dans cet espace situé dans le 15e arrondissement, qui fait très bien vivre, depuis longtemps et, à l'époque, de manière visionnaire, le lien entre art et nature.

Vous l'avez souligné aussi, nous sommes dans une situation financière particulièrement compliquée de manière générale à la Ville de Paris. Pardonnez-moi l'ironie, mais que n'avez-vous déposé cet amendement dans le cadre du budget supplémentaire ? Ce n'est ni le moment, ni le lieu de déposer un amendement de ce type, sauf à en référer directement à mon collègue Paul SIMONDON qui, lui-même, dans le niveau d'avancement des procédures, ne pourrait rien y faire.

Juste pour vous redire que, de la même manière que je l'ai évoqué tout à l'heure pour l'espace Rachi, il ne s'agit pas là de défiance ni d'une volonté de pénaliser l'espace Krajcberg, mais bien d'une nécessité.

Pour être tout à fait complète, et pour ne pas fragiliser la structure, nous vous proposons aussi par ce projet de délibération d'octroyer - cela ne vous aura pas échappé - une subvention d'investissement de 20.000 euros qui permettra à l'espace de réaliser des travaux dans ses murs et d'améliorer notamment les conditions d'exposition et de conservation des œuvres.

Pour toutes ces raisons, j'émet un avis défavorable à cet amendement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous allons donc passer au vote.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 36 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 36 est repoussée.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 178.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 178).

2021 DAC 186 - Subvention de fonctionnement (797.173 euros), avenant à la convention, subvention d'équipement (250.000 euros) et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris centre, 18e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 186 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, d'un avenant à la convention, d'une subvention d'équipement et d'une convention avec la Fondation de la Cité internationale des arts.

Je donne la parole, pour présenter ce projet de délibération, à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est l'occasion de revenir sur ce qu'est et sur l'action de la Cité internationale des arts.

Cette institution tout à fait particulière dont l'idée a germé en 1949 - elle existe donc, au moins dans les esprits, depuis très longtemps - a pu être développée grâce au concours de trois fondations et pas loin de 45 pays, puisque l'idée de cette fondation est de pouvoir accueillir en résidence temporaire des artistes tant français qu'étrangers.

Ce projet se concrétise en 1966, pour une première tranche, avec la mise à disposition de 136 ateliers-logements - non loin d'ici, d'ailleurs. Aujourd'hui, cette Cité internationale des arts peut aussi compter sur un second site en plein Montmartre, dans un endroit absolument idyllique, en pleine nature, et compte à présent au total 326 ateliers-logements, répartis sur ces deux sites.

En plus de cette capacité d'accueil d'artistes, la Cité internationale des arts développe aussi tout au long de l'année des expositions, des concerts, des rencontres, des projections, des performances avec des artistes soit en résidence, soit des structures partenaires. D'ailleurs, nous avons pu voir tout à fait récemment se concrétiser un partenariat avec la fondation "Art Explora" qui permettra d'accueillir une vingtaine d'artistes et de chercheurs en sciences humaines et sociales. Il est tout à fait notable de mêler ces différentes disciplines.

Evidemment, la crise sanitaire a perturbé l'activité de la Cité internationale des arts, comme chacun peut l'imaginer et comme bien d'autres institutions culturelles, ce qui n'a évidemment pas empêché la Ville de continuer son soutien, bien au contraire. Celui-ci se concrétise aujourd'hui par ce projet de délibération qui prévoit une subvention de 797.173 euros en fonctionnement et 250.000 euros en investissement pour l'amélioration du site Marais, ainsi qu'un certain nombre de mises aux normes.

Je précise d'ailleurs que, dès le mois de décembre, était adoptée une délibération qui permettait un versement anticipé de 400.000 euros à la Cité internationale des arts afin de lui donner un peu de visibilité sur l'année 2021, même si le financement public - je le souligne, car c'est assez notable - représente moins de 20 % de son budget. C'est donc un fonctionnement assez vertueux de pouvoir compter à la fois évidemment sur le soutien de la puissance publique, mais aussi sur des ressources propres qu'elle a su développer.

Pour finir, c'est aussi l'occasion de saluer l'équipe de la Cité internationale des arts, son président, Henri LOYRETTE, sa directrice, Bénédicte ALLIOT, et toute l'équipe qui, tout au long de l'année, déploient tant d'ingéniosité et de professionnalisme pour faire vivre cette Cité internationale.

Vous l'avez compris, je vous invite donc massivement à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Jean-Philippe, pour ces mots de remerciements à Bénédicte ALLIOT et Henry LOYRETTE qui font remarquablement vivre la Cité internationale des arts, à la fois sur les bords de Seine, rue de l'Hôtel-de-Ville, et à Montmartre, dans ladite Cité Norvins.

Un mot pour souligner le dynamisme de ces équipes : au-delà de l'accueil et de l'accompagnement de centaines d'artistes à l'année, la Cité internationale des arts s'est illustrée cet hiver par sa capacité à accueillir des artistes au-delà de ses missions habituelles, dans une vraie dimension d'entraide et de solidarité. Souligner aussi un nouveau programme autour de la francophonie, dont je sais combien elle est chère à mon collègue Arnaud GATCHA, qui se déploie désormais à la Cité internationale des arts.

Autant de raisons parmi tant d'autres de vous inviter à voter en faveur de ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 186.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 186).

2021 DAC 190 - Subventions de fonctionnement (2.960.490 euros) et d'équipement (400.000 euros), avenant et convention avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (Paris Centre).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 190 portant sur la Maison européenne de la photographie et l'amendement technique n° 139 qui s'y rattache.

Je donne la parole à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Hier, j'ai eu l'occasion d'évoquer le Forum des images, lieu de la mémoire audiovisuelle de Paris avec 5.000 heures d'images. Il se trouve qu'à Paris Centre nous avons la chance de compter plusieurs lieux dédiés à l'image dans ce qu'elle a de plus beau et de plus signifiant. Au-delà du Forum, nous avons la Fondation Henri-Cartier-Bresson, reconnue d'utilité publique, qui met en valeur l'œuvre photographique d'Henri Cartier-Bresson et de Martine Frank. C'est la première institution créée par un artiste photographe de son vivant pour la conservation et la diffusion de son œuvre. Nous avons aussi le Jeu de Paume, centre d'art et lieu de référence pour la diffusion de l'image du 20e et du 21e siècle.

Nous avons donc le Forum des images, la Fondation Henri-Cartier-Bresson, le Jeu de Paume et, pour compléter ce carré d'or, la Maison européenne de la photographie, installée depuis 1996, rue de Fourcy, au cœur du 4e arrondissement qui m'est très cher, comme vous le voyez au fil de mes interventions.

Cette maison du regard, en quelque sorte, est présidée par Jean-François DUBOS que je tiens à saluer très chaleureusement. La M.E.P. offre à un public toujours plus large un accès convivial aux trois supports de diffusion essentiels de la photographie que sont le tirage d'exposition, la page imprimée et le film. C'est vraiment un très beau lieu. Qui a eu l'occasion de le visiter le sait et s'en souvient très longtemps. C'est donc un endroit magnifique, qui plus est sis dans l'hôtel Hénault de Cantobre avec ses salles d'exposition, sa vidéothèque, son immense bibliothèque, son auditorium, sa librairie et même son café.

Tout à l'heure, j'ai rendu hommage à Joséphine Baker mais c'est à un autre Baker que je veux rendre ici hommage : Simon BAKER, directeur de la M.E.P. depuis 2018, qui nous propose depuis quelques semaines une programmation japonaise avec notamment les clichés de MORIYAMA et TOMATSU sur Tokyo. C'est absolument magnifique. Je vous conseille cette exposition.

Simon BAKER développe, depuis 2018 qu'il est à la M.E.P., un projet d'ouverture à l'international et d'ouverture globale, à de nouvelles pratiques, à de nouveaux artistes, mais aussi à de nouveaux publics. Il faut absolument s'en féliciter et le soutenir dans cette perspective.

La modernisation est également de mise à un niveau un peu plus matériel avec le chantier d'amélioration des conditions d'accueil du public, du personnel et des artistes, et un vaste programme d'investissements.

Justement, venons à des considérations plus financières : la pandémie a forcément impacté la fréquentation, et donc les revenus de la M.E.P. Mais il se trouve que l'institution est dans une situation plutôt solide avec des excédents importants, ce qui justifie de ne pas accorder davantage de soutien à la Maison européenne de la photographie qu'elle n'en nécessite quand on connaît les projets culturels à financer à Paris dans cette période à la fois budgétairement difficile et où la culture est si nécessaire.

La crise Covid, j'en termine, a également eu un impact organisationnel important que Simon BAKER et ses équipes ont admirablement géré, eux qui proposent depuis quelques semaines un dispositif jeune public que je vous conseille vivement : "Reflets de la ville". C'est une exposition qui combine des espaces extérieurs et intérieurs avec des photographies qui créent des perturbations visuelles dans le but d'offrir "des représentations imaginaires, poétiques ou critiques de la ville".

Voilà qui devrait nous inspirer, élus de Paris, et qui devrait nous mettre d'accord, comme doit nous mettre d'accord le fait de soutenir cette institution si particulière et si formidable au cœur du 4e qu'est la M.E.P.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Boris JAMET-FOURNIER. Vous avez beaucoup et très bien dit sur ce beau lieu qu'est la Maison européenne de la photographie.

Au-delà de mes salutations et remerciements à Simon BAKER, le directeur, à Jean-François DUBOS, le président du conseil d'administration, permettez-moi d'apporter deux points d'actualité. Je parlais tout à l'heure des expositions sur les berges de Seine dans le cadre de l'Hyper Festival ; MORIYAMA et ses flâneries tokyoïtes et japonaises y sont justement présentes. Par ailleurs, la M.E.P., au-delà de la reconnaissance de talents confirmés, c'est aussi de l'aide à des artistes émergents et prometteurs. Preuve en est : l'accueil que la Maison réserve à Smaïl

KANOUTÉ, artiste protéiforme, dont une œuvre est actuellement présentée à la M.E.P. sur un travail autour des samouraïs et de la modernité.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 139 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 139 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 190 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DAC 190).

2021 DAC 197 - Subventions (110.000 euros) et conventions avec la SCIC Le 100. - Etablissement culturel solidaire, l'Ageta et l'association Aware (12e, 15e et 18e).

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Communiste et Citoyen et Ecologiste de Paris relatif à la préservation du Shakirail.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 197 relatif à l'"Etablissement culturel solidaire", l'"Ageta" et l'association "Aware" dans les 12e, 15e et 18e arrondissements et les vœux référencés n° 37 et n° 37 bis qui s'y rattachent.

Pour commencer, je donne tout d'abord la parole à Alice COFFIN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Madame la Maire.

Les toutes dernières interventions sont parfois moins suivies. Pourtant, je vous demande beaucoup d'attention car le lieu dont je vais parler ici le mérite. Il s'agit du "Shakirail". C'est sur ce lieu que je vais me concentrer dans cette intervention mais, le projet de délibération portant sur des subventions proposées pour trois structures différentes, je dis quand même un mot des deux autres structures. Toutes ces structures ont un point commun, celui de penser les notions de culture, d'art comme fondamentalement politiques et sociales.

D'abord, "Le 100 - Etablissement culturel solidaire" est un lieu très important du 12e arrondissement, situé rue de Charenton dont nous avons, lors d'un récent Conseil, voté la transformation en rue vélo. S'y tiennent des événements culturels, mais aussi des heures de formation, d'insertion professionnelle. Nous sommes très heureux et heureuses de les avoir dans l'arrondissement.

Autre structure dont il s'agit dans ce projet de délibération : "Aware". Si vous prenez l'acronyme, cela commence par "Archives of Women Artists", donc les archives des femmes artistes. Elle vise à visibiliser des œuvres et des parcours ignorés par l'histoire et la mémoire patriarcales.

Et puis, le "Shakirail", sur lequel je voudrais me concentrer. Ce lieu, situé au 72, rue Riquet, dans le 18e, est géré par le collectif "Curry Vavart" depuis dix ans sur une parcelle S.N.C.F. J'achève ma première année d'élu(e), une année agitée et riche en déceptions et perplexité sur certains comportements, mais aussi une année avec des rendez-vous, des rencontres qui donnaient de l'espoir. Parmi celles-là, je pense vraiment à celle avec les équipes du "Shakirail" dont j'admire par ailleurs le travail depuis longtemps et dont les Ecologistes suivent et soutiennent le travail depuis longtemps.

Je parle d'espoir, mais on peut nourrir quelques inquiétudes sur les activités indispensables de ce tiers-lieu. Je vous invite vraiment à vous rendre au "Shakirail", qui tenait d'ailleurs jardin ouvert le week-end dernier, pour le mesurer. Pour précision : un tiers-lieu, selon le ministère de la Cohésion territoriale, vise à pallier l'isolement et dynamiser un territoire : "Des citoyens créent depuis des années des tiers-lieux afin de développer le "faire ensemble" et retisser des lieux. Ces lieux sont des acteurs centraux de la vie de leurs territoires. Leurs activités, bien plus larges que le coworking, contribuent au développement économique et à l'activation des ressources locales."

Effectivement, au "Shakirail", se côtoient ateliers d'artiste, espaces de représentation, ateliers de réparation de vélos et électronique, salles de répétition, cuisine solidaire et bibliothèque, bureaux de production et jardins associatifs. Mais jusqu'à quand ? C'est la question posée par un communiqué diffusé par les équipes du Shakirail

depuis quelques semaines, intitulé : "Préserveons le "Shakirail" à Paris. Disparition programmée en 2023. Nous alertons dès aujourd'hui les pouvoirs publics - Etat, Région et Ville de Paris - sur la disparition programmée du "Shakirail" au profit de l'implantation possible, à l'horizon 2023, de locaux dédiés à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris."

La Ville est interpellée, la Ville a répondu et continue - le groupe Ecologiste s'en veut le garant - à répondre, mais il est important que ces réponses se fassent désormais plus précises. Pendant cette dernière année si compliquée, le "Shakirail" est resté en prise avec la réalité sociale, a répondu avec de nouvelles initiatives à la crise de l'accueil des migrants et des migrantes, de la précarisation des travailleurs et travailleuses de la culture, en témoignent les activités de cuisine solidaire, que le collectif souhaite continuer de développer, et la mise à disposition à moindre coût d'espaces de travail, d'ateliers, de salles de répétition pour les artistes, dans une ville - Paris - où ces espaces sont rares et chers.

Le "Shakirail" est ancré dans un quartier classé, pour partie, en quartier "politique de la ville" où le collectif participe à l'animation, en lien avec les clubs de prévention, les structures d'accompagnement locales et les bailleurs sociaux. C'est un lieu d'animation culturelle, sociale et territoriale dont l'action s'inscrit dans les engagements de notre collectivité. Je pense à la politique de la solidarité, la promotion des pratiques amateurs ou encore la ville du quart d'heure.

Nous savons que le collectif "Curry Vavart" a le soutien de la Ville et toute votre attention, Carine ROLLAND. Nous votons par ailleurs à ce Conseil la présente subvention d'équipement pour la mise aux normes du "Shakirail" mais également une subvention de fonctionnement et le renouvellement de bail concernant le théâtre à durée indéterminée dans le 20e arrondissement.

Pour ce qui est du "Shakirail", et je terminerai par là, si la parcelle de la S.N.C.F. est occupée à titre temporaire sans que cela ne soit remis en cause depuis dix ans, le collectif souhaite pouvoir continuer à exploiter et à développer ce lieu sur le plus long terme, mais un projet d'installation d'une antenne de la BSPP est donc à l'étude depuis plusieurs mois sur demande de la Ville. Ce projet pourrait impacter l'occupation de la parcelle par le collectif. Des courriers ont d'ailleurs été échangés par la Ville, la S.N.C.F. et le "Curry Vavart" à ce sujet.

Nous ne discutons pas la nécessité de ce projet, mes collègues Ecologistes du 18e arrondissement, d'autant moins qu'ils et elles connaissent particulièrement les difficultés de la BSPP sur ce secteur mais, après ces dix années d'activité, nous souhaitons vraiment qu'un soutien et qu'un avenir plus serein soient envisagés pour le "Shakirail". Le collectif lui-même n'est pas dans une posture d'opposition vis-à-vis de la BSPP...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Alice COFFIN. - Mais nous avons besoin - j'en conclus là - de précisions sur ce qui se dessine.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce n'est pas pour intervenir sur ce projet de délibération, mais pour présenter un vœu qui a un lien, vœu que ma collègue Alice COFFIN a déjà dévoilé.

Ceci étant, j'ai donc le plaisir de porter, au nom des élus "Génération.s", mais aussi avec le groupe Communiste et Citoyen et le groupe Ecologiste de Paris, ce vœu qui vient souligner notre attachement au "Shakirail" et, plus largement, aux lieux de création accessibles à tous et toutes à Paris.

Ce lieu culturel et solidaire, implanté depuis dix ans dans le 18e arrondissement, est devenu une ressource essentielle du quartier pour les riverains et les porteurs de projet associatif, autant que pour les artistes et les publics qu'ils attirent. Depuis février 2011, ce lieu est exploité par l'association "Ageta" et le collectif "Curry Vavart" sur un site désaffecté, propriété de la S.N.C.F., avec laquelle une convention d'occupation assortie d'un loyer modéré a été conclue. Ce modèle permet au "Shakirail" de proposer pour les artistes des espaces de travail partagés très abordables et précieux dans leurs processus de création. Il est l'un des derniers lieux à Paris permettant de rendre si accessible - c'est là le cœur du sujet - la création. C'est pourquoi nous y sommes particulièrement attachés.

Nous avons été alertés sur la fin possible de la convention d'occupation du "Shakirail" mais, depuis le dépôt de notre vœu, nous savons aujourd'hui que le bail du "Shakirail" sera reconduit jusqu'à la fin 2023 et nous nous en félicitons. Nous remercions Carine ROLLAND et Emmanuel GRÉGOIRE notamment de témoigner auprès de la S.N.C.F. de la confiance qu'ils accordent à "Curry Vavart", de la qualité du travail effectué sur ce site et de l'intérêt de maintenir cette structure dans cet espace.

Cependant, nous savons aussi que la S.N.C.F. envisage de ne pas prolonger cette affectation après 2023 sans pour autant connaître toutes les hypothèses étudiées pour l'avenir du site, exceptée celle éventuelle d'une implantation de caserne pour la Brigade des sapeurs-pompiers.

Ce qui nous importe, vous l'aurez compris, c'est que puisse perdurer l'offre du "Shakirail" auprès des artistes et dans ce quartier qu'ils contribuent à vitaliser. Ce qui nous importe également, dans un contexte de forte tension foncière, c'est que de tels espaces culturels accessibles en termes de loyer puissent continuer à exister. Ils constituent une offre précieuse et indispensable à l'équilibre de nos écosystèmes pour la culture, mais aussi le lien social. Beaucoup trop d'artistes professionnels parisiens n'arrivent pas à trouver aujourd'hui de solutions viables, abordables et durables pour créer et travailler.

C'est pourquoi, avec ce vœu, nous demandons à pouvoir être informés des hypothèses travaillées avec la S.N.C.F. quant à l'avenir du site où est situé le "Shakirail" et que la Ville de Paris assure la pérennité du projet porté par "Curry Vavart" dans ce quartier.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Alice COFFIN, chère Mélody TONOLLI.

En deux mots, le "Shakirail", autrement appelé "Curry Vavart", est un lieu que nous suivons, que nous connaissons et que nous soutenons non pas depuis les derniers courriers qu'Emmanuel GRÉGOIRE et moi-même avons pu adresser à l'endroit de la S.N.C.F., mais depuis dix ans.

Depuis dix ans, le "Shakirail" est connu et reconnu comme un lieu extrêmement précieux d'hébergement d'artistes dit indépendants, de ces collectifs qu'il nous importe de garder à Paris tant ils bénéficient au milieu créatif, tant ils savent aussi créer des liens sociaux et citoyens.

Du côté de l'engagement, il est suivi et a été réitéré à l'occasion d'une annonce d'une éventuelle arrivée de la BSPP. On parle bien de cela dans quelques années. Nous nous sommes donc mobilisés - Emmanuel GRÉGOIRE et moi-même, je le disais - auprès de S.N.C.F. Immobilier, en la personne de son directeur qui, lui-même, connaît bien l'activité du "Shakirail". S'il n'est pas de notre ressort de statuer sur la pérennité du collectif, puisque la Ville n'en est pas propriétaire, le dialogue est suivi, poursuivi et encore renforcé.

A cela s'ajoute le fait que, dans la période, le "Shakirail" a effectué une demande de subvention pour effectuer des travaux, demande que nous avons acceptée - c'est l'objet du projet de délibération. Pour la première fois, le "Shakirail" est aussi soutenu en fonctionnement. Tout cela ne serait rien si l'on ne parlait pas de l'avenir et de la durée, de ce que nous avons à faire à l'endroit des collectifs artistiques dans Paris.

C'est précisément la raison pour laquelle, dans le 14^e arrondissement, la semaine dernière, à l'occasion de la présentation de la Charte de l'urbanisme temporaire et transitoire par le premier adjoint, j'ai aussi pu annoncer qu'un appel à projets à destination des artistes interviendrait fin 2022, précisément pour s'assurer que des acteurs du type de celui dont nous parlons aujourd'hui puissent se maintenir dans Paris et faire bénéficier de leur travail toutes les habitantes et habitants qui le souhaitent.

C'est tout à fait le sens du vœu de l'Exécutif que nous vous proposons.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris par M. Rudolph GRANIER sur le vœu de l'Exécutif, le n° 37 bis.

M. Rudolph GRANIER. - Le vœu n° 37 étant retiré ?

C'est bien cela, Madame la Maire ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'avais une demande de votre part sur le vœu n° 37 bis.

Nous sommes d'accord ? Le vœu n° 37 est retiré ?

Vous pouvez y aller.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Ma chère collègue Alice COFFIN, vous posiez la question "jusqu'à quand ?" pour le "Shakirail". Tout est très clair : c'est un bail à titre temporaire de dix ans, avec une reconduction jusqu'en 2023. Avec vous, finalement, c'est aussi le temporaire qui dure !

Sans remettre en cause les activités que vous avez brillamment pu décrire dont la qualité n'est, encore une fois, pas à remettre en cause ici, nous avons un projet qui nous est parallèlement proposé par la BSPP. Vous dites ne pas discuter de l'opportunité du projet de la BSPP mais, en fait, vous le faites. Cela me paraît un peu contradictoire !

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame COFFIN, s'il vous plaît...

Monsieur GRANIER ?

M. Rudolph GRANIER. - Merci.

Je note de fortes contradictions, et le principe du réel qui vous rattrape, dans une discussion ou plutôt une dissension interne à la majorité. Sans aucune hypothèse tangible présentée ce jour par l'Exécutif, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 37 est donc retiré au profit du vœu n° 37 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 235).

Je mets aux voix...

Merci de ne pas perturber les votes en cours, Madame COFFIN.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 197.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 197).

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que 8 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'état du service Vélib'."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris concerne : "A Paris, la culture plus que jamais".

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative à "la densification urbaine."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'usage du plomb pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris, est relative à "un état des lieux des dispositifs de démocratie participative."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris, est relative "aux terrasses éphémères et à l'aménagement de l'espace public."

La septième question d'actualité, posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'ouverture nocturne des grands parcs parisiens."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris, est : "Comment la Ville de Paris s'engage-t-elle à faire respecter les principes républicains et la laïcité".

La séance est suspendue. Elle reprendra à 14 heures 30.

Je vous remercie.

A tout à l'heure !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous entamons notre séance de questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris sur l'état du service Vélib'.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question d'actualité revient au groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, elle est posée par Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Améliorer l'offre de transport, nous le souhaitons tous. Aider les Parisiens à se servir de mobilités douces, nous souscrivons totalement à cette idée. Avoir un service de vélos à la demande qui fonctionne comme dans quasiment toutes les grandes métropoles et au-delà de nos frontières, pourquoi pas.

Nous pourrions en effet tenter d'offrir aux Parisiens des Vélib' qui roulent jour et nuit, électriques ou non, et qui ne viendraient pas vider le portefeuille du contribuable. Je sais que vous y travaillez depuis de nombreuses années sans véritable succès.

Au-delà de l'ironie, les chiffres sont accablants. Un marché de 700 millions d'euros, une rallonge de 12 millions accordée à Smovengo pour ne voir aucune amélioration. Des tarifs plus élevés de 18 % par rapport aux tarifs pratiqués par les autres villes françaises, et qui continuent d'augmenter.

Il faut le dire, c'est encore plus vrai depuis quelques semaines, la dégradation du service est continue, à tel point que vous avez dû faire évoluer l'application pour que l'on puisse voir sur une station quels sont les vélos qui marchent.

Faites le test, je vous assure, c'est très parlant. C'est donc à juste titre que les 370.000 abonnés et usagers de Vélib' sont en droit de se demander pourquoi le système est à ce point dysfonctionnel. Stations vides, boîtiers électroniques en panne, batteries électriques à plat, vélos cadencés ou privatisés, le ressenti des usagers est bien loin des 80 % de disponibilité que claironne l'opérateur.

Je le signale aussi au passage, on constate l'insuffisance de structures pour les autos propres, pas assez de stations de recharge, et quand il y en a, beaucoup de chargeurs défectueux sans parler des embouteillages.

De même, sur les questions de sécurité, des défaillances se multiplient : pneus crevés, freins qui lâchent, la vie de certains usagers a ainsi pu être mise en danger quelques fois.

Qui ici, dans notre Assemblée, accepterait de payer le prix fort pour un service peu disponible, défaillant, et qui pourrait vous blesser ? Car les usagers payent leur abonnement. Et nous n'oublions pas les collectivités, comme le disait hier mon collègue Pierre CASANOVA, les contribuables payent encore plus.

Madame la Maire, se gargariser d'un succès de façade en soulignant que près de 40 millions de trajets en Vélib' sont effectués chaque année, c'est bien. Mais pouvez-vous nous dire ce que le syndicat Autolib' et Vélib' Métropole compte faire pour que les Parisiens en aient enfin sinon pour leur argent, au moins pour un service disponible, fiable et sécurisé ?

Le résultat, nous le connaissons par avance. Les Parisiens qui en ont les moyens s'achèteront des vélos, parce qu'ils auront aussi les moyens de les parquer dans un endroit sûr. Les autres, la plupart, vont se débrouiller avec un service en panne permanente. En attendant, on prend un retard fou dans la révolution des mobilités propres.

Alors oui, les Parisiens ont le droit de vous demander des comptes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à David BELLARD, pour vous répondre.

M. David BELLARD, adjoint. - Je vous remercie pour cette question sur le service et la qualité du service Vélib' qui nous occupe.

Peut-être en préambule, je tiens ici à vous rappeler que notre priorité pour cette première année de mandat, pour ces derniers mois écoulés, était d'abord de sauver le service Vélib'. Service utilisé par près de 400.000 Parisiennes et Parisiens et Métropolitaines et Métropolitains. L'avenant dont nous avons parlé dans cette Assemblée, débattu, va permettre d'assurer la pérennité du service.

J'en profite pour remercier une nouvelle fois l'ensemble des services de la ville, le SAVM et son président Sylvain RAIFAUD pour tout le travail effectué.

Le service aujourd'hui fonctionne, et son succès est réel. En témoignent quelques chiffres que je vous livre ici. Un Vélib' électrique parcourt en moyenne 51 kilomètres par jour, avec 16 usagers différents ; le Vélib' mécanique, 23

kilomètres avec 8 usagers différents. Rien qu'hier, 172.000 courses ont été effectuées pour une distance totale parcourue de 402.000 kilomètres, soit si cela peut vous parler, davantage que la distance entre la Terre et la Lune.

En tout, ce sont 19.500 vélos auxquels viendront s'ajouter, et c'est une excellente nouvelle, 3.000 vélos électriques supplémentaires courant septembre. C'est un début de réponse à votre question. Cela améliorera la qualité globale du parc en fonctionnement et la qualité au total.

Malgré ces chiffres, le travail, je vous l'accorde, n'est pas fini, loin s'en faut. Vous le savez, le SAVM a couplé les discussions financières avec Smovengo avec des exigences en termes de qualité de service. Comme vous, nous pensons que justement cette qualité de service n'est pas encore satisfaisante. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé un point concernant les accidents récents et équipements défectueux de certains vélos et notamment sur les freins.

Je partage avec vous quelques informations qui nous ont été transmises sur ce point : les freins des Vélib' ont fait l'objet d'une homologation indépendante, d'un contrôle attentif lors de la conception et des premières livraisons de vélos. C'est la partie du vélo qui connaît le plus de contrôle, car c'est la plus sollicitée avec les pneus. Afin de détecter au plus vite les incidents éventuels, Smovengo utilise toutes les sources de signalement possibles, en particulier les signalements des utilisateurs de l'application Vélib'. Dès qu'un signalement relatif à la sécurité est émis, en particulier sur les freins, Smovengo bloque immédiatement le vélo concerné pour prévenir tout danger.

Après réparation par les mécaniciens cycles, les vélos ne ressortent des ateliers qu'après avoir été préparés, testés et recontrôlés par le service qualité. Nous resterons extrêmement attentifs sur ce sujet premier de sécurité pour les usagers.

Enfin, sous l'égide de Sylvain RAIFAUD, le comité des usagers a repris pour faire remonter les dysfonctionnements à Smovengo et améliorer la qualité de service. Depuis une semaine, conformément à ce que nous avons exigé, les utilisateurs peuvent également noter leur Vélib' à la fin de leur course pour faciliter la remontée des vélos défectueux et nous permettre d'avoir un état des lieux plus factuel et en temps réel du parc de stationnement.

Enfin, plus globalement, afin de faire un point sur ces sujets si importants, je vous propose un temps d'échanges à la rentrée avec les services du SAVM et Smovengo, le 8 septembre prochain, auquel seront invités tous les élus de notre Conseil.

Pour terminer, le SAVM accueillera un nouveau directeur général le 1er septembre. Le premier point de sa feuille de route sera de relever la qualité de service de Vélib'.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher David BELLIARD.

Madame de COMPREIGNAC, vous pouvez reprendre la parole si vous le souhaitez.

Merci beaucoup.

II - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris : "A Paris, la culture plus que jamais".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la 2e question d'actualité, posée par le groupe Paris en Commun.

Madame Dominique KIELEMOËS, vous avez la parole.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Monsieur le Préfet de police, le monde de la culture a été profondément touché par un an et demi de crise sanitaire. Dans ce contexte exceptionnel, la Ville a fortement soutenu les acteurs culturels en 2020, et a poursuivi son aide en 2021.

À cause de la crise, des ajustements ont été demandés aux acteurs culturels, afin de tenir compte des longues périodes de fermeture ou d'activité réduite. Les établissements culturels ont participé de manière très responsable à l'effort d'économie nécessaire dans un contexte budgétaire dégradé. Les acteurs culturels ont su ajuster leur fonctionnement aux contraintes posées par la pandémie. Notre municipalité les a soutenus sans faille. De nombreuses actions ont été menées par la Ville, qui ont permis aux grandes structures culturelles parisiennes, mais aussi aux associations, même petites, de préserver leurs activités. Elles ont pu continuer à travailler même si l'ouverture au public et les contacts avec les Parisiens ne pouvaient être assurés que partiellement. Les bibliothèques, les conservatoires, les ateliers des beaux-arts ont pu fonctionner dans le respect des consignes sanitaires.

Ma question portera surtout sur le dispositif mobilisé par l'Exécutif et la Direction des Affaires culturelles pour favoriser la reprise des activités culturelles cet été, et ensuite après la rentrée de septembre.

L'adjointe en charge de la culture, Mme Carine ROLLAND, dans une interview au "Parisien" le 24 juin, est revenue sur le contexte actuel et a dévoilé le programme des festivités de cet été 2021, qui se veut une rencontre entre les artistes et les Parisiens dans tous les domaines et dans tous les espaces verts de tous les arrondissements.

"La vie culturelle reprend possession de Paris" a-t-elle annoncé. La programmation proposée invite les Parisiens à se réapproprier l'espace public.

Ces animations apporteront certainement un élan nouveau aux Parisiens qui ont été privés d'activités culturelles et artistiques si longtemps.

Cet Hyper Festival sera le signal de la reprise de la vie culturelle. Plus de 200 événements nouveaux se tiendront dans la capitale, mais aussi au sein du Grand Paris.

Des manifestations déjà existantes ont été remises au goût du jour comme "Paris Plages" par exemple. D'autres événements en extérieur ont été démultipliés, et souvent en faisant appel aux artistes ancrés dans les divers territoires de la ville.

Dans les lieux d'animation, de convivialité, dans les quartiers, partout, ce retour de la culture symbolise une forme de renaissance dont nous avons besoin pour vivre. L'objectif : mettre la culture au centre de tous les quartiers de manière gratuite pour ceux qui ne partent pas en vacances.

Pouvez-vous, Madame la Maire-adjointe à la culture, revenir auprès de notre Conseil sur ce vaste programme prévu cet été, et sur les mesures qui seront prises pour assurer la rentrée et l'automne culturel dans notre ville ? Dites-nous donc ce qui va nous rendre heureux dans les jours qui viennent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne donc la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Chère Dominique KIELEMOËS, vaste ambition que de vous rendre et de nous rendre heureux.

Néanmoins, Madame la Maire, vous vous êtes engagée dès le début de la crise sanitaire en 2020 pour que la culture ne soit pas accessoire. Je ne reviens pas ici sur les modalités de soutien et d'interpellation diverses auxquelles nous avons recouru à vos côtés.

Pourquoi ? Tout simplement parce que la vie culturelle, c'est ce qui nous pousse à imaginer, découvrir, nous rapprocher, nous connaître, nous fréquenter. Une vie sans culture, c'est une vie entre parenthèses, froide, prévisible, sécurisée parce que l'efficacité ne suffit jamais, elle permet seulement de survivre, certainement pas de vivre.

Pour toutes ces raisons, la culture contribue à façonner l'identité profonde de Paris. Elle est constitutive de notre créativité, mais aussi de notre dynamisme, de notre avenir, comme de notre quotidien.

Aujourd'hui, notre vie culturelle reprend enfin sa matérialité, vous l'avez dit, Madame KIELEMOËS. Je crois que nous vivons actuellement collectivement un moment fort, un moment de retrouvailles. Ce moment est intense. Nous nous devons de le rendre exceptionnel. C'est l'ambition et l'objet de l'Hyper Festival.

De quoi s'agit-il ? D'une mobilisation sans précédent de nos établissements culturels ; de plus de 600 manifestations de spectacles vivants ; d'expositions en plein air ; d'une expérimentation des premiers plateaux artistiques, qui permettront à des artistes amateurs et professionnels de créer librement ensemble ; d'un lien que nous avons voulu fort aussi entre culture et sport avec mon collègue Pierre RABADAN pour lancer l'olympiade culturelle.

Cet Hyper Festival représente aussi notre engagement constant aux côtés des professionnels. C'est l'objet du soutien financier de 700.000 euros voté ce matin qui vient en aide directe à plus de 200 associations et compagnies qui ont tant souffert ; à travers l'appel à projets de l'été. J'en profite ici pour remercier nos partenaires, la Caisse d'allocations familiales, la Préfecture de Région, le Centre national de la musique, et la Direction régionale des Affaires culturelles qui contribuent à cet été culturel avec nous.

Cet Hyper Festival, c'est avant tout de nouvelles manières de faire vivre la culture à Paris. Avec un été culturel totalement accessible, gratuit, en plein air, au plus près des habitants et sans protocole, qui se déploiera dans tous les quartiers, et a d'ailleurs été conçu conjointement avec les mairies d'arrondissement, avec une attention spécifique aux publics en situation de fragilité, et c'est enfin, et ce n'est pas des moindres, une affirmation sans faille de notre défense de la création artistique sous toutes ses formes, sous ses formes les plus diversifiées.

Vous l'aurez compris, cet été est le fruit d'une mobilisation inédite de la Ville en faveur de la culture, de ceux qui l'aiment, qui la font vivre.

Je tiens, Madame la Maire, à vous en remercier à nouveau, à vous remercier pour la clarté de cet engagement qui ne va pas toujours de soi, ainsi que l'ensemble des équipes de la Ville, en particulier la Direction des Affaires culturelles, Paris Musées, la Direction de la Communication, qui se sont mobilisés et se mobilisent encore sans compter.

Eh oui, disons-le ensemble, répétons-le, à Paris l'été sera une fête, dans le respect des contraintes sanitaires bien sûr.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Carine ROLLAND.

Madame KIELEMOËS, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Merci beaucoup.

III - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris sur la densification urbaine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la troisième question d'actualité, déposée par le groupe Changer Paris, par Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Madame la Maire, chacun le sait, en une seule mandature, vous avez laissé aux Parisiens une énorme dette, 6 milliards d'euros avant la pandémie, 7 milliards à la fin de l'année.

Mais vous avez creusé une autre dette bien plus extravagante encore qui concerne cette fois tous les Français, la dette CO2 de Paris, que vous aurez également fait exploser en 6 ans seulement. Car, derrière les jolies photos d'une agréable couleur verte, comme dirait Babar, derrière les grandes déclarations et autres engagements pour le climat dont vous rêvez d'être l'héroïne, vous êtes la maire qui, entre 2014 et 2020, aura densifié Paris comme personne.

Durant votre première mandature, vous avez en effet autorisé la création de 4.618.560 mètres carrés dans la capitale. Nous vous ferons grâce de ne pas comptabiliser les années où vous étiez adjointe à l'urbanisme, le nombre de mètres carrés autorisés grimperait encore follement à 7.430.000, soit 825.000 par an, sur une période de 9 années, de 2011 à 2019 inclus.

De fait, quand tous les autres secteurs d'activité à Paris, le transport aérien, l'alimentation, les transports, l'énergie, produisaient de moins en moins d'émissions, contribuant depuis 2004 à une baisse de 20 % de notre empreinte carbone, l'activité de construction et tout ce qu'elle implique, les matières premières de construction notamment, constituent le gros point noir des émissions imputables à Paris.

L'impact de ce secteur a progressé de 70 % entre 2004 et 2018. Vous l'évaluez vous-même à 0.45 million de tonnes de CO2 par an dans le bilan carbone 2018 de la Ville de Paris, soit 2,7 millions de tonnes de CO2 en une mandature.

C'est plus que les émissions annuelles des aéroports de Roissy et Orly réunis, directes et indirectes. Elles étaient évaluées à 2 millions de tonnes avant la crise sanitaire par le bilan carbone d'Aéroports de Paris.

Et tout cela, sans compter les émissions liées à l'occupation de ces nouveaux locaux, ni le surcroît de besoins de transport ou d'énergie qu'ils induisent chaque année, car oui la densité a son coût propre très élevé et que vous ignorez superbement.

Malheureusement, non seulement vous avez un très sombre bilan carbone, mais vous avez aussi le projet dans le 14e arrondissement, Saint-Vincent de Paul c'est environ 50.000 mètres carrés, et dans le quartier Maine Montparnasse on aura construit ou rénové quelque 300.000 mètres carrés. Je citerai également dans le 12e les projets Charenton-Meunier, les messageries, garage Nation contre lesquels se bat Valérie MONTANDON aux côtés des habitants.

Madame la Maire, votre dette écologique est déjà extravagante. C'est pourquoi les Parisiens et nous vous le demandons : allez-vous l'aggraver encore ? Allez-vous continuer à densifier Paris ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour vous répondre, cher Emmanuel GRÉGOIRE, vous avez la parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la présidente de la 1ère Commission, Madame CARRÈRE-GÉE, j'avoue être un peu surpris par le contenu de votre présentation. Entendre le groupe Changer Paris, les Républicains, faire une telle critique du secteur économique que représentent le bâtiment et la construction avec, pardonnez-moi la tentation de le dire, une démagogie confondante, est absolument stupéfiant.

Stupéfiant, parce que vous piochez au hasard quelques chiffres qui vous arrangent sur la production de mètres carrés, l'enrobant autour d'un contexte de densité sur lequel vous ne nous avez jusqu'à présent jamais interpellés. C'est intéressant, cela permet de détailler un tout petit peu l'approche conceptuelle du terme, renvoyant d'abord aux travaux de la controverse urbaine que nous avons organisée sur le sujet.

En matière de densité, parfois vous utilisez le mot bétonisation, oui, pardon de le dire, lorsque nous construisons collectivement, toute construction nécessite de moins en moins, et c'est heureux, avec des technologies de plus en plus performantes, encore un peu de béton et de matériaux de construction.

En réalité, vous piochez des chiffres qui n'ont rien à voir les uns avec les autres, sans faire le bilan et l'économie générale des projets que vous citez.

D'habitude, l'angle qui nous est donné, c'est celui de la densité en habitation. Il vous arrive parfois dans un subtil paradoxe de dénoncer la surdensification de Paris et de pleurer la baisse démographique en même temps, ce qui est d'une agilité intellectuelle tout à fait stupéfiante.

Nous avons promu depuis plusieurs mandatures, avec Bertrand DELANOË, Anne HIDALGO, des projets urbains dans lesquels je le rappelle, vous parlez de mètres carrés construits, nous parlons, pardon de le rappeler, de logements, d'équipements publics, d'écoles, de médiathèques. Si les maires d'arrondissement de votre groupe souhaitent renoncer à toute création de mètres carrés dans leur arrondissement, qu'ils me le disent. Cela aidera beaucoup les finances de la Ville dans la trajectoire qui est la nôtre collectivement.

Vous avez un regard très sélectif et je le dis comme je le ressens. Dans votre argumentation, de façon très démagogique, vous surfez sur toutes les micromobilisations. Vous citez des projets qui n'ont rien à voir avec les autres, qui ont souvent un point commun, c'est de ne pas être des projets de la Ville. Ils sont pour certains conduits par des promoteurs privés, par des bailleurs sociaux, municipaux ou non, construits par la S.N.C.F., par la R.A.T.P. Chaque fois, il vous est plus commode et plus agréable d'en accabler la majorité municipale plutôt que les acteurs directement.

Je retiens que votre groupe s'enferme dans un conservatisme absolument stupéfiant, qui consiste à faire un moratoire sur toutes les constructions dans Paris. Nous assumons d'articuler deux ambitions.

La première, c'est que Paris a encore besoin de constructions. Les Parisiens ont besoin de logements, d'équipements publics, les entreprises ont besoin de locaux d'activité, que ce soit à vocation de bureaux ou de locaux commerciaux, de locaux industriels ou semi-industriels, et de le faire avec une exigence environnementale et une trajectoire d'empreinte carbone, puisque c'était le grand concept de votre intervention, qui s'inscrit dans la stratégie globale du Plan Climat Air Energie territorial, plan conforme à la trajectoire que nous avons engagée collectivement, celle qui vise à la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Il y a d'un côté le clan du conservatisme, de l'immobilisme, de "surfer" sur les mobilisations de tous ceux qui, inquiets légitimement, voire opposés à tout changement, s'opposent à la fin à tout, et qui le font avec l'aisance et le confort de le mettre sous un prétexte environnemental. Et de l'autre côté, il y a l'ambition de la majorité, qui est d'articuler les projets pour les Parisiens, une façon vertueuse de les concevoir socialement et une façon vertueuse de les construire sur le plan environnemental.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame CARRÈRE-GÉE, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Madame la Maire.

En réponse à la longue réponse de M. GRÉGOIRE, pour compenser votre bilan carbone de 2,7 millions de tonnes de CO2 en une seule mandature, Madame la Maire, vous nous promettez de planter des arbres. Vous avez raison, il en faut, et partout à Paris. Durant la campagne, vous avez promis d'en planter 170.000, soit 7,7 arbres par jour. Depuis le 28 juin dernier, on aurait dû en planter plus de 2.800, sans en abattre un seul. Je ne sais pas où ils sont.

Pourtant, avec cette promesse irréalisable des 170.000 arbres, vous êtes loin du compte. Vous êtes même à deux ordres de grandeur de compenser vos constructions effrénées. On le sait, un arbre absorbe au maximum 35 kilos de CO2 par an. À supposer, Madame la Maire, que vous lâchiez votre truellerie durant toute la nouvelle mandature et que vous ne construisiez plus rien, seule une forêt de 77 millions d'arbres absorberait en un an votre dette écologique comme Maire de Paris.

Même en serrant bien les arbres lors de leur plantation avec 1.000 arbres par hectares, c'est une forêt de 770 kilomètres carrés qu'il faudrait planter, soit 7 fois la superficie de Paris.

Pour oublier votre première mandature, il faut imaginer Paris tout entière recouverte exclusivement de forêts sur 7 étages. Il ne vous restera plus qu'à inventer le concept de forêts de grande hauteur.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne sais pas si votre question visait à masquer qu'hier, votre parti politique au Sénat a empêché que soit inscrit dans la Constitution un texte majeur pour la défense du climat...

Cela avait peut-être cette vocation. C'était bien tenté, mais c'est raté.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'usage du plomb pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante, qui concerne le groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à Mme Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Madame la Maire, le 15 avril 2019, l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris détruisait sa flèche et sa toiture. À cette occasion, de fortes quantités de plomb étaient émises dans l'environnement.

En juillet 2020, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture et la présidence de la République approuvaient le projet de reconstruction à l'identique, plomb compris, de la cathédrale.

Dans le même temps, notre Conseil adoptait un vœu vous invitant à interpellier le Gouvernement et le Président de la République, afin de les mettre en garde quant à l'utilisation du plomb dans la reconstruction du fait des forts risques que ce matériau présente pour la santé et la sécurité.

Rappelons que le plomb est un métal d'usage ancien, présent de façon ubiquitaire dans l'environnement quotidien, dans les anciennes peintures par exemple, sur la Tour Eiffel, dans les canalisations, les sols et poussières, sur les balcons haussmanniens, etc.

Sa toxicité est sans effet de seuil et il contamine particulièrement les jeunes enfants exposés par le geste main-bouche à la présence de plomb dans l'environnement. Le saturnisme, dont le plomb est la cause, inquiète la santé des Parisiens et Parisiennes.

En 2015 encore, 313 enfants souffrant de saturnisme étaient dépistés malgré l'action de la Ville contre le plomb depuis 1986.

Comme vous, nous considérons que la reconstruction à l'identique de la cathédrale constitue un impératif patrimonial et mémoriel. Mais pour se résoudre à utiliser à nouveau ce matériau dangereux qui peut être toxique pour l'être humain et la faune sauvage, nous voudrions savoir si des alternatives à ce matériau ont été étudiées.

Par conséquent, nous vous interrogeons aujourd'hui, Madame la Maire, afin de savoir si vous prévoyez d'interpeller l'Etat pour savoir si une alternative au plomb dans la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris a été étudiée. Pouvez-vous aussi nous préciser selon quelles modalités et sous quels délais cette interpellation se fera-t-elle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Corine FAUGERON, à cette question du plomb, vous l'avez rappelé, la Ville conduit une action de lutte contre le plomb et le saturnisme depuis 1986 avec son laboratoire municipal d'hygiène, qui est devenu maintenant le Service parisien de santé environnementale depuis 2016.

Nous avons par ailleurs eu l'occasion de rappeler l'historique de l'action municipale lors des Etats généraux de la santé environnementale que nous venons de lancer à destination, dans un premier temps, des agents de la Ville et des élus, et lors du dernier Comité de pilotage du plan parisien de lutte contre le plomb que j'ai tenu mardi dernier en présence des services de l'Etat, de la Ville, des associations de santé environnementale et des représentants de parents impliqués sur ce sujet.

L'incendie de Notre-Dame nous a engagés à passer à la vitesse supérieure sur cette question de santé environnementale et de santé publique. C'est ce que nous faisons avec notre plan lancé le 18 septembre 2019.

La Ville met en œuvre des investigations poussées dans l'ensemble des crèches et écoles dont elle a la responsabilité en débutant par un échantillon d'établissements répartis au sein de la ville, et généralisera la démarche au cours des années à venir pour la totalité des écoles et crèches parisiennes.

La Ville de Paris met en place un dispositif de dépistage complémentaire à celui réglementairement prévu : déclaration obligatoire des cas de saturnisme de l'enfant mineur correspondant à une plombémie supérieure ou égale à 50 microgrammes par litre et destinée à renforcer le suivi des enfants parisiens présentant une plombémie comprise entre 25 microgrammes par litre, seuil de vigilance, et 49 microgrammes par litre.

Le plan comprend également des actions de sensibilisation à la pratique du dépistage auprès des professionnels de santé parisiens.

La Ville s'est enfin engagée pour une transparence totale des résultats des campagnes de prélèvements de plomb pour elle et ses partenaires, qu'il s'agisse de l'espace public ou des établissements et à systématiser les opérations de nettoyage et de contrôle quand les taux étaient supérieurs aux normes.

Enfin, la Ville s'est engagée en interpellant, et c'est votre question précise, les autorités sanitaires pour que soient revues les normes, à baisser les seuils de vigilance quant à la présence de plomb dans l'espace public.

Concernant l'alternative au plomb pour la reconstruction de Notre-Dame, je suis effectivement assez inquiète par la situation actuelle. Nous avons une position de l'Etat par le général GEORGELIN, président de l'établissement public chargé de la reconstruction de Notre-Dame, qui n'est pas franchement moderne et n'est pas celle qui respecte la santé pour l'instant de nos concitoyens et concitoyennes.

Il dit : "nous avons fait le choix de matériaux durables, comme le plomb pour la toiture, et le bois que l'on utiliserait pour la charpente". Le bois, je veux bien, mais les matériaux durables comme le plomb, on a vu que ce n'était pas forcément durable et que quand 400 tonnes de plomb allaient en fumée, cela posait de graves problèmes de santé publique.

Mme la Maire de Paris, Anne HIDALGO, a interpellé le Gouvernement à plusieurs reprises sur cette question, à partir de 2019, en disant qu'il était absolument essentiel d'étudier ces alternatives. A ce jour, nous n'avons eu aucune réponse et au lieu d'avoir une réponse, nous avons eu toujours une réponse de facto, qui est de continuer sur non seulement la flèche, mais également la reconstruction de toute la toiture en plomb, ce qui pose évidemment un problème et va à l'encontre de ce que les instances de santé disent sur l'utilisation du plomb.

Le Haut Conseil de Santé publique a estimé, en février 2021, qu'il fallait une interdiction de l'utilisation du plomb laminé sur les toitures, ce qui est quand même extrêmement clair en termes de recommandation.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, l'Anses, met en garde contre la persistance du plomb, avis qui date du 15 janvier 2020 et dit : "l'ingestion de poussières déposées sur les surfaces d'espaces publics extérieurs étant une voie d'exposition pertinente, la mise en œuvre d'actions visant à réduire durablement la contamination de ces surfaces et/ou à identifier les personnes à risque est justifiée".

Il est absolument impératif d'avoir cette réponse et juste, quand même, quand certains disent qu'il n'y a pas d'alternative, que l'on ne peut pas reconstruire à l'identique si l'on ne met pas de plomb, je vous le dis, les toitures incendiées des cathédrales de Chartres en 1836, de Strasbourg en 1870, et Metz en 1867 ont été rebâties en cuivre, pourquoi pas Notre-Dame ?

Nous recommencerons, nous réinterpellerons le Gouvernement sur cette question, justement à l'aune de ces nouvelles recommandations qu'il n'y avait pas encore à l'époque.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Est-ce que Mme FAUGERON veut reprendre la parole ?

Mme Corine FAUGERON. - La réponse est assez complète, puisqu'il va y avoir une nouvelle interpellation, et donc nous aurons forcément le résultat le jour où il arrivera, puisque d'après ce que je comprends, les réponses ne sont pas immédiates.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à un état des lieux des dispositifs de démocratie participative.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la 5e question d'actualité, du groupe Communiste et Citoyen, posée par Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, à Paris, plus de 66 % des Parisiennes et des Parisiens ne se sont pas rendus aux urnes. Le bilan des dernières élections est inquiétant, l'abstention a atteint des sommets. Pourquoi ? Qu'est-ce qui se passe ?

Je suis élue dans le 18e et on constate que c'est dans les quartiers les plus populaires que les taux d'abstention explosent. La crise démocratique à laquelle on assiste, c'est celle de la perte d'espoir, de confiance des plus pauvres.

J'ai souvent cette phrase d'Edouard LOUIS en tête, je la cite : "ça aussi c'est étrange, c'est eux, les dominants, qui font la politique, alors que la politique n'a presque aucun effet sur leur vie. Pour les dominants, le plus souvent la politique est une question esthétique : une manière de se penser, de voir le monde. Pour nous, c'était vivre ou mourir".

Il a raison, quand on est issu des classes populaires, on a l'impression que celles et ceux qui font de la politique sont à la cour de "récré" n'est-ce pas, qu'ils n'en ont rien à faire des problèmes des petites gens, on a l'impression que de toute façon, on ne sera jamais écouté, jamais compris, que tout cela, la politique, cela ne sert à rien, que cela ne changera rien. C'est dans le dépit que l'abstention fait son lit.

Vous le savez, avec mon groupe nous soutenons l'idée de la participation citoyenne, mais force est de constater que ce sont toujours les mêmes que l'on retrouve, les gens d'un certain bagage culturel et social, ceux qui ont fait des études, qui n'ont pas peur de s'exprimer en public, beaucoup d'hommes, mais ces gens-là, même si on est ravi qu'ils s'investissent, il faut bien dire qu'on les écoute déjà assez, ce sont eux que l'on entend dans le débat public, ce ne sont pas vraiment eux le public visé par le dispositif de participation citoyenne. Ce sont les femmes, les immigrés, les jeunes des quartiers, les personnes très isolées, toutes ces personnes qui ne se sentent pas légitimes à s'exprimer, qui n'osent pas ou n'espèrent plus.

C'est pourquoi si les motivations qui animent la création de l'Assemblée citoyenne sont louables et partagées par notre groupe, nous nous interrogeons. Est-ce qu'on va vraiment régler ces problèmes avec une nouvelle instance ? Ne faudrait-il pas faire le bilan de l'existant et ensuite construire une solution globale en fonction ?

Comment faire de la participation citoyenne et notamment pourquoi pas de cette nouvelle instance un outil concret de reconquête de l'esprit démocratique ? Un outil pour être plus proche de la population, pour l'écouter, pour qu'elle se sente respectée, et agir concrètement dans la vie de tous les jours de ces personnes qui se sentent si délaissées, si impuissantes ? En somme, un outil au service du peuple parisien.

Madame la Maire, comment allons-nous, dans cette perspective, coordonner les travaux, en dresser le bilan, faire le lien entre les membres pour faciliter des échanges et travailler à renforcer cette démocratie participative et même la démocratie tout court. Allons-nous réaliser un état des lieux des dispositifs de démocratie participative à Paris ? Recenser les différentes instances avant de nous lancer dans un nouveau dispositif ?

Plus que jamais, il faut aller vers les publics isolés pour qu'ils ne se sentent pas seuls, qu'ils sachent qu'ils comptent, qu'ils sont légitimes à s'exprimer, qu'ils font pleinement partie de cette société autant que les autres.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Anouch TORANIAN, pour vous répondre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, votre question relative à la participation citoyenne de ceux qui en sont les plus éloignés est naturellement tristement justifiée au moment d'élections régionales qui ont connu un record d'abstention qui nous préoccupe tous.

En tant qu'élus, cette abstention nous contraint à nous interroger sérieusement sur notre exercice de la démocratie et nous oblige à répondre aux aspirations des citoyens qui souhaitent être plus, mais surtout mieux associés aux décisions qui impactent leur quotidien.

La Ville de Paris a une longue tradition en matière d'association des Parisiens à l'élaboration de nos décisions. Ce nouveau mandat ne fait pas exception, au contraire, puisque nous portons l'ambition d'aller encore plus loin sur le chemin de la démocratie réelle et continue.

Grâce au nouveau pacte de gouvernance entre la Ville et les Parisiens, la participation citoyenne se concrétise chaque jour dans leur quotidien. Je citerai pour exemples : la relance du budget participatif, la démarche "Embellir votre quartier", les conférences de citoyens qui nous guident dans l'élaboration de nos politiques publiques à l'instar de la révision du plan local d'urbanisme, la communauté des volontaires de Paris. Je m'arrête là car la liste serait longue, mais ces exemples suffisent à illustrer notre volonté d'associer systématiquement les Parisiens à la construction de leur Paris, celui d'aujourd'hui et celui de demain.

Cette diversité de dispositifs peut interpeller, mais c'est un choix assumé. Chacune de ces démarches s'inscrit dans un continuum de la participation citoyenne et cherche à tirer profit de l'expertise et de la créativité des Parisiens dans chaque aspect de leur quotidien et de les traduire en actes.

Grâce à la diversité de nos dispositifs, nous répondons à l'engagement de véritablement recueillir la voix de toutes et tous et surtout des publics invisibles, celles et ceux qui sont ou se sentent les plus éloignés de la participation citoyenne. Là est le véritable défi.

Pour y arriver, il faut innover et expérimenter. Je vous rejoins sur le fait que pour ce faire, un état des lieux est indispensable pour les évaluer et les enrichir. C'est chose faite et j'aurai plaisir à vous le présenter en 7e Commission.

Notre ambition de créer un droit universel à la participation citoyenne est grande. C'est en ce sens que nous avons par exemple mis en place un panel citoyen pendant la crise sanitaire composé de Parisiens tirés au sort. Ils exprimaient chaque semaine leur état d'esprit, leurs préoccupations et leurs aspirations et nous permettaient à nous, élus, d'y répondre par des mesures concrètes et d'enrichir nos politiques publiques.

Ce panel a permis d'abattre les frontières invisibles qui séparent parfois les citoyens des élus que nous sommes et leur a permis d'être entendus dans leurs espoirs comme dans leurs inquiétudes. Il leur a donné le sentiment de ne pas être un ensemble d'individus éclatés mais un corps social solidaire, d'appartenir à un collectif qui œuvre ensemble pour le bien commun. Ce sentiment est inestimable en ce qu'il constitue le fondement de notre démocratie.

Dans la lignée de cette ambition et en réponse à la demande des Parisiens, nous créons l'Assemblée citoyenne. Cette demande a été débattue, puis adoptée dans le cadre d'une délibération citoyenne votée dans cet hémicycle. Son opportunité, sa pertinence ne sont donc plus à questionner puisqu'elle émane des Parisiens eux-mêmes. Mais soyons clairs : il ne s'agit pas simplement de créer une instance supplémentaire, au contraire, il s'agit de construire une assemblée qui portera la voix des Parisiens, véritable lieu de débat et de fabrique des politiques publiques en lien étroit avec le Conseil de Paris.

Pour façonner et mettre en œuvre cette Assemblée, nous avons fait appel aux meilleurs experts et universitaires dans le monde qui nous accompagnent pour créer ce dispositif unique. A l'issue de notre séminaire de travail de la semaine dernière, tous ont salué l'ambition de la Ville de Paris et sont extrêmement enthousiastes à l'idée de construire un dispositif d'une telle ampleur, véritablement représentatif.

Cette Assemblée citoyenne constituera une véritable clef de voûte de la participation citoyenne. Elle renforcera les instances existantes, elle nous permettra d'aller vers les citoyens dans la lignée du "big bang" de la proximité voulue par la Maire de Paris, afin qu'ils puissent faire entendre leurs voix autrement que par les urnes.

Mais surtout, cette Assemblée citoyenne donnera aux citoyens de Paris un véritable pouvoir d'agir à nos côtés pour façonner la ville à laquelle ils aspirent pour leur propre avenir et celui des générations futures.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Anouch TORANIAN.

Madame Barbara GOMES, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Barbara GOMES. - Evidemment, nous avons hâte de discuter de tout cela ensemble, je suis sûre que les choses vont très bien se passer. Déjà, on sait qu'il y a une vraie volonté de travailler en concertation. Évidemment, ces questionnements demeurent, et au regard de l'actualité il faut y répondre avec exigence, mais je sais que vous ne manquez pas de volonté politique en la matière.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, nous comptons sur vous bien sûr pour accompagner et apporter aussi les évolutions nécessaires. Tous ces dispositifs sont évidemment évolutifs, mais ils sont très, très importants. Souvent, je me pose la question : qu'est-ce qui se passerait si on n'avait pas mis en place tous ces dispositifs avec leurs évolutions depuis quelques années? C'est vrai que l'on constate tous une abstention extrêmement importante, mais je pense que ces dispositifs sont vraiment des anticorps face au fatalisme que l'on voit et qui a ses raisons aussi concernant le rôle du politique et de la politique.

Merci beaucoup à vous.

VI - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative aux terrasses éphémères et à l'aménagement de l'espace public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à présent à Alexis GOVCIYAN, pour la 6e question d'actualité, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, nos cafés, brasseries et restaurants commencent à prendre leur rythme de croisière après une longue période d'inactivité et malgré des perspectives encore incertaines et aussi un tourisme à l'arrêt.

Depuis le printemps 2020, l'État est à leurs côtés pour les aider à affronter cette crise d'ampleur. Avec le fonds de solidarité et le chômage partiel, les exonérations, le P.G.E., ce sont ainsi des aides inédites qui ont été déployées et ont sauvé des millions d'emplois.

Il y a un an, pour accompagner la relance, la Ville de Paris a offert l'opportunité à des cafés et restaurants qui le souhaitaient et le pouvaient d'installer sur les places de stationnement devant leur établissement des terrasses éphémères exonérées de taxes locales. Nous alertions déjà à cette époque sur l'impréparation qui a sans surprise conduit à une forme d'anarchie. Comme toute expérimentation, ce dispositif aurait en effet dû être évalué et des mesures auraient dû être prises pour l'améliorer et faire un saut quantitatif.

C'est pourquoi, dès septembre 2020, avec Delphine BÜRKL, nous vous avons proposé de réunir l'ensemble des fédérations des cafés, hôtels et restaurants avec les maires d'arrondissement afin d'anticiper l'organisation des conditions de la reprise et d'une exploitation juste et équitable et aussi de modifier sans attendre le règlement des étalages et terrasses parisiens en y intégrant un chapitre dédié aux terrasses éphémères.

Alors, où en étions-nous au 19 mai 2021, jour de réouverture des terrasses ? Rien ne semblait avoir été pensé ni anticipé pour que ces installations éphémères entrent enfin dans un cadre réglementaire, pourtant attendu par les professionnels du secteur et des riverains.

La nature a horreur du vide, vous le savez, toutes les libertés ont donc été saisies. Vous avez finalement publié un nouveau règlement le 1er juillet dernier, soit un mois et demi après l'installation des nouvelles terrasses. Disons-le sans détour : il ne sera pas appliqué cet été. C'est aussi pour nous une façon de respecter les riverains et les commerçants que de le dire et nous le répéterons.

Enfin, Madame la Maire, cette question s'inscrit dans une logique plus large d'aménagement urbain et de régulation de l'espace public. Aujourd'hui, le compte n'y est pas. Dans une société, il y a des règles, à Paris, elles semblent absentes.

Notre question, celle de notre groupe "Indépendants et Progressistes" est donc simple : au regard de l'absence de règles clairement établies cet été notamment, comment assurer cet équilibre entre relance économique de nos commerçants et respect de la tranquillité des riverains alors que la police municipale, je vous le rappelle, ne sera pas encore en place et que les problèmes interviennent la plupart du temps le soir en dehors des heures couvertes par la DPSP ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je veux d'abord remercier M. GOVCIYAN pour l'intérêt qu'il porte à ce phénomène qui a été très porté par la Maire de Paris et qui a, au-delà de Paris, fait des petits qui sont ce que l'on avait appelé les terrasses éphémères, ce nouveau dispositif qui a rencontré un grand succès dans un cadre comme vous l'avez rappelé de crise épidémique sans précédent, et a été renouvelé à chaque fois que l'on a redécouvert que cette épidémie allait durer, qui a permis aux restaurateurs et aux Parisiens, dans un cadre beaucoup plus sécurisé, d'aller dans nos restaurants.

D'abord, premier point, en ce qui concerne l'aide apportée aux restaurateurs, c'est évidemment le point très important aussi que vous avez oublié de mentionner malheureusement, des exonérations que nous avons pratiquées à la demande de la Maire de Paris, pour plus de 40 millions d'euros. C'est évidemment très important.

Ce dispositif des terrasses éphémères a aussi été unanimement salué, encore une fois, ils nous disent aujourd'hui combien cela les a sauvés.

Bien évidemment, à cette occasion, à l'automne dernier a été du coup annoncé le fait que nous allions revoir ce fameux règlement. Le calendrier qui a été annoncé et respecté, c'était celui d'une concertation au printemps et nous sommes donc allés beaucoup plus loin que ce que vous préconisiez, puisque vous demandiez uniquement un rendez-vous entre les fédérations et les maires d'arrondissement, nous avons fait une concertation par l'intermédiaire d'une agence qui s'appelle "Etat d'esprit". Il y a eu plus de 68 heures de groupes de travail avec différents collectifs, des Parisiens, des commerçants, toutes les fédérations qui pouvaient potentiellement être de près ou de loin concernées et évidemment les élus d'arrondissement, les maires d'arrondissement étaient systématiquement conviés, d'ailleurs il y en a eu quelques-uns, assez peu c'est dommage, mais j'ai salué la présence de Jeanne d'HAUTESERRE qui a été là à chaque atelier hier, et j'ai moi-même rencontré les groupes politiques, toutes les fédérations, etc.

Cela a pris beaucoup de temps, plus de 500 personnes ont contribué dans ce cadre et nous avons maintenant un nouveau règlement.

Je vous rappelle quand même que le cadre de déconfinement que vous avez évoqué était un peu particulier puisqu'ils ne pouvaient pas exercer à l'intérieur et que l'on reste encore dans un contexte extrêmement incertain.

De toute façon, cet été est une période de transition et il va y avoir, parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu plus de 9.000 demandes de terrasses éphémères à l'époque, et maintenant nous allons basculer dans un régime d'autorisation et les différents services, notamment ceux de la Préfecture de police, vont être sollicités jusqu'à l'avis motivé du maire d'arrondissement pour pouvoir y donner suite.

Donc, effectivement, nous nous dotons d'outils, dans ce nouveau règlement il y a un cadre, notamment un cadre esthétique, et nous avons aussi installé, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, un nouveau régime de sanctions avec une échelle de sanctions graduées. Celle-ci va d'abord de l'avertissement et progressivement, y compris grâce à un nouveau régime d'amende administrative qui peut aller jusqu'à 500 euros et qui est beaucoup plus dissuasif que ce que nous avions jusque-là, va nous permettre de sanctionner ceux qui vont beaucoup trop loin.

Parce que nous savons que nous sommes dans une période de transition, y compris à la demande hier encore du groupe les Républicains, nous avons dit que nous allions être dans une phase de tolérance, le temps que les autorisations soient traitées par tous les services et les mairies d'arrondissement, et le temps de les aider cet été encore comme vous l'avez dit dans cette période sans touristes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Olivia POLSKI.

Monsieur GOVCIYAN, vous pouvez reprendre la parole.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Juste pour rassurer notre collègue Olivia POLSKI, chère Olivia, je n'avais pas oublié les exonérations de la Ville de Paris, mais je pensais que vous les diriez et que cela me ferait gagner du temps.

Par ailleurs, votre façon de présenter les choses, c'est comme si tout était idyllique alors que vous savez bien que les maires d'arrondissement n'ont pas été suffisamment mis à contribution.

Vous dites que vous allez faire des choses, on verra bien comment cela va se passer, mais il y a d'un côté votre volonté, dont je ne doute pas de la sincérité, de dire des choses, d'organiser d'une manière qui vous semble cohérente, et d'un autre côté la réalité sur le terrain, pourtant vous êtes une élue de terrain. Je sais que vous êtes toujours et sur le terrain et avec les fédérations et les chambres consulaires. Je suis donc étonné de votre réponse qui est en décalage par rapport à la réalité et à la manière dont les choses se passent concrètement.

Je souhaite que sur ces questions, il y ait davantage de préparation, d'anticipation et que l'on puisse organiser les choses dans le sens de l'intérêt général, en tous les cas de celui à la fois des commerçants mais aussi des riverains qui aussi souffrent beaucoup comme vous le savez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cher Alexis GOVCIYAN, la réalité, c'est quoi ? La vie reprend et on en est tous très heureux.

Deuxième chose, toutes les organisations professionnelles de restaurateurs, artisans, commerçants n'attendaient que cela et elles sont vraiment en soutien des dispositions de la Ville.

Troisième élément de la réalité, quand il y a des débordements, il faut bien sûr intervenir. Mais franchement, après des mois de confinement où il n'y avait plus rien dans Paris, vous êtes encore à vous poser la question si quand la vie revient ce n'est pas mieux ?

Franchement, je sais quelle est l'orientation que j'ai choisie et on gérera les débordements comme il se doit, parce qu'il y a des règles à respecter, mais je me réjouis qu'avec notre équipe, et je remercie Olivia pour son travail et les maires d'arrondissement aussi, nous accompagnons le retour de la vie. Cela fait vraiment du bien.

Je vous remercie.

VII - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à l'ouverture nocturne des grands parcs parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais à présent donner la parole à Mme Nathalie MAQUOI, pour la question d'actualité du groupe "Génération.s".

Madame la Présidente ?

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Depuis plusieurs années, l'ouverture nocturne des grands parcs parisiens comme les Buttes Chaumont, Montsouris, le Jardin des explorateurs, Villemin, Méliès, Séverine, rencontre un franc succès. Cette ouverture 24 heures sur 24 pendant la période estivale permet aux Parisiennes et Parisiens de se retrouver dans ces lieux qui sont souvent plus frais pour des temps festifs conviviaux, pour des promenades, des temps sportifs aussi, par exemple avant que la chaleur du jour ne les rende pénibles.

Ils accueillent aussi des opérations ponctuelles, festives ou pédagogiques, je n'en citerai qu'une : "Paris sous les étoiles", dont nous avons voté hier la quatrième édition cet été en reconduisant une subvention à l'"Association française d'astronomie", qui se déroule au-delà de minuit.

Nos étés sont de plus en plus caniculaires et nécessitent l'ouverture plus large des espaces de fraîcheur et de végétation que sont ces grands parcs en complément bien sûr des places, des squares, de petits jardins qui ne sont pas fermés.

A l'heure où le dérèglement climatique se constate quotidiennement et après une période de confinement pénible pour nombre d'entre nous, il nous faut favoriser partout où c'est possible l'accès pour les Parisiens et Parisiennes aux espaces verts qui sont des communs gratuits. A l'heure où les terrasses reprennent leur droit dans nos rues et sur leur place, il nous faut préserver des portions de notre espace public accessibles gratuitement et inconditionnellement. Ce souci nous anime de façon transversale et nous, c'était déjà ce que nous avons exprimé lors des débats introductifs du P.L.U. bioclimatique.

De plus, favoriser des espaces multiples évite d'avoir trop de monde par exemple sur les quais de Seine ou le long des canaux, et cela permet aussi l'accès dans la proximité, dans l'idée de la ville du quart d'heure, où que l'on habite.

Certes, la fréquentation des grands parcs baisse au cœur de la nuit, mais plutôt entre 1 heure 30 et 2 heures du matin sur les expériences remontées, et la tendance le week-end est d'y rester un peu plus tard.

Nous avons donc appris il y a quelques jours que les grands parcs parisiens devraient être fermés entre minuit et 7 heures du matin, selon un dispositif nouveau dont la logique nous échappe.

Pouvez-vous donc nous assurer de la volonté la Ville de favoriser l'accès le plus large possible de toutes et tous à ces espaces essentiels à Paris et de leur ouverture 24 heures sur 24.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MAQUOI.

Christophe NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci à Mme la Présidente du groupe "Génération.s" pour cette question qui me permet de mettre l'accent sur notre dispositif estival d'augmentation de l'accès aux espaces verts municipaux parisiens.

Vous l'avez souligné, nous avons fait le choix pour cet été de maintenir un dispositif d'ouverture renforcée des espaces verts, mais de le faire évoluer pour poursuivre deux grands objectifs.

Le premier est d'augmenter l'accès aux espaces verts pour les habitants. En passant à une ouverture 7 jours sur 7 de 7 heures à minuit dans 15 parcs parisiens, nous augmentons sensiblement l'offre d'accès aux espaces verts pour les Parisiens, notamment pour les familles qui ne partent pas en vacances cet été.

Je signale que plusieurs parcs qui étaient ouverts auparavant 24 heures sur 24 n'étaient pas ouverts toute la semaine mais seulement le week-end ou trois jours par semaine, c'était le cas du parc des Buttes Chaumont, du jardin Louise Michel, ou encore du jardin Villemin. Ce sera le cas désormais 7 jours sur 7.

En outre, les retours du terrain font état d'un véritable succès populaire du dispositif en soirée, mais d'une chute de la fréquentation après minuit. Pour le dire autrement, nous faisons le choix d'ouvrir moins tard mais plus fréquemment et de manière harmonisée sur tous les sites retenus.

Je souligne également que la liste peut être étoffée sur demande des maires d'arrondissement, c'est le cas dans le 14^e arrondissement, puisque le square Ferdinand Brunot a rejoint la liste des ouvertures estivales sur demande de la maire d'arrondissement.

Je me permets d'insister, en ouvrant une quinzaine de grands parcs tout l'été 7 jours sur 7 de 7 heures du matin jusqu'à minuit, nous augmentons l'accès aux espaces verts pour les Parisiens y compris par rapport au dispositif déployé les années précédentes.

Enfin, rappelons qu'environ un quart des 490 parcs, jardins et squares municipaux sont d'ores et déjà, de par leur configuration, ouverts 24 heures sur 24 et le resteront bien entendu.

Le second objectif est de mieux prendre en compte la biodiversité. Nous souhaitons mieux prendre en compte les cycles de la nature et les besoins en entretien. Bien sûr, il ne s'agit pas d'opposer biodiversité et habitants, les deux vont de pair. L'année dernière, le fait de ne pas pouvoir arroser convenablement les pelouses des Buttes Chaumont a conduit à devoir réduire le nombre de nuits ouvertes, car les pelouses n'étaient plus accessibles faute d'avoir pu être arrosées.

En prenant en compte les contraintes d'entretien, notamment les besoins de 7 à 8 heures d'arrosage dans certains parcs, on s'assure de pouvoir ouvrir tard toute la semaine avec une prestation de qualité et des pelouses en meilleur état. La nature, la végétation comme la biodiversité, vous le savez, ont besoin de repos pour se développer dans la durée.

Pour résumer, l'ouverture de 15 grands parcs tout l'été, tous les jours de 7 heures à minuit permet de renforcer l'accès des Parisiens à des espaces verts de qualité, confortables et riches de leur diversité. Ces espaces verts pourront d'ailleurs être ouverts encore plus tard pour des manifestations comme "Paris sous les étoiles" ou en période de canicule.

Comme je l'ai indiqué aux maires d'arrondissement, nous ferons un bilan hebdomadaire du dispositif. Je me tiens à votre disposition pour étudier tout ajustement qui paraîtra nécessaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Christophe NAJDOVSKI.

Madame MAQUOI ?

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Christophe NAJDOVSKI pour ces précisions. Je crois que quand on mène une politique publique, il faut parfois concilier des enjeux qui peuvent apparaître contradictoires. J'attire votre attention sur des périodes au-delà de minuit, notamment pour les jeunes, ce sont des espaces pour se retrouver qui sont gratuits. Là aussi pourrions-nous peut-être en tirer le bilan, puisque ce sera le premier été où ce sera proposé comme cela, et voir si vraiment le chemin que vous proposez est celui qui permet de passer au mieux l'été pour tous les types d'habitants à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MAQUOI.

VIII - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris : "Comment la Ville de Paris s'engage-t-elle à faire respecter les principes républicains et la laïcité ?".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière oratrice, pour la dernière question d'actualité, Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, ma question est la suivante : comment la Ville de Paris s'engage-t-elle à faire respecter les principes républicains et la laïcité ?

Car, non sans l'arrogance dont seul le PS a le secret, vous vous êtes récemment auto-proclamée vigie du respect des principes républicains suite à la fusion des listes pour le second tour des élections régionales. En matière de soutien, on avait déjà noté de quoi vous étiez capable, votre propre candidate a pu goûter dès le premier tour votre capacité à savonner les planches.

Tandis que Mme PÉCRESSE insultait les Insoumis d'ennemis de la République, peu de temps après les appels au meurtre d'Insoumis du fasciste Papacito sur Youtube et dans la même semaine que le procès de "Valeurs Actuelles" pour ses attaques racistes à l'encontre de notre députée parisienne Danièle OBOÑO, vous aviez décidément le sens du "timing" et de la solidarité républicaine.

Madame la Maire, vous n'avez, hélas, aucune leçon à donner. Je vous accuse à mon tour, mais preuves à l'appui, de piétiner la laïcité et les principes républicains.

Et puisque cela fait plus d'un an que vous annoncez tambour battant que vous réfléchissez, sans que l'on entende la moindre proposition politique, prenez cette question d'actualité comme une contribution à vos cogitations.

Comment pouvez-vous prétendre incarner l'exemplarité dans le combat laïque, alors même que vous avez participé l'année dernière, en tant que maire, à la bénédiction de la capitale et de ses habitants par l'archevêque de Paris, Monseigneur Michel AUPÉTIT, le jour du jeudi saint pour les catholiques, qui plus est depuis l'esplanade de la basilique du Sacré-Cœur sur la butte Montmartre ?

Prenez plutôt l'engagement de ne plus participer en tant qu'élue à quelque cérémonie religieuse. La République ne reconnaît ni ne finance aucun culte, c'est la base. Prenez l'engagement de cesser tout financement de crèches confessionnelles Loubavitch, et des crèches gérées par les associations familiales catholiques connues pour leur orientation intégriste. Chaque année, c'est près de 2,5 millions d'euros d'argent public que vous leur octroyez pour encourager le séparatisme dès la petite enfance.

Cessez de faire du SARKOZY en usant de la confusion entre le culturel et le cultuel, car en créant et en finançant l'Institut des cultures d'Islam hier et sa salle de prières, le centre européen du judaïsme, dont sa synagogue, le temple bouddhiste dans le Bois de Vincennes, ou encore un temple protestant pourtant hors inventaire des édifices religieux relevant de la responsabilité municipale, c'est bien la loi de 1905 que vous avez piétinée.

Soutenez plutôt la proposition de la France insoumise pour la fin du concordat, afin que l'ensemble du territoire de la République cesse de financer des cultes.

Était-ce bien républicain, Madame la Maire, de faire voter lors de la précédente mandature en 2016, une convention avec Lafarge pour Paris Plages alors que l'on avait appris 15 jours auparavant que cette holding avait financé Daesh en Syrie ? Était-ce bien républicain de dénoncer Attac le week-end dernier pour un peu de gauche, et réaffirmer votre soutien à L.V.M.H. pourtant professionnel de l'évasion fiscale ?

Plus récemment, en quoi est-ce républicain que de participer à la manifestation des syndicats d'extrême droite de la police, qui vise à faire pression sur la justice au mépris du principe républicain de la séparation des pouvoirs ?

Pour conclure, vous avez toujours le responsable du recrutement des futurs agents de la Police municipale qui a été accusé d'avoir accolé un autocollant d'extrême droite...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, c'est Emmanuel GRÉGOIRE qui va vous répondre, même si je n'ai pas tout compris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Madame SIMONNET, c'est un plaisir de vous garder avec nous. Cela nous donne l'occasion d'aborder beaucoup de sujets dans des interventions très éclectiques, sur les thèmes... Les compétences de la Maire de Paris sur le concordat d'Alsace Moselle étant un tout petit peu limitées, je vais revenir sur quelques éléments.

Nous avons beaucoup traité pour l'instant, Madame SIMONNET, des sujets que vous évoquez, qui pour la part d'une maire, en l'occurrence de membres de l'Exécutif, relèvent parfois simplement du respect et de la cordialité républicaine. Quand on est invité parfois par des représentants du culte, on y participe.

J'imagine que vous avez déjà eu l'occasion d'aller à des mariages religieux, que vous avez déjà eu l'occasion de participer à des événements culturels associatifs de solidarité relevant de structures qui ont une origine confessionnelle. Cela n'a rien à voir avec la pratique du culte, avec le respect ou non porté à l'une de ces religions, mais simplement dans le cadre de la laïcité, puisque c'est bien comme cela que le cadre législatif avait été prévu, le respect de toutes les religions, de la liberté de chacun de croire et de ne pas croire, et de le vivre très sereinement.

À la Ville de Paris, nous avons mis en place des procédures extrêmement rigoureuses, qui pour certaines d'entre elles ont été renforcées par la dernière loi sur la fonction publique en matière des droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 25 obligeant à la formation en matière de laïcité.

Vous savez que parmi les premières collectivités, nous avons mis en place un observatoire parisien de la laïcité en 2015 que le très émérite conseiller d'Etat Olivier ROUSSELLE continue à présider dans une forme reconfigurée en début de mandature ; que nous avons mis en place un référent laïcité pour la Ville auprès du Secrétariat général ;

que nous avons organisé le 7 décembre dernier une semaine de la laïcité dans laquelle à la fois des enfants, des collégiens, ont pu venir travailler et discuter collectivement.

Nous avons lancé l'appel à projets "Citoyenneté, laïcité, valeurs de la République" après les attentats de l'année 2015 pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les discriminations, mais aussi pour comprendre les complexités de la production de l'information, peut-être pourriez-vous vous y associer.

Enfin, des Copil et des rencontres sont régulièrement organisés par le Secrétariat général avec déplacement de la chargée de mission sur le terrain afin d'accompagner les services publics parisiens.

C'est un sujet suffisamment grave, lourd et important pour qu'il fasse l'économie des invectives et des caricatures. Respectons-nous les uns les autres, respectons-nous parfois nous-mêmes et je pense que nous arriverons à pouvoir discuter sereinement de tous ces sujets dans notre Assemblée. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Madame SIMONNET, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Avec plaisir. Je suis ravie de savoir que je vous ai fait peur et que vous avez eu peur que je vous manque dans cette Assemblée. Vous êtes rassurés pour quelques mois encore.

Oui, si j'interviens sur ce sujet, c'est précisément parce que du mépris, il y en a eu. Et des invectives, il y en a eu, jamais étayées, jamais démontrées.

Vous nous avez attaqués, Madame la Maire, vous avez attaqué également les écologistes, et je ne vous demande pas simplement de faire de grandes manifestations sur la laïcité, mais de l'appliquer là où c'est en votre pouvoir.

Votre pouvoir, c'est donc de ne pas vous rendre en tant qu'élue de la République à des cérémonies religieuses. Votre pouvoir, c'est de ne pas financer des structures confessionnelles quand il faut au contraire réserver l'argent public à des structures publiques ou associatives laïques.

C'est également d'arrêter la confusion entre culturelle et cultuelle. Et Madame DATI, si j'ai cité Nicolas SARKOZY, c'est en référence au rapport MACHELON qu'il avait commandé, et qui a organisé cette confusion.

Il est important, quand on respecte la République et la laïcité, de respecter concrètement dans les actes, dans les faits, ce que signifie la loi de 1905. Et non, hélas, la Ville de Paris ne le fait pas.

Oui, Madame la Maire, je continuerai sur ce combat parce que j'estime que vous n'avez pas de leçons à donner et qu'il va falloir vous y faire, la République, ce n'est pas vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela rappelle quelque chose, "la République, c'est moi". Bon, bref, merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Je crois que la réponse d'Emmanuel GRÉGOIRE a été très claire.

2021 DAC 198 - Contrat de cession de droits d'auteur et de garantie. - Œuvre hommage à Johnny Hallyday.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent au projet de délibération DAC 198 concernant le contrat de cession de droits d'auteur et de garantie concernant une œuvre hommage à Johnny Hallyday.

Je donne la parole à Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Madame la Maire, mes chers collègues, permettez-moi de rappeler le contexte de l'examen de ce projet de délibération qui acte du don d'une œuvre en hommage à Johnny Hallyday.

Mme la Maire écologiste du 12^e arrondissement a retiré de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 23 juin ce projet de délibération, de sa propre initiative, laissant planer le doute sur une soi-disant erreur technique dans la rédaction du projet de délibération.

Les élus d'opposition du groupe Changer Paris en la personne de mon collègue Matthieu SEINGIER s'étaient pourtant inscrits sur ce projet de délibération. La première chose qui m'interpelle, c'est le rapport qu'entretient la maire du 12^e arrondissement avec le débat démocratique. Si un dossier pourtant instruit par la Ville ne lui convient pas, elle le retire. Elle n'assume pas son positionnement. Elle ne respecte pas l'inscription de l'opposition. Elle ne permet pas le débat.

Oui, il s'agit d'un problème de rapport avec la démocratie. Le retrait décidé de façon autoritaire du projet de délibération empêche sa présentation, son débat, et le vote en Conseil d'arrondissement.

Après la forme, penchons-nous sur le fond.

Johnny Hallyday était une voix exceptionnelle, un artiste aux talents multiples et à la vie trépidante. Il avait de nombreuses passions, et les motos en faisaient partie.

Les Ecologistes n'ont pas à réécrire l'histoire de la vie d'un artiste. Ils n'ont pas à vouloir dénaturer ses goûts, gommer ses symboles, le souvenir qu'il laisse dans l'imaginaire collectif. Johnny Hallyday est notre histoire commune, notre patrimoine français, qui unit toutes les générations.

C'est incroyable cette impudence qu'ont les Ecologistes et pas seulement ceux de Paris, de vouloir réécrire l'histoire, contrôler la vie des gens ou encore revisiter notre socle culturel, notamment lorsqu'il s'agit de culture populaire.

Après le Tour de France, les bateaux de plaisance, les sapins de Noël, voilà qu'ils souhaitent de nouveau réécrire la vie d'une légende française. Ne vous inquiétez pas, la moto de la sculpture n'a pas de moteur, ni de carburant. Elle ne polluera pas et ne fera pas de bruit.

Il faut que vous sortiez de la pensée discriminante que les milieux populaires avec leurs habitudes de vie auraient un mauvais bilan carbone. Car souvent les études le montrent, c'est bien le contraire.

Un artiste a laissé libre cours à son art pour créer une œuvre qui lui a paru représenter Johnny. Les objets qu'il a choisis sont en effet ceux de Johnny, une moto et une guitare, ils ont été validés par sa famille, et nous respectons ce choix parce que le symbole choisi, celui de la moto, je le répète, est légitime et cohérent.

En revanche, je déplore une fois de plus que l'Exécutif ait mis devant le fait accompli les conseillers de Paris. Sans atteindre à la liberté de création de l'artiste et en lui laissant une marge de manœuvre suffisante, il aurait peut-être été plus convenable de consulter les élus sur les dimensions de l'œuvre, sur son implantation, sur les caractéristiques inhérentes à une sorte de cahier des charges de l'artiste.

Nous sommes en effet en cours d'élaboration du nouveau manifeste de l'esthétisme à Paris où des engagements forts ont été pris sur le choix des objets dans l'espace public. Je vous cite, Monsieur le premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE : "nous ne pouvons plus penser les objets de manière isolée. Il faut les relier à leur environnement et à leurs usages". Voici une nouvelle illustration du, faites ce que je dis, pas ce que je fais.

Ceux qui ont bien connu Johnny Hallyday savent qu'il était d'une infinie gentillesse avec ses proches, mais qu'il était aussi perfectionniste, minutieux, et ne laissait pas de place au hasard dans son travail.

C'était un grand travailleur, particulièrement exigeant. Je pense qu'il ne nous en aurait pas voulu si nous avions aussi mis quelques exigences autour de l'œuvre qui va lui rendre hommage.

Mes chers collègues, nous allons voter en faveur de ce projet de délibération. En guise de conclusion, je dirai aux élus Ecologistes de cet hémicycle : nous ne vous demandons pas forcément d'aimer les motos, mais seulement d'aimer la France, sa culture populaire, et de respecter la mémoire d'un immense artiste qui a fait et continue de faire vibrer aujourd'hui encore toutes les générations : Johnny Hallyday.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MONTANDON.

La parole est à Mme PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, il semblerait que notre ville soit coutumière de recevoir des cadeaux qui suscitent des polémiques, espérons que celui-ci ne sera pas encore empoisonné.

Après les tulipes de Jeff KOONS, maintenant la guitare-moto de Bertrand LAVIER. Je me garderais bien de donner mon avis sur les qualités esthétiques de ces deux sculptures, après tout tous les goûts sont dans la nature, et personne ne peut s'autodésigner comme garant de ceux-ci.

Entrons dans le vif du sujet. La sculpture offerte par la galerie Kamel Mennour sera installée sur l'esplanade Johnny Hallyday, sur le côté du mal nommé Accor Hôtels Arena Paris Bercy et ne devrait pas trop jurer avec l'esthétique du bâtiment.

L'esplanade sera elle-même inaugurée le 17 septembre avec de surcroît un concert hommage à Man Joe, tout cela avec l'accord de la veuve de Johnny. Jusqu'ici tout semblait aller bien.

Mais le projet de délibération est retiré du Conseil du 12^e arrondissement, car Mme la Maire de cet arrondissement trouve que le symbole est en contradiction avec la ville apaisée que nous voulons, du fait de la mise en scène d'une Harley-Davidson, et que cela pourrait attirer des rassemblements de "bikers".

D'un autre côté, la Harley-Davidson et la guitare sont, c'est incontestable, tout à fait représentatives de Johnny Hallyday. Il a été l'ambassadeur de la marque en France, photographié des centaines de fois et à toute occasion au guidon de sa moto légendaire. Des centaines de "bikers" ont chevauché leur Harley pour descendre les Champs-Élysées et lui rendre un dernier hommage lors de son enterrement.

La Harley porte des symboles contradictoires, à la fois moto de police mais aussi d'une certaine liberté incarnée par Dennis Hopper et Peter Fonda, les marginaux dans le "road movie" "Easy Rider", film culte de la culture américaine ou encore par Brigitte BARDOT qui ne connaît plus personne quand elle la chevauche.

Je ne suis pas sûre qu'un simple buste ou une statue de l'idole des jeunes n'aurait pas les mêmes conséquences en termes de lieu de rendez-vous des fans et des "bikers".

Je m'autorise un souvenir. Je n'ai jamais vu autant de monde qu'à la fête de l'"Huma" en 1985, et pourtant, croyez-moi, je n'en ai pas loupé beaucoup. Tellement de monde que plus personne ne pouvait bouger dans les allées de la fête. C'est cette popularité qui fait que notre groupe sera en faveur de cet hommage, il faut absolument qu'un hommage lui soit rendu à Paris.

Cela fera plaisir à un très grand nombre de Parisiennes et Parisiens, d'autant qu'il n'y a pour le moment aucun autre lieu de mémoire en France métropolitaine.

Plus sérieusement, dans ce cas comme dans celui des tulipes de Jeff KOONS, ces cadeaux ont tout de même un coût et nous sommes étonnés qu'il n'en soit pas fait mention dans le projet de délibération.

En effet, au chapitre "rôle de la Ville de Paris", on y voit que celle-ci doit faire les études en amont pour l'installation, qu'elle paiera, ainsi que l'installation elle-même, l'entretien, que les droits à l'image lui sont cédés, mais dans le contrat actuel elle ne pourra éditer des objets dérivés que s'ils sont destinés à être offerts, ce qui est fort dommage car la vente de ces "goodies" aurait pu assurer l'entretien de l'œuvre.

Bref, nous aurions aimé connaître le coût de l'opération, car rien n'est chiffré ni prévu dans le projet de délibération.

Pour mémoire, le coût du projet de Jeff KOONS a été de 3,5 millions d'euros, qui n'ont pas été directement payés par les contribuables parisiens, puisque financés par le mécénat, mais qui a coûté tout de même 1 million de défiscalisation récupéré par ces mêmes grands mécènes dont les plus célèbres sont Bernard ARNAULT ou Xavier NIEL.

À plus long terme, la Ville est-elle obligée d'accepter tous les cadeaux qui lui sont faits ? Chaque artiste ou collectionneur qui voudrait faire monter sa cote pourrait-il alors utiliser ce moyen pour se mettre en valeur ? Quels sont les critères et qui décide au final ?

Puisque nous avons initié un débat sur l'esthétique de Paris et la réalisation d'une charte, peut-être devrions-nous ajouter cette question.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame PRIMET.

La parole est à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Johnny Hallyday était effectivement un grand artiste populaire. Il est donc logique de lui rendre hommage dans l'espace public, l'esplanade à son nom devant la belle salle de l'Accor Arena.

Pour autant, bien des manières pouvaient être imaginées, et celle-ci ne nous convient pas. Elle n'est pas à la hauteur, sans jeu de mots, de cet immense chanteur, de cette star de la scène.

Pour une raison d'esthétisme, alors que de nombreux Parisiennes et Parisiens ne cessent de nous questionner en matière d'esthétisme, nous sommes convaincus qu'un choix plus consensuel était souhaitable. L'œuvre dont il est question ici nous semblant davantage honorer une certaine marque de moto que Johnny Hallyday lui-même, dans une forme de pied de nez à certaines des politiques que poursuit notre majorité.

Une raison pratique ensuite, car nous nous interrogeons sur les modalités de pose, mais surtout d'entretien et de maintenance de l'œuvre, et donc sur les coûts que cela représentera pour la Municipalité.

Raison de méthode, enfin, car s'il faut savoir rendre hommage aux artistes populaires, il aurait été peut-être préférable de le faire par une large association des riveraines et des riverains, voire des Parisiennes et Parisiens plutôt que par des échanges en petit comité comme cela a été le cas jusqu'à aujourd'hui au risque de réactiver des polémiques comme nous en avons connues dans le passé sur d'autres installations dans l'espace public parisien.

Tout ceci justifie le vote négatif du groupe Ecologiste de Paris.

Je dois toutefois aussi rebondir sur certains propos tenus ici et ailleurs par Mme Valérie MONTANDON.

Vous avez qualifié de stalinienne une décision de ne pas inscrire le texte à l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement. Cette décision découlait logiquement de sujets qu'il fallait encore préciser s'agissant du projet de délibération lui-même et une partie de ce qui précède. Parce que ce débat sur un site comme celui-là, c'est un débat avant tout parisien, et que nous n'avons pas dans ces conditions la capacité de mener correctement, à l'échelle de l'arrondissement.

J'ajoute que parler de censure alors que vous vous êtes tout de même exprimée en Conseil d'arrondissement, puis à nouveau aujourd'hui, est tout de même cocasse.

Je termine enfin en vous rappelant que c'est au cours de ce même Conseil d'arrondissement que vous avez cru bon de relayer diverses "fake news" qui ne vous honoreront en rien. Aussi serait-il utile, je crois, de nous attacher à retrouver dans nos débats un peu de sérénité.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Pour un peu de sérénité et de hauteur, Carine ROLLAND, vous avez la parole.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Mesdames MONTANDON, PRIMET, et PIERRE-MARIE.

Sans vouloir "spoiler" et en dépit de la demande générale, je vais essayer de ne pas allumer le feu. C'est dit.

Tout d'abord, pour reprendre un mot évoqué par plusieurs d'entre vous, ce n'est pas rien de rendre hommage. C'est un débat qui s'invite souvent dans notre Assemblée. C'était encore le cas ce matin.

C'est important, tant il est des figures qui savent faire l'unanimité. Non pas parce que leur parcours plairait à toutes et tous, non pas parce que ce qu'il ou elle représente nous convient à tous, mais de par l'enthousiasme populaire, ce beau mot de "populaire", qu'ils et elles suscitent de par l'importance qu'ils et elles ont dans notre vie collective.

Vous l'avez dit plusieurs fois, Madame la Maire, et le Conseil de Paris s'y est associé, Johnny Hallyday fait partie de ceux-là, et cela justifie que Paris l'honore.

Lui rendre hommage est une belle et noble démarche, parce qu'il s'agit aussi à travers cela de s'adresser aux millions de personnes qui ont vibré dans ses concerts, qui vibrent et vibreront encore à l'écoute d'une seule de ses notes.

Cet hommage-là devient un signe de la mémoire vivante de ce grand artiste. Elle est rendue possible grâce à un autre grand artiste, Bertrand LAVIER, artiste de la représentation, de l'interprétation, souvent en partant d'objets du quotidien. C'est là son parti-pris, sa liberté la plus totale.

Via aussi le travail du galeriste Kamel MENNOUR, que je salue, tant lui comme Bertrand LAVIER sont engagés aux côtés de la famille de Johnny Hallyday.

Oui, pour répondre à l'une de vos interpellations, l'art dans l'espace public est bien souvent source de discussions, et c'est tant mieux, voire de controverses, parfois c'est dommage.

C'est dommage, car l'art est définitivement un geste libre, avec lequel nous sommes amenés à cohabiter, qu'il fasse écho ou non à notre goût personnel. Un geste libre qui peut certes donner lieu à des appropriations par les plus passionnés, et dont il nous reviendra, si tel est le cas, autour de l'œuvre en l'honneur de Johnny Hallyday, de faire en sorte qu'elle ne nuise pas à d'autres.

L'art dans l'espace public, c'est plus d'un millier d'œuvres à Paris de toutes les époques, de toutes les esthétiques, certaines nous enchantent, d'autres nous agacent, la plupart nous interpellent.

Le projet de délibération qui vous est proposé aujourd'hui vise, et cela a été dit, à encadrer de la manière la plus rigoureuse possible le don, la pose et l'avenir de cette œuvre. Nous y avons travaillé de concert, Emmanuel GRÉGOIRE et moi-même, avec nos équipes et les directions de la Ville concernées dont c'est le rôle, simplement.

Cela fait aussi partie d'une démarche initiée avec la Direction des Affaires culturelles afin d'anticiper au mieux ce qu'il peut se passer avec les œuvres dans l'espace public. Nous envisageons désormais, dès la conclusion des contrats, le sort futur d'une œuvre, afin qu'elle puisse être éventuellement, si cela devait arriver, déplacée, démontée, toujours recyclée si cela était nécessaire.

En somme, je voudrais vous redire que cette œuvre est un hommage, un bel hommage, pas un manifeste. Sachons l'accueillir ainsi sans interprétation abusive, sans lui prêter d'intentions qu'elle n'aurait pas. Elle salue un artiste, elle salue un homme. J'aime à croire qu'elle nous lie à Johnny de manière sensible, qu'elle nous dit avec ses mots à lui : "je te promets ma vie de mes rires à mes larmes, je te promets le feu à la place des armes, plus jamais des adieux, rien que des au revoir".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Carine ROLLAND. Vraiment, merci beaucoup. Je dois dire que l'art suscite des controverses, c'est, je dirai même, une des fonctions de l'art, de nous pousser, et qu'à Paris, chaque fois qu'il s'est agi d'installer une œuvre d'art, de modifier un élément de notre paysage urbain, y compris la Tour Eiffel, il y a eu des controverses. C'est l'histoire de Paris. Il ne peut pas en être autrement dans la relation entre les artistes, l'art et Paris.

En ce qui concerne Johnny Hallyday, je me réjouis vraiment, vraiment, que notre ville puisse rendre hommage à cet immense chanteur, artiste populaire. C'est une figure exceptionnelle, on a vu évidemment au moment de sa disparition combien celle-ci avait touché le cœur des Françaises et des Français. J'ai eu la chance de le connaître, de voir cet homme, immense artiste exigeant, mais aussi d'une gentillesse et d'une attention aux autres absolument impressionnantes.

J'ai eu la chance de voir et de l'entendre aussi parler de Paris et de son attachement à notre ville. Je me réjouis vraiment que grâce d'ailleurs au don que fait Bertrand LAVIER, nous puissions accueillir cette œuvre.

Oui, c'est une moto, mais elle ne pollue pas, c'est une œuvre d'art. Et ce matin, nous avons pris des décisions sur les sujets relatifs au stationnement des deux-roues motorisés. Mais ce n'est pas le même sujet du tout. C'est un objet, un objet qui symbolise aussi cet artiste.

Je nous invite vraiment à élever le débat, à ne pas nous caricaturer nous-mêmes.

Nous rendons aujourd'hui un nouvel hommage à Johnny Hallyday, cet immense artiste populaire. La meilleure façon de lui rendre hommage, c'est de laisser aussi la liberté d'un autre artiste, Bertrand LAVIER, s'inspirer de la vie de Johnny, et nous donner, parce qu'il nous le donne, le produit de cette création, de cette imagination, qui sera extrêmement symbolique de la place de Johnny dans le cœur des Français, dans la capitale de la France, et aussi pour les Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 198.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 198).

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

2021 DAC 354 - Subvention (22.000 euros) à l'association Ferraille prospection et exploitation artistique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons au projet de délibération DAC 354 sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement technique n° 38. Comme c'est un amendement technique, nous allons passer au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 38 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 38 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 354 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DAC 354).

Avis citoyen de la Conférence citoyenne sur l'alimentation et l'agriculture.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose, à l'heure prévue, à 2 minutes près, de commencer maintenant le débat organisé, tel que la conférence d'organisation en a convenu, sur l'alimentation et l'agriculture.

Il s'agit évidemment de prendre en compte l'avis citoyen de la Conférence Citoyenne sur l'alimentation et l'agriculture.

De ce fait, assez logiquement et dans le plus grand silence, je vais donner la parole à deux représentants de cette Conférence citoyenne, M. Dimitri MARTEL puis Mme Olivia NDARI, qui vont intervenir en duplex à partir de la salle Webex.

Je leur donnerai la parole, par respect pour eux, à partir du moment où le silence sera rétabli dans cet hémicycle, et à partir du moment où les discussions particulières auront cessé.

Merci pour ce silence retrouvé.

Je vais logiquement et formellement suspendre la séance, puisque nous allons écouter ces deux représentants de la Conférence citoyenne, et je vous propose de commencer avec Olivia NDARI, qui a priori est connectée.

(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance des interventions de deux citoyens : Mme Olivia NDARI et M. Dimitri MARTEL. Interventions qui figurent en annexe n° 3).

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dimitri MARTEL, merci pour votre engagement et tout ce que vous avez apporté au sein de cette conférence citoyenne dont vous étiez aujourd'hui avec Olivia NDARI en quelque sorte les porte-parole, et vous avez également souhaité que cela continue. L'idée est évidemment que cela ne s'arrête pas avec le débat que nous avons aujourd'hui en séance du Conseil de Paris.

Donc, je vais maintenant donner évidemment la parole aux représentants des groupes et je vais commencer par un maire d'arrondissement et pas n'importe lequel, puisque je vais donner la parole à François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement. - Monsieur le Maire, cher Patrick, merci beaucoup.

Chers collègues, le débat que nous avons aujourd'hui est d'une grande importance et l'attachement de nos concitoyens le montre. Nous pouvons le mesurer à travers les interventions d'Olivia et de Dimitri, qui représentent l'ensemble de ce panel citoyen, et je tiens à saluer cette démarche.

Elle accompagne une politique volontaire, ambitieuse, pionnière même peut-on dire, que la Maire de Paris a voulue pour notre ville, puisqu'en voulant doter Paris de son propre circuit d'alimentation durable et solidaire, c'est un objectif de 100 % d'alimentation durable que nous visons à un horizon qui n'est pas 2050 comme d'autres grandes programmations nationales, mais 2026 !

C'est donc un objectif que nous pourrions tenir dans le cadre de ce mandat, et qui nécessitera bien évidemment une mobilisation des pouvoirs publics ainsi qu'un engagement des citoyens. Nous ne pouvons pas avancer seuls pour la transformation écologique. Nous ne pouvons le faire que tous ensemble.

C'est dans cette perspective que les Etats généraux de l'agriculture et de l'alimentation durable se tiennent en ce moment même et jusqu'à l'automne prochain, sous la houlette d'Audrey PULVAR que je tiens à saluer pour son engagement sans relâche pour ce sujet si important.

J'espère que la création d'AgriParis pourra ainsi donner une première concrétisation extrêmement parlante pour l'ensemble de nos concitoyens.

Ce sont donc 100 personnes qui ont pris de leur temps pour réfléchir à ces questions aussi essentielles. Si la moitié vit à Paris, le reste, ce sont des personnes issues d'Ile-de-France. Je crois qu'il est important que notre ville sache renouer avec sa première, deuxième couronne et même la couronne agricole pour répondre à une question aussi essentielle. Celle qui était posée, c'est tout simplement : bien manger en 2021, cela veut dire quoi ?

30 propositions ont émergé à l'issue du travail de ce panel citoyen, structurées autour de quatre thématiques qui sont aussi simples que compréhensibles et pertinentes :

- 1 - manger à sa faim ;
- 2 - s'approvisionner à côté de chez soi ;
- 3 - manger ce qui est bon pour la santé ;
- 4 - consommer et produire tout en protégeant l'environnement.

Alors, il n'est pas possible, parce que le rapport et le travail sont extrêmement riches, de rentrer dans l'ensemble des propositions, mais c'est la démarche et l'esprit qu'il me semble important de souligner.

Notre objectif est bien de développer un système alimentaire inclusif, résilient, sûr et diversifié. Il nous faut donc poursuivre nos efforts en proposant des produits de référence cultivés localement, des produits sains, accessibles au plus grand nombre tout en réduisant au maximum le gaspillage et en préservant l'environnement.

Ce sont des critères sélectifs qui sont exigeants, dans lesquels l'action locale joue un rôle essentiel. Nous avons de nombreux leviers. Je pourrais énumérer tous ceux qui ont déjà été mis en œuvre depuis un certain nombre d'années, ceux qui ont été mobilisés pendant la crise sanitaire, je pense notamment au travail des Restos du Cœur. Bien manger, c'est aussi manger et manger en ayant les moyens de pouvoir manger. Je veux évoquer là les files d'attente trop longues des étudiants qui, plongés dans la précarité pendant la pandémie, ont frappé à juste raison les esprits.

La Ville, les Restos du Cœur, l'ensemble du mouvement associatif ont pu, grâce à leur action conjointe, réagir et répondre à toutes ces demandes qui se sont présentées à nous.

En fait, l'enjeu de ce débat, c'est une prise de conscience, une prise de conscience de l'urgence d'agir, de l'urgence de mobiliser chacune et chacun d'entre nous, collectivités, bénévoles, élus, producteurs, consommateurs, dans un souci de résultat avec les objectifs que j'ai évoqués, mais de transformation de nos habitudes et de nos façons de faire.

A notre modeste échelle, dans le 11e, nous avons mis en place un circuit court avec des agricultures qui œuvrent à la protection de la ressource en eau. C'est ainsi que pois chiches, lentilles, huiles, pâtes, etc., sont servis aux écoliers du 11e arrondissement en participant à la protection de la ressource. Et nous ne nous arrêtons pas là puisque, chère Audrey, nous avons eu l'occasion d'avoir un débat ici même pour la mise en place d'un quartier pilote d'alimentation durable. Voilà un autre exemple que nous ferons avec notre collègue du 10e arrondissement, autour du quartier de Belleville pour faire en sorte de mobiliser les acteurs.

Pour conclure, bien manger en 2021, c'est prendre soin de soi avant tout, c'est aussi prendre soin de sa santé, de ses enfants, de son avenir, et tout simplement de sa planète. Et cette réflexion, qui a été conduite à travers les Etats généraux de l'alimentation durable et plus spécifiquement ce panel citoyen, c'est l'occasion de prendre conscience de cela, de prendre conscience que villes et campagnes, loin de s'opposer, ne peuvent envisager durablement l'avenir que d'une seule façon : c'est ensemble.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le maire du 11e arrondissement, cher François VAUGLIN. Vous vous exprimiez pour le groupe PEC.

Je donne maintenant la parole, pour le groupe Changer Paris, à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, plus que l'agriculture urbaine, le vrai sujet de votre conférence citoyenne est l'alimentation, comme en atteste le contenu de votre communication.

Ceci est d'ailleurs une bonne chose, car l'agriculture n'est pas a priori le sujet central d'une ville comme Paris, ce n'est pas la première préoccupation du Parisien, pas plus en matière économique d'ailleurs.

Il est intéressant cependant de voir un groupe de citoyens se pencher sur les questions d'alimentation. Ce sujet touche à de nombreux domaines. C'est vital pour les questions de santé, c'est vital pour les questions environnementales, c'est vital pour les questions économiques. Malheureusement, beaucoup de banalités ressortent de cette communication et les réflexions sont clairement orientées à la fois par les intervenants des ateliers et par les considérations politiques, Europe, PAC, publicité, etc.

Le principal enseignement cependant à tirer de votre démarche est le manque d'information et de connaissance du grand public sur ces enjeux et sur les démarches qui existent déjà en la matière. Le panel le souligne très bien : l'opinion en la matière est polluée par de nombreuses interventions exogènes favorisant de fait des modes d'alimentation moins bons pour la santé. La responsabilité ne peut pourtant pas être portée uniquement par les habitudes du secteur, mais aussi et surtout par la méconnaissance du grand public. La saisonnalité des produits, les apports de chaque produit, en particulier les fruits et légumes, ou comment remplir son assiette de façon équilibrée, ce sont tant de sujets sur lesquels la connaissance du grand public est défailante.

Cet avis citoyen minore une influence essentielle : l'apprentissage des bons gestes dans le contexte familial. C'est en effet le premier endroit où se fait la découverte de l'alimentation, des produits et des bons réflexes.

Tout ce qui peut se passer autour, avec de mauvaises influences, ne doit pas nous exonérer de notre responsabilité individuelle, nous sommes bien ce que nous mangeons. Malheureusement, pour de nombreuses familles parisiennes, l'essentiel est de mettre quelque chose dans l'assiette de leurs enfants, l'alimentation durable est surtout une question qui intéresse les plus aisés qui peuvent financièrement aller chez de bons distributeurs.

D'une manière plus générale, et bien au-delà de Paris, le rendu de cet avis citoyen ne doit pas signifier la fin de la réflexion. Il ne saurait en effet apporter seul toutes les réponses nécessaires à ces enjeux.

Quelques idées ou pistes pour la continuer. Il faut :

- valoriser le métier d'agriculteur et les filières de formation agricole, améliorer la communication autour de ces filières. Par ricochet, cela valorise aussi leurs produits et le savoir-faire français.

- Savoir comment privilégier les exploitants qui respectent l'environnement, faire participer davantage les scientifiques au débat démocratique afin de s'appuyer sur des données scientifiques fiables avant toute prise de décision.

- Mettre en place un système de référencement rapide et simplifié pour les producteurs locaux, sur les marchés et en grandes et moyennes surfaces.

- Protéger la mention "Origine France" en la réservant aux seuls produits dont la matière première brute a été produite en France et dont l'ensemble des transformations substantielles ont été réalisées sur le territoire français.

Enfin, pour conclure, je souhaiterais connaître le coût de ces ateliers pour la Ville de Paris et les suites qui seront données par la Ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame Véronique BALDINI.

Je donne maintenant la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris, à sa présidente, Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, au nom du groupe Ecologiste de Paris, je tiens à saluer le travail des citoyennes et citoyens qui a permis de faire émerger des propositions concrètes autour de la question du mieux manger. Merci en particulier aux représentants de cette convention qui viennent de prendre le temps de nous présenter les conclusions de ce long et minutieux travail de démocratie participative.

Appuyés par des experts, des garants indépendants, vous avez pu produire des pistes d'action sur lesquelles, je l'espère, nous pourrions nous appuyer dans la poursuite de nos travaux d'élus. C'est une excellente initiative qui provoque toutefois certaines frustrations. Pourquoi ? Bon nombre de ces propositions dont nous partageons les ambitions n'entrent malheureusement pas dans le champ des compétences de notre collectivité, comme les restrictions sur la publicité dont vous soulignez à juste titre l'influence négative, l'encadrement des grandes surfaces ou encore les actions pour agir sur la politique agricole commune dont nous aurions en effet beaucoup à dire.

Si nous entrons dans le détail des propositions, certaines ont néanmoins particulièrement retenu notre intérêt. D'abord, bien manger, cela s'apprend et cela passe par l'éducation. L'école est un terreau idéal pour accompagner les enfants dans la compréhension de la nécessité de manger en quantité suffisante de manière saine et en connaissance des incidences de l'alimentation sur l'environnement.

Multiplier les interventions et les événements auprès des plus jeunes comme vous le proposez, notamment par des actions pédagogiques avec les exploitants ou producteurs nous semble être une mesure à actionner prioritairement.

Je me permets de rappeler à cet égard le vœu que mon groupe avait déposé il y a deux mois demandant à la Ville de mettre en place des petits-déjeuners gratuits dans les écoles maternelles et primaires des quartiers "politiques de la ville", afin de garantir à tous d'avoir droit à une alimentation saine et équilibrée dans le cadre d'un projet d'apprentissage ludique.

Ensuite, nous partageons pleinement l'idée que la Ville doit accompagner le développement des épiceries vrac ainsi que multiplier les jardins et potagers partagés. Il est également crucial de nous doter de critères ambitieux dans le cadre de la commande publique passée auprès des prestataires de la restauration collective.

Les institutions publiques doivent être exemplaires comme nous le rappelle à juste titre cette proposition des citoyennes et citoyens.

La proposition d'améliorer la formation des personnels dans la restauration collective et de réduire les impacts environnementaux de notre alimentation est à retenir.

Je salue à cet égard le succès de la démarche "Climat cantine" expérimentée dans les 9 et 10^e arrondissements et qui gagnerait à être dupliquée ailleurs, puisqu'elle a permis de diminuer l'impact carbone des repas dans les cantines en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de près de 30 % en un an et demi à peine.

Je tiens à souligner que lorsqu'on laisse la voix citoyenne s'exprimer, ce sont bien souvent les propositions des écologistes qui en émergent comme des éléments de bon sens.

Interdire l'usage de pesticides, développer et soutenir l'agriculture biologique, éduquer dès le plus jeune âge sur les bienfaits du consommé local et de qualité, avoir une vision globale des enjeux environnementaux en tenant compte de tous les maillons de la chaîne agroalimentaire, du champ à l'assiette, sont autant de propositions que nous, écologistes, portons de longue date.

Un exemple marquant également : le chèque alimentaire pour garantir à toutes et à tous une alimentation saine de qualité. Ceci me permet de rappeler que les écologistes portent depuis des années un projet de mise en place de chèques fruits et légumes pour permettre aux populations les plus démunies d'accéder à des aliments frais, locaux, et si possible bio.

Une crainte importante que nous partageons dans cet avis est également exprimée : la question de l'étalement urbain sur les territoires agricoles franciliens. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur que nous avons abordé à plusieurs reprises dans cet hémicycle, l'alimentation à Paris doit aussi être pensée à l'échelle de l'Ile-de-France. Il nous faut préserver nos champs franciliens et en premier lieu ceux de Gonesse et de Saclay, les écologistes n'auront de cesse que de marteler l'importance de ce sujet.

Nous regrettons cependant que la question du plastique ne soit pas plus largement approfondie. C'est un enjeu environnemental prioritaire de santé et de salubrité, mais nous avons pleinement confiance dans les mesures qui seront mises en place en matière de réemploi et de zéro déchet et nous connaissons l'engagement de Florentin LETISSIER sur ce sujet.

Un regret également : peu de propositions sur les options végétariennes ou mesures pour lutter contre la souffrance animale.

Nous appelons pour conclure à ce que ces démarches participatives soient multipliées. Ces retours sont issus d'un travail innovant et précieux sur lequel nous espérons que la Ville de Paris s'appuiera pour porter l'ambition de

donner à chaque Parisienne et chaque Parisien les moyens de se nourrir sainement, de manière abordable, tout en respectant les écosystèmes. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant au président M. BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire, tout d'abord, Monsieur Dimitri MARTEL et Madame Olivia NDARI, je voudrais vous remercier chaleureusement pour votre réflexion, pour le compte rendu que vous venez de faire et pour les propositions que vous faites qui sont très importantes.

D'ailleurs, Madame Olivia NDARI, vous avez dit tout à l'heure dans votre propos, sentir ne pas être représentée et que votre voix ne compte pas. Je peux vous certifier que ce que vous avez dit tout à l'heure compte énormément pour moi et pour les élus communistes.

Vous avez évidemment évoqué les enjeux de santé à travers l'alimentation, mais vous avez dit une phrase qui m'a marqué quand on évoque : "est-ce que le bien manger est réservé à une élite ?", vous avez beaucoup parlé de la question de la précarité et finalement de l'égalité d'accès à une alimentation saine et identique.

Je retrouve d'ailleurs dans votre rapport une phrase qui me marque aussi, c'est : "le porte-monnaie ne devrait pas être un obstacle au bien manger" et vous avez entièrement raison.

Je voudrais rappeler des chiffres qui doivent nous alerter et montrent que finalement, l'alimentation est un marqueur de classe et de quartier. Un chiffre très simple : 75 % des enfants en surpoids ont des parents issus des familles les plus pauvres ou des familles inactives dans notre pays.

D'ailleurs, l'Organisation Mondiale de la Santé qualifie l'obésité d'épidémie mondiale et rappelle qu'un Français sur deux est en surpoids, et nous avons malheureusement vu lors de la crise de la Covid-19 que la question du surpoids était un facteur aggravant et même néfaste pour les personnes qui étaient touchées par la maladie.

Dire que l'obésité progresse et donc, il faut agir. Et votre rapport ne doit pas être rangé sur une étagère, mais doit participer à la construction d'une stratégie alimentaire pour la Ville de Paris d'ici 2026.

Bien manger, cela veut dire quoi ?

Voilà une question essentielle.

Il y a des enjeux évidemment de santé publique, je viens de le dire, du respect de l'environnement, M. MARTEL a rappelé la question des pesticides et je sais que la Ville de Paris est très attachée à n'utiliser aucun pesticide et nous sommes exemplaires en la matière. Il faudrait d'ailleurs se battre encore sur la question des néocotinoïdes, c'est un terme très barbare mais en tout cas tout le monde a bien compris que ce terme barbare était à l'origine de la disparition des abeilles et était fortement cancérigène. Malheureusement, le débat est sans arrêt repoussé à l'Assemblée nationale, et pour le moment le Gouvernement n'avance pas sur cette question.

Je voudrais évidemment évoquer l'idée de se faire plaisir, du patrimoine culturel, culinaire qui est abordée dans votre propos. Ce qui m'a aussi marqué à travers vos 30 propositions, vous n'êtes pas allés dans des termes culpabilisateurs.

Vous avez toujours dit, la question est une conscience collective et la capacité d'en faire une vraie politique publique pour toutes et tous, portée bien sûr par nous.

Je voudrais vous dire que les élus communistes ont, dès le mandat précédent, porté cette question, et cela a été d'ailleurs l'occasion pour moi de présenter une proposition de délibération du groupe Communiste avec la création des premières halles alimentaires, des lieux de vente en circuit court, du producteur au consommateur. Vous avez auditionné d'ailleurs l'une des représentantes de "Kelbongoo", qui a été la première halle alimentaire ouverte dans le 10^e arrondissement, sous l'impulsion des élus communistes.

Cela me rappelle un souvenir, peut-être que certains l'ont vu récemment à la télé. C'est une initiative des communistes de vente directe place de la Bastille, tous les ans, avec des producteurs du Modéf, mouvement des entreprises familiales de l'agriculture, pour démontrer que quand on va en circuit court, on peut vendre des produits de bonne qualité, issus de l'agriculture raisonnable sans passer par la grande distribution, et sans que la grande distribution se fasse des marges au détriment des agriculteurs.

Je pense que la stratégie que l'on doit porter, cette réflexion sur les circuits courts s'inscrit pleinement dans ce qu'Eau de Paris a mis en place, qui est l'idée d'installer sur les terres d'Eau de Paris des agricultures, des terres préservées des pesticides, préservées de toute pollution et sur lesquelles on peut faire de l'agriculture biologique.

C'est essentiel pour notre politique avec la création d'AgriParis, qui est l'idée d'une coopérative d'installation des agriculteurs et d'aller vers cette idée de la fourche à la fourchette en étant en lien directement avec les écoles de Paris.

Autre idée, je conclurai sur ce point, j'avais reçu à la fête de l'Humanité Audrey PULVAR. Nous avons longuement échangé sur l'idée de créer des conserveries et des légumeries rattachées aux écoles et à nos cantines scolaires, pour préparer l'alimentation. Peut-être que cela pourrait faire œuvre de pédagogie aussi auprès des

enfants. On pourrait très bien avoir un travail avec des agriculteurs que l'on planterait, ces légumeries et conserveries, et renouer avec une vraie culture culinaire et alimentée.

Votre rapport sera bien placé dans ma bibliothèque. Nous y ferons régulièrement référence quand nous questionnerons l'adjointe à l'alimentation. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OUALDJI.

Johnny Hallyday, comme Audrey PULVAR, à la Fête de l'Humanité. C'est ce que je retiens de nos deux débats successifs.

La parole est à Catherine IBLED, pour le groupe GIP.

Mme Catherine IBLED. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec les élus de mon groupe "Indépendants et Progressistes", je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui se sont investis dans cette démarche utile et qui nourrit notre réflexion sur ces questions centrales de l'agriculture et de l'alimentation durable.

Nous sommes tous concernés, parce que les choix que nous faisons aujourd'hui conditionnent le monde que nous laisserons à nos enfants demain.

Avec une population mondiale qui ne cesse de croître, nous étions 5 milliards en 1990, près de 8 milliards aujourd'hui, et près de 10 milliards en 2050, la question des ressources se pose à nous. Cette réalité nous oblige à repenser nos modes de production et de consommation en étant des acteurs de cette transition. Individuellement, en adoptant nos pratiques quotidiennes, et comme le dit l'adage, les petits ruisseaux font les grandes rivières. Collectivement aussi, par la mise en place de politiques publiques ambitieuses.

De nombreux sujets sont abordés dans cet avis citoyen, qui ont été traités dans le cadre de la loi EGalim, adoptée et promulguée en octobre 2018.

Cette loi, issue des Etats généraux de l'alimentation lancés dès juillet 2017 par Emmanuel MACRON, poursuivait en effet trois objectifs : payer le juste prix aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ; renforcer la qualité sanitaire, environnementale, et nutritionnelle des produits ; favoriser une alimentation saine, sûre, et durable pour tous.

Je ne dispose malheureusement pas de suffisamment de temps pour entrer dans le détail des propositions, mais ces avancées dans la loi sont salutaires et doivent maintenant se transformer en actes.

Je note également la place accordée à la question du bien-être animal, sujet majeur qui, je m'en réjouis, occupe de plus en plus de place dans les débats aujourd'hui au sein de notre hémicycle.

Paris dispose de plusieurs leviers pour agir sur ces questions de qualité alimentaire, via la Caisse des écoles tout d'abord, qui bien sûr dans le respect de leur indépendance peuvent orienter leur politique de restauration pour nos enfants. Certaines plus que d'autres ont fait le choix des produits "bio", des circuits courts, ou encore des alternatives végétariennes.

Via sa restauration collective ensuite, Paris est en mesure de devancer la loi en imposant une part supérieure à 50 % de produits durables, ou encore en intensifiant sa politique de tri et de lutte contre le plastique. La loi EGalim a fixé à 2025 l'interdiction des contenants de cuisson, de réchauffe et de services en plastique dans la restauration collective. Mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, dans un amendement, avait proposé une interdiction en 2022. Paris devrait être fer de lance et montrer la voie par une application rapide de cette mesure.

Je souhaitais enfin évoquer la question de la qualité alimentaire pour les étudiants dans les C.R.O.U.S. La Ville de Paris, via des subventions, finance le C.R.O.U.S. à travers des conventions bipartites, la dernière étant échue en 2020.

Dans le cadre du renouvellement de son engagement, il est important, au regard des évolutions que nous souhaitons tous, d'inclure de nouveaux objectifs en matière d'alimentation durable et notamment d'alternative végétarienne.

Nous vous demandons ainsi de fixer dans les nouveaux critères un objectif à la hausse en termes d'alimentation "bio", et de 25 % de repas végétariens d'ici la fin 2022, dès lors qu'il s'agit bien sûr d'une alimentation de saison, et issue de circuits courts.

Nous aurons l'occasion de vous formuler ces propositions détaillées dans les prochains jours.

Madame la Maire, je me félicite de la tenue d'un tel débat qui, je crois, doit nous conduire à travailler ensemble avec tous nos partenaires, publics et privés, dans l'intérêt général, et en particulier dans celui des générations futures.

Alors, au travail ! Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Je donne la parole à Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Monsieur le Maire, chers collègues, bien manger en 2021, cela veut dire quoi ? C'est la question sur laquelle vous avez travaillé, citoyennes et citoyens engagés pour l'intérêt général, pendant plusieurs week-ends à l'occasion de la Conférence Citoyenne pour l'alimentation durable.

Un sujet ô combien important quand la crise sociale induite par la crise sanitaire a de nouveau placé dans les priorités des Parisiennes et des Parisiens la nécessité de se nourrir correctement et à des prix abordables. Les files d'attente devant les distributions alimentaires nous ont tous et toutes saisis et rappelé que l'accès à l'alimentation et à une alimentation de qualité était un sujet politique fondamental.

Dans le même temps, le dérèglement climatique et la disparition progressive des terres agricoles de proximité sont une de nos préoccupations majeures.

Il est essentiel que notre collectivité, autant que les collectivités d'Ile-de-France et l'Etat soient des acteurs de premier plan pour un retour de ces espaces cultivables, condition élémentaire pour une alimentation locale et de qualité.

Nous tenons tout d'abord à remercier les participants et participantes de cette conférence citoyenne et la qualité des travaux menés, abordant autant les questions nationales que locales, abordant l'alimentation sous un axe aussi social qu'écologique, mais également de santé publique.

Ces travaux nous permettent, dans la préfiguration de l'outil AgriParis auquel nous rappelons notre attachement, d'engager une vraie réflexion sur les freins rencontrés dans l'accès à une alimentation de qualité et les leviers du développement d'une agriculture durable, soutenable, outil dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Parmi les nombreuses propositions que vous avez fait émerger de vos échanges, certaines concernent les questions éducatives, tant en termes de restauration scolaire que d'éducation populaire et de sensibilisation au bien manger. Il s'agit d'une thématique qui nous est très chère. Aussi, nous souhaitons souligner quelques-unes de vos propositions qui nous ont particulièrement interpellés.

Nous souscrivons ainsi à la proposition de tarification très sociale des cantines scolaires ainsi que le développement d'alternatives végétariennes pour tous les enfants scolarisés dans les écoles parisiennes pour enrayer les inégalités d'accès à une alimentation saine.

Nous souscrivons également aux nombreuses propositions apportées sur l'éducation au bien manger tout au long du parcours éducatif, l'apprentissage des bonnes pratiques alimentaires, qui est aussi un outil d'accès à l'autonomie des jeunes.

Un mois du bien manger, tel que présenté dans le rapport pourrait être un de ces outils efficaces d'éducation populaire à l'école évidemment, mais aussi tout au long de la vie.

Afin de faire visualiser aux jeunes générations le chemin que parcourt un aliment de la ferme jusqu'à leur assiette, nous souscrivons totalement à la proposition de mise en place d'actions pédagogiques à destination des écoliers, par exemple des visites d'exploitations agricoles.

Enfin, vous l'avez mentionné à plusieurs reprises dans votre rapport, il sera essentiel de lutter contre le marketing et la publicité faisant la promotion de produits de mauvaise qualité, de "junk food" nocifs pour la santé comme pour l'environnement et notamment aux abords des écoles. Les lobbys et les publicitaires ciblent souvent les plus jeunes. Il est essentiel d'enrayer cela en promouvant dès le plus jeune âge des habitudes alimentaires saines et de limiter l'exposition à ce genre de publicité, tout comme la capacité de déconstruire les messages qu'elle porte.

Pour conclure, rappelons que l'empreinte environnementale de la production alimentaire reste forte à Paris, représentant entre 20 à 30 % des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi il est plus que jamais urgent de rapprocher le champ et l'assiette, afin d'arriver à notre objectif de 100 % d'alimentation "bio" et durable dans la restauration collective parisienne.

Je sais que cet objectif est porté avec détermination, notamment par notre collègue Audrey PULVAR. L'établissement AgriParis sera un interlocuteur pertinent pour les producteurs et acteurs de la logistique et de la valorisation des déchets. Nous attendons donc avec impatience la tenue des Etats généraux de l'alimentation, qui fera suite à cette Conférence Citoyenne, dont je remercie encore une fois les participants, qui permettra de dresser les traits de ce futur outil entre les mains de la Ville de Paris. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

Je donne la parole à Maud LELIÈVRE, pour le groupe MDE...

En fait, la dernière intervenante sera Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bonjour. D'abord, bravo pour tout le travail accompli. Comme je suis la seule élue France insoumise de cette Assemblée, je n'ai qu'une minute, puisque je suis non inscrite, donc je ne pourrai pas réagir à l'ensemble de vos propositions. Je vais donc concentrer mon intervention sur la méthode. J'aimerais, chers collègues, que l'on réfléchisse sur la méthode.

Là, un rapport nous est fait de la Conférence Citoyenne sur l'alimentation et l'agriculture. Tout le monde salue la richesse de ce travail, tout le monde s'en félicite. Il y a beaucoup de flatteries. Et puis, après ? La grande inquiétude, à juste titre, exprimée par les citoyens qui se sont impliqués, c'est que va-t-on faire de nos propositions ?

Je trouve qu'à l'avenir, on devrait avoir cette exigence qui est que quand un avis est rendu par une conférence citoyenne, l'Exécutif devrait produire un texte où il présente ses engagements. Voici les propositions de la Conférence Citoyenne que l'on s'engage à appliquer, ou bien voici pourquoi on ne veut pas prendre l'engagement de les appliquer.

Mais au moins on serait vraiment dans le concret, des engagements précis de la Municipalité, parce que là, j'ai peur que l'on en soit entre guillemets au "blabla", sans que l'on ait l'assurance des suites qui y sont données.

Évidemment, sur ce sujet il y a déjà des choses engagées. Vous prenez la question d'AgriParis, je me souviens en 2014 avoir déjà défendu la création d'une coopérative agricole et que l'on m'a ri au nez.

Je suis ravie que les choses aient bien changé depuis que l'on s'y engage, mais il faudra savoir concrètement où en est-on, quel est l'objectif, quelle est la planification, combien d'agriculteurs vont être soutenus dans une nouvelle installation, quel impact cela va avoir sur la région Ile-de-France en termes de changement et de soutien à une diversification maraîchage "bio".

Pareil sur la question des cantines, sur les cantines très bien, quel est l'objectif d'option végétarienne quotidienne, est-ce que l'on avance vers cette idée ? Est-ce que l'on commence une réflexion pour revenir à la fabrication dans les cantines, dans les écoles, et sortir des liaisons froides et liaisons chaudes, parce que je pense que c'est une catastrophe du point de vue de la qualité, et ainsi de suite.

Dernière chose, car je ne peux pas intervenir sur tous les sujets. Sur le fait d'encourager à faire à manger, je pense qu'il faudrait aussi un plan qui mobilise, parce que les centres sociaux et la Fédération des centres sociaux sont volontaires sur ce sujet, et beaucoup d'autres associations aussi, mais il faut accompagner toutes ces associations pour faire ce travail. Je me souviens que l'auberge interculturelle CIP 20 avait mis des années avant d'obtenir l'accès à un local adapté.

Dernier élément, sur la question des boutiques alimentaires, des épiceries équitables et solidaires, prenez l'exemple de Saveurs en Partage. L'exemple de Saveurs en Partage dans le 20e ne stigmatise pas, accueille tout le monde. Tout le monde peut aller faire ses courses de produits de qualité. Ce n'est qu'à la caisse que le soutien de solidarité s'effectue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Je vous ai donné 3 minutes. Je souhaitais que vous puissiez le remarquer.

Je donne maintenant la parole à Audrey PULVAR, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci à tous chers amis, chère Danielle, j'espère que je vais réussir à vous convaincre sur la question de la méthode, et nous en reparlerons ensemble de façon plus privative, puisqu'il faudrait beaucoup de temps pour vous répondre, plus que celui qui me sera imparti de toute façon.

Merci à vous Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de Paris, chers collègues. Merci à Olivia NDARI et Dimitri MARTEL qui nous écoutent attentivement, ainsi que généralement les citoyennes et citoyens qui assistent à distance à cette séance du Conseil de Paris, à laquelle nous aurions tant aimé pouvoir vous convier.

Je voudrais, avant de donner quelques éléments de contexte, revenir sur vos propos, Madame BALDINI. Très sincèrement, c'est dommage de n'en rester qu'à une lecture politicienne de ce qui se passe ici, qui n'a rien à voir avec ce que vous avez décrit. Vous avez parlé d'agriculture urbaine alors qu'il n'est pas question ici d'agriculture urbaine, mais d'agriculture tout simplement, essentiellement de plein champ et rurale.

Ensuite, vous avez dénoncé des banalités, selon vous, dans ce rapport, et ce faisant, ce n'est pas moi, ni Mme la Maire de Paris, ni cette Assemblée que vous atteignez, mais ce sont les 100 citoyennes et citoyens qui ont participé à cette Conférence citoyenne, qui se sont impliqués dans ce travail de façon extrêmement volontaire, enthousiaste, et en même temps résolue, et dont les débats ont été encadrés, et l'indépendance de ces débats garantie par des personnes que je vais vous présenter tout à l'heure, dont j'espère que l'intégrité ne pourra pas être mise en cause, en tout cas pas par vous.

Vous parlez de l'alimentation durable qui n'intéresserait que les plus aisés. J'attire votre attention sur le fait que 75 à 80 % des Franciliens, je ne parle pas seulement des Parisiens, disent avoir recours le plus souvent possible à une alimentation "bio". Est-ce que vous pensez qu'il y a 80 % de personnes aisées en Ile-de-France ? Je ne le crois pas.

Justement, le travail d'une assemblée comme la nôtre, le travail de la puissance publique, c'est de faire en sorte que les politiques publiques engagées soient de nature à rendre une agriculture et une alimentation de qualité disponibles pour toutes et tous.

Quelques éléments de contexte sur cette Conférence Citoyenne organisée en mars 2021 à l'initiative de la Ville, dans le cadre de la préfiguration d'AgriParis, qui est cet opérateur que nous allons créer au cours de la

mandature pour transformer l'approvisionnement de Paris en denrées alimentaires de qualité, un approvisionnement qui vient d'en dehors de Paris évidemment, afin de rendre cet approvisionnement plus local, plus durable, mais aussi d'assurer aux agricultrices et aux agriculteurs qui fournissent la restauration collective parisienne, un revenu décent.

Nous avons organisé cette première année de mandature en trois temps. Entre juillet 2020 et le mois de février, une grande quantité de rendez-vous, d'échanges, de visites sur site, de séances de travail avec les professionnels de tous les secteurs de l'agriculture, et pas seulement de l'agriculture urbaine, de l'agriculture et de l'alimentation, avec la mise en route de notre nouveau plan Alimentation durable 2021-2026, avec l'organisation de cette conférence citoyenne, et le lancement depuis la fin du mois de mai jusqu'au mois de novembre prochain, d'Etats généraux de l'agriculture et de l'alimentation durable qui rassemblent, dans 12 groupes de travail, des dizaines de professionnels de l'agriculture, de l'élevage, de la transformation, de la distribution, de la logistique, de la restauration collective, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la valorisation des déchets et des filières de compost ou de méthanisation.

La préfiguration d'AgriParis et sa sortie de terre, si je puis m'exprimer ainsi, procèdent donc d'une grande démarche de concertation et de co-construction entre la Ville, les citoyennes et citoyens concernés et les professionnels des secteurs mobilisés pour assurer la bonne alimentation des Parisiennes et Parisiens.

Pour ce qui concerne la consultation des citoyennes et citoyens dont nous parlons cet après-midi, nous avons organisé cette conférence citoyenne. Puisque AgriParis aura un impact non seulement sur les Parisiennes et Parisiens, mais aussi sur l'ensemble de l'Ile-de-France, j'ai voulu que ne soient pas interrogés que des Parisiennes et Parisiens. C'est pourquoi cette Conférence Citoyenne était composée de 50 % de Parisiennes et Parisiens, et de 50 % de Franciliennes et Franciliens de petite et de grande couronne.

Au total, ce sont donc 100 personnes tirées au sort, dont des jeunes de 15 à 18 ans, qui y participaient.

C'est un panel, c'est pour cela que les accusations de partialité de l'avis rendu atteignent aussi les professionnels qui nous ont aidés à organiser cette conférence. C'est un panel recruté par l'I.F.O.P. selon différents critères, afin de refléter au mieux la diversité de la population francilienne et d'illustrer la variété des points de vue. Origine géographique, sexe, âge, situation familiale, catégorie socioprofessionnelle, tout a été passé au crible, y compris les habitudes alimentaires des uns et des autres, afin que cette Conférence Citoyenne soit la plus représentative de la diversité des Franciliennes et Franciliens. Elle était composée de 47 hommes et 53 femmes. Je donnais tout à l'heure quelques critères, la question évidemment de la composition de chaque foyer a aussi été prise en compte.

Anouch TORANIAN, adjointe à la participation citoyenne, et moi-même, avons assisté au lancement, le 6 mars, et à la clôture des travaux, le 21 mars, afin de laisser entre ces deux dates, comme il se doit, les citoyens et les citoyennes travailler en toute autonomie et en toute liberté.

J'en profite pour remercier chaleureusement ma collègue Anouch TORANIAN et son cabinet, ainsi que les équipes de la DEVE et notamment de la division Alimentation durable, de la DDCT et notamment le service de la participation citoyenne, ainsi que l'I.F.O.P. et Planète Publique pour la qualité de leur travail fourni et pour leur dévouement.

Je reviens sur ce que je disais au début, quand, pour des raisons politiciennes, vous attaquez le travail de tel ou tel adjoint, sachez que ce sont aussi les agents des directions que vous attaquez. Et eux ne méritent pas, ni votre mépris ni vos attaques.

J'adresse également un remerciement tout particulier à la présidente du Comité des garants, Ilaria CASILLO, par ailleurs vice-présidente de la Commission nationale du débat public, ainsi qu'à Cécile DÉTANG-DESSENDRE, Clément MABI et Gilles TRYSTRAM, qui étaient donc les garants de ces débats, et puis une pensée évidemment pour mon cabinet, Cécile PELLISIER, Sarah PECAS et Perrine BOITON, qui se dévouent corps et âme pour remplir les missions qui nous sont confiées.

Pendant 3 week-ends, ces citoyens se sont informés, formés, ont auditionné des experts, 9 sessions de formation et d'information ont eu lieu, 43 auditions d'experts issus des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Les principales organisations syndicales agricoles ont aussi participé à cette Conférence Citoyenne.

La question que nous leur avons posée a été évoquée : bien manger en 2021, cela veut dire quoi ?

Ils ont travaillé sur 4 thématiques : manger à sa faim ; s'approvisionner à côté de chez soi ; manger ce qui est bon pour la santé ; consommer et produire en protégeant l'environnement.

L'avis citoyen qui a été rédigé comprend en réalité 43 propositions, dont 32 ont fait l'objet d'un vote formel par l'ensemble des participants en plénière. Il nous a semblé intéressant de vous signaler que 11 propositions étaient en quelque sorte restées sur le carreau, car elles ne remportaient pas un consensus assez fort. En fait, en débattant de ces propositions qui n'ont pas fait consensus, les citoyennes et citoyens ont fait une expérience dont nous sommes familiers dans cette assemblée, puisqu'ils ont éprouvé ainsi les difficultés du débat démocratique, de la défense de son point de vue, et de la recherche d'un consensus qui n'arrive pas toujours.

Je ne vais pas revenir en détail sur chacune des 32 actions. Je souligne simplement que les thèmes récurrents abordés par les citoyennes et citoyens sont au cœur de la politique publique en matière d'alimentation et d'agriculture durable que nous portons depuis plusieurs années, et qui constituent désormais la feuille de route que la Maire de Paris m'a confiée.

J'en profite, elle est juste à côté de moi, pour saluer le travail mené sous la précédente mandature par ma collègue Célia BLAUDEL, ainsi que ma collègue Pénélope KOMITES. Et puisqu'une bonne partie de mes missions concerne la restauration collective, donc la restauration scolaire, cher Patrick, comment ne pas évoquer votre action aussi, et je tiens à la signaler, l'action de chaque maire d'arrondissement, qui sont très en pointe sur ce sujet. Je veux ici leur redire mon soutien et ma mobilisation à leurs côtés, cher François, mais pas que toi évidemment, ma mobilisation à vos côtés, chers maires d'arrondissement et ce, quelle que soit votre sensibilité politique. N'est-ce pas Jeanne, nous avons déjà eu à en discuter.

Parmi les 32 propositions formulées, nous en avons compté 20 déjà mises en œuvre par la Ville, mais qui pourraient être mieux valorisées ou renforcées, 10 qui nous semblent réalisables, et 2 qui nous semblent difficiles, voire impossibles à réaliser, notamment sur la publicité, car ne relevant pas des prérogatives de la Ville, même si à titre personnel je les fais toutes miennes.

Concernant les propositions, quelques exemples :

Définir des critères permettant de sélectionner des prestataires de qualité pour la restauration collective, nous le faisons déjà depuis longtemps, et confortés par l'avis des citoyennes et des citoyens, nous allons renforcer ces actions dans la continuité des actions déjà engagées dans les précédentes mandatures.

La Ville, vous l'avez dit, Danielle, a pour ambition d'atteindre d'ici 2026 100 % d'alimentation "bio" ou durable, dont 50 % de locale dans la restauration collective municipale, ce qui effectivement induira une transformation profonde de l'agriculture francilienne. C'est pour cela que nous menons depuis un an, avec les acteurs principaux et même les moins importants de l'agriculture francilienne, un vrai et profond travail de concertation, qui est forcément long, forcément patient, mais qui, s'il débouche sur l'édification d'AgriParis, sera un travail extrêmement positif, non seulement pour Paris mais aussi pour l'ensemble de la région.

Parmi les propositions également : les épiceries vrac à développer, l'ouverture de cantines de restauration ouvertes à tous, dont le prix dépend du revenu des bénéficiaires, les structures qui mettent en place différents niveaux d'adhésion en fonction du niveau de revenu des consommateurs, le soutien des producteurs en circuit court, je préfère dire de proximité en l'occurrence, pour développer une forme d'agriculture plus durable.

Sur tous ces sujets, nous avons déjà beaucoup avancé. Nous continuons de le faire.

Je vois qu'il faut que j'arrive à la fin de mon propos, je vais accélérer.

Pour ce qui concerne le soutien évidemment et l'édification d'AgriParis, il y a toutes les actions que nous avons déjà lancées, que nous avons déjà menées.

Pour répondre à Fatoumata KONÉ, dans les discussions et les avis des citoyens, il y a bien sûr eu une grande partie des discussions portant sur le bien-être animal, et aussi sur l'instauration d'options végétariennes dans les menus. Nous y travaillons déjà, nous y travaillerons encore.

Pour répondre, pour l'anecdote, à Nicolas BONNET-OULALDJ, néonicotinoïde, c'est difficile à dire. Je vous suggère, cher collègue, de faire comme beaucoup d'écolos eux-mêmes, qui préfèrent parler de "néonic". Tout le monde sait de quoi il s'agit et au moins c'est moins difficile à dire !

Merci 1.000 fois aux citoyennes et citoyens qui ont participé à cette Conférence Citoyenne. Ils m'ont demandé, avec beaucoup de force, quelles seraient les suites données à leurs préconisations et si je les reprendrais sans filtre.

Je n'ai pas évidemment la possibilité de leur promettre qu'elles seront reprises sans filtre. Mais je les ai assurés de mon soutien, de mon implication, et du fait que je serai une vigie extrêmement exigeante sur le suivi donné à cette consultation et sur sa traduction en actes.

Merci à toutes et tous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Audrey PULVAR.

Merci à vous toutes et vous tous, que vous soyez élus ou citoyens. Je vous salue, Dimitri MARTEL et Olivia NDARI, cela nous a permis d'avoir un débat riche sur un enjeu majeur de cette mandature : l'alimentation et l'agriculture urbaine.

2021 DAC 391 - Subvention (2.038.805 euros) à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons revenir évidemment aux dossiers de la 2e Commission, Carine ROLLAND nous a rejoints.

Les dossiers culture sont très séquencés et je vous propose d'examiner le projet de délibération DAC 391 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Musée d'art et d'histoire du judaïsme, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019, et dans un silence comparable à celui que nous venons de connaître.

Je donne la parole à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Patrick BLOCHE.

Mes chers collègues, il n'est nul besoin de vous présenter le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, qui constitue aujourd'hui une des fiertés du patrimoine culturel de notre ville. Sa création essentielle fut initiée par deux hommes, Jacques Chirac, Maire de Paris, qui mit à la disposition de l'association gestionnaire le remarquable hôtel de Saint-Aignan et son intrigante façade en renard, et Jack LANG alors ministre de la Culture.

Jack LANG, absolument, qui était aussi conseiller municipal, conseiller de Paris à ce moment.

Elle fut portée au premier chef par Claude-Gérard Marcus dont j'ai déjà salué ce matin l'énergie et l'enthousiasme si précieux pour la réussite de ce projet. Lors de son inauguration en 1998 et depuis cette date, le musée est devenu cette institution de référence des cultures du judaïsme qui manquait jusqu'alors dans notre pays, alors que celui-ci compte pourtant depuis de très longue date l'une des communautés juives les plus importantes et les plus vivantes au monde.

Dans un contexte de réouverture récente des lieux culturels, je souhaite saluer la programmation du musée et ses expositions actuelles emblématiques à plusieurs titres. Elles témoignent d'abord de ce lien indéfectible entre l'histoire des populations juives, leur territoire d'accueil en l'occurrence Paris, et l'intensité, la richesse de leur vie culturelle. Elles illustrent la place centrale des artistes de culture et d'ascendants juifs qui rayonnèrent à travers l'Europe entière et ont participé des apogées artistiques des grandes capitales européennes.

Elles sont aussi une ode à la puissance d'attraction inégalée de Paris auprès des artistes tout au long de ce XXe siècle. L'exposition "Chagall, Modigliani, Soutine... Paris pour école 1905-1940" est une célébration de cette génération d'artistes provenant de toute l'Europe et arrivés à Paris juste avant la Première Guerre mondiale.

Parmi ces hommes et ces femmes, nombreux sont les artistes juifs qui trouvèrent à Paris le lieu de leur émancipation artistique, sociale et religieuse, fuyant un contexte pour le moins peu favorable à leur épanouissement.

Marc Chagall, Chaïm Soutine, Amadeo Modigliani, Jules Pascin, Chana Orloff ou encore Moïse Kisling parmi tant d'autres grands noms convergèrent vers Paris et participèrent de son rayonnement artistique et inégalé au début du XXe siècle.

Aux heures heureuses et insouciantes de cette école de Paris font écho les heures sombres décrites dans l'exposition "Hersh Fenster et le shtetl perdu de Montparnasse".

Hersh Fenster, journaliste et écrivain yiddish est l'auteur du livre mémorial "Nos artistes martyrs". Depuis et dès 1945, il rassembla témoignages et photographies pour retracer les trajectoires de ces artistes juifs installés en France qui périrent au cours de la Seconde Guerre mondiale. Il est ainsi profondément émouvant de voir le musée d'histoire et d'art du judaïsme présenter en miroir la célébration de l'une des plus belles époques pour les artistes juifs exilés en France et le regard rétrospectif sur la fin brutale d'un monde avec l'anéantissement du havre d'art et de paix qu'aurait dû demeurer Paris.

Ce retournement déchirant de l'histoire, c'est un artiste phare de l'école de Paris qui l'exprime peut-être le mieux et je terminerai sur ces mots de Marc Chagall datant de 1950 : "je les vois à présent qui se traînent en haillons et pieds nus sur des chemins muets. Les frères d'Israël, Pissaro et Modigliani, nos frères, ce sont les fils de Dürer, Cranach et Holbein qui les mènent au bout d'une corde à la mort dans les crématoires. Comment puis-je pleurer, comment verser des larmes ?".

Je vous remercie.

(Mme Célia BLAUDEL, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOHBOT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur BOHBOT, pour vos mots si beaux à l'endroit du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme.

Juste deux mots, au-delà de Claude-Gérard Marcus, que nous avons évoqué ce matin, pour souligner que Kupka, qui fut aussi évoqué ce matin, exposa un magnifique "Cantique des cantiques" au Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme en 2015 et ce n'était qu'une illustration de plus des croisements artistiques auxquels ce lieu magnifique peut donner lieu.

Un mot supplémentaire pour vous dire, et ce n'est pas une annonce parce que c'est su, que nous soutenons fermement et avec ferveur le projet d'extension du musée, projet d'extension qui a été contrarié du fait du plan de sauvegarde du marais sur lequel le M.A.H.J. est situé, mais nous y tenons beaucoup avec la Maire de Paris et tout cela ouvre de belles perspectives.

Je vous engage à voter ce projet de délibération et je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 391.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 391).

2021 DAC 579 - Subvention (3.000 euros) à l'association Passeurs d'Arts au titre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 579 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Passeurs d'Arts" au titre de l'action culturelle dans le 8e arrondissement.

La parole est à la maire du 8e arrondissement, chère Jeanne.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, Jean-Claude DECALONNE, fondateur de l'Association "Passeurs d'arts", fait partie de la grande famille des luthiers installés au cœur du quartier de la musique rue de Rome dans le 8e arrondissement, à proximité du conservatoire à rayonnement régional situé rue de Madrid.

Il a une particularité, il est luthier d'instruments à vent et fait l'unanimité tant il s'investit pour perpétuer le savoir-faire de la lutherie, mais aussi pour l'accès à la musique au plus grand nombre.

Il considère en effet la musique comme un outil social et crée des orchestres d'enfants et de jeunes dans des milieux où l'accès à la musique est inexistant. Son objectif : rendre à la musique toute sa noblesse en la mettant à la portée des enfants sans contrepartie financière pour les parents, afin de favoriser un égal accès à tous.

Ainsi, seulement 3 % des enfants ont accès à la musique dans notre pays et disons-le, dans certaines couches de la population uniquement.

Jean-Claude DECALONNE cite souvent un exemple au Japon où la musique est enseignée au même titre que la lecture et les mathématiques. Le socle éducatif français n'accorde, hélas, pas autant de place à la musique. C'est d'ailleurs fort de son expérience japonaise que Jean-Claude DECALONNE crée "Passeurs d'arts", l'association que j'ai l'honneur de subventionner cette année à l'aide des crédits issus de l'amendement Bloche.

C'est en 1999, après un parcours du combattant côté administratif qu'il ouvre la première classe orchestre de France dans l'Oise. Depuis, l'expérience a fait tache d'huile puisque nous recensons aujourd'hui 700 classes orchestre. C'est d'ailleurs un élément d'attractivité très fort pour les établissements, qui peuvent ensuite être labellisés "classe à horaires aménagés musique", comme c'est le cas pour une école et un collège du 8e arrondissement.

Comme vous le savez sans doute, l'économie de la rue de Rome est fragilisée par la concurrence venue de pays à bas coûts grâce au e-commerce et par la désaffection générale pour la musique.

C'est à chaque fois un déchirement quand un artisan luthier n'est pas remplacé ou est contraint de baisser le rideau.

A la faveur de la révision du PLU, je plaiderai d'ailleurs pour un mécanisme de protection de ces commerces, afin que la rue de Rome ne perde pas son identité.

Nous travaillons activement à la mise en lumière de leur activité, mais l'évolution des loyers et la pression commerciale sont parfois plus fortes que l'exceptionnel savoir-faire des luthiers. Il faut, comme le fait l'association "Passeurs d'Arts", redonner le goût de la musique classique à l'ensemble des élèves, et aussi former les parents de demain qui transmettront ensuite à leurs enfants leur propre passion.

Je terminerai sur une note positive, les périodes de confinement semblent avoir permis aux Parisiens de redécouvrir les vertus de la musique classique. Un certain nombre d'entre eux ont ainsi poussé les portes des luthiers afin de faire réviser ou réparer leurs instruments.

Saisissons cet engouement retrouvé en élargissant toujours pour l'apprentissage de la musique.

Mes chers collègues, je vous appelle donc à voter pour ce projet de délibération et vous en remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chère Jeanne d'HAUTESERRE.

Je vous rejoins tout à fait dans votre enthousiasme et votre volontarisme pour élargir l'enseignement de la musique, des musiques devrais-je même dire. Il est tout à fait juste de dire aussi que "Passeurs d'arts" y contribue dans le 8^e arrondissement, que son action est précieuse. C'est tout le sens de ce projet de délibération, je vous invite simplement à le voter.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 579.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 579).

Je vous remercie.

2021 DDCT 61 - Création de la Mission d'Information et d'Évaluation sur l'éducation artistique et culturelle.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 61 relatif à la création de la Mission d'information et d'évaluation sur l'éducation artistique et culturelle.

La parole est à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Madame la Maire, chers collègues, nous avons pris l'initiative de proposer à notre Conseil de consacrer la prochaine Mission d'information et d'évaluation à l'éducation artistique et culturelle à Paris.

Merci aux élus qui nous ont accompagnés dans cette démarche, particulièrement Fatoumata KONÉ, Nicolas BONNET-OULALDJ, Rémi FÉRAUD pour les échanges constructifs sur la pertinence de la mission, particulièrement aussi Patrick BLOCHE et Carine ROLLAND pour l'intérêt manifesté.

Merci aux élus qui s'engagent à réfléchir six mois en vue d'améliorer les politiques publiques de l'éducation artistique et culturelle.

Nous traversons une crise depuis un an et demi, qui bouleverse tous les liens que nous avons avec l'autre, nos modes de vie. Les effets à long terme de la crise sanitaire sur les jeunes générations sont déjà alarmants.

Pour les enfants et les jeunes, elle aurait pour conséquence une perte de 3 à 5 ans d'espérance de vie, perte de capacités cognitives due à la sédentarité, perte de capacité à se projeter.

Depuis un an et demi, les élèves parisiennes et parisiens ont tout d'abord dû suivre un enseignement à distance pendant plus de deux mois seuls devant un travail scolaire sans pouvoir bénéficier de l'appui de leurs pairs. Ils et elles ont repris dans des conditions inhabituelles : cours à moitié à distance et en présence pour les collégiens et collégiennes, les lycéens et lycéennes, classes fermées pour éviter des "clusters", peu de lieux, peu de dispositifs pour rattraper ce qui a été manqué, absence de sorties scolaires et notamment celles qui permettaient de partager une culture commune.

En effet, les lieux culturels ont été fermés d'octobre à juin. De plus, les interventions artistiques se sont révélées plus complexes, comme les résidences des artistes dans les établissements.

Or, la culture est indispensable au renforcement des imaginaires, à leur développement. Elle est essentielle pour comprendre ses émotions, mettre des mots sur des expériences parfois difficiles, développer des langages divers.

L'éducation artistique et culturelle permet de développer les connaissances des élèves, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes. Cinq axes prioritaires ont été identifiés par l'Éducation nationale : chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral, développer son esprit critique. Elle est un des enseignements qui ouvrent le plus sur les ressources locales qui sont particulièrement nombreuses et de qualité à Paris vu son tissu culturel et qui articulent le temps scolaire et le temps périscolaire.

"Génération.s" met au cœur des enjeux de la mandature la question de l'école, de l'éducation. Nous faisons l'analyse que nous n'avons pas tous les outils, notamment législatifs pour résoudre seuls la cherté du logement à Paris, et donc du pouvoir d'achat.

En revanche, nous avons conscience de l'importance de l'éducation aux yeux des familles parisiennes. Par nos politiques municipales, nous pouvons en faire un réel moteur de l'égalité. Une des politiques pour y arriver est de rendre plus lisible l'éducation artistique et culturelle pour qu'aucun élève parisien ne passe au travers des mailles du filet.

Alors, au travail dans ce cadre apaisé qu'est la M.I.E., qui permet d'approfondir loin des postures, de réfléchir ensemble. Merci d'avance aux services pour leur accompagnement qui va être indispensable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chère Nathalie MAQUOI, on dirait cette fois que les sujets se suivent et se ressemblent, voire se rejoignent, puisque nous venons de parler de "Passeurs d'arts". Merci en tout cas pour votre initiative, celle de cette Mission d'information et d'évaluation, qui rejoint une politique culturelle primordiale que nous portons avec la Maire de Paris depuis le début de cette mandature, à savoir bien sûr l'éducation artistique et culturelle.

J'y avais émis, ainsi que Patrick BLOCHE, un avis favorable lorsque vous en aviez fait la demande en octobre 2020, parce qu'il me semble que cette mission est bien sûr l'occasion de questionner les dispositifs existants comme vous l'avez dit, de les rendre certainement plus lisibles, en tout cas plus performants et cette fois cela n'est certainement pas un gros mot.

Depuis le début de la mandature, nous travaillons d'ores et déjà sur la généralisation de l'enseignement artistique et de l'éducation artistique et culturelle à travers la création de parcours culturels qui pourraient être envisagés de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, y compris que l'on puisse y entrer lorsqu'on arrive à Paris et que l'on n'a pas eu la chance d'être dans les écoles parisiennes ou dans les parcours et que l'on souhaite accéder à ce type d'enseignement.

Néanmoins, cette proposition de parcours place l'école au cœur du dispositif, et vous en avez mentionné le rôle fondamental, l'objectif étant bien sûr de favoriser les passerelles entre éducation artistique et culturelle, enseignement artistique, et enseignement artistique spécialisé puisqu'un certain nombre de ceux qui suivent ces parcours peuvent devenir des professionnels ensuite. J'ai coutume de dire qu'il n'y a jamais de professionnels qui n'aient commencé par être amateurs.

Ce parcours, ce que nous nous attachons d'ores et déjà à retravailler et auquel la M.I.E. apportera un éclairage supplémentaire, aura vocation à proposer une architecture fédératrice et claire de toutes nos actions pour toucher l'ensemble des publics et de tous les acteurs, pour les mettre davantage en coordination, et je le redis, vraiment, dans cette perspective, votre proposition de M.I.E. enrichira le diagnostic existant, les résultats permettront incontestablement d'affiner les pistes de développement déjà envisagées depuis un an.

Juste quelques chiffres pour dire de quoi nous parlons.

Aujourd'hui, 45 % des centres de loisirs parisiens offrent des actions de ce type. 95 % des écoles, soit 620 d'entre elles, 102 collèges, 15 établissements médico-scolaires, et pas moins de 145 établissements culturels ou associations liés à la Ville sont concernés par leur intervention dans ces structures.

Je cite ces chiffres aussi pour montrer combien la délégation de Patrick BLOCHE, son action et ses équipes seront parties prenantes à nos côtés, collectivement, pour faire encore progresser cette belle mission qu'est l'éducation artistique et culturelle à Paris.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 61).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au tirage au sort dans les conservatoires municipaux.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés, en débutant par le vœu référencé n° 39 relatif au tirage au sort dans les conservatoires municipaux.

La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE, pour deux minutes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - En 2016, pour faire face à l'accroissement des demandes d'inscription dans les conservatoires, un système de sélection par tirage au sort des nouveaux entrants a été instauré. Un système, je crois qu'on peut tous le reconnaître, inique de gestion de la pénurie, ne récompensant nullement l'envie, l'engagement et la motivation à suivre des enseignements artistiques d'excellence.

Dès 2016 d'ailleurs, Bruno JULLIARD, l'adjoint à la Culture, pourtant à l'origine de la décision affirmait : "mon rêve est qu'en 2020 on puisse abolir le tirage au sort pour l'entrée dans les conservatoires municipaux". En 2018,

l'adjoint à la Culture en fonction avait à son tour annoncé vouloir abroger ce système de sélection. L'ambition de mettre fin au tirage au sort pour les nouveaux inscrits a été annoncée comme l'un des axes de la politique culturelle de cette mandature et la dimension transitoire du tirage au sort a été rappelée lors du Conseil de Paris d'octobre 2020.

Considérant que la seule pratique, la seule politique véritablement équitable et bénéfique pour tous est l'augmentation des places dans les conservatoires qui craquent de toutes parts, un an après le début de la mandature, Madame la Maire, vous qui n'êtes nullement comptable de l'instauration de ce "mode de sélection", mais qui avez désormais la responsabilité de donner aux conservatoires parisiens tous les moyens de leur rayonnement et de leur attractivité, nous vous demandons de créer des places dans les conservatoires parisiens et de mettre fin sans tarder à la procédure inique du tirage au sort, si ce n'est pour la rentrée de 2021, au moins pour celle de 2022.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

Effectivement, nous avons déjà eu ce début de discussion en octobre dernier, force est de constater que depuis, rien ne s'est passé comme nous le pensions. Néanmoins, vous avez mentionné une réforme qui a commencé à se déployer en 2016, qui produit d'ores et déjà des effets avec une augmentation de places tout à fait notoire, puisque pour la rentrée prochaine, 2021-2022, le tirage au sort a eu lieu et nous avons retenu près de 2.600 nouveaux inscrits, soit 441 places de plus qu'en 2020, soit une augmentation de 20 %.

20 % sur une année, ce n'est pas rien encore une fois surtout dans la période que nous venons de traverser. Mentionnons que nos deux nouveaux conservatoires, ceux du 12e et du 14e continuent notre montée en charge, et nous avons eu l'occasion d'en échanger le mois dernier, pour élargir leur capacité d'accueil ; que deux nouvelles filières voient le jour en matière de parcours découverte théâtre dans le 8e et le 11e arrondissement, et que lors de la prochaine rentrée scolaire, 84 % des élèves de CP bénéficieront du plan de sensibilité musicale, celui qui a été mis en place par la réforme des conservatoires avec l'objectif de faire découvrir l'enseignement artistique au plus grand nombre.

Ces évolutions nécessitent la mobilisation de moyens importants, vous l'avez souligné, pour le recrutement d'enseignants, des espaces supplémentaires pour la pratique, la construction d'équipements, et il y en aura dans cette mandature. Je réaffirme donc fermement l'engagement de la Ville pour rendre un service toujours plus égalitaire et adapté aux demandes et à l'évolution des habitants en la matière. Même si le tirage au sort a des défauts, il n'est pas inique, il est égalitaire, tout le monde est dans la même situation.

On peut souhaiter fonctionner différemment et c'est tout l'objet du plan de sensibilisation musicale, néanmoins, il n'est pas vrai de dire qu'il est inique. Ce travail est progressif, nous nous y attelons et je vous invite à retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Ce vœu est-il retiré ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je n'ai pas compris si cela allait être terminé à cette mandature ou pas ?

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Il est maintenu, j'en déduis, Madame CARRÈRE-GÉE ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Oui.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 39 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au processus d'attribution des ateliers d'artistes.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 40 relatif au processus d'attribution des ateliers d'artistes.

La parole est à Mme Aurélie PIRILLO.

Mme Aurélie PIRILLO. - Madame la Maire, mes chers collègues, la vitalité de la création est essentielle à l'attractivité culturelle de Paris, mais elle est déjà bien loin l'époque où la jeune bohème pouvait facilement s'installer à Montmartre, à Montparnasse ou ailleurs et faire vibrer ces quartiers.

Aujourd'hui, sans la politique d'attribution d'ateliers par la Ville, la capitale serait inaccessible à nombre d'artistes et surtout aux nouvelles générations.

En 2019, un rapport de l'Inspection générale de la Ville pointait entre autres la saturation des ateliers existants et le manque de rotation.

Depuis, la Ville s'est-elle donné les moyens de mieux aider ces artistes ? Impossible d'en juger, faute d'information.

En mars 2018, ce Conseil avait pourtant adopté un premier vœu appelant à plus de transparence. Sur proposition du groupe écologique, notamment David BELLIER, la Ville de Paris s'était en effet engagée à diffuser aux élus, avant la rentrée 2018, un bilan de la mise en œuvre des recommandations du rapport 2019, et à publier un rapport de l'état des lieux territorial des ateliers d'artistes et autres lieux gérés par la Ville. Enfin, à publier un bilan annuel d'attribution des ateliers et des ateliers-logements de la Ville.

Trois ans plus tard, ces bilans et cet état des lieux semblent malheureusement être restés lettre morte. Le groupe Changer Paris vous rappelle donc à vos engagements, Madame la Maire, nous vous demandons une plus grande transparence, à la fois sur l'occupation, la vacance et la création d'ateliers, sur les critères de sélection ainsi que l'ensemble des processus d'attribution.

Merci.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci Madame PIRILLO.

Concernant les ateliers-logements, je vais procéder en trois points.

La procédure d'attribution est tout à fait claire. Comme il est de mise pour toute attribution de logement dans le parc social à Paris et c'est bien normal, cette Commission d'attribution inclut des élus représentatifs de la composition du Conseil de Paris, dont vous et vos collègues êtes.

Pour les ateliers simples, sans logement, vous interpellez sur la procédure de sélection des artistes, je vous rappelle simplement que les élus que nous sommes n'y participent pas. Ceci est bien normal parce que nous ne pouvons pas, et cela rejoint un débat que nous avons eu tout à l'heure autour de Johnny Hallyday, nous targuer d'être des experts du monde de l'art, il s'agirait de ne pas tout mélanger en la matière.

Troisième partie des attributions, les maires d'arrondissement ont tout loisir de désigner les artistes de leur choix dans leur contingent d'ateliers, tout cela est parfaitement clair et lisible, me semble-t-il.

Néanmoins, je vous rejoins sur le fait que des points d'amélioration sont possibles, c'est la raison pour laquelle j'ai demandé il y a quelques mois que la Direction des Affaires culturelles et la Direction du Logement et de l'Habitat puissent relancer des groupes de travail qui permettent une amélioration des procédures d'attribution de ces ateliers, dont le principal problème, vous l'avez mentionné, je crois, est bien le manque de rotation.

Pour toutes ces raisons, chère Aurélie PIRILLO, je vous propose de retirer votre vœu. Dans le cas contraire, je me verrai amenée à y émettre un avis défavorable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Ce vœu est-il maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 40 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un audit du 59, rue de Rivoli.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 41 relatif à un audit du 59, rue de Rivoli.

La parole est à Aurélien VÉRON, pour deux minutes.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, en 1999, Gaspard DELANOË et une trentaine de personnes se proclamant artistes ont squatté un immeuble haussmannien au 59, rue de Rivoli. La Mairie a dépensé pour eux 11 millions d'euros pour acheter et rénover cet immeuble de 1.500 mètres carrés. Je ne parle pas d'artistes, car aucun d'entre eux n'a jamais été exposé dans aucune institution artistique ni figuré dans aucune revue d'art contemporain. Quant aux 40.000 visiteurs annoncés la première année, ils ont été évalués en extrapolant une journée de visiteurs. Bref, pour l'instant on est un peu dans le flou.

Le bail proposé par la Mairie de Paris est de 1.800 euros par an pour 1.500 mètres carrés, sans charges, cadeau ! Valeur estimée à l'époque : 280.000 euros par an.

Transformé en logements, cet immeuble permettrait de loger des familles et rapporterait plus de 400.000 euros de loyers, mais bon, au lieu des 1.800 euros actuels, passons, on le sait, la Mairie est riche.

L'Inspection générale de la Ville a fait un audit en 2012 : comptabilité opaque, pas de transparence dans l'attribution des résidences d'artistes par Gaspard DELANOË, irrégularités concernant la sécurité du bâtiment. Cette inspection souligne que l'argent versé par les visiteurs est encaissé sans être déclaré en comptabilité ni en revenus pour les cotisations sociales et les impôts. Le lieu n'est pas censé être un espace de vente d'œuvres, les ventes se font donc discrètement selon le rapport, sur le trottoir.

C'était il y a neuf ans, et depuis je n'ai pas trouvé d'autres rapports, d'autres audits. Où sont les comptes du collectif ? Quels sont les critères d'attribution de ces résidences ? La sécurité du bâtiment est-elle enfin assurée ? N'attend-on pas un accident pour découvrir que la Mairie a agi de manière irresponsable en tant que propriétaire ?

Pour toutes ces raisons, je demande un audit aujourd'hui pour voir si ces préconisations de cette inspection de 2012 ont bien été mises en œuvre et si le site est sûr et transparent.

Merci.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher Aurélien VÉRON, je suis déçue, à la lecture de votre vœu, je croyais que nous serions d'accord pour soutenir la vitalité artistique, créative, culturelle du 59, rue de Rivoli qui contribue à celle de Paris Centre.

J'ai un peu de mal à comprendre par rapport à la précédente intervention de Mme PIRILLO, d'un côté vous vous plaignez que nous ne soutenions pas assez les artistes, qu'il manque de lieux de résidence et de travail, et d'un autre, concernant celui-ci, le 59 rue de Rivoli, à vous entendre il faudrait quasiment leur demander de sortir.

En l'occurrence, les relations avec le 59 Rivoli depuis le rapport que vous avez évoqué ont été tout à fait clarifiées. Au 59 Rivoli comme ailleurs, la Ville entretient son patrimoine et soutient des artistes qui y sont installés. Nous en avons aussi parlé ce matin à l'occasion du débat sur le Shakirail, au 59 Rivoli comme ailleurs la Direction des Affaires culturelles participe à l'attribution des résidences à travers une commission, puisque vous posiez la question. Au 59 Rivoli comme ailleurs, c'est parce que nous demandons un loyer particulièrement bas que ces artistes, et je considère qu'il ne nous revient pas de savoir attribuer le label de qui est artiste et qui ne l'est pas, où cela commence-t-il et où cela s'arrête-t-il, c'est parce que nous demandons un loyer bas que ces artistes peuvent continuer à travailler, j'en fais plutôt une fierté qu'un motif de récrimination.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer votre vœu et dans le cas contraire j'émettrai un avis défavorable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Je suis saisie d'une explication de vote de Mme Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Situé au 59 de la rue de Rivoli d'où son nom, en plein cœur du 1er arrondissement parisien, le 59 rue de Rivoli est à l'origine un squat d'artistes ouvert en 1999 par le collectif "Chez Robert électrons libres".

Comme tous les squats, c'est un lieu précaire et le collectif souhaitait le pérenniser avec ses 6 étages où se côtoient ateliers d'artistes et d'exposition.

Un comptage du Ministère de la Culture indiquait qu'avec 40.000 visiteurs en un an, le squat "Chez Robert électrons libres" est devenu le troisième centre d'art contemporain le plus visité à Paris.

Le collectif écrit alors un projet intitulé "L'essai d'art !", tentative de pérennisation du squat de la rue de Rivoli et l'envoie à Rémy BOVIS, qui est en charge du dossier des squats à la Ville.

En 2003, la Ville achète l'immeuble et passe une convention avec le collectif.

Monsieur VÉRON, il ne s'agit pas de leur logement mais de leur lieu de création et d'exposition et leur contribution permet l'entretien de l'immeuble. Si leur grand voisin le centre Pompidou et la collection Pinault à la bourse de commerce peuvent exister, c'est bien parce qu'il y a des lieux qui permettent aux artistes de créer en toute sérénité.

Bien évidemment, la logique comptable qui sous-tend votre vœu fait fi de la création et de la culture. Nous, élus écologistes, voterons donc contre ce vœu puisque pour nous, il est prioritaire de soutenir la création.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 41 qui, si j'ai bien compris, est maintenu, Monsieur VÉRON ?

M. Aurélien VÉRON. - Gardons l'opacité, mais je le maintiens, j'aimerais la transparence.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - J'ai bien compris que vous le mainteniez.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 41 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la préservation du conservatoire Rachmaninoff (16e).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 42 relatif à la préservation du conservatoire Rachmaninoff.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je ne sais pas si vous avez eu la curiosité un jour de pousser la porte du conservatoire Rachmaninoff situé dans ce petit hôtel particulier au 26 avenue de New York dans le 16e, mais une atmosphère particulière, un charme suranné et unique se dégagent de cet endroit, une histoire où les plus grands maîtres de musique russe s'y sont croisés.

Ce lieu d'enseignement, d'exigence et d'excellence de la musique fêtera en 2023 ses 100 ans d'existence. La Ville de Paris est propriétaire de ce patrimoine unique depuis 1987 par la volonté de Jacques Chirac de conserver cette école emblématique à Paris qui à l'époque aurait pu disparaître.

Or, un bruit court depuis quelques semaines que la Ville de Paris souhaite vendre ce patrimoine situé dans un lieu idyllique, face à la Seine et la Tour Eiffel. Nous avons été alertés par la nouvelle équipe dirigeante de professeurs de musique et d'anciens élèves qui ont repris ce lieu depuis peu, après une gestion bien mal en point de ce conservatoire.

Ils y ont fait des investissements conséquents sur leurs propres deniers, pour un montant de 200.000 euros, remboursent même la dette des loyers impayés laissée par la précédente équipe, et les élèves de tout Paris reviennent en force pour profiter de cet enseignement musical d'une exceptionnelle qualité.

A cette heure, tout le monde est inquiet quant à l'avenir de cette institution parisienne, car la Mairie de Paris n'a jamais fait état de ses intentions réelles concernant ce conservatoire.

Nous déposons donc ce vœu pour que vous nous éclairciez. Votre souhait est-il de vendre ou non ce lieu ? Si votre souhait est de le vendre, nous le regrettons, car se séparer du conservatoire Rachmaninoff, l'âme de la musique russe à Paris depuis un siècle, pour renflouer les caisses de la Ville de Paris est difficilement acceptable.

La culture ne doit pas faire les frais d'un manque de gestion rigoureuse comme en témoignent d'autres ventes récentes patrimoniales de propriétés de la Ville de Paris. La Ville de Paris doit tout mettre en œuvre pour sauver ce lieu culturel d'enseignement musical et de concert.

Mais si telle n'était pas votre volonté de le garder, nous vous demandons que ce lieu reste un conservatoire pour que la Ville accompagne le mieux possible l'équipe actuelle qui se porterait acquéreur et pourrait garder ce lieu unique emblématique parisien.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chère Béatrice LECOUTURIER, merci à vous aussi, puisque je crois que nous pouvons le dire d'emblée, nous avons travaillé ensemble pour arriver à un vœu dont j'espère qu'il recueillera l'unanimité de notre Assemblée autour du conservatoire Rachmaninoff.

Oui, l'établissement a connu des difficultés de gestion dans sa précédente administration et a été très touché par la crise sanitaire. Oui, la nouvelle équipe a pour objet de revaloriser l'image et la place de cette institution qu'est le conservatoire Rachmaninoff dans le maillage culturel parisien, dans les lieux de transmission et d'enseignement comme nous les évoquions précédemment.

Nous espérons vraiment que les perspectives proposées par la nouvelle équipe sauront redynamiser les espaces, encourageant ainsi le public qui avait quitté l'école à y revenir. Ce ne sont pas moins de 300 élèves qui devraient être ainsi concernés.

Sensibles comme vous l'êtes et comme nous le sommes à ce que l'enseignement artistique ne soit pas fragilisé dans notre capitale, Emmanuel GRÉGOIRE s'est emparé du dossier à mes côtés, je tiens à l'en remercier, et nous avons de concert informé le président de l'association que les discussions se poursuivront pour que le conservatoire ne soit pas amené à quitter brutalement les lieux. Il revient ainsi d'échanger sur l'avenir du bâtiment, ce qui ne doit de toute façon en aucune manière empêcher la continuité de l'activité du conservatoire.

A ce stade, je ne peux donc que vous réaffirmer notre engagement auprès de cet acteur très apprécié par les habitants du 16e et au-delà. Vous avez accepté d'amender votre vœu en ce sens, je vous en remercie, et j'émettrais donc un avis favorable au vœu s'il était amendé.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je comprends que l'amendement a été accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 42 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 236).

Nous en avons, chers collègues, terminé avec les dossiers relevant de la 2e Commission.

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc aborder les sujets relevant de la 3e Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais donc vous présenter les travaux que nous avons pu réaliser en 3e Commission.

Celle-ci s'est déroulée de manière dématérialisée le 28 juin dernier et nos débats ont commencé avec David BELLIARD, qui nous a présenté les travaux des Etats généraux du stationnement. Nous avons eu l'occasion d'y revenir assez longuement dans notre débat hier matin. Ceux-ci vont permettre une véritable transformation de l'espace public, mais nous avons eu déjà l'occasion d'en débattre.

Moins d'espace sera consacré à la voiture, il s'agira donc de privilégier le stationnement en sous-sol au lieu de la rue. La concertation s'est déroulée en trois étapes, le point de vue des habitants des autres départements d'Ile-de-France a également été pris en compte dans la réflexion, contrairement à ce qui a été affirmé par certains collègues et nous nous en félicitons.

Trois priorités sont ressorties : la première, c'est celle relative à l'accessibilité universelle à l'espace public pour toutes et tous avec une pensée particulière pour les personnes en situation de handicap. Pour ce faire, nous proposons donc la création de 1.000 nouvelles places P.M.R. qui seront gratuites bien évidemment, ce qui nous amènera ainsi à 5.500 places P.M.R. à l'échelle de tout Paris.

Les places P.M.R. en sous-sol déjà créées deviendront également gratuites et ce de manière progressive, c'est donc un engagement très fort de la Ville pour aller vers plus d'accessibilité et cela va aussi dans le sens de l'action mise en place par la collectivité, notamment concernant les transports en commun comme nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre ici dans le cadre des travaux de la troisième commission, puisqu'il est prévu l'aménagement de plus de 1.000 stations de bus pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et ce, d'ici quelques années.

Le deuxième axe de cette concertation concerne, lui, la nécessité d'un contexte que l'on connaît de réchauffement climatique, de pouvoir favoriser des mobilités plus vertueuses, plus respectueuses de l'environnement, et nous nous sommes engagés ainsi à créer 1.000 nouvelles places Mobilib' ainsi que 4.000 nouvelles places en "free floating".

Notre engagement se poursuit aussi dans des mesures déjà annoncées avec l'électrification du parc automobile et la sortie du diesel à horizon 2024 et à horizon 2030 pour le thermique. Cela passe aussi par la création de 6.000 nouvelles bornes de recharge, puisque favoriser les véhicules électriques sans prévoir les bornes de recharge de ces dits véhicules n'est pas très cohérent et met parfois les usagers volontaires pour l'utilisation de véhicules électriques dans des situations difficiles.

Par ailleurs, les utilisateurs de véhicules électriques pourront bénéficier quant à eux également d'un stationnement gratuit, c'est aussi une incitation très forte que nous souhaitons mettre en place.

La nouvelle politique en matière de tarification s'inscrit aussi dans cette logique, puisque rendre payant le stationnement des deux-roues motorisés et polluants devrait permettre d'encourager les modes de transport plus

écologiques au-delà du débat que nous avons pu avoir sur l'ensemble des nuisances générées par ces deux-roues motorisés.

Enfin, le troisième axe concernait notre troisième priorité sur les flux professionnels qui sont bien évidemment prioritaires. Il ne s'agit pas de dire ou laisser dire ici que nous souhaiterions opposer les usages, notamment pénibiliser davantage les professionnels, travailleurs et travailleuses, qui sont dans l'obligation de pouvoir utiliser leur véhicule.

Nous avons donc pris à ce sujet des mesures volontaristes avec la création de 1.000 nouvelles places supplémentaires pour les livraisons et le même nombre pour les vélos cargos et nous avons également prévu la création de 100 places supplémentaires pour les taxis, pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions.

Là aussi, cela passe par une refonte de notre politique tarifaire en maintenant bien évidemment et contrairement à ce qui a été dit, les tarifs des cartes professionnelles qui seront désormais ouvertes aussi aux professionnels de grande couronne, c'est important de le souligner, là aussi l'idée n'est pas de pénaliser les professionnels quelle que soit leur localisation en Ile-de-France.

Il en est donc sorti des propositions très intéressantes qui continuent de démontrer la volonté de notre collectivité de s'engager dans la transition écologique en réduisant la place des transports motorisés individuels et de privilégier la récupération de l'espace public en augmentant les tarifs en surface pour qu'ils se rapprochent de ceux en sous-sol.

Il y a eu un certain nombre de débats entre M. WEIL, M. GOUJON et M. BELLIARD, qui avaient besoin d'être rassurés sur la nécessité de concerter les maires d'arrondissement et sur le fait que ces mesures faisaient partie du programme de la mandature pour lequel nous avons été élus.

M. Nicolas NORDMAN nous a indiqué que les décrets du Conseil d'Etat n'étaient pas encore publiés, donc que nous ne pourrions pas avancer lors de cette séance sur la question de la police municipale.

Nous avons eu, via Mme GOURET de la Préfecture de police, la présentation du budget supplémentaire de ladite préfecture.

Enfin, un vœu nous a été présenté sur la question du vol des vélos, du groupe Paris en commun.

Voilà l'essentiel de nos travaux, chers collègues, je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

2021 DVD 57 - Tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine (16e, 17e). - Communication du bilan annuel 2020 des projets.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la communication à destination des usagers.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous débutons avec l'examen d'une communication DVD 57 du bilan annuel 2020 des projets du tramway T3, et par l'examen du vœu référencé n° 43.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour 5 minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, le prolongement du tramway T3 à la porte Dauphine en passant par la porte Maillot est une perspective de nature à renforcer l'attractivité des territoires traversés, en témoigne la fréquentation des nouveaux tronçons qui facilitent les déplacements de dizaines de milliers de Franciliens. Mais, qui dit prolongement dit aussi travaux et ceux du prolongement actuel sont conséquents.

Nous entrons donc dans le dur avec une phase périlleuse, celle de la fermeture à la circulation de la porte Champerret dans quelques jours pour 20 mois.

Cette fermeture va avoir un impact majeur sur les déplacements dans et aux abords du quartier de la porte de Champerret où est notamment implanté un terminal bus place Stuart Merrill. Il est donc urgent de communiquer de manière efficace aux riverains et usagers de transports en commun sur les nouveaux itinéraires des lignes de bus impactées par les travaux du T3. J'insiste sur l'aspect visuel et signalétique des communications, notamment sur les cheminements piétons, cyclistes le long du boulevard Gouvion Saint-Cyr et de l'avenue Stéphane Mallarmé.

Les nuisances engendrées par ces travaux sont extrêmement importantes, elles impactent de manière significative le quotidien de ces nombreux habitants, des dizaines de milliers d'habitants sur le parcours du nouveau tracé.

Ce vœu que je présente au nom de l'équipe municipale a pour objectif de demander un renforcement de la communication sur la nature et la durée des opérations dans le cadre du prolongement du T3, de manière que dans

les toutes prochaines semaines, les automobilistes, les cyclistes, les piétons mais également les usagers des transports aient une information très claire et très visible.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre du prolongement du tramway T3, il est nécessaire de renforcer l'ouvrage au-dessus de la ligne 3 du métro pour pouvoir supporter le poids du futur tramway. C'est donc un chantier de très grande envergure qui doit être lancé à partir du 16 juillet et pour une durée d'environ 20 mois durant laquelle la porte de Champerret sera fermée à la circulation.

Les déplacements sont fortement perturbés dans le secteur depuis l'installation des premières emprises il y a quelques semaines et comme vous l'avez dit à juste titre, nous allons entrer dans le dur pendant une période de 20 mois.

C'est pourquoi nous travaillons avec les villes voisines de Neuilly et Levallois, avec I.D.F. Mobilités et la R.A.T.P. sur l'organisation de cette période très particulière.

Depuis plusieurs mois, un comité de pilotage auquel participe l'ensemble des parties prenantes se réunit de manière régulière, afin d'aborder tous les sujets liés à cette restriction. C'est dans ce cadre et avec l'appui de la Mission tramway que vous avez travaillé, Monsieur le Maire, de façon très active avec nous sur l'implantation d'une communication visuelle à l'attention des piétons et des automobilistes, notamment pour indiquer les itinéraires de déviation conseillés.

Nous avons également proposé à la Ville de Levallois d'installer des panneaux de ce type de l'autre côté du périphérique pour prévenir les automobilistes en provenance de banlieue. Nous devons regretter que cette proposition ait été refusée par le représentant de Levallois.

Bien entendu, la R.A.T.P., sous l'égide d'I.D.F. Mobilités, participe à ce comité de pilotage et s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires pour informer au mieux les usagers du transport, notamment les usagers du bus dont les itinéraires seront modifiés pendant une longue période.

Compte tenu de ce travail mené collectivement avec vous sur tous ces sujets et les actions déjà engagées, il nous semble que ce vœu est satisfait. Et donc, je souhaite que vous puissiez le retirer, sinon nous émettrons un avis défavorable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu est-il retiré ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 43 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 57).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux flux générés dans le cadre des chantiers de la gare du Nord, de l'hôpital Lariboisière et de la liaison ferroviaire CDG Express.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés ; nous examinons donc le vœu référencé n° 44 relatif aux flux générés dans le cadre des chantiers de la gare du Nord, de l'hôpital Lariboisière et de la liaison ferroviaire Charles de Gaulle Express.

La parole est à François DAGNAUD, pour deux minutes.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - J'interviens au nom et en lien avec Alexandra CORDEBARD et Eric LEJOINDRE, puisque ce vœu est la synthèse des interrogations, des interpellations et des alertes partagées par les élus des 10^e, 18^e et 19^e arrondissements dans la perspective de trois gros chantiers qui vont marquer l'actualité de ces quartiers dans les années qui viennent, s'agissant de la gare du Nord, de la ligne du CDG Express et de l'extension de l'hôpital Lariboisière.

Nous avons découvert un peu tardivement que la société chargée de la rénovation de la gare du Nord comme l'A.P.-H.P. pour l'hôpital de Lariboisière ont prévu des itinéraires d'approvisionnement de ces chantiers, qui tous impacteraient, très sévèrement, nos quartiers, avec déjà un choix du tout camion qui est en soi un sujet d'interrogation et de désaccord.

Je crois que l'on ne peut pas aujourd'hui imaginer des chantiers de cette envergure en plein Paris, en pleine ville sans se poser au préalable la question des modes alternatifs au tout camion, au tout voiture dans des arrondissements, dans une ville qui se renouvelle et se réinvente sur un mode plus durable et avec des circulations apaisées.

Pour ne prendre que quelques exemples, l'avenue Corentin Cariou comme l'avenue de Flandre a été réaménagée ces dernières années avec une réduction des espaces dédiés à la circulation avec des sites propres pour les bus et des pistes cyclables, et imaginer y faire transiter des dizaines, voire des centaines de gros-porteurs toute la journée est parfaitement inconcevable. Il en est de même sur les boulevards du 18^e arrondissement traversés par des marchés, des écoles et des pistes cyclables.

Nous avons donc engagé un travail avec le soutien, et je l'en remercie, de Jacques BAUDRIER pour amener les porteurs de ces projets à repenser l'organisation de ces chantiers. Ce vœu vise à prendre acte de notre détermination à ne pas laisser faire n'importe quoi dans l'organisation de ces chantiers.

Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à la maire du 10^e arrondissement, Mme CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Peu de choses à ajouter, sinon qu'en effet les engagements notamment de "Stationord", de travailler à organiser le chantier de la gare du Nord en lien étroit avec à la fois les habitants et les élus, là trouvent un peu leurs limites, puisque nous avons vraiment une revendication collective de voir diminuer les impacts négatifs de l'organisation de ce chantier. "Stationord" a pris des engagements très importants et nous voulons les voir appliqués et ce n'est pas ce qui se dessine.

Par ailleurs, il faut également, à travers ce vœu, entendre une interpellation de l'A.P.-H.P., qui pour l'instant fait peu d'écho à nos demandes, et on ne peut en effet et François DAGNAUD le disait très clairement, tolérer une désorganisation complète de la ville pendant non pas plusieurs semaines mais plusieurs années, sans être entendus. Donc, nous le rappelons fort à ces deux opérateurs, leurs chantiers s'inscrivent dans la ville de Paris à l'intérieur de quartiers très denses. Y vivent des familles, des enfants qui vont à l'école, nous ne pouvons vivre au rythme balancé de ces camions toute la journée, il faut trouver des solutions.

Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, je ne puis qu'adhérer à vos demandes qui rejoignent toutes les préoccupations de notre Exécutif.

Il s'agit de très gros chantiers à la fois sur la gare du Nord et sur l'hôpital Lariboisière, donc il est primordial que ces chantiers de très grande ampleur dans des quartiers très denses soient particulièrement exemplaires.

Au titre de la réduction des nuisances, cela concerne en premier lieu déjà les modes opératoires des chantiers qui doivent être revus, les maîtres d'ouvrage doivent faire évoluer leurs méthodes pour réduire au maximum les impacts et doivent mesurer et anticiper les nuisances. C'est par exemple ce que fait la Ville de Paris, ce que nous faisons en tant que maître d'ouvrage au niveau de la porte Dauphine en proposant des nuits d'hôtel aux riverains les plus exposés aux chantiers nocturnes.

Les chantiers et les très grands chantiers de ce type doivent également réduire au maximum leurs emprises sur l'espace public, en particulier dans des quartiers aussi fréquentés et il y a des évolutions ou des prises en compte importantes à faire et des évolutions de la part de l'A.P.-H.P. sur les emprises pour l'hôpital Lariboisière. Nous soutenons entièrement vos demandes, Madame Alexandra CORDEBARD.

De plus, il faut aussi, et François DAGNAUD à juste titre a rappelé que ces chantiers doivent être exemplaires en matière logistique. Les matériaux doivent être livrés et les gravats évacués si possible en utilisant les modes les

moins polluants et dans ce cas présent, la proximité immédiate des voies de chemin de fer est une opportunité évidente pour réduire le nombre de poids lourds sur les voies.

A de nombreuses reprises, nous avons demandé à la S.N.C.F. de mettre en place cette logistique ferroviaire pour les chantiers du secteur et nous attendons toujours ses propositions.

Nous avons eu l'occasion ensemble de porter de façon assez vive ces exigences auprès des différents maîtres d'ouvrage. Ce vœu nous permet de rappeler qu'il est indispensable d'avoir recours à d'autres modes que la route, ferroviaire et fluvial pour la logistique de chantier.

Nous travaillons actuellement à la rédaction d'une charte chantier durable qui reprend cette problématique, elle sera diffusée cet automne.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis favorable à votre vœu.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 44 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 237).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une plateforme de communication sur les travaux dans l'espace public.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 45 relatif à une plateforme de communication sur les travaux dans l'espace public.

La parole est à M. Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, selon les données de la Mairie de Paris, plus de 6.000 chantiers ayant un impact sur l'espace public sont en cours dans Paris. Ce que l'on remarque quand on se promène dans la rue, c'est que beaucoup de chantiers apparaissent, et évidemment les riverains ne sont pas toujours au courant. C'est le cas dans notre arrondissement, le 17e, mais aussi partout à Paris. C'est le cas aussi avec les travaux de réaménagement de la porte Maillot et le manque de communication qu'il peut y avoir autour, ce qui fait que les gens ont des surprises parfois en sortant de chez eux, y compris les personnes à mobilité réduite qui parfois ont du mal à se mouvoir sur les trottoirs.

Partant de ce constat, on a décidé de lancer dans le 17e arrondissement une plateforme qui s'appelle "chantiers 17.paris", qui reprend des données qui se trouvent en ligne en "open data", des données de la Mairie de Paris mais aussi des concessionnaires, des données que l'on peut trouver un peu partout, que l'on a centralisées sur une carte.

Elle envoie de l'information directement aux gens, puisqu'aujourd'hui, ce que fait la Mairie de Paris, c'est de mettre en ligne une plateforme à laquelle les gens doivent se connecter pour avoir de l'information. Nous, nous faisons du "push" et prévenons les gens qui vivent à moins de 300 mètres des chantiers, qu'un chantier va apparaître près de chez eux.

A l'heure actuelle, plus de 350.000 notifications ont été envoyées aux habitants vivant autour des chantiers en cours, ce qui est un chiffre énorme et on se rend compte que si c'était élargi à l'échelle de Paris, des millions de notifications arriveraient à des gens pour les prévenir qu'ils doivent changer de chemin ou se déplacer par ailleurs quand ils sont à mobilité réduite.

Nous avons mis en place cette plateforme, nous voudrions vous la livrer en "open source", puisque nous voulons participer à l'"open source" de la Mairie de Paris, vous transmettre les codes et vous proposer de la développer à l'échelle parisienne entière, pour vous permettre tout simplement de partager ces bonnes pratiques.

Sachez qu'en deux semaines, près de 5 % de la population du 17e a rejoint la plateforme, ce qui représente déjà quand même quelques milliers de personnes.

Merci à tous.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, mes chers collègues, je vous remercie de l'engagement de la mairie du 17e sur ce sujet, qui est permis par le fait que la Ville de Paris a décidé début 2021 de mettre en "open data" des

milliers de données chantiers concernant les 6.000 chantiers en permanence en cours dans notre ville, qu'il s'agisse de chantiers de la Ville de Paris, des opérateurs de réseaux ou des chantiers privés.

Les mairies d'arrondissement ont par ailleurs à leur disposition une application qui permet, au-delà des chantiers en cours, de visualiser les chantiers à venir, les demandes d'intervention en cours d'instruction. Nous avons détaillé cet outil lors du dernier comité chantiers avec les mairies d'arrondissement.

Comme vous l'avez dit, sur "paris.fr" une carte présente l'ensemble des chantiers sur le territoire parisien. Elle est à disposition de tous et propose de visualiser le détail de chaque chantier. Cette carte permet par ailleurs de signaler et localiser sur chaque chantier une anomalie dans l'application "DansMaRue".

De fait, il y a déjà une application qui informe sur les chantiers qui est l'application "DansMaRue" développée par la Ville de Paris, et si on peut envisager d'apporter des développements sur l'information aux habitants, c'est sans doute plus par la proposition d'enrichir cette application "DansMaRue" que de rajouter une autre application spécifique.

Par ailleurs, d'autres mairies d'arrondissement à part la mairie du 17e ont aussi des initiatives tout à fait positives, c'est le cas de la mairie de Paris Centre, de la mairie du 13e qui ont développé des outils de communication spécifiques sur les chantiers à partir des données qui sont en "open data". Chaque mois, des informations sont détaillées par au moins ces trois mairies d'arrondissement aux habitants sur les chantiers et aménagements en cours.

De ce fait, nous travaillons sans doute à un enrichissement de l'application "DansMaRue" avec des données chantiers plutôt qu'au fait de reprendre directement une des solutions proposées par une mairie d'arrondissement pour diffuser encore plus largement les données sur les chantiers, mais en tout cas, il me semble que dans ce cadre il est prématuré de donner un avis favorable à votre vœu.

Je vous propose donc de le retirer, tout en félicitant la mairie du 17e pour le travail réalisé, au même titre que la mairie de Paris Centre et celle du 3e arrondissement.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu est-il maintenu ?

M. Paul HATTE. - Merci pour vos félicitations. On l'ouvrira à l'échelle de Paris si besoin. On maintient le vœu.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 45 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DVD 67 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (222.079,84 euros).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 67 relatif à l'indemnisation à l'amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels.

La parole est à Rudolph GRANIER, pour cinq minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

SaccageParis, avec vous c'est un peu notre marronnier. A chaque Conseil de Paris vous nous présentez un projet de délibération pour lequel la Ville doit indemniser de manière amiable ou par les voies judiciaires différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe directement à la Ville.

Je ne vais pas vous faire la liste, c'est le boulevard Arago dans le 13e, Haussmann dans le 8e, le boulevard de Belleville dans le 20e, le boulevard de Magenta, pour des raisons aussi diverses et variées que dépôts sur la chaussée, socles dépourvus de borne haute, j'en passe et des meilleurs.

Tout à l'heure, la présidente, Mme EL AARAJE, en analysant les dossiers de la 3e Commission, nous parlait de transformation de l'espace public. Commencez simplement par l'entretenir, ce sera déjà pas mal.

Monsieur BELLARD, je me permets de vous interpellé directement, cela fait trois fois en Commission, deux fois en Conseil de Paris que je vous demande quels sont les montants consacrés à ces indemnités amiables ou par voie judiciaire auprès des visiteurs, des habitants de Paris, et cela fait trois fois que vous êtes en totale incapacité de nous répondre, m'ayant gentiment dit qu'il fallait que je sorte une calculatrice la première fois.

Juste, Monsieur BELLARD, dites-moi dans quels délais vous pensez transmettre ces chiffres ? Puisqu'en 3e Commission, la semaine dernière, vous disiez : "j'ai eu des résultats, mais ce n'est pas très probant, ce n'est pas tout à fait ce que je voulais", on n'a rien compris. Je vous demande, au titre de la DVD, quels sont les montants

indemnisés sur un an, depuis le début de cette mandature, pour les Parisiens et les visiteurs de Paris, puisque tout le monde est concerné.

Je sais que votre sens du détail, que votre célérité et votre volonté de bien traiter l'opposition vont se matérialiser dans votre immédiate réponse.

Je vous remercie, Monsieur BELLIARD.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Monsieur BELLIARD, vous êtes très sollicité pour répondre donc.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur GRANIER.

Chers collègues, vous revenez une nouvelle fois effectivement sur ces éléments qui sont liés à l'indemnisation amiable de différents tiers. D'abord, peut-être pour rappeler que ces indemnisations ne sont pas une nouveauté, elles ont pour objet de réparer les dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. La somme qui est aujourd'hui présentée à notre Conseil est de 222.079 euros.

Cette somme, et c'est pour cela que la calculatrice est parfois utile, s'ajoute à celle déjà votée lors de nos précédents conseils. J'ai fait le calcul pour vous, et pour partager avec vous des éléments chiffrés. En 2020, nous avons totalisé 1.385 million d'euros d'indemnisation pour, parce que c'est important de le ramener au nombre de cas indemnisés, pour 290 cas indemnisés au total.

Pour effectuer une comparaison, la moyenne des 10 dernières années qui m'a été communiquée, que j'ai faite moi-même, est de 1.105 million d'euros d'indemnisation par an pour 285 personnes indemnisées par an. Là encore, nous sommes sur une moyenne sur les 10 dernières années.

Je vous laisse faire la comparaison, en tirer les conclusions que vous souhaitez. Globalement, le nombre de cas en 2020 est dans la moyenne des 10 dernières années, 285 versus 290, avec une légère augmentation du montant total, qui semble montrer une légère inflation du montant par cas indemnisé.

Il n'y a pas d'augmentation excessive si on regarde ces chiffres. C'est là que je vous rejoins, en tout cas en toute petite partie. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de ces éléments, même s'ils montrent que nous restons dans une fourchette moyenne.

Les efforts que nous fournissons, je profite comme à chaque Conseil de ce projet de délibération pour remercier chaleureusement l'ensemble des services qui agissent au quotidien, dans un contexte d'ailleurs, vous l'avez rappelé avec SaccageParis, de violences répétées sur les réseaux sociaux, mais ils continuent à faire leur travail, et je les en remercie au nom de l'Exécutif, ainsi que les moyens importants que nous consacrons à l'entretien, eh oui, à la transformation et à la requalification de la voirie.

Tout cela doit être bien entendu continué, et bien sûr amplifié pour la suite. Merci beaucoup.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 67).

2021 DVD 70 - Actions contribuant à la Stratégie Paris Piéton. - Subventions (29.300 euros) et conventions avec 8 associations.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 70 relatif à la stratégie "Paris Piéton" et l'amendement n° 148 qui s'y rattache.

La parole est à Mme Corine FAUGERON, pour cinq minutes.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Hier déjà, nous élus écologistes, avons pu nous réjouir en écoutant la moitié de l'hémicycle promouvoir la réforme du stationnement qui, en lien avec la mise en place de la Z.T.L., zone à trafic limité de Paris centre, vise à réduire drastiquement la circulation d'abord dans le centre, puis dans l'ensemble de Paris.

En 2001 nous avons dessiné pour Paris un réseau vert réservé aux mobilités douces : piétons, vélos, et transports en commun, pour accéder aux espaces verts, aux écoles et aux mairies.

Notre objectif était de créer des espaces verts partout pour que personne ne soit éloigné de plus d'un quart d'heure d'un espace vert. Le dernier Plan Climat fixe désormais cet objectif à sept minutes.

20 ans plus tard, nous ne sommes plus les seuls à dire que la voiture pollue, qu'elle occupe une trop grande part de l'espace public et coûte cher. Ce mode de transport urbain pour des déplacements non professionnels est en fait réservé aux privilégiés.

Aujourd'hui, la Ville de Paris veut mettre en place la ville du quart d'heure, c'est-à-dire la ville adaptée aux piétons, encourageant le renouveau de la vie de quartier.

Ce projet de délibération propose d'accorder des subventions à huit associations qui contribuent à la stratégie "Paris piéton". Cette stratégie, adoptée en 2017, est structurée en cinq grands axes, afin d'encourager et d'améliorer les déplacements piétons à Paris.

La marche et la promenade sont des modes de déplacement très plébiscités dans notre ville, puisque les Parisiens réalisent près de 60 % de leurs déplacements intramuros à pied.

Avec le développement exponentiel de nouvelles mobilités, l'apparition de nouveaux usages de l'espace public et la très forte densité de la ville, certains piétons peuvent à juste titre ressentir un sentiment d'anxiété. La stratégie "Paris piéton" entend donc répondre aux difficultés rencontrées par ces piétons, notamment par les plus vulnérables, personnes à mobilité réduite, seniors ou enfants.

Les associations que nous finançons aujourd'hui permettent aux Parisiens de s'approprier la culture piétonne dans l'espace public, notamment dans les quartiers populaires, et d'élever les standards de confort piétonnier dans nos rues. Je veux notamment saluer "Des cris et des villes", "Rosa Parks" et "Fabrication maison", trois associations qui travaillent à redéfinir le rapport des habitants avec l'espace public dans le 19^e arrondissement.

Car, se déplacer et se balader dans son quartier ne coule pas de source pour tout le monde, alors que la marche favorise le lien social et l'ancrage local.

Nous sommes conscients qu'il reste à faire pour donner aux piétons la place qu'ils méritent dans notre espace public. Sur le chemin d'une ville apaisée, les élus écologistes se félicitent que la ville s'attelle depuis le début de la mandature à une plus grande régulation des usages de l'espace public. C'était d'ailleurs le sens de plusieurs vœux déposés par notre groupe.

Dans cette continuité, nous espérons, cher David BELLARD, que la Ville lance rapidement le travail sur le Code de la rue.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération consiste en l'attribution de subventions pour contribuer à une ville plus agréable pour les piétons.

Pourtant, la politique de la Mairie de Paris est directement à l'origine de la dégradation de la condition du piéton parisien. Quand un Parisien sort de chez lui, il faut qu'il regarde bien si un vélo ou une trottinette ne frôle pas la porte d'entrée de son immeuble. S'il est accompagné d'un enfant, il faut surtout bien lui tenir la main. Les enfants ne peuvent plus gambader seuls sur les trottoirs. Ce serait dangereux, ils pourraient se faire renverser par une trottinette ou un vélo, ou tomber en raison des encadrements des pieds d'arbres.

Ensuite, il doit se frayer un chemin pour passer sur certains trottoirs où des terrasses de restaurants ou cafés ont été aménagées sans respecter les règles. Sans parler des pistes cyclables sur les trottoirs où les piétons sont en danger. La voirie est en si mauvais état que la Ville doit indemniser chaque année des piétons qui ont été accidentés, certains gravement et qui auront des séquelles mettant en cause la responsabilité de la Ville.

Il faut bien le constater : le piéton n'est pas en sécurité à Paris. En 2020, 16 piétons sont morts à Paris. Ce sont les victimes les plus touchées.

La presse s'est fait l'écho dernièrement d'un dramatique accident de trottinette électrique ayant renversé un piéton, qui a trouvé la mort ; d'une femme renversée par un cycliste sur un passage piéton. Il faut bien le constater, malheureusement, les piétons ne sont plus en sécurité.

Au lieu d'afficher une "stratégie piéton", la Ville devrait revoir sa politique pour préserver la sécurité des piétons, qui représentent plus de 60 % des déplacements dans la capitale.

Nous voterons cependant ces subventions, mais je voulais profiter de ce projet de délibération pour alerter sur la condition dégradée du piéton à Paris.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, personnes malvoyantes ou en fauteuil roulant, jeunes parents avec poussette, enfants en bas âge, seniors, quelle que soit notre situation, nous avons en ce moment même une très grande difficulté à nous réapproprier les trottoirs, pourtant élargis ces dernières années à Paris dans de nombreuses voies.

Nous sommes tous piétons, cela a été dit par mes collègues. Or, le piéton n'a pas la part belle dans le Paris de 2021. Les trottoirs sont encombrés par de nombreux travaux, on vient d'en parler, peu coordonnés ni contrôlés, par les dépôts sauvages, par les trottinettes, les scooters mal garés, par certains cyclistes aussi roulant sur les trottoirs, sans parler des livreurs sur les passages piétons et les terrasses irrespectueuses non réglementaires posées par une minorité de restaurateurs.

J'en prends pour exemple l'école de la rue Robert Estienne dans le 8e, où les parents d'élèves ne peuvent même plus emprunter les trottoirs lorsqu'ils vont chercher leurs enfants à l'école.

Espérons que par ce projet de délibération, le piéton revienne au centre des préoccupations de la Mairie centrale. Nous demandons ainsi une plus grande vigilance et une réactivité de la part de la Ville suite aux signalements nombreux déposés par les riverains dans l'application "DansMaRue".

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant au maire du 6e arrondissement, M. Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Madame la Maire, je voulais saisir ce projet de délibération pour proposer un amendement relatif à la mise en place d'un plan général de circulation, de stationnement, et de protection des piétons.

En effet, on a vu depuis un an se développer de nombreuses mesures, certaines sous l'emprise de la crise sanitaire, notamment les coronapistes, qui ont été réalisées en urgence avec l'accord de l'Etat, il faut le signaler.

Et puis, on a eu de l'urbanisme tactique, on a eu également l'impact des terrasses implantées sur beaucoup d'endroits, de places de stationnement, on en parlait hier, de places de livraison, ce qui peut conduire à des difficultés, tant pour les piétons que pour certains automobilistes qui tournent en rond. Je ne parle pas des chantiers.

On a donc une accumulation de mesures annoncées, sans vision d'ensemble, même si certains reconnaissent un certain nombre d'objectifs que nous connaissons bien. Ces dispositifs entraînent un encombrement de la voirie parisienne, un déséquilibre dans le partage de l'espace public, et interrogent, comme cela a été dit par différents intervenants sur les différents bancs de cette Assemblée, sur la condition du piéton, sa sécurité dans les rues et les espaces publics.

C'est pour cette raison que je souhaiterais qu'un article 10 soit ajouté au projet de délibération DVD 70, rédigé comme suit :

"1-, ou a, ou A, un plan général, selon vos souhaits, un plan général de la circulation du stationnement et de la condition du piéton est élaboré par la Ville de Paris, en concertation avec les mairies d'arrondissement, les conseils de quartier, et les acteurs socioéconomiques et culturels.

2- Un organisme indépendant, à définir, réalisera une évaluation du dispositif mis en place sur la voie publique parisienne depuis la crise sanitaire, coronapistes, fermeture de la rue de Rivoli, voies mises en sens unique ou dont le sens de circulation a été inversé, et terrasses éphémères".

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Contrairement à ce qui a été dit, notamment à ce que vous avez dit, Madame TOUBIANA, notre politique, en réduisant la place de la voiture, préserve et améliore la situation des piétons, bien plus d'ailleurs qu'elle ne l'était et que la marche à pied ne l'était dans un Paris manifestement fantasmé dans votre esprit, qui débordait de voitures, où l'on ne pouvait même plus marcher sur les trottoirs et où il était extrêmement difficile de traverser la chaussée tellement nos avenues ressemblaient à des autoroutes.

Je vous rappelle une donnée statistique essentielle : aujourd'hui, les premières causes d'accidents mortels sont d'abord liées à la voiture individuelle, ensuite aux poids lourds, et ensuite aux scooters. Ce sont bien les véhicules motorisés qui tuent principalement à Paris, très largement par rapport aux autres moyens de déplacement.

Bien sûr, il y a encore beaucoup à faire, notamment parce qu'il y a une complexification des modes de mobilité et de déplacement, une multiplication de la façon d'user l'espace public. Nous continuons à faciliter et promouvoir la marche à pied en améliorant l'hospitalité des espaces publics et la diversité des usages lors de nos déplacements quotidiens. C'est particulièrement important pour les usagers les plus vulnérables, je vous rejoins Corine FAUGERON, notamment les enfants et les seniors.

Cela se traduit notamment par la facilitation des continuités piétonnes et la création de nouveaux cheminements piétons sur la voirie, le développement de nouveaux usages de la rue comme nous le ferons cet été dans de nouvelles "rues aux écoles" rendues aux enfants et à la communauté éducative. Mais aussi en élevant les standards de confort des espaces publics, en assurant la bonne orientation des piétons, et en confortant aussi une culture piétonne à Paris, que nous construisons petit à petit.

Toutes ces dynamiques requièrent l'engagement de tous les acteurs concernés, au premier rang desquels les associations qui collaborent, et avec lesquelles nous travaillons pleinement avec les services de la Ville de Paris, et développent avec nous des politiques piétonnes à la hauteur des attentes formulées aujourd'hui par les Parisiennes et Parisiens.

Par ce projet de délibération, je vous propose d'en soutenir huit très rapidement : "Rue de l'avenir", qui œuvre depuis 1988 à un partage plus équilibré de l'espace public et mène avec nous une action éducative et pédagogique en direction de l'ensemble des usagers de l'espace public, et plus particulièrement en direction des enfants et des jeunes. Je tenais ici à les en remercier.

Les associations "Fabrication maison", "Rosa Parks", "Home Sweet Mômes" et "Des cris des villes" qui œuvrent toutes les quatre dans les 17 et 18e arrondissements au développement de nouveaux usages de l'espace public, à de nouvelles signalétiques et à la convivialité de nos rues.

Nous proposons également de soutenir l'association "le Picoulet", bien connue dans le 11e arrondissement et l'association "Passerelle" dans le 17e, qui organisent des événements de quartier, des fêtes, et participent à la mixité sociale, tout en repensant les usages de la rue par de nouvelles approches artistiques.

Enfin, "Paris sans voiture", association pionnière dans son travail d'apaisement de l'espace public, ayant contribué notamment au développement de la journée sans voiture dans la capitale.

La prochaine édition de cette journée se tiendra le 19 septembre prochain.

Votre amendement, Monsieur le Maire, Monsieur LECOQ, demande de nouvelles concertations sur la circulation, le stationnement et la stratégie du piéton alors que nous venons tout juste de terminer la première phase de concertation du projet de zone à trafic limité du centre, à laquelle vous et vos équipes étiez associés, et qui se poursuivra sous d'autres formes dans les mois à venir.

Nous avons récemment mené aussi une longue consultation sur le stationnement, les Etats généraux du stationnement, nous en avons largement débattu et parlé hier lors de notre séance, qui ont abouti à la délibération votée ce mardi, ainsi qu'une concertation en vue du passage de Paris à 30 kilomètres/heure dès cet été.

Par ailleurs, l'équipe municipale avait déjà organisé une grande consultation qui associait les maires d'arrondissement et territoires limitrophes, les associations et les institutions parisiennes, pour rétablir sa stratégie piétonne votée à l'unanimité en janvier 2017. Je voulais en profiter pour remercier et saluer mon collègue Christophe NAJDOVSKI.

Les Parisiennes et Parisiens attendent des résultats. Pour ne pas multiplier ces dispositifs de concertation, je vous demanderai de retirer votre amendement. Sinon, je me verrai dans l'obligation d'y émettre un avis défavorable.

Je vous appelle à soutenir ces associations, chers collègues, à voter ce projet de délibération. Ces associations participent pleinement à la politique de la Ville. Les subventions demandées sont d'un montant total assez négligeable, petit, de 29.300 euros.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, votre amendement est-il maintenu ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Il est maintenu. Je voulais simplement dire que ce n'est pas un amendement négligeable. Un plan général de circulation, c'est même dans votre intérêt, mon cher collègue. À force d'empiler les mesures, on aura des difficultés. Je voulais vous le rappeler.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 148 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 148 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 70).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la pratique féminine du cyclisme.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, avec le vœu référencé n° 46 relatif à la pratique féminine du cyclisme.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour deux minutes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Le 9 mars 2020, à l'initiative du collectif "Femmes en mouvement", j'ai eu la chance de participer à une opération joliment baptisée "vélodacieuse". Nous sommes plusieurs dans la salle à avoir tenté l'expérience de faire un trajet à vélo pour identifier les difficultés particulières rencontrées par les femmes cyclistes.

J'en cite quelques constats : agressivité supplémentaire de la part des autres usagers de l'espace public, matinée d'insultes sexistes qui ne se démarquaient pas par leur originalité, trajets plus souvent fractionnés, les femmes adoptent des stratégies de mobilité différenciées souvent plus prudentes.

Mais nous renonçons aussi parfois à des équipements ou des pratiques pourtant bénéfiques tant pour notre autonomie que notre santé et même notre liberté. Tout cela n'est pas une surprise. La littérature scientifique à ce sujet est riche et les retours d'expériences des femmes cyclistes sont éclairants. J'en profite pour saluer Charlotte NENNER, ancienne conseillère de Paris et "vélodacieuse" pionnière.

Les écologistes tiennent à ce que notre Ville, engagée dans une ambitieuse transformation de l'espace public, continue à faire la part belle aux mobilités douces et s'adapte à l'ensemble des usages. J'en profite pour relever que la droite parisienne, après avoir moqué avec violence les féministes pendant tant d'années, salue désormais l'élargissement des trottoirs. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

Nous devons allier exigence et bienveillance dans le déploiement de nos politiques de mobilité. À cette fin, nous vous proposons de déployer des actions de prévention spécifiques vis-à-vis des femmes cyclistes. Nous souhaitons notamment instaurer des balades en non-mixité, à l'image des marches exploratoires si précieuses dans le cadre de révision du P.L.U.

J'espère que ce vote sera unanime et que la réalisation de ce vœu sera une belle manière pour Paris de préparer l'arrivée en 2022 du Tour de France féminin. En effet, cette grande compétition renouera enfin avec la pratique féminine du vélo, grâce à une première épreuve qui s'élancera depuis les Champs-Élysées.

Merci.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Chers collègues, je vous remercie vivement pour ce vœu en faveur de la pratique féminine du cyclisme.

Votre vœu et vos demandes s'intègrent dans les objectifs des politiques "Vélo" aujourd'hui menées par la Ville, à savoir de permettre à toutes, tous, et surtout à toutes, de se déplacer et faire réparer son vélo en toute sécurité à Paris.

Au cours de l'année écoulée, nous avons développé de nombreux aménagements sécurisés, et sur les quelques données de comptage à notre disposition, nous observons une proportion grandissante de femmes parmi les flux de cyclistes, tout comme on observe de plus en plus de personnes âgées, seniors et enfants qui pratiquent aujourd'hui le cyclisme. Ce sont des indicateurs extrêmement importants, aussi très encourageants de notre politique cyclable.

On peut évidemment se féliciter de cette évolution, mais votre vœu le rappelle, nous devons encore travailler pour permettre à tous et surtout à toutes de se sentir toujours plus en sécurité à vélo et de développer de manière extrêmement massive la pratique du vélo pour les femmes.

J'en profite enfin, après avoir émis un avis extrêmement favorable à votre vœu, pour saluer le travail de "Femmes en mouvement", l'association que vous avez citée dans votre intervention, qui fait un travail remarquable, et que nous avons intégrée dans le Comité vélo, avec lequel nous travaillons très régulièrement.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 46 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 238).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection des piétons et aux accidents de trottinettes.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 47 relatif à la protection des piétons face aux accidents de trottinette.

La parole est à Marie TOUBIANA.

J'allais vous le dire, on m'a signalé à plusieurs reprises que votre masque glisse régulièrement. Si vous pouvez bien le remettre.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'augmentation du nombre de trottinettes électriques à Paris représente un danger aussi bien pour les utilisateurs que pour les piétons.

La presse s'est fait largement l'écho d'une mort tragique le 14 juin dernier, et d'un accident grave le 2 juillet, quai Branly. Ces accidents ne sont malheureusement pas des cas isolés. En 2020, la sécurité routière dénombre 774 blessés chez les utilisateurs de trottinette. Ce nombre de blessés est en forte augmentation, plus 40 %, sans compter tous les piétons blessés par des trottinettes. Les hôpitaux parisiens se font l'écho de nombreuses blessures graves, traumatismes crâniens, fractures de mains, poignets, épaules, chevilles, dents cassées avec des séquelles importantes.

Sur le seul hôpital Saint-Antoine, un chirurgien rapporte que le service de traumatologie reçoit une quarantaine de personnes chaque semaine pour des accidents de trottinette, alors qu'il existe une dizaine de sites d'accueil d'urgence.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, vous devez veiller à la sécurité des Parisiens, des utilisateurs de trottinette comme des piétons qui restent les plus fragiles.

C'est pourquoi nous vous demandons de renforcer les verbalisations à l'encontre des utilisateurs de trottinette qui ne respectent pas le Code de la route.

Nous demandons également de lancer une campagne de communication afin de rappeler aux utilisateurs de trottinette le respect des règles de sécurité routière et leurs obligations en matière d'assurance.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame TOUBIANA de ce vœu qui met en lumière un sujet très important, celui de la trottinette électrique et de la sécurité.

Les usagers de trottinette électrique personnelle sont dans l'obligation de souscrire à une assurance de responsabilité civile les couvrant en cas de problème. En cas de contrôle, rouler en trottinette électrique sans assurance est passible d'une amende de 3.750 euros, sans compter l'indemnisation des dégâts en cas d'accident.

Pour les trottinettes en "free floating", la question de l'assurance des utilisateurs des trottinettes a été intégrée dans l'appel à concurrence qui d'ailleurs, je le répète et le souligne, a fait baisser le nombre d'engins sur la voirie parisienne, puisqu'il est limité à 15.000 pour l'ensemble des 3 opérateurs retenus. Ces plateformes assurent donc leurs usagers.

Je profite aussi de la présence de M. le Représentant du Préfet de police pour réitérer la demande de la Ville de Paris pour le renforcement des contrôles et des verbalisations sur les trottinettes qui ne respectent pas le Code de la route.

Comme vous, nous observons une augmentation des usages de ces trottinettes et de l'accidentologie depuis plusieurs semaines, qui correspondent au retour à une vie plus normale suite au déconfinement.

Afin de mieux réguler ce nouveau mode de déplacement, nous créerons avec l'aide des mairies d'arrondissement, des zones à vitesse réduite à 10 kilomètres/heure dans les endroits très fréquentés par les piétons partout dans Paris, à l'image de ce que nous avons lancé à Paris Centre il y a quelques jours.

Par ailleurs, nous allons demander aux opérateurs de "free floating" de renforcer leurs actions de communication et de sensibilisation auprès de leurs usagers. Nous demanderons une présentation très ambitieuse aux opérateurs de leur action en faveur de plus de sécurité routière lors de notre comité de suivi trimestriel.

Enfin, nous entamerons un travail important sur le Code de la rue dans les semaines à venir. Cette question de la cohabitation entre les différents modes de mobilité, avec en priorité la sécurisation des piétons qui sont les plus vulnérables, sera un moment propice pour sensibiliser les Parisiennes et Parisiens à ces questions.

Je vous ai transmis un certain nombre d'amendements à votre vœu. Si vous les acceptez et qu'ils vont dans le sens du propos que je viens de développer, j'y donnerai un avis favorable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

J'interviendrai pour présenter l'action de l'Etat sur ce sujet, puisque le développement de l'usage des trottinettes conduit à des comportements dangereux que les policiers observent tous les jours, et conduit à une accidentologie qui n'est pas rien. Il y a eu, il y a quelques jours, le quatrième accident mortel à Paris depuis l'apparition des trottinettes électriques en 2018. Le nombre d'accidents n'est pas négligeable. Les accidents impliquant des trottinettes électriques représentaient 4,5 % des victimes d'accident à Paris. Il y a eu 105 accidents depuis le début de l'année 2021, 108 l'année dernière à la même époque. Il s'agit d'une priorité importante pour l'action des services de contrôle de la Préfecture de police, avec un cadre réglementaire qui a évolué fin 2019, qui prévoit des infractions spécifiques à l'usage de ces engins, des règles que doivent appliquer leurs usagers et également des actions que doivent mener les entreprises qui les mettent à disposition.

Pour ce qui concerne la Préfecture de police, les opérations de contrôle se sont bien multipliées, je peux vous le confirmer. On en a eu 91 depuis le début de l'année, qui ont permis de dresser 123 infractions spécifiques à la réglementation des trottinettes. C'était une augmentation de 20 %. Il faut aller plus loin. D'autres infractions ne sont pas comptabilisées dans ce chiffre de 123, puisqu'elles concernent des infractions qui ne sont pas spécifiques aux trottinettes.

La Préfecture de police a développé une action d'information, de prévention dans les collèges, lycées, avec une cinquantaine d'ateliers dispensés depuis le début de l'année sur ces sujets pour apprendre un usage raisonnable de ces engins, c'est-à-dire un usage à faible vitesse, sur la chaussée, l'ensemble des règles qui sont très importantes pour le vivre ensemble.

À l'occasion des opérations de contrôle, les policiers se montreront de moins en moins préventifs et de plus en plus répressifs vis-à-vis des comportements observés, notamment en soirée.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci pour cette intervention.

Madame TOUBIANA, acceptez-vous les amendements de M. BELLIARD ?

Mme Marie TOUBIANA. - Oui, je les accepte.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 47 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 239).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet "rues aux écoles", rue Elisa-Lemonnier.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dispositif "rues aux écoles".

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 48, relatif au projet "rues aux écoles", rue Elisa Lemonnier.

La parole est à Valérie MONTANDON, pour deux minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Le dispositif "rues aux écoles" de la rue Elisa Lemonnier est l'illustration même de comment gâcher un projet consensuel et comment opposer les usagers les uns aux autres.

Lors du lancement de l'étude du réaménagement de la rue Elisa Lemonnier, les habitants de cette rue ont répondu favorablement à la mise en place de la concertation, dans un esprit constructif avec une volonté partagée de pacifier la rue.

La grande majorité des riverains est favorable à la réduction de la circulation grâce à des aménagements végétalisés et à une circulation organisée en "S".

Mais voilà, les riverains ont très vite déchanté. Ils ont eu le sentiment que tout avait été déjà décidé et ficelé avant même le début de la concertation et la mise en place des ateliers.

Parmi les trois groupes de travail, un seul prévoyait la fermeture de la rue avec une mise en double sens dans le haut de la rue. Comme par hasard, c'est ce projet qui a été retenu, alors que les riverains de la rue concernée étaient majoritairement pour les deux autres propositions.

Lorsque ces derniers mettent en doute le déroulement de la concertation, qu'ils ont jugée biaisée, la mairie du 12e les afflige, je cite, "d'une attitude qui aurait rendu difficile toute tentative de dialogue". Mais parlons de dialogue d'ailleurs, les riverains vous ont écrit, Madame la Maire, le 28 avril, relancée, et vous ne leur avez répondu que le 22 juin, comme par hasard la veille du Conseil d'arrondissement où ce vœu était déposé par notre groupe.

Oui, les riverains sont favorables à une rue plus apaisée, ils vous demandent juste de prendre en compte l'accès des riverains à leur logement, aux livraisons, aux services pour les personnes âgées, à la mobilité réduite et au besoin de déplacement des personnes en situation de handicap.

C'est pour cela que nous demandons dans ce vœu que la mairie du 12e prenne en compte les remarques formulées par les riverains concernés, c'est-à-dire de la rue Elisa Lemonnier, et puis mette en place une expérimentation sur une année scolaire, à partir de la rentrée 2021, des propositions 1 et 3 qui ont la faveur de la majorité des habitants de la rue Elisa Lemonnier, afin de permettre une évaluation de ce dispositif. Merci.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

S'agissant du même sujet pour le vœu n° 49, je vais proposer à Geoffroy BOULARD de le présenter.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous allons parler des "rues aux écoles". Je ne sais pas combien de vœux vont être nécessaires pour vous faire entendre raison sur la rue Roger Bacon. Je ne désespère pas de vous faire adopter une attitude constructive, pragmatique sur la circulation dans nos rues, et notamment dans cette rue.

Vous avez souhaité, contre l'avis des élus et des riverains, mettre en œuvre le dispositif "rues aux écoles". Sur le fond, nous ne sommes pas opposés à cette mesure, je vous le rappelle. Nous avons proposé à la Mairie de Paris un certain nombre de rues adaptées aux "rues aux écoles" que nous déployons dans le 17e arrondissement, dont la rue du Capitaine Lagache, qui sera pérennisée à la rentrée.

Dans ce vœu, nous demandons de renoncer au dispositif "rues aux écoles" rue Roger Bacon, là où il n'y a pas d'école. Vous avez installé un dispositif devant une école qui était sur Google et qui a fermé il y a deux ans.

Vous avez beau jeu de nous raconter qu'il y a une école au bout de la rue, mais vous avez reçu une pétition de 250 riverains, qui aujourd'hui doivent être entendus.

Je rappelle que pour les piétons, cet aménagement est dangereux, car beaucoup de deux-roues continuent de passer par là. Les forces de secours et de sécurité ont des difficultés de circulation dans un quartier, je le rappelle, qui est particulièrement touché par les travaux du prolongement du T3, boulevard Gouvion Saint-Cyr.

Je suis désolé de devoir de nouveau alourdir notre Conseil de Paris sur un vœu de bon sens, pragmatique, qui n'appelle pas une opposition au dispositif "rues aux écoles", mais sur ce tronçon je vous demande, Monsieur BELLIARD, de renoncer à ce dispositif inopérant et dangereux.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, encore une fois, des vœux qui sont en opposition au dispositif "rues aux écoles".

Je constate que comme à chaque fois... Laissez-moi parler, je ne pense pas vous avoir interrompu.

Je constate, comme chaque fois, que vous êtes favorables à la politique de réduction des voitures quand cela reste très conceptuel, écrit sur des papiers. Par contre, lorsque nous rentrons dans le concret, vous avez toujours, toujours une raison pour vous y opposer.

De quoi parle-t-on ?

Dans le cadre du dispositif "rues aux écoles", nous avons procédé, ne vous inquiétez pas je vis dans la même ville que vous, à la fermeture...

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Laissez parler M. BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Nous avons procédé à la fermeture de nombreux tronçons de rues parisiennes, qui comportent des écoles afin de réduire le bruit et la pollution aux abords desdites écoles, de permettre le respect des gestes barrières sur les parvis aux horaires d'entrée et de sortie de classes, d'éviter les accidents de la route sur le chemin de l'école, et de redonner cet espace aux enfants et à la communauté éducative.

Nous travaillons désormais à l'aménagement de plusieurs de ces rues, dont les premiers travaux ont déjà commencé, et je vous rappelle qu'ils sont largement plébiscités par l'ensemble des parents.

Concernant la rue Roger Bacon sur laquelle j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises au sein de notre Conseil, nous avons procédé à un tronçon de la voie l'été dernier, pour apaiser la circulation, au droit de l'école située au 19, rue Roger Bacon, qui a été déplacée depuis.

Cependant, considérant qu'il y a une autre école au 8 ter, rue Roger Bacon, nous maintenons ce dispositif qui concourt à réduire le trafic devant celle-ci, bien qu'elle ne se situe pas exactement sur le tronçon piétonnier, et nous avons une divergence sur ce point.

Pour les mêmes raisons de sécurité des enfants sur l'espace public, de réappropriation de l'espace public et d'apaisement des abords des écoles, nous souhaitons proposer un aménagement dans la "rue aux écoles" Élixa Lemonnier.

Ce projet est encore en phase de concertation. Rien n'est encore décidé concernant une fermeture éventuelle de la voie et son périmètre.

Le travail des collectifs d'architectes et d'urbanistes d'ateliers avec les riverains doit encore se poursuivre. C'est la raison pour laquelle je vous demanderai, Madame MONTANDON, Monsieur le Maire, de retirer vos vœux, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Je suis saisie d'une demande de prise de parole de la maire du 12^e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Madame Valérie MONTANDON, je vous avoue avoir encore du mal à comprendre que l'on puisse se plaindre de ne pouvoir mener certains débats en Conseil d'arrondissement, pour ensuite, lorsqu'ils ont lieu, ne les prendre aucunement en compte.

Ce vœu est l'exact texte que vous avez déposé au Conseil d'arrondissement du 23 juin dernier. Je ne peux que m'en étonner, puisque nous vous avons alors fait remarquer quelques éléments qui auraient dû vous alerter et vous amener a minima à amender votre document, notamment lorsque vous appuyez vos propos sur une pétition de riverains et riveraines.

Cette pétition existe bel et bien, mais pourquoi ne précisez-vous pas qu'il en existe une autre, qui en prend l'exact contre-pied et la dépasse en nombre de signatures ? Pourquoi ne pas dire, comme cela vous a été signalé, que quelques personnes parmi celles qui avaient d'abord approuvé la pétition que vous citez ont ensuite réalisé avoir mal compris quel en était l'objet, avant de signer la seconde ?

Faudrait-il, pour mener une concertation, se contenter, comme vous semblez le faire, de n'entendre que celles et ceux qui crient le plus fort ? Cela ne me semble pas très sérieux.

Ce qui, en revanche, me semble sérieux, c'est l'avenir de nos enfants, leur bien-être, celui de l'ensemble des Parisiennes et Parisiens, quel que soit leur âge, c'est aussi le respect de la parole donnée et des engagements pris. Parmi ceux-là, il y a l'apaisement des abords d'école, et la lutte contre la pollution qui fait des milliers de victimes chaque année parmi nos habitantes et habitants, la réduction de la place de la voiture en ville. C'est ce que nous faisons ici, en lien avec les habitants et habitantes, mais réellement avec tous les habitants et habitantes.

Aussi, ne serez-vous pas surprise que je désapprouve votre vœu en Conseil de Paris.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Célia BLAUDEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 12^e arrondissement, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Je mets vais mettre aux voix les deux vœux, n^{os} 48 et 49, avec chaque fois un avis défavorable de l'Exécutif.

Sur le vœu n° 48...

Vous voulez retirer votre vœu ?

Mme Valérie MONTANDON. - M. BELLARD vient de me dire que la concertation n'était pas finie, ce qui n'était pas forcément ce qui m'avait été énoncé, donc si la concertation en effet n'est pas terminée et donc que les autres possibilités sont ouvertes, je retire mon vœu. Je précise à la maire du 12^e que la pétition des riverains de la rue Elisa Lemonnier est réelle. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 48 est retiré.

Monsieur Geoffroy BOULARD, faites-vous de même pour le vœu n° 49 ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Je vais maintenir mon vœu, parce que vous n'avez pas reçu une pétition favorable à "rues aux écoles" rue Roger Bacon, Monsieur BELLARD ? Je vais donc maintenir mon vœu. Et je vais vous inviter rue Roger Bacon, c'est inadmissible. Vous mettez en danger la vie des habitants.

Et ne caricaturez pas la position de la mairie du 17^e, vous savez très bien que l'on accompagne le dispositif. Je ne comprends pas votre entêtement. C'est irresponsable avec les travaux du tramway.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On ne refait pas le débat.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 49 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le débat est tranché. La proposition de vœu n'est pas adoptée !

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'Île aux Cygnes et à la Statue de la Liberté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 50 relatif à l'Île aux Cygnes et à la Statue de la Liberté.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE, et à elle seule.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, chers collègues, s'il est vrai que l'Exécutif est plutôt prompt à décliner de nouvelles annonces de végétalisation, en revanche, je regrette qu'il n'en soit pas de même pour l'entretien du patrimoine existant. Nous l'avons constaté pour le parc André Citroën que vous avez laissé se dégrader, repoussant année après année les travaux de remise en état. Nous le déplorons aujourd'hui pour l'Île aux Cygnes.

Je tiens à associer à ce vœu voté à l'unanimité du Conseil du 15e mon collègue Jacques-Henri SEMELLE et les conseils de quartier Emeriau et Duplex ainsi que l'association "A.D.I.A.C.", qui ont organisé une démarche exploratoire et se sont fortement mobilisés dans le cadre du budget participatif pour la remise en état de ce site.

Au vu du vieillissement de l'île, avec Philippe GOUJON et Agnès EVREN, nous demandons depuis des années la réhabilitation des lieux afin de permettre aux usagers de s'y promener dans de meilleures conditions.

L'objectif partagé par tous étant de rendre plus sûr et accessible la troisième île parisienne, tout en assurant la préservation de son patrimoine végétal et l'entretien de sa statuaire.

J'ajoute qu'au-delà de notre demande d'inscription de ce lieu au patrimoine de l'UNESCO, nous avons plaidé pour que l'Île et la Statue de la Liberté soient rattachées au projet One, compte tenu de leur ancrage dans la perspective de la Tour Eiffel. L'Île aux Cygnes représente une trame verte unique qui côtoie la trame bleue de la Seine. Lieu de biodiversité doté d'une grande richesse arboricole, faunistique et floristique, cette promenade insolite a également vocation à s'inscrire dans le projet d'arc vert structurant que porte le maire du 15e.

Comme l'ancienne petite ceinture ferrée, l'Île aux Cygnes représente un patrimoine exceptionnel, qui par chance n'a pas été dénaturé par des aménagements farfelus. Elle mérite l'attention de tous, tant pour sa préservation que pour sa mise en valeur.

Devant l'incertitude liée à l'absence de P.I.M., je vous invite à voter ce vœu afin que la troisième île parisienne, dont le bicentenaire se profile à l'horizon 2025, fasse enfin l'objet d'une réhabilitation globale et respectueuse de son identité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je donne évidemment la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Madame de CLERMONT-TONNERRE, je vous remercie pour ce vœu, qui demande la réhabilitation de l'Île aux Cygnes, petite île artificielle située au niveau du pont de Bir-Hakeim, qui a une place toute particulière dans l'histoire de notre ville, et qui est également un lieu de promenade pour les Parisiennes et Parisiens.

Ces opérations révèlent des travaux autant de voirie, de rénovation du mobilier urbain, de rafraîchissement des espaces verts, que de rénovation patrimoniale du site avec la Statue de la Liberté hébergée.

Nous avons avec mes collègues Christophe NAJDOVSKI et Karen TAÏEB, la volonté de mener des efforts conjoints pour rendre cette promenade la plus agréable possible pour toutes et tous.

En ce sens, une opération "24 heures de la propreté" a eu lieu le 6 juin dernier pour préparer le site à la venue des promeneurs estivaux. Un budget viendra abonder celui déjà voté au budget participatif pour permettre la réhabilitation nécessaire. Nous allons ouvrir ensemble rapidement ce travail avec la mairie du 15e, bien sûr la DAC, le DEVE et la DVD.

En ce qui concerne le socle de la Statue, il va être repris prochainement, les services de la Ville sont en train d'y travailler et j'ai cru comprendre que la mairie du 15e était prête à cofinancer cette opération. J'en profite ici pour remercier l'ensemble de l'équipe municipale et le maire, M. GOUJON.

Je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Une explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris d'Aminata NIAKATÉ. Restez silencieux. C'est à vous, Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Juste un mot rapide pour saluer la position de l'Exécutif. Merci, cher David BELLIARD. Vous l'aurez compris, le groupe GEP votera ce vœu. Il s'agit d'un vœu qui s'inscrit dans le prolongement du projet de réhabilitation de l'île aux Cygnes, projet lauréat de la campagne 2019 du budget participatif. Ce vœu souhaite aller plus loin. Cela fait très longtemps que les riverains du 15^e attendent que cette île, située au cœur de la Seine, soit réhabilitée afin de faire de ce site un véritable lieu d'apaisement, de promenade, et de biodiversité. Lieu dont les Parisiennes et Parisiens pourraient mieux profiter s'il était en meilleur état.

Merci, Monsieur le Maire, cher David BELLIARD. Je sais qu'aller plus loin suppose la mobilisation de ressources dans un contexte où cela est une gageure. Je vous invite également, mes chers collègues, à adopter ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 50 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 240).

Adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. J'attendais le bravo !

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux impacts atmosphériques, sonores et économiques de la future Zone à trafic limité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 51 relatif aux impacts atmosphériques, sonores et économiques de la future zone à trafic limité.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER, pour le présenter, au nom du groupe MDE.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous avez dévoilé, en mai 2021, le projet de zone à trafic limité, qui s'étendra de Paris Centre jusqu'au nord du boulevard Saint-Germain.

Si la pollution, qu'elle soit atmosphérique ou sonore, diminuera effectivement dans la zone concernée, qu'en sera-t-il dans les rues et arrondissements périphériques ? D'autant plus que les 5^e, 6^e et 7^e arrondissements seront également touchés par une scission significative en termes de plan de circulation.

Par ailleurs, pensez-vous à l'impact que cette Z.T.L. aura sur le tissu économique ? Car il faut le souligner, la densité commerciale dans les quartiers concernés par ce projet est la plus élevée de la capitale.

C'est pourquoi nous demandons qu'une étude soit menée pour évaluer les impacts de cette zone à trafic limité sur la pollution atmosphérique et la pollution sonore, déportées dans les quartiers limitrophes, et pour mesurer les effets qu'elle engendrera sur les tissus économique et commerçant.

Nous appelons enfin à ce que ces résultats soient rendus publics dans les conseils de quartier, les conseils d'arrondissement, et au Conseil de Paris pour une information éclairée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Madame LECOUTURIER, le projet "Paris Respire - zone apaisée" Paris Centre Saint-Germain vise en effet à supprimer le trafic de transit dans le centre de la capitale, par la mise en place d'une zone dite à trafic limité sur un périmètre comprenant l'arrondissement de Paris Centre et les parties du nord du boulevard Saint-Germain des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements.

Un dialogue préalable mené par la Ville pendant les mois de mai et juin 2021 a permis d'informer le public sur le projet de Z.T.L., et de recueillir les questions et avis des Parisiennes et Parisiens.

Dans cette perspective, en plus de la consultation en ligne sur le site de la Ville, une dizaine d'ateliers avec les riverains de la zone et des arrondissements limitrophes, les commerçants, les acteurs du tourisme, les opérateurs des mobilités partagées, les V.T.C., ont permis à ces différents acteurs partie prenante de mieux comprendre la mesure et d'exprimer leurs propositions, leurs craintes, et d'avoir une discussion constructive sur ce projet.

Les résultats de ce dialogue préalable permettront d'affiner le projet de zone à trafic limité et d'en fixer d'ici la rentrée prochaine les objectifs, la liste d'ayants droit autorisés à circuler dans la zone, et les modalités de mise en œuvre.

En parallèle de cette concertation, bien entendu nous allons réaliser des modélisations des éventuels reports de trafic. Elles permettront d'évaluer les impacts de la mise en place de la Z.T.L. sur les flux de circulation. Mais vous en conviendrez, ces études ne peuvent pas être menées tant que nous n'avons pas défini ce que nous voulons précisément pour cette zone à trafic limité, en plus du fait que nous étions dans une période particulièrement exceptionnelle du fait de la crise sanitaire.

Ces études seront réalisées par Hemson, titulaire du marché correspondant à la DVD. Les outils modèles utilisés par le bureau d'études sont bien sûr agréés par les services de l'Etat, afin d'en garantir l'objectivité.

Parce que les demandes formulées dans votre vœu sont d'ores et déjà prévues, je vous demanderai de le retirer. Dans le cas contraire, je serai dans le regret d'émettre un avis défavorable. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, cher David BELLIARD.

Béatrice LECOUTURIER, retirez-vous votre vœu, convaincue par les arguments de David BELLIARD ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Convaincue, mais nous resterons vigilants à l'application de ce que vient de dire David BELLIARD. Il est retiré.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons des séances de Conseil de Paris suffisamment régulièrement pour redéposer un vœu si vous le voulez. Ce n'est pas une invitation à l'inflation des vœux, mais vous prenez date. Merci.

Le vœu n° 51 du groupe MDE est donc retiré.

Nous avons fini avec les dossiers de David BELLIARD.

2021 DPSP 5 - Subventions (27.500 euros) et convention avec 2 structures dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes du terrorisme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant, nous sommes toujours en 3e Commission, les dossiers de Nicolas NORDMAN.

Nous commençons avec le projet de délibération DPSP 5 et l'amendement n° 152 de l'Exécutif qui s'y rattache. Il s'agit de l'attribution de subventions et de conventions avec deux structures dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes du terrorisme.

La parole est tout d'abord à Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, par ce projet de délibération, nous sommes appelés à soutenir les associations de victimes du terrorisme.

En effet, depuis les attentats de 2015, cette politique parisienne d'aide aux victimes a été renforcée pour proposer des actions d'accompagnement à destination des victimes d'infractions pénales et d'actes terroristes.

Le 8 septembre 2021, dans 2 mois, s'ouvrira le procès des attentats du 13 novembre 2015. Il est capital de poursuivre le soutien à l'amélioration de l'accueil, de l'orientation et de la prise en charge juridique et psychologique des victimes de terrorisme, ainsi que le développement d'actions mémorielles.

Il ne faut pas oublier aussi les familles des victimes qui restent souvent seules avec leur douleur, leurs questions, leur désarroi.

À ce titre, nous avons une pensée pour les 130 familles de victimes des terribles attentats du 30 novembre, et une pensée toute particulière pour notre collègue conseillère de Paris, Dominique KIELEMOËS. Notre groupe s'associe bien évidemment à ce projet de délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour notamment la brièveté de votre intervention.

Je donne la parole à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Mes chers collègues, les attentats du 13 novembre 2015 sont une blessure indélébile pour Paris : 131 personnes assassinées, plusieurs centaines de personnes blessées. Face à ces événements terribles, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, avait dit : "nous resterons debout et nous resterons nous-mêmes. Nous continuerons à assumer à la face du monde notre identité collective de Parisiens, c'est-à-dire l'identité de citoyens attachés pour eux-mêmes comme pour l'humanité entière à la liberté, à l'égalité, à la fraternité".

La Ville a accompagné les victimes depuis 2015 en soutenant les associations de victimes et de proches de victimes, par exemple en organisant chaque année des commémorations qui associent toutes les victimes et toutes

celles et tous ceux intervenus lors de cette soirée funeste, ou dans la recherche avec les associations du lieu le plus adapté pour créer un mémorial.

La Ville continue son soutien à l'approche de l'ouverture du procès des attentats, qui commencera en septembre prochain à Paris Centre sur l'île de la Cité dans le palais de justice, qui durera jusqu'au printemps 2022.

Nous savons à quel point la tenue des procès est un moment nécessaire mais éprouvant pour les victimes et leurs proches, évidemment une pensée pour Dominique, qui revivront les horreurs qu'elles et ils ont subies.

Le procès qui s'est tenu il y a quelques mois des attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher a montré à quel point les victimes pouvaient être bouleversées par leurs propres témoignages, par celui des autres, et par les prises de parole des accusés.

C'est pourquoi ce projet de délibération, me semble-t-il, est particulièrement important.

Les subventions accordées aux deux associations concernées vont permettre la tenue d'actions différentes, mais complémentaires.

La première association concernée "Paris aide aux victimes" est reconnue pour l'accompagnement qu'elle propose aux victimes. Elle est aux côtés des spectateurs du Bataclan et de celles et ceux présentes et présents sur les terrasses visées le 13 novembre.

Elle tiendra durant toute la durée du procès, une permanence psychologique très importante, tous les matins, pour que les victimes puissent rencontrer dès qu'elles en ressentiront le besoin, une aide psychologique, une expertise médicale, pour estomper la remontée des traumatismes liés au procès. Cette aide psychologique aura lieu dans ces murs, puisque Mme la Maire de Paris a souhaité mettre à disposition une salle pour que ces permanences puissent se tenir tout près du lieu du procès. Il faut l'en remercier évidemment.

De plus, un psychologue pourra se déplacer en cas d'urgence. La subvention de plus de 17.000 euros permettra aux victimes de trouver une oreille professionnelle durant ce procès.

L'autre association subventionnée est l'association "13onze15", qui regroupe des survivants des attentats du 13 novembre. Elle a proposé une exposition très belle sur les grilles du square May-Picqueray face au Bataclan, du 3 novembre au 3 janvier dernier, avec 42 artistes qui étaient présents à Paris le 13 novembre 2015.

Cette exposition a demandé à ces artistes qui étaient présents, une image, une photographie prise dans la journée du 13 novembre 2015 avant la survenue des attentats, et un autre cliché que ces personnes voient comme une réponse aux attentats. En liant les deux, cette exposition a permis de montrer la journée ordinaire qu'était celle du 13 novembre avant la survenue brutale, tragique et bouleversante des attentats qui n'auraient jamais dû intervenir.

Ces actions sont nécessaires un peu plus de 5 ans après les attentats. Nous devons collectivement nous réjouir que la Ville soit aux côtés des victimes et de leurs proches pour les accompagner dans leur reconstruction et pour contribuer à l'indispensable travail de mémoire autour de ces actes sanglants, qui nous ont endeuillés.

Pour que cela soit possible, je vous invite à voter, mes chers collègues, ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER, pour votre intervention.

Je donne la parole est à Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Monsieur le Maire, chers collègues, dans la droite ligne de l'intervention de M. JAMET-FOURNIER, je vais moi aussi saluer le travail de ces associations dans l'accompagnement et l'aide aux victimes, mais aussi pour le travail de mémoire nécessaire.

Nous avons plusieurs fois par an l'occasion de soutenir des associations extrêmement importantes, parce que ces attentats terribles qui nous ont frappés à Paris, Saint-Denis et dans le 11^e arrondissement doivent rester pour longtemps dans nos mémoires. Je sais que c'est le cas, mais il faut aussi, comme le disait M. BALADI, que les uns et les autres soient accompagnés au mieux, et ce sont des associations qui peuvent le faire. Je tenais à ce que nous nous associions à ce que les associations en question soient célébrées pour leur travail.

Comme le disait mon collègue M. JAMET-FOURNIER, les procès vont commencer.

À l'occasion de ces procès, nous allons tous et toutes qui avons connu cela, malheureusement pour certains et certaines d'entre nous d'assez près, suivre et avoir besoin de tout cela, de travail des uns et des autres, et de la solidarité de toutes et tous qui ont connu pour les uns le Bataclan, pour les autres le petit Cambodge, ou tous les lieux sur lesquels cela s'est passé.

Je voulais particulièrement célébrer le fait que maintenant, nous allons prolonger avec la Ville un travail mémorial. Je crois même savoir que sur la place Saint-Gervais à Paris Centre devrait être installé un jardin mémorial, et que l'appel d'offres arrive maintenant.

Il me semble extrêmement important que ce travail soit prolongé, c'est-à-dire que non seulement ce projet de délibération est là pour subventionner des associations, mais en fait, c'est un travail de long terme que la Ville entreprend pour se rappeler toujours de quelque chose qui nous a toutes et tous frappés, pour les uns malheureusement encore plus durement que pour d'autres.

Evidemment, nous appelons à voter pour ce projet de délibération. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre intervention. Merci à vous trois.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN, pour vous répondre. Et Nicolas NORDMAN en profitera pour indiquer le contenu de l'amendement n° 152 de l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, d'abord, je voulais évidemment remercier nos trois collègues qui sont intervenus, Vincent BALADI, Boris JAMET-FOURNIER, et Nour DURAND-RAUCHER, qui ont tous les trois, au nom de groupes différents, exprimé le soutien pour ce projet de délibération, mais au-delà, une pensée pour les victimes, pour les familles, pour leurs proches.

J'aurai également une pensée toute particulière pour Dominique.

Je sais que ces mots qui ont été prononcés par ces collègues rejoignent ceux de l'ensemble des collègues de notre Assemblée, puisqu'évidemment, au-delà de chacune et chacun d'entre nous, toutes et tous ici sommes rassemblés, réunis pour le souvenir de ce qui s'est déroulé pendant ce jour funeste, mais aussi au-delà, pour garder vivante la mémoire de ce qui s'est passé, ce qui permettra la construction, la reconstruction de l'avenir.

Cela a été dit, je le redis très rapidement, il va y avoir à partir du 8 septembre prochain un grand procès, sans doute le plus grand procès jamais organisé en matière de terrorisme, qui se déroulera du 8 septembre jusqu'au mois d'avril 2022.

Ce procès sera un moment historique pour les victimes, bien sûr, pour les Parisiennes et Parisiens. Et puis, évidemment, il aura une portée internationale.

Ce procès sera un moment de vérité, mais aussi un moment de reconstruction pour les victimes, pour leurs familles, pour leurs proches, et évidemment la Ville de Paris se mobilise et se mobilisera pour accompagner, tout au long de ce procès, les familles, les parties civiles, et comme cela a été dit, nous mettrons à disposition une salle ici même à l'Hôtel de Ville, pendant toute la durée de ce procès. C'est d'ailleurs l'objet de l'amendement technique présenté, pour permettre aux victimes de trouver des moments de repos dans cette période qui sera évidemment éprouvante pour chacune et chacun d'entre elles.

Nous avons travaillé et nous travaillons en lien avec la Préfecture de police pour l'organisation de ce procès, qui aura bien évidemment des conséquences, puisqu'une bonne partie de la zone autour de l'Île de la Cité sera sous haute protection, compte tenu de la nature de ce procès.

En lien avec les mairies d'arrondissement, nous avons d'ores et déjà commencé à travailler, donc mairie d'arrondissement du centre, mais aussi du 5e et du 6e arrondissement, avec la Préfecture de police, pour évidemment pouvoir du mieux possible organiser les choses.

Je ne serai pas plus long. Je vous remercie toutes et tous de votre soutien pour ce projet de délibération, et au-delà pour votre soutien aux associations qui sont évidemment extrêmement mobilisées dans la perspective de ce procès, mais aussi tous les jours pour venir en soutien aux personnes, les victimes, bien entendu, et leurs familles.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 152 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 152 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 5 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité.

Unanimité également.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux évacuations violentes de manifestations festives.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés avec le vœu référencé n° 52 relatif aux évacuations violentes de manifestations festives.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le présenter, au nom du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, la musique est censée adoucir les mœurs, mais cela n'a pas été le cas lors de l'édition 2021 de la fête de la musique, où l'on a vu de nombreuses images de jeunes en train de fuir les forces de l'ordre et les gaz lacrymogènes.

À Paris, les festivités ont commencé dans une ambiance bon enfant, des centaines de jeunes se sont retrouvées en début de soirée dans le jardin des Tuileries, puis après une intervention policière cette fois-ci sans heurts, ils se sont éparpillés dans les rues de Paris.

Certains à la Butte Montmartre, d'autres sur les quais de Seine, mais c'est place de la République que la fête a été évacuée violemment avec force de gaz lacrymogènes.

Le couvre-feu avait été levé la veille, mais les règles étaient drastiques et impossibles à tenir. Autoriser la fête de la musique tout en interdisant les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique relevait de l'utopie, alors que les jeunes Parisiens et Parisiennes étaient privés depuis plus d'un an de vie sociale, festive et culturelle.

Nous avons aussi été choqués lors du Teknival de Redon en hommage à Steve Maia Caniço, par la violence de l'évacuation des participants où un jeune a perdu une nouvelle fois la main suite à un tir de L.B.D., dont par ailleurs nous souhaitons interdire l'usage.

Choqué par les images des policiers détruisant le matériel des organisateurs, alors que rien ne les y autorisait et qu'ils auraient dû être mis sous scellés, aussi par ce vœu, notre groupe veut une nouvelle fois alerter sur l'usage disproportionné de la force de la part des forces de l'ordre qui est loin d'être de nature à apaiser.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN, pour répondre au nom de l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Peut-être ce vœu s'adresse-t-il davantage à la Préfecture de police, mais je sais qu'un certain nombre d'images qui ont été vues au moment de ces évacuations mais au-delà un peu précédemment, notamment autour des Invalides avec quelques parallèles qui ont pu choquer au moment où le couvre-feu était encore en vigueur et où on a pu voir des interventions de police, alors même que pouvait, par exemple, se dérouler encore avec du public un match à Roland Garros et donc, ces images évidemment ont pu heurter et de ce point de vue, je vous rejoins tout à fait.

Je tiens néanmoins à rappeler la complexité des interventions de la police en milieu festif, notamment concernant des regroupements de jeunes. Il faut évidemment du discernement, de la retenue, ce qui est le cas pour la grande majorité et heureusement des interventions.

Néanmoins, il faut, et vous avez raison, une vigilance collective pour qu'évidemment le droit de pouvoir faire la fête puisse être respecté, mais en même temps, il est vrai, il faut que la police nationale puisse, et elle a la légitimité pour le faire, faire respecter aussi les règles.

Je donnerai la parole s'il le souhaite à M. le Représentant du Préfet de police, en vous disant que compte tenu évidemment des circonstances, je n'émettrai pas d'avis défavorable à votre vœu, et donc, je laisserai celles et ceux qui souhaitent le voter, le voter. En ce qui me concerne, je le voterai.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN, c'est moi qui donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police et comme il souhaite prendre la parole, cela tombe parfaitement bien. Je vous laisse la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je répondrai juste brièvement que des règles sanitaires qui s'appliquaient jusqu'à la fin du mois de juin interdisaient tout rassemblement de plus de 10 personnes, et ce pour des raisons sanitaires, pour éviter la formation de "clusters".

Les forces de l'ordre ont fait une application la plus raisonnable possible de cette règle, mais lorsque des rassemblements étaient trop denses, avec des personnes sans masque, il fallait procéder à leur dispersion. En général, cela s'est toujours très bien passé, sauf quelques situations isolées dans lesquelles les forces de l'ordre ont pu recevoir des projectiles, et dans ces cas-là elles ont fait un usage nécessaire, légitime et proportionnel de la force, c'est-à-dire l'usage de gaz lacrymogène dans des situations très ponctuelles, qui ont permis de mettre fin à ces attroupements qui étaient interdits pour des raisons sanitaires, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. J'ai une demande d'explication de vote de Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe GEP.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire, merci également aux collègues communistes pour le dépôt de ce vœu. Merci à M. le Représentant du Préfet de police de Paris, pour cette réponse que je qualifierais d'habituellement lapidaire.

Ce vœu et le débat dont il est question, aujourd'hui, en réalité, il s'agit d'un débat que nous devons avoir sur la doctrine du maintien de l'ordre qui est la vôtre. Doctrine exprimée dans le schéma national du maintien de l'ordre et qui a été largement remise en cause par une décision récente du Conseil d'Etat.

Il serait donc temps que les travaux que nous devrions avoir, que nous avons notamment via les auditions organisées par M. Nicolas NORDMAN concernant le maintien de l'ordre, soient entendus de vous et que nous puissions en discuter. Ces travaux reflètent parfaitement la complexité de la situation, mais nous avons besoin d'un dialogue qui serait à la fois direct et transparent, seule manière d'avoir un débat démocratique avec la Préfecture de police de Paris sur les dérives qui sont régulièrement les vôtres en la matière.

Nous voterons donc pour ce vœu, en remerciant une nouvelle fois le groupe Communiste pour son écriture.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 52 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 241).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'usage de l'intelligence artificielle pour l'exploitation des caméras de vidéo-protection.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 53 relatif à l'usage de l'intelligence artificielle pour l'exploitation des caméras de vidéo-protection.

La parole est à Anne BIRABEN, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Monsieur le Maire, par ce vœu, je vous propose une expérimentation sur l'usage de l'intelligence artificielle pour l'exploitation des caméras vidéo dans Paris.

Tout d'abord, je voudrais rappeler qu'à la suite d'un processus de concertation entre les élus du 5e, la mairie du 5e arrondissement a proposé en mars 2021 à la Mairie de Paris et à la Préfecture de police l'ajout dans le 5e de 8 caméras de vidéo-protection, plus 2 caméras de vidéo-verbalisation.

Je rappelle que ces propositions ont pour objectif de réduire les risques de vol, de vandalisme, les infractions au Code de la route, les trafics, les consommations de drogue, les nuisances sonores, les dépôts sauvages, etc., et que ces propositions émanent de demandes de riverains, de commerçants, de parents d'élèves selon les cas.

Dans ce contexte, l'objet de ce vœu est de doter les caméras d'un outil d'analyse des images par une intelligence artificielle, en considérant que l'intelligence artificielle peut faciliter le travail d'exploitation des images des caméras par les agents de la DPSP et de la Préfecture de police, en le rendant potentiellement plus efficace et plus rapide, et qu'elle peut permettre d'augmenter la vigilance des agents, notamment aux horaires nocturnes.

Je considère, et c'est l'esprit de ce vœu, que l'intelligence artificielle n'a pas vocation à remplacer des humains mais à les suppléer dans leur travail et à diminuer la quantité de tâches ancillaires à effectuer par les agents qui sont généralement les tâches les plus répétitives et les moins productives.

Je précise que l'emploi de l'I.A. pour lutter contre les nuisances que j'ai mentionnées ne nécessite nullement de recourir à la reconnaissance faciale. J'insiste, il ne s'agit pas de reconnaissance faciale.

Je vous propose, Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet de police, d'installer des caméras dotées d'outils d'analyse d'intelligence artificielle dans le but de réaliser des tests d'exploitation et d'étudier la pertinence de la généralisation de ces outils, naturellement dans le respect des règlements applicables sur les droits à l'image et le traitement des données à caractère personnel, et de faire du 5e une zone de test de ces techniques sur de nouvelles caméras et/ou des caméras déjà déployées, vu le vœu adopté par le Conseil du 5e arrondissement lors de la séance du 23 juin dernier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je donne d'abord la parole à Nicolas NORDMAN pour vous répondre, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Madame la conseillère, je souhaite d'abord vous dire que le sujet que vous évoquez dépasse très largement les prérogatives du Conseil de Paris.

Bien évidemment, nous souscrivons au développement et voire à l'expérimentation de tous les outils qui peuvent participer à la sécurité des Parisiennes et Parisiens, mais évidemment dans un strict respect de la proportionnalité mais aussi le respect des libertés publiques.

Nous avons fait d'ailleurs le choix, dès 2018, de créer des entités de vidéo-verbalisation, qui vont poursuivre leur travail et vont être renforcées dans les mois qui viennent.

Comme je m'y étais engagé devant notre Assemblée, nous allons entreprendre, avec la Préfecture de police, un travail aussi pour pouvoir étendre le plan de vidéo-protection.

Dans l'état du droit, toutes les ambiguïtés ne sont pas levées sur l'utilisation des caméras dotées de l'intelligence artificielle, un avis suffisamment étayé de la C.N.I.L. comme une retranscription très claire dans la loi sont primordiaux pour sécuriser le cadre juridique préalable à la généralisation de cette technologie, qui pourra éventuellement être utilisée notamment au moment des Jeux olympiques.

C'est d'ailleurs en ce sens que nous avons, avec Pierre RABADAN, été auditionnés par le député Jean-Michel MIS le 15 juin dernier, qui effectue, à la demande du Premier ministre, un rapport sur l'usage de ces nouvelles technologies.

Il nous semble donc qu'avant que ce rapport puisse être exprimé au Premier ministre et que la réglementation puisse être adaptée, il ne nous revient pas de prendre l'initiative de mener par nous-mêmes une expérimentation sur le sujet, c'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police, sur ce vœu n° 53.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire, ma réponse convergera avec celle de Nicolas NORDMAN pour effectivement dire que le recours à ces caméras intelligentes n'est pas écarté, au contraire, il est même étudié pour notamment les Jeux Olympiques, mais avant tout déploiement et même expérimentation, ce dispositif doit faire l'objet d'un encadrement juridique, et notamment disposer d'un avis de la C.N.I.L. Ce n'est que lorsque ces éléments seront clarifiés que l'on pourra envisager, et ce de manière proportionnée au regard des finalités poursuivies, l'usage de ces technologies avec toutes les garanties qui devront l'entourer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Sur ce vœu qui a un avis défavorable de l'Exécutif, j'ai une explication de vote de Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe GEP.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Sans surprise, nous voterons contre, mais je voudrais en profiter pour demander à nos collègues un peu de sérieux sur les questions de sécurité, y compris pour sortir de votre pensée magique qui n'est pas à un paradoxe près.

Pendant des années, vous nous avez vendu vos bonnes vieilles recettes, notamment la hausse des moyens alloués à la vidéosurveillance et la baisse des moyens alloués aux effectifs humains.

Après plusieurs années, visiblement ces bonnes recettes de la droite ne fonctionnent pas, puisque d'après vous-mêmes, l'insécurité augmente.

Et donc, là, nouvel éclair de génie, on va faire appel à l'intelligence artificielle. Sauf que le solutionnisme technologique, ce n'est pas un horizon pour améliorer la sécurité ni pour aider les agents. Comme vous l'exprimez dans votre vœu, c'est visiblement une de vos préoccupations.

Pour aider les agents, trois pistes très simples : prendre en compte la pénibilité, veiller à la bonne gestion des temps de travail, et augmenter les moyens.

Des moyens et des ambitions nous en avons besoin aussi dans le Comité éthique de la vidéosurveillance à Paris, ce qui pourrait nous aider à veiller à ce que le traitement des images soit fait avec plus de rigueur, notamment du point de vue juridique, et je vous avoue que j'aurais cru que les élus du 5e arrondissement, qui ont été eux-mêmes victimes du retentissement de l'affaire BENALLA, qui a eu lieu sur une certaine place de la Contrescarpe, auraient été plus sensibles à cet argument.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 53 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux manifestations le dimanche sur la place de Stalingrad.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 54 relatif aux manifestations le dimanche sur la place de Stalingrad.

C'est un vœu du groupe Changer Paris que Marie TOUBIANA va nous présenter.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, est-il nécessaire de rappeler les conditions de vie des riverains de la place de Stalingrad, réveillés toutes les nuits par les cris et les bagarres entre toxicomanes ?

Non seulement les riverains doivent subir les toxicomanes, mais le week-end d'autres nuisances viennent s'ajouter à leur calvaire. En effet, des manifestations ont lieu régulièrement le dimanche depuis plusieurs années place de Stalingrad. Encore le week-end dernier, des manifestations ont eu lieu samedi et dimanche.

Ces manifestations sont légales, puisqu'elles sont a priori déclarées en préfecture.

L'objet de notre vœu n'est pas de remettre en question le droit de manifester, parfaitement légitime, mais simplement de demander une autre localisation.

En effet, ces manifestations génèrent des nuisances importantes, discours avec "sono", musique, les riverains se plaignent régulièrement, demandant d'être au calme au moins le dimanche, compte tenu des nuisances qu'ils supportent déjà par ailleurs.

Le maire du 19e a évoqué lors du Conseil d'arrondissement, lorsque j'ai présenté ce vœu, un arrêté du 7 mai 2021 demandant aux organisateurs de limiter les nuisances sonores. Je vous avoue ne pas l'avoir trouvé dans le bulletin officiel de la Ville. Dans tous les cas, ce week-end, les nuisances sonores étaient très importantes.

L'objet de notre vœu est de demander que le Préfet de police propose, en accord avec la mairie d'arrondissement et les associations, un autre lieu de manifestation éloigné des habitations, afin de préserver la tranquillité des riverains.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie TOUBIANA.

Je vais d'abord donner la parole à Nicolas NORDMAN pour vous répondre, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Comme vous l'avez dit, Madame TOUBIANA, ce vœu a fait l'objet de discussions et de débats au sein du Conseil du 19e arrondissement, il n'a d'ailleurs pas été adopté par ce Conseil.

Le maire d'arrondissement est extrêmement mobilisé, en lien avec la Préfecture de police, notamment pour pouvoir faire en sorte qu'il puisse y avoir des contrôles sonores de ces manifestations, notamment lorsqu'elles dépassent la réglementation en la matière.

Et donc, pour ces raisons, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je comprends très bien la préoccupation que vous relayez et celle des habitants, de vivre dans un espace apaisé du point de vue du bruit que peuvent faire les manifestations, mais la demande que vous exprimez que des manifestations ne puissent plus se tenir dans un certain lieu ne doit pas s'adresser à la Préfecture de police mais au législateur, parce que le choix du lieu est bien celui du déclarant et de lui seul.

Le Préfet de police peut interdire une manifestation par arrêté, mais pour cela il faut réunir deux conditions : l'existence de troubles à l'ordre public suffisamment graves, et qu'aucun autre moyen ne puisse permettre de maintenir l'ordre public.

Ceci n'est évidemment pas le cas pour les manifestations de la communauté kabyle que vous décrivez, qui sont des manifestations bruyantes. Il y en a eu 13 en 2020, 4 en 2021 sur le site de Stalingrad, plus souvent sur le site de la place de la République.

Les doléances que nous recevons sur le bruit nous ont conduits, et je vous le confirme, à prendre un arrêté ponctuel sur une manifestation, limitant le niveau sonore de celle-ci, suite à des observations de manifestations

précédentes dans lesquelles le bruit avait été trop excessif, et cet arrêté s'est assorti de contrôles de niveau sonore qui ce jour-là d'ailleurs était conforme au plafond fixé par le Préfet de police, qui était de 80 décibels à 10 mètres.

Le service d'ordre est toujours attentif à mesurer le niveau sonore, et si des débordements sont constatés, de nouveaux arrêtés de ce type seront pris. Les mêmes directives sont appliquées pour les manifestations qui ont lieu place de la République, qui sont elles aussi génératrices d'importantes nuisances pour les riverains. La Préfecture de police agit dans un cadre contraint, mais fait le maximum avec ce cadre pour apporter aux riverains la quiétude dont ils ont besoin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 54 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la convocation du Conseil parisien de sécurité ou du CPSPDA.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 55 relatif à la convocation du Conseil parisien de sécurité ou du CPSPDA.

La parole est à Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Adoptée au printemps, la loi sécurité globale a enfin ouvert la possibilité de créer une police municipale à Paris, n'en déplaise aux "Verts", et grâce à des amendements portés par nos collègues Brigitte KUSTER et Catherine DUMAS, cette loi crée également un Conseil parisien de sécurité.

J'appelais de mes vœux la mise en place d'un tel conseil réunissant les maires d'arrondissement autour du Préfet de police et de la Maire de Paris, et qui au moins une fois par trimestre sera consulté sur les politiques de tranquillité publique et de sécurité, ainsi que sur la doctrine d'emploi de la police municipale.

Alors que les discussions avec la Préfecture de police sont engagées au sujet de la convention de coordination des interventions de la police municipale, la consultation des élus parisiens et plus particulièrement des maires d'arrondissement, qui sont les premiers acteurs de la proximité, sur la nouvelle organisation de cette police est également, me semble-t-il, indispensable.

C'est pourquoi nous demandons la convocation de ce Conseil parisien de sécurité avant même la mise en place de la police municipale bien sûr. Et surtout aussi l'organisation d'un débat, préalablement à la définition des orientations, sur la convention de coordination entre la Mairie et la Préfecture de police, débat au sein de ce Conseil parisien de sécurité ou à défaut de l'actuel CPSPDA qui, je le signale au passage, n'a toujours pas été réuni depuis le début de la mandature. Ce qui fait quand même un certain temps.

Les élus, notamment les maires qui vont avoir à codiriger si je puis dire la police municipale dans leurs arrondissements notamment, doivent être, c'est absolument indispensable, partie prenante de cette convention de coordination, c'est la raison pour laquelle il paraît nécessaire de les associer à sa définition.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement, cher Philippe GOUJON.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur GOUJON, de votre intervention et de votre vœu.

Bien évidemment, le Conseil parisien de sécurité sera réuni, parce qu'il s'agit d'un élément substantiel de la loi du 25 mai 2011 dite loi sécurité globale, et évidemment ce Conseil, nous le réunirons.

Je précise néanmoins qu'au moment même où nous nous parlons, nous n'avons pas encore le décret qui crée la police municipale parisienne après l'avis du Conseil de Paris du mois dernier. Nous attendons ce décret, on nous a dit dans le courant du mois de juillet, et ce décret n'a pas encore été publié.

Sur la question de la convention de coordination, je vous indique que nous travaillons de manière extrêmement régulière, nos services avec ceux de la Préfecture de police. La convention de coordination, il s'agit d'un document obligatoire qui existe partout où existent les polices municipales. Et donc, ce travail est en cours.

Je dis simplement que ce document n'aura pas vocation à modifier l'équilibre des compétences telles que définies par la loi, entre d'une part la police municipale et d'autre part la police nationale.

Il aura vocation à la fois à rappeler les missions des uns et des autres et à définir, et c'est cela, je crois, l'enjeu important de cette convention de coordination, les modalités de coordination et de coopération entre la police nationale et la police municipale.

Donc oui, nous réunirons bien entendu le Conseil parisien de sécurité, qui pourra tout à fait examiner cette convention de coordination en cours d'élaboration. Néanmoins, compte tenu du fait que vous me demandez tout simplement d'appliquer la loi et qu'il est évidemment dans nos habitudes d'appliquer la loi, considérant que votre vœu de ce point de vue là est sans objet, nous émettrons un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Monsieur le Maire, êtes-vous convaincu par les arguments de Nicolas NORDMAN ? Retirez-vous ce vœu, puisqu'évidemment la loi s'impose à vous comme à nous ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Bien sûr, chacun doit respecter la loi, mais ce juridisme n'est pas de mise. En réalité, l'organisation de la police municipale à Paris est très différente des autres villes et des autres conventions de coordination entre les Préfets et les maires, puisque les maires d'arrondissement vont être associés, d'après ce que nous ont dit M. NORDMAN et la Maire de Paris, à la définition des missions dans les arrondissements.

Donc, comment piloter cette police municipale, définir ses missions dans nos arrondissements sans participer à l'élaboration de cette convention ?

C'est donc tout à fait nécessaire, on ne peut pas se faire imposer une convention de coordination et en même temps ne pas être associés à sa définition.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Nous n'allons pas reprendre le débat, donc maintien alors ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Oui, maintien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Maintien, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 55 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'insécurité dans le 14e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 56 relatif à la sécurité dans le 14e arrondissement.

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la présidente de la 1ère Commission, pour présenter ce vœu du groupe Changer Paris.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le 11 juin, square Wyszynski dans le 14e, deux jeunes hommes ont été violemment agressés sous forme de règlement de comptes, des jeunes connus depuis des années dans le quartier, notamment parce qu'ils étaient impliqués dans les tirs de mortier contre les forces de police, il y a tout juste un an, les 13 et 14 juillet.

Il y a eu aussi des violences en avril sur un jeune, au mois de mai sur le président d'une association de locataires, deux jeunes blessés square Louise Losserand, il n'est que temps de prendre conscience de l'enfer que vivent tant d'habitants et de plus en plus d'habitants du 14e aux abords du square Wyszynski, à Plaisance et à Pernety, rue Vercingétorix, au Moulin de la Vierge, square du Chanoine Violet, aux abords de la rue des Thermopyles, autour du square du Père Plumier et tant d'autres rues et squares avec des menaces, intimidations, tirs incessants de mortiers d'artifices toutes les nuits et parfois des blessés.

Divers aménagements semblent avoir été organisés pour favoriser la vie nocturne de voyous, avec des squares ouverts 24 heures sur 24 et des places comme Louise Losserand dont il est si aisé de s'enfuir.

Mis à part des réunions qui ne débouchent principalement que sur le constat que la situation est hors de contrôle, la seule réaction significative de la maire du 14e arrondissement, naturellement opposée à la création d'une police municipale à Paris, il ne faudrait quand même pas effrayer les "dealers" et autres voyous, a été de se défaire en écrivant aux habitants l'an dernier après les 13 et 14 juillet ou récemment, et en joignant sa lettre au Préfet de police demandant des effectifs supplémentaires.

Considérant son manque d'écoute face aux demandes récurrentes depuis des années des élus, mais aussi des associations d'habitants et locataires, nous demandons le renforcement des effectifs et des actions de prévention.

Au fait, où sont les deux postes de l'association "Feu vert", une présence dissuasive permanente de la police municipale à pied, des caméras de surveillance, une exigence absolue de renforcement du gardiennage et des horaires élargis pour le GPIS, des activités ludiques et éducatives pour les adolescents l'été, un signal très clair de tolérance zéro dans le logement social qui n'a pas vocation à servir de stock pour des mortiers d'artifices ni à abriter du "deal", des formations-activités d'intérêt général tout de suite pour les personnes impliquées dans les divers incidents, et évidemment une vigilance toute particulière pour les 13, 14 juillet, dates qui nous inquiètent beaucoup dans le 14e ?

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN, pour vous répondre. J'ai noté que Carine PETIT, la maire du 14e arrondissement, souhaiterait également intervenir.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Madame Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, vous avez fait état d'un certain nombre d'événements dans le 14e arrondissement pour lequel je le sais, la maire du 14e ainsi que moi-même sommes extrêmement mobilisés pour répondre à ces situations.

Nous savons évidemment les inquiétudes que connaissent les riverains et la nécessité bien sûr de renfort à la fois de police nationale et de tous les moyens qui sont les nôtres pour pouvoir assurer la sécurité et la tranquillité publiques.

Concernant les nombreuses demandes que vous avez faites oralement et par l'intermédiaire de votre vœu, qui sont pour beaucoup des faits de délinquance, notamment de trafic de drogues pour lesquels la police nationale est évidemment compétente, mais aussi la nécessité de renfort de moyens de police et à ce titre-là, la maire du 14e arrondissement mais sans doute le dira-t-elle mieux que moi, a saisi la Préfecture de police pour demander ces renforts, et je crois savoir que des moyens ont été alloués pour aller dans ce sens.

En ce qui nous concerne, nous avons mobilisé les médiateurs du 14e arrondissement, les équipes de prévention spécialisées également, le GPIS pour un travail au sein des immeubles sociaux, pour pouvoir évidemment agir conjointement pour une meilleure sécurité à laquelle les habitants du 14e arrondissement comme l'ensemble des habitants de Paris ont droit.

Au vu de tous les éléments et de toutes les actions menées par la maire du 14e arrondissement, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Carine PETIT, la maire du 14e arrondissement.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, et merci, Nicolas NORDMAN, pour ces éléments de réponse très précis.

Dire aussi combien le vœu de Mme CARRÈRE-GÉE est assez classique dans la posture, peut-être même dans l'imposture.

Dire que nous réalisons des aménagements pour favoriser les voyous et la délinquance, je pense que c'est une caricature et c'est odieux. C'est juste odieux et inadmissible, mais ce n'est pas grave. Comme on a l'habitude de vos interpellations sur ce ton-là, autant dire que je voulais remercier la Préfecture de police pour son écoute, qui nous a adressé son assurance sur des moyens supplémentaires, qui sont déjà en place et se prolongeront pour ce début du mois de l'été.

Je voudrais vraiment saluer aussi tous les habitants, les représentants des habitants que ce soient les amicales de locataires, les directeurs, les directrices de crèche, d'école, les principaux de collège qui participent sans cesse à nos réunions que nous organisons avec le commissaire de police, avec le GPIS, avec la DPSP pour que nous puissions mieux coordonner, mieux être en alerte aussi et mieux intervenir en amont et déployer plus correctement et en coordonnant beaucoup mieux l'ensemble de ces équipes. Je remercie toutes celles et tous ceux qui œuvrent au quotidien, aussi bien en termes de prévention que de police, mais également de justice.

Ce que vous écrivez en plus est faux dans votre vœu, et je suis certaine que nous allons réussir à passer un bel été. D'ailleurs, les actions en direction des adolescents sont d'ores et déjà prévues et organisées et se tiennent y compris en plein air, sur le terrain, sur ces fameux aménagements dont vous critiquez la qualité.

Donc, merci pour votre écoute. La seule qualité de ce vœu est au moins d'avoir rappelé le travail important qui est fait sur le terrain et non pas de ne retenir que la caricature des propos.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 14e arrondissement.

Je donne maintenant la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai bien à l'esprit tous les signalements qui ont été adressés sur la situation du quartier Pernety - Plaisance en ce moment et particulièrement depuis le 20 juin où de nombreux tirs de mortiers ont lieu qui nécessitent, c'est une décision qui a été prise par la suite, de renforcer très fortement la présence des policiers nationaux pour dissuader ces actions et rechercher leurs auteurs, les identifier, il y a eu aussi des rixes dont les auteurs ont pu être identifiés, souvent mineurs d'ailleurs, et dissuader les tirs de mortiers et surtout à l'approche du 14 juillet, en procédant à des fouilles de parties communes ou de toits.

Ces opérations seront menées jusqu'au 14 juillet et au-delà, mais particulièrement jusqu'au 14 juillet, puisque nous connaissons ces difficultés et malheureusement chaque année.

Vous pouvez compter sur la présence dans le 14e des policiers nationaux, y compris de policiers nationaux qui ne travaillent pas habituellement dans ce secteur compte tenu de la situation actuelle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Compte tenu des réponses qui vous ont été apportées, est-ce que vous maintenez votre vœu, Madame CARRÈRE-GÉE ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Oui, parce qu'il ne se limitait pas à l'action de la police nationale, loin s'en faut.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 56 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre les rixes pendant la période estivale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 57 relatif à la lutte contre les rixes pendant la période estivale.

C'est Nicolas JEANNETÉ qui le présente au nom du groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, je voudrais juste, avant de présenter mon vœu, faire deux indications.

Madame PETIT, je ne veux pas me mêler des affaires du 14e, mais je crois vous avoir entendue, lors du dernier G.L.T.D., vous inquiéter très fortement de la hausse de la délinquance et des rixes dans le 14e, donc je rejoins Mme CARRÈRE-GÉE sur ce point.

Deuxième petit point, Monsieur NORDMAN, juste pour répondre à M. GOUJON, vous n'avez pas répondu notamment à la convocation du CSPDA dans lequel je suis membre, Francis SZPNER et Rudolph GRANIER, d'ailleurs je crois que c'est le Préfet qui doit convoquer cette instance, nous avons fait la demande en avril dernier, nous n'avons pas eu de réponse.

Concernant mon vœu et suite à la réunion à l'Hôtel de Ville avec le Procureur de la République et à ce jour la réunion du G.L.T.D., le Groupement local du traitement de la délinquance avec le Parquet, le Rectorat, les maires d'arrondissement et les acteurs sociaux, ils nous ont confirmé bien sûr la hausse du phénomène des bandes et des bagarres en nous rappelant le caractère violent de ces bandes et la jeunesse de leurs auteurs.

Je sais que, Monsieur NORDMAN, vous partagez ce constat, on en a souvent parlé ensemble, nous partageons ce constat ensemble et nous avons d'ailleurs voté favorablement à l'Acte II du plan anti-rixes que vous nous avez proposé.

Mais aujourd'hui, à l'aube des grandes vacances, nous sommes toujours très inquiets, car vous le savez l'été est propice à une hausse des violences urbaines, particulièrement celui-ci qui coïncide avec la fin du confinement et du couvre-feu, et on sent que les jeunes ont envie de se lâcher.

Je n'arrive pas à obtenir, mais je crois que vous allez me les apporter, des chiffres exacts sur le nombre de médiateurs qui seront présents dans chaque arrondissement pendant cet été. Nous avons obtenu réponse auprès des associations des acteurs sociaux, mais nous aurions bien aimé avoir les chiffres de la DPSP.

Vous nous parlez également de la création d'une brigade mobile de 20 médiateurs. Je voudrais avoir quelques explications sur ces brigades mobiles. Et je voudrais vous proposer d'en créer une la nuit pour intervenir sur la formation de petits groupes qui peuvent se créer la nuit sur l'espace parisien.

J'attends toujours une réponse sur la fameuse journée de sensibilisation dans les collèges à la rentrée scolaire, dites-nous si c'est en cours, sinon nous pourrions nous-mêmes, par exemple dans le 15e, essayer d'en organiser.

Et enfin, j'en terminerai sur la veille sur les réseaux sociaux, vous nous avez évoqué un travail dans ce sens, aujourd'hui, c'est cinq agents de la DPSP qui travaillent dans ce sens, pourriez-vous nous faire un état des lieux de cette veille sur les réseaux sociaux ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je crains en deux minutes ne pas pouvoir répondre très précisément à l'ensemble des questions, mais j'aurai l'occasion d'échanger de nouveau sur les différents sujets.

Je voudrais vous remercier de cette intervention et de votre opiniâtreté sur cette question des rixes, qui montre votre intérêt évident sur le sujet. Et donc, aussi, vous remercier de me donner l'occasion de donner quelques éléments de l'Acte II que nous avons en effet adopté et qui a mobilisé plus de 300 acteurs parisiens sur ce sujet des rixes, notamment dans la perspective de l'été, qui peut en effet être un moment propice où se développe ce type d'affrontements.

Pour vous donner des éléments extrêmement précis, nous avons 102 médiateurs répartis dans 10 équipes locales composées chacune de 8 à 14 agents : 8 agents dans les 10e, 11e, 12e, 13e et 14e arrondissements, 10 agents dans les 15e et 17e arrondissements, et 14 agents dans les 18e, 19e et 20e arrondissements.

Nous avons également une équipe de médiation composée de 20 agents qui travaillent de 16 heures à minuit et peuvent être envoyés dans tout lieu à Paris où il y a des risques de rixes. Cette équipe, nous avons pris la décision dans le cadre de l'Acte II de la doubler, puisque nous aurons 40 médiateurs et ces 20 agents supplémentaires sont en cours de recrutement.

Concernant le sujet du travail avec l'Education nationale, nous n'avons pas encore abouti sur le conventionnement avec l'Education nationale pour pouvoir proposer dès la rentrée des initiatives, mais nous le ferons puisque c'est un travail sur lequel nous nous sommes engagés.

Enfin, nous avons lancé un appel à projets avec à la clef des financements pour le secteur associatif et les intervenants dans les arrondissements, permettant de financer des projets de mobilisation, de sensibilisation, d'action contre les rixes, notamment avec un volet important des réseaux sociaux. Cet appel à projets a été lancé, des projets seront examinés lors d'un prochain Conseil de Paris pour pouvoir procéder à des financements, mais je vois que mon temps de parole est déjà terminé.

Et donc, au vu des réponses précises que je vous ai apportées, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Vous maintenez votre vœu, j'imagine ?

M. Nicolas JEANNETÉ. - Non, je ne maintiens pas mon vœu, j'ai obtenu les réponses que je souhaitais, sauf sur la brigade de nuit, mais pour montrer notre détermination et notre volonté de travailler ensemble, je le retire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Comme on dit souvent sur vos bancs, bravo ! Et donc, le vœu n° 57 est retiré.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux troubles à la tranquillité publique place Henri-Frenay.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous pouvons examiner le dernier vœu concernant Nicolas NORDMAN, qui est le vœu n° 58 relatif aux troubles à la tranquillité publique place Henri-Frenay.

Je pense que j'en ai entendu parler dès 1997 comme député de la circonscription, ce n'est pas un sujet nouveau et la parole est à Valérie MONTANDON pour présenter ce vœu du groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez raison, ce n'est pas un sujet nouveau, parce que la situation de la place Henri-Frenay a toujours été fragile, vous avez raison, avec des fluctuations quant à la tranquillité publique.

Cependant, depuis qu'ont lieu des distributions alimentaires et vestimentaires, la situation s'est fortement dégradée, le lieu n'est pas du tout approprié d'ailleurs à des distributions alimentaires ou non alimentaires d'ailleurs.

Ces distributions alimentaires et vestimentaires qui se déroulent sur la place maintiennent sur place des populations en grande précarité, notamment des toxicomanes et engendrent des troubles violents, des trafics divers, des errances et aussi de nombreuses nuisances.

Les riverains de la place Henri-Frenay subissent une très grosse dégradation de leur cadre de vie, une augmentation de l'insécurité et sont témoins de nombreuses bagarres et de troubles à l'ordre public. Ils sont à bout. Ils ont d'ailleurs sollicité la mairie du 12e arrondissement et la Mairie de Paris qui se renvoient beaucoup la balle et n'ont cessé de se désresponsabiliser sur l'autorisation et l'encadrement de ces distributions.

Je vous rappelle qu'il existe une charte d'encadrement des distributions alimentaires et donc soit la Ville accepte les distributions et a permis l'application de cette charte, soit en effet les associations, elles, sont passées outre et dans ce cas-là vous avez des responsabilités parce que vous laissez faire les associations qui seraient passées outre votre charte.

Quoi qu'il arrive, il en va de votre responsabilité et vous ne pouvez pas continuer à vous défaire. C'est d'autant plus votre responsabilité que certaines associations feraient du prosélytisme religieux en même temps qu'elles font des distributions et ceci, je vous le dis vraiment, n'est pas tolérable. C'est pour cela que nous vous demandons que les distributions alimentaires et vestimentaires non encadrées sur la place Henri-Frenay soient effectivement interdites.

Nous vous demandons aussi de proposer aux associations un autre lieu qui soit plus adapté afin d'organiser ces distributions dans le cadre prévu justement par la charte et enfin, aussi, de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre l'insalubrité au quotidien.

Nous demandons aussi à la Préfecture de police de renforcer la vidéo-protection sur la place et ses abords. Sur la place, oui, il y a déjà des caméras, mais par contre sur toutes les rues adjacentes où s'est hélas développée l'insécurité, nous vous demandons en effet de bien vouloir agir.

J'avais une question à vous poser parce qu'au Conseil d'arrondissement, il y avait un vœu déposé par la Municipalité socialiste sur la création d'un point fixe. Ce vœu n'a pas été déposé en Conseil de Paris, alors qu'elle interpellait vraiment la Préfecture en tant que telle. Je me demandais si c'était parce que le point fixe avait été obtenu, ou si alors c'était simplement un effet d'annonce pour calmer le jeu au sein du Conseil d'arrondissement, car les riverains étaient présents.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

Sachant qu'Emmanuelle PIERRE-MARIE et Nicolas BONNET-OULALDJ ont souhaité intervenir l'un et l'autre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Peut-être vais-je être très bref, puisqu'il s'agit à l'évidence d'un débat qui a déjà eu lieu sans doute au sein du Conseil du 12e arrondissement, et il y aura les interventions de mes collègues du 12e arrondissement qui pourront éventuellement compléter.

La situation de la place Henri-Frenay est une situation bien connue, Patrick BLOCHE disait depuis 1997, mais sans doute est-ce le cas...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mais si, vous roulez en patins à roulettes à l'époque.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Et donc, nous connaissons les difficultés que rencontrent les habitants et la nécessité d'interventions coordonnées à la fois bien sûr de la police nationale et de l'ensemble des équipes de la Ville.

Concernant notamment la question de la distribution alimentaire, je redis la disponibilité bien entendu des équipes de la DPSP de pouvoir venir pour s'assurer, comme elles le font dans d'autres arrondissements, du respect notamment de la charte des distributions.

Je salue la décision récente qui a été prise par la Préfecture de police à notre demande d'ailleurs, de la prise d'un arrêté d'interdiction de consommation et de vente d'alcool qui, je crois, peut permettre d'apaiser un certain nombre de situations sur cette place.

Compte tenu de ces éléments, j'émettrai pour ma part un avis défavorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Madame la Maire du 12e arrondissement, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, la dégradation récente de la situation sur la place Henri-Frenay a été unanimement constatée par la Ville et ses partenaires, Préfecture de police, S.N.C.F., Samu social, R.I.V.P., pour n'en citer que quelques-uns sans oublier bien sûr les riveraines et les riverains eux-mêmes.

Plusieurs constats ont ainsi été partagés, dont la hausse du nombre d'actes de violence résultant de la présence de quelques jeunes en errance, très agressifs en particulier entre eux, ainsi qu'une démultiplication du nombre des distributions alimentaires non encadrées qui ont de fait contribué à ces désordres.

C'est pourquoi nous n'avons eu de cesse, au cours du mois passé, de mettre en place des mesures à même de redresser la situation.

Depuis une réunion de crise le 1er juin dernier, nous avons reçu à plusieurs reprises des représentantes et représentants d'habitants, nous nous sommes rendus sur place encore la semaine dernière avec Emmanuel GRÉGOIRE pour échanger avec les personnes et acteurs qui résident place Henri-Frenay et la font vivre.

Surtout, nous agissons avec nos partenaires que je remercie de leur soutien. La DPSP et la Préfecture de police ont renforcé leur présence. Une trentaine d'interpellations ont eu lieu, suite à diverses opérations. Un arrêté préfectoral étend temporairement l'interdiction de consommer de l'alcool sur place et surtout introduit une interdiction d'en vendre à emporter dès 17 heures.

Un travail à la suite d'une première tentative en la matière reprend pour réguler les distributions alimentaires, sans oublier le renforcement des interventions sociales auprès de ces publics en errance, je pense notamment à une mise à l'abri début juin, qui a permis d'héberger quelques personnes qui se trouvaient sur le site.

Ou encore, aux nombreux autres projets d'animation et transformation de l'espace public qui verront le jour dans les prochains mois et les prochaines années, et permettront à cette place de mieux vivre.

Madame Valérie MONTANDON, il reste encore beaucoup à faire pour que cette place regagne en sérénité, mais il n'est tout simplement pas possible de nier tous ces efforts ni qu'ils commencent à améliorer la situation, là encore un constat partagé par l'ensemble de nos partenaires y compris la Préfecture elle-même.

Ce pour quoi nous voterons contre ce vœu, et s'il est vrai que diverses "fake news" qui concernent le quartier se trouvent très activement relayées par certains de vos soutiens, cela ne nous aide évidemment pas à progresser. Je ne désespère pas que ces derniers et vous-même finirez par réaliser que de telles méthodes ne sont tout simplement pas les plus judicieuses pour améliorer la situation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 12e arrondissement, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Je vais d'abord donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police, et après il y aura une explication de vote de Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont déjà été dites, effectivement la situation s'est dégradée en mai et juin sur cette place, une situation qui n'était pas nouvelle, mais la dégradation a été réelle en mai et juin.

Les riverains qui se sont exprimés ont été écoutés, même si certains, on peut le regretter, ont diffusé de fausses informations, notamment la présence de consommateurs de "crack", qui n'était pas vraie.

L'action de la Préfecture de police a consisté à multiplier les patrouilles. Ce ne sont pas des points fixes, qui n'ont pas d'utilité sur ce type de situation. Ce sont des patrouilles dynamiques, régulières, même plusieurs fois par jour, pour verbaliser et écarter les personnes qui ne respectent pas les règles ou consomment des stupéfiants. Et le Préfet de police a pris un arrêté qui interdit la consommation d'alcool sur cette place en journée dès 11 heures, et la vente à emporter d'alcool.

Ces mesures très fortes ont été utiles, la physionomie de la place, le commissaire le confirmait hier, s'est grandement améliorée. Et on va poursuivre ces opérations multiquotidiennes pour ne pas relâcher la pression et obtenir une amélioration durable de la physionomie de cette place. Nous comptons par ailleurs sur l'action de la mairie pour réguler davantage les distributions alimentaires qui sont un des éléments du problème lorsqu'elles sont organisées de manière anarchique, ce qui est parfois le cas sur cette place.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne donc la parole maintenant au président BONNET-OULALDJ pour une première explication de vote, il y en aura une seconde.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, je me demande pourquoi ce vœu est présenté dans la 3e Commission. La question de notre collègue Valérie MONTANDON porte sur les distributions alimentaires, et le constat que nous faisons est que c'est un symptôme de la crise économique et sociale que nous vivons après la pandémie de la Covid. Beaucoup de personnes sont à la rue et ont besoin d'une aide humanitaire en termes de distribution alimentaire, et l'approche qui est faite ici dans ce Conseil est une approche sécuritaire, laissant entendre par ailleurs que les distributions alimentaires seraient la cause de la délinquance sur la place Henri-Frenay.

Sachez que le groupe Communiste est complètement à l'opposé de cette façon de voir les choses et je pense que la réponse doit être sociale.

Elle doit être sociale sur deux volets. D'abord, sur les distributions alimentaires, notre collègue a tout à fait raison, il existe une charte, un guide de l'aide alimentaire, qui rappelle des règles et des principes. Des règles sur la santé et la sécurité des usagers, sur la propreté des lieux ; et des principes, notamment inconditionnalité non

discriminante, et le respect de la laïcité, de la neutralité politique, le respect de la dignité des personnes, mais surtout le dernier point, très important, qui est la complémentarité et la mise en réseau.

Cela veut dire qu'à travers ces associations qui permettent l'aide humanitaire et les distributions alimentaires, il doit y avoir un travail social avec d'autres acteurs, et notamment des acteurs de l'arrondissement, ce qui nécessite, ce qui se fait déjà dans le 19^e arrondissement et dans d'autres arrondissements, des réunions de coordination de l'aide alimentaire.

Deuxième point que Valérie MONTANDON aborde, c'est la question des mineurs non accompagnés. Mais étant donné que ce sont des mineurs, la réponse est à la DASES, elle n'est pas d'ordre sécuritaire, et la réponse est en termes d'éducateurs et de présence sur le terrain, donc je ne voterai pas ce vœu comme on l'a fait d'ailleurs au Conseil d'arrondissement, mais j'alerte sur la manière dont la Ville traite ce sujet. Nous devons traiter ce sujet sous l'angle social.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour une explication de vote du groupe GEP.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous aussi nous allons voter contre, parce qu'il est honteux de criminaliser, Madame MONTANDON, la misère comme vous le faites, c'est vrai que vous le mettez en 3^e Commission. Faire des amalgames entre des distributions alimentaires et la petite délinquance sur laquelle la Préfecture de police nous a dit qu'elle apportait des réponses, c'est impossible. Un moment, il faut faire la part des choses entre les problèmes de nature sociale et les problèmes de nature policière. Là, vous faites un amalgame qui est honteux pour vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, on n'a pas contribué à ce que vous retiriez le vœu, mais le faites-vous néanmoins ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 58 est repoussé.

Compte rendu de la 4^e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en avons fini avec les dossiers de la 3^e Commission et je souhaiterais, avant de suspendre la séance et de se retrouver pour un moment de convivialité, que nous puissions examiner les dossiers de Léa FILOCHE, qui présidera cette séance demain matin à 9 heures. N'ayant pas le don d'ubiquité, ce serait bien que l'on examine ses dossiers préalablement.

Je vous invite donc à maîtriser vos temps de parole et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Hamidou SAMAKÉ, qui va intervenir comme vice-président de la 4^e Commission.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Gauthier CARON-THIBAUT, président de la 4^e Commission étant absent, il m'a demandé en tant que vice-président de la 4^e Commission, de présenter nos travaux du 29 juin en préparation de cette séance.

Nous avons bien sûr examiné les projets de délibération et autres vœux qui vous sont présentés, à savoir : une quinzaine de dossiers structurants autour de l'action sociale et de l'exclusion rapportés par Léa FILOCHE ; une demi-douzaine de dossiers autour du handicap rapportés par Jacques GALVANI ; une vingtaine de dossiers autour de la santé rapportés par Anne SOUYRIS, ainsi qu'une dizaine de projets pour Jean-Luc ROMERO-MICHEL ; et enfin, deux projets seniors pour Véronique LEVIEUX.

Je remarque avec intérêt que de nombreux projets sont travaillés de manière transversale entre plusieurs délégations. Nous avons également pu évoquer une demi-douzaine de vœux qui vous seront présentés par leurs signataires.

Mais comme vous le savez, la 4^e Commission a également sanctuarisé le principe d'une audition en lien avec l'actualité et c'est donc tout naturellement en ce mois de juin, mois de fierté LGBTQI+, que nous avons pu entendre Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint à la Maire de Paris en charge des droits humains, de l'intégration, et de la lutte contre les discriminations pour nous présenter les actions de la Ville s'agissant de ces sujets.

Jean-Luc ROMERO-MICHEL a introduit les actions initiées plus spécifiquement à l'occasion du mois de juin, à savoir : soutien à la Marche des fiertés bien sûr, pavoisement et marquage au sol aux couleurs de l'arc-en-ciel.

L'engagement pour une ville zone de liberté LGBTQI+ fait également partie des actions de genre, ainsi de manière plus complète que la mise en œuvre du dispositif "En lieu sûr" dans le 19^e arrondissement, puis à terme dans les différents lieux de la ville.

De manière plus générale, cette audition a également permis de rappeler l'engagement de long terme et transversal de la Ville sur ces questions-là, notamment par le biais du plan de 32 mesures engagées sur ces sujets en 2008 ou par la création de l'Observatoire parisien LGBTQI+ qui réunit depuis mai 2019 l'ensemble des acteurs parisiens et des pouvoirs publics concernés.

C'est toute l'année dans ce cadre général qu'agit le Service Egalité, Intégration, Inclusion, S.E.I.I. de son petit nom, que je voudrais saluer. Face à l'augmentation des violences intrafamiliales à l'occasion du confinement, le S.E.I.I. a proposé des fiches ressources permettant de mieux connaître les services associatifs et institutionnels pouvant venir en aide aux adolescents et aux jeunes LGBTQI+ en rupture familiale.

Ce travail avec les différents acteurs est également manifeste au niveau de la concertation et du pilotage.

Enfin, je signale que notre Commission a également poursuivi le travail engagé en mars dernier avec la 7e Commission autour de la thématique sport et santé, avec une passionnante audition, le 8 juin dernier, de Christiane FLOUQUET de la C.N.A.V. I.D.F. autour des ateliers d'activité physique adaptés pour les retraités, de Nicolas GUÉRIN, commissaire d'exposition sports en ville au pavillon de l'Arsenal, et de Charles-Henri BERNARDI du Paris Université Club, qui a développé les sections sportives pour personnes fragiles.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vous ai dit, ce serait bien de passer les dossiers de Léa FILOCHE, mais si chacun fait 5 minutes, on a calculé cela fait 40 minutes et on ne tient plus.

Je vous invite à un esprit de synthèse, sinon nous ne tiendrons pas.

Merci beaucoup.

2021 DASES 135 - Subventions (537.392 euros) et conventions avec cinq associations pour des actions à destination des familles et jeunes en situation d'exclusion.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 135 : subventions et conventions avec cinq associations pour des actions à destination des familles et jeunes en situation d'exclusion, et je redonne avec plaisir la parole à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Mes chers collègues, le coup brutal porté à notre économie par la situation sanitaire s'est accompagné pour de nombreuses personnes et de nombreuses familles d'une baisse d'activité ou d'une perte de revenu et les contrecoups sociaux de cette réalité sont loin d'être terminés ou résorbés.

Ce sont ainsi plusieurs centaines de milliers de personnes qui ont basculé sous le seuil de pauvreté en 2020-2021 selon l'Observatoire des inégalités et les jeunes sont en première ligne de ce recul social sans précédent depuis la dernière guerre mondiale. Et avec la pauvreté, l'exclusion explose elle aussi, ainsi que les besoins en accompagnement et en insertion, c'est particulièrement le cas pour les familles et les jeunes pour lesquels nous avons déjà augmenté notre capacité d'action en 2019 dans le cadre du Pacte parisien de la lutte contre la grande exclusion.

Pour répondre aux besoins immédiats des Parisiennes et des Parisiens mais aussi pour pallier les effets à plus long terme, sur le parcours de vie des plus jeunes, nous devons consolider nos moyens d'action. C'est pourquoi il vous est proposé aujourd'hui d'accorder 537.392 euros de subventions de fonctionnement à 5 associations ayant fait leurs preuves, s'agissant de l'aide aux personnes en situation d'exclusion, à savoir : "Emmaüs coup de main", "Les enfants du canal", "Hors la rue", "Aurore" et "la Croix-Rouge française".

"Emmaüs coup de main" accompagne principalement les familles hébergées de manière temporaire dans le logement social diffus. En 2020, l'association a accompagné 14 familles au sein de ces logements ainsi que 3 familles dans une autre forme d'hébergement et 2 en colocation pour un total de 45 personnes, dont 26 enfants.

"Les enfants du canal" visent l'insertion et l'accès à la citoyenneté de jeunes volontaires, roumains et bulgares, par le biais du service civique, ce qui a constitué en 2020 une aide précieuse pour les maraudes d'intervention sociale.

"Hors la rue" quant à elle mène une action en direction des jeunes en situation d'errance dans un centre d'accueil de jour et d'appui aux maraudes, grâce auquel elle a effectué en 2020 385 tournées ayant permis d'établir 324 nouveaux contacts et de suivre 505 jeunes d'une moyenne d'âge de 17 ans. Depuis le début de la crise sanitaire, l'association a développé des actions en direction des jeunes filles mineures en errance.

"La Croix-Rouge française" quant à elle, assure l'accompagnement social des ménages orientés par le 115 et a intégré 5 nouvelles familles à sa file active en 2020, ce qui porte le total à 43 ménages accompagnés et 425 visites en hôtel social.

L'action engagée par l'association "Aurore" a été spécifique à la période la plus intense de crise sanitaire fonctionnant entre 2020 et avril 2021. Il s'agit d'un centre d'hébergement d'urgence de 44 places plus spécifiquement adaptées aux personnes ayant besoin d'un soutien à la parentalité.

Ces actions sont des exemples de tout ce que le secteur associatif peut proposer de plus inventif et de sa réactivité. Les subventions de fonctionnement permettent à ces actions de se réaliser dans les conditions acceptables.

Je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération.

Je profite également de ce projet de délibération pour appeler de mes vœux comme beaucoup d'entre vous, une action déterminée de l'Etat en faveur de la redistribution et du soutien aux plus démunis, car les besoins de nos concitoyennes et concitoyens nécessitent une vision d'ensemble ambitieuse à l'échelle de tout le pays.

Une collectivité, fût-ce la Ville de Paris, ne peut à elle toute seule répondre à l'ampleur de l'enjeu social qui est devant nous. L'Etat devra lui aussi être au rendez-vous de la solidarité, notamment réinventer ce dispositif en direction des jeunes aujourd'hui exclus de l'essentiel des minima sociaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

La parole est à Léa FILOCHE pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Hamidou SAMAKÉ.

Mes chers collègues, je vous remercie vraiment pour votre intervention qui permet de mettre en lumière l'action volontariste de la Ville de Paris dans un domaine qui est de la compétence de l'Etat, il faut quand même le rappeler. Vous avez très bien décrit toutes les actions, je vais essayer de les replacer dans le contexte global rapidement.

Depuis 2015, la Ville de Paris a pris l'initiative de réunir l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'exclusion sur le territoire parisien : Etat, partenaires institutionnels, associations, personnes accompagnées, puis les Parisiennes et les Parisiens bénévoles aussi. Cette coalition d'acteurs a permis, dans le cadre du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, de porter des projets innovants pour œuvrer à l'insertion des familles et des jeunes en situation d'exclusion.

Vous le savez, les familles et les jeunes ont été fortement impactés par la crise sanitaire, nous avons donc lancé, avec l'ensemble des signataires, le renouvellement du Pacte parisien, et nous avons fait le choix de faire des jeunes et des familles des publics prioritaires pour lesquels nous souhaitons collectivement renforcer notre action. C'est dans ce cadre que s'inscrit ce projet de délibération qui vous propose de soutenir 5 associations : "Emmaüs coup de main", "Les enfants du canal", "Hors la rue", "Aurore" et "la Croix-Rouge française".

Je souhaite notamment mettre en lumière le projet "Toti Impreuna" porté par "Emmaüs coup de main", projet qui en 2020 a permis d'accompagner 19 familles vers un logement pérenne. En parallèle, les familles sont accompagnées dans leur insertion professionnelle pour accéder à la santé ou encore pour scolariser les enfants. C'est donc un accompagnement global qui leur est proposé.

Nous soutenons également l'association "Hors la rue" dont la démarche se base sur "l'aller vers", un vrai objectif que nous avons dans les mois et les années qui viennent, notamment envers les jeunes en situation d'errance sur les lieux qu'ils sont amenés à fréquenter.

En somme, chers collègues, je vous propose de bien vouloir soutenir financièrement le travail et l'engagement de ces 5 associations dont les actions sont réellement précieuses pour des centaines d'enfants et de familles sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 135.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 135).

2021 DASES 156 - Convention avec la DRHIL et l'Agence départementale d'information sur le logement de Paris relative à la création d'une équipe mobile de prévention des expulsions locatives.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 156 : convention avec la DRHIL et l'Agence départementale d'information sur le logement de Paris relative à la création d'une équipe mobile de prévention des expulsions locatives.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le 31 mai dernier, le Gouvernement mettait fin à la période de trêve hivernale, ouvrant ainsi la voie à la reprise des expulsions locatives.

On aurait pu imaginer que le Gouvernement aurait prêté attention à la situation sociale de notre pays, mais non, aurait pu écouter les fédérations sociales ou juste lire les rapports alarmants sur la situation, mais non, cela a été une reprise à marche forcée vers la précarisation des plus fragiles.

Je veux juste rappeler quelques chiffres très parlants sur la situation.

La crise sanitaire, c'est plus un million de pauvres. C'est aussi plus 62 milliards pour Bernard ARNAULT et quelques coups de gouache bien salutaires ne suffisent pas à effacer les inégalités sociales qui ne cessent de s'accroître. Dans ce contexte, que le Gouvernement refuse la prolongation de la trêve hivernale est encore plus scandaleux.

Dans une enquête réalisée début mai, l'I.N.E.D. révélait que 24 % des Françaises et des Français craignaient de rencontrer des difficultés pour payer leur loyer, en particulier les jeunes de 18 à 24 ans et les ménages en situation de pauvreté ou les familles monoparentales.

Dans son rapport sur le mal-logement, la Fondation Abbé Pierre a anticipé 12.000 procédures d'expulsion. 12.000 en plus des 16.000 qui ont déjà lieu chaque année.

Tout cela sur fond d'un engorgement des Commissions de prévention des expulsions, des Commissions de surendettement, des Commissions de médiation du droit au logement opposable.

Tous ces services qui déjà avant peinaient à assumer les importantes demandes, depuis juillet 2020 sont complètement saturés et la gestion désastreuse dont la Ministre déléguée au Logement s'est pleinement satisfaite en estimant qu'abonder le fonds privé d'indemnisation des bailleurs de quelques 20 millions d'euros suffirait est inacceptable.

C'est par 4 qu'il aurait fallu multiplier cette somme pour avancer vers une première solution. Mais cela, à nouveau, c'est si l'on estime les conclusions d'un rapport parlementaire conforté par l'ensemble des acteurs de la solidarité.

Et là nous avons, avec ce projet de délibération, l'exemple type de ce que la Ville de Paris rattrape en matière de lutte contre les conséquences sociales de la crise.

La création d'équipes mobiles intervenant auprès des ménages, en particulier locataires du parc privé, menacés d'expulsion est à ce titre un excellent dispositif qui s'ajoutera aux actions déjà menées par la Ville tant à travers son soutien à l'A.D.I.L. que par le travail des travailleurs et travailleuses sociaux qui interviennent sur l'ensemble de ces dispositifs.

Ces dispositifs, on le sait, sont de véritables sécurités de prévention pour les locataires en difficulté et on souligne là la volonté de ne pas attendre la situation d'expulsion, mais bien de travailler en amont dès que les premières difficultés apparaissent auprès des locataires, qui souvent sont dans des difficultés aussi d'accès au droit.

Et je tiens ainsi à saluer la continuité et l'intensification des efforts de notre Ville sur la prévention des expulsions locatives, dans un contexte où il est plus que nécessaire de nous adapter aux besoins générés par le contexte.

Le groupe Communiste et Citoyen, avec d'autres groupes, avait déposé lors du précédent Conseil un vœu relatif à la fin de la trêve hivernale, dans lequel nous demandions le renforcement du travail engagé pour l'accompagnement des locataires en difficulté. Nous tenons ainsi à saluer ce projet de délibération qui s'inscrit tout à fait dans cette continuité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Mes chers collègues, je l'ai dit à l'instant, la situation sanitaire que nous vivons depuis plus d'un an entraîne d'ores et déjà une augmentation sans précédent de la pauvreté et de la précarité.

Nous en avons vu tous et toutes la traduction dans notre quotidien, notamment auprès des jeunes et les différentes directions de la Ville ont été à pied d'œuvre pour endiguer cette crise, car cette augmentation brutale de la pauvreté peut entraîner, si nous n'y prenons garde, une spirale de dettes, notamment de dettes locatives.

Nous demandons donc, à mesure que les mesures d'urgence pour éviter les expulsions sont levées, de veiller à ce que les locataires les plus fragiles soient accompagnés face à des difficultés plus périlleuses que jamais.

Consciente de cet enjeu crucial, la Ville a donc répondu avec succès à l'appel de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il s'agit de créer des équipes mobiles intervenant auprès des ménages du parc privé menacés d'expulsion avec un financement prévu sur deux ans. Le projet s'articule autour d'une porte d'entrée sociojuridique pour lutter contre le non-recours, une démarche "d'aller vers" intervenant au plus près des ménages concernés, l'inscription dans le tissu partenarial de l'accès au droit et au social, avec notamment les centres sociaux, les P.I.M.M.S. et les points-conseil budget, et un appui technique aux professions de l'action sociale concernant les étapes de procédure judiciaire.

D'un point de vue opérationnel, les équipes, les binômes juriste-travailleur social interviendront au stade du commandement de quitter les lieux. Ce maillon n'est aujourd'hui pas couvert par le dispositif de prévention et concerne environ 3.000 ménages par an. Les professionnels concernés sont issus aussi bien de la ville que de la Ville de Paris. Il s'agit donc d'un dispositif innovant issu des meilleures pratiques et ciblant un angle mort du dispositif actuel. Ce genre d'initiative est donc très prometteur et je vous invite à autoriser la Maire de Paris à signer la convention avec la DRIHL qui permettra sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Je donne donc maintenant la parole à Léa FILOCHE pour répondre aux deux orateurs et oratrices.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Camille NAGET, cher Hamidou SAMAKÉ, la création d'une équipe mobile de prévention, je parlais de "Hors les murs" tout à l'heure et on vient encore une fois de l'illustrer avec ce projet de délibération, est un dispositif innovant, une démarche partenariale associant les financements de l'Etat à l'expertise juridique de l'Agence départementale d'information sur le logement, A.D.I.L., et le travail social de la Ville.

Pour une durée d'au moins deux ans, des juristes de l'A.D.I.L. et des travailleurs sociaux de la Ville vont évoluer en binômes pour aller à la rencontre des ménages menacés d'expulsion dans le parc privé où on le sait, le risque d'impayé locatif est plus fort que dans le parc social, et le recours aux dispositifs est moindre.

Ces équipes sont un moyen très efficace de lutte contre le non-recours aux services sociaux. Elles permettront d'accompagner les ménages dans le traitement des impayés avec soit un maintien dans le logement par un apurement de la dette ou une médiation avec le bailleur, soit un relogement.

Ce projet d'équipes mobiles s'articule parfaitement avec notre stratégie parisienne de lutte contre les expulsions locatives, que je porte avec mon collègue Ian BROSSAT.

Vous le verrez dans d'autres projets de délibération que je porte à ce Conseil, l'Exécutif dispose d'une véritable vision d'ensemble de la lutte contre les expulsions locatives. Un des projets de délibération soumis à votre approbation pour ce Conseil accorde des subventions au Crédit municipal de Paris et à "Crésus Ile-de-France" qui agissent activement et concrètement dans la prévention et le traitement du surendettement.

Un autre projet de délibération soutient 8 organismes d'accompagnement social et d'intermédiation locative. Paris a donc construit un dispositif le plus large et le plus global possible et en effet, la Ville de Paris propose des aides financières ciblées grâce à son Fonds de solidarité pour le logement, met en place un accompagnement social des ménages fragilisés, soutient les associations et les structures qui agissent dans ce domaine, facilite l'interaction entre les différents acteurs impliqués, que ce soient l'Etat, la C.A.F., les bailleurs et notamment par la Charte parisienne de prévention des expulsions locatives.

C'est grâce à cette stratégie globale que nous avons pu baisser à Paris les expulsions locatives de 30 % en 10 ans quand elles augmentaient de 50 % au niveau national.

Ces résultats positifs doivent nous encourager à aller encore plus loin, d'où la création de cette équipe mobile particulièrement précieuse dans une période où de nombreux ménages sont touchés par une perte de revenu et la difficulté de payer leur loyer qui en résulte.

C'est pourquoi, en parallèle, la Ville suit de très près la situation des ménages parisiens depuis le 1er juin dernier, date à laquelle, effectivement, et nous le regrettons, la trêve hivernale a pris fin sur décision de la Ministre du Logement.

Je vous invite donc, chers collègues, à adopter ce projet de délibération et je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 156.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 156).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Génération.s" et Communiste et Citoyen relatif aux mises à l'abri d'urgence dans les équipements municipaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, c'est le vœu n° 59, relatif aux mises à l'abri d'urgence dans les équipements municipaux. Il est donc présenté par les groupes PEC, "Génération.s", GEP et Communiste, par les quatre groupes de la majorité municipale pour faire court.

C'est Éric PLIEZ qui le présente ? Non, c'est Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire, sujet très important.

Considérant l'installation de plusieurs campements de personnes sans abri à Paris ces derniers mois qui nécessitent la mobilisation des services de l'Etat pour leur orientation et leur prise en charge ;

Considérant la quatrième édition de "la Nuit de la solidarité" qui a permis de décompter au moins 2.785 personnes sans solution d'hébergement lors de la nuit du 25 au 26 mars 2021 ;

Considérant la réalisation de plusieurs opérations de mise à l'abri en urgence ces derniers mois ;

Considérant la mobilisation répétée par la Ville et à la demande de la Préfecture de la Région Ile-de-France d'équipements municipaux afin de mettre à l'abri des personnes avant qu'elles puissent bénéficier d'une orientation plus pérenne ;

Considérant le fait que pour des raisons de praticité, de mise en œuvre rapide, les gymnases municipaux sont les principaux sites mobilisés à ces fins, malgré la recherche de la part de la Ville de lieux alternatifs ;

Considérant la mobilisation récente de plusieurs gymnases dans Paris ;

Considérant les contraintes liées à la crise sanitaire, moins de gymnases mobilisables, capacité d'accueil par établissement réduite, mobilisation de gymnases pour la campagne de vaccination ;

Considérant la rareté des équipements sportifs répondant à ces besoins spécifiques ;

Considérant que dans le cadre du déconfinement, nous devons impérativement assurer la reprise des activités sportives dans de bonnes conditions et répondre à l'attente légitime de ces publics ;

Considérant le caractère précaire et peu adapté de ces équipements à remplir ces objectifs de mise à l'abri ;

Considérant enfin la nécessité de disposer de lieux d'hébergement adaptés et pérennes pour la mise à l'abri des personnes à la rue ;

Sur proposition d'Éric PLIEZ et des élus du groupe Paris en commun, Nathalie MAQUOI et des élus du groupe "Génération.s", Emmanuelle RIVIER et des élus du groupe Ecologiste de Paris, Nicolas BONNET-OULALDJ et des élus du groupe Communiste et Citoyen, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris s'engage à :

- Interpeller la Préfecture d'Ile-de-France afin que soient identifiés un ou plusieurs sites qui puissent constituer un dispositif adapté d'accueil et d'orientation des personnes venues chercher refuge à Paris ;

- Demander à la Préfecture d'Ile-de-France que des lieux alternatifs aux gymnases soient mobilisés pour remplir ses missions d'orientation et de mise à l'abri des populations sans abri relevant de sa responsabilité, y compris au sein d'équipements relevant de l'Etat ;

- Interpeller enfin le Gouvernement sur la nécessité de mettre en œuvre une politique d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile et personnes exilées à la hauteur des besoins.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, quel est le problème ? Non.

J'avais cru entendre qu'il y avait un problème.

La parole est à Léa FILOCHE pour répondre à ce vœu collectif présenté par M. Jean-Philippe DAVIAUD.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Monsieur DAVIAUD, vraiment merci pour vos propos et avec mes collègues Ian BROSSAT, Pierre RABADAN et Dominique VERSINI, nous partageons l'ensemble des constats et des conclusions de ce vœu.

Vous le savez, l'implication et l'engagement de la Ville de Paris dans la mise à l'abri des publics exclus, des publics fragiles ne font que mettre en lumière les difficultés de l'Etat, qui pourtant a la compétence de l'hébergement.

Les mesures prises récemment par la Ministre WARGON qui maintiennent encore pendant un an des places d'hébergement ouvertes pendant la crise sont un premier pas, mais sont clairement loin d'être suffisantes.

J'y vois trois écueils.

Premièrement, l'hébergement d'urgence en Ile-de-France est saturé et vous le savez autant que moi, aujourd'hui, il n'y a plus de places disponibles nulle part en Ile-de-France.

Deuxièmement, travailler dans l'urgence ne suffit pas. Il faut ouvrir des structures permettant un hébergement, certes, ou un logement sûrement, mais surtout il faut un accompagnement social adapté au fil de l'eau, afin de mieux accompagner l'insertion et c'est cela qui nous manque aujourd'hui dans les structures d'hébergement d'urgence.

Troisièmement, l'accueil des personnes exilées est défaillant. Il y a quelques semaines, ici même, l'occupation du parvis de l'Hôtel de Ville par des centaines de personnes en situation d'exil a encore pointé l'absence d'un dispositif permettant l'accueil et l'orientation au fur et à mesure des arrivées.

Mobiliser les gymnases de la Ville de Paris n'est certes pas une solution souhaitable ni même durable, mais nous y sommes malheureusement bien souvent contraints, faute de pistes alternatives et surtout faute de pistes relevant de l'Etat.

C'est pourquoi j'émetts en avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 59, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 242).

2021 DASES 122 - Subventions (16.000 euros) à 7 associations et avenant à la C.P.O. avec l'une d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du "Mois parisien du handicap".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous terminons pour ce soir avec le projet de délibération DASES 122. Ce sont des subventions à sept associations et avenant à la C.P.O. avec l'une d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du "Mois parisien du handicap 2021".

La parole est à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Mes chers collègues, le "Mois parisien du handicap" constitue un rendez-vous annuel qui permet la mobilisation de tous et de toutes autour des questions relatives au handicap et à l'accessibilité.

Au cours de ce mois de juillet, la possibilité est donnée à de nombreux acteurs : associations, citoyens, services de la Ville de Paris, d'organiser ou de participer à des événements dont l'objectif est de mettre à l'honneur les réalisations des Parisiennes et des Parisiens en situation de handicap au sein d'une cité qui se construit pour eux mais aussi avec eux.

Ces événements répondent à un double objectif : faire connaître les dispositifs adaptés aux personnes en situation de handicap et à leur famille, et diffuser largement une culture du handicap.

Le "Mois parisien du handicap" propose à des personnes en situation de handicap de découvrir les activités qui leur sont spécialement destinées, le plus souvent dans une approche de mixité des publics, mais il permet aussi à tout un chacun d'appréhender autrement la différence née d'une situation de handicap.

La société doit changer son regard posé sur le handicap. Il nous faut construire collectivement une société plus inclusive, une société dans laquelle toutes les personnes en situation de handicap trouvent leur place.

Tout au long de ce mois de juillet, Paris devient un lieu de rencontres et d'échanges entre des personnes différentes, dont certaines vivent avec un handicap, d'autres non, que ce handicap soit visible ou pas.

Acteurs institutionnels, associatifs, particuliers, toutes et tous feront de cette nouvelle édition du "Mois parisien du handicap", qui fête sa deuxième année d'existence, un moment unique de partage, un manifeste pour l'égalité et le vivre ensemble.

Venez assister et partager l'un des 350 événements recensés dans le programme ou sur le site Internet "Que faire à Paris" parmi lesquels le "challenge" de l'accessibilité à Paris organisé par "jaccede.com" ou encore "le Bal arrangé", grand bal inclusif, cohésif, solidaire, festif et participatif installé sur le bassin de la Villette au cœur de "Paris-Plages" le samedi 10 juillet.

Cette riche programmation est le fruit d'un travail concerté avec des acteurs locaux mobilisés au quotidien qui font du "Mois parisien du handicap" un rendez-vous incontournable de la vie parisienne.

Merci donc aux associations, aux conseils locaux du handicap, aux partenaires institutionnels, aux maires d'arrondissement et aux équipes de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Je donne la parole à Jacques GALVANI pour vous répondre.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le conseiller de Paris, cher Hamidou SAMAKÉ, vous avez dit l'essentiel, je vais donc être bref d'autant que c'est la dernière intervention.

Votre intervention met en lumière cette deuxième édition du "Mois parisien" qui touche à sa fin samedi, le 10 juillet. Elle a été assez particulière puisqu'elle a marqué la reprise, après une année d'interruption, de ce moment qui est dans l'actualité parisienne depuis plus de 10 ans. Le contexte sanitaire nous a aussi obligés à la prudence, c'est pour cette raison que nous avons privilégié la tenue d'événements en extérieur.

Néanmoins, la qualité est au rendez-vous, nous avons plus de 120 événements qui rassemblent les Parisiennes et Parisiens, personnes en situation de handicap et personnes valides. Nous tenons beaucoup à cette mixité qui est une marque d'inclusion.

Parmi les temps forts de cette programmation, un colloque qui s'est tenu ici même dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris, avec des tables rondes qui ont eu pour thème notamment l'accès à la pratique sportive, l'accès à la culture, l'innovation, et l'insertion économique et sociale de personnes en situation de handicap.

Je remercie mes collègues adjoints Karen TAÏEB et Pierre RABADAN, qui ont accepté de prendre part à ce colloque et ont contribué de manière vraiment riche au débat.

Parmi les intervenants, nous avons des experts, des chercheurs, des entrepreneurs, des artistes, des sportifs, et à chaque table ronde des personnes en situation de handicap visible ou invisible.

Je souhaite aussi remercier vivement les maires d'arrondissement et leurs élus en charge du handicap, qui se sont mobilisés et ont fait preuve de créativité dans l'élaboration et ont parfois financé les événements.

Enfin, comme le faisait remarquer mon collègue conseiller de Paris, la clôture de cette deuxième édition de ce "Mois parisien du handicap" sera ponctuée par la tenue du "Bal arrangé" samedi 10 juillet, à partir de 16 heures, sur les quais de Seine à côté de l'Hôtel de Ville. J'espère vous y voir nombreux.

Je tiens notamment à remercier vivement ma collègue Carine ROLLAND pour son soutien, sans qui la réalisation de ce bal n'aurait pas été possible.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques GALVANI, pour votre esprit de synthèse et cette réponse à Hamidou SAMAKÉ.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 122).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, mon message s'adresse à toutes et tous présents dans cette salle à ce moment, quel que soit son statut, élu ou fonctionnaire de la Ville, notamment du Service de la séance du Conseil de Paris, aux collaborateurs des groupes ou des cabinets d'adjoints et à toutes celles et tous ceux qui ont reçu un mail par ailleurs, vous êtes amenés à migrer vers le salon des Arcades tout proche pour partager un pot convivial avant la trêve estivale.

La séance est suspendue, elle reprendra demain matin à 9 heures, avec la présentation du rapport de la Mission d'information sur la Seine.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 7 juillet 2021 à vingt heures vingt-cinq minutes, est reprise le jeudi 8 juillet 2021 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

Bonjour à toutes et à tous.

2021 DDCT 57 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la Seine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous nous retrouvons pour un beau débat organisé sur le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la Seine, projet de délibération DDCT 57.

La Conférence d'organisation a convenu de ce débat organisé sur ce thème. Je donnerai, dans un instant, la parole aux deux représentants de la M.I.E., Grégory CANAL, le président de la Mission, et Thomas CHEVANDIER, le rapporteur de la Mission. Mais auparavant, je voudrais dire quelques mots.

Chers collègues, les travaux de la Mission d'Information et d'Evaluation Seine ont permis de faire naître un consensus entre tous les groupes du Conseil de Paris, et je m'en réjouis, comme souvent d'ailleurs avec les Missions d'Information et d'Evaluation. Je tiens à remercier son président, Grégory CANAL, et son rapporteur Thomas CHEVANDIER, pour la démarche très constructive dans laquelle ils ont mené ces échanges.

Tous les élus ont partagé le même constat. Tout d'abord, la politique d'aménagement, de déplacement et de l'urbanisme doit permettre de diversifier les usages du fleuve d'abord au bénéfice des habitantes et des habitants, de renforcer bien sûr la logique fluviale comme alternative écologique à la route et de protéger la biodiversité en cohérence avec l'effort de végétalisation des abords du fleuve.

Je voudrais d'ailleurs remercier aussi Célia BLAUEL, mon adjointe, qui porte ce beau projet et qui depuis longtemps travaille sur ces questions relatives aux fleuves, aux rivières, à l'eau. Son expertise est précieuse.

Je veux vous dire aussi que nous avons engagé, et vous le savez, un travail avec les maires de Rouen et du Havre sur l'axe Seine. Nous avons une coopération très soutenue puisque nous nous voyons plusieurs fois par an. Nous avons eu une première rencontre à Rouen, puis une deuxième il y a quelques semaines au Havre et nous aurons la troisième rencontre à Paris en septembre. Nous allons d'ailleurs l'ouvrir à toutes les villes, y compris de la Métropole du Grand Paris puisque nous étions accompagnés de Patrick OLLIER et aux autres villes de ce peuple de la Seine.

La révision du P.L.U. et du cahier des prescriptions architecturales et paysagères de la Seine sera l'occasion de mieux intégrer ces objectifs dans tous les règlements de la Ville.

A travers cela, nous poursuivons un double objectif. D'abord, que les Parisiennes et Parisiens puissent se réapproprier leur fleuve, et qu'il puisse exister une continuité piétonne et cyclable tout au long de ses berges, notamment sur les portions dévolues aux activités industrielles et logistiques.

C'est extrêmement important notamment dans l'objectif d'adaptation de notre ville à l'élévation des températures. C'est d'ailleurs ce qui nous avait conduits, en 2014, à organiser et faire les berges piétonnes. Nous devons nous rapprocher du fleuve pour mieux résister aussi aux chaleurs à venir. Il n'est pas besoin de faire un dessin quand on voit ce qui est en train de se passer au Canada, aux Etats-Unis, sans doute aussi en Méditerranée, avec ces dômes de chaleur qui sont insupportables pour les populations. La nécessité de se rapprocher des fleuves et des rivières est désormais reconnue comme vitale.

Ce rapport nous invite aussi à ouvrir davantage la Seine aux activités sportives et ludiques, à commencer bien sûr par la baignade. Ce projet, nous le porterons et nous le portons à l'échelle de la Métropole pour la Seine et pour la Marne. Il sera l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, dont les épreuves de nage libre et de triathlon se dérouleront dans la Seine. Nous l'avons porté, je l'ai porté dans la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques et je suis heureuse que nous ayons été retenus.

Cet argument, cet objectif de baignade en Seine a été un élément déterminant pour l'obtention des Jeux olympiques et paralympiques à Paris. Nous avons un comité Baignade en Seine que nous coprésidons avec le Préfet de Région. Il réunit évidemment tous les départements, les Préfets des départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne notamment, ainsi que l'Agence de l'eau. Ce comité nous fait envisager sereinement, même s'il faut y mettre des petits coups d'accélérateur, la possibilité d'une baignade en Seine, pour les Jeux évidemment mais aussi après les Jeux.

Enfin, ce rapport a réuni l'ensemble des groupes du Conseil autour de l'objectif d'une meilleure association de la Ville à la gouvernance d'HAROPA Ports de Paris. Nous portons cette demande depuis longtemps avec les maires de Rouen et du Havre - je l'ai dit tout à l'heure - que je retrouverai en octobre à Paris pour les troisièmes rencontres de l'axe Seine.

La question de l'occupation des berges est bien sûr au centre de notre demande d'une gouvernance partagée. C'est une évidence parce qu'on voit bien que la dépossession des communes du contrôle de ces espaces stratégiques de leur territoire est véritablement un enjeu démocratique.

Alors, ensemble nous travaillons aussi à la décarbonation de la flotte des bateaux que ce rapport appelle de ses vœux. C'est un point important du travail que nous faisons avec les maires de Rouen et du Havre sur l'axe Seine. Au Havre, lors de notre dernière rencontre, nous avons eu une réunion quasiment exclusivement consacrée à cette question de la flotte des bateaux, avec des propositions très concrètes y compris pour la mutation de cette flotte

vers l'électrique ou l'hydrogène, et donc l'installation de bornes et de stations le long de la Seine pour pouvoir permettre aux bateaux de se recharger en énergie.

Le développement d'une logistique fluviale propre et la préservation d'activités industrielles le long de la Seine participent de la protection de l'environnement, dès lors qu'ils permettent de répondre aux besoins des habitantes et des habitants.

Comme ce rapport nous y invite, au-delà de la Seine, nous travaillons avec l'Yonne. J'ai eu l'occasion de me rendre à Joigny, il y a quelques semaines, pour rencontrer nos collègues de Joigny, du Département et de la Région. Nous devons bien sûr intégrer l'Yonne dans cette question de Seine navigable. On ne reprendra pas ici ce que disent souvent nos amis de l'Yonne, à savoir que la Seine aurait pu s'appeler l'Yonne puisqu'à la confluence elle est plus importante que la Seine, mais la Seine avait une déesse, Sequana, que n'avait pas l'Yonne. C'est sans doute cette histoire plus ancienne qui fait que la Seine s'est imposée sur l'Yonne. Toujours est-il qu'entre l'Yonne et la Seine, c'est une histoire commune et nous devons véritablement travailler ensemble. En tous les cas, ils seront invités aussi en octobre à la réunion que nous aurons avec les maires de Rouen et du Havre sur l'axe Seine.

Je remercie à nouveau le président et le rapporteur de cette Mission d'Information et d'Evaluation. Je remercie aussi tous les élus qui y ont participé et c'est un immense merci à Célia BLAUDEL pour le travail qu'elle fait, ainsi qu'aux autres adjoints. Je pense évidemment à Colombe BROUSSEL sur les questions d'assainissement qui jouent un rôle très important ou encore à Dan LERT sur toute la question de l'eau plus globalement au-delà même de la Seine. Merci à vous.

Je donne la parole tout d'abord à Grégory CANAL, président de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la Seine.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, voici moins d'un an, des controverses liées à des suspicions de rejets de matériaux polluants dans la Seine dans le 12^e, conjuguées à des contestations locales, notamment dans le 15^e, relatives à un projet d'extension d'une centrale à béton ont conduit le groupe Changer Paris à solliciter la mise en place d'une Mission d'Information et d'Evaluation dédiée à la Seine.

Cette demande avait aussi pour but de faire écho à un grand nombre d'interrogations, notamment la question, que vous avez évoquée tout à l'heure, Madame la Maire, de la soutenabilité de votre objectif de baignabilité à horizon des Jeux olympiques en 2024.

Mais cette Mission avait aussi pour vocation, pour le groupe Changer Paris, d'appréhender l'ensemble des défis relatifs à l'avenir du fleuve pris dans sa globalité, que ce soit la qualité de l'eau, la gouvernance des activités économiques, en passant par les mesures de protection de l'intégrité des Rives de Seine qui, je le rappelle, sont inscrites depuis 1991 au patrimoine mondial de l'Unesco.

Après six mois de travaux, nous proposons aujourd'hui à vos suffrages ce rapport, qui est un rapport court mais qui a surtout été adopté à l'unanimité de ses membres, toutes tendances confondues.

Cette unanimité n'est pas due au hasard, elle est le fruit d'un travail rigoureux, exhaustif et surtout impartial : 13 séances d'audition, 62 personnes ou entités entendues, 66 conseils de quartiers limitrophes de la Seine consultés, 37 villes internationales traversées par la Seine ou à proximité immédiate de la Seine consultées également, et un grand volume de contributions écrites prises en considération dans la rédaction de ce rapport.

Cette unanimité, c'est aussi le fruit d'une volonté collective, celle des membres de la M.I.E., de vouloir faire émerger une politique publique propre à la Seine. C'est la raison pour laquelle nous avons tous eu à cœur, et je voudrais les en remercier, de nous concentrer sur nos points de convergence, sans pour autant aller vers un consensus mou ou altérer nos ADN politiques respectifs.

A cet égard, je profite de l'occasion qui m'est prêtée pour remercier l'ensemble des membres de la M.I.E. ici présents pour leur assiduité, leur participation active, et il faut bien le reconnaître aussi pour la bonne humeur qui a toujours conduit nos travaux.

Je voudrais à l'occasion adresser des remerciements appuyés à mon collègue rapporteur Thomas CHEVANDIER, et je sais que je peux le faire à l'unanimité des membres de la M.I.E. Grâce à moi, il a passé un très bon mois de mai de rédaction !

Au final, mes chers collègues, ce sont 40 préconisations qui vous sont proposées, 40 préconisations qui se veulent simples, claires et opérationnelles, 40 propositions adossées à un rapport au souffle court - 80 pages maximum, très peu d'annexes, vous en conviendrez c'est rare dans une vie administrative -, un rapport qui a du muscle, que du muscle et rien que du muscle.

J'illustre mon propos par deux catégories de propositions qui tiennent naturellement particulièrement à cœur au groupe Changer Paris, la première concernant les cimenteries.

Là encore, à l'unanimité des membres de la M.I.E., nous avons proposé concernant les activités de cimenterie - elles sont, je le rappelle, à l'échelle mondiale responsables de 5 % d'émission de CO₂ - la fin de toutes nouvelles

installations, mais aussi de toutes nouvelles extensions d'usines de béton à Paris, conjuguée également à la réduction la plus forte possible de la production de béton à Paris et la conversion de ces sites vis-à-vis de filières biosourcées comme le bois.

En matière de sécurité également, nous avons adopté les propositions suivantes.

Prendre en compte la sécurité des berges dans la future convention de coordination qui va bientôt lier la Ville de Paris avec l'Etat, par le truchement de la Préfecture de police de Paris, convention qui est d'ailleurs en cours de négociation.

Dans le même esprit, nous avons proposé une meilleure prise en considération de la vidéo-protection et surtout la possibilité, puisque la loi va bientôt le permettre, d'expérimenter le transfert de pouvoirs judiciaires aux futurs agents municipaux qui seront assermentés, afin de leur permettre de sanctionner les délits de droit commun, tels que l'ivresse manifeste sur la voie publique ou encore la saisie d'objets qui sont à l'origine de nuisances de voisinage issues des Rives de Seine.

Vous le voyez, mes chers collègues, nous avons choisi de nous concentrer sur des propositions simples qui sont toutes assises sur le principe de la réalité et du bon sens. Il ne sied maintenant qu'à l'Exécutif de pouvoir prendre en considération l'ensemble de ces préconisations et de leur donner corps. J'indique au passage qu'il ne serait pas malvenu chaque année de pouvoir en faire un état d'avancement.

Je rajoute au passage que nous avons toujours cherché, lors de la rédaction de ces préconisations, de nous assurer qu'elles étaient capables d'être mises en place sans même passer sous les fourches caudines des partenaires de la Ville de Paris, les partenaires extérieurs au premier rang desquels figure HAROPA.

Encore que, Madame la Maire, pour ce type de préconisations, celles qui nous lient aux partenaires extérieurs, nous avons pris soin à l'occasion des séances d'audition de nous assurer de l'assentiment de ces partenaires avant de les proposer, assentiment qui a toujours été donné favorablement.

Je voudrais maintenant finir mon propos par des remerciements appuyés.

D'une part, aux services administratifs de la Ville de Paris qui ont concouru au succès de ce rapport. Là encore, je remercie Emmanuelle DILOLOT et toute son équipe qui ont été d'un soutien logistique et qualitatif exceptionnel.

D'autre part, à titre personnel, je souhaite adresser mes remerciements à la présidente de mon groupe, Rachida DATI, et à sa première vice-présidente, Catherine DUMAS, pour m'avoir proposé et donné l'honneur de pouvoir présider cette première Mission d'Information et d'Evaluation de la mandature.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher Grégory CANAL.

Je donne la parole à Thomas CHEVANDIER, rapporteur de la Mission.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je vais commencer mon propos en remerciant le Président CANAL pour les propos qu'il a tenus. Au début, quand on m'avait proposé ou quand je m'étais proposé pour être rapporteur de cette Mission, on m'avait dit qu'il allait falloir que je fasse preuve d'un sens aigu de la synthèse. C'était un conseil de Rémi FÉRAUD, qui est un spécialiste en la matière, qui m'expliquait que Grégory CANAL était connu, parfois, pour son sens de la polémique. Je dois dire que nous avons su démontrer, dans le cadre de cette M.I.E., qu'une M.I.E. était un espace politique à part entière au sein de cette institution. J'y reviendrai brièvement.

Avant tout, une Mission d'Information et d'Evaluation, c'est le travail d'une institution, de l'Hôtel de Ville, qui implique les services. Cela a été dit et j'aimerais remercier les équipes de la DDCT et particulièrement Mme DILOLOT et ses équipes qui ont abattu un travail formidable, à la fois d'accompagnement logistique mais aussi pour faire évoluer le format d'une M.I.E., la rendre plus compacte, peut-être la rapprocher sur la forme des travaux parlementaires, et la forme pour ce type d'objet est parfois importante quant à son impact ultérieur.

C'est le travail d'une institution et nous avons auditionné de très nombreux adjoints. Nous avons été épaulés par les services qui nous ont fait passer des notes nous permettant d'éclairer nos travaux et c'est le travail d'une institution puisque évidemment l'ensemble des groupes sont amenés à participer à ce cadre politique particulier.

C'est un cadre politique particulier puisqu'il vise à dégager des sujets qui ne sont pas forcément consensuels, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, et Monsieur le Président CANAL. Dans les sujets sur la Seine, la question des cimenteries et la question de la baignabilité sont des sujets qui peuvent agiter parfois notre hémicycle.

L'objectif d'une M.I.E., c'est à travers un travail de long cours, en s'appuyant sur l'expertise des personnes auditionnées - 62 auditions quand même, ce n'est pas rien - et sur un cadre de travail où nous prenons des heures sur plusieurs séances pour débattre de ces sujets de fond, d'essayer de dégager un consensus qui ne soit pas une synthèse mais qui corresponde à ce que nous identifions comme étant l'intérêt général sur le sujet.

Et justement, sur la Seine, nous avons considéré tous ensemble que l'intérêt général se situait dans l'équilibre entre deux objectifs qui, de prime abord, peuvent sembler contradictoires : il y a premièrement la question de la

protection du fleuve et de ses berges, et deuxièmement des activités humaines et industrielles pour préserver le fleuve, préserver sa baignabilité et protéger sa biodiversité.

En même temps, un deuxième objectif, qui peut sembler contradictoire, est de continuer de diversifier les usages du fleuve. C'est diversifier les usages du fleuve pour permettre sa réappropriation par les Parisiennes et les Parisiens, et l'ensemble des gens qui veulent se promener et profiter de sa fraîcheur et des activités que l'on peut faire dessus. Ce sont aussi des activités humaines et je pense là aux activités logistiques, aux activités de fret fluvial, aux activités industrielles qui peuvent se tenir sur ses bords et dont nous avons pu considérer qu'elles pouvaient être nécessaires à la vie de notre ville.

C'est le débat que nous avons sur les centrales à béton. C'est continuer, augmenter cette capacité de fret fluvial parce que nous considérons aussi que plus on met de barges sur la Seine, à condition qu'elles ne polluent pas et c'est pour cela qu'il y a l'objectif de flotte zéro carbone, moins nous avons de camions sur les routes qui polluent, notamment aux abords des portes qui sont les grands nœuds de circulation, qui polluent dans les quartiers populaires, etc.

Nous avons réussi à trouver cette position d'équilibre entre ces deux objectifs qui, de prime abord, peuvent sembler contradictoires. Cette position d'équilibre se traduit par quatre grandes parties pour un fleuve de proximité.

Nous abordons la question du patrimoine, de la réappropriation du fleuve.

Nous revenons sur la question de l'objet institutionnel complexe, sur le millefeuille institutionnel dans lequel se meut la Seine, le risque d'éloignement institutionnel lié à la fusion des ports, l'objectif de meilleure implication de la Ville et des mairies d'arrondissement dans l'attribution des concessions.

Une troisième partie est la Seine, révélateur de l'urgence écologique. Nous revenons notamment sur la question de la protection de la biodiversité, la protection contre les nuisances, mais aussi la prévention des crues et des sécheresses.

Puis en dernière partie, nous identifions la Seine comme un outil de la transition écologique, où nous revenons sur la question du maintien des activités logistiques nécessaires à la vie dans la ville et au développement d'une flotte zéro carbone.

Ce sont quatre parties et un grand équilibre, quatre parties et 40 propositions.

C'est l'objet de notre débat ce matin. J'espère que nous avons trouvé une position qui corresponde à l'intérêt général pour la question de la Seine. En tout cas, le consensus politique, éclairé par ce long travail d'audition et ces longs échanges politiques entre nous, est peut-être à mon sens un indicateur quant au fait que nous sommes parvenus à identifier une part d'intérêt général sur la question de la Seine.

Pour conclure, j'aimerais renouveler mes remerciements à tous les élus qui ont participé à ces débats, à toutes les équipes et tous les services qui nous ont permis de faire ce travail, et de nouveau au président Grégory CANAL avec lequel j'ai eu un grand plaisir à travailler.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je donne à présent la parole à Vincent BALADI pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, cette Mission d'Information et d'Évaluation de la Seine, initiée par notre groupe Changer Paris qui a pris d'ailleurs toute sa part, a été l'occasion pour chaque groupe du Conseil de Paris, comme cela a été dit, de travailler sur le fleuve et ses abords.

Avant de parler du fond, je souhaitais tout d'abord remercier mes collègues élus de tous bords politiques et tous très différents et complémentaires dans leurs approches. En premier lieu desquels bien évidemment le président de notre M.I.E., Grégory CANAL, et le rapporteur, Thomas CHEVANDIER. Ils ont su créer, c'est vrai, une très bonne ambiance et une certaine unité, ainsi qu'un travail de synthèse, malgré nos divergences ponctuelles entre groupes.

Je souhaitais aussi remercier les douze autres membres de cette M.I.E., Maya, Jérôme, Véronique, Ariel, Corine, Jean, Aminata, Nathalie, Catherine, Séverine, Jean-Noël et Béatrice, ainsi que les cinq suppléants, François-Marie, Carine, Chloé, Anna et Delphine.

Je tenais également à remercier Célia BLAUJEL, adjointe à la Maire de Paris, chargée de la Seine et ses équipes, ainsi que tous les adjoints auditionnés pour leur appui et la transparence des services de la Ville qui ont également tous joué le jeu.

En notre nom, et comme l'a dit Grégory CANAL, nous remercions particulièrement Emmanuelle DILOLOT, qui assiste d'ailleurs à cette séance, et toute l'équipe de la DDCT pour leur suivi et leur travail sans relâche, ainsi que la DICOM ici présente pour la mise en forme de notre rapport.

Sur le fond, avec mes collègues élus au Conseil de Paris, nous avons auditionné 62 personnes : acteurs privés, associatifs, collectivités nationales, internationales, représentants de syndicats professionnels, services de l'État, élus parisiens, Franciliens, Normands et même Européens.

Au départ, M.I.E. issue d'un scandale de déversement de produits polluants dans la Seine, cette Mission d'information et d'évaluation est allée beaucoup plus loin et je pense qu'elle nous a d'ailleurs tous dépassés.

En effet, après avoir commencé par l'histoire de la Seine et des autres fleuves, nous nous sommes attaqués à l'étude de sa gouvernance que l'on sait complexe et partagée, avec HAROPA et V.N.F. notamment.

Puis nous avons écouté les acteurs qui fréquentent le fleuve au quotidien : Communauté Portuaire de Paris, Bateaux Parisiens, mais aussi et surtout les riverains avec une audition des conseils de quartier et un questionnaire.

Enfin, nous avons étudié et projeté la Seine de demain avec toutes les améliorations possibles pour la qualité de vie des Parisiens, tout en gardant bien évidemment son attrait touristique, mais aussi et surtout en la protégeant du point de vue environnemental avec un point particulier sur la gestion des déchets.

Le rapport que nous vous présentons aujourd'hui est donc issu de tout ce travail derrière quatre grands chapitres : "La Seine, fleuve de proximité", "La Seine, objet institutionnel complexe", "La Seine, révélateur de l'urgence écologique", "La Seine, outil efficace de la transition écologique". En format papier, mais aussi et surtout en format numérique sur le site de la Ville de Paris, nous vous souhaitons donc une bonne lecture d'été.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BALADI.

Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à titre liminaire, je voudrais également adresser un mot de remerciement à M. le président de la M.I.E., Grégory CANAL, et à M. le rapporteur, Thomas CHEVANDIER, qui ont animé cette M.I.E. Seine avec sérieux, mais aussi avec bonne humeur, et ont été les garants de la bonne tenue de nos débats.

Un mot de remerciement également pour les élus membres de la Mission et l'adjointe en charge de la Seine, Célia BLAUDEL, qui ont toujours été constructifs dans leurs prises de parole et contributions, ce qui nous a permis de débattre sereinement et de parvenir à des préconisations consensuelles adoptées à l'unanimité des membres de la M.I.E. Le Conseil de Paris d'ailleurs gagnerait beaucoup à s'inspirer de la méthode de travail qui a été la nôtre.

Et enfin, bien évidemment un grand merci à Mme Emmanuelle DIOLOT, à Mme FORBAN et à toute l'équipe des services de la M.I.E. qui ont accompagné nos travaux et ont été d'une aide précieuse, pour ne pas dire indispensable, pour que nous puissions vous proposer un rapport très riche en préconisations.

Pour revenir à ce rapport, je voudrais vous dire que j'ai été ravie de participer à cette M.I.E. J'y ai appris énormément de choses au travers des nombreuses auditions que nous avons menées semaine après semaine pendant près de six mois.

Le groupe Ecologiste y a porté une vision de la Seine où celle-ci est envisagée non pas comme un objet, un outil, un bien ou un élément de patrimoine, mais comme un commun, un commun puissant et fragile à la fois, ayant d'une part vocation à être vecteur de transition écologique et d'autre part à être protégé, qu'il s'agisse du fleuve, de ses berges, de sa faune ou de sa flore.

La Seine qui rafraîchit la ville, la promesse de pouvoir s'y baigner un jour, un gage de sa qualité et de sa préservation, et ses berges classées au patrimoine mondial de l'Unesco subliment notre Capitale. Les Parisiennes et les Parisiens y sont très attachés et désireux de pouvoir s'y trouver au-delà du Centre de Paris.

Ses usages sont multiples, trop peut-être parfois, et la Seine est un vecteur de transition écologique, raison pour laquelle les préconisations du rapport portent l'idée qu'il faut encourager le fret fluvial et une logistique fluviale qui pourrait servir de points d'appui à une économie circulaire, notamment dans le cadre de l'évacuation des déchets ou de la réutilisation de matériaux.

La M.I.E. convient également que la création d'un service de transport public fluvial zéro carbone est un objectif partagé qui doit donner lieu à des expérimentations encourageantes et pérennes financièrement avant d'être envisagées concrètement.

Et tous ces usages dans toute leur mixité doivent être respectueux de la Seine et de son intégrité. Malheureusement, les opérateurs qui interagissent avec la Seine n'y sont pas toujours spontanément disposés. Souvenez-vous-en, il y a moins d'un an, nous apprenions avec consternation les débordements des centrales à béton "Lafarge" sur les quais de Bercy et sur les quais de Javel qui ont allègrement pollué la Seine en y déversant toutes sortes d'adjuvants chimiques.

La mise en demeure de la D.R.I.E. pour fustiger les comportements de "Lafarge" en a également témoigné. Le comportement déviant de "Lafarge" n'est d'ailleurs pas anodin, comme a pu le rappeler le président de la M.I.E., à la mise en place de la présente M.I.E. Et les travaux de la M.I.E. nous ont permis de convenir qu'il fallait arrêter d'implanter de nouvelles centrales à béton à Paris ou d'étendre les centrales à béton existantes. C'est une des préconisations fortes et salutaires du rapport de la M.I.E. qui conclut également qu'il faut tendre à réduire le recours au béton à Paris.

D'ailleurs, un rapport de l'APUR de mars dernier sur l'évaluation des besoins en matériaux du Grand Paris nous a également permis d'observer que la production de béton à Paris était bien plus importante que les besoins des chantiers parisiens, contrairement à une idée reçue en la matière qui voudrait que les Parisiens fassent peser sur les villes périphériques le soin de produire le béton que nous consommerions.

Autre idée forte que nous avons portée pendant la M.I.E., toujours dans la perspective de protéger la Seine, cette Seine à la gouvernance si complexe, c'est celle d'une personnalité juridique attribuée à la Seine qui permettrait à une autorité indépendante de défendre les intérêts de la Seine et de poursuivre en justice les auteurs de pollutions ou autres atteintes à la Seine, et d'obtenir réparation et restauration de l'intégrité de la Seine, de son habitat et des espèces et poissons qui y vivent.

Cette personnalité juridique permettrait de pallier l'inertie, par exemple de riverains dénués de moyens ou non organisés à cet effet, voire d'une collectivité, par exemple dans une situation comme celle de "Lafarge", encore elle, où la Ville de Paris ne s'est toujours pas portée partie civile dans les procédures engagées contre "Lafarge" à raison des pollutions causées en septembre dernier.

A cet égard, les débats ont demandé une certaine force de conviction pour emporter l'adhésion de mes collègues de la M.I.E. quant à l'idée d'une forme nouvelle de représentation d'intérêt pour la Seine, ce qui a conduit la M.I.E. à proposer une préconisation importante pour les écologistes et tous les défenseurs d'un concept de droit de la nature, à savoir l'institution d'un nouvel adjoint ou défenseur des droits en charge des droits de la nature, adjoint qui serait doté d'une capacité à ester en justice à la demande de tout intéressé pour préserver les intérêts de la Seine et de ses berges.

Il est impossible de revenir dans le temps imparti sur toutes les propositions que nous avons portées et je laisse le soin à ma collègue Corine FAUGERON de revenir sur d'autres aspects du rapport. Vous pourrez retrouver l'essentiel de nos propositions dans notre contribution annexée au rapport de la M.I.E. Seine.

S'il ne devait y avoir qu'une chose à retenir de notre rapport, c'est : protégeons la Seine. C'était le credo des écologistes pendant cette M.I.E. et je crois que nous le partageons toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Béatrice PATRIE, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Béatrice PATRIE. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais tout d'abord saluer le travail de Grégory CANAL, qui a présidé cette Mission d'Information et d'Evaluation, ainsi que Thomas CHEVANDIER qui en a été le rapporteur.

Je voudrais remercier aussi l'ensemble des personnes que nous avons eu la chance d'auditionner, l'ensemble de mes collègues pour la qualité du travail collectif et les agents de la Ville qui y ont singulièrement collaboré.

"La Seine a de la chance", écrivait Jacques Prévert. Mais, à l'inverse du poète, je dirais que la Seine est une chance pour notre territoire et pour tous les territoires qu'elle traverse. La Seine est structurante pour notre ville, elle est un repère géographique, un axe stratégique, un couloir écologique, une source d'inspiration artistique. Nous avons toutes et tous un rapport à la Seine.

Or, pendant longtemps nous avons quelque peu délaissé et même négligé la Seine au point de construire sur ses flans une autoroute urbaine aujourd'hui disparue. Nous nous souvenons des débats enflammés dans cet hémicycle lorsque l'idée de rendre la Seine aux Parisiennes et aux Parisiens a pris forme. Or, force est de constater que la Seine s'est imposée, beaucoup d'eau a passé sous les ponts de Paris et désormais personne ne pense plus à couper les Parisiennes et les Parisiens de leur rapport au fleuve.

Pour nous, communistes, l'avenir de la Seine doit s'inscrire dans deux réalités concrètes. La première réalité tient au fait que la Seine se trouve au cœur de la Métropole du Grand Paris. Les villes de banlieue sont historiquement très marquées par l'accueil des activités essentielles au fonctionnement de Paris : stations d'épuration, usines d'incinération des déchets ou encore cimentiers parisiens.

Les évolutions technologiques et les modernisations des sites doivent permettre de travailler à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Franciliens, de repenser les infrastructures existantes au regard des enjeux d'aujourd'hui environnementaux, et non au regard d'une spéculation immobilière éloignant les services des habitants desservis au risque de générer des transports routiers inutiles. Il ne peut pas y avoir d'un côté un Paris préservé et de l'autre des territoires servants voués à l'accueil des nuisances.

Ce point est particulièrement important quand nous parlons de la Seine qui est un lieu d'activité et de transport privilégié. Cela va donc couler de source, je voudrais aborder mon second point sur le développement d'un transport zéro carbone.

Les enjeux environnementaux sont cruciaux, tout le monde ou presque le dit désormais. Seulement, ce que tout le monde ne dit pas, c'est que pour réaliser une transition écologique, il faut revoir en profondeur et radicalement plusieurs activités, dont celle des transports, tant la lutte contre le réchauffement climatique que celle contre la

pollution atmosphérique appellent des transformations de nos modes de transport de passagers comme de marchandises. Une des pistes parmi d'autres est naturellement le développement du transport de marchandises par voie fluviale. En la matière, nous savons que la poussée d'Archimède est pour promouvoir des transports peu consommateurs d'énergie et donc peu émetteurs de gaz à effet de serre ou de polluants atmosphériques.

Nous plaçons donc pour mobiliser tous les outils disponibles à Paris pour préserver et développer des plateformes logistiques de transports multimodaux en bord de Seine. La logistique est une question centrale du fonctionnement des villes et c'est une problématique qui est amenée à prendre de l'importance dans les années à venir.

Les flux, l'approvisionnement, le stationnement sont de réels sujets dans les chantiers dans un milieu urbain comme Paris. Nous aurons toujours besoin de construire, de rénover, de maintenir les bâtiments et les voiries. Les modes de construction dits conventionnels centrés sur le béton, nous le savons, sont générateurs de pollution et de nuisances. Mais le travail de développement de la filière sèche en matériaux biosourcés ne fait pas disparaître la nécessité de continuer à disposer de centrales pour réaliser certains projets utiles au quotidien.

Par ailleurs, nous plaçons pour conserver des emprises pour en faire des ports et des plateformes de logistique urbaines. Ce maintien d'une activité tant portuaire qu'industrielle ne doit pas être en opposition avec le développement de modes de transports doux. Nous devons penser à un développement harmonieux soucieux tant de la qualité de vie que de l'activité productrice et c'est possible. Nous pensons donc aussi nécessaire de pouvoir promouvoir une continuité des voies de circulation douce le long de la Seine, en les adaptant et en les faisant cohabiter avec l'activité secondaire.

Enfin, suite à l'échec de Vogüé, il nous paraît intéressant qu'une étude soit menée sur d'autres modèles de développement de transport fluvial de passagers dans une dimension publique et francilienne. Nous savons que les transports de banlieue à banlieue sont bien souvent compliqués et inutilement longs. La Seine peut être un moyen privilégié de les promouvoir dans l'intérêt, là encore, tant des populations que de l'environnement.

Beaucoup de propositions ont été produites par cette Mission, c'est une véritable boîte à outils pour des politiques ambitieuses au service des hommes et des femmes qui voient la Seine. Les enjeux autour de ce fleuve sont multiples. Un travail, tel que celui de cette Mission, nous permet de poser les bonnes questions pour envisager la Seine comme une solution.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame PATRIE.

Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, un petit mot tout d'abord pour remercier tous ceux qui ont participé et contribué à cette M.I.E. sur la Seine, et en premier lieu Grégory CANAL et Thomas CHEVANDIER.

C'était un exercice tout à fait nouveau pour moi et dont j'ai apprécié la qualité de nos échanges, la volonté commune de faire des propositions pour notre fleuve et notre ville, l'assiduité et l'intérêt de l'ensemble des élus porté à cet enjeu majeur pour Paris.

Je remercie également l'administration et particulièrement Emmanuelle DILOLOT et son équipe pour leur implication et tout le travail fourni ces six derniers mois, et bien sûr toutes les personnes que nous avons pu auditionner qui ont nourri notre réflexion et nos échanges.

La Seine est au cœur de Paris et notre Capitale s'est construite autour du fleuve. Beaucoup regrettent aujourd'hui qu'on ne la voie plus ou en tout cas pas assez. Elle fait pourtant partie de notre patrimoine culturel, naturel ou encore économique. Il faut donc la respecter, respecter son histoire et donc notre histoire.

En tant qu'élue du 15^e arrondissement, je sais combien les enjeux sont nombreux mais il m'est difficile ici d'aborder tous les sujets. C'est pourquoi je vais axer mon propos sur la mixité des usages dans un premier temps et ensuite sur les problématiques de crue.

Il est important effectivement de veiller à ce que la mixité des usages sur la Seine et ses abords se fasse dans le respect du fleuve et du cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens. Nous trouvons sur la Seine des activités industrielles, logistiques, économiques, touristiques, des activités de loisirs, des activités festives, artistiques et bien d'autres.

Le fleuve a toujours fonctionné en faisant cohabiter ces diverses activités, d'où la nécessité d'appréhender toutes les questions sous un seul angle et dans leur globalité, afin d'éviter des prises de décision en silo qui conduisent parfois à des incohérences.

A titre d'exemple, l'activité industrielle de la centrale à béton "Lafarge", implantée sur le port de Javel depuis 1964, n'est plus en 2021 adaptée à notre mode de vie et ne répond plus à la prise de conscience écologique et aux exigences de protection de la biodiversité.

Maintenir les activités polluantes, non seulement pour le fleuve mais également pour les riverains, avec la pollution sonore et atmosphérique, ne correspond pas à l'image que l'on veut avoir de ce corridor écologique et à l'avenir que l'on veut lui réserver. Les riverains et l'association "Rive Javel", que je salue ici, veillent à l'évolution de ce site et notamment au projet d'extension dont nous avons beaucoup parlé dans cet hémicycle.

Plusieurs recommandations ont été formulées par la M.I.E. et j'apprécie donc la trajectoire qui est préconisée avec la nécessité de limiter les nuisances pour les riverains des activités industrielles existantes.

La question des crues est aussi centrale pour Paris. C'est un sujet grave, j'ai eu l'occasion de le dire, et parfois sous-estimé ou trop souvent sous-estimé. Le changement climatique et ses conséquences, nous le voyons, bouleversent le monde : la hausse des températures et la multiplication des événements dramatiques en sont les manifestations ; elles nous choquent autant que trop souvent nous pouvons les banaliser.

A Paris, la problématique des crues est liée à plusieurs points : l'aménagement des bassins de rétention qui permettraient de protéger notre ville de crues dévastatrices, sujet sensible car l'investissement est colossal et a priori non rentable. Pourtant, certains experts évaluent le coût d'une crue centennale entre 20 et 40 milliards d'euros, près d'un million de personnes pourraient être inondées pendant six à huit semaines et 60.000 entreprises impactées. Dans le 15^e arrondissement, rien que dans le quartier de Beaugrenelle, c'est plus de 10.000 personnes qui devraient être évacuées.

Deuxième point, le problème de la perméabilité des sols et donc la question de la débitumisation évoquée maintes fois au sein de notre Assemblée. C'est également la bonne communication entre les différents services de surveillance du fleuve à l'échelle du bassin de la Seine et non exclusivement à l'échelle parisienne ; vous en avez parlé tout à l'heure, la Seine traverse de nombreuses villes.

Les auditions ont en effet montré qu'il y avait quantité d'interlocuteurs, donc une circulation de l'information largement perfectible, et que les indices de vigilance n'étaient pas toujours les mêmes selon les départements. Je ne veux pas être alarmiste mais des décisions politiques collectives doivent être prises si l'on veut éviter le pire. Notre M.I.E. a là aussi formulé un certain nombre de propositions qui seront, je l'espère, concrétisées.

Mes collègues, Grégory CANAL et Thomas CHEVANDIER, ont évoqué l'unanimité au sein de la M.I.E. et je vous invite donc tous à soutenir l'ensemble des propositions de ce rapport, dont les préconisations sont à la hauteur de l'enjeu, mais bien sûr perfectibles tant le sujet est vaste.

J'ajoute juste un dernier point : je souhaiterais que la question de la Seine soit vraiment intégrée au cadre de la révision du P.L.U.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s", vous avez la parole.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la Seine est un sujet à la croisée des enjeux écologiques, économiques, culturels, patrimoniaux. Elle est une fraîcheur en ville, un réservoir de biodiversité et bien sûr, comme l'ont rappelé beaucoup de mes collègues avant moi, elle doit être préservée des pollutions.

Elle est pour toutes et tous un symbole de patrimoine parisien, un élément identitaire de notre ville qui nourrit depuis des siècles notre imaginaire. C'est un fleuve à multiples vocations. La Seine à Paris abrite de nombreux flux de marchandises mais également des voyageurs venus découvrir notre ville depuis ce fleuve qui la façonne.

La Seine est aussi le lien avec nos voisins, vous l'avez rappelé avant moi, avec les territoires de plusieurs régions. Une toute petite partie est sur le territoire parisien, ce qui nous a fait réfléchir sur la gouvernance et la place que doit y occuper Paris.

Cette M.I.E. a donc été l'occasion de mettre en lumière de multiples enjeux conditionnant l'avenir de la Seine, mobilisant pendant plusieurs mois des riverains, des experts, des scientifiques, des élus. Merci à chacun et chacune d'entre eux d'avoir participé. En premier lieu, le président et le rapporteur de cette Mission, Grégory CANAL et Thomas CHEVANDIER, qui ont excellemment animé nos échanges pendant ces quelques mois. Merci, bien sûr, au service de la M.I.E. qui nous a fourni une documentation de grande qualité et a accompagné l'ensemble de ces travaux.

"Génération.s" a souhaité contribuer à cette réflexion sur la Seine à travers un angle culturel, patrimonial et d'éducation populaire. En effet, nous sommes convaincus que la Seine est un commun partagé par l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, et d'ailleurs des habitants et habitantes de son bassin. Elle est aussi constitutive de l'histoire de notre ville et sa place toute particulière dans notre imaginaire permet que l'on s'attarde sur son histoire et qu'on la fasse connaître aux générations actuelles et à venir.

Elle joue aussi un rôle dans notre écosystème, la faune et la flore parisiennes constituant un réservoir animal et végétal très riche dans une agglomération qui est pourtant très urbanisée. C'est un aspect à valoriser, notamment

auprès des jeunes publics, pour renforcer le lien entre les Parisiennes et Parisiens et leur environnement, et pour faire de la Seine un véritable outil de sensibilisation des enjeux du dérèglement climatique.

Nous sommes satisfaits bien sûr de voir figurer dans le rapport final plusieurs propositions que nous avons formulées. Par exemple, la mise en place sur les berges de Seine d'un parcours patrimonial accompagnant promeneurs et promeneuses sur l'histoire industrielle et ouvrière de Paris en lien avec son fleuve et permettant de valoriser certaines activités historiques liées au fleuve ou encore en activité. Je pense, par exemple, aux bouquinistes des bords de Seine.

Les berges de Seine sont aujourd'hui, en partie grâce à une politique ambitieuse de la Ville de Paris, un espace à disposition de tous et toutes, les familles, les flâneurs, les sportifs, les artistes qui s'y retrouvent pour partager un même coin de fraîcheur, se détendre ou boire un verre. La mixité de ses usages doit y être confortée.

Afin que chacun et chacune puisse en profiter, nous soutiendrons la poursuite de la mise en accessibilité, la multiplication des mobiliers urbains de repos et bien sûr la possibilité d'y avoir des usages majoritairement gratuits.

Nous pensons également que la vocation culturelle des berges de Seine gagnera à être renforcée. La Seine peut être un lieu d'expression artistique, de spectacles vivants spontanés, d'expositions éphémères accessibles à toutes et tous.

Nous serons attentifs au devenir du fleuve symbole de Paris qu'il faudra protéger, comme ce dernier nous protège des vagues de chaleur, et valoriser à la hauteur de sa place dans nos imaginaires.

Alors que nous nous engageons dans un nouveau contrat "Eau, Trame verte et bleue, climat 2020" en compagnie de 47 autres acteurs locaux, la préservation et la restauration de notre patrimoine naturel, dont la Seine, constitue un maillon essentiel et une préoccupation permanente.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Séverine de COMPREIGNAC pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Le visiteur qui longe la Seine, de Bercy à la tour Eiffel, découvre Paris dans toute sa richesse historique, patrimoniale et commerciale. Et les travaux de ces derniers mois nous l'ont rappelé : notre responsabilité est collective pour protéger ce corridor écologique, mettre en valeur cette avenue fluviale unique au monde, aménager ce lieu festif et renforcer cet axe source de développement économique.

Car les enjeux sont nombreux, institutionnels, environnementaux, patrimoniaux, touristiques et ils dépassent les frontières du territoire parisien de la Métropole du Grand Paris au Havre. Au cours des six derniers mois, les échanges furent donc nourris et les 40 préconisations partagées par tous les groupes nous engagent. Parmi elles, deux en particulier avaient été portées par les candidats Modem aux dernières élections municipales.

La première concernait la mise en service de navettes fluviales. Nous avons porté l'idée d'une offre omnibus, destinée aux courts trajets entre deux points proches géographiquement sur les quais, et une offre express pour traverser Paris d'une traite. Si à court terme ce projet semble difficile à mettre en œuvre, nous appelons à lancer des expérimentations de petites gares fluviales et de flottes propres. Car demain, à l'image de ce qui existe déjà ailleurs en France, à Nantes par exemple, Paris devra créer et intégrer cette nouvelle mobilité dans son réseau de transports publics qui permettra ainsi de répondre aux enjeux écologiques, sonores, touristiques de mobilité douce de partage de l'espace public.

Notre deuxième proposition portait sur l'obligation de consignes pour les bars à proximité de la Seine pour lutter contre la production liée aux déchets, notamment au plastique à usage unique ; elle rejoint en cela la proposition 36.

Le point commun entre ces deux préconisations, c'est la qualité de l'espace public parisien. Car c'est de cela dont il s'agit ici. Le piéton, qu'il soit parisien, francilien ou touriste, doit être remis au centre du jeu et sa place en ville doit être sanctuarisée par des modes de déplacement simples d'usage et écologiquement neutres, et par l'amélioration de la qualité de son environnement.

Nombre de préconisations de cette première M.I.E. de la mandature vont dans ce sens, signe que préserver la Seine et ses abords, c'est aussi travailler au confort de tous les habitants, de tous les visiteurs de Paris, pour un espace public apaisé et accueillant.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Maya AKKARI pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord vous dire tout le plaisir qui a été le mien, pour ma première année en tant que Conseillère de Paris, de participer à cette M.I.E.

La Seine, c'est vraiment l'histoire de Paris. Comme Thomas CHEVANDIER ou Nathalie MAQUOI, nous venons d'arrondissements périphériques qui n'ont pas forcément un lien direct avec la Seine, même si nous sommes

Parisiens, mais il me semblait important que des élus comme nous y soient représentés pour que tous les Parisiens, quels qu'ils soient, s'approprient ce bel objet qu'est la Seine.

La Seine est un sujet qui a trait à de nombreuses dimensions : environnementale bien sûr, patrimoniale, économique, culturelle ou sportive, de transport évidemment. Elle témoigne également d'une gouvernance complexe et enchevêtrée. Autant d'aspects que nous avons abordés au cours de nos six mois de travaux, comme l'ont notamment rappelé Grégory CANAL et Thomas CHEVANDIER.

Pour ma part, je m'attarderai sur plusieurs aspects, à commencer par celui des emprises industrielles et des centrales à béton en bord de Seine. Un sujet sur lequel, nous le savons tous, nos avis divergent. Pourtant, en bonne intelligence nous sommes arrivés à nous accorder.

Le maintien des emprises industrielles des centrales à béton a été privilégié. Le retrait de ces infrastructures n'est effectivement pas souhaitable. Leur présence n'est pas superflue : elles permettent avant tout de répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens. La délocalisation de ces activités serait également contre-productive, cela générerait davantage de nuisances puisque cela impliquerait une multiplication de la circulation des camions, ce qui, tant en termes de congestion que de pollution atmosphérique serait, vous en conviendrez, à rebours du temps.

Il a été décidé que les emprises au sol de telles installations ne seraient pas étendues. La question des emprises industrielles nous a bien évidemment beaucoup occupés. Et le choix que nous avons fait finalement répond à trois enjeux. Le premier est que Paris ne soit pas une ville au niveau économique qui serait sur une seule ou sur deux activités, à savoir le tourisme et l'événementiel ; il est donc important que Paris garde sa diversité au niveau économique. Ensuite, c'est le bilan carbone ou l'énergie grise, comme je le disais tout à l'heure. Et pour finir, c'est la question de la solidarité avec les communes limitrophes que ma collègue Béatrice PATRIE a évoquée tout à l'heure ; il n'aurait pas été logique que Paris se déleste de ses activités polluantes vers la périphérie et nous avons souhaité assumer pleinement notre part en la matière.

Par ailleurs, la Seine est un corridor écologique, un outil au service de la transition qui gagnerait à être davantage utilisé, notamment en matière de logistique et de fret fluvial. Le fleuve est une alternative aux transports routiers encore insuffisamment exploitée, même si la Ville encourage déjà l'évacuation des déblais de chantiers par des modes alternatifs à la route dont le fret fait partie.

Enfin et j'en terminerai là, la Mission a adopté une préconisation visant à valoriser la Seine, son histoire, son patrimoine, sa biodiversité auprès des jeunes Parisiens. Pour ce faire, elle a suggéré de créer un concours de la Seine, sur le modèle du concours de la Résistance, ou d'expérimenter des classes Seine à l'école primaire, ce qui permettra de faire mieux connaître le fleuve et l'envergure de ce qu'il implique. La transmission et la sensibilisation constituent un enjeu majeur auprès des générations de demain qu'il convient d'impliquer le plus tôt possible.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame AKKARI.

La parole est à Mme SIMONNET.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, la Seine est un fleuve symbole de Paris, trame verte et bleue et même blanche pour la ventilation. Elle joue un rôle essentiel dans l'adaptation de la ville au dérèglement climatique.

"T'en souviens-tu, la Seine ?" chantait Anne Sylvestre. Des projets aberrants ont failli voir le jour de ponts centres commerciaux au-dessus de la Seine, de bétonisation devant la Maison de la radio ou la place Mazas. D'autres, hélas, se poursuivent et des luttes se poursuivent, je pense à l'île Seguin.

Dans ce rapport, je voudrais vraiment exprimer ma fierté de la reconnaissance de la légitimité du combat contre la centrale à béton "Lafarge", sa reconstruction et son extension. J'avais été la première à porter cette bataille dans cette Assemblée et finalement, quand on lit le rapport, vous avez donc un mandat de retard.

Un mandat de retard ! Qu'est-il dit en proposition n° 17 ? Ne plus autoriser de nouvelles installations et extensions des emprises au sol des centrales à béton et tendre vers une baisse globale de la production et de l'utilisation du béton. Jean-Louis MISSIKA a donc perdu la bataille. Mais je vois que Maya AKKARI continue à défendre une certaine part de sa logique. Quelles conséquences cette proposition n° 17 aura sur le terrain concernant la question de la centrale à béton "Lafarge" de Javel ? Aucune. Voilà l'hypocrisie de l'état de ce rapport.

Ensuite, ce qu'il n'y a pas dans ce rapport, c'est qu'il faudrait absolument, hors zone actuelle d'activité et d'activité portuaire existante, classer en zone urbaine verte les berges de Seine basses et hautes dans le futur P.L.U. bioclimatique. Or, il y a là visiblement aucun consensus. On est sur des grandes généralités sur le verdissement autour de la Seine sans prendre d'engagements concrets.

Je terminerai en disant que la Seine, c'est aussi l'habitat des poissons et je continue à me battre pour interdire la pêche puisque consommer ou vendre le poisson est d'ores et déjà interdit.

Et petite information, je voudrais remercier l'ensemble de cette Assemblée car la Ville m'a accordé la protection fonctionnelle pour trois procès que j'ai eus contre un harcèlement, des injures sexistes et des menaces sur les réseaux sociaux...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Sachez que ces trois procès ont été gagnés.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Véronique BALDINI pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Madame la Maire, chers collègues, tout d'abord je souhaite remercier, comme l'ont fait mes prédécesseurs, le président et le rapporteur pour l'excellente tenue des débats et toute l'équipe qui a mis en musique ce travail.

Comme il a été dit, de nombreuses auditions ont eu lieu, elles nous ont permis de mieux appréhender l'ensemble des défis propres à la Seine.

Pour ma part, je me concentrerai sur le bon usage et le partage serein des berges, ce qui passe notamment par l'instauration d'un règlement des Rives de Seine.

On a constaté l'importante fréquentation de ces espaces et l'engouement qu'il génère. Malheureusement, cela s'accompagne parfois, et c'est regrettable, de conflits d'usage. Or, il nous semble important que ces berges puissent accueillir tout le monde, petits et grands, jeunes ou vieux, cyclistes, patineurs ou simples piétons.

C'est pourquoi, à l'instar des parcs et jardins, il serait bon de gérer au mieux la fréquentation de ces espaces, afin que la liberté de chacun soit totale sans gêner les autres. Afin de remplir cet objectif, la Mission d'évaluation formule plusieurs préconisations :

- le recensement des possibilités d'accès aux quais bas pour les personnes à mobilité réduite et des travaux d'aménagement afin de permettre cette accessibilité ;
- une continuité piétonne et cyclable sur les deux rives ;
- le balisage des espaces de circulation entre les différents usages (vélo, trottinette, marche) afin d'éviter les conflits.

Le récent et tragique accident, qui a entraîné la mort d'une jeune Italienne heurtée par une trottinette sur les quais de Seine, nous rappelle l'impérative nécessité d'un partage apaisé de l'espace public, en particulier sur ces secteurs.

Nous proposons également l'élaboration d'un règlement des Rives de Seine, à l'instar des autres parcs et jardins de la ville. Ce règlement aurait pour fonction de garantir une bonne mixité des usages, mais aussi de prévenir les incivilités dont les travaux de la Mission ont malheureusement mis en évidence l'importance : déchets, épanchements d'urine, "tags", nuisances sonores et j'en passe. Nous souhaitons qu'un projet de règlement soit prochainement soumis au Conseil de Paris.

Nous proposons aussi diverses mesures qui ont vocation à lutter contre les nuisances :

- la priorisation du ramassage des poubelles et des déchets sur les quais avant chaque crue, afin d'éviter qu'ils ne soient emportés par le fleuve ;
- l'augmentation du nombre de poubelles et de sanisettes le long de la Seine en revoyant le P.P.R.I. ;
- l'interdiction des spots éclairant les bâtiments depuis les bateaux-mouches ;
- l'installation de capteurs Bruitparif sur les quais pour identifier l'origine des nuisances sonores et permettre une répression plus efficace et objective en cas d'infraction.

Je voudrais également attirer votre attention sur les activités logistiques en bord de Seine qui, même si elles sont vantées pour leur bilan écologique, peuvent engendrer de nombreuses nuisances pour les habitants. C'est, par exemple, le cas de l'évacuation des déchets par voie d'eau qui produit énormément de poussières et de nuisances sonores pour les riverains. Nous devons rester vigilants à ce sujet.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Corine FAUGERON.

Pour votre groupe, Madame, il vous reste quatre minutes 47.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Après six mois d'intenses travaux, le Conseil de Paris adopte aujourd'hui le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation de la Seine. En tant que titulaire de cette M.I.E., les élus écologistes du 15e arrondissement et de Paris Centre...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Pardon, Madame FAUGERON, mais nous vous entendons très mal. Il faudrait parler dans le micro, s'il vous plaît.

Mme Corine FAUGERON. - Excusez-moi. Est-ce que vous m'entendez maintenant ? C'est plus facile sans le masque.

Je disais qu'on adoptait le rapport cette fois-ci et que les élus écologistes du 15e arrondissement et de Paris Centre ont apprécié le travail orchestré par le président Grégory CANAL et le rapporteur Thomas CHEVANDIER, secondés par la formidable équipe conduite par Mme Emmanuelle DILOLOT. Nous avons également été assistés par les collaboratrices du groupe Ecologiste et nous avons créé le groupe des Sirènes de la Seine. Que toutes et tous ici soient remerciés.

C'est l'occasion de revenir sur la vision que le groupe Ecologiste a portée pour la Seine. Dès le début, nous avons dit la nécessité de protéger la Seine des nuisances : pollution des centrales à béton, débordement des égouts après de violentes averses, dégazage de certains bateaux.

Le transport par bateaux des matériaux permet de réduire le nombre de camions très polluants sur les routes. Nous nous sommes tous accordés pour dire que la Seine était un outil pour faire du fret décarboné.

Nous avons alerté sur la fragilité de ce fleuve, l'un des plus petits en France, qui chaque année souffre davantage de la sécheresse et qui, comme le Tibre à Rome, ne serait plus qu'un filet d'eau l'été s'il n'y avait pas les retenues de Suresnes pour l'alimenter.

La Seine, véritable réservoir de biodiversité, est indispensable à la vie à Paris. Des millions de Franciliens dépendent de la Seine pour s'approvisionner en eau. Comme vient de le dire Mme la Maire, la Seine est vitale pour tous les habitants du bassin de ce fleuve.

Nous avons donc alerté au cours de cette M.I.E. sur le danger de saturation des usages sur le fleuve. Si l'organisation d'épreuves olympiques est conditionnée par l'amélioration de la qualité de l'eau, nous pensons que les projets de fermeture de certains bras, pour y installer des espaces de baignade et d'activité nautique, devraient faire l'objet d'études d'impact préalables.

De même, la multiplication des usages sur les quais bas n'est pas souhaitable. On voit déjà apparaître certains conflits et certaines nuisances, comme vient de le souligner ma collègue, qu'il va falloir réguler. Nous remercions d'ailleurs BruitParif pour son implication dans la lutte contre les nuisances sonores à travers l'installation de nouveaux capteurs "Méduse" sur les quais.

Les quais de Seine doivent rester un espace de balade gratuit et apaisant pour tous les Parisiens et toutes les Parisiennes. Il nous faut réguler les usages sur les portions les plus fréquentées et encourager un tourisme lent le long des berges.

Nous avons rappelé que la Seine est la trame verte, bleue et noire de la ville, qu'elle traverse de part en part. Elle est non seulement notre corridor écologique mais aussi notre corridor de fraîcheur, dont la nécessité se fait sentir chaque année un peu plus en raison du réchauffement général.

Les rares friches encore existantes, la plupart au niveau du bois de Boulogne, doivent être sanctuarisées. Mais nous pensons qu'il faut aller plus loin. Comme sur les rives du Rhône à Lyon, il nous faut renaturer, réensauvager autant que possible les berges, quitte à casser certains aménagements construits lorsque les quais bas servaient encore d'autoroute urbaine, comme le tunnel Henri IV, ce qui permettrait de faire rive droite le pendant du jardin Tino Rossi rive gauche.

Il reste des points de désaccord, mais je vous invite à lire ce rapport auquel le groupe Ecologiste et le groupe "Génération.s" ont pu adjoindre leurs contributions.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Ariel WEIL pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Madame la Maire, Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur et tous les membres de la M.I.E.

Paris est née, comme on le sait, de cette vieille île de la Cité, la Seine fut son premier fossé. Vous connaissez les vers de Hugo, ils disent quasiment tout, c'est-à-dire cette fonction de la Seine à la fois frontière et lieu de toutes les batailles pour protéger les Parisiens.

Dit autrement et c'est ce que dit l'historienne Isabelle BACKOUCHE, les Parisiens sont des gens de la Seine. "Gens de la Seine", c'est le titre d'un très beau parcours sonore que je vous invite à découvrir. Il sera étendu aux frontières de la Seine du côté du 1er arrondissement dès la rentrée et je serai ravi d'inviter les membres de la M.I.E. Seine.

Dit encore autrement, les Parisiennes et les Parisiens, après une petite interruption de quelques dizaines d'années où les bords de Seine étaient devenus une autoroute, ont pu se la réapproprier.

Certains et certaines sont encore plus des gens de la Seine que d'autres. Au-delà des tripiers, des bateliers et des lavandières du XVIII^e siècle, je pense aux membres du conseil de quartier La Seine, que nous avons créé il y a quelques semaines. Nous avons désormais un conseil de quartier qui s'étend tout le long de la frontière de la Seine rive droite et qui a été d'ailleurs auditionné dans le cadre de la M.I.E.

Je voudrais remercier son président et son rapporteur d'avoir accédé à cette demande d'interroger des gens qui ont un rapport particulier avec la Seine puisqu'ils habitent à ses bords. C'est mon premier point, ils ont dit très clairement que ce qu'ils souhaitent est, au-delà de cette première reconquête de la Seine, de cette récupération des berges de Seine, de pouvoir lutter contre toutes les pollutions. Cela a une place centrale dans le rapport et je voudrais revenir particulièrement sur ce sujet.

D'abord la pollution sonore. Je suis un peu réservé, chère Corine FAUGERON, sur les Sirènes de la Seine. Pas si on entend les sirènes des pompiers ou de la police qui bruissent, mais sans plaisanterie les haut-parleurs des bateaux-mouches, que l'on avait presque oubliés et qui reviennent, et sur ces fêtes sauvages qui sont un vrai sujet. D'ailleurs, le président l'a évoqué tout à l'heure en parlant de la mobilisation de la Police municipale. Il faut dire aussi la remobilisation peut-être de la Police nationale qui, dans certains cas, est la seule compétente mais elle a une doctrine de faible engagement sur les berges de Seine pour tout un tas de raisons.

C'est la pollution lumineuse aussi évidemment, je pense ici aux spots de ces mêmes bateaux, qui sont très lumineux et aveuglants parfois, avec un travail à faire sur la mise en harmonie et le respect des riverains. La trame noire a été évoquée tout à l'heure par exemple.

C'est évidemment la pollution de l'eau et c'était le point de départ de la Mission. Je ne vais pas y revenir, vous en avez tous parlé, mais je voudrais dire quand même que le travail de raccordement des péniches au réseau d'évacuation sera extrêmement important. Je ne peux pas ne pas citer les exploits d'un jeune nageur qui, le week-end dernier, a nagé dans la Seine en faisant des prélèvements. Je vois là un très bel augure de ce que nous pourrions faire d'ici 2024.

Chère Célia BLAUDEL, je sais que tu t'y emploies et je pense qu'il y a deux choses que l'on devra faire : donner encore plus de transparence aux mesures de la Seine pour que petit à petit les Parisiennes et les Parisiens - on a vu un journal publier une enquête montrant un grand scepticisme, on le comprend, alimenté peut-être par des décennies de pollution de la Seine - puissent retrouver cette confiance et, qui sait, revenir nager.

C'est mon dernier point. Le rapport le souligne là encore et Thomas CHEVANDIER l'a très bien dit tout à l'heure. Il nous faut cette respiration, entre la protection de la Seine, sa dépollution et le fait de la reconquérir, ce qui veut dire d'y réinstaller des nouvelles activités. Il y a toujours eu des activités en bord de Seine - je citais les gens de la Seine et toutes les activités professionnelles, certaines d'ailleurs polluantes quand on lavait les tripes à l'eau de Seine - et il est important de pouvoir en réinstaller. On a évoqué la logistique tout à l'heure, mais c'est également la possibilité et le travail que fait Christophe NAJDOVSKI d'y réinstaller un véritable parc.

Tous ces travaux sont en cours mais je voudrais insister sur celui de la baignade. La reconquête de la Seine, c'est celle de ses berges, certes, mais aussi du fleuve lui-même qui doit être rouvert aux Parisiennes et aux Parisiens pour que l'on puisse y nager.

Je souhaite avec Célia BLAUDEL que l'on puisse fermer prochainement le bras Marie de la Seine juste à côté d'ici, pour faire peut-être ce que l'on a fait. Cette progressive réappropriation des quais, vous vous souvenez, avait commencé avec "Paris Respire" le dimanche et bien faisons "La Seine Respire".

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à François-Marie DIDIER pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Avant de commencer mon propos sur la gouvernance de la Seine, je tiens évidemment à mon tour à remercier l'ensemble des services de la Ville et Emmanuelle DILOLOT en particulier, les élus qui ont participé aux travaux de cette Mission sur la Seine, et enfin mon collègue du 20^e arrondissement, Thomas CHEVANDIER, rapporteur, et mon ami Grégory CANAL qui a présidé cette Mission avec le talent qu'on lui reconnaît tous.

Le constat unanime que l'on fait en évoquant la question de la gouvernance de la Seine, c'est évidemment qu'il s'agit d'une gouvernance complexe et d'une gouvernance qui constitue un énième millefeuille administratif. En effet, une multitude d'acteurs publics interviennent dans la gouvernance, certains dépendent de l'Etat, d'autres sont locaux et leurs compétences se confondent parfois.

La Mission a donc auditionné l'ensemble de ces acteurs pour mieux appréhender la véritable stratification que constitue la gouvernance de la Seine. Ces acteurs, ce sont notamment la Préfecture de région, la Préfecture de police, Voies navigables de France qui assure la navigabilité du fleuve et la gestion du chenal, HAROPA, l'alliance

des Ports de Paris, du Havre et de Rouen qui ont fusionné au 1er juin dernier dans un établissement public unique, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Métropole du Grand Paris, les Régions Ile-de-France et Normandie, et enfin la Délégation interministérielle au développement de la Seine, dont la mission est d'élaborer une vision stratégique et de donner une cohérence à cet ensemble disparate.

La Mission n'a néanmoins pas souhaité proposer un schéma de gouvernance alternatif, notamment en raison de la multiplicité de ces acteurs et des difficultés juridiques qui dépassent largement le seul cadre parisien et ses compétences.

C'est donc une démarche pratique et pragmatique qui a guidé les travaux de la Mission. Une démarche qui a permis à ces nombreux acteurs de mesurer les attentes des élus parisiens et de prendre en considération que la Seine devait être appréhendée comme une politique publique autonome, comme l'a rappelé Grégory CANAL tout à l'heure.

Au cours des différentes auditions, nous avons pu obtenir un consensus de la part de ces acteurs, afin qu'ils développent davantage de synergies qui permettront d'assurer une meilleure cohérence et une meilleure lisibilité.

Cet automne, certains élus avaient souhaité doter la Seine d'une personnalité juridique, idée reprise par M. l'adjoint Dan LERT. La plupart des intervenants et experts n'ont pas jugé cette proposition pertinente et la mission l'a donc écartée. En effet, quels auraient été les représentants de ce nouveau sujet de droit et surtout en quoi aurait-il été légitime ? Sans même évoquer la complexité supplémentaire qui aurait été ajoutée.

La Mission d'information a préféré formuler des propositions visant à améliorer la représentativité des collectivités locales, en particulier dans la gouvernance du nouvel ensemble HAROPA - Mme la Maire de Paris en a parlé tout à l'heure -, où la Ville de Paris est très mal représentée puisqu'elle ne figure plus au Conseil d'administration, contrairement à celui du Port Autonome de Paris.

Nos préconisations ont donc été les suivantes.

Garantir une représentation des collectivités à hauteur de 50 % des membres du Conseil territorial d'HAROPA. Cette meilleure représentativité passe notamment par la prise en compte de l'avis des élus locaux et notamment des maires dans le renouvellement des concessions attribuées par le Port de Paris HAROPA.

La deuxième préconisation est de créer une Commission des concessions dans laquelle la Ville et les arrondissements concernés seront représentés, tenant compte de la pluralité politique afin d'intégrer effectivement la Ville de Paris dans le processus de choix des renouvellements des concessions gérées par HAROPA. Cette Commission participerait à l'élaboration du cahier des charges, et la Ville et les arrondissements concernés seraient systématiquement membres des jurys d'attribution des concessions. Elle recevrait communication de l'ensemble du calendrier des renouvellements des concessions, afin de déterminer collectivement une stratégie cohérente d'attribution sur l'ensemble du linéaire parisien.

Enfin, la Mission a souhaité envisager une nouvelle modalité de répartition du domaine public, où les zones du linéaire des berges dévolues à d'autres activités que la logistique seraient rendues aux collectivités locales.

J'en conclurai par là. En tant qu' élu de la Métropole du Grand Paris, j'appelle de mes vœux depuis longtemps un Grand Paris qui irait de Paris au Havre - le port du Havre que la Mission a d'ailleurs eu l'occasion de visiter. Un port qui représente une formidable infrastructure méconnue malheureusement et un atout indéniable pour Paris et son rayonnement international comme ville-monde, un port qu'il faudra absolument valoriser et sur lequel Paris devra s'appuyer.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, merci effectivement à tous ceux qui ont travaillé sur cette M.I.E. qui a donc rendu son rapport. Un rapport que nous attendions, notamment dans le 15e - cela a été plusieurs fois rappelé - afin de connaître la position de la M.I.E. sur l'avenir des emprises industrielles et des centrales à béton en bord de Seine.

A ce propos, il semblerait donc que la raison et le bon sens l'aient emporté puisque la Mission propose une vision globale et cohérente de la Seine qu'il convient d'adopter. Il préconise de maintenir les centrales à béton, et plus largement les emprises industrielles en bord de Seine, en précisant évidemment que les emprises au sol de ces installations ne seraient pas et plus étendues.

Les centrales doivent respecter à la fois notre fleuve en ne le polluant pas, mais aussi les riverains en limitant au maximum les nuisances. Cela a été excellemment rappelé par ma collègue Maya AKKARI, la délocalisation de ces activités à l'extérieur de Paris, au-delà du fait qu'elle serait moralement critiquable à mon sens, serait pour les Parisiennes et les Parisiens source de nuisances. Il ne faut pas que l'on se prive des possibilités qu'offre la Seine pour transporter des matériaux de construction en émettant moins de gaz à effet de serre par la route avec un va-et-vient de camions et des nuisances qu'apporterait une centrale mobile.

Bien sûr, il nous faut une démarche incitative en parallèle et que l'on priorise l'usage des matériaux "bio" et géosourcés. Mais une étude de l'APUR, qui quantifie le besoin de béton pour Paris à horizon 2035, indique une courbe très progressive de diminution du béton. Nous devons en tenir compte, sans être démagogues et imaginer que l'on a une baguette magique qui pourrait sans aucune nuisance faire disparaître les centrales à béton.

La centrale à béton "Lafarge" située quai de Javel est un projet qui par ailleurs va évoluer. La capacité de production devrait diminuer par rapport au projet initial, l'insertion paysagère et architecturale devrait significativement s'améliorer et l'augmentation de la production de béton bas carbone est également envisagée.

Pour être plus positifs, plus joyeux, l'amélioration de l'insertion architecturale et paysagère n'empêche pas de veiller aux possibilités pour les habitants de se réappropriier ces espaces. Cela n'empêche pas la cohabitation avec les activités de loisirs par l'aménagement d'espaces de promenade continue et confortable pour piétons et vélos.

Cela n'empêche pas non plus que l'on veille aux possibilités de passages et aux horaires, que l'on imagine et construise de nouveaux usages culturels, sportifs et de loisirs. A Javel, la guinguette La Javelle a apporté une nouvelle vitalité au port de Javel bas. Puis un autre enjeu à Javel concerne les promenades continues et confortables pour piétons et vélos. Un point qui ressort dans le rapport de la M.I.E. qui préconise de garantir une continuité piétonne et cyclable à 100 % sur les deux rives et le renforcement des réseaux vélo sur les quais hauts.

Améliorer le maillage parisien des pistes cyclables sur les quais hauts ne peut qu'aller dans le bon sens. Dans le 15e, nous avons une piste cyclable désormais sur les quais hauts et cette piste est très fréquentée. Elle permet de relier un arrondissement en manque de lignes de transports en commun au centre de Paris très facilement et très rapidement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean LAUSSUCQ du groupe Changer Paris.

Il vous reste à vous partager avec votre collègue huit minutes 17.

M. Jean LAUSSUCQ. - Merci, Madame la Maire.

Je m'associe évidemment aux propos de tous mes collègues ici présents concernant les remerciements qui ont été formulés aux services et aux intervenants qui nous ont éclairés et nous ont appuyés tout au long de cette Mission d'information et d'évaluation. Je remercie également l'ensemble des membres de la M.I.E. pour le climat dans lequel cette Mission s'est déroulée.

Il est évidemment fastidieux et trop long de revenir sur l'ensemble des préconisations qui ont été formulées. Aussi je voudrais m'attacher à deux préoccupations que nous avons formulées et qui ont été à la fin intégrées sous forme de préconisations au rapport de la M.I.E., dont il faut effectivement souligner à la fois la qualité et la concision.

La première préconisation, que je retiendrai et que je voudrais développer avec vous, concerne le Champ-de-Mars. En tant qu'espace classé au patrimoine mondial de l'Unesco en bord de Seine, il était important de l'intégrer à notre réflexion. Pour avoir une vision large de la Seine et de ses enjeux, il était nécessaire de comprendre les enjeux également des espaces qui se situent à ses abords immédiats.

Nous avons souhaité que la M.I.E. puisse proposer des critères d'encadrement et d'organisation de l'événementiel sur le Champ-de-Mars, pas spécifiquement le Champ-de-Mars mais le Champ-de-Mars en tant que patrimoine architectural et écologique des Parisiens. On est tous conscients ici que le stress hydrique et l'appauvrissement des sols sont une réalité dans cet espace vert et les événements qui s'y déroulent sont de moins en moins compatibles avec les préoccupations écologiques que nous partageons tous.

A ce titre, je me réjouis que la M.I.E. ait pu déboucher sur un critère d'évaluation et d'encadrement des événements sur le Champ-de-Mars qui soit à la fois la protection de la biodiversité du site et la tranquillité des riverains. C'est un critère équilibré et j'espère que nous aurons l'occasion, dans les prochains mois, de mettre en place à cet égard une règle contraignante. Je serai particulièrement désireux que l'Exécutif parisien puisse nous proposer très rapidement un mode opératoire à ce sujet.

La deuxième préconisation, sur laquelle je voudrais m'arrêter un instant, concerne la vidéo-protection et la prise en compte de celle-ci pour lutter notamment contre les nuisances, les incivilités, et malheureusement parfois les crimes et délits commis en bord de Seine. Cette préoccupation a été exprimée par plusieurs conseils de quartier, notamment la référente du conseil de quartier Gros Caillou du 7e arrondissement.

Les bords de Seine souffrent d'un certain délaissement en matière de sécurité de la part des pouvoirs publics et de la part de la Ville de Paris aussi. Il nous appartient de répondre à ces préoccupations en proposant un programme de sécurisation et je crois que la vidéo-protection est à cet égard particulièrement pertinente. Malheureusement, Paris a du retard sur le déploiement de la vidéo-protection et la sécurisation des berges et de ses abords immédiats peut être l'occasion d'y remédier. Je souhaitais à la fois insister sur ce point et formuler le souhait que, là encore, l'Exécutif parisien puisse nous proposer dans les prochains mois un programme adapté à la situation et à ces besoins.

Je ne serai pas plus long. Je tiens à remercier évidemment le président Grégory CANAL et le rapporteur Thomas CHEVANDIER pour la manière dont ils ont animé nos débats. Je rejoins le vœu, formulé par le président CANAL au début de ce débat, que les préconisations que nous avons formulées au sein du rapport puissent faire l'objet d'un compte rendu annuel ou bisannuel au Conseil de Paris pour que nous puissions veiller à ce que ces préconisations soient le début d'un long travail d'amélioration de la vie, sous toutes ses formes, le long des berges de Seine et le long de la Seine.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT.

Il vous reste quatre minutes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

N'ayant pas participé aux travaux de la Mission, je m'associe tout de même à nos collègues pour féliciter mon ami le président Grégory CANAL et le rapporteur Thomas CHEVANDIER, et tous nos collègues qui ont participé à cette très belle et passionnante M.I.E. qui a rassemblé, si j'ose dire, la rive gauche et la rive droite de cet hémicycle.

En complément des précédentes interventions de mon groupe, je m'attacherai plus aux parties 3 et 4 de ce rapport sur les enjeux écologiques, parfaitement résumés en introduction de ce rapport, notamment la place de la Seine au cœur du changement climatique et la baignabilité.

D'abord un constat souligné dans ce rapport. Le travail mené par l'opérateur public interdépartemental d'assainissement, le S.I.A.A.P., au travers d'investissements importants depuis quarante ans, a porté ses fruits. La Seine et la Marne ont été reconquises en réoxygénation, en qualité physico-chimique et en restauration de la biodiversité ; trois espèces de poissons en 1970 à 34 en 2020, c'est un bel effort.

La qualité microbiologique a été améliorée en vingt ans. Et en été, à Paris, nous sommes presque à la qualité baignade, mais c'est la disparition du "presque" qui nécessite de gros efforts pour tous les maîtres d'ouvrage en assainissement sur les mauvais branchements et la gestion des eaux pluviales. Nous y travaillons collectivement.

Ces enjeux de l'assainissement francilien ne concernent pas que l'épurateur final mais bien les 52 maîtres d'ouvrage de la zone agglomérée parisienne, cette fameuse Z.A.P. Cette zone de collecte a pour enjeux d'atteindre et de maintenir les objectifs environnementaux, d'adapter le système d'assainissement aux conséquences du changement climatique, de protéger la biodiversité et de garantir la résilience du système d'assainissement.

Avec les exigences bien entendu de l'Etat, il convient de raisonner désormais en système d'assainissement porté par les 52 maîtres d'ouvrage et c'est une gouvernance évidemment à revoir. Avec cette demande du Préfet de Région, suite au rapport du Préfet GAUDIN, le S.I.A.A.P. en tant qu'épurateur final est chargé de la coordination de ces 52 maîtres d'ouvrage et c'est une implication forte avec l'ensemble des territoires qui le constituent. A ce titre, il est chargé du bilan annuel de fonctionnement de la Z.A.P. avec des enjeux d'assainissement cités plus haut et il fixe des axes prioritaires pour les années à venir ; c'est notamment une conformité de 100 % des déversoirs d'orages équipés, la fiabilisation des équipements, le maintien du patrimoine, l'harmonisation entre les acteurs amont et aval, et un certain nombre d'autres points que je ne pourrai pas détailler ici.

Pour terminer, je rappelle quelques actions menées pour la qualité de la Seine et de la Marne : 25 barrages flottants installés pour recueillir les déchets flottants ; pour la baignade, le pilotage du Schéma directeur d'assainissement baignade sur la demande du Préfet de Région, la désaffectation des eaux usées des usines en amont, Marne Aval opérationnelle en 2022, Seine Valenton opérationnelle à l'été 2023, la création de VL8 Athis-Valenton, la participation financière au bassin d'Austerlitz et la réalisation de deux sites Internet : "monbranchement.fr" et "Parapluie" pour les eaux pluviales.

En conclusion, notre responsabilité, mes chers collègues, est collective et c'est bien l'esprit de ce rapport que je voudrais saluer. Cette responsabilité collective est de poursuivre et d'amplifier ce travail, afin de préserver et de valoriser encore plus ce patrimoine exceptionnel qu'est la Seine, pour que résonnent dans la conscience de chaque Parisien ces jolis mots chantés par Vanessa PARADIS et Matthieu CHEDID : "Je ne sais pas pourquoi, on s'aime comme ça, la Seine et moi."

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci. Très joli film en effet.

Pour répondre à toutes et à tous, je donne la parole à Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je tiens tout d'abord, moi aussi, à m'associer aux remerciements qui ont été adressés par la Maire de Paris à l'ensemble des personnes mobilisées par les travaux de cette Mission, les membres de la Mission, les membres de l'Administration, chère Emmanuelle DILOLOT et ses équipes. Vous avez clairement abattu un travail considérable.

Je tiens aussi à saluer le travail d'animation et d'organisation des discussions effectuées par le président Grégory CANAL et le rapporteur Thomas CHEVANDIER. Je crois, et tout le monde aujourd'hui l'a souligné, que vous

avez donné une dimension spéciale à ces travaux et que vous avez surtout su créer une très bonne ambiance de travail, il faut le dire, dans un contexte très particulier avec beaucoup de "visio". Ce n'était pas évident et je tenais vraiment à vous en remercier.

Le rapport que vous nous avez remis met si bien en lumière l'ensemble des enjeux de la Seine que c'est un plaisir pour moi d'entendre ces débats et ces discussions ce matin. Et votre rapport surtout, vous l'avez dit, c'est du très concret, c'est un format très opérationnel : quatre axes, 40 propositions, dont je dois dire à quelques nuances près que nous faisons nôtres. Je dis "nous" évidemment parce que c'est avec mes collègues de l'Exécutif concernés par les conclusions de cette Mission.

Vous disiez, président CANAL, que vous souhaitiez la mise en œuvre d'une politique publique dédiée à la Seine. J'ai envie de dire que cette demande est d'ores et déjà satisfaite avec le souhait, en 2020, de la Maire de Paris de créer une Délégation à la Seine. Je vous confirme que je m'emploie à travailler l'ensemble de ces questions.

En tout cas, pour revenir à vos 40 propositions, je voudrais vous dire que toutes celles qui relèvent de la Ville, en tant que telles, seront satisfaites dans des délais assez courts, à quelques nuances près bien évidemment mais cela ne me pose aucun problème de réfléchir à comment vous faire un retour régulier sur l'ensemble de cette question.

D'autres de ces propositions, vous l'avez soulevé, nécessiteront d'engager ou de poursuivre un dialogue avec la multitude des acteurs concernés par la Seine et ils sont nombreux, en passant par l'Etat, le Port de Paris, les Voies navigables de France, et je n'en cite là que quelques-uns. Des acteurs avec lesquels votre rapport est finalement un atout supplémentaire pour l'Exécutif. Ils sont ce matin, je vous le confirme, très attentifs à nos échanges. Présents ou branchés sur paris.fr, ils ont entendu, j'en suis certaine, vos messages.

En tout cas, comme l'a relevé M. DIDIER, cette complexité de la gouvernance est un sujet du quotidien qui nécessite beaucoup de dialogues et beaucoup d'interactions. Il va nous amener vers des évolutions positives. Vous parliez du renouvellement de concessions dans des modalités de concertation partagée et cela a été le cas, il y a quelques jours, avec des maires de toutes les couleurs politiques.

Cela avance mais c'est compliqué. C'est aussi pour cela que, du côté de la Ville de Paris, nous n'avons pas attendu pour proposer des évolutions en matière de gouvernance. Je pense notamment à la création dès 2018 de l'Atelier Seine, une gouvernance locale, partagée où nous avons un peu obligé tous les acteurs à se mettre autour de la table avec la Ville. Je pense également à l'initiative citée par la Maire de Paris, prise par les maires de Rouen et du Havre pour redescendre à un niveau de discussion plus opérationnel et plus intéressant, à notre sens, en tout cas dans le cadre actuel.

Je ne reviendrai évidemment pas sur l'ensemble de vos propositions mais quand même sur quelques éléments structurants du rapport et de vos interventions.

D'abord, je voudrais revenir sur ce que vous avez souligné, ce retour du fleuve dans la vie des Parisiens. Il y a cette volonté de rendre finalement le fleuve aux Parisiens et rompre avec les logiques d'urbanisme des années 1950 a été au cœur de l'action municipale depuis 2014.

Je voulais ici confirmer ce matin que ce mandat verra en effet la poursuite du travail pour garantir les continuités cyclables et piétonnes, améliorer l'accessibilité des berges de Seine, travailler encore plus loin sur la question de la végétalisation avec Christophe NAJDOVSKI et parachever de manière générale la réalisation de ce très beau parc des Rives de Seine que les Parisiens aiment tant.

C'est évidemment pour nous un intérêt et une attention particulière accordée aussi au sujet de la sécurité, notamment soulevé par Ariel WEIL, qui nous pose question ces derniers jours en lien avec Nicolas NORDMAN et bien évidemment la Préfecture de police.

Et c'est aussi dès demain la mise en œuvre de nouveaux projets. Une proposition a bien évidemment retenu toute mon attention dans ce rapport, c'est l'idée de fermer de manière événementielle un certain nombre de bras de la Seine pour y voir revenir des activités sportives et pourquoi pas demain des baigneurs. C'est une très belle proposition. Oui, le bras Marie est clairement dans notre viseur, je le confirme, cher Ariel WEIL. Je l'ai déjà évoqué avec nos partenaires et je vous dirai que ce matin, ils n'ont pas totalement sauté de joie à cette perspective. Toutefois, cela va dans le sens de l'histoire de rendre le fleuve aux habitants et votre rapport est encore une fois un atout pour nous.

En deuxième élément, vous l'avez beaucoup évoqué, la Seine est clairement un outil majeur de la transition énergétique d'ores et déjà bien engagée dans notre territoire, mais on sent bien qu'il y a une marche à passer sur le fleuve, une culture aussi à bouleverser. Tant dans le transport des personnes que du fret, il y a une nouvelle histoire à écrire.

Grégory CANAL l'a dit, cette mission a démarré sur le sujet béton à Javel. D'ailleurs, je voulais en profiter pour dire à Aminata NIAKATÉ que nous sommes bien partie civile. Nous avons saisi le Procureur de la République et nous sommes en attente d'une audition devant le Parquet. La Ville fera tout ce qu'il faut sur cette affaire pour aller jusqu'au bout et faire reconnaître le préjudice écologique, s'il y en a un. En tout cas, Javel a été effectivement

déclencheur, mais c'est surtout la face émergée de la complexité des enjeux que nous avons à prendre en compte et qui nous a permis d'ouvrir cette plus large discussion sur la ville de demain.

Clairement la ville de demain, c'est celle qui fait la part belle à la mixité des usages sur le quai. Une ville qui, si elle doit encore accueillir un certain nombre d'installations industrielles, va les voir évoluer considérablement, à l'image du travail que nous avons fait sur la centrale Javel grâce à la mobilisation et l'implication des riverains. Ce sont des installations qui vont enfin respecter les normes environnementales les plus strictes. Et même si cela est du ressort de l'Etat en charge du contrôle, je vous confirme que nous allons nous aussi nous instrumenter pour surveiller tout cela de plus près.

La ville de demain, c'est aussi celle où on voit une réduction drastique de l'usage du béton et le recours plus important en matériaux biosourcés. C'est un travail, je le dis très clairement, qui nécessite l'engagement de la puissance publique, notamment sur la structuration des filières. La Ville s'y implique avec le travail de Jacques BAUDRIER, mais nous le faisons aussi avec une nécessité de regard important au niveau de la Métropole du Grand Paris. Je suis convaincue, je l'ai déjà dit, que c'est à cette échelle que nous devons regarder l'avenir des installations et clairement envisager la fermeture d'un certain nombre d'entre elles, mais il faut le faire de manière globale. Puis c'est aussi l'objet de l'alliance des collectivités, comme je l'ai dit, de Rouen et du Havre.

La Ville de demain, c'est enfin celle qui a le plus recours au fleuve, contrairement à la route, et qui développe cette flotte zéro carbone moins polluante. Nous nous y employons tous les jours.

Enfin, la Seine, c'est aussi, et vous l'avez bien dit, ce révélateur de l'urgence écologique. A l'heure où les événements climatiques extrêmes se multiplient à travers le monde et où chacun d'entre nous a en tête les terribles images du Canada, je souhaitais vraiment terminer mon intervention sur cette question fondamentale de l'urgence climatique.

Je l'ai souvent dit ici, l'accès à l'eau en quantité et en qualité suffisantes dans les décennies qui viennent et la protection de la biodiversité de notre fleuve sont des enjeux fondamentaux au XXI^e siècle. Ce n'est pas simplement un combat environnemental mais un combat vraiment important pour nos sociétés. C'est pour cela que je voulais vous confirmer bien évidemment que nous travaillons d'arrache-pied à l'amélioration de la qualité de l'eau à travers cet objectif de baignade.

A l'heure où nous nous parlions, à 9 heures 07 ce matin, tombaient sur ma boîte mail les résultats de qualité de l'eau du jour. A cette heure, mais je le dis avec toutes les précautions, la Seine est baignable. Rangez vos maillots, Ariel reste ici ! Ce n'était pas le cas hier et avant-hier, il va donc falloir encore un peu de travail, mais c'est pour vous dire que cet objet devient de plus en plus une réalité.

Je le redis, la baignade, c'est à la fois un objectif de court terme fabuleux pour les Jeux olympiques et paralympiques, pour l'idée de créer une baignade pérenne pour les Parisiens, mais c'est aussi un objectif de long terme. La baignade est un formidable accélérateur de politique de reconquête de la qualité environnementale de notre fleuve et de mise en œuvre de politiques d'adaptation nous permettant non seulement de mobiliser les moyens nécessaires mais de créer cette très belle alliance des acteurs pour arriver à ce résultat.

J'aurai encore mille choses à dire, Madame la Maire, mais je terminerai en matière d'urgence écologique pour revenir sur l'intervention de Catherine IBLED.

L'urgence écologique, ce sont aussi des perspectives moins réjouissantes qu'il nous faut peut-être arrêter de nier. Vous avez parlé de l'étude O.C.D.E. sur les crues, elle est dure, elle est difficile mais il faut la regarder en face. Je vous confirme qu'au Conseil de Paris d'octobre, nous passerons une convention pour réaliser ce même travail sur la question des sécheresses, de l'impact économique et bien au-delà sociétal de potentielles sécheresses sur le bassin de vie de la Seine. C'est une problématique extrêmement importante et l'actualité nous le rappelle en permanence.

Je voudrais, si vous le permettez, conclure sur un mot qui a été beaucoup repris dans vos interventions, c'est celui de plaisir. Plaisir de partager ces débats et ce travail avec vous tous ce matin et je suis assez persuadée que tout membre de cette Assemblée présent pendant ce débat, pendant sa prochaine balade sur les berges de Seine ne regardera plus la Seine exactement de la même manière, car cette discussion ce matin nous a permis de redonner toute sa place à la Seine, certes dans nos politiques publiques mais aussi dans nos esprits et dans nos cœurs d'hommes et de femmes qui, je sais, aiment beaucoup Paris.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour ce débat.

2021 DDCT 23 - Subventions (194.000 euros) à 13 associations au titre des droits humains.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous allons reprendre nos travaux avec la 4^e Commission et nous entamons les projets de délibération de Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Nous examinons le projet de délibération DDCT 23 qui est une subvention à 13 associations au titre des droits humains.

La parole est pour commencer à Antoinette GUHL pour le groupe Ecologiste de Paris pour cinq minutes maximum.

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, chers collègues, le 18 septembre 1981, date historique où par 363 voix contre 117, l'Assemblée nationale après deux jours de débats, alors que l'opinion publique était défavorable, adoptait le projet de loi portant abolition de la peine de mort présenté par Robert BADINTER, alors garde des Sceaux.

Robert BADINTER est aujourd'hui président d'honneur de l'O.N.G. "Ensemble contre la peine de mort", présidée par notre collègue Aminata NIAKATÉ que je salue et dont le projet de délibération propose un partenariat pour le projet 2021 "40 ans d'abolition de la peine de mort".

Le 10 octobre 1981, après deux siècles de lutte abolitionniste, la loi est publiée au Journal Officiel et la France devient le 35e Etat à abolir officiellement la peine capitale. Quarante ans plus tard, 149 pays sont désormais abolitionnistes en droit ou en pratique.

Des éléments déclencheurs, tels que la force de conviction de la figure emblématique française de l'abolition M. Robert BADINTER, participent de l'évolution progressive des mœurs partout dans le monde. La France joue aujourd'hui un rôle primordial dans la promotion de l'abolition universelle de la peine de mort.

Cet anniversaire est un événement majeur. Il est à la fois l'occasion de rappeler l'importance d'entretenir les valeurs de l'abolition en France, tout en continuant à sensibiliser le grand public sur le travail restant à accomplir. Il est aussi l'occasion de rappeler que la France se doit de continuer à affirmer cette position au plan international.

"E.C.P.M.", partenaire historique de la Mairie de Paris, a conçu à l'occasion de ses 40 ans, un projet d'envergure pour mettre en valeur les grandes figures abolitionnistes d'hier et d'aujourd'hui. Sur les grilles de l'Hôtel de Ville, l'association exposera les visages de celles et ceux qui se sont battus et se battent encore pour mettre fin à la barbarie qu'est la peine de mort.

Outre cette association "Ensemble contre la peine de mort", ce beau projet de délibération prévoit le soutien à d'autres précieuses structures pour la défense des droits humains, telles que l'"Observatoire international des prisons", la "Ligue des droits de l'homme", l'association "Centre Primo Levi", le "Comité contre l'esclavage moderne" entre autres.

Les écologistes vous invitent sans réserve bien sûr à voter pour ce beau projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais me permettre de commencer cette intervention en citant Martin Luther King qui disait : "La moindre injustice, où qu'elle soit commise, menace l'édifice tout entier." C'est vrai et c'est pour cette raison que lutter pour les droits humains est aujourd'hui aussi important. Après des siècles de luttes, après des siècles de combats et parfois de victoires, c'est un édifice que l'on ne veut pas menacer justement.

Alors agir pour les droits humains, comme le fait la Ville de Paris, fidèle à sa réputation, fidèle à son rang historique, ce n'est pas dissenter de manière abstraite, c'est tendre la main à un frère, à une sœur qui se noie.

Après Martin Luther King, je vais me permettre de citer ma Présidente, Geneviève GARRIGOS, qui dit souvent : "C'est un droit que de défendre les droits humains mais c'est un devoir que de défendre leurs défenseurs." Eh bien, avec ces subventions, Paris défend les défenseurs des droits humains dans une grande variété de domaines.

Ce projet de délibération DDCT 23 nous présente un large spectre d'associations qui peut à première vue ressembler un peu à un catalogue ou à un annuaire, mais justement derrière l'apparente diversité de ces actions, que l'on ne saurait hiérarchiser tant elles sont toutes importantes, il y a une même volonté : celle de donner sens aux droits humains.

Je voudrais, par cette intervention, souligner le travail remarquable qui est fait par ces associations financées ici au service des Parisiennes et des Parisiens, et notamment celles et ceux dont la dignité est la plus menacée. Je pense bien évidemment aux personnes victimes de traite des êtres humains sous toutes ses formes. Elles font l'objet d'une attention particulière dans ce projet de délibération avec des attributions de subventions au "Comité contre l'esclavage moderne" - cela vient d'être dit par Antoinette GUHL - et à "SOS Esclaves" qui mènent tous deux une action essentielle contre l'esclavage domestique et économique, cette exploitation qui est brutale mais peu perçue tant elle profite de l'invisibilité de ses victimes qui sont majoritairement des femmes. Je me permets de souligner ce point parce que, là aussi, le prisme du genre est une réalité de nos sociétés. Les inégalités existent dans ce domaine aussi et ce n'est pas un fantasme militant. Il faut le reconnaître, le savoir et le combattre. Ce sont ainsi 34.000 euros

qui sont dédiés à ces deux associations, dont 20.000 pour le "C.C.E.M." au titre de l'égalité femmes-hommes, comme je viens de le souligner.

L'esclavage moderne, cela peut paraître un oxymore mais c'est une réalité. Pas plus tard que lundi de cette semaine, on apprenait que sept employées avaient porté plainte contre le couple qui les employait en région parisienne. Selon le journal "Le Parisien", ces femmes étaient chargées principalement de s'occuper des quatre enfants du couple et elles étaient, je cite : "à disposition de leur employeur jour et nuit, toute la semaine, certaines dormant par terre."

Les autres subventions proposées représentent un total de 160.000 euros pour 11 associations. Les actions concernent, par exemple l'intégration de journalistes réfugiés comme le fait "GUITI News". Ce formidable projet propose aux journalistes, qui sont en exil en France, de travailler avec des journalistes françaises et français, ce qui leur permet d'exercer leur profession, de leur redonner à la fois une source de revenus et une dignité, et de produire du contenu très utile pour nous toutes et tous. Les journalistes sont également concernés par "Nothing to hide", un projet qui part du principe que la sécurité informatique des journalistes, c'est leur assurance vie et c'est vrai.

Puisqu'on parle d'assurance vie des journalistes, je me permets de redire un mot de Roman PROTASSEVITCH qui est toujours à l'heure actuelle en résidence surveillée à Minsk. J'en avais parlé lors du dernier Conseil, j'ai ressorti mon masque aux couleurs bélarusses parce qu'il est toujours en résidence surveillé. Il mérite notre soutien et notre attention parce que la liberté de la presse en Europe doit être soutenue et défendue le plus ardemment possible et c'est ce que fait la Ville notamment avec ces subventions.

Je termine en disant que l'on a aussi la défense des droits humains à l'étranger avec l'"Association France Amérique Latine" ou "Ensemble contre la peine de mort", cette dernière association étant financée pour partie au titre de la DGRI car il s'agit d'un axe fort de la politique de la Ville à l'international et il faut le souligner.

Vous l'aurez compris, avec mon groupe Paris en commun, mes chers collègues, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous invite à saluer le travail de ces associations, aussi de Jean-Luc ROMERO-MICHEL et d'Arnaud NGATCHA autour de cette mission si fondamentale, si particulière que soutient ce projet de délibération DDCT 23 que je vous invite à voter.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, effectivement c'est un projet de délibération pour accorder des subventions à 13 associations qui agissent pour les droits humains. Car oui, même au XXI^e siècle, nous avons encore et toujours besoin de ces associations qui mènent des combats aussi évidents qu'essentiels, et mes collègues ont très bien parlé par exemple de la lutte contre l'esclavage moderne.

D'après l'O.I.T. ce sont encore 40 millions de personnes à travers le monde qui sont victimes de cet esclavage moderne, qui est de l'esclavage tout simplement y compris dans notre pays. Les femmes et les filles en sont les premières victimes. D'ailleurs, je note que ce projet de délibération parle de droits humains et non de droits de l'homme. Je me félicite de l'usage des mots "droits humains" qui est plus incluant et qui fait référence à l'humanité, un mot et des valeurs qui nous sont très chers. Nous savons que les mots ont un sens et cet usage n'est pas anodin.

Je voudrais parler ici plus particulièrement de l'association subventionnée l'"Anafé". C'est une association qui intervient dans des zones qui sont vraiment de non-droit : les zones d'attente aéroportuaires. Dans ces endroits, on enferme des gens en attente, en parcours de migration ; ils ne sont ni vraiment en France ni à l'étranger, ils n'ont accès à rien du tout, ils n'ont pas accès à des avocats, ils n'ont pas accès au droit. Sous prétexte de contrôler les frontières, de vouloir résorber une pseudo-crise migratoire, on laisse des gens dans des situations absolument dégradantes, inhumaines et en dehors de toute légalité. D'ailleurs, cette association a été créée à la base après un combat des dockers de la CGT, notamment à Marseille, qui voyaient les personnes en migration enfermées dans ces zones qui étaient à l'époque des ports. Je voulais souligner le travail qu'ils mènent car c'est absolument nécessaire.

Les droits humains, c'est un combat quotidien, ils sont toujours menacés dans notre pays et partout dans le monde. Donc je salue encore tout le travail que mènent ces 13 associations que nous subventionnons et qui montre aussi tout l'engagement de la Ville de Paris dans ces combats.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, à toutes et tous, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci Antoinette GUHL, Boris JAMET-FOURNIER et Camille NAGET. J'ai presque honte de vous répondre, tant vous avez dit l'essentiel et en plus avec des propos d'un humanisme que je voudrais absolument souligner.

Je vais quand même dire quelques mots. D'abord pour vous dire, Camille, à quel point je suis sensible au fait que vous évoquiez la notion de droits humains. Quand on m'a proposé ma délégation, j'ai souhaité que ce soit "droits humains" et en premier. Je suis donc évidemment extrêmement sensible à ce que vous venez de dire.

Je ne vais pas reprendre, vous avez tout dit, mais je vais peut-être insister sur une association dont on n'a pas parlé ici et qui me paraît très importante également, même si je sais que vous ne pouviez pas parler non plus de toutes, c'est le "Centre Primo Levi". Le travail que mène cette association, qui est au sein du 11^e arrondissement, est incroyable et je ne peux que conseiller à toutes et à tous d'aller visiter cette association, de rencontrer ses bénévoles, ses responsables. C'est vraiment un travail remarquable fait auprès de réfugiés qui ont été mutilés, blessés et qui viennent se faire "réparer", si on peut dire, dans notre pays et dans un accueil d'une bienveillance absolument incroyable.

Boris, tu as beaucoup insisté, et tu n'es pas le seul d'ailleurs, sur le "Comité contre l'esclavage moderne" et "SOS Esclaves". C'est vrai que c'est d'actualité. Comme tu l'as rappelé, "Le Parisien" a fait encore un article ces derniers jours. On l'oublie trop souvent et ce qui est assez incroyable, c'est que lorsqu'on découvre malheureusement des personnes qui subissent cet esclavage, c'est souvent le fait de personnes qui sont des milliardaires, qui ne pourront jamais dans une vie dépenser tout l'argent qu'elles ont et qui exploitent de la manière la plus abjecte possible des êtres humains. Je veux donc saluer le travail de ces deux associations.

Il y a bien sûr aussi l'"Observatoire international des prisons" et pour terminer, l'intervention d'Antoinette GUHL était très centrée sur l'anniversaire de l'abolition de la peine de mort. Dès que nous sommes arrivés, il y a un an, nous avons rencontré évidemment l'association et cet anniversaire était important à la fois pour la Maire de Paris, et je crois pour chacune et chacun d'entre nous. C'est célébrer ce moment important parce que rien n'est jamais acquis. On a vu des sondages récemment où une majorité de Français étaient favorables à la peine de mort. Je pense que sur ces valeurs humanistes, on ne doit pas transiger. Quand on voit encore le nombre de pays dans le monde qui condamnent à mort, on doit être un phare. La France sur ces questions l'a toujours été et cette année sera pour nous une année importante au mois d'octobre.

Evidemment tout le monde a cité Robert BADINTER et comment ne pas citer cet humaniste, cet homme qui continue à dédier sa vie à ce combat ? Croyez bien que la Ville de Paris sera à la hauteur de ce rendez-vous, comme vous l'avez exprimé, Antoinette, par les différentes actions que nous allons soutenir.

Je voulais donc vraiment vous remercier pour la qualité de vos propos et pour ce soutien à ces subventions qui iront à 13 associations pour 194.000 euros.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DDCT 23).

Je vous remercie.

2021 DDCT 25 - Subventions (359.000 euros) à 34 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT (Lesbiennes, Gays, Bis et Trans).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DDCT 25 pour des subventions à 34 associations au titre de la lutte pour l'égalité des droits et de la visibilité LGBT.

Je commence par donner la parole à M. Jérôme LORIAU pour le groupe Changer Paris pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme LORIAU. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est malheureusement un exemple presque parfait de votre méthode de gestion municipale cacophonique qui nuit - nous l'avons vu avec la discussion sur le budget - à la collectivité parisienne et à tous les Parisiens. Mais plus grave encore, cette politique brouillonne nuit aussi à ceux qu'elle est censée aider et soutenir.

Votre exposé des motifs nous alerte sur la situation des violences que subissent encore à Paris les personnes LGBTQIA+. C'est intolérable, nous partageons cette préoccupation avec vous. Ce n'est pas un sujet qui va être résolu avec des vœux, des déclarations d'intention. Où est, je cite l'exposé des motifs, la politique volontaire vraie de la Ville sur ces sujets ? La création de la police municipale que nous avons contribué avec le groupe Changer Paris à faire adopter va-t-elle enfin faire évoluer favorablement les comportements et baisser les statistiques parisiennes ? Quel rôle allez-vous lui confier sur ces points ?

Mais finalement, le problème n'est pas là, enfin pas que là dans ce projet de délibération. Le problème est que les associations, dont elles font l'objet, sont extrêmement diverses et il faut dire pour le moins lointaines du sujet de la lutte que vous annoncez contre les violences envers les personnes LGBTQIA+. Il existe un décalage presque total entre l'exposé des motifs qui nous est soumis et la liste des actions annoncées.

Ou bien vous nous présentez un projet de délibération portant sur les violences commises et les actions pour y remédier, ou bien vous nous présentez un projet sur un ensemble d'actions d'inclusion et il n'y a pas de problème ni de question à discuter de cela, au contraire, mais il faut être clair et savoir ce que vous nous demandez de voter.

Puis quand même, il y a parmi les 34 associations quelques questions que l'on peut se poser sur l'opportunité des actions menées. Que ce soit pour des personnes LGBTQIA+ ou pas, je n'ai jamais pensé personnellement, et je suis sûr qu'on peut le partager sur les bancs de cette Assemblée, que l'organisation de concours de beauté renforçait vraiment le respect et la valorisation de l'être humain, et il y a dans votre projet deux associations qui sont aidées spécifiquement pour cela. Il y a des associations dans le projet dont l'intérêt local est vraiment questionnable, puisqu'elles ont agi au cours de l'année écoulée essentiellement à l'international. Puis pourquoi trouve-t-on, au milieu de cette liste d'associations, un syndicat étudiant ? Il n'est bien sûr interdit à personne de lutter pour l'inclusion et l'égalité et de s'emparer de cette lutte, mais on peut s'étonner dans les documents transmis de l'absence de transparence financière quant aux comptes de l'association dans les budgets, les projets et l'évaluation des projets en matière financière.

Alors franchement, la lutte contre les violences commises en raison de l'orientation sexuelle, la lutte pour l'inclusion des personnes LGBTQIA+ mérite vraiment mieux que ce type de projet de délibération fourre-tout qui est l'illustration d'un saupoudrage sans colonne vertébrale des deniers publics. Aucune règle, aucune méthode de calcul ou d'évaluation des montants de subventions attribués ne peut être tirée de votre projet de délibération. Que ce soit en fonction du nombre de personnes touchées ou des moyens propres des associations, cette méthode de faire est illisible. Votre méthode de faire est illisible.

Sur ce sujet, comme sur tous les autres, nous ne cesserons d'exiger, d'appeler à une politique de subventions plus responsable, comme vous l'a d'ailleurs déjà signifié et demandé la Cour des comptes et ce, parce que c'est la seule méthode d'une politique publique efficace. Aider de votre manière le tissu associatif, c'est entretenir le doute et l'obscurité, c'est ternir quelque part les actions menées par un manque de discernement dans les aides accordées. L'objectif de la lutte contre toutes les discriminations que vous affichez et que nous partageons farouchement mérite vraiment bien mieux que cela.

En attendant, bien évidemment nous voterons néanmoins ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Geneviève GARRIGOS pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Excusez-moi, j'étais encore dans l'intervention précédente qui m'a beaucoup perturbée, mais bon !

En fait, à travers ce projet de délibération, il nous est proposé de soutenir 34 associations LGBTQIA+ pour un total de 359.000 euros. Ce projet de délibération témoigne du dynamisme associatif dans ce secteur aussi bien que de l'engagement de la Ville justement en faveur de l'égalité et de la visibilité contre les violences et discriminations.

De même que pour lutter contre les violences faites aux femmes, la Ville de Paris soutient de nombreuses associations pour lutter contre les violences LGBTQIA+. La Ville soutient là aussi de nombreuses associations car nous le savons, et ce sont les chiffres du Ministère de l'Intérieur, seules 20 % des personnes qui seraient victimes de ces violences porteraient plainte, d'où l'intérêt et l'importance que jouent ces associations.

La Ville soutient ainsi des initiatives associatives très diverses mais qui sont essentielles : des victimes de LGBTQIphobies, avec par exemple "SOS Homophobie", "R.A.V.A.D." ou "Flag !", la défense des droits et de la santé des personnes "trans" avec "Acceptess-T", "Espace santé Trans", la lutte contre les discriminations par et dans le sport avec notamment "Les Dégommeuses" ou "F.S.G.L.", la culture et la nuit avec "Queer Week", "Haus of Pia Pia", auprès des jeunes avec "MAG", auprès des enseignants et des éducateurs, des acteurs de la solidarité, des journalistes. Des initiatives collectives comme la Marche des Fiertés organisée par l'"Inter-LGBT", le "Centre LGBTQI+" ou encore le "Collectif Archives LGBTQI+" ne sont bien sûr pas en reste.

Malgré un cadre budgétaire contraint, le soutien accordé devrait permettre la réalisation de toutes les actions ici présentées, ce qui représente un effort conséquent.

Je voudrais ici souligner également que l'engagement de la Ville de Paris ne se résume pas à soutenir ces associations et je ne peux que me féliciter de nous être retrouvés nombreuses et nombreux, il y a quelques jours, et venant des différentes travées de cet hémicycle à participer, comme tous les ans, à la Marche des Fiertés LGBTQIA+.

Permettez-moi néanmoins de profiter de cette intervention pour saluer la fin d'une discrimination placée par le législateur en 1994 dans le chemin des couples lesbiens, même si cette fin est toute relative car la loi est encore loin d'être égalitaire. L'ouverture de la P.M.A. à ces femmes vient enfin d'être votée à l'issue d'un interminable débat,

après une série d'atermoiements inacceptables de tous les bords et sous les imprécations habituelles des vendeurs et des vendeuses d'apocalypses.

Bien sûr, nous ne sommes pas ici en charge du vote des lois, mais tant que l'égalité en droit et la protection contre les discriminations ne seront pas faites, s'agissant notamment de la protection des familles homoparentales, des droits des personnes "trans", des mutilations faites aux enfants intersexes, nous continuerons de constater sur le terrain les violences que cette inégalité, loin d'être symbolique, favorise et nous continuerons de devoir accompagner les victimes.

Les promoteurs de haine essaient aujourd'hui partout en Europe de désigner les personnes LGBTQIA+ comme responsables de tous les maux de nos sociétés. Partout où ces démagogues accèdent aux responsabilités, comme en Hongrie et en Pologne, les atteintes aux droits fondamentaux et les violences se multiplient. Et les excès de ces mouvements intimident désormais même les responsables qui ne partagent en principe pas leurs analyses. En Géorgie, le pouvoir a ce lundi cédé à la violence des contre-manifestants empêchant la tenue de la Pride. De crainte de ces mêmes excès, l'U.E.F.A. a fait retirer les drapeaux arc-en-ciel des supporters danois lors des quarts de finale.

Nous ne devons plus céder. Aujourd'hui plus que jamais, il est temps d'assumer pleinement et sans fauxsemblant la lutte pour l'égalité des droits des personnes LGBTQIA+. Il est temps de cesser de faire croire que ces associations défendraient on ne sait quel intérêt catégoriel ou que le drapeau arc-en-ciel exclurait qui que ce soit. Ce combat renvoie à notre universelle humanité et aux droits fondamentaux qui en découlent. Il n'est donc pas dissociable des droits humains.

C'est pour cela que Paris est et sera fier avec ce point médian qui dérange tant les cuistres du genre compassé. Et c'est pour cela que je suis de mon côté fière comme alliée de pouvoir reconnaître l'immense travail réalisé par les associations en lien avec le S.E.I.I. en votant l'ensemble de ces subventions.

Je profite de cette occasion également pour remercier Jean-Luc ROMERO-MICHEL et toute son équipe pour l'immense travail qu'il fait en lien avec ces associations.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Madame GARRIGOS, il faudrait conclure.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Je vais conclure.

Et je vous invite à partager cette fierté de porter clairement comme élus et comme collectivité nos valeurs d'égalité et de liberté.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour cinq minutes maximum. Non ?

Donc, la parole est à Camille NAGET, pour cinq minutes maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le 26 juin dernier, la Marche des Fiertés est partie de Pantin. Elle a traversé le 19e arrondissement pour la première fois, à ma connaissance...

Excusez-moi, ce n'est pas très agréable quand on est en train de parler qu'un contre-débat s'organise. Je reprends.

Le 26 juin dernier, la Marche des Fiertés est partie de Pantin, elle a traversé le 19e arrondissement et c'était la première fois, à ma connaissance, qu'elle passait par un arrondissement populaire du Nord-Est parisien. C'était beau, c'était festif, c'était plein d'amour, plein de joie, même si je déplore les agressions et les propos transphobes qui ont pu être tenus à certains moments.

Dans les combats LGBTQIA+, nous avons besoin de sororité et de fraternité. Et l'unité dans les combats, c'est ce qui permet des victoires, comme celle arrachée de longue lutte par les militantes et les militants sur la P.M.A. pour toutes. Je pense qu'on peut vraiment s'en féliciter collectivement.

Monsieur LORIAU, je ne partage pas votre avis sur le projet de délibération. Au contraire, je me réjouis que la lutte contre les violences soit prise dans sa globalité et sous toutes ses formes. Les violences, ce sont bien sûr les agressions physiques qui sont en baisse et on ne peut que s'en réjouir. Mais la violence, c'est aussi l'invisibilisation des personnes et le soutien à des associations, par exemple de sport comme "Les Dégommeuses" qui ont été affichées dans la mairie du 19e et qui font un gros travail. En ce moment, c'est l'Euro de football et on peut rappeler toutes leurs actions, tout ce qu'elles ont fait pendant la Coupe du Monde. Cela permet de rendre visibles les personnes LGBTQIA+ et de leur donner une place dans la société, de reconnaître leurs luttes et leurs droits.

S'il y a une chose que je partage et dont je pense que nous pourrions discuter, qui est discutable, c'est effectivement l'organisation de concours de beauté. La mise en concurrence des personnes n'est pas forcément dans les valeurs ou dans ce que nous voulons transmettre, mais je comprends là aussi l'idée de visibilité des personnes et je ne pense pas que l'on puisse comparer forcément cela à Miss France.

Ce projet de délibération soutient de nombreuses associations qui œuvrent quotidiennement pour les droits de ces personnes, pour leur visibilité, pour leur place dans l'espace public. Donc je me réjouis que nous puissions l'adopter, visiblement à l'unanimité aujourd'hui, et continuer de soutenir ces associations.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

On est en train de régler un problème. Je donne la parole à Catherine IBLED en attendant, si elle en est d'accord.

Mme Catherine IBLED. - Tout à fait.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être très brève. Beaucoup a déjà été dit par mes collègues sur ces questions majeures.

Paris ville de liberté, la liberté de vivre sa vie, comme on l'entend, est observée sur la scène internationale, et je me réjouis que de nombreux acteurs associatifs, par leur travail, œuvrent au quotidien pour mener ces combats.

Au dernier Conseil de Paris, nous avons été à l'initiative d'un vœu pour déclarer Paris "free zone" pour les LGBTQIA+ et je remercie de nouveau M. ROMERO-MICHEL pour son engagement de tous les instants.

Ces combats pour l'égalité contre toutes les formes de discriminations sont des combats longs et malheureusement d'actualité, lorsqu'on voit encore certaines pratiques abominables dans le monde ou des thèses nauséabondes dans certains pays pas si éloignés de la France, comme la Hongrie.

Nous soutiendrons donc avec enthousiasme ce projet de délibération qui permet à tous ces acteurs de poursuivre et d'amplifier leur formidable travail.

Je profite, Patrick BLOCHE, de votre présence. Vous m'aviez interpellée la dernière fois sur le vote de la loi P.M.A. et la loi P.M.A. a bien été votée à l'Assemblée, il y a moins de quinze jours.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a une erreur d'inscription pour le groupe GEP et l'erreur est corrigée sur-le-champ, d'où les discussions que nous avons avec Vincent de VATHAIRE.

C'est Alice COFFIN qui a la parole pour le groupe GEP.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire et je prie mes collègues d'excuser le tumulte surtout que j'apprécie leurs interventions. Justement, la petite agitation venait de ce que je voulais commencer cette intervention en précisant que je ne prendrai pas part au vote de ce projet de délibération, car je suis membre de l'Association des journalistes LGBT qui est concernée, comme 33 autres structures, par ces subventions. C'est de cela dont nous discutons.

Je commence aussi par un merci à Jean-Luc ROMERO-MICHEL et aux équipes qui l'accompagnent pour le suivi quotidien, particulièrement efficace et intelligent, des questions que nous abordons ici.

Et merci aussi bien sûr aux bénévoles, aux militants et militantes des associations, celles qui sont ici citées mais toutes en fait, collectifs ou autres qui, je le sais, ont été particulièrement mis à l'épreuve pendant cette année de pandémie. Bravo d'avoir trouvé la force de continuer d'organiser des événements en ligne, des manifestations, de renforcer des solidarités, de suivre des projets de lois, de produire des ressources, de lutter malgré les attaques incessantes.

Des attaques qui mènent aux plus terribles des violences et j'ai évidemment une pensée, en commençant cette intervention, pour Samuel Luiz, Espagnol de 24 ans, tué parce qu'il était "pédé" - je cite les militants espagnols - cette semaine.

Les associations, dont il est question ici, ont mené des travaux majeurs. Je ne peux pas, hélas pendant les quelques minutes d'intervention, parler de chacune d'entre elles. Je vais donc faire deux remarques générales et une plus particulière.

Première remarque générale, j'ai eu l'occasion très régulièrement de faire des comparatifs entre les investissements des villes et capitales, notamment européennes et mondiales, dans leurs subventions aux associations LGBT. Paris n'est pas en bonne place.

Il y a pour partie le contexte français qui explique cela, puisqu'au plan national le militantisme LGBT est sous-financé. Il y a les fondements culturels également qui font que certaines structures ne demandent pas de subventions ou que leurs requêtes sont trop modestes et je les encourage à s'adresser à cette Mairie car je sais qu'elles trouveront une écoute chez l'adjoint aux luttes contre les discriminations. Puis il y a aussi l'historique parisien

puisque pendant longtemps aucun subside n'était versé aux associations LGBT. Il faut donc effectuer un gros rattrapage pour atteindre un niveau satisfaisant.

L'an dernier, ces subventions avaient doublé. J'ai alors pensé qu'il faudrait doubler à chaque fois ce même chiffre tous les ans pour arriver au bout de six ans à un montant correct. Mais nous sommes dans une année particulière, donc continuons dès l'an prochain sur cette lancée des doublements.

En deuxième remarque générale, les temps sont très durs pour le militantisme LGBT. L'intergroupe LGBT du Parlement européen a publié, il y a quelques jours, une lettre ouverte à la Commission européenne mentionnant de vives inquiétudes face à la lesbophobie galopante en Europe, et parmi les cinq pays cités comme exemple figurait la France. Il était d'ailleurs question du Conseil de Paris dans leurs lignes.

Face aux attaques, les pouvoirs publics doivent être plus que jamais soutien des associations ou au moins ne pas les entraver. Or, c'est parfois le contraire qui survient. A la fin de l'année dernière, le Conseil de l'Europe a émis des recommandations pour lutter contre ce qu'on appelle en anglais les S.L.A.P.P., c'est-à-dire les "Strategic Lawsuit Against Public Participation" - poursuites stratégiques contre les mobilisations publiques - qui consistent notamment à déposer des plaintes, à intenter des procès contre des militants et des militantes dans le but de réduire leur capacité d'action, de leur intimider, de les épuiser. Je peux constater que ce phénomène va bon train en France et j'appelle donc à notre vigilance.

Voilà pour les deux remarques générales.

Je conclus par une remarque particulière. Comme je vous l'ai dit, je ne peux pas parler de toutes les associations mais je voulais saluer la première subvention jamais accordée à l'Académie gay et lesbienne qui possède et gère un fonds de presse LGBTQI conservé dans des conditions très compliquées. Je choisis de parler de cette structure mais j'y associe aussi le Collectif Archives LGBTQI dont la convention de la subvention est renouvelée et je vous encourage notamment à écouter leurs podcasts. Salutation enfin aux archives lesbiennes, auxquelles on ne verse pas une subvention mais c'est pour associer ces trois structures.

Pour conclure cette intervention, comme annoncé dans le vœu adopté il y a quelques mois, nous travaillons avec elles à la création d'un centre ou d'une maison des archives. Si je sais le cœur qu'y met Jean-Luc ROMERO-MICHEL, j'appelle en revanche une nouvelle fois la Région et surtout l'Etat à participer au financement de ce lieu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL après pour donner une cohérence. Je pense que toutes les oratrices et tous les orateurs sont intervenus. Je dis cela parce que j'ai pris la présidence de séance en cours.

Cher Jean-Luc, c'est à toi.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai vraiment beaucoup de chance aujourd'hui avec toutes ces interventions. D'abord, vous avez toutes et tous annoncé que vous alliez voter ces projets de délibération. C'est évidemment une grande satisfaction.

Et c'est une grande satisfaction de voir à quel point les uns et les autres, vous êtes mobilisés sur ces questions. Évidemment je remercie Jérôme LORIAU pour son intervention, Geneviève GARRIGOS, Camille NAGET, Catherine IBLED, et bien sûr Alice COFFIN.

J'avais prévu une intervention mais je ne vais pas la faire puisque vous avez dit l'essentiel. Je voudrais simplement revenir sur différentes choses.

Jérôme LORIAU, vous trouvez cela confus, etc. C'est peut-être votre avis, ceci dit vous allez voter pour, donc c'est très bien et c'est que ce n'est pas si confus que cela. Puis je voudrais quand même vous rappeler à une certaine modestie, parce qu'il y a quelques semaines vos représentants à l'Assemblée nationale n'ont pas voté la P.M.A. pour toutes. Donc c'est bien de donner des leçons sur l'égalité, c'est bien de donner des leçons sur la lutte contre les discriminations, mais c'est bien de voter aussi quand il y a des lois. D'ailleurs, notre ami Patrick BLOCHE l'avait rappelé, c'est bien de voter quand il y a des lois qui vont dans le sens de l'égalité et de l'égalité pour toutes les femmes. Je voudrais donc vous rappeler à un peu de modestie.

Et aussi à un peu de modestie par rapport à ce qui s'est passé avant...

Peut-être mais j'ai toujours condamné les positions de la droite. J'ai toujours été constant, relisez mes livres, relisez mes écrits. Je ne vais pas me justifier ici, j'ai toujours dénoncé le problème qu'une partie de la droite avait avec l'homosexualité. Et je salue Mme KOSCIUSKO-MORIZET qui vous a fait évoluer, parce que je me rappelle que jusqu'à un certain temps, vous ne votiez pas les subventions aux associations LGBT.

Donc tant mieux aujourd'hui, réjouissons-nous, mais soyez modestes, ne nous dites pas que tout cela est flou, que tout cela n'est pas bien fait, quand on a pendant des années refusé de voter. Je le dis pour moi, très symboliquement voter contre la P.M.A. comme certaines et certains d'entre vous l'ont fait, voter pour les thérapies de conversion comme certains l'ont fait au Parlement européen, je trouve cela tout à fait scandaleux. Quand on a

auditionné avec mon amie Dominique VERSINI, il y a encore peu de temps, des victimes de ces conversions qui sont d'une violence inouïe, je pense qu'il faut aussi rappeler les choses, parce que de temps en temps il faut être modeste.

Moi, je souhaite que l'on travaille tous ensemble et je veux travailler avec vous, mais faisons-le. Ce combat est aussi celui de toute ma vie...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - (*Hors micro... inaudible*).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Chère Madame DATI, c'est parce que je n'ai pas réussi à vous faire évoluer sur ces questions. Et je n'ai pas été à droite et à gauche, j'ai quitté un jour le parti gaulliste et c'est tout. Mais on ne va pas revenir là-dessus.

Je vais revenir sur des choses bien plus positives et remercier évidemment Geneviève, Camille, et Catherine IBLED parce qu'il faut reconnaître que son groupe a voté pour la P.M.A., et saluer Pierre-Yves BOURNAZEL qui a beaucoup travaillé sur ces questions aussi à l'Assemblée...

Oui, peut-être. Vous, vous ne changez pas mais il faudrait peut-être que vous changiez un jour parce que cela ferait peut-être avancer les choses.

Je voulais dire à Alice qu'elle a raison, il faut toujours faire mieux. Elle a complètement raison. On est dans un contexte particulier qui fait que c'est compliqué, mais on a quand même fait mieux. Je rappelle, par exemple, que cette année pour la première fois l'"Académie gay et lesbienne" a obtenu 15.000 euros. C'est une nouvelle subvention et il y en a d'autres comme cela.

Alors il y a une subvention sur laquelle, à droite et je crois que c'était Camille, on trouve que ce n'est peut-être pas très pertinent. Je pense à celle sur le Comité Miss Trans. Je n'ai pas votre avis. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas un simple concours de beauté, c'est un concours sur le parcours de ces femmes. Et vous savez dans le monde entier à quel point être homosexuel, être lesbienne et être bi...

D'ailleurs je fais remarquer que pour la première fois aussi, nous donnons une subvention à l'association "Bi'Cause". Ces parcours sont très compliqués et ces concours sont généralisés dans le monde entier. C'est pour valoriser à la fois le chemin qu'ont dû faire ces personnes pour devenir ce qu'elles sont à la base et qui n'est pas facile dans nos sociétés.

Donc cette subvention, qui n'est d'ailleurs que de 4.000 euros, je l'assume et nous l'assumons complètement. Quand cette manifestation aura lieu, nous inviterons tout le Conseil de Paris, celles et ceux qui veulent venir, et vous verrez à quel point ce n'est pas quelque chose de dégradant mais au contraire de très valorisant pour celles et ceux qui ont dû, à un moment dans leur vie, changer de sexe.

J'en termine là pour vous dire que je suis en tout cas très fier de porter avec vous toutes et tous, puisque vous allez voter ce projet de délibération, et à la demande de la Maire de Paris une politique qui se veut inclusive, une politique qui se veut humaine et qui n'oublie personne sur le chemin. Paris doit être la ville de l'inclusion.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 25.

Qui est pour ?

On vote et je fais le rappel au règlement après.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 25 avec Alice COFFIN qui ne participe pas au vote. D'ailleurs elle a préféré quitter la salle pour que les choses soient claires.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DDCT 25).

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Valérie MONTANDON, vous avez souhaité faire un rappel au règlement au nom de votre groupe. Ce rappel au règlement est de droit, je vous donne la parole.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais faire un rappel au règlement au nom de l'article 2 parce que Mme COFFIN n'était pas inscrite sur ce projet de délibération et je note que vous ouvrez un cas un peu de jurisprudence. J'espère que vous aurez la même indulgence avec les autres groupes politiques du Conseil de Paris si cela se représente. Surtout qu'elle a insisté pour s'inscrire sur ce projet de délibération, alors que justement elle était obligée de se déporter puisqu'elle-même a

signifié dès le début de son intervention qu'elle avait un conflit d'intérêts parce qu'elle était dans un conseil d'administration. C'est un peu un cas de double jurisprudence, j'en prends note et j'espère que vous aurez la même indulgence. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il n'y a pas du tout de jurisprudence. En l'occurrence, Alice COFFIN s'était inscrite pour intervenir. Et compte tenu de ses liens avec une des associations subventionnées, elle a été amenée ou on lui a demandé...

Je peux terminer ?

Je peux terminer ?

Je peux terminer quand même ! Je peux parler, non ?!

Il n'y a pas de jurisprudence et on en arrête là. Vous n'aurez pas mes explications puisque vous me coupez la parole.

Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 146 : subvention et convention avec l'établissement public de coopération culturelle "Centquatre-Paris". Prise en charge des frais liés à l'hébergement d'un centre de vaccination.

La parole est à Jérôme LORIAU.

Mme Valérie MONTANDON. - Monsieur le Maire, je demande une suspension de séance, vous n'avez pas répondu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Jérôme LORIAU n'est pas là ?

Un intervenant. - Vous êtes saisi d'une demande de suspension de séance par mes collègues.

Mme Valérie MONTANDON. - Une suspension de séance, s'il vous plaît, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vais vous l'accorder, elle est de droit bien entendu.

Mme Valérie MONTANDON. - Mais vous n'avez pas répondu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, j'ai essayé de commencer à vous expliquer, avant que votre présidente de groupe ne m'interrompe, qu'Alice COFFIN s'était inscrite. Elle a été désinscrite par erreur et il était normal qu'elle intervienne. Elle s'est d'ailleurs substituée à deux oratrices de son groupe. Donc il n'y a pas de jurisprudence de ce point de vue. Pour intervenir, il faut être inscrit et Mme COFFIN s'était inscrite. De ce fait, étant liée à une des associations, elle a préféré quitter la salle de séance pour ne pas participer au vote.

Donc les choses sont parfaitement claires. La suspension de séance est de droit. Bien entendu je suspendrai la séance pendant deux minutes, mais il n'y a aucune jurisprudence...

Elle s'était inscrite avant le délai limite d'inscription. Voilà. Je vais vous rechercher les mails, si vous voulez.

Allez, la séance est suspendue pendant deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures vingt-sept minutes, est reprise à onze heures vingt-neuf minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La séance est reprise.

2021 DDCT 38 - Subventions (202.000 euros) pour 15 structures, au titre de l'appel à projets REFUG 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela tombe bien parce que j'étais allé un peu vite en besogne et j'avais oublié le projet de délibération DDCT 38. Ce sont des subventions pour 15 structures au titre de l'appel à projets "REFUG 2021".

Je vous demande de reprendre place avant que je donne la parole à Hamidou SAMAKÉ.

Je demande à Jean-Luc ROMERO-MICHEL de reprendre sa place. Jean-Luc, on recommence et c'est toi. J'avais oublié un projet de délibération qui te concerne, je suis désolé.

Donc projet DDCT 38 : subventions pour 15 structures au titre de l'appel à projets "REFUG 2021".

La parole est à Hamidou SAMAKÉ et à lui seul. Je vous demande de faire un peu de silence et de regagner vos places.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis son lancement en 2016, l'appel à projets "REFUG" pour l'apprentissage du français répond aux besoins d'apprentissage de la langue française à destination des réfugiés ayant cherché protection à Paris.

En 2021, l'appel à projets "REFUG" lance sa 6e édition. Il renouvelle ainsi l'engagement de la Ville de Paris en faveur de l'accueil et l'intégration des réfugiés affirmé dès 2015 au travers du plan de "Mobilisation de la communauté de Paris".

Notre objectif est de favoriser au mieux l'insertion d'un demandeur d'asile par l'apprentissage du français, par une meilleure connaissance de la culture française et en les accompagnant dans leur insertion professionnelle avant même l'obtention du statut de réfugié.

Cette démarche est une étape essentielle du parcours d'intégration pour une grande majorité d'entre eux et d'entre elles. De ce fait, la formation "REFUG" constitue pour la très grande majorité des apprenantes et des apprenants un moment important dans la première étape de leur parcours d'insertion.

L'appel à projets "REFUG 2021" accueille 15 structures permettant ainsi de renforcer le réseau d'apprentissage du français des réfugiés. Les cinq premières éditions ont permis de mobiliser 19 structures de formation et de mettre en œuvre 56 projets de formation pour près de 2.000 apprenants et apprenantes.

Les actions de ces structures sont multiples et diverses. Je cite en vrac : la mise en place d'ateliers à visée sociolinguistique pour proposer un cadre souple, clair et complet ; des ateliers de français comme langue étrangère pour les personnes scolarisées et des ateliers dédiés à l'apprentissage de lecture et culture pour les profils maîtrisant le français oral ; la mise en place d'ateliers à caractère socioculturel pour intégrer l'apprentissage dans une approche plus large et les activités sont nombreuses : théâtre, cinéma, sorties culturelles, sport.

De nombreux événements sont organisés au fil de l'année : expositions de photos et films faits par les réfugiés, spectacles de danse, de théâtre ou de chant, compétitions sportives ou encore un journal papier et numérique complètement conçu par les participantes et participants ; la mise en place d'ateliers socioprofessionnels pour accompagner vers l'emploi.

Je voudrais ici saluer les actions des associations, le travail de solidarité qu'elles réalisent en lien avec la collectivité parisienne. Un grand bravo à Jean-Luc ROMERO-MICHEL et à toute son équipe qui font un travail formidable sur ce sujet.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous invite, mes chers collègues, à attribuer des subventions d'un montant total de 202.000 euros à ces associations, telles que "Autremonde" dans le 20e, "Emmaüs Solidarité" dans le 1er, "Revivre" à Fontenay-sous-Bois, "CEFIL" dans le 18e, "Alpha Choisy" dans le 13e, pour ne citer que ces cinq pour leurs actions en faveur de l'intégration des réfugiés parisiens.

J'espère un vote massif pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Jean-Luc ROMERO-MICHEL a la parole pour vous répondre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci Hamidou SAMAKÉ pour cette connaissance que vous avez de ce dispositif. Je suis toujours extrêmement impressionné, peut-être parce que je suis un nouvel élu dans cet hémicycle, de voir à quel point chacune et chacun d'entre nous connaissons en si peu de temps des dispositifs extrêmement importants.

Donc, une fois de plus, vous avez dit ce que j'aurais dû dire aussi. Je vais donc être court et dire simplement à quel point c'est une volonté évidemment de la Mairie de Paris, de la Maire de Paris de favoriser l'apprentissage du français pour les réfugiés et les demandeuses et demandeurs d'asile parisien qui résident en centres d'hébergement.

Vous l'avez dit, en 2021, l'appel à projets "REFUG" est à sa 6e édition, ce qui prouve son intérêt. Cela renouvelle notre engagement pour l'accueil et l'intégration des réfugiés et je voudrais dire qu'on aimerait être plus aidés. La Mairie de Paris aujourd'hui est un peu seule à porter ces dispositifs et j'aimerais notamment que l'Etat soit plus allant sur cette question. Parce que c'est bien de s'occuper de la professionnalisation mais avant d'arriver à la professionnalisation il faut d'abord savoir parler le français, pour les gestes de la vie quotidienne et pour commencer son intégration.

C'est tout le but de ces projets et j'espère que toutes et tous nous allons voter pour ces 15 structures pour une somme de 202.000 euros.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Jean-Luc.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 38).

2021 DASES 146 - Subvention (149.705 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle Centquatre-Paris. - Prise en charge des frais liés à l'hébergement d'un centre de vaccination (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant des dossiers qui concernent Anne SOUYRIS et en l'occurrence le projet de délibération DASES 146 que j'ai déjà appelé : subvention et convention avec l'établissement public de coopération culturelle Centquatre-Paris. Prise en charge des frais liés à l'hébergement d'un centre de vaccination.

La parole est à Jérôme LORIAU.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ne comprends pas que vous nous présentiez ce projet de délibération aujourd'hui. J'ai bien en tête les mois que nous avons tous traversés en matière de lutte contre le Covid. J'ai bien notion de tous les efforts déployés par ceux qui ont été les acteurs du quotidien de cette lutte et en l'occurrence tous les animateurs de ces 28 centres de vaccination parisiens, et bien au-delà de tous ces acteurs qui ont participé à l'aller vers, à déployer la vaccination auprès des plus vulnérables, des plus démunis et cela continue chaque jour encore aujourd'hui.

Parmi tous ceux-là, bien sûr le Centquatre, c'est vrai, a répondu présent et a permis la vaccination d'un grand nombre de Parisiennes et de Parisiens. Le projet de délibération n'est d'ailleurs pas très clair sur ce point, mais peu importe le centre de vaccination du Centquatre est indéniablement un acteur important de la politique vaccinale à Paris, et cette semaine près de 6.000 vaccinations devraient pouvoir y avoir lieu.

Mais en réalité, un volume de vaccination équivalent, c'est aussi la mission que remplissent au quotidien les mairies du 6e, du 9e, du 10e, du 14e, du 15e, du 17e, du 18e et je ne cite pas les gymnases qui parfois sont des lieux de vaccination municipaux utilisés dans certains arrondissements, du 16e. Et ces centres de vaccination ont aussi assumé des coûts et assument encore des coûts. Où sont les subventions ? Où est l'abondement aux états spéciaux qui permet de couvrir ces coûts ?

Dans le 15e, par exemple, que je connais un peu plus particulièrement et où à la date d'aujourd'hui 60.000 vaccinations ont eu lieu depuis janvier, c'est plus de 80.000 euros par mois qu'il faut déboursier pour faire fonctionner le centre de vaccination depuis son ouverture. Je vous laisse donc faire le calcul du montant total du coût du centre de vaccination du 15e à ce jour.

Alors, on nous annonce non officiellement des montants de subventions A.R.S. à hauteur de 50.000 euros. Ce n'est bien sûr pas susceptible de couvrir les coûts occasionnés. Pouvez-vous nous expliquer donc pourquoi un traitement différent doit être apporté au Centquatre, dont je rappelle que le budget annuel est de plus de 10 millions d'euros ?

Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, si nous apportons une aide financière au Centquatre pour ses actions en matière de politique vaccinale, et nous voterons bien sûr cette subvention, quand et à quelle hauteur allez-vous nous proposer de soutenir tous les autres centres de vaccination ? Allez-vous agir pour que l'Etat lui aussi assume pleinement ses responsabilités en matière de financement de la vaccination ?

Aujourd'hui en tout cas, les montants annoncés par les A.R.S. ne sont vraiment pas sérieux. Cela fait sept mois que les centres de vaccination sont ouverts et ils le sont encore pour de nombreux mois. Il est indispensable qu'enfin ils puissent avoir une réelle visibilité sur le recouvrement des dépenses qu'ils ont engagé au service de tous les Parisiens. Le "quoi qu'il en coûte" ne peut pas être pour ces centres un mode de fonctionnement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme LORIAU.

Marie TOUBIANA est également inscrite. Allez-y, je vous en prie.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention ira dans le même sens que celle de mon collègue.

L'établissement public de coopération culturelle Le Centquatre dans le 19e arrondissement a participé à la campagne de vaccination contre le Covid. A ce titre, un certain nombre de coûts ont été générés pour le montage, le démontage, la location de "box" pour le personnel d'accueil et de sécurité, et les nettoyages.

Ainsi, ce projet de délibération propose de valider une subvention de 149.705 euros. Vous en conviendrez, le montant n'est pas faible. Il nous étonne, surtout que nous n'avons pas eu connaissance de subventions similaires pour d'autres établissements ayant rempli la même mission.

L'Etat étant censé prendre en charge la partie médicale, nous nous demandons pourquoi ne prend-il pas en charge les aménagements des centres de vaccination ? le Centquatre a-t-il fait une demande en ce sens auprès de l'A.R.S. ? Est-il normal que ce soient les contribuables parisiens qui prennent en charge ces coûts alors qu'ils relèvent d'un remboursement de l'Etat ?

Autant de questions auxquelles nous espérons que vous voudrez bien apporter une réponse et des éclaircissements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci d'abord d'intervenir sur cette question de la vaccination qui est absolument essentielle en ce moment.

Vous savez comme moi que la vaccination sera peut-être le seul levier, en tout cas le levier majeur d'une quatrième vague atténuée. Nous avons donc tous intérêt à continuer cet effort, que ce soient les mairies bien sûr, et la mairie centrale en particulier qui met beaucoup de sa personne, et l'Etat évidemment.

Vous savez aussi que nous avons interpellé à plusieurs reprises le Premier Ministre pour mettre la main au pot, comme on dit, c'est-à-dire de rembourser et de payer, beaucoup plus que ce qui est le cas, les efforts que font les collectivités locales, en l'occurrence Paris.

J'ai envie de dire que Paris fait beaucoup d'efforts parce qu'elle a quand même un certain nombre de moyens, que ce n'est pas le cas de toutes les villes et qu'il est très anormal que l'Etat soit aussi peu réactif sur ces sujets. Même si l'Agence régionale de santé organise un certain nombre d'événements, il est vrai que la logistique est largement faite par les mairies d'arrondissement.

Ce n'est pas une question de mairie du 15e ou du 19e. Je le dis quand même, c'est pareil, c'est exactement le même traitement. La question du Centquatre, c'est le fait que c'est le plus gros centre qui a été monté jusqu'à présent et qui est du coup subventionné, mais tous sont quand même subventionnés et il n'y a pas de non-subventionnement des centres de vaccination.

J'en profite pour dire deux ou trois mots sur ce qui nous arrive là, puisque la Ville a participé à la mise en place d'une ambitieuse campagne de vaccination depuis le départ. Ce sont d'abord 15 centres de vaccination au 15 janvier, puis nous avons mis en place 20 centres montés par la Ville ou les mairies d'arrondissements ; cela a été extrêmement important et je remercie encore les maires d'arrondissement qui ont été très véloces, très rapides dans cette mise en place. Puis ce sont 30 centres de vaccination éphémères dans les quartiers "politique de la ville" entre mars et mi-juillet et en particulier le week-end.

Ce sont également 600 agents volontaires et 100 cadres A de la Ville mobilisés. Je le dis parce qu'il y a eu un engagement remarquable, y compris de tout le personnel de la Ville, de tous les services de la Ville. Cela aussi n'est jamais regardé par l'Etat et c'est extrêmement important.

Les opérations d'aller vers sont de plus en plus nécessaires quand on sait la remontée de l'épidémie en ce moment. Quand on regarde, par exemple, les eaux usées qui sont une espèce de signe avant-coureur de la remontée de l'épidémie, on voit bien que les quartiers populaires sont plus touchés que les autres et en même temps ce sont ceux qui sont le moins vaccinés.

Nous allons donc faire en particulier une grande campagne de nouveau auprès des quartiers populaires et auprès des jeunes. Pour le coup, tous lieux confondus, tous territoires confondus parisiens, ils sont actuellement complètement sous-vaccinés et ils sont, vous le savez, pour l'instant dans les franges rouges de contamination et d'augmentation de contamination ces derniers jours.

Pour cette raison, nous allons continuer de travailler dans ces centres. Je vous remercie de continuer à y participer, maires d'arrondissement, parce que sans vous on ne pourrait pas continuer, on ne pourrait pas intensifier cette campagne qui doit être plus importante que jamais et nous continuerons tout l'été, même si quelques centres ferment de manière minimale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DASES 146).

2021 DASES 158 - Convention pour le suivi de l'installation de capteurs de CO2 dans les établissements scolaires et de petite enfance et l'évaluation de l'impact sur les changements de comportement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 158 : convention pour le suivi de l'installation de capteurs de CO2 dans les établissements scolaires et de petite enfance et l'évaluation de l'impact sur les changements de comportement.

La parole est à Béatrice PATRIE.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au mois de février, le Conseil de Paris adoptait un vœu du groupe Communiste et Citoyen demandant le déploiement de capteurs de CO2 dans l'ensemble des salles de crèches et d'établissements scolaires.

Cette demande, portée unanimement par tous les syndicats de l'éducation, intervenait dans un contexte marqué par une crise sanitaire qui s'est éternisée, sans que jamais le Gouvernement ne se montre capable de planifier de solutions durables. Le refus par le Ministère de dédoubler les effectifs d'élèves, d'utiliser les locaux mis à disposition par la Ville de Paris pour ce faire, de recruter des enseignants supplémentaires a grandement participé à faire de la situation ce qu'elle a été et ce qu'elle continue d'être.

Loin d'être derrière nous, l'épidémie est encore extrêmement présente. Alors que les alertes quant à une quatrième vague sont de plus en plus nombreuses, souvenons-nous de l'importance de planifier et d'anticiper. Souvenons-nous qu'à Paris les personnels de la DASCO et de la DFPE ont été fortement impactés par la circulation du virus, que nos classes et nos écoles ont peiné à trouver des remplaçants lorsque l'enseignant était malade ou exerçait son droit de retrait.

Ce sont tous les outils de prévention qui sont à notre disposition que nous devons saisir dès à présent pour ne plus revivre cette situation. Les capteurs de CO2 font partie de l'équipement scolaire. Ils font partie de nos prérogatives municipales et leur efficacité en matière de lutte contre la propagation du virus n'est plus à démontrer.

Les capteurs de CO2 sont reconnus au titre des protocoles nationaux de lutte contre l'épidémie depuis maintenant plus d'un an et à juste raison : ils permettent au personnel éducatif de mesurer en temps réel la qualité de l'air, de savoir à quelle fréquence et combien de temps ils doivent aérer. A Paris, c'est un véritable besoin pour la communauté éducative qui exerce souvent au sein d'un bâti complexe, dans lequel la capacité à aérer peut s'accompagner de véritables difficultés.

C'est aussi un dispositif qui trouvera une pérennité en dehors des temps d'urgence sanitaire, puisqu'il est tout à fait utile pour mesurer la pollution de l'air à proximité des écoles. C'est en matière de santé environnementale un véritable outil de bonnes pratiques d'évaluation qualitative.

Ainsi, avec le groupe Communiste et Citoyen, nous aimerions redire que nous ne sommes aucunement opposés à la science et au principe d'études, bien au contraire, mais ce qui nous interroge c'est qu'un dispositif, déjà évalué parce que déjà présent dans les protocoles nationaux, fasse l'objet de tests supplémentaires avant son déploiement.

Nous estimons que c'est courir au-devant d'importants risques de ralentir l'installation des capteurs dans l'ensemble des salles des établissements scolaires et des crèches, parce qu'une reprise épidémique peut survenir à tout moment et que nous aurions pu poursuivre l'installation des premiers capteurs déployés pour être bien préparés à cette éventualité.

Le groupe Communiste et Citoyen souhaite donc à nouveau ici se faire la voix des enseignantes et des enseignants, des auxiliaires de puériculture, des A.E.S.H., des A.S.E.M., des A.T.E.P. et des A.T.E., de l'ensemble de la communauté éducative, pour demander à la Ville d'agir au plus vite en faveur du déploiement de ces équipements. L'actualité sanitaire nous y enjoint et la perspective de la rentrée scolaire nous contraint dans le temps pour être efficaces.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice PATRIE.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, la qualité de l'air que nous respirons dans les espaces confinés devient une priorité pour la santé des Parisiens au même titre que la pollution extérieure. Dans la plupart des établissements scolaires, qui sont anciens, les sources de pollution intérieure sont multiples et les concentrations sont rapidement élevées en l'absence de renouvellement de l'air. Même dans les locaux plus récents, les conditions de confort des enfants ne sont pas suffisamment remplies, ce serait d'ailleurs un élément de vigilance lors de la création en cours de l'école polyvalente Constantinople dans le 8e arrondissement.

Comme vous le savez, les capteurs de CO2 permettent aux professionnels de l'enfance d'avoir un indicateur de la qualité de l'air. L'expérimentation, lancée au printemps par la Ville de Paris, est limitée pour le moment en nombre d'établissements. Dans le 8e arrondissement, nous avons donc fait le choix de généraliser cette expérimentation à l'ensemble des établissements scolaires placés sous notre responsabilité.

Qu'il s'agisse des directions des écoles ou des enseignants, tous sont parfaitement impliqués pour faire progresser la qualité de l'air intérieur dans leurs locaux. Afin d'assurer l'homogénéité de la gestion du parc de capteurs, nous avons choisi le même matériel que la Ville. Des échanges sont d'ailleurs en cours avec les services centraux afin de mutualiser les données collectées dans le cadre de la rédaction du rapport d'études.

Dès la rentrée prochaine, l'ensemble des réfectoires des écoles maternelles et élémentaires de notre arrondissement seront d'ailleurs en plus équipés de purificateurs d'air. C'est une mesure très attendue et appréciée par les agents de la Caisse des écoles et des animateurs. En effet, les études ont conclu au bénéfice que ces purificateurs apportent dans ces espaces où le port du masque n'est pas possible pour des élèves qui ne seront pas vaccinés à moyen terme. Nous ne doutons pas avoir le soutien et l'accompagnement de la Ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous sommes tous d'accord qu'il y a nécessité, c'est d'ailleurs recommandé par le Haut Conseil de la santé publique, d'assurer la bonne aération des locaux, comme cela a été dit précédemment. Et évidemment tout le monde doit prendre conscience que le risque pandémique d'une quatrième vague est hélas plus que prévisible aujourd'hui. Donc la question est comment on planifie l'ensemble de notre politique de prévention sanitaire en vue de cet été et de la rentrée prochaine.

Les questions que me pose ce projet de délibération, c'est que si les capteurs de CO2 permettent d'évaluer le niveau de confinement des locaux, encouragent l'aération et qu'il faut absolument développer ce dispositif, néanmoins on nous fait voter un projet de délibération qui porte sur la convention avec Airparif pour l'installation et l'analyse des données collectées, l'évaluation de l'impact des capteurs sur le changement des pratiques d'aération du personnel, alors qu'on a déjà fait les choses. En fait, le suivi des mesures a commencé en avril et mai 2021 et le rendu du rapport est en juillet. Nous sommes en juillet et pourquoi vote-t-on aujourd'hui quelque chose qui a déjà, et il est heureux, été engagé par la collectivité ? J'aimerais que vous me donniez la raison de ce mystère du décalage dans le temps où tout a été fait avant que l'on vote.

Cela pose une deuxième question : à ce moment-là pourquoi ce projet de délibération arrive si tard, alors qu'il me semble que nous avons déjà pris l'engagement ici d'avoir recours au développement des capteurs de CO2 ? Vous comprendrez que cela m'interroge.

Je profite de ce projet de délibération pour dire que je ne comprends toujours pas pourquoi, et je désapprouve, le fait que la Ville s'oppose à acheter des purificateurs d'air. Parce que les capteurs de CO2 sont une très bonne chose pour pouvoir changer les pratiques et encourager tout le monde à bien aérer, c'est nécessaire car on sait pertinemment la problématique de la diffusion de la contamination dans les espaces clos insuffisamment aérés, néanmoins les purificateurs d'air sont également efficaces. Certes, ils n'annulent pas toutes les possibilités de contamination mais ils sont quand même assez efficaces pour les contaminations par air dans les espaces clos.

Vous savez très bien qu'à l'approche de l'automne et de l'hiver, il y a des crèches, des écoles, des collèges et n'oubliez pas des bibliothèques pour lesquels l'aération est problématique voire parfois impossible. Nous avons toujours certaines classes où les fenêtres ne s'ouvrent pas et des bibliothèques qui sont constituées d'une telle manière qu'il n'y a pas toujours la possibilité d'ouvrir les fenêtres. Donc pourquoi y a-t-il ce blocage de l'Exécutif municipal sur les purificateurs d'air ? J'estime que suffisamment d'études ont montré que c'était très efficace. Il faut bien sûr faire attention et continuer à se protéger, à mettre des masques, à utiliser le gel hydroalcoolique parce que tout ce qui est postillon n'est pas résolu par les purificateurs d'air, néanmoins cela réduit énormément les facteurs de risque. Donc vraiment j'aimerais avoir une explication sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, chère Danielle SIMONNET.

Il ne faut pas toujours croire les notices des fabricants.

La parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur la première question posée, pourquoi un projet de délibération maintenant alors que nous avons déjà mis en œuvre finalement cette convention et l'installation de ces capteurs ? C'est tout simplement parce que nous avons souhaité aller vite, qu'il y a une question de marché public à passer et que cela met du temps. Nous avons fait une annonce très rapidement avant de le faire dans ce Conseil mais nous avons mis tout de suite en marche l'administration et cela n'arrive que maintenant. Après, vous ne pouvez pas nous dire en même temps que cela ne va

pas assez vite et à la fois que cela va trop vite ! Ce sera compliqué. Nous en sommes donc passés par là simplement pour aller plus vite dans une situation d'urgence.

A la deuxième question posée, qui était "pourquoi pas de purificateurs d'air ?", il me semble que nous en avons déjà parlé mais je vais en redire un mot. Vous savez certainement que le Haut Comité de santé publique a émis un avis en mai 2021 relatif à ce recours des unités mobiles de purification d'air. L'utilisation des purificateurs en établissement recevant du public n'aurait de sens qu'en dernier recours lorsque l'aération n'est pas possible, c'est-à-dire quand il n'y a pas d'ouverture des fenêtres possibles et pas de ventilation mécanique et naturelle. Dans cette situation forcément très limitée, le Haut Comité de santé publique conditionne l'usage de ces purificateurs à de nombreuses conditions techniques à la limitation de l'utilisation des locaux.

Par ailleurs, je vous le dis, en l'occurrence, il n'y a pas pour l'instant non seulement de preuve que ces petits objets que vous avez, qui peuvent être mis dans les salles de classe, sont utiles et ne sont même pas forcément presque contre-productifs puisqu'ils peuvent fabriquer de la ventilation de l'aérosolisation, ce qui est problématique. C'est à la différence des gros purificateurs d'air, qui ont la taille à peu près d'une armoire, qui sont extrêmement bruyants, que l'on met dans les hôpitaux et donc dans des situations très particulières. Nous n'allons certainement pas les mettre dans toutes les classes de Paris.

Voilà les raisons pour lesquelles nous n'avons pas mis de purificateurs, à la différence des capteurs de CO2 qui, eux, sont des indicateurs fiables, reconnus et qui permettent en plus de changer les comportements. Non seulement changer le comportement des enseignants ou même de toute l'équipe éducative, mais aussi des enfants qui peuvent transporter ce savoir-faire d'aération chez eux, parce qu'on sait que l'aération permet plus de 70 % de moins de contaminations dans l'air quand elle est faite régulièrement.

Enfin, pourquoi n'avons-nous pas encore pu généraliser ? Pour répondre à cette dernière question, c'est tout simplement parce qu'il y a eu effectivement un retard dans la mise à disposition des fournisseurs de l'ensemble des capteurs que nous avons. Du coup, c'est un peu de retard pour la remise des études, mais il est bien dans notre intention avec Patrick BLOCHE de continuer cette expérimentation et de l'élargir dès que possible et dès que nous aurons les résultats.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS. Et merci pour votre engagement, je peux en témoigner, vous avez eu un temps d'avance, comme on dit, sur ces capteurs de CO2.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 158.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DASES 158).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réparation et au déploiement des défibrillateurs à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 60 relatif à la réparation et au déploiement des défibrillateurs à Paris.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, chaque année en France, 50.000 personnes meurent prématurément d'un arrêt cardiaque, dont 15.000 sur la voie publique.

Actuellement, la survie après arrêt cardiaque est de moins de 10 % en France, alors que le taux atteint 40 % au Danemark ou en Suède. Nous savons que les chances de survie diminuent de 10 à 12 % par minute. Or, le maintien en vie est garanti dans 75 % des cas lors d'une réanimation avec un défibrillateur dans les trois premières minutes suivant l'arrêt cardiaque.

Ces trois premières minutes sont donc capitales alors que les numéros d'urgence sont en grande tension - rappelons à ce titre le "bug" des 2 et 3 juin vis-à-vis du numéro du Samu - et qu'il faut en moyenne dix minutes pour que les pompiers ou le Samu arrivent sur place, dû notamment à la difficulté de circuler dans Paris mais aussi malheureusement au maillage non égal sur notre territoire des hôpitaux et casernes. L'action rapide des citoyens engagés est donc devenue primordiale pour maintenir en vie les personnes en arrêt cardiaque, notamment à l'aide d'un D.A.E.

Il est utile de rappeler les récents travaux menés par l'Inserm et leurs résultats évaluant l'impact de la pandémie sur la projection de doublement des arrêts cardiaques en région parisienne.

Dans le cadre du plan "Paris qui sauve", nous notons un engouement toujours plus fort des Parisiens, qui viennent d'ailleurs en mairie d'arrondissement pour se former aux gestes qui sauvent, et le rôle capital joué par les associations comme la "Protection civile" ou la "Croix-Rouge".

En août 2019, 34 défibrillateurs ont été installés sur la voie publique à Paris, disponibles 24 heures sur 24 et alimentés à l'énergie solaire. Cette expérimentation devait mener à un déploiement plus large dès 2020, notamment devant toutes les pharmacies. Or, malheureusement à ce jour ce déploiement n'a pas été complètement réalisé, même si la santé est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics et de la Ville.

De plus, il y a un vrai problème d'entretien. Après avoir recensé précisément l'état des 34 défibrillateurs initialement installés, 9 se retrouvent aujourd'hui hors service, absents, inutilisables, victimes de vol ou de vandalisme, notamment dans les 8e, 10e, 11e et 12e arrondissements. Imaginez un peu les conséquences si un utilisateur de l'application "SAUV Life" en quête d'un défibrillateur se retrouve devant un appareil inutilisable.

Malgré les alertes en 4e Commission et l'engagement favorable d'Anne SOUYRIS, aucun entretien ni remplacement n'a à ce jour été effectué. Je sais qu'il le sera très prochainement mais nous demandons par ce vœu d'effectuer une réparation systématique des défibrillateurs, de lancer un appel d'offres afin d'équiper les défibrillateurs d'un système d'autoprotection et de s'engager en faveur d'un plan de déploiement plus large de ces défibrillateurs à Paris. C'est capital et urgent pour la santé des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle que la présentation d'un vœu, c'est deux minutes. Je n'ai pas voulu vous interrompre compte tenu du sujet.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez raison, Monsieur BALADI, il est extrêmement important de mettre et d'installer des défibrillateurs sur l'espace public. On sait que le taux de survie à un arrêt cardiaque en France est au maximum de 8 %, alors qu'il est quatre à cinq fois plus élevé dans les pays où les lieux publics sont équipés en défibrillateurs automatisés externes et où la population est formée aux gestes qui sauvent.

Pour sauver des vies, il faut alerter, masser, défibrer, sachant qu'une minute d'arrêt cardiaque correspond à 10 % de cellules cérébrales lésées et que la durée moyenne d'arrivée des secours est de neuf minutes, vous l'avez dit. Il est aussi essentiel d'avoir un défibrillateur accessible en trois minutes ; c'est la question qui double la vie et l'espérance de vie.

C'est pour ces raisons que notre Ville, comme vous l'avez fait remarquer, s'est engagée à déployer 1.000 défibrillateurs sur la voie publique et à former des Parisiens aux gestes qui sauvent. Sur ce dernier point, près de 80.000 personnes ont suivi la formation aux gestes qui sauvent depuis 2016.

Concernant le déploiement des défibrillateurs, nous sommes en train de travailler à une solution mixte parce qu'une nouvelle loi impose, d'ailleurs à juste titre, que chaque établissement recevant du public doit avoir installé un défibrillateur. D'où le fait que nous allons trouver une solution mixte entre l'installation de 200 bornes autonomes, qui restent une réponse très pertinente surtout dans les bois et les allées isolées où il n'y a pas de raccord au secteur, et 700 stations en façade des établissements ouverts au public. Ces dernières seront installées en façade des bâtiments de la Ville et avant tout sur ceux qui accueillent du public, comme les écoles et crèches.

Pour ce qui est de la maintenance et de la réparation des stations autonomes, l'appel d'offres que nous allons relancer est l'occasion de renforcer les exigences en matière de protection des stations autonomes. Quant au lot attribué de stations en façade, il comprend d'ores et déjà la maintenance et la réparation.

Pour l'ensemble de ces raisons et parce que nous sommes d'accord sur l'objectif, mais il y a simplement une différence sur la manière dont nous allons faire dorénavant pour les raisons que je vous ai expliquées, je vous demande le retrait de votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Compte tenu de cet échange productif au meilleur sens du terme et comme vous convergez sur les objectifs, Vincent BALADI, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

M. Vincent BALADI. - Compte tenu de la réponse et de l'engagement d'Anne SOUYRIS, je retire mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous rentrons en 5e Commission.

Les projections en termes de temps, pour que vous le sachiez, nous amèneraient à terminer demain à 17 heures 25. Je veux que vous ayez cela à l'esprit.

Je dis 17 heures 25, puisque nous avons vingt-cinq minutes de retard sur ce qui était prévu quant au début de la 5e Commission qui était prévu initialement à 17 heures. Une fois que j'ai dit cela, je n'ai rien dit mais au moins vous êtes prévenus.

Chers collègues, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole au président de la 5e Commission, Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord je remercie, comme à chaque fois, les adjointes et les adjoints qui ont été présents, ainsi que l'ensemble des membres de la Commission, Commission dans laquelle le travail est toujours agréable et intelligent. Donc merci.

Je vais commencer par les projets de délibération d'Anne-Claire BOUX en politique de la ville. Politique de la ville, comme vous le savez, c'est donner plus à ceux qui ont moins dans certains quartiers et la Ville le fait notamment à travers le soutien aux associations de terrain qui œuvrent au quotidien pour le sport, la culture, l'aide aux devoirs, etc.

Parmi tous les projets de délibération, un en particulier a été présenté dans le détail, c'est le DDCT 40 qui recouvre les fameuses conventions pluriannuelles d'objectifs - C.P.O. -. Pourquoi est-ce important ? C'est parce que les associations, qui ont besoin de financements, ont besoin aussi de temps pour faire leurs missions. Pouvoir leur apporter une visibilité financière, une prévisibilité sur plusieurs années, c'est l'objet de ce type de projet de délibération et c'est important justement pour qu'elles puissent se consacrer à leur travail, évidemment moyennant un suivi et la bonne réalisation des objectifs.

Les projets de délibération de logement de Ian BROSSAT et aussi de M. Jacques BAUDRIER ont touché particulièrement des rénovations de logements sociaux - c'est une bonne chose, on peut s'en réjouir - et des rénovations thermiques. Preuve ici aussi que la Ville prend soin des plus modestes.

Sur les projets de délibération de M. GRÉGOIRE, en urbanisme, il y en a eu de nombreux. Un en particulier a retenu quelques débats dans la Commission : il s'agit de la cession par la Ville d'un pavillon dans le 93 à un couple de particuliers. Derrière ce projet de délibération d'apparence anodine, il y a quand même toute la question qui intéresse grandement la 5e Commission de la stratégie de cession des actifs de la Ville : sur quels critères ? Quel objectif ? Quel urbanisme transitoire, c'est-à-dire occupation temporaire des lieux ? etc. Je pense que nous aurons le débat ici.

Ensuite, dans les projets de délibération de Mme Célia BLAUDEL, un en particulier devrait retenir toute notre attention car c'est sur un sujet peut-être le plus important de la décennie à venir : les réfugiés climatiques. Il s'agit ici de financer une étude afin d'anticiper les questions qui vont se poser à nous inévitablement ; c'est donc un projet de délibération très important.

Nous avons eu aussi, mais je ne vais pas y revenir, la présentation par M. Thomas CHEVANDIER de la M.I.E. Seine. Merci à lui d'avoir présenté clairement les objectifs et les résultats de cette Mission.

Enfin, nous avons eu le plaisir d'auditionner Mme Blanche GUILLEMOT, la directrice de la Direction du Logement et de l'Habitat, ainsi que son équipe en charge de lutter contre les dérives d'Airbnb, sujet qui nous tient particulièrement à cœur dans la 5e Commission.

Beaucoup est fait par la Ville, il faut le dire, et des victoires ont été enregistrées récemment. Je pense notamment à la condamnation d'Airbnb à 8 millions d'euros, parce que dans les petites annonces qui passaient par Airbnb, il manquait le numéro d'enregistrement qui permet d'identifier l'appartement et donc de pouvoir procéder à des contrôles efficaces. D'ailleurs, cette condamnation a entraîné de la part d'Airbnb une modification de sa manière de faire puisqu'elle enlève maintenant les annonces où il n'y a pas le numéro d'enregistrement.

D'autres victoires ont été enregistrées au niveau européen, on peut s'en réjouir, mais je dois dire que beaucoup reste encore à faire. Un chiffre pour l'illustrer : 39.400 résidences principales en moins à Paris entre 2012 et 2017. C'est-à-dire qu'en cinq ans, nous avons perdu 40.000 logements et ce sont des dizaines de milliers de Parisiens qui ne peuvent plus se loger, en partie à cause des résidences secondaires, de la vacance, mais aussi et beaucoup d'Airbnb.

Cela montre l'ampleur du phénomène, l'ampleur de l'hémorragie qu'il va falloir stopper. Elle est là, la réserve de logements à Paris, elle est dans ces logements qui ont quitté le parc principal au détriment des dizaines de milliers de Parisiens qui n'arrivent plus à se loger à Paris.

Je vous remercie et je vous souhaite de bons travaux, bien sûr.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, cher Emile MEUNIER.

2021 DDCT 39 - Subventions de fonctionnement (738.050 euros) à 218 associations pour le financement de 299 actions dans les quartiers populaires (Appel à projets politique de la ville - 2ème enveloppe).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De ce fait, nous commençons par le projet de délibération DDCT 39. Ce sont des subventions de fonctionnement à 218 associations pour le financement de 299 actions dans les quartiers populaires. C'est la deuxième enveloppe de l'appel à projets "politique de la ville".

Vous avez compris qu'Anne-Claire BOUX répondra aux oratrices et orateurs.

Le premier intervenant inscrit est Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Vous l'avez dit, 738.000 euros de subventions pour 218 associations pour 299 actions, c'est le premier projet de délibération. Ça y est, le robinet à subventions vient de s'ouvrir et dans des dimensions qui nous laissent quand même songeurs.

Pour ce qui est des dimensions, je vais quand même vous remonter un peu ce que cela représente. Là, nous avons une partie du projet de délibération DDCT 39. Ici, vous en avez une autre évidemment. Et cela ne s'arrête pas là. Là, vous avez encore les annexes du DDCT 39. Ici, vous avez la suite des annexes du DDCT 39. Monsieur le Maire, est-ce que vous m'autorisez, s'il vous plaît, à faire le projet de délibération DDCT 40 dans ma même intervention ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Bien sûr.

M. Rudolph GRANIER. - Cela tombe bien, je l'avais préparé, puisque c'est là le projet de délibération DDCT 40 et on en termine par là.

Donc nous avons à regarder en moins de dix minutes, mes chers collègues, 3.320 pages de délibérations, que vous avez là, pour 738.050 euros pour le DDCT 39, 824.000 euros pour le DDCT 40, soit en moins de dix minutes 1.563.000 euros pour 268 associations.

Je tiens à préciser à mes collègues les plus écologistes de l'Assemblée qu'aucun arbre n'a été tué pour les besoins de cette démonstration. N'essayez pas de la réaliser chez vous, cela peut être dangereux.

Ces deux projets de délibération, mes chers collègues, sont littéralement fleuve : 217 associations pour le DDCT 39, 128 pour le DDCT 40 et ils regroupent chacun d'immenses paquets de subventions provenant de toutes les directions : la DAC, la DASES, la DASCO, la DEVE, la DPE pour le 39, la DPSP, la DAE, la DAC, la DASES, la DFPE, la DASCO, la DJS, la DEVE, pour le 40 et ils concernent toutes les Commissions de la Ville de Paris.

Le manque de lisibilité de ces regroupements nous pose problème. Vous le savez, les associations subventionnées n'ont parfois rien à voir entre elles et l'accès aux documents annexes par les outils de l'O.D.S., que vous connaissez tous, est complexe. On n'arrive pas à les télécharger.

La fluidification du travail des élus, souvent mise en avant pour justifier le procédé de paquet, est ainsi mise à mal si déjà on ne peut pas télécharger les documents. Si le paquet - c'est le terme technique que l'on utilise - a pu se justifier au plus fort de la pandémie, on est d'accord, pour voter en masse un soutien aux associations sportives avec des subventions complémentaires exceptionnelles, que nous avons votées et nous sommes entièrement d'accord, il n'y a ici aucun intérêt, tant chaque direction par contre pourrait regrouper ses subventions en un projet de délibération thématique avec plus de sens que celle-ci. Cela nous donnerait plutôt une vision globale que la recherche du plus petit dénominateur.

Mais à force de vous demander des comptes, parce que nous sommes des gens assez obstinés, vous le savez, vous vous êtes pliés partiellement à notre demande de synthèse de la Ville de Paris, avec le rapport que j'ai avec moi pour le soutien de la Ville de Paris à la vie associative en 2020.

Pourquoi j'ai dit "partiellement" ? C'est parce que dans ce rapport, nous avons bien le chiffre des subventions globales, 295 millions d'euros, mais ce à quoi il faut quand même recouper quelques informations et c'est la lisibilité que je souhaite évoquer avec vous, mes chers collègues. Il faut rajouter les appels à projets pour 14,3 millions d'euros. Il faut rajouter la mise à disposition de locaux en plus et on arrive à 322 millions d'euros.

Mais les supports aux Maisons associatives et de la vie citoyenne, c'est 16 sites, 65 agents et pas de chiffrages. Les C.A.P., pas de chiffrages. Le service numérique "Paris Associations", les coûts de maintenance, les agents qui sont derrière, toujours pas de chiffrages. Vous ne pourrez pas m'empêcher d'y voir comme une volonté d'entretenir un certain niveau d'opacité, voire un niveau élevé d'opacité.

D'ailleurs la Chambre régionale des comptes vous a interrogés dans un rapport au vitriol sur le suivi et les résultats de ces subventions, mais les magistrats attendent toujours vos réponses, mes chers collègues de l'Exécutif.

Alors comme Jérôme LORIAU l'évoquait ce matin, nous n'avons rien contre le droit d'association et contre la liberté d'association, rien du tout, et vous ne nous enfermerez pas dans cette fausse polémique. Par contre, nous sommes contre ce saupoudrage parce qu'il y a des subventions un peu par ici avec plutôt 60.000 euros, mais là c'est

une subvention à 1.000, 1.500 ou 2.000 euros et ça, c'est du saupoudrage. Et c'est ce tuyau d'argent public qui amène au soupçon de clientélisme que nous déplorons, que nous regrettons. Mais pire que cela, c'est la désincarnation du service public que cela incarne puisque vos missions, vous les sous-traitez et je pense que c'est à des fins clientélistes.

Dernier point, mes chers collègues, l'opposition, cela ne vous a pas échappé, depuis un an, elle a changé. Nous ne sommes pas dans la cogestion. Nous sommes le premier groupe politique et nous travaillons, nous épulchons cette masse d'informations. Et nous ne sommes pas dupes sur toutes vos tentatives de subventionner des associations - vous le savez, on en parle souvent mais vous continuez - qui vont à l'encontre des principes républicains, auxquels nous sommes attachés et selon toute vraisemblance auxquels vous êtes un peu moins attachés.

Une nouvelle fois ici, mais pour la neuvième fois dans l'année, nous retrouvons l'"A.C.O.R.T." Evidemment, nous sommes fidèles à nos idées, à nos principes, à nos valeurs et c'est non. Mais une nouvelle association apparaît au milieu des 268 et je vais vous parler de l'"Accueil Laghouat". Quoi de plus digne sur les activités de cette association que des cours d'alphabétisation ? Jean-Luc ROMERO le disait tout à l'heure et je n'ai rien à redire, la maîtrise du français est une condition indispensable pour une intégration réussie. Je n'ai aucun problème là-dessus, mais que ces activités soient l'objet d'un militantisme politique, c'est non.

Quand on cherche car là on ne voit rien, il faut gratter un peu plus, il faut travailler quelques nuits blanches - et je remercie les collaborateurs du groupe au passage - mais si une subvention de 16.000 euros amène des documents comme celui que je tiens en main et que vous pouvez tous retrouver très facilement quand on "bosse" ses projets de délibération, pour l'atelier d'alphabétisation, à l'article 1 : "Le monde entier doit respecter les droits de l'homme." Merci, on est tous d'accord là-dessus. Mais à l'article 2, par contre, cela se délite un peu : "Chacun a le droit de choisir librement son pays de résidence." Non, cela ne fonctionne pas comme cela. Article 4 : "Toute personne immigrée primo-arrivante doit bénéficier de délais très courts pour obtenir les droits en France, logement, santé, travail, aides sociales." C'est compliqué. Article 5 : "Toutes les personnes sans papiers doivent être régularisées." Article 9 : "La loi française doit interdire l'expulsion des personnes immigrées." Article 10 : "Chaque personne a le droit de voter dans le pays où il vit." Cela ne marche toujours pas comme cela. Article 11 : "L'accès aux soins doit être garanti pour tous." J'avais envie de rajouter "quoi qu'il en coûte" mais bon, c'est une majorité beaucoup trop socialiste et pas assez marcheuse. Article 15 : "Les salaires doivent être égaux pour tout le monde."

Attendez, soyons clairs...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Est-ce que vous pouvez conclure ?

M. Rudolph GRANIER. - Non, Monsieur le Maire, parce que j'ai dix minutes, j'interviens sur deux projets de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, vous n'avez pas dix minutes. Vous avez fait le choix d'intervenir sur deux projets de délibération en même temps mais vous n'avez pas dix minutes de droit, donc terminez votre propos.

M. Rudolph GRANIER. - J'en terminerai, vous verrez, avant huit minutes si vous me laissez le soin de finir...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui mais je voulais simplement vous indiquer la fin de votre intervention.

M. Rudolph GRANIER. - Monsieur le Maire.

Que la faiblesse de vos idées politiques dans les urnes vous oblige au pire, c'est-à-dire à la manipulation politique avec l'argent public, comprenez bien qu'on ne pourra pas le tolérer. Et c'est ce que vous nous démontrez depuis déjà le début de ce mandat et c'était pareil sous la mandature précédente.

En conséquence de quoi, Monsieur le Maire, pour le projet de délibération DDCT 39, nous demandons un vote dissocié sur l'article 6. Nous voterons contre et nous émettrons un vote favorable pour les autres articles. Pour la DDCT 40, un vote dissocié pour l'article 1 et l'article 34 pour lesquels nous voterons contre, et un vote favorable pour les autres articles.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

J'ai voulu que vous alliez au terme de votre intervention car ce n'est pas parce qu'on fait une seule intervention sur deux projets de délibération que l'on a deux fois cinq, c'est-à-dire dix minutes. Mais vous avez pu tout dire, il n'y a aucun problème. En plus, la lecture des articles a montré que le premier principe de laïcité était parfaitement respecté.

Et quant au fait qu'en juillet 2020, on serait sorti d'un... comment vous avez dit ? un système de "cogestion" qui prévalait avant, je n'en ai pas personnellement le souvenir.

Je donne maintenant la parole à Frédéric BADINA-SERPETTE qui ne s'est inscrit a priori que sur le DDCT 39.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue GRANIER, vous avez le mérite de la constance et je dois reconnaître que vous allez avoir de très belles photos pour Twitter. Je vous suggère de refaire la même démonstration sur le plateau de CNews, à mon avis cela marchera très bien aussi.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour mettre l'accent sur le caractère essentiel et productif de l'ensemble des projets qui sont présentés ici et que je vous enjoins à soutenir par notre vote. Le caractère productif car il témoigne de ce à quoi s'attache la politique de la Ville à Paris, c'est-à-dire de remettre de l'égalité dans les quartiers populaires à Paris, et tout particulièrement dans le 18e arrondissement.

De l'égalité dans l'accès à la culture et à la pratique musicale, comme avec l'association des "Trois tambours" qui depuis plus de vingt ans accompagne les enfants du 18e dans l'apprentissage de la musique, suscitant même parfois des vocations professionnelles.

De l'égalité dans l'accès à l'emploi grâce à "Joséphine pour la beauté des femmes" qui permet aux femmes de la Goutte-d'Or de bénéficier de toute une série d'outils d'accompagnement, de coaching et de relooking dans le cadre de leur recherche d'emploi, contribuant ainsi à la fois à créer de l'emploi et à faciliter l'accès sur le marché des femmes de la Goutte-d'Or.

De l'égalité dans l'accès au savoir-faire manuel et à l'artisanat par la formation grâce à "Extramuros" qui forme à la menuiserie et au réemploi des matériaux. Tout cela encore, c'est de l'emploi à moyen terme.

De l'égalité dans l'accès à l'entrepreneuriat grâce aux équipes expérimentées de "Projets 19" qui permettent depuis plus de vingt ans à de nombreux porteurs de projets de construire leur projet de création d'activité ou à des porteurs de projets associatifs de s'inscrire dans le temps dans le 18e et dans le 19e. Un savoir-faire de l'équipe qui est éprouvé et j'en veux pour preuve le nombre plus que significatif de projets qui sont aujourd'hui opérationnels, avec des modèles économiques qui tiennent, qui sont empreints de succès et qui créent de l'emploi sur nos deux arrondissements.

De l'égalité enfin face aux difficultés d'insertion sociale grâce à "Accueil Laghouat" dans le 18e qui dispense des formations linguistiques et qui accompagne vers la scolarité des personnes migrantes, ouvrant la voie de fait à une insertion dans le monde professionnel et à moyen terme à un emploi. C'est loin des caricatures que l'on peut en faire.

Toutes ces structures sont emblématiques de la diversité des projets et des ambitions qui sont portées par cette deuxième enveloppe "politique de la ville" qui nous est présentée. Elles sont emblématiques de cette ambition que nous souhaitons donner dans nos quartiers, celle qui contribue à l'insertion mais qui contribue aussi à la création d'activités et à la création d'emplois productifs.

Vous savez, Monsieur GARNIER, vous en parliez sur "Territoires Zéro Chômeur", ce sont ces emplois productifs, auxquels vous êtes si attachés, qui aujourd'hui permettent à de nombreux habitants de Paris, et notamment du Nord-Est parisien, de se projeter dans l'avenir et qui montrent à quel point nous pouvons compter sur les acteurs des quartiers pour les accompagner dans leurs projets.

Voilà à quoi sert tout ce que vous avez mis sur la table et voilà ce que nous allons financer au travers de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Nous restons toujours sur le DDCT 39 et je donne la parole à Anne-Claire BOUX, pour répondre aux orateurs.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, je tenais tout d'abord à remercier mon collègue Rudolph GRANIER d'avoir mis sur la table tous ces dossiers, puisqu'en effet cela montre l'ampleur du travail de la "politique de la ville". Alors on ne voit pas les choses de la même façon. Et cela montre aussi le souci de transparence puisque nous avons fait l'effort de mettre toutes ces annexes. Et donc, moi, je le vois comme une très bonne chose.

D'autre part, je voudrais revenir sur le fonctionnement de la "politique de la ville". Il y a un contrat de ville qui est partagé avec plusieurs acteurs, copiloté avec l'Etat et partagé avec tous les acteurs qui interviennent dans les quartiers "politique de la ville". Vous verrez que dans ce contrat de ville, toutes les orientations, toutes les actions ont été définies, partagées avec l'ensemble de ces acteurs, avec les conseils citoyens et l'ensemble des élus de ce Conseil de Paris.

C'est en lien avec ces actions que l'on met en place, avec tout cet accompagnement dans les quartiers populaires sur un panel très large : éducation, culture, sport, emploi. C'est en effet un vrai travail partenarial. C'est pour cela que ce projet de délibération est aussi fourni et je tiens à remercier tous mes collègues, adjointes et adjoints, pour ce travail collaboratif qui nous a pris plusieurs mois de façon à pouvoir arriver à ce projet de délibération.

La "politique de la ville", c'est aussi un choix de soutenir des acteurs de terrain. Cela fait que ce sont en effet des subventions modestes, mais qui nous permettent de soutenir énormément d'acteurs de terrain qui interviennent vraiment au plus proche des habitants et des habitantes des quartiers populaires. Voilà la raison du volume important de ce travail.

Je voudrais revenir aussi sur l'association que vous mentionniez : l'"Accueil Laghouat". En effet, nous subventionnons cette association pour les actions qu'elle porte : domiciliation des personnes sans abri pour leur permettre l'accès aux droits essentiels, l'apprentissage du français et une permanence d'écrivain public. Je ne vais pas revenir une énième fois sur le principe de liberté d'expression et de liberté d'association qui permet que l'on puisse faire la différence entre les actions que l'on subventionne et la liberté d'expression de l'association.

Si je reviens sur les orientations que porte cette association, elles sont en phase avec la vision que nous portons, en particulier avec mon collègue Ian BROSSAT qui porte une logique d'accompagnement d'hébergement volontariste pour lutter contre le sans-abrisme des personnes exilées. Cet accompagnement est global et la Halte humanitaire, située dans les locaux de la mairie du 1er arrondissement, en témoigne.

Je voudrais aussi mentionner tout le travail que nous réalisons avec mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL notamment sur l'apprentissage du français pour les personnes exilées visant à leur autonomie. C'est bien ce travail que nous subventionnons...

Vous me laissez parler, comme cela, je vous réponds.

M. Rudolph GRANIER. - (*Hors micro... inaudible*).

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Je vais vous poser une question, Monsieur Rudolph GRANIER : est-ce que vous êtes contre la liberté d'expression ?

M. Rudolph GRANIER. - (*Hors micro.. inaudible*).

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Est-ce que vous êtes contre la liberté d'expression ? Ce document n'est que la traduction de la liberté d'expression d'une association.

M. Rudolph GRANIER. - (*Hors micro... inaudible*).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, évitez ce dialogue, Anne-Claire BOUX, vous pouvez terminer votre intervention, et M. GRANIER vous avez tout dit.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Je vais clore parce que j'ai largement dépassé mon temps de parole. Je m'en excuse...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, vous ne l'avez pas dépassé et vous avez encore une minute.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Donc je répète, si vous êtes pour la liberté d'expression, ce document ne pose aucun problème.

Je vous remercie et j'appelle bien sûr l'ensemble de mes collègues à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup d'avoir fait un rappel de l'esprit même de la grande loi républicaine de 1901 sur la liberté des associations.

De fait, je vais procéder tout d'abord au vote sur l'article 6 puisqu'il y a une demande de vote dissocié du projet de délibération DDCT 39.

Donc, je mets aux voix, à main levée, l'article 6 de ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 6 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'ensemble du projet de délibération DDCT 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération, dans sa globalité, est adopté. (2021, DDCT 39).

2021 DDCT 40 - Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 40 : soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

La parole est à Béatrice PATRIE.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

A la suite d'Anne-Claire BOUX, je vais avoir l'occasion de rappeler à M. GRANIER quelques principes fondamentaux du droit des associations tels qu'ils résultent de la loi de 1901.

Le secteur associatif intervient dans la vie quotidienne de millions de personnes, auprès de toutes les générations, dans une démarche d'éducation populaire et d'émancipation, et avec pour principe l'accès aux droits pour tous. Il agit dans de très nombreux domaines, l'égalité femmes-hommes, le social, le médical, l'éducation notamment artistique, le sport, l'environnement et j'en passe.

Lors du premier confinement et dès celui d'octobre, la réactivité des associations pour secourir, sécuriser, protéger, aider a été saluée. Nos concitoyens, en particulier les plus modestes, ont jugé leurs actions efficaces pour répondre aux urgences liées à la situation. Aux côtés du service public, le secteur associatif, riche de l'engagement de ses 13 millions de bénévoles et de 1,8 million de salariés, a rapidement pallié les défaillances de l'Etat.

Malgré une reconnaissance qui reste toute théorique car purement verbale, et un soutien financier pour le moins timide du Gouvernement, les bénévoles et les salariés des associations redoublent d'une présence précieuse auprès des plus précaires et des plus pauvres. Les fermetures d'entreprises avec les licenciements, la crise de la faim doublée d'une crise psychologique porteurs de lourdes inquiétudes.

C'est donc avec l'engagement des personnels du service public, de l'hôpital, de l'école, du tissu associatif que s'est maintenue la cohésion nationale face aux carences de l'Etat, dont le Gouvernement s'entête à priver des moyens indispensables à la conduite de leurs missions.

Aussi, les communistes se félicitent de ce projet de délibération qui accorde 824.600 euros à 49 associations œuvrant au profit des habitants des quartiers populaires, particulièrement parce que ce projet de délibération présente un caractère pluriannuel qui sécurise la situation des associations.

Pour ces associations, dont l'équilibre financier est souvent délicat, déjà fragilisé avant la crise, les conséquences de la politique du Gouvernement ne se sont pas fait attendre. A la rentrée, 4.000 associations employeuses étaient menacées de disparaître et près de 30.000 étaient au bord du dépôt de bilan. Au premier semestre, 60.000 emplois se trouvaient menacés.

Les élus communistes savent à quel point le tissu associatif concourt au dynamisme des territoires et ils considèrent ces acteurs comme des partenaires essentiels à l'échelle des collectivités pour lutter contre les injustices sociales, économiques et pour animer le territoire.

La loi de 1901 a donné lieu à d'âpres combats, mais cette mobilisation victorieuse a fait naître notre modèle de société qu'il nous faut défendre face à un pouvoir qui encourage l'individualisme et met tout en œuvre pour restreindre les libertés.

Fondées sur la recherche de l'émancipation et l'engagement citoyen, gérées selon la règle égalitaire une personne, une voix, les associations sont aussi historiquement des espaces, des écoles particulièrement pertinentes de la démocratie en cette période d'abstention électorale.

Les actions proposées permettent aussi de créer une dynamique d'engagement de la part des usagers et, à cet égard, après avoir fréquenté une association locale, bénéficié d'un accompagnement ou assisté à tel ou tel atelier, nombreux sont ceux qui se déclarent volontaires pour donner du temps et pour aider à leur tour. L'émergence de telles boucles témoigne d'une grande cohésion et des aspirations collectives à agir dans la vie quotidienne.

Les associations sont donc pour les communistes des structures contre l'offensive libérale et un lieu de rencontre de milliers et de milliers de femmes et d'hommes engagés.

Nous nous félicitons donc de ce projet de délibération que nous voterons avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes malheureusement trop souvent amenés à le constater, la politique vire parfois au spectacle. Certains élus choisissent ainsi de se donner un rôle dans cette Assemblée. Rudolph GRANIER

a choisi celui de Javert, l'inspecteur de police des "Misérables", incapable de changer son point de vue sur Jean Valjean. Pour Javert, l'humanité se divise en deux groupes : ceux qui violent les lois et ceux qui appliquent la justice. Et il s'avère incapable de prendre en compte les réalités plus complexes de la personnalité et de l'œuvre de Jean Valjean.

Sauf que pour Rudolph GRANIER, la grille de lecture est moins noble. Finalement, Monsieur GRANIER, ce que vous reprochez à l'"A.C.O.R.T." et à l'"Accueil Laghouat" aujourd'hui, c'est d'exprimer un point de vue que vous ne partagez pas. Et plutôt que de chercher à discuter, votre réflexe est de faire disparaître votre contradicteur en vous attaquant à ses ressources financières. Vous allez, en faisant cela, au travers de principes fondamentaux que sont la liberté d'association et la liberté d'expression, comme cela a été dit avant moi.

Le problème est qu'avec cette attitude, vous mettez en péril des actions indispensables et qui sont complémentaires du service public, comme cela a été dit à l'instant. Et dans votre argumentation, je suis étonné d'entendre un membre des Républicains défendre la reprise en régie finalement de l'ensemble des services publics de la Ville, en refusant cette complémentarité entre l'action de la Ville, l'action des associations, l'action de l'ensemble des partenaires de la Ville et c'est cette complémentarité qui fait la richesse du service public et la proximité.

Alors, Monsieur GRANIER, je vous souhaite de finir mieux que Javert, mais je souhaite dans l'intérêt de notre Assemblée et surtout des bénéficiaires de l'action sociale des associations que vous poursuivez de votre vindicte, que vous cessiez bientôt d'instrumentaliser quelques associations pour pouvoir exister politiquement. Je suis certain que vous pourrez être capable de vous distinguer par des propos plus utiles et moins gratuitement destructeurs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Donc la droite a changé, elle est plus combative. C'est assez insultant pour vos prédécesseurs mais c'est votre problème entre vous, à droite. Je ne pense pas que vous soyez plus combattifs que la précédente, par contre la ligne idéologique a changé. Et c'est vrai que la référence au XIXe siècle qu'a fait mon collègue prédécesseur est assez juste : on a l'impression de revenir au XIXe siècle avec une droite très réactionnaire, très conservatrice, qui va jusqu'à remettre les grandes avancées de cette période que sont la loi sur la liberté d'association de 1901 et la loi sur la séparation entre l'Eglise et l'Etat de 1905, et c'est assez inquiétant.

Je vais prendre un exemple pour illustrer tout ce que vous dites. Vous citez à nouveau "A.C.O.R.T.". Vous allez voter contre "A.C.O.R.T.". C'est dans ce projet de délibération qu'il y aura un vote dissocié sur "A.C.O.R.T.". Moi aussi, je regarde les documents - et je ne suis pas obligé d'imprimer les 3.200 pages, je pense que le chiffre se suffisait à lui-même pour montrer que c'était copieux et on est capable de comprendre ce que font 3.200 pages sans être obligé de les imprimer. Vous êtes contre le fait qu'"A.C.O.R.T." lutte contre le fondamentalisme, qu'une association turque lutte contre le fondamentalisme et vous êtes aussi contre la fête "La petite Istanbul en Fête".

Mais savez-vous en gros ce que fait "A.C.O.R.T." dans le 10e arrondissement ? Et qu'est-ce que "La petite Istanbul" ? "La petite Istanbul", ce n'est pas le quartier turc mais le quartier kurde. Je me rappelle avoir fait une manifestation de soutien aux Kurdes en lutte dans le Rojava avec tous les députés de droite, tous les groupes représentés pour lutter contre le fondamentalisme notamment d'ERDOGAN. En fait, vous ne vous rendez pas compte qu'en attaquant "A.C.O.R.T.", vous attaquez quand même des gens qui s'opposent à ERDOGAN, des gens qui prennent des risques.

Il y a une dizaine d'années, il y avait eu un séminaire sur l'assassinat d'un Arménien turc Hrant Dink et c'est ce que font ces gens d'"A.C.O.R.T.". On peut bien sûr avoir des désaccords sur le fond mais vous oubliez tous les combats qu'ils mènent aujourd'hui, notamment contre le fondamentalisme et l'Islam d'Etat d'ERDOGAN. Vous oubliez donc aussi tout le soutien à ce que font les Kurdes, dont beaucoup sont encore aujourd'hui dans les geôles d'ERDOGAN parce qu'on considère que leur opinion politique est contraire à celle d'ERDOGAN. C'est cela que vous condamnez aussi.

Allez les rencontrer, allez discuter avec son président M. Mehmet Ali BODUK. Si vous voulez, je peux même vous accompagner dans le quartier et vous verrez ce qu'ils font. Pourtant vous devez les connaître puisque SARKOZY avait son local de campagne pour une présidentielle dans ce quartier. Franchement, vous êtes totalement à côté de la plaque sur cette association.

Mais de manière générale, avec cette remise en cause de la liberté d'association et de la liberté d'opinion, cela veut dire si on poursuit votre raisonnement jusqu'au bout qu'on va regarder pour chaque association si elle est de droite ou de gauche. Mais si on commence à faire ça, on va en supprimer des subventions à des associations...

Bien sûr que je vais vous en citer. D'ailleurs, tout à l'heure, il y a une crèche confessionnelle sur laquelle on va voter contre...

Mais pourquoi on ne va pas le faire ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - M. GLEIZES a la parole et lui seul. Je vous en prie, on a déjà fait maintes fois ce débat.

M. Jérôme GLEIZES. - Je rappellerai qu'au dernier Conseil de Paris, c'était une association de soutien aux anciens soldats, une association de droite et nous n'avons pas voté contre justement parce que nous avons reconnu la liberté d'association, même si nous étions en désaccord avec ce qui était inscrit dans leurs statuts...

Non, ce n'est pas un procès d'intention. Nous avons repris les extraits que nous avons cités au Conseil de Paris et c'est dans les comptes rendus des débats.

Donc si on commençait à rentrer dans votre logique... Mais on ne rentre pas dans votre logique, on n'a pas de problème pour subventionner des associations de droite parce que ce n'est pas l'association que l'on soutient mais le projet qu'elle porte. Comme l'a rappelé ma collègue sur les projets de contrats de ville, on ne donne pas de l'argent comme cela pour faire plaisir à telle ou telle association : il faut répondre à des critères, il faut faire des dossiers ; quand les associations font mal leur dossier, elles perdent leur subvention ou elle est réduite. Il faut donc arrêter votre logique.

Maintenant je ne vais pas vous parler à vous, Monsieur GRANIER, mais à l'ensemble de vos collègues de droite : est-ce que vous allez continuer durant toute cette mandature à remettre en cause la liberté d'association ? C'est tout ce que j'ai à vous dire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Barbara GOMES. Non ?

Alors je donne la parole à Anne-Claire BOUX pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Ah oui. Il y a avant une demande de parole d'Alexandra CORDEBARD effectivement qui est de droit.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes collègues ont parfaitement répondu à ces propos absurdes, répétitifs et lassants au sujet de l'"A.C.O.R.T." Je voudrais néanmoins ne pas laisser passer parce qu'il n'y a pas de raison. Des mensonges réitérés ne deviennent pas des vérités, des interprétations complètement erronées et par ailleurs, je crois, une méconnaissance profonde de l'activité de l'"A.C.O.R.T." - qui ne cherche pas à être corrigée par vous, aucun d'entre vous n'est allé voir ce que faisait l'"A.C.O.R.T." -, que cela ne transforme pas tous ces mensonges en vérité.

Je voudrais donc une nouvelle fois redire notre soutien à l'"A.C.O.R.T." qui est une association utile qui lutte contre les discriminations. Une association féministe, une association qui aide notamment les dissidents turcs à s'intégrer en France, une association clairement opposée à la politique d'ERDOGAN, dont nous partageons les valeurs, les engagements, et que nous soutenons et que nous continuerons à soutenir.

Je voulais le redire dans cet hémicycle. Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous en prie, Madame la maire du 10^e arrondissement. Vous êtes amenée régulièrement et avec raison à rappeler ce que font et ce qu'est l'"A.C.O.R.T." que vous connaissez bien, vous.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Pour revenir...

J'allais oublier le protocole. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Pour revenir sur le fond de ce projet de délibération, on parle de 49 associations qui sont financées pour 128 actions par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs, ce qui permet, comme cela a été dit par mon collègue Émile MEUNIER, de déployer des actions de long terme et de donner de la visibilité aux associations.

L'avantage pour vous, Monsieur GRANIER, et je vous donne une petite astuce pour l'année prochaine, c'est qu'on va revalider l'ensemble de ces conventions pluriannuelles d'objectifs tous les ans. Donc le travail que vous avez fait cette année, il est valable pour les trois prochaines années. Cela permettra de vous donner un an pour étudier ces projets de délibération jusqu'à l'année prochaine. En effet, on exerce un suivi et c'est bien pour cela que tous les ans, malgré cet engagement sur trois ans, on refait valider au Conseil de Paris toutes ces conventions pluriannuelles d'objectifs.

Pour revenir au sujet de l'"A.C.O.R.T.", et c'est la dernière fois pour ma part, s'il n'y a pas de fait nouveau, que je reviendrai nominativement sur l'"A.C.O.R.T." parce que je voudrais attirer votre attention sur le fait que cette stigmatisation de l'"A.C.O.R.T." a eu des conséquences dramatiques sur le terrain. Les locaux de l'association se sont fait taguer deux fois avec des menaces extrêmement graves. Et aujourd'hui on est quand même dans une situation où des exilés politiques, qui se battent contre le fondamentalisme, viennent trouver refuge en France et ne sont plus en sécurité à cause de cette stigmatisation. En fait, c'est vraiment grave et je ne reviendrai donc plus nominativement sur cette association, mais nous pourrions continuer à avoir un débat de fond sur la liberté d'association et la liberté d'expression qui me sont deux principes très chers et qui sont, pour moi, les fondements de notre République.

Vous savez très bien que cette association mène des actions pour lutter contre les discriminations, pour la promotion de la laïcité et pour l'égalité femmes-hommes. Nous étions, avec la maire du 10^e arrondissement

Alexandra CORDEBARD, à la fête de "La petite Istanbul" la semaine dernière avec mon collègue Sylvain RAIFAUD. Le message principal de la fête "La petite Istanbul" était l'égalité femmes-hommes. Donc en remettant en cause cette subvention à cette association, là encore je finis par me demander si vous êtes vraiment pour l'égalité femmes-hommes. Je suis désolée, mais c'est le message que vous laissez passer...

Je ne veux pas préjuger mais c'est le message que vous laissez passer.

Donc si vous me laissez finir, je renouvelle mon soutien à cette association, qui fait un travail formidable sur le terrain. Et nous continuerons à soutenir cette association, comme toutes les associations qui s'engagent pour les quartiers populaires et aussi parce que ce principe de liberté d'expression, de liberté d'association nous tient particulièrement à cœur. C'est pour cela aussi que nous menons avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL une mission au nom de la Maire de Paris sur la promesse républicaine et je vais laisser mon collègue compléter sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une minute 30 pour compléter.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Je vais essayer de faire moins d'une minute 30.

Merci encore à Anne-Claire BOUX de porter avec autant de force et de conviction le travail qu'elle mène. Et merci à Jérôme GLEIZES et Alexandra CORDEBARD, la maire du 10e, d'avoir rappelé sur l'"A.C.O.R.T." parce que, moi aussi, je voudrais en parler une dernière fois quelques secondes.

Jérôme GLEIZES, vous êtes un homme intelligent... Comment ? Non ! Rudolph GRANIER, bien sûr... Mais vous êtes aussi un homme intelligent ! Désolé, je suis troublé mais à force d'attaquer cette association...

Alors, Rudolph, vous êtes un homme intelligent, je suis sûr. Vous êtes un homme de dialogue et vous pouvez peut-être comme tout homme ou comme toute femme reconnaître que parfois vous avez tort.

Quand on regarde cette association, et combien de fois Alexandra ici, combien de fois Rémi FÉRAUD, combien de fois Anne-Claire BOUX l'ont dit, et moi-même puisqu'avec Anne-Claire nous nous partageons le dossier de l'"A.C.O.R.T.", nous vous avons rappelé le travail qu'ils font. Je vous rappelle, par exemple, sur le secteur qui me concerne particulièrement, qu'ils ont lancé un grand plan de lutte contre les discriminations. Ce n'est pas une association communautaire, c'est tout le contraire. Le travail qu'elle fait sur l'égalité hommes-femmes est exemplaire.

Alors je veux vous dire aujourd'hui, parce qu'on ne va pas parler pendant dix ans de cette association, faisons une réunion avec eux, allez voir ce qu'ils font et vous verrez...

Laissez-moi vous répondre, je ne vous ai pas coupé.

Allez voir. Avec nous, avec Anne-Claire et avec la maire du 10e, on est à votre disposition. Allons les voir ensemble, vous poserez les questions que vous avez à leur poser parce que je crois que c'est important.

Je voulais vous dire aussi plus globalement, plutôt que de stigmatiser des associations, Anne-Claire rappelait la mission que nous menons à la demande de la Maire de Paris sur la promesse républicaine. Nous avons invité tous les groupes de cette Assemblée à participer. Tous les groupes ont accepté, sauf le vôtre. Eh bien, je vous demande de venir travailler aussi sur cette promesse républicaine plutôt que d'avoir des slogans ! Nous vous tendons la main, venez travailler avec nous et vous verrez que les associations que nous aidons ici ont aussi un idéal et c'est l'idéal républicain.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote et je vous demande toute votre attention. Nous avons une demande de double vote dissocié.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 1 du projet de délibération DDCT 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 34 du projet de délibération DDCT 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 34 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 40 dans son ensemble.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération, dans sa globalité, est adopté. (2021, DDCT 40).

2021 DDCT 48 - Subventions (5.500 euros) à 3 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 48 : subventions à trois associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais profiter de ce projet de délibération pour relever qu'il vise à soutenir des acteurs qui appuient les conseils citoyens dans le cadre de la "politique de la ville" et il a pour objectif de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels des quartiers populaires avec des citoyens tirés au sort. Cette action est extrêmement utile en appui de la "politique de la ville". C'est même ce qui fait le fondement du caractère collégial de cette politique.

Parmi les associations qui ont accepté de jouer ce rôle d'appui, je voulais profiter de ce projet de délibération pour rendre un hommage particulier aux centres sociaux qui jouent un rôle essentiel dans nos quartiers populaires pour venir en aide aux familles, proposer du soutien scolaire, des activités et des formations pour les enfants, les jeunes et aussi les adultes.

Les centres sociaux sont là pour mettre du lien. C'est très important dans notre ville où les inégalités s'accroissent et le risque est de voir des populations se côtoyer sans finalement se connaître pour porter des projets ensemble. Les centres sociaux s'engagent aussi à renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des habitantes, c'est-à-dire leur capacité à comprendre les enjeux et agir sur leur environnement collectivement.

C'est pour cela que l'action des centres sociaux en appui des conseils citoyens est tellement remarquable. Je voulais le souligner ici et, bien entendu, nous soutiendrons avec enthousiasme le projet de délibération qu'Anne-Claire BOUX nous propose.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

La parole est à Anne-Claire BOUX pour vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous remercie Sylvain RAIFAUD, cher collègue, pour cette intervention très enthousiaste.

En effet, les conseils citoyens sont un outil mis en place par le contrat de ville qui permet de favoriser l'expression des habitants et des habitantes des quartiers populaires, de créer un espace de discussions, de propositions, de projets pour alimenter les orientations de la "politique de la ville".

On a besoin de tisser ce lien avec les habitants et les habitantes globalement, et en particulier des quartiers populaires qui sont souvent éloignés des dispositifs participatifs, parfois du fait de la fracture numérique, parfois du fait du manque d'informations ou du fait de la difficulté que peut représenter de prendre la parole ou d'intervenir dans ces dispositifs participatifs. C'est pour cela que nous avons ce travail particulier auprès des habitants et des habitantes des quartiers populaires, pour les associer à cette co-construction de la ville que nous souhaitons faire avec les Parisiennes et les Parisiens.

D'ailleurs, je voulais souligner le travail, que nous réalisons avec ma collègue Anouch TORANIAN, pour mettre en place à chaque fois de nouveaux dispositifs, des dispositifs d'aller vers, pour chercher ces habitants et ces habitantes des quartiers populaires, les amener à contribuer à la concertation du Plan local d'urbanisme, aux projets dans chacun des arrondissements, tous les projets sur lesquels peuvent être mises en place des concertations, mais aussi dans les instances que met en place la Ville pour améliorer la participation citoyenne.

Nous faisons vraiment un travail dans la dentelle, en ayant aussi un soutien à des associations qui accompagnent ces démarches, notamment dans le cadre du budget participatif. Nous allons donc continuer avec Anouch TORANIAN pour une meilleure association des habitants et des habitantes des quartiers populaires à la construction de la ville.

Je vous appelle donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 48.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 48).

2021 DASES 137 - Subvention (829.800 euros) et avenant à convention avec Emmaüs Solidarité pour l'accueil de jour pour familles, femmes isolées et couples demandeurs d'asile, désormais 6, rue d'Aboukir (Paris Centre).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 137 : subvention et avenant à convention avec "Emmaüs Solidarité" pour l'accueil de jour pour familles, femmes isolées et couples demandeurs d'asile, désormais 6, rue d'Aboukir à Paris Centre.

La parole est au maire de Paris Centre, M. Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération qui marque le transfert d'un centre d'accueil de jour depuis Paris Centre à Paris Centre, depuis le 4^e jusqu'au 2^e arrondissement, pour revenir sur ce beau lieu qu'est la rue d'Aboukir. Et j'aurai un discours sur la méthode qui est la nôtre pour nous saisir de chaque mètre carré, y compris dans le centre historique de Paris, et en faire une opportunité foncière. Elles sont rares dans le centre historique de Paris et nous les saisissons toutes.

D'abord, c'est un programme temporaire de solidarité, parce que si nous ne voulons pas perdre un mètre carré, nous ne voulons pas non plus perdre une minute. Et en attendant le projet pérenne, dont je vais vous parler, nous avons mis en place un programme intercalaire dès la libération de ce site qui, je le rappelle, est un centre de transformation électrique qui était occupé préalablement par Enedis.

Alors c'est une programmation très riche avec l'Atelier des artistes en exil, avec ce centre d'accueil de jour géré par "Emmaüs Solidarité", dont il est question dans ce projet de délibération, et un centre d'hébergement d'urgence qui accueille une centaine de familles, également piloté par "Emmaüs Solidarité" avec de l'agriculture urbaine en toiture avec l'association "Veni Verdi".

Le lien que je fais entre ce programme intercalaire et le programme futur, c'est précisément - c'est la politique de la ville que je soutiens absolument - de ne jamais perdre une minute. Lorsqu'on utilise de manière intercalaire un tel lieu, on vient également nourrir le projet pérenne. C'est tout l'intérêt d'ailleurs de l'intercalaire : non seulement ne pas perdre de temps mais préfigurer l'usage futur avec des activités sociales et l'hébergement de personnes qui s'insèrent parfaitement dans les écoles, les crèches, les centres de soins du quartier. Nous espérons d'ailleurs qu'une partie d'entre elles pourront rester à terme sur ce site.

Le projet pérenne, je souhaite qu'il puisse continuer à accueillir des familles comme aujourd'hui le projet temporaire. Il sera porté par Elogie-Siemp, l'un des bailleurs sociaux de la Ville. Et je voudrais remercier Emmanuel GRÉGOIRE et Ian BROSSAT qui ont entendu notre demande de création de logements, de logements sociaux, familiaux, en particulier à cette adresse. Je me félicite de ce que, après restructuration, nous pourrions en effet accueillir dans ce lieu près d'une quarantaine de logements sociaux familiaux allant probablement jusqu'au T5.

C'est donc une illustration de notre méthode et je voulais en profiter pour le signaler.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ariel WEIL.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Ariel qui a absolument tout dit sur ce beau projet de délibération sur lequel je ne reviendrai pas davantage, mais simplement saluer l'excellent travail réalisé par les équipes d'"Emmaüs Solidarité".

Je vous invite à voter ce beau projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Ian.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 137.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 137).

2021 DASES 140 - Subventions de fonctionnement (491.138 euros) à cinq associations pour leurs actions d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 140 : subventions de fonctionnement à cinq associations pour leurs actions d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 26 juin dernier, comme chaque année, était la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture. Ce crime contre l'humanité dans lequel, comme l'a écrit Vladimir Volkoff : "Il y a quelque chose d'insoutenable et de vertigineux, la destruction de l'homme à l'état pur".

Ce crime interdit par tous les traités internationaux, y compris le droit coutumier, fait l'objet d'une interdiction absolue qui ne peut être justifiée en aucune circonstance. Pourtant, il est toujours pratiqué dans au moins la moitié des Etats membres des Nations Unies pour détruire des opposants, des ennemis, des populations entières, pour briser des femmes, des hommes, des enfants afin de les réduire en esclavage.

Chaque jour arrivent aux portes de la forteresse Europe des personnes qui ont vécu, au sein de leur parcours migratoire ou avant même ce dernier dans leur pays, des tortures de tous ordres. Ces exilés arrivent brisés physiquement, psychologiquement, portés par l'espoir de vivre, de revivre. Elles et ils sont porteurs de dignité et de droits tout autant que chacune et chacun d'entre nous.

L'accueil que nous leur accordons, rendu si difficile par un parcours administratif kafkaïen et aléatoire, est souvent bien en dessous de cette dignité et il néglige en particulier l'accompagnement nécessaire qui leur permettrait de faire face aux conséquences de long terme de ces lésions traumatiques. Car même lorsque la torture n'a pas laissé de trace immédiatement manifeste, les séquelles physiques et psychologiques sont toujours intenses et le plus souvent indélébiles.

Le projet de délibération que nous allons examiner vise à accorder le soutien de la Ville de Paris à cinq associations qui œuvrent, chacune à leur manière, pour pallier les manquements de la solidarité nationale et assurer un accueil digne à ces personnes qui en ont tant besoin : l'association "Emmaüs Solidarité", l'association "Revivre", de même que l'association "Nouvelle page" que nous connaissons toutes et tous déjà.

Néanmoins, je voudrais ici dire un mot particulier, vous l'aurez compris, pour le "Centre Primo Levi" et l'association "Traces", des réseaux de psychologues et de psychanalystes dédiés à la prise en charge des souffrances provoquées par la guerre, la torture et la violence politique. Ces associations accompagnent vers les soins, vers leurs droits les victimes des crimes les plus graves car quand elles en parlent ou non, elles sont sans exception marquées au plus profond d'elles-mêmes par ce qu'elles ont enduré.

Je veux ici saluer l'engagement et le travail acharné de ces associations et rappeler cette chose que notre société tend aujourd'hui trop à oublier, qui est que les réfugiés, et plus largement les migrants, ont des vies, des espoirs, des fragilités similaires à chacun d'entre nous et que le parcours qui est le leur est souvent traversé d'inimaginables souffrances. Nous leur devons, au nom des droits humains, au nom de la fraternité et au nom de l'humanité tout simplement un accueil digne.

Je vous invite donc, chers collègues, à soutenir et à voter avec enthousiasme ce projet de délibération. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Geneviève GARRIGOS, d'attirer notre attention sur ce projet de délibération qui nous permet effectivement de financer cinq associations pour leurs actions en direction des réfugiés.

C'est notamment notre centre d'hébergement à destination des familles qui est situé à Ivry, un centre de 400 places pour demandeurs d'asile qui, depuis 2017, a permis d'héberger plus de 5.500 familles. Ce sont d'autres associations également dans le cadre de ce projet de délibération, notamment l'association "Centre Primo Levi", l'association "Traces", les associations "Revivre" et "Nouvelle Page" qui toutes assurent aux réfugiés un accueil digne.

C'est l'honneur d'une ville comme la nôtre d'être capable de travailler avec ces associations pour permettre aux demandeurs d'asile, aux réfugiés d'être accueillis dans des conditions convenables.

Donc je vous invite, là aussi, à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 140.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 140).

2021 DLH 137 - Réalisation 102, rue du Mont Cenis / 43, bd Ornano (18e) d'un programme de construction en VEFA de 7 logements sociaux (1 PLA-I, 1 PLUS et 5 PLS) et 7 logements intermédiaires par Immobilière 3F.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner encore le projet de délibération DLH 137 et je suspendrai la séance.

Sur ce projet de délibération DLH 137, il y a également un amendement technique n° 140 et un amendement n° 141. Il s'agit de la réalisation 102, rue du Mont-Cenis - 43, boulevard Ornano dans le 18e arrondissement d'un programme de construction en VEFA de 7 logements sociaux et de 7 logements intermédiaires par "Immobilière 3F".

Émile MEUNIER s'est inscrit et il porte et présentera l'amendement n° 141.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est important parce qu'il s'agit de faire un programme de logements sociaux dans un quartier qui est en voie de gentrification. Vérification faite, on est à peu près à 9.600 euros du mètre carré.

Comme vous le savez, les écologistes et la majorité, nous soutenons la mixité sociale et donc le fait de construire ou d'installer des types de logements sociaux dans ces quartiers. Néanmoins, nous avons déposé un amendement. Pourquoi ? Parce que lorsqu'on examine dans le détail la programmation de ces logements sociaux, il y en a 14. Vous le savez mais pour ceux qui nous écoutent, il y a plusieurs types de logements sociaux : des logements dits très sociaux pour des personnes qui ont très peu de moyens et jusqu'aux logements intermédiaires pour des personnes, comme une institutrice, un cadre supérieur, etc.

Quand on parle de mixité sociale, en particulier dans ces quartiers, il est très important aussi que des familles ayant des petits revenus puissent se loger dans ces logements sociaux, c'est-à-dire la catégorie la plus basse des P.L.A.-I. Or, lorsqu'on regarde le détail de cette programmation, on se rend compte qu'il y a un seul P.L.A.-I., c'est-à-dire pour personnes pauvres, et que ce P.L.A.-I. fait 40 mètres carrés, soit qui est en plus un T1. Or, la mixité sociale pour nous passe par des logements P.L.A.-I. familiaux puisqu'on sait que, quand il y a plusieurs familles dans le quartier, c'est avec les enfants, les sorties scolaires, etc., que peut se créer la mixité.

Nous avons donc déposé un amendement non pas pour remettre en cause le projet mais pour faire passer un logement intermédiaire, un T4, qui profite à une famille de classe moyenne ou classe moyenne supérieure, en P.L.A.-I. afin de favoriser cette mixité dans le quartier.

Alors c'est sûr que cela ne va pas faire plaisir à "Immobilière 3F". Évidemment, pour leur équilibre financier, plus ils font de logements intermédiaires, plus ils se font de l'argent, pour aller vite. Ce que nous voulons, c'est qu'"Immobilière 3F" puisse comprendre que dans son équilibre financier, il faut davantage de logements familiaux P.L.A.-I. Et si elle n'en est pas capable, c'est à la Mairie d'y suppléer à notre sens pour mettre en place cette mixité sociale.

Je vous remercie donc de bien vouloir adopter cet amendement et le projet de délibération qui va avec.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour apporter quelques précisions sur cette opération, il s'agit au départ d'une opération initiée par un promoteur privé qui s'est vu délivrer en 2018 un permis de construire qui prévoyait une programmation de logements exclusivement privés, totalement privés, avec un risque d'ailleurs à la clé de vente à la découpe. Et nous avons obtenu que l'"Immobilière 3F" rachète ces logements pour en faire du logement social.

On pourrait évidemment considérer que la programmation pourrait être encore plus sociale, mais je vois surtout qu'une opération purement spéculative aboutissant à une vente à la découpe se transforme en une belle opération de logements sociaux.

Effectivement, au regard des contraintes financières, il ne serait pas possible aujourd'hui de changer la programmation définie par "3F". Donc je vous invite à voter le projet de délibération tel quel et à ne pas voter l'amendement déposé par Émile MEUNIER, même si je comprends tout à fait sa préoccupation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je vais procéder par ordre. Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 140 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 140 est adopté.

Est-ce que vous maintenez votre amendement n° 141, Émile MEUNIER ?

Il est maintenu. Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 141 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 141 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 137 amendé seulement par l'amendement technique n° 140.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DLH 137).

Chers collègues, je vous souhaite un bon appétit. Je suspends la séance, elle reprendra à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Carine ROLLAND, adjointe).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous propose de reprendre le cours de nos travaux.

2021 DU 68 - Réalisation et DUP du projet de résidence sociale au 35, rue Maurice-Ripoche (14e). - Approbation du projet et autorisation donnée d'engager les procédures foncières nécessaires à sa réalisation.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Je vous invite à regagner vos places de telle sorte que nous en venions à l'examen du projet de délibération DU 68. Il s'agit de la réalisation et de la DUP du projet de résidence sociale au 35, rue Maurice-Ripoche, dans le 14e arrondissement, avec approbation du projet et autorisation donnée d'engager les procédures foncières nécessaires à sa réalisation.

Cela étant dit, pour commencer, je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Ce projet de délibération concerne un aménagement en logement social d'un bâtiment inoccupé. Nous sommes ici, à la ville, comme malheureusement dans la petite couronne également...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pardon, Monsieur DURAND-RAUCHER.

S'il vous plaît, vous est-il possible d'écouter l'orateur ou de procéder différemment pour avoir des conversations privées ? Je vous remercie beaucoup.

Monsieur DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci.

Nous sommes pris par la double contrainte bien connue, qui est la contrainte climatique qui nous oblige à privilégier et avoir des logements dans l'existant. Ce que rappelle souvent Émile MEUNIER en début de Commission. Et nous avons la contrainte d'avoir toujours plus de gens qui ont du mal à se loger à Paris. Le logement à Paris est cher et il y a énormément de personnes à la rue. Cela ne doit évidemment pas devenir une habitude. La Ville doit se donner les moyens de faire au mieux pour loger au maximum celles et ceux qui n'ont pas les moyens de se loger à prix coûtant aux loyers du marché. Là-dessus, nous nous trouvons confrontés régulièrement à des endroits où il y a des bâtiments vides, entièrement inoccupés depuis des années.

Dans le quartier en question, dans le 14e arrondissement, on constate qu'il y a à peu près 8 % d'inoccupation de logements vacants et de bâtiments vacants. Là, nous parlons d'un endroit où la Ville est en négociation avec les

propriétaires depuis dix ans. Qu'est-ce qui se passe ? Aujourd'hui, ils vont être expropriés. Expropriés, cela veut évidemment dire qu'ils vont être indemnisés, mais, à la fin, on va pouvoir créer des logements sociaux. C'était le seul moyen d'y parvenir. Non seulement mon groupe va appeler à voter pour ce projet de délibération, mais nous pensons même que c'est un système qui doit être généralisé autant que possible face à des propriétaires de mauvaise foi qui ne font absolument rien pour que les bâtiments inoccupés soient à nouveau utiles. Alors que nous avons les problèmes de mal-logement tels qu'on les connaît, la priorité doit être de servir nos concitoyens et nos concitoyennes. Nous espérons donc que non seulement ce projet de délibération va permettre de loger beaucoup de gens, mais, en plus, que ce sera maintenant une procédure généralisée à la Ville, quand, après plusieurs années d'échanges avec des propriétaires, les propriétaires ne se résignent pas à céder leur bien inoccupé dans des zones de tension. J'espère que nous voterons toutes et tous pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je ne vois pas Carine PETIT dans l'hémicycle.

Madame TONOLLI, c'est vous qui prenez la parole ?

Mme Mélody TONOLLI. - Madame la Maire, merci.

Je serai brève, car les sujets ont été très bien évoqués et mis en exergue par mon collègue qui vient de s'exprimer. Mais nous tenions à partager la satisfaction qui est tout de même la nôtre aujourd'hui après plus de dix ans d'inoccupation de cet hôtel, de voir enfin ce projet de résidence sociale au 35, rue Maurice-Ripoche en voie d'aboutir. C'est le résultat d'un travail de longue haleine qui a été mené par Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement, et l'ensemble de l'équipe du 14^e évidemment, en collaboration avec nos collègues de la Mairie de Paris et aussi avec les associations de mal-logement.

En effet, cet hôtel avait été identifié suite à une opération de repérage d'immeubles vides effectuée par les élus de la majorité "collectif logement" dans le 14^e arrondissement pendant la précédente mandature. Nous étions ensuite entrés en contact avec les propriétaires par l'intermédiaire de leur avocat pour entamer une négociation, et les propriétaires n'ont jamais donné suite. Ces efforts se sont ainsi poursuivis jusqu'au vœu porté par la majorité municipale et voté en Conseil de Paris en février 2019, demandant au Préfet de prendre toutes les mesures nécessaires à la réquisition de cet immeuble vide afin de le transformer en résidence sociale.

Le projet de délibération que nous nous apprêtons à voter et que je vous encourage à soutenir, est donc le fruit d'un long combat que nous avons mené tous ensemble avec les associations, qui illustre cette volonté que nous portons de répondre aux besoins de Parisiens beaucoup trop nombreux qui rencontrent des difficultés à accéder à un logement et, parmi eux, évidemment les plus fragiles.

Nous voterons donc ce projet de délibération avec enthousiasme.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame TONOLLI.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, c'est également avec enthousiasme que je voterai pour ce projet de délibération. C'est sans doute, d'ailleurs, mon projet de délibération préféré depuis le début de cette mandature parce qu'il est très emblématique, ce projet de délibération. Oui, exactement, et vous allez voir pourquoi.

Ce projet de délibération, il est donc - comme cela a été dit précédemment - lié à la possibilité d'engager enfin une procédure d'expropriation de la parcelle de l'hôtel Maurice-Ripoche pour le transformer en résidence sociale. Comme cela a été dit, l'hôtel Maurice-Ripoche, qui était un hôtel social, était vacant depuis plus de dix ans.

"Les Balladins", exactement. L'hôtel "Les Balladins", dans le 14^e arrondissement, rue Maurice-Ripoche.

Il y a eu des occupations. L'hôtelier les a expulsés. Il y a eu toute une bataille menée par les associations, la mairie du 14^e arrondissement, la Mairie de Paris, pour entrer en contact et voir toutes les possibilités pour pouvoir transformer cet hôtel en résidence sociale ou logement social. On était dans un contexte où beaucoup exigeaient l'application de la loi de réquisition. Pour corriger ce qui a pu être dit précédemment, malgré les vœux qui avaient été votés en direction du Conseil de Paris et au Conseil de Paris en faveur de l'application de la loi de réquisition par le Préfet, le Préfet n'a jamais voulu appliquer la loi de réquisition et engager la réquisition.

Par ailleurs, je voudrais vraiment rendre hommage à Jean-Pierre COULOMB, du Collectif Logement Paris 14. Parce que Jean-Pierre COULOMB m'avait, à l'époque, en janvier 2019, sollicitée pour pouvoir présenter un vœu le 4 février 2019, non pas lié à l'exigence de l'application de la loi de réquisition, mais pour demander cette démarche d'expropriation enclenchée par une procédure d'utilité publique. Parce que ces procédures d'utilité publique sont différentes de l'application de la loi de réquisition, parce que cela permet de faire en sorte que, de manière définitive et pas simplement pour un laps de temps donné, le bâtiment puisse devenir propriété de la Ville et devenir, de manière pérenne et sans limitation dans le temps, une résidence sociale. A l'époque, en février 2019, le vœu de

l'Exécutif répondant au vœu que je portais et aussi au vœu du groupe Communiste et Citoyen qui demandait la réquisition par le Préfet, a permis de poursuivre cette démarche en vue de ce projet de délibération d'aujourd'hui. Car la procédure est extrêmement longue avant de pouvoir enclencher une procédure d'expropriation.

Je voudrais quand même vous rappeler que, dans ce vœu qui avait été voté en février 2019, le vœu demandait aussi que Paris recense les immeubles vacants de même type pour utiliser cette même procédure d'expropriation pour utilité publique. La question que je pose à Ian BROSSAT : je sais que la démarche est extrêmement compliquée, mais comment envisager de pouvoir faire en sorte que cette expropriation de l'hôtel "Les Balladins", qui répond à une raison d'intérêt général, quand vous voyez l'urgence de répondre au mal-logement et quand vous savez que des propriétaires fort peu scrupuleux préfèrent en fait laisser des immeubles vacants, qui leur rapportent, par ailleurs, dans des logiques de spéculation immobilière, plutôt que de leur rendre leur usage qui sert à loger des personnes, comment la Ville pourrait utiliser bien plus cette démarche de l'expropriation, même si elle est longue, pour pouvoir enfin faire en sorte que les immeubles vacants retrouvent leur usage ?

Parce que le projet de délibération le dit bien, d'ailleurs, en son début : 8,3 % des logements parisiens sont vacants, selon l'INSEE. On n'a toujours pas, de la part du Préfet, d'application de cette loi de réquisition. D'ailleurs, le législateur ferait bien de faire en sorte que la compétence d'application de cette loi de réquisition sur Paris puisse revenir à la commune, parce qu'à ce moment-là, le travail, l'articulation avec les associations, les collectifs de citoyens, les collectifs de mal-logement, qui sont en capacité d'identifier les immeubles vacants, pourraient faire pression sur leurs élus, sur leur municipalité d'arrondissement et mairie centrale, pour faire en sorte qu'il y ait bien plus de réquisitions de ces logements vides.

D'ailleurs, l'INSEE disait dans son rapport qu'en incluant les résidences secondaires et les meublés touristiques, on en arrivait à 17 % de logements parisiens, c'est-à-dire 230.000 logements. Donc, si l'on prend seulement les logements vacants hors résidences secondaires, on doit bien en avoir sans doute 100.000. Ce n'est quand même pas rien, 100.000 logements qui peuvent être retournés à leur usage sans passer par l'étape de la bétonisation de Paris, alors que l'on doit au contraire reconquérir des espaces de pleine terre. Il y a donc des alternatives, qui sont à la fois sociales et écologiques pour répondre à l'enjeu des demandes du logement.

Donc, vraiment, j'applaudis ce projet de délibération. J'espère que c'est le premier d'une longue liste. Il est nécessaire que Paris s'engage enfin dans des procédures d'expropriation de parcelles pour résidences sociales. Ce n'est pas la première fois, mais sur de l'habitat qui n'est pas insalubre, je pense que c'est assez nouveau.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre à ces intervenants, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à l'ensemble des oratrices et des orateurs qui ont attiré notre attention collective sur ce projet de délibération, qui concerne effectivement le lancement d'une D.U.P. - une déclaration d'utilité publique - sur cet immeuble situé au 35, rue Maurice-Ripoche, dans le 14^e arrondissement.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un immeuble, d'un hôtel, en l'occurrence l'hôtel "Les Balladins", qui est vide depuis une dizaine d'années. Personne ne peut accepter que, dans une ville où il y a de telles difficultés de logement, dans une ville où beaucoup de gens sont contraints de dormir dehors faute d'hébergement, on maintienne vides des immeubles tels que ceux qui pourraient avoir une utilité sociale. D'ailleurs, avec bon nombre d'associations, dont il a été question à l'instant, la Ville de Paris a entamé depuis 10 ans de très nombreuses démarches pour que cet immeuble puisse retrouver un véritable usage.

Nous avons écrit au propriétaire, avec la maire du 14^e arrondissement, Carine PETIT. Nous avons également réclamé à l'Etat, au Préfet, l'usage de la réquisition, avec l'idée que cet immeuble pourrait être réquisitionné pour héberger des personnes qui sont à la rue. D'ailleurs, j'ai écrit il y a plus d'un an à la Ministre Emmanuelle WARGON pour lui demander de réquisitionner cet immeuble. Elle m'a d'ailleurs répondu positivement. Je constate que, depuis un an, strictement rien n'a été fait. C'est précisément parce que nous n'avons pas obtenu que cet immeuble retrouve une forme d'utilité, que nous avons décidé de prendre nos responsabilités nous-mêmes et de lancer cette procédure d'expropriation qui nous permettra d'y faire une résidence sociale pour des personnes qui sont en grande difficulté.

C'est donc une grande satisfaction de pouvoir voter ce projet de délibération. Ce n'est pas la première fois que nous avons recours à ce type de procédure. Cela avait été le cas rue Jasmin, dans le 16^e arrondissement, sur un terrain qui appartenait à l'oncle de Bachar EL ASSAD et sur lequel vont être produits des logements sociaux et une crèche, qui devrait être inaugurée à l'automne. Il y aura d'autres procédures telle que celle-là, parce qu'effectivement, on ne peut pas accepter que tant d'immeubles soient vacants alors qu'il y a tant de souffrance sociale.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 68.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 68).

Je vous remercie.

2021 DLH 106 - Location de l'immeuble 210, rue Saint-Denis (2e) à Paris Habitat OPH. - Bail emphytéotique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DLH 106 : location de l'immeuble situé 210, rue Saint-Denis, dans le 2e arrondissement, à "Paris Habitat OPH". Il s'agit d'un bail emphytéotique.

La parole est d'abord à M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Cela fonctionne.

Je vais, en effet, vous parler d'une opération dont nous sommes assez fiers parce qu'elle remplit tous les objectifs de notre politique de protection de l'habitat, et surtout des habitants, que nous portons à Paris, mais aussi et particulièrement à Paris Centre.

D'abord, où elle se trouve ? L'immeuble du 210, rue Saint-Denis, c'est le cœur du Sentier. Cœur du Sentier que tout le monde connaît, qui est le cœur de Paris, avec ses ateliers, ses grossistes textiles, ses jeunes pousses, ses entreprises du numérique qui sont cachées dans d'anciens appartements. C'est aussi une histoire particulière, non seulement populaire mais qui laisse la place aujourd'hui à de nombreuses transformations de surfaces jadis d'habitation, qui sont déjà transformées en locaux dits "commerciaux", ateliers et bureaux, qui sont une mine d'or pour les marchands de biens qui les transforment à tour de bras en meublés touristiques. Comme meublés touristiques, ils ne sont pas soumis à la règle des 120 jours de location maximum.

Pardon, excusez-moi, Madame la Maire, il y a un brouhaha.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, je vous invite à écouter l'orateur en cours.

Mon regard balaie la salle, Madame la Maire.

Je vous invite à écouter l'orateur en cours, s'il vous plaît.

Monsieur WEIL ?

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci. C'est le principe des interventions : c'est que l'on se parle chacun à tour de rôle, quand même. Sinon, on ne peut pas discuter. Mais je retrouve qui veut à la buvette ensuite pour parler d'un point particulier. Simplement, là, ce n'est pas la buvette.

Sur cet immeuble de la rue Saint-Denis, qui était vacant depuis plusieurs années et s'apprêtait à devenir comme d'autres une location touristique, un meublé touristique, avec une méthode que l'on connaît, qui est efficace et a fait ses preuves, dans laquelle des opérateurs spécialisés organisent la vacance, donnent des congés, font fuir les habitants et ensuite font des travaux de rénovation, il est très difficile pour nous de s'y opposer. Là, nous acquérons cet immeuble. Nous le préemptons. Nous venons de le préempter.

Je voudrais remercier Ian BROSSAT de nous avoir aidés à monter cette opération qui va être confiée à "Paris Habitat" pour créer 13 logements sociaux et des petits locaux commerciaux d'activité.

Cela peut paraître anodin. Cela peut paraître cher aussi. Je sais qu'Aurélien VÉRON s'exprimera dans un instant, et j'aurai à cœur de l'écouter, pour dire ce qu'il a d'ailleurs déjà dit au conseil de secteur : que c'est cher. Mais, oui, c'est le centre de Paris et c'est cher. Je l'assume puisque la mixité sociale, d'abord, c'est partout, dans tout Paris y compris au centre. Et puis, elle est au cœur même de notre projet pour le centre de Paris. Elle en fait son identité. Nous cherchons à préserver cette solidarité. En plus, cet immeuble, je l'ai dit, nous permet d'illustrer la manière dont nous voulons travailler pour endiguer le fléau des meublés touristiques, qui sont autant de pertes de logements pour les habitants que de nouvelles nuisances au quotidien.

Quand j'entends à notre conseil de secteur notre opposition dire qu'il n'est pas nécessaire ou opportun de continuer à créer du logement social à Paris Centre, ou pas là, ou pas à ce prix, ou pour ce genre d'occupation, je suis surpris et je suis aussi dans le désaccord - je crois que c'est même l'un de nos désaccords fondamentaux - parce que non seulement c'est notre obligation légale au titre de la loi S.R.U., mais aussi notre devoir moral envers nos habitants, envers nos quartiers, qui ne souhaitent pas devenir une enclave pour touristes ou riches étrangers. Je m'étonne d'autant plus que j'entends dans le même moment dénoncer la fuite des familles et des familles populaires du centre de Paris.

Je crois qu'il faut être cohérent, à un moment donné, par rapport aux 5.000 demandeurs de logements sociaux de Paris Centre, et leur dire qu'ils sont bien notre priorité. En tout cas, c'est la nôtre. Cette opération, qui peut

paraître encore une fois anecdotique, ne l'est pas. Elle ne l'est pas parce qu'en plus, elle s'ajoute à de nombreuses autres opérations. Je peux citer "La Samaritaine", qui vient d'être livrée avec 96 logements, la caserne des Minimes, avec 70 logements sociaux, et évidemment, le grand projet "Morland Mixité Capital", où ce seront plusieurs centaines de logements, des logements sociaux, des logements intermédiaires. Ce qui me permet de répondre à l'argument que l'on ne crée que des logements pour les très pauvres. Non, c'est pour les pauvres, les moins pauvres, les classes moyennes, les familles aussi. Le 33, rue Chapon, l'avenue Victoria - siège de l'A.P.-H.P., que l'on aperçoit par la fenêtre - la rue d'Aboukir, dont j'ai parlé ce matin, ou le 11, rue au Maire, opération dont on a parlé au dernier Conseil de Paris.

Je le dis ici : cela restera l'un de mes engagements clés - celui de ma majorité - pour tout ce mandat, que de maintenir cette diversité qui fait la richesse de tout Paris et de son centre aussi. Nous continuerons à accueillir les habitants, les familles, et à leur donner les conditions de bien vivre à Paris Centre.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, j'ai bien entendu la description de cette partie du Sentier qui est en pleine évolution, il est vrai, qui évolue dans le bon sens, qui devient plus habitable. Je m'interroge néanmoins sur cet investissement de la Ville de Paris de 8,55 millions d'euros, parce que la règle du quoi qu'il en coûte aboutit aujourd'hui à une mairie qui ne peut plus investir, à une mairie qui ne peut plus réaliser ses projets. Tant mieux, d'ailleurs, pour beaucoup de projets qui sont quand même consternants. Le quoi qu'il en coûte dans le logement social, cela veut dire quelques logements au détriment de beaucoup d'autres.

8,55 millions d'euros pour acquérir 13 logements d'une moyenne de 49 mètres carrés. On n'a pas de précision sur les surfaces. J'aimerais savoir si ces appartements sont destinés à des célibataires ou à des familles, parce que pour les familles, il faut des chambres. Ensuite, c'est quand même un coût par appartement de 550.000 euros, perdus définitivement pour la Mairie de Paris. 550.000 euros par appartement, est-ce que c'est un investissement réalisé à bon escient, qui ne va pas paralyser davantage la Mairie de Paris pour d'autres investissements plus judicieux ?

Enfin, je constate que beaucoup de promoteurs proposent des formules mixtes avec une partie privée qui élargit le marché de l'immobilier, et donc, peut assouplir les prix, et puis donne à la Mairie de Paris une partie en logements sociaux à un coût bien moindre que ces 550.000 euros par appartement. Cela coûterait moins cher à la Mairie de Paris, serait plus mixte et élargirait le marché du logement. Au lieu de cela, vous allez, une fois de plus, rétrécir le marché libre et favoriser cette municipalisation rampante du logement à Paris.

Voilà pourquoi nous voterons contre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VÉRON.

Pour vous répondre à l'un et à l'autre, Monsieur Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Ariel WEIL d'avoir si bien parlé de ce projet de délibération.

Je répondrai rapidement aux arguments pathétiques d'Aurélien VÉRON. Oui, pathétiques parce que faux. Manifestement, vous ne connaissez pas le P.L.U. C'est cela qui est triste. Mais, je comprends, vous n'étiez pas élu lorsque le P.L.U. a été adopté. La réalité, c'est que la règle des 30 % de logements sociaux dont vous parlez s'applique uniquement si le promoteur porte un projet d'immeuble de logements. Je comprends bien que ma réponse ne vous intéresse pas, mais je vous la donne quand même. Je répète et je répéterai autant de fois que nécessaire : la réalité - Madame DATI, vous le savez puisque vous connaissez le P.L.U. - l'obligation des 30 % de logements sociaux...

Permettez que l'on vous réponde ou pas ?

L'obligation des 30 % de logements sociaux s'applique sur un promoteur qui porte un projet de logements. En l'occurrence, le promoteur qui achetait portait un projet de résidence hôtelière Airbnb. Donc, il n'y aurait eu aucun logement social sur cet immeuble si nous ne l'avions pas préempté. Donc, oui, nous avons eu raison de le faire. Au moins, cet après-midi, Monsieur VÉRON, vous aura permis d'apprendre quelque chose.

Bien sûr, nous sommes très heureux de permettre, à cet endroit-là, dans cet immeuble-là, de faire du logement social plutôt que de rajouter du logement Airbnb dont on a trop "soulé" ces dernières années. Des logements Airbnb, des quartiers entiers dans lesquels on n'a que des touristes, nous ne voulons pas de cela. Je sais que vous voulez peut-être de cela. Nous, non. Nous voulons des familles, des familles modestes, des familles qui travaillent. C'est ce que nous faisons avec ce beau projet de délibération que je vous invite à voter.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 106.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 106).

Je vous en remercie.

2021 DLH 107 - Location de l'immeuble 33, rue Chapon (3e) à Paris Habitat OPH. - Bail emphytéotique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 107 et l'amendement technique n° 61, concernant la location de l'immeuble situé 33, rue Chapon, à "Paris Habitat OPH". Il s'agit d'un nouveau bail emphytéotique.

La parole est à M. Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Là, c'est encore plus épatant, vous achetez un immeuble de 32 appartements, dont 27 sont déjà occupés. Donc, vous allez dépenser 15 millions et demi d'euros pour acquérir des logements occupés pour juste les labelliser "logement social".

Première chose, flou de la proposition. Combien de mètres carrés ? Ce n'est pas mentionné. Quels loyers capitalisés ? Encore une fois, par cette fameuse méthode qui transforme le bailleur social en banquier de la Mairie de Paris, quels loyers au prix du marché ? Ce n'est pas mentionné. Enfin, vous mentionnez 15,70 millions d'euros pour 32 appartements. Tout d'abord, que va-t-il se passer pour les locataires actuels ? Quelle est votre solution pour ceux dont les revenus dépassent largement le plafond des logements sociaux ? Allez-vous les expulser à la fin de leur bail ? Allez-vous les maintenir à leur loyer actuel ? Avez-vous demandé l'avis de ces locataires ? Sont-ils conscients des risques qu'ils prennent ? 48, rue de Richelieu, "Le Canard enchaîné" a sorti un article sur le harcèlement des locataires pendant trois, quatre années pour les chasser de leur immeuble et les remplacer par des locataires qui rentrent dans les critères. Il y a d'autres histoires de locataires harcelés par des bailleurs sociaux. Qu'est-ce que vous proposez à ces locataires ? Est-ce que vous leur garantissez qu'ils pourront rester indéfiniment à leur tarif actuel ?

Ce que je constate, c'est que vous videz les caisses de la Ville pour juste transférer du logement privé, que vous allez rétrécir, des appartements occupés pour les transférer vers le logement social. Tout cela pour des petits "reportings" de fin de mois. Harceler des locataires pour un résultat qui revient à réduire, à rétrécir le marché libre, et donc, à faire tirer les prix. Si les prix du marché immobilier montent aujourd'hui, c'est parce que vous préemptez des logements libres pour les convertir en logements forcés. Cette municipalisation est dommageable pour les Parisiens. Elle réduit le parc de logements libres et elle fait qu'au final, des Parisiens qui veulent se loger à Paris n'ont plus le choix. Nous avons des exemples à Paris Centre de Parisiens à bas revenus qui attendent depuis vingt ans des logements sociaux, n'arrivent pas à y accéder et n'ont plus accès au parc privé, que vous diminuez année après année.

Nous voterons contre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VÉRON.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je suis vraiment triste que les projets de délibération de logement social mettent M. VÉRON dans un état pareil. Quelle est la réalité ? Parce que c'est quand même pas mal de rétablir deux, trois vérités après ce flot de mensonges que l'on vient d'entendre.

La réalité, Monsieur VÉRON, c'est que cet immeuble, s'il avait été racheté comme prévu initialement par un propriétaire privé, aurait été vendu à la découpe et les locataires auraient subi un congé pour vente. Donc, les locataires auraient été expulsés. Et la réalité, c'est que le rachat par la Ville, la transformation de ces logements en logements sociaux, permet aux locataires de rester et d'avoir des loyers, soit qui baissent s'ils sont en dessous des plafonds, soit qui sont maintenus tels qu'ils étaient avant s'ils sont au-dessus des plafonds. Donc, pour les locataires, cela ne représente que des avantages. Donc, là aussi, disons la vérité.

Quant à l'argument que vous développez selon lequel c'est le développement du logement social qui engendre la hausse des prix, excusez-moi, j'ai Mme DATI en face de moi. Dans le 7e arrondissement, et ce n'est pas de votre faute, on a 3 % de logements sociaux. Donc, croyez-moi que le niveau des prix dans le parc privé dans le 7e arrondissement n'est pas vraiment lié au logement social, voyez. Donc, l'argument que vous développez n'a strictement aucun sens. Regardez la réalité de Paris et vous vous apercevrez que ce que vous racontez n'a pas de valeur.

Je vous invite à voter ce projet de délibération, là aussi.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 61 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 61 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 107 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DLH 107).

Je vous en remercie.

2021 DLH 130 - Location de l'immeuble 33, rue de la Cour des Noues (20e) à Paris Habitat OPH. - Bail emphytéotique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 130 : location de l'immeuble 33, rue de la Cour des Noues, dans le 20e arrondissement, à "Paris Habitat OPH". Il s'agit d'un bail emphytéotique.

La parole, pour débiter, est à M. Thomas CHEVANDIER pour le groupe Paris en commun.

Je ne le vois pas.

Nous en venons donc à M. François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Moi aussi, je vais rétablir quelques vérités.

Alors que les finances de la Ville sont exsangues, que vous n'êtes même pas capables de proposer un programme d'investissement pour la Capitale de notre pays, vous nous demandez dans ce projet de délibération de vous autoriser à ponctionner les bailleurs sociaux de la Ville en recourant une fois encore à la manœuvre comptable des loyers capitalisés. Manœuvre comptable, je ne l'invente pas, ce sont les mots utilisés par la Chambre régionale des comptes pour qualifier et dénoncer ce système. Un système par lequel vous avez fait des bailleurs sociaux les nouveaux banquiers de la Ville. Mais les bailleurs sociaux n'ont-ils pas d'autres vocations que d'éponger les dettes de la Ville ? D'ailleurs, quel est leur réel pouvoir de décision dans ces opérations qui les mettent en faillite ? Quelle est leur réelle autonomie vis-à-vis de la Ville ? Qui les dirige ? Je vais vous le dire : vos adjoints ou maires d'arrondissement et vos anciens collaborateurs que vous avez nommés comme directeurs généraux.

Pour les Parisiens qui nous écoutent, je rappellerai qu'avec les loyers capitalisés, la Ville de Paris achète des logements, parfois à prix d'or - M. BROSSAT vient de le dire - en utilisant son droit de préemption, convertit ces mêmes logements en logements sociaux, et enfin, impose au bailleur social qui va exploiter ces logements pendant 50 ans - c'est donc le fameux bail emphytéotique - de régler en une fois l'intégralité des loyers qu'il aurait dû verser sur plusieurs dizaines d'années. En l'espèce, la Ville de Paris va dépenser 5 millions d'euros pour acquérir un immeuble dans le 20e arrondissement et récupérer près de 2 millions d'euros en loyers capitalisés, que lui versera le bailleur social "Paris Habitat" présidé par le maire du 20e arrondissement.

J'aimerais comprendre quelque chose. Mme HIDALGO, pour tenter de justifier son incurie et son incompétence financière, nous l'entendons depuis des mois dire que c'est de la faute de l'Etat. Tout est de la faute de l'Etat. Un Etat qui ne joue pas son rôle et n'aide pas la Ville de Paris, selon elle. Mais, Madame la Maire de Paris, les loyers capitalisés, c'est tout simplement une faveur que vous avez obtenue de l'Etat quand François HOLLANDE était Président de la République. Une faveur que le Gouvernement actuel a même décidé de prolonger en 2021, tout en précisant qu'il s'agissait, en même temps, d'une dérogation constitutive d'un risque budgétaire. Un risque budgétaire, comme si la Ville de Paris en avait besoin quand on voit l'état désastreux de ses finances.

Depuis 2016, vous avez donc empoché 1,20 milliard d'euros grâce à une manœuvre comptable que l'Etat a autorisée pour vous et rien que pour vous. Ce que je constate, c'est que, finalement, sans l'Etat, vous êtes bien incapable de gérer cette Ville. Sur le "crack", la sécurité, la crise sanitaire, les logements, c'est toujours l'Etat qui vous sauve. Mais jusqu'à quand, Madame la Maire ? Ce milliard d'euros que vous avez ponctionnés sur les comptes des bailleurs sociaux de la Ville, la seule conséquence, c'est d'avoir augmenté leur endettement, réduit leur capacité d'investissement, ce qui les empêche de réaliser les travaux de rénovation qui sont pourtant une priorité, nous le savons bien. Sans ces travaux, nous arrivons à des situations intolérables pour les habitants de ces logements, qui vivent trop souvent dans des conditions indignes.

Que les choses soient bien claires : c'est la manœuvre comptable des loyers capitalisés que nous condamnons. Arrêtez de mentir aux Parisiens en expliquant que ce système est la seule façon de réaliser votre politique de logements sociaux. Comment ferez-vous quand ce système n'existera plus ? Quelle manœuvre comptable allez-vous inventer quand les bailleurs sociaux seront en faillite ? La seule vérité - j'en terminerai par-là - c'est que la seule chose que vous savez faire, c'est dépenser l'argent des autres, que ce soit celui que vous quémandez à l'Etat ou celui des bailleurs sociaux.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DIDIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Rapidement, un très beau projet de délibération qui concerne effectivement le rachat par la Ville d'un immeuble du 20^e arrondissement, au 33, rue de la Cour des Noues.

Cette préemption présente plusieurs avantages. D'abord, elle nous permet de produire du logement social tout en protégeant des familles qui pourront rester sur place. Je le redis : lorsqu'il y a une opération de préemption, les locataires ont la garantie de pouvoir rester sur place, ce qui n'aurait pas été le cas si l'immeuble avait été vendu au privé. Par ailleurs, cela permettra aussi de rénover l'immeuble, puisqu'une fois que "Paris Habitat" en aura pris possession, il y aura des travaux et une amélioration du bâti. On est ici dans le secteur du Père-Lachaise, tout près de la place Gambetta, dans le 20^e arrondissement. Ce sera un immeuble mixte, avec différents types de logements sociaux.

Quant au reste, notamment à la question qui a été évoquée des loyers capitalisés et de la santé financière de nos bailleurs, nos trois bailleurs de la Ville sont bien gérés, ont une bonne santé financière. Ils n'ont d'ailleurs jamais autant investi pour rénover le bâti existant. On ne peut donc pas dire que le recours aux loyers capitalisés a conduit à une baisse de l'investissement de nos bailleurs. C'est tout le contraire. Nous continuerons à soutenir par ailleurs nos bailleurs sociaux. Nous votons d'ailleurs différents projets de délibération qui le permettent.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 130.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 130).

2021 DLH 144 - Location de l'immeuble 19-25, rue Boissonade (14e) à la R.I.V.P. - Déclassement anticipé et avenant au bail emphytéotique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DLH 144.

Il me semble, Monsieur BROSSAT, si Mme DATI...

Merci beaucoup. Je m'adresse à lui.

S'agit-il bien d'un amendement technique ?

Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 62 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 62 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 144 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DLH 144).

Je vous en remercie.

2021 DLH 140 - Propriété communale 15, boulevard Carnot (12e). - Autorisation de signature de deux prêts à usage.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - De la même manière, Monsieur BROSSAT, concernant le projet de délibération DLH 140, s'agit-il bien d'un amendement technique ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Absolument, Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 63.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 63 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 140 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DLH 140).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au retrait de la réforme des A.P.L.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, à commencer par le vœu n° 64 relatif au retrait de la réforme des A.P.L.

La parole est d'abord à M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, il s'agit d'évoquer la réforme de l'A.P.L. Une réforme qui a été annoncée en 2017, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2021 et qui, en fait, désormais, fera que l'A.P.L. sera calculée en temps réel et non plus sur les revenus perçus 2 ans avant, mais bien sur les ressources des 12 derniers mois. Problème de cette réforme, c'est qu'elle ne fait que des perdants, en tout cas un maximum de perdants.

Evidemment, au départ, l'intention pourrait être louable. Il s'agirait de prendre en compte les revenus les plus récents des ménages. Toutefois, dans l'ancien système, par exemple, un changement de situation défavorable était bien pris en compte dans le courant de l'année. Quand on voit que cette réforme va, dès cette année, permettre une économie d'environ 750 millions d'euros et, à terme, 1,50 milliard d'euros par an, nous pouvons penser qu'il y a une intention derrière, et surtout, nous pouvons penser que les perdants seront d'abord les jeunes et, comme vous le savez, les jeunes ont été parmi ceux qui ont le plus souffert de la crise. En effet, cette réforme va faire que le nombre de bénéficiaires des A.P.L. diminuera de 8,40 %, qu'elle sera bénéfique, certes, à 26 % des allocataires, mais que pour 41 % d'entre eux, elle entraînera une diminution de leur allocation.

Dès lors, nous considérons que cette réforme, qui fait suite - je le rappelle - à la baisse de 5 euros des A.P.L., à la désindexation des A.P.L. sur l'indice de révision des loyers ou encore en rappelant la réduction du loyer de solidarité, la R.L.S., qui fragilise les bailleurs sociaux, et donc, par exemple, leur capacité à investir, sur proposition des élus du groupe Paris en commun, nous proposons que le Conseil de Paris émette le vœu que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement afin qu'il abroge les dispositions réglementaires relatives à la réforme des A.P.L.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, président de "Paris Habitat", d'attirer notre attention sur cette réforme des A.P.L. qui est extrêmement négative.

D'ailleurs, nous en voyons les conséquences à Paris, puisque le nombre d'allocataires a reculé de 10 % parmi les locataires du parc social, c'est-à-dire qu'il s'agissait de ménages qui touchaient les A.P.L. et qui, avec cette réforme, ne touchent plus les A.P.L., donc sont encore plus en difficulté, alors même que nous traversons une crise économique et sociale. Parmi ces 10 % en moins, une baisse en moyenne de 30 % du montant des aides reçues. C'est la raison pour laquelle ce vœu est tout à fait pertinent et je vous invite à le voter.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 64 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 243).

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif au développement de l'habitat participatif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 65 relatif au développement de l'habitat participatif.

La parole est d'abord à M. Emile MEUNIER, pour le groupe Paris en commun.

Pardon, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est relatif au développement de l'habitat participatif. Qu'est-ce que l'habitat participatif, pourquoi c'est bien et comment on peut accompagner son développement ?

Qu'est-ce que c'est ? En réalité, c'est la Ville qui met en location emphytéotique un terrain pour permettre à un ensemble de personnes qui se réunissent pour monter ensemble un projet immobilier, qui va vraiment de la page blanche jusqu'au bout, c'est-à-dire on réfléchit ensemble aux plans, aux matériaux que l'on utilise, au mode de vie qui sera dans ce futur immeuble, aux pièces partagées, au potager, etc. Quand ces gens-là se mettent ensemble, cela crée des choses formidables, puisque ce sont souvent des personnes de différents milieux, de différents âges. Cela crée des liens sociaux, des liens intergénérationnels. On se rend compte que lorsqu'ils s'organisent, du choix de leurs prestataires au choix de vie, en réalité, on arrive à des modes de vie qui sont ceux de demain, très coopératifs, très associatifs, très transversaux, qui correspondent aux modes de vie des écologistes, tel que nous les envisageons.

La loi Duflot, en 2014, a permis l'essor de l'habitat participatif. Force est de constater qu'à Paris, ce n'est la faute de personne, mais cela n'a pas encore tout à fait pris. Je crois, sauf erreur de ma part, qu'il n'y a qu'un seul immeuble qui est sorti de terre depuis 2014. Je crois que nous devrions - je sais que c'est le souhait de la majorité - le développer beaucoup plus largement.

Comment faire ? On a créé un organisme, qui s'appelle l'"Organisme Foncier Solidaire", qui a les moyens, selon nous, de répondre à la problématique rencontrée par les porteurs de projets qui fait que cela ne se développe pas. En réalité, c'est très complexe de monter un projet immobilier. Vous le savez, c'est quelque chose de professionnel. C'est très complexe aussi d'identifier le bon terrain pour faire cela. Il n'y en a pas énormément à Paris. On pense, par exemple, à des immeubles qui pourraient être reconstruits. Pour les accompagner là-dedans, ils sont un peu seuls. Et donc, on pense que l'O.F.S. peut et doit jouer ce rôle de conseil et d'accompagnateur, non seulement dans l'identification des terrains, mais également dans l'accompagnement technique, l'animation, etc.

C'est le choix de ce vœu et j'espère que nous pourrons tous le voter ensemble.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Excellent vœu qui vise à promouvoir l'habitat participatif et s'appuyer pour cela sur le bail réel et solidaire. Je partage tout ce qu'Émile MEUNIER vient de dire. Quel meilleur exemple, d'ailleurs, que l'opération que nous menons actuellement sur l'îlot Lepage à Saint-Vincent-de-Paul, avec "la Foncière" de la Ville de Paris et avec "Paris Habitat". Un projet d'habitat participatif et 23 logements en bail réel solidaire. Donc, à fond pour.

Je vous invite à voter ce vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 244).

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à la mobilisation du bâtiment 31, quai Voltaire (7e) en centre d'hébergement temporaire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 66 relatif à la mobilisation du bâtiment 31, quai Voltaire, dans le 7e arrondissement, en centre d'hébergement temporaire.

La parole est d'abord à M. BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Madame Camille NAGET, pour le même groupe.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le vœu que nous avons déposé avec le groupe "Génération.s" répond à une double logique. D'abord, celle d'optimiser le foncier de l'Etat sur le territoire de la Ville, en particulier dans les arrondissements déficitaires, afin de respecter les engagements de mandature en matière de logements sociaux et d'hébergements d'urgence. Mais aussi de pérenniser la vocation sociale de cet immeuble historique qui accueillait la documentation française, cette "vieille dame" du quai Voltaire.

Aujourd'hui, c'est une autre histoire que la Ville de Paris souhaite écrire pour ce bâtiment. Une histoire toujours en lien avec son temps, une histoire sociale, une histoire qui répond aux besoins des femmes victimes de violences. Le projet pérenne que nous souhaitons y inscrire pour les années à venir, sous le contrôle de "Paris Habitat", consiste en effet à la création d'une structure pour ces femmes, pour leur permettre de se stabiliser et de se reconstruire.

Dans l'attente de la validation définitive de ce projet et de la réhabilitation du bâtiment, qui ne fait pour le moment l'objet d'aucun permis de construire, nous proposons que la Ville reprenne la main pour y installer un projet intercalaire tout aussi social, afin de permettre la mise à l'abri de 150 sans domicile fixe - qui restent encore trop nombreux - de notre ville. Ces projets, bien sûr, doivent se faire en concertation avec Mme la Maire du 7e arrondissement.

Je rappelle rapidement que, lors de la dernière "Nuit de la Solidarité", en mars dernier, plus de 2.800 personnes sans domicile fixe ont été recensées. Je rappelle également que, si la Ville met à disposition dès que cela est possible les domaines intercalaires dont nous disposons, c'est loin d'être le cas de l'Etat.

La demande est énorme. Nous devons trouver et construire des solutions collectives qui irriguent l'ensemble du territoire parisien et pas uniquement dans les arrondissements populaires. C'est le sens du projet que nous présentons dans ce vœu et qui s'inscrit dans la continuité du vœu adopté hier relatif aux mises à l'abri dans les gymnases.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAGET.

Pour vous répondre, Monsieur Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Camille NAGET a dit beaucoup de choses très justes. Il s'agit d'un immeuble qui est situé quai Voltaire, dans le 7e arrondissement, qui fait à peu près 3.800 mètres carrés, qui est vide depuis 2018. Cela fait donc 3 ans. Vide depuis le déménagement des services de la documentation française. L'Etat a lancé un appel à projets sur cet immeuble - d'ailleurs, "Paris Habitat" a candidaté pour y créer une résidence pour femmes victimes de violences - que nous avons fait en concertation avec la maire du 7e arrondissement puisque je lui avais présenté le projet au préalable.

La question qui se pose aujourd'hui, c'est la question de l'usage de ce bâtiment en attendant son éventuelle transformation. Il nous paraîtrait effectivement utile que cet espace puisse être dédié à de l'hébergement d'urgence, en concertation, bien entendu, avec la mairie du 7e arrondissement. Et donc, il s'agit, par ce vœu, d'interpeller l'Etat sur ce sujet.

J'y suis totalement favorable.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Avant de passer au vote, j'ai été saisie d'une demande d'explication de vote par Mme Rachida DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame le Maire.

Effectivement, c'est un sujet sur lequel nous avons travaillé ensemble avec M. le maire, Ian BROSSAT, puisque le sujet de l'accueil et du logement des femmes victimes de violences conjugales, c'est un sujet et un combat que nous partageons ensemble depuis longtemps. Quand Ian BROSSAT me l'a présenté, j'ai donné mon accord de principe, en attendant que ce projet puisse se réaliser.

C'est vrai que, dans l'attente de la réalisation de ce projet, si évidemment "Paris Habitat" bénéficie de l'accord de l'Etat, enfin, puisse développer ce projet, je ne suis pas opposée à cet accueil intercalaire en attendant les travaux et la réalisation de ce projet.

Pour cela, ce que j'ai vu avec Ian BROSSAT et également avec Camille NAGET, c'est que nous puissions avoir le choix de l'association qui accueille et encadre. Parce que, sinon, par expérience, si ce n'est pas encadré, compte tenu des locaux qui, à ce jour, ne sont pas adaptés et, en plus, c'est un bâtiment qui est classé Monument historique, il faudra que l'on prenne des précautions d'usage et d'utilisation des locaux. Donc, à cette condition de pouvoir être dans la boucle du choix de l'association, évidemment, je ne m'opposerai pas à cette proposition.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que, Monsieur BROSSAT, vous avez un amendement oral à proposer.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Du coup, je propose, pour tenir compte de ce que vient de dire la maire du 7e arrondissement, d'ajouter "en lien avec la maire du 7e arrondissement". Si Camille NAGET en est d'accord, nous pouvons fonctionner ainsi.

Je vous propose donc de mettre le vœu avec l'amendement que je viens de proposer.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à tous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 66 des groupes Communiste et Citoyen et "Génération.s" ainsi amendé oralement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2021, V. 245).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réquisition de l'immeuble 69, rue de Sèvres (6e).

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons aux vœux n° 67 et n° 67 bis relatifs à la réquisition de l'immeuble 69, rue de Sèvres, dans le 6e arrondissement.

La parole est d'abord à M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

Voici un vœu qui est cher au maire du 6e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ. Cela fait maintenant près de 25 ans que l'immeuble situé au 69, rue de Sèvres, dans le 6e arrondissement, est laissé à l'abandon par sa propriétaire.

Depuis de nombreuses années, Jean-Pierre LECOQ a multiplié les actions auprès de la propriétaire, du Ministère du Logement et de la Mairie de Paris. Cet immeuble de 250 mètres carrés de surface habitable ne fait que se dégrader du fait de sa vacance, bien évidemment. Il est important et urgent que la Ville, en lien avec les services de l'Etat, réexamine la possibilité d'une procédure d'expropriation au titre de l'abandon manifeste de ce bâtiment.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous exprimons ici le vœu déjà voté à l'unanimité - il faut le rappeler - en Conseil d'arrondissement le 3 novembre 2020, de voir acquis par la Mairie de Paris l'immeuble du 69, rue de Sèvres afin d'y réaliser un programme social.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

David ALPHAND a dit des choses très justes sur cet immeuble. J'ai eu d'ailleurs l'occasion d'échanger sur ce sujet à de nombreuses reprises avec Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement.

Il s'agit effectivement d'un immeuble situé au 69, rue de Sèvres, qui est vide depuis de très, très nombreuses années. La propriétaire, dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'est pas très coopérative, utilise tous les leviers pour rendre impossible l'acquisition de cet immeuble. Elle nous a proposé de l'acheter à 30.000 euros du mètre carré, ce qui, chacun en conviendra, est assez onéreux et n'est pas tout à fait connecté au prix du marché. Nous avons d'ailleurs saisi le Préfet et la Ministre du Logement à plusieurs reprises pour réclamer que l'Etat réquisitionne l'immeuble. Je regrette que l'Etat, qui a pourtant lancé un plan national de lutte contre la vacance, n'ait absolument pas avancé sur ce sujet.

L'objectif du vœu de l'Exécutif que nous déposons, qui reprend en bonne partie le vœu initial déposé par Jean-Pierre LECOQ, vise à ce que nous puissions de manière unanime avancer sur le sujet. Je souhaite vraiment que nous puissions enfin déboucher sur cette adresse parce qu'effectivement, personne ne peut accepter que cet immeuble continue à rester vacant.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur ALPHAND, le vœu n° 67 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. David ALPHAND. - Dans l'esprit constructif qui vient d'être exposé par Ian BROSSAT, nous retirons le vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Nous en venons donc directement au vote pour le vœu n° 67 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 67 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 246).

Je vous remercie.

2021 DU 93 - Cession d'un pavillon au 9-11, rue Berthollet à Corbeil-Essonnes (91).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la stratégie de la Ville concernant la cession et l'usage de son patrimoine immobilier.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux acteurs de l'économie sociale et solidaire dans l'accès au foncier et au patrimoine.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DU 93 ainsi qu'aux vœux n° 68, n° 69 et n° 69 bis.

Il s'agit de la cession d'un pavillon au 9-11, rue Berthollet, à Corbeil-Essonnes.

La parole est d'abord à Mme Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la Ville de Paris va vendre un pavillon. Ce n'est pas le bien le plus symbolique, le plus grand, le plus extraordinaire, mais il fait partie de cette série de cessions et de ventes aux enchères. Lui succédera bientôt, ici, dans notre Conseil de Paris, un très joli château du XVIIIe siècle en Ariège, avec un grand terrain, un peu plus symbolique cette fois, vide depuis 15 ans, au milieu d'un parc naturel. Voilà le prochain dont nous aurons à délibérer. Leur point commun, c'est qu'ils sont vendus aux enchères, au mieux-disant, sans critères de sélection des porteurs de projets qui porteraient sur l'impact social, environnemental, véritablement sur l'utilité de ce patrimoine dans le cadre d'une transition écologique, que nous appelons tous ici de nos vœux.

Nous avons déjà discuté de ces sujets en Conseil de Paris et en Commission. Je connais les arguments et je pense qu'il n'y a rien de contradictoire entre ce que nous proposons dans les deux vœux que nous présentons ici et leurs arguments.

Le premier argument, c'est qu'il y a des besoins financiers à la Ville. Nous pouvons toujours vendre, si nous le souhaitons, pour équilibrer certains comptes, mais nous pouvons vendre en insérant des critères de choix des porteurs de projets, encore une fois sur l'impact social et environnemental du porteur de projet, ce qui, peut-être, impliquerait que ce ne soit pas le mieux-disant qui récupère la mise.

Il y a aussi un argument qui dit que, lorsque le bâtiment est vide, il coûte cher à la Ville. Or, je pense que, sur cet argument, on pourrait aussi imaginer autre chose qu'une vente ou une cession. On pourrait très bien imaginer une occupation, une location, voire une mise à disposition au prix des charges, pour des projets qui nous intéresseraient particulièrement, notamment pour leur impact.

On donne aussi l'argument selon lequel ce sont des bâtiments qui ne sont plus utiles, ni pour le service public parisien, ni pour les Parisiens et les Parisiennes, ni pour le logement, ni même pour les territoires sur lesquels ils sont implantés. En cette matière, je pense que même s'ils n'intéressent pas le service public, il y a des initiatives qui concourent aux objectifs de la Ville de Paris et à ses politiques les plus ambitieuses en matière de climat, par exemple. Des initiatives du secteur privé associatif, plus largement, on peut dire de l'économie sociale et solidaire,

qui contribuent et sont intéressées, montrent leur intérêt à utiliser ce type de patrimoine, mais dont les conditions d'accès à ce foncier ne correspondent pas à ce qu'ils peuvent faire.

Nous vous proposons deux vœux pour réconcilier ces enjeux. Un premier qui propose de monter simplement un groupe de travail pour réfléchir à notre stratégie de gestion immobilière et de cession, et puis d'identifier ensemble les bâtiments qui pourraient être utilisés pour d'autres formes de gestion, et pour identifier les critères qui nous intéressent le plus lorsque nous cédon en dernier recours un bâtiment lorsque nous décidons de le vendre.

Un deuxième vœu qui nous propose d'étudier comment pourrait-on faire pour permettre à ces acteurs de l'économie sociale et solidaire, ou, plus largement, qui proposent des activités avec un impact social et environnemental sur les territoires, comment pourrait-on faire pour leur permettre d'accéder à de l'immobilier et à du foncier par des processus d'accompagnement, d'accès aux outils de financement, etc., et par des modalités de mise en concurrence qui ne soient pas exactement les mêmes que celles proposées aujourd'hui.

Je voulais remercier l'Exécutif d'avoir proposé un vœu qui rassemble ces demandes pour que l'on puisse en discuter ensemble dans le cadre d'un groupe de travail, d'un conseil de l'immobilier. J'espère que nous pourrions lancer ce groupe de travail d'ici au prochain Conseil de Paris pour étudier ensemble les opportunités qui s'ouvrent devant vous.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame VASA.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, le groupe Communiste et Citoyen votera pour ce projet de délibération. Il s'inscrit dans cette réflexion d'une stratégie de connaissance de notre patrimoine dans Paris et hors Paris, et d'une réflexion sur la cession immobilière.

D'ailleurs, nous avons, dans un précédent Conseil, fait adopter un vœu qui disait qu'avant toute cession immobilière, nous étudions la possibilité soit de faire du logement social, soit de faire des équipements publics. J'ai souhaité que l'on réaffirme cet aspect dans le vœu que l'Exécutif nous présente en réponse au vœu de Léa VASA.

Je voudrais aussi rappeler que nous avons instauré, dans le passé, un outil important, qui s'appelle "le conseil de l'immobilier". Ce conseil de l'immobilier, pour le moment, ne s'est pas réuni. Je crois, d'ailleurs, que, pour l'instant, les élus n'ont pas été désignés par le Conseil de Paris dans ce conseil de l'immobilier.

Plutôt qu'un groupe de travail - parce que des groupes de travail, il y en a ; on en fait sur chaque chose, des groupes de travail - faisons une instance qui existe déjà et faisons-la vivre. Faisons-la vivre en ayant une instance qui soit formelle, désignée par le Conseil de Paris.

Voilà le sens de mon intervention. En tout cas, sachez que le groupe Communiste et Citoyen est assez d'accord quand il faut céder du patrimoine qui n'a aucune utilité pour les Parisiens. Mais le groupe Communiste et Citoyen est aussi attentif à ce que, quand on a du patrimoine, notamment en Région Ile-de-France, qui peut servir aux Parisiens en termes de logement social ou d'équipement public, il faut le transformer en ce sens.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint à la Maire de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, Léa VASA, Monsieur le Président, merci pour vos interventions. C'est accroché à un projet de délibération qui est un projet de délibération de cession sur un bien finalement assez anecdotique, mais qui soulève quelques questions de principe.

Comme nous avons eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises sur le principe et la méthode de ces cessions, j'avais donné un certain nombre d'indications un peu dans l'esprit de ce que vient d'évoquer le président Nicolas BONNET-OULALDJ et dans le sens des deux vœux déposés par le groupe Ecologiste de Paris.

Nous avons déposé un vœu de l'Exécutif qui vise à relancer le Conseil parisien de l'immobilier, à travailler sur son format et ses missions, à le mettre en œuvre rapidement. Je pense que cela permettra à notre Assemblée d'éviter de se poser la question des cessions au cas par cas, et peut-être de les valider et de les construire en amont. Je rappelle que ces cessions ont un objectif simple : c'est, par des recettes d'investissement, concourir à l'autofinancement, et donc, éviter de recourir à l'emprunt.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Madame VASA, le vœu n° 68 déposé par votre groupe est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Léa VASA. - Nous retirons les 2 vœux, n° 68 et n° 69, au profit de celui de l'Exécutif. Nous nous abstiendrons sur le projet de délibération. Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu bis est adopté. (2021, V. 247).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 93.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 93).

2021 DU 73 - Convention de subvention régionale au titre du développement urbain relative à la requalification des arcades de la rue de la Goutte d'Or (18e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 73. Il s'agit d'une convention de subvention régionale au titre du développement urbain, relative à la requalification des arcades de la rue de la Goutte-d'Or, dans le 18e arrondissement.

La parole est d'abord à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je constate qu'opportunistement le projet de délibération précédent, pourtant inscrit à l'ordre du jour, le DU 94, a été retiré. Donc, je vais quand même vous parler de ce qu'était l'amendement précédent puisqu'on aurait à l'analyser au mois d'octobre, notamment pour évoquer avec vous vos processus d'échange et de concertation qui sont un échec. Et j'en viendrai aux éléments techniques du DU 73.

Emmanuel GRÉGOIRE, je peux vous chanter "La Marseillaise", si j'en ai envie, pendant que j'ai le temps de parole. Du coup...

Vous le souhaitez ? Vous l'entendez trop peu.

Tout à fait, mais c'est le même sujet. En fait, on est sur le même sujet puisque le point commun de ces deux projets de délibération, ou juste de celui qui reste inscrit à l'ordre du jour, le DU 73, c'est le rejet par les habitants de ce projet. Le DU 73 relève d'éléments techniques et de convention avec la Région Ile-de-France, que nous voterons favorablement en attendant que le Tribunal ne se prononce sur les recours qui ont été effectués sur ce sujet, puisque, ce que vous avez retiré, c'était pour gagner du temps, pour de la concertation, pour de l'échange. Cela ne mène à rien puisque, dans tous les projets qui concernent la Goutte-d'Or, quasiment tous, vous faites face, en dépit de la masse d'argent et des subventions que vous consacrez. Notre échange ce matin sur les associations va dans ce sens. Le désintérêt des habitants pour toutes vos politiques d'aménagement est total.

Le 28 mai, pour le groupe "Embellir la Goutte-d'Or Paris", par exemple, il y avait 10 personnes. Il y avait 2 personnes le 26 mai autour de Fanny BÉNARD et d'Ariel LELLOUCHE. Vous avez annulé certaines déambulations parce qu'il n'y avait personne. Vous les avez regroupées. On se retrouvait avec 8 personnes autour de Maya AKKARI et d'Ariel LELLOUCHE toujours. Si vous ne comprenez pas les messages que nous vous adressons au titre de l'opposition, pas de problème, mais ayez au moins l'obligeance d'écouter les riverains et les habitants de la Goutte-d'Or.

Pour ce qui relève du DU 73... Pardon, excusez-moi.

Sur l'avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage avec la S.P.L. "PariSeine", je suis curieux de savoir qu'elle est, au fond, le motif du retrait. Je pense qu'il est judiciaire, mais nous y reviendrons au mois d'octobre.

Pour ce qui relève du DU 73, nous voterons favorablement puisque c'est un élément technique sur un conventionnement avec la Région, et nous y sommes tout à fait favorables.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GRANIER.

M. Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Pour ce qui me concerne, je voudrais revenir un peu sur le fond du sujet indépendamment des petites polémiques assez inutiles, puisqu'au fond, derrière ce projet de délibération, qui est en effet assez technique et porte sur un cofinancement régional, de quoi s'agit-il ? C'est l'élément positif dont on devrait se soucier davantage, je trouve, parce qu'il s'agit de requalifier un quartier qui en a grandement besoin, d'apaiser ce quartier, de redonner un espace public mieux utilisé, de permettre davantage de diversité commerciale, d'être présent dans ce quartier et de permettre aux habitants de ce quartier d'y vivre mieux.

Je voudrais souligner, au passage : la Goutte-d'Or, tout le monde connaît ce nom. On dit, on lit beaucoup de choses s'agissant de la Goutte-d'Or. Mais j'y vois aussi des habitants qui sont fiers de leur quartier, des habitants qui sont fiers de son histoire, de sa richesse, de son dynamisme associatif.

Evidemment, il ne s'agit pas de nier les difficultés que l'on a connues dans ce quartier, que l'on connaît toujours. Justement, ce projet de requalification de la Goutte-d'Or Sud est précisément fait pour ramener de la tranquillité dans ce quartier et de la qualité de vie pour ses habitants. C'est cela, le sujet, plutôt que les polémiques, savoir pourquoi tel projet de délibération est reporté ou pas, Monsieur GRANIER. Voilà, nous, notre boulot, c'est d'être au service des habitants. C'est l'intérêt général, pas nos intérêts de boutique.

Je propose donc de voter massivement pour ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DAVIAUD.

Pour répondre aux intervenants, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci pour les interventions. Elles portaient plutôt, en tout cas celle de M. GRANIER, sur le DU 94, qui a été retiré de l'ordre du jour, notamment parce qu'il doit être localisé. Vous aurez donc l'occasion et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je réponds sur l'objet du projet de délibération sur lequel nous devons nous exprimer, qui est une convention d'attribution d'une subvention de la Région Ile-de-France pour un montant de 315.555 euros pour la participation financière au programme NPNRU, qui est relatif à la restructuration des arcades. Je comprends que nous reparlerons collectivement de ce sujet lors de notre prochaine séance.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

J'ai été saisie d'une demande d'intervention par M. le maire du 18e arrondissement, Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je ne vais pas revenir sur le fond de l'intervention puisque j'ai compris que ce projet de délibération allait être voté à l'unanimité. Ce qui rend surprenantes, d'ailleurs, les diverses interventions auxquelles on a eu droit.

Je voudrais simplement - je l'ai dit souvent, et malheureusement de plus en plus souvent dans ce Conseil de Paris - je trouve qu'un certain nombre d'interventions manquent cruellement de respect pour la parole et la réalité des habitants du 18e arrondissement.

Je souhaiterais que les uns et les autres respectent un tout petit peu la parole des habitants du 18e arrondissement. Ils méritent, au moins autant que n'importe quel Parisien, d'avoir "a minima" le respect de ce qu'ils pensent et de ce qu'ils disent, et ne pas avoir en permanence leurs propos ridiculisés ici, comme le fait trop souvent la droite parisienne.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 73.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DU 73).

Je vous en remercie.

2021 DU 81 - Appel à projets urbains innovants "Inventons la Métropole du Grand Paris", 29, rue du Soleil (20e). - Prorogation promesse de BAC. - Prorogation COP. - Signature BAC et garantie financière.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DU 81 et l'amendement technique n° 142 concernant l'appel à projets urbains et innovants "Inventons la Métropole du Grand Paris", dans le 20e arrondissement.

La parole est à M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous sommes donc invités à nous prononcer sur un projet de délibération visant à accompagner l'équipe de "La Grande Coco". Pour rassurer les inquiets, "Coco" veut dire ici "co-élaboration, co-construction" dans le développement du projet "COPEC", lauréat de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris", au 29, rue du Soleil, dans le 20e arrondissement.

Je voudrais d'abord revenir sur l'initiative qui est portée par ce groupe. C'est un projet qui nous tient à cœur, que j'ai plaisir à présenter et à défendre aujourd'hui tant il concentre des qualités et de l'ambition, celles que nous souhaitons toutes et tous voir fleurir dans nos arrondissements. Il s'inscrit dans une parcelle que la Ville de Paris possède au 29, rue du Soleil. Un ensemble immobilier remarquable en brique, typique de l'architecture industrielle du début du XXe siècle, qui accueillait autrefois une usine de fleurs en tissu à destination des grandes maisons de couture. D'ailleurs, il reste un certain nombre de ces créations dans les greniers du bâtiment. Aujourd'hui dans un état de relatif délabrement, je me réjouis que cet immeuble puisse connaître une nouvelle vie et contribue à la mise en valeur d'un patrimoine architectural industriel et de faubourg si longtemps méprisé, mais dont les habitants du 20e arrondissement et nous-mêmes sommes particulièrement fiers. La Ville de Paris a signé avec les porteurs du projet un bail à construction de 45 ans. La Ville reste donc propriétaire de cet ensemble immobilier.

En ce qui concerne la programmation prévue dans ce lieu, elle est exemplaire, originale et innovante. Le projet de "La Grande Coco" est orienté vers le secteur de l'économie sociale et solidaire. Lorsqu'il sera déployé à cette adresse, il accueillera une salle de répétition de musique destinée aux habitants du 20e arrondissement et aux voisins, une cantine associative, des espaces de formation, de "coworking" destinés aux résidents de "La Grande Coco", ainsi que 4 logements destinés à de jeunes chercheurs, résidents du site. Notons également que le projet permet le maintien sur place des "Restaurants du Cœur", aujourd'hui présents dans le bâtiment. Il se distingue donc par son originalité et son ouverture sur le quartier qui l'accueille.

Comme je le disais en introduction, le projet de délibération sur lequel nous devons nous prononcer vise à accompagner "La Grande Coco" dans le déploiement de son projet. Pourquoi ? Depuis le vote au Conseil de Paris de juillet 2018 d'une délibération approuvant notamment la désignation du projet lauréat, l'octroi d'une aide en nature et l'estimation du loyer, le lauréat s'est distingué par son parfait respect des règles conclues avec la Ville. Les travaux prévus ont été réalisés, la cohabitation avec les "Restos du Cœur" s'est déroulée dans les meilleures conditions et la majeure partie des conditions suspensives portées à la promesse ont été levées. Ce travail a été mené par le lauréat dans un contexte particulièrement difficile et que nous connaissons tous, celui de la crise sanitaire. C'est à saluer.

Malgré tout, le contexte sanitaire a eu un impact sur le projet. Comme de nombreux acteurs économiques et associatifs, les porteurs du projet ont vu leurs relations avec leurs partenaires bancaires se rigidifier au fur et à mesure que la crise s'est amplifiée. C'est pour cette raison que la Ville souhaite pouvoir épauler le lauréat dans ses demandes de prêts auprès des banques à travers l'octroi d'une garantie. En plus de cela, le lauréat a besoin d'une prorogation de la promesse de bail à construction jusqu'au 31 mars 2022, prorogation que nous souhaitons pouvoir lui accorder.

Voilà, en somme, l'essentiel des dispositions de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Effectivement, une présentation très détaillée par M. le maire du 20e arrondissement de ce très bel appel à projets urbain et innovant "Inventons la Métropole du Grand Paris", rue du Soleil, dans le 20e arrondissement.

Ce projet, "La Grande Coco", qui, du coup, ne peut pas prêter à confusion, a été désigné lauréat en octobre 2017. Je n'ai pas beaucoup plus à dire que ce qui a été présenté. C'est un très beau projet : production alimentaire sur 1.170 mètres carrés. La crise sanitaire a induit une crise économique qui n'a pas été sans conséquence sur le financement des projets immobiliers. Et donc, on est très heureux de pouvoir approfondir et mettre en œuvre ce projet.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 142 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 142 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 81 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DU 81).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la surlargeur de la Petite ceinture, entre le cours de Vincennes et la rue du Volga.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen de vœux non rattachés.

Tout d'abord, le vœu n° 70 est relatif à la surlargeur de la Petite ceinture, entre le cours de Vincennes et la rue du Volga.

La parole est à M. Eric PLIEZ.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - C'est le bon moment.

Madame la Maire, merci.

Nous travaillons actuellement, avec les Parisiennes et les Parisiens, à la préparation du nouveau Plan local d'urbanisme bioclimatique. Ce n'est une surprise pour personne, le manque d'espaces verts libres d'accès dans notre ville est l'une des difficultés majeures de notre adaptation au changement climatique.

Chacune et chacun le sait, il y a urgence à offrir à nos concitoyens ces espaces de respiration et de paix auxquels ils aspirent. De ce point de vue, notre 20e arrondissement est chanceux. Il existe ainsi un espace disponible, libre de construction, mais hélas sans doute pas de pollution, susceptible d'accueillir un espace planté d'arbres, et donc, un geste majeur de végétalisation témoin de notre volonté politique. Il se situe en bordure de la Petite ceinture, entre le cours de Vincennes et la rue du Volga. Ancien terrain dévolu à l'utilisation ferroviaire, puis, plus récemment, centre de stationnement des bus de la R.A.T.P., et enfin, friche urbaine, ces quelque 400 mètres sur 30 de terrain sont une richesse à préserver dans le patrimoine public.

Cette volonté, nous la partageons avec les premiers concernés, les habitants voisins du lieu, qui ont fait voter une enveloppe de 800.000 euros au budget participatif 2019 visant à la viabilisation et à l'ouverture aux piétons de ce tronçon, mais aussi au conseil de quartier Plaine-Lagny, qui émet à la même époque le vœu pour le Conseil du 20e arrondissement que cet espace s'ouvre enfin à la ville.

Nous savons que les négociations avec la S.N.C.F. avancent, mais il est temps d'envoyer un signal fort. Les inquiétudes sur l'avenir du site sont nombreuses et des associations de riverains sont en cours de formation. La réussite du festival "Wonderland" montre bien la nécessité de mobiliser ces espaces encore disponibles. Nous devons nous appuyer sur cette dynamique pour lancer la concertation locale quant à l'avenir de la parcelle.

Mes chers collègues, je vous invite donc à voter, pas seulement pour un vœu d'achat par la Ville, mais d'abord pour une vision logique et planifiée de l'urbanisme mesuré et réfléchi, que nous défendons aujourd'hui et défendrons demain.

Je vous remercie de votre soutien.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire du 20e arrondissement, j'émettrai évidemment un avis favorable sur ce vœu.

Nous avons eu l'occasion d'échanger sur les immenses opportunités qu'offre cette parcelle. Pour ceux qui ne la connaissent pas, l'entrée est située cours de Vincennes et l'arrière de la parcelle est rue du Volga, et cela, tout le long de la Petite ceinture. Actuellement, effectivement, il y a une occupation temporaire par le collectif "Wonderland" de "We Love Green".

Un avis favorable, et puis, ravi de construire avec vous l'histoire de ce petit bout de Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 70 du groupe Paris en commun.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 248).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet Les Messageries (12e).**Vœu déposé par l'Exécutif.**

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n° 71 et n° 71 bis relatifs au projet "Les Messageries", dans le 12e arrondissement.

La parole est d'abord à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

La Mairie de Paris a accepté récemment de modifier en profondeur le projet Ordener-Poissonniers, dans le 18e arrondissement, en réduisant la densité et en dégageant de façon conséquente des espaces libres et des espaces verts.

En effet, 52 % d'espaces verts publics au sol. Il y a aussi une forte diminution du nombre de logements et de bureaux. Le projet Ordener-Poissonniers constitue désormais le nouveau standard minimum. Ce n'est pas moi qui le dis, mais M. le président de la 5e Commission, cher Emile MEUNIER. Ses propos ont été appuyés par M. le premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, cher Emmanuel GRÉGOIRE, qui a confirmé que le projet Ordener-Poissonniers était la nouvelle référence pour la cohérence urbaine, comme pour le dialogue à mener avec les habitants et au sein de la majorité aussi.

Suite à la révision de ce projet, nous pouvons considérer qu'il a donc été entériné un nouvel objectif d'un minimum de 50 % d'espaces verts au sol ouverts au public. Le projet d'aménagement urbain des "Messageries", dans le 12e arrondissement, est d'une surface de 6 hectares et prévoit 45.000 mètres carrés de bureaux, 44.000 mètres carrés de logements et seulement 1 hectare de parc public. Ce qui correspond à une densité très excessive de 96.950 mètres carrés de surface plancher au total, laquelle conduit nécessairement à élever la plupart des bâtiments au maximum autorisé par le P.L.U., c'est-à-dire à peu près 37 mètres, 11 étages, en totale rupture avec l'environnement riverain proche, qui est plutôt de R+5, R+7.

Ce projet se caractérise aussi par une trop faible part d'espaces verts, avec moins de 17 % de parc public, d'après le document de présentation de la S.N.E.F. lors de la dernière réunion atelier du 14 juin 2021. Ce parc public sera à moitié minéralisé, ce qui mène à un ratio de seulement 8 % du parc public végétalisé sur l'ensemble du projet.

Vous ne pouvez pas non plus ignorer que le développement du télétravail et les changements structurels qui se sont accélérés avec la crise sanitaire, ont fait que le nombre de bureaux inoccupés à Paris a augmenté, notamment dans le quartier Charolais-Rotonde, et aussi, dois-je vous rappeler, la très forte demande et mobilisation des habitants de ce quartier pour un projet moins dense et respectueux des enjeux climatiques.

C'est pourquoi nous vous demandons que le projet des "Messageries" soit révisé, comme cela a été fait pour le projet Ordener-Poissonniers dans le 18e arrondissement, en vue de s'aligner sur les nouveaux objectifs de 50 % d'espaces verts publics au sol, soit 3 hectares d'espaces verts dans ce projet.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame MONTANDON.

J'ai été saisie d'une demande de prise de parole de Mme la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, je remercie Mme Valérie MONTANDON sur un point : c'est que les considérants de son vœu rappellent assez précisément les engagements que nous avons pris devant les électeurs et les électrices, et que nous avons tenus. Je regrette, en revanche, qu'ils dénotent votre méconnaissance du sujet, en particulier le cadre légal et réglementaire, les concertations, le calendrier dans lequel tout ceci s'inscrit.

Le permis d'aménager pour la phase 1 du projet a été délivré par la Ville en novembre 2019. A partir de là, le travail sur le projet d'augmentation de la pleine terre, de diminution de la densité et des hauteurs, ne peut se faire que par voie politique et non légale. C'est précisément ce à quoi nous œuvrons en portant des exigences environnementales fortes, ainsi qu'une volonté d'intégration optimale dans le quartier.

Je vous rappelle d'ailleurs qu'une évaluation d'impact en santé, une E.I.S., a été lancée à notre demande et qu'elle nous permettra justement de nourrir ces échanges pour cette phase, comme pour les suivantes, qui sera, elle, soumise au P.L.U. bioclimatique et que nous aurons alors pu imaginer, comme le rappelle le vœu que nous vous avons proposé en conseil d'arrondissement en réponse au vôtre et que nous vous proposons à nouveau en lieu et place de celui que vous redéposez.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre aux intervenants, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame Valérie MONTANDON, Madame la Maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, évidemment, mon intervention se situera dans les pas d'Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Nous travaillons depuis plusieurs mois à l'évolution de ce projet. Nous le faisons d'ailleurs dans un dialogue constructif et exigeant avec la S.N.C.F. qui est le porteur de projet. Ce projet, qui est en concertation depuis des années et des années, avec une ambition sociale et environnementale exceptionnelle, pour laquelle nous œuvrons avec Emmanuelle PIERRE-MARIE auprès d'"Espaces Ferroviaires" pour pouvoir améliorer de façon continue ce projet. Nous avons obtenu une augmentation jusqu'à 30 % de pleine terre sur l'ensemble du site, une étude d'évaluation d'impact pour la santé, le renforcement de la concertation sur le jardin et sur les futurs immeubles.

Pendant que vous demandez des moratoires ou des évolutions, nous, nous avançons dans le dialogue avec la S.N.C.F. et dans le dialogue avec les riverains. C'est le sens du vœu que nous présentons, afin d'amplifier cette mobilisation et de continuer d'associer les habitants, les riverains, les associations, les conseils de quartier, pour que les usages de la phase 2 - le paysage urbain et la place du végétal - soient renforcés, en lien avec les orientations qui seront retenues dans le cadre du prochain Plan local d'urbanisme bioclimatique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame MONTANDON, le vœu n° 71 est-il retiré au profit du n° 71 bis ?

Mme Valérie MONTANDON. - Il est maintenu. Je voulais faire une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - On va d'abord voter.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 71 est repoussé.

Madame MONTANDON, pour une explication de vote sur le vœu n° 71 bis.

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, tout à fait.

Je voulais un petit peu décoder ce vœu pour que tout le monde puisse bien comprendre. En fait, dans les friches près de la gare de Lyon, il y a eu une première étape. Sur tout l'ensemble des friches, elles ont été coupées en deux. Ce premier projet, qui s'appelait "Charolais-Rotonde", a été très dense. Pour faire passer la pilule, on a dit : "Mais ce n'est pas grave, sur la deuxième partie, ne vous en faites pas, justement, on fera un effort sur la dédensification avec un projet beaucoup plus végétalisé". Une fois que Charolais-Rotonde bien dense a été créé, on s'est penché sur la deuxième phase, qui est le fameux "Messageries", et puis, là, on l'a saucissonné encore en deux, en disant : "Ecoutez, on fait la phase 1. Elle va être encore très dense, mais ne vous en faites pas, la phase 2 sera beaucoup plus végétalisée, on fera un effort". Donc, voilà. C'est vraiment prendre les habitants pour des imbéciles.

En effet, vous demandez la concertation, mais il se trouve que Charolais-Rotonde a été dense, que "Les Messageries" sont encore très denses et bien loin des objectifs d'Ordener, et vous le savez aussi en raison de la mobilisation des habitants qui ne sont pas du tout satisfaits. Et puis, voilà, vous faites croire que, finalement, la dernière partie sera de nouveau très végétalisée. Et puis, quand on y viendra, forcément, elle sera du même acabit que ce que vous avez fait jusqu'à présent. Cela s'appelle du saucissonnage. Ce n'est pas très honnête intellectuellement. Mais, bon, en effet, nous sommes pour la concertation. Votre vœu, si vous voulez, est passe-partout. Il est pour sauver la face vis-à-vis du mien. Donc, oui, on est pour la concertation, mais vous prenez vraiment les habitants pour des imbéciles.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame MONTANDON.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 71 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 249).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au devenir des locaux vides en rez-de-chaussée.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 72 relatif au devenir des locaux vides en rez-de-chaussée.

La parole est de nouveau à Mme MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Mes chers collègues, Madame la Maire, selon les chiffres de l'APUR de 2020, 16 % des locaux commerciaux en rez-de-chaussée sont vides.

D'ailleurs, cette vacance des locaux commerciaux n'a fait qu'augmenter de 13,70 % entre 2014 et 2020, passant ainsi de 7.702 locaux en rez-de-chaussée vides à 8.764. Parallèlement, Paris a perdu 25 % de praticiens entre 2010 et 2017, notamment à cause des problèmes multiples pour s'installer.

Vous le savez, en effet, l'accessibilité à leurs rendez-vous pour les patients, notamment ceux en P.M.R., est difficile lorsque les cabinets ne se situent pas en rez-de-chaussée. Il se trouve que les locaux commerciaux vacants en rez-de-chaussée par des personnes physiques exerçant une profession libérale, permettraient de libérer les appartements qu'ils occupaient ou auraient été amenés à occuper en étage afin, si l'on pouvait les libérer, de les transformer en logements.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons que, dans le cadre de la révision du P.L.U., la Ville de Paris s'emploie à simplifier et à faciliter l'accès des personnes physiques exerçant une profession libérale à Paris, notamment les professionnels de santé, pour utiliser les locaux vides en rez-de-chaussée quand la reprise commerciale n'est pas réalisable.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame MONTANDON.

Pour vous répondre, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame MONTANDON, je suis un petit peu ennuyé par votre vœu parce que j'adhère totalement au principe. J'y adhère tant que nous avons déjà commencé ce travail. Petit rappel juridique : "Dans les voies parisiennes qui bénéficient d'une protection du commerce et de l'artisanat, le P.L.U. s'oppose à l'installation des professions libérales, notamment des professions médicales ou paramédicales, dans les locaux de rez-de-chaussée qui relèvent antérieurement de la destination commerce". Cette situation ne concerne donc que 300 kilomètres environ des 1.700 kilomètres que compte le réseau des voies parisiennes, soit 19 %. Dans le reste, cela ne pose pas de problème.

Pour autant, nous avons déjà engagé le travail dans le cadre de la révision du P.L.U. afin de reconsidérer cette situation, notamment au regard du nouveau régime juridique des destinations, dont la législation a évolué depuis le P.L.U. de 2006, et notamment d'engager des prescriptions destinées à assurer la protection à vocation commerciale des voies concernées. Evidemment, les rues de marchés traditionnels, mais qui pourront être aménagées pour autoriser conditionnellement l'implantation de professions médicales et paramédicales.

J'insiste sur la typologie des activités libérales en question qui relèveront de cette nouvelle sous-destination. Il faudra donc déterminer collectivement à la fois la situation de vacance commerciale du local concerné et l'absence de perspective de reprise. Parce que je rappelle que les rez-de-chaussée commerciaux ont d'abord vocation à accueillir des commerces. Mais dans les cas où ce n'est manifestement plus opportun et en tout cas pas crédible au regard du marché et de la demande, on est tout à fait favorable à cette idée qui a été mise à l'instruction d'ores et déjà.

Avec votre autorisation, je souhaiterais un retrait du vœu. Nous y travaillerons collectivement dans le cadre des discussions sur le règlement en arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Madame MONTANDON, au vu de ces éléments, le vœu n° 72 est-il retiré ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je le maintiens, parce que la perspective annoncée est bien trop lointaine.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 72, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 72 est repoussé.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au couvent Reille.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 73 relatif au couvent Reille dans le 14e arrondissement.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Dans le 14e arrondissement, sur 1 hectare, un couvent et une chapelle, témoins de l'architecture du début du XXe siècle, créés par les sœurs franciscaines de Marie et côtoyant un vaste jardin de 4.400 mètres carrés, fait actuellement l'objet d'un projet immobilier de la part d'IN'LI. Grâce à la mobilisation des habitants, qui est forte, et à celle des élus de mon groupe dans le 14e arrondissement, qui ne l'est pas moins, une demande de permis de construire déposée en octobre 2019 et visant à la création de 150 logements pour une surface de 9.000 mètres carrés, a été refusée au motif principal du respect insuffisant de l'espace vert protégé au P.L.U.

Compte tenu de la nécessité de stopper la densification du 14e arrondissement, compte tenu aussi des exigences du "Plan Climat" et des réflexions en cours sur la révision du P.L.U., par ce vœu, nous demandons à la Ville de bien vouloir étudier avec IN'LI la réalisation d'un projet alternatif à celui de la réalisation d'un ensemble immobilier sur ce site. Si ces discussions ne devaient pas aboutir, de refuser tout permis de construire qui aboutisse à la réalisation d'un projet immobilier qui se traduise par une densification de l'espace, sur le fait de ne pas rénover les bâtiments existants et de ne pas préserver l'intégralité des 4.400 mètres carrés de l'espace vert protégé, tel qu'inscrit au P.L.U.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

Mme PETIT, maire du 14e arrondissement, a demandé la parole.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Je pense que M. le premier adjoint pourra largement compléter mes propos, mais je voulais juste corriger certaines erreurs et certains mensonges aussi qui viennent d'être prononcés par Mme CARRÈRE-GÉE.

D'abord, Madame CARRÈRE-GÉE, vous avez quand même découvert le dossier en toute démagogie à l'occasion des élections municipales il y a un an. Vous auriez dû savoir que, huit mois avant, j'avais déjà émis un premier avis défavorable et que le dépôt du permis de construire avait fait l'objet d'un refus. Il a fait l'objet d'un deuxième refus. Nous travaillons actuellement avec les nouveaux propriétaires de cette parcelle et avec la Direction de l'Urbanisme et la Direction des Espaces verts, également avec les habitants, et l'architecte des Bâtiments de France, pour le dépôt d'un troisième permis de construire.

Je voudrais d'ailleurs saluer vraiment le travail très précis qui ne vise qu'à une seule chose justement : protéger, voire développer, parce que vous le verrez, si vous connaissiez si bien les dossiers - parce que l'on ne vous a jamais vue dans les réunions publiques qui ont eu lieu sur ce sujet - vous sauriez déjà que le deuxième permis refusé agrandissait les espaces verts. Et puis, ce n'est pas un projet de promoteur immobilier. Dedans, il y a du logement intermédiaire, celui pour lequel vous n'arrêtez pas de nous réclamer dans les différents projets de logements abordables que vous refusez à longueur d'année. Il y a du logement intermédiaire pour les classes moyennes, et puis, également un foyer pour des jeunes adolescents au titre de la protection de l'enfance.

Je laisse Emmanuel GRÉGOIRE compléter ce sujet.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame CARRÈRE-GÉE, Mme la maire du 14e arrondissement, Carine PETIT, évidemment, d'accord - cela ne surprendra personne - avec la maire du 14e arrondissement. Ce que vous dites, Madame CARRÈRE-GÉE, est factuellement faux. Il n'y a pas 4.400 mètres carrés. Allez sur place, vous l'auriez vu. Il y a à peine plus de 3.000 mètres carrés, parce que le reste a été bétonné.

C'est un projet magnifique, qui prévoit une réhabilitation d'ampleur du couvent et la conservation de la chapelle, la pérennisation de l'activité d'aide sociale à l'enfance du foyer avec un déménagement dans le couvent rénové, la conservation et la protection du petit bois, le développement et la requalification de l'espace vert protégé qui sera agrandi - plus 1.700 mètres carrés de pleine terre végétalisée - et un projet de logements avec une mixité sociale exigeante et de qualité.

Quand on voit les "bullet points" de ma petite note, je me rends compte que tout est parfait, sauf un : le projet de logements sociaux avec une mixité sociale. C'est simplement cela, la réalité. Comme par hasard, vous vous y opposez.

Vous savez très bien qu'un premier projet a été déposé en 2019. Il ne nous allait pas. La maire du 14^e arrondissement a été particulièrement mobilisée. Pour l'améliorer, nous avons augmenté les surfaces de pleine terre végétalisée, diminué les surfaces d'emprise au sol des bâtiments et permis la création d'espaces partagés. Je le dis avec d'autant plus de clarté et de conviction que j'étais encore, il y a 3 semaines à peine, même pas, il y a 2 semaines à peine, sur le site, qui est magnifique, tout à fait atypique et méconnu - c'est bien dommage que ce soit si méconnu - pour le lancement de la nouvelle version de la "Charte de l'occupation temporaire", que nous avons lancée avec les partenaires qui vont accueillir et animer ce site dans les mois qui viennent avant que le projet ne soit lancé, notamment "Plateau urbain", avec l'accueil d'artisans, d'artistes, d'associations et de structures de l'économie sociale et solidaire qui sont sur site.

Bref, je souhaite à ce projet d'occupation temporaire une aussi belle vie que "Les Grands Voisins". Cela nous permettra de prendre le temps de faire un beau projet sur cette parcelle, dite désormais "Village Reille".

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 73 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 73 est repoussé.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au caractère unique et aux commerces culturels du quartier Saint-Germain-des-Prés.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 74 relatif au caractère unique du quartier Saint-Germain-des-Prés, ainsi qu'au caractère unique de ses commerces culturels.

La parole est d'abord à Mme Catherine DUMAS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais présenter ce vœu au nom de Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement, du Conseil du 6^e arrondissement et également des élus du groupe Changer Paris.

Il s'agit de rappeler par ce vœu - vous venez de le dire vous-même - le caractère unique et la renommée internationale du quartier de Saint-Germain-des-Prés, de rappeler également le nombre de lieux emblématiques qui se trouvent dans ce quartier, le nombre considérable de commerces culturels - librairies, galeries de toutes natures, maisons d'édition - qui, évidemment, ont particulièrement souffert de la crise sanitaire.

Ce quartier est vraiment très emblématique de Paris. Il faut tout faire pour en préserver l'écosystème, qui est unique, et bien sûr refuser la "touristification" de ce secteur, ce qui d'ailleurs rejoint la volonté de la Mairie de Paris, et y développer un tourisme vertueux. Alors que différentes politiques ont été initiées par la Mairie de Paris depuis un an autour du P.L.U., de la démarche "Embellir mon quartier" et aussi de la zone à trafic limité, ces politiques s'ajoutant les unes aux autres sans parfois beaucoup de cohérence, dans ce cadre, Jean-Pierre LECOQ et le Conseil du 6^e arrondissement souhaitent réaffirmer par ce vœu le caractère unique de Saint-Germain-des-Prés, la fragilité de son écosystème culturel, le refus d'un tourisme de masse, et surtout, demandent que des délais supplémentaires soient consentis par la Mairie de Paris pour que les études et les consultations nécessaires à ces différents projets soient menées à bien.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame DUMAS.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame DUMAS, je peux tout à fait reconnaître votre amour pour Saint-Germain-des-Prés et, je vous le dis, partagé. Simplement, dans le rôle qui est le mien d'adjoint à l'urbanisme et de premier adjoint, je porte la même affection et la même passion à tous les quartiers de Paris. Il n'est pas audible qu'un seul quartier de Paris, aussi beau soit-il, bénéficie de mesures dérogatoires. Il y a des procédures sur tous les éléments que vous avez engagés, des consultations, des délais pour les mises en œuvre. Si Saint-Germain-des-Prés est unique, tous les quartiers de Paris sont uniques. Et donc, ce sera une proposition de retrait pour veiller à une attention égale pour tous les quartiers parisiens.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame DUMAS, au vu de ces éléments, le vœu est-il retiré ? Il ne l'est pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 74 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 74 est repoussé.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au mur végétal des 4 et 6, rue Louis-Braille (12e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 75 relatif au mur végétal des 4 et 6, rue Louis-Braille, dans le 12e arrondissement.

Pour le présenter, la parole est d'abord à Mme Catherine IBLED, du groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce vœu fait écho à une situation qui nous a été révélée par Laëtitia AVIA, députée, laquelle est particulièrement mobilisée aux côtés des riverains. Dans le 12e arrondissement, au sein de la cour des immeubles des 4 et 6, rue Louis-Braille, figure un mur végétal exceptionnel, vieux de plus de 30 ans, que les riverains surnomment "l'oasis verte". Cette oasis verte a fait l'objet d'un rapport de la "Ligue pour la protection des oiseaux", qui a identifié en son sein plus d'une cinquantaine de couples d'oiseaux nicheurs, notamment des mésanges, des moineaux, des rouges-gorges, des pipistrelles. Autant d'espèces qui sont soit à surveiller, soit à protéger, au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés.

Cette oasis verte, source de fraîcheur, considérable en milieu urbain, ne saurait être négligée dans cet arrondissement très dense. Ce mur végétal est aujourd'hui menacé de destruction dans le cadre d'un énième projet validé par un permis de construire, qui, de toute évidence, n'a pas pris en considération les ravages écologiques, qui revient à supprimer l'habitat d'espèces protégées, en toute méconnaissance des dispositions de l'article L. 411-1 du Code de l'environnement.

Depuis plus de 3 ans, les riverains se battent pour maintenir ce trésor de biodiversité. Le silence des élus est malheureusement assourdissant. Je vous rappelle que la biodiversité a été proclamée citoyenne d'honneur de la Ville de Paris en 2016. Les titres honorifiques, c'est bien, mais les actions, c'est mieux.

Avec les élus de mon groupe, nous demandons que la protection de la biodiversité soit un impératif dans les projets immobiliers et urbains de Paris. Que la Ville prenne l'engagement de protéger la biodiversité et l'habitat des espèces protégées nichées aux 4 et 6, rue Louis-Braille, en interdisant la destruction du mur végétal qui les abrite. Enfin, que la Ville mette en œuvre les actions nécessaires afin de favoriser la protection de la biodiversité et des espèces protégées dans tout projet de construction urbaine à Paris.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame IBLED.

Madame la Maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, Madame IBLED, le projet dont il est question ici a fait l'objet d'un permis de construire accordé en 2017, qui, lui-même, se voit opposer actuellement un recours en cours d'examen par la justice.

Je ne dispose, par ailleurs, d'aucun élément émanant de la Ligue pour la protection des oiseaux sur le sujet. En l'absence de ces éléments et en présence de ce recours, nous ne disposons pas à ce stade de réel levier permettant, le cas échéant, d'agir sur ce projet, même si je vous rejoins évidemment sur le fond, à savoir sur l'indispensable défense de la biodiversité et la protection de la végétation existante, que j'espère le prochain P.L.U., dont nous avons engagé la révision dès le début de ce mandat, permettra de renforcer.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, Madame la Maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, je suis un peu surpris que le sujet n'arrive que maintenant. Laëtitia AVIA, dont je sais que vous ne vous faites ici que la télégraphiste, a été élue en 2017. Laëtitia AVIA a été élue en 2017. Si elle avait commencé à travailler en 2017 et pas à 6 mois de l'élection, peut-être aurait-elle eu le temps d'échanger...

Oui, un peu de mépris. J'ai beaucoup de mépris pour la démagogie. Beaucoup de mépris pour la démagogie. Je lui dirai. Quand on se réveille à 6 mois de l'élection en faisant porte-à-porte "les fonds de tiroir" pour ramasser toutes les histoires qui passent, je suis désolé, cela s'appelle de la démagogie.

Ce dossier est clairement un mauvais dossier. Ce permis de construire n'aurait pas dû être délivré en l'état. Simplement, la connaissance que nous avons de la végétalisation sur place était très partielle et l'instruction technique ne permettait pas de le voir. Mais le permis a été déposé parce qu'il était conforme au P.L.U.

Excusez-moi, comme ce sujet est régulièrement évoqué, j'espère que nous aurons tous le même enthousiasme pour adopter le futur P.L.U., parce que tant que nous n'avons pas adopté un nouveau P.L.U., c'est le P.L.U. actuel qui s'applique.

Nous sommes, comme l'a dit Emmanuelle PIERRE-MARIE à l'instant, dans une phase de contentieux administratif, avec une instance en attente devant le Conseil d'Etat qui devra rendre un avis en fin d'année. Nous n'avons pas de voie de droit pour faire obstacle à ce projet. Mais cela fait partie des sujets qu'il faudra incontestablement mieux protéger dans le futur P.L.U.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame IBLED, le vœu est-il maintenu ?

Mme Catherine IBLED. - Juste pour rappeler à M. Emmanuel GRÉGOIRE que je ne suis pas télégraphiste, mais élue au même titre que lui. Et donc, je maintiens le vœu car que le Conseil d'Etat n'est en rien saisi sur la question du mur végétal. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Le vœu n° 75 du groupe "Indépendants et Progressistes" étant maintenu, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 75 est repoussé.

Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un soutien à Mila.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons désormais au vœu n° 76 relatif à un soutien à Mila.

La parole est tout d'abord à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ce vœu est présenté au nom du groupe "Indépendants et Progressistes" et par Maud GATEL, la présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes. A l'initiative d'élus d'arrondissement, comme Guillaume POITOUX, dans le 11e arrondissement, et David AMIEL, dans le 15e arrondissement.

Ce vœu est un vœu pour la liberté d'expression.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pardon, Monsieur BOURNAZEL.

Je vous invite vraiment à écouter l'orateur sur un sujet qui le mérite, comme tous, mais qui le mérite.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ce vœu est un vœu pour la liberté d'expression, pour nos fondamentaux démocratiques, pour nos principes républicains. C'est un vœu pour la dignité de Mila. Mila harcelée, menacée, victime de menaces de mort, de propos d'une rare violence, de propos racistes, lesbophobes, misogynes, sexistes. Prisonnière dans son propre pays. Hier, ces agissements ont d'ailleurs été condamnés par la justice.

Je voudrais rappeler de manière solennelle que la liberté d'expression est définie dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, qui dispose que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Je voudrais également rappeler que la liberté d'expression est aussi définie et protégée par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme. Cette liberté d'expression constitue l'un des fondements essentiels d'une société démocratique.

Enfin, je voudrais rappeler que le Conseil constitutionnel a réaffirmé en 1994 que la liberté d'expression était une "liberté fondamentale d'autant plus précieuse que son existence est l'une des garanties essentielles du respect des autres droits et libertés".

Tout cela pour dire que nous représentons ici les Parisiennes et les Parisiens. Nous représentons Paris. Paris est la capitale dans le monde de la liberté, de la tolérance, où chacun est venu conquérir son droit de vivre sa vie comme il l'entend. Paris doit être aux côtés de Mila. Paris doit être aux côtés de la liberté d'expression.

Je voudrais, pour conclure, citer Charb, qui disait : "En France, la liberté d'expression n'est pas assez utilisée par celles et ceux qui ont les moyens de s'en servir". Mila s'en est servie. Je pense notamment à celles et ceux qui sont tombés pour s'en être servi.

Parce que c'est Paris, votons à l'unanimité ce vœu pour Mila, pour la liberté d'expression.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Pour vous répondre, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Député, nos lois sont claires : elles permettent le droit au blasphème, à la critique, à la caricature des religieux. En cela, nous ne pouvons nous résoudre à ce qu'une jeune adolescente vive harcelée et menacée sous prétexte des opinions qu'elle a émises.

Nous ne pouvons accepter qu'une adolescente, dont aucun des propos n'est sous le coup de la loi par ailleurs, soit une cible pour ceux dont l'idéologie et la haine n'ont rien en commun avec les valeurs de la République, avec les valeurs de Paris. Notre devoir comme élus, mais aussi comme citoyens, est de permettre à chacun et à chacune de continuer à penser, à parler et à vivre librement, comme l'a déjà rappelé à maintes reprises la Maire de Paris et comme notre Conseil a eu l'occasion de le rappeler à maintes reprises.

C'est pourquoi l'Exécutif propose que ce Conseil de Paris, en reprenant votre vœu favorablement avec un amendement, apporte son soutien unanime à Mila face au déferlement de violence dont elle a été victime et rappelle son attachement indéfectible à la liberté d'expression. Et donc, j'émettrai un avis favorable avec un amendement.

L'amendement, je le précise pour qu'il soit clair, parce qu'il vise notamment à préciser une forme très contemporaine de la haine et du harcèlement. Vous aviez, dans votre vœu, une phrase : "Le Conseil de Paris apporte son soutien unanime à Mila face au déferlement de violence dont elle est victime et rappelle notre attachement indéfectible à la liberté d'expression", par : "Le Conseil de Paris réaffirme son engagement en faveur de la lutte contre les violences sous toutes leurs formes et notamment celles subies dans le cadre de cyberharcèlement, et apporte, comme à l'ensemble des victimes de tels faits, son soutien unanime à Mila face au déferlement de violences dont elle est victime. Le Conseil de Paris rappelle son attachement indéfectible à la liberté d'expression".

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous avons été saisis d'une demande d'explication de vote par le groupe Changer Paris.

Madame Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, Mila est devenue malgré elle le symbole de la régression que nous voyons en matière de liberté d'expression dans notre pays. Sur les bancs du groupe Changer Paris, nous avons condamné unanimement les attaques abjectes dont elle avait fait l'objet et avons regretté que cela ne soit pas le cas sur tous les bancs. Mais je dois dire qu'à la lecture de ce vœu, j'ai eu un sentiment de malaise.

Car de qui parlons-nous au juste ? Nous parlons d'une adolescente vouée à vivre dans la peur, menacée de mort, victime de propos discriminatoires après un vif échange sur les réseaux sociaux dans lequel elle avait critiqué l'islam. Menacée de mort en France au XXI^e siècle pour avoir critiqué sur les réseaux sociaux une religion, la triste réalité est celle-ci. Les réseaux sociaux, réceptacle d'un simulacre de démocratie. Les réseaux sociaux, ces nouveaux jeux du cirque où le déferlement de haine et le lynchage médiatique sont la règle.

Mais pourquoi porter ce sujet ici et pas aussi auprès du Gouvernement que vous soutenez ? Car, ce que vit cette jeune fille depuis bientôt 18 mois, c'est en partie l'échec de ce Gouvernement, à qui il revient de protéger tous les Français et de garantir leurs libertés. C'est le principe même du contrat social.

Je rappelle qu'elle a dû être exfiltrée de son établissement scolaire par le Ministère de l'Éducation nationale, puis envoyée dans un établissement militaire, puis à nouveau exfiltrée de cet établissement, pour être finalement contrainte de suivre les cours par correspondance. Ce fut cela, sa vie, depuis 18 mois : la peur.

Si nous nous réjouissons de la condamnation avant-hier de certains de ses agresseurs et de l'évolution de la législation intervenue il y a peu pour mieux combattre le cyberharcèlement, nous ne pouvons tolérer qu'en France une adolescente puisse être privée de sa liberté et ne puisse vivre sa vie comme elle l'entend, alors même - comme vous l'avez rappelé, Monsieur le premier adjoint - qu'elle n'a commis aucun crime.

C'est pourquoi, même si nous avons un fort doute sur les véritables raisons qui vous ont poussé à écrire ce vœu, nous le voterons au nom de la responsabilité qui est la nôtre de défendre partout et pour tous la liberté d'expression dans notre pays.

Je vous remercie, Monsieur le premier adjoint, de l'avoir amendé.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame TYSSANDIER.

Monsieur Rémi FÉRAUD, pour une explication de vote du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je veux saluer le dépôt de ce vœu au Conseil de Paris. Je pense que nous sommes dans notre rôle, Paris capitale de la liberté. Nous sommes dans notre rôle en délibérant sur ce vœu aujourd'hui. Une partie de ceux qui menacent Mila sur les réseaux sociaux ont été condamnés hier, mais nous savons que le harcèlement et les menaces de mort continuent contre cette jeune fille. Pour nous, la laïcité est une valeur absolument essentielle et qui ne peut en aucun cas être remise en cause. Elle consiste dans la liberté de croire ou de ne pas croire. Elle consiste aussi dans le droit à critiquer les religions sans jamais appeler à la haine.

C'est pourquoi, sans aucune réserve, sans ajouter aucun "mais" ni aucun "et" en moins, les membres de notre groupe voteront le vœu qui nous est proposé.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD. Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 des groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2021, V. 250).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par Mme MONTANDON relatif à l'emprise du garage situé 42-48, rue de Picpus (12e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons aux vœux n° 77 et n° 77 bis relatifs à l'emprise du garage situé 42-48, rue de Picpus, dans le 12e arrondissement.

La parole est d'abord à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je me fais le relais du vœu du conseil de quartier.

Considérant la rareté des grands terrains disponibles dans le quartier Nation-Picpus pouvant permettre l'aménagement d'équipements publics importants et utiles pour les habitants,

Considérant l'étude de l'APUR d'avril 2018 relative à l'Université Paris 3 et le Plan local d'urbanisme actuellement devenu obsolète et faisant l'objet d'une révision en cours,

Considérant les besoins d'équipements publics de proximité dans le quartier et notamment devant faire l'objet d'un diagnostic approfondi pour le futur P.L.U. bioclimatique,

Considérant la demande d'une opération mixte formulée par le conseil de quartier dès l'enquête publique pour la modification du P.L.U. intervenue en 2016 et adaptée aux évolutions de ce quartier qui se densifie, dont l'intérêt sera renforcé par l'ouverture de l'Université Paris III,

Considérant la remise à plat nécessaire du projet immobilier actuellement à l'étude prévoyant près de 27.000 mètres carrés de surfaces de bâtiment, soit R+8 ou R+9, et portant sur l'emprise de ce grand garage d'une superficie de près de 1 hectare constituée de différentes parcelles,

Le conseil de quartier émet le vœu suivant :

De surseoir rapidement à la mise en œuvre du projet à l'étude afin de permettre, en respect avec l'intérêt général du quartier, la définition d'un nouveau programme d'aménagement et d'équipements adapté du quartier et à l'impératif écologique et sanitaire, en limitant le risque d'îlot de chaleur ;

De préciser aussi, par une étude complémentaire actualisée de l'APUR en 2021, les besoins exprimés au cours des dernières années par les habitants ;

De prévoir sur cette base une véritable consultation publique ouverte de la population de ce secteur sur le nouveau programme, compte tenu des caractéristiques de ce site enclavé et de son potentiel raisonnable d'aménagement en respect des objectifs sociaux et bioclimatiques nécessaires ;

Et enfin, d'articuler au pôle universitaire voisin la définition de ce nouveau programme mixte et la gestion future des équipements publics de proximité pour répondre aux futurs besoins des étudiants, ainsi en termes de diversité d'usages intergénérationnels avec les habitants du quartier.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame MONTANDON.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous avons eu l'occasion aussi de discuter à maintes reprises du projet situé rue de Picpus, d'y travailler avec le conseil de quartier, les riverains. D'ailleurs, le projet a beaucoup évolué. La concertation n'est pas finie. Nous aurons l'occasion, dans les semaines qui viennent, de présenter un projet abouti qui tiendra compte des observations qui ont été formulées.

Je sais le stress et les inquiétudes que peut susciter ce projet. Je rappelle quand même qu'actuellement, c'est un immense hangar et une propriété privée. A moins que le propriétaire ne soit animé d'une grande générosité, il n'a pas l'intention d'en faire un jardin et d'en confier l'usage aux Parisiens. Nous sommes donc bien vers un usage mixte, que nous travaillons notamment avec l'ouverture d'un jardin. Puis, dans la programmation de ce projet, il y a des choses qui sont utiles au quartier. Nous veillons à ce que cela se fasse dans un cadre soutenable pour l'intérêt du quartier Nation en particulier, puis dans l'intérêt du 12^e arrondissement et de Paris de façon plus générale.

Le travail est en cours. Je proposerai donc un retrait du vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif, qui souligne la méthode que nous avons adoptée et qui porte ses fruits.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues, ce n'est certes pas moi qui prends les gens pour des imbéciles. C'est mal me connaître et j'ai trop de respect pour cela, Madame MONTANDON. En revanche, nous avons pu le constater au dernier Conseil d'arrondissement : ce n'est pas votre cas.

Le vœu qui nous est soumis ici reprend en tout point un vœu que le conseil du quartier Nation-Picpus avait adressé à la mairie et que nous avons, conformément à notre règlement intérieur, évoqué au cours d'une suspension de séance lors de notre dernier Conseil d'arrondissement. Ce qui a permis d'apporter certaines réponses au conseil de quartier.

Par ailleurs, nous rencontrons les riveraines et riverains dans quelques jours, comme vient de l'expliquer Emmanuel GRÉGOIRE. Vous le savez, cela a été l'une des premières annonces après le début de cette mandature : nous avons obtenu du porteur de projet concerné le retrait du permis de construire qu'il avait initialement déposé, alors qu'il n'était en rien dans l'obligation de le faire, afin qu'un long travail de concertation dans une optique de dédensification du bâti, d'augmentation des surfaces de pleine terre et d'amélioration du projet bâtiminaire, puisse s'engager.

Une réunion publique a été organisée, malgré les contraintes sanitaires, en septembre 2020. Puis, 5 ateliers de travail se sont tenus entre novembre et mars 2021 avec l'association de riverains, le conseil de quartier, les copropriétés proches, le porteur de projet et, bien sûr, la Ville. Le lien a par ailleurs été établi entre le porteur de projet et l'université Sorbonne Nouvelle - Paris III - cela fait un peu "old school" - de la prochaine installation de celle-ci sur le secteur. Afin d'identifier des synergies de convergence, le promoteur a ainsi pu écouter l'ensemble des parties prenantes. Il travaille à un nouveau projet plus adapté à la prise en compte de leurs attentes ainsi qu'à des orientations retenues dans le cadre de la révision en cours du P.L.U. afin d'aller vers un P.L.U. bioclimatique.

Nous nous sommes engagés à ce qu'une grande réunion publique soit à nouveau organisée avant le dépôt du permis de construire quand ce travail aura avancé, et nous tiendrons notre engagement. Nous restons évidemment vigilants quant au respect de diverses exigences, que nous rappelons dans le vœu qui vous est proposé par l'Exécutif, au profit duquel je vous propose de retirer celui que vous avez déposé.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Concernant le vœu n° 77 qui a été déposé par Mme MONTANDON en son nom propre, nous avons été saisis d'une demande d'explication de vote par le groupe Changer Paris portée par M. Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu décrit dans ses considérants les fortes attentes des habitants du quartier Nation-Picpus : un besoin d'équipements publics, de jardins, d'espaces de respiration. Le transfert de la Sorbonne Nouvelle sur le site du campus Nation va se traduire par l'arrivée de 17.000 étudiants, de plus de 700 enseignants-chercheurs, d'environ

1.000 chargés de cours et de 600 personnels administratifs. La proximité immédiate de la parcelle du garage Nation-Picpus avec l'université implique que la programmation de ce futur projet soit en cohérence avec l'université et les besoins des habitants.

Un rapport de l'APUR de 2018, sur lequel s'appuient les conseillers de quartier, avait pointé un manque d'anticipation de l'arrivée des étudiants et personnels dans ce quartier. Je cite : "L'environnement proche du campus ne propose pas aujourd'hui de services propres à répondre aux besoins des 6.000 étudiants et personnels". En bref, nos vœux, ainsi que les interventions nombreuses de Valérie MONTANDON pour demander un projet dédensifié, des emprises terrestres plus grandes, des hauteurs d'immeubles moins élevées, des équipements et jardins publics et d'une modification du P.L.U. ont toujours été refusés.

Le projet, soi-disant revu, l'a été à la marge. Les surfaces de plancher demeurent à 27.000 mètres carrés. Le nombre de bâtiments reste identique et les hauteurs élevées. Ce projet ne répond ni aux attentes des habitants, ni aux enjeux environnementaux, car il accentue le phénomène d'îlot de chaleur. En effet, la surface...

En effet... merci, cher collègue.

En effet, la surface d'échange thermique sera supérieure à la configuration du garage actuel. Les fortes hauteurs envisagées augmenteront aussi l'exposition directe des étages, et donc, la température. Vous vous orientez donc vers un projet qui va augmenter le phénomène d'îlot de chaleur urbain dans un quartier composé d'un public sensible, avec des écoles maternelles élémentaires, des hôpitaux et E.H.P.A.D.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Monsieur OLIVIER, je vous invite à aller vers votre conclusion.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Voilà pourquoi nous voterons pour ce vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Madame MONTANDON, le vœu n° 77 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Valérie MONTANDON. - Il est maintenu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 77, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 77 est repoussé.

Avant de passer au vœu n° 77 bis de l'Exécutif et à son vote, explication de vote par Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu du conseil de quartier que nous venons de débattre demande qu'il y ait une attention particulière sur l'impact environnemental du projet, notamment sur les îlots de chaleur urbains, mais aussi une approche approfondie sur le besoin d'équipements publics en lien avec l'arrivée des étudiants de la Sorbonne Nouvelle.

Vous devez comprendre que le projet tel qu'envisagé accentue le phénomène d'îlot de chaleur. Certes, le garage Nation actuel est aussi un îlot de chaleur. Mais, pour vous donner une comparaison, il a pour l'instant une faible hauteur, son toit est clair et réfléchit la lumière. On pourrait le comparer, par exemple, à une petite plaque chauffante. Mais le projet que vous êtes en train d'envisager, celui de 12 bâtiments avec 9 étages, on pourrait plutôt le comparer à un grand radiateur en fonte. Donc, vous voyez, entre la petite plaque chauffante et le grand radiateur en fonte, il y a une différence.

En effet, comme l'a dit mon collègue Jean-Baptiste OLIVIER, ce sont ces hauts étages qui vont accentuer l'exposition solaire directe. En plus, il manque énormément de ventilation en raison de la densité et de la création de 12 étages. Là encore, la surface d'échange thermique, c'est-à-dire le déroulé des façades - et il y en a beaucoup parce qu'il y a 12 bâtiments - sera considérablement plus élevée. Vous ne répondez pas à cet enjeu.

En ce qui concerne les équipements publics, c'est pareil. Vous faites allusion à la "Maison Mariani". Mais, en fait, elle est prévue quasiment depuis le début. La crèche aussi, c'est une bonne chose. Mais, enfin, est-ce que cela répond à l'attente des 17.000 étudiants qui vont arriver dans le quartier ? Je ne suis pas sûre.

Enfin, dans votre vœu, je vous le dis vraiment : il n'y a aucune avancée, aucune garantie. Je dirais même qu'il y a moins de garanties que les légères avancées qu'ont réussi à obtenir les habitants lors de la dernière consultation. Quid de la surface plancher ? Vous n'en parlez pas. Vous parlez de 9 étages. Mais ce n'est pas une avancée puisque certains bâtiments avaient été apparemment limités à 6. Donc, vous voyez, il n'y a aucune garantie. En plus, il y a énormément d'imprécisions puisque vous parlez d'une grande partie consacrée à un jardin. Qu'est-ce que cela veut dire : "une grande partie" ? Parlez en mètres carrés ou en pourcentage.

Mais, là, vous comprenez bien qu'avec des considérants et l'"autosatisfecit" de la Mairie, que vous ne devriez pas avancer parce que vous n'avez pas réussi grand-chose, et en plus le fait que vous êtes complètement décalés par rapport au vœu d'origine, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame MONTANDON.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 77 bis de l'Exécutif, avec un avis bien sûr favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 251).

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en avons terminé avec les travaux de la 5e Commission.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Emmanuel COBLENCE, Président de la 6e Commission.

Emmanuel, allez-y.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'agenda de notre 6e Commission était particulièrement copieux. Je serai, pour ma part, aussi bref que possible.

Nous avons eu l'occasion de débattre en profondeur de deux dossiers bien connus dans ce Conseil. D'une part, la création de l'Académie du Climat, projet essentiel de la mandature permettant de répondre à l'appel de notre jeunesse et à l'urgence de la transition écologique. Cette académie sera un lieu d'apprentissage et d'action permettant une variété de parcours pédagogiques. L'installation de capteurs CO2 dans les établissements scolaires et de petite enfance, d'autre part. Un dispositif très important dans la lutte contre la pandémie, expérimenté ces dernières semaines avec la pose de 500 capteurs. Le dispositif sera évalué à la mi-juillet en vue de son déploiement pour la prochaine année scolaire.

Je remercie Patrick BLOCHE pour les explications détaillées données à la Commission sur ces deux sujets.

Les adjoints ont par ailleurs présenté les principaux projets de délibération à l'ordre du jour de notre Conseil. Parmi les projets de délibération jeunesse, Hélène BIDARD a notamment insisté sur les DJS 119 et 122 qui concernent le "pass jeune" d'accès à la culture et l'ouverture de la "Maison de la Jeunesse".

Dans le champ scolaire et des familles, Patrick BLOCHE a insisté sur le projet de délibération DASCO 83 et le projet éducatif de territoire, plus vaste, mieux décliné et qui concerne désormais les enfants de 0 à 16 ans. Le projet de délibération DASCO 5 sur le forfait aux collèges parisiens privés, celui sur la restauration scolaire, et le DFPE 198 sur les services parisiens aux familles, ont été longuement discutés.

En ce qui concerne la petite enfance, Céline HERVIEU a insisté sur les constructions bois parfois démontables menées par la DFPE, constructions qui valorisent le réemploi des matériaux, la réduction des nuisances et la rapidité du temps de construction, et qui lui ont valu de recevoir plusieurs prix.

Marie-Christine LEMARDELEY a insisté sur les projets de délibération DAE 76, 109 et 137, soutenant respectivement les réseaux de l'économie sociale et solidaire à Paris, les espaces de "coworking" à destination du public handicapé, et le Pavillon santé des femmes à l'Université de Paris.

Enfin, Dominique VERSINI a pu détailler 3 projets de délibération dans le cadre de notre belle politique de protection de l'enfance.

Voilà, chers collègues, le compte rendu succinct des échanges de la 6e Commission.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2021 DDCT 13 - Subventions (268.000 euros) à 14 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 13. Il s'agit de subventions à hauteur de 268.000 euros à 14 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains.

La parole est à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous sommes à Paris particulièrement concernés par le phénomène extrêmement complexe qu'est la question prostitutionnelle. Complexe parce qu'il est difficile à quantifier, à définir et ne recouvre pas qu'une seule réalité. On sait, malgré ces difficultés et grâce au travail de longue durée que nous menons assidûment sur la question, que le phénomène prostitutionnel à Paris est un problème du droit humain, puisque l'on a réussi, grâce à des études, à évaluer que 93 % des personnes prostituées à Paris sont d'origine étrangère. On sait aussi que, dans ce public, on trouve de plus en plus de personnes mineures ou de jeunes majeurs, des jeunes isolés dont le parcours migratoire est sujet à des prédateurs, à l'insertion contrainte ou manipulée dans des réseaux de traite. C'est un problème éminemment national qui interroge sur la prise en charge par les pouvoirs publics, par l'Etat, de publics vulnérables et de mineurs laissés pour compte.

D'ailleurs, je rappelle que la présomption de minorité, qui permet des mises à l'abri, fait partie du cadre juridique de la politique migratoire en France. Bien que la pratique soit plutôt à la dissuasion, le droit est ce qu'il est et il a une raison d'être. N'en déplaise à ceux qui parfois se disent républicains, mais n'ont cessé de remettre en cause les droits humains et fondamentaux qui sont les valeurs de notre République.

Je salue ainsi que notre Ville s'inscrive en opposition à ces attaques constantes aux droits humains que constitue la politique de répression migratoire. Ce projet de délibération en est un levier. Il est un véritable salut pour ces femmes et ces hommes, jeunes ou non, qui sont enrôlés dans la traite prostitutionnelle parce qu'ils sont vulnérables. Ces subventions, ce travail avec les associations, prouvent la continuité de notre engagement pour les droits humains, pour la mise à l'abri, pour la création de sortie de prostitution pour les personnes qui le souhaitent, pour l'hébergement, pour l'accompagnement social, pour la santé et la prévention des risques.

C'est une véritable politique publique de solidarité qui contraste tout particulièrement avec l'absence de mesures prises par le Gouvernement dans la période aussi dramatique qu'a été la crise sanitaire pour ces publics. Nous avons pu lire dans la presse des témoignages terribles de prostitués qui ont perdu la vie pendant le Covid-19 dans des conditions terribles et dans la plus grande indifférence. Nous avons déjà agi l'an dernier par l'augmentation exceptionnelle des subventions allouées aux associations de terrain, et l'effort budgétaire se maintient. Je tiens ainsi à le souligner parce que l'on connaît les difficultés et le manque de soutien national à ces mesures.

Ce projet de délibération est le reflet d'une priorité donnée à l'aide aux personnes les plus exposées aux violences, issues de situations de grande précarité. C'est une fierté de voir que nous agissons avec constance sur la question. Le chemin est encore long, mais la volonté reste présente, et c'est en matière de politique publique une condition de progrès.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

Mme Hélène BIDARD, pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le système prostitutionnel est un système d'exploitation des populations les plus vulnérables, à 85 % des femmes, à 93 % des femmes étrangères - Nigérianes, Chinoises ou des pays de l'Est - pour ne pas dire des filles parfois extrêmement jeunes, selon les travaux parlementaires relatifs à la loi du 13 avril 2016. Vulnérables économiquement et socialement, vulnérables psychologiquement parce que très fréquemment exposées à des violences sexistes et sexuelles dans l'enfance et l'adolescence, vulnérables administrativement, vous l'avez dit, dans un pays où l'accueil des migrantes est devenu une honte internationale.

Le nombre de victimes est estimé à 30.000 en France, selon l'Etat, mais nous savons que le phénomène est sous-estimé. Impossible, par exemple, de chiffrer des actes sexuels extorqués à des personnes très précaires en échange d'un toit ou de ressources pour poursuivre leurs études.

Nous avons atteint, dans les dernières années, un niveau d'alerte maximum concernant la prostitution des mineurs et des jeunes. Une récente enquête, réalisée par l'observatoire des violences à l'encontre des femmes en Seine-Saint-Denis, révèle que l'immense majorité des mineures prostituées ont connu avant des violences sexuelles, ont été confrontées aux violences conjugales et intrafamiliales, à l'inceste, et dans 100 % des cas, étaient en situation de précarité sociale et de rupture familiale.

Plusieurs missions d'information à l'échelle nationale sont en cours, mais, selon les associations, entre 6.000 et 10.000 mineurs seraient prostitués dans notre pays. Selon la C.N.C.D.H., cela toucherait toutes les catégories sociales. Les affaires concernant les mineurs sont en tout cas en nette augmentation en France, selon le Sirasco, qui fait état de 21 affaires en 2015, contre 159 en 2020. Une soixantaine d'enquêtes seraient en cours à Paris.

Paris est très exposée à la prostitution dite "de rue" dans les lieux bien repérés comme les bois, la rue Saint-Denis, Belleville, Château-Rouge. Mais cela ne représente "plus" que 30 % de l'activité prostitutionnelle, le reste étant une prostitution "ubérisée" qui se développe sur les réseaux sociaux, se pratique dans les appartements loués, sur les plateformes de type Airbnb, Monsieur le Maire. La porte d'entrée est souvent une activité pré-prostitutionnelle, comme la vente de "nudes" ou l'escorting. Mais, dans la quasi-totalité des cas, il y a derrière un réseau criminel, qu'il

soit international, national ou microlocal, gérant de manière physique et dématérialisée l'activité prostitutionnelle. Le proxénétisme est la deuxième forme de criminalité la plus lucrative. Les profits sont estimés à 100 milliards d'euros par an dans le monde.

Chers collègues, il n'y a pas un parcours prostitutionnel qui ne rencontre pas de violence, qu'elle vienne des proxénètes ou des clients. Il serait dangereux d'en relativiser l'impact sur les personnes. Il suffit d'écouter les survivantes de la prostitution relater les viols, violences physiques, chantages et violences psychologiques subis, et les conséquences sur leur parcours de vie. C'est pour cette raison que la France et la Cour européenne des droits de l'Homme considèrent la prostitution comme une violence faite aux femmes.

Je rappelle que la lutte contre la prostitution et le proxénétisme est une compétence qui relève de l'Etat, que les associations d'accompagnement des victimes réclament un acte II de la loi de 2016, cette fois avec des moyens nécessaires pour son application à toutes les personnes victimes sur tout le territoire. Néanmoins, c'est dans le cadre de cette loi, la loi actuelle, et avec pour seul et unique objectif de soutenir les personnes prostituées, qu'elles soient ou pas dans un parcours de sortie, que la Ville de Paris agit.

Je vous propose, à travers ce projet de délibération, coporté avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Léa FILOCHE et Arnaud NGATCHA, de soutenir 14 associations pour leurs actions d'accompagnement des personnes prostituées, autour des priorités suivantes : la mise à l'abri et le soutien juridique dans les procès, la mise en place de parcours de sortie de la prostitution, notamment à l'insertion professionnelle, l'aide à l'hébergement, l'accompagnement social global des personnes en situation de prostitution et la prévention auprès des jeunes. Le montant proposé de 268.000 euros est quasiment identique à celui de 2020, que nous avons déjà augmenté pour faire face aux conséquences de la pandémie sur les personnes prostituées, qui ont été les grandes oubliées des mesures d'aide nationales, qui ont pu bénéficier au plus du travail de terrain maintenu par les associations, des distributions alimentaires ou des kits sanitaires de la Ville de Paris. J'ai moi-même interpellé la Préfecture plusieurs fois pendant le confinement à ce sujet, et j'ai reçu des fins de non-recevoir quand j'ai reçu des réponses.

Par ailleurs, je vous informe que je souhaite, avec les adjoints et adjointes concernés, que nous approfondissions particulièrement pendant ce mandat le travail de prévention auprès des jeunes. Bien sûr, je salue Dominique VERSINI et son plan dans ce cadre, notamment avec la formation des agents et des agentes, ainsi que la coordination du travail de terrain avec les autorités de l'Etat et les associations.

Je vous remercie donc de votre intervention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 13).

2021 DJS 72 - Subventions (167.500 euros), 6 CPO, 2 avenants à CPO et 5 CAO avec 31 associations de jeunesse (10e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 72. Il s'agit de subventions à 31 associations de jeunesse au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

La parole est à M. Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun.

La parole est à vous.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les jeunes Parisiennes et les jeunes Parisiens nous le prouvent chaque jour par leur dynamisme et leurs actions : ils ont envie de s'engager. Ils ont des causes à défendre, des valeurs à porter, un avenir à créer. L'implication et la participation des jeunes sont des éléments déterminants dans leur parcours de citoyen et dans leur socialisation. Ce désir d'engagement et de participation des jeunes à la vie publique traduit leur envie de prendre part aux décisions, de se sentir utile et d'améliorer les choses. La culture de l'engagement et le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes est une question centrale pour les politiques publiques. A nous, maintenant, d'être à leur écoute et de leur donner les moyens de leurs ambitions. Nous sommes fiers, à la Ville de Paris, de soutenir activement les associations œuvrant en faveur de la jeunesse.

Ce soutien peut prendre différentes formes, qu'il s'agisse d'une aide à la mise en place d'actions ciblées ou bien d'une participation au fonctionnement courant de ces différentes associations. En s'engageant, les jeunes acquièrent des compétences, des savoir-faire et des savoir-être qu'ils ou elles peuvent valoriser tout au long de leur parcours, notamment professionnel.

La crise sanitaire inédite de 2020 a engendré des difficultés accrues pour la jeunesse parisienne notamment. Dans ce contexte, la solidarité et l'engagement occupent une place prépondérante dans l'action de la Ville en direction des jeunes. La jeunesse exprime également un attachement fort à la notion de solidarité, qui s'exprime par une sensibilité croissante pour des formes d'engagement qui aboutissent à des résultats concrets.

La Ville de Paris a développé des partenariats avec plusieurs associations parisiennes œuvrant dans le champ de l'engagement, de la participation citoyenne et du renforcement du pouvoir d'agir. Ces partenariats sont formalisés dans nos conventions pluriannuelles d'objectifs tenant compte des objectifs poursuivis en matière d'engagement et de citoyenneté. Ces conventions permettent la continuité des actions et la pérennisation des liens noués avec les associations parisiennes, notamment par la Direction de la Jeunesse et des Sports et le réseau d'équipements et de services qu'elle anime sur le territoire, à savoir : centres "Paris Anim", espaces "Paris Jeunes", points "Information Jeunesse", etc.

A travers ces différentes associations, la Ville de Paris soutient l'engagement des jeunes, qui est une promesse d'avenir. Je souhaitais aussi saluer et remercier quelques associations du 20^e arrondissement qui font aussi, sur ce terrain, un très bon travail auprès et avec les jeunes.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Hamidou SAMAKÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Cher collègue, je vous remercie beaucoup pour votre intervention qui permet de mettre en lumière le soutien que nous proposons d'accorder à 31 associations parisiennes qui œuvrent pour accompagner et favoriser l'engagement des jeunes. Si nous partageons l'inquiétude liée à leur faible participation aux échéances démocratiques, notamment électorales, force est de constater que la jeunesse d'aujourd'hui n'a pas délaissé l'exercice de la citoyenneté et qu'au contraire, elle se mobilise pleinement et de différentes manières pour peser dans le débat public et participer aux choix d'avenir. Aujourd'hui, les jeunes s'emparent des outils numériques. Ils investissent les réseaux sociaux pour faire entendre leur voix et leurs revendications. Nous le constatons indiscutablement avec les mouvements "#MeeToo" contre les violences sexistes et sexuelles, ou encore "Black Lives Matter" contre le racisme et les discriminations.

Cette génération n'a pas peur de descendre dans la rue, de multiplier les pétitions et les initiatives pour interpeller les pouvoirs publics et clamer ses convictions. Nous le voyons aussi sur les enjeux climatiques. La crise que nous traversons, qui impacte très fortement les jeunes, n'a pas ébranlé leur envie d'agir très concrètement sur le terrain, en matière de solidarité notamment. Je vous remercie pour vos mots, Monsieur SAMAKÉ. En effet, je les partage totalement. Nous l'observons, par exemple, avec la mise en place de distributions alimentaires par et pour les jeunes, notamment les étudiantes et les étudiants. Un petit clin d'œil à ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY.

Le rôle des pouvoirs publics et d'une collectivité territoriale comme la nôtre est non seulement d'entendre les aspirations des jeunes, mais également de les accompagner dans cette dynamique de mobilisation qui est la leur, de favoriser l'émergence d'espaces d'expression et d'action, et de valoriser leurs différents engagements. Nous avons ainsi, au sein de la Ville de Paris, des structures programmes et des dispositifs qui permettent de renforcer ce pouvoir d'agir.

Je pourrais évoquer le Conseil parisien de la jeunesse et les 1.000 candidatures annuelles, ou encore le programme coordonné par ma collègue Anouch TORANIAN des "Volontaires de Paris", dont les deux tiers sont des jeunes de moins de 30 ans engagés dans des actions locales très concrètes, au plus près de nos concitoyens et concitoyennes. Je prendrai surtout l'exemple des nombreuses missions de service civique que nous proposons au sein de la Ville de Paris, qui associent l'ensemble de mes collègues et des directions, et nous permettent d'accueillir cette année encore 400 jeunes volontaires engagés sur des missions d'intérêt général. Ce qui fait que la Ville de Paris est la collectivité qui accueille le plus grand nombre de volontaires en France. Avec la Maire de Paris, nous nous sommes engagés à augmenter sensiblement le nombre de volontaires accueillis pour les années à venir, tant la demande des jeunes est forte pour cet engagement.

Un forum consacré à ce sujet a eu lieu le 12 juin dernier devant la "Maison pour la jeunesse", cette maison qui va ouvrir ses portes très prochainement. Cela n'a pas démenti ce constat puisqu'il y avait énormément de jeunes à ce forum des services civiques.

J'en profite pour vous signaler une belle cérémonie que nous organisons le 13 juillet prochain dans les salons de l'Hôtel de Ville, qui va réunir une centaine de jeunes volontaires pour partager leurs diverses expériences. Ils se verront remettre à cette occasion une attestation de leur engagement. Car, je le disais, valoriser ces engagements, c'est témoigner de leur importance et de notre reconnaissance.

Puis, bien sûr, il y a des initiatives associatives des jeunes, que nous soutenons. C'est le sens de ce projet de délibération. Vous en avez mentionné quelques-unes, cher collègue. Nous pourrions aussi mentionner le "MAG

Jeunes LGBT", sur des actions de sensibilisation, de rencontre et d'échange entre pairs. L'association "Jets d'encre", qui favorise l'expression des jeunes par le soutien et la création de journaux "web" radio créés par les jeunes et qui luttent contre les "fake news". Ou encore de nombreuses petites associations locales qui permettent leur engagement et l'implication dans les projets de quartier, et qui, bien souvent, il faut le souligner, offrent une réponse positive à des problèmes ou à des tensions, comme celles liées au phénomène des rixes.

Voilà, chers collègues, le cadre général dans lequel s'inscrit ce projet de délibération : celui d'un renforcement du pouvoir d'agir des jeunes par le soutien et la valorisation de leurs différents engagements. Je vous invite donc, bien évidemment, à soutenir les projets de ces 31 associations.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Hélène BIDARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 72.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 72).

2021 DJS 80 - Centre Paris Anim' Espace Beaujon (8e). - Délégation de service public. - Convention avec l'association 3AC8.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DJS 80. Il s'agit du centre "Paris Anim' Espace Beaujon", avec une délégation de service public et une convention avec l'association "3AC8".

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Allez-y, pour cinq minutes.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les centres d'animation sont des lieux de vie très appréciés dans les arrondissements. Ouverts à tous les publics, ils proposent un large éventail d'activités, d'expositions, de conférences particulièrement attendues des Parisiennes et des Parisiens. Les centres "Paris Anim'", c'est de la convivialité et de l'énergie qui s'en dégage. Dans le 8e arrondissement, le centre "3AC8" a une équipe particulièrement motivée autour de son président, Jean-Paul ALVES, et de son directeur, Jean-Jacques BRAGHINI. Les habitants ont ainsi le choix entre 47 activités : du dessin à la barre au sol, en passant par les cours de théâtre, de poterie, de guitare, etc.

Ces derniers mois, malgré le contexte de crise sanitaire, le centre d'animation du 8e arrondissement a su proposer aux usagers la continuité de ses activités grâce aux outils numériques et surtout, à l'implication formidable des équipes. Aussi, lors du dernier Conseil de Paris, le groupe Changer Paris avait initialement déposé un vœu concernant la restitution des indus pour désigner le surplus de participation versé par la Ville de Paris. A ce sujet, je salue l'esprit de dialogue de l'adjointe en charge du dossier, Hélène BIDARD, qui a permis le retrait du projet de délibération afin de trouver une solution plus adaptée. Il nous paraissait important de ne pas pénaliser aujourd'hui la trésorerie et le futur des centres "Paris Anim'".

Avec la nouvelle convention de délégation du service public, nous sommes satisfaits de la volonté partagée d'ouvrir davantage d'équipements dans l'arrondissement. Ainsi, le partenariat va être renforcé avec le conservatoire, dont il partage les locaux, de même qu'avec la Mission locale de Paris, pour aider notamment les jeunes à se saisir de nombreux dispositifs créés à leur attention. Les échanges avec les écoles sont tout aussi importants, dans la mesure où le centre "Paris Anim'", implanté dans l'hôtel Beaujon aux côtés d'une crèche et d'un conservatoire, assure des activités périscolaires et offre des accueils durant les vacances scolaires.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, cher collègue.

Madame MALACHARD DES REYSSIERS, je vous remercie pour votre intervention sur le projet de délibération DJS 180, qui vise à confier la gestion du centre "Paris Anim' Espace Beaujon", situé dans le 8e arrondissement, à l'association "Amicale pour l'animation culturelle du 8e arrondissement", dite "3AC8", et ce, pour une durée de 5 ans à compter du 1er septembre 2021 jusqu'au 31 août 2026.

Il s'agit là d'un projet de délibération tout à fait classique pour l'attribution en gestion des centres "Paris Anim'" de la Ville, qui s'inscrit dans une procédure formalisée que vous connaissez bien. Je la rappelle néanmoins brièvement. Ce sont les mairies d'arrondissement qui sont amenées à se prononcer sur le mode de gestion qui leur semble le plus approprié. Dans ce cas présent, le Conseil du 8e arrondissement a fait le choix de la délégation de

service public. En séance des 3 et 4 février 2020, le Conseil de Paris a approuvé le principe de passation de ce contrat, autorisé à engager la procédure, au terme de laquelle l'offre de l'association "3AC8" a donc été retenue.

Sur le contenu de l'offre proposée par l'association, je voudrais me réjouir de deux avancées qui me semblent majeures par rapport à l'offre existante portée actuellement par la même association. Deux avancées qui s'inscrivent dans la lignée des échanges et des constats que nous avons partagés sur place, le 15 octobre dernier, avec l'équipe de direction et Mme la maire du 8^e arrondissement, lorsque j'étais venue visiter l'équipement, que je veux encore remercier de son accueil. Moi aussi, je salue l'esprit de dialogue très constructif.

Deux avancées, donc. D'abord, l'association propose une offre d'activités culturelles et de loisirs renforcée d'un tiers par rapport à actuellement. Ce qui n'est pas rien au regard du fait que l'espace Beaujon constitue le seul centre "Paris Anim" de l'arrondissement, bien identifié par les habitantes et les habitants du quartier, à proximité du lycée Racine ou encore du collège Octave-Gréard. Ensuite, deuxième avancée importante, l'association s'engage pour la première fois à mettre en place un accueil informel des jeunes, avec un animateur ou une animatrice jeunesse qui sera dédiée à cet effet. C'est une excellente nouvelle. Je veux saluer cet effort pour renforcer la fréquentation des jeunes 16-25 dans cet équipement socioculturel de proximité. Là aussi, nous avons partagé la nécessité de faire évoluer le dispositif.

Je veux enfin souligner que nous pourrions compter sur la nouvelle tarification jeune adoptée au Conseil de Paris de décembre 2020, qui sera donc mise en place maintenant, pour concourir à la réalisation de l'objectif de faire venir plus de jeunes 16-25 dans les centres "Paris Anim". C'était d'ailleurs une mesure souhaitée par le directeur de l'espace Beaujon, comme par l'ensemble des centres "Paris Anim" de Paris.

Voilà, chers collègues, en quelques mots, le contexte de ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Hélène BIDARD.

Et très heureux aussi que, toujours à Beaujon, nous ayons inauguré de très beaux logements sociaux et un commissariat flambant neuf.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 80.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 80).

2021 DJS 119 - Modification des conditions de mise en œuvre de l'opération Pass Jeunes 2021.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 119. Il s'agit de la modification des conditions de mise en œuvre de l'opération "Pass Jeunes 2021".

La parole est à vous, Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le "Pass Jeunes 2021" - on l'a déjà beaucoup évoqué ici - je crois que l'on peut dire qu'il est victime de son succès. En un sens, c'est une très bonne chose, d'ailleurs, puisque cette rupture de stock - si vous me permettez l'expression - témoigne de l'intérêt des jeunes Parisiennes, des jeunes Parisiens, des Franciliennes et des Franciliens, pour les activités culturelles, sportives et de loisirs à Paris.

Pour rappel, ce "pass" permet la gratuité ou la réduction des tarifs sur des activités diverses. Au programme de cette année, les jeunes pourront visiter gratuitement l'exposition photographique "Salgado Amazônia", à la Philharmonie de Paris, ou encore l'exposition "Elles font l'abstraction" au Centre Pompidou, ou encore faire du "paddle" ou du tennis au parc de Tremblay.

Ce dispositif a fait l'objet d'une grande communication de la Ville - affiches, distribution de "flyers" dans les associations parisiennes, messages sur les réseaux sociaux, etc. - et cela a été très efficace. Les offres ont été tellement attractives, cela a tellement bien fonctionné, que les 30.000 "Pass Jeunes", qui sont habituellement distribués tout l'été, ont été tous retirés dans les équipements jeunesse parisiens en moins de 15 jours. C'est quand même assez rapide pour le noter. C'est pourquoi notre collègue Hélène BIDARD, que je salue pour son travail, propose d'en rééditer 20.000, histoire de satisfaire un peu les demandes restantes. Le succès de cette opération nous montre bien que les jeunes ont vraiment besoin de sortir de leur quotidien, de faire des activités qui changent de l'ordinaire, leur permettent de flâner au Jardin des plantes ou de rêver devant les "Cerisiers en Fleurs" de Damien HIRST.

Pour terminer, permettez-moi aussi de saluer et de remercier tous les partenaires de la Ville qui œuvrent et s'engagent en faveur des jeunes, qui permettent que tout cela soit possible, qui permettent cette évasion à celles et ceux qui vont rester à Paris cet été.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Barbara GOMES, merci beaucoup pour votre intervention sur ce projet de délibération de modification des conditions de mise en œuvre du "Pass Jeunes 2021".

Quel plaisir de partager avec vous le succès inédit de ce dispositif municipal destiné à faciliter l'accès des jeunes de 15 à 25 ans aux offres culturelles, sportives et de loisirs pendant l'été. Car il s'agit bien d'un succès inédit. Au Conseil de Paris du mois d'avril dernier, nous avons délibéré pour la mise en œuvre de ce dispositif en proposant l'édition de 30.000 "Pass Jeunes", à l'instar des années précédentes. Comme nous étions bien conscients du besoin des jeunes de sortir de nouveau après plusieurs mois de fermeture des lieux de culture, de sport et de sociabilité, nous avons également pris une mesure forte en votant pour l'extension d'un mois de la période d'utilisation de ce "pass", soit du 1er juin au 30 septembre, au lieu de 3 mois les années précédentes.

En juin dernier, dressant le même constat, notre Assemblée a également adopté la proposition de délibération du groupe Communiste et Citoyen relative à la création d'un plan d'urgence à destination des jeunes, qui proposait notamment d'étendre ce dispositif à l'ensemble des périodes de vacances scolaires.

Force est de constater que nous ne nous sommes pas trompés sur les attentes des jeunes en la matière, puisque les 30.000 "Pass Jeunes" édités ont été distribués, non pas en 15 jours, mais en une semaine. 30.000 "pass" en une semaine au lieu de 2 à presque 3 mois habituellement, quand d'ordinaire les distributions prenaient l'ensemble de l'été.

Cette demande exceptionnelle, je l'ai dit, s'explique à l'aune de la crise que nous traversons du besoin des jeunes de se retrouver, mais aussi à l'aune des difficultés financières auxquelles ils et elles sont confrontées dans la période, entre chômage grandissant, perte de petits boulots étudiants, ou encore diminution des aides au logement - Monsieur le Maire - avec les A.P.L., notamment depuis le début de l'année 2021.

Dans ces conditions économiques, la culture, le sport, les loisirs, n'apparaissent pas nécessairement pour les jeunes comme des priorités, quand bien même l'envie est là. Le coût des activités est trop souvent un frein. Je rappellerai ce chiffre d'avant la crise, issu d'une étude de l'INJEP : 50 % des jeunes Franciliennes et Franciliens plaçaient le coût comme le principal frein d'accès à la culture. Cela, c'était avant la crise. Il est donc de notre responsabilité aujourd'hui plus encore de faire en sorte que les jeunes Parisiennes et Parisiens n'aient pas à choisir entre se nourrir et se détendre, entre payer leur loyer et aller à la piscine, entre se rendre au cinéma ou à une exposition.

A l'année, c'est l'objectif du tarif unique que nous avons instauré pour l'accès des jeunes aux activités proposées dans les centres "Paris Anim". Sur l'été, c'est tout l'intérêt du "Pass Jeunes", qui propose de nombreuses activités gratuites ou à tarif réduit grâce aux nombreux partenaires du dispositif. Ces partenaires - les fondations, les théâtres, les musées, les équipements sportifs, le cinéma, des partenaires métropolitains aussi - je voudrais les remercier. Ce sont des structures qui ont aussi été impactées par la crise, mais qui, néanmoins, bien conscientes de cet enjeu pour les jeunes, ont accepté de faire, avec nous, un effort supplémentaire pour répondre à cette situation exceptionnelle et à cet afflux légitime pour l'obtention du "Pass Jeunes".

Je suis donc, chers collègues, ravie de pouvoir vous proposer de voter aujourd'hui, à travers ce projet de délibération, l'édition de 20.000 "Pass Jeunes" supplémentaires afin que 50.000 jeunes Parisiennes et Parisiens puissent bénéficier de ce dispositif cette année. Ils et elles en ont bien besoin. Je le montre ici. Ce "Pass Jeunes", on va pouvoir en retrouver 20.000 nouveaux, notamment dans les centres "Paris Anim" et dans les dispositifs jeunesse de la Ville.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 119.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 119).

2021 DJS 122 - Ouverture de la Maison pour la jeunesse au sein de l'immeuble communal 4, place du Louvre (1er).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 122. Il s'agit de l'ouverture de la Maison pour la jeunesse au sein de l'immeuble communal 4, place du Louvre, dans le 1er arrondissement. C'est d'ailleurs l'ancienne mairie du 1er arrondissement.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, en premier lieu.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le début de notre mandat a été marqué par la création du secteur de Paris Centre. Les trois anciennes mairies - des 1er, 2e et 4e arrondissements - devaient donc trouver de nouvelles vocations. Comme vous le savez, nous inaugurerons bientôt l'Académie du Climat. Dans le 2e arrondissement, nous avons déjà eu le plaisir d'accueillir l'indispensable "Fabrique de la Solidarité", rue de la Banque. L'odonymie est d'ailleurs malicieuse et ferait bien d'en inspirer certains.

Aujourd'hui, nous nous intéressons à la "Maison pour la jeunesse". C'est un nouveau service public municipal à destination de la jeunesse parisienne, voire francilienne, qui pourra y bénéficier de formations, notamment grâce au C.I.D.J., et d'accompagnements. Ce lieu sera propice au développement de projets, mais aussi à une indispensable convivialité, le tout en préservant le patrimoine exceptionnel du lieu. Cette initiative est d'autant plus importante à l'aune de la crise qui a aggravé de manière critique et durable la précarité de la jeunesse. Mais je ne doute pas que ma collègue Barbara GOMES y reviendra.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'intervenir sur la "Maison pour la jeunesse" pour affirmer le soutien des écologistes à ce projet et demander que sa conception associe les jeunes, mais aussi les riverains et les riveraines. C'est chose faite. Je tiens à en remercier Mmes BIDARD et LEMARDELEY, ainsi que mon collègue Jimmy BERTHÉ, adjoint au Maire de Paris Centre en charge de la jeunesse. Le 29 juin, nous avons présenté le projet aux habitants et aux habitantes de Paris Centre, parfois intrigués, voire circonspects, mais avant tout intéressés. De nombreuses questions ont été posées sur la conciliation des usages, les garanties d'accessibilité et la possibilité de partager les espaces, ou encore les opportunités de piétonisation et de végétalisation. Les pistes de travail sont nombreuses. Les écologistes auront à cœur de participer dès cet été, mais aussi lors de l'animation de la Maison pour la jeunesse dans les mois à venir.

Contrairement à ce que l'on a pu entendre, le 1er arrondissement n'a pas perdu une mairie. C'est Paris Centre qui gagne un nouveau service public municipal, que nous serons ravis de mettre en réseau avec les institutions et initiatives locales. Je pense évidemment aux conseils de quartier, mais aussi à la Maison des initiatives étudiantes ou encore à "TUMO", au Forum des Images.

En plus de cette nécessaire animation locale, nous veillerons à ce que la Maison pour la jeunesse soit ouverte à tous les publics en difficulté, qu'elle soit tournée vers l'ensemble des jeunes pour lesquels l'accès au droit reste l'obstacle majeur à l'autonomie. C'est ainsi l'ensemble de notre Ville qui, en créant ce dispositif, se dote aussi d'un symbole fort qui rappelle notre engagement de faire de la jeunesse une priorité.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Nous poursuivons nos débats avec Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, les communistes ont à cœur la création d'espaces d'accueil, de sociabilité et d'entraide dédiés à des publics cibles. En l'occurrence, il s'agit des jeunes Parisiennes et des jeunes Parisiens.

Les conséquences de la crise ont été terribles pour de nombreux jeunes : précarité croissante, baisse de moral, peu ou plus de perspectives d'avenir du tout. C'est pour cela que l'on salue bien évidemment ce projet qui a vocation à devenir un lieu accueillant et convivial, ouvert à toutes et tous sans distinction. Comme l'a dit effectivement ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU, c'est un projet qui a été co-construit et a fait l'objet de nombreuses concertations avec les services, cabinets, actrices et acteurs concernés. En mars dernier, ce sont plus de 70 jeunes qui ont participé aux ateliers à l'Hôtel de Ville. Elles et ils ont pu s'exprimer sur des thématiques comme la gouvernance, le numérique, l'accueil, la convivialité, la programmation type, etc. Un tel lieu, pensé en concertation avec les jeunes et qui propose de nombreux accompagnements, pourra permettre à chacune et à chacun de trouver des réponses adaptées à leur situation et de mieux préparer l'avenir.

Cette Maison pour la jeunesse a vocation à aider des jeunes dans leur accès à la formation, à l'insertion sociale et professionnelle, au droit à la santé, au logement, à la mobilité, au sport, aux loisirs et à la culture. Grâce à différentes actrices et à différents acteurs présents sur le site, les Parisiennes et les Parisiens, les Franciliennes et les Franciliens pourront y trouver des réponses concrètes dans les domaines clé de leur quotidien, que ce soit la recherche d'emploi et de formation, avec le "Point Paris Emploi", l'orientation, avec le C.I.D.J., les propositions d'activités culturelles, sportives et de loisirs, avec le "Kiosque Citoyen".

En juin dernier, notre groupe a proposé un plan d'urgence décliné en 7 mesures, pour répondre à la détresse des jeunes. Nous nous félicitons encore de son adoption. Les propositions que nous vous avons présentées dans cet hémicycle sont en cohérence avec les politiques publiques en faveur de la jeunesse qui sont portées par notre collègue Hélène BIDARD et étroitement liées à ce nouvel équipement. La cinquième mesure - je vous en ai déjà parlé - porte notamment sur la santé des jeunes et la demande de création d'un centre municipal de santé mentale

dédié aux jeunes pour répondre à l'augmentation de la détresse psychologique, ainsi qu'une antenne de centre au sein de la Maison pour la jeunesse.

Nous insistons particulièrement sur ce point. Notre groupe pose un amendement budgétaire pour qu'un poste de médecine de ville soit créé au sein de la Maison pour la jeunesse pour s'assurer qu'il y ait un accompagnement prévu en matière de santé. D'ailleurs, cette demande émanait du Conseil parisien de la jeunesse et il nous semble vraiment important d'y répondre. C'est important d'y répondre parce que la période est une véritable épreuve pour les jeunes.

Vous savez, il y a eu un court intervalle où certains cours en présentiel ont été possibles à l'université. J'ai le souvenir d'étudiantes et d'étudiants, d'un petit groupe, qui, après les cours, avait besoin de parler, de se confier. On sentait, sans même qu'ils aient vraiment besoin de le dire avec des mots, qu'ils avaient besoin de ce moment-là. Leur peine et leur besoin de communiquer étaient manifestes. Elles et ils m'ont exprimé leur mal-être, leur solitude, leur détresse. Certains m'ont même confié pleurer le soir sans contact avec les autres, privés de toute perspective et désespérés. Cela, c'est tout à fait terrible. C'est horrible.

Dans cette situation inédite, il faut que l'on permette aux jeunes de se projeter et de retrouver confiance, de parler de leurs envies, de leurs aspirations, de leur volonté de s'engager en faveur de la solidarité, de l'égalité femmes hommes, du climat ou encore de la lutte contre les discriminations, enfin, d'un lieu où l'on peut parler de tout cela. Je tiens donc à saluer, au nom de mon groupe, la création de ce nouvel espace d'échange, une nouvelle clef qui pourra permettre aux jeunes de s'exprimer, d'interagir et de partager avec d'autres, quel que soit leur genre ou leur milieu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Barbara GOMES.

Pour vous répondre à vous deux, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Barbara GOMES, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chères collègues, permettez-moi de partager la satisfaction exprimée lors de vos interventions sur ce projet de délibération qui concrétise un peu plus de 6 mois de travail collectif et transversal.

Collectif et transversal, ce projet de "Maison pour la jeunesse" l'est à bien des égards. Il est d'abord et avant tout le fruit de la volonté politique de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, qui l'a exprimé en janvier dernier, qui consiste à refuser que la jeune génération, durement éprouvée par la crise depuis près d'un an et demi, soit une génération sacrifiée, et l'ambition, au contraire, de doter Paris d'un lieu unique en son genre, un lieu d'accueil universel pour tous les jeunes de 16 à 25 ans en quête de perspectives, de solutions, de réponses concrètes à leurs besoins.

Il est ensuite le résultat de nombreuses concertations qui ont permis de préciser les attentes autour de ce projet, évidemment avec les jeunes, consultés à trois reprises particulièrement. Des lycéennes, des lycéens, des jeunes actifs, étudiantes et étudiants en recherche d'emploi, d'apprentissage, de formation, en service civique ou encore issu du Conseil parisien de la jeunesse. Je garde l'agréable souvenir du 17 mars dernier à l'Hôtel de Ville, où tous ces jeunes aux parcours différents ont échangé sur leur conception du lieu, de la programmation idéale aux modalités de gouvernance, en passant par le mobilier ou encore le nom de l'équipement.

D'ailleurs, chers collègues, j'ai le plaisir de vous annoncer que la Maison pour la jeunesse portera le nom de "Q.J.", pour "quartier jeune", proposition ressortie des concertations que nous avons retenues. C'est donc une proposition des jeunes qui ont été concertés.

Des concertations également avec les maires d'arrondissement, au premier rang desquels, bien sûr, Ariel WEIL, puisque "Q.J." ouvrira dans les locaux de l'ancienne mairie du 1er arrondissement, et aussi les habitantes et les habitants de Paris Centre, à qui nous avons présenté le projet le 29 juillet dernier. Moi aussi, Madame RÉMY-LELEU, je tiens à saluer Jimmy BERTHÉ ORVILLE, qui était là également et est l'élu en charge de la jeunesse dans Paris Centre.

Il est aussi fondamental de penser les ramifications de ce nouveau lieu au plus près des jeunes dans l'ensemble des arrondissements, dans l'esprit de la "ville du quart d'heure" que nous souhaitons construire. Je remercie donc l'ensemble des maires d'arrondissement avec lesquels nous avons pu dessiner, notamment le 20 mai dernier, les premières pistes de cette ramification, avec les équipements jeunesse de la Ville de Paris, et avec lesquels nous allons continuer à travailler pour territorialiser ce qui sera porté à la Maison pour la jeunesse, à "Q.J.". Je veux enfin souligner que nous avons présenté le projet aux présidentes et présidents de groupe le 23 juin dernier.

"Q.J." est bien sûr l'aboutissement d'un travail transversal qui a mobilisé nombre de mes collègues adjointes et adjoints. Je veux remercier Afaf GABELOTAUD, car le sujet de l'accès à l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes est au cœur de ce projet et des attentes des jeunes. Merci, Afaf, de porter la relation essentielle avec les nombreuses entreprises, que la Maire a réunies le 11 mai dernier pour qu'elles puissent

participer au projet, présenter leurs métiers, leurs offres de formation et d'emploi, en lien avec un nouveau "Point Paris Emploi" qui sera mis en place dans "Q.J."

Cette offre complétera utilement celle du C.I.D.J. en matière d'orientation des jeunes. D'ailleurs, j'en profite pour vous confirmer la bonne installation au "Q.J.", depuis quelques jours, des 24 salariés du C.I.D.J. qui sont concernés par l'accueil au public, comme nous nous y étions engagés. J'en profite pour saluer Florian SITBON.

Je veux aussi remercier Marie-Christine LEMARDELEY pour les synergies que nous développons avec la Maison des initiatives étudiantes en toute logique, car nous savons les étudiantes et les étudiants nombreux à Paris.

Egalement, Patrick BLOCHE, à double titre. D'abord, pour la mise à disposition d'un volume d'heures de formation pratique qui seront proposées aux jeunes par la DASCO, et également parce que ce projet s'inscrit en complémentarité de celui non moins ambitieux de l'Académie du Climat. Là encore, nous veillerons à ce que des passerelles soient établies. Nous y travaillons déjà, cher Patrick.

Merci aussi à Anne SOUYRIS, impliquée dans le volet de l'accès à la santé, afin de permettre l'intervention de professionnels pour des consultations de santé mentale notamment - le besoin est criant en la matière - mais aussi des espaces d'échange et de prévention entre pairs.

Merci, enfin, à Léa FILOCHE pour le travail central et en grande partie devant nous pour l'accès aux droits sociaux et à la lutte contre le non-recours au droit de la part des jeunes.

Anouch TORANIAN et Anne-Claire BOUX pour leur vigilance sur la participation effective des jeunes, notamment des jeunes des quartiers "politique de la ville", au projet mais aussi à sa gouvernance.

Pierre RABADAN ou encore Jacques GALVANI, vous le voyez, chers collègues, c'est un travail collectif et transversal. D'autant plus qu'il impliquera aussi de nombreux partenaires associatifs et institutionnels : le C.I.D.J., le CLLAJ, pour l'accès au logement, l'INJEP, pour la recherche, la Mission Locale, la C.A.F., et d'autres qui suivront dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt récemment lancé.

Je termine en saluant la DILT et la DCPA, les sous-directions jeunesse qui ont travaillé pendant six mois à ce projet que nous ouvrirons à la rentrée prochaine.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 122).

2021 DASCO 5 - Collèges parisiens sous contrat d'association avec l'Etat. - Fixation du forfait d'externat matériel hors éducatif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 5. Il s'agit des collèges parisiens sous contrat d'association avec l'Etat et de la fixation du forfait d'externat matériel hors éducatif.

J'espère que les débats nous permettront de traduire cela en français.

La parole est, en premier lieu, à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vais le traduire en français, Monsieur le Maire.

Il s'agit de verser et de fixer le montant des subventions que l'on donne aux collèges privés pour l'accompagnement matériel. Permettez-moi d'avoir une pensée pour les parents d'élèves et les enseignants d'une école dans laquelle je siège porte de Vincennes, et qui, encore il y a 15 jours, au nom du conseil d'école, nous alertent sur l'évitement scolaire des collèges publics. Evitement scolaire qui fait qu'aujourd'hui, et ce sont les chiffres officiels, 35 % des élèves parisiens sont scolarisés dans le privé. Nous avons l'un des taux les plus élevés en France, voire dans le monde. Pourquoi ? Justement, je vais y répondre, Monsieur GRANIER. Pourquoi ?

Nous avons, en début de Conseil, évoqué le budget de la Ville. J'ai déposé un amendement budgétaire qui portait sur l'équipement de l'immobilier, un amendement de 200.000 euros qui n'a pas été accepté par l'Exécutif. Dans les mêmes écoles où l'on me dit : "Monsieur BONNET-OULALDJ, il y a un vrai problème d'évitement", on me dit aussi : "Il y a aussi un vrai problème d'accompagnement financier de nos écoles, de nos collèges, pour le matériel". Et aujourd'hui, par obligation, par la loi, nous allons donner un cadeau fiscal, un cadeau aux écoles privées, qui, elles, permettent un accueil de qualité, de confort dans leurs établissements.

Les cadeaux du Gouvernement au privé se retrouvent jusque dans l'Education nationale. On constate sans cesse que les budgets de l'école publique baissent. C'est tout le principe de l'égalité des chances et de l'école

républicaine qui est mise en question. Mais nous pouvons agir sur cette ségrégation scolaire à Paris. Le groupe Communiste et Citoyen a fait des propositions et continuera à faire des propositions.

Pour les anciens Conseillers de Paris - ce n'est pas votre cas, Monsieur Rudolph GRANIER - ils se rappelleront que le groupe Communiste et Citoyen avait fait adopter une délibération qui demandait la modulation forfaitaire selon le niveau de ségrégation sociale dans les collèges. Mais, cette modulation, elle est sur le forfait éducatif et pas sur le forfait matériel. Ce que j'espère, c'est que nous évoluerons, nous continuerons à permettre cette égalité de traitement, cette égalité des chances. Mais surtout, ce que je voudrais dire, c'est qu'au-delà de l'accompagnement de la Ville, au-delà de notre capacité à essayer de moduler ces forfaits, nous avons connu encore cette année une baisse historique de la dotation horaire globale, avec 2.078 heures d'enseignement supprimées et 99 emplois temps plein en moins. C'est l'affaiblissement de l'école publique qui favorise le report vers l'établissement privé et opère une sélection sociale par l'éducation. Pendant ce temps, nous votions en décembre dernier une augmentation de la subvention au privé de plus de 7 millions d'euros, cadeau qui leur a été fait, tous droits offerts, par M. BLANQUER, avec la fixation de l'âge obligatoire de l'entrée à l'école à 3 ans.

Ce n'est pas vrai, Monsieur BLOCHE ? C'est vrai. Vous l'avez dit vous-même il y a un an, ici en séance.

Le groupe Communiste et Citoyen avait déposé ce projet de délibération, il y a deux ans, pour moduler le forfait éducatif versé aux établissements privés sous contrat d'association. Nous avons porté l'idée d'échelonner le versement de ce forfait selon le respect du principe de mixité sociale pour les établissements privés. Monsieur le Maire, je vous pose la question : où en est-on ? Quels sont les niveaux d'échelon ? Quand est-ce que nous aurons les chiffres sur les équipements des établissements privés de cette modulation ?

Pour toutes ces raisons, et vous le savez, ce n'est pas une surprise, le groupe Communiste et Citoyen a toujours voté contre ce projet de délibération. Une nouvelle fois, nous voterons contre et nous défendrons l'école publique.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Nous poursuivons nos débats.

Madame Inès de RAGUENEL, la parole est à vous.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez souhaité, il y a quelques mois, modifier le mode de calcul du forfait communal finançant le volet éducatif des collèges parisiens. Ce dispositif financier valorise donc désormais les collèges qui contribuent à la mixité sociale. Face à ces belles intentions, nous vous avons alertés sur le risque de dérive de ce projet. Et pour cause : nous connaissons, et on l'a vu encore maintenant, votre défiance vis-à-vis de l'enseignement libre, affichée à plusieurs reprises par les élus de l'Exécutif lors de nos échanges en commission. Mais pensez-vous réellement que le seul critère de mixité sociale peut s'appliquer à tous les établissements sans distinction ? Que faites-vous des établissements accueillant des enfants porteurs de handicap ? On le sait, ces établissements ont scandaleusement été pénalisés par ce nouveau mode de calcul. Vous ne vous en cachez pas, leurs dotations ont, dès cette année, drastiquement baissé.

Je vais vous parler, à ce titre, de Saint-Jean-de-Dieu, un établissement scolaire situé dans le 15^e arrondissement où je suis élue, un établissement privé sous contrat avec l'Etat qui fait partie du dispositif prévu par la loi de 2005, cette grande loi voulue par le Président Chirac pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La mission de cet établissement est simple : offrir une scolarité adaptée à tous les élèves handicapés qui ne sont pas pris en charge par l'enseignement ordinaire. Bref, un établissement privé, mais bien utile pour pallier les carences du système public.

L'école publique, que l'on qualifie d'inclusive, comme si d'ailleurs ce n'était pas une évidence que de traiter les enfants comme les citoyens en égalité, cette école inclusive a ses limites. Elle met de côté tous ces enfants et autant de familles dont la vie est un combat au quotidien contre la maladie. Saviez-vous d'ailleurs, avant de prendre une telle décision, que la scolarité à Saint-Jean-de-Dieu est gratuite pour les familles ? Saviez-vous que Saint-Jean-de-Dieu ne fonctionne que grâce aux subventions accordées par la Mairie de Paris ? J'imagine, en lisant ce projet de délibération, que cela ne vous a pas échappé. Mais la subvention exceptionnelle que vous nous proposez de voter ici ne couvrira que pour moitié la baisse des dotations pour l'année 2021. Qu'en sera-t-il en 2022 ?

Imaginez l'angoisse des familles et des équipes éducatives quand elles ont appris le sort que vous leur infligez. Je vous invite donc à venir visiter l'établissement, comme je l'ai fait moi-même quelques jours après l'assassinat de Samuel Paty, où j'ai vu des dizaines d'enfants rassemblés dans la cour d'école chantant "La Marseillaise" en patriotes. Venez découvrir le formidable travail porté par ces équipes qui accompagnent chaque jour les enfants vers l'autonomie et l'apprentissage pour leur offrir le meilleur avenir possible.

Alors, non, votre nouveau critère de financement, ce n'est pas pour moi une mesure de justice sociale, Monsieur, ce n'est pas ma conception de l'égalité des chances. Cessez cette politique idéologique qui abandonne ici

encore les plus faibles d'entre nous. Ce projet de délibération n'est pas à la hauteur des enjeux. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce débat est assez surréaliste.

Moi aussi, j'aurai une pensée pour la réaffectation arbitraire de 30 élèves du lycée Maurice-Ravel, dans le 20^e arrondissement, qui ont été réaffectés à un autre lycée au lieu de monter dans le niveau supérieur de leur lycée.

Oui, l'école publique est en grande difficulté parce que, comme l'a dit mon collègue précédent - pas précédente - il y a eu énormément de baisses de dotation de fonctionnement dans les lycées et dans les collèges publics.

Avant d'aller sur la position de vote des écologistes, je voudrais revenir sur un élément sémantique, l'enseignement libre, Madame Inès de RAGUENEL. En fait, c'est l'enseignement privé catholique, parce que le vocabulaire "enseignement libre", souvent, il s'oppose par rapport... Entre le public et le privé, cela veut dire que l'on a l'école publique. L'enseignement serait donc non libre, par définition. Je préfère quand même ceux qui défendent l'enseignement privé catholique plutôt que de parler de cette référence d'enseignement libre, parce que, ce petit mot, c'est comme la dernière fois quand vous parliez d'anti-France. Il y a certains mots qui reviennent souvent dans votre vocabulaire, qui m'inquiètent un petit peu. C'est sans doute un pur hasard des interventions, sans aucune référence idéologique, parce que c'est vous qui parliez de politique idéologique.

En fait, nous aussi, nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération, mais pas pour les mêmes raisons que vous, parce que là où M. BLOCHE ne fait qu'appliquer la loi, malheureusement, il est obligé d'établir ce projet de délibération puisque en ce qui concerne les collèges sous contrat d'association avec l'Etat, il doit y avoir un principe d'égalité entre le public et le privé.

Nous, ce qui nous gêne dans ce projet de délibération - c'est pourquoi nous allons nous abstenir - c'est que l'on a demandé un peu plus de précisions. Peut-être que j'aurai la réponse dans l'intervention et peut-être que l'on va changer de position de vote. Mais on voudrait savoir comment sont définis les différents niveaux. On a 5 niveaux : niveau 1, niveau 2, niveau 3, niveau 4. Cela correspond à combien de collèges par niveau ? Au final, le coût total pour la collectivité s'élève à combien ? On apprend, à travers l'article 3 : "Lorsque l'application de nouveaux forfaits se traduit par une baisse du versement ou des établissements de plus de 50 % des agents concernés"... Peut-être qu'il doit y avoir Saint-Jean-de-Dieu, je suppose. Vous êtes peut-être mieux informée que moi sur ce que cela concerne. Dans ce cas, une subvention exceptionnelle égale à la moitié de la baisse constatée sera donc payée par l'argent de la Ville. Donc, des Parisiennes et des Parisiens.

On aimerait savoir qui est concerné par cela. On aimerait avoir un peu plus d'éléments pour savoir si, vraiment, il y a une égalité entre le public et le privé. Je ne veux pas faire ce procès à M. BLOCHE, parce que je sais que ce n'est pas du tout le cas. Mais on sait que, par exemple, au niveau des lycées à la Région, quand on a voulu faire à la fin un calcul entre ce que recevaient le public et le privé, le privé a reçu énormément d'argent durant la mandature de Mme PÉCRESSÉ au détriment du public.

On voit très bien qu'à travers ces dotations, on peut totalement participer à la destruction de l'école publique en favorisant le privé. C'est vrai que le taux d'évitement scolaire à Paris est très élevé. Il faudrait que l'on ait une politique, en tant que Mairie de gauche et écologiste, en faveur de l'école publique, de façon à faire revenir les familles vers l'école publique. En ce qui nous concerne, nous, parce qu'il y a aussi, bien sûr - c'est l'enseignant qui parle - toute la politique de destruction de l'enseignement qui est organisée par le Ministre de l'Education nationale, M. BLANQUER, qui fait que nous sommes dans une situation vraiment très, très difficile. Petit à petit, on démantèle les programmes, de fait que l'on va avoir une inégalité entre les différents lycées.

Je ne parle pas du bac de cette année, où presque tout le monde a le bac. Qu'est-ce qui va donc différencier les élèves entre eux ? Ce sera de savoir où l'on aura fait sa formation. On voit même maintenant que l'on met des certificats privés en niveau de langue, en niveau de maths, pour savoir quel est le niveau des élèves parce que l'on n'est plus en mesure d'évaluer au niveau du lycée. On sait très bien qu'il y a une politique, pas forcément de vous, la droite présente ici. Là aussi, cela vient d'"En Marche" vis-à-vis de M. BLANQUER.

Nous sommes dans une situation où il y a une énorme inquiétude sur ce qui se passe dans les collèges et les lycées. Si l'on prend le niveau PISA - je vais très loin, je m'éloigne, mais c'est Mme Inès de RAGUENEL qui me pousse à m'éloigner - on voit que le niveau de classement PISA qui mesure le niveau de mathématiques en France, s'est dégradé de manière assez importante. C'est sûr qu'à partir du moment où les mathématiques sont maintenant une option, donc à partir de la seconde, il ne faut pas s'étonner que le niveau continue à baisser en mathématiques. Ce qui pose beaucoup de problèmes pour la suite.

Monsieur BLOCHE, vous n'allez pas me répondre sur la fin de mon intervention, mais est-ce que vous pouvez nous dire comment se calculent tous ces... On vous les a demandés, mais peut-être qu'on les a demandés trop tard.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - On n'a pas eu les réponses.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre à vous trois, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, une petite précision sémantique. J'ai entendu parler d'enseignement libre. Moi, je ne connais que l'enseignement privé et l'enseignement public. Je considère qu'il n'y en a pas un qui serait plus libre que l'autre, sinon qu'en mon for intérieur, je pense qu'il y en a un qui est effectivement plus libre que l'autre.

De ce fait, qu'en est-il de ce projet de délibération ? C'est un processus classique, que mes "prédécesseuses" ont bien connu, que ce soit Alexandra CORDEBARD ou Colombe BROSSEL. C'est celui de régulièrement négocier avec le Diocèse le forfait que nous versons, en l'occurrence pour ce projet de délibération, au second degré, comme la loi Debré nous y oblige depuis 1959, c'est-à-dire depuis très exactement 62 ans. Nous avons été amenés, dans cet hémicycle, à débattre du forfait du premier degré en intégrant l'obligation scolaire à 3 ans votée dans la loi Blanquer, qui nous imposait de contribuer au financement des écoles maternelles privées. Ce qui n'était pas le cas précédemment. Là, on est sur le financement du second degré privé à Paris, dans lequel sont scolarisés 35 % des élèves parisiens.

En l'occurrence, il y a deux forfaits : un forfait éducatif et un forfait matériel. Dans ce projet de délibération, on ne parle pas du forfait éducatif, car, le forfait éducatif, à l'initiative de votre groupe, cher Président, est un problème que nous avons réglé à la fin 2019. Comme la loi nous impose un principe d'égalité, ce forfait éducatif, en fonction du degré de mixité sociale, comme vous l'avez rappelé, doit s'appliquer aussi bien aux collèges publics qu'aux collèges privés. Le forfait éducatif s'applique et a pour conséquence, dans un certain nombre de collèges privés à Paris, que le forfait éducatif a baissé. Là, nous ne parlons que du forfait matériel, qui n'avait pas été réévalué depuis plusieurs années.

J'ai eu de longues, très longues négociations avec le Diocèse. Ils sont durs en affaires, mais moi aussi. J'ai voulu défendre évidemment l'intérêt général, l'intérêt de la Ville de Paris que nous représentons. De ce fait, nous sommes arrivés à un accord temporaire sur un forfait à 283,20 euros, intégrant un certain nombre d'augmentations incontournables et incontestables. En toute transparence, et suite à l'échange que l'on a eu sous la présidence d'Emmanuel COBLENCÉ en 6e Commission, via le secrétariat de la 6e Commission, j'ai transmis un mail apportant toutes les précisions utiles sur le calcul, cher Jérôme GLEIZES, de ce forfait à 283,20 euros. J'ai donc apporté tous les éléments nécessaires. Je suis évidemment à la disposition de tout élu de notre Conseil pour apporter toute précision.

Jean-Noël AQUA, même s'il ne le sait pas, en a déjà fait largement usage. Vous connaissez notre collègue AQUA.

De ce fait, et pour répondre à Inès de RAGUENEL, deux établissements, le cours Morvan et Saint-Jean-de-Dieu, dans le calcul de ce nouveau forfait, ont vu effectivement en 2021 une baisse de leur dotation, que nous avons souhaité compenser en partie dès cette année. Ce qui était normal puisqu'il s'agit du forfait versé pour les classes ULIS. Si nous avons été amenés à revoir à la baisse cette dotation pour les classes ULIS pour ces deux collèges privés, c'est que nous nous sommes aperçus, lors de cette remise à plat, que la majoration versée aux établissements publics était très, très largement plus basse que celle versée aux établissements privés. Là aussi, nous avons fait œuvre, si j'ose dire, de remise à niveau entre le public et le privé.

Tout cela est clair. Nous sommes dans un cadre contraint qui est celui de la loi, quoi que l'on pense, de la loi Debré. Ce projet de délibération est une nécessité. Je vous demande simplement de me croire quand je vous dis que j'ai défendu de la façon la plus exigeante possible les intérêts de la Ville de Paris. Tout particulièrement, je pense à Paul SIMONDON dans cette situation budgétaire contrainte.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Patrick BLOCHE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 5).

2021 DASCO 51 - Caisse des écoles et collèges publics parisiens. - Organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux métiers de la restauration scolaire.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au transfert des cuisines des collèges Queneau et Alviset.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions de travail et statut des personnels.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASCO 51 et les vœux n° 78, n° 79 et n° 80. Il s'agit d'un projet relatif à la caisse des écoles et collèges publics parisiens, et de l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens.

De nombreux inscrits sur ce débat, en commençant par vous, Madame Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, quoi qu'en dira le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation durable, les assiettes de nos enfants s'inscrivent pleinement dans le champ des réflexions politiques et idéologiques.

Le temps de cantine, loin d'être accessoire ou secondaire, est un enjeu d'égalité républicaine. Ce que l'on mange à l'école, c'est, pour beaucoup d'enfants, ce que l'on ne peut pas manger à la maison. C'est aussi un facteur déterminant pour la santé, l'équilibre personnel et la croissance. Il en découle un devoir pour les institutions publiques : celui de garantir à tous les enfants l'accès à une alimentation de qualité capable de répondre à leurs besoins nutritionnels ainsi qu'aux défis de notre temps. Car, cela n'échappe à personne, l'alimentation et l'agriculture sont devenues des sources de préoccupations majeures de notre société. L'état de notre planète et les inégalités sociales qui se creusent nous le rappellent quotidiennement. Construire l'alternative écologique et la justice sociale qui l'accompagne, c'est donc inscrire dès à présent ces objectifs dans le quotidien des plus jeunes, en les assumant clairement dans les politiques publiques que nous menons.

J'aimerais, à ce titre, saluer les efforts de la Ville de Paris pour travailler à une meilleure alimentation dans les cantines, pensée notamment dans le cadre d'un nouveau Plan de l'alimentation durable qui intègre l'approvisionnement de produits labellisés et locaux, ou encore le déploiement de menus végétariens alternatifs quotidiens. C'est une véritable avancée lorsque l'on connaît les difficultés issues de la décentralisation. La sortie des cantines du champ de l'Education nationale s'est faite à la charge des collectivités territoriales. Avec elles, c'est tout l'enjeu éducatif de l'alimentation qui a été soumis aux inégalités territoriales plutôt qu'à une politique nationale de l'accès à une alimentation de qualité pour les plus jeunes.

Il est ainsi important de souligner l'inscription de cet enjeu dans nos objectifs municipaux et de constater qu'il s'accompagne de réformes nécessaires. Le rattachement des services autonomes de restauration des établissements scolaires aux caisses des écoles, marque une première étape vers un service public de restauration scolaire unifié. C'est grâce à cette unification que nous serons à terme en capacité d'établir un cahier des charges qui fera de l'école un véritable levier de lutte contre les inégalités sociales en matière d'accès à une alimentation de qualité.

J'attire ainsi votre attention sur les prochaines étapes que suppose cet objectif. Derrière la conduite de toute politique publique, il y a le travail d'agents et d'agentes qui œuvrent à sa réalisation. Dans les métiers de la restauration scolaire, le personnel est essentiellement féminin et exerce dans des conditions de travail précaires, avec des temps partiels subis et une maigre rémunération. Ce sont aussi des agentes et agents qui peinent à se loger à des prix raisonnables à Paris, et qui, bien souvent, habitent en dehors et réalisent un important temps de trajet en comparaison de leur temps de travail. Cette précarité de l'emploi n'est pas acceptable et contraste furieusement avec l'importance des missions qui leur sont confiées. Elle interroge également quant à notre capacité à tenir des engagements en matière d'alimentation à l'école. Comment pouvons-nous développer le mieux manger sans améliorer les conditions de travail des travailleurs qui le font ? Il faut être honnête : ce n'est pas possible. Le secteur est déjà en tension à ce jour. La profession ne cesse de dénoncer des sous-effectifs chroniques, qui se répercutent sur l'alimentation des enfants.

Si nous souhaitons mettre la barre plus haut en matière d'objectifs, c'est de toute la chaîne de la restauration scolaire que nous devons traiter, de la provenance des aliments à l'assiette, en passant par les agents et les agentes qui y travaillent. Nous demandons donc qu'un travail de déprécarisation des métiers de la restauration scolaire soit mené, notamment via l'organisation de temps de concertation qui offriront un cadre de réflexion à la fois global et précis. Nous proposons également de nous saisir de la présente réforme pour que des emplois titulaires soient créés dans les caisses des écoles, afin d'offrir les meilleures conditions de reprise aux agentes et aux agents actuellement affectés aux services de restauration autonomes. Enfin, il nous semble important que le statut de fonctionnaire

puisse être proposé au personnel des caisses des écoles sans concours, notamment par la voie d'examens professionnels.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, réaliser notre ambition, c'est inscrire pleinement le facteur travail dans ces objectifs. Pour celles et ceux qui œuvrent quotidiennement dans les cantines auprès de nos enfants, soyons à la hauteur du service public de la restauration scolaire que nous voulons offrir et anticipons dès maintenant les changements que cela suppose.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Madame Alix BOUGERET, pour poursuivre nos travaux sur ce projet de délibération.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Très brièvement, ce projet de délibération me permet d'évoquer le sujet de la restauration scolaire au collège Stéphane-Mallarmé, dans le 17^e arrondissement, qui, aujourd'hui, pour plusieurs raisons, ne répond plus aux attentes des parents et de la communauté scolaire en termes d'alimentation, et ne répond plus non plus aux normes en vigueur. Il ne peut plus absorber la hausse continue des collégiens dans cet établissement. Un collège qui a vocation à rejoindre le giron des établissements gérés par la caisse des écoles du 17^e arrondissement à l'horizon 2024. C'est un projet soutenu par le maire du 17^e arrondissement, Geoffroy BOULARD, également président de la caisse des écoles, et, bien sûr, le comité de gestion de ladite caisse des écoles. Ce transfert nécessite des travaux importants pour mettre aux normes la cuisine, puisque les centres cuiseurs de l'arrondissement ne pourront pas absorber la hausse de rationnaires à venir si le collège Stéphane-Mallarmé rentrait dans le giron de la caisse des écoles du 17^e arrondissement.

Par ailleurs, nous portons le projet ambitieux d'en faire un site de référence pour la restauration scolaire dédiée aux collégiens du 17^e arrondissement, qui, aujourd'hui, à quelques grammes près, mangent comme des maternelles, ce qui n'est pas forcément idéal.

Au regard de certaines annonces de baisses d'investissements dans les établissements scolaires, et cela va mieux en le disant, je voulais m'assurer que ce projet à terme était bien également porté par la Ville de Paris, et que les crédits pouvaient être inscrits rapidement pour permettre ce projet, attendu par les parents et par la mairie du 17^e arrondissement, d'extension et de création d'une cantine dédiée aux collégiens au collège Stéphane-Mallarmé.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

Nous poursuivons avec Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

On est sur un projet de délibération qui porte sur le transfert de la restauration des collèges aux caisses des écoles. Concentrons-nous sur ce sujet. L'argument qui est donné au projet de délibération, c'est de dire : même s'il y a des situations différentes selon les collèges, on a des collèges qui étaient en autonomie, certains avec une externalisation de la cantine auprès du privé, d'autres avec des cantines autonomes. Si l'on veut améliorer la qualité, c'est-à-dire la part de "bio" dans nos assiettes, vraiment un travail avec des produits en circuit court, avec une volonté globale de lutter contre le gaspillage, le projet de délibération explique qu'il vaut mieux une intégration aux caisses des écoles, et donc, au système par arrondissements de la restauration scolaire. Pourquoi pas ?

Je m'étonne d'une chose, dont on ne débat hélas jamais, c'est que je suis persuadée que pour améliorer la qualité dans nos assiettes, il faudrait pouvoir revenir au fabriqué dans la cantine directement et sortir, dans bon nombre d'arrondissements, des liaisons froides et liaisons chaudes. Cette autonomie retrouvée dans les cantines dans chaque établissement scolaire est hélas un sujet dont on ne traite jamais. Là, cela aurait pu être l'occasion. Mais ce ne le sera pas.

Un autre sujet, pour moi extrêmement important, c'est celui du statut des agents. Je suis déjà intervenue ici pour dénoncer à maintes reprises que, depuis 2001, cela n'a pas été le sujet de grandes préoccupations, ni de la majorité parisienne, ni de l'ensemble des équipes exécutives des arrondissements. Or, nous avons - vous répondrez, vous répondrez - du fait de l'autonomie des caisses des écoles, de grandes disparités, mais, "grosso modo", une très grande précarité des agents, d'ailleurs majoritairement féminins, qui sont extrêmement précarisés. Nous avons beaucoup de cantinières qui se retrouvent avec des temps de travail qui sont très loin d'être des temps de travail complets. Certaines à 530 euros par mois parce qu'elles n'ont que 5 heures de travail par jour. Pour d'autres, il y a un travail qui a pu être effectué leur permettant de cumuler leur temps de travail au niveau de la cantine avec d'autres temps de travail pour participer au nettoyage dans les écoles, d'autres compétences, d'autres tâches qui leur permettent de se rapprocher du plein-temps.

L'engagement qui devrait être le nôtre, cela doit être celui de lutter contre le temps partiel imposé à ces femmes. Depuis 2001, cette situation que subissent les femmes n'a toujours pas été résolue. Cette réforme devrait en être l'occasion. La bataille doit être celle de permettre aux cantinières de sortir de leur statut précaire, déjà au

moins qu'elles soient "a minima" toutes en C.D.I., et que l'on puisse penser à une réforme bien plus ample pour qu'elles puissent accéder au titre de fonctionnaire. Bien sûr, qu'elles deviennent fonctionnaires d'un service public de la restauration parisienne exige une autre réflexion par rapport aux caisses des écoles et à l'autonomie des caisses des écoles. Mais elles peuvent être ensuite détachées auprès des caisses des écoles et pourraient très bien bénéficier de ce statut de titularisation.

Il y a eu, suite aux grèves qu'il a pu y avoir dans le 20e arrondissement et dans le 15e arrondissement, des évolutions dans les discussions entre les caisses des écoles, les agentes et leurs organisations syndicales. Je sais que, dans le 20e arrondissement, un travail de discussion suit son cours pour essayer d'être vraiment un arrondissement expérimental modèle sur la déprécarisation. D'ailleurs, j'aimerais bien savoir concrètement comment cela avance. Je peux comprendre que cela prenne du temps. Mais il faut à tout prix avancer et que ce soit l'occasion pour que, véritablement, à travers ce projet de délibération, on puisse se donner les moyens que les cantinières dans l'ensemble des caisses des écoles puissent, à chaque fois que cela est possible, accéder au titre de fonctionnaire, et à défaut, à des C.D.I. pour être déprécarisées, et à des plein-temps.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Nous poursuivons avec vous, Madame Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, partout en France, les villes se mobilisent sur la question des repas végétariens et de l'alimentation locale et durable, pour offrir une alimentation de qualité aux enfants. Dans ce sillage, le futur "Plan Alimentation durable" de la Ville de Paris, en cours d'élaboration, porte un objectif ambitieux : atteindre 100 % d'alimentation durable dans les cantines d'ici 2026, dont 50 % de proximité et issue des circuits courts.

Le groupe Ecologiste de Paris a toujours milité en faveur d'une alimentation saine et de qualité pour toutes et tous, car il s'agit d'abord d'une question de justice sociale et sanitaire. Le principal enjeu pour la restauration collective est de parvenir à offrir une alimentation diversifiée et produite dans de bonnes conditions : mobilisation de circuits courts, produits "bio", locaux et de saison issus d'activités agricoles favorisant l'insertion. Aussi, un service de restauration scolaire de qualité passe par de l'investissement en termes d'infrastructures, ainsi qu'une forte adaptation et réorganisation logistique des services. Ce qui est, d'ailleurs, bien expliqué dans le projet de délibération.

Concernant les cantines scolaires, ce projet de délibération nous permet d'aborder la question des contenants plastiques utilisés pour la préparation et le service des repas, car une grande partie de ces contenants est encore en matière plastique. Or, la lutte contre le plastique fait partie des objectifs du "Plan Climat Air Energie" de notre Ville. Je rappelle que le plastique contient, dans certaines de ses formes, des phtalates, du styrène, du bisphénol A, reconnus comme des perturbateurs endocriniens. Ces agents chimiques qui, à cause de leur configuration proche de celle des hormones, peuvent les perturber. Le plastique est donc nocif pour la santé de l'être humain, en particulier pour celle de nos enfants.

Nous pensons donc qu'un plan de sortie du plastique doit être mis en place concrètement afin de changer durablement les pratiques et supprimer tout usage des matières plastiques, que ce soit dans la chaîne d'approvisionnement, de production et de distribution des repas. Je sais que le travail est en cours à Paris, le groupe Ecologiste de Paris ayant fait adopter un vœu en mai 2018, qui avait permis d'obtenir l'engagement de la Ville de Paris pour des cantines sans plastique à horizon 2022. Mais je tiens à rappeler que le temps presse afin que cette promesse soit tenue. Evidemment, les écologistes seront attentifs à ce que cette sortie du plastique soit opérante dans les temps.

Je souhaite également profiter de ce projet de délibération pour évoquer l'importance de la lutte contre le gaspillage alimentaire. A Paris, le gaspillage dans la restauration collective représente jusqu'à 37 % de l'alimentation achetée pour servir les repas. Dans le même temps, le nombre de repas servis en France par les "Restos du Cœur" a doublé en 15 ans. Cette situation ne peut plus durer. C'est pourquoi il nous faut tendre vers la disparition du gaspillage dans les écoles et améliorer la collecte des biodéchets.

Enfin, je veux préciser que la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement est un moment clé pour réévaluer la politique de chacune des caisses des écoles en termes de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Certains arrondissements parisiens, comme le 19e arrondissement, proposent des repas végétariens deux fois par semaine. C'est indéniablement une belle avancée. Mais permettez-moi de revenir sur l'un de nos engagements de mandature, que nous avons pris ensemble : le déploiement de menus végétariens alternatifs à chaque repas. C'est un souhait que les écologistes manifestent depuis des années. Nous y attachons une importance toute particulière. Nous espérons qu'il sera mis en place le plus rapidement possible dans l'intégralité des cantines parisiennes.

L'ensemble de ces actions doit pouvoir se construire en lien avec les établissements scolaires, les enseignants, les agents, les équipes du périscolaire, et surtout, les élèves eux-mêmes en les associant au choix de toutes ces évolutions.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

La parole est maintenant à Mme Florence BERTHOUT, qui présentera aussi son vœu n° 79.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire, en propos introductif, que je suis favorable au principe du transfert de la restauration scolaire des collèges dans le périmètre de la caisse des écoles. C'est, en tout cas sur le papier, un mouvement de décentralisation qui va dans le bon sens. C'est suffisamment rare pour être signalé. Mais je ne voudrais pas qu'il y ait d'ambiguïté, parce que j'ai entendu des choses qui me font un petit peu peur.

Je voudrais rappeler que, conformément au Code général des collectivités territoriales et conformément à la loi PML, les présidents des caisses des écoles sont les maires. Ce sont les maires. C'est d'ailleurs l'une des rares attributions que nous ayons avec l'attribution, épaulée évidemment par une commission pluraliste, des places en crèche. D'ailleurs, il y a, à ce propos, une ambiguïté dans le projet de délibération. Il faudrait stabiliser la qualification juridique de ce transfert, parce que tantôt on nous dit que c'est un transfert, tantôt on nous dit que c'est de la délégation de service public. Non, ce n'est pas de la délégation de service public.

Je le dis d'autant plus que - pour rebondir sur ce que vous avez dit, Danielle SIMONNET - la caisse des écoles du 5e arrondissement cuisine sur place. On est en "bio" à 80 %, et en filière courte quasiment exclusivement. Pour ce qui concerne la titularisation des personnels, j'ai fait un gros mouvement de titularisation avec une politique de formation, extrêmement coûteuse mais assumée, parce que c'est très, très important. Mais il n'est pas question qu'au bénéfice de ce transfert, la Ville de Paris vienne nous dire comment on doit conduire nos achats et que l'on ait du personnel qui soit du personnel Ville de Paris. Ce n'est pas possible. En tout cas, c'est autre chose. Je redis que c'est le maire qui préside la caisse des écoles. C'est valable pour tous les maires des arrondissements parisiens.

Quelques petites questions, Monsieur l'adjoint, cher Patrick BLOCHE. Nous sommes au début d'un mouvement. Il y a quand même des questions qui se posent, qui ne sont pas réglées, et c'est bien normal d'ailleurs, dans le contenu de ce projet de délibération. Si les conseils d'établissement s'opposent à ces transferts, que se passe-t-il ? La question est d'autant plus importante qu'il n'y a pas que la réalisation des menus et de la restauration. Il y a aussi un transfert patrimonial des collèges vers les caisses des écoles, des équipements nécessaires au fonctionnement du service de restauration.

J'ajoute qu'il y a une autre question : celle des niveaux de rémunération, dont on nous dit qu'ils seront garantis sans autre précision. Est-ce qu'il s'agit du traitement de base ? Est-ce qu'il y a également les primes ?

Enfin, les personnels qui travaillent partiellement pour la restauration continue sans autre changement que la nature du lien avec le chef de cuisine - c'est très important - le lien hiérarchique devient un lien fonctionnel, nous dit-on. Quelle est la validité de cette organisation en termes de responsabilités ? Ce sera important pour nous, les maires, de le savoir. Responsabilité de l'employeur, responsabilité sanitaire, etc. Vous me direz, sans doute, que nous sommes au début d'un processus. Mais il faut quand même que ces questions soient éclairées.

J'en viens à mon vœu rapidement, après avoir dit que j'y étais favorable. Il est bien évident que, nous, dans le 5e arrondissement, nous avons deux collèges qui sont visés : le collège Pierre-Alviset et le collège Raymond-Queneau. Vous le savez, Monsieur l'adjoint, le collège Raymond-Queneau, la cuisine est dans un état à peu près correct. En revanche, dans le collège Pierre-Alviset, nous avons un très gros souci puisqu'il y a des rapports sanitaires qui démontrent que la cuisine devrait cesser de fonctionner. Il y a même un rapport de la Préfecture.

Je souhaite, et je n'imagine pas que vous ne nous souteniez pas dans cette voie, à tout le moins pour le collège Pierre-Alviset, que les travaux de mise aux normes de la cuisine puissent être inscrits au plan d'investissement de la mandature, ce qui facilitera l'accélération de ce transfert, auquel je suis - je le redis - très favorable. Mais vous comprendrez que l'on ne pourra pas l'opérer si la cuisine n'est pas aux normes.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Florence BERTHOUT. Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, Monsieur Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci aux oratrices et intervenantes qui se sont inscrites sur ce projet de délibération, qui, effectivement, va modifier l'organisation de la restauration scolaire dans un certain nombre de collèges parisiens.

Il y a 114 collèges publics à Paris. 29 sont en cité scolaire, donc c'est la Région qui assure le service de restauration scolaire. Il en reste 85. Actuellement, il y en a 49 seulement dont la restauration est assurée par les caisses des écoles. Il s'agit progressivement de faire que les 36 qui sont en restauration autonome voient ce service pris en charge par la caisse des écoles de leur arrondissement. Pour rassurer Florence BERTHOUT, tout cela va se faire dans le respect de l'autonomie des caisses des écoles. Ce projet de délibération ne la remet à nul endroit en cause. 10 collèges seront concernés par cette intégration dès la rentrée 2021. Les autres verront leur restauration transférée progressivement jusqu'à la rentrée 2025.

Chères collègues, vous avez traduit dans vos interventions des préoccupations qui, d'ailleurs, sont à l'origine de ce projet de délibération. Il ne s'agit pas de faire ce projet de délibération pour le principe, mais concrètement pour améliorer la restauration scolaire dans les collèges et dans l'intérêt même des collégiens, pour trois raisons principales.

La première raison, on l'a vu en mai 2020, lors de la fin du premier confinement. Force a été de constater que, grâce aux caisses des écoles, les services de restauration scolaire se sont mis en route et ont pu servir des repas dès le premier jour de réouverture des écoles et des collèges. Or, on a pu constater, et j'ai pu notamment le constater dans un collège du 11^e arrondissement, qu'il avait fallu 2 semaines, parce que ce collège était en restauration autonome, pour que des repas soient à nouveau servis aux collégiens. Il y a donc l'idée de la continuité de ce qui est un service public de la restauration scolaire. Premier objectif.

Deuxième objectif, Fatoumata KONÉ y est revenue à plusieurs reprises. Je ne reprendrai pas ses propos, que je partage. Il s'agit effectivement de permettre dans tous les collèges parisiens la mise en œuvre du "Plan Alimentation durable", d'organiser la sortie du plastique, de permettre le tri des déchets ou la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il s'agit que, dans tous les collèges parisiens, les objectifs que nous poursuivons collectivement et qui ont illustré notre débat sur l'alimentation et l'agriculture urbaine pas plus tard qu'hier dans cet hémicycle, puissent être mis en œuvre. C'est un principe d'égalité qui prévaut en ce domaine.

Puis, il y a l'enjeu social. L'enjeu social est extrêmement prégnant également, puisqu'il ne s'agit pas, comme l'a dit Danielle SIMONNET, que l'on se saisisse du problème. On s'en est saisi depuis longtemps, depuis la précédente mandature, à travers une déprécarisation très large qui a concerné 378 agents et agentes dans 13 caisses des écoles. Il y a, au sein du service de la restauration de la DASCO, une coordination ressources humaines. En ce domaine, c'est d'ailleurs inscrit dans les objectifs des conventions triennales qui lient la Ville aux caisses des écoles. Il y a des objectifs très précis de déprécarisation des personnels. Donc, je voudrais rassurer en ce domaine Raphaëlle PRIMET qui a dit son souci.

Quand il y a des problèmes, comme cela a été le cas récemment à la caisse des écoles du 15^e arrondissement ou à celle du 20^e arrondissement, je suis à côté des maires d'arrondissement. Bien sûr, le service de la restauration scolaire de la DASCO, notamment sa coordination R.H. est pleinement engagée pour contribuer à résoudre les problèmes. De ce fait, comme notre préoccupation est commune, chère Raphaëlle PRIMET, je donnerai un avis favorable à votre amendement, non, plutôt à votre vœu n° 78. Vœu que je me suis permis d'amender et j'espère que vous accepterez mon amendement.

Florence BERTHOUT, je donne un avis favorable à votre vœu n° 79, en l'occurrence concernant les collèges Pierre-Alviset et Raymond-Queneau. Je suis pleinement sur la même ligne que vous, en ce domaine.

Alix BOUGERET, je dis mon engagement de me saisir du problème de la cuisine du collège Stéphane-Mallarmé, dans le 17^e arrondissement.

Quant à Danielle SIMONNET, je ne peux que lui demander de retirer son vœu, puisque, sinon, je mettrai en cause l'autonomie de gestion de la caisse des écoles du 20^e arrondissement. Si elle ne le retire pas, ce qui est probable, je donnerais un avis défavorable.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, cher Patrick.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78 du groupe Communiste et Citoyen, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 252).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 79 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 253).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 80 déposé par Mme Danielle SIMONNET.

Retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, parce que je trouve qu'il y a beaucoup de choses dans mon vœu que je retrouve dans le vœu du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Donc, il n'y a plus de vœu n° 80.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 51.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 51).

2021 DASCO 60 - Caisses des écoles (18e). - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (9.306.273 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 60 : caisse des écoles du 18e arrondissement. - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021, 9.306.273 euros, au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, du groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Le chiffre exact est 9 millions, pas 9 mille.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Excusez-moi.

M. Rudolph GRANIER. - Et oui, c'est beaucoup d'argent, toujours pour la SOGERES, puisque le 18e arrondissement a cette particularité d'avoir délégué au privé, pour le pire, sa restauration municipale.

Monsieur le Maire, Patrick BLOCHE, améliorer la restauration scolaire pour tous, oui, sauf dans un établissement qui est l'objet de notre projet de délibération, le collège Daniel-Mayer. Après un an d'élection, c'est un an d'inaction. Alors, non, ce n'est pas un an d'inaction complet. Il y a eu de la concertation, des réunions, des rencontres, des débats. Mais, en fait, il n'y a eu aucune action. Réintégrer le collège Daniel-Mayer, comme vous le proposez, est une hérésie totale simplement au regard de vos annonces électorales. Un renoncement de taille vis-à-vis des administrés du 18e arrondissement. Car, Monsieur l'adjoint, Patrick BLOCHE, vous êtes devenu docteur ès cantine dans le 18e arrondissement. Ce projet de délibération ne veut pas dire autre chose pour le collège que de confier sa gestion à la SOGERES.

Pourquoi vous ne souhaiteriez pas appliquer votre programme ? Expérimenter, essayer, tenter les circuits courts, les produits frais, le "zéro plastique" qui était vanté tout à l'heure et prôné par ma collègue KONÉ, ou même l'agriculture urbaine pour tenter de trouver une activité à notre collègue Audrey PULVAR, qui en a bien besoin en ce moment.

Aujourd'hui, le collège Daniel-Mayer va passer du mauvais au pire. Encore une fois, nous ne pouvons pas l'accepter pour les enfants du 18e arrondissement.

Merci pour vos réponses. Nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Monsieur Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'espère vous faire changer votre vote, cher Rudolph GRANIER, parce que je pense que vous faites une erreur dans l'interprétation de ce projet de délibération DASCO 60, qui est pris en conséquence du projet de délibération précédent. Il s'agit de fixer les conditions particulières de l'intégration d'un collège du 18e arrondissement, en l'occurrence le collège Daniel-Mayer, dans le périmètre de la caisse des écoles dès la rentrée de septembre prochain. La cuisine du collège Daniel-Mayer sera exploitée en régie, donc hors périmètre SOGERES. Que les choses soient claires. Donc, je pense que vous pouvez voter favorablement dans l'esprit de votre intervention.

Je reviendrai ultérieurement, à travers le projet de délibération DASCO 87, sur l'évolution de la restauration scolaire dans le 18e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 60).

2021 DASCO 63 - Caisses des écoles. - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 63 : caisse des écoles. - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, dans ce projet de délibération, les demandes de la Ville ont été enrichies des dispositions qui ont été apportées par la loi EGalim du 31 octobre 2018, sur les pourcentages de "bio", la prise en compte des externalités, le prix d'achat à l'exploitant agricole - très important - les menus végétariens hebdomadaires, etc.

Je ne peux qu'être favorable à toutes ces évolutions, puisque la caisse que je préside a développé et enrichi, depuis une dizaine d'années, un approvisionnement et une méthode d'élaboration des menus qui sont totalement conformes à ces prescriptions. C'est si vrai que les Etats généraux de l'alimentation de 2017 ont qualifié notre projet - je cite - "d'emblématique d'une relation gagnant-gagnant avec les producteurs". Car, c'est cela qui est très important aussi : c'est que, derrière la qualité dans l'assiette, il faut qu'il y ait une relation gagnant-gagnant avec les producteurs. Je regarde personnellement le coût d'achat de nos producteurs qui sont en filière courte. C'est la raison. Je ne juge pas du tout, mais quand on peut le faire, si l'on peut éviter d'aller faire appel à de grosses délégations extérieures, cela va plus dans le bon sens.

J'ai simplement deux regrets. Le premier, c'est que la subvention soit - je cite - "négociée plutôt que calculée sur la base de règles écrites qui s'imposeraient de manière égale et claire à tous les acteurs". C'est peut-être mon côté très, très cartésien. Le deuxième regret, mais je voterai bien sûr ce projet de délibération, c'est que la Ville de Paris admet qu'il peut y avoir, au-delà des différences qualitatives sur le contenu de l'assiette, des différences qualitatives dans la gestion des caisses des écoles et qu'une bonne gestion peut générer des excédents. Ouf, parce que j'ai eu l'impression pendant des années de me battre sur le fait que, générer des excédents, c'était presque un gros mot et cela allait se faire forcément au détriment des producteurs, ce qui est totalement faux.

Je note que la Ville considère toutefois qu'elle peut reprendre une partie de cet excédent pour des motifs qui restent à définir - bon, si l'on pouvait être éclairé - et qu'en outre, le solde doit être dépensé l'année N+1, sauf à être déduit de la subvention N+2. Permettez-moi juste de dire que, là, on est totalement ignorant du "process" d'investissement, puisque les investissements se font sur plusieurs années. Si l'on veut faire des investissements adaptés, il y a des investissements qui sont lourds. Il vaut mieux les avoir préparés 2 ou 3 ans à l'avance. Si l'on pouvait aussi faire en sorte que cette règle évolue dans nos conventionnements, je pense que nous serions tous gagnant-gagnant.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Il y a tout juste 4 ans - c'était en juillet 2017 - nous avons voté une délibération, ici même, qui avait profondément renouvelé la relation entre la Ville et les caisses des écoles, en fixant 4 axes stratégiques : garantir la qualité du service, garantir l'égalité de traitement des usagers, améliorer les conditions d'emploi et de travail, optimiser la gestion de ce service public. D'ailleurs, nous avons chaque année un document qui s'enrichit, qui est extrêmement précieux, un document de référence qui crée une saine émulation entre les caisses des écoles, qui est le rapport sur la restauration scolaire, qui intègre toutes les données fournies par les caisses des écoles. Les 17 caisses des écoles maintenant.

La délibération de 2017 définissait une convention triennale. Qui dit triennal, dit 3 ans. Mais la crise sanitaire nous a amenés à proroger d'une année cette convention triennale. Le présent projet de délibération vise donc la période 2022-2024. On conserve le cadre triennal et l'économie générale du dispositif. On renforce le pilotage, notamment dans le domaine des ressources humaines - je viens de l'évoquer, je n'y reviens pas - en favorisant la co-construction avec les caisses des écoles. Ce qui amène à ce que le dialogue soit particulièrement fluide avec les caisses des écoles, et avec les enjeux d'alimentation plus durable et plus saine qui nous rassemblent.

De fait, cette relation gagnant-gagnant que vous évoquez, Florence BERTHOUT, notamment avec les producteurs et pour privilégier les circuits courts, doit être plus que jamais un objectif, que nous allons poursuivre

durant les 3 prochaines années. Nous aurons comme priorité de continuer à améliorer la qualité, avec un objectif très ambitieux et très enthousiasmant de 100 % de "bio" et durable à l'horizon 2026. Il faut aussi moderniser le parcours des usagers et faciliter ainsi la vie des familles parisiennes dans leur relation à l'administration, tout particulièrement aux caisses des écoles.

Puis, je ne reviens pas sur ce que l'on a évoqué concernant les collèges parisiens.

Sur l'aspect financier - que vous avez évoqué, Florence BERTHOUT - et sur le fait de générer des excédents et de se dire que, quand on génère des excédents, on est mal récompensé puisqu'il y a une reprise d'excédents, je vous propose de laisser passer l'été. Nous reprendrons la discussion à l'automne, quand on aura un peu plus de visibilité sur la subvention et sur les discussions que nous avons habituellement à cette saison, sur les subventions versées par la Ville de Paris aux caisses des écoles. Nous aurons plus de visibilité sur la situation financière de chaque caisse des écoles.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 63.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 63).

2021 DASCO 83 - Projet éducatif de territoire (PEDT) 2021-2026.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 83 : projet éducatif de territoire 2021-2026.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Elle n'est pas là.

Madame Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, le groupe Communiste et Citoyen est très attaché au caractère national du service public de l'éducation. Ce n'est pas là une position dogmatique, mais une fidélité à la vocation de l'école de la République, historiquement fondée sur le principe d'un programme commun à toutes les régions et dispensé à toutes les classes sociales françaises. C'est la transmission d'une culture, de savoirs et de valeurs qui maintiennent une cohésion sociale et accueillent tous les élèves, indépendamment de leur origine sociale et selon une seule variable : l'égalité des chances. Je rejoins ici les propos qui ont été tenus, notamment par mon collègue Jérôme GLEIZES.

Je rappelle cette vocation de l'école et son caractère national. C'est bien aussi parce qu'elle est un levier essentiel de la lutte contre les inégalités sociales, qui trouvent en partie leurs sources dans les inégalités territoriales. Les conditions de logement, le chômage, la précarité des familles, dans l'emploi notamment, sont autant de facteurs qui conditionnent la réussite sociale et scolaire des élèves. Elles sont parfois directement ancrées dans les caractéristiques du territoire. C'est pour cela que l'école s'est longtemps construite autour de l'idéal d'une même offre à toutes et tous, indépendamment de leur lieu de scolarisation.

En vérité, d'un établissement à l'autre, on ne peut que constater de fortes disparités. Je voudrais prendre, à ce titre, les établissements de l'éducation prioritaire, dans lesquels on constate un temps d'enseignement plus court que les autres, des contractuels plus nombreux et tant d'autres carences de moyens qui rendent les conditions d'enseignement moins favorables qu'ailleurs.

Tout cela pèse sur la mission d'égalité des chances qui est au cœur de la raison d'être de l'école. Ce constat, c'est aussi la résultante de politiques de territorialisation du service public de l'éducation : cette décharge du national vers le local qui promet de se poursuivre. Je pense notamment au "2S2C" - c'est compliqué pour ma dyslexie - le protocole "Sport, Santé, Culture, Civisme" qui vise à externaliser la pratique de certains enseignements vers les collectivités, ou encore à proposer dans les écoles des activités en fonction des communes et des accords passés avec les différents acteurs, y compris privés.

C'est un recul en matière de lutte contre les inégalités que de faire avancer l'école, qui est le socle de l'égalité, vers une dépendance aux échelons locaux et aux inégalités territoriales qui les séparent. Cela l'est d'autant plus lorsque l'on sait que c'est un transfert qui se fait sans les moyens qui suivent de la part de l'Education nationale.

Je vais prendre deux exemples qui montrent à quel point il est difficile pour une collectivité territoriale de déployer une politique éducative dans un contexte de désengagement du Ministère. Parmi les deux grands axes de ce projet éducatif du territoire, que nous saluons pleinement pour le travail mené et sa qualité, figure notamment celui de renforcer l'inclusion des enfants qui présentent des besoins éducatifs particuliers. Nous sommes déjà en grande

difficulté sur les temps scolaires pour disposer d'assez d'A.E.S.H., un métier grandement précarisé, essentiellement féminin, pour lequel le Gouvernement n'agit pas. C'est un euphémisme que de le dire. Deuxième exemple concernant l'axe relatif à l'amélioration de la santé et du bien-être des enfants : nous manquons grandement de médecins scolaires, qui sont pourtant indispensables dans toutes les écoles pour accompagner les élèves et aider les familles à avancer vers cet objectif.

Nous partons déjà avec ces deux grandes carences de l'Education nationale, qui vont grandement compliquer la réalisation de ces objectifs par notre collectivité. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas les inscrire parmi nos priorités. Au contraire, c'est bien là la démonstration que nous devons, pour pouvoir mener des politiques locales ambitieuses, garder un réel attachement au service public national de l'éducation et maintenir le rapport de force avec le Rectorat et l'Académie sur ces questions.

Pour ce qui est de notre échelle, nous avons des chantiers à réaliser aussi. Je vois notamment que les animateurs et les animatrices seront formés à la sensibilisation des enfants en matière d'"inclusivité" ou encore d'enjeux environnementaux. Elles et ils, dans les missions qui sont les leurs à ce jour, travaillent dans des conditions précaires. Nous devons résoudre cette question si nous voulons réaliser des ambitions éducatives ambitieuses.

Nous avons, en somme, des défis nombreux qui nous attendent pour mettre en place ce projet éducatif de développement du territoire aux objectifs ambitieux. Nous espérons, au groupe Communiste et Citoyen, que nous aurons l'occasion d'y travailler ensemble.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Barbara.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, désolée pour cette petite agilité dans l'ordre des interventions.

A Paris, ce sont 215.000 enfants de 0 à 16 ans qui sont accueillis tous les jours dans 1.213 structures publiques : établissements de la petite enfance, écoles primaires ou collèges. Ce sont donc plus de 34.000 professionnels qui s'occupent chaque jour de ces enfants, parfois même en horaires décalés. Je pense là à certaines structures innovantes qui tentent de s'adapter au rythme contraint des familles. Cet accueil large des enfants à Paris sur leurs différents temps - scolaire, périscolaire, extrascolaire et temps des vacances scolaires - est d'autant plus important, parfois même vital pour certains et certaines, que beaucoup de familles vivent dans de très petites surfaces, n'ont pas un accès libre et régulier à des espaces verts, et que beaucoup d'entre elles n'ont pas de solutions de garde adaptées.

Or, la loi de 2013 nous donne un outil de dialogue et de travail entre les différents partenaires puisqu'elle institue le projet éducatif de territoire. Ce projet met autour de la table l'ensemble de celles et ceux qui agissent au quotidien pour l'éducation d'un territoire donné : Rectorat, Préfecture, C.A.F., Ville.

J'en profite pour remercier l'ensemble des élus de la 6e Commission, les équipes de la DASCO, Patrick BLOCHE et son cabinet, pour les échanges riches que nous avons eus à ce sujet. Je sais que nous partageons de nombreuses analyses en la matière, notamment avec Maya AKKARI et Emmanuel COBLENCE. Elaborer un P.E.D.T. en quelques mois, alors que l'année scolaire 2020-2021 peut être considérée "a minima" comme ayant été chaotique, relève de l'exploit. Un exploit que les écologistes saluent bien volontiers, mais qui n'endort pas notre vigilance. La méthode d'élaboration du P.E.D.T. a voulu suivre la dynamique de la réforme de la territorialisation, avec des discussions au niveau des arrondissements. Malheureusement, ces discussions n'ont pas partout été conduites avec autant d'attention et d'ouverture que ce que nous aurions souhaité.

Le P.E.D.T. doit être notre boussole pour les prochaines années. A nous de nous en saisir, tant pour son pilotage en arrondissements, que pour des points d'étapes dans ce Conseil, puisque nous revient la responsabilité d'une politique éducative harmonisée sur l'ensemble du territoire parisien. Les deux premiers P.E.D.T. de la Ville de Paris étaient conçus sur des périodes triennales. Pour plus d'efficacité, nous avons décidé d'en élargir la durée à cinq ans. Cette forme de quinquennat éducatif devrait nous laisser suffisamment de temps pour nous l'approprier et, très important, pour nous donner également le temps de l'évaluer.

Ce P.E.D.T. a également élargi son champ de réflexion et d'action aux enfants de 0 à 3 ans. L'importance de l'éducation des enfants dans leurs premières années n'est plus à démontrer, et la question de l'articulation, de la fluidité et de la continuité des parcours éducatifs est essentielle. C'est d'ailleurs le premier axe stratégique de ce P.E.D.T.

Le deuxième axe vise à favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents. C'est à travers cet axe que nous développons le principe de mixité, que ce soit dans les structures d'accueil de la petite enfance, dans les écoles ou les collèges, ou encore à l'occasion des T.A.P. dans les centres de loisirs ou à l'occasion des vacances scolaires. Mixité garçons filles, bien sûr, mais aussi mixité scolaire et sociale à tous les niveaux. La mixité est ce principe qui nous tient à cœur. C'est un impératif pour respecter nos valeurs et les principes républicains, chers à l'ensemble des élus, mais il est aussi intéressant, sans sombrer dans l'utilitarisme, de noter que

la mixité est une condition nécessaire à l'amélioration des performances scolaires des enfants. Ce qui n'est pas toujours évident à faire entendre dans un pays de tradition aussi élitiste que le nôtre.

Rappelons à ce sujet que notre académie est une académie où l'on réussit bien. Mais si l'on rapporte nos résultats aux origines sociales, force est de constater que d'autres territoires arrivent à faire mieux réussir leurs enfants, notamment ceux dont les familles sont les plus éloignées de la culture scolaire. Des progrès ont été réalisés en la matière. Les expériences de collèges multisecteurs dans les 18^e et 19^e arrondissements nous ont montré que c'est possible.

J'en profite, enfin, pour saluer les travaux de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative, qui constituent un outil précieux.

Un autre axe de ce P.E.D.T. est relatif à l'amélioration de la santé et du bien-être des enfants. Cette orientation prend tout son sens avec l'année scolaire que nous avons vécue, si perturbée par l'épidémie. Là aussi, la Ville agit, prévient et considère l'importance de l'architecture et de l'environnement sur le bien-être des enfants. Notre "cours oasis", notre lutte contre les perturbateurs endocriniens ou encore l'investissement prioritairement fléché vers des bâtiments scolaires normés H.Q.E., sont autant de preuves de notre ambition en la matière.

Enfin, la santé mentale des enfants est une préoccupation importante pour nous. La Ville soutient, par exemple, de nombreux points d'écoute et associations qui prennent en charge les enfants. Le Conseil parisien de la jeunesse et la M.I.E. agissent également en la matière. C'est une véritable continuité des dispositifs que la Ville encourage. Je sais la vigilance d'Anne SOUYRIS à ce sujet.

Mes chers collègues, ce P.E.D.T. définit sept axes stratégiques qui se déclinent en actions très concrètes. Il nous appartiendra d'en assurer un suivi exigeant à tous les échelons, voire à continuer de l'améliorer. Mais il appartiendra à mon collègue Sylvain RAIFAUD de vous faire partager quelques idées à ce sujet.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Carine PETIT.

Non ?

Madame MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, avoir un document partagé avec toutes celles et ceux qui font l'école à Paris est essentiel. Il démontre l'importance de l'éducation dans le projet que nous portons. Les politiques éducatives sont l'un des principaux outils pour réduire les inégalités. Les élus "Génération.s" y sont particulièrement attentifs, car nous pensons que la transition écologique s'accompagne d'une transformation profonde de l'école vers une école de la coopération. Cette transformation profonde sera possible en embarquant tous les acteurs et actrices, en premier lieu celles et ceux qui font vivre l'école au quotidien : les enseignants, les directeurs et directrices d'écoles, les R.E.V., les animateurs et animatrices, les cantinières.

A toutes et tous, nous leur disons un immense merci pour leur engagement, particulièrement éprouvant depuis un an et demi. Subir des protocoles parfois contradictoires transmis du jour au lendemain, inventer des pratiques nouvelles pour accueillir les élèves dans les contraintes imposées par l'épidémie, prendre soin des corps et des imaginaires, rassurer les familles, être parfois malade soi-même, à vous, acteurs et actrices du quotidien de l'école, vous avez juste été incroyables.

La Ville de Paris dispose de nombreux atouts pour mettre en œuvre son plan éducatif de territoire. Une organisation administrative déconcentrée, qui permet de répondre aux particularités locales. Une capacité d'ingénierie de haut niveau. Merci aux services de la Ville. Un R.E.V. ou une R.E.V. permanente dans chaque école élémentaire et maternelle. Des directions d'écoles qui sont déchargées jusqu'à cinq classes et sont logées. Des gardiens qui assurent l'accueil dans chaque école, ce qui est chronophage. Des professeurs de la Ville de Paris. C'est une exception nationale. Des moyens conséquents de financement des activités. La gratuité des T.A.P.

Bien sûr, il y a quelques sujets devant nous qui sont à améliorer. Une organisation des services centraux municipaux, qui sont encore en silo et permettent parfois moins de fluidité pour la mise en œuvre des projets quand ceux-ci mobilisent plusieurs thématiques. Une absence de temps commun dédié pour que les personnels périscolaires et scolaires puissent travailler. L'embolisation des processus de travail lors de la crise sanitaire Covid. On voit qu'elle peut encore se prolonger. Des difficultés sociales importantes pour de nombreuses familles, accrues par la tension très forte sur le logement à Paris et par les conséquences de la crise sanitaire. Des collèges publics qui sont soumis à un évitement scolaire important en direction des établissements privés et véhiculent une image plus négative que la réalité.

Parce qu'il nous semble que nous sommes à un moment où nous avons le plus besoin de partager et de faire ensemble, nous avons initié une démarche approfondie à l'occasion de l'élaboration du P.E.D.T. dans le 14^e arrondissement. Merci à Carine PETIT, la maire, à Amine BOUABBAS, le premier adjoint, d'avoir initié une démarche

originale à l'échelle de l'arrondissement, essentielle dans cette période où nous avons toutes et tous besoin de retrouver du sens. D'ailleurs, on aurait aimé que ce projet de délibération soit présenté en arrondissement vu son importance.

Pendant 4 mois, accompagnée par "Territoires éducatifs", une concertation a été mise en place dans le 14^e arrondissement et a mis en mouvement plus de 150 participantes et participants par le biais d'entretiens, de visites de terrains, d'ateliers thématiques, d'ateliers d'enfants, de plénières, autour de 6 parcours aboutissant à 45 objectifs opérationnels et 73 actions. La mise en œuvre de ce plan sera suivie par un Copil, qui se réunira une fois par trimestre. La communauté éducative se réunira en plénière une fois par an pour faire un point d'étape.

Bien sûr, en 5 minutes, impossible de faire la synthèse de 4 mois d'échanges. Peut-être mettre en valeur quelques points. L'idée, dans le 14^e arrondissement, est donc de rendre plus fluides les transitions entre les grandes étapes éducatives de l'enfant, par exemple, entre la crèche et la maternelle, ou encore entre l'école et le collège, en s'inspirant des logiques de coopération impulsées en R.E.P.

Au moment du passage au collège, les collégiens et collégiennes ne bénéficient plus ou beaucoup moins de loisirs éducatifs au sein de l'établissement. Je voudrais mettre ici en valeur l'exception notable de François-Villon. Le dispositif "Toutes et tous au collège", mis en place en 2019, permet l'accueil d'une quarantaine de collégiens et collégiennes de François-Villon et d'Alberto-Giacometti durant les vacances scolaires. Il démontre qu'il est possible d'organiser des accueils de loisirs qui intéressent fortement les jeunes dans un collège, à condition, bien sûr, que le programme soit attractif, et de mélanger les élèves de deux établissements différents, parfois rivaux dans le quartier.

Se coordonner sur les temps de l'enfant et travailler la complémentarité des rôles est un autre axe. Pour bien définir le rôle de chacun, il faut des temps d'échange et de coordination. Le principal écueil est qu'il est difficile de trouver des temps communs à des personnels qui sont devant les élèves à des moments différents. Cela nécessiterait de remplacer tous les personnels ou de leur payer des heures complémentaires supplémentaires.

Mieux définir la place des parents : les représentants des parents d'élèves sont demandeurs, d'ailleurs. Il s'agit pour eux d'être mieux informés, de participer à des temps de décision de projets et d'école. C'est donc bien autour des projets que la confiance peut s'inscrire durablement dans le respect des prérogatives de chacun.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame MAQUOI.

La parole est maintenant à M. Vincent BALADI, du groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, avec ce projet de délibération, nous sommes appelés à voter pour le projet éducatif de territoire 2021-2026, que nous voterons, j'imagine bien, à l'unanimité.

Je me réjouis de cette unité lorsqu'il s'agit de l'éducation de nos enfants, sujet qui doit nécessairement nous rassembler, car ils sont notre avenir commun. Cette unanimité, nous l'avons d'ailleurs presque trouvée face à la réforme déplorablement menée par le Gouvernement de la plateforme Affelnet - je rappelle que c'est pour les vœux d'affectation des 12.000 collégiens parisiens vers les lycées - et le flou total dans lequel les familles parisiennes sont plongées.

Les maires ou parlementaires de notre groupe, comme Jeanne d'HAUTESERRE, Rachida DATI, Catherine DUMAS, Philippe GOUJON, Geoffroy BOULARD ou encore Brigitte KUSTER, ont saisi le Rectorat à ce sujet. Nous sommes aussi régulièrement intervenus sur ce sujet à ce Conseil, notamment notre collègue Inès de RAGUENEL, et nous avons aussi adopté plusieurs vœux, comme celui de Valérie MONTANDON pour demander une meilleure communication du Rectorat, un report de cette réforme, une coordination pour garantir une meilleure information des collégiens et des familles, ainsi qu'une réflexion sur le système d'affectation dans les lycées pour éviter de nouveaux dysfonctionnements, comme des "bugs", et l'impossibilité de saisir certains lycées sur la plateforme.

Le Gouvernement ne nous a malheureusement pas entendus, comme il n'a pas entendu les familles et associations de parents d'élèves. Pourtant, un certain nombre de craintes exprimées parmi la très grande majorité des élus parisiens de cette Assemblée se sont avérées justifiées. Depuis deux semaines - comme tous mes collègues de ces bancs, j'imagine - nous sommes assaillis de demandes de familles déboussolées qui voient leurs enfants affectés à un lycée qu'ils n'avaient pas du tout positionné comme choix, ou même pire, sans aucune affectation à ce jour. Dans bon nombre d'arrondissements, comme dans Paris Centre, les 5^e, 7^e, 8^e, 12^e, 15^e et 17^e arrondissements, plusieurs centaines d'élèves n'ont toujours pas d'affectation dans l'attente du deuxième tour. A titre d'exemple, dans le 8^e arrondissement, une quarantaine d'élèves n'ont pas d'affectation. A Chaptal, la quasi-totalité des élèves de troisième n'ont pas pu être affectés dans leur propre lycée, forcés, pour bon nombre d'entre eux, de s'éloigner considérablement de leur domicile.

Pourtant, le Gouvernement avait présenté cette réforme comme la possibilité de donner les mêmes chances à tous les bons élèves d'accéder aux bons établissements. Dans la réalité, cela se traduit concrètement par un malus pour les élèves de certains collèges. Le côté expérimental de cette réforme risque de compromettre leurs chances d'avenir, avec une orientation non choisie, comme pour Parcoursup pour l'enseignement supérieur, autre réforme ratée du Gouvernement.

Le principe méritocratique, intimement lié à l'esprit républicain, n'est pas non plus un critère de sélection, il me semble. Comment va-t-on expliquer aux élèves qu'il faut travailler à l'école, alors qu'avec 18 de moyenne, les collégiens qui visaient de bons établissements n'ont reçu à ce jour aucune affectation en lycée ? Les familles n'ont pas été écoutées par le Gouvernement. Aujourd'hui, elles sont abandonnées face aux échecs d'une réforme malmenée par un Ministère de l'Education nationale qui n'a pas lésiné à faire la sourde oreille. Gouvernement qui va devoir, je pense, une fois de plus, faire marche arrière tôt ou tard vers la voie de la raison.

Aussi, je profite de ce plan pour rappeler ici, au nom du groupe Changer Paris, notre attachement à la méritocratie, notre soutien aux élèves parisiens et à leurs familles, pour leur dire que nous serons à leurs côtés pour leur garantir que de tels écueils ne se reproduisent plus.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BALADI.

La parole est maintenant à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne vais pas reprendre les excellents propos de Raphaëlle RÉMY-LELEU concernant la démarche d'élaboration du P.E.D.T., auxquels je m'associe.

Je voudrais néanmoins insister sur la dimension locale de l'application de ce document et remercier Alexandra CORDEBARD d'avoir organisé un débat à ce sujet dans le cadre du Conseil du 10^e arrondissement. On aurait pu imaginer une démarche d'élaboration plus complète, comme cela a été décrit à l'instant à propos du 14^e arrondissement, associant plus étroitement les parents et, pourquoi pas, les enfants eux-mêmes. Je vous rappelle qu'à chaque mariage que l'on célèbre, nous sommes, nous, élus, tenus de lire l'article 371-1 du Code civil, qui dit que l'enfant est associé aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité.

Ce document d'orientation, le P.E.D.T., détermine le cadre dans lequel les équipes d'animation et les associations vont pouvoir proposer des projets pour obtenir programmations et financements. Ce document revêt une importance particulière dans le contexte actuel. Mon fils cadet passe en CM1. Il a appris, en maternelle, à se cacher en cas d'attaque terroriste. Ces années de CE1 et de CE2 ont été amputées par les confinements liés au coronavirus. Il a acquis, comme tous les enfants autour de lui, la conscience que des décisions importantes vont incomber à sa génération pour adapter la vie humaine au changement climatique. Il est un peu angoissé quand on en parle. Quelles perspectives donner aux enfants de cette génération ?

Nous avons été élus sur le mandat de préparer la Ville au changement climatique. Nous avons l'impératif politique de préparer la résilience face à ce bouleversement, mais aussi aux inévitables troubles sociétaux qui vont accompagner ce changement. Pour cela, la sensibilisation aux enjeux du développement durable ne suffira pas. Nous devons soutenir l'émancipation et l'autonomie de nos enfants. La notion d'émancipation est centrale dans l'éducation populaire qu'il s'agit de donner aux enfants, les outils et savoir-faire très concrets qui leur permettront de lutter contre toutes les formes d'aliénation, au premier rang desquelles le consumérisme, les addictions et les diverses propagandes. Il faut outiller les enfants pour qu'ils puissent s'affranchir des déterminismes sociaux, familiaux ou encore sociétaux. Il faut leur donner le plus grand pouvoir possible d'agir, individuel mais aussi collectif.

Pour cela, je voulais attirer particulièrement votre attention sur différents champs. Les compétences techniques sont utiles, sinon essentielles à l'autonomie dans une société technicienne. Sans oublier, bien sûr et surtout, la compétence manuelle. Dominer l'outil, et particulièrement l'ordinateur, est important pour ne pas être dominé par lui. Dans le même temps, nous devons permettre aux enfants de bénéficier de l'accès infini à la connaissance que représente Internet. Nous devons leur faire prendre conscience des mécanismes de captation de l'attention et de l'addiction qui sont à l'œuvre. L'éducation aux médias, des bases de philosophie, les notions des biais cognitifs et d'argumentaires fallacieux sont indispensables à la formation d'un esprit critique, sans lequel les enfants que nous éduquons ne sauraient être libres.

La culture scientifique est devenue un incontournable, comme nous l'avons vu sur le fait médical au cours de la pandémie, et comme nous le voyons régulièrement dans les débats, notamment sur les thèmes liés à l'écologie. La coopération et l'intelligence collective s'apprennent par la pratique et la menée de projets collectifs. Prendre la parole en public, soutenir une argumentation, faire circuler la parole, entendre les plus timides, qui ne sont pas forcément les plus sots, rechercher la synthèse, tout cela s'enseigne, s'apprend et se pratique. Les jeunes générations ont d'ailleurs de plus en plus d'appétit sur le sujet.

La démocratie s'apprend. L'actualité nous commande d'en donner les moyens. Pour cela, nous avons proposé qu'une part significative des temps d'activités périscolaires et des programmes des centres d'animation soit consacrée à des activités ayant pour finalité de développer la culture de la participation, de la délibération et de la décision collective chez les enfants et les adolescents. C'est pourquoi nous proposons aussi qu'une attention particulière puisse être apportée dans le cadre de l'évaluation continue qu'il est prévu de faire du P.E.D.T., au fait de favoriser l'émancipation de tous les enfants, et de leur permettre de construire une autonomie individuelle et collective dans un monde technique complexe et changeant.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

La parole est maintenant à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Sur ce projet de délibération, je voudrais à mon tour, comme a pu le faire précédemment, je crois que c'était Barbara GOMES pour le groupe Communiste et Citoyen, il me semble. Elle était intervenue sur le sujet. Parce que je me retrouvais bien dans ses propos, qui sont que l'on a des gouvernements successifs qui ont voulu territorialiser l'école. Il est important de ne jamais oublier que tout républicain se doit d'être attaché à l'école de la République, qui se doit d'être une et indivisible, et garante, sur l'ensemble du territoire de la République, des conditions de la réussite et de la formation de l'esprit critique du citoyen.

Or, on assiste bien souvent à une logique de transfert de compétences aux collectivités locales, d'ailleurs pas accompagnée de moyens, et qui, du coup, peuvent mettre en place des inégalités de territoires, qui peuvent être d'autant plus aggravées par les baisses de dotations. Néanmoins, une fois que l'on a dit cela sur ces principes, qui ont par ailleurs alimenté beaucoup de nos débats et de nos désaccords lors des débats sur les rythmes éducatifs, on a aussi une deuxième difficulté. Comment faire travailler de nombreux acteurs différents, ce qui est toujours plus riche localement, sans pour autant organiser de confusion entre les temps scolaires et périscolaires ?

Cette question et ce sujet doivent toujours être présents. Parce que si des temps périscolaires peuvent contribuer à l'éducation, à l'éveil, à l'émancipation - j'ai entendu dans l'intervention de notre collègue RAIFAUD, qui parlait aussi de la formation à la participation ; certes, vous avez des temps hors école qui peuvent y contribuer - pourtant, on a aussi une tâche, qui est éminemment celle de l'école de la République, la formation du libre arbitre et du citoyen républicain. Normalement, cela ne se conçoit pas sans qu'il ne participe pas. Pour autant, il y a tout un champ, une fois que l'on a dit cela, de réflexion sur la pédagogie qui permet d'y aller.

Attention à faire en sorte de bien distinguer ce qui peut relever d'un travail entre différents acteurs pour des projets en commun et, dans le même temps, de respecter les missions des différentes institutions, ce que doit faire l'école et quel peut être le rôle complémentaire d'autres cadres et partenaires.

Une fois que l'on a dit cela, j'ai une question très naïve à vous poser. Est-ce que le P.E.D.T., qui est dans notre DS, a été élaboré en partant des projets de territoire de chaque arrondissement ? Est-ce que l'on est parti vraiment du local, et donc, de chaque arrondissement, des réflexions entre les différents acteurs pour nourrir un projet parisien ? Ou est-ce que l'on a eu deux travaux en parallèle, celui à l'échelle de tout Paris et celui au niveau des arrondissements ? Car il me semble que, là aussi, il devrait y avoir une réflexion. N'oublions pas que l'Académie de Paris et Paris, qu'est-ce qui marque l'école à Paris ? Ce sont les disparitions des établissements scolaires et les très grandes inégalités scolaires. Ce sont des inégalités matérielles.

Je continue à vous alerter sur les problèmes d'eau qui coule dans les écoles. Des problèmes de travaux. Hélas, dans les budgets successifs de la Ville de Paris, les moyens alloués aux travaux dans les écoles ont connu une forte diminution. Je suis particulièrement inquiète de l'absence de programmes d'investissement de mandature, qui font que l'on n'a pas de visée, de planification de ces travaux dans les écoles, alors que c'est urgent. J'alerte aussi sur le fait que les acteurs de l'Education nationale sont très inquiets sur la diminution très forte des ateliers bleus et de leur contribution à ce P.E.D.T. Je vous alerte aussi sur la situation des professeurs de la Ville de Paris. Certes, c'est une spécificité parisienne dont on doit être fier, mais il n'empêche que cela fait des années qu'ils "râlent" à juste titre et revendiquent de bénéficier des mêmes droits que leurs collègues enseignants, et donc, des accès aux mêmes primes, aux mêmes situations de statut. Toutes ces inégalités s'ajoutent aux inégalités scolaires.

Je voudrais faire aussi une parenthèse sur une situation très récente, très problématique à Paris. Je terminerai sur ce point. Je voudrais penser à la trentaine de familles du lycée Maurice-Ravel qui est concernée par une décision hallucinante de la part du Rectorat, qui a été de décréter que les élèves de seconde, qui n'avaient rien demandé en termes de changement d'établissement, devaient atterrir dans d'autres lycées en première. Par ailleurs, je voudrais remercier le maire du 20e arrondissement, qui a été extrêmement réactif avec la F.C.P.E. pour intervenir auprès du Rectorat. Mais, pour l'instant, la situation n'évolue pas.

Je terminerai pour dire : un P.E.D.T., c'est bien, mais il faut que la Mairie assume toutes ses compétences en termes de moyens...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Et qu'elle assume ses rapports de force quand le Rectorat trahit les siennes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, la crise sanitaire a fait la démonstration de la nécessité de travailler à une complémentarité des acteurs éducatifs et un besoin de projets éducatifs de territoire ambitieux. Le renouvellement du P.E.D.T. à Paris est l'occasion d'une réflexion collective pour construire les objectifs communs à

tous les temps de l'enfant, et des enfants particulièrement malmenés durant cette crise qui méritent d'avoir une politique ambitieuse scolaire, périscolaire et extrascolaire.

C'est bien l'ensemble de la communauté éducative qui doit se mettre autour de la table pour penser à cette complémentarité. Rendre cohérente cette complémentarité est tout l'objet de ce P.E.D.T. Chacun dans son domaine apportera à l'enfant des éléments qui lui permettront de se construire et ainsi, de devenir un citoyen ouvert sur le monde. Animateurs, enseignants, R.E.V., parents, tous doivent trouver leur place en harmonie, chacun à leur place mais dépendant étroitement l'un de l'autre.

Ce troisième P.E.D.T. permet de prendre des mesures avec le recul que vous n'aviez pas au départ, où une précipitation dans la mise en place des rythmes scolaires avait jeté une ombre sur la crédibilité de ces temps périscolaires. Au bout de 6 ans, les choses se sont malgré tout améliorées, avec les ajustements qui étaient indispensables pour faire fonctionner correctement ce changement d'organisation dans la journée de l'enfant. Je pense au recrutement et à la formation des animateurs, à l'articulation entre animateurs, R.E.V. et équipe enseignante.

Cependant, dans un esprit de construire toujours plus de réussite scolaire, nous insistons sur la qualité encore trop inégale entre les ateliers proposés aux enfants. L'exigence et l'excellence doivent être les clés de ces ateliers pour les faire progresser vers la connaissance hors périmètre scolaire. Or, même si les choses se sont améliorées depuis l'origine, beaucoup de progrès restent encore à faire, à réaliser dans le choix des associations qui interviennent dans les classes. Cette ambition doit être encore plus grande dans les quartiers populaires pour que ces enfants aient accès à une qualité des activités extrascolaires pour les ouvrir au monde et leur donner cette curiosité culturelle, artistique ou sportive, à laquelle ils n'ont pas toujours accès dans leur propre famille.

S'il est nécessaire que les différents acteurs travaillent ensemble, il est tout aussi important que les familles soient impliquées. Or, trop souvent, les familles ne se sentent pas consultées directement. Développer la place et le rôle des familles fait partie des sept axes stratégiques de ce P.E.D.T. Donc, organiser une grande consultation à travers les conseils d'école, le cœur même de la vie de leur enfant, serait à notre avis le meilleur canal pour associer les familles. Or, vous avez toujours refusé de consulter les parents sur les grandes mesures comme sur les rythmes scolaires.

Il faut créer des consensus, établir une culture partagée, développer l'interconnaissance des acteurs. Tout cela nécessite du temps et ne se décrète pas. A la lecture de ce P.E.D.T., il semble que vous en ayez pris toute la mesure, avec une spécificité des plans d'action selon les arrondissements. C'est une bonne chose. Mais nous resterons vigilants quant à leur application pratique.

Je terminerai, comme j'ai commencé, sur l'impact de la crise sanitaire sur nos enfants. Plus que jamais, les politiques éducatives de notre Ville doivent être orientées vers un seul acteur : celui de l'enfant et de sa réussite.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci à toutes et à tous.

C'est bien, et je vous remercie de vous être inscrits sur ce projet de délibération DASCO 83, puisque c'est le projet éducatif de territoire qui va nous donner une vision des enjeux éducatifs à Paris pour les 5 ans à venir, jusqu'en 2026. Le sujet en valait la peine. Je vous remercie toutes et tous pour vos contributions qui ont montré l'importance que vous portiez au P.E.D.T. Vous avez examiné de manière approfondie ce document. Pour beaucoup d'entre vous, vous avez été engagés au niveau des arrondissements dans son élaboration. Vous avez dit tant de choses justes que, du coup, mon propos sera d'autant plus bref.

De fait, nous avons effectivement un nouveau P.E.D.T. C'est le troisième, puisque le premier P.E.D.T. était né de la loi de refondation de l'école de la République de 2013. Le premier changement, ce n'est pas 3 ans, mais 5 ans, ce qui donne la possibilité de s'inscrire dans la durée, de pouvoir l'évaluer quant à sa mise en œuvre régulièrement. Cela va de soi. Comme toujours, il faut un certain temps pour se l'approprier, parce que l'on veut que ce soit vraiment un outil partagé, opérationnel et concret. De ce fait, l'engagement de la communauté éducative dans ce document - communauté éducative au sens large - est un élément déterminant.

Second changement, au-delà du passage de 3 à 5 ans, c'est le fait d'avoir voulu, dans son élaboration, territorialiser le P.E.D.T. Je rassure Danielle SIMONNET, ou Barbara GOMES, je crois. Il ne s'agit pas de démembrer l'Education nationale et faire qu'il y ait 17 éducations différentes parce qu'il y aurait 17 arrondissements. Mais, l'exemple du 14e arrondissement - j'en connais d'autres - montre ce qu'a pu être l'engagement des élus, des acteurs liés de près ou de loin à l'éducation. Puis, nous avons lancé une consultation sur Internet qui a montré l'intérêt de nos concitoyennes et de nos concitoyens, notamment des familles parisiennes, autour des 7 axes stratégiques qui structurent le P.E.D.T.

C'est ainsi que 30 actions parisiennes ont été définies. Pour que ce P.E.D.T. soit très concret, pour que ce ne soit pas que des mots, mais des actes, nous avons à l'arrivée, compte tenu de l'investissement des arrondissements,

502 fiches actions, qui sont autant d'actes concrets qui permettront la mise en œuvre dans tous les domaines de ce P.E.D.T., prenant en compte aussi bien l'engagement des jeunes que la solidarité, que l'inclusion, et, bien sûr, l'ambition écologique qui est très présente dans ce P.E.D.T.

Pour faire plaisir à la présidente MAQUOI - elle le sait d'ailleurs - le P.E.D.T. englobe le parcours d'éducation artistique et culturelle. Il y a donc aussi cette dimension à laquelle elle est attachée et qui vaudra, bien sûr, un travail passionnant de la Mission d'Information et d'Evaluation dont elle a pris, de façon fort heureuse, l'initiative.

Troisième élément tout à fait majeur, nous avons voulu vraiment nous inscrire dans une idée de "continuum" éducatif, donc de 0 à 16 ans, c'est-à-dire de l'entrée en crèche jusqu'à la sortie du collège, avec l'enjeu des passerelles. Passerelles de crèche en maternelle, de maternelle en élémentaire, d'élémentaire en collège. C'est la raison pour laquelle, pour la première fois, le P.E.D.T. s'adressera aux tout-petits, aux 0-3 ans. De fait, dans ce P.E.D.T., ce n'est pas seulement la DASCO, mais aussi la DFPE qui s'est trouvée pleinement engagée dans l'élaboration et, bien sûr, sera engagée dans le suivi de ce document, via les circonscriptions d'affaires scolaires et de la petite enfance. Donc, vraiment merci pour vos interventions.

J'ai cru comprendre que, dans le 14^e arrondissement, il y avait eu une communication au conseil d'arrondissement. Je ne peux qu'encourager chaque maire d'arrondissement à inscrire à l'ordre du jour de la séance de rentrée de leur conseil d'arrondissement, une communication - nous, c'est une communication ; il n'y aura pas de vote - pour permettre, au niveau des arrondissements, une appropriation de ce document. En tout cas, merci à toutes et tous, par votre débat, d'avoir montré toute l'importance de ce document de référence qui vaudra pour les 5 années à venir.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Il y a bien un vote, Monsieur BLOCHE ?

DASCO 83.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je croyais que c'était qu'une communication et qu'il n'y avait pas de vote. Mais, s'il s'agit de voter, votons.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il est inscrit qu'il y avait un vote.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, votons pour ne pas avoir de regret.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Votons, votons.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DASCO 83).

2021 DASCO 87 - Caisse des écoles (18e). - Agrément du principe du renouvellement de subdélégation du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 87 : caisse des écoles du 18^e arrondissement. - Agrément du principe du renouvellement de subdélégation du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Je donne la parole à Mme Douchka MARKOVIC, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

La mairie du 18^e arrondissement et la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris ont lancé, aux côtés de la caisse des écoles du 18^e arrondissement, un audit visant à transformer la restauration scolaire dans l'arrondissement. Actuellement, en D.S.P., nous avons le projet de remunicipaliser la caisse des écoles du 18^e arrondissement. Nous avons porté collectivement ce projet dans nos programmes.

Dans le cadre de cette démarche, des groupes de travail ont été constitués pour étudier les différents aspects de cette évolution. Quatre ateliers se sont tenus entre le mois d'avril et le mois de juin 2021, avec la présence d'experts, de parents et d'élus du 18^e arrondissement. Les ateliers de travail et de réflexion ont porté sur les modes de production et l'offre alimentaire, quel modèle de proximité, comment mener l'expérimentation au collège Aimé-Césaire, et enfin, sur quel mode de gestion pour la restauration scolaire du 18^e arrondissement.

De ces ateliers, des objectifs ont été mis en relief par les participants, avec notamment davantage de fabrication maison à partir de produits bruts, des recettes plus simples pour davantage de goût et moins de gaspillage, davantage de "bio" pour s'inscrire dans le nouveau "Plan Alimentation durable" de la Ville de Paris, un modèle technique moins impactant d'un point de vue environnemental, une prise en compte de l'ergonomie et des

conditions de travail, le maintien d'un prix acceptable pour les usagers et un coût supportable pour la collectivité, trouver de nouveaux espaces notamment pour les nouvelles cuisines permettant davantage de fabrication maison, disposer des compétences pour assurer ce saut qualitatif, et enfin, dépasser l'opposition en liaison froide liaison chaude en construisant un modèle mixte suffisamment souple pour rendre possible la meilleure qualité dans l'assiette.

L'audit donnera lieu à la publication d'un rapport de restitution. Le rapport sera publié à la mi-septembre, pour un choix final sur l'avenir de la restauration collective dans le 18e arrondissement dès le mois d'octobre 2021. Cette troisième phase de l'audit proposera différents scénarios d'évolution. Mais, déjà, nous avons validé l'expérimentation au collège Aimé-Césaire, idée et vœu portés par les écologistes durant le mandat précédent. Cette expérimentation permettra la mise en place de la première phase de transition, notamment d'expérimenter la liaison chaude et la logistique douce pour l'acheminement des repas. Donc, nous avançons.

Je souhaite remercier les parents qui se sont mobilisés, qui ont pris de leur temps pour venir aux commissions, aux réunions, aux assemblées, aux concertations, et cela, depuis 2016. Merci à leur constance et à leur persévérance. Je remercie également le comité de gestion de la caisse des écoles du 18e arrondissement, notamment son directeur qui porte cette lourde mission. La transition prendra du temps, mais la transition est lancée. Une meilleure alimentation pour nos enfants, c'est porter un changement de société : moins de gaspillage, moins de déchets, mais aussi plus de "bio", plus de végétarien, plus de goût, pour plus de plaisir.

La transition est lancée dans le 18e arrondissement et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Merci à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Douchka MARKOVIC a tout dit et a fait un point d'étape sur ce très beau mouvement à l'œuvre dans le 18e arrondissement concernant la caisse des écoles, tant en ce qui concerne le mode de production, avec le remplacement de la cuisine centrale rue Riquet par 9 cuisines de proximité desservant en liaison chaude, que sur le mode de gestion, puisque l'objectif, mais je ne vous apprend rien, va sortir début 2024 de la D.S.P. actuelle avec la SOGERES.

Vous avez évoqué la cuisine de proximité qui va ouvrir au collège Aimé-Césaire, comme j'ai évoqué, en répondant à M. GRANIER tout à l'heure, l'expérimentation de reprise en régie de la cuisine sur place par la caisse des écoles du 18e arrondissement au collège Daniel-Mayer.

Nous convergeons. Nous voyons que le mouvement est engagé, et je m'en réjouis autant que vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 87).

2021 DASCO 105 - Soutien de la Ville de Paris au dispositif "Colos apprenantes". - Convention avec l'État et la Caisse d'Allocations Familiales.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 105 : soutien de la Ville de Paris au dispositif "Colos apprenantes". - Convention avec l'Etat et la Caisse d'allocations familiales.

Je donne la parole à Mme Béatrice PATRIE, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous le savez, la prévention est un volet éducatif qui nous tient particulièrement à cœur au groupe Communiste et Citoyen. Celle-ci se décline sous de multiples aspects. Elle intervient à diverses étapes du développement de l'enfant et s'inscrit dans les différents moments qui rythment sa croissance. Les temps scolaires et familiaux sont évidemment déterminants dans ce processus, mais il en est un autre qui n'est pas négligeable et y participe tout autant : c'est le temps des loisirs et des vacances.

J'aimerais ici, c'est l'objet de ce projet de délibération, mettre l'accent en particulier sur l'intérêt des colonies de vacances. Elles sont pour les jeunes un véritable vecteur de découverte, tant en matière d'expérience culturelle, sportive, qu'en termes d'apprentissage du collectif et du vivre ensemble. Dans le cas spécifique des "Colos apprenantes", qui s'adresse en particulier aux enfants issus des quartiers prioritaires de la ville, elles sont bien plus qu'un levier éducatif, efficace et éprouvé. Elles sont un véritable outil d'égalité et de cohésion républicaine qui permet

à tous les enfants de s'enrichir de l'expérience de nouveaux horizons, de nouvelles activités, et surtout, de la découverte de l'autre.

Nous partons d'un triste constat puisqu'aujourd'hui, près d'un quart des enfants ne part pas en vacances. Pour les familles les plus modestes, cela concerne même un enfant sur deux. Cette statistique est déjà, en temps normal, une véritable perte de chance pour les petits et les petites qui constitueront la société de demain. C'est un droit au voyage, à l'épanouissement, au développement personnel, qui leur est dénié. Ce problème s'est, de toute évidence, accentué avec les conséquences économiques des confinements successifs. Pour les plus jeunes, ils ont parfois été synonymes de rupture du lien social et extra-familial, avec toutes les conséquences qu'on lui connaît sur le développement des enfants et des adolescents.

Les confinements ont également entraîné des pertes de revenus parfois importantes pour certains ménages, qui se traduisent directement par une contrainte pour les parents qui doivent parfois choisir entre les dépenses essentielles et les loisirs, donc les vacances. C'est ainsi, plus que jamais, le moment pour que l'intervention publique garantisse à ces enfants la possibilité de partir en colonie de vacances, avec tout l'intérêt éducatif et républicain que l'on peut et doit leur reconnaître.

Je tiens ainsi à féliciter le renouvellement du dispositif des "Colos apprenantes", en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales et l'Académie de Paris. Je tiens aussi à souligner le travail mené par la Ville de Paris pour travailler avec les opérateurs à une bonne information et à l'accompagnement des familles. Nous avons encore des défis à relever en matière d'inclusion de toutes et de tous, en particulier à destination des enfants. Les "Colos apprenantes" sont un premier pas vers cet objectif. J'espère que nous ferons preuve de promptitude pour répondre à d'autres, en particulier celui de la mixité sociale dans les dispositifs que nous mettons en place.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame PATRICE.

Je donne maintenant la parole à Mme Inès de RAGUENEL, du groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

L'Etat reconduit donc cette année ce dispositif "Colos apprenantes". C'est une bonne nouvelle, même si nous notons une baisse de la participation financière de l'Etat, dont on ne sait à ce jour comment elle sera compensée.

Pour la première fois, ce dispositif dédié aux quartiers prioritaires de la ville sera ouvert aux jeunes du quartier des Périchaux, dans le 15e arrondissement. Vous connaissez le combat porté depuis longtemps par Philippe GOUJON et l'ensemble des élus du 15e arrondissement pour que le Sud de notre arrondissement bénéficie de ce classement "politique de la ville". Le quartier des Périchaux, mais aussi Amiral-Roussin, Falguière, Frères-Voisin, Balard. Tous ces quartiers concentrent un grand nombre de difficultés économiques et sociales. Leur paupérisation croissante n'est un secret pour personne.

Je vous rappelle que le 15e arrondissement est le seul arrondissement périphérique - à l'exception, bien sûr, du 16e arrondissement qui ne connaît pas les mêmes problématiques - à ne pas bénéficier des avantages du dispositif "politique de la ville". Ces quartiers ne peuvent donc prétendre à aucun crédit dédié aux quartiers prioritaires, et nous le regrettons. C'est la raison pour laquelle nous saluons toutes les initiatives qui viendront améliorer, même épisodiquement, le quotidien de ces familles. Le dispositif "Colos apprenantes" en fait partie, et nous nous en réjouissons. Nous espérons qu'à l'avenir, de tels dispositifs viendront se multiplier pour les habitants des Périchaux.

Nous voterons donc pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne suis pas si enthousiaste, en fait. Rien que sur les termes de "colonies de vacances apprenantes". Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il y a donc des colonies de vacances où l'on n'apprend rien. Mais, quel mépris de la part de ce Gouvernement de ce que représente l'éducation populaire. L'éducation populaire qui, depuis plus d'un siècle, apprend justement et permet d'apprendre d'une autre manière, à travers d'autres types d'expériences. Oui, dans toute "colo", les jeunes apprennent. Ils apprennent par le plaisir, apprennent en découvrant, apprennent dans des cadres de sociabilité différents. Ils apprennent beaucoup de choses : sur le monde qui les entoure, sur eux-mêmes, sur l'altérité. Ce droit aux vacances, ce droit par le plaisir d'apprendre autrement, il faut le préserver.

Pourquoi parler de "Colos apprenantes" ? Voilà que ces incultes, qui feraient bien d'apprendre au Gouvernement ce que c'est que l'éducation populaire, expliquent à l'éducation populaire, depuis l'été dernier, qu'elle est la seule façon d'apprendre, et l'on va essayer de plaquer des méthodes de l'école dans les colonies de vacances. Quel dommage ! Heureusement pour les acteurs de l'éducation populaire, qui ont néanmoins bien souvent été contraints de s'engouffrer dans cette brèche pour trouver des moyens. Ils ont réussi à utiliser le logo et le label "Colonies apprenantes" tout en continuant à faire ce qu'eux savent faire : comment épanouir, émanciper par d'autres

méthodes de l'éducation populaire qui changent des pratiques et de la pédagogie scolaire. On revient finalement sur le débat que l'on pouvait avoir dans d'autres délibérations sur ces spécificités différentes, complémentaires, entre l'Education nationale et l'éducation populaire. C'est important d'avoir d'autres approches.

Néanmoins, évidemment que je vais quand même voter pour ce projet de délibération - d'ailleurs, pour les mêmes raisons - parce qu'il faut permettre d'augmenter les possibilités par différents dispositifs pour que les jeunes Parisiens partent en vacances. Mais, regardons la réalité en face. Le projet de délibération montre qu'il y a 1.280 petits Parisiens qui ont participé aux "Colos apprenantes", 3.800 avec les colos "Arc-en-Ciel". Vous ajoutez aussi les mini-séjours. Il y aurait 6.550 jeunes Parisiens qui auraient pu bénéficier de ces dispositifs. Faut-il s'en féliciter ? Je ne pense pas, parce que c'est moitié moins par rapport au nombre d'enfants parisiens qui partaient en colonie de vacances en 2001. Oui, en 2001, il y avait 12.000 enfants parisiens qui partaient en colonie de vacances grâce au dispositif "Arc-en-Ciel" de la Ville de Paris. 12.000. Là, on est passé à 6.550.

Qu'est-ce que l'on me dit et me redit ? Je suis persuadée que Patrick BLOCHE va me réexpliquer que, finalement, les colonies de vacances ne sont plus du tout attractives, que la culture des parents a changé par rapport aux colonies de vacances, que la demande chute énormément et que c'est pour cela que la Ville a réduit ses budgets et avait même envisagé en 2018 de supprimer purement et simplement les colonies de vacances. Fort heureusement, la mobilisation des parents - que j'avais soutenue ainsi que d'autres élus dans cet hémicycle - a permis d'empêcher cela. Mais, cette année, j'ai rencontré des parents qui voulaient inscrire leurs enfants en colonies de vacances, et tout était complet. Je crois que c'était au mois d'avril où, sur l'ensemble des dispositifs, il n'y en avait qu'un où il restait un petit peu de place. Je ne sais plus ce que l'on m'avait montré comme capture d'écran.

On voit bien que l'offre est totalement en deçà de la demande et que, par ailleurs, il y a zéro publicité faite. Aucune campagne. Pourtant, la Ville de Paris, généralement, en termes de communication, vous savez faire. Sur bon nombre de thématiques, on fait beaucoup plus de communication que de mesures en tant que telles. C'est quand même une critique qui est largement partagée, pas simplement par des groupes dans cet hémicycle. Sur ce sujet, il n'y a pas de communication. Sur ce sujet, il n'y a pas un petit "flyer" qui est transmis à tous les parents, dans toutes les écoles, pour leur dire : dès la rentrée, projetez-vous dans l'été prochain, vous avez des colonies de vacances qui sont disponibles et coûtent finalement peu cher en partant du coefficient familial, qui peuvent permettre à votre enfant d'avoir une expérience unique en mixité dans des cadres d'éducation populaire extrêmement exigeants.

Résultat, on a moins de 1 jeune Parisien sur 50 qui participe à ces colonies de vacances. Je n'ai pas les chiffres, sur Paris, des enfants qui ne partent pas en vacances. Si vous les avez, cela m'intéresse beaucoup. Est-ce qu'il y a des documents d'analyse, notamment au niveau des quartiers "politique de la ville", qui permettent de faire remonter ces données ? Parce que, nationalement, c'est 1 enfant sur 4 qui ne part pas en vacances.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Je conclus.

Il faut garantir le droit aux vacances pour toutes et tous, et que l'on ait une véritable politique pour le permettre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE pour répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Les "Colos apprenantes" ont bénéficié d'une très forte médiatisation il y a juste un an, à la sortie du premier confinement. Donc, à l'époque, cela a été rappelé, 1.280 jeunes avaient pu en bénéficier. Je rappelle qu'ils n'auraient pas pu en bénéficier si la Ville de Paris ne s'était pas mobilisée et n'avait mis en œuvre très rapidement tous ses moyens logistiques pour assurer, puisque l'Etat avait délégué à la Ville de Paris toute la logistique de la mise en place de ces dispositifs de "Colos apprenantes". Donc, 1.280 jeunes avaient bénéficié des "Colos apprenantes".

Je rejoins Danielle SIMONNET : ne faisons pas non plus des "Colos apprenantes" l'expression la plus aboutie de ce que peut être le fait de continuer à apprendre durant les vacances scolaires. Je la rejoins tout à fait sur ce qu'elle a rappelé de juste et de pertinent sur l'éducation populaire. Elle existe depuis les années 1930, depuis le Front Populaire. En l'occurrence, les "Colos apprenantes" n'ont rien inventé en ce domaine.

Cette année, l'Etat a annoncé tardivement la reconduction du dispositif, et surtout, on a réduit l'offre puisque ce ne seront que 700 enfants qui en bénéficieront cet été. Je dirais donc : heureusement qu'à côté il y a tous les dispositifs de la Ville, que vous avez d'ailleurs largement évoqués. En l'occurrence, les 3.800 places des "Vacances Arc-en-Ciel", les 2.100 enfants qui profiteront des mini-séjours. Je n'oublie pas les 32.000 enfants au mois de juillet et les 34.000 au mois d'août qui seront accueillis dans les espaces "Nature Découverte". Je dirais donc : heureusement qu'il y a cette offre de la Ville de Paris en ce domaine pour permettre à des enfants de changer d'air et d'apprendre des choses dans un cadre plus divertissant que le temps scolaire.

De ce fait, je ne vais pas reprendre le dialogue que nous avons régulièrement avec Danielle SIMONNET. Effectivement, il y avait 12.000 places en 2001. 20 ans après, il n'y en a que 6.000 parce que nous avons calé progressivement l'offre sur la demande. Si vous avez des cas de familles qui ont voulu s'inscrire hors délai, puisqu'il

y avait une date butoir pour s'inscrire à ces séjours "Arc-en-Ciel", n'hésitez pas à me transmettre leur demande. Nous aurons, sans doute, au dernier moment, des désistements qui permettront de prendre en charge ces enfants.

En tout cas, merci de voter ce projet de délibération DASC0 105.

Je vous remercie de vos différentes interventions.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASC0 105.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2021, DASC0 105).

2021 DDCT 45 - Fixation des tarifs des consommations de la buvette du Conseil de Paris.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'approvisionnement de la buvette de l'Hôtel de Ville.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 45 et le vœu n° 81.

DDCT 45 : fixation des tarifs des consommations de la buvette du Conseil de Paris.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, du groupe Ecologiste de Paris.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots pour évoquer avec vous une institution, un lieu que nous fréquentons régulièrement ici, à l'Hôtel de Ville, notamment au Conseil de Paris : la buvette. Un sujet qui peut paraître léger si l'on évoque les modalités d'approvisionnement, mais qui prend tout son sens chez les écologistes si on le relie aux engagements pris par la Ville en son sein en matière de commandes publiques, de sortie du plastique et d'achats durables. Différents schémas que nous sommes amenés à déployer depuis maintenant plusieurs mois et qui s'inscrivent dans notre volonté de faire de la Capitale une ville engagée dans la résilience, tout particulièrement dans le consommé local et durable.

Paris célèbre et accompagne, via ses concours, des expérimentations et de nombreux projets dans le champ de la réduction des déchets ou encore du compostage.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, un petit peu de silence. C'est un sujet qui nous intéresse tous.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - On espère.

Nous nous appuyons d'ailleurs sur ces porteurs dans nos arrondissements pour imaginer une autre façon de faire vivre le quotidien d'une mairie et de son administration. Il s'agit donc pour nous d'une exigence d'exemplarité. Cette exigence explique le vœu que je vous présente aujourd'hui. Car nous pensons que dans notre exercice du mandat et de conduite de l'administration, nous pouvons faire toujours plus et mieux.

La buvette nourrit nombre d'anecdotes et de légendes. Les plus anciens ici le savent et l'ont constaté. Ils pourront en témoigner. Beaucoup de choses ont déjà changé en matière d'approvisionnement et de durabilité à l'Hôtel de Ville, notamment à la buvette. Mais, par ce vœu, nous aimerions vous dire que nous souhaiterions aller plus loin en matière d'approvisionnement. Si nous prenions, par exemple, la décision de nous appuyer sur les lauréats Parisculteurs un peu partout dans Paris pour nous proposer de quoi grignoter. Et si nous décidions de nous appuyer sur elles et eux pour aller plus loin, chercher de nouvelles solutions, notamment sur la sortie du plastique ou encore le recyclage du marc de café, qui fait déjà l'objet en partie d'une valorisation.

La Ville regorge d'expertises internes pour accompagner la transition de nos modes de consommation. Je pense notamment aux Canaux et aux équipes de la DAE. Poursuivons notre chemin vers l'exemplarité, la trajectoire "zéro déchet" et profitons-en pour proposer à celles et ceux qui travaillent à l'Hôtel de Ville de bénéficier de tous ces nouveaux produits et innovations. Assumons notre volonté d'accompagner l'écologie du quotidien en favorisant la prise de conscience de toutes et tous.

Je voudrais conclure mon propos en saluant et en remerciant, au nom des élus écologistes, les agents qui font fonctionner notre buvette, des agents sans lesquels, durant nos longs débats, nous ne pourrions tenir.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, par votre vœu et votre intervention, de faire que ce projet de délibération central de notre séance du Conseil de Paris ne passe pas inaperçu. En l'occurrence, il s'agit effectivement de la buvette du Conseil de Paris, qui a bien évolué ces dernières années. Il fut un temps que les moins de 20 ans n'ont pas connu et les moins de 40 ans non plus, où l'on prenait "l'apéro" et ce n'était pas du jus de fruit. On pouvait même prendre un pousse-café après un bon repas.

Bref, je reviens au sujet. La buvette a beaucoup, beaucoup changé, et dans le bon sens, tout du moins dans le sens que vous souhaitez, Frédéric BADINA-SERPETTE, merci pour votre intervention. Déjà, les boissons sont servies dans du verre ou dans des canettes, non plus dans du plastique. Vous avez effectivement évoqué la valorisation du marc de café. Les cafés, thés, chocolats, infusions et lait sont issus de l'agriculture biologique et équitable, le marché de Ville ayant été construit en ce sens. On est donc vraiment, si j'ose dire, dans une démarche très vertueuse en ce domaine. Il s'agit de continuer à avancer.

Sur l'emballage, pour l'instant, on ne peut pas, compte tenu des règles d'hygiène et de la réglementation tout court, envisager de transporter et de présenter des produits non fabriqués sur place sans emballage. Mais, après tout, peut-être que nous serons dans une démarche très participative, où les élus viendront avec leur cake, leur tarte ou leur gâteau au chocolat. Comme cela, il n'y aura pas d'emballage et nous pourrions partager cela.

Sur votre vœu en tant que tel, sur le paiement des consommations avec une carte professionnelle, malheureusement, je ne peux pas y donner une suite favorable parce qu'il faudrait un accord avec l'A.S.P.P. Or, cela s'avère impossible compte tenu des règles comptables auxquelles nous sommes soumis. De ce fait, je vous propose de continuer à payer avec... oui, "cash", absolument... vos consommations qui sont quand même à un tarif extrêmement bas, puisque le café est à 50 centimes d'euros. 30 centimes, vous me dites ? Ecoutez, si c'est 30 centimes, c'est encore mieux. Oui, c'est à 30 centimes d'euros. Nous allons même baisser le prix du jus de fruit, qui va passer à 80 ou 90 centimes, alors qu'il est à 1,20 euro pour l'instant.

De ce fait, il s'agit pour nous de continuer, si possible, à payer ces consommations avec quelque monnaie, quitte, au besoin, à y associer une monnaie locale. Je compte évidemment sur votre investissement personnel en ce domaine.

De ce fait, compte tenu de ce que votre vœu fait comme référence à l'A.S.P.P., je ne veux pas l'adopter en l'état. L'idée était, je pense, par votre vœu, c'était un vœu d'appel pour que nous ayons ce débat. En tout cas, je vous dis mon souhait de continuer dans la bonne voie. Merci, en tout cas, de votre contribution. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de retirer ce vœu pour cette question très technique de l'A.S.P.P. et du problème du paiement des consommations avec la carte professionnelle, parce que ce n'est pas possible.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire, pour ces éléments qui nous permettent de faire le point sur la buvette. On va le retirer, notamment pour le sujet que vous évoquez, mais je pense que l'on a encore matière à travailler ensemble et on poursuivra.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, c'était juste la réponse.

Le vœu n° 81 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 45.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DDCT 45).

Madame, vous n'avez pas d'explication de vote puisqu'il n'y a plus de vœu.

2021 DFPE 198 - Approbation de la signature du Schéma parisien des services aux familles.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 198 : approbation de la signature du Schéma parisien des services aux familles.

La parole est à M. Vincent BALADI, du groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, malheureusement, comme vous le savez, nous constatons dans nos arrondissements une fuite des familles avec des enfants en bas âge, de Paris vers la petite, la grande couronne ou même la province. La Ville a déjà perdu 14.000 habitants. Le confinement, les faibles espaces, la pollution de l'air mais aussi la pollution sonore, la politique globale du logement, qui crée de fortes inégalités entre les très aidés et les très aisés, la pression immobilière toujours plus forte, les problèmes de sécurité, le manque d'entretien de nos rues, les locations saisonnières, la difficulté de circuler sur les trottoirs, et j'en passe, amène de plus en plus de Parisiens à chercher ailleurs une meilleure qualité de vie.

Ainsi, nous devons tous, je pense, nous remettre en cause, penser aux familles de la classe moyenne, réinventer nos rues et l'espace laissé aux piétons, et améliorer la sécurité, notamment avec la police municipale pour réduire les incivilités, afin de garder ces familles dans la Capitale et leur offrir la meilleure qualité de vie possible. Sinon, nous continuerons de fermer des classes, crèches et autres équipements, et Paris deviendra une ville musée.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - En l'occurrence, le sujet du projet de délibération DFPE 198, c'est la progression de la signature du Schéma parisien des services aux familles.

Le sujet n'ayant pas été évoqué directement par M. BALADI, j'invite notre Assemblée à adopter ce schéma qui a été élaboré collectivement avec la Préfecture de Paris, la Cour d'appel de Paris, le Tribunal judiciaire de Paris, l'Académie de Paris, la C.A.F. de Paris, la C.P.A.M. de Paris, la Mutualité sociale et agricole d'Ile-de-France, Pôle Emploi, U.N.A.F. de Paris. Vous voyez qu'il y a, comme on dit, du partenariat dans cette affaire. Ce Schéma parisien des services aux familles est en lien direct avec le projet éducatif du territoire. En l'occurrence, il s'étendra sur la même durée, entre 2021 et 2026.

Vraiment, il s'agit, à travers ce document et ses 7 axes stratégiques, de prendre en compte les besoins spécifiques de certaines familles, notamment quand ce sont des familles précaires, avec un enfant ou un parent en situation de handicap, les familles isolées, celles qui ont des horaires atypiques ou subissent ce que l'on appelle la "fracture numérique". Puis, l'idée est également d'avoir une participation effective des familles et de la rechercher systématiquement. Il s'agit de réduire les inégalités territoriales d'accès des familles aux services et d'évaluer les actions menées dans une logique d'investissement social et d'adaptation aux besoins des familles.

J'ai voulu aller à l'essentiel, mais c'est un document extrêmement important, un document de référence qui complète utilement le P.E.D.T.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 198.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 198).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la proportionnalité dans les nominations de représentants dans des organismes extérieurs.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 82 est relatif au respect du principe de proportionnalité dans les nominations de représentants du Conseil de Paris dans des organismes extérieurs.

La parole est à Mme Véronique BUCAILLE, du groupe Changer Paris.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le Conseil municipal de la Ville de Paris, vous le savez, procède à la désignation de ses membres ou de délégués, qu'ils fassent partie de la majorité ou qu'ils appartiennent à l'opposition, pour siéger au sein d'organismes extérieurs et paramunicipaux dans les cas et conditions prévus par des dispositions régissant ces organismes. Parmi les critères de désignation, figure le principe de proportionnalité. Ce principe, à nos yeux, reste le garant d'un contre-pouvoir équilibré et, c'est évident, proportionné. Enfin, il est légitimé par les élections.

Faut-il ici également rappeler l'importance du rôle de l'opposition dans le bon fonctionnement de la démocratie, et son rôle de contrôle de l'action de la majorité et de la garantie de transparence ? Malheureusement, les exemples de cas de non-respect du principe de proportionnalité se multiplient. Pour être concrète, je veux ici rappeler celui du changement du règlement intérieur du comité d'entrée en résidence du C.A.S.-V.P., qui sera installé d'ailleurs demain, où le groupe Changer Paris devait obtenir, avant le changement de règlement intérieur, 4 représentants et 12 suppléants, en lieu et place de 2 représentants et de 2 suppléants à l'issue de l'adoption du nouveau règlement intérieur, et cela malgré l'opposition exprimée auprès de l'adjointe à la Mairie de Paris, Véronique LEVIEUX.

Bien sûr, finalement, cette règle de la proportionnalité, Madame la Maire, vous gêne, et ce, à double titre. Elle fragilise un équilibre de votre majorité, déjà précaire, et elle vous rappelle une fois encore le poids du groupe Changer Paris, premier groupe du Conseil de Paris avec 55 élus Conseillers de Paris.

Enfin, et pour nous c'est essentiel, oui, nous ne pouvons accepter que le principe de la proportionnalité ne soit pas respecté, parce que, finalement, ainsi, vous piétinez la démocratie et le choix des électeurs.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci. Vous avez dépassé votre temps.

Mme Véronique BUCAILLE. - C'est pourquoi les élus du groupe Changer Paris demandent à la Maire de Paris de s'engager à ce que soit garanti...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Madame, s'il vous plaît.

Mme Véronique BUCAILLE. - Le principe de proportionnalité conforme au poids de chaque groupe. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Maintenant, pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je vous ai bien entendue.

Effectivement, l'article 2121-33 du CGCT prévoit que le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans lesquels les conditions prévues par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. Mais, nulle part, il n'est prévu dans la loi une proportionnalité. Cette proportionnalité peut néanmoins exister lorsque les statuts des organismes le prévoient. Dans ce cas, nous respectons les statuts de ces organismes.

De ce fait, les représentants de l'opposition siègent dans nombre d'organismes en tant que tels. S'ils ne siègent pas dans tous les organismes, c'est parce que, souvent, la représentation de la Ville de Paris, notamment de notre Conseil, est si réduite que, du coup, évidemment, c'est la majorité qui se trouve représentée et naturellement dans sa diversité. De ce fait, nous ne faisons, si j'ose dire, que continuer à mettre en œuvre les règles qui existent dans cette Assemblée depuis qu'il y a un Conseil de Paris. Rien n'a changé en ce domaine. En l'occurrence, l'opposition siège dans beaucoup de conseils d'administration. Nous le constatons régulièrement, sans qu'il n'y ait de problème particulier.

Je dis accessoirement qu'il existe, par contre, en France nombre de communes - je ne les citerai pas par pudeur à votre égard, parce que l'on sait lesquelles - qui écartent systématiquement les représentants de l'opposition de toute représentation extérieure. Elles sont, en l'occurrence, dans leur droit. En tout cas, c'est beaucoup moins démocratique que ce qui se passe à Paris.

Donc, avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 82 est repoussé.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage aux Compagnons de la Libération (16e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 83 relatif à la dénomination des écoles maternelles et élémentaires publiques du 16e arrondissement en hommage aux Compagnons de la Libération.

Je donne la parole à M. le Maire du 16e arrondissement, du groupe Changer Paris.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Comme vous le savez, il n'y a désormais plus qu'un seul survivant de l'Ordre de la Libération. L'Ordre est désormais administré par les communes qui ont eu l'honneur d'être distinguées. Paris est ville Compagnon de la Libération. Elle se doit donc de faire vivre l'épopée des Compagnons. C'est pourquoi la mairie du 16e arrondissement a souhaité honorer ceux qui, au prix de leur vie, ont sacrifié dans l'espérance et dans l'honneur pour notre pays quand beaucoup avaient renoncé. Contre la barbarie, pour la liberté, ils ont été la fierté de la France combattante. Ils étaient venus de toute la France, du Pacifique au Vercors, de Paris à l'île de Sein. Ils étaient, comme disait Aragon, "ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas".

Je pensais donc que cet hommage, cette reconnaissance, ne posait pas de problème. Or, j'ai la surprise de voir que l'Exécutif s'y oppose, avec des arguments qui me laissent perplexes. Le premier serait une prétendue obligation de sécurité, que la dénomination d'une école avec son adresse et ce nom poserait un problème. J'ai eu l'assurance du Préfet de police qu'il n'en était rien. De même que je n'ai pas eu d'opposition de la part du Rectorat. Je m'interroge donc sur les raisons qui poussent votre majorité, qui se gargarise de droits humains mais refuse de rendre hommage à ceux grâce auxquels ils peuvent en bénéficier, à s'opposer à ce vœu.

Voilà pourquoi je souhaite que le Conseil de Paris vote ce vœu et que les écoles puissent porter le nom de Compagnons de la Libération, parce que je pense qu'au commencement d'une vie, c'est plutôt exemplaire d'être dans une école qui porte le nom de ces héros.

Je vous remercie, Madame le Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Monsieur Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Nous le savons tous, Paris est ville Compagnon de la Libération. Je suis d'ailleurs heureux que ce soit Laurence PATRICE qui préside cette séance à ce moment. Je pense que l'attachement que nous avons à l'Ordre de la Libération est partagé sur tous les bancs, et pas plus sur certains que sur d'autres.

Vous avez pris cette initiative, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, nous avons échangé. Comme vous le savez, je vous ai proposé un vœu bis, que vous avez refusé. Du coup, je ne l'ai pas déposé. De ce fait, j'ai voulu prendre date et vous dire que votre vœu posait trois types de problèmes.

Le premier type de problème, c'est un problème de sécurité, parce que les 645 écoles à Paris portent le nom de la voie dans laquelle elles se trouvent. En cas d'intrusion terroriste ou d'incendie, il est nécessaire que les forces de sécurité ou de secours puissent intervenir rapidement. Il y a un risque évident de confusion. Si, par exemple, dans le 16e arrondissement, vous décidiez d'honorer Valentin Abeille, Félix Eboué ou Berty Albrecht, sachez qu'il y a une allée Valentin-Abeille dans le 18e arrondissement, une place Félix-Eboué dans le 12e arrondissement ou une avenue Berty-Albrecht dans le 8e arrondissement. La confusion serait évidente.

Deuxième élément, un problème de parité, là où nous essayons de féminiser les lieux et les voies publiques. Vous parlez des Compagnons de la Libération. Il y en a eu exactement 1.038, dont 1 seul vivant à ce jour. 1.038, tenez-vous bien : 1.032 hommes, 6 femmes. De ce fait, cela poserait un problème évident de parité, là où nous allons vers une féminisation des noms de voies et de lieux.

Troisième élément, vous dites, Monsieur le Maire : "J'ai appelé le Recteur, j'ai appelé le Préfet de police". Mais ce n'est pas comme cela que l'on fonctionne. On consulte. On consulte toutes les mairies d'arrondissement et pas que la mairie du 16e arrondissement. Vous me dites : "J'ai appelé le Recteur, j'ai appelé le Préfet de police". On échange, on discute. Il y a les communautés éducatives. Enfin, la démocratie, c'est quand même au cœur de notre Assemblée. Elle doit irriguer cette démarche.

Donc, je ne dis pas non à votre vœu. Avec Laurence PATRICE, nous vous demandons simplement le temps d'examiner, de consulter tout le monde, et je reviendrai vers vous. Aujourd'hui, vous n'avez pas voulu de mon vœu bis qui fixait cette voie de concertation et d'échange. De ce fait, je suis réduit à donner un avis défavorable à votre vœu pour des raisons de sécurité, de parité et de nécessaire concertation.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, cher Patrick.

Je pose la question d'usage : est-ce que votre vœu est maintenu, Monsieur ?

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Je maintiens ce vœu et je dis que les arguments que vous utilisez montrent que vous ne voulez pas le faire, parce que le problème de sécurité restera. Cela fait 4 mois que je vous en parle, cela fait 4 mois que vous traînez, et vous opposez la force d'inertie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Quand vous venez m'expliquer qu'il n'y a pas la parité, il n'y aura pas la parité dans 4 mois.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, s'il vous plaît.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Je maintiens ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 83 est repoussé.

Je vous remercie.

- 2021 DFPE 63 - Subventions (641.720 euros), avenants n° 6 à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.**
- 2021 DFPE 86 - Subvention (73.894 euros), avenant n° 6 à l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e).**
- 2021 DFPE 87 - Subvention (125.342 euros), avenant n° 6 à l'association OHEL Esther (19e) pour la halte-garderie OHEL Léa (19e).**
- 2021 DFPE 103 - Subvention (40.548 euros) et avenant n° 6 avec l'association AFC Notre Dame de Nazareth (15e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance Les Gémeaux (15e).**
- 2021 DFPE 134 - Subvention (78.198 euros), avenant n° 6 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).**
- 2021 DFPE 139 - Subvention (104.556 euros), avenant n° 2 à l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche (11e) pour le multi-accueil (11e).**
- 2021 DFPE 140 - Subvention (144.395 euros), avenant n° 2 à l'association Ozar Hatorah Paris 13 Crèche pour le multi-accueil (13e).**
- 2021 DFPE 158 - Subventions (906.923 euros), avenants n° 6 avec l'association Gan Menahem (18e), pour ses quatre établissements de la petite enfance.**
- 2021 DFPE 192 - Subventions (126.243 euros), convention et avenant n° 6 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Haya Mouchka (19e).**

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant conjointement examiner les projets de délibération DFPE 63, DFPE 86, DFPE 87, DFPE 103, DFPE 134, DFPE 139, DFPE 140, DFPE 158 et DFPE 192, qui concernent des subventions à des établissements d'accueil de petite enfance.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, qui a accepté, comme elle était la seule inscrite sur ces différents projets de délibération, d'intervenir sur l'ensemble pour 5 minutes. Ensuite, ma collègue Céline HERVIEU vous répondra. Puis, nous mettrons au vote chaque projet de délibération.

Cela vous va, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Cela dépend. S'il y a trop de bruit, je vais peut-être faire une intervention sur chaque projet de délibération.

Non, bien sûr, cela me convient. Il n'y a pas de souci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Allez-y.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voudrais d'abord saluer...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

Mme Danielle SIMONNET. - Le vote majoritaire du Conseil du 20e arrondissement qui a rejeté ces projets de délibération portant subvention à des crèches confessionnelles. Le 20e arrondissement, dans son conseil d'arrondissement, a donc, après délibération, décidé, même si son avis n'est que consultatif, que ce n'était pas le rôle de la Mairie de Paris, dans le respect de la loi de 1905 de la laïcité, de contribuer au financement des structures de la petite enfance confessionnelles, et que l'argent public doit financer soit des crèches publiques, municipales, soit des crèches associatives, mais qui respectent la laïcité. C'est important, cette décision. Pour moi, cela importe.

Je voudrais quand même y revenir. Ces projets de délibération font l'objet d'un débat chaque année parce que, depuis 2001, la gauche de cet hémicycle n'a pas été capable de solder l'héritage laissé par la droite avant la victoire de Bertrand DELANOË. Dans tous les mandats successifs, l'Exécutif parisien n'a pas assumé un moment d'organiser la transition, parce qu'il aurait pu choisir, vous auriez pu choisir la transition et sortir de ces financements à ces structures confessionnelles, et, petit à petit, faire en sorte que les places financées reviennent à des places publiques.

Evidemment, vous allez me dire : mais la Ville n'a pas rien fait. Je n'ai jamais prétendu que la Ville n'avait rien fait. Elle a mis en place une charte, elle fait des contrôles. Je ne nie pas ce travail. Mais, ce faisant, vous dérogez toujours à un principe, qui est que ces crèches confessionnelles sont adossées à des associations confessionnelles. Ce n'est pas la même chose d'avoir des associations de l'éducation populaire, qui peuvent dans leur histoire être liées à des mouvements à caractère confessionnel - il y en a pour tous les cultes - mais qui, pour autant, développent

des activités laïques. Je ne suis pas choquée qu'il y ait des subventions au Secours catholique. La question de ces crèches confessionnelles, vous savez bien, n'est pas la même.

Cela veut dire quoi ? Plus de 2 millions d'euros sont alloués chaque année à ces crèches confessionnelles. Quand des familles n'ont plus de place en crèche municipale et qu'on leur demande d'aller faire le tour des crèches associatives où il reste de la place, vous avez donc des familles, si elles sont par exemple dans le 20^e arrondissement, qui vont devoir aller dans les crèches confessionnelles dites "loubavitch". Si elles sont dans le 15^e arrondissement, elles vont aller dans les crèches confessionnelles des associations familiales catholiques. Cela veut dire qu'elles ne seront pas dans le même rapport à la mixité républicaine, à l'universalisme, dans l'accueil de la petite enfance.

Vous dites aussi, et j'anticipe vos arguments, que les crèches jouent le jeu, qu'elles vont toutes dans des commissions d'attribution. Vous pouvez venir dans des réunions et puis, vous poser sur une chaise, ne rien dire et ne rien faire. Certains savent le faire. Mais, concrètement, comment le recrutement des enfants dans ces crèches se fait majoritairement ? On le sait : par choix communautaire. Des familles font le choix - c'est leur droit le plus strict - de choisir des crèches confessionnelles. Je ne leur dénie pas ce droit. J'estime qu'elles ont le droit de faire un choix, que d'autres appelleraient "choix séparatiste". Je le regrette. Mais ce n'est pas à l'argent public de financer ce choix. Il relève de la liberté des familles. Mais cela ne relève pas de l'argent public.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, s'il vous plaît, laissez parler Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - L'argent public ne doit pas aller à ces choix communautaires.

Est-ce que, Monsieur, vous réagiriez de la même façon si les associations étaient de culture musulmane ? Je suis persuadée que non. Voilà la vérité.

Je réagirai de la même manière dans le respect de la loi de 1905, quelle que soit l'orientation confessionnelle des associations. Oui, sans aucun problème. Je suis pour le respect de la loi de 1905. J'ai été la seule dans cet hémicycle...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, laissez parler Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - A être contre les subventions allouées à l'Institut des cultures d'Islam.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur, s'il vous plaît.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur, vous avez la mémoire courte.

Par conséquent, j'en terminerai par-là. Oui, je voterai contre l'ensemble de ces projets de délibération. Il vous honorerait à toutes et à tous de suivre le vote en conscience qui a été fait par le Conseil du 20^e arrondissement, qui souhaite que l'on mette un terme à ce financement des crèches confessionnelles.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci. Merci.

Je donne maintenant la parole, pour vous répondre, à Mme Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je tiens à saluer les intervenants de ce débat pour la constance avec laquelle ils interviennent chaque année à l'occasion du versement de ces subventions de fonctionnement pour une trentaine d'équipements d'accueil de la petite enfance, dits "à caractère propre", qui représentent, je le rappelle, moins de 4 % des places du parc total financées par la Ville de Paris.

Cette constance dans nos débats montre que, malgré une nouvelle mandature, malgré des évolutions notables chez nos partenaires associatifs, dont la diversité est à souligner, et malgré un accompagnement soutenu par les services de la Ville de Paris, les positionnements n'évoluent pas ou peu. Pourtant, le débat évolue et s'enrichit chaque année. Il y a un travail d'accompagnement qui a été mené par la Direction des Familles et de la Petite Enfance, impulsé par Christophe NAJDOVSKI et renforcé lors des précédentes mandatures, qui a porté ses fruits en réalité.

A l'instar de Sisyphe et de son rocher, je vais refaire un court rappel de la méthode. En 2017, grâce aux recommandations de l'Observatoire de la laïcité, nous avons renouvelé la convention entre le secteur associatif et la Ville de Paris. Le principe de laïcité figure ainsi à l'article 2-1 de la convention, qui est à ce jour toujours en vigueur. Afin de s'assurer du respect des exigences de cette nouvelle convention, mes prédécesseurs ont mis en place ce que l'on a appelé "des visites inopinées" dans ces crèches confessionnelles, pour la première fois dès 2018. Comme je vous l'avais indiqué lors du Conseil de juillet 2020, la Direction des Familles et de la Petite Enfance effectue chaque mois deux visites inopinées afin de s'assurer du respect des principes de laïcité et de neutralité. A ce jour, ce sont près de deux tiers des établissements dont on parle qui ont été déjà contrôlés.

C'est une démarche qui présente en effet des résultats satisfaisants, parce que ce que l'on observe en réalité, notamment dans le cadre des dernières visites qui ont été réalisées depuis octobre dernier, c'est que, globalement, les exigences de la convention dans ces crèches sont respectées : en termes d'ouverture tous les jours de la

semaine, en matière d'accueil d'enfants qui sont domiciliés à Paris, en matière d'absence d'envoi de document à caractère prosélyte, ou encore la participation aux commissions d'attribution. Certes, comme vous le dites, ce sont des associations. Elles ont donc la liberté de choisir leurs dossiers, à condition d'accueillir l'ensemble des enfants. C'est ce qu'elles font. Elles participent aux commissions d'attribution et transfèrent les informations aux adjoints en charge de la petite enfance dans les arrondissements concernés. Je vous rappelle, dans le cadre des visites, que si un manquement est évalué, constaté, un courrier est systématiquement envoyé et ce point est vérifié lors de la visite suivante. Ce que l'on a constaté, c'est que le dialogue progresse et que sa principale manifestation, c'est l'amélioration de la pratique pour ces gestionnaires.

Donc, cessez de jeter l'opprobre sur ces établissements qui sont financés au même titre que des établissements scolaires privés et qui, par ailleurs, réalisent de nombreux efforts depuis plusieurs années.

En fait, je m'interroge, finalement, sur l'objectif qui est le vôtre. Est-ce que vous pensez, Madame SIMONNET, qu'il serait opportun de se séparer d'un certain nombre de places de crèches dans le 20^e arrondissement ? Je ne pense pas. Je pense, en réalité, que quelles que soient nos positions politiques respectives, ce qui doit nous préoccuper collectivement, c'est surtout la qualité de l'accueil dans ces établissements. Pour cela, nous les accompagnons. La Ville participe, aux côtés de la C.A.F., aux travaux de rénovation nécessaires pour qu'ils aient des bâtiments neufs. Nous soutenons aussi les structures dans l'animation pédagogique des établissements. Nous proposons des groupes de travail aux responsables des crèches. Nous les impliquons dans tous les réseaux territoriaux qui existent pour qu'elles puissent échanger des pratiques ensemble, éventuellement que cela puisse déboucher sur des coopérations ultérieures entre elles.

En réalité, nous mettons tout en œuvre pour les inclure et garantir le respect de la convention. La laïcité, vous savez, c'est un principe, c'est une valeur qui est fondamentale pour notre République. Mais ne nous trompons pas sur ce qu'elle implique. Parce que, ce principe de la laïcité, j'ai le sentiment que chacun, finalement, finit par l'interpréter à sa manière. Mais c'est avant tout une liberté. C'est la liberté de croire ou de ne pas croire. C'est surtout la liberté pour celles et ceux qui croient de pratiquer librement leur religion tant qu'elle ne fait pas obstacle aux principes de la République. C'est ainsi que nous concevons la liberté des cultes. C'est une valeur que nous avons chevillée au corps.

Soyez assurée que nous resterons vigilants quant au fait que ces progrès tiennent dans la durée et que ces enfants, indépendamment de la croyance de leurs parents, par ailleurs légitime, bénéficient d'un accueil de qualité au même titre que les autres.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

S'il vous plaît, Madame SIMONNET, vous vous êtes exprimée.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 63.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 63).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 86.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 86).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 87).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 103.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 103).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 134.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 134).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 139.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 139).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 140.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 140).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 158.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 158).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 192.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 192).

2021 DFPE 138 - Subvention (123.587 euros) avenant n° 6 à l'association Institutions Ganone Yad (4e) pour la crèche collective (11e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Maintenant, on reprend. Nous examinons le projet de délibération DFPE 138 : subvention de 123.587 euros. Avenant n° 6 à l'association "Institutions Ganone Yad", dans le 4e arrondissement, pour la crèche collective dans le 11e arrondissement.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Je vais faire une explication de vote groupée pour notre groupe concernant l'ensemble des subventions dites "à des crèches confessionnelles". Chaque année, on a le même débat. Les positions des uns et des autres sont bien connues. Chaque année, pour nous, écologistes - c'est important de le rappeler - c'est l'occasion de rappeler notre profond attachement au principe républicain de neutralité religieuse et de laïcité, principe auquel je nous sais toutes et tous attachés au sein de cet hémicycle. Comme l'a si bien rappelé Patrick BLOCHE lorsque nous avons eu le débat lors du Conseil du 11e arrondissement, nous sommes tous des républicains.

Notre position, vous le savez, est constante, puisque nous n'avons pas une position qui est dogmatique. Nous tâchons d'avoir une approche évolutive. Nous nous prononçons, en effet, au cas par cas, établissement par établissement, parce que nous avons la responsabilité de veiller à un accueil qui soit à la fois respectueux et soucieux, pour les enfants, de la mixité sociale et du respect de la laïcité. Ce qui exclut, bien évidemment, toute forme de prosélytisme religieux conformément aux recommandations de l'Observatoire parisien de la laïcité. Force est de constater qu'il y a eu des préoccupations légitimes à ce sujet sur plusieurs établissements qui sont subventionnés par notre Ville. Je voudrais plus particulièrement revenir sur trois subventions qui sont problématiques à nos yeux et pour lesquelles nous voterons contre.

La première, "Institutions Ganone Yad", établissement du 11^e arrondissement. Nous nous étions abstenus lors du Conseil du 11^e arrondissement. Nous avons appris qu'il y avait effectivement un enjeu sur l'accueil dans cette crèche le vendredi après-midi, puisque ma collègue adjointe à la petite enfance, Bénédicte DAGEVILLE, s'est rendue un vendredi après-midi et avait alors trouvé porte close. Ce qui est une entorse manifeste au conventionnement et au règlement. On nous avait alors indiqué qu'une lettre de mise en demeure faisant référence au fait avait été adressée à l'association en février dernier. Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est depuis lors.

Enfin, sur l'Association Familiale Catholique, dans les 14^e et 15^e arrondissements. Vous n'êtes pas sans savoir qu'elle fait partie du réseau des "Associations Familiales Catholiques" de Paris, qui promeut un modèle familial bien loin des modèles que nous défendons et qui est contraire à la politique inclusive promue par notre Ville. Je vous citerai, pour appuyer mon propos, ce qui est mentionné dans l'une de ses plaquettes de présentation : "Promouvoir la famille, communauté de vie et d'amour d'un homme et d'une femme fondée sur le mariage, lien indissoluble". Je précise, par ailleurs, que ce réseau s'est opposé publiquement au mariage pour tous, à l'I.V.G., à l'euthanasie et à la P.M.A. pour toutes. Alors que le Parlement vient d'adopter enfin la P.M.A. pour toutes, quel signal notre Ville enverrait en subventionnant une association qui se revendique comme opposée à la P.M.A. pour toutes et promeut des valeurs contraires à celles que nous portons.

Mes chers collègues, je vous invite à regarder sa dernière déclaration au sujet de ce projet de loi, qui, selon l'association, porte - je cite - "de graves dérives éthiques et accélère la déconstruction des repères essentiels de la famille, particulièrement le bouleversement de la filiation via la P.M.A. sans père". Je vous laisserai donc apprécier, mes chers collègues.

Dans un souci de transparence, j'avais demandé l'année dernière, comme les écologistes le demandent chaque année, qu'un point d'étape sur la mise en place de ces conventionnements nous soit effectivement communiqué, et que le compte rendu des visites effectuées par la DFPE nous soit également envoyé. Cela avait d'ailleurs été fait, et je remercie Patrick BLOCHE, l'année dernière. Bilan que nous demandons chaque année et qui vient seulement de nous être communiqué. Je vous remercie, Céline, de nous l'avoir envoyé, mais dans des délais malheureusement trop restreints pour nous permettre de l'analyser.

Le dernier bilan dont je dispose, et que j'ai lu avec la plus grande attention, soulève des questionnements tout à fait légitimes et que, je pense, les Parisiennes et les Parisiens sont en droit de connaître, notamment à l'époque, en 2019, seuls 9 établissements sur la vingtaine de structures conventionnées par la Ville avaient fait l'objet de visites inopinées. "Quid" des autres établissements ? Nous avons appris que deux tiers, en 2020, avaient fait l'objet de visites inopinées. Mais nous avons juste eu une liste de ces établissements sans plus de détails. Quelle est la régularité de ces visites ? Combien de visites sont effectuées par an ?

Ce bilan qualitatif, je le répète, devrait nous être communiqué, aux élus que nous sommes, en amont du vote des subventions chaque année, pour que nous puissions nous prononcer en connaissance de cause sur le suivi de ces établissements. Nous souhaiterions, je l'avais déjà exprimé et je le réitère ici, avoir un suivi détaillé, établissement par établissement, et non pas un compte rendu global comme c'est le cas aujourd'hui.

Dans l'attente de ces informations, les écologistes continueront à s'abstenir sur ces subventions. Nous voterons contre les projets de délibération DFPE 138, 134 et 135, je crois.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Madame Céline HERVIEU.

Si vous le permettez, je vous propose que nous continuions un petit peu au-delà de 20 heures et que nous traitions tous les dossiers de Mme HERVIEU. On s'arrête après Mme HERVIEU. D'accord ?

Je vous laisse répondre sur le DFPE 138. Merci beaucoup.

Mme Céline HERVIEU. - Merci à vous, Madame la Maire.

Ecoutez, ma foi, je n'ai pas forcément davantage à rajouter par rapport à ce qui a déjà été présenté. Par contre, en effet, je suis d'accord avec vous. Je vous rejoins sur le fait que le calendrier d'envoi du bilan global de ces visites devrait vous être communiqué plus tôt. On va le faire pour la prochaine fois, si j'ose dire. Ne vous inquiétez pas.

En fait, on est vraiment dans une démarche de transparence. L'idée, c'est que vous puissiez avoir un compte rendu global des visites qui sont effectuées. Vous savez qu'il y a ensuite des courriers, s'il y a des manquements, qui sont envoyés aux établissements. Ce que je vous expliquais dans mon intervention, c'est que l'on a constaté que, suite à ces courriers de mise en demeure de rappel à l'ordre, il y avait des modifications qui avaient été faites. Aujourd'hui, on est clairement dans une progression, dans un effort vraisemblablement de toutes ces crèches confessionnelles et des responsables qui y sont associés pour justement garantir la bonne application de la convention, notamment du principe de neutralité et de laïcité.

Evidemment, je me tiens à votre disposition pour que l'on puisse en rediscuter et vous transmettre tous les éléments selon un bon calendrier qui vous permette de vous positionner en connaissance de cause.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 138.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 138).

2021 DFPE 165 - Subventions (154.500 euros) et avenants à convention avec neuf associations pour leurs activités de médiation familiale.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 165 : subventions de 154.500 euros et avenants à convention avec 9 associations pour leurs activités de médiation familiale.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

Non ? Alors, Monsieur BOHBOT, peut-être ?

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les séparations, les divorces restent à Paris un sujet prégnant qui concerne un nombre important de familles. L'INED constatait ainsi que, l'année dernière, notre ville restait en tête, et de loin, des statistiques du divorce. Cette tendance n'est pas récente. Depuis les années 1960, le nombre de divorces et de séparations ne cesse d'augmenter dans notre pays. Depuis la fin des années 1990, le nombre de séparations et de tous les types d'unions confondus a connu un fort rebond. Ces séparations sont parfois tragiques, tant pour les enfants que pour les conjoints, qui font parfois l'objet de violence face auxquelles nous devons agir au quotidien. Le confinement lui-même aurait eu un effet sur les couples. Selon un sondage IFOP, 11 % des couples envisageraient de prendre leurs distances et 4 % auraient décidé de se séparer définitivement.

Dans ce contexte, les dispositifs d'accompagnement des familles en situation de séparation, notamment des dispositifs de médiation familiale, jouent un rôle essentiel dans la consolidation des liens familiaux avant ou après la séparation. Nous sommes très attentifs aux diverses actions qui peuvent être menées dans ce domaine, notamment celles conduites par plusieurs associations parisiennes de médiation familiale qui sont aidées dans ce projet de délibération. Elles participent ainsi à une expérimentation avec les juges aux affaires familiales auprès du Tribunal judiciaire de Paris, proposant la présence d'un médiateur familial à la première audience de divorce afin de favoriser des accords entre les futurs ex-époux.

Je voudrais, en ma qualité d' élu du 17^e arrondissement, souligner l'action d'une institution dont le siège social est situé dans mon arrondissement : la Fondation OPEJ Baron Edmond de Rothschild. Cette structure a joué un rôle déterminant pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle fut à l'origine un réseau de résistance qui vint en aide aux enfants juifs cachés dans des familles d'accueil, notamment en zone libre. Depuis, l'"OPEJ" s'est transformée en fondation. Elle accomplit aujourd'hui une mission de service public par délégation des pouvoirs publics et s'adresse à tous les publics, de toutes origines. Elle gère la Maison des familles et des cultures située dans le 11^e arrondissement. Il s'agit d'un lieu de mixité sociale et culturelle, où les familles sont accueillies, soutenues dans les difficultés qu'elles rencontrent, accompagnées dans leur rôle et leurs responsabilités parentales.

Le groupe Changer Paris soutiendra sans réserve ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOHBOT.

Pour répondre, Madame Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Monsieur BOHBOT, pour cette mise en avant des activités des associations de médiation familiale. Dire simplement que la Ville de Paris se félicite du soutien à ces associations pour ce qu'elles œuvrent au contact des familles et des enfants qui peuvent souffrir de rupture, de séparation.

C'est extrêmement important que l'on continue à les soutenir dans ce sens. Je me félicite également de cette subvention de 154.500 euros et des avenants à convention pour ces 9 associations et leurs activités de médiation familiale.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 165.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 165).

2021 DFPE 173 - Subventions (465.374 euros) et avenants n° 6 avec l'association Gan Yossef (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DFPE 173 : subventions de 465.374 euros et avenant n° 6 avec l'association "Gan Yossef", dans le 20e arrondissement, pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

La parole est à M. François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite très sincèrement que notre Conseil adopte également ce projet de délibération et permette d'accorder une subvention à l'association "Gan Yossef" qui gère 2 établissements de petite enfance dans le 20e arrondissement, et ce, contrairement à la position adoptée par les élus de gauche, et je le regrette, du Conseil du 20e arrondissement. J'imagine que ce revirement est lié à un contexte politique local si particulier du 20e arrondissement.

Néanmoins, il y a quelques mois, et cela a été également le cas ce soir, Céline HERVIEU, Conseillère déléguée en charge de la petite enfance, a présenté devant notre Conseil les engagements de la Ville sur ce sujet, sur le sujet des financements des structures d'accueil de la petite enfance gérées par des associations d'inspiration chrétienne ou juive. Je souhaite profiter de ce projet de délibération pour saluer l'action de Céline HERVIEU puisque les engagements ont été tenus. Elle l'a rappelé : les contrôles, les visites ont été intensifiées ces derniers mois. Plus de deux tiers des établissements ont été contrôlés. Je saluerai également son courage face à l'hostilité d'une certaine partie de l'hémicycle et de sa majorité.

Le constat des services de la Ville est d'ailleurs indiscutable. La laïcité est pleinement respectée dans ces structures. Ces crèches rendent un service public et respectent les critères définis par les conventions qui les lient à la Mairie de Paris, à commencer par la charte de la laïcité. Et surtout, ces crèches participent à maintenir le nombre de places d'accueil des petits Parisiens, qui manquent cruellement dans notre ville.

Pour terminer, je m'adresserai directement à vous, Madame SIMONNET. Vous l'avez démontré hier lors des questions d'actualité, puis vous l'avez encore démontré ce soir. Le sujet, pour vous, ce n'est pas le principe de laïcité. Vous avez tout simplement un problème avec les religions. Je prendrai le triste exemple de la procession catholique qui a été attaquée il y a quelques semaines par des militants d'extrême gauche dans le 11e arrondissement, alors qu'elle rejoignait Notre-Dame-des-Otages dans le 20e arrondissement. Procession qui voulait célébrer la mémoire des prêtres assassinés pendant la Commune de Paris. Je regrette qu'aucun soutien officiel n'ait été apporté aux représentants de la communauté catholique qui ont été profondément choqués par ces violences, qui sont tout simplement inacceptables dans un Etat de droit.

La liberté de conscience, Madame SIMONNET, c'est une valeur fondamentale. Nous savons ce que la liberté de conscience signifie pour l'extrême gauche, l'histoire l'a malheureusement trop souvent démontré : endoctrinement des masses et rééducation politique. Madame SIMONNET, vos propos et votre discours inquiètent. Ils m'inquiètent ainsi que les très nombreux Parisiens attachés à ces valeurs fondamentales.

Pour ma part, je m'enorgueillis de défendre la liberté de conscience, je m'enorgueillis de défendre la liberté de culte et je m'enorgueillis de défendre la liberté de l'enseignement. C'est donc sans réserve que notre groupe votera ces subventions.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie, cher collègue François-Marie DIDIER, pour cette prise de parole concernant l'association "Gan Yossef", dans le 20e arrondissement, pour 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Elle fait partie des établissements qui ont fait l'objet d'une visite. Durant cette visite, aucun manquement aux principes de la convention n'a été constaté. On s'en félicite. Cela fait partie du pacte qui a été scellé avec ces associations. Elles respectent dans la très, très grande majorité ces principes de la convention de neutralité et de laïcité. On s'en félicite. "Gan Yossef" fait partie de celles-là.

Je vous remercie, en effet, de les soutenir. Elles répondent à un réel besoin pour les familles et les enfants du 20e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 173.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 173).

2021 DFPE 193 - Subvention (57.549 euros), avenant n° 6 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Loubavitch (19e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 193 : subvention de 57.549 euros, avenant n° 6 à l'association "Jeunesse Loubavitch", dans le 9e arrondissement, pour la crèche collective Loubavitch dans le 19e arrondissement.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous en conviendrez, il est vraiment dommage et il serait dommage que nous passions toute notre mandature à répéter, séance après séance, des débats sur lesquels nous ne devrions pas être opposés.

Ces crèches associatives...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, s'il vous plaît. On verra l'année prochaine.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Je vais essayer de vous convaincre, Madame SIMONNET. Ecoutez-moi, je vais essayer de vous convaincre.

Ces crèches associatives contribuent largement à notre dispositif d'accueil des petits Parisiens, dont chacun des élus de cette Assemblée n'ignore pas la saturation permanente.

Laissez-moi vous dire tout d'abord une première chose. Ces crèches respectent, au même titre que l'ensemble des autres établissements associatifs, l'intégralité des critères définis par les conventions qui les lient à la Mairie de Paris, y compris la charte de la laïcité.

Après les attaques injustes des élus d'extrême gauche de cette Assemblée, l'Exécutif municipal - et je tiens à saluer, comme l'a fait François-Marie DIDIER, l'engagement de Céline HERVIEU sur ce sujet - a fait son boulot. Il a intensifié les visites et les contrôles, et porte un constat qui est aujourd'hui sans appel. La laïcité est respectée dans ces structures. Elles sont ouvertes tous les jours, y compris le vendredi après-midi. Elles ont signé et respecté le principe de laïcité présent dans les conventions pluriannuelles d'objectifs. Elles accueillent des enfants domiciliés à Paris. Elles n'affichent aucun document prosélyte. Les responsables d'établissement participent aux commissions d'attribution et transmettent la liste des enfants admis. La loi, toute la loi, rien que la loi.

J'en viens au fond. Je voudrais revenir, Madame SIMONNET, sur votre interprétation des principes de la loi du 9 décembre 1905. Vous vous trompez, et vous le savez bien, car si la République, comme vous le dites, ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte, elle préserve le principe de liberté religieuse et de conscience. Elle le soutient, même.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, s'il vous plaît.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Cet équilibre subtil, sur lequel nous vivons depuis plus d'un siècle, a été conforté par des décisions des pouvoirs publics et de la jurisprudence administrative. Il correspond en profondeur, ne vous en déplaise, aux attentes du peuple français.

Mais devant votre déni et votre persistance, moi aussi, je m'interroge. Que cherchez-vous à faire ? Que cherchez-vous à faire ? Couper le financement public ? Asphyxier ces crèches ? Les fermer ? C'est cela, votre projet ? Laissez-moi quand même vous dire que ces crèches sont toutes situées dans le Nord et le Nord-Est de notre ville, et accueillent des familles souvent très modestes, des gens qui ne pourraient pas payer des tarifs exorbitants si le soutien public disparaissait.

Derrière votre masque d'élu social qui prône l'égalité et la fraternité, se cacherait le visage de gens qui veulent priver des citoyens de notre ville d'élever leur bébé selon leurs convictions. Mais cela, Madame, ce n'est pas la République. Ce n'est pas la République. Vous nous dessinez un autre modèle de société dans lequel vous aurez exclu ces familles et ces enfants. Moi, je m'inquiète. Votre discours ne passe pas. Votre discours ne passe pas et il ne passera pas.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Cela suffit, cela suffit.

M. Jack-Yves BOHBOT. - C'est la raison pour laquelle je vous demande de renoncer... Je vous demande, Madame...

Mme Danielle SIMONNET. - J'exige de pouvoir être réinscrite.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Non, vous ne pouvez pas vous réinscrire maintenant.

M. Jack-Yves BOHBOT. - De renoncer à cet acharnement absurde et à soutenir ceux qui, chaque jour, aident les familles parisiennes...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, laissez-moi parler, Monsieur BOHBOT.

Monsieur BOHBOT, Monsieur BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Dans le respect des règles et des principes votés.

Je vous en remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Céline HERVIEU. Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Ils s'inscrivent tous, mais ça...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous n'étiez pas inscrite sur le DFPE 193. Vous étiez inscrite sur tous les autres avant. Là, vous n'étiez pas inscrite sur le DFPE 193.

Mme Danielle SIMONNET. - Si, je me suis inscrite. Je me suis inscrite sur tous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Moi, sur ma feuille, vous n'étiez pas.

Bon, alors, allez-y.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors, on va...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Une seconde.

Elle était inscrite. Après, il y a eu un accord...

Ecoutez, le groupe...

Elle était inscrite. Après, on a fait un accord pour aller plus vite.

Bien. C'est bon, on y va.

Mme Danielle SIMONNET. - La liberté de croire ou de ne pas croire est garantie par la loi de 1905. La République ne reconnaît, ni ne salarie, ni ne finance aucun culte. C'est essentiel. Cela veut dire que l'organisation du culte est financée dans le cadre de la sphère privée et ce n'est pas à la puissance publique de le financer.

Je ne mets pas en cause la liberté des familles de faire un choix, y compris confessionnel, de structure de la petite enfance, y compris de structure scolaire, s'ils le souhaitent. L'une comme l'autre, crèche ou école, si elle relève du cadre confessionnel, ne doit pas être financée par l'argent public. Tel est l'esprit de la loi de 1905.

Souffrez que nous ayons un débat et que deux conceptions s'opposent sur l'interprétation de cette loi de 1905. Mais je n'accepte pas que vous fassiez dire à mes convictions autre chose que ce qu'elles ne sont. Je ne suis pas anticléricale, et vous ne connaissez pas mes convictions et mes orientations spirituelles personnelles. Vous ne les savez pas et je ne les dirai jamais publiquement, parce que personne n'a à le savoir, parce que cela relève de mon cadre privé, et pas public.

Ici, nous sommes des élus de la République et nous représentons tout le monde. Qu'ils aient des convictions et des orientations spirituelles, ou pas. Quelle que soit leur orientation. Cette représentation de tout le monde nous fait un devoir, un devoir de garantir que ce qui est financé par l'argent public, ce sont des cadres publics et laïcs, c'est-à-dire en dehors de toute confession religieuse.

Voilà pourquoi je souhaite que l'argent pour les structures de la petite enfance aille dans des structures totalement indépendantes de tout cadre confessionnel. Aux familles, si elles font ce choix, de se le payer. Ce cadre, pour moi, est extrêmement important, parce que c'est la base du contrat républicain et qui garantit le fait que nous sommes un peuple, un et indivisible, universel. Ce n'est absolument pas anticléricale, parce que, justement, garantir la liberté de chacune et de chacun, d'ailleurs d'avoir son propre culte, est garanti par ce principe. Vous avez des hommes et des femmes qui ont d'autres orientations confessionnelles que celle des associations confessionnelles Loubavitch ou des associations familiales catholiques. C'est où le financement de leurs structures de la petite enfance ? Si l'on continue comme cela, on va jusqu'où ? Je trouve cela vraiment problématique.

Ce débat, nous l'aurons donc continuellement chaque année. Evidemment, il ne s'agit pas de dire que l'on veut supprimer toutes les places en crèche qui sont concernées. Quel est le rôle de notre collectivité ? C'est d'assurer la transition. Après plus d'un siècle d'obtention de la loi de 1905, et plus encore si l'on remonte à la Commune de Paris où le principe de la laïcité avait été adopté dès le début, que l'on organise les choses. Oui, il est tout à fait possible, dans une transition, de faire en sorte que l'équivalent du nombre de places soit garanti par des structures municipales publiques ou par des structures associatives laïques. Les associations peuvent aussi changer de conception et de statut, et devenir des associations laïques. Mais, pour l'instant, elles ne le sont pas. Elles ne le sont pas et revendiquent de ne pas l'être.

Pour compléter les propos sur l'Association Familiale Catholique, c'est une association qui, par exemple, s'est battue pour retirer l'homologation à "S.O.S. Homophobie". Je ne sais plus en quelle année. Cela vous dit un peu les orientations de ces structures. Je pense donc que ce n'est pas à notre collectivité de le faire.

Souffrez ce débat. Moi, je suis attachée aux principes républicains. Je suis attachée à la laïcité. La laïcité, ce n'est pas du tout l'anticléricisme. C'est vraiment le respect de la séparation des églises et de l'Etat. L'Etat, chez lui, l'Eglise, chez elle. Voilà. De quelque église il s'agisse.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je vais relayer Céline HERVIEU puisque nous sommes associés tous les deux en tant qu'élus sur les enjeux de la petite enfance.

Nous avons été amenés, lorsque nous examinons les dossiers consacrés aux affaires scolaires, à voter le forfait dit "matériel" pour les collèges privés sous contrat. Nous l'avons fait. De ce fait, nous allons financer un certain nombre de collèges, qui sont des collèges où il y a inévitablement une dimension religieuse. L'enseignement catholique est très présent au sein de l'enseignement privé à Paris. En l'occurrence, je l'ai dit à cette place il y a quelques instants : je négocie avec le directeur du Diocèse qui représente tous les établissements scolaires privés sous contrat à Paris. De ce fait, il n'y a pas de contestation. Pourquoi il n'y a pas de contestation ? C'est parce que la loi nous y oblige et que, si nous ne les finançons pas, nous serions hors la loi.

Pour les établissements de la petite enfance, le problème est de nature différente puisqu'il n'y a pas de contrainte légale. Je dirais que c'est la bonne volonté des collectivités locales de contribuer ou non à ce financement. De ce fait, la Ville de Paris, depuis longtemps, oserais-je dire depuis toujours, participe au financement de ces crèches dites "confessionnelles" parce qu'elles ont participé, à un moment où Paris n'était pas avec ses 57 % le premier département de France en termes d'accueil des tout-petits, des 0-3 ans, elles ont participé incontestablement, là où il y avait des pénuries de places en crèche, notamment dans l'Est et le Nord-Est parisien, à accueillir des petits enfants.

Ce que je trouve paradoxal dans ce débat, c'est qu'aujourd'hui, les crèches confessionnelles sont contrôlées comme jamais elles ne l'ont été. On a l'impression que, plus elles sont contrôlées, plus le débat est vif. Je trouve quelque paradoxe, alors que justement le débat devrait être apaisé par le fait qu'il y a eu des demandes justifiées qui ont abouti, qui ont été suivies d'effet et que nous faisons des visites de manière inopinée. C'est-à-dire que l'on ne téléphone pas en disant : on vous prévient, on passe la semaine prochaine voir ce qui se passe dans votre crèche. Ce sont des visites inopinées.

De ce fait, je vous le dis sincèrement, parce que j'ai vu ces rapports avec Céline HERVIEU. On a un débat qui est complètement à côté de la plaque. Le problème qui peut exister dans ces crèches confessionnelles, ce n'est pas un problème de neutralité ou de laïcité. En l'occurrence, l'enjeu sur des enfants de 0-3 ans a quand même ses limites. Mais passons. Ce n'est pas un problème de neutralité et de laïcité. C'est vrai, dans une crèche, la porte était fermée un vendredi après-midi. Soit. Je l'admets. Mais la plupart du temps, les problèmes auxquels on est confronté, ce que révèlent ces visites, ce sont des problèmes d'entretien des locaux, des problèmes de salubrité et, le plus souvent, des problèmes d'encadrement, c'est-à-dire de niveau de diplôme et de qualification des professionnels qui travaillent dans ces établissements. D'ailleurs, en responsabilité, collectivement, sans que cela ne soit contesté dans le 20e arrondissement, il y a deux ans, on a suspendu pendant six mois la subvention versée à une crèche confessionnelle, le temps, si j'ose dire, qu'elle rentre dans les clous.

Je trouve donc qu'avoir un débat aussi vif, aujourd'hui, en 2021, alors que jamais on n'a autant contrôlé de manière inopinée ces crèches confessionnelles, me paraît quelque part paradoxal. Puis, je vous le dis et vous donne le fond de ma pensée, et je terminerai sur ce point puisque je suis à 4 minutes 09 : quelles seraient les conséquences si nous arrêtons de financer ces équipements ? Il y a 2 solutions. Soit ils ferment, et donc, les enfants ne sont plus accueillis. Soit ils continuent à fonctionner avec d'autres financements. Parce que le paradoxe de cette situation, c'est que, parce que nous les finançons, nous pouvons les contrôler. Si on ne les finançait plus, on ne les contrôlerait plus. Ce contrôle permet justement d'améliorer la qualité de l'accueil dans ces crèches, le niveau de qualification du personnel encadrant, et, de ce fait, paradoxalement - peut-être que je pousse la logique trop loin, mais j'en ai l'intime conviction - en finançant, par le contrôle que nous exerçons, nous agissons dans l'intérêt de l'enfant. Telle est notre mission en tant qu'élus de la République.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Patrick.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 193.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 193).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au regroupement des crèches durant les vacances scolaires.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous propose que nous passions les 3 vœux non rattachés. Après, on en aura terminé.

J'en appelle à la responsabilité de chacun pour tenir son temps de parole.

Le vœu n° 84 est relatif au regroupement des crèches durant les vacances scolaires.

C'est Mme Sandra BOËLLE, du groupe Changer Paris, qui intervient pour 2 minutes maximum.

Mme Sandra BOËLLE. - Madame la Maire, chers collègues, ce vœu que je présente au nom de mon groupe Changer Paris vise à permettre aux enfants admis dans les crèches en gestion déléguée, d'avoir la possibilité de fréquenter une crèche municipale en gestion directe pendant les périodes de vacances scolaires, notamment quatre semaines en août et une semaine en fin d'année lorsque les crèches en gestion déléguée sont fermées.

Dans le dispositif mis en place par la Ville de Paris des crèches municipales en gestion directe, des crèches familiales et haltes-garderies familiales, les enfants admis dans ces types d'établissement ont la possibilité de fréquenter, lorsque leurs établissements sont fermés, une crèche dite "de regroupement" trois semaines en juillet et deux semaines fin août sur inscription simple, et une crèche dite "de relais" pendant les deux semaines début août sur critères bien spécifiques. Même si cela se pratique de façon tout à fait exceptionnelle - j'assouplis ainsi mes propos - ce dispositif n'intègre donc pas les enfants qui fréquentent les crèches en gestion déléguée, sur lesquelles repose pourtant la politique d'accueil de la petite enfance parisienne et dont les admissions ne résultent pas du choix des familles mais des attributions des places par les mairies d'arrondissement.

En raison d'un grand manque d'établissements d'accueil des tout-petits dans certains arrondissements, dont le 16e arrondissement où je suis élue, les attributions des places par les mairies d'arrondissement se font de façon aléatoire et peuvent être jugées inégales. Ainsi, des familles peuvent obtenir une place dans une crèche municipale en gestion directe et pourront bénéficier d'une continuité d'accueil pendant les vacances scolaires. D'autres familles se verront attribuer une place dans une crèche en gestion déléguée, sans continuité d'accueil pendant leur fermeture.

J'attire votre attention sur le fait que des parents en activité professionnelle ne peuvent prendre des congés pendant la fermeture de la crèche que leurs enfants fréquentent qu'en cas de maladie ou pour raison exceptionnelle. Ils se retrouvent en très grande difficulté pour trouver des solutions de garde, souvent trop onéreuses. Je pense tout particulièrement aux familles monoparentales isolées.

Ce vœu vise donc à étendre de façon officielle le dispositif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Madame, merci de conclure.

Mme Sandra BOËLLE. - Des crèches municipales de regroupement et de relais aux établissements en gestion déléguée, voire à tous les E.A.P.E. parisiens.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la Maire.

Nous travaillons quotidiennement pour garantir un accueil de qualité. Je vous remercie, chère collègue Sandra BOËLLE, pour cette interpellation qui me permet quand même de rappeler, concernant le regroupement, que, cet été, toutes les familles en crèche municipale qui ont demandé une place sur la période de regroupement ont pu obtenir une place. Mais vous savez qu'en tant que structure externalisée, la crèche, pendant la période d'été, en général, est fermée quatre semaines et une semaine à Noël. Jusqu'à maintenant, les familles qui fréquentaient ces établissements n'ont jamais bénéficié de places d'accueil pour les regroupements sur cette période.

La mise en place de ce dispositif, de celui que vous proposez, se ferait sans que les référents des enfants ne puissent les accompagner sur les structures d'accueil en régie directe, compte tenu de la différence des statuts entre les personnels municipaux et les personnels privés. Nous rencontrerions donc un sujet organisationnel en termes de mobilisation R.H., de disponibilité bâtementaire, et il conviendrait de mobiliser beaucoup de professionnels municipaux pour accueillir ces enfants, qui sont des enfants non connus et qui devraient nécessiter d'ouvrir davantage de crèches sur une période où peu d'établissements sont ouverts, pour finalement accueillir très peu d'enfants.

Mais, ce qui est important, c'est de rappeler que lorsqu'il s'agit d'un cas d'urgence pour des parents qui ont un besoin impérieux de faire garder leurs enfants, qui sont souvent des familles orientées par la P.M.I., il existe ce que l'on appelle des crèches dites "relais". Les enfants des structures de nos prestataires sont déjà accueillis quand ils ont un besoin impérieux dans ces crèches relais.

Je vous invite donc à retirer votre vœu. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que vous maintenez ce vœu ?

Mme Sandra BOËLLE. - Oui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le vœu est donc maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 84 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement des structures d'accueil de la petite enfance.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 85 relatif au financement des structures d'accueil de la petite enfance.

La parole est à Mme Catherine DUMAS, pour 2 minutes maximum.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un vœu qui est relatif au financement des structures parisiennes d'accueil de la petite enfance.

Le conseil d'arrondissement, les élus du 17e arrondissement et le maire du 17e arrondissement demandent à la Ville de Paris qu'elle puisse conclure un partenariat expérimental avec une entité réservataire de places qui émane des familles qui sont domiciliées, au cas particulier, dans le 17e arrondissement, dont au moins l'un des parents est salarié d'une entreprise ayant une convention avec le réservataire, afin que la Ville puisse leur attribuer, selon les disponibilités, une place sur l'ensemble des établissements multi-accueil de jeunes enfants qu'elle gère ou dont elle a confié, sous sa responsabilité, la gestion.

Il est précisé, dans ce vœu, que l'entité réservataire finance donc le reste à charge de chaque berceau qui lui est attribué dans le cadre de ce partenariat.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, Mme Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la Maire.

Je rappelle que la Ville de Paris est la première en termes d'accueil de la petite enfance, avec la création de 15.500 places de crèche depuis 2001, dont 5.000 sous la dernière mandature. Nous portons, en effet, une attention toute particulière au 17e arrondissement, qui est effectivement identifié comme une zone prioritaire, tout comme les 16e et 20e arrondissements.

J'ai le plaisir de vous annoncer - vous pourrez le transmettre à M. le maire du 17e arrondissement - l'arrivée de 194 nouvelles places qui sont prévues pour cette mandature dans votre arrondissement, rue Salneuve, passage Pouchet, ou encore rue Labie. D'ailleurs, nous poursuivons la réservation de places sur le marché des achats de places tout Paris et A.P.-H.P. dans votre arrondissement, pour répondre aux besoins des familles.

Mais, en réalité, votre proposition consiste surtout à conduire une politique du moindre coût, qui est plus proche du modèle des crèches privées, qui ne correspond pas du tout à la vision que nous avons du service public de la petite enfance. Notre ambition est au contraire d'accroître nos capacités d'investissement pour créer de nouveaux établissements d'accueil de la petite enfance. Par ailleurs, la démarche que vous proposez pose plusieurs questions. Si la Ville devait commercialiser des places, elle ne pourrait pas accorder cet avantage à un opérateur plutôt qu'à un autre. Et surtout, cela signifierait que les maires d'arrondissement perdraient la main sur une partie des attributions des places en crèche. Cela reviendrait peut-être même à dire que l'on accepterait potentiellement des enfants non Parisiens.

Je vous rassure, chère collègue, sur le fait que nous travaillons activement à l'ouverture de nouveaux établissements prévus sous cette mandature pour le 17e arrondissement, mais je vous confirme également que, non, nous ne vendrons pas nos places inoccupées au secteur privé.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme Catherine DUMAS. - J'ai bien pris note de la réponse, mais je maintiens le vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 85 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'achat de places par la Ville de Paris dans certaines crèches privées.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le dernier vœu que nous examinerons ce soir : le vœu n° 86, relatif à l'achat de places par la Ville de Paris dans certaines crèches privées.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI pour le présenter, pour 2 minutes.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je veux, à travers ce vœu, dénoncer et protester contre une décision qui me paraît totalement injustifiée, si ce n'est pour des raisons comptables, de diminuer de façon drastique le nombre de berceaux de crèche dont la Ville de Paris dispose dans les crèches privées.

Vous le savez, l'achat de berceaux par la Ville dans les crèches privées s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offres. C'est une pratique en cours depuis 2014, que j'ai toujours soutenue et accompagnée parce qu'elle offre aux familles des possibilités de garde collective en toute transparence, puisque ce sont des places que nous attribuons au sein d'une commission dans nos mairies d'arrondissement. Vous n'êtes pas sans savoir non plus que les demandes de places en crèche n'ont pas baissé, bien au contraire, notamment dans les quartiers déficitaires en équipements publics. Je pense au quartier de la gare Saint-Lazare, à la frontière du 8e arrondissement.

Concrètement, pour le 9e arrondissement, il est décidé, à moins que vous ne reveniez sur votre décision, ce que j'espère, de baisser de 30 % le nombre de berceaux dans la plupart des crèches du 9e arrondissement : Godot de Mauroy, Condorcet, Chocolat. Oui, oui, c'est 30 % de berceaux en moins. Pour la seule crèche Babilou, qui est la seule existante dans le quartier de l'Opéra, c'est moins 60 %.

Si je comprends que vous faites aujourd'hui les fonds de tiroir pour combler le déficit abyssal de la Ville, je ne peux pas accepter que tout cela se fasse au détriment des familles, d'autant plus dans ce contexte difficile où elles doivent plus que jamais être soutenues et accompagnées pour rester à Paris.

J'émets donc le vœu que vous reveniez sur cette décision budgétaire, qui pénalise d'abord les familles parisiennes, et que vous intégriez la nouvelle crèche Babilou, place de Budapest, à la frontière du 8e arrondissement, dans le marché d'achat de places de la Ville de Paris.

Je suis intervenue auprès de Patrick BLOCHE à la suite de la décision de la DFPE, que j'ai apprise de façon inopinée. Je n'ai pas eu de réponse, donc je me permets ce soir de vous interroger, Madame HERVIEU.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Mme Céline HERVIEU, pour vous répondre.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, depuis 2001, je le disais tout à l'heure, la Ville de Paris a considérablement renforcé ses capacités d'accueil des enfants de 0 à 3 ans en ouvrant régulièrement de nouvelles places. Cette politique volontariste, menée avec constance, a ainsi changé considérablement la vie des jeunes parents parisiens en rendant l'accès plus facile pour ces parents et pour ces enfants à une place de crèche, faisant de Paris un cas unique en France, avec près de 60 % des enfants, petits Parisiens de 0 à 3 ans, qui sont accueillis dans nos crèches.

Plus de 37.000 places, 836 établissements d'accueil de la petite enfance sont financés par la Ville de Paris. Dans ce nombre global de places, sont incluses celles que l'on appelle des "places achetées". Ces places sont achetées soit auprès de l'A.P.-H.P., soit auprès d'établissements privés. Afin de prendre l'exacte mesure de ce que ces places achetées représentent, c'est 1,4 % de l'ensemble des places financées par la Ville de Paris.

Concernant le 9e arrondissement, au vu du contexte démographique et au regard des taux d'occupation constatés depuis la crise sanitaire, nous avons estimé que ces achats de places n'étaient plus nécessaires, sauf lorsque la demande le justifiait. Voilà pourquoi, dans le 9e arrondissement, nous avons décidé de ne pas reconduire l'achat de 6 berceaux, le parc existant permettant de répondre à la demande. Je rappelle que, dans votre arrondissement, vous bénéficiez de 789 places. Ces 6 berceaux représentent donc 0,8 % de votre parc total.

Néanmoins, nous sommes très attentifs à mettre en œuvre les moyens pour répondre à la demande des familles parisiennes en tenant compte des situations spécifiques de chaque territoire, et à mener une politique

réaliste au plus près des besoins des familles. C'est pourquoi nous n'avons pas souhaité arrêter cette réservation de places sur le marché tout Paris et A.P.-H.P., sur les territoires qui sont situés en zone prioritaire. J'ai nommé tout à l'heure le 17^e arrondissement. Il y a également les 16^e et 20^e arrondissements, où nous poursuivrons l'achat de places.

Pour toutes ces raisons, Madame la Maire, j'émet un avis défavorable à votre vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement. - Je maintiens évidemment ce vœu. J'apprends, avec quand même un peu d'étonnement, que ce serait pour des raisons démographiques. Le 9^e arrondissement est l'un des arrondissements qui n'a pas baissé sa population. Il faut que l'on se voie autour d'une table pour regarder les chiffres : moins 30 %, moins 60 % sur la crèche.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous propose que...

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement. - Non, mais c'est quand même...

J'entends l'engagement de la Ville pour augmenter les offres de places. Dans le 9^e arrondissement, c'est moins 60 % sur les crèches privées. C'est inacceptable, donc je maintiens ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je propose donc de mettre aux voix, à main levée, ce vœu n° 86 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 86 est rejeté.

Je vous propose d'en arrêter là pour ce soir et de lever la séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 8 juillet 2021 à vingt heures trente-cinq minutes, est reprise le vendredi 9 juillet 2021 à neuf heures, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Bonjour à tous, bonjour, chers collègues, ravi de vous retrouver pour cette dernière journée - dernière journée, j'espère - de notre séance du Conseil de Paris.

Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif aux manquements de la procédure Parcoursup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous allons très tranquillement recommencer avec l'examen du vœu n° 87 qui est relatif aux manquements de la procédure Parcoursup, et la parole, pour commencer, est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous allons commencer d'autant plus tranquillement que je n'avais pas prévu de présenter ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Mais, du coup...

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Mais, du coup, je le fais avec beaucoup de joie.

Comme vous le savez, depuis maintenant deux ans et demi, Parcoursup instaure une sélection à l'entrée de l'université publique, sélection qui a été décrite par de nombreuses organisations étudiantes mais aussi par les universités elles-mêmes, les personnels administratifs comme les enseignants, qui se sont retrouvés à devoir organiser cette sélection dans des conditions matérielles et pédagogiques absolument intenable.

Ce dispositif est d'autant plus compliqué qu'il ne permet pas l'orientation correcte des lycéens et des lycéennes et leur information préalable dans de bonnes conditions. Cela conduit également à ce que de nombreuses personnes se retrouvent sans affectation dès le mois de juin jusqu'au mois de septembre.

Nous avons eu ces dernières années et encore il y a quelques semaines la promesse d'ouverture de postes supplémentaires... Non pas de postes, pardon, de places supplémentaires dans les filières dites en tension. Néanmoins, ces ouvertures de places promises se font sans postes supplémentaires sans moyen supplémentaire pour l'université publique, ce qui nous met dans une situation absolument intenable.

C'est pourquoi ce vœu déposé par le groupe "Génération.s" et le groupe Ecologiste de la Ville de Paris propose que la Ville interpelle le Gouvernement concernant la procédure Parcoursup et ses défauts et continue ses efforts d'information à l'intention des étudiants et des étudiantes, afin de pallier une nouvelle fois les déficiences de l'Etat.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chère Raphaëlle RÉMY-LELEU, chers élus des groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris, j'ai en effet été alertée par de nombreux lycéens et parents inquiets après les premiers résultats de Parcoursup.

Du fait de l'absence de classement des vœux, un petit nombre est reçu dans tous les établissements quand tous les autres se voient fermer, au moins dans un premier temps, la porte de l'enseignement supérieur. De plus, bien que l'algorithme soit public, ce n'est pas le cas des critères de sélection de chaque université, ce qui oblige les lycéens à tâtonner dans leur stratégie d'accès au supérieur et renforce les inégalités liées à leurs origines sociales. De nombreux parents d'élèves m'interpellent également sur les stratégies de notation des établissements, dont certains jouent le jeu de Parcoursup en surnotant les élèves, ce qui ne rend finalement plus les bulletins de notes lisibles ni l'orientation juste.

Comme vous, je suis convaincue qu'il est nécessaire d'accompagner davantage les élèves dans leur orientation ; c'est une étape primordiale dans leur vie de jeune adulte. Pour cela, il faut du personnel formé et ne pas ajouter cette tâche à celles déjà nombreuses des enseignants du secondaire. Il est également nécessaire, en effet, de créer des postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs en université, afin d'accueillir dans de bonnes conditions les étudiants qui sont chaque année plus nombreux. L'investissement par étudiant est en baisse constante depuis 2009 ; ce n'est pas admissible. Et créer des places sans poste ne sera pas suffisant.

Redonner des moyens à l'université est une nécessité pour être à la hauteur de la démocratisation de l'enseignement supérieur, qui doit être notre boussole. Je suis donc favorable à votre vœu, que je propose d'amender légèrement pour insister sur la nécessité de mettre en place un système d'accession au supérieur qui favorise la mixité sociale et scolaire des établissements d'enseignement supérieur. Il est nécessaire que le travail d'orientation soit mené dans les lycées par des personnels formés, plutôt qu'il soit une charge supplémentaire pour les enseignants, auxquels le Ministère demande déjà beaucoup.

J'ajoute qu'il sera nécessaire de demander une étude au Rectorat de Paris sur le taux de satisfaction des élèves issus des établissements privés et publics, afin de s'assurer que les premiers ne soient pas favorisés.

Enfin, j'insiste, ce problème ne se réglera pas sans le recrutement massif de nouveaux enseignants et enseignants-chercheurs dans le supérieur et notamment à l'université, où l'investissement par étudiant est le plus bas, pour accueillir les étudiants chaque année plus nombreux.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'avais une demande d'explication de vote du groupe Paris en commun, mais je crois que l'intervenant n'est pas là.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 87.

L'amendement est-il accepté ? C'était très clair, j'ai entendu le "absolument".

Très bien, je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 87 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 254).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la résidence universitaire Concordia, 41, rue Tournefort (5e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 88 et 88 bis relatifs à la résidence universitaire Concordia, rue Tournefort dans le 5e.

Pour commencer, la parole est à Mme la maire du 5e, mais je crois qu'elle n'est pas là, et il n'y a pas de prise de parole.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 88 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 88 est rejeté.

Je mets aux voix le vœu n° 88 bis de l'Exécutif. Avec une explication de vote ?

Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Décidément, nous sommes très matinaux pour la 6e Commission aujourd'hui.

Simplement, sur ce vœu, un soutien au vœu de l'Exécutif, car la résidence Concordia, il est important de le rappeler, est une résidence du C.R.O.U.S. de Paris depuis maintenant un petit peu plus de 60 ans, une résidence qui a, bien entendu, un statut très particulier, ne serait-ce que par son architecture exceptionnelle. Mais c'est surtout une résidence où les loyers sont accessibles à partir de 350 euros alors que la moyenne pour avoir un studio étudiant à Paris aujourd'hui dans le parc privé est de 875 euros, ce qui représente, en moyenne, plus de la moitié du budget des étudiants et des étudiantes.

Nous souhaitons donc saluer les efforts du C.R.O.U.S. de Paris pour continuer à maintenir un parc de logements étudiants en bon état, pour continuer d'augmenter le nombre de places accessibles et donc pour jouer pleinement son rôle de service public de la vie étudiante.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 88 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 255).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au Code de justice pénale des mineurs.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 89 relatif au Code de justice pénale des mineurs.

C'était le président Nicolas BONNET-OULALDJ qui devait intervenir.

Vous le faites à sa place ? Très bien, allez-y, je vous en prie.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

L'ordonnance du 11 septembre 2019 créant la partie législative du Code de la justice pénale des mineurs entrera en application le 30 septembre 2021.

Comme vous le savez, chers collègues, l'ordonnance du 2 février 1945 affirme la primauté à la protection et à l'éducation, qui sont les deux principes fondateurs de la justice des enfants. Le nouveau Code pénal pose le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et, globalement, ne revient pas sur les principes généraux applicables à la justice des mineurs, à savoir le principe de primauté de l'éducatif sur le répressif : un jeune qui commet un acte de délinquance est avant tout un enfant ou une enfant en danger qu'il faut protéger.

Toutefois, nous considérons que les modifications successives de cette ordonnance ont déjà conduit à un durcissement de la justice à l'égard des mineurs, par un traitement tendant à se rapprocher de celle des majeurs. Nous considérons que les services éducatifs sont en difficulté, principalement pour cause de manque de moyens humains et financiers, en particulier pour la protection judiciaire de la jeunesse.

Nous pensons également qu'à ce jour, il existe un écart considérable entre les moyens dévolus à l'enfermement et ceux destinés à la protection des enfants et des adolescents. Nous considérons que la part du budget de la justice consacrée à la protection judiciaire de la jeunesse est notoirement insuffisante et en baisse, tant et si bien qu'elle ne représente plus désormais que 828,74 millions d'euros contre 850,295 millions dans les années précédentes. Et nous relevons qu'une justice protectrice et émancipatrice passe par la construction de relations éducatives et d'expériences sociales et que le manque de moyens est le principal frein à l'application de ces principes.

La nouvelle ordonnance vise à accélérer le jugement des mineurs délinquants et à renforcer leur prise en charge en scindant la procédure en deux temps : une phase préliminaire où le mineur sera jugé sur sa culpabilité dans les trois mois suivant la commission des faits et une phase sentencielle prenant en compte les faits commis et les faits survenus suite à la première phase.

Evidemment, nous ne pouvons que soutenir cette réforme, mais sans moyens supplémentaires, cette réforme ne sera évidemment jamais appliquée. Les moyens alloués aux services de la protection de l'enfance sont faibles, alors que ces services sont déjà surmenés. De surcroît, la crise sanitaire a aggravé les conditions de travail des employés des services de milieu ouvert, et nous ne pouvons que constater...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Madame PATRIE, il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Béatrice PATRIE. - ... nous ne pouvons que constater que de nombreux lieux d'hébergement qui relèvent de la protection de l'enfance ont été contraints de fermer leurs portes par manque de moyens.

C'est pourquoi...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Madame PATRIE, vraiment.

Mme Béatrice PATRIE. - Je peux peut-être présenter les compléments du vœu...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Non, Madame PATRIE, vous avez dépassé d'une minute.

Mme Béatrice PATRIE. - Bon. C'est intéressant.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, désolé, mais on ne peut pas.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, pour répondre. Non, pardon, c'est Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Conseillère Béatrice PATRIE, merci pour ce vœu concernant la justice pénale des mineurs. Effectivement, la récente réforme de la justice pénale des mineurs a beaucoup absorbé ces derniers mois nos interlocuteurs au Tribunal pour enfants, car elle change en profondeur la procédure s'appliquant aux mineurs auteurs de violences, en instituant deux audiences, dont la première est suivie d'un temps de mise à l'épreuve. Pour que cette réforme fonctionne, comme votre vœu le met en lumière, il est ainsi indispensable que l'Etat renforce le suivi éducatif des enfants durant cette période entre les deux audiences.

La protection judiciaire de la jeunesse est un partenaire indispensable et étroit de l'Aide sociale à l'enfance parisienne. D'ailleurs, je profite de ce vœu pour souligner la très grande qualité de la collaboration à Paris entre la P.J.J. et nos services. Mais il est vrai, vous l'avez bien souligné, que les moyens de la P.J.J. sont très réduits. Actuellement, 15 % des mineurs confiés à l'A.S.E. le sont sur ordonnance de 1945, faute de place dans les dispositifs de la P.J.J. En 2021 déjà, 76 mineurs ont été placés à l'A.S.E. de Paris sur ordonnance de 1945.

Par ailleurs, vous mentionnez dans votre vœu la question de l'accès aux soins, notamment en santé mentale des enfants. Sous le précédent mandat, nous avons pu nouer à Paris un bon partenariat pour les enfants pris en charge à l'A.S.E. avec le groupe hospitalier universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, pour une prise en charge plus rapide pour ces enfants.

Il n'en demeure pas moins que pour les enfants parisiens, plus globalement, la pédopsychiatrie est absolument sinistrée. J'en parlais récemment avec les équipes du C.M.P. du 10e, où les rendez-vous ne peuvent parfois pas être donnés avant 7 à 9 mois. Et cela fait des années que la situation est alarmante. J'avais d'ailleurs rendu un avis et un rapport sur le sujet lorsque j'étais Défenseure des enfants en 2007. On voit donc que la situation de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie en général ne s'est pas améliorée. Il est d'ailleurs déplorable que l'actuel projet de loi sur la protection de l'enfance porté par le Gouvernement, qui a été voté à l'Assemblée hier, laisse tout à fait de côté cette question.

C'est pourquoi j'é mets un avis favorable à votre vœu, sous réserve de légers amendements que, j'espère, vous accepterez.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'est donc une proposition d'amendement, Madame PATRIE. L'amendement est accepté ?

Mme Béatrice PATRIE. - Nous les acceptons, oui.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien, merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 89 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 256).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un processus d'évaluation des jeunes candidats à l'A.S.E.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 90 relatif à un processus d'évaluation des jeunes candidats à l'Aide sociale à l'enfance.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voulais vous remercier, Madame VERSINI, d'avoir reçu mardi matin, je crois, les associations qui œuvrent au quotidien pour l'accueil des mineurs étrangers. Cela faisait un an qu'elles attendaient ce rendez-vous, et même si votre cabinet les a très souvent au téléphone, ce n'est pas pareil que de les réunir autour d'une table pour travailler ensemble. C'est question de méthode, quand même.

Je rappelle pour nos collègues que les mineurs non accompagnés sont protégés au titre de l'A.S.E. A Paris, en 2015, le Conseil de Paris a mis en place un dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers, qui a été confié sous forme de convention en 2016 à la Croix-Rouge.

Chaque jour, il y aurait environ une centaine d'arrivées, essentiellement en provenance de Guinée et du Mali. 30 % des mineurs sont reconnus mineurs dès la première évaluation, mais il reste encore plusieurs points à améliorer. On rappelle que mieux l'évaluation est faite, plus les faux mineurs sont détectés et moins il y a de recours devant le juge pour enfants et moins il y a de jeunes en errance.

Sur l'entretien par un évaluateur et le rapport qui suit, on souhaiterait que cet entretien soit le plus fiable possible. Il faut donc que le double entretien soit systématique, par deux évaluateurs différents, ce qui n'est pas encore toujours le cas, semble-t-il, et, surtout, que l'évaluateur n'intervienne pas en même temps que le traducteur, également que le jeune puisse relire ou se faire lire le rapport d'évaluation et reconnaître le droit à l'erreur et que, pendant cette évaluation, une expertise médicale et psychologique soit systématique, ce qui n'est pas le cas. Et, point encore plus important et qui nous paraît fondamental, on ne comprend pas pourquoi, pendant cette évaluation, n'est pas faite, en parallèle, une expertise des documents par les services de la Préfecture, en accord avec le Parquet.

Enfin, dernier point, pourquoi aucun compte rendu ou rapport, ni financier ni moral, du dispositif via la Croix-Rouge n'a été porté à notre connaissance ? C'est très étrange. Depuis 2016, on n'a aucune visibilité sur...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - ... la masse salariale, les dépenses de fonctionnement...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci...

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - ... et d'investissement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Madame la Présidente CARRÈRE-GÉE, c'est vrai que je pensais qu'après tant de vœux déposés par Changer Paris sur le sujet des mineurs non accompagnés, vous connaîtriez le fonctionnement du D.E.M.I.E, et je pense que c'est un peu faire injure à la Croix-Rouge française et à l'Aide sociale parisienne que de tenir les propos que vous tenez sur la qualité du travail effectué.

Je ne vous en veux pas, car ce n'est pas vous qui suivez habituellement ce sujet, mais je trouve que d'entendre des propos aussi inadaptés... J'ai reçu des associations hier, il s'agit des collectifs associatifs que j'ai reçus, il ne s'agit pas des associations de protection de l'enfance qui prennent en charge les enfants. Mais ce sont des gens avec qui nous sommes en contact quotidien. Et je me permets de dire que depuis 6 ans, à Paris, nous avons un comportement, une façon d'accueillir les jeunes se présentant comme M.N.A. qui est exemplaire, ce qui a été absolument reconnu par le Défenseur des droits Jacques TOUBON - cela vous dira quelque chose, tout de même.

Je pense que les propos que vous tenez ne correspondent absolument pas à la réalité. Il est faux de dire ce que vous dites et que dit M. JEANNETÉ et qu'il m'a dit précisément hier, à savoir que la Croix-Rouge accueille les jeunes sans dignité et sans traducteur, alors qu'il y a des évaluateurs qui parlent 18 langues, qu'il y a 37 E.T.P. et que nous avons augmenté sans cesse ce dispositif. D'ailleurs, si autant de jeunes sont arrivés, c'est parce qu'ils sont arrivés parallèlement au flux de migrants et de réfugiés, et là, il faudrait peut-être aussi interroger le Gouvernement sur la façon qu'il a de gérer les jeunes qui se présentent alors que cela relève de ses compétences.

Et dire aussi que la Croix-Rouge ne fournit pas de rapports d'évaluation, c'est, encore une fois, faire injure à cette grande association. Je trouve incroyable d'entendre des propos pareils.

En tout cas, ce qui est sûr, c'est que vous demandez que les jeunes aillent dans le dispositif...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Madame VERSINI, désolé, il faut conclure.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - ... aillent dans le fichier biométrique. La position de Paris, jusque-là, était qu'ils n'y allaient pas, puisque c'était facultatif.

Ecoutez, c'est bon, là, je vous remercie, mais vous m'avez beaucoup perturbée par vos paroles à côté...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Allez, s'il vous plaît...

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - ... et je trouve que sur un tel sujet, ce n'est...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît... S'il vous plaît ! Dominique...

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - ... ce n'est pas normal.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Dominique VERSINI, allez-y, continuez, on finit sereinement.

Allez-y, il faut conclure.

S'il vous plaît, laissez l'intervenante parler ; on gagne tous un temps précieux, comme cela.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Voilà. Je pense que si on s'écoute, c'est plus simple.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Allez-y, Madame VERSINI.

Oui, eh bien exactement, je préside la séance, donc je le fais comme je l'entends. Voilà, et quand vous coupez les intervenants, je leur donne plus de temps.

Madame VERSINI, concluez en une phrase.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - C'est cela. Ainsi, je conclus vraiment en deux mots. Le vœu que vous présentez ne correspond en aucun cas à la réalité et à ce que font l'Aide sociale à l'enfance et la Croix-Rouge.

J'émetts donc un avis défavorable à votre vœu, qui ne correspond en aucun cas à la réalité.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets donc aux...

J'ai une demande d'explication de vote.

Madame Raphaëlle RÉMY-LELEU, allez-y.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous tenions au nom du groupe Ecologiste à vous faire part de notre profond malaise à la lecture de ce vœu. Profond malaise déjà, parce qu'il témoigne d'une incompréhension et d'une imprécision assez crasse concernant le fonctionnement de l'évaluation des mineurs non accompagnés, qui bénéficient d'une présomption de minorité, il faut le rappeler, à Paris. Et profond malaise également du fait de votre mouvement de balancier qui oscille en permanence entre efficacité et intérêt supérieur de l'enfant.

Et on se demande de quelle efficacité vous parlez. Probablement pas de celle de la conduite des politiques publiques, puisque vous n'êtes jamais revenus, vous n'avez jamais remis en cause le conditionnement par l'Etat de l'aide financière au Département et, en l'occurrence, à la Ville de Paris, à l'acceptation de consulter le fichier A.M.E.

Et puis, je tenais tout de même à vous dire, suite aux débats qui ont eu lieu à l'Assemblée hier, que parler d'intérêt supérieur de l'enfant semble vous arranger uniquement lorsqu'il s'agit de gestion des flux migratoires, comme vous le dites, et non pas d'accompagner l'ensemble des enfants qui ont besoin de l'Aide sociale à l'enfance, puisqu'au...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci...

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - ... sein de l'Assemblée nationale hier, vous avez refusé...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - ... un amendement prévoyant la présence systématique d'un avocat. Nous voterons donc contre le vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, c'est donc un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90 du groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 90 est rejeté.

J'invite chacun à essayer de respecter les temps de parole. Cela nous évite, effectivement, des contestations légitimes sur la base de notre règlement intérieur.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous entamons donc les travaux de la 7e Commission et je donne, conformément au règlement intérieur, la parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, présidente de la 7e Commission.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonjour.

La 7e Commission s'est réunie le mardi 29 juin dernier, où 54 projets de délibération et 4 vœux ont été présentés. Celle-ci a commencé par la présentation des dossiers relatifs au budget participatif ainsi qu'au soutien de la politique de la Ville, par Anouch TORANIAN. Cela a été l'occasion d'évoquer le travail en cours autour de la constitution de l'Assemblée citoyenne qui verra le jour en septembre 2021, en lien avec la F.I.D.E.

Au cours de nos échanges, il est apparu nécessaire d'approfondir le travail en 7e Commission sur la thématique de la participation citoyenne. Nous répondrons favorablement à cette demande, et une audition spécifique avec des experts extérieurs sera organisée à l'automne dans le cadre de la Commission.

Arnaud NGATCHA a poursuivi la présentation des projets de délibération relatifs aux relations internationales, sur la participation de la Ville à plusieurs événements qui contribueront au rayonnement de notre Ville, ainsi que sur le soutien à plusieurs actions en faveur des droits humains qui ont été examinées lors de la 4e Commission.

A ce titre, je tiens à souligner l'"Initiative de Paris pour les forêts d'Afrique et la préservation de la biodiversité", qui, en partenariat avec "Le Monde", réunira des acteurs clés, des élus locaux, des organisations internationales et des acteurs du monde associatif, avec pour objectifs la sensibilisation et la prise d'engagements formels pour la protection de la biodiversité autour de la région du bassin du Congo, cet autre poumon de notre planète si souvent oublié, et à laquelle Mme Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA, Première Ministre gabonaise, participera.

Ont été également abordés deux vœux, l'un sur un pacte d'amitié avec la ville de Raqqa, dont la maire a été reçue dernièrement par Arnaud NGATCHA, l'autre relatif à la solidarité internationale dans le cadre de la lutte contre le Covid 2019.

Je me permets ici de regretter que la présentation des vœux en Commission ne soit pas systématiquement assurée par le rédacteur ou la rédactrice, et je les invite, au moins, à désigner un représentant.

Karim ZIADY a abordé les projets de délibération relatifs au sport de proximité en rappelant le soutien important que la Ville de Paris a apporté lors de la crise sanitaire. Il a également souligné la préparation active de la prochaine saison par les clubs sportifs, alors qu'ils commencent tout juste à relever la tête et préparent activement leur prochaine saison.

Pierre RABADAN, quant à lui, a présenté la communication sur la prévention des violences sexistes et sexuelles et des discriminations dans le domaine du sport, comme il s'y était engagé il y a quelques mois. Ce travail important, mené avec plusieurs adjoints et adjointes de l'Exécutif, marque concrètement la volonté et les actions menées en la matière par la Ville, et certains projets de délibération présentés aujourd'hui sont la pleine mise en œuvre de ces orientations. Nous y reviendrons largement lors de nos débats.

Les projets de délibération relatifs au sport, aux Jeux olympiques et paralympiques ont pu faire l'objet de plusieurs échanges. Pierre RABADAN a notamment eu l'occasion de répondre à plusieurs interrogations sur des dénominations ou encore sur le dispositif Pass'Sport. Un vœu autour du sport a également été présenté.

Concernant nos travaux avec nos collègues de la 4e Commission, qui sont toujours en cours pour traduire les auditions menées sur le sport santé ces derniers mois, nous travaillons, en lien avec les cabinets des adjoints et des adjointes concernés, à des propositions concrètes que nous espérons vous soumettre prochainement.

Enfin, ce lundi, toujours avec la 4e Commission, nous avons projeté à l'auditorium le film "Curral", un drame politique brésilien, en présence de son réalisateur, Marcelo BRENNAND. S'est ensuivie une discussion animée au cours de laquelle il a pu partager ses réflexions sur la politique et sa dimension anthropologique.

Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

2021 DGRI 32 - Subventions (1.650.000 euros), conventions et avenants à conventions avec 16 associations dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida à l'international.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons tout d'abord, pour la 7e Commission, le projet de délibération DGRI 32 : subventions à 16 associations dans le cadre de la lutte contre le V.I.H./sida à l'international.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la pandémie que nous vivons aujourd'hui ne doit pas nous faire oublier cette autre pandémie toujours pas éteinte après 40 ans, qui a contaminé dans le monde 75 millions de personnes et causé 32 millions de décès. Je parle bien sûr du V.I.H./sida.

En 2019, 38 millions de personnes vivaient avec le V.I.H., dont 12 millions n'avaient pas accès aux thérapies antirétrovirales. Comme dans le cas de l'accès au vaccin contre le Covid-19, les inégalités Nord/Sud ont un impact démesuré dans le domaine de la santé, un impact qui se chiffre en nombre de morts, en années de vie, en qualité de vie anéantie. Oui, le V.I.H./sida est toujours une réalité en 2021, et c'est même une réalité qui a été amplifiée par l'autre pandémie, car les mesures de confinement et la fermeture d'espaces de socialisation ont mis des obstacles concrets aux actions de prévention et de dépistage, à l'accès aux différents outils permettant d'éviter la transmission du virus. Retards de dépistage, manque d'accès aux informations et aux traitements, sans compter les effets psychosociaux et les cumuls d'infections, tout ceci nous fait collectivement prendre un retard important dans la lutte contre le V.I.H., particulièrement dans les pays où cette lutte est encore compliquée.

C'est donc au croisement de la solidarité internationale et de l'urgence de renforcer la lutte contre le V.I.H./sida que se situe le nécessaire projet de délibération DGRI 32 qui vise à accorder 1.650.000 euros à un total de 26 projets de lutte contre le V.I.H./sida à l'international.

Je vous épargne la liste de tous ces projets. Je me contenterai de signaler que la dimension de genre est présente, notamment autour de la prévention, de la transmission mère/enfant et de l'attention portée aux violences de genre, comme facteur d'exposition au V.I.H. Imaginez le drame de ces femmes contaminées par leur conjoint, parfois enceintes suite à un viol, sans traitements, sans soins, ces femmes qui doivent accoucher par voies naturelles quand une césarienne leur permettrait de ne pas contaminer leur enfant à la naissance, ces mères séropositives qui, faute de les materniser, n'ont d'autres options que d'allaiter leur nourrisson, le condamnant à une contamination certaine.

Ces femmes, je les ai rencontrées lors de différentes missions ; elles m'ont fait part de leur détresse, celle de femmes, je les cite, qui, au moment de donner la vie, donnent la mort. Pourtant, vous le savez, les traitements existent, ces morts ne sont pas inéluctables.

Ces projets vont se déployer dans des pays très divers, en Algérie comme en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le Sud du continent indien avec une action au Bangladesh, et même auprès des travailleuses du sexe en Russie, où l'épidémie fait rage.

En cette année si particulière où tout est encore à réinventer dans les pratiques d'accompagnement vers le soin et la prévention, il me semble particulièrement symbolique et important que la Ville de Paris maintienne son engagement fort dans la lutte contre le V.I.H./sida à l'international, et je tenais à le souligner.

Je vous engage donc évidemment à voter pour ce soutien essentiel, et je vous en remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, chère Geneviève, merci pour votre question qui me permet de revenir sur un engagement de longue date mené par la Ville de Paris et qui l'honore. Dans la lutte contre le V.I.H., je souhaite bien sûr associer à ma réponse à ce projet de délibération ma collègue Anne SOUYRIS, dont on connaît le travail qu'elle mène en faveur de la lutte contre le V.I.H., et également Jean-Luc ROMERO.

En effet, depuis 2001, la Ville de Paris s'est activement engagée dans le combat contre le Sida à l'international, avec plus de 90 projets soutenus et près de 30 millions d'euros investis. Cette lutte s'est affirmée comme un pilier fondamental de notre action municipale internationale.

Dans la continuité de ce combat, je suis fier de vous inviter à voter le projet de délibération DGRI 32 ; ce dernier établit des conventions et avenants à conventions avec 16 associations pour 26 projets menés à l'international. Des subventions sont ainsi attribuées à hauteur de 1.650.000 euros. Il s'agit ici de soutenir des opérateurs connus, que nous avons déjà soutenus par le passé et, surtout, dont la qualité de travail est avérée. Ce sont ainsi en moyenne 500.000 personnes qui sont concernées par des actions de prévention et de dépistage et plus de 50.000 personnes vivant avec le V.I.H. qui bénéficient d'une prise en charge de qualité partout dans le monde. Notre action concerne beaucoup l'Afrique, mais les associations que nous accompagnons et soutenons œuvrent également en Haïti, en Russie ou encore en Equateur.

Je tiens, en outre, à préciser qu'afin de garantir la bonne utilisation des subventions et d'apprécier l'impact des projets auprès des populations locales, Paris a mis en place un système d'évaluation des programmes soutenus. Notre politique internationale de lutte contre le V.I.H. est donc menée en synergie et bonne intelligence avec les acteurs locaux.

Je vous invite donc à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 32).

2021 DGRI 40 - Subvention (2.600 euros). - Conditions d'accueil du. de la résident.e ICORN (International Cities of Refuge Network) de la Ville de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 40 : subvention pour conditions d'accueil de la résidence I.C.O.R.N. (International Cities of Refuge Network) de la Ville de Paris.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Eh bien oui, c'est encore moi.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, là, je vous propose de prendre quelques instants afin de nous arrêter sur ce projet de délibération important qui renouvelle l'engagement de notre Ville au sein de l'I.C.O.R.N., le réseau international des villes refuges. Prendre quelques instants, car, comme vous le savez, des personnes sont poursuivies, menacées, arrêtées, voire assassinées en raison de leur expression artistique, de leurs œuvres littéraires, de leurs travaux de recherche. Et c'est pour leur procurer un refuge temporaire ou de long terme que des villes à travers le monde se sont engagées dans le réseau I.C.O.R.N.

Né en 2006 à Stavanger en Norvège, ce réseau compte aujourd'hui plus de 70 villes qui ont accueilli 200 auteurs et artistes, réseau que la Ville de Paris a rejoint en 2011. Ainsi, de Copenhague à Barcelone, de Poitiers à Détroit et Bahia, des villes petites ou grandes s'investissent pour la liberté d'expression, la défense des valeurs démocratiques et la promotion de la solidarité internationale pour protéger la création artistique, littéraire, musicale.

Paris, capitale qui a accueilli l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, cité d'art et de culture, est particulièrement engagée pour la protection de la liberté d'expression de celles et ceux qui sont menacés pour avoir exprimé leurs opinions, et c'est son honneur. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer le soutien de la Ville, lors d'un précédent Conseil, s'agissant de la Maison des journalistes, qui permet d'accueillir des professionnels des médias contraints de fuir leur pays.

Le programme I.C.O.R.N. est un jalon de plus pour permettre à Paris de continuer d'être un foyer temporaire pour les trop nombreux artistes, journalistes ou écrivains et écrivaines persécutés dans leur propre pays. Ce jalon s'inscrit dans une longue tradition d'accueil d'artistes à travers les époques, et nous pensons la continuer.

Ce partenariat avec la Cité internationale des arts, résidences d'artistes et lieux de vie ouverts au dialogue entre les cultures permet d'accueillir, pendant une durée d'un an renouvelable une fois, un résident, une résidente dont la candidature est choisie par la Ville après proposition de l'I.C.O.R.N. Entourés de professionnels attentifs à leurs besoins et leur art, elles et ils y poursuivent leurs travaux tout en s'enrichissant du partage de cultures, de parcours, de regards, de travaux qu'elles et ils nous offrent avant de partir vers d'autres horizons.

Il me faut ici souligner la qualité des productions proposées par la dernière résidence du programme, celles de la photjournaliste Amira Al-SHARFI, qui documente depuis maintenant 18 ans le quotidien des femmes yéménites avec passion, et celles du dramaturge afghan Abdul Hakim HASHEMI HAMIDI ou encore de l'écrivain et dessinateur satirique iranien Mana NEYESTANI, avec son "Petit manuel du parfait réfugié politique".

Les sciences, les arts et les lettres, le partage des cultures sont un rempart contre l'obscurantisme et la négation des faits qui font le lit des populistes pour mieux brandir la menace de guerre de civilisation, fragilisant nos valeurs humanistes et nos démocraties.

Ville-monde, Paris est pleinement engagée pour protéger celles et ceux qui font vivre les sciences, les arts, les lettres et contribuent au partage des cultures. Les accueillir nous honore, bien sûr. Mais je voudrais également souligner tout ce que nous apportent ces personnes, comme toutes celles et tous ceux qui viennent exprimer leurs talents à Paris.

C'est pour cela que je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Chère Geneviève GARRIGO, je sais qu'il s'agit d'une problématique qui vous tient à cœur, vous qui avez tant œuvré pour les droits humains et la liberté d'expression au sein d'Amnesty International France, notamment en tant que présidente.

La Ville de Paris est en effet engagée depuis 2011 au sein du réseau I.C.O.R.N. ; Paris accueille à ce titre tous les deux ans en moyenne un artiste écrivain ou journaliste empêché d'exercer son activité dans son pays d'origine. Choisie par la Maire de Paris parmi une sélection de candidatures proposées par le réseau, la personne est hébergée à la fondation Cité internationale des arts pour une durée d'un an.

Dans ce cadre, le projet de délibération n° 40 de la DGRI propose donc d'accorder une subvention à la fondation Cité internationale des arts d'un montant de 2.600 euros, afin d'accueillir au mieux la personne résidente et de l'accompagner dans ses projets.

Je précise que ceci est co-porté avec Carine ROLLAND, adjointe à la culture, que je salue pour son action. Paris reste fidèle à son attachement à la liberté d'expression et d'opinion et à la liberté de la presse. En plus du réseau I.C.O.R.N., la Ville de Paris contribue aux combats menés par les O.N.G. telles que "Reporters sans frontières" et apporte son soutien aux journalistes mis en danger dans le monde par l'exercice de leur métier.

Mes chers collègues, vous le savez, Paris accorde un soutien substantiel à nombre d'initiatives d'ampleur internationale, permettant de soutenir la liberté d'expression, d'information et de création à l'international. Le soutien du réseau I.C.O.R.N. rentre dans le cadre de cette politique qui, je le crois, honore profondément notre Ville.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 40).

2021 DGRI 43 - Subvention (13.000 euros) à l'association Accords Croisés pour l'organisation du "African Street and International Fashion, Paris capitale internationale de la mode africaine".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 43 : subvention à l'association "Accords Croisés".

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Oui, après, je ferai une pause !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais prendre la parole sur un projet de délibération afin de mettre en avant une initiative portée au sein de nos quartiers à Paris capitale de la mode, qui mettra à l'honneur la mode africaine et ses nombreux stylistes. Les waxs et les bazins, mais encore les moins connus pagnes Téké et les tissus Kuba, fabriqués à base de raphia tiré de feuilles de palmier, aux couleurs vibrantes, aux motifs hérités de traditions ancestrales, ne sont plus l'exclusivité des marchés de Bamako, de Douala ou Conakry. Ils ont envahi les podiums qui se sont développés en Afrique pour présenter une mode plus urbaine, créative, en plein essor et qui constitue une économie à part entière, une source d'entrepreneuriat pour la jeunesse.

En 2018, pour la première fois, le salon des professionnels de la mode, le plus important à Paris, Who's Next, Première Classe, célébrait la mode africaine et les identités africaines contemporaines, l'engagement et les savoir-faire de brillants créateurs venus des quatre coins de l'Afrique avec un succès qui, depuis, ne s'est pas démenti. Ainsi, en 2020, lors de la Fashion Week, le Nigérian Kenneth IZE, le Camerounais Imane AYISSI ou le Sud-Africain Thebe MAGUGU présentaient leurs collections aux côtés de Dior et Chanel. Oui, la mode africaine sort des clichés : vêtements, accessoires, "déco", design, "lifestyle", photographie, elle n'est plus, fort heureusement, considérée comme un folklore mais comme un style à part entière, une source inépuisable d'inspiration.

C'est pourquoi le souhait de l'association "Accords Croisés" d'organiser dans notre Ville un défilé de mode international réunissant des créateurs à la fois africains et locaux, des diasporas, est une chance. Ce défilé, qui prendra place dans le 18^e arrondissement pendant la Fashion Week de février 2022, permettra à la clientèle internationale de découvrir les stylistes de diasporas africaines, avec des retombées sur l'économie locale, sur notre économie.

Organisé en synergie avec l'Ethical Fashion Initiative, cet événement devrait permettre aux artisans couturiers créateurs du 18^e arrondissement d'avoir accès au marché international de la mode aux côtés de créateurs internationaux. Ce pont entre créateurs locaux et internationaux permettra aux créateurs émergents d'accéder à un nouveau marché, de capter de nouveaux investissements et, par conséquent, de favoriser le bassin d'emploi du 18^e arrondissement, où sont situés les ateliers des créateurs. Celui-ci sera précédé d'une avant-première dès octobre 2021 qui mêlera à la fois mode et concerts dans un format hybride distanciel et présentiel. Les créateurs du 18^e

arrondissement qui pourront participer à ces événements seront sélectionnés par un jury de renommée internationale ; ils pourront ainsi mettre en avant leur talent sous le regard de spécialistes.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération et, bien sûr, l'année prochaine à venir au défilé de la mode africaine dans le 18e.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci pour votre question qui s'inscrit dans l'engagement que nous menons à l'international vis-à-vis du continent africain. Je tiens d'ailleurs aussi à saluer l'initiative du maire du 6e arrondissement, M. LECOQ, car, dans les projets de délibération, il y a un salon du livre africain qui se tiendra dans sa mairie.

Ainsi, je vous remercie beaucoup pour cette intervention, ce projet de délibération qui porte sur l'organisation de l'événement "African Street and International Fashion, Paris capitale internationale de la mode africaine". Je souhaite bien évidemment associer mes collègues Carine ROLLAND, adjointe à la culture, Afaf GABELOTAUD, adjointe en charge des entreprises, de l'emploi et du développement économique, et Eric LEJOINDRE, évidemment, maire du 18e, à ce projet de délibération, et je les remercie pour leur engagement sur ce projet.

Dans la lignée du marché officiel des cultures africaines qui s'est tenu dans les salons de l'Hôtel de Ville les 17 et 18 juin derniers, ce défilé permettra de valoriser la créativité des artisans couturiers parisiens issus de la diaspora africaine et afro-descendants, qui ont su allier les inspirations nées de leur vécu parisien et des influences africaines.

Ainsi, ce projet se décline en deux volets, un premier en version hybride au mois d'octobre favorisant un aspect local avec la valorisation de la création d'inspiration africaine importée dans le quartier de la Goutte-d'Or, et un second volet en présentiel, évidemment si les conditions sanitaires le permettent, ouvrant une sélection de créateurs parisiens et africains résidant sur le continent, avec un jury de renommée internationale. L'intérêt de ce projet, comme vous l'avez dit, chère Geneviève, réside dans sa transversalité. Réaliser un défilé ayant pour thématique la couture africaine contribuera à la mise en avant d'un secteur de la création artistique parisienne en pleine effervescence, aux critères d'une économie circulaire pour une mode éthique.

En effet, en tel événement ne peut être que facteur de valorisation de ces quartiers qui pâtissent de problématiques pour lesquelles nous œuvrons au quotidien au sein de l'Exécutif afin de trouver des solutions. L'une d'entre elles est de mettre en avant l'investissement des créateurs issus de ces quartiers ou ayant choisi de s'y implanter, qui bénéficient du soutien de la Ville et de la mairie d'arrondissement du 18e.

En permettant de montrer la diversité et le renouvellement constant du continent africain, il sera la vitrine de cette émulation soutenue par le Pôle territorial de coopération économique et les autres structures de la Ville.

Je vous remercie d'ores et déjà pour le soutien que vous accordez à ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 43).

2021 DGRI 45 - Convention de co-production et d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et la Fondation Carmignac pour l'exposition "Congo in Conversation".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 45. Il s'agit d'une convention de coproduction entre la Ville de Paris et la Fondation Carmignac.

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération DGRI 45 porte sur le second volet de l'exposition "Congo in Conversation" du 5 au 31 octobre sur les grilles de la tour Saint-Jacques. Cette exposition a lieu dans le cadre de l'Initiative de Paris pour les forêts africaines et la préservation de la biodiversité". Cette initiative, nous la soutenons puisqu'elle est tout à fait pertinente pour ce mois d'octobre 2021.

Toutefois, lors du délibéré sur le premier volet de cette exposition, le groupe Ecologiste avait déjà fait remarquer que l'exposition était produite par la Fondation d'entreprise Carmignac, fondée par M. CARMIGNAC père, également fondateur du fonds de gestion idoine, condamné en 2018 pour fraude fiscale. Il apparaît, en outre, que la

société Carmignac investit fortement dans l'industrie extractive au nom de la croissance verte, et nous savons que cette industrie présente un des bilans les plus catastrophiques en matière de droits humains, de saccage environnemental et d'atteinte à la liberté de la presse.

Or, le territoire congolais est une réserve mondiale souterraine de cuivre, de cobalt, d'or, d'uranium, d'argent et même de diamant. Mais pas seulement, car le bassin du Congo détient la deuxième plus grande forêt humide du monde, un trésor de biodiversité qui représente environ 18 % de la jungle tropicale mondiale, et cette forêt se trouve fortement impactée par les activités minières des conglomérats sino-africains notamment. Outre les impacts environnementaux, la distribution de richesses produites n'est pas au rendez-vous, puisque 75 % de la population vit avec moins de 1,9 dollar par jour.

Sans mettre nullement en cause la qualité artistique de ladite exposition, nous voyons dans cette action pour la société Carmignac une opération très claire de "greenwashing" à laquelle nous ne voulons pas participer, et nous voyons également, pour la Mairie de Paris, une dichotomie dangereuse entre l'objectif visé et le choix de ce partenaire.

Je conclurai en réitérant la demande des écologistes exprimée par un vœu adopté au Conseil de Paris de juin, demandant que les expositions excluent les initiatives portées par des structures dont l'action entre en contradiction avec les engagements éthiques, sociaux et environnementaux de la Ville de Paris.

En conséquence, les écologistes voteront contre ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Pour commencer, il est important de distinguer le groupe Carmignac de la fondation du même nom. La Fondation Carmignac est d'ailleurs dirigée par le fils d'Edouard CARMIGNAC, Charles CARMIGNAC, qui n'a rien d'un financier puisqu'il est musicien.

J'ajoute que la convention passée avec la fondation n'implique aucune subvention monétaire ni aucun mouvement financier. Il ne s'agit, en substance, que d'une occupation du domaine public, en l'occurrence les grilles du square de la tour Saint-Jacques sur lesquelles doit être présentée une exposition photo portée par la Fondation Carmignac. D'ailleurs, il s'agit là simplement du deuxième volet d'une exposition qui avait été inaugurée au même endroit par la Fondation Carmignac en janvier du 2021.

La Fondation Carmignac, vous l'aurez compris, se focalise en effet sur la photographie. Elle décerne depuis 2009 un prix annuel de photojournalisme et son objectif est de soutenir chaque année la production d'un reportage photographique d'investigation. Le prix doté d'une bourse de 50.000 euros vise à soutenir l'indépendance des photographes en leur donnant des moyens et le temps de réaliser un reportage thématique dans une région du monde où les droits de l'homme sont menacés.

Le projet porté par la Fondation Carmignac rentre donc parfaitement en adéquation avec les valeurs promues par notre Ville. Donner de la visibilité à l'exposition "Congo in Conversation" de la Fondation CARMIGNAC, c'est, pour la Ville de Paris, s'inscrire dans la continuité des engagements que je viens d'énumérer. Il s'agit de mettre la lumière sur la République démocratique du Congo et ses millions de citoyens vivant en marge de la société.

Qui plus est, je rappelle que cette exposition s'inscrit dans le cadre de l'"Initiative de Paris pour les forêts africaines et la préservation de la biodiversité" qui se tiendra le 6 octobre 2021 à l'Hôtel de Ville. L'exposition "Congo in Conversation" rentre parfaitement dans le thème de cette initiative. Par conséquent, la mise en place d'un partenariat avec la Fondation Carmignac est non seulement parfaitement légitime, mais également tout à fait appropriée et pertinente.

Je vous invite donc à voter favorablement le projet de délibération DGRI 45.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 45.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 45).

2021 DGRI 47 - Soutien à l'association (5.000 euros) "Au nom de la mémoire" portant sur la commémoration (60ème anniversaire) des événements du 17 octobre 1961.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 47 : soutien à l'association "Au nom de la mémoire".

La parole, pour commencer, est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération est très important d'un point de vue symbolique, même si il engage peu la Ville financièrement avec un soutien de 5.000 euros à l'association "Au nom de la mémoire" pour organiser la commémoration du 60e anniversaire des événements du 17 octobre 1961. Cette date est une page noire de notre démocratie et plus particulièrement de notre ville, Paris. Elle rappelle les relations houleuses des Parisiennes et des Parisiens avec la Préfecture de police.

Pour rappel, ce jour-là, la Préfecture de police ordonna la répression contre une manifestation de ressortissantes algériennes et ressortissants algériens et de leur soutien contre un couvre-feu qui leur était imposé. Plusieurs centaines de personnes furent tuées et jetées dans la Seine, qui charria des corps pendant de nombreux jours.

Pour que l'histoire ne se répète pas, il est important de rappeler ces événements tristes qui ne nous honorent pas. Ironie de l'histoire, la plaque commémorative se trouve sur le quai qui porte le nom d'un grand Préfet de police de Paris, Maurice Grimaud, pour effacer celle d'un triste Préfet de police, Maurice Papon.

Par ailleurs, il est important que ce 60e anniversaire soit aussi un événement international et organisé par la DGRI, car il est des dates qui dépassent les frontières de notre territoire, comme celle-ci, et j'appelle donc tout le monde à voter ce projet de délibération très important.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Raphaëlle RIMET. Non, pardon, Raphaëlle PRIMET. Madame PRIMET...

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, il est des pages sombres dans l'histoire de notre pays, des pages qu'il faut savoir regarder en face pour que jamais elles ne se reproduisent.

La mise à mort, le 17 octobre 1961 par la police française, de plusieurs centaines de manifestants algériens venus défilier souvent en famille, protestant pacifiquement contre le couvre-feu imposé par le Préfet de police Maurice Papon, pour la paix et pour l'indépendance de l'Algérie, a été couverte et encouragée par les hautes autorités de l'Etat. Comme si la mort violente de plusieurs centaines de personnes due à la répression policière en Région parisienne ne suffisait pas, les événements du 17 octobre, les morts et 11.000 arrestations ont été sciemment occultées pendant des décennies par un Etat colonial prêt à utiliser toute la violence possible pour nier et tenter d'écraser l'aspiration à une Algérie libre, indépendante et souveraine, tout comme cela avait été fait pour les massacres de Sétif, le 8 mai 1945.

Rendre hommage aux victimes du 17 octobre, c'est pour la France reconnaître, par la voix des plus hautes autorités d'aujourd'hui, son entière responsabilité dans la guerre coloniale et les crimes d'Etat commis contre le peuple algérien. C'est contribuer à restaurer la dignité des victimes et la dignité de la République, c'est prendre en considération la douleur des familles, des civils ou des militaires et ainsi répondre à l'exigence de vérité et de justice.

Comme l'avait fait Jean-Luc Einaudi dans son livre "Octobre 1961", précurseur dans la recherche sur les victimes de cette féroce répression, en octobre 2020, 120 personnalités, dont l'historien Benjamin STORA, rappelaient que ces événements tragiques faisaient partie de notre histoire commune, mais qu'ils avaient été effacés sciemment de notre mémoire collective. Les livres d'histoire les évoquent peu. Cette sanglante répression doit être restituée afin d'écrire l'histoire dans le sens de la vérité. C'est pourquoi elles demandent qu'enfin les crimes du 17 octobre 1961 soient reconnus crimes d'Etat et que les archives soient ouvertes pour éclairer davantage sur ce qu'il s'est passé la nuit du 17 octobre et les jours suivants.

A propos des archives, je veux souligner l'engagement de notre ancien collègue Pierre MANSAT qui, avec d'autres, se mobilise contre l'article 19 de la loi sur le terrorisme et le renseignement, adoptée en catimini début juillet au Sénat. Cet article est particulièrement contesté, car il remet en cause l'accès des chercheurs aux archives sensibles.

Les signataires de la tribune veulent aussi que la date du 17 octobre 1961 soit intégrée à la liste des cérémonies officielles dans toutes les villes de France et que des plaques commémoratives soient apposées dans les municipalités où les associations en font la demande. Il faut saluer l'action de la Ville de Paris, à l'image de nombreuses villes de banlieue, qui a apposé une plaque dès 2001 sur le pont Saint-Michel et qui l'a surmontée d'une stèle en 2019 sous l'impulsion de mon amie et camarade Catherine VIEU-CHARIER.

Le projet de délibération présenté ici propose de soutenir l'association "Au nom de la mémoire" par une série d'événements commémorant le soixantenaire du 17 octobre 1961. Nous le voterons évidemment et je voudrais dire que les élus de mon groupe participeront et accompagneront toutes les initiatives... Voilà, toutes les initiatives.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - C'est vendredi matin, c'est dur pour tout le monde. Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, Madame la Conseillère de Paris, Monsieur le Conseiller de Paris, en effet la subvention de 5.000 euros devant être accordée à l'association "Au nom de la mémoire" dans le cadre de ce projet de délibération a pour objectif de permettre de financer des initiatives dans le cadre de cette commémoration du 17 octobre 1961. Cette commémoration revient sur un épisode sombre qui s'est déroulé dans le cœur de Paris ; vous en avez repris l'historique, je ne vais pas y revenir.

Soixante ans après ces événements, dans le cadre de cette commémoration, l'association "Au nom de la mémoire", dont les membres comptent des auteurs algériens et français, organise plusieurs actions auxquelles il nous semble important que la Ville apporte son soutien, et ce, dans le cadre de sa politique mémorielle - et je salue le travail de Laurence PATRICE en ce sens - et des liens d'amitié qui la lient à la communauté algérienne de Paris.

Je vous invite ainsi à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 47).

2021 DGRI 48 - Convention de coproduction avec la SA Groupe Le Monde pour l'organisation de l'Initiative de Paris pour les forêts d'Afrique et la préservation de la biodiversité le 6 octobre 2021.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous avons une inscription sur le projet de délibération DGRI 48, mais il n'y a plus d'inscription. Cependant, il y a un amendement technique n° 154.

Souhaitez-vous intervenir sur l'amendement technique ? Non ? Il est technique. Très bien. Il est technique et il est évidemment soumis avec un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 154.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 154 est adopté.

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 48 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Si, si, Madame, ne vous inquiétez pas, on regarde, on est très nombreux à regarder. Ne vous inquiétez pas. C'est vendredi, mais on regarde très bien.

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DGRI 48).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la solidarité internationale dans le cadre de la lutte contre la covid-19.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 91 est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la signature d'un pacte d'amitié avec la ville de Raqqa en Syrie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous commençons par le vœu n° 92, qui est relatif à la signature d'un pacte d'amitié avec la ville de Raqqa en Syrie.

La parole est à Mme la Députée Maud GATEL, présidente également.

Mme Maud GATEL. - Merci, merci beaucoup, Monsieur le Maire.

A partir de 2014, le drapeau noir de l'Etat dit islamique a flotté sur les toits de la ville de Raqqa. Avec les forces kurdes, américaines, britanniques, la France s'est engagée pour la libération de la ville en octobre 2017, une ville libérée mais profondément meurtrie, détruite à près de 90 % et qui a vu près de 2.000 civils tomber sous les balles des islamistes.

Depuis sa libération, une jeune femme kurde, musulmane sunnite, veille aux destinées de Raqqa. Leïla MUSTAPHA, dont le courage force l'admiration, symbolise aujourd'hui l'espoir de paix, de fraternité et de reconstruction d'une ville ravagée par l'islamisme radical, avec des besoins immenses, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et des infrastructures.

Les destins de Raqqa et de Paris sont indéfectiblement liés. En effet, les attentats du 13 novembre ont été pensés et prémédités à Raqqa. C'est la raison de ce vœu, qui entend renforcer le dialogue avec cette ville, meurtrie et amie, soutenir les projets de coopération et rappeler notre attachement aux droits fondamentaux ainsi qu'aux libertés individuelles et collectives.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, merci.

Madame la Présidente, chère Maud GATEL, Mesdames et Messieurs les élus du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, chers collègues, pour mémoire, la ville de Raqqa était la capitale syrienne de Daech, organisation terroriste de l'Etat islamique entre 2014 et 2017, et, depuis, elle est sous contrôle arabo-kurde dans le cadre de la Fédération démocratique du Nord de la Syrie, territoire semi-autonome de fait.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à la ville de Raqqa, un intérêt que nous partageons. Récemment, en juin, à l'occasion de la projection du documentaire "9 jours à Raqqa" de Xavier de LAUZANNE, au cinéma "le Luminor", j'ai reçu au nom de la Maire de Paris à l'Hôtel de Ville Mme Leïla MUSTAPHA, coprésidente du Conseil civil de Raqqa, M. Hamdan ALABED, vice-président du Conseil exécutif du Nord-Est syrien, et M. Khaled ISSA, représentant en France du Nord-Est de la Syrie.

Lors de cet entretien, nous avons évoqué la situation de Raqqa, qui est en reconstruction. En raison de la guerre, la ville a attiré des milliers de personnes et compte désormais 900.000 habitants. Les défis économiques et sécuritaires sont importants, notamment en raison de la présence de cellules dormantes de Daech. A l'occasion de cet entretien, Mme MUSTAPHA a également évoqué différents domaines dans lesquels sa ville a besoin d'assistance, l'éducation, la santé, la gestion des déchets et à la réhabilitation du réseau d'électricité, pour ne citer qu'eux. Nous avons évoqué les questions culturelles et en particulier la question du patrimoine archéologique, pillé pendant la guerre.

J'ajoute que les deux semaines précédant cet entretien, un agent de la Ville de Paris, de la DGRI, était en déplacement dans le Nord-Est de la Syrie dans le cadre d'une mission d'observation menée par la Fondation Danielle Mitterrand - France libertés, partenaire de la Ville depuis plusieurs années. Vous le voyez, nous construisons progressivement une collaboration qui s'appuie sur des projets concrets.

C'est pourquoi je vous propose l'amendement suivant dans les attendus du vœu que vous nous soumettez à ce Conseil : que la Ville de Paris renforce son dialogue avec la ville de Raqqa en vue d'identifier des projets de coopération qui témoignent de leur attachement commun aux droits fondamentaux, ainsi qu'aux libertés...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci...

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - ... individuelles et collectives.

Je vous tiendrai bien sûr informé de l'évolution...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - ... de notre coopération, qui, je l'espère, dans le futur, pourra prendre la forme d'un pacte d'amitié.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la Présidente, l'amendement est-il accepté ?

Mme Maud GATEL. - Il est accepté. Je remercie très sincèrement l'action de M. le maire Arnaud NGATCHA et son soutien. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 92 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est contre ?

Ah, c'est vendredi ! Pardon.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 257).

2021 DJS 102 - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 18 décembre 2019 avec le Paris Football Club.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 102 : avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Paris Football Club.

Pour commencer, la parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce nouveau projet de délibération DJS 102 qui concerne le Paris Football Club fait suite à l'amendement voté par notre Assemblée en février dernier demandant que la convention d'objectifs entre la Ville et le P.F.C. soit modifiée par un avenant pour contrebalancer l'entrée du fonds souverain du Bahreïn dans le capital du club de football parisien.

Si techniquement une partie de l'amendement est respectée, sur le fond, nous restons sceptiques sur l'application dudit avenant. Techniquement est ajoutée à la suite de l'introduction du titre II de la convention précipitée la phrase suivante : "Pour ce faire, le club s'engage à transmettre chaque année un rapport d'activité exposant entre autres points son implication et ses actions visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles, à lutter contre les atteintes aux droits humains et contre toutes les formes de discriminations. Le versement de la subvention ne pourra s'effectuer sans que ce document ne soit transmis."

C'est une bonne chose d'avoir ce rapport, pour que les Conseillères et les Conseillers de Paris puissent voter en toute connaissance de cause. Mais il manque l'essentiel : comment éviter que se renouvelle ce qu'il s'est passé avec le Paris Football Club, c'est-à-dire modifier la participation au capital du club sans demander l'avis de la Ville de Paris et éviter de se retrouver dans une situation schizophrénique, à savoir avoir le soutien financier d'un autre pays, le Bahreïn, et avoir donné la citoyenneté d'honneur à un ressortissant de ce pays, Nabeel RAJAB, injustement emprisonné dans son pays ? Aujourd'hui, un stade appartenant à la Ville de Paris, le stade Charléty, invite les touristes à partir au Bahreïn avec la publicité "Explore Bahrain".

Cela ne vous intéresse pas, Monsieur SZPINER ? Pourtant, c'est une thématique qui vous est chère...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Allez-y... Allez-y, Monsieur GLEIZES, continuez.

M. Jérôme GLEIZES. - Je rappelle qu'on a l'article 13 de la convention qui nous lie au P.F.C., où il est écrit : "La S.A.S.P. s'engage à ne retenir comme partenaires financiers privés que des sociétés ou des marques dont l'objet, les activités ou l'image ne sont pas contraires aux bonnes mœurs, à l'ordre public et ne portent pas atteinte à l'image ou à la réputation de la Ville. Tout manquement à cet engagement pourra entraîner de façon unilatérale par la Ville la résiliation de la présente convention. Avant de conclure un accord financier avec un partenaire privé ou public, le club tiendra la Ville informée du choix desdits partenaires."

Manifestement, cet article n'a jamais été respecté et pourrait être actionné pour rompre la convention. C'est pour cela que nous demandions dans notre amendement que les critères d'application de l'article 13, relatifs à certaines considérations financières, soient précisés. Malheureusement, il n'en est rien.

Je rappelle que le Bahreïn est sous domination saoudienne et wahhabite alors que ce pays est majoritairement chiite et surtout laïque, dans une région du monde où c'est rare. Dans les années 1950, 1960, 1970, c'était un des pays les plus progressistes du monde arabe. Aujourd'hui, une terrible répression s'est abattue sur cette île et les chars saoudiens l'ont même envahie en utilisant le pont qui relie le pays à l'Arabie saoudite en 2011.

Pour autant, nous n'allons pas voter contre ce projet de délibération. Nous allons nous abstenir, après une rencontre avec les dirigeants du P.F.C. Nous allons voir comment va s'appliquer l'avenant et, au regard de cela, nous verrons ce que nous ferons au prochain rapport et verrons comment, concrètement, le P.F.C. va agir.

Il est en effet important et possible de faire pression pour agir notamment lors de la visite d'équipes féminines au Bahreïn. Le football est un sport populaire et le Bahreïn a aussi une tradition de football féminin qui transcende les différences confessionnelles, ce qui est rare dans la région. L'équipe féminine du Bahreïn, marrainée par la princesse Hussa bint Khalid Al-KHALIFA, de la famille royale, est composée de footballeuses bahreïniennes, excepté une footballeuse anglaise, Phoebe LICENCE, naturalisée, alors que tous les autres pays du Golfe ont plutôt tendance à avoir des équipes composées uniquement de naturalisées.

Côté football masculin, j'aimerais saluer la mémoire des frères HUBAIL A'ala et Mohamed, qui avaient brillé dans l'équipe nationale, mais après avoir participé à une marche de centaines d'athlètes appelant au changement

politique en 2011, les autorités politiques avaient jugé que leur participation au "Printemps arabe" était un acte de défiance à l'égard du gouvernement et une incitation à renverser le régime. Ils ont été jugés pour opposition politique et n'ont plus jamais joué en équipe nationale. Le sport au Bahreïn n'est pas un simple divertissement et un loisir pour tous, il est contrôlé par la famille royale.

Nous verrons bien si nous pouvons utiliser cette convention pour améliorer les conditions des droits humains au Bahreïn. Dans l'attente, nous sommes dans une abstention constructive et bienveillante et nous remercions encore le P.F.C. pour son travail dans les quartiers populaires, notamment dans ceux de mon arrondissement, le 20e arrondissement, et nous attendons de voir si ces engagements sur le Bahreïn seront tenus.

Merci de votre attention.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, chers collègues, cet avenant à la convention passée avec le Paris Football Club, comme l'a rappelé notre Jérôme GLEIZES, fait suite aux discussions que nous avons menées au sein de notre hémicycle en février dernier.

C'est très, très désagréable, le brouhaha à ma gauche.

Je souhaitais tout d'abord rappeler que nous parlons ici d'un club de football qui est fortement ancré dans le 20e arrondissement et notamment au niveau des portes. Ce lien est renforcé par la présence d'une section sportive football du club au sein du collège Jean-Perrin, destinée aux filles et aux garçons de la sixième à la troisième. Au-delà de l'activité sportive, le club a engagé plusieurs actions en faveur de l'éducation populaire avec, par exemple, la mise en place d'un soutien scolaire ou des actions en faveur de l'intégration sociale, de la lutte contre les différentes formes de discriminations et de la sensibilisation au respect de l'arbitre et des adversaires.

C'est la convention qui couvre ces activités que l'on nous propose d'amender à la suite de l'entrée d'un nouvel actionnaire au capital du club pour sa partie professionnelle. Cette nouvelle arrivée a pu effectivement nous interroger, car il s'agit d'un actionnaire étatique, cela a été dit, en l'occurrence le Bahreïn.

Je ne reviendrai pas sur la situation des droits humains au Bahreïn - Jérôme GLEIZES en a largement parlé -, à laquelle vous avez toutes et tous été sensibilisés lors de l'attribution de la citoyenneté d'honneur au défenseur des droits humains Nabeel RAJAB, condamné en 2018 à 5 ans d'emprisonnement pour avoir publié des tweets critiquant l'intervention du Bahreïn au côté de l'Arabie saoudite au Yémen et dénonçant des atteintes aux droits de l'homme dans son pays. Oui, les droits humains sont violés au Bahreïn et la peine de mort est largement utilisée. La Ville de Paris poursuivra son soutien à Nabeel RAJAB jusqu'à ce que nous puissions lui remettre en main propre sa citoyenneté d'honneur. C'est un engagement ferme qui continuera et je serai particulièrement vigilante.

Que faire donc dans de telles conditions ? S'agissant d'une activité en France, nous avons considéré que la question qui se posait à nous, par rapport à ce dossier, était celle de la qualité et du contenu des enseignements accordés et des activités réalisées. Pierre RABADAN et son cabinet ont donc entamé un travail de discussion avec le P.F.C. et notamment son président Pierre FERRACCI pour obtenir des garanties en la matière et répondre aux différentes interrogations qui pouvaient se poser dans notre Assemblée. Ce travail, que je salue, permet aujourd'hui d'introduire par cet avenant la nécessité de présenter un rapport d'activité chaque année par le club, faisant état, entre autres points, des actions visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles, à lutter pour la préservation des droits humains et contre toute forme de discrimination, et ce rapport sera présenté lors de la demande annuelle de subvention.

Il me semble que cela pourra répondre aux attentes évoquées précédemment, tout en permettant au club que nous connaissons bien de continuer sa politique de développement ancrée dans nos quartiers et ouverte à toutes et tous.

Par ailleurs, sur le fond de cette entrée au capital, je soumets à votre sagesse la remarque suivante : ce choix de la part de Bahreïn relève vraisemblablement d'une stratégie de "sportwashing", mais cette nouvelle visibilité n'est pas sans contrepartie. Elle nous permettra aussi, justement, d'attirer l'attention de l'opinion publique sur les violations des droits humains dans ce pays. Surtout, et ce fut un des axes de discussion avec le président du P.F.C. lors de notre rencontre, ce partenariat nous ouvre une porte de dialogue essentielle pour faire évoluer les droits. Il nous appartient de nous en saisir.

D'ailleurs, cet automne, l'équipe féminine de football du Bahreïn se rendra au centre de formation d'Orly et nous aurons l'occasion de les y rencontrer.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. le président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, le groupe Communiste votera ce projet de délibération qui est un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Paris Football Club et qui précise les obligations du club en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et de lutte pour la préservation des droits humains contre toute forme de discrimination. J'ai entendu les propos de mon collègue Jérôme GLEIZES. On peut se féliciter, au contraire, que la Ville insiste, dans une convention d'objectifs, sur des objectifs qui sont peut-être à l'opposé des valeurs de certains pays.

Je voudrais dire aussi que ce club est d'abord un grand club amateur de football à Paris, qui comprend beaucoup d'équipes de jeunes, y compris des apprentis, des aspirants, des stagiaires, et qui fait le lien avec le haut niveau. Nous avons besoin de ces clubs formateurs qui permettent à la fois de donner une offre pour les Parisiens qui sont dans une pratique amateur mais qui, aussi, peuvent tirer des jeunes vers le haut niveau et vers le professionnalisme.

Je voudrais dire également que la convention est très regardante sur l'accompagnement socioéducatif des jeunes. Ce sont des jeunes, comme l'ont dit Jérôme GLEIZES et Mme GARRIGOS, la présidente de la 7e Commission, qui sont, pour beaucoup, issus des quartiers les plus pauvres de la Capitale. Enfin, sur l'axe socioéducatif, il y a cette volonté d'intégration sociale, de lutte contre les différentes formes de discriminations et de violences et la promotion de l'égalité des sexes.

Après, la question de la géopolitique internationale dans le sport, c'est une question évidemment fondamentale qui regarde les droits humains, mais ce n'est pas qu'une question de football. Bien entendu, avec le football, on pense aussi au Qatar, qui est quand même le premier financeur du P.S.G. Ainsi, regardons l'ensemble des choses.

Mais j'ai sous les yeux, aujourd'hui, le quotidien sportif, et quand je vois les équipes du Tour de France, nous avons évidemment l'équipe du maillot jaune actuel, U.A.E. Emirates, nous avons bien sûr Bahrain Victorious, qui est aussi une équipe du Bahreïn, nous avons aussi Astana, qui est une équipe kazakhe, et nous avons Israel Start-Up Nation, qui est une équipe totalement financée par Israël. Alors, à ce moment-là, si je suis les propos de mon collègue Jérôme GLEIZES, eh bien, la réflexion doit être globale, sur l'ensemble des sports et sur les fédérations internationales.

Et cette question qui est posée, est-ce que c'est une question qui se pose à la Ville de Paris ou est-ce que c'est une question qui se pose aux fédérations internationales, avec la volonté de certains pays peu respectueux des droits humains, mais surtout des droits des travailleurs ?

En effet, nous allons prochainement vers une coupe du monde au Qatar, et rappelons-nous que la construction des stades au Qatar a été le moment où on a connu ces dernières années le plus de morts sur des chantiers de construction. Cela nous regarde évidemment en tant que citoyens, en tant qu'élus, mais les premiers concernés, ce sont les fédérations sportives et les fédérations internationales. Et ce que nous devrions porter, nous, en tant qu'élus de Paris, c'est évidemment plutôt une charte, une manière de voir comment le Comité national olympique, comment les fédérations sportives nationales interviennent dans leur fédération internationale.

Je voudrais juste vous demander, concernant le Tour de France : vous connaissez le président de l'U.C.I ? Vous savez qui est le président de l'U.C.I. ? David LAPPARTIENT. David LAPPARTIENT était le président de la Fédération française, David LAPPARTIENT est d'ailleurs un élu L.R. de Bretagne. Oui, oui, c'est un élu. Vous voyez que parfois, aussi, on mélange sport et politique dans certains milieux. Mais la question, elle doit se poser à ces personnes. Est-ce qu'elle ne se pose qu'à nous, Conseillers de Paris ? C'est pour cela que moi, je souhaite qu'on regarde évidemment la convention et les contenus qu'on met avec nos jeunes footballeurs du P.F.C., mais qu'on alerte aussi l'ensemble des fédérations internationales.

C'est d'ailleurs, permettez-moi de vous le dire, ce que nous avons fait en amont de la candidature de Paris aux Jeux olympiques, et c'est comme cela que Bernard THIBAULT, qui est membre aujourd'hui du Comité d'organisation des Jeux olympiques, a réussi à faire porter dans la candidature de Paris aux Jeux olympiques une charte sur le droit des travailleurs internationaux, une charte qui va s'appliquer à Paris dans l'accueil des Jeux olympiques. Voilà notre rôle en tant qu'élus, et pour toutes ces raisons, évidemment, nous voterons cette convention.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à tous les trois pour vos interventions.

Je ne vais pas être très long, je crois que beaucoup de choses ont été dites, et j'en partage le contenu. Je m'interroge, moi, sur la forme.

Nous avons appris, suite à l'information que le club en a faite, qu'il faisait rentrer le Bahreïn dans une partie du capital, minoritaire et qui le restera, cela nous a été redit par le président Pierre FERRACCI. Effectivement, à mon goût, nous l'avons appris trop tard et je l'ai fait savoir. Pour vous répondre, Monsieur GLEIZES, parce que vous

m'avez interrogé sur ce point et nous en avons parlé lors du rendez-vous que nous avons eu avec eux, ils vont faire rentrer un nouvel investisseur et ils s'engagent, évidemment, en amont des discussions, à en informer la Ville. J'ose donc espérer que cela n'arrivera plus, mais cela nous pose question et vous avez raison d'attirer notre vigilance sur ce sujet.

Ce que je souhaite souligner, c'est que, en réponse à votre demande de vigilance légitime, que nous avons aussi et que j'ai posée auprès du club dès que j'ai eu l'information, vous nous avez demandé, à juste titre, ou plutôt on a convenu ensemble d'amender cette convention et de la rendre plus solide sur notamment les droits humains et les violences et discriminations de toute sorte. Alors, il n'y a pas de lien direct avec le plan qu'on va annoncer, c'est un hasard du calendrier, j'allais dire, mais c'est très important.

Vous nous demandez donc d'avoir une vigilance accrue. Nous le faisons. Comme je m'y étais engagé, on organise un rendez-vous avec le club, et je remercie M. FERRACCI d'avoir répondu présent et Mme NIAKATÉ d'avoir été là aussi et d'avoir eu des échanges tout à fait constructifs, et, Monsieur GLEIZES, malheureusement, uniquement, parce que vous avez été retenu en commission à la fin, mais c'est plus la forme qui m'interroge.

Vous me demandez de mettre une convention. On le fait, de très bonne foi, sur une légitimité et un objectif partagé, et une fois que la convention est mise et soumise à votre vote, vous émettez des réserves sur cette convention. Cela m'interroge un peu sur le processus. Si cette convention ne vous convenait pas, on aurait pu en discuter et peut-être l'améliorer. Maintenant, elle est là et vous me dites "on est vigilant, on va surveiller". Nous aussi. C'est une convention et cela établit un rapport et un devoir. Par conséquent, je suis un peu étonné que vous ne soyez pas enthousiaste sur le fait que nous déposons cette convention tout en restant vigilants et en vous amenant, si jamais la convention n'était pas respectée, à avoir une position de vote différente.

Voilà, je ne veux pas polémique plus que cela, d'ailleurs, ce n'est pas du tout une polémique mais c'est une remarque, et je souhaitais le souligner, car cela m'interpelle un peu. Tout ce que vous m'avez demandé, et j'en ai partagé le fondement, on l'a fait. On vous a mis en relation avec le club, que je remercie, qui a été très ouvert à la discussion avec un point de vue qui me semble audible, qui est de dire que dans un pays qui a certains fonctionnements internes que nous ne partageons pas, la Ville de Paris, par le P.F.C., a un rapport, ce qui peut également nous permettre de poser des sujets. Je remercie Geneviève GARRIGOS qui a assisté au rendez-vous et qui a pu témoigner de cette passerelle qui a été proposée par le club.

Je ne serai pas plus long, mais, évidemment, je vous propose à tous de voter favorablement cet avenant à la convention, tout en restant éminemment vigilant avec vous, Messieurs et Mesdames, Madame GARRIGOS, Monsieur GLEIZES et Monsieur BONNET, pour l'année qui arrive et pour le respect de cette convention.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 102.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 102).

2021 DJS 103 - Gratuité d'utilisation pendant l'été 2021 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de "#ParisEnvies" et des bassins éphémères du 12e, 13e, 19e et 20e.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 103 et un amendement technique n° 151.

Pour commencer, la parole est à Mme la maire du 12e, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Quelques mots simplement pour vous inviter à voter ce projet de délibération qui nous permet de perpétuer une initiative largement plébiscitée, soit la mise en place de ces baignades estivales. Dans une ville comme Paris, il y a encore de trop nombreuses familles qui ne sont pas en mesure de partir en été, de prendre des vacances pourtant tant méritées. C'est hélas particulièrement vrai cette année que la crise du Covid est venue bouleverser et alors que cette crise nous donne plus que jamais envie de nous évader. A cette injustice sociale s'ajoute une injustice qui est aussi, d'une certaine façon, climatique, car ces familles seront aussi celles qui souffriront le plus des fortes chaleurs qui pourront s'abattre sur la Capitale.

Si ces baignades estivales ne sont évidemment pas la panacée, elles offrent tout de même, avec des animations qui les accompagnent, un peu de ce sentiment d'évasion, de liberté auquel tous et toutes aspirent

légitimement. Elles permettent, parmi bien d'autres initiatives de la Ville, de continuer de vivre tout au long de l'année. Elles offrent aussi un moment de fraîcheur, elles constituent ainsi des endroits où on entend de nombreux cris de joie, et il n'est pas étonnant que plusieurs des arrondissements qui en sont encore dépourvus espèrent pouvoir en installer prochainement.

Dans ce contexte, je suis heureuse, alors même que les moyens de la Ville se trouvent tellement contraints que cela a pu menacer la reconduction de ces opérations, que la mairie du 12^e puisse assurer le financement de la baignade estivale sur le site du stade Léo-Lagrange, laquelle baignade fonctionnera sur un total de 6 semaines au cours desquelles de très nombreuses activités seront proposées par des associations de l'arrondissement et les agents de la DJS, que je voulais saluer, depuis le volley jusqu'au tennis en passant par l'aquagym, la pétanque, le badminton et bien d'autres sports.

Nous devons à nos familles, à nos jeunes, à nos enfants la capacité de profiter pleinement de leur ville et de leur quartier, et c'est ici ce que nous faisons.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, dans ces périodes de vacances après la crise de la Covid que nous venons de connaître, avec un confinement à deux reprises, il est vraiment important que les Parisiennes et les Parisiens puissent avoir des lieux de respiration, des lieux de baignade, des lieux de joie, des lieux de fête, et c'est l'objet de ce projet de délibération qui permet aussi la gratuité de l'utilisation des bassins éphémères pour les enfants et avec des accompagnements éducatifs de la part de la Ville.

Je voudrais évidemment rappeler qu'il s'inscrit dans un plan que nous avons adopté lors de la précédente mandature, qui s'appelle Plan Été Piscines et qui fait la suite, depuis 2019, de l'ouverture de bassins à la Villette, dans le 12^e, mais nous avons aussi, à l'époque, ouvert les bassins-écoles de la Ville pour continuer à apprendre à nager aux enfants de la Ville.

Rappelons que 13 % des jeunes Parisiens ne partent pas en vacances, ce qui est très important, et que 30 % d'entre eux ne partent pas tous les ans.

Je voudrais également dire que nous avons eu un débat durant le précédent mandat, très important, pendant les moments de canicule. On faisait état, à ce moment-là, de températures dans Paris de 3 degrés supérieures à celles dans la grande couronne, des températures qui peuvent atteindre plus de 35 degrés, et nous avons connu ce phénomène d'ouverture sauvage de bouches d'incendie. Et quand nous avons eu ce débat sur l'ouverture des bouches d'incendie, il nous avait paru important de déployer dans tout Paris des lieux de rafraîchissement avec des brumisateurs, des lieux de baignade. Je pense que, aujourd'hui, ce dispositif doit perdurer et doit s'inscrire dans le long terme.

Ensuite, il y a un autre sujet que je voudrais évoquer, et je profite aussi de la présence du premier adjoint et de l'adjoint aux finances, Paul SIMONDON. Nous avons, jusqu'à présent, un plan de rattrapage des piscines. Paris est l'une des villes les plus carencées en nombre de piscines et nous avons 7 millions d'usagers annuels dans les piscines parisiennes. Je suis toujours très inquiet du plan d'investissement de mandature sur ces piscines et sur la possibilité d'offrir des nouveaux lieux de baignade. Vous savez que, pour le moment, nous avons une piscine qui devrait sortir, qui est dans le 18^e arrondissement, rue Belliard, et qui avait été inscrite dans le précédent mandat. Je suis très perplexe sur la possibilité de construire de nouvelles piscines dans le 12^e, porte de Charenton, puisque nous avons maintenant une opération d'occupation temporaire et que la perspective de construction de cette piscine s'éloigne de plus en plus. Cela dit, il y a d'autres possibilités. Je pense au 13^e et je crois que nous avons vraiment, en urgence, besoin de lancer des études et des travaux sur une future piscine dans le 13^e. Je pense aussi à l'A.N.I. dans le 20^e arrondissement avec cette possibilité, avec un terrain qui existe.

Voilà, j'attire votre attention. Si nous ne nous y prenons pas dès maintenant sur des études de perspective d'ouvrir au moins 2 bassins dans ce mandat, nous risquons d'avoir une baisse de production de piscines alors que nous nous étions engagés dans le Plan "Savoir nager" durant le précédent mandat sur un rythme de 3 piscines par mandature pour répondre aux besoins des usagers. Répondre aux besoins des usagers, c'est simplement le savoir-nager. Nous avons fait le bilan avec la DJS dans le 12^e arrondissement. Nous avons 3 écoles, évidemment des écoles qui sont dans les quartiers les plus populaires du 12^e, dans lesquelles 50 % des "gamins" ne savent pas nager en CM2 pour l'entrée en sixième.

Par conséquent, si nous ne construisons pas plus de piscines dans ce mandat, nous aurons toujours ce problème du savoir-nager, qui connaît chaque année des drames l'été lors des baignades estivales, sur des plages de France. C'est un enjeu fondamental et j'espère que cette question des piscines sera en haut des priorités du plan d'investissement de mandature.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur BONNET et Madame la Maire du 12^e arrondissement Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour ces deux interventions.

Je partage aussi votre analyse sur la nécessité d'avoir une offre de piscines la plus conséquente possible, en soulignant que nous avons un parc de piscines important dans Paris à l'échelle de la ville, mais que certaines d'entre elles sont vétustes, parfois fermées, difficiles à entretenir. Il faut aussi mener des travaux de rénovation ou d'entretien nécessaires pour que celles-ci puissent rester ouvertes, avec toujours, évidemment, une politique d'augmentation de l'offre, car, vous l'avez rappelé, ce n'est pas que le territoire soit carencé, mais par rapport à la population de Paris, cette offre n'est pas suffisante.

Pour en revenir au DJS 103, on parle des baignades estivales, donc de ce qu'on appelle les bassins éphémères, qui seront dans le 12^e, vous l'avez souligné tous les deux, mais aussi dans le 13^e à Carpentier, le 19^e avec le bassin de la Villette et le 20^e à Louis-Lumière. Bien sûr, ces bassins sont extrêmement importants et leur mise en place a un coût important aussi pour la Ville, mais ils sont essentiels au vu du contexte que vous avez décrit et que malheureusement tout le monde connaît après l'année que nous avons passée.

Nous aurions aimé, je vous le dis, peut-être en déployer d'autres dans certains arrondissements - je pense au 18^e arrondissement, je pense au 14^e arrondissement -, mais cela nécessite préalablement des investissements et des études, notamment de portance sur les sites, qui nécessitent un temps long et que nous ne pouvions pas sécuriser cette année.

Au-delà, je vais élargir mon intervention sur le dispositif global de "#ParisEnvies", car ce projet de délibération souligne la gratuité des bassins éphémères mais aussi la mise à disposition des centres sportifs parisiens pour des animations organisées dans le cadre de ce dispositif "#ParisEnvies", sport, culture et fêtes pendant l'été. Tout cela est en lien avec d'autres projets de délibération qui sont à venir, mais l'idée globale est de mettre à disposition, après une année particulièrement rude, des dispositifs et des lieux gratuits pour les associations sportives notamment, qui permettent aux gens de bénéficier d'animations et d'activités durant l'été, pour ceux qui ne partent pas en vacances, vous l'avez souligné, mais aussi pour ceux qui ne partent pas pendant les deux mois ou en cas de forte chaleur. Il faut garder tout cela en tête pour la suite.

Mais, évidemment, je me félicite de ce projet de délibération que je vous encourage à voter à l'unanimité pour proposer aux Parisiennes et aux Parisiens qui seront à Paris et, d'ailleurs, aux autres Franciliens et tous ceux qui viennent à Paris, parce que ce ne sont pas que des Parisiens et des Parisiennes, ce programme "#ParisEnvies" qui est très à propos.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 151.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 151 est adopté.

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 103 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DJS 103).

2021 DJS 107 - Avenant n° 1 à la C.O.D.P. pour l'exploitation du nouveau stade Roland Garros du 6 mai 2013.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 107. Il s'agit d'un avenant à la C.O.D.P. pour le nouveau Roland-Garros.

La parole, pour commencer, est à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les jardins des Serres d'Auteuil situés dans le bois de Boulogne, classés à la fois Monuments naturels et Monuments historiques et tout récemment labellisés "Jardins remarquables", n'en finissent pas d'être grignotés par Roland-Garros, qui n'en finit pas, quant à lui, de grandir.

De grandir en surface, tout d'abord. Souvenez-vous, à l'annexion du stade Hébert a succédé la mutilation irréversible des jardins des Serres d'Auteuil sur un tiers de leur surface. De grandir en volume aussi. Je vous renvoie à l'agrandissement des courts Philippe-Chatrier, de 15.000 places couvertes, et Suzanne-Lenglen, de 10.000 places, et à la création du court semi-enterré Simonne-Mathieu, augmentant de 150.000 le nombre des visiteurs annuels. De grandir, enfin, en offre commerciale : événementiel et restauration sont les nouveaux crédos annoncés, avec la création de terrasses au droit des bâtiments de l'Orangerie et sur une extension du domaine public.

Sous couvert d'une offre culturelle et sportive à destination des jeunes Parisiens, l'avenant soumis à notre examen confirme la dérive commerciale de cette concession sportive dédiée au tennis et située sur une parcelle du domaine public du Sud du bois de Boulogne.

En effet, le projet soumis à notre examen vise à animer la partie sud des jardins en permettant à la Fédération française de tennis plusieurs choses : d'organiser toute l'année, et non plus seulement pendant les périodes de tournois, des activités n'ayant pas de caractère sportif, d'autoriser des activités événementielles - seuls étaient auparavant visés les séminaires -, des activités commerciales, de restauration et culturelles, telles que "Paris Design Week", tout cela dans les bâtiments de l'Orangerie et des Fleuristes. J'attire votre attention sur le fait que l'avenant à la concession ne vise pas spécifiquement ces bâtiments, de sorte que les événements peuvent être accueillis dans l'ensemble des emprises concédées. Il permet aussi de réaliser des travaux sur le bâtiment de l'Orangerie pour permettre son classement en E.R.P., de réaliser deux terrasses d'environ 400 mètres carrés, situées en dehors de l'emprise de la concession, et de réaliser un système de clôtures amovibles permettant d'exploiter les restaurants le soir après la fermeture du jardin à 20 heures.

Et les contreparties à cette extension de l'objet de la concession semblent assez maigres au regard des recettes d'exploitation envisageables : redevance de 65.000 euros annuels garantis, stage de tennis pour 30 jeunes pendant 3 semaines par an, une seule journée d'accueil d'enfants handicapés.

Pour résumer, nous sommes sur un site classé au titre de la loi de 1930, le bois de Boulogne, les bâtiments des Fleuristes et de l'Orangerie étant eux-mêmes inscrits aux Monuments historiques. Il s'agit d'une nouvelle étape dans l'extension continue de Roland-Garros et dans la diversification des activités de la F.F.T., laquelle s'est d'ailleurs répandue dans la presse sur sa situation financière délicate, liée notamment, au-delà de la crise sanitaire, à une forte baisse du nombre de ses adhérents.

L'histoire semble se répéter sans fin, puisque la totalité des fédérations ou associations sportives du 16e sud, F.F.T. sur Roland-Garros, "France Galop" sur les hippodromes et Stade Français sur Jean-Bouin, après avoir obtenu une prolongation de leur concession au motif de travaux dispendieux, ont toutes sollicité, quelques années après, l'autorisation d'y développer des activités commerciales et événementielles. Dans le même temps, les associations et les scolaires sont cantonnés sur des équipements et des créneaux assez restreints.

Alors que les températures frôlent dangereusement les 50 degrés au Canada ou dans l'Ouest californien, les écologistes restent plus que jamais mobilisés pour préserver l'un des plus beaux jardins de Paris, Paris qui manque tant d'espaces verts.

Mes chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris vous propose un refus pur et simple de cet avenant.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Moi, je crois qu'on doit se réjouir que ce jardin et Roland-Garros s'ouvrent à tous les Parisiens, et l'objet de ce projet de délibération, c'est un objet qui nous permet encore plus d'ouverture aux Parisiens, encore plus d'animations. Nous voterons donc pour et nous nous réjouissons de ce projet de délibération.

Je rentre un peu dans le détail, et j'entends les critiques de notre collègue écologiste. Tout d'abord, je voudrais rappeler que Roland-Garros, qui appartient à la Fédération française de tennis, reverse en grande majorité les bénéfices à l'ensemble de ses clubs et permet le développement du tennis dans toute la France. Rappeler que l'ouverture de Roland-Garros avec le jardin des Serres d'Auteuil va être possible pour les jeunes Parisiens, puisque comme le dit le projet de délibération, le dispositif "Paris Sport Vacances" sera organisé avec la DJS et permettra à la Fédération de proposer, pendant 3 semaines de juillet à une trentaine de Parisiens âgés de 7 à 17 ans, une animation tennis 5 jours sur des courts annexes en terre battue et un dispositif des mercredis du sport. La Ville de Paris mettra en place des journées d'animation thématiques, en particulier l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Voilà une nouvelle ouverture de Roland-Garros pour des publics de jeunes, des publics populaires, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Pour ce qui est du projet de délibération sur le permis de construire et sur les modifications, nous avons quand même des précisions. D'abord, le projet d'exploitation vise exclusivement le bâtiment de l'Orangerie, pour lequel un

programme a été défini sur trois activités. Oui, une activité de restauration, mais c'est une demande et c'est ce qui permet aussi à des personnes qui viennent visiter le parc de rester sur place, de se restaurer, de se rafraîchir, et tout cela en concertation avec la Ville et avec une "start-up" qui a employé des jardiniers et des paysagistes pour intégrer ce restaurant dans le patrimoine historique du parc.

Deuxième aspect, ce restaurant permettra l'accès à la culture, avec des expositions thématiques dédiées à l'art contemporain, avec un accès gratuit et accessible à tous. Ce lieu permettra également l'organisation de séminaires de travail.

Je voudrais également dire que tout cela se fait dans le cadre de la C.O.D.P. de la Ville de Paris ; il n'y a aucune évolution, aucun grignotage de plus, comme je l'ai entendu, sur le parc. Enfin, les travaux portent uniquement sur un système de chauffage et de ventilation ; il n'y a pas de modification du bâtiment. Il y a simplement une demande de terrasse, sur une période fixée parce qu'on a déjà voté sur l'extension et les droits des terrasses, qui est la même que pour l'ensemble des restaurateurs, en sachant que, en plus, l'installation de cette terrasse est éphémère et sera retirée lorsque le restaurant sera fermé.

Pour toutes ces raisons, je crois qu'on peut être totalement rassuré et même fier de l'évolution de Roland-Garros. En effet, vous vous rappelez quand même que les travaux de Roland-Garros étaient dans le but de l'accueil des Jeux olympiques. Et quand on parle des Jeux olympiques, on parle souvent de l'héritage. Eh bien, s'il y a un site qui est réussi en termes d'héritage, c'est bien ce site de Roland-Garros, qui est plus ouvert, qui est plus accessible et qui permet à de jeunes Parisiens de venir jouer sur les plus beaux terrains du monde entier.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le programme de modernisation et d'extension du stade Roland-Garros prévoyait entre autres la modernisation et la couverture du court central Philippe-Chatrier, la construction du nouveau court Simonne-Mathieu, entouré de serres dans la partie sud du jardin des Serres d'Auteuil, et la rénovation des deux bâtiments en meulière, dits de l'Orangerie et du Fleuriste, anciennement utilisés par les services techniques de la Ville. Ces éléments du programme ont été réalisés.

Le présent projet de délibération concerne le souhait de la F.F.T. de proposer des services orientés vers une offre culturelle et sportive à destination des jeunes Parisiens, accompagnée de prestations événementielles et de restauration, projet dit "R.G. 365". La F.F.T. propose, dans ce cadre, de s'engager dans la promotion du sport de proximité mais également de mettre en place des journées d'animation, notamment une journée d'accueil des enfants en situation de handicap, ce qui mérite d'être particulièrement salué. Pour information, dès 2015, la caisse des écoles du 16^e arrondissement a initié un partenariat porteur permettant aux écoles publiques de l'arrondissement de participer au tournoi de Roland-Garros durant les semaines de qualification.

En complément de ces initiatives, la F.F.T. souhaite également proposer une programmation culturelle et ponctuellement événementielle, complétée par une offre de restauration dans les bâtiments de l'Orangerie et du Fleuriste. L'exposé des motifs du projet de délibération précise que l'exploitation de ces espaces intègre une offre de restauration le midi et tout au long de la journée, ouvrant une possibilité jusqu'à présent inexistante pour les visiteurs du jardin, obligés de se rabattre vers la porte d'Auteuil, ainsi qu'une offre le soir. Pour cette dernière, afin de garantir le respect des lieux et d'éviter toute intrusion après la fermeture du jardin à 20 heures, un système de clôtures amovibles, respectueux de la qualité architecturale du site, sera installé.

Nous serons, malgré tout, très attentifs à ce que ces dispositions soient bien appliquées, de façon à interdire tout débordement dans le jardin et les serres en cas d'événementiel ou d'ouverture en soirée. C'est d'ailleurs le système qui a été mis en place lors du tournoi du Roland-Garros et, pour l'instant, aucune dégradation ni empiètement sur le jardin ou dans les serres n'est à déplorer.

Pour toutes ces raisons, nous voterons favorablement ce projet de délibération, car nous nous félicitons que la F.F.T. fasse vivre le stade toute l'année, même si, je le rappelle, nous serons bien sûr vigilants sur l'intégrité du jardin et des serres et afin que les activités nouvellement proposées ne nuisent pas aux riverains.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, c'est un sujet récurrent, la question de Roland-Garros et la question des serres d'Auteuil. Combien de séances du Conseil de Paris dans les précédentes mandatures ont pu être consacrées à ce sujet ?

La question, en fait, qui nous est posée, c'est : est-ce que, à un moment donné, notre attachement aux urgences écologiques, environnementales, de biodiversité et aussi notre attachement à la préservation du patrimoine font qu'on souhaite protéger, finalement, ce conservatoire végétal que représentent les serres d'Auteuil et le cadre du

Jardin botanique, situé dans la partie plus sud, ainsi que les bâtiments inscrits aux Monuments historiques, qu'il s'agisse de l'Orangerie ou de l'autre bâtiment dit du Fleuriste ?

Or, ce projet de délibération, il propose quoi ? Finalement, il propose, dans cette C.O.D.P. - mais moi, j'appelle cela une logique de privatisation -, de privatiser la partie sud du jardin botanique des Serres d'Auteuil, et on va donc amplifier, étendre cette mainmise de la F.F.T. sur le Jardin botanique, au-delà des deux seuls mois qui sont liés au tournoi. En effet, la F.F.T. prévoit, avec "Paris Society", d'organiser toute l'année des événements promotionnels qui vont, à un moment donné, oui, se dérouler notamment dans les bâtiments inscrits aux Monuments historiques que j'ai cités précédemment.

Par le passé, en sachant toute la bataille qui a été menée, et je salue toutes les associations qui se sont fortement impliquées, qui n'ont cessé d'alerter et d'instruire les élus sur les enjeux écologiques et patrimoniaux en question, il y avait déjà, en fait, un tiers de la surface qui avait été supprimée concernant ces serres. Ce n'est pas rien. Et là, on va continuer le saccage !

Excusez-moi pour le terme, je ne fais aucun parallèle avec ces mouvements auxquels je ne participe pas. Mais il n'empêche que, je veux dire, si le mot vous déplaît parce qu'il évoque les cauchemars que cela vous provoque sur les réseaux sociaux, sachez que là, on a "bousillé" - alors, ce sera peut-être moins classe - un tiers de la surface des serres d'Auteuil, oui, dans les précédentes mandatures. Et là, on va continuer et aggraver la mainmise de la F.F.T. sur un patrimoine à la fois végétal et culturel.

C'est problématique, moi je ne peux pas voter pour ce projet de délibération, je pense qu'il ne va pas dans le sens de l'intérêt général et je vous invite, chers collègues, à voter contre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Pour vous répondre, Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci de vos interventions. Merci à Nicolas BONNET pour ce qu'il a dit ; je ne vais pas reprendre ce qu'il a développé, car la séance est longue, on en est au quatrième jour, mais je partage l'ensemble des points qu'il a soulignés. Merci, Madame BADAT-KARAM, d'avoir souligné également l'intérêt déjà manifeste pour la mairie du 16^e arrondissement, et que l'on souhaite étendre à tout Paris et à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Par rapport aux interventions qui se méfient ou qui soulignent une exploitation future de la F.F.T., je voudrais vous dire deux choses.

D'abord, on a le droit de changer d'avis. Il y a eu beaucoup d'opposition sur ce projet de Roland-Garros, et quand on se saisit publiquement de ces sujets, il est bon, parfois, d'aller sur place et de voir le résultat pour pouvoir dire : oui, nous avons des craintes, oui, peut-être avons-nous été opposés à cela, mais il se trouve qu'aujourd'hui, et l'ensemble des riverains le soulignent, c'est une absolue réussite, pour plusieurs raisons. Et ce que vous avez dit, Madame SIMONNET, est faux. Les seules serres qui ont été sacrifiées, comme vous l'avez dit, étaient des serres techniques, étaient des serres en plastique, me souligne Pénélope KOMITÈS ; en tout cas, des serres de stockage de matériels, c'est absolument vrai.

Sur les bâtiments en meulière qui nous intéressent aujourd'hui, ce sont 9 millions d'euros qui ont été investis par la Fédération française de tennis pour rénover ces bâtiments et les mettre dans un état que je vous engage à aller voir, sincèrement, en particulier le court Simonne-Mathieu, qui est une réussite architecturale phénoménale et qui est envié aujourd'hui par toutes les villes du monde et par tous les grands tournois de tennis. Aujourd'hui, Roland-Garros s'est mis aux normes, est resté à Paris et est devenu un tournoi de premier rang, aux normes du monde actuel dans lequel nous vivons, pour accueillir des spectateurs. Il a détruit certains courts qu'il avait, en a rénové d'autres pour avoir plus d'espace au son sein et, en dehors du tournoi, surtout pour accueillir et ouvrir cet espace qui était assez confidentiel jusqu'à présent, il faut bien le dire.

La Fédération française de tennis a aujourd'hui une volonté d'ouvrir le site au quotidien pour en faire profiter les Parisiennes et les Parisiens.

Oui, il y a des dispositifs qui sont mis en place, comme c'est exposé dans le projet de délibération, et cela a été rappelé, une offre de restauration, une utilisation du bâtiment en meulière plus régulière, et cela va dans le sens des serres historiques qui sont à côté et qui les valorisent. Je vous assure, allez voir sur place, allez vous rendre compte des travaux qui ont été réalisés, de ce qu'était le site avant et ce qu'il est aujourd'hui et de la volonté d'une fédération de tutelle qui, comme l'a dit Nicolas BONNET, se sert du tournoi de Roland-Garros et des bénéficiaires qui, en temps normal, hors Covid, sont importants et qui diffusent à l'ensemble... C'est le poumon, Roland-Garros, du tennis français, c'est ce qui finance le tennis français, donc le sport amateur du quotidien.

Franchement, c'est une réussite absolue. Le travail qui a été engagé par la précédente équipe et qui est continué par la nouvelle sur ce sujet est une réussite architecturale. Il invite les gens, les Parisiennes, les Parisiens, avec les dispositifs, au moins 20 jours d'animation, et c'est un premier pas. Je vous assure qu'on y a travaillé avec eux et qu'ils sont enclins à ouvrir de plus en plus leur site pour en faire profiter au maximum les Parisiennes et les Parisiens. Et pas simplement pendant les 15 jours du tournoi de Roland-Garros, mais sur une période beaucoup plus grande pour faire découvrir aussi ce patrimoine magnifique que sont les serres historiques d'Auteuil.

Je suis désolé de le dire, c'est un site qui, aujourd'hui, n'est pas connu de tous les Parisiens, c'est un site fantastique que, aujourd'hui, les travaux et la volonté politique de la Fédération valorisent.

C'est pour toutes ces raisons et encore bien d'autres, que je partage la position de Nicolas BONNET qui a parlé de fierté. Oui, moi, aujourd'hui, quand je vois Roland-Garros, je suis fier de ce qui en a été fait et je suis fier qu'on l'ouvre aux Parisiennes et aux Parisiens. C'est pour cela que je vous demande de voter favorablement ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur RABADAN.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 107.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 107).

2021 DJS 123 - Communication sur la prévention des violences sexistes et sexuelles et discriminations dans le domaine du sport.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un hommage à Justin Fashanu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 123 et le vœu n° 145 déposé par l'Exécutif. Il s'agit d'une communication sur la prévention des violences sexistes et sexuelles et des discriminations dans le domaine du sport.

Pour commencer, la parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il aura fallu la secousse tellurique du livre de Sarah ABITBOL, "Un si long silence", qui dénonçait les viols subis de la part de son entraîneur de patinage, pour embraser le monde sportif. Les paroles se sont déliées et de nombreuses victimes, très souvent mineures à l'époque, ont dénoncé les viols et les violences sexuelles qu'elles avaient subis dans l'indifférence générale.

Comme disait le champion olympique Gwendal PEIZERAT, on savait qu'il y avait des dysfonctionnements mais on n'avait pas l'idée de l'ampleur. La fin de l'omerta a commencé grâce à la parole de Sarah ABITBOL. Et cette omerta fait froid dans le dos. Confier son enfant à un entraîneur ou un éducateur sportif est un acte de grande confiance pour les parents. Voir son enfant évoluer et remporter des victoires au prix d'un entraînement difficile et exigeant, en symbiose totale avec son entraîneur, doit être une sécurité absolue pour les parents. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. C'est pourquoi il fallait agir, il fallait agir fort. La prise de conscience et la réactivité des fédérations sportives ont été immédiates, avec la mise en place de plans de prévention pour tous les acteurs de la chaîne du monde sportif, à savoir les dirigeants, les encadrants, les pratiquants, les sportifs de haut niveau et leur entourage. Le problème a également été pris très au sérieux par l'Etat.

Et alors que ce séisme a eu lieu en janvier 2020, aucune mesure n'a été prise par la Ville de Paris, bien que notre ville compte 3.170 clubs sportifs et 330.000 licenciés selon les chiffres de 2017. Vous avez fait même mieux encore en refusant de voter un vœu de notre collègue Samia BADAT-KARAM, qui proposait que la Ville de Paris mette en place une stratégie contre ces violences sexistes et sexuelles dans le sport. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de cette communication certes tardive, mais que l'on aurait souhaitée plus musclée, compte tenu de l'enjeu et de l'importance du sujet des prochains Jeux olympiques à Paris.

Informé, formé, engagé et écouté, qui sont les quatre axes de cette communication, cela ne révolutionne en rien la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport à Paris. Nous aurions aimé des mesures plus engageantes vis-à-vis des clubs sportifs, notamment dans le recrutement des entraîneurs et des bénévoles. La vérification de leur casier judiciaire doit être un préalable obligatoire afin de ne pas faire revenir dans les clubs sportifs des éducateurs ou des entraîneurs déjà condamnés. De même, il nous revient de réfléchir à une radiation à vie de ces entraîneurs et éducateurs condamnés pour agressions sexuelles, et il faut en informer les clubs de chaque fédération pour qu'ils ne puissent plus être recrutés.

De plus, nous demandons la mise en place d'un référent "lutte contre les violences sexistes et sexuelles" dans chaque centre sportif géré par la Ville de Paris, de faire signer une charte qui sensibilise et engage chaque acteur, de l'entraîneur aux sportifs et leurs parents, pour un respect des valeurs sportives et faisant clairement mention des sanctions contre toute violence sexiste ou sexuelle.

Les clubs sportifs ont durement été touchés par la crise Covid et ont besoin de retrouver leurs licenciés, mais ils ne les retrouveront que si la confiance est là, sans ambiguïté. Il faut des mesures fortes, marquer la volonté de la Ville que tout sera mis en place pour traquer les prédateurs dans les milieux sportifs. Votre communication est un amorçage mais n'est pas un aboutissement.

Soyons courageux, soyons inflexibles pour lutter contre toutes les violences dans le sport, dont les mineurs et les femmes sont trop souvent les victimes.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les écologistes de Paris partagent pleinement l'ambition de la Ville de Paris de faire des espaces de pratique sportive parisiens des lieux de bien-être et un cadre bienveillant d'épanouissant personnel, professionnel, sanitaire, social et des lieux sûrs. Les violences sexistes et sexuelles, où les discriminations n'ont pas leur place, sont intolérables dans le sport comme partout ailleurs.

Sexisme, racisme et homophobie sont malheureusement des termes qui reviennent trop souvent dans les témoignages de sportifs et de sportives ou d'anciens sportifs et anciennes sportives, y compris de très haut niveau de compétition. "Retourne faire la vaisselle et du tricot", asséné à une joueuse de hockey, "ta place est dans la brousse" scandé par des supporters à un footballeur d'origine guinéenne, et la terrible histoire de la patineuse Sarah ABITBOL évoquée par la précédente oratrice, autant de témoignages terrifiants de victimes survenus bien trop tard, parce qu'elles n'avaient pas ou ne voyaient pas, sur le moment, d'espace suffisant de protection ou d'écoute bienveillante pour parler sans crainte de quelque jugement ou de représailles, par la peur de ne pas être crues, d'être perçues comme des "emmerdeuses" ou, pire, comme des victimes fragiles alors qu'on attend de la force et de la performance dans le sport.

Il nous faut veiller plus avant à libérer la parole dans le sport et à dénoncer les comportements abusifs, qu'on les subisse ou qu'on en soit témoin. Il faut aussi mieux les faire connaître, ce qui implique une large campagne de communication et, partant, d'assurer des moyens importants à ce combat et un financement à la hauteur de l'enjeu.

Enfin, il faut sanctionner, vous le disiez, tolérance zéro. Si la justice et les services d'enquête doivent bien évidemment pouvoir faire leur travail, la Ville doit aussi, chaque fois que c'est possible, prendre des mesures conservatoires, alerter les autorités compétentes pour protéger les victimes et mettre fin à l'impunité, car l'impunité est le terreau de la récidive.

Les écologistes le croient, pour lutter contre les violences dans le sport comme dans la société, il faut agir de manière diffuse à tous les niveaux, partout, tout le temps, de manière éducative, préventive et répressive.

Monsieur le Maire adjoint Pierre RABADAN, soyez assurés que les écologistes seront à vos côtés dans cette lutte.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mes chers collègues, cette communication est inédite et historique. Je ne suis pas de ceux qui vont rajouter un "mais" et qui vont affaiblir le propos de cette communication. Au contraire, je pense qu'il faut la porter très haut et marquer l'histoire avec cette communication.

Pourquoi ? Simplement, parce que comme le disait le titre du "bouquin" de Sarah ABITBOL, "Un si long silence", ces longs silences ne sont, malheureusement, pas suivis d'actes, pas suivis de décisions. Nous avons tout à l'heure évoqué le tennis, et rappelons-nous Isabelle DEMONGEOT qui avait écrit en 2007 "Service volé" et qui dénonçait les viols de Régis de CAMARET dans le tennis.

Nous sommes en 2021 et c'est la première fois qu'une collectivité territoriale va mettre en place un plan efficace de lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport, et c'est une bonne chose. C'est une bonne chose, parce que cette communication répond à toutes celles et ceux qui ont alerté, toutes celles et ceux qui ont subi des violences, et puis à celles qui n'ont pas encore eu le courage de parler. Et nous avons vu avec ces mouvements comme #MeToo l'importance d'être au côté des victimes, de leur donner un cadre pour qu'elles puissent parler et surtout pour pouvoir juger et sanctionner les violeurs et les personnes qui sont des agresseurs sexuels dans les clubs.

Je me réjouis parce que j'avais posé une question d'actualité en février 2020, et, dans cette question d'actualité, je demandais des mesures fortes. Je demandais qu'on mette en place un guide méthodologique de prévention des violences dans les structures sportives, qu'une campagne de communication dans nos installations soit mise en évidence, avec notamment le numéro d'appel et les démarches à suivre en cas de violences, qu'un module de formation et de prévention des violences sexistes et sexuelles soit mis au service d'athlètes qui ont été victimes, comme Sarah ABITBOL, et qui sont prêts à témoigner et à sensibiliser les jeunes, ainsi que la mise en place d'un référent sur ces questions qui sont évidemment extérieures aux clubs et au monde sportif.

J'avais également déposé un amendement au budget en décembre dernier, un amendement de 100.000 euros pour que nous mettions en place ce dispositif. Eh bien, même si certains pensent que c'est long, mais il faut prendre le temps que cela fonctionne, que cela réussisse, aujourd'hui, l'ensemble des propositions que j'avais faites, l'amendement que j'avais déposé au budget se voit exaucé et est prêt à être mis en place dès septembre dans l'ensemble de nos installations sportives.

Je voudrais d'abord féliciter Pierre RABADAN et féliciter Hélène BIDARD, les deux adjoints qui ont mis en place ce dispositif, les remercier et leur dire que je serai à leur côté, avec la maire du 12e, puisque le point de départ, vous le savez tous, c'était la patinoire de Bercy, dans le 12e arrondissement. Nous sommes à votre disposition pour que, le plus tôt possible, nous mettions en place ce dispositif dans le 12e arrondissement, que ce soit à la patinoire de Bercy, au centre sportif Alain-Mimoun, au futur gymnase Victor-Perez ou sur nos terrains de foot, évidemment partout.

Je voudrais, bien sûr, que demain, des jeunes garçons, des jeunes filles qui sont victimes de comportements, d'abus sexuels puissent librement prendre la parole, très rapidement, et puissent sortir de cet engrenage.

Vous savez ce que nous disait Sarah ABITBOL, qu'elle n'a pas trouvé la personne à qui en parler. Et bien souvent, ces jeunes enfants, ces jeunes adultes le disent au travers d'une conversation à un ami, à un autre camarade de club. 80 % des victimes en ont parlé, 80 % des victimes en ont parlé à un ami ou à un proche, mais cela ne remonte pas. Eh bien, ce dispositif, il est là pour accompagner la parole et pour aller jusqu'à la sanction quand les cas sont avérés.

Voilà tout ce que l'on peut dire sur cette communication. En tout cas, sachez, Pierre RABADAN et Hélène BIDARD, que vous pouvez compter sur le groupe Communiste, sur son président et sur l'adjoint au sport du 12e pour mettre en place ce dispositif.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Depuis plusieurs années, le monde du sport tente de briser l'omerta des violences sexuelles qu'il subit, et à l'image de ce qu'il se passe dans la société, les victimes sont les premières à parler et à avoir le courage de demander de l'aide. De l'aide à l'entourage, mais c'est souvent compliqué, de l'aide à leurs fédérations ou encadrants, mais là aussi, le silence est difficile à briser et les tabous persistent. De l'aide aux décideurs, mais nous ne pouvons que déplorer que, pour certains, c'est une fois de plus la politique de l'autruche qui prime et la préférence à "ne parlons pas de ce qui fâche et gardons nos œillères".

Il y a quelques mois, en décembre dernier, je présentais ici un vœu pour lutter contre les violences sexuelles dans le sport, avec des propositions concrètes pour agir, un vœu rejeté par la majorité de Mme HIDALGO pour des raisons incompréhensibles. Je ne peux donc, en écho au vœu que j'ai présenté, que me féliciter de constater qu'aujourd'hui et après plusieurs alertes, le temps a fait son œuvre et que vous vous empariez du sujet. J'ai d'ailleurs appris que le 22 juin, vous convoquiez quelques associations et entendiez certains témoignages poignants, dont je veux saluer ici le courage, lors d'une conférence donnée à l'Hôtel de Ville de Paris.

Pour ma part, en tant que vice-présidente de la 7e Commission chargée notamment des sports, je n'ai pas été conviée, comme d'ailleurs n'ont pas été conviés les autres membres de cette commission, hormis ceux que vous avez choisis sur des critères qui vous sont propres. Je veux croire que cet oubli est fortuit et je ne m'appesantirai donc pas sur le sujet.

Ce thème ne devant porter à aucune polémique, je salue donc cette initiative, même si elle arrive tardivement en comparaison avec tout ce qui a déjà été fait sur le même sujet par la Région Ile-de-France. La réalité des victimes, leur désarroi, le vide qui existe, tant dans les dispositifs de la Ville de Paris que du point de vue juridique, ne doivent en aucun cas confisquer le débat démocratique qui doit toujours permettre de servir l'intérêt général, ici celui des victimes et de leur famille.

Vous présentez donc un plan d'action et évoquez même un Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, sans préciser l'articulation exacte que vous faites avec la thématique des violences sexuelles dans le sport, qui sont, malgré tout, un sujet à part, et sans apporter de précisions sur les intervenants et les actions menées dans ce cadre-là : qui, où, quand et comment.

Vous nous donnez aujourd'hui, malheureusement, trop peu d'éléments pour pouvoir juger de la qualité et de la pertinence des propositions qui, à ce stade, ne semblent être que des réflexions, auxquelles je vous demanderai de bien vouloir nous associer pour les prochains échanges, dans le respect de la pluralité démocratique au sein de cet hémicycle. Nous aussi, nous avons été élus. Informés, formés, sensibilisés, nous serons tous d'accord.

Personnellement, je souhaite attirer votre attention sur le point le plus important : protéger. Ne pensez-vous pas qu'il s'agit d'une mission majeure ? Protéger nos enfants et toutes les victimes de violences, agir donc concrètement avec des dispositifs qui correspondent aux réalités du terrain et aux témoignages qui nous arrivent. Vous avez pu entendre la teneur et parfois l'horreur des faits relatés lors de témoignages de certains anciens athlètes.

Enfin, dans votre communication, jamais vous ne faites intervenir les associations et vous ne leur renouvez votre confiance. Pourtant, elles sont les plus engagées et les plus exposées à ces violences ; elles sont donc de fait des acteurs clés dans ce débat.

Toutefois, malgré ces imprécisions très regrettables, nous approuvons la démarche qui a été entreprise et espérons être désormais étroitement associés à votre gestion de cette problématique majeure, sur laquelle nous avons été pionniers dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, "Un si long silence", cela a été rappelé, c'est le titre qu'a choisi la championne de patinage artistique Sarah ABITBOL pour le livre dans lequel elle a tenté de dire le cauchemar qu'elle a vécu enfant dans l'exercice de son sport. "Ce n'est pas facile de dire à 44 ans qu'on a été violée à 15 ans. Je n'ai d'ailleurs jamais prononcé ce mot, sauf une fois devant ma "psy", 14 ans après. Aujourd'hui encore, j'ai beaucoup de mal, je l'écris pour la première fois, confie-t-elle, il va éclabousser mon image, bouleverser mon entourage, faire exploser l'omerta. Il me terrifie."

Ces mots sont durs, tellement durs qu'ils ne sortent qu'à grand-peine, comme pour toutes celles et tous ceux qui ont pris la parole ces dernières années pour dénoncer les violences sexuelles et surtout l'impunité de fait, engendrée par les lacunes de nos lois et l'indifférence de notre société. Notre premier devoir est de les entendre. Si la Ville de Paris a engendré de nombreuses et structurelles actions autour des violences sexistes et sexuelles, de leur prévention, de leurs signalements et de l'accompagnement des victimes, il reste néanmoins un domaine particulier où une action transversale et concertée entre élus devrait encore faire émerger une réponse à la hauteur de l'enjeu. Je parle bien évidemment du domaine du sport.

Les violences sexistes et sexuelles dans ce cadre donnent encore lieu à un tabou qui commence à peine à se fissurer : panser pour préserver l'image d'un sport ou d'une grande figure, voire les intérêts financiers liés aux compétitions. Les personnes qui pratiquent des sports, en particulier de manière compétitive, sont très dépendantes de leur entraîneur et de leurs éventuels coéquipiers. Même lorsque le sport n'est pas pratiqué de manière compétitive, il reste un espace de socialisation et d'exercice physique qui peut être crucial au bien-être d'une personne. Et que dire de ces enfants si nombreux, dont les adultes qui encadrent l'activité sportive font partie du cercle de confiance, celui sur lequel ils doivent pouvoir s'appuyer pour construire leur développement ?

Ce plan d'action autour de ces 5 piliers, informer, former, engager, écouter et protéger, est donc plus que bienvenu. C'est une grande avancée, comme l'a dit Nicolas BONNET. En effet, toutes et tous ont le droit d'exercer une activité sportive sans craindre le harcèlement ou les violences, car le domaine du sport est un domaine, par excellence, où la violence sous toutes ses formes doit être extirpée, tant elle est diamétralement opposée à l'ensemble des valeurs sportives.

Je voudrais remercier et saluer la dynamique qui a permis d'aboutir à ce plan et qui a été préfigurée par la journée interprofessionnelle et inter-secteurs organisée le 22 juin dernier par Hélène BIDARD et Pierre RABADAN. Ont été en outre associés à ce travail Antoine GUILLOU, Dominique VERSINI, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Anne-Claire BOUX et bien évidemment leurs services. On ne peut en effet penser la sécurité des usagers sans aborder celle des agents, l'exemplarité des associations sans leur donner les moyens de monter en compétences, la complémentarité sans se doter d'outils communs.

A ce sujet, je note que vous avez associé à ce travail la lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTQIA+, et vous avez bien fait. Le harcèlement lesbophobe est par exemple souvent indissociable du harcèlement sexuel et sexiste, comme sont, en dernière analyse, toujours sexistes et souvent sexualisées les expressions de la transphobie, de la gayphobie, de la biphobie ainsi que de l'interphobie, qui est très présente dans le domaine du sport, comme on le voit avec Caster SEMENYA. Oui, lutter contre la LGBT-phobie dans le sport nécessite le même engagement complexe, transversal et préventif que pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Cela dépasse largement le fait de signer une vague déclaration d'intention sans saveur ni intérêt qui se contente de déplorer les LGBT-phobies et de les rejeter sur le principe, sans les définir et sans se doter d'outils d'opérationnalité. Les grandes déclarations de principe sont sans doute mieux que l'inverse, mais leur multiplication sans réels efforts structurels pour mettre réellement un terme aux comportements discriminatoires contribue à l'érosion généralisée de la confiance des Françaises et des Français envers l'action publique.

On ne peut décréter la fin de la LGBTQI-phobie ou celle des violences sexuelles et sexistes par l'imposition d'une simple parole magique, fût-elle politique. Entrer dans le dur, s'attaquer à la réalité et aux mécanismes qui enkystent ces discriminations et violences dans le monde du sport en particulier, cela nécessite un engagement de fond. Tel est le discours de la méthode, Monsieur le Maire, que vous portez par cette communication, et j'y souscris pleinement.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, je vous remercie.

J'ai eu juste accès dans O.D.S. à la communication sur les 5 pages. Est-ce que c'est moi qui n'ai pas réussi à avoir accès au document ? Mais je ne vois pas un document plus étoffé qui permette de savoir exactement quelle est l'étendue du plan. Excusez-moi, parce que je trouve ce document un peu court, quand même.

Alors, je pense que l'axe de la formation est essentiel, et c'est bien que ce document, cette courte communication nous apprenne que les marchés d'appels d'offres ont été lancés pour engager une formation, parce que la formation de tous les acteurs aide à mieux comprendre les mécanismes des agressions sexistes et sexuelles, des harcèlements sexistes et sexuels, leur articulation avec une logique masculiniste, de domination patriarcale, comment cela s'articule, et aussi, évidemment, bien souvent avec toutes les LGBTQI+-phobies. Et il y a un travail de formation à faire aussi sur toute la problématique de la pédocriminalité. Ce travail de formation de tous les acteurs est essentiel.

Mais je pense qu'il faut aller plus loin. Il faut prendre conscience qu'en matière de formation, il y a la formation que la Ville peut engager, peut financer pour que de nombreux acteurs puissent y avoir accès, et puis la Ville peut également exiger des associations que leurs animateurs, leurs salariés se forment et que leurs adhérents aient accès à ces formations, et conditionner les subventions à cela. En effet, puisqu'on est toutes et tous d'accord pour dire que la situation est extrêmement grave et que le sujet est tellement grave qu'il nécessite des mesures radicales, je pense qu'il est temps d'assumer de conditionner les subventions de la Ville, pas simplement au fait que des associations sportives et clubs sportifs s'engagent à signer des chartes, car cela, on l'a déjà fait et cela ne suffit pas, mais s'engagent véritablement à prendre des mesures.

En clair, l'association qui n'a mis en place strictement aucune action pour permettre de faciliter la prise de parole, pour permettre la prise en compte de la parole d'éventuelles victimes, pour former l'ensemble de ses membres, pour accompagner, eh bien, à un moment donné, est-ce que cette subvention doit être toujours transmise ? Sur la question des discriminations, on a quand même bien souvent parlé de ces scandales au Parc des Princes, de ces scandales de banderoles homophobes et de tout ce contexte qui, à un moment donné aussi, aggrave l'ensemble des agressions sexistes et sexuelles potentielles dans un environnement. Il faut donc aussi assumer le fait que les acteurs, quand ils touchent de l'argent des pouvoirs publics, ont des comptes à rendre et doivent vraiment s'engager concrètement.

Voilà la proposition que je fais. Pour étoffer ce plan, il faut aussi qu'il y ait des devoirs au niveau des associations, qu'il s'agisse de suivre des formations ou de s'engager vraiment à développer dans son réseau ces actions.

En revanche, je suis vraiment très intéressée de voir comment va évoluer le travail, notamment en lien avec l'"asso" "Flag" dont vous parlez dans la communication, sur la notion de "lieu sûr", de zone refuge dans l'ensemble des événements et des manifestations. Je pense que ces réflexions, qui évoluent dans le mouvement féministe et qui évoluent aussi dans le mouvement anti-LGBT-phobie, sont à reprendre pour l'ensemble des manifestations que, par ailleurs, à un moment donné, la Ville peut soutenir sur son territoire. Cette notion d'encourager le développement, la prise de conscience des lieux sûrs est un axe qui doit être utile dans bien d'autres domaines et pas uniquement dans le sport.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à tous les intervenants, M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à tous et à toutes de vos interventions.

Je vais commencer par essayer de répondre, avant d'essayer de m'intéresser à la communication, aux quelques remarques qui ont été faites.

Madame SIMONNET, je suis heureux qu'on trouve un terrain d'accord, et je voudrais vous dire que même si la communication a été courte, puisque c'était l'objet d'une communication courte sous cette forme, nous pourrions vous donner plus d'éléments. Déjà, ce que vous appelez de vos vœux est stipulé dans cette communication sous l'onglet "Engager", car le mouvement sportif sera contraint à suivre ces formations pour obtenir les subventions. En tout cas, ce sera un critère d'évaluation essentiel. S'il est incitatif...

C'est écrit là. A "engager", je l'ai sous les yeux...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - On laisse M. RABADAN intervenir seul, s'il vous plaît.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Bon, mais je passe. Tout cela, c'était pour dire que je partageais tout à fait votre analyse et que c'était évidemment, pour les associations que nous subventionnons, une condition qui sera

essentielle à l'avenir. C'était pour faire une dernière réponse, et je partage, Madame SIMONNET, votre avis et votre analyse sur ce sujet.

Pour répondre à Mme LECOUTURIER, qui est intervenue au début, la vérification des casiers judiciaires n'est pas une compétence de la Ville, mais c'est quelque chose que l'Etat a déjà mis en place, et j'aimerais globalement que sur ce genre de projet de délibération, étant donné la gravité de ces sujets, nous n'essayions pas les uns les autres de dire "c'est grâce à moi", "c'est moi qui ai fait", "j'ai récupéré", "j'avais proposé"... Voilà, je pense que c'est un sujet suffisamment grave pour que nous ayons une unanimité politique. Oui, l'Etat a fait des choses en ce sens à la suite de la libération de la parole et c'est heureux. Et, d'ailleurs, cette communication dit en partie que nous reprendrons certains dispositifs, parce qu'ils sont existants et performants et que nous avons besoin de les faire connaître au plus grand nombre.

Vous avez également, Madame LECOUTURIER, souligné le besoin d'un référent dans les clubs, ce que nous demanderons, non pas par équipement sportif, car les équipements sportifs sont utilisés par énormément de clubs, mais nous aurons un référent club comme nous avons demandé un référent Covid pendant la crise sanitaire. On aura un référent sur ces sujets dans le club, ainsi qu'une campagne d'affichage qui se situera à plusieurs endroits dans tous nos équipements sportifs parisiens et notamment parfois à hauteur d'enfants pour que ceux-ci puissent lire et trouver les informations nécessaires ou les personnes à qui s'adresser en cas de témoignage ou lorsqu'ils sont victimes de ce type d'agression.

Dernière réponse, Madame BADAT-KARAM, nous avons effectivement rejeté votre vœu pour vous dire que ce travail était en cours, car cette communication vient souligner 6 mois de travail. Et quand vous m'aviez interpellé sur le sujet, je vous avais dit que le travail était en cours, et nous le livrons aujourd'hui. Mais je vous remercie du vœu que vous aviez fait, je l'avais fait à l'époque et, je le redis, je pense qu'il y a des sujets qui méritent de ne pas être politisés.

Et puisque vous avez souligné le travail de la Région, je vous rappelle que Paris fait partie de la Région Ile-de-France et que, par conséquent, nous aurions dû ou pu bénéficier aussi des dispositifs mis en place, mais ils ne sont vraisemblablement pas toujours suffisants, et c'est pour cela qu'en complément...

Merci, Monsieur REDLER... C'est pour cela que... Je ne comprends pas ce que vous dites. C'est pour cela qu'en complément de ce que font l'Etat et la Région, nous pensons qu'au niveau de la Ville et avec les associations, nous devons trouver un travail complémentaire.

Je ne souhaite donc absolument pas politiser, très sincèrement, ce sujet-là. Je trouve que c'est assez déplacé quand on veut récupérer la primauté du règlement des violences sexuelles. Je ne le fais pas et ce plan présente beaucoup d'humilité, aborde le sujet avec beaucoup d'humilité, car le sujet est très grave, très vaste et ne touche pas que le mouvement sportif. Les affaires qui ont été évoquées, et vous avez notamment parlé de Sarah ABITBOL, ont permis une libération de la parole, qui continue à se faire et c'est heureux. Il faut réagir et je pense que nous avons tous intérêt à être associés pour combattre et trouver des solutions contre l'ensemble des discriminations, des violences, mais aussi, en particulier, des violences sexuelles qui ont fait beaucoup de ravages notamment dans le milieu sportif.

Je voulais remercier le groupe "Génération.s", le groupe Ecologiste également et Nicolas BONNET-OULALDJ et Geneviève GARRIGOS pour leur intervention. Elles me permettent de souligner - je ne vais pas reprendre la communication - l'ensemble des points sur lesquels nous nous sommes appuyés.

Et comme je n'ai plus beaucoup de temps, je vais vous dire aussi que cette libération de la parole est essentielle et souligner les personnes qui sont venues témoigner, et je vous prie de m'excuser, Madame BADAT-KARAM, si nous ne vous avons pas invitée...

Je vous prie de m'en excuser donc publiquement et nous le ferons la prochaine fois, mais nous avons dû avancer dans l'urgence aussi...

Et enfin...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît. S'il vous plaît.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Et enfin, pour terminer, je vous engage...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Je vous engage évidemment à voter cette communication, et dire que comme le disait le documentaire qui est sorti il n'y a pas longtemps, il faut qu'on parle...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci...

M. Pierre RABADAN, adjoint. - ... donc parlons-en.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Ce n'était que 20 secondes de plus. Merci, Monsieur RABADAN.

Le sujet, effectivement, a invité, je le crois, à tolérer 20 secondes de dépassement pour M. RABADAN, et merci de votre sollicitude.

Nous avons donc un vœu qui est attaché à cette communication. Il s'agit du vœu n° 145 déposé par l'Exécutif, donc avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2021, V. 258).

2021 SG 28 - Conventions d'occupation du domaine public dans le cadre du projet Trocadéro 2021.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 28 : conventions d'occupation du domaine public dans le cadre du projet Trocadéro 2021.

Pour commencer, la parole est Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, après le Grand Palais éphémère, un autre projet éphémère nous est présenté en préfiguration du plus vaste projet Tour Eiffel qui s'inscrit dans la perspective des prochains J.O. Le présent projet Trocadéro 2021, soumis à l'examen de notre Assemblée, propose de développer et de promouvoir en plein cœur des jardins du Trocadéro et en lieu et place de ses fontaines la pratique sportive à travers la retransmission des plus grandes compétitions sportives mais également par la mise en place d'initiations et de démonstrations sportives à destination du grand public.

Les conventions d'occupation du domaine public sont ainsi proposées entre la Ville de Paris, la Fédération française de basket-ball, "Hurricane Group" et "SEO Communication", conventions parfois assorties de subventions ou de recettes.

Concrètement, nous est ainsi proposée la mise à disposition d'une fraction d'un jardin public à des compétitions sportives gratuites ou payantes, Coupe d'Europe de basket, tournoi de basket de rue, championnat de streetball, événements de skateboard, Coupe du monde de tir à l'arc pour les éditions 2021, 2022 et 2023 - pas si éphémères que cela. Nous est également proposée la création d'une zone d'animation et de retransmission dite "Live des Jeux", autrement dit une "fan zone" prévue pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris, mais qui sera, en fait, opérationnelle dès 2021, du 17 juillet au 13 septembre, et couvrira les Jeux paralympiques de Tokyo. Enfin, l'organisation d'événements supplémentaires, puisqu'il faut enrichir la programmation du stade éphémère.

La Ville de Paris proposera désormais cette partie des jardins du Trocadéro à tout organisme à but lucratif ou non lucratif qui le souhaite pour l'organisation d'événements qui peuvent être, je cite, "de nature promotionnelle ou commerciale", la tarification pouvant aller de 10.000 euros à 50.000 euros par jour.

Ainsi, ce projet vise à accueillir une "fan zone" en lien avec les J.O. de Tokyo, puis diverses manifestations, de juillet à mi-septembre, sur un stade éphémère à implanter au droit des bassins et fontaines qui font partie intégrante des jardins du Trocadéro alors même que les stades parisiens existants pourraient aisément, il me semble, les accueillir.

A ce stade, j'aimerais rappeler, une fois encore, que le site est classé au titre de la loi de 1930, qu'il est situé dans le champ de visibilité du Palais de Chaillot classé au titre des Monuments historiques, situé dans le secteur Paris, Rives de Seine, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et que les bassins et fontaines sont entourés de part et d'autre par des espaces verts classés espaces boisés classés au P.L.U. de Paris. Ces manifestations, au-delà du fait qu'elles entraîneront la condamnation, la suppression, via la couverture des fontaines et bassins, d'un bel espace de fraîcheur en pleine période estivale, conduiront inmanquablement à dégrader fortement les jardins attenants. Souvenons-nous du sort réservé il n'y a pas si longtemps aux jardins du Champ-de-Mars lorsqu'a été mise en place la "fan zone" pour l'Euro 2016 de football.

Ce projet, en outre, s'inscrit en préfiguration du projet Tour Eiffel, je le disais, qui prévoit, à terme, de reporter les activités événementielles dans ce secteur. Rappelons également que ce projet Tour Eiffel a fait l'objet d'un avis très sévère de l'Autorité environnementale, qui a considéré que le contenu des projets était incomplet, notamment l'étude d'impact qui aurait dû porter sur toutes les phases du projet avant les J.O., pendant et après ceux-ci, et tenir compte du coût de l'exploitation future du site incluant les manifestations sportives et festives.

Nous avons ainsi un jardin public parisien à vocation de promenades et de détente, assujéti à une occupation sportive annoncée comme provisoire mais qui, dès les J.O. 2021, dès maintenant, prend un caractère pérenne qu'il sera sans doute difficile d'inverser jusqu'aux J.O. de 2024, voire au-delà. Ces conventions sont très éloignées de

l'aménagement écologique de l'espace public qu'impose le changement climatique. Le groupe Ecologiste de Paris ne peut se résoudre à adopter ce projet de délibération.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter également contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, mes chers collègues.

Nous venons de vivre deux années très compliquées pour les Parisiennes et les Parisiens et encore plus compliquées pour les amateurs de sport, pour les pratiquants de sport et pour les fédérations. Et je crois que si on veut voir la lumière au bout du tunnel, on a tout intérêt à remettre rapidement en place dans Paris des manifestations populaires, des manifestations festives, et pas simplement sous l'angle de la culture. En effet, quand il s'agit de voter des projets de délibération sur un été particulier et qu'il s'agit de concerts, qu'il s'agit d'aspects d'expositions culturelles, tout le monde se réjouit. Mais quand il s'agit de sport, là, cela pose problème. Pourquoi cela pose problème ?

Je voudrais d'abord vous dire qu'aujourd'hui, toutes les fédérations nous ont alertés sur le fait qu'il y a une baisse très importante de licenciés et que si on n'a pas ce type d'initiative de promotion du sport, avec des démonstrations, avec des possibilités de pratique, on va perdre des licenciés dans des associations et on va avoir un développement des pratiques libres.

Et nous sommes sur au moins deux disciplines qui posent problème sur l'espace public et qui ont tendance à aller vers des pratiques libres. De quoi s'agit-il ? Il s'agit notamment du skateboard et des activités de glisse. Moi, je vous le dis, tout d'abord, nous sommes en dessous de l'offre nécessaire pour le développement des pratiques de glisse à Paris. On a dernièrement fermé un espace de glisse dans le 13e. On a un espace de glisse dans le 12e à Bercy, qui est en cours de rénovation mais qui n'est pas encore à la hauteur. Ainsi, si on veut que les skateurs, les jeunes qui font du roller, de la trottinette le fassent sur l'espace public, eh bien, on n'a qu'à continuer à ne pas répondre.

Là, la proposition qui est faite, c'est de mettre sur place un mobilier permettant à la Fédération de roller skating de promouvoir ses sports mais aussi d'orienter vers des clubs et d'orienter vers une pratique organisée, d'orienter vers des lieux, vers des sites. Je pense donc que nous avons tout intérêt à soutenir cette opération.

Le deuxième aspect, c'est le basket 3x3. Moi, je le vois, en tout cas dans le 12e arrondissement, quand on va sur le stade Léo-Lagrange, on voit qu'il y a énormément de jeunes qui viennent jouer au basket 3x3. Et on a tout intérêt, avec la Fédération française de basket, de mettre en place ce type d'animations, de tournois au Trocadéro pour aussi amener ces jeunes, qui sont bien souvent issus des quartiers les plus pauvres, vers la Fédération française de basket et d'aller vers ce sport qui est un sport très organisé.

Je le dis parce que, parfois, on est confronté aussi à des nuisances pour les riverains. Quand vous avez des T.E.P. où des jeunes jouent - d'ailleurs, cela a été le cas avec le roller dans le 13e et c'est la raison pour laquelle on a fermé l'espace de glisse - et que cela crée des nuisances, je préfère franchement qu'on ait ce type d'initiative, de sensibilisation avec les fédérations pour retrouver ces jeunes dans les clubs sur des créneaux, sur des pratiques organisées et pourquoi pas sur de la compétition.

Après, j'entends la critique du maire du 16e, j'entends le fait qu'on est sur le Trocadéro, que cela nécessite un dialogue, une concertation. Mais, tout de même, s'opposer à ce projet de délibération et ne pas permettre qu'on ait ce moment fort au moment où les Jeux de Tokyo vont se dérouler à huis clos... On va avoir pour la première fois des Jeux olympiques à huis clos, sans spectateurs ! Je me mets à la place des athlètes, ce ne sont pas de vrais Jeux olympiques. Ainsi, le fait de permettre, par cet événement, de faire le lien et de donner une perspective, c'est quelque chose d'important.

Evidemment, j'entends les critiques, évidemment, je me mets à la place des élus locaux du 16e arrondissement, mais, malgré tout, je vous invite à voter pour ce projet de délibération, et le groupe Communiste votera pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. le Maire du 16e arrondissement, Francis SZPINER.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Vous nous demandez donc l'implantation d'une enceinte dite éphémère, mais nous savons que le provisoire dure souvent, du domaine public.

Je voudrais d'abord vous dire, sur la forme, que je ne peux condamner qu'avec la plus grande fermeté la méthode que vous avez utilisée. A l'heure où vous annoncez une territorialisation des politiques publiques, comment un projet d'une telle ampleur a pu être engagé sans une information préalable de la mairie d'arrondissement ? Ce

mépris des élus est insupportable. Mon cabinet a juste reçu un courrier électronique alors que les travaux étaient déjà engagés depuis deux jours. Je vois que la concertation, chez vous, est une vertu que vous invoquez mais que vous ne pratiquez guère.

La vérité, c'est que, au-delà de la question du sport, et j'ai entendu ce qu'a dit l'orateur du groupe Communiste, ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est la tranquillité du quartier, qui va être perturbée et c'est le problème de la "fan zone". Avec cette enceinte, vous le savez, les risques de débordements sont réels. Nous en avons déjà connu, et je pense notamment...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, on laisse M. SZPNER s'exprimer.

M. Francis SZPNER, maire du 16e arrondissement. - Je pense notamment aux commerçants qui ont déjà vu dégénérer ce type de rassemblement ; le quartier, les riverains et les commerçants s'en souviennent encore et ils n'en peuvent plus.

Les documents qui nous ont été transmis montrent que les services s'occupent de ce projet depuis plusieurs mois et qu'il était donc possible de nous en informer dès le printemps, et nous aurions pu faire toutes les observations utiles.

En réalité, vous essayez de passer en force en mettant en avant les Jeux olympiques comme si cela valait totem d'impunité. Cette méthode, je le dis, n'est pas acceptable. Et lorsque vous venez déplorer cette méthode, il faut quand même en tirer les conséquences. Vous ne pouvez pas à chaque fois piétiner les élus, dire que vous ferez mieux la prochaine fois et continuer imperturbablement. La concertation, ce n'est pas "je fais, inclinez-vous".

Voilà pourquoi nous considérons que ce projet n'offre en réalité aucune garantie quant à la sécurité, quant à la tranquillité des riverains, et nous allons donc voter contre.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Pierre...

M. Francis SZPNER, maire du 16e arrondissement. - On vous demande qu'il soit procédé à un scrutin public.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien, ce sera fait. On va donc s'y préparer.

M. Pierre RABADAN pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais reprendre par la genèse de ce projet. Ce projet était initialement prévu en 2020 autour de plusieurs événements sportifs qui incluaient Roland-Garros, les championnats d'Europe d'athlétisme, les Jeux olympiques de Tokyo et d'autres projets d'animation qui, pour certains, ont été maintenus cette année. Evidemment avec la crise Covid, comme vous le savez, il a été annulé et nous avons donc dû attendre de connaître l'évolution sanitaire et notre capacité à mettre en place ce projet avant de pouvoir le déployer.

Monsieur SZPNER, ce que vous avez dit, et je suis désolé de le dire devant tout le monde, est un mensonge. Je vous ai appelé le 14 mai. Nous avons arbitré, suite aux conditions sanitaires, le 10 mai. Je vous ai appelé le 14 mai... Je vous ai eu au téléphone le 14 mai. Je suis désolé, Monsieur SZPNER, mais je vous ai parlé au téléphone pour vous présenter le dispositif le 14 mai. Cela, c'est un fait. C'est un fait.

Ensuite, je vais vous parler...

Pardon ? Ah non, je dis juste la vérité. D'accord...

Maintenant, je vais parler du... Je vais...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Monsieur RABADAN seul, s'il vous plaît.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Je vais parler du dispositif tel qu'il est. Nicolas BONNET l'a dit, on vient de connaître une année particulièrement difficile sur la pratique sportive. Ce lieu n'est pas une "fan zone" ; arrêtez d'alimenter ce fantasme des "fan zones" et de ce qu'il peut amener.

Ce lieu est une plateforme qui met à disposition, pour des événements et des animations sportives durant tout l'été, dans le cadre de #ParisEnvies, la continuité de "Paris Plages" et qui accueillera quelques événements, dont la passation de drapeau pour les Jeux, la diffusion de la cérémonie d'ouverture et des épreuves durant les Jeux et l'entrée dans l'olympiade parisienne, mais aussi un événement très populaire de basket qui s'appelle "Quai 54", des animations de tir à l'arc, un programme culturel, en lien avec Carine ROLLAND, le programme culturel qui est déposé, ainsi qu'un championnat d'Europe de basket 3x3. Il va également y avoir des week-ends d'animation et des démonstrations durant tout l'été pour le grand public, non pas, Nicolas, simplement sur ces sports mais sur une dizaine de sports, encadrés par les fédérations, pour donner aux gens l'envie de s'essayer à des sports et, effectivement, revenir dans les clubs. Il faut le dire.

Et tout cela est entièrement gratuit. Il n'y a aucun événement qui aura de la billetterie. C'est ouvert à tous les gens qui s'inscriront dans ce dispositif et qui viendront sur le site, évidemment en respectant les conditions sanitaires.

Ainsi, je veux bien que vous dénonciez la "fan zone", les zones de diffusion, mais, à ce moment-là, si on ne peut pas faire de promotion du sport grand public gratuit, qu'on n'a pas d'endroit pour le faire et qu'on ne le met pas en valeur, ne venez pas me dire que vous soutenez le sport pour tous après l'année qui vient de se passer. Ne soyez pas hypocrites sur ce sujet.

Je parlais de l'autre côté de l'hémicycle. Voilà, je voulais souligner de nouveau tout cela. C'est un dispositif ouvert, qui veut valoriser la pratique sportive, qui va accueillir des événements gratuits pour que l'ensemble des Parisiennes, des Parisiens, des Franciliens, des Français, des étrangers et quelques-uns qui pourront venir puissent en bénéficier.

J'entends qu'il aurait pu être fait plus en amont, Monsieur SZPINER, je l'entends, mais les conditions étaient un peu particulières, vous pouvez le comprendre. Et j'ai toujours été à disposition, ce que vous savez très bien, et je trouve dommage d'instrumentaliser ce sujet comme cela.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de voter favorablement, afin que l'on puisse rentrer dans l'olympiade parisienne, également autour d'un dispositif qui va aussi permettre d'accueillir nos athlètes médaillés au retour de Tokyo, de leur faire partager un petit moment avec les supporters français, ce qu'ils ne pourront pas faire à Tokyo. Et, Nicolas l'a dit, il y aura ces événements, bien sûr les Jeux olympiques et paralympiques et l'entrée dans l'olympiade parisienne, mais c'est aussi essentiellement un moment très fort, une programmation culturelle et sportive durant l'été, gratuite, à destination des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie donc de voter et de reconsidérer vos positions pour que cette plateforme puisse se tenir. D'ailleurs, il y a un dispositif - j'ai encore dix secondes - de mesure du bruit et il n'y a qu'un concert qui est prévu le soir sur les deux mois d'exploitation.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Merci beaucoup.

Une demande de scrutin public a été formulée, donc scrutin public il y aura. Nous allons faire une suspension de séance de dix minutes, le temps de distribuer les cartes.

Je rappelle qu'en vertu du contexte sanitaire et des textes afférents, vous avez le droit à deux procurations, le cas échéant, avec une précision technique : notre système n'acceptant qu'un pouvoir, si vous êtes porteurs de deux pouvoirs, vous devez voter pour vous à votre place, pour le premier pouvoir à votre place, et à la place de votre deuxième pouvoir. Et si ce que j'ai dit n'est pas clair, l'administration est à votre disposition pour vous appuyer.

Dix minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures vingt-sept minutes, est reprise à onze heures trente-quatre minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Est-ce que tous les élus qui souhaitent leur carte ont bien leur carte ? Oui ? Très bien.

2021 SG 28 - Conventions d'occupations du domaine public dans le cadre du projet Trocadéro 2021 (suite).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - D'abord, Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, nous allons procéder au scrutin. Je rappelle le fonctionnement. Les plus anciens en ont déjà eu l'occasion lors de la mandature précédente, mais beaucoup d'entre nous... Beaucoup d'entre nous, pardon, s'il vous plaît, n'ont pas eu encore l'occasion d'utiliser ces cartes pour voter. On va donc s'assurer que tout le monde puisse le faire correctement.

Les cartes doivent être insérées puce face contre vous, dans la fente jusqu'à la butée, autrement dit jusqu'à ce que cela bloque. Vous appuyez. Vous devez observer qu'un voyant vert s'allume à côté de votre carte si elle est correctement insérée. S'il n'y a pas de petite lumière verte, merci de le signaler.

C'est bon pour tout le monde, la petite lumière verte ? Très bien.

Une fois que le vote sera ouvert, vous pourrez d'abord voter et, ensuite, il faudra, si vous êtes porteurs d'un pouvoir, changer la carte, la remettre jusqu'à la butée, lumière verte et appuyer sur le vote. Simplement, ceux d'entre vous qui sont porteurs de deux procurations, donc de deux pouvoirs, doivent aller voter la deuxième carte à l'endroit de la carte nominative qu'ils ont, parce que le système ne peut prendre qu'un pouvoir, comme c'est la loi habituellement.

Est-ce que c'est tout bon ? Pouvons-nous procéder à l'ouverture du vote ? Non, mais ce n'est pas à vous que je le demande. Ce sont aux éminents techniciens qui vont garantir la sécurité de notre vote. On peut y aller ? On peut y aller.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Si vous avez une seule carte en plus, donc la vôtre plus une autre, vous votez avec les deux au même endroit. C'est seulement si vous en avez trois que la troisième carte doit être utilisée ailleurs.

Si quelqu'un a des problèmes particuliers, qu'il se signale. Je vous laisse encore quelques instants pour voter.

Très bien. Avant de clôturer le scrutin, je veux m'assurer que tout le monde a bien voté. Personne ne porte réclamation sur un vote non mis en place ?

Non ? Très bien, le vote...

Pardon. Madame la Présidente GATEL, non, pas de problème ?

Pas de réclamation ? Le scrutin est donc clos.

Puis-je avoir les résultats du scrutin, s'il vous plaît ?

Pour : 70

Contre : 84

Abstentions : 4

NPPV : 1

Le projet de délibération est donc rejeté. (2021, SG 28).

(Voir détail des votes annexe n° 4).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un moratoire sur les Jeux olympiques à Tokyo.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien, nous enchaînons, chers collègues. Nous examinons le vœu n° 93 relatif à un moratoire sur les Jeux olympiques à Tokyo.

Alors, attendez, je vais laisser une minute de suspension de séance pour ceux d'entre vous qui veulent sortir rendre leur carte, mais, s'il vous plaît, après, on recommence, car la séance a encore beaucoup de choses à évoquer.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures quarante-et-une minutes, est reprise à onze heures quarante-deux minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, on va enchaîner, donc sortez si vous ne participez plus à nos débats, et nous allons enchaîner.

Mme Danielle SIMONNET...

S'il vous plaît, nous avons encore beaucoup de travail et nous allons rester très tard dans l'après-midi. On enchaîne.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un moratoire sur les Jeux olympiques à Tokyo (suite).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Mme Danielle SIMONNET pour la présentation du vœu n° 93.

Mme Danielle SIMONNET. - Dans ce brouhaha, cela va être compliqué.

Mes chers collègues, comme cela a été dit précédemment, nous venons d'apprendre que les Jeux olympiques de Tokyo se dérouleront sans spectateurs. Je vous invite toutes et tous ici à vous poser la question : dans quel état d'esprit seriez-vous si les Jeux olympiques du 23 juillet prochain devaient avoir lieu à Paris ? Est-ce que vous seriez sereins ou est-ce que vous seriez inquiets ? Vu le contexte sanitaire, avec la reprise de la pandémie, avec le variant Delta, avec d'autres variants par le monde, avec des situations extrêmement inégales mais des situations, dans nombre de pays, préoccupantes, dans quel état d'esprit, dans quelle humeur seriez-vous à la veille d'accueillir ces Jeux olympiques ?

Seriez-vous comme la population japonaise qui, à 80 % - 80 %, mes chers collègues - selon les sondages parus ces derniers mois, ne veut pas de l'organisation de ces Jeux olympiques et veut leur annulation ? Seriez-vous

dans ce même état d'esprit ? Je vous invite à vous poser ces questions en responsabilité afin que vous puissiez, par votre libre arbitre, vous demander quel message la France et Paris se doivent de porter.

Voilà la raison pour laquelle, à travers ce vœu qui porte sur un moratoire sur les Jeux olympiques pour éviter la catastrophe de Tokyo... Volontairement, je ne parle pas des problématiques financières, de la gabegie ou des conséquences terribles des Jeux olympiques à Paris, et je suis ravie du vote précédent qui n'est pas étranger à ce débat. Mais je vous demande de vous poser la question : face à la crise sanitaire, ne faut-il pas demander un moratoire sur l'organisation de ces J.O. et, en même temps, repenser cet événement dans le contexte global de la crise que nous traversons ?

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je vous demande vraiment de reprendre place et que le silence revienne dans cet hémicycle.

Je donne la parole à Pierre RABADAN pour répondre à Danielle SIMONNET.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être très court et très rapide. Evidemment, je ne partage pas l'avis de Mme SIMONNET sur le sujet. Les Jeux de Tokyo, dans des conditions particulières, comme cela a été rappelé, se dérouleront cet été à huis clos, et, vraisemblablement, l'ensemble des restrictions importantes sont prises avec ce que cela a pour conséquence, mais la compétition se déroulera.

J'émetts donc un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, chers collègues, je ne sais pas si vous avez l'intention de concourir aux Jeux olympiques et paralympiques, mais dès avant les Jeux de Tokyo, qui auront lieu, dès avant les Jeux de Paris, qui auront lieu, on peut d'ores et déjà vous attribuer une médaille, une médaille d'or, celle de l'instrumentalisation politique. Et je pense que, au podium de l'incohérence, vous méritez d'être à la première place. D'ailleurs, vos performances dans ces deux disciplines sont telles que je ne sais pas si on ne va pas devoir s'intéresser à l'utilisation probable de produits dopants.

Parce que, franchement, que vous ne partagiez pas l'enthousiasme populaire des Jeux olympiques et le fait qu'on soit tous ensemble, que les sportifs et les sportives nous invitent à nous dépasser, c'est une chose, c'est parfaitement votre droit. Mais que vous utilisiez n'importe quel argument, et non-argument, d'ailleurs, pour salir la réputation des Jeux, c'est vraiment choquant. D'ailleurs, vous prétendez déposer un vœu sur Tokyo, mais, en fait, votre vœu, maintes fois, parle de Paris. Dans le vœu, on parle de Paris et c'est tout à fait choquant.

Choquant comme l'est votre méconnaissance des règles de notre Conseil qui, évidemment, n'a pas juridiction sur Tokyo. Les villes nippones n'entrent pas dans l'objet des projets de délibération et des vœux de notre Conseil. A Tokyo, c'est la gouverneure KOIKE qui est légitime pour prendre des décisions avec les élus avec lesquels elle travaille, gouverneure qui, d'ailleurs, a été réélue en juillet 2020 justement sur la base de sa très bonne gestion de la pandémie globale à Tokyo.

Je ne reviens pas sur la faiblesse scientifique de vos arguments ou non-arguments. Vous parlez, je cite, d'une hypothèse qui inquiète les épidémiologistes. C'est sûr que dans le contexte d'une pandémie mondiale, il y a des hypothèses qui inquiètent les épidémiologistes. Avec cela, on mettrait Tokyo en bouteille, ou Paris puisque, visiblement, c'est ce que vous souhaitez faire.

J'aurais préféré que vous utilisiez votre temps de parole pour parler des conditions sanitaires très strictes dans lesquelles les Jeux de Tokyo vont être tenus. Je rappelle que cette nuit, la flamme olympique est arrivée à huis clos, et comme mon collègue Pierre RABADAN l'a dit, les règles sanitaires vont être très strictes pour ces Jeux, car les Jeux de Tokyo auront lieu, les Jeux de Paris auront lieu...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Boris...

M. Boris JAMET-FOURNIER. - ... ne vous en déplaît, chère collègue !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - ... JAMET-FOURNIER. C'est deux minutes, l'explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 93 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 93 est repoussé.

2021 DJS 15 - Subvention (234.040 euros) à vingt-huit associations sportives (dont sept conventions pluriannuelles d'objectifs) (15e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 15 : subvention à 28 associations sportives, dont 7 conventions pluriannuelles d'objectifs, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le tissu associatif sportif dans le 15e arrondissement comme dans d'autres évidemment a été lourdement frappé par la crise sanitaire depuis un an et demi, et, malheureusement, nous sommes au regret d'observer que l'enveloppe financière allouée à ces associations est en baisse. Il va de soi, bien sûr, que l'on excipe de la dette Covid, mais indûment. On ne va pas refaire le débat budgétaire ici, mais, pour nous, c'est une dette structurelle qui l'explique et, malheureusement, ce sont les associations du 15e qui en sont victimes.

Depuis 2015, je le rappelle, les associations sous conventionnement pluriannuel d'objectifs ont perdu, dans le 15e arrondissement, environ 12.000 euros de subventions, dont 7.000 rien qu'entre 2020 et 2021. M. RABADAN avait expliqué il y a quelques semaines que des mesures exceptionnelles, des subventions exceptionnelles seraient accordées à ces associations en raison précisément de la survenue de cette crise.

Comme l'a rappelé ma collègue Noémie KERMABON, qui est l'adjointe chargée des sports dans le 15e arrondissement, et Valentin ROUFFIAC, son conseiller délégué, nous souhaitons évidemment que ces aides exceptionnelles ne soient pas en substitution des aides de droit commun, mais bien en complément.

Mais ce n'est pas ce qu'on observe dans ce projet de délibération, et je vous donne quelques exemples pour illustrer mon propos.

L'association "A.S. Beauséjour" a, par exemple, vu sa subvention diminuer de près de 4.500 euros alors que sur les 3 dernières années, elle a enregistré une hausse de ses licenciés et, en plus, elle a fait des efforts de réorganisation interne pour éviter ses coûts de fonctionnement. L'A.S.C. 15, qui est un club de football du 15e arrondissement, a, pour sa part, en 15 ans, doublé ses effectifs alors que, dans le même temps, elle n'a obtenu qu'une subvention de 5.000 euros complémentaires, ce qui l'amène péniblement à 15.000 euros, en sachant que, comparativement au 14e arrondissement, des clubs à peu près similaires, eux, bénéficient d'une subvention qui va généralement au-delà de 50.000 euros, ce qui est une injustice territoriale assez flagrante. Dernier exemple, l'E.S.C. XV, qui, ces 6 dernières années, a vu ses effectifs monter de plus de 30 % et, en parallèle, sa subvention diminuer de plus de 10.000 euros.

Et si je prends maintenant une vision un peu plus générale du 15e arrondissement dans son environnement parisien, je me permets de vous dire que la moyenne de subventions vis-à-vis de ces structures dans le 15e est de l'ordre de 8.300 euros contre 12.000 pour le 12e arrondissement et 15.300 pour le 18e arrondissement, lequel est moins peuplé et moins dense que le 15e arrondissement.

Alors, je sais bien, Monsieur RABADAN, que vous-même vous dénoncez les critères de ventilation de ces subventions, qui, d'ailleurs, sont là depuis 12 ans et qui n'ont jamais été révisés, et que vous avez à cœur de les réviser. Et je veux vous dire, au nom de la mairie du 15e arrondissement, que nous sommes candidats pour vous accompagner dans cette démarche, nous, les clubs et l'O.M.S., car il n'y aurait rien de pire que de faire encore une révision de ces critères objectifs dans le quant-à-soi administratif.

J'en profite donc pour vous rappeler ces éléments, nous sommes à votre disposition pour contribuer à une rectification de la ventilation de ces critères objectifs.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Grégory CANAL.

Je donne la parole à Karim ZIADY, pour vous répondre.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur CANAL, si nous comprenons la volonté que vous avez, comme toutes les mairies d'arrondissement, de préserver au maximum les subventions de vos clubs sportifs, je vous rappelle, et je le répéterai à chaque Conseil de Paris s'il le faut, que l'attribution des subventions est un processus de discussions, de concertations qui est fait en bonne intelligence entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement. Et je salue votre collègue Mme la maire adjointe chargée des sports, Noémie KERMABON, avec qui nous travaillons sereinement.

Je ne suis pas tout seul à prendre ce genre de décision, les mairies d'arrondissement donnent leur avis, c'est la moindre des choses, elles nous font des propositions et nous sommes à leur écoute autant que possible. Avec Pierre RABADAN, nous nous sommes démenés dans un contexte budgétaire exigeant et contraint pour que les clubs qui

seraient en difficulté financière soient soutenus le plus possible. Et je vous rappelle, je le redis, que nous avons attribué, à la fin de l'année 2020, une aide exceptionnelle de l'ordre de 25 % de la subvention annuelle que touchait chaque club, ce qui minore beaucoup la plupart des baisses.

Et, oui, par ailleurs, je l'assume totalement, il a fallu arbitrer des choix difficiles pour faire preuve de solidarité et protéger la très grande majorité des clubs. Oui, il a fallu baisser certaines subventions de clubs qui avaient des niveaux de trésorerie non négligeables. Quand vous gérez un club ou une association sportive, la trésorerie est là pour intervenir en cas de coup dur. La crise actuelle que nous vivons, c'est un coup historiquement dur. Quand on a un club qui a moins 50.000 euros, on l'aide ; quand on a un club qui laisse dormir sur un livret 20.000 ou 30.000 euros, on baisse temporairement la subvention, en tout cas pour faire preuve de solidarité.

Nous avons veillé à ce que les quelques baisses qui vont s'appliquer concernent seulement les clubs qui pouvaient fournir cet effort. Les critères d'attribution sont assez clairs, mais on peut en rediscuter. On regarde, de notre côté, évidemment, vous l'avez dit, le nombre d'adhérents, on regarde le projet sportif du club, on regarde aussi si le club participe aux dispositifs municipaux, "Paris Sport Vacances", avec les centres d'animation, on regarde si le club mène ses activités dans un quartier "politique de la ville". Il faut donc comparer ce qui est comparable. On regarde évidemment aussi les éléments administratifs et financiers du club. Et, je vous le redis très sincèrement, on ne traite pas défavorablement le 15e par rapport à d'autres arrondissements, je peux vous l'assurer.

Je vous invite donc toutes et tous à voter favorablement ce projet de délibération, afin que nous puissions attribuer toutes ces subventions qui sont vitales pour les clubs et dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Merci beaucoup, Karim ZIADY.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DJS 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 15).

2021 DJS 20 - Subvention (170.400 euros) à 20 associations sportives (dont 10 conventions pluriannuelles d'objectifs) (20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 20 : subvention à 20 associations sportives, dont 10 conventions pluriannuelles d'objectifs, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Ce sera Hamidou SAMAKÉ.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Vous étiez inscrits tous les deux.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Tous les deux, voilà. C'est lui qui prendra la parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, je donne donc de fait la parole à Hamidou SAMAKÉ, qui était inscrit également.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il me paraissait important de prendre la parole sur ce projet de délibération qui concerne de nombreuses associations sportives du 20e arrondissement. Comme cela a pu être déjà rappelé, notre Ville accorde une place importante au soutien au monde sportif, par la mise en service d'équipements sportifs ou encore, comme ici, par l'attribution de subventions.

Concernant les aides financières, celles-ci sont évaluées à la fois, comme l'a expliqué à l'instant Karim ZIADY, en fonction du nombre d'adhérents, du niveau de trésorerie des clubs, du niveau de compétition mais, surtout, au regard du projet sportif et éducatif des clubs en faveur des jeunes et des publics féminins.

Je souhaite ici saluer l'action de mon collègue Epany EPARA EPARA, adjoint au maire du 20e chargé des sports, pour son travail en lien avec la Direction de la Jeunesse et des Sports afin d'évaluer et de proposer les subventions.

Le contexte sanitaire que nous connaissons depuis plus d'un an a fortement fragilisé nos différentes associations, qui ont notamment perdu de nombreux adhérents ou ont dû faire face à des remboursements de cotisations tout en ayant des charges fixes incompressibles. Elles ont fait face avec la Ville à leur côté, notamment Pierre RABADAN et Karim ZIADY que je salue pour leur travail et engagement.

Les subventions et conventions proposées aujourd'hui vont donc permettre à ces différentes associations, très impliquées dans l'arrondissement, de soutenir, de sécuriser et de pérenniser leurs actions dans la durée. Ces

170.400 euros seront à destination de plusieurs sports aussi divers les uns que les autres, à savoir football, cyclotourisme, basket, pétanque, natation, athlétisme ou encore pour les associations multisports de nos collègues.

C'est donc pour l'ensemble de ces raisons que je vous invite à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

La parole est à Karim ZIADY pour vous répondre.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire. Je remercie évidemment mon collègue Hamidou SAMAKÉ pour son intervention.

L'essentiel a été dit sur le sujet. Avec Pierre RABADAN, nous tenons une nouvelle fois à saluer ici l'excellent travail effectué par les clubs et associations sportives du 20^e arrondissement. Je remercie, comme vous l'avez fait également, notre collègue Epany EPARA EPARA, adjoint au maire du 20^e arrondissement chargé des sports, qui s'implique beaucoup sur le terrain.

La crise sanitaire a été très violente pour les clubs et associations sportives parisiennes, et il faut une nouvelle fois saluer le travail de tous les bénévoles, les équipes encadrantes qui ont redoublé d'efforts, d'originalité et d'agilité pour maintenir une activité sportive, souvent en demi-jauge, en extérieur ou à distance. Toutes les associations à Paris ont œuvré pour que la crise n'étouffe pas complètement le sport et que celui-ci perdure tant bien que mal.

Notre regard est désormais tourné vers une rentrée sportive très importante qui arrive début septembre, après des Jeux olympiques de Tokyo fortement impactés. Il faudra veiller et contribuer au retour des adhérents et licenciés des clubs sportifs. Nous mettrons tout en œuvre pour que cette rentrée se passe dans les meilleures conditions, car les clubs ont besoin d'un nouveau souffle. Nous devons inciter au maximum les Parisiennes et les Parisiens à prendre leur licence, quelle que soit leur discipline favorite. Soyez assurés que nous serons au rendez-vous de tous les forums des sports dans tous les arrondissements, des futures journées portes ouvertes dans les équipements, et nous continuerons évidemment de promouvoir et de valoriser toutes les actions qui seront entreprises par les clubs.

Merci, cher collègue, en tout cas, de m'avoir donné l'occasion de parler de ce sujet. La crise n'est pas finie, elle n'est pas encore derrière nous, il faut rester prudent et continuer de soutenir le mouvement sportif parisien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Karim ZIADY.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 20).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une plateforme numérique pour l'accès à toutes les formes de sport et en encourager la pratique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. C'est le vœu n° 94, relatif à une plateforme numérique pour l'accès à toutes les formes de sport et à en encourager la pratique.

C'est un vœu du groupe Changer Paris présenté par Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la période suivant le confinement doit inviter la Ville de Paris à repenser l'accessibilité des Parisiens au sport pour au moins trois raisons.

Tout d'abord, les Parisiens ont fait trop peu de sport durant le confinement. Près de 60 % des personnes sondées dans le cadre d'une enquête menée par Santé publique France déclarent avoir fait moins de 30 minutes d'activité physique quotidienne pendant les 8 semaines du confinement de mars-mai 2020, et les confinements suivants n'ont pas amélioré la situation. Aujourd'hui encore, les clubs sont loin d'avoir retrouvé l'ensemble de leurs membres.

Ensuite, les divers acteurs du tissu sportif parisien, qu'il s'agisse d'associations, 3.200 clubs, de sociétés privées, salles de sport, etc., ou d'organismes publics, tous ont besoin de visibilité et de solutions viables après avoir souffert des conséquences de la crise sanitaire.

Enfin, parce que la pratique régulière d'une activité physique est bienfaitrice pour la santé et qu'il est nécessaire d'avoir une politique de santé publique de lutte contre l'obésité et ses conséquences.

Or, face à la multiplicité des sites permettant l'information et la réservation des infrastructures sportives de la Ville de Paris, notre groupe estime qu'il serait positif de développer un système regroupant l'information et la

possibilité de réserver, notamment depuis un appareil mobile. Des outils existent sur le marché pour centraliser ces informations, et la Capitale ferait bien de s'inspirer de certaines communes comme Lille, Niort ou Bordeaux qui ont commencé à en développer l'utilisation, tout comme des associations ou lieux sportifs de notre Ville qui se sont déjà positionnés dessus.

Notre groupe Changer Paris demande donc le référencement, la centralisation et l'uniformisation en une plateforme numérique unique de toutes les informations des acteurs du sport parisien, équipements publics, clubs et associations, structures privées telles que les salles de sport, professions libérales, initiatives citoyennes et sports de rue, et l'indication sur cette plateforme ou, à défaut, sur le site de la Ville de Paris de la possibilité de réserver ou de s'inscrire aux structures sportives municipales.

C'est un vœu consensuel, vous l'aurez compris, facile à mettre en œuvre. Il suffit de le vouloir. Si vous soutenez vraiment le sport de proximité et que, pour une fois, vous ne refusez pas un vœu uniquement parce qu'il est présenté de ce côté de l'hémicycle, je vous demande de l'approuver.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Karim ZIADY pour vous répondre.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, Madame BADAT-KARAM, le tissu associatif, comme vous l'avez dit, dans le domaine sportif est particulièrement riche à Paris avec près de 3.200 clubs et associations. Notre mission, dans ce contexte qui est particulièrement difficile, c'est de leur donner plus de visibilité, de valoriser leurs activités et d'optimiser l'usage de tous les équipements sportifs de proximité. C'est même ma priorité.

Sur "Paris.fr", les Parisiennes et les Parisiens peuvent retrouver l'ensemble de l'information disponible sur les dispositifs proposés par la Ville et les activités sportives proposées dans chaque équipement. Mais, effectivement, le dispositif parisien va être amélioré dès la rentrée de septembre en proposant "que faire à Paris ?", plateforme participative, où chacun peut communiquer sur son propre événement une carte interactive qui recensera l'ensemble des équipements sportifs, avec l'intégration de 4.600 nouvelles fiches qui présenteront toutes les activités sportives proposées par toutes les associations sportives parisiennes. Nous y travaillons actuellement avec la DJS, avec une grande détermination.

Par conséquent, créer, selon nous, une nouvelle plateforme comme vous le proposez dans votre vœu ne nous paraît pas opportun ni adapté. Améliorons, si besoin, ce qui existe déjà avec ce que nous nous apprêtons à mettre en ligne d'ici quelques semaines, mais ne créons pas un nouvel outil de référencement.

Par ailleurs, je tiens à préciser que le secteur privé s'organise pour fournir ce type de service, comme le fait par exemple "Mon Entreprise Bouge", mais il y en a évidemment beaucoup d'autres qui s'adaptent aux évolutions et aux changements permanents de l'offre sportive privée à Paris pour référencer les clubs de fitness, les cours de yoga, le coaching, le paddle, et j'en passe.

Les demandes de votre vœu trouvent une réponse dans le travail que nous effectuons pour répertorier et mieux communiquer d'ici la rentrée de septembre, je le redis, sur nos dispositifs et l'offre associative dans nos équipements, avec un secteur privé qui, de son côté, se structure pour valoriser son offre.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu, Madame BADAT-KARAM ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Dans la mesure où les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes, oui, je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 94 est repoussé.

Compte rendu de la 8e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à la 8e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Notre séance du 28 juin dernier en vue de la préparation de ce Conseil de Paris a comporté un ordre du jour articulé en 4 points.

Tout d'abord, comme convenu lors de réunions précédentes et comme je vous l'avais annoncé, Mme BROUSSEL nous a présenté les principaux aspects de sa feuille de route ainsi que les dossiers et programmes qui relevaient de sa délégation. Je souhaite remercier Mme BROUSSEL pour sa disponibilité et la clarté de ses propos.

Par la suite, les membres de la Commission, les adjointes et les adjoints à la Maire de Paris ont présenté leurs projets de délibération. Il s'agit d'une cinquantaine de projets de délibération qui sont soumis à l'examen et au vote de ce Conseil de Paris, relevant des délégations de Mmes BROUSSEL et PULVAR et de MM. LETISSIER, LERT et NAJDOVSKI.

Dans ce cadre, les adjoints et adjointes à la Maire de Paris ont particulièrement mis l'accent sur certains projets de délibération : le DASCO 108, concernant notamment l'Académie du climat, le DEVE 61 sur le Réseau Action Climat France, le DGRI 27 en soutien à 11 associations d'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'énergie, à une gestion durable des déchets, et, dans ce cadre, le rôle de l'Association des Electriciens sans frontières, le DVD 40 concernant le canal de l'Ourcq, le DEVE 45 sur la charte en faveur du bien-être animal et, enfin, parce qu'il y en a d'autres, le DASES 125 pour le soutien à des associations comme "les Restaurants du Cœur" ou "La Chorba".

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et je souhaite remercier une nouvelle fois les adjointes et adjoints à la Maire de Paris pour leurs présentations mais aussi pour leur disponibilité et leur écoute lorsque les membres de la Commission s'expriment ou souhaitent obtenir des précisions.

Troisième point à l'ordre du jour, à l'issue des projets de délibération, les groupes politiques ont pu présenter, en tout cas ceux qui le souhaitaient, les vœux qu'ils ont déposé pour ce Conseil de Paris.

Je souhaite, chers collègues, en particulier attirer votre attention sur le vœu relatif à la préservation de l'avifaune lors de la reconstruction de Notre-Dame. En effet, la Ligue de protection des oiseaux avait contacté l'ensemble des groupes politiques pour attirer leur attention sur l'enjeu important que représentent la prise en compte de la biodiversité et la préservation des espèces avifaunes dans ce cadre. Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, le groupe Changer Paris, le groupe Ecologiste de Paris et mon groupe "Indépendants et Progressistes" ont chacun déposé un vœu en ce sens, avec parfois quelques nuances au niveau des demandes formulées.

Il est à noter que la Commission a d'ores et déjà acté le principe de l'audition des dirigeants de la Ligue de protection des oiseaux, non seulement sur cette problématique bien précise, mais aussi de manière plus globale sur tous les enjeux concernant Paris, tant pour ce qui concerne un état des lieux des populations et espèces d'oiseaux à Paris que pour ce qui est des moyens d'enrayer leur déclin. Nous entendrons avec intérêt les propos de M. le maire NAJDOVSKI à ce sujet.

Enfin, comme elle s'y était engagée lors de la présentation de sa feuille de route et parce que le calendrier le permettait désormais, Mme PULVAR nous a présenté l'avis citoyen rendu dans le cadre de la Conférence citoyenne sur l'agriculture et l'alimentation durables qui s'était tenue en mars dernier mais qui était sous embargo, et qui a donc été présenté en Conseil de Paris le 7 juillet dernier.

Après le rappel des enjeux, de la méthodologie et des axes principaux développés par Mme PULVAR, Mme Magali MASSOT, adjointe au responsable de la division alimentation durable, Agence de l'écologie urbaine, DEVE, a présenté aux membres de la Commission les principaux points relevant de la vie citoyenne. Je tiens à les en remercier toutes les deux très sincèrement.

Nous avons assisté, avant-hier, à un débat de qualité qui a montré l'intérêt de tous les groupes politiques pour ces questions majeures.

Enfin, compte tenu de cet ordre du jour articulé en 4 points, notre séance a permis une nouvelle fois des échanges à la fois constructifs et relativement, je dois le dire, consensuels. Depuis le mois de janvier et avec cette cinquième séance de la 8e Commission, je réalise, nous réalisons combien la création de cette Commission était pertinente. Aussi, je souhaite remercier nos deux vice-présidentes, Chloé SAGASPE et Véronique BALDINI, qui sont très mobilisées et aussi toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu y prendre part.

Enfin, comme je le fais à chaque fois, je remercie sincèrement l'administration pour son aide précieuse dans l'organisation de nos travaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président de la 8e Commission.

2021 DPE 27 - Subventions de fonctionnement (341.555 euros) et avenants de prorogation aux conventions de 10 associations gestionnaires de recycleries.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous commençons l'examen des dossiers de cette Commission avec le projet de délibération DPE 27 : subventions de fonctionnement et avenants de prorogation aux conventions de 10 associations gestionnaires de recycleries.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup de me céder la parole, Monsieur le Maire, pour le projet de délibération DPE 27 qui porte sur des subventions de fonctionnement pour un montant de 341.555 euros et des avenants de prorogation aux conventions de 10 associations gestionnaires de recycleries.

Mes chers collègues, parmi ces 10 associations, nous en retrouvons une qui, selon nous, adopte des pratiques assez particulières ; il s'agit de "La Petite Rockette", qui organise, via son lieu dédié aux vélos, des soirées "NoMec'anique". Comme leur nom l'indique dans un jeu de mots assez douteux, ces soirées de réparation vélo sont interdites aux hommes. On va essayer d'être un petit peu logique, et je souhaite ici dénoncer, au nom du groupe Changer Paris, la reproduction de stéréotypes de genre en en créant d'autres. Et demain, la recyclerie dont il est question dans ce projet de délibération ne tardera pas à nous fixer des heures de dépôt selon des différences basées sur le sexe.

Nous souhaitons alerter sur ce genre d'association qui va à l'encontre des valeurs de la République, et nous ne souhaitons pas perturber les autres associations qui travaillent. Dans un paquet de subventions comme celui-ci, il est assez inquiétant d'inclure des structures qui défendent ce type de position au milieu d'autres qui agissent pour les circuits courts et le réemploi en défendant les valeurs fédératrices de l'économie sociale que nous soutenons.

Sur son site, cette association explique que les espaces non mixtes sont une solution imparfaite dans un monde imparfait. La discrimination, sous toutes ses formes, y compris celle-ci, étant une des causes majeures de l'imperfection de ce monde, le groupe Changer Paris demande un vote disjoint sur ce projet de délibération pour s'opposer à la subvention à "La Petite Rockette" sans pénaliser les 9 autres associations. Nous nous opposerons également à la convention de prorogation qui nous est proposée.

En réalité, c'est encore une fois une différence de taille entre le groupe Changer Paris et la partie gauche de cet hémicycle, puisque c'est cette République que vous nous proposez, et c'est cette République dont nous ne voulons absolument pas.

Je vous rappellerai également, il y a deux ou trois semaines, un épisode assez douloureux pour l'institution qu'est la Mairie de Paris, puisque sur les réseaux sociaux, le compte officiel a évoqué ce déréférencement. Je voudrais aujourd'hui vous demander de manière solennelle de déréférencer également les soirées "Maniv'Elles" de l'association "Cyclofficine", puisqu'elle propose également des soirées pour les femmes uniquement. Nous demandons que ce soit retiré du site "Que faire à Paris ?" à l'issue de ce Conseil de Paris.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Quel est l'article sur la base duquel vous demandez un vote dissocié, cher Rudolph GRANIER ?

M. Rudolph GRANIER. - Monsieur le Maire, malheureusement, je ne peux pas vous répondre sur l'article. Simplement, de manière précise, c'est l'avenant à la convention entre l'association "La Petite Rockette" qui évoque la prorogation de contrat jusqu'au 31 décembre 2021 et la subvention de fonctionnement complémentaire de 65.000 euros.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, merci pour cette précision.

La parole est à Emmanuelle RIVIER. Elle n'est pas là, d'accord.

Je donne donc la parole à Colombe BROSSEL, pour répondre à Rudolph GRANIER.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci de me donner l'occasion de parler du réseau des ressourceries et des recycleries qui maillent le territoire parisien et qui sont des acteurs absolument indispensables de la réduction des déchets du recyclage et du réemploi, et donc des acteurs indispensables de l'ambition qui est la nôtre en matière de réduction des déchets.

Quelques chiffres : 80.000 tonnes de déchets ménagers potentiellement réemployables sont produites chaque année, et les ressourceries et recycleries, soutenues par la Ville et je m'en félicite, détournent environ 3.000 tonnes de déchets de l'enfouissement et de l'incinération chaque année. Elles sont donc indispensables à notre stratégie de réduction des déchets et, je le disais, elles conjuguent réemploi et objectifs environnementaux et sociaux. Ce sont des acteurs locaux de sensibilisation à la surconsommation et à la prévention des déchets à travers la vente d'objets à prix solidaires, mais aussi par des ateliers, des animations, des événements. Elles allient collecte et redistribution, valorisation, sensibilisation et reposent beaucoup sur un réseau de bénévoles absolument formidables et des logiques d'insertion professionnelle pour des personnes qui en sont éloignées. Elles développent également des

partenariats avec les acteurs du quartier, créent du lien social, des emplois durables en faveur d'un public parfois en situation de précarité, souvent, voire toujours éloigné de l'emploi.

Et c'est bien pour les assurer du soutien de la Ville de Paris, à l'issue d'une période délicate pendant laquelle beaucoup d'entre elles n'ont pas pu ouvrir et qui a pu parfois les fragiliser, que ce projet de délibération vous propose de verser les subventions 2021, soit en effet 341.555 euros, et d'approuver les avenants aux conventions actuelles jusqu'au 31 décembre 2021, et nous allons continuer à travailler avec les ressourceries et les recycleries pendant les mois qui nous séparent du 31 décembre pour travailler à de nouvelles conventions triennales, je l'espère, des conventions pluriannuelles d'objectifs permettant de travailler avec l'ensemble des services de la Ville. Et puis nous allons continuer à soutenir l'ouverture de nouveaux lieux, il y en a deux en prévision dans le 10e et dans le 15e arrondissement, cher Florentin LETISSIER, puisque nous travaillons ensemble sur ce sujet.

Alors, un petit mot sur "La Petite Rockette", un acteur historique dans le 11e, qui en 2019 a collecté 325 tonnes d'objets et, en 2020, 236 tonnes d'objets, et qui emploie, fait travailler, permet l'insertion professionnelle et sociale de 37 personnes. C'est une association, pour ceux qui connaissent le 11e arrondissement et notamment ses quartiers populaires, qui est indispensable à la vitalité associative du 11e où elle assure pleinement son activité de recyclerie par la collecte de dons, la valorisation des objets par réemploi ou réparation, et puis la vente aux plus modestes des Parisiens et la sensibilisation des Parisiens et des Parisiennes.

Vous m'interpellez sur des ateliers de réparation de vélos qui existent depuis 2017 et, sur la quinzaine de permanences mensuelles, un seul était donc proposé en non-mixité. En 2021 - nous ne sommes que le 9 juillet -, la reprise des permanences de réparation est donc effective depuis le 5 mars, 3 fois par semaine, ce qui doit donc faire 52 ateliers, si je ne me trompe pas, dont zéro en non-mixité. Par ailleurs, je vous confirme que sur les 52 ateliers, on compte deux fois plus de participants hommes que femmes, puisqu'il y avait 33 % de femmes, ce qui fait très exactement 212 femmes et 540 hommes.

Vous êtes donc en train de refuser de voter une convention et la prolongation de la convention parce qu'il y a eu zéro atelier non-mixte en 2021. Vous me permettrez de conclure que vous vous agitez pour pas grand-chose.

Merci au reste de l'hémicycle de voter ce soutien à ces formidables associations.

M. Rudolph GRANIER. - Monsieur le Maire...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

M. Rudolph GRANIER. - ... nous aimons tous les deux... Nous avons au moins en commun la précision...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est l'article 4. L'article 4.

M. Rudolph GRANIER. - ... C'est l'article 4. Voilà, exactement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Absolument.

M. Rudolph GRANIER. - Je regrette les propos de...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est ce que je disais.

M. Rudolph GRANIER. - ... Mme la maire BROUSSEL qui passe 2 minutes 20...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, oui, mais n'en profitez pas.

M. Rudolph GRANIER. - ... à dire que nous sommes d'accord...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix...

M. Rudolph GRANIER. - ... et une minute à répondre sur le fond. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, l'article 4 du projet de délibération DPE 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 4 du projet de délibération DPE 27 est adopté.

Je mets maintenant globalement aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération, dans sa globalité, est adopté. (2021, DPE 27).

2021 DPE 28 - Subventions (74.500 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des "Territoires Zéro Déchet".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DPE 28. Ce sont des subventions et conventions avec 3 associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des "Territoires zéro déchet".

Léa VASA est inscrite, elle a la parole.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est simplement pour exprimer mon plaisir et je sais le plaisir partagé ici avec Colombe BROSSEL et Florentin LETISSIER de présenter, de rapporter ce projet de délibération sur des subventions pour aider au développement des "Territoires zéro déchet". La principale subvention de ce projet de délibération, c'est 64.000 euros pour l'association "Pik Pik", qui va assurer l'animation des "Territoires zéro déchet" dans 4 arrondissements, le 5e, le 6e, le 20e et le 10e arrondissement, preuve que c'est un projet qui suscite l'enthousiasme et l'intérêt de tous les arrondissements, de tous partis, de tous groupes politiques confondus, et c'est tout à fait réjouissant.

C'est un projet qui est né d'une expérimentation dans le 10e. En 2019, nous avons conclu la "rue de Paradis zéro déchet" avec des résultats très encourageants, puisqu'en un an, on a réussi à réduire de quasiment 20 % les volumes de déchets ménagers de tout-venant - le bac désormais gris, anciennement vert - et également à réduire le bac jaune d'emballage de près de 5 %. Des centaines de personnes ont participé à ce projet, aussi bien les enfants dans les écoles que les collaborateurs dans les bureaux, les personnes qui vivent sur place, mais également les restaurateurs et les commerces, et c'est vraiment une démarche très coopérative, enthousiasmante, pour une fois pas moralisatrice sur la question des déchets.

L'objectif, c'est que tout le monde se mette autour de la table pour apporter les solutions qu'ils ont entre les mains, chacun à son échelle, chacun à son niveau, et de déployer toutes les solutions qui existent, proposées à la fois par la Ville de Paris et par le secteur associatif, par le secteur privé, des petites entreprises qui expérimentent, qui innovent, ce qui leur permet de trouver des territoires pour se déployer. Et tout ce petit monde réuni réussit à avoir des résultats particulièrement intéressants, surtout dans un contexte que vous connaissez avec une reprise à la hausse de la production de déchets, notamment liés au Covid, au suremballage individuel et à la vente à emporter.

Dans le 10e arrondissement, nous aurons deux nouveaux quartiers "zéro déchet" qui sont situés en "politique de la ville", et je tenais à le souligner. Ces pratiques du "zéro déchet" ne sont pas, comme on peut le dire souvent, des pratiques réservées aux "bobos", à des choses qui coûtent plus cher. Ce sont des pratiques qui permettent de faire des économies, de consommer des produits plus sains ou de ne pas consommer, d'éviter de gaspiller, d'éviter parfois de jeter lorsqu'on peut réparer. Et là, l'objectif, c'est vraiment que la Ville puisse mettre à disposition tous les moyens utiles pour que les gens puissent utiliser ces solutions, car elles n'existent pas toujours encore ou, en tout cas, elles ne sont pas forcément à la bonne échelle.

Je voulais donc également remercier l'ensemble des services qui sont à la DPE, qui travaillent très fort sur ce sujet, ainsi que Colombe BROSSEL et Florentin LETISSIER qui ont pris le sujet à bras-le-corps et avec enthousiasme pour proposer ce déploiement dans tous les arrondissements parisiens et vraiment tous les arrondissements qui également s'en saisiront et le feront vivre cette année et les années suivantes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire et merci, chère Léa VASA, de mettre en lumière ce projet de délibération qui, en effet, vient poser sa pierre sur un projet que nous construisons avec l'ensemble des maires d'arrondissement et de leurs adjoints en charge de la propreté de l'espace public et de la réduction des déchets, depuis maintenant un an, depuis l'élection de la Maire de Paris.

Vous l'avez dit, réduire ces déchets, c'est agir quotidiennement pour limiter l'enfouissement et l'incinération, préserver notre environnement et poursuivre la transition écologique de notre ville. La bonne nouvelle, c'est que les Parisiens trient plus et trient mieux, que des lieux qui favorisent le réemploi - nous venons d'en parler à l'instant - se consolident et ouvrent, que la consigne se développe. Bref, nous avançons.

Et c'est la raison pour laquelle, à la demande d'Anne HIDALGO, la Maire de Paris, nous allons lancer en septembre des quartiers et des rues "zéro déchet" dans plusieurs arrondissements, afin de concentrer sur ces territoires et d'y expérimenter des dispositifs qui visent à réduire les déchets des Parisiens. Vous l'avez dit, sans votre action, chère Léa, et sans celle d'Alexandra CORDEBARD, l'expérimentation du 10e arrondissement, qui nous a inspirés et à partir de laquelle nous avons mené ce travail, n'aurait pas pu voir le jour, avec en effet des résultats encourageants. Près de moins 20 % de déchets, vous le disiez, dans le bac dédié aux ordures ménagères alors que, sur la même période, il avait été observé une réduction de moins 4 % dans le 10e arrondissement. C'est dire que

quand on concentre les moyens, quand on accompagne les changements de pratiques individuelles, on peut arriver à avancer sur ce chemin de la réduction des déchets.

Ainsi, dans plus d'une dizaine d'arrondissements, dès cet automne, des démarches qui visent à la réduction des déchets seront lancées, accompagnées et coordonnées par la Direction de la Propreté et de l'Eau, et je les en remercie, et les arrondissements et les services sont très mobilisés. Sensibilisation des élèves, valorisation des déchets alimentaires par la collecte dans les écoles, installation de composteurs, distribution de lombricomposteurs individuels, ressourceries éphémères, valorisation du réemploi, travail en lien avec les commerçants et les entreprises afin qu'ils génèrent moins de déchets et qu'ils les valorisent mieux, dans chacun de ces territoires, avec leurs spécificités - et je me permets une petite parenthèse, en effet, nous avons de nombreux projets dans des quartiers populaires, et je m'en félicite -, nous déploierons tous les dispositifs de prévention et de valorisation des déchets existants ou à créer ou à imaginer, afin que la part de nos déchets non recyclés diminue et que la production globale de nos déchets diminue.

La Ville de Paris aidera les mairies d'arrondissement à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans cette dynamique. Nous allons donc continuer, dans des rues et territoires identifiés et retenus par les maires d'arrondissement, et aujourd'hui nous parlons donc de la rue Bazeilles, de la rue Littré, du quartier de la Grange-aux-Belles et du Buisson-Saint-Louis, et du quartier Réunion Saint-Blaise, et je vous retrouverai à la rentrée pour d'autres projets de délibération proposant d'accompagner d'autres associations dans d'autres territoires sur lesquels nous sommes en train de travailler.

Nous soutiendrons donc ces associations qui, sous le pilotage des mairies d'arrondissement dont je tiens à souligner, en effet, quel que soit l'arrondissement, le volontarisme, s'engagent localement à nos côtés pour réduire les déchets à Paris.

Un mini-mot pour souligner que ce projet de délibération permet par ailleurs de soutenir de belles associations qui portent des projets de réemploi, comme la formidable "Boutique sans argent", dans le 12^e arrondissement, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, et "Débrouille Compagnie", bien connue pour son atelier-boutique dans le 19^e arrondissement, cher François DAGNAUD.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSEL.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DPE 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 28).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux budgets dédiés à la propreté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 95 est relatif aux budgets dédiés à la propreté.

C'est un vœu du groupe GEP présenté par Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais m'adresser à cette Assemblée en tant qu'élu(e) locale chargée de la propreté et de la réduction des déchets. Je n'apprendrai à personne que c'est un défi qu'il faut relever, un défi majeur pour les Parisiens et les Parisiennes, et pour le relever, nous savons tous qu'il faut à la fois des moyens adaptés à la réalité de chaque territoire, des moyens humains, des moyens financiers et matériels et qu'il faut aussi pouvoir monter en puissance sur des outils de réduction des déchets, de sensibilisation, comme nous avons pu le voir à travers le projet de délibération précédent. Il s'agit de changer le métier de la Ville d'une évacuation sanitaire des déchets à des politiques, des pratiques plus circulaires.

Et je sais qu'avec Colombe BROSEL et Florentin LETISSIER, tout cela progresse véritablement ; les "Territoires zéro déchet", on en a parlé, avec les équipes de la DPE qui sont volontaristes et avec la territorialisation qui vient.

Justement, cette territorialisation est l'opportunité de retravailler nos budgets locaux en transparence pour pouvoir adapter nos dotations. Je vais vous donner un exemple simple. Aujourd'hui, dans les calculs, et ce n'est pas que pour les budgets de propreté, c'est aussi pour d'autres types de budgets, on regarde notamment la population légale de l'arrondissement, et on voit qu'il y a tous types de populations. Mais, évidemment, ce n'est pas la même chose entre un arrondissement dans lequel les logements sont petits, voire où les personnes n'ont pas de logement et où la rue devient un salon, parfois une chambre, une salle de bain, et un arrondissement avec de grands logements ou avec des rues larges ou des rues plus étroites avec beaucoup d'usagers, avec une densité

extrêmement forte du tissu de logements et beaucoup de monde sur l'espace public. Evidemment, ce type de critère, de situation a une influence sur la propreté de l'espace public, et nous avons besoin d'adapter les budgets et les moyens en fonction de ces caractéristiques, arrondissement par arrondissement, en fonction de la sollicitation de l'espace public.

Ce vœu propose donc de regarder en transparence ces budgets pour pouvoir les adapter à ce qu'il nous paraît important, quartier par quartier, et vise également à ce qu'on puisse bénéficier d'une espèce de fonds avec un droit de tirage sur des animations de prévention. En effet, même si la Mairie est en train de monter en compétence sur ces propositions, il y a encore énormément d'associations qui proposent des sensibilisations extrêmement diverses, extrêmement intéressantes, dont les arrondissements sont très demandeurs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

Je rappelle qu'un vœu, c'est deux minutes de présentation.

La parole est à Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Léa VASA, pour ce vœu qui me donne l'occasion de faire un point sur l'avancée de la réforme de la territorialisation en matière de propreté. Cela avance.

L'état des lieux des moyens consacrés à la propreté dans chaque arrondissement a été annoncé dans la communication de la Maire de Paris Anne HIDALGO sur la proximité lors de notre dernière séance, et il sera donc bien entendu réalisé. Nous sommes en train de le faire et j'ai proposé à chacun des maires d'arrondissement de le leur présenter à la rentrée, dans le cadre de rendez-vous sur la mise en œuvre effective, concrète, opérationnelle de la territorialisation de la propreté - message pour ceux qui n'ont pas encore répondu. S'il vous plaît, répondez sur les rendez-vous.

En effet, ces rendez-vous seront également l'occasion d'échanger avec les maires d'arrondissement sur la méthode et les objectifs opérationnels de la déclinaison de la territorialisation sur les politiques de propreté et de réduction de tri et de collecte des déchets. La feuille de route de la propreté s'appuiera sur cet état des lieux, dégagera les priorités de l'arrondissement pour y apporter des réponses opérationnelles sur le terrain.

Pour cela, il y aura évidemment les moyens connus par les maires d'arrondissement, les moyens des divisions territoriales, mais il y aura également une territorialisation des moyens dits centraux de la DPE. Et, de ce point de vue, je pense que nous allons avancer ensemble, car cette enveloppe d'arrondissement sera établie en fonction de critères objectifs et transparents dont ceux cités dans le vœu, même si - mais nous avons déjà eu cet échange, chère Léa -, plus que de parler de salubrité, je parle, moi, de fréquentation de l'espace public. En effet, la présence d'universités, de sites touristiques, de commerces, de gares de RER, c'est ce qui fait, finalement, toute la diversité de l'usage de l'espace public et qui nécessite donc qu'on l'entretienne.

Dernier mot, l'ancienne élue en charge des quartiers populaires ne peut que s'engager à renforcer la sur-mobilisation de la DPE comme de toutes les directions dans les quartiers populaires au profit de leurs habitants. Ce sera donc un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 95 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 259).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration du système de collecte des déchets issus du tri sélectif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 96 relatif à l'amélioration du système de collecte des déchets issus du tri sélectif.

La parole est à Carline LUBIN-NOËL pour le présenter au nom du groupe Changer Paris.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Monsieur le Maire, chers collègues, au regard de l'importance du tri sélectif pour l'environnement, notamment en réduisant les émissions de CO2, protégeant les ressources naturelles et en économisant de l'énergie en donnant une seconde vie aux produits, au regard de la demande faite aux Parisiens de respecter les règles de tri sélectif mises en place et les nombreuses actions de communication engagées pour les y encourager et les informer, au regard de l'article du 31 mai dernier paru dans le journal "Libération", dans lequel la Ville de Paris assume clairement que les contenus des bacs jaunes sont collectés par les camions-poubelles

destinés au ramassage des ordures ménagères dans plusieurs cas, tels le premier confinement ou des situations de crise, des travaux de voirie ou, plus récemment, un mouvement social, ces pratiques vont à l'encontre des efforts déployés par les Parisiennes et les Parisiens, sur lesquels la Mairie centrale rejette sans cesse la faute pour expliquer les mauvais résultats ou les "couacs" de la Ville en la matière.

Ainsi, seuls 17 % des déchets recyclables parisiens ont été orientés vers les filières de recyclage, selon un rapport de la Cour des comptes de 2017. Pour rappel, la loi de transition énergétique de 2015 fixe comme objectif un taux de 55 % en 2020 et de 65 % en 2025. A Paris, en 2019, seuls 20,7 % des déchets ont été recyclés.

C'est pourquoi, avec Geoffroy BOULARD, Véronique BALDINI et les élus du groupe Changer Paris, nous demandons que la Ville de Paris adapte ses processus et son matériel afin d'éviter les mélanges des contenus des bacs colorés, en particulier lors des cas prévisibles, comme les travaux de voirie ou les mouvements sociaux du personnel.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci à Mme LUBIN-NOËL.

Je me permets de le répéter, les Parisiens trient de plus en plus, car le tonnage des déchets collectés est en baisse, et trient de mieux en mieux et notamment depuis l'extension des consignes de tri qui est, en fait, une simplification, puisque le tonnage des bacs jaunes a augmenté à Paris de près de 6 %.

Toutefois, vous l'avez dit et, en effet, nous le disons en transparence aux Parisiens, il y a des moments où les agents de la propreté sont obligés de mélanger le contenu des bacs jaunes et celui des bacs verts dans une même benne en cas d'imprévu sur la collecte, et cela peut arriver, ou, par exemple, de mouvements sociaux ou lorsqu'un bac jaune est sorti trop longtemps à l'avance par rapport au règlement parisien et que, du coup, il est souillé par des indélécatats qui vont y mettre d'autres choses.

Le travail de la DPE, de la Direction de la Propreté et de l'Eau, pour améliorer le geste de tri des Parisiens, est constant et nous allons d'ailleurs recommencer des campagnes d'information et de communication. Mais des erreurs de tri subsistent, et lorsque les agents de la propreté constatent ces erreurs dans un bac, ils le collectent avec les bacs verts pour ne pas polluer la benne de tri. Par ailleurs, nous avons un intérêt collectif à le faire, puisque nous avons, pour ceux d'entre nous qui y siègent, voté au SYCTOM la création d'un tarif dit de refus de tri, si bien qu'il y aura un impact financier sur le sujet.

Mais, oui, vous avez raison, nous devons adapter nos "process". Par exemple, lors des derniers mouvements sociaux, le choix a été fait, lors de journées de grève non reconductibles, de privilégier la collecte des bacs jaunes sur celle des bacs verts pour éviter qu'ils ne restent trop longtemps dans la rue et ne puissent être correctement collectés. Ainsi, oui, nous modifions nos "process" en allant résolument vers le recyclage ou en recherchant et en inventant de nouvelles techniques innovantes, et le service des moyens mécaniques de la DPE recherche de nouveaux engins pour expérimenter, adapter nos modes de travail aux spécificités parisiennes.

Nous allons donc continuer ce travail et j'apporterai un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 96 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 260).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de terrain-relais Grappelli de la DPE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 97 relatif au projet de terrain-relais Grappelli de la DPE.

La parole est à Geoffroy BOULARD, au maire du 17e arrondissement, pour le présenter au nom du groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement d'un projet de la Ville de créer un terrain-relais sur le lot BP 17, qui est un terrain de la Z.A.C. "Porte d'Asnières", quartier des Hauts de Malesherbes, qui avait été identifié par la DPE comme présentant

"un intérêt certain en termes d'optimisation des temps de vidage pour la collecte des encombrants ramassés sur voie publique par les services de la DPE et le nettoyage des trottoirs de l'Ouest et du Nord-Ouest parisien".

Ce projet validé en octobre 2020 par les services centraux a été transmis assez tardivement aux élus du 17e malgré des demandes d'explication, de détails répétées. Et, par le biais d'une délibération, le projet a été retiré de l'ordre du jour à la demande de la mairie il y a quelques semaines. Ce projet de délibération du Conseil de Paris était prévu pour le mois de septembre.

J'ai demandé, en tant que maire d'arrondissement, que les associations qui ont développé l'agriculture urbaine, qui ont mis en place des actions de sensibilisation à l'environnement sur cette parcelle qui jouxte ce projet de terrain-relais soient naturellement concertées. Cela a été fait, et je remercie la DPE pour cela, au printemps dernier.

Face à l'opposition des associations qui utilisent notamment ce terrain, il a été notifié à la DPE par la mairie du 17e, après un échange que nous avons eu il y a quelques semaines, qu'il fallait absolument retirer ce projet de terrain-relais Grappelli à cet endroit, mais qu'il était nécessaire d'étudier un autre projet équivalent dans un autre site de l'arrondissement, car nous avons besoin de terrains-relais pour désencombrer notre espace public, en particulier d'encombrants. Mais, en l'occurrence, sur ce terrain, c'était inapproprié. La concertation a eu lieu, elle a été évaluée et discutée.

Ce vœu vient donc demander le retrait de l'implantation formelle du terrain-relais et engage aussi à la recherche d'un site dans le 17e arrondissement pour accompagner cette ambition que nous partageons tous de libérer l'espace public au plus vite des encombrants...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - ... et incivilités.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, c'est clair, Monsieur le Maire.

La parole est à Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci. Merci, Monsieur le Maire, merci Monsieur le Maire du 17e.

Il y a peut-être quelques inexactitudes dans les chronologies dans l'écriture du vœu, mais, à la limite, qu'importe. Ce qui est important, c'est d'avancer.

Et, vous l'avez dit, ce projet de relais-terrain est absolument nécessaire pour la gestion des encombrants, de la propreté et de l'espace public dans le 17e arrondissement, dont nous avons, je crois, l'objectif conjoint et partagé de l'améliorer. En effet, il existe déjà un terrain-relais similaire dans le 17e, mais il est trop petit pour accueillir l'ensemble des encombrants du 17e et, du coup, les agents de la DPE doivent se rendre dans les déchetteries du 7e ou du 18e arrondissement, ce qui génère des temps de trajet.

Un terrain-relais de ce type est nécessaire, je le redis, parce qu'il permettra de gagner 15 % de temps de travail effectif sur le ramassage des encombrants, et nous avons, je le crois, intérêt à ce que ce temps de travail soit mis à profit pour l'enlèvement des encombrants des trottoirs et non pas à devoir les apporter dans des déchetteries ailleurs qu'à proximité.

Vous avez souhaité l'annulation de ce projet et le retrait du projet de délibération face à des remarques et des oppositions des riverains, et nous l'avons bien entendu accepté. Je le répète, ce projet est nécessaire, avec 15 % de gain de temps de travail, et la Ville est prête à financer un équipement, je le redis ici publiquement.

Je me tiens donc à votre entière disposition, vous le savez, Monsieur le Maire, afin de mener une concertation sur la base de terrains que vous auriez pu identifier pour un projet au service de l'intérêt général de l'ensemble des habitants du 17e arrondissement.

Considérant que nous avons répondu aux demandes exprimées dans ce vœu et que nous allons, je l'espère surtout, continuer à travailler ensemble, je vous demanderai de bien vouloir retirer ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Compte tenu de la réponse de Colombe BROSSEL, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, et je voudrais remercier Colombe BROSSEL. Nous allons retirer ce vœu, puisque, vous l'avez compris à travers les échanges, il y a eu une concertation et les nuisances sont trop importantes pour les riverains qui sont nombreux aux abords de ce site.

Nous allons nous engager, nous allons poursuivre les recherches de site alternatif - elles ont déjà commencé - dans l'arrondissement pour optimiser les tournées, notamment de la DPE.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geoffroy BOULARD.

Le vœu n° 97 est donc retiré.

2021 DEVE 61 - Subvention (5.000 euros) à l'association Réseau Action Climat France pour ses actions de lutte contre le réchauffement climatique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 61 : subvention à l'association "Réseau Action Climat France" pour ses actions de lutte contre le réchauffement climatique, et la parole est à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

"Un mandat pour le climat". C'est par ces mots inscrits sur une banderole que nous avons été accueillis voilà maintenant un an déjà, ici même, devant l'Hôtel de Ville par les collectifs engagés pour le climat alors que nous venions à peine d'être élus, pour nous rappeler que ce premier Conseil municipal marquait le début des choix qui allaient orienter la politique de Paris durant les 6 années à venir de ce nouveau mandat. En effet, ce mandat, notre mandat est considéré comme étant le dernier mandat pour le climat. Nous avons alors reçu une écharpe verte sur laquelle était inscrit : "Un mandat pour tout changer".

Eh bien, j'ai envie de vous dire, mes chers collègues : chiche. En effet, voilà maintenant un an que nous avons été élus, toutes et tous ici, pour porter la voix des Parisiennes et des Parisiens au sein de cette instance démocratique qu'est le Conseil de Paris. Voilà maintenant un an que nous portons l'immense responsabilité d'être à la hauteur de l'espoir qui est placé en nous et la lourde tâche de mettre en œuvre des politiques climatiques à la hauteur des enjeux pour relever le plus grand défi de notre siècle, celui du dérèglement climatique.

Alors, un an après, mes chers collègues, où en sommes-nous ? Un an après les élections municipales, des citoyennes et des citoyens, aux côtés des O.N.G. pour le climat, dont le "R.A.C.-F.", se sont mobilisés tout au long de la semaine dernière dans plusieurs villes de France pour interpeller les élus locaux que nous sommes afin que nous respections nos promesses électorales en faveur du climat et de la justice sociale. Elles et ils nous demandent des comptes, et je salue le rôle essentiel de vigies vis-à-vis de l'action des pouvoirs publics que jouent ces associations de protection environnementale.

Car notre responsabilité nous oblige. Il y a plus que jamais urgence et il suffit de regarder ce qu'il se passe outre-Atlantique et au-delà pour nous convaincre de la nécessité absolue d'agir et d'agir vite, en faisant un petit tour d'horizon mondial de ce qui a fait dernièrement les gros titres.

Cinquante degrés atteints au Canada et en Irak, 48 degrés en Sibérie, un village au Canada tout simplement rayé de la carte par les feux, des inondations au Japon, une canicule à New Delhi, des incendies à Chypre et en Californie qui ont entraîné des dizaines de morts, ou encore Madagascar qui est le premier pays à subir une famine à cause du dérèglement climatique. Et je pourrais malheureusement continuer ainsi longtemps, la liste n'a de cesse de s'agrandir.

A Paris, nous assistons à ces records absolus de température en sachant pertinemment que nous devons nous y préparer dès maintenant. Comment, dès lors, adapter notre ville à ces vagues de chaleur extrême ? Quels plans d'action allons-nous mettre en place ?

Notre pays, nous le savons, se prépare mal au choc climatique, et ce ne sont pas des ayatollahs de l'écologie qui le disent, mais le Haut Conseil pour le climat, qui vient dans son dernier rapport annuel de juger que l'action climatique du Gouvernement était largement insuffisante. Le Conseil d'Etat vient même d'ordonner au Gouvernement de prendre d'ici 9 mois des mesures pour atteindre l'objectif issu de l'Accord de Paris, à savoir moins 40 % d'ici à 2030. En même temps, ce Gouvernement vient cette semaine de renoncer à inscrire la préservation de l'environnement dans la Constitution et à la faire adopter par référendum. Encore une énième promesse non tenue, preuve de l'inaction climatique en marche de ce Gouvernement.

Cinq ans après l'Accord de Paris, derrière les belles promesses de "Make our planet great again", quelles leçons devons-nous encore tirer en tant que collectivité ? Vous le savez, 50 à 70 % des leviers d'action dépendent des villes et se trouvent au niveau local. Et le "R.A.C.-F." nous rappelle d'ailleurs, à juste titre, que les villes françaises sont responsables de 67 % des émissions de gaz à effet de serre nationales.

Paris doit donc être en tête de la course pour limiter ces émissions, et je connais et je mesure l'engagement de notre Ville et de votre action, Dan LERT, notamment pour développer les énergies renouvelables sur le territoire parisien avec le nouveau dispositif "Energiculture". Paris est d'ailleurs notamment, rappelons-le, la première ville du classement du "R.A.C.-F." des 12 plus grosses agglomérations françaises pour ses efforts dans la lutte contre la pollution de l'air, contre le trafic routier.

Je voudrais donc conclure en reprenant les mots de Zoé LAVOCAT du Réseau Action Climat, qui rappelle que les collectivités territoriales sont des acteurs clés de la transition, à la fois dans la planification et l'opérationnel, car les élus locaux peuvent agir pour, premièrement, mettre en œuvre des objectifs de transition et, deuxièmement, rehausser l'ambition.

Il est donc temps d'innover, d'agir et de relever les défis, car nous n'avons pas le temps d'attendre la fin du mandat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Chloé SAGASPE.

La parole est à Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Chloé SAGASPE, merci pour cette intervention.

Je vous rejoins pleinement, évidemment, sur ce rappel de l'urgence climatique et sur notre responsabilité en tant que collectivité territoriale. J'aurai également l'occasion de revenir plus spécifiquement sur l'action de la Ville pour adapter notre Capitale aux vagues de chaleur, en réponse au vœu du groupe Ecologiste sur cette question.

En tant qu'adjoint au Plan Climat, je souhaite en profiter pour rappeler une fois encore ses objectifs. S'il nous engage sur la voie de la neutralité carbone et du 100 % énergies renouvelables en 2050, il ne faut pas perdre de vue les objectifs à 2030. Car 2030, c'est demain et la marche est haute.

D'ici 9 ans, nous devons avoir réduit nos émissions intra-muros de 50 % par rapport à 2004, réduit l'empreinte carbone du territoire de 40 %, fait baisser nos consommations énergétiques de 35 %. Nous devons consommer 45 % d'énergies renouvelables dans notre consommation, dont 10 % produites localement. Nous devons avoir définitivement abandonné les carburants fossiles et le fuel domestique et nous devons atteindre les recommandations de l'O.M.S. pour la qualité de l'air.

Derrière ces chiffres, il y a une réalité : atteindre ces premiers objectifs en 2030 constitue une étape absolument indispensable pour espérer garantir à nos enfants des conditions de vie pour le moins vivables. L'actualité nous laisse entrevoir à quoi pourraient ressembler nos lendemains si nous n'agissons pas à la hauteur des enjeux auxquels nous faisons face. Les témoignages des habitants de Portland ou de Seattle aux Etats-Unis, de Lytton au Canada ou de Moscou en Russie sont autant de violentes piqûres de rappel. La liste est longue, ma collègue Chloé SAGASPE l'a rappelé. Aujourd'hui, ces témoignages nous viennent d'ailleurs, demain ils pourront venir des Parisiennes et des Parisiens.

Cette réalité, elle nous est sans cesse rappelée par les associations et notamment par le Réseau Action Climat qui nous enjoint sans relâche à aller plus loin et à aller plus vite, parce que c'est vital, et, en cela, leur rôle d'information et de plaidoyer est essentiel. C'est ce qu'ils font par exemple dans le cadre de la loi climat. Nous les avons reçus il y a quelque temps et nous partageons en tout point leurs plaidoyers sur ce projet de loi. J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer dans cet hémicycle lors du débat parlementaire, mon diagnostic et celui de la Ville n'ont pas changé après l'examen par le Sénat. 150 citoyennes et citoyens ont fait un travail remarquable pendant 8 mois pour aboutir à 149 propositions qui, elles, sont à la hauteur des enjeux. Le "R.A.C.-F." a décrypté en détail ces propositions et la manière dont elles ont été reprises ou non reprises par le Gouvernement dans ses différents projets de loi.

Au-delà de cette action de plaidoyer, le "R.A.C.-F." participe aussi à la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens, à la lutte contre le changement climatique. C'est l'objectif de leur exposition pédagogique sur les changements climatiques organisée cette année dans le but d'encourager le public à agir pour réduire son impact sur le climat. Nous les avons également sollicités dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat en 2018 et nous les solliciterons encore pour la révision qui commencera l'année prochaine.

Enfin, le "R.A.C.-F." est un producteur de contenus et de documents pédagogiques qui seront particulièrement utiles dans la perspective de l'Académie du climat qui ouvrira ces portes en septembre. Le "R.A.C.-F." est donc un acteur essentiel du territoire dans la lutte contre le changement climatique, et c'est donc notre rôle de le soutenir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 61).

2021 SG 39 - Accélération de la transition écologique à Paris. - Communication sur la création d'Énergies de Paris et de la Coopérative carbone.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 39 : accélération de la transition écologique à Paris, communication sur la création d'Énergies de Paris et de la Coopérative Carbone.

Il y a 4 inscrits. Bon, si vous pouvez nous permettre d'aller déjeuner à 13 heures, ce serait parfait.

La parole est tout d'abord à Raphaëlle PRIMET. Mais si vous avez cinq minutes d'intervention prévues...

Mme Raphaëlle PRIMET. - Eh oui, parce que c'est quand même un sujet assez important.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, je n'en doute pas.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je ne vais pas répéter toutes les situations qu'a énumérées Mme SAGASPE et qui ne cessent de nous rappeler, s'il en était besoin, l'urgence d'une action publique d'envergure pour agir sur le changement climatique. Il convient d'agir à la racine du mal et de revoir complètement le mode de production et de consommation, car c'est bien le capitalisme et sa recherche du profit à court terme qui nous entraînent dans cette spirale infernale qui épuise la terre et qui épuise l'humain.

Les aménagements à la marge, les petits arrangements seront insuffisants. Nous avons besoin d'investissements massifs correspondant à une planification écologique de long terme.

Avec cette communication, vous abordez la question énergétique sur le territoire parisien. Nous voyons d'un bon œil tout ce qui permettra d'amplifier le travail sur les réseaux de chaleur et de froid urbain. Le réseau de la C.P.C.U. doit être étendu et aller au-delà de Paris pour un développement métropolitain. Nous devons également développer le réseau de froid urbain, qui permet d'avoir une politique ambitieuse sur la question ô combien importante du confort d'été. Il faut développer ce réseau dans une réelle logique de service public pour le penser non comme un service commercial desservant seulement les acteurs privés qui en auraient les moyens, mais comme un outil au service de l'intérêt général. Le réseau de froid doit s'étendre dans les services publics, à commencer par les E.H.P.A.D. et les établissements scolaires. Pour une parfaite efficacité, le développement de ces réseaux devra s'accompagner d'un investissement massif pour permettre la rénovation thermique des bâtiments et des logements. Cette révolution énergétique ne pourra voir le jour qu'à condition d'y maintenir de hautes exigences sur les emplois et la formation.

A ce titre, la création d'Energies Paris pose de nombreuses questions. Cette nouvelle structure vise à territorialiser la politique énergétique. Ce qui peut éventuellement s'entendre pour les réseaux de froid ou de chaleur, là où le service public peut être étendu localement, n'est pas valable pour l'électricité. Le service public de l'électricité existe déjà sur le plan national, et il est inopportun de chercher à le concurrencer par des régies locales qui auront par définition besoin du service public national. Multiplier les opérateurs et les modes de production revient à détricoter le service public national et à se priver d'un outil industriel lourd avec un pilotage et des investissements de long terme nécessaires à la planification écologique.

Les pistes avec Energies Paris pour territorialiser la production de l'électricité sont pour nous de fausses bonnes idées. Nous récusons tout ce qui conduit à mettre en concurrence l'électricité comme l'a fait le Gouvernement MACRON en ouvrant aux opérateurs privés les concessions des barrages hydrauliques ou avec le projet de démantèlement de l'opérateur national par le projet Hercule. Cela va complètement à rebours des objectifs environnementaux de notre temps. L'énergie est un bien commun qui doit être produit, géré, distribué et administré par le service public national, avec des personnels qualifiés et sous statut, afin de garantir l'intérêt général. La création d'Energies Paris doit donc bien se garder de territorialiser la production d'électricité, au risque d'être contre-productive et de travailler à l'encontre des objectifs qu'elle se fixe.

Notre crainte est grande sur ce point, d'autant qu'on ne connaît pas, dans la communication, les statuts de cette entité dont la forme juridique n'est pas définie. Société d'économie mixte, établissement public local, régie, autant de questions sans réponse qui nous empêchent d'appréhender son rôle réel à terme et qui ne sont pas de nature à nous rassurer.

J'ajoute que vouloir isoler Paris énergétiquement, c'est risquer d'acter la fin de la péréquation tarifaire et de l'égalité territoriale, qui sont pourtant l'essence du service public et la condition d'une action aussi vertueuse socialement qu'écologiquement, en garantissant la conjugaison des objectifs sociaux et environnementaux chers à notre majorité.

Je termine avec la Coopérative Carbone, qui est aussi, à mon sens, encore une fois une fausse solution. Le rôle de la coopérative serait de favoriser l'émergence et le financement de projets à haute valeur environnementale. C'est intéressant, mais vous prenez exemple sur le modèle de La Rochelle, et lorsqu'on regarde les projets soutenus, on se rend compte qu'ils produiront une goutte d'eau dans l'océan des besoins énergétiques des Parisiens. Ce que vous décrivez comme des incitations au changement de comportement pour les opérateurs économiques n'est rien d'autre qu'une porte de sortie à ceux qui veulent continuer de polluer en inscrivant le carbone dans un marché. De plus, cette compensation se fait souvent à très bas coût, 3 dollars la tonne de CO₂. Vous en conviendrez, dans ce cas-là, il ne coûte pas cher de se racheter une conscience. Or, la réelle question qui se pose désormais, c'est le coût social du carbone, et celui-ci, je vous assure, est faramineux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous pouvons nous réjouir de débattre enfin de ce sujet majeur au sein de notre Conseil. Néanmoins, à la lecture de cette communication sur la création

d'Energies de Paris, je reste perplexe. Eh oui. En effet, votre majorité, qui se targue d'être à la pointe des sujets environnementaux, ne fait que reprendre ce qui existe déjà depuis très longtemps, notamment au sein de certains syndicats d'énergie francilienne d'ailleurs regroupés au sein du Pôle Energie Ile-de-France, dont il n'est malheureusement aucunement question dans cette communication.

Comme trop souvent, la Ville de Paris va faire dans son coin, alors que sur ces sujets, ce sont les synergies et les partenariats qui ont fait leurs preuves.

Par ailleurs, vous affichez des objectifs et des ambitions totalement irréalistes. Comment dire qu'une ville comme Paris pourra afficher une production d'énergies renouvelables de 100 % alors qu'à ce jour, plus de 95 % de l'énergie consommée en Ile-de-France est importée et provient principalement d'une énergie qui n'est pas renouvelable, comme vous le savez très bien ?

Alors, que proposez-vous comme énergies renouvelables à Paris ? L'énergie solaire ? Il sera impossible de construire un grand parc solaire dans la ville ; cela, vous en convenez. Alors "quid" des panneaux solaires sur les toits de notre belle ville ? Non seulement la plupart des toits parisiens sont classés, mais quand on parle de panneaux solaires sur un immeuble existant, on ne parle plus d'énergie, on parle de structure du bâti, on parle construction. Dans ces conditions, il est donc illusoire et utopique de considérer pouvoir équiper l'ensemble des toits de Paris de panneaux solaires.

En gros, cette communication porte bien son nom, c'est de la pure communication. Le seul intérêt de la création d'Energies de Paris, et, sur ce point, je n'émettrai pas de critique, j'y suis favorable, c'est que cette structure permettra à la Ville de s'engager dans des projets de production d'énergies renouvelables en Ile-de-France et même sur le territoire national. Mais là encore, je le répète, vous êtes en retard, d'autres structures publiques franciliennes le font déjà.

J'aurais donc souhaité que cette communication soit un peu plus explicite sur le sujet des synergies et des partenariats que vous envisagez.

Par ailleurs, je ne sais pas si c'est un oubli volontaire, mais cette communication n'évoque aucunement la question des réseaux de chaleur et de froid de la Ville. Pourtant, n'en déplaise à vos amis écologistes, le réseau de chaleur C.P.C.U., alimenté par les usines d'incinération du SYCTOM, dont la Ville est une partie prenante importante, chauffe chaque année plus de 300.000 personnes. Il me semble que c'est un axe de développement indispensable pour produire de l'énergie localement et qui permettrait de réduire les consommations de gaz qui, pour le coup, est une énergie particulièrement carbonée et importée.

Enfin, la meilleure façon de produire moins d'énergie, c'est évidemment de réduire sa consommation et notamment celle des bâtiments publics de la Ville ou de son parc social. Sur ces sujets, là encore, cette communication fait du neuf avec du vieux. Vous faites figurer en bonne place les certificats d'économie d'énergie comme s'il s'agissait d'une nouveauté. Pourtant, le système des certificats d'économie d'énergie, qui permet de faire financer des travaux de rénovation énergétique, existe déjà depuis plus de 10 ans.

J'en terminerai par là, tous ces sujets de transition énergétique sont des enjeux majeurs pour notre Ville, mais la réponse que vous apportez dans cette communication aurait mérité davantage d'innovation. Les questions énergétiques doivent être appréhendées comme un tout et, à ce titre, avec des partenaires, notamment publics et institutionnels, qui ont déjà prouvé leur efficacité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BALDINI.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Débat intéressant où l'on voit que le passage de la théorie aux actes est difficile. Pour vous traduire un peu, étant entendu que tout le monde est d'accord avec les objectifs de l'accord du climat de Paris, il faut passer d'une consommation d'électricité de 40 térawattheures en 2004 à une consommation de 30 térawattheures en 2015, et il y a 3 scénarios pour 2050 qui sont 21, 25,6 et 29 térawattheures. Et cela ne va pas se faire tout seul par le marché.

Alors, bien sûr, tout le monde est d'accord, l'énergie est un bien commun au même titre que l'eau est un bien commun, se nourrir, se déplacer, s'éclairer, se chauffer, se connecter, travailler. Que l'on parle d'électricité, de gaz, de pétrole, de chaleur ou de froid, l'énergie est absolument centrale dans nos vies. A Paris, l'énergie est un enjeu d'autant plus crucial que la densité de personnes et, par conséquent, le besoin d'infrastructures robustes pour les fournir en énergie est important, et, bien sûr, il ne se limite pas à Paris, il va bien au-delà de Paris. D'ailleurs, il faut savoir que seule 7 % de l'électricité consommée en Ile-de-France y est produite, et que, par conséquent, 93 % de cette électricité est produite hors de l'Ile-de-France.

Par ailleurs, l'urgence climatique que nous vivons nous impose de repenser notre façon de produire et de consommer de l'énergie à Paris, d'en faire l'économie, de la transformer pour la décarboner ainsi que d'en réduire les

pertes. Cela doit être le cœur de nos priorités afin d'atteindre les ambitions que nous nous sommes fixées dans le cadre des accords de Paris et de notre Plan Climat.

On m'a confié une mission pour contribuer à la préfiguration du nouvel opérateur pour la Ville de Paris, Energies de Paris, chargé de centraliser le pilotage et la gestion de l'énergie sur notre territoire, complémentaire à la Coopérative Carbone, et j'espère que je vais pouvoir un peu vous rassurer par rapport à mes deux prédécesseurs. Je ne suis qu'à la première phase de ce travail. J'ai commencé à rencontrer plusieurs acteurs, les principaux acteurs de gestion de l'énergie dans les différents services d'administration de la Ville, les partenaires privés des secteurs des différents réseaux de transport d'énergie, ainsi que les partenaires publics au sein desquels la Ville de Paris est déjà partie prenante, notamment Ile-de-France Energies, qui font partie, bien sûr, de cet écosystème. J'en suis à mes premières recommandations et il faut que je valide les hypothèses et que je revienne sur les acteurs que j'ai déjà rencontrés.

Quels sont ces premiers constats ?

D'abord, la multiplicité des acteurs en jeu, tant privés que publics ou parapublics, constitue un obstacle majeur à un pilotage centralisé. La création d'un opérateur Energies de Paris, dont une mission serait la coordination des acteurs en présence, semble fondamentale.

Ensuite, deuxième constat, nous sommes en retard sur les objectifs que je vous ai rappelés tout à l'heure. Il faut savoir que l'énergie est la première source d'émission de gaz à effet de serre à Paris. La transition énergétique à Paris doit donc s'accélérer significativement et, à cette occasion, la question de la production d'énergies renouvelables relocalisée sur notre territoire ou gérée par notre collectivité doit être une mission confiée à un opérateur centralisé tel qu'Energies de Paris.

Concernant la structure juridique de cet opérateur, après avoir auditionné d'autres collectivités très avancées sur la question du pilotage public de l'énergie, j'ai abouti à la conclusion que les contraintes qui pèsent sur les villes rendent impossible la production d'énergie hors de leur territoire. Il me paraît ainsi essentiel qu'Energies de Paris demeure une structure indépendante de la Ville, afin de devenir moteur de production d'énergies renouvelables pour Paris, comme c'est le cas pour l'eau avec Eau de Paris.

En fait, par rapport à cela, il y a 3 phases pour que ce soit efficace.

D'abord, c'est, bien sûr, de ne pas produire, parce que cela prend du temps, mais la première phase, c'est de garantir un groupement d'achat qui permet d'offrir une offre d'énergies vertes à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens en partant déjà de l'expérience des services publics de la Ville.

La deuxième étape qui est intermédiaire par rapport à la troisième étape que je vais développer après, c'est d'assurer des partenariats, des contrats d'énergie, une sorte d'A.M.A.P. de l'énergie. Cela veut dire qu'on assure l'origine de l'énergie et que ce qu'on fait pour l'agriculture paysanne, on le fait aussi sur l'énergie. On fait des partenariats avec d'autres acteurs, et, bien sûr, ce n'est pas de la concurrence.

Et la troisième étape, qui prendra plus de temps, c'est aussi d'être un acteur direct de la production d'énergie. Bien sûr, il y a des potentiels à Paris, sur le solaire, sur la géothermie, sur la récupération de ce qu'on appelle l'énergie grise. Il y a de nombreux potentiels.

Par ailleurs, cette structure doit être hybride. Elle doit rester indépendante de Paris mais elle doit s'affranchir des impératifs que connaissent les entreprises privées, notamment l'exigence de rentabilité qui est incompatible avec une vision stratégique de long terme. A l'instar d'Eau de Paris, Energies de Paris doit être un acteur parapublic qui maximisera la qualité de ses investissements plutôt que le volume de vente de production.

Le temps passe vite... Il peut donc, bien entendu, y avoir des acteurs privés à travers des D.S.P.

Autre recommandation, il me paraît important de mettre en avant la nécessité d'un schéma directeur multi-énergies à l'échelle de Paris. Nous ne devons plus raisonner en silo ; l'objectif, désormais, est d'avoir une vision systémique et stratégique des besoins en énergie, de production et des niveaux de consommation. N'oublions pas que l'objectif est une réduction du volume total d'énergie et que, pour cela, il faut utiliser une énergie pour produire une autre énergie, sauf quand le taux de retour énergétique, c'est-à-dire le rapport entre l'énergie utilisable et l'énergie dépensée, est meilleur. Ainsi, en ce sens, les réseaux de chaleur sont très importants et je suis d'accord avec Mme BALDINI sur ce point-là.

Je vais aller rapidement sur ma conclusion. On pourra revenir, de toute façon, sur ce sujet. Ainsi, il y a d'autres éléments qui ne sont pas dans la communication et qui me paraissent importants. C'est d'avoir aussi un service public de la donnée énergétique, de façon à pouvoir optimiser les consommations et les productions...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Et, dernier élément, une mission de veille scientifique, et pourquoi pas un incubateur sur ces sujets énergétiques. Et j'ai fait cela en cinq minutes...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, c'est parfaitement clair.

La parole est à Dan LERT, pour répondre aux intervenantes et intervenant.

M. Dan LERT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie pour vos interventions et je me réjouis que cette communication nous donne l'occasion de faire un point d'étape sur ces deux outils que nous souhaitons créer pour accélérer la transition énergétique et écologique à Paris.

Je dirai simplement que pour atteindre les objectifs ambitieux du Plan Climat dès 2030, nous devons agir vite et prendre les bonnes décisions sans attendre. Déjà, à ce stade, il y a près de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation territoriale d'énergie, et 45 % sont attendus en 2030. Le réseau de froid, que vous avez évoqué dans vos interventions, est fourni à 100 % par de l'électricité renouvelable, et, dans le nouveau contrat de froid que nous avons à échéance 2022, nous déploierons évidemment ce réseau, en particulier en direction des établissements de santé ou des hôpitaux à Paris.

L'accélération dont j'ai parlé passe par la création d'outils qui permettront de démultiplier les capacités d'action de la Ville en faveur de la transition.

Je voudrais d'abord parler d'Energies de Paris. Depuis plusieurs mois, nous nous employons à étudier ce qui se fait ailleurs sur d'autres territoires, à définir et préciser les champs d'intervention de cette future structure, à envisager les formes juridiques les plus pertinentes pour ce futur opérateur. Nous travaillons en lien étroit avec Jérôme GLEIZES, à qui la Maire de Paris a confié une mission spécifique sur ce nouvel outil. Les recommandations de son pré-rapport qu'il vient d'évoquer nous ont particulièrement éclairés et je tiens à l'en remercier ici. Il a notamment rencontré les acteurs franciliens de cet écosystème que vous avez évoqués dans votre intervention, Madame BALDINI.

A ce stade, nous avons la conviction qu'un changement d'échelle est indispensable dans 3 domaines pour "booster" la transition écologique.

Ainsi, le futur opérateur s'attachera à soutenir et développer les énergies renouvelables à travers des partenariats territoriaux, des investissements publics locaux ou participatifs, ou encore par le développement d'énergies renouvelables en circuit court, à favoriser une offre locale d'électricité renouvelable abordable via un dispositif d'achats groupés d'énergie sous le pilotage d'Energies de Paris, à soutenir la rénovation énergétique du bâti - c'est un véritable défi, la sobriété énergétique - avec, pourquoi pas, de nouveaux outils et leviers de financement qui manquent aujourd'hui, comme les mécanismes de tiers financement, et sans se substituer aux différents acteurs existants dans ce domaine.

En ce qui concerne la forme juridique, que vous avez questionnée, elle dépendra évidemment du périmètre d'intervention définitif que nous arrêterons. Notre objectif est de construire un instrument agile, adapté aux besoins du territoire et capable d'évoluer dans le temps.

Nos travaux sur Energies de Paris seront enrichis de nos débats d'aujourd'hui et vont se poursuivre. Nous prévoyons la création de cette structure au premier semestre 2022.

Quelques mots, maintenant, sur la Coopérative Carbone. Le projet de Coopérative Carbone est issu du Plan Climat que nous avons adopté à l'unanimité en 2018, qui prévoit que les émissions résiduelles, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être annulées, seront compensées à travers la mise en place d'un dispositif local. Aujourd'hui, la plupart des acteurs qui compensent leurs émissions le font à travers des plateformes qui financent des projets de séquestration carbone à l'international à un coût très bas et dans des conditions peu satisfaisantes. Avec un dispositif local, nous souhaitons faire en sorte que la compensation carbone soit mieux régulée et que les financements générés puissent profiter au territoire parisien et grand parisien.

Nous nous appuyons effectivement sur l'expérience de coopérative carbone locale déployée par la ville de La Rochelle, avec laquelle nous travaillons étroitement.

La coopérative carbone, concrètement, c'est une plateforme de financement avec, d'un côté, des porteurs de projet de transition écologique du territoire parisien métropolitain, voire au-delà, qui cherchent des financements, et, de l'autre, de potentiels financeurs qui souhaitent compenser leurs émissions, qui pourront être des entreprises, des organisateurs de grands événements, des institutions, des citoyens.

Nous travaillons en parallèle sur le développement d'un label local pour faire en sorte que ces financements puissent être fléchés vers des projets qui contribuent globalement à la transition écologique sur le territoire, avec des co-bénéfices, par exemple, en matière de qualité de l'air, de développement de la biodiversité, etc. Tout au long du projet, la Ville restera très vigilante pour éviter le "greenwashing".

Conformément au triptyque "éviter, réduire, compenser", j'ai souhaité que les entreprises qui veulent compenser ou financer des projets prouvent qu'elles sont engagées dans une réduction significative de leurs émissions de gaz à effet de serre. La compensation doit rester le dernier recours pour les émissions résiduelles non compressibles. La Coopérative s'assurera des moyens mis en place par les entreprises pour réduire leurs propres émissions avant de recourir à la compensation.

Le projet est mené conjointement avec la Métropole du Grand Paris, qui aura la même place que la Ville au sein de la Coopérative.

Nous envisageons la création de la Coopérative Carbone...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure...

M. Dan LERT, adjoint. - ... d'ici la fin de l'année pour pouvoir intégrer les observations du Conseil de Paris lors de ces débats.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 39).

Je suspends la séance, qui reprendra à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Nicolas NORDMAN, adjoint).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous poursuivons nos travaux.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux dispositifs de rafraîchissement de la Ville en période estivale.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner un vœu non rattaché, le vœu n° 98, relatif aux dispositions de rafraîchissement de la Ville en période estivale.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, 49,6 degrés au Canada, 48 degrés en Sibérie, nous avons été nombreux et nombreuses ici même à marteler cette inquiétante actualité. Les effets du dérèglement climatique se font sentir de plus en plus concrètement et violemment et je m'en voudrais de ne pas rappeler que ce sont d'abord les populations les plus démunies qui en subissent les premières conséquences.

A Paris, les étés sont de plus en plus chauds. Or, la configuration de notre ville dense et minérale favorise le phénomène d'îlots de chaleur rendant ces fortes températures encore moins supportables.

Oui, nous savons que notre ville manque d'espaces verts alors qu'ils sont reconnus comme étant un dispositif de rafraîchissement urbain.

Les collectivités ont le devoir d'accélérer le travail d'adaptation de nos villes aux effets du dérèglement climatique, car il y a urgence.

Il nous faut développer davantage les îlots de fraîcheur et réduire les activités polluantes qui contribuent à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre. Mais je rappelle qu'il existe aussi des dispositifs beaucoup plus simples, qui peuvent aider les citoyens à mieux appréhender les fortes températures. C'est ainsi que les écologistes avaient obtenu l'ouverture nocturne des parcs et jardins parisiens en période estivale.

Nous déposons donc un vœu pour demander à la Ville de Paris d'accélérer l'implantation de certains de ces dispositifs, comme l'installation de nouveaux brumisateurs ainsi que d'ombrières au-dessus des assises des parcs, jardins, places, ou encore au-dessus des aires de jeux pour les enfants.

Le développement d'alternatives à la climatisation, au déclenchement du niveau 3 du Plan canicule, que la Ville étudie la possibilité d'ouvrir les piscines municipales en nocturne, ainsi que d'adapter l'équipement, les rythmes de travail des agents de la Ville ainsi que leurs tenues, car nous pouvons tous constater ensemble, par exemple, la tenue de nos huissiers du Conseil de Paris qui n'est pas adaptée aux fortes températures.

Oui, il y a urgence, alors accélérons le déploiement des dispositifs qui permettront aux Parisiennes et aux Parisiens de mieux affronter les fortes chaleurs estivales.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Je donne la parole à Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Présidente, pour votre intervention. Il n'y a pas un mois, pas une semaine, pas un jour sans que le changement climatique ne se manifeste de manière fracassante. Les vagues de chaleur inédites par exemple au Canada en attestent.

La semaine dernière, le climatologue Jean JOUZEL nous confiait, dans le cadre d'une réunion de scientifiques franciliens, son inquiétude sur la probabilité qu'une vague de chaleur de 50 degrés touche Paris dans un futur proche. Nous observons en effet depuis quelques années une multiplication des périodes caniculaires. Nous avons déjà enregistré, comme cela a été dit, 42,6 degrés à Paris en juillet 2019. Il y a véritablement urgence d'adapter Paris aux effets déjà visibles du dérèglement climatique pour que nous soyons prêts chaque été aux températures extrêmes à venir.

Nous avons déjà commencé ce travail d'adaptation de Paris avec l'ouverture des parcs et jardins en période caniculaire ; plus de 1.000 îlots de fraîcheur recensés en journée et 220 la nuit ; la baignade publique au bassin de la Villette ; 1.200 fontaines à boire et 34 fontaines "brumisantes" déployées pour cet été.

Nous travaillons également sur un plan de rafraîchissement de notre ville avec dans l'espace public un travail réalisé pour identifier les zones particulièrement exposées au soleil, où il est techniquement impossible d'y planter des arbres sur lesquels nous pourrions installer des ombrières. Nous développerons les fontaines "brumisantes" en lien avec "Eau de Paris".

Vous avez raison, il y a un vrai risque que les Parisiennes et Parisiens s'équipent de plus en plus de climatiseurs individuels. Ces dispositifs sont non seulement très énergivores, mais ils réchauffent l'air extérieur rendant la chaleur encore moins supportable.

Pour faire face à cette situation, nous étudions la mise en place d'un plan volets à l'échelle parisienne, car la pose de protections solaires est très efficace pour rafraîchir les logements et améliorer le confort d'été. Nous travaillerons également à l'émergence d'alternatives à la climatisation individuelle en nous appuyant sur le réseau de froid de la Ville, véritable atout face au changement climatique mais aussi sur le développement de solutions de rafraîchissement "low-tech".

L'ouverture des piscines en nocturne est l'une des mesures prévues par la stratégie d'adaptation aux changements climatiques. 8 piscines ont déjà des horaires nocturnes allant jusqu'à 22 heures, voire parfois 22 heures 30...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Dan LERT, adjoint. - ... l'extension de cette mesure en tenant compte des enjeux de ressources humaines que cela implique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

M. Dan LERT, adjoint. - Depuis 2004, la Ville de Paris met en place une organisation spécifique pour protéger ses agents des canicules en adaptant les rythmes de travail ainsi que les tenues vestimentaires. Nous évaluerons les protocoles l'année prochaine.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis favorable à votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 261).

2021 DEVE 45 - Adoption de la Charte en faveur du bien-être animal à Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 45 et des amendements n^{os} 143, 147 et 155. Adoption de la charte en faveur du bien-être animal à Paris.

Je donne la parole d'abord à Mme Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Dans le préambule de la charte en faveur du bien-être animal à Paris nous pouvons lire : "ces dernières années, le regard de notre société a évolué sur les animaux. Les citoyens sont de plus en plus sensibles à l'enjeu du bien-être animal". Il suffit de regarder le nombre d'inscrits à ce même projet de délibération pour se rendre compte que les animaux sont devenus un sujet politique. Nous sommes en effet 10 inscrits. Les droits français et européens ont suivi cette évolution tant et si bien que le bien-être animal s'est imposé comme une notion clef de la protection animale. En 2012, l'animal s'est vu reconnaître le caractère sensible au niveau européen.

L'article 13 du traité sur le fondement de l'Union européenne fixe le bien-être animal comme l'un des objets types dont les Etats-membres doivent tenir compte pour la mise en œuvre de la politique communautaire. Je cite notre charte.

Je souhaite saluer et remercier toutes les associations qui, au niveau européen et français, ont participé à cette avancée sociétale. Ces associations qui depuis plus de 30 ans se mobilisent pour sensibiliser, informer, dénoncer. Je pense aussi particulièrement aux lanceurs d'alerte. Ces personnes courageuses qui vont chercher des images, des témoignages pour dénoncer la maltraitance partout où elle se trouve. Merci.

Avec mon groupe, nous avons décidé de participer à l'écriture de cette charte. Pourquoi ? En quoi cette charte parisienne est-elle une avancée ? Car elle vise à assurer et garantir le bien-être des animaux sur le territoire et notamment dans les activités s'y déroulant.

Les contrats administratifs liés à l'occupation du domaine public sont concernés par cette charte, à savoir les concessions, les conventions, autorisations d'occupation temporaire du domaine public. Nous parlons donc ici de toutes les activités extérieures comme les cirques, les foires, les manèges, poneys clubs, les expositions, spectacles, exhibitions, fermes urbaines ou autres. Cela concerne tous les partenaires associatifs, culturels ou économiques. Ces contrats délivrés par la Ville de Paris pour des activités impliquant la présence d'animaux devront inclure cette charte signée par les occupants.

Lors de l'événement ou de l'activité, des visites inopinées pourront être faites par les services de la Ville de Paris et entraîner une suspension, voire une annulation de l'autorisation d'exercer.

Pour que cette charte soit une réelle avancée et vraiment efficace, il faut qu'elle soit réellement appliquée, que les activités soient contrôlées de manière inopinée et fréquente. Ainsi, nous proposons que la Police municipale de Paris crée en son sein une brigade dédiée à la condition animale. Une brigade capable de contrôler, d'alerter et de sanctionner.

Les associations de la protection animale pourront, elles aussi, grâce à cette charte, dénoncer les manquements et faire des alertes à nos services.

Bien sûr, cette charte est une avancée, mais elle n'est pas une fin en soi puisqu'elle autorise toujours l'exploitation des animaux, et nous ne pouvons pas nous en réjouir. Rappelons que la Ville de Paris se doit d'être exemplaire sur la condition animale. Rappelons que les animaux ne sont pas des jouets, les animaux ne sont pas des objets. Les animaux sont des êtres sensibles, intelligents, conscients et ayant une individualité qui leur est propre.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous et c'est bien noté sur l'utilisation de la future Police municipale.

Madame Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, il y a aussi la Police municipale.

La présence d'animaux lors d'événements ou d'activités culturelles, sociales et économiques nécessite de mettre en place des mesures particulières pour satisfaire leur bien-être. Cette charte, dans un premier temps, sera soumise aux professionnels qui organisent des événements ou activités avec des animaux comme les cirques, les fermes urbaines, les balades à poney dans les espaces verts ou les expositions-ventes d'animaux.

Cette charte énumère les actions et attitudes à adopter pour respecter le bien-être animal tel que défini en février 2018 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation et de l'environnement. Voici cette définition : "le bien-être animal, c'est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux ainsi que ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal".

Nous espérons que le contenu de la charte sera progressivement décliné dans les marchés publics et délégations de services publics de la Ville. Nous espérons, bien sûr, que cette charte soit également déclinée pour tous les animaux domestiques parisiens et qu'elle serve de guide et préside aux aménagements destinés aux animaux comme entre autres les caniparcs.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous connaissez le profond attachement que portent les élus de notre groupe aux questions environnementales et animales. C'est pourquoi nous nous félicitons aujourd'hui de la rédaction de cette charte en faveur du bien-être animal que nous voterons bien entendu.

Nous le savons désormais, le bien-être animal est une question sensible et prioritaire pour de nombreux citoyens. Près de 70 % des Français estiment que les politiques publiques ne défendent pas suffisamment les animaux. Ce chiffre traduit une forte attente de la part de nos concitoyens en matière de protection animale. Aujourd'hui, plus rien ni personne ne justifie l'indifférence qui a longtemps persisté en France.

Cette charte est donc la bienvenue en matière de réglementation concernant l'accueil des animaux dans les lieux gérés par la Ville de Paris. Malgré cela, nous regrettons que si cette charte est nécessaire, elle ne suffit malheureusement pas. Nous appelons depuis plusieurs Conseils à afficher une position claire et ambitieuse pour faire de Paris une ville réellement sensible au bien-être animal. C'est pourquoi nous soutenons et continuerons de soutenir l'interdiction pure et simple des salons animaliers dans les lieux dont la Ville est propriétaire ou gestionnaire.

Chaque année, la Ville de Paris accueille des événements tels que le salon "Paris animal show" dont la dernière édition a réuni à elle seule près de 3.000 animaux, et 35.000 visiteurs en 2 jours.

De la même façon, nous souhaitons que les affichages qui mettent en avant des animaux pour pousser le public à l'achat d'un animal de compagnie de façon compulsive soient interdits dans l'espace public.

En dehors de toute considération financière, car ces salons rapportent de l'argent à la Ville de Paris, nous devons clairement accélérer sur le sujet. Notre groupe est force de proposition. En premier lieu, interdire les expositions d'animaux dans les lieux dont la Ville est gestionnaire, puis soutenir encore et plus fortement les associations protectrices et accueillant les animaux abandonnés. Des dispositifs existent notamment lorsque les personnes se trouvent en difficulté et ne peuvent plus gérer leur animal de compagnie. Il faut plus de lieux, plus de moyens.

Il est également nécessaire de protéger les lieux d'habitation des animaux dans la Capitale dans les bois de Vincennes, de Boulogne, dans les parcs et sur les tours de Notre-Dame comme nous l'évoquerons tout à l'heure. Il est nécessaire de mettre en place des numéros d'urgence et de faire entrer les animaux dans les murs des E.H.P.A.D. et des centres de loisirs pour faciliter une meilleure connexion entre l'homme et l'animal et permettre dès le plus jeune âge d'acquérir les bons réflexes et la bonne attitude.

Enfin, nous plaignons pour que des campagnes de vétérinaires gratuites ou à faibles coûts soient offertes aux personnes en grande difficulté économique.

Les idées sont nombreuses, nous les reprendrons dans nos arrondissements, car les besoins sont réels.

Je profite du débat qui a lieu aujourd'hui pour faire part d'une initiative que nous avons menée dans le 9e arrondissement avec la maire Delphine BÜRKL, pour la mise en place d'un programme "J'ai un animal seul chez moi". Cette carte pour aider les personnes malades, hospitalisées, en difficulté, permet la prise en charge de l'animal. Elle permet d'éviter aussi que l'animal reste seul pendant plusieurs jours à la maison.

Nous espérons, au-delà des clivages politiques, que cette initiative que je porte avec mon collègue retrouve un intérêt sur l'ensemble de ces bancs. Monsieur NORDMAN, je me permets de vous la transmettre pour que vous puissiez la transmettre à Anne HIDALGO, qui n'est pas présente pendant ce débat.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je n'y manquerai pas.

La parole est à René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous étions quelques-uns à participer, sous l'égide de Pénélope KOMITÉS, à la Mission Animaux en 2018. Nous nous retrouvons cet après-midi, ce n'est pas étonnant que nous soyons nombreux à participer à ce débat.

Tous les groupes y étaient représentés, comme le groupe UDI-MODEM auquel j'appartenais alors. Des conclusions et des recommandations ont été élaborées, qui n'ont pas reçu beaucoup d'applications depuis lors ni à la fin de la mandature précédente ni au début de celle-ci.

Ce projet de délibération vient, à cet effet, très tard, par rapport aux ambitions de la Mission. La stratégie "Animal en ville" adoptée en 2018 après de larges et longues consultations était un travail bien plus important et fourni que cette charte. Il devrait même lui servir de base. Une telle charte aurait mérité un vrai débat. C'est d'ailleurs ce qu'a promis Christophe NAJDOVSKI, car les questions touchant le bien-être animal traduisent un éventuel manque de cohésion de votre majorité. Elles sont clivantes, une vraie ligne de rupture au sein même de chaque groupe politique, je n'en disconviens pas. C'est ce que manifestent les 32 vœux présentés depuis l'adoption de la Mission "Animal en ville" et même tout récemment lors du vœu sur les animaux de guerre lors du dernier Conseil de Paris.

Ainsi, sur les 21 vœux qui ont donné lieu à un vote, 8 ont donné lieu à un vote contradictoire entre le groupe socialiste et le groupe Ecologiste. Si vous allez vous en féliciter comme une manifestation de démocratie, cela signifie aussi que ce sujet vous divise dans votre vision de Paris et la façon de gérer notre ville, et donc à plus forte raison d'ouvrir un débat englobant toutes les dimensions du problème.

Mais, le contenu de cette charte est à l'évidence décevant, n'est-il pas incomplet ? On aurait pu attendre la promulgation de la loi dite DOMBREVAL qui doit passer au Sénat prochainement, même si elle est assez retardée. Aussi, n'est-ce pas un coup d'épée dans l'eau ? Nous tous qui sommes concernés par la cause animale dans notre groupe, nous ne sommes pas satisfaits. Nous imaginons que ce travail est ainsi bâclé, reste trop général pour être vraiment efficace. N'est-il pas une réponse hâtive à notre interrogation en 8e Commission sur les perspectives que M. l'adjoint chargé pour la première fois de la délégation à la condition animale, ce que nous avons salué, compte donner à sa lettre de mission ?

Je reviens d'ailleurs, sans esprit polémique, sur un point d'incohérence apparente, puisque l'exposé des motifs de ce DEVE 45 relie la charte qui nous est soumise à l'axe 2 de la stratégie "Animal en ville" et précise qu'un travail est en cours. N'aurait-il pas fallu d'abord finir le travail en faisant les synthèses des commissions convoquées sur ce thème avant de présenter le texte ?

S'agissant du projet de délibération, dans l'esprit de construction et surtout la hâte qui nous anime au service des Parisiens et puisqu'il faut être efficace pour répondre aux grands enjeux tels que celui-là, cette charte, telle qu'elle est, nous avons voulu initialement l'amender, la compléter. C'est ce que vous proposerez à notre collègue Anne-Claire TYSSANDIER, comme l'a fait Danielle SIMONNET.

De fait, hier soir vous avez décidé de reprendre ces amendements au nom de l'Exécutif. Nous avons échangé avec votre cabinet. Nous ne sommes pas de ceux qui boudent leur plaisir, même si vous me permettez de considérer cette intervention un peu tardive comme entachée d'une certaine dose d'opportunisme. Il n'est jamais trop tard pour bien faire !

J'ai bien entendu l'intervention des groupes politiques et notamment de GEP et de MDE, ce n'est pas un mystère d'affirmer qu'avec leurs porte-parole et avec les associations que Douchka a citées, nous partageons la cause animale, l'amitié aussi d'une grande référence commune en philosophie de la conscience animale.

Ceci nous inspire aujourd'hui pour un discours qui nous rapproche sur le fond, comme si l'Exécutif avait voulu siffler la fin de la partie à moindre mal. Effectivement, vous avez fait le choix d'une ambition ravalée pour dégager un plus petit dénominateur commun. Vous n'auriez pas pu mettre la barre plus haute ? Et si ce n'est pas votre ambition, ce sera celle du groupe Changer Paris de faire de notre Capitale une pionnière, un exemple reconnu et envié par les autres capitales européennes. Nous nous retrouverons sur ce terrain pour réserver à l'animal en ville la place qui lui revient, part de notre humanité.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans la droite ligne de ce que vient de dire mon collègue René-François BERNARD, j'ai déposé au nom du groupe Changer Paris un amendement à ce projet de charte. Je suis convaincue que concernant le bien-être animal, nous devons dépasser les clivages partisans. Il y a quelques sujets dans ce Conseil qui doivent nous permettre de nous allier. Je pense que la cause animale doit en être un.

Il m'a semblé, malheureusement, à la lecture de cette charte, qu'elle restait encore trop vague sur un certain nombre de points. Je vois que ceci est partagé sur d'autres bancs de l'hémicycle.

Par exemple vous écrivez, je cite : "cette charte vise à engager les partenaires économiques, culturels et sociaux de la Ville à faire respecter et promouvoir le bien-être animal lorsqu'ils présentent au public des activités respectueuses des animaux, et à sensibiliser les Parisiens et Parisiens à la question du bien-être animal".

De quels animaux parle-t-on ? Ce sont les animaux domestiques, sauvages, liminaires ? De tout cela, rien dans la charte.

Je m'interroge aussi à la lecture de cette phrase : "la cohabitation génère un stress mutuel, prédateurs - proies par exemple, en espace clos". Prédateurs, proies ? Il s'agirait donc bien d'animaux sauvages. Nous n'avons toujours pas compris à ce stade ce que recouvrait cette charte.

De plus, il y a beaucoup de listes à la Prévert pour parler des besoins des animaux. Je m'interroge et vous interroge, Monsieur l'adjoint au Maire, car toutes ces listes, selon nous, vont naturellement conduire à des interprétations. Et ce sont les animaux, malheureusement, qui en paieront le prix. C'est pourquoi nous vous avons proposé une formulation précise, scientifique, qui ne peut prêter à interprétation. Je cite : "les animaux de l'espèce concernée doivent être détenus dans des installations et des équipements conçus pour répondre à leurs besoins physiologiques, comportementaux, éthologiques et écologiques".

Une autre question : qui pour contrôler ? J'ai entendu sur ces bancs que la Police municipale pourrait éventuellement contrôler ces installations. De tout cela, rien n'est écrit, rien n'est dit. La charte aurait mérité d'être plus précise, car il ne suffit pas d'afficher de bonnes intentions, il faut que cette charte soit appliquée et contrôlée. Sur cela, silence radio.

Toujours dans un souci de contrôle, parce qu'on voit bien que c'est ce qui blesse dans votre charte, c'est ce qui manque, nous vous proposons, dans le respect des règles R.G.P.D., de recenser les partenaires et les prestataires qui ne respecteraient pas les règles édictées et de mettre en œuvre les remontées automatiques d'informations des services, des mairies d'arrondissement mais aussi des services vétérinaires afin d'éviter que des prestataires maltraitants puissent aller d'arrondissement en arrondissement en toute impunité.

Il nous semble que la Ville de Paris aurait pu, pour cette charte, comme elle l'avait fait à l'occasion de la Mission Animal, mener un travail plus collaboratif. C'est une richesse, comme l'ont fait d'autres collectivités. Je pense à la Région, qui a mis en place une Mission d'information de plusieurs mois, qui a consulté largement les associations, les scientifiques, les vétérinaires, les experts et les élus locaux pour faire des propositions très concrètes.

Nous aurions pu prendre un peu plus de temps pour faire notamment le bilan de la stratégie "Animal en ville" votée par le précédent Conseil en 2018 et proposer au travers de cette charte de nouvelles actions dans tous les champs d'intervention de la Ville, tels que les espaces verts, les cantines notamment au travers des marchés publics, ou encore des activités de sensibilisation et de prévention.

Monsieur l'adjoint, avec cet amendement réalisé dans un esprit constructif, nous poursuivons cet objectif commun de faire de Paris une ville respectueuse du bien-être animal. Si des avancées ont eu lieu ces derniers temps, notamment grâce au travail de fond réalisé par les scientifiques et les associations, il reste encore du chemin à parcourir pour faire de Paris une ville amie des animaux.

Si je me satisfais de votre souhait de reprendre une grande partie de nos propositions en vue d'agir en faveur du bien-être animal, je vous le dis, il reste encore du chemin. Le groupe Changer Paris sera à vos côtés. J'espère que vous nous associerez par la suite à vos travaux sur ces sujets.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne reviendrai pas sur l'historique plus récent du combat et de l'avancée de la prise en compte du bien-être animal, puisque Douchka MARKOVIC l'a très bien fait et je l'en remercie.

La notion même de bien-être animal pourrait être interrogée, car cela ne veut pas dire la même chose que la question de la condition animale. A travers le bien-être animal, on peut se dire qu'il faut faire en sorte qu'ils ne souffrent pas, mais on peut donc continuer à les surexploiter à partir du moment où on ne les fait pas souffrir.

Si l'on respecte la condition animale, on prend en compte les choses de manière un peu plus large.

Si c'est récent que la question animale devient vraiment un objet politique partagé et que l'on se retrouve dans cette Assemblée à aborder la thématique dans un débat avec beaucoup d'interventions, ce n'est pas une thématique nouvelle. Nous commémorons les 150 ans de la Commune, j'ai plaisir à vous rappeler cette phrase de Louise Michel qui disait à l'époque : " plus l'homme est féroce envers la bête, plus il est rampant devant les hommes qui le dominent". Elle faisait bien une articulation entre les différents rapports de domination. Dans son humanisme, la question du respect de la condition animale était partie prenante dans la lutte contre toutes les formes de domination et d'exploitation.

C'est vrai que la logique très marquée par le productivisme pendant un siècle, qui a pu traverser la pensée progressiste, a fait en sorte que la question animale a été beaucoup moins traitée ou traitée par beaucoup moins de personnes.

La question a minima, grâce à nombre d'associations, nombre de mouvements et pour le coup, je reconnais que c'est l'héritage du mouvement écologiste d'avoir porté au point de départ cette question, a enfin pris une dimension nécessaire dans la redéfinition de ce que doit être notre humanisme républicain. Il se doit de prendre en compte la question de la condition animale.

Revenons-en à la charte. La charte ne traite pas du bien-être animal sous toutes ses facettes. D'ailleurs, c'est vrai qu'elle est imprécise. Des collègues avant moi ont dit, on ne sait pas de quoi on parle. Parle-t-on des animaux sauvages, domestiques, liminaires ? On ne parle pas de l'ensemble de la condition animale dans la ville. Ce n'est pas une charte des animaux en ville. Si je comprends bien, c'est une charte qui concerne l'ensemble des partenaires qui peuvent, à un moment donné, faire intervenir des animaux dans des activités de loisirs, sportives ou plus ou moins culturelles dans la ville.

On est donc bien sur une charte sur le bien-être animal vis-à-vis de partenaires qui exploitent les animaux. Sur le principe, il faudrait que cette charte n'ait pas lieu d'être. Il faudrait qu'il n'y ait pas d'exploitation des animaux en ville, tout simplement. Maintenant, le chemin est long à parcourir. C'est pourquoi j'accepte, dans ce cadre, de jouer le jeu du travail des amendements. Je vais essayer de présenter mes amendements tout en réagissant aux propositions des amendements qui m'ont été formulées par l'Exécutif, car je pense qu'il faut pouvoir avancer étape par étape.

Comprenez bien que je souhaiterais que cette charte n'existe pas, mais il me semble qu'elle concerne, en tous les cas c'est ainsi que je l'ai comprise, les activités comme les manifestations qui peuvent contrevenir au principe du bien-être animal. Cela peut être les promenades de poneys. Bien souvent, on a des poneys très vieux qui ne sont pas dans le respect de leur liberté, qui sont là à faire toujours la même petite balade, réduits à des objets de loisirs pour les enfants. Les animaux du Jardin d'acclimatation qui sont là pour le bonheur de nos yeux. Ce sont des animaux sauvages qui n'ont pas à vivre là, mais dans leur état naturel. Des canidés ou oiseaux sauvages en captivité. Cela peut être aussi les animations sur les places publiques. Je pense aux animaux que l'on donne à voir à BiodiversiTerre, place de la République, dans des conditions qui ne sont pas leur habitat naturel, ou les fermes de Noël que l'on trimbale et que l'on met au milieu d'un carrefour afin que tous les enfants puissent les admirer mais qui, pareil, souffrent.

Si vous reprenez les éléments rappelés dans le projet de délibération sur les cinq libertés, la cinquième définie par l'Organisation mondiale de la santé animale dit qu'il faut respecter la possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce. Je ne crois pas qu'un lapin exprime le comportement normal de son espèce quand il est mis au milieu d'un parking devant une mairie pour le bonheur des enfants...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Madame SIMONNET, il faut aller vers votre conclusion.

Mme Danielle SIMONNET. - Je regrette que l'on ne se soit pas compris. Je rassure la Fédération française d'équitation, cela concerne bien les activités des concessions et pas les activités de la Fédération française d'équitation.

Nous avons toujours un désaccord sur le temps de transport des animaux. Vous ne précisez pas quels temps de transport minimaux consécutifs, je le regrette, mais je vous remercie pour les amendements que vous avez intégrés, qui permettent de faire améliorer de manière plus concrète les choses.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Mme Béatrice PATRIE.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les mentalités ayant heureusement évolué ou progressé, la considération que l'on doit aux animaux et la prise en compte de leur bien-être sont désormais des questions, pour nous, essentielles.

Je voudrais souligner que non seulement les dispositions européennes ont cessé de considérer que les animaux étaient des choses pour leur reconnaître la qualité d'êtres sensibles, mais aussi que depuis 2015 cette qualité d'êtres sensibles est également reconnue par les dispositions françaises au travers de notre Code civil.

La Ville de Paris a donc déjà amorcé une réflexion sur son rapport aux animaux, puisqu'en 2018 était votée dans cet hémicycle la stratégie "Animaux en ville" visant à renforcer et promouvoir leur bien-être sur le territoire urbain.

La charte proposée aujourd'hui s'inscrit pleinement dans cette stratégie puisqu'elle s'adressera à l'ensemble des partenaires notamment commerciaux de la Ville et sera adossée à l'ensemble de ces contrats administratifs. En tout cas en ce qui concerne l'occupation du domaine public.

Nous soutenons donc l'adoption de cette charte qui permet à la Ville de prendre part à ce combat en utilisant notamment le levier de la commande publique.

Si c'est évidemment une bonne chose, la juriste que je suis ne peut s'empêcher de relever, comme cela a déjà été noté, qu'une charte n'est revêtue évidemment d'aucun caractère contraignant, constitue au mieux une incitation à l'adoption de bonnes pratiques, et est tout au plus une déclaration d'intentions qui, souvent, prend la place de réels engagements.

Si vraiment nous voulons faire évoluer nos partenaires sur la question, l'insertion de clauses impératives dans les contrats, c'est-à-dire susceptibles d'entraîner tout simplement la remise en cause du contrat, la nullité du contrat administratif est la seule façon juridique de parvenir aux objectifs que nous poursuivons.

Je souhaite également rappeler qu'en 2018, les élus communistes faisaient adopter l'insertion d'une clause dans les marchés de commande de viande pour la restauration collective stipulant le respect de la condition animale et des conditions de travail des salariés. En tant qu'acheteur, la Ville de Paris doit avoir la traçabilité des viandes qu'elle achète sur toute la filière, de l'élevage jusqu'à l'abattage, car même des abattoirs en "bio" se sont rendus coupables des manquements révélés par l'article L. 214.

Je souhaiterais savoir si nous pouvons faire un premier bilan de l'efficacité de l'insertion de ces clauses, tout en émettant, évidemment, un avis positif concernant la charte.

Le traitement des animaux est révélateur, vous le savez. Les communistes sont pour la fin de toute forme d'exploitation. Comme Danielle SIMONNET, je ne résiste pas ici à citer de nouveau Louise Michel qui déclarait : "au fond de ma révolte contre les forts, je trouve du plus loin qu'il me souvienne l'horreur des tortures infligées aux bêtes [...] Des cruautés que l'on voit dans les campagnes commettre sur les animaux, de l'aspect horrible de leur condition,

date avec ma pitié pour eux la compréhension des crimes de la force. C'est ainsi que ceux qui tiennent les peuples agissent envers eux ! ".

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des interventions, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La prise en compte de la condition animale dans nos politiques publiques a été plus que jamais considérée et débattue dans notre hémicycle ces derniers mois. Je suis heureux de l'intérêt que traduisent les nombreuses réactions des élus de notre Conseil pour ce projet de charte autour du bien-être animal.

La stratégie "Animal en ville" adoptée en 2018 contient un volet relatif à la mise en place de clauses protectrices du bien-être animal dans les marchés publics, les concessions et les autorisations administratives de la Ville de Paris.

Il ne s'agit pas ici de traiter l'ensemble de ses champs, mais de s'occuper de la question notamment des concessions ainsi que des autorisations administratives. Par ailleurs, le travail sur les marchés publics et notamment ceux de la restauration collective est mené par mes collègues Audrey PULVAR et Patrick BLOCHE, et bien entendu la question de la condition animale fait partie des clauses qui sont intégrées désormais dans ces marchés.

La charte soumise à votre vote aujourd'hui est une traduction concrète de cet engagement en faveur de la condition animale pour ce qui concerne exclusivement les concessions et les autorisations administratives.

Nous avons voulu cette charte à la fois exigeante et universelle pour constituer un document valable malgré la grande diversité d'activités impliquant des animaux sur le territoire parisien. Ce sont les balades à poney, les activités d'éco-pâturage, les fermes associatives ou d'autres activités ponctuelles telles que les tournages de film. L'objectif est d'engager les partenaires économiques, culturels et sociaux de la Ville à s'aligner sur nos exigences en matière de respect du bien-être animal.

Cette charte est une réponse digne au regard des compétences dont nous disposons en tant que collectivité locale au débat soulevé dans le cadre de la proposition de loi sur la maltraitance animale, en particulier sur la question de l'utilisation d'animaux à des fins récréatives. Elle ne règle bien sûr pas l'intégralité des questions relatives à une meilleure appréhension du rapport homme - animal, notamment celles du statut des animaux liminaires dans nos villes, ou encore la question des salons animaliers comme l'a évoqué notre collègue Maud LELIÈVRE. Je tiens à la rassurer, puisque la concertation avec les organisateurs de salons est en cours pour faire évoluer leur modèle. Il s'agit d'une question qui est hors de cette charte.

Nous avançons étape par étape. Je tiens vraiment à remercier et à saluer l'état d'esprit constructif qui a animé les travaux autour de cette charte à laquelle les groupes de notre Assemblée, majorité comme opposition, ont largement contribué. Le groupe Ecologiste l'a mentionné, il a été particulièrement impliqué sur le sujet. Je remercie nos collègues du groupe Changer Paris qui ont proposé des amendements ainsi que Danielle SIMONNET.

D'ailleurs, l'Exécutif a repris la quasi-totalité du contenu de ces amendements dans un amendement de l'Exécutif, qui donc sera proposé en substitution à ces amendements. J'espère que nous pourrons l'adopter.

Nous arrivons ainsi à un résultat équilibré, qui permet de faire progresser concrètement la question du bien-être animal et de la condition animale dans notre ville.

Je note également la demande exprimée par les élus Ecologiste de Paris que la Police municipale puisse être dotée d'une brigade dédiée au respect du bien-être animal. Avec mon collègue Nicolas NORDMAN, nous pourrions étudier et travailler à cette question.

Pour conclure, un bilan de l'application de la charte sera établi à l'issue de la première année de la mise en œuvre de cette charte. Il sera présenté à notre Assemblée et rendu public.

En conclusion provisoire, je tiens à nouveau à vous remercier pour vos propositions. J'espère pouvoir compter sur votre soutien à toutes et tous pour mettre en œuvre ce nouveau pas en faveur de la condition animale à Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Nous allons examiner les amendements. Premier amendement, le n° 143 déposé par Danielle SIMONNET est-il maintenu ou retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - J'avais compris que c'étaient des amendements de l'Exécutif à mon amendement. Je le retire au profit des amendements présentés par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

L'amendement n° 147 du groupe Changer Paris est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Oui, je le retire, puisqu'il a été repris en partie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - L'amendement n° 155 déposé par l'Exécutif, mais j'ai une demande d'explication de vote d'Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je me félicite que mon amendement ait été en partie repris, même si sur le contrôle, on ne va pas assez loin.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 155 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 155 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 45 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est également adopté à l'unanimité. (2021, DEVE 45). Je vous en remercie.

2021 DEVE 75 - Convention d'occupation précaire entre l'association Erinaceus et la Ville de Paris en vue de l'ouverture d'un refuge de soins pour les hérissons d'Europe dans le bois de Vincennes.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 75 : convention d'occupation précaire entre l'association "Erinaceus" et la Ville de Paris en vue de l'ouverture d'un refuge de soins pour les hérissons d'Europe dans le bois de Vincennes.

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Qui sont les hérissons ? Contrairement à l'idée répandue, ce n'est pas un rongeur, mais un insectivore. Il vient de la famille des mammifères les plus primitifs. Les premiers hérissons seraient apparus il y a 60 millions d'années, en témoigne un fossile découvert en Asie. Il se met en boule, a environ 7.000 pics sur le dos. Surtout, c'était une espèce très commune en Europe. Malheureusement, c'est maintenant une espèce en voie de disparition.

Nous avons, à l'heure actuelle, 792 espèces qui risquent de disparaître dans l'hexagone. Parmi elles, 421 plantes et 371 animaux. 6 % des papillons de jour sont maintenant en voie de disparition. Egalement, 14 % des mammifères sont en voie de disparition. Les requins, les raies, et les chimères sont en voie de disparition. Les poissons d'eau douce, 19 % sont en voie de disparition. Les amphibiens, 23 % sont en voie de disparition. Les reptiles, 24 % sont en voie de disparition. Les crustacés, 28 % sont en voie de disparition, et les oiseaux, la grande hécatombe, 32 % sont en voie d'extinction.

Ce que nous voyons bien, c'est que notre impact, malheureusement, pour les animaux sauvages est délétère. La disparition s'accélère constamment année après année. C'est assez dramatique pour nous, puisque ce sont finalement eux qui partagent notre existence sur cette planète.

Pour sauvegarder les animaux sauvages, nous avons besoin de sanctuaires et d'hôpitaux pour les animaux sauvages. L'ouverture de ces refuges qui permettent de soigner et de relâcher les hérissons en forêt est donc un exemple de ce qui pourrait être fait pour tous les autres animaux sauvages. Nous pourrions ouvrir un hôpital de la faune sauvage intra-muros dans les bois de Vincennes ou de Boulogne par exemple. Les animaux sauvages disparaissent faute d'espaces qui leur soient totalement dédiés. Ils disparaissent à cause du manque de nourriture et à cause de l'activité humaine.

Nous devons donc agir en conséquence pour préserver les espaces de biodiversité existants. Effectivement, nous sommes responsables de leur disparition, soyons responsables de leur préservation. Agissons dans ce sens. Mettons en place des espaces d'espoir comme ce nouveau lieu géré par l'association "Erinaceus".

Merci à vous.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, le Plan biodiversité 2018-2024 de la Ville de Paris comprend un volet dédié à la protection directe des espèces menacées. Comme d'autres espèces, hélas, le célèbre hérisson d'Europe est reconnu comme une espèce menacée sur notre territoire.

Le changement climatique affecte sa période d'hibernation et sa reproduction. L'espèce est également fragilisée par la perte de son habitat. Ces tristes considérations doivent nous engager à collaborer avec les acteurs associatifs pour agir conjointement en faveur de la sauvegarde des espèces en danger.

Dans cet esprit, je suis très heureux de vous annoncer aujourd'hui l'ouverture prochaine, au cœur du bois de Vincennes, d'un centre de soins et de sauvegarde pour hérissons en partenariat avec l'association "Erinaceus" reconnue pour son expertise en matière de soins et de réintégration des hérissons en milieu naturel. C'est le second refuge de ce type en France après un premier centre ouvert par cette même association dans la Sarthe il y a quelques années.

Ce refuge aura une capacité d'accueil d'une trentaine d'individus comprenant une "nursery", une zone de soins et un espace extérieur pour la réhabilitation des animaux avant leur relâche dans leur milieu naturel.

L'association interviendra également sur des opérations de sensibilisation du grand public afin de mieux faire connaître le hérisson souvent victime de sa popularité et mis en danger par des gestes que certains amateurs bien intentionnés, mais malgré tout parfois peu renseignés, considèrent à tort comme un sauvetage.

Je remercie également Mme la maire du 12^e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE et ses équipes pour leur engagement pour ce projet et vous invite toutes et tous à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 75 avec cet appel à le voter avec enthousiasme.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté avec enthousiasme. (2021, DEVE 75).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la sanctuarisation de l'espace de biodiversité "Darse du Rouvray".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux n^{os} 99 et 99 bis, relatifs à la sanctuarisation de l'espace de biodiversité "Darse du Rouvray".

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout à l'heure, en partant manger, j'ai entendu des collègues derrière moi un peu se railler au niveau du discours des écologistes : "ils veulent sauver la planète, ils veulent sauver la planète, ha ! ha ! ha !" Ce n'est pas la planète que l'on a envie de sauver, c'est nous autres. Ce sont les humains, les animaux sur cette planète. Croyez-moi, la planète, elle survivra et se remettra bien de notre disparition. Quand on parle de la température qui se réchauffe, finalement, c'est bien nous le sujet principal.

Concernant le vœu que nous avons déposé, c'est pour protéger, essayer de sanctuariser des espaces de biodiversité à l'intérieur de la ville de Paris. Effectivement, comme on l'a dit, non seulement ces espaces de biodiversité sont des espaces qui permettent aux animaux de se reproduire, de manger, de s'alimenter, mais ce sont également des espaces pour nous, humains, qui permettent à la ville de se rafraîchir. Ce sont donc des espaces doublement importants.

Ici, nous parlons de la "Darse du Rouvray", lieu situé dans le 17^e arrondissement, dans lequel la nature a repris "ses droits", si je m'autorise à dire cela. L'idée est d'arriver à dire : d'accord, on va prendre cet espace et essayer de le préserver tel quel et permettre que la vie continue dans cet espace comme elle est en train de le faire à l'heure actuelle.

L'idée aussi, bien sûr, c'est, à travers cet exemple de la "Darse", de se dire que nous avons d'autres lieux dans tout Paris qui sont du même ordre, protégeons-les et faisons en sorte de garder l'existant.

Je suis obligée de retirer mon vœu, puisqu'on a travaillé à un vœu de l'Exécutif. Je ne suis pas pleinement satisfaite, mais en tout cas on a tout de même une belle avancée. Je vais donc retirer mon vœu en faveur du vœu de l'Exécutif qui sera présenté tout de suite.

Merci à vous.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, qui va sans doute présenter le vœu de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie pour votre intérêt sur ce dossier suivi de très près par l'Exécutif parisien.

"La Darse du Rouvray" est un site rare à Paris. D'abord du point de vue de la complexité de sa configuration domaniale, puisque nous sommes en cogestion avec l'Etat via l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, mais surtout du point de vue de la richesse de l'îlot de biodiversité qu'elle abrite.

Le dernier inventaire réalisé en octobre 2020 a permis d'observer 27 espèces animales, dont 9 espèces d'oiseaux protégés au niveau national et pas moins de 29 espèces végétales constituant des habitats prioritaires pour la biodiversité. C'est pourquoi depuis plusieurs mois, nous sommes mobilisés avec le maire du 19^e arrondissement, François DAGNAUD, et avec mes collègues Dan LERT et Emmanuel GRÉGOIRE, pour faire en sorte que le projet de rénovation des bâtiments accueillant les salariés de l'Etablissement public et d'ouverture au public de ce secteur du parc de la Villette, projet que nous saluons et soutenons par ailleurs, ne dégrade pas le fond de la "Darse" et prenne bien en compte la biodiversité existante sur le site.

J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons eu gain de cause et que l'Etablissement public de la Villette a accepté de revoir son projet en ce sens. Le public sera mis à distance pour contrôler la pression anthropique sur le site. La végétation du quai sera conservée. Elle demeurera ainsi le formidable habitat qu'elle est aujourd'hui pour la faune et notamment pour les oiseaux qui y vivent et y nichent. L'interdiction d'accès au quai y interdit de facto la pratique de la pêche.

Je souhaite également annoncer que nous allons engager un travail de labellisation du site, selon des modalités à définir avec les associations environnementales. Nous avons tout un arsenal disponible, d'abord de cartographies à travers nos trames vertes et bleues, qui sera intégré au prochain P.L.U. bioclimatique, mais aussi de protection et sensibilisation à travers, par exemple, nos espaces de biodiversité issus du budget participatif ou encore les refuges L.P.O.

Pour ce qui concerne vos demandes, qui portent sur l'ensemble du territoire parisien, si nous nous attachons à préserver ces espaces de biodiversité et à rendre toute la ville plus accueillante pour la faune sauvage...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Nous ne sommes pas favorables à un principe de sanctuarisation totale et systématique qui consisterait à interdire l'accès de zones entières de Paris aux riverains et à ériger des murs entre les hommes et la nature en ville.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons proposé un vœu de l'Exécutif qui, je l'espère, recueillera l'assentiment de notre Assemblée.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 99 a été retiré au profit de celui de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 99 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 262). Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création de forêts urbaines sur le territoire parisien.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 100 relatif à la création de forêts urbaines sur le territoire parisien.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE pour le GEP, pour deux minutes.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois n'est pas coutume, les écologistes vont vous parler des arbres, en l'occurrence de ces fameux projets de forêts urbaines si tant est qu'on puisse les qualifier encore ainsi.

En 2019, la Maire de Paris a annoncé avoir l'intention d'en créer quatre à Paris. Elle a depuis renoncé à deux projets : les berges de Seine et l'Opéra Garnier pour en annoncer de nouveaux, dont certains seront menacés.

Je lis bien sûr la presse comme tout le monde, mais au-delà des annonces et des bruits de couloir, il nous paraît essentiel qu'un point d'étape soit fait aux élus que nous sommes et qu'un véritable processus de concertation, en lien avec les mairies d'arrondissement concernées, les habitantes et les habitants, mais aussi les associations de protection environnementale soit mis en place.

Entendons-nous bien, mes chers collègues, nous ne sommes pas dogmatiquement opposés à l'ensemble de ces projets. La débitumisation et la désimperméabilisation de la ville seront des combats historiques pour nous écologistes.

Nous ne voulons ni d'un gaspillage de l'argent public ni d'un gadget environnemental qui répond à un effet de mode. Certains sites proposés cumulent des complexités techniques comme sur la place Henri-Frenay dans le 12e arrondissement ou sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Ce sont des lieux très minéraux, mais historiquement investis par des manifestations avec des flux de personnes et surtout avec de nombreux réseaux souterrains, voire des parkings.

L'idée de casser le premier niveau de parkings pour y mettre de la terre et faire pousser une forêt au-dessus, au-delà de l'effet "waouh !" spectaculaire et du choix symbolique, cela nous paraît totalement irréaliste. Nous demandons donc à la Ville de renoncer à ce type d'aménagement sur dalle. D'autres sites évoqués en revanche, tels que la place de la Catalogne dans le 14e ou la place des Vins de France dans le 12e arrondissement, nous semblent bien plus appropriés.

A l'heure où les finances de la Ville sont très contraintes et où nous naviguons à vue sur le P.I.M., nous devons éviter les travaux structurels lourds qui entraîneraient des coûts pharaoniques pour un impact environnemental limité.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je remercie le groupe Ecologiste pour le dépôt de ce vœu, qui témoigne de notre intérêt commun pour végétaliser la ville, renforcer la biodiversité parisienne et lutter contre le changement climatique.

Nous nous retrouvons sur cet objectif et c'est la raison pour laquelle la Maire de Paris a placé la végétalisation et la nature en ville au cœur des priorités de la mandature. La Ville de Paris entend prendre toute sa part dans la lutte contre le changement climatique. Les forêts urbaines font partie de notre palette d'actions pour rafraîchir la ville au même titre que tous nos programmes de végétalisation de l'espace public.

Les attendus du vœu déposé correspondent aux étapes et échéances que nous avons prévues tant dans les modalités de la concertation sur le projet de forêt urbaine que la mise en œuvre de leur aménagement.

Je vous propose par ailleurs d'apporter au vœu initialement déposé par le groupe Ecologiste le concept d'îlot de fraîcheur. Le territoire parisien est doté d'espaces végétalisés de façon hétérogène. On observe des effets d'îlots de chaleur urbains dans les zones carencées qui enregistrent des écarts de température pouvant aller jusqu'à 10 degrés.

Les forêts urbaines doivent permettre de recréer des îlots de fraîcheur dans des sites très minéraux. Aussi, je vous propose, si M. le Président de la 8e Commission, Alexis GOVCIYAN, vers lequel je me tourne, est d'accord, d'organiser une présentation des différents projets en 8e Commission à la rentrée et de réaliser un nouveau point d'étape en Conseil de Paris à l'occasion de la présentation du Plan Arbres qui devrait avoir lieu en octobre prochain.

Une fois ces précisions apportées, je suis heureux aussi que nous nous retrouvions largement pour faire avancer ensemble ces projets de végétalisation de l'espace public. Je remercie donc le groupe Ecologiste pour le dépôt de ce vœu et vous invite, chers collègues, à voter favorablement l'amendement proposé par l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 100 a été amendé. Les amendements sont-ils retenus ?

Mme Chloé SAGASPE. - Oui, je remercie l'Exécutif pour cet effort et invite tous et toutes à voter ce vœu à l'unanimité, merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Une demande d'explication de vote de Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Nous voterons ce vœu, il y a beaucoup de choses intéressantes, notamment l'accent mis sur la bienveillance des arbres en ville et l'esprit de sérieux qui doit caractériser la question de la végétalisation de notre ville, qui ne saurait être traitée seulement avec des concepts enjôleurs et quelques photos aussi vertes qu'enchantées de l'APUR.

Je me souviens quand Mme HIDALGO, pendant la campagne des municipales, avait annoncé ces 4 projets de forêts urbaines et des travaux de l'APUR qui auraient pris des années, etc., c'est certainement un défaut de vigilance

de ma part, mais j'ai bien vu les photos vertes de l'APUR à l'appui de la campagne de Mme HIDALGO, mais je n'ai jamais vu les travaux. Encore une fois, j'espère que je me suis trompée.

Quelques petites choses nous paraissent manquer dans ce vœu, mais cela ne remet en rien en cause le fait que nous allons le voter. Il met l'accent essentiellement sur des concertations locales et elles sont évidemment indispensables. Mais avant même les concertations, ce qu'il manque et on l'a vu avec le projet sur l'Hôtel de Ville par exemple, c'est une vision globale de la ville et des études techniques, parce qu'il n'y a rien de plus compliqué que cette question de la végétalisation de la ville.

Il me semble qu'il manque également la mention de l'intégration dans les quartiers. Vous avez parlé, Madame, de la place de Catalogne, Dieu sait qu'elle est minérale et que je me suis battue pour que la fontaine revive. Mais, place de Catalogne, il peut y avoir des conflits d'usage. Quand on voit les problèmes de sécurité qu'il y a au square Wyszynski, est-ce que ce sont des endroits clos ou pas clos, et le soir que s'y passe-t-il ? C'est un vrai sujet. De même que l'esthétique, il y a tellement de Monuments historiques à Paris, il faut voir comment ne pas enlever de perspective aux monuments.

Enfin, l'entretien des arbres, qui nous paraît la question la plus négligée de la mandature de Mme HIDALGO.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2021, V. 263).

Merci.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la protection de la faune sauvage de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présence d'une avifaune sur le site en reconstruction de Notre-Dame.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la préservation de l'avifaune lors de la reconstruction de Notre-Dame.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux n^{os} 101, 102, 103, 104 et 104 bis relatifs à la protection de la faune sauvage de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

La première oratrice est Mme Chloé SAGASPE pour le groupe GEP, qui présentera également le vœu n° 101.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci.

A l'heure de la sixième extinction de masse du vivant, Paris doit agir plus que jamais pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. Je rappelle que 3 moineaux sur 4 ont disparu du paysage parisien en 13 ans. Seule une dizaine de couples de faucons crécerelles subsistent désormais à Paris et les chauves-souris sont inscrites sur la liste rouge régionale des espèces menacées.

Notre-Dame, compte tenu de sa situation géographique proche de la Seine et des squares aux alentours, est un véritable réservoir de biodiversité, puisqu'elle n'abrite pas loin d'une trentaine d'espèces d'oiseaux, du faucon crécerelle au martinet noir jusqu'au Grand Cormoran.

Les différentes espèces qui étaient observées avant l'incendie sont actuellement classées en déclin ou en danger pour la plupart et le faucon crécerelle est même protégé par le Code de l'environnement, Code qui pourrait faire l'objet de dérogations le temps des travaux.

La Ligue de protection des oiseaux nous a alertés à ce sujet comme plusieurs de mes collègues de tout bord politique, car il s'agit d'un sujet de préoccupation majeure qui doit dépasser, selon nous, les clivages. Nous souhaitons que la L.P.O. soit auditionnée par notre Commission, afin qu'elle puisse nous présenter les études sur le déclin des populations d'oiseaux à Paris et les moyens d'y remédier.

Les rénovations récentes et les modifications architecturales de la cathédrale ont eu des conséquences fortement préjudiciables sur la faune, notamment sur le côté sud de la tour, puisque les trous de boulin, ces cavités d'origine où allaient se nicher traditionnellement les espèces, ont été obturés en trompe-l'œil.

Vous l'avez souligné, Monsieur NAJDOVSKI, les travaux engagés sur Notre-Dame ne favoriseront pas les retours de nichées s'ils ne sont pas assortis de précautions particulières.

C'est pourquoi, nous demandons que la reconstruction permette de conserver et de pérenniser l'avifaune de la cathédrale en préservant ces cavités. La proposition de création d'un groupe de travail qui rassemblerait à la fois les représentants de l'EPRND où siège la Ville, les associations de protection environnementale et la Ville va donc dans le bon sens tout comme le classement des abords en refuges que vous proposez et que nous saluons.

Nous retirons donc notre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Anne BIRABEN, qui présentera également le vœu n° 102 pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me fais la porte-parole de mes collègues Brigitte KUSTER, Aurélien VÉRON et Rachida DATI. Je vais vous parler du patrimoine bâti et du patrimoine animal à travers la cathédrale Notre-Dame de Paris. Plus précisément, je voudrais vous parler des tours de Notre-Dame, et encore plus précisément, des trous de boulin que vous évoquiez tout à l'heure, mais également toutes ces cavités et anfractuosités dans lesquelles avaient l'habitude de nicher les nombreux oiseaux et l'avifaune importante qui était présente dans ces tours avant l'incendie qu'a connu la cathédrale et dont Victor Hugo se faisait déjà l'écho dès 1831 dans son célèbre ouvrage Notre-Dame de Paris, je cite : " Quand au détour de la galerie qui donne sur le toit des bas-côtés, tapie sous un grand arc-boutant comme un nid d'oiseau sur une branche".

Or, nous souhaiterions que la Ville de Paris appelle à la reconstruction à l'identique de l'édifice, et bien sûr de toute la présence de ces cavités et autres anfractuosités si chères à l'avifaune. Nous souhaiterions également qu'une collaboration soit établie avec les parties prenantes de la reconstruction de Notre-Dame afin de porter une attention particulière à la présence de ces espèces sur ce lieu historique, et que soient présentées aux élus de la 8e Commission les préconisations proposées par la Ligue de protection des oiseaux pour la protection de l'avifaune lors du processus de reconstruction de Notre-Dame.

Enfin, que les enjeux de retour des populations d'oiseaux et de chauves-souris soient identifiés et pris en compte afin de permettre leur retour dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Alexis GOVCIYAN. - Ce sera en fait Alexis GOVCIYAN, Monsieur le Maire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Allez-y.

M. Alexis GOVCIYAN. - J'ai indiqué tout à l'heure dans mes propos introductifs le travail qui avait été réalisé en lien avec la Ligue de protection des oiseaux, que je souhaite ici remercier pour son travail constant en faveur de tout ce qui concerne la biodiversité et les espèces animales.

Notre vœu est identique à celui de nos collègues des groupes à la fois Ecologiste de Paris qui est même plus complet que celui de Changer Paris ou du MoDem. En fonction de ce que va dire M. NAJDOVSKI, nous retirerons le vœu du groupe "Indépendants et Progressistes", merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE, qui présentera également le vœu n° 104.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis que ce sujet porté par la L.P.O., notamment la L.P.O. Ile-de-France depuis plusieurs semaines, ait rencontré l'intérêt de la majeure partie des conseillers de cet hémicycle avant d'être repris par la majorité. Je salue leur présence tant aux côtés de la Ville de Paris et des mairies d'arrondissement que dans les tribunes cet après-midi.

L'incendie de Notre-Dame de Paris avait créé une forte émotion dans la population attachée à la valeur de ce patrimoine culturel et religieux, mais la dimension environnementale était moins connue à part des naturalistes. Merci, mes chers collègues, d'avoir précédemment à cette intervention rappelé le rôle essentiel que joue Notre-Dame qui accueille chaque année de multiples espèces, chauves-souris, moineaux, faucons, choucas, et chiroptères.

La forte activité humaine pour la reconstruction du site et l'utilisation de moyens technologiques tels que les drones ont fait fuir les oiseaux qui se sont réfugiés en grande partie à la Sainte-Chapelle. Les couples de faucons crécerelles ne devraient pas venir nicher sur Notre-Dame avant la fin des travaux prévus en 2025.

Je souhaite d'ailleurs sur ce point demander à M. NAJDOVSKI de bien vouloir repréciser le 8e considérant qui pourrait être modifié dans sa rédaction définitive sur la présence des faucons jusqu'à l'incendie.

Avec le groupe MDE, nous souhaitons, à travers ce vœu que nous avons déposé, que soit prise en compte, dans la droite ligne du Plan Biodiversité adopté à l'unanimité en mars 2018, la préservation de l'avifaune dans la reconstruction de Notre-Dame.

À travers les différents vœux déposés, c'est aujourd'hui chose faite dans la prise d'intérêt. Faire un diagnostic annuel de l'avifaune est essentiel. Nous y resterons attentifs ainsi qu'aux engagements pris aujourd'hui dans le vœu de l'Exécutif, tant sur les travaux que sur la mise en place de refuges L.P.O. aux abords de la cathédrale.

Je remercie le président de la 8e Commission d'avoir accepté la demande de l'ensemble des groupes d'une audition de la Ligue de protection des oiseaux. Nous resterons donc attentifs à la présentation de M. NAJDOVSKI et en cas d'accord, nous retirerons également notre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour répondre à l'ensemble des interventions.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je proposerai une réponse commune aux vœux des quatre groupes qui ont repris les préconisations formulées par la Ligue de protection des oiseaux à propos de la reconstruction de Notre-Dame.

Vous vous inquiétez toutes et tous, à raison, de la prise en compte de l'avifaune aux abords de Notre-Dame depuis le dramatique incendie qui a détruit une partie de l'édifice. Je confirme effectivement que cette riche présence d'oiseaux sur le site a été établie par une étude conduite spontanément par les services de la Ville et par une étude de la L.P.O. dédiée au faucon crécerelle.

Cette prétude atteste de la présence de deux espèces de pipistrelles, ce sont des chauves-souris, et de pas moins de 34 espèces d'oiseaux dont le faucon crécerelle, le martinet noir, le goéland argenté, ou encore le grand cormoran. Elle a permis d'établir également que le faucon crécerelle a niché à Notre-Dame jusqu'à l'incendie de 2019 et merci à Mme LELIÈVRE d'avoir relevé cette précision.

Les travaux engagés sur Notre-Dame sont l'occasion de favoriser le retour des nichées s'ils sont assortis de précautions particulières. Vous préconisez notamment que la reconstruction à l'identique soit décidée, comprenant notamment la reconstruction de tous les abris et toutes les cavités qui servent aux oiseaux. Comme vous le savez, cette reconstruction à l'identique a été actée comme le souhaitait la Maire de Paris en Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en juillet dernier. La Ville veillera au respect de cet engagement.

Pour le porter ensemble et de manière commune, je vous propose de reprendre vos demandes dans un vœu de l'Exécutif. Ainsi, tous les élus parisiens se retrouveraient aux côtés de la L.P.O. pour porter ensemble cette exigence environnementale.

Ce texte de vœu commun porte de manière claire la revendication sur la reconstruction des cavités, à laquelle je vous propose d'ajouter plusieurs propositions.

Premièrement, que les ouvriers et artisans œuvrant sur le chantier soient formés aux enjeux de protection de l'avifaune.

Deuxièmement, qu'un diagnostic annuel de l'avifaune soit piloté et publié par l'établissement public de reconstruction de Notre-Dame.

Troisièmement, qu'un groupe de travail soit créé, qui rassemblera l'établissement public de reconstruction de Notre-Dame, la Ville de Paris, mais aussi un collège représentatif d'associations environnementales...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je réponds à 4 vœux, si vous pouviez me laisser encore 30 secondes pour terminer...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - 20 secondes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je vous propose de travailler à ce que les abords de Notre-Dame et ses squares soient aussi labellisés en tant que refuges L.P.O., ce qui pourra permettre l'installation de nichoirs et le suivi des populations avec un travail de concertation avec la L.P.O.

Enfin, une audition de la L.P.O. sera organisée par M. le Président de la 8e commission, Alexis GOVCIYAN, pour présenter le travail de l'association et les partenariats avec la Ville de Paris.

Je vous demande de bien vouloir adopter ce vœu, et remercie les 4 groupes de l'avoir porté.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - J'ai noté dans les interventions que le vœu n° 101 déposé par le groupe Ecologiste de Paris était retiré, et le vœu n° 103 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" également. Le vœu n° 104 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes est retiré également. Le vœu n° 102, rien n'a été dit, mais j'imagine qu'il est retiré également ?

Mme Anne BIRABEN. - Oui, nous retirons notre vœu. En revanche, si vous voulez bien, je note que la Ville de Paris a pris l'initiative d'une préétude biodiversité pilotée par l'Agence d'écologie urbaine. Nous serions très heureux d'en avoir la communication.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Parfait, c'est noté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. (2021, V. 264).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'entretien du square Restif-de-la-Bretonne.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 105 relatif à l'entretien du square Restif-de-la-Bretonne.

La parole est à Mme Anne BIRABEN pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un tout petit espace, c'est un square fermé au public, cerné par des grilles, qui habille un mur pignon qui forme l'angle de deux rues, la rue de la Bûcherie et la rue Frédéric-Sauton dans le 5e arrondissement. De ce carrefour, on voit Notre-Dame de l'autre côté de la Seine.

Or, ce petit square est dans un état de délabrement avancé, il n'y a pratiquement plus de plantations. Ce qui reste est tout à fait pitoyable. En revanche, la terre de ce square est labourée par la présence de très nombreux rats et notamment de trous et de galeries que ces rats font. Dès 18-19 heures, on les voit traverser et se réfugier dans ce square.

Notre demande, sachant que la Ville de Paris est particulièrement attentive aux espaces verts et à la propreté, nous souhaiterions qu'une opération de réhabilitation de ce square, le square Restif-de-la-Bretonne, soit entreprise au plus vite.

Et si tel était le cas prochainement, que ce projet d'embellissement, nous puissions en avoir les informations et les plans afin qu'ils soient communiqués aux élus du Conseil de Paris et notamment du Conseil du 5e arrondissement. Également si possible, que le planning des opérations réalisées toutes ces dernières années pour l'entretien de ce square soit également rendu public et communiqué aux élus.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le square Restif-de-la-Bretonne est un jardinet de 45 mètres carrés fermé au public et situé à l'angle de la rue de la Bûcherie et du Haut-Pavé dans le 5e arrondissement. Comme indiqué dans votre vœu, Madame la conseillère, ce square est aujourd'hui dépourvu de plantations à l'exception de quelques arbres et bambous suite à une intervention sur le soubassement du mur voisin demandée par Elogie-Siemp en 2019. Ce chantier a duré plus longtemps que prévu avec les confinements et s'est terminé en fin d'année 2020.

J'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui qu'une intervention de la DEVE est actuellement programmée pour septembre 2021. Le projet prévoit des travaux horticoles avec la plantation d'un mélange de plantes vivaces et d'un mélange de bulbes apportant une touche de couleur au printemps et une ambiance chaleureuse aux jardins.

La pose de grillages antirats est également prévue ainsi qu'un branchement d'arrosage semi-automatique sur la bouche située à proximité. Cet espace n'est pas en voie de disparition totale. L'opération de réhabilitation complète que vous appelez de vos vœux est bien inscrite dans le plan de charge des équipes de la DEVE.

J'espère que ces explications et ces engagements répondent à votre vœu et vous amèneront à le retirer.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu ?

Mme Anne BIRABEN. - Oui, je vous remercie pour ces explications et je retire donc mon vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'espaces pour les chiens dans le 13e.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 106 relatif à la mise en place d'espaces pour les chiens dans le 13e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Monsieur le Maire, merci.

Pour le 13e arrondissement et d'ailleurs pour tout Paris, puisque la question est évidemment très largement partagée, il s'agit d'une idée de vœu qui nous vient, comme très souvent, des préoccupations de nos concitoyens, et notamment de ces milliers de personnes qui baladent leur animal de compagnie et jugent nécessaire que soient multipliés les espaces, pas seulement dans les grands parcs puisqu'on le sait très bien, Paris manque de grands parcs, mais dans un souci de proximité nous demandons que soit étudiée cette question avec les services de la voirie pour que dans tous les quartiers, des espaces canins puissent être installés. Soucis de proximité, de propreté et aussi de bien-être animal.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le conseiller, pour votre vœu qui met l'accent sur la place que nous réservons aux chiens à Paris. Si nous développons les espaces canins là où c'est possible, en prenant en compte les nuisances sonores notamment, nous ne sommes pas favorables à la création de ce que l'on pourrait appeler en quelque sorte des canisettes dans tous les espaces verts.

Ces espaces destinés à recevoir les déjections canines occupent de la place sur l'espace public, qui est déjà très contraint à Paris. Leur entretien quotidien pose des problématiques sanitaires pour les agents de la Ville.

Par ailleurs, la Ville de Paris a expérimenté le déploiement d'espaces dédiés aux déjections canines sur l'espace public jusqu'à la fin des années 1990. Ils ont été progressivement abandonnés, puis supprimés pour donner la priorité au geste de ramassage et à la responsabilisation des propriétaires.

La volonté de la Ville est donc de responsabiliser les propriétaires de chiens en veillant à ce qu'ils ramassent les déjections canines.

Une association d'éducation canine, "Le chien citoyen", en marché avec la Ville, réalise des animations sur l'ensemble de Paris tout au long de l'année. Je vous invite à y avoir recours dans vos arrondissements. Par ailleurs, des campagnes de communication via les réseaux sociaux sont menées pour sensibiliser les Parisiennes et Parisiens à cette problématique.

Pour toutes ces raisons, je serai amené à formuler un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 106 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 106 est repoussé.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'entretien des lacs du bois de Boulogne et à la protection de leur biodiversité.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 107 et 107 bis relatifs à l'entretien des lacs du bois de Boulogne et à la protection de leur biodiversité.

La parole est à Mme Véronique BALDINI pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un vœu que nous présentons avec Mme BADAT-KARAM.

On ne peut que se réjouir de l'importante biodiversité vivant aux abords et dans les lacs du bois de Boulogne comme des poissons, des cygnes, des canards ou des poules d'eau. Cependant, la mort de nombreux animaux sur le lac supérieur du bois de Boulogne, notamment des cygneaux lors de l'été 2020 et les conclusions de vétérinaires disant que ces morts étaient dues au botulisme nous alertent.

Ainsi, le rapport "Les bois de Boulogne et de Vincennes" de l'APUR paru en 2020 explique que la trame d'eau du bois de Boulogne est soumise à une hausse des températures en été à cause de l'écoulement insuffisant, de l'envasement et des algues et s'accompagne de mauvaises odeurs et de botulisme qui affecte surtout les poissons et canards.

Cette situation est en partie due au retard de curage des grands plans d'eau, aucun depuis 1941 pour le lac inférieur.

En l'absence de curage des lacs - c'est toujours l'APUR qui parle -, des solutions palliatives sont mises en place l'été, en particulier un renouvellement d'eau plus rapide par une augmentation des débits. Le réseau d'eau non potable fonctionne alors à son maximum.

Avec les épisodes caniculaires récurrents et leur impact désastreux sur la qualité de l'eau et donc sur les animaux qui y vivent, on constate la prolifération d'algues à la surface des lacs supérieur et inférieur avec une odeur nauséabonde.

C'est pourquoi moi-même et Mme BADAT-KARAM ainsi que tous les élus du groupe Changer Paris, nous émettons le vœu que :

- soient mises en place des opérations régulières d'entretien des lacs ;
- que soient publiés dans l'"open data" de la Ville les résultats d'analyses régulières de l'eau de ces lacs ;
- que la vigilance des équipes de la Ville soit accrue durant l'été, notamment en cas de canicule avec si besoin le déploiement d'aérateurs pour oxygéner l'eau et empêcher la prolifération des algues ;
- le suivi des populations d'animaux par espèce, en particulier durant l'été.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans votre vœu, Madame la Conseillère, vous appelez à un meilleur entretien des lacs du bois de Boulogne ainsi qu'à des actions renforcées de protection de la biodiversité. Comme vous nous le rappelez très justement, les deux bois parisiens accueillent une importante biodiversité, puisque quasiment toutes les espèces naturelles vivantes sur le territoire parisien y sont présentes.

En matière d'animaux sauvages, la politique de la Ville de Paris, je le rappelle, est d'éviter aussi toute intervention vis-à-vis de cette faune sauvage, c'est pourquoi notamment il est formellement interdit de nourrir les animaux dans les bois. Cela les met en danger et risque de contaminer les cours d'eau qui sont des terrains favorables aux maladies.

En matière de déchets, j'attire votre attention sur le risque de confusion entre les déchets alimentaires qui nuisent à l'environnement du bois, et les déchets végétaux parfois visibles sur les berges des lacs. L'accumulation de ces végétaux est un processus de décomposition naturelle qui, certes, est parfois odorant, mais n'est pas toxique.

Je tiens à préciser les multiples actions mises en place pour l'entretien des plans d'eau et la protection de la faune et de la flore dans les bois.

Tout d'abord, les agents nettoient régulièrement ce que l'on appelle les déblayeurs des lacs tous les jours et cela manuellement, puisque c'est un travail qui ne peut pas être mécanisé.

En période estivale, les équipes mesurent par ailleurs la température de l'eau chaque jour pour anticiper et prévenir la prolifération des bactéries. Il y a également ce que l'on appelle des faucardages, c'est-à-dire la coupe des plantes aquatiques, réalisés chaque année.

En ce qui concerne le curage des lacs, contrairement aux idées reçues, un curage complet n'est pas recommandé, car il est nocif pour la biodiversité qui se déploie dans les lacs malgré leur envasement. Nous allons tout de même lancer cette année des opérations de curage partiel pour nettoyer le fond du lac supérieur.

D'une manière générale, je tiens à rappeler que la qualité des eaux de nos lacs est bonne. Cela est confirmé par plusieurs analyses et par la présence d'animaux témoins comme la bouvière, un poisson très sensible à la pollution des eaux, qui est présent dans la rivière des Minimes au bois de Vincennes.

Je vous propose que nous lancions dès cet hiver des travaux pour réaménager les berges de la cascade du lac supérieur dans le bois de Boulogne et ainsi améliorer la circulation de l'eau. Nous pourrions également lancer dès cet été une nouvelle campagne de sensibilisation pour rappeler l'interdiction de nourrir les espaces sauvages.

Enfin, nous allons mobiliser...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Vous avez dépassé très largement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. -... pour participer à des opérations de nettoyage, notamment des déchets de pêche.

C'est donc avec ces propositions que je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif proposé en réponse à votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Parfait, merci.

Le vœu n° 107 déposé par le groupe Changer Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Véronique BALDINI. - Nous sommes satisfaites de la réponse de M. NAJDOVSKI. Je pense que les agents d'entretien du bois de Boulogne seront satisfaits aussi d'avoir des renforts.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Donc, vous le retirez ?

Mme Véronique BALDINI. - Nous retirons notre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2021, V. 265).

2021 DEVE 68 - Subvention (20.500 euros) à l'association Veni Verdi et convention pluriannuelle d'objectifs.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 68 : subvention à l'association "Veni Verdi" et convention pluriannuelle d'objectifs.

Je donne la parole à M. Eric PLIEZ, puis à Mme Audrey PULVAR.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - La Ville est pionnière en matière de soutien des projets d'agriculture de proximité et de création de nouvelles réciprocitys entre la ville et la campagne. En mai 2018, le Conseil de Paris a approuvé le lancement de la stratégie de Paris pour une alimentation durable. Il s'agit de travailler au développement d'un système alimentaire durable, inclusif, résilient, sûr et diversifié pour fournir des aliments sains et abordables pour toutes et tous dans le respect des droits fondamentaux, réduire au maximum le gaspillage, préserver l'environnement et la biodiversité, atténuer les effets du changement climatique tout en s'y adaptant.

C'est l'objectif de la création d'AgriParis, qui sera lancée à mi-mandat pour permettre une alimentation 100 % durable, dont 50 % des produits seront locaux.

Afin de faciliter et fluidifier les liaisons entre la ville et la campagne, il est important de soutenir les initiatives et les acteurs qui cherchent à mobiliser les Parisiennes et Parisiens aux enjeux agricoles et alimentaires et de les accompagner comme l'association "Veni Verdi" créée en 2010 soutenue par la Ville depuis 2014, qui a pour but de favoriser la réalisation de jardins en milieu urbain et de mettre en œuvre des activités orientées vers le développement durable, l'agriculture urbaine et le social grâce à des ateliers ou des formations notamment dans les quartiers populaires.

Depuis le mandat précédent, la Ville de Paris, grâce à son action volontariste, a permis aux surfaces dédiées aux projets d'agriculture urbaine de tripler pour atteindre plus de 30 hectares, notamment grâce aux appels à projets Parisculteurs. Je sais, chère Audrey PULVAR, que tu continues ce développement comme le montre la 4e édition des Parisculteurs que tu as lancée il y a quelques mois et qui propose plus de 20 hectares supplémentaires à cultiver dans toute l'Île-de-France.

Avec Lamia EL AARAJE, notre collègue et nouvelle députée dans le 20e arrondissement, nous avons visité en mai dernier l'extension du square de la Salamandre, qui est un très beau programme à dimension écologique et sociale, puisque le square a été rénové et les façades végétalisées, et un projet d'agriculture sur les toits initié par l'association.

Aujourd'hui, il s'agit de signer une convention pluriannuelle en faveur de l'agriculture urbaine en soutenant 3 projets de l'association "Veni Verdi", qui déploie son action notamment dans mon arrondissement auprès de quartiers populaires en plein cœur du 20e arrondissement.

Il est temps en effet de parler d'agriculture urbaine au collège, notamment au collège Pierre Mendès France où il s'agit d'accompagner la création d'une microferme sur 4.500 mètres carrés pour produire et distribuer une production locale. L'idée est de faire jardiner le monde entier, de faire de chaque enfant un passionné de la planète selon Juliette, animatrice potagers pour les enfants de Paris.

En 2021, un autre collège s'initie à l'agriculture urbaine dans le 20e grâce à un deuxième projet d'agriculture urbaine qui se développe sur le toit du collège Flora Tristan. Il s'agit d'un projet de ferme urbaine lancé en 2018 qui a permis de monter un projet d'agriculture urbaine hors sol avec des techniques telles l'aquaponie, l'hydroponie, la culture en bac ou l'aéroponie.

Il y a un troisième axe "Tous au potager", ce sont des journées portes ouvertes, des clubs jardins, et un atelier relais qui consiste à mettre en place des ateliers de jardinage pour les élèves décrocheurs de collèges de l'Est parisien.

Je vous demande donc de soutenir le travail exemplaire de "Veni Verdi" en votant favorablement ce projet de délibération et la somme de 20.500 euros.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur PLIEZ.

Je donne la parole à Mme Audrey PULVAR pour vous répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire, cher Eric, de me permettre de mettre en lumière le travail de "Veni Verdi", une association pionnière de l'agriculture urbaine dans notre ville.

Avec quelques mois de retard, cette association a fêté ses 10 ans samedi dernier dans ton arrondissement. Elle est la doyenne de l'agriculture urbaine associative, professionnelle et productive à Paris. C'est une aventure qui est née avec le développement des jardins scolaires dans 3 écoles du 20e, les écoles 11 Lesseps, Vitruve et Schubert.

"Veni Verdi" a installé deux projets d'agriculture urbaine sur les toits du collège Matisse et en pleine terre dans les cours et espaces verts du collège Pierre Mendès France dans le 20e.

Je vous invite, chers collègues qui êtes ici, à visiter ces installations au cours de l'année, car elles sont particulièrement emblématiques et enthousiasmantes de ce que peut être l'agriculture urbaine insérée dans le milieu scolaire.

Aujourd'hui, cette association est présente dans de nombreux arrondissements parisiens, à Paris Centre, dans les 12e, 15e, 18e, 19e et donc dans le 20e, mais aussi à Montrouge, Bondy ou Clichy-sous-Bois. Elle a créé une dizaine d'emplois pérennes et non délocalisables au cours de ces années. Elle a formé de nombreux porteurs et porteuses de projets passés par "Veni Verdi" en stage, bénévolat, apprentissage ou service civique.

J'ai aussi une pensée très affectueuse et admirative pour Nadine LAHOUD, qui a fondé et animé cette association. 10 ans après, sa passion de la transmission est intacte. Elle peut être fière de sa contribution à la révélation à elle et eux-mêmes de nombreux adolescentes et adolescents en quête d'une place et d'un chemin dans la vie.

L'action de "Veni Verdi" est reconnue, tant par la DASCO qui contribue à hauteur de 2.500 euros à la subvention que je vous propose d'adopter que par le Rectorat qui cofinance depuis 2016 un projet développant des actions scolaires et périscolaires dans 3 collèges : Brassens, Bergson dans le 19e et Pierre Mendès France dans le 20e. Il s'agit de donner du sens aux apprentissages, de limiter le décrochage scolaire et de remobiliser les élèves, particulièrement ceux qui sont en début de dérive et dont le comportement devient difficile.

La transmission dans l'agriculture urbaine, c'est également à l'adresse des familles, des habitantes et des habitants avec l'ouverture des jardins à tous et toutes pour venir cultiver, apprendre, créer du lien ou encore faire ensemble. L'association est particulièrement active dans les quartiers populaires. A ce titre, elle est également soutenue par la DDCI à hauteur de 3.000 euros.

Transmission encore vers de futures agricultrices et agriculteurs de proximité, cette association intervient dans la formation du B.P.R.E.A. en agriculture urbaine dispensée à l'école Du Breuil, cher Christophe NAJDOVSKI, et accompagne de nombreux porteurs de projet dans le développement de nouveaux projets d'agriculture urbaine. Elle est devenue une vraie pépinière, sans mauvais jeu de mots.

La Ville entend jouer son rôle dans le maintien et le développement des emplois agricoles en Ile-de-France. C'est pourquoi j'ai lancé, avec ma collègue Afaf GABELOTAUD, dans le cadre du Plan Paris Boost Emploi l'appel à projets "Paris fertile" qui doit faciliter l'accès à des formations professionnelles à l'agro-écologie et les activités de première transformation agricole.

Il a également pour objectif l'accompagnement des vocations, des parcours de celles et ceux qui souhaitent embrasser les métiers de l'agriculture durable souvent dans un premier temps avant d'aller dans l'agriculture de plein champ. Ils sont de plus en plus nombreux et nombreuses. C'est l'une des conséquences des bouleversements

survenus dans nos vies à cause de la Covid-19, mais aussi de la prise de conscience de plus en plus forte de l'impératif climatique et de la nécessité de préserver notre environnement.

Réduire notre impact sur l'environnement, cela passe par une transition de notre agriculture et de notre alimentation et une meilleure rémunération des agricultrices et des agriculteurs nombreuses et nombreux qui rendent service à la nature et le monde agricole l'a bien compris.

Je vous remercie donc, chers collègues, de voter ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame PULVAR.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 68.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. (2021, DEVE 68).

2021 DEVE 69 - Subvention (15.000 euros) à Vergers Urbains et convention pluriannuelle d'objectifs.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 69 : subvention à "Vergers Urbains" et convention pluriannuelle d'objectifs.

La parole est à M. Eric PLIEZ, Monsieur le Maire.

M. Eric PLIEZ, maire du 20^e arrondissement. - Puisque nous venons d'en parler et puisqu'il va sans doute me revenir presque de conclure les échanges, je vais le redire, le maillage local et associatif pour que la Ville puisse soutenir l'émergence des projets d'agriculture et de proximité et pérenniser la création de nouvelles réciprocitys entre la ville et la campagne est important.

Parisculteurs permet l'émergence d'un nouvel écosystème. Aujourd'hui, il s'agit de soutenir "Vergers Urbains". "Vergers Urbains", c'est un joli projet né en 2013, qui propose de rendre la ville comestible, et après 4 jours de Conseil de Paris c'est important, à travers la plantation d'arbres fruitiers, de proposer des formations et de la sensibilisation à tous les publics dans les quartiers populaires.

Aujourd'hui, leur action se déploie dans plusieurs arrondissements de la Capitale, le 18^e arrondissement, avec le jardin pédagogique, la création d'un jardin partagé dans le quartier Chapelle/Charbon, en animant la rue Charles-Hermite grâce à un jardin partagé. Dans le 20^e arrondissement, il s'agit de créer le verger partagé Fleury au sein du square Emmanuel-Fleury situé 40, rue le Vau.

C'est en bordure du square Emmanuel-Fleury que débute la petite histoire du verger Fleury en 2014 mené par "Vergers Urbains". Cela s'inscrit dans la dynamique "1.000 arbres pour le climat". Cela permet une forêt comestible ouverte au public et en cueillette libre et modérée ainsi qu'une pépinière fruitière avec des arbustes fruitiers ainsi que les ateliers pour sensibiliser chacun aux gestes du jardinage.

Pour faire simple, cela a vraiment permis des échanges d'expériences, de faire participer à une vie de quartier, une animation locale qui a pris racine et qu'il faut maintenant pérenniser, d'où la demande de cette subvention de 15.000 euros pour l'association "Vergers Urbains", qui permettra de mobiliser plus de moyens urbains pour poursuivre et développer ces projets.

Je vous invite donc à les voter favorablement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme Audrey PULVAR a la parole pour répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Encore quelques minutes, chers collègues, avant la fin de ce Conseil. Merci encore, cher Eric et cher Nicolas NORDMAN, de mettre en lumière le travail d'un autre acteur parisien de l'agriculture urbaine, un acteur parisien "Vergers Urbains", qui développe de nombreux projets fédérateurs avec les Parisiennes et les Parisiens.

Cette association est un acteur essentiel de l'agriculture urbaine qui compte bien utiliser tous les interstices de notre cité. Il y en a dans le 7^e arrondissement, chère Madame Rachida DATI, pour développer des projets permettant à l'agriculture de retrouver une place à Paris. Il y a encore peu, Paris, cela remonte à l'après Seconde Guerre mondiale, était une capitale agricole.

J'attire d'ailleurs votre attention sur le fait que c'est grâce au travail de nos services et de ma prédécesseure Pénélope KOMITÉS sur le sujet de l'agriculture urbaine que Paris compte aujourd'hui 30 hectares cultivés. Des études démontrent que seuls 10 % du potentiel agricole dans notre ville sont aujourd'hui exploités. La marge de manœuvre est donc grande.

C'est donc tout naturellement que ma délégation et la Ville vous invitent à soutenir ce projet incarné par "Vergers Urbains". Pour l'année 2021, cette subvention permettra d'appuyer son action au verger Fleury et dans 3 jardins partagés dans le 18^e arrondissement.

Le potentiel en matière d'agriculture urbaine à Paris est élevé. Si la délégation que m'a confiée la Maire de Paris concerne bien au-delà de l'agriculture urbaine, les questions plus globales d'agriculture durable y compris rurale et de plein champ, d'alimentation, de lutte contre le gaspillage alimentaire et encore de soutien aux filières sylvicole et floricole franciliennes, j'entends bien poursuivre le développement ambitieux et réparti sur tout le territoire parisien de l'agriculture urbaine, afin de contribuer à la préservation de la biodiversité dans la Capitale, d'améliorer sa résilience, de familiariser les Parisiennes et Parisiens avec le vivant et l'agricole, de rendre à Paris ses lettres de noblesse en la matière et de lutter contre la précarité alimentaire avec une offre de proximité de qualité et à bas prix.

J'ai lancé "Parisculteurs 4" en mars dernier pour proposer 30 hectares de nouvelles surfaces à cultiver dans notre ville, mais aussi dans toute la région en mobilisant le patrimoine de Paris hors Paris et en nouant des partenariats avec plusieurs villes de petite et grande couronnes.

Nous allons donc en une fois doubler les surfaces déjà mobilisées. Je vous retrouverai dès la rentrée de septembre pour désigner les lauréats au cours des jurys auxquels les groupes politiques de ce Conseil et l'ensemble des maires d'arrondissement, donc j'espère vous y retrouver, chère Madame la Maire du 7^e arrondissement, seront associés.

Je sais que ces sujets emportent un grand consensus. J'en suis ravie, parce que ce sont des sujets qui intéressent l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens au-delà de leur sensibilité politique.

Ces installations d'agriculture urbaine quand il s'agit de projets commerciaux ont été mises à mal par le contexte économique de cette dernière année, parce que beaucoup reposent sur l'accueil d'événements et d'ateliers, et au-delà des conventions pluriannuelles d'objectifs soumises à ce Conseil qui les aident à progresser, j'ai donc lancé la première édition de l'appel à projets "Paris sème", qui permettra de soutenir les projets d'investissement de ces acteurs.

Bien que cela n'ait pas encore été possible, j'ai bon espoir que la Région Ile-de-France, qui détient la compétence en matière d'aide aux acteurs économiques, nous permette dès l'année prochaine, avec une convention de partenariat, de développer de nouveaux soutiens à l'agriculture de proximité afin que notre action coordonnée soit toujours plus efficace.

J'ai prévu d'en parler avec beaucoup de passion et j'espère de conviction à Mme la Présidente de la Région Ile-de-France.

Merci à toutes et tous.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame PULVAR.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DEVE 69).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons conclure par une belle unanimité à nouveau cet après-midi champêtre et très consensuel, avec un certain nombre de votes qui restent. J'appelle votre attention encore pour quelques instants.

Je vous demande de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Mission d'information et d'évaluation sur l'éducation artistique et culturelle (R. 44) :

Titulaires :

- Mme Dominique KIELEMOËS,
- M. Emmanuel COBLENCÉ,
- Mme Geneviève GARRIGOS,
- M. Florian SITBON,
- M. Antoine BEAUQUIER,
- Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE,

- M. François CONNAULT,
- M. Franck MARGAIN,
- Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU,
- M. Nour DURAND-RAUCHER,
- Mme Raphaëlle PRIMET,
- M. Jean-Noël AQUA,
- Mme Catherine IBLED,
- Mme Nathalie MAQUOI,
- Mme Béatrice LECOUTURIER.

Suppléants :

- Mme Alexandra CORDEBARD,
- Mme Aurélie PIRILLO,
- Mme Corine FAUGERON,
- Mme Barbara GOMES,
- M. Alexis GOVCIYAN,
- Mme Mélody TONOLLI.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Cent Quatre" (conseil d'administration) (R. 45) :

Personne qualifiée :

- Mme Marie RAYMOND.

Commission pour l'entrée en résidence du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (conseil d'administration) (R. 46) :

Titulaires :

- Mme Véronique LEVIEUX,
- M. Hamidou SAMAKÉ,
- Mme Hélène JACQUEMONT,
- M. Jacques MARTIAL,
- Mme Véronique BUCAILLE,
- Mme Delphine BÜRKLI,
- Mme Maud LELIÈVRE,
- Mme Camille NAGET,
- Mme Mélody TONOLLI,
- Mme Corine FAUGERON.

Suppléants :

- Mme Catherine TRONCA,
- Mme Marine ROSSET,
- Mme Angélique MICHEL,
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER-MOULINIER,
- M. Alexis GOVCIYAN,
- Mme Catherine IBLED,
- Mme Maud GATEL,
- M. Chang-Hua PENG,
- Mme Karine DUCHAUCHOI,
- Mme Gwenenaëlle AUSTIN,
- Mme Mariam MAMAN,

- Mme Claire GOFFAUX,
- M. Jean ARTIGUES,
- Mme Manal KHALLOUK.

Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (assemblées générales) (R. 47) :

Titulaire :

- Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Comité départemental de l'Aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (sous-comité des transports sanitaires) (R. 48) :

Titulaire :

- Mme Geneviève GARRIGOS.

Commission consultative de sécurité et d'accessibilité de la Préfecture de police (commission plénière) (R. 49) :

Titulaire :

- M. Jacques GALVANI.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2021, R. 44 à R. 49).

2021 DU 94 - Avenant n° 5 au mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL PariSeine pour la requalification du passage Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or (18e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - En outre, je vous informe que le projet de délibération DU 94 est retiré de l'ordre du jour.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le prochain Conseil de Paris aura lieu du 12 au 15 octobre 2021.

Je vous remercie toutes et tous. Je vous demande aussi de remercier avec moi l'ensemble des fonctionnaires de la séance, les collaborateurs des groupes et des adjoints, les cabinets d'adjoints.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et de bonnes vacances pour celles et ceux qui en prennent.

(La séance est levée à seize heures quinze minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Questions du groupe Communiste et Citoyen

QE 2021-17 - Question de M. Jean-Noël AQUA et des élus du groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative aux logements des directeurs et directrices d'école.

Libellé de la question :

"Les enjeux locatifs à Paris sont étroitement liés à la politique de l'emploi et aux conditions de travail des agent.e.s publics. Il est important que ces dernier.e.s, et en particulier les enseignant.e.s, soient en capacité de se loger à Paris. Cet enjeu est d'autant plus prégnant pour les directrices et directeurs d'école, dont la présence en dehors des temps scolaires est nécessaire en cas de problème de sécurité et qui jouent un rôle central dans la communauté éducative.

Jean-Noël AQUA et les élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen souhaitent ainsi attirer votre attention sur les difficultés éprouvées par les directeurs et directrices d'école à trouver un logement à proximité de leur lieu de travail, et ce, alors même que la Ville de Paris détient dans son patrimoine des logements de direction dont bon nombre restent vacants à ce jour. Si nul n'ignore que cette vacance s'explique par la nécessité de réaliser des travaux de rénovation, nous souhaitons toutefois interroger la Maire de Paris sur l'avancée de ces derniers et sur l'état des lieux global de ce parc locatif à destination des directeurs d'école. Nous nous posons notamment les questions suivantes :

- À ce jour, quelle est la proportion de logements de direction vacants ?
- Combien y a-t-il de demandes non satisfaites de logement de directeurs et directrices d'école ?
- S'agissant des logements vacants en raison de la nécessité d'y réaliser des travaux de réhabilitation, quels objectifs sont fixés pour l'année 2021 ? Et pour l'année 2022 ?
- À plus long terme, quelle est la planification envisagée afin de garantir la pleine utilisation de ce parc locatif, voire son développement ?"

Réponse (M. Patrick BLOCHE, adjoint) :

"La Ville de Paris, via la Direction des Affaires scolaires (DASCO) propose aux directrices et directeurs des écoles primaires publiques d'occuper un logement lorsque celui-ci est présent dans l'école, ou dans une école voisine. Le principe d'attribution de ces logements, suite à des évolutions législatives et réglementaires, en particulier l'extinction du corps des instituteurs, et la création de celui des professeurs des écoles, est régi par une délibération du Conseil de Paris de 2006, avec effectivité au 1er janvier 2009. Cette délibération prévoit entre autre le rattachement des logements existants à une école. Les directrices et directeurs des écoles sont logés en vertu d'une nécessité absolue de service, à laquelle ils ne sont pas astreints. Par ailleurs, il est à noter que l'occupation du logement par la directrice ou le directeur est liée à son affectation dans l'école. En cas de mouvement, le logement doit être libéré au plus tard le 31 août, afin de permettre au nouveau titulaire d'emménager.

Le montant de la redevance qu'ils versent à la Ville pour ces logements, délibérée par le Conseil de Paris, est fixée à 549,88 euros, identique pour tous les logements.

Le nombre total des logements de direction est de 631.

313 appartements sont actuellement occupés, dont 69 de façon non conforme au plan de rattachement. Cette non-conformité s'explique par le fait qu'un certain nombre de directrices et de directeurs ne peuvent emménager dans le logement qui leur est attribué en fonction du plan de rattachement, soit parce que celui-ci est occupé, soit parce qu'il est en attente de travaux.

Le nombre de logements non occupés est à ce jour de 208, parce qu'en attente ou en cours de travaux, ou en cours d'attribution. Il s'agit donc d'une vacance purement frictionnelle.

La DASCO, en charge des travaux de ces logements, s'est récemment réorganisée afin de réduire de façon très significative cette vacance.

Cette réorganisation a permis une forte augmentation du nombre de logements rénovés : d'une dizaine par an avant 2019, ce sont désormais plus de cent logements qui sont rénovés chaque année. A date, 67 logements de direction ont déjà été rénovés en 2021, permettant ainsi de répondre à une grande partie de la demande formulée. La DASCO est particulièrement exigeante sur la période de transition entre deux occupants et aucune passation ne s'effectue sans un contrôle rigoureux des locaux, et notamment concernant la sécurité électrique. Il s'agit du respect de normes plus exigeantes que dans le secteur privé, et totalement assumées de la part de la Ville, mais qui ont un effet incontestable sur les délais de mise en disponibilité des logements.

Une quarantaine de nouveaux dossiers ont été déposés à la rentrée pour l'occupation d'un logement, et certaines demandes sont encore en attente soit car le logement afférant à l'école est déjà occupé, soit car des

travaux seront nécessaires. D'autres demandes peuvent aussi être en attente lorsque les directrices et directeurs ont pris leur poste dans une école à laquelle aucun logement n'est rattaché, mais déposent malgré tout un dossier.

Il s'agit ainsi d'une proportion très faible de dossiers en attente, sur les 630 logements de direction de la Ville de Paris.

La Ville de Paris loge par ailleurs un grand nombre de gardiennes et gardiens d'écoles, qui sont également essentiels dans le quotidien des établissements. Un équilibre et des arbitrages sont nécessaires pour assurer un déploiement cohérent des rénovations.

Enfin, on rappellera que les enseignant.e.s, dont les directrices et directeurs des écoles sont éligibles à la bourse des logements de l'État."

QE 2021-19 - Question de Mme Camille NAGET et des élus du groupe Communiste et Citoyen à M. le Préfet de police de Paris relative au commissariat de police du 19e arrondissement.

Libellé de la question :

"Le commissariat de police du 19e arrondissement fait à nouveau la une de l'actualité suite à des révélations de violences policières très grave. Un jeune homme d'une vingtaine d'année a déposé plainte pour violence et viol commis dans l'enceinte du commissariat le 5 avril 2021. Son témoignage glaçant s'ajoute aux nombreuses dénonciations de violences, y compris entre policiers à l'instar de la vidéo de bizutage révélée en décembre 2020, souvent à caractère raciste, qui émaillent ce commissariat, nuisent au bon fonctionnement de la police dans cet arrondissement du Nord-Est parisien et jettent l'opprobre sur toute une profession.

Les faits dénoncés sont graves, et l'accumulation depuis plusieurs années exige une réponse immédiate et forte à la hauteur de la gravité des faits.

Camille NAGET et les élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen demandent à M. le Préfet de police de Paris, quelles mesures ont été prises suite à l'ouverture de deux enquêtes administratives et pénales pour violences et viol contre des policier du commissariat du 19e arrondissement, ce qu'il compte mettre en place pour endiguer les violences policières qui émaillent le commissariat du 19e arrondissement."

Réponse non parvenue.

Question du groupe Écologiste de Paris

QE 2021-18 - Question de M. Émile MEUNIER, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Léa VASA et des élus du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'augmentation inquiétante des résidences secondaires à Paris.**Libellé de la question :**

"Selon les données INSEE sur les résidences principales, entre 2011 et 2017, alors qu'une augmentation de + 26.700 logements est observée à Paris (+ 2 % du parc), le nombre de résidences principales connaît, lui, une chute brusque de - 23.900 logements (- 2 % du parc). Une étude récente de l'Institut Paris Région explique que l'une des raisons principales de cette baisse réside dans l'augmentation de + 50.600 logements hors résidences principales (logements vacants, occasionnels et résidences secondaires) sur ce même laps de temps. Ce phénomène est inquiétant. Les efforts de la Ville en termes de logements accessibles semblent ainsi ne pas suffire pour limiter l'expansion massive des résidences secondaires, alors que ces dernières sont autant d'espaces qui pourraient permettre à de nombreux acteurs parisiens d'accéder au parc immobilier parisien.

Aussi, Émile MEUNIER, Fatoumata KONÉ, Léa VASA et les élu.e.s du groupe Écologiste de Paris interrogent Mme la Maire de Paris :

- Pouvez-vous nous apporter des éléments de précision et d'éclairage quant aux chiffres que nous vous rapportons relatifs à la diminution des résidences principales au profit des logements vacants/occasionnels et résidences secondaires ?

- Quels sont les chiffres de l'évolution du parc de résidence principal et hors résidence principal entre 2017 et aujourd'hui ?

- Quelles sont les causes de ce phénomène de diminution des résidences principales ?

- Quelles actions la Ville de Paris compte-t-elle entreprendre pour remédier à ce phénomène ?"

Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

En matière immobilière, les données relèvent de l'INSEE et de services de l'État ; s'agissant de l'évolution du parc résidentiel principal et secondaire, les dernières données produites par l'INSEE datent de 2017.

Selon l'INSEE, le taux de résidences principales à Paris a diminué entre 2011 et 2017, passant de 85,9 % à 82,6 %.

Le taux des résidences secondaires est passé de 6,8 % à 8,9 % sur la période.

Celui des logements vacants de 7,3 % à 8,5 % en 2017.

L'évolution parisienne s'inscrit dans la tendance nationale qui a vu le nombre de résidences principales diminuer sur la période pour atteindre 82 %.

Face au besoin d'informations plus récentes, l'Exécutif parisien a sollicité l'APUR, dans les premiers mois de notre mandature, début 2021, afin qu'une étude spécifique puisse être menée en lien avec les services de l'État.

La publication de cette étude est prévue à l'automne.

S'agissant des facteurs expliquant la réduction des résidences principales, le développement des locations touristiques, notamment sur Internet, dont "Airbnb" est le leader, constitue une réalité documentée, à Paris comme dans d'autres métropoles européennes et nord-américaines.

Ces locations meublées de courte durée freinent l'offre de logements à Paris intra-muros, au profit des locations saisonnières. Ce phénomène est encore plus manifeste dans les arrondissements centraux tels que les 1er, 2e, 6e, 8e et 11e.

La Ville de Paris entreprend depuis plusieurs années de nombreuses actions afin de remédier à l'augmentation des résidences secondaires à Paris.

- Le durcissement de la politique fiscale envers les résidences secondaires :

Depuis 2017, nous appliquons une majoration de 60 % à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette résolution votée en Conseil de Paris permet d'inciter les propriétaires de résidences secondaires à les occuper en résidence principale ou à la remettre sur le marché locatif.

- La lutte contre l'expansion de la location meublée ("Airbnb") :

La Ville de Paris est depuis plusieurs années pleinement mobilisée sur l'encadrement du développement des meublés touristiques à Paris. Notre action prend plusieurs formes :

- mise en place d'un règlement strict à l'échelle de Paris,

- échanges avec l'Etat et la Commission européenne afin de faire évoluer la législation à toutes les échelles,

- contrôles et suivi du respect de la réglementation,
- procédures judiciaires à l'encontre des plateformes et loueurs en infractions,
- consultation des citoyens sur le sujet,
- la construction de nouveaux logements sociaux.

Depuis 2013, la Ville de Paris finance plus de 7.000 logements sociaux par an. Cette augmentation du rythme de construction est motivée par la volonté de résoudre la pénurie de logements mais également par la nécessité d'aider les ménages les plus fragiles à accéder au logement à Paris intra-muros.

En 2019, la Ville de Paris disposait de 250.618 nouveaux logements sociaux, ce qui représente 21,4 % du parc résidentiel parisien.

- L'aide à l'accès à la propriété avec la Foncière de la Ville de Paris :

La création d'un organisme de foncier solidaire (OFS) parisien permet le développement de l'accession sociale à la propriété à Paris par la mise en œuvre d'un bail réel solidaire (BRS). Ce dispositif est rendu possible par la loi ALUR de 2014.

Les baux signés sont de très longue durée (de 18 à 99 ans) et sont soumis à des plafonds de prix de vente (environ 5.000 euros le mètre carré) et de ressources des ménages accédants (classe moyenne et foyers modestes).

Trois sites sont d'ores et déjà concernés par le dispositif BRS : Python-Duvernois (20e), Bédier-Oudiné (13e) et Gare des Mines/Fillettes (18e)."

Votes spécifiques.

M. Patrick BLOCHE, Mme Colombe BROSSEL, M. François DAGNAUD, Mme Léa FILOCHE, MM. Jacques GALVANI, Franck MARGAIN, Mmes Camille NAGET et Alice TIMSIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 44 et DASES 146.

MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Mmes Hélène JACQUEMONT, Halima JEMNI, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, M. Hamidou SAMAKÉ et Mme Léa VASA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 57 et DASES 156.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Célia BLAUDEL, Agnès EVREN, M. Antoine GUILLOU et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 108.

MM. Antoine BEAUQUIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Alexandra CORDEBARD, Geneviève GARRIGOS, Céline HERVIEU, M. Eric LEJOINDRE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Arnaud NGATCHA, Mmes Raphaëlle PRIMET, Emmanuelle RIVIER, Carine ROLLAND, M. Hermano SANCHES RUIVO et Mme Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 38.

M. Emmanuel COBLENCÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 70.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 65, DASCO 51 et DASCO 63.

Mme Céline HERVIEU et M. Jean-Pierre LECOQ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 66, DASCO 51 et DASCO 63.

MM. René-François BERNARD et Jean LAUSSUCQ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 67, DASCO 51 et DASCO 63.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 68, DASCO 51 et DASCO 63.

Mme Delphine BÜRKLİ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 55, DASCO 69, DASCO 51 et DASCO 63.

Mme Alexandra CORDEBARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 70, DASCO 51 et DASCO 63.

M. François VAUGLIN ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 71, DASCO 51 et DASCO 63.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 56, DASCO 72, DASCO 51 et DASCO 63.

MM. Jean-Noël AQUA, Emmanuel COBLENCÉ, Jérôme COUMET et Mme Nathalie LAVILLE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 73, DASCO 51 et DASCO 63.

Mme Carine PETIT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 58, DASCO 74, DASCO 51 et DASCO 63.

M. Philippe GOUJON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 59, DASCO 75, DASCO 51 et DASCO 63.

M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM et M. Jérémy REDLER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 76, DASCO 97, DASCO 51 et DASCO 63.

Mme Alix BOUGERET et M. Geoffroy BOULARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 77, DASCO 51 et DASCO 63.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 60, DASCO 78, DASCO 87, DASCO 51, DASCO 63.

Mmes Camille NAGET et Marie TOUBIANA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 61, DASCO 79, DASCO 51 et DASCO 63.

M. Eric PLIEZ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DRH 37, DASCO 62, DASCO 80, DASCO 51 et DASCO 63.

M. Ariel WEIL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 64, DASCO 51 et DASCO 63.

Mmes Maya AKKARI, Delphine BÜRKLİ, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Jean-Philippe DAVIAUD, Mmes Corine FAUGERON, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Maud LELIÈVRE, Véronique LEVIEUX, M. Jacques MARTIAL, Mme Camille NAGET, M. Eric PLIEZ, Mmes Audrey PULVAR, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Emmanuelle RIVIER et M. Hamidou SAMAKÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 36.

MM. René-François BERNARD, Patrick BLOCHE, Rudolph GRANIER, Boris JAMET-FOURNIER, Mme Johanne KOUASSI, MM. Jean LAUSSUCQ, Franck MARGAIN, Mmes Aminata NIAKATÉ, Alice TIMSIT et M. Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 57.

MM. Jean-Noël AQUA, Jacques BAUDRIER, David BELLARD, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mmes Véronique BUCAILLE, Delphine BÜRKLI, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Alexandra CORDEBARD, MM. Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Jeanne d'HAUTESERRE, M. François-Marie DIDIER, Mmes Agnès EVREN, Afaf GABELOTAUD, MM. Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Mmes Antoinette GUHL, Anne HIDALGO, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, MM. Jean-Pierre LECOQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emmanuel MESSAS, Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Carine PETIT, MM. Eric PLIEZ, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPNER, Mme Anouch TORANIAN, MM. François VAUGLIN, Aurélien VÉRON et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 34.

M. Antoine GUILLOU et Mme Emmanuelle RIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 14, DAJ 15 et DAJ 16.

MM. David ALPHAND, Jacques GALVANI, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 59.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Colombe BROSSEL, Lamia EL AARAJE, MM. Alexandre FLORENTIN, Antoine GUILLOU, Franck LEFEVRE, Dan LERT, Mme Carline LUBIN-NOËL, MM. Emmanuel MESSAS, Christophe NAJDOVSKI, Mmes Audrey PULVAR, Delphine TERLIZZI et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 108 et DVD 40.

M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Jeanne d'HAUTESERRE, M. Frédéric HOCQUARD, Mmes Fatoumata KONÉ, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, M. Emile MEUNIER, Mmes Laurence PATRICE, Marie-José RAYMOND-ROSSI, MM. Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 150, DLH 116, DLH 135, DLH 136, DU 20 et DU 75.

M. Jacques BAUDRIER et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 161.

Mmes Anne BIRABEN, Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY et M. Sylvain RAIFAUD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 146.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Alice COFFIN, Afaf GABELOTAUD, Laurence PATRICE, Aurélie PIRILLO, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, MM. Aurélien VÉRON et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DRH 38, DAC 707, DICOM 25, DCPA 15, DPE 25 et DEVE 83.

Mmes Maya AKKARI, Marie-Christine LEMARDELEY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 186 et DAC 187.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Véronique LEVIEUX, Raphaëlle RÉMY-LELEU, MM. Aurélien VÉRON et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 159.

M. Karim ZIADY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 91.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE et Mme Célia BLAUEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 23.

M. Maxime COCHARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 69, DLH 137 et DU 83.

Mme Maya AKKARI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 192 et DASCO 96.

Mme Maya AKKARI, MM. Jean-Noël AQUA, Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, MM. Grégory CANAL, Thomas CHEVANDIER, Jérôme COUMET, Mme Séverine de COMPREIGNAC, M. François-Marie DIDIER, Mmes Corine FAUGERON, Catherine IBLED, M. Jean LAUSSUCQ, Mmes Nathalie MAQUOI, Aminata NIAKATÉ, Béatrice PATRIE, Carine PETIT, Chloé SAGASPE, Hanna SEBBAH, Delphine TERLIZZI et M. Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 57.

M. Florian SITBON et Mme Anouch TORANIAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 49.

Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, MM. Jérôme COUMET, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 91, DLH 105, DLH 106, DLH 107, DLH 124, DLH 130, DLH 110, DLH 150, DLH 116 et DLH 89.

M. Emile MEUNIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 14.

MM. Jacques MARTIAL et Emile MEUNIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DRH 43, DAC 697, DAC 699, PP 58, PP 59, PP 64 et PP 65.

Mme Anne BIRABEN, MM. Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT, Jacques GALVANI, Antoine GUILLOU, Mmes Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Emmanuel MESSAS et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 146.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, Douchka MARKOVIC, Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Audrey PULVAR et Chloé SAGASPE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 108.

MM. David BELLARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jérôme COUMET, Antoine GUILLOU, Mme Halima JEMNI, M. Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Olivia POLSKI, Carine ROLLAND et M. Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 115, DLH 120, DLH 144, DLH 150, DLH 116, DLH 132 et DLH 133.

Mmes Maya AKKARI, Lamia EL AARAJE, Antoinette GUHL, Nathalie LAVILLE et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 49.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE, Mme Colombe BROSSEL, M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Alexandra CORDEBARD, Afaf GABELOTAUD, MM. Boris JAMET-FOURNIER, Jean-Pierre LECOQ et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 150.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 114.

MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Jean-François MARTINS, Arnaud NGATCHA, Nicolas NORDMAN, Pierre RABADAN, Mmes Karen TAÏEB et Anouch TORANIAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 25.

M. Jean-Philippe DAVIAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 22.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Colombe BROSSEL, Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Inès de RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Nelly GARNIER, MM. Jean-Philippe GILLET, Jérôme GLEIZES, Mmes Raphaëlle PRIMET, Delphine TERLIZZI et M. Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPE 2 et DPE 30.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Douchka MARKOVIC et M. Florian SITBON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 94.

M. Jacques BAUDRIER, Mmes Nathalie LAVILLE et Audrey PULVAR ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 158.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lamia EL AARAJE, MM. Alexandre FLORENTIN, Christophe NAJDOVSKI, Mmes Elisabeth STIBBE, Delphine TERLIZZI et M. Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 104.

Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mmes Alice COFFIN, Alexandra CORDEBARD, Brigitte KUSTER et M. Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 115.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 137.

M. Jacques GALVANI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 28.

M. Ian BROSSAT, Mme Barbara GOMES, M. Eric LEJOINDRE, Mme Douchka MARKOVIC, MM. David BELLARD, Nour DURAND-RAUCHER, Mme Dominique KIELEMOËS, MM. Jean-François MARTINS, Grégory CANAL, François CONNAULT, Franck LEFEVRE, Jérôme LORIAU, Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Alice TIMSIT, MM. François DAGNAUD, Dan LERT, Nicolas NORDMAN, Vincent BALADI, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Halima JEMNI, MM. Dan LERT, Gérard LOUREIRO, Thomas CHEVANDIER, Mmes Geneviève GARRIGOS, Nathalie MAQUOI, M. Hamidou SAMAKÉ, Mmes Séverine de COMPREIGNAC, Céline HERVIEU, MM. Jean-Pierre LECOQ, Jacques BAUDRIER, Mme Antoinette GUHL, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Nathalie MAQUOI, MM. Hamidou SAMAKÉ, Jacques BAUDRIER, Mmes Lamia EL AARAJE, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle PRIMET, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN, Mmes Maud LELIÈVRE, Florence BERTHOUT, Anne BIRABEN, M. Pierre CASANOVA, Mmes Marie-Christine LEMARDELEY, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Olivia POLSKI, MM. Hermano SANCHES RUIVO, Patrick VIRY, Mahor CHICHE, Gérard LOUREIRO, Mmes Camille NAGET et Marie TOUBIANA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 37 et DASCO 51.

M. David ALPHAND, Mmes Samia BADAT-KARAM, Véronique BUCAILLE, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Aurélie PIRILLO, MM. Maxime COCHARD, Pierre RABADAN, Hermano SANCHES RUIVO, Thomas CHEVANDIER, Mmes Lamia EL AARAJE, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Colombe BROSSEL, MM.

Jean-Philippe GILLET, Roger MADEC, Mmes Camille NAGET, Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIÈVRE, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Boris JAMET-FOURNIER, Mmes Véronique LEVIEUX, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Hélène BIDARD, Dominique KIELEMOËS, M. Jean-François MARTINS et Mme Delphine TERLIZZI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 82 et DASCO 51.

Mmes Maud GATEL, Anessa LAHOUASSA, Anne-Claire TYSSANDIER, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mmes Afaf GABELOTAUD, Carine ROLLAND, M. Jean-Philippe GILLET, Mme Camille NAGET, M. Nicolas NORDMAN, Mme Colombe BROSSEL, MM. Mahor CHICHE, Jean-Philippe GILLET, Mme Camille NAGET, MM. Jean-Noël AQUA, Antoine GUILLOU, Mmes Johanne KOUASSI, Béatrice PATRIE, Célia BLAUUEL, M. Maxime COCHARD, Mme Olivia POLSKI, M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Antoinette GUHL, Emmanuelle RIVIER et M. Hamidou SAMAKÉ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 99 et DASCO 51.

M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Lamia EL AARAJE, Raphaëlle PRIMET et M. Hamidou SAMAKÉ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 87, DASCO 99 et DASCO 51.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 37, DASCO 102 et DASCO 51.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Alice COFFIN, Pénélope KOMITÈS, M. Franck MARGAIN et Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 99, DASCO 102 et DASCO 51.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jacques MARTIAL et Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 37, DASCO 102 et DASCO 51.

MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Mmes Nathalie MAQUOI, Raphaëlle PRIMET, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, MM. Stéphane CAPLIEZ et Emmanuel MESSAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 37.

Votes spécifiés.

M. Philippe GOUJON et **Mme Emmanuelle DAUVERGNE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 25.

Mme Maud LELIÈVRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 80 - DGRI.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 121, DAC 187 et DU 73.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les vœux n^{os} 11 et 13.

Le groupe Ecologiste de Paris s'abstient sur les projets de délibération DAC 112, DFPE 63, 86, 87, 139, 140 et vote contre les projets de délibération DFPE 103, 134 et 138.

Mme Karen TAÏEB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 50.

M. Florian SITBON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 28, 38, 40, 44, 45, 49, 51, 52, 197 et 590.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 25 et les vœux n^{os} 37 bis, 44, 70 et 71.

Mme Alice COFFIN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 25.

Mme Aminata NIAKATÉ ne prend pas part au vote sur l'article 10 du projet de délibération DDCT 23.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2021 DCPA 12 Restructuration de la crèche Saint-Roch, 26 rue Saint-Roch (Paris Centre).

2021 DCPA 15 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la DCPA et l'EPPM.

2021 DCPA 16 Convention de mécénat entre le Bureau Alpes Contrôles et la Ville de Paris pour étude technique et réglementaire sur les maquettes du laboratoire d'écoconstruction parisien - LEP.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2021 DVD 71 Contrats de concession des stations-service quai d'Issy les Moulineaux (15e) et Porte d'Aubervilliers (19e) - Deux avenants avec Total Marketing France.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2021 DDCT 12 Subventions (102.000 euros) à 16 associations au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes.

2021 DDCT 20 Subvention (40.000 euros) à l'association de soutien à la Fondation des femmes.

2021 DDCT 26 Subventions (154.400 euros) à 23 associations au titre des droits des femmes.

2021 DJS 73 Subventions (188.000 euros) au profit de 36 associations 1 CPO, 10 avenants à CPO et 6 CAO (5e, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances.

2021 DJS 96 Centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier (16e) - Délégation de service public - Convention avec l'association Actisce.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2021 DEVE 81 Convention et subvention (60.000 euros) avec l'Organisation Internationale pour les Migrations pour une étude sur les migrations climatique à Paris.

2021 SG 22 Convention de coopération et soutien financier (15.000 euros) à Universcience pour la réalisation d'un programme de conférence et de médiation dans le cadre de l'exposition "Renaissances".

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2021 DASCO 35 Subventions (835.648,30 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec des associations et organismes pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

2021 DASCO 37 Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (13.320 euros), subventions d'équipement (19.180 euros) et subventions pour travaux (188.973 euros).

2021 DASCO 50 Conventions annuelle d'objectifs et subventions associées (57.243,50 euros) pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU.

2021 DASCO 55 Caisses des écoles (9e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (1.847.616 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 56 Caisses des écoles (12e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (5.600.378 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 57 Caisses des écoles (13e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (7.075.909 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 58 Caisses des écoles (14e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (5.389.058 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 59 Caisses des écoles (15e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (7.115.813 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 61 Caisses des écoles (19e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (9.144.295 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 62 Caisse des écoles (20e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (8.228.751 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 64 Caisse des écoles (Paris Centre) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 65 Caisse des écoles (5e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 66 Caisse des écoles (6e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 67 Caisse des écoles (7e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 68 Caisse des écoles (8e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 69 Caisse des écoles (9e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 70 Caisse des écoles (10e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 71 Caisse des écoles (11e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 72 Caisse des écoles (12e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 73 Caisse des écoles (13e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 74 Caisse des écoles (14e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 75 Caisse des écoles (15e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 76 Caisse des écoles (16e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 77 Caisse des écoles (17e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 78 Caisse des écoles (18e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 79 Caisse des écoles (19e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 80 Caisse des écoles (20e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 81 Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2021-2022.

2021 DASCO 82 Collèges en cité scolaire - Subventions complémentaires (64.369 euros) au titre de la restauration scolaire pour 2021.

2021 DASCO 89 Désaffectation de son usage scolaire de l'école maternelle 5 cité Souzy (11e).

2021 DASCO 90 Désaffectation de son usage scolaire de l'école maternelle située 7 passage Piver (11e).

2021 DASCO 91 Désaffectation de son usage scolaire de l'école maternelle située 17 rue Verneuil (7e).

2021 DASCO 96 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Bal pour un projet de sensibilisation à la lecture d'image.

2021 DASCO 97 Subvention (8.520 euros) à la Caisse des Écoles du 16e arrondissement au titre du budget participatif parisien du 16e arrondissement édition 2015.

2021 DASCO 98 Subvention (32.900 euros) de compensation pour la redevance d'occupation des locaux communaux et convention pluriannuelle d'objectifs avec le CDPE de Paris (8e).

2021 DASCO 99 Collèges publics - Modification - Contribution de la Ville de Paris pour 2021 (357.208,80 euros) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome.

2021 DASCO 100 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP 75) au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

2021 DASCO 102 Subvention (35.793 euros) à trois collèges au titre du budget participatif parisien du 12e arrondissement édition 2019.

2021 DASCO 103 Subvention (100.000 euros) et conventions avec l'association Yes We Camp pour le projet "Emergence progressive d'une gestion partagée du tiers-lieu Académie du Climat".

2021 DASCO 106 Simplification et harmonisation des tarifs des cours d'adultes de Paris.

2021 DASCO 108 Académie du Climat - Conventions de partenariat avec l'Agence parisienne du Climat, Eau de Paris et l'École du Breuil.

2021 DDCT 36 Modification de la délibération 2020 DDCT 43 des 23 et 24 juillet 2020 relative à l'exercice du mandat des élu.e.s parisiens.

2021 DDCT 55 Modification de la délibération 2020 R201 des 6, 7 et 8 octobre 2020 portant désignation des représentants de la Ville de Paris au sein de la commission départementale des risques majeurs.

2021 DFPE 196 Récupération de sommes à payer dans le cadre d'un marché forfaitaire Covid 2020.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2021 DDCT 42 Subventions (100.000 euros) aux réseaux de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires (11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements).

2021 DDCT 43 Subventions d'investissement (144.530 euros) à 10 associations pour le financement de 10 projets dans les quartiers populaires.

2021 DDCT 44 Subventions (85.600 euros) à 11 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires.

2021 DDCT 52 Subventions (90.000 euros) au titre de l'Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2021.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2021 DASES 121 Subventions (135.000 euros) et conventions avec six organismes pour leurs actions favorisant l'intégration des réfugié.es à Paris.

2021 DASES 128 Participation de la Ville de Paris au projet européen Connection piloté par Eurocities - Approbation de la convention de partenariat et de la subvention accordée à la Ville pour ce projet (44.009 euros).

2021 DASES 139 Subventions de fonctionnement (340.848 euros) et convention tripartite avec les associations Emmaüs Solidarité et Singa pour la Maison des réfugiés.

2021 DLH 69 Réalisation 18, rue Clisson (13e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par I3F - Subvention (132.420 euros).

2021 DLH 115 Réalisation, 66-68 boulevard Soult (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement social (1 PLUS) par la RIVP.

2021 DLH 120 Réalisation, 52 avenue de Flandre (19e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (PLUS) par la RIVP.

2021 DLH 132 Réalisation 2 bis rue des Arquebusiers (3e) d'un programme de rénovation de 11 logements sociaux par la RIVP.

2021 DLH 133 Réalisation 152-154 rue du Faubourg Poissonnière (10e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par la RIVP.

2021 DLH 89 Réitération des garanties d'emprunt par la Ville finançant diverses opérations de logement social de Paris Habitat.

2021 DLH 91 Autorisation du transfert à l'Habitation Confortable de la subvention versée initialement par la Ville de Paris à Paris Habitat pour la création d'un Foyer Jeunes Travailleurs (14e).

2021 DLH 105 Location de l'immeuble 20, rue Custine (18e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2021 DLH 124 Location l'immeuble 33, rue des Volontaires (15e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2021 DLH 110 Constitution d'une servitude de vues - Immeuble communal 1-3, villa des Tulipes (18e).

2021 DLH 114 Avenant à bail à construction au profit de Sequens, dans l'immeuble 42, rue Amiral Roussin (15e).

2021 DLH 116 Rénovation de logements locatifs sociaux financée par le plan de soutien de l'État - Modification des financements de la Ville pour 6 programmes de rénovation de logements sociaux.

2021 DLH 135 Rénovation de 22 logements sociaux 34 rue Albert Thomas (10e) par Elogie SIEMP - Complément de programme.

2021 DLH 136 Rénovation de 6 logements sociaux 17, rue de Seine (6e) par Elogie SIEMP.

2021 DLH 121 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2020 de la 1ère concession de la SOREQA et avenant 15.

2021 DLH 131 Classement au titre des monuments historiques de l'immeuble sis 22 rue Geoffroy L'Asnier (4e) - Avenant à la délibération 2020 DLH 135.

2021 DLH 150 Plan de soutien à la reprise - Mesures d'exonération de loyers pour les locataires de la Ville.

2021 DU 20 Echange sans soulte avec la copropriété du 35 rue Rambuteau (4e) pour la création de 16 logements sociaux et avenants au bail emphytéotique conclu avec la société Elogie-Siemp.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2021 DPE 2 Travaux de rénovation des stations de gestion locale du système GAASPAR - Avenant n° 1 à la convention avec le SIAAP relative aux modalités de financement.

2021 DPE 23 Bassin Austerlitz - Réalisation des travaux en rive droite de Seine du puits Tournaire (12e) - Convention avec Haropa Port.

2021 DPE 25 Mise à disposition de services et de moyens - Convention avec Paris-Musées.

2021 DPE 26 Vente de ferraille issue du tri des objets encombrants collectés sur le territoire parisien - Contrat entre la Ville de Paris et les sociétés Derichebourg Environnement Revival et LAMCO.

2021 DPE 30 Participation financière exceptionnelle aux actions d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine sur la zone agglomérée parisienne - Convention de mandat avec le SIAAP.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2021 DFA 25 Opération de recapitalisation de la SETE.

2021 DFA 48 Prise de participation SAE POPB.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2021 DASES 57 Subventions (191.000 euros) à 8 organismes, conventions et avenant pour la mise en œuvre d'actions visant l'insertion par le logement des personnes en difficulté, l'accès aux droits.

2021 DASES 59 Subventions (125.000 euros) et conventions avec le Crédit Municipal de Paris et Crésus Île-de-France pour la mise en œuvre d'actions visant la prévention et la lutte contre le surendettement.

2021 DASES 97 Subventions d'investissement (12.165 euros) et conventions avec trois associations pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériels.

2021 DASES 125 Subventions (659.895 euros), aux associations : les Restaurants du Cœur, L'Un est l'Autre, Notre Dame de Tanger, et convention avec la Chorba pour leurs actions d'aide alimentaire.

2021 DASES 127 Subventions (23.000 euros) et conventions annuelles avec 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2020-2021.

2021 DASES 133 Subventions (96.700 euros) à quatorze associations, convention et avenant pour leurs actions d'insertion sociale.

2021 DASES 149 Subvention (25.000 euros) et convention avec Emmaüs Connect pour leur action favorisant l'accès à l'équipement informatique par le réemploi en faveur des publics les plus précaires.

2021 DLH 118 Convention de financement pour l'animation et la gestion du centre social itinérant des Aires d'accueil de gens du voyage du bois de Vincennes et du bois de Boulogne.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2021 DAE 66 Subventions (843.600 euros), conventions et avenants dans le cadre de l'appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle.

2021 DAE 121 Participation au financement des régimes d'aides économiques - Renouvellement de la convention entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France.

2021 DAE 150 Subventions (191.600 euros) et conventions avec 19 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville.

2021 DAE 153 AAP Dynamique Emploi 2021 - Conventions avec 17 associations.

2021 DAE 160 Subventions d'investissement (1.440.275 euros) et conventions avec 51 acteurs économiques parisiens dans le cadre de l'appel à projets "Relancer mon entreprise autrement".

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2021 DAE 109 Budget participatif 2019 - Subvention d'investissement (40.000 euros) et convention avec la SCIC Digital Village dans le cadre du projet "Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap".

2021 DICOM 26 Convention de co-production de l'exposition "Être beau" avec Tikehau Capital, square de la Tour Saint Jacques (4e).

M. Jacques GALVANI, rapporteur.

2021 DDCT 2 Fixation de la tarification de la redevance d'occupation du domaine public par le titulaire du marché de production déléguée des éditions 2022 à 2025 de la Fête des Vendanges de Montmartre.

2021 DDCT 35 Fixation de la redevance d'occupation du domaine public due par la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) au titre de l'occupation d'un local situé dans le bâtiment de la mairie du 5e.

2021 DDCT 46 Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2021 DU 70 Cession de lots de copropriété 35-37 rue de Trévise (9e).

2021 DU 79 Cession de 2 lots de copropriété, 29 rue des Francs Bourgeois (4e).

2021 DU 75 ZAC Paul Bourget (13e) - Avenant n° 1 au traité de concession.

2021 DU 83 Acquisition d'une bande de terrain 100 rue Amelot / 1 à 5 passage Saint-Pierre Amelot (11e).

2021 SG 34 Deux conventions de versement de subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (510.499 euros Grange aux Belles - 530.730 euros Piscine Rouvet).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2021 DAJ 14 Subvention (47.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'Accès au Droit (18e, 19e et 20e).

2021 DAJ 15 Subvention (30.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris.

2021 DAJ 16 Convention entre la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris relative à la contribution à l'offre d'accès au droit.

2021 DAJ 17 Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur le jeu de société "Raconte-moi d'où tu viens".

2021 DAJ 18 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur l'œuvre "Sculpture Joséphine Baker" de l'artiste C215.

2021 DRH 36 Avenant n° 3 à la convention entre la Ville de Paris (DRH) et le CAS-VP en date du 30 septembre 2016 relative à la coordination et à et à la mise en œuvre de leurs politiques de gestion des RH.

2021 DRH 37 Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 20e arrondissement de Paris.

2021 DRH 38 Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Direction des ressources humaines de la Ville de Paris et l'Établissement Public Paris Musées (EPPM).

2021 DRH 41 Modification de la délibération D.430 du 21 mars 1988 régissant les primes et indemnités des personnels de la Ville de Paris alignées sur les primes et indemnités des personnels de l'Etat.

2021 DRH 43 Convention avec le PSPBB pour la mise à disposition de personnels enseignants, administratifs et techniques pour 3 ans.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2021 DFPE 27 Subventions (1.325.395 euros) et avenants n° 5 et 6 avec l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 53 Subvention (86.822 euros) et avenant n° 6 avec l'association Quel Univers Inventer ? (19e) pour la Crèche parentale (19e).

2021 DFPE 54 Subvention (87.725 euros), avenant n° 6 à l'association Les Ateliers pour les Petits (18e) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les Petits (18e).

2021 DFPE 62 Subventions (490.219 euros), convention et avenants n° 6 avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 67 Subvention (102.292 euros) et avenant n° 6 avec l'association La Joannaise du Gros Caillou (7e) pour la halte-garderie La Joannaise du Gros Caillou (7e).

2021 DFPE 74 Subvention (40.372 euros) et avenant n° 6 avec l'association l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil A Petits Pas au 6/8, impasse du curé (18e).

2021 DFPE 85 Subvention (173.195 euros), avenant n° 6 à l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective (19e).

2021 DFPE 130 Subventions (822.614 euros) et avenants n° 4 avec l'association ESPEREM (6e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 133 Subvention (69.928 euros) et avenant n° 6 avec l'association Pirouett' pour sa crèche parentale Pirouett' (13e).

2021 DFPE 137 Subvention (354.022 euros), convention et avenant n° 6 avec l'association Crèche Laïque du Quartier Saint Fargeau (20e) pour l'établissement multi-accueil Saint Fargeau (20e).

2021 DFPE 145 Subvention (65.281 euros), avenant n° 6 avec l'association Calinot Singe (15e) pour la crèche parentale (15e).

2021 DFPE 161 Subvention (46.666 euros) et convention pour Cerep pour son établissement d'accueil petite enfance situé dans le 14e arrondissement.

2021 DFPE 162 Subvention (22.400 euros) à l'association Auteuil Petite Enfance pour son établissement d'accueil petite enfance situé dans le 18e arrondissement.

2021 DFPE 168 Subvention (57.065 euros) et avenant n° 7 avec l'association Galipette (20e) pour sa crèche parentale (20e).

2021 DFPE 170 Subvention (85.230 euros), avenant n° 6 avec l'association République Enfants (10e) pour la crèche parentale (10e).

2021 DFPE 172 Subvention (238.409 euros), et avenant n° 6 avec la Fondation Casip Cojasor (20e) pour sa halte-garderie (20e).

2021 DFPE 174 Subvention (462.945 euros), et avenant n° 6 à la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e).

2021 DFPE 176 Subventions (444.449 euros), avenants n° 3 et 6 à l'Association des Cités Caritas (20e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 184 Subvention (183.960 euros) et avenant n° 6 avec l'association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 148 Avenant de prolongation à la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 13-15 rue Charrière (11e).

2021 DFPE 149 Avenant de prolongation à la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 29-33 rue Emeriau (15e).

2021 DFPE 150 Avenant de prolongation à la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 2 rue Gabrielle (18e).

2021 DFPE 151 Avenant de prolongation à la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 4 rue André Gide (15e).

2021 DFPE 152 Avenant de prolongation à la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 3 rue Jean Giono (13e).

2021 DFPE 153 Avenant de prolongation à la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 9 rue de la Guadeloupe (18e).

2021 DFPE 197 Réalisation d'une structure démontable de Petite Enfance dans l'enceinte du jardin du Luxembourg, (6e) - Avenant à la convention de transfert de gestion du domaine public Sénat/Ville de Paris.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2021 DAE 158 Approbation de la cotisation au syndicat mixte de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier (25.500 euros) pour 2021 (94550 Chevilly-Larue).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2021 DAE 139 Subvention de fonctionnement (20.000 euros) et convention avec Télécom Paris Tech pour l'incubateur Telecom Paris Novation Center (13e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2021 DAE 137 Institut pour la Santé des Femmes (pavillon Tarnier, 6e) : convention et subvention avec Université de Paris relative aux études de programmation et de faisabilité.

2021 DAE 161 Campus des Cordeliers (6e) - Transfert à Sorbonne Université de la participation financière aux travaux versée à l'Epaurif.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2021 DEVE 59 Subvention (5.000 euros) à l'association France Nature Environnement IDF pour ses actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

2021 DEVE 60 Subvention (5.000 euros) à l'association Pikpik Environnement pour ses actions en faveur de la transition écologique.

2021 DEVE 77 Adhésions (11.650 euros) à des organismes œuvrant dans le domaine du Climat et de l'Énergie et dans la prévention des impacts environnementaux.

2021 DVD 40 Canal de l'Ourcq - Convention avec Eau de Paris relative aux conditions des prélèvements pour la production d'eau non potable.

2021 DVD 61 Subvention (49.000 euros) à l'association "Seine-Saint-Denis tourisme, Agence de développement touristique" pour ses actions d'animation sur le canal de l'Ourcq et le canal Saint-Denis.

2021 SG 33 Convention-cadre "Street Art Avenue".

M. Dan LERT, rapporteur.

2021 DAE 76 Subventions (60.000 euros), conventions pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2021 DASES 129 Subvention (6.000 euros) à l'Amicale des personnels retraités de la Mairie et du Département de Paris, de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris proposant des activités culturelles et de loisirs aux seniors.

2021 DASES 130 Subvention (3.500 euros) à l'association Café associatif Pernety (14e).

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2021 DEVE 54 Réfection d'un mur pignon-Protocole pour le remboursement des travaux engagés par le Syndicat des Copropriétaires du 41 rue de Bretagne (3e).

2021 DEVE 56 Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

2021 DEVE 57 Subventions (330.730 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et 20e).

2021 DEVE 64 Convention avec la Société Française des Iris et Plantes Bulbeuses (S.F.I.B.) pour l'organisation du concours international d'iris au Parc Floral de Paris (12e).

2021 DEVE 65 Convention entre la Ville de Paris et Studiozedou pour la promotion de la collection des bonsaï du Parc Floral de Paris (12e).

2021 DEVE 66 Installation d'une base vie dans le jardin du Trocadéro (16e) dans le cadre de la rénovation du Palais de Chaillot - Convention d'occupation temporaire du domaine public par l'OPPIC.

2021 DEVE 73 Subventions (7.500 euros) à 5 associations pour leurs actions en faveur de la protection des animaux sauvages en ville.

2021 DEVE 74 Subventions (12.600 euros) à onze associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité. Budget participatif.

2021 DEVE 78 Convention pour l'installation et la gestion d'un Chatipi en partenariat avec les associations de protection animale One Voice et Bouba & Compagnie.

2021 DEVE 79 Contrat de cession de droits d'auteur en vue d'une exposition naturaliste au Jardin des Serres d'Auteuil (16e).

2021 DEVE 80 Adhésion (2.445 euros) à l'association Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) œuvrant dans le domaine de la biodiversité.

2021 DEVE 82 Subventions (2.000 euros) à 2 jardins partagés pour leurs actions en faveur de la biodiversité.

2021 DEVE 83 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées - Autorisation - Signature.

2021 DEVE 84 Subvention (8.000 euros) à l'association "La fabrique documentaire".

2021 DFA 44 Signature d'un contrat d'occupation du domaine public portant sur l'exploitation de la buvette du parc Chapelle-Charbon (18e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2021 DGRI 27 Subventions (407.000 euros), conventions et avenants à conventions avec 11 associations pour des projets d'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'énergie et à une gestion durable des déchets.

2021 DGRI 30 Subvention (3.500 euros) à l'association Salon du Livre Africain de Paris.

2021 DGRI 33 Subventions (80.000 euros) accordées dans le cadre du Label Solidev 2021.

2021 DGRI 38 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association UOSSM France pour un projet de formation de médecins dans le Nord-Est Syrien (Syrie).

2021 DGRI 42 Subvention (5.000 euros) à l'association Futur au Présent pour son projet Passer'aile.

2021 DGRI 46 Convention de co-production et d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Romain Duda pour l'exposition "La lisière du monde : les 'pygmées' Aka et Baka entre forêt et village".

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2021 PP 52 Projet de délibération fixant les conditions d'accès au corps des secrétaires administratifs de la Préfecture de police par la voie de l'examen professionnel.

2021 PP 53 Projet de délibération modifiant la délibération n° 2008 PP 1 du 4 février 2008 portant fixation de la liste des spécialités professionnelles exercées par les adjoints techniques de la Préfecture de police.

2021 PP 54 Projet délibération modifiant n° 2018 PP 5 des 5, 6 et 7 février 2018 portant fixation du RIFSEEP en faveur personnels relevant statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2021 PP 55 Projet de délibération portant diverses modifications relatives à l'institution des instances du dialogue social compétentes à l'égard des personnels de la Préfecture de police relevant des administrations parisiennes.

2021 PP 57 Signature des marchés publics avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue aux articles R.2122-1 à R.2122-10 du code de la commande publique.

2021 PP 58 Fourniture d'équipements de protection individuelle "sanitaire" et de moyens de désinfection.

2021 PP 59 Maintenance et exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation et traitement de l'eau de la BSPP sur sites de Masséna (75), Champerret (75), Valenton (94) (relance lot n° 2).

2021 PP 63 Convention entre l'État et la Ville de Paris relative au financement partagé de la plate-forme des appels d'urgence 17-112-18 (PFAU) de l'agglomération de Paris, 2021-2022.

2021 PP 64 Accord-cadre à bons de commande - Prestations de maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie bâtimentaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).

2021 PP 65 BSPP - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une "base de vie" pour les services instruction et logistique de la BSPP située 35 avenue Guy Môquet à Limeil-Brévannes (94450).

2021 PP 66 Marché de maîtrise d'œuvre technique pour la restauration des façades intérieures et extérieures du bâtiment situé au 12-14 quai de Gesvres (4e).

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2021 DAC 506 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Michel Lévy au 3 rue Auber (9e).

2021 DAC 508 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hervé Guibert au 150 rue Raymond Losserand (14e).

2021 DAC 509 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Claude Brialy au 25 quai de Bourbon (Paris Centre).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2021 DAE 81 Soutien aux exploitants sur le domaine public impactés par la Covid-19 - Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020.

2021 DAE 83 Marché aux puces de la Porte de Vanves (14e) - Principe de renouvellement de gestion en délégation de service public.

2021 DAE 86 Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8e) - Convention avec la société ABELIS.

2021 DAE 115 Marchés de la Création (11e, 14e) - Modification des droits de place.

2021 DAE 117 Marchés découverts alimentaires et biologiques - Modification des droits de place.

2021 DAE 148 Les Frigos (13e) : Résiliation des conventions d'occupation du domaine public, passées le 1er mai 1985 avec Monsieur Maurice BACHET et le 1er juillet 1992 avec l'association Urban Sax.

2021 DAE 152 Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public relative à l'organisation de plusieurs manifestations pluridisciplinaires à dominante culturelle Place Saint-Sulpice (6e).

2021 DAE 154 Emplacements commerciaux sur le domaine public - Autorisation d'occupation du domaine public.

2021 DICOM 11 Fixation des tarifs de redevance d'occupation du domaine public applicables à l'espace Paris Rendez-Vous.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2021 DAE 111 Convention portant l'exploitation du Pavillon de la Tunisie situé dans le Jardin d'Agronomie Tropicale à l'est du Bois de Vincennes.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2021 DJS 25 Subventions (152.000 euros) à 15 associations sportives handisports parisiennes dont 4 conventions pluriannuelles d'objectifs.

2021 DJS 27 Subvention (55.600 euros) et convention pluriannuelle d'objectif avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris.

2021 DJS 42 Subventions (175.500 euros) à 13 clubs sportifs aquatiques (dont 8 conventions pluriannuelles d'objectifs).

2021 DJS 101 Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 18 décembre 2019 avec le club des Français Volants.

2021 DJS 104 Subvention d'investissement (715.955 euros) au Syndicat Mixte des parcs du Tremblay et de Choisy Paris Val-de Marne (94).

2021 DJS 106 Indemnisation amiable de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2021 DJS 113 Attribution de la dénomination "Dojo Guy Auffray", à la salle de judo du gymnase de la rue des Lilas (19e).

2021 DJS 114 Attribution de la dénomination "Guy Louisy", au boulodrome situé Route des Fortifications (12e).

2021 DJS 116 Subvention (140.000 euros) et Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec le CDOSP (Dispositif Réduc'Sport).

2021 SG 30 Transformations Olympiques - Subvention (100.000 euros) et convention entre la Ville de Paris et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2021 DAC 27 Subventions (80.000 euros) à quatre compagnies œuvrant dans le champ des arts de la rue et du cirque contemporain et 2 conventions.

2021 DAC 28 Subvention (250.000 euros) et avenant à convention à l'association International Visual Theatre (9e).

2021 DAC 36 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association La Loge CDC Production.

2021 DAC 37 Subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11e) et Ghetto Style Movement œuvrant en faveur de la culture Hip Hop.

2021 DAC 38 Subvention (11.250.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e, 8e, 18e).

2021 DAC 39 Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place - Centre culturel hip hop (Paris Centre).

2021 DAC 41 Subvention (6.000 euros) à l'association Mimesis pour son festival dans le domaine des arts du mime et du geste (9e).

2021 DAC 44 Subventions d'équipement (731.400 euros) et conventions avec 14 structures culturelles.

2021 DAC 45 Subvention (1.950.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).

2021 DAC 49 Subvention (1.395.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e).

2021 DAC 51 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Compagnie Graines de soleil (18e).

2021 DAC 52 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Les Athévains (11e).

2021 DAC 109 Subventions (80.000 euros) à deux structures exploitant des salles de concert, convention avec la société Sauvage Productions et avenant à convention avec l'association Glaz'Art (19e).

2021 DAC 110 Subventions (161.000 euros) à quatre structures musicales parisiennes, conventions avec les associations Union des Musiciens de Jazz, Centre Mandapa et avenant avec la Société Petit Bain (13e).

2021 DAC 111 Subventions (2.376.000 euros) et avenants aux conventions avec les sociétés Madline et MaMA.

2021 DAC 112 Subventions (110.000 euros) et convention avec la société ORIZA (20e).

2021 DAC 115 Subvention (15.320.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris.

2021 DAC 125 Subvention (4.480.000 euros) et avenant avec l'association Orchestre de Chambre de Paris (19e).

2021 DAC 126 Subventions (45.000 euros) aux associations Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique (12e), Cabaret Contemporain (11e) et Le Balcon (94300 Vincennes).

2021 DAC 127 Subvention (120.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Ensemble Intercontemporain.

2021 DAC 130 Subventions (187.000 euros) et avenant avec deux associations Les Cris de Paris (10e) et ERDA (8e).

2021 DAC 137 Subventions (121.500 euros) et conventions avec cinq structures de création et diffusion musicale pour soutenir leurs projets d'investissements.

2021 DAC 181 Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec l'association Fetart (10e).

2021 DAC 187 Subvention (98.000 euros) et avenant à convention avec l'Association Fonds régional d'art contemporain d'Ile-de-France (19e).

2021 DAC 192 Subvention (230.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Bal (18e).

2021 DAC 193 Subvention (7.000 euros) à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés (5e, 6e et 7e).

2021 DAC 201 Conclusion d'un bail civil et passation d'une convention d'objectifs avec l'Association AGETA/Collectif Curry Vavart dans le 20e arrondissement.

2021 DAC 203 Subvention de fonctionnement (5.000 euros) à l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques - AGETA/Collectif Curry Vavart (18e, 20e).

2021 DAC 235 Subventions à 13 associations œuvrant aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration.

2021 DAC 244 Subventions (252.300 euros), 2 avenants à convention et 2 conventions, à 30 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

2021 DAC 245 Convention de partenariat et d'objectifs (2021-2023) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2021 DAC 254 Subvention (20.000 euros) à l'association Art, Culture et Foi dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019.

2021 DAC 349 Subventions (8.000 euros) à deux associations permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle de prix littéraires.

2021 DAC 350 Subvention (18.000 euros) à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques, (5e).

2021 DAC 352 Subvention (5.000 euros) à l'association Lire Autrement.

2021 DAC 353 Subvention (13.000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10e).

2021 DAC 357 Subvention (6.000 euros) à l'association Prix Clara (8e).

2021 DAC 358 Subventions (6.500 euros) à 2 associations proposant des manifestations littéraires.

2021 DAC 359 Subvention (5.000 euros) à l'association le Labo des Histoires.

2021 DAC 562 Corrections et compléments de l'actualisation des grilles de redevances et prestations associées aux tournages dans la capitale à compter du 1er avril 2021.

2021 DAC 576 Subventions (10.000 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 6e arrondissement.

2021 DAC 577 Subventions (9.500 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement.

2021 DAC 578 Subventions (9.000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 7e arrondissement.

2021 DAC 580 Subventions (12.000 euros) aux associations Ferraille, Le Temps des Rues et Ngamb'Art (10e) dans le cadre de l'action culturelle locale.

2021 DAC 581 Subventions (12.000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 13e arrondissement.

2021 DAC 582 Subventions (10.000 euros) à cinq associations (14e) dans le cadre de l'action culturelle locale.

2021 DAC 583 Subventions (9.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 15e arrondissement.

2021 DAC 584 Subventions (10.000 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 16e arrondissement.

2021 DAC 586 Subventions (14.000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 18e arrondissement.

2021 DAC 587 Subventions (14.500 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 19e arrondissement.

2021 DAC 588 Subvention (10.000 euros) à l'association Paris Culture 20ème au titre de l'action culturelle locale du 20e arrondissement et avenant à convention.

2021 DAC 589 Subventions (7.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 11e arrondissement.

2021 DAC 590 Subventions (6.000 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 12e arrondissement et une convention.

2021 DAC 592 Subvention (11.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Fabrication Maison au titre des projets culturels élaborés dans les QPV (19e et 20e).

2021 DAC 627 Subventions (30.400 euros) à cinq associations au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la ville (10e, 14e et 20e) et avenants aux CPO.

2021 DAC 630 Subventions (22.000 euros) à quatre associations au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la ville (17e, 18e et 20e) et avenants aux CPO.

2021 DAC 670 Subventions Culture et Solidarité (180.000 euros) à 28 structures, conventions et avenants à convention.

2021 DAC 691 Convention d'occupation du domaine public avec l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive pour les locaux situés 30 rue Chevaleret et 103A boulevard Auguste Blanqui (13e).

2021 DAC 697 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB) - Approbation d'une convention-cadre tripartite relative aux principes et moyens de fonctionnement de l'EPCC.

2021 DAC 699 Subvention (366.000 euros) et avenant à la convention avec l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt.

2021 DAC 705 Subvention (2.000 euros) à l'association Arkenciel Compagnie au titre de l'action culturelle locale du 9e arrondissement.

2021 DAC 707 Avenant à la convention spécifique entre la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées.

2021 DICOM 19 Paris-Plages partenariats.

2021 DICOM 25 Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Paris Musées relative à la communication.

2021 DVD 65 Espace Périphérique (19e) - Convention cadre 2021-2026 et 2 CODP avec l'EP du Parc et de la Halle de La Villette et la société Mia Mao.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2021 DDCT 49 Subventions (21.000 euros) à 5 associations au titre de l'intégration pour l'insertion professionnelle des étrangers.

2021 DDCT 51 Subvention (110.000 euros) à 4 associations au titre de l'accès aux droits.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2021 DGRI 10 Subvention (5.000 euros) à l'association Coordination des collectivités portugaises de France (CCPF) pour le développement des activités lusophones à Paris.

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur.

2021 DAE 146 Avenant à la convention de transfert volontaire du domaine public de la ville de Paris au profit de l'ESPCI.

2021 DFA 4 Programmation du Fonds Social Européen 2014-2020.

2021 DFA 42 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à la SCI Avron Croix Saint-Simon pour un prêt de 1.056.114,97 euros afin de financer le remboursement anticipé d'un prêt.

2021 DFA 45 Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

2021 DFA 47 Augmentation du plafond du programme NeuCP (billets de trésorerie).

2021 DILT 4 Protocole d'une recette exceptionnelle liée à un sinistre causé par un dégât des eaux 125 rue de l'Université (7e).

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2021 DASES 43 Subvention (13.000 euros) et convention avec l'association Réseau Environnement Santé (10e).

2021 DASES 46 Subventions (35.000 euros) et convention avec l'association L'Espace Psychanalytique d'Orientatation et de Consultation L'EPOC.

2021 DASES 58 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association pour la Promotion et le Développement du Centre Ressource Européen en clinique transculturelle (14e).

2021 DASES 73 Subvention (7.000 euros) à l'association Les Séropotes Paris (3e).

2021 DASES 93 Subvention (7.000 euros) à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme AFVS (17e).

2021 DASES 98 Subventions (40.800 euros) et conventions avec 21 associations dans le cadre de la politique de la ville.

2021 DASES 100 Subvention (170.500 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Basiliade (11e).

2021 DASES 104 Subvention (50.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le "Comité pour la Santé des Exilés" (COMEDE).

2021 DASES 113 Subvention (35.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Parcours d'Exil (10e).

2021 DASES 115 Subvention (3.500 euros) à l'association Fédération Nationale CAMI Sport & Cancer (Neuilly-sur-Seine 92).

2021 DASES 120 Subventions (182.500 euros) et conventions avec huit associations dans le cadre de l'appel à projet Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festif.

2021 DASES 123 Subvention (13.500 euros) et convention avec l'association Traces Réseau Clinique International (10e).

2021 DASES 134 Subvention (14.500 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Oppelia (12e).

2021 DASES 136 Subvention (2.000 euros) à l'association Dispens'aire Psy, les Psys du Cœur (19e).

2021 DASES 142 Subventions en numéraire (280.000 euros) et en nature (46.323,90 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

2021 DASES 143 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er).

2021 DASES 150 Subvention (70.000 euros) et avenant à convention avec l'association Aurore (4e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2021 DAC 701 Sainte-Anne de la Butte aux Cailles (13e) - Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris de déposer un permis de construire.

2021 DAC 702 Basilique du Sacré-Cœur (18e) - Autorisation à l'Association diocésaine de Paris de déposer un permis de construire.

2021 DAC 709 Actualisation de la grille de tarification pour des prestations de diagnostics et de fouilles archéologiques réalisés par le service archéologique municipal (DHAAP).

2021 DAC 711 Approbation d'un pacte adjoint au don d'un buste en bronze par la Fondation Aznavour au bénéfice de la Ville de Paris.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2021 DASES 151 Subvention (225.000 euros) et convention avec l'association Olga Spitzer pour le fonctionnement de son Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott.

2021 DASES 152 Subventions (110.000 euros) et conventions avec trois associations mettant en œuvre des actions de parrainage affectif et professionnel.

2021 DASES 153 Subventions (247.130 euros) à 16 associations et conventions avec 5 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance.

2021 DASES 154 Subvention (250.000 euros) et convention avec l'Association Cités Caritas pour le fonctionnement du centre d'écoute et d'orientation "La Colline aux Enfants" (7e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2021 DJS 5 Subventions (15.950 euros) à 9 associations sportives locales (5e).

2021 DJS 7 Subventions (7.500 euros) à trois associations sportives (dont une convention pluriannuelle d'objectifs) (7e).

2021 DJS 11 Subventions (53.000 euros) à 18 associations sportives (11e).

2021 DJS 12 Subventions (276.700 euros) à 23 associations sportives (dont 9 conventions pluriannuelles d'objectifs) (12e).

2021 DJS 17 Subvention (113.350 euros) à treize associations sportives (dont quatre conventions pluriannuelles d'objectifs) (17e).

2021 DJS 18 Subvention (294.900 euros) à 19 associations sportives (dont 6 conventions pluriannuelles d'objectifs) (18e).

2021 DJS 84 Subvention (15.000 euros) et convention avec le Racing Club de France au titre de l'année 2021.

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2021 IG 1 Rapport annuel d'activité de l'Inspection générale pour l'année 2020.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2021 PP 61 Communication sur l'utilisation de la délégation accordée au Préfet de police en matière de marchés publics du 01/01 au 30/04/2021.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 29 juin 2021

Présent-e-s :

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Johanne KOUASSI, Olivia POLSKI, Alice TIMSIT, MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS et Paul SIMONDON.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Francis SZPINER.

Absente :

Mme Danielle SIMONNET

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 72 à son ordre du jour :

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - Mme CHARNOZ, rapporteure :

Mme CHARNOZ présente le projet de délibération relevant de sa délégation : DFA 25 Opération de recapitalisation de la SETE.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE et de M. MARTINS.

Réponse de Mme CHARNOZ.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires - M. SIMONDON, rapporteur :

M. SIMONDON apporte une précision sur la bonne transmission au contrôle de légalité du compte administratif et du compte de gestion 2020 votés au Conseil de Paris de juin, afin de répondre à la controverse suscitée par l'opposition sur la bonne régularité de ces comptes.

Présentation du tableau de bord sur le suivi de l'exercice budgétaire par M. SIMONDON.

M. SIMONDON poursuit en présentant les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : DFA 22 Budget supplémentaire 2021 du budget général ; DFA 46 Budget supplémentaire 2021 des états spéciaux d'arrondissement ; DAE 146 Avenant à la convention de transfert volontaire du domaine public de la Ville de Paris au profit de l'ESPCI ; DFA 4 Programmation du Fonds Social Européen 2014-2020.

Intervention de M. CASANOVA sur le projet de délibération DFA 22.

Intervention de M. ALPHAND sur la question des montants des loyers capitalisés, de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE et de M. CANAL sur le budget consacré au RSA dans le BS 2021 du budget général de la Ville de Paris.

Intervention de M. BOHBOT sur la taxe de séjour, puis intervention de M. GLEIZES.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur le montant des dépenses de l'APA.

Réponse de M. SIMONDON.

Présentation du budget supplémentaire (BS) 2021 de la Préfecture de police par Mme Gaëlle LUGAND, Cheffe du bureau du budget spécial de la Direction des Finances, de la Commande publique et de la Performance (DFCPP).

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public - M. GUILLOU, rapporteur :

M. GUILLOU présente les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : DFA 41 - DRH Budget supplémentaire 2021 - Emplois ; DILT 7 - DFA Service technique des TAM - BS 2021 du budget annexe ; DAJ 14 Subvention (47.000 euros) au Conseil départemental de l'Accès au Droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'accès au Droit (18e, 19e, et 20e) ; DRH 39 Approbation du règlement du temps de travail des personnels de la Ville de Paris.

Intervention de MM. CANAL et ALPHAND sur le projet de délibération DRH 39.

Réponse de M. GUILLOU.

Innovation et attractivité - Mme KOMITÉS, rapporteure :

Mme KOMITÉS présente les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : DAE 139 et DAE 159.

Pas d'intervention.

Entreprises, emploi, et développement économique - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

Mme GABELOTAUD présente tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Tourisme et vie nocturne - M. HOCQUARD, rapporteur :

M. HOCQUARD convie les membres de la Commission à assister aux Assises du tourisme durable et écoresponsable avec la Ville de Paris qui se tiendra jeudi 1er juillet 2021.

M. HOCQUARD poursuit en présentant tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de M. BOHBOT sur le projet de délibération DAC 113 - Avenant à la convention annuelle avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique.

Réponse de M. HOCQUARD.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur :

M. LETISSIER présente tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mmes DATI, CARRÈRE-GÉE, GOMES, de MM. BOULARD et GLEIZES sur le projet de délibération DAE 99 - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association CoopCycle.

Réponse de M. LETISSIER.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode - Mme POLSKI, rapporteure :

Mme POLSKI présente tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement, 2 vœux rattachés et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 18 heures 30.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 28 juin 2021

Présent-e-s :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, Mélody TONOLLI, MM. Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Franck MARGAIN, Aurélien VÉRON et Jacques MARTIAL.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Stéphane CAPLIEZ.

Absent-e-s :

MM. Mahor CHICHE, Paul HATTE et Mme Brigitte KUSTER.

Sous la présidence de Mme PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 31.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 104 à son ordre du jour :

Culture et la ville du quart d'heure - Mme ROLLAND, rapporteure :

Mme ROLLAND fait un point d'étape sur l'actualité du secteur culturel, sur les manifestations artistiques et culturelles organisées cet été à Paris (Festival d'été) et, sur la réouverture depuis le 29 mai 2021 au public du Musée Carnavalet après 4 années de travaux de rénovation et de réaménagement.

Mme ROLLAND poursuit en présentant les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : DAC 27, DAC 28, DAC 29, DAC 38, DAC 39, DAC 40, DAC 44, DAC 45, DAC 49, DAC 109, DAC 111, DAC 112, DAC

113, DAC 115, DAC 125, DAC 137, DAC 181, DAC 186, DAC 187, DAC 190, DAC 192, DAC 193, DAC 197, DAC 244, DAC 349, DAC 354, DAC 391 et DAC 670.

Intervention de Mmes KIELEMOËS et PATRICE.

Mémoire et monde combattant - Mme PATRICE, rapporteure :

Mme PATRICE fait un point d'actualité sur la question de la Mémoire et annonce que la conférence de presse du Parcours Révolution se tiendra le lundi 12 juillet 2021.

Mme PATRICE présente tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes - Mme TAÏEB, rapporteure :

Mme TAÏEB fait un point d'actualité sur le secteur du Patrimoine et des dernières inaugurations importantes réalisées à Paris.

Mme TAÏEB poursuit en présentant tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 amendements dont 1 technique, 1 vœu rattaché et 18 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation par Mme TONOLLI du vœu relatif à la préservation du Shakirail, déposé par le groupe "Génération.s" et le groupe Communiste et Citoyen (GCC).

Présentation par Mme LECOUTURIER du vœu relatif à la préservation du Conservatoire Rachmaninoff (16e), déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes (MDE).

Présentation par Mme PATRICE du vœu de l'Exécutif relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Cécile Rol-Tanguy, ainsi que le vœu relatif à l'attribution du nom de Claude-Gérard Marcus (1933-2020) à une voie ou un équipement public, déposé par Mme CORDEBARD du groupe Paris en commun (PEC).

Présentation par M. COUMET des 3 vœux déposés conjointement par les groupes PEC et GCC :

Vœu relatif à la mémoire de Albertine Rouxel (1900-1989), "Juste parmi les Nations" ;

Vœu relatif à la mémoire de Frédéric Passy (1822-1912) ;

Vœu relatif à la mémoire des habitants du 3 rue du Pouy, arrêtés, déportés puis exterminés à Auschwitz parce que nés Juifs.

Intervention de Mme LECOUTURIER afin d'informer d'une demande d'audit sollicitée par Mme BADAT-KARAM concernant le vœu relatif à la transparence du fonctionnement de la Délégation Générale à l'Outre-Mer, déposé par le groupe Changer Paris.

Intervention de Mme BIRABEN sur la demande d'hommage en faveur de Jeanne Barret.

Intervention de Mme PIERRE-MARIE sur le projet de délibération DAC 198 portant sur la convention d'acquisition et cession de droits de l'œuvre de Bertrand Lavier en hommage à Johnny Hallyday à Bercy.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 05.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 28 juin 2021

Présent-e-s :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Corine FAUGERON, Maud GATEL, Halima JEMNI, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PECHENARD et Ariel WEIL

Absent-e-s :

Mme Béatrice PATRIE et M. Florian SITBON.

Sous la présidence de Mme EL AARAJE, la séance est ouverte à 9 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 22 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie - M. BELLIARD, rapporteur :

M. BELLIARD a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de M. WEIL et de M. GOUJON sur le projet de délibération DVD 23 relatif à la communication consécutive aux états généraux du stationnement et le projet de délibération DVD 24 concernant le stationnement de surface - Nouvelle tarification.

Réponse de M. BELLIARD.

Intervention de M. GRANIER sur le projet de délibération DVD 67 concernant l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (222.079,84 euros)

Réponse de M. BELLIARD.

Prévention, sécurité, police municipale - M. NORDMAN, rapporteur :

M. NORDMAN a fait un point sur l'évolution de la mise en place de la police municipale à Paris.

Il a ensuite présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation par Mme Vanessa GOURET, directrice adjointe des Finances, de la Commande publique et de la Performance (DFCPP) de la Préfecture de police, du budget supplémentaire (BS) 2021 du budget spécial de la Préfecture de police

Intervention de Mme EL AARAJE, de MM. GOUJON et NORDMAN.

Réponse de Mme GOURET et de M. BERTHOUX.

Vœux et amendements :

8 vœux rattachés, et 15 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures 21.

Rectificatif à la 3e Commission de la séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021.

Mme SEBBAH est considérée comme excusée au sens du règlement intérieur.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 29 juin 2021

Présent-e-s :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Emmanuelle RIVIER, Anne SOUYRIS, MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Absent-e-s :

Mme Anessa LAHOUASSA et M. Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de M. CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 57 à son ordre du jour :

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur :

Audition de M. ROMERO-MICHEL : Présentation de l'état des lieux de la politique parisien en faveur des personnes LGBTQI+ à l'occasion du mois des fiertés.

Intervention de MM. CARON-THIBAUT et SAMAKÉ.

Réponse de M. ROMERO-MICHEL.

M. ROMERO-MICHEL a poursuivi en présentant les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : DDCT 23, DDCT 25, DDCT 38, DDCT 49, DDCT 51 et DDCT 13.

Pas d'intervention.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap - M. GALVANI, rapporteur :

M. GALVANI a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Séniors et solidarités entre générations - Mme LEVIEUX, rapporteure :

Mme LEVIEUX a présenté les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion - Mme Léa FILOCHE, rapporteure :

Mme FILOCHE a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Santé publique et relations avec l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques - Mme SOUYRIS, rapporteure :

Mme SOUYRIS a présenté les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme NAGET sur la problématique du crack dans le quartier de la place Stalingrad.

Intervention de M. BALADI sur la question du déploiement des défibrillateurs à Paris.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire pour l'Association du Parc Georges Brassens par Mme BUCAILLE, pour le groupe Changer Paris.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 10 heures 52.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 28 juin 2021

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUEL, Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONERRE, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Léa VASA, MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ et Patrick VIRY.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Aurélie PIRILLO.

Absente :

Mme Séverine de COMPREIGNAC.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 72 à l'ordre du jour :

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

M. GRÉGOIRE a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme VASA sur le projet de délibération DU 68 relatif à la réalisation et DUP du projet de résidence sociale au 35 rue Maurice Ripoche (14e) - Approbation du projet et autorisation donnée d'engager les procédures foncières nécessaires à sa réalisation.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Intervention de Mme VASA sur le projet de délibération DU 93 concernant la cession d'un pavillon au 9-11, rue Berthollet à Corbeil-Essonnes (91) et présentation du vœu qui y est rattaché.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés - M. BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération relevant de sa délégation notamment les projets de délibération DLH 105, DLH 106, DLH 107, DLH 124 et DLH 130.

Pas d'intervention

Politique de la ville - Mme BOUX, rapporteure :

Mme BOUX a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme RAYMOND-ROSSI sur le projet de délibération DLH 116 concernant la rénovation de logements locatifs sociaux financée par le plan de soutien de l'État - Modification des financements de la Ville pour 6 programmes de rénovation de logements sociaux.

Réponse de M. BAUDRIER.

Prospective Paris 2030 et de la résilience et de la Seine - Mme BLAUDEL, rapporteure :

Mme BLAUDEL a présenté le projet de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du projet de délibération DDCT 57 concernant le rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation sur la Seine par M. CHEVANDIER, rapporteur du projet de délibération.

Intervention de Mme BLAUDEL

Présentation sur la régulation des meublés de tourisme à Paris par Mme Blanche GUILLEMOT, Directrice du Logement et de l'Habitat.

Intervention de Mme RAYMOND ROSSI et de M. MEUNIER.

Réponse de Mme GUILLEMOT

Vœux et amendements :

3 amendements, 1 vœu rattaché et 12 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 18 heures 02.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 29 juin 2021

Présent-e-s :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Dominique VERSINI, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Absente :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Sous la présidence de M. COBLENCE, la séance est ouverte à 10 heures 33.

Projets de délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 125 à l'ordre du jour :

Égalité femmes/hommes, Jeunesse - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme HERVIEU sur le projet de délibération DAE 137 concernant l'institut pour la Santé des Femmes (pavillon Tarnier, 6e) : convention et subvention avec Université de Paris relative aux études de programmation et de faisabilité.

Réponse de Mme LEMARDELEY.

Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur :

Présentation du PEDT par M. BLOCHE.

M. BLOCHE a également présenté les principaux projets de délibération relevant de sa délégation notamment les projets de délibération DASCO 5, DASCO 82 à DASCO 87, DAE 159, DDCT 36, DDCT 57, DDCT 61 et DFPE 198.

Intervention de M. AQUA sur le projet de délibération DASCO 51 relatif à la caisse des écoles et collèges publics parisiens - Organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens.

Réponse de M. BLOCHE.

Intervention de Mme de RAGUENEL et de M. AQUA sur le projet de délibération DASCO 5 relatif aux collèges parisiens sous contrat d'association avec l'Etat - Fixation du forfait d'externat matériel hors éducatif.

Réponse de M. BLOCHE.

Intervention de Mme BOËLLE sur le projet de délibération DASCO 83 relatif au Projet éducatif de territoire (PEDT) 2021-2026.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance - Mme HERVIEU, rapporteure :

Mme HERVIEU a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure :

Mme VERSINI a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation de l'Académie du Climat par M. BLOCHE :

Intervention de Mme MARKOVIC.

Réponse de M. BLOCHE.

Point sur les capteurs CO2 par M. BLOCHE :

Intervention de M. AQUA.

Réponse de M. BLOCHE et de Mme DELPAL.

Vœux et amendements :

3 vœux rattachés et 10 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 12 heures 53.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 29 juin 2021

Présent-e-s :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Nathalie LAVILLE, Amina NIAKATÉ, Anouch TORANIAN, MM. Antoine BEAUQUIER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER et Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement intérieur :

MM. Gérard LOUREIRO et Hermano SANCHES-RUIVO.

Absente :

Mme Elisabeth STIBBE.

Sous la présidence de Mme GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 54 à l'ordre du jour :

Vie associative, participation citoyenne, débat public - Mme TORANIAN, rapporteure :

Mme TORANIAN a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Question de Mme DOUCERÉ et de M. BONNET-OULALDJ sur les instances de démocratie participative.

Réponse de Mmes GARRIGOS, TORANIAN et de M. JAMET-FOURNIER.

Relations Internationales, Francophonie - M. NGATCHA, rapporteur :

M. NGATCHA a présenté tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme GUHL sur le projet de délibération DEVE 80 relatif à l'adhésion (2.445 euros) à l'association Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) œuvrant dans le domaine de la biodiversité et sur le projet de délibération DGRI 45 sur la convention de co-production et d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et la Fondation Carmignac pour l'exposition "Congo in Conversation".

Réponse de M. NGATCHA.

Sports de proximité - M. ZIADY, rapporteur :

M. ZIADY a présenté tous projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques - M. RABADAN, rapporteur :

M. RABADAN a présenté tous projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme BADAT-KARAM et de Mme GUHL sur le projet de délibération SG 28 relatif aux conventions d'occupations du domaine public dans le cadre du projet Trocadéro 2021 et le projet de délibération DJS 107 relatif à l'avenant n° 1 à la CODP pour l'exploitation du nouveau stade Roland Garros du 6 mai 2013.

Réponse de M. RABADAN.

Intervention de M. BONNET-OULALDJ sur le projet de délibération DJS 115 relatif à l'attribution de la dénomination Victor "Young" Perez au gymnase Bercy-Bastille, situé rue de Bercy (12e).

Réponse de M. RABADAN.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 3 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 43.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 28 juin 2021

Présent-e-s :

Mmes Véronique BALDINI, Colombe BROSSEL, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Anne-Claire TYSSANDIER, MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Alexandre FLORENTIN, Alexis GOVCIYAN, Dan LERT et Christophe NAJDOVSKI.

Excusé au sens du Règlement Intérieur :

M. François VAUGLIN.

Absent-e-s :

Mme Agnès EVREN, MM. Rémi FÉRAUD, Jean-Philippe GILLET, Mme Delphine TERLIZZI et M. François VAUGLIN.

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 51 à son ordre du jour :

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi - Mme BROSSSEL, rapporteure :

Audition de Mme BROSSSEL : présentation de sa feuille de route, des projets en cours et à venir, des objectifs à atteindre concernant les thématiques relatives à sa délégation : la territorialisation de la propreté de l'espace public, l'expérimentation de nouvelles politiques publiques en matière de propreté par les arrondissements, la réduction des déchets, l'assainissement...

Intervention de M. FLORENTIN et de Mme BALDINI.

Réponse de Mme BROSSSEL.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur :

M. LETISSIER a présenté le projet de délibération DASES 149 - Subvention (25.000 euros) et convention avec Emmaüs Connect pour leur action favorisant l'accès à l'équipement informatique par le réemploi en faveur des publics les plus précaires.

Pas d'intervention.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - M. LERT, rapporteur :

M. LERT a présenté les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : DASCO 108, DASES 158, DEVE 61, DVD 40, DVD 61, SG 34, SG 39 et DGRI 27.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : DEVE 45, DEVE 56, DEVE 57, DEVE 73, DEVE 74, DEVE 75, DEVE 78 et DEVE 80.

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture, et circuits courts - Mme PULVAR, rapporteure :

Mme PULVAR a présenté les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : DASES 125 ; DEVE 68 ; DEVE 69 et DAE 111.

Intervention de M. DAGNAUD.

Mme PULVAR présente l'avis citoyen de la conférence citoyenne autour de l'agriculture et de l'alimentation durable.

Restitution de la conférence citoyenne de l'agriculture urbaine par Magali MASSOT, adjointe au responsable de la division alimentation durable de l'Agence d'Écologie Urbaine de la Direction de l'Environnement et des Espaces Verts (DEVE). Présentation des propositions des citoyen.ne.s contenues dans l'avis citoyen agriculture et alimentation durable.

Intervention de M. FLORENTIN sur le débat de l'agriculture urbaine.

Réponse de Mme PULVAR.

Vœux et amendements :

14 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation par M. FLORENTIN des 5 vœux déposés par le groupe Écologistes et Citoyens (GEP) :

Vœu relatif à la sanctuarisation de l'espace de biodiversité "Darse du Rouvray" ;

Vœu relatif à la protection de la faune sauvage de la cathédrale Notre-Dame de Paris ;

Vœu relatif à la création de forêts urbaines sur le territoire parisien ;

Vœu relatif aux dispositifs de rafraîchissement de la ville en période estivale ;

Vœu relatif à la formation des agents de la Ville aux enjeux de lutte et d'adaptation du dérèglement climatique (vœu déposé en 1ère Commission).

Présentation du vœu relatif à l'entretien des lacs du bois de Boulogne et à la protection de leur biodiversité, par Mme BALDINI, pour le groupe Changer Paris.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures.

Listes des membres présents.**Mardi 6 juillet 2021 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Nouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Gérard LOUREIRO.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Johanne KOUASSI.

Absentes :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Agnès EVREN.

Mardi 6 juillet 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, M. Gérard LOUREIRO.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Johanne KOUASSI.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. Mahor CHICHE, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 7 juillet 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, M. Gérard LOUREIRO, M. Franck MARGAIN, M. Ariel WEIL.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Johanne KOUASSI.

Absents :

M. Mahor CHICHE, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Delphine TERLIZZI.

Mercredi 7 juillet 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUSSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMEROMICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Florence BERTHOUT, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, M. Gérard LOUREIRO, M. Franck MARGAIN, Mme Chloé SAGASPE.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Johanne KOUASSI.

Absents :

Mme Agnès EVREN, M. Jérôme GLEIZES, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Delphine TERLIZZI.

Jeudi 8 juillet 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUSSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, M. Gérard LOUREIRO, M. Franck MARGAIN, Mme Emmanuelle RIVIER.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Johanne KOUASSI.

Absents :

M. Mahor CHICHE, Mme Agnès EVREN, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Delphine TERLIZZI.

Jeudi 8 juillet 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Jérôme COUMET, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, M. Gérard LOUREIRO, M. Franck MARGAIN, Mme Emmanuelle RIVIER.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Johanne KOUASSI.

Absents :

M. Mahor CHICHE, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 9 juillet 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASSE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Ian BROSSAT, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, M. Eric LEJOINDRE, M. Gérard LOUREIRO, M. Roger MADEC, M. Franck MARGAIN, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Anne SOUYRIS.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Johanne KOUASSI, M. Emmanuel MESSAS, M. Jean-Baptiste OLIVIER, M. Florian SITBON.

Absente :

Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 9 juillet 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. Jérôme COUMET, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Antoine GUILLOU, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Carine ROLLAND, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Célia BLAUDEL, M. Geoffroy BOULARD, M. Ian BROSSAT, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Véronique LEVIEUX, M. Gérard LOUREIRO, M. Franck MARGAIN, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Laurence PATRICE, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Anne SOUYRIS, M. Aurélien VÉRON.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Johanne KOUASSI.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre CASANOVA, M. François CONNAULT, M. Nour DURAND-RAUCHER, M. Paul HATTE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jean-François MARTINS, M. Florian SITBON, Mme Delphine TERLIZZI.

Annexe n° 1 - DFA 22-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

fonctio	Libellé	Stock brut au 31/12/2020 (a)	Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)	Stock net au 31/12/2020 reporté en 2021 (d=a-b+c)	BP 2021 (r)	Stock brut 2021 avant BS (d+r) (e)	Liquidé au 16/05/2021 (g)	Stock net 16/05/2021 au h=f-g	Annulations (i)	Annulations partielles (j)	BS 2021 (k)	Stock net après BS 2021 (l=h-j+k)
0	Services Généraux	1 551 654 809,59	169 096 537,04	228 547 653,41	1 292 197 679,22	289 645 263,00	1 495 316 832,14	88 369 486,70	1 406 947 345,44	10 364 395,29	5 000 000,00	100 312 477,87	1 491 894 427,72
1	Sécurité	34 963 319,51	18 163 319,62	1 823 796,86	13 981 738,27	24 642 060,00	38 522 238,01	13 816 268,97	24 705 969,04	879 809,26	0,00	112 766 000,00	26 028 435,76
2	Enseignement, formation professionnelle et	440 077 250,94	121 326 534,82	98 211 487,24	220 539 317,54	102 159 344,00	322 698 661,54	35 994 953,29	286 703 708,25	32 942 324,11	9 647 864,53	112 766 000,00	360 280 203,61
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	364 780 543,20	277 382 576,28	2 181 423,78	85 206 643,14	246 581 861,00	331 768 504,14	47 525 492,37	284 243 011,77	4 464 983,72	1 000 000,00	26 257 812,00	385 035 823,45
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations PMI)	189 755 978,72	55 593 219,41	7 412 628,27	126 750 130,04	42 560 260,00	169 310 390,04	15 048 394,70	154 261 995,34	9 688 133,52	10 000 000,00	35 621 000,00	170 154 863,82
5	Aménagement des terres	2 714 357 098,53	582 252 872,19	38 301 290,64	2 093 793 925,70	816 137 314,00	3 072 963 451,96	546 487 084,00	2 526 476 367,96	38 785 536,43	190 549 000,00	157 907 566,00	2 864 089 317,47
6	Action économique	104 143 101,81	54 484 539,83	41 191 936,86	98 436 635,76	84 330 085,00	182 766 720,76	6 094 191,35	176 672 529,41	2 369 000,00	0,00	25 115 000,00	198 296 830,76
7	Environnement	151 381 530,46	63 891 611,50	-1 438 713,86	89 995 037,10	48 840 000,00	147 935 037,10	25 545 229,48	122 389 807,62	3 640 918,33	25 000 000,00	0,00	85 115 889,89
8	Transports	332 281 111,09	154 488 747,89	4 638 168,72	209 164 220,48	271 227 897,00	579 332 428,01	52 985 982,86	526 346 445,15	19 984 772,10	192 000 000,00	16 386 000,00	523 116 674,85
	TOTAL GENERAL	6 915 082 873,79	1 465 917 863,30	279 994 664,54	4 969 170 375,95	2 206 468 939,06	6 955 811 418,01	427 387 844,78	6 528 423 573,23	5 988 463 433,77	242 346 864,63	478 144 855,51	5 988 511 511,25

III – VOTE DU BUDGET										III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										A
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
			I			II			III = I + II	
90	Opérations ventilées	1 534 224 405,00	32 638 817,89	35 135 531,21	21 125 413,63	21 125 413,63	21 125 413,63	0,00	53 764 231,52	
900	Services généraux	170 888 287,00	4 959 227,92	8 035 636,11	7 357 779,45	7 357 779,45	7 357 779,45	0,00	12 317 007,37	
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
901	Sécurité	24 042 000,00	252 158,70	-678 089,26	32 170,00	32 170,00	32 170,00	0,00	284 328,70	
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	125 013 388,00	2 625 221,41	88 575 811,26	9 414 270,45	9 414 270,45	9 414 270,45	0,00	12 039 491,86	
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	189 206 923,00	8 979 829,01	20 792 818,28	7 366 090,04	7 366 090,04	7 366 090,04	0,00	16 345 919,05	
904	Santé et action sociale (hors RSA)	53 952 483,00	0,00	15 942 080,53	-1 475 000,08	-1 475 000,08	-1 475 000,08	0,00	-1 475 000,08	
904-4	RSA	600 000,00	0,00	-9 194,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
905	Aménagement des territoires et habitat	693 145 324,00	13 628 889,56	-71 427 030,43	-7 176 964,69	-7 176 964,69	-7 176 964,69	0,00	6 451 924,87	
906	Action économique	55 540 000,00	2 110 388,95	24 445 309,20	-3 150 000,00	-3 150 000,00	-3 150 000,00	0,00	-1 039 611,05	
907	Environnement	55 633 000,00	83 102,34	-27 212 918,33	8 757 068,48	8 757 068,48	8 757 068,48	0,00	8 840 170,80	
908	Transports	166 113 000,00	0,00	-3 328 772,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
909	Fonction en réserve									
92	Opérations non ventilées	595 311 498,24	450 000,00		197 045 320,52	197 045 320,52		0,00	197 495 320,52	
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
922	Dotations et participations	0,00	0,00		4 247 031,00	4 247 031,00		0,00	4 247 031,00	
923	Dettes et autres opérations financières	375 026 106,00	450 000,00		75 600 000,00	75 600 000,00		0,00	76 050 000,00	
925	Opérations patrimoniales	76 690 392,24			45 312 738,00	45 312 738,00		0,00	45 312 738,00	
926	Transferts entre les sections	143 595 000,00			71 885 551,52	71 885 551,52		0,00	71 885 551,52	
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00						
950	Dépenses imprévues			0,00						
	TOTAL des groupes fonctionnels	2 129 535 903,24	33 088 817,89	112 048 077,38	218 170 734,15	218 170 734,15	218 170 734,15	0,00	251 259 552,04	
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTEE (5)										0,00
TOTAL										251 259 552,04

(1) Voir état F-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR tient à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent au titre d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			III = I + II
90	Opérations ventilées	230 312 349,15	0,00	908 731,00	908 731,00	908 731,00
900	Services généraux	7 293 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign., form., professionnelle, apprent.	25 502 405,15	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	71 979 000,00	0,00	908 731,00	908 731,00	908 731,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	6 687 937,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	98 913 187,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	505 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	7 031 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 647 995 619,66	0,00	155 358 282,25	155 358 282,25	155 358 282,25
921	Taxes non affectées	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1065)	137 000 000,00	0,00	-26 000 000,00	-26 000 000,00	-26 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	966 205 227,42	0,00	127 978 000,00	127 978 000,00	127 978 000,00
925	Opérations patrimoniales	76 690 392,24		45 312 738,00	45 312 738,00	45 312 738,00
926	Transferts entre les sections (4)	462 100 000,00		8 067 544,25	8 067 544,25	8 067 544,25
95	Chapitre de prévision sans réalisation	251 227 934,43	0,00	1 512 827,03	1 512 827,03	1 512 827,03
951	Virement de la section de fonctionnement	10 227 934,43		-4 987 172,97	-4 987 172,97	-4 987 172,97
954	Produit des cessions d'immobilisations	241 000 000,00	0,00	6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 129 535 903,24	0,00	157 779 840,28	157 779 840,28	157 779 840,28
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)						93 479 711,76
1088 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)						0,00
TOTAL						251 299 552,04

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR vise à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilées	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., form., professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		454 673 137,00	178 246 066,45	0,00	24 074 170,00	134 427 658,45	196 663 013,04	52 477 482,92	600 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 247 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	289 483 606,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Cote de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	14 319 272,00	0,00	11 000,00	33 723 831,00	24 910 612,00	4 454 000,00	60 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	76 580 000,00	0,00	20 000 000,00	40 350 000,00	33 907 612,00	10 500 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	15 993 108,00	0,00	394 000,00	3 498 270,45	13 214 490,04	5 322 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750 000,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	71 353 686,45	0,00	2 410 270,00	56 355 557,00	114 730 109,00	31 861 482,92	540 000,00
26	Participations et créances rattachées	72 107 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	89 035 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 258 900,00	500 000,00	8 150 000,00	0,00	0,00
RECETTES		1 458 663 227,42	7 293 000,00	0,00	1 400 000,00	25 502 405,15	72 887 731,00	6 687 937,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	247 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	117 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	7 293 000,00	0,00	0,00	16 336 299,15	61 829 000,00	6 687 937,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 093 878 227,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Cote de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	305 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	9 166 106,00	9 058 731,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	685 968 358,31	52 330 000,00	64 330 068,46	166 113 000,00		2 010 222 355,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 247 031,00
13	Subventions d'investissement	0,00	100 000,00	0,00	0,00		100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		289 483 606,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 318 034,00	1 485 000,00	3 258 500,00	18 393 760,00		112 974 009,00
204	Subventions d'équipement versées	244 390 000,00	39 757 000,00	2 919 100,00	68 254 980,00		536 959 892,00
21	Immobilisations corporelles	338 336 783,31	2 638 000,00	5 248 300,00	6 158 809,00		390 803 750,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		1 750 000,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	90 773 542,00	8 290 000,00	52 964 166,46	69 805 451,00		499 084 266,83
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		72 107 500,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		89 035 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	150 000,00	120 000,00	0,00	3 500 000,00		13 678 900,00
	RECETTES	36 913 187,00	565 000,00	7 031 820,00	13 000 000,00		1 689 904 307,57
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		247 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		119 000 000,00
13	Subventions d'investissement	94 406 571,00	385 000,00	7 031 820,00	8 000 000,00		201 969 627,15
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 093 878 227,42
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 000,00	0,00	0,00	0,00		38 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 168 616,00	0,00	0,00	0,00		2 168 616,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		305 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	300 000,00	120 000,00	0,00	5 000 000,00		25 044 837,00

Annexe n° 2 - DFA 22-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II				III = I + II
93	Services ventilés	6 434 386 423,23	20 289 329,79	0,00	23 754 811,00	23 754 811,00	0,00	23 754 811,00	44 044 140,79
930	Services généraux	825 827 458,08	6 347 333,38	0,00	-30 851 995,00	-30 851 995,00	0,00	-30 851 995,00	-24 504 661,62
930-5	Gestion des fonds européens	488 746,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	409 692 995,00	944 181,61	0,00	-9 500 000,00	-9 500 000,00	0,00	-9 500 000,00	-8 555 818,39
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	740 395 896,50	1 367 573,15	0,00	9 400 000,00	9 400 000,00	0,00	9 400 000,00	10 767 573,15
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	567 031 439,00	1 194 480,27	0,00	1 816 000,00	1 816 000,00	0,00	1 816 000,00	3 010 480,27
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 730 517 615,00	3 934 089,14	0,00	10 390 806,00	10 390 806,00	0,00	10 390 806,00	14 324 895,14
934-3	APA	122 809 565,00	11 199,50	0,00	8 700 000,00	8 700 000,00	0,00	8 700 000,00	8 711 199,50
934-4	RSA / Régularisations de RMI	434 414 303,00	382 425,95	0,00	32 800 000,00	32 800 000,00	0,00	32 800 000,00	33 182 425,95
935	Aménagement des territoires et habitat	254 391 633,00	2 539 430,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 539 430,82
936	Action économique	52 228 506,65	205 551,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 551,16
937	Environnement	676 409 531,00	1 192 921,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	2 192 921,00
938	Transports	620 178 735,00	2 170 143,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 170 143,81
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	2 233 278 669,09	0,00		55 796 162,98	55 796 162,98		55 796 162,98	55 796 162,98
940	Impositions directes	1 337 124 728,00	0,00		14 121 847,44	14 121 847,44		14 121 847,44	14 121 847,44
941	Autres impôts et taxes	234 794 819,09	0,00		15 572 362,18	15 572 362,18		15 572 362,18	15 572 362,18
942	Dotations et participations	47 757 047,00	0,00		18 034 409,11	18 034 409,11		18 034 409,11	18 034 409,11
943	Opérations financières	147 401 720,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	4 100 355,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (5)	462 100 000,00			8 067 544,25	8 067 544,25		8 067 544,25	8 067 544,25
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	10 227 934,43		0,00	-4 987 172,97	-4 987 172,97		-4 987 172,97	-4 987 172,97

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II				III = I + II
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	10 227 934,43			-4 987 172,97	-4 987 172,97		-4 987 172,97	-4 987 172,97
TOTAL des groupes fonctionnels		8 677 893 026,75	20 289 329,79	0,00	74 563 801,01	74 563 801,01	0,00	74 563 801,01	94 853 130,80

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6) 41 953 194,72

TOTAL 136 806 325,52

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 336 200 899,66	0,00	20 250 967,00	20 250 967,00	20 250 967,00
930	Services généraux	193 130 446,27	0,00	6 553 529,00	6 553 529,00	6 553 529,00
930-5	Gestion des fonds européens	6 962 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	80 422 349,00	0,00	3 378 000,00	3 378 000,00	3 378 000,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	90 194 325,00	0,00	2 411 899,00	2 411 899,00	2 411 899,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	356 683 977,00	0,00	2 788 539,00	2 788 539,00	2 788 539,00
934-3	APA	14 340 000,00	0,00	3 997 000,00	3 997 000,00	3 997 000,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	262 428 856,10	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	67 913 326,00	0,00	1 122 000,00	1 122 000,00	1 122 000,00
936	Action économique	52 398 500,29	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	723 323 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	487 154 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	6 341 692 127,09	0,00	116 555 358,52	116 555 358,52	116 555 358,52
940	Impositions directes	3 574 588 743,00	0,00	33 539 243,00	33 539 243,00	33 539 243,00
941	Autres impôts et taxes	2 525 413 137,09	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	79 478 737,00	0,00	11 130 564,00	11 130 564,00	11 130 564,00
943	Opérations financières	18 616 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	143 595 000,00		71 885 551,52	71 885 551,52	71 885 551,52
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		8 677 893 026,75	0,00	136 806 325,52	136 806 325,52	136 806 325,52
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)						0,00
TOTAL						136 806 325,52

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 76 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 818 907 287,82	794 975 463,08	488 746,00	400 192 995,00	749 795 896,50	568 847 439,00	1 740 908 421,00	131 509 565,00
011	Charges à caractère général	0,00	177 072 278,22	87,00	15 205 535,00	43 886 627,00	77 577 542,00	88 600 359,00	808 610,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	391 478 255,00	488 659,00	158 770 126,00	516 670 854,00	311 825 852,00	518 735 632,00	2 800 955,00
014	Atténuations de produits	1 667 405 212,82	142 685 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	70 759 279,86	0,00	226 217 334,00	189 238 415,50	179 444 045,00	1 133 572 430,00	127 900 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	4 100 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	147 401 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 242 766 934,09	199 683 975,27	6 962 000,00	1 250 000,00	83 800 349,00	92 606 224,00	359 472 516,00	18 337 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	17 216 929,00	0,00	0,00	21 639 787,00	51 953 358,00	93 900 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 137 399 709,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 006 141 414,09	312 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	80 609 301,00	4 591 426,00	6 962 000,00	1 250 000,00	61 571 062,00	6 597 184,00	215 572 516,00	13 997 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	171 563 500,27	0,00	0,00	589 500,00	32 055 682,00	50 000 000,00	4 340 000,00
76	Produits financiers	18 616 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	467 214 303,00	254 391 633,00	52 228 506,65	677 409 531,00	620 178 735,00		8 277 048 522,05
011	Charges à caractère général	10 903 457,00	75 111 308,00	6 691 040,65	224 302 357,00	103 806 314,00		823 965 514,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 846 446,00	163 334 875,00	11 272 466,00	321 785 665,00	69 813 421,00		2 479 625 426,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 810 070 882,82
65	Autres charges de gestion courante	443 462 400,00	15 945 450,00	34 265 000,00	131 321 289,00	446 259 000,00		2 998 384 643,36
6506	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 100 355,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		147 401 720,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00		13 300 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	262 428 856,10	69 035 326,00	52 398 500,29	723 323 120,00	487 154 000,00		8 599 218 800,75
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00		5 029 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	3 447 000,00	42 952 282,29	35 766 040,00	432 416 000,00		699 291 396,29
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 137 399 709,00
731	Fiscalité locale	246 590 009,10	2 000 000,00	200 000,00	604 733 739,00	0,00		4 859 977 282,19
74	Dotations et participations	11 500 000,00	713 008,00	85 000,00	1 100 000,00	7 323 000,00		413 871 497,00
75	Autres produits de gestion courante	4 338 847,00	62 675 318,00	9 161 218,00	61 694 341,00	47 415 000,00		464 033 406,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		18 616 510,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Annexe n° 3 - Interventions de deux citoyens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez cinq minutes, Mme Olivia NDARI, éventuellement un peu plus si vous débordez, je ne vous couperai pas la parole, pour restituer cet avis citoyen avant que je ne donne la parole à Dimitri MARTEL.

C'est à vous.

Mme Olivia NDARI. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus bonjour. Tout d'abord, merci de nous accueillir parmi vous aujourd'hui. Je m'appelle Olivia NDARI, j'ai 32 ans, je suis parisienne d'adoption, j'habite dans le 7e arrondissement depuis plusieurs années et je travaille au sein du Département des relations investisseurs du groupe de luxe Kering.

J'ai souhaité participer à cette conférence citoyenne pour plusieurs raisons. Tout d'abord, afin de faire entendre ma voix, ce qui, hélas, est trop rarement le cas en dehors d'échéances électorales. Comme beaucoup d'autres Français, j'ai souvent le sentiment de ne pas être forcément représentée dans les débats politiques, que ce soit au niveau national ou local. J'ai le sentiment également que malgré ma participation aux scrutins électoraux, ma voix ne semble pas compter. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu me saisir de cette occasion unique afin de pouvoir participer à des débats, échanger en compagnie d'autres citoyens, d'autres personnes qui ne sont pas des professionnels de la politique.

Enfin, j'ai voulu participer à cette conférence citoyenne, car je me sens concernée par les questions liées à l'alimentation à l'heure où cette dernière est devenue un enjeu de santé publique, car une mauvaise alimentation est trop souvent le catalyseur de certaines maladies.

Avec Dimitri, nous sommes ici pour être la voix des 100 citoyens ayant participé à la Conférence, avec qui nous avons travaillé et "phosphoré" afin de répondre aux différentes problématiques qui nous ont été posées.

Pour rappel, nos quatre groupes avaient pour mission de réfléchir sur les questions suivantes :

- 1- bien manger, est-ce réservé à une élite ?
- 2- Peut-on bien s'approvisionner près de chez soi ?
- 3- Peut-on se faire plaisir en mangeant bien ?
- 4- Peut-on bien manger, préserver les ressources et respecter le vivant ?

Personnellement, je faisais partie du groupe n°1 et j'ai été agréablement surprise par la qualité des débats, le respect entre nous malgré des points de vue divergents, mais également une liberté de ton rendue possible par le format restreint des groupes.

Dans mon groupe, la question était donc : bien manger, est-ce réservé à une élite ? Vaste sujet n'est-ce pas ?

Pour ma part, j'ai été marquée particulièrement par l'intervention de Mathilde DOUILLET de la fondation Carasso, qui nous a rappelé à quel point, bien que les personnes précaires bénéficient de l'aide alimentaire, il était important de respecter leur régime alimentaire. Ce n'est pas normal de donner de la viande à une personne qui n'en mange pas, par exemple. Il était très intéressant d'interroger les personnes issues de la grande distribution, notamment concernant les dons et leur qualité.

Enfin, lors de nos échanges plusieurs propositions se sont détachées. Pour le groupe n° 1, c'était notamment la création d'un permis de bien manger au collège qui s'inspire de l'attestation de sécurité routière qui doit être effectuée par les élèves. Elle a été proposée par l'un d'entre nous et a tout de suite déclenché une adhésion unanime.

Ensuite, il y a eu l'ouverture de nouvelles cantines de restauration accessibles à tous et dont le prix serait calculé en fonction des revenus de chacun, cela permettrait notamment de rétablir le lien entre les bénéficiaires de l'aide alimentaire et le reste de la population et à terme, d'essayer d'éviter cette stigmatisation qui les touche pour beaucoup.

Pour ma part, un enjeu qui me tient énormément à cœur, c'est le fait de permettre aux populations fragilisées, précaires, de s'alimenter avec des produits de qualité.

Je conclurai enfin sur ce que nous avons appris : au-delà du plan de formation qui était de très grande qualité, et de nombreux intervenants qui étaient pour la plupart passionnants, cette conférence citoyenne nous a montré que ce genre d'exercice peut être un très bon moyen d'intéresser de nouveau les citoyens à l'exercice démocratique, leur permettre d'avoir voix au chapitre, de participer à l'élaboration d'avis, de propositions réalistes et surtout réalisables.

Au-delà de la production de cet avis, nous avons perçu un autre enjeu qui est bien plus important encore et plus que jamais nous l'avons vu avec le taux d'abstention aux dernières élections, qui est celui de redonner aux citoyens une place dans le jeu démocratique. Nous nous sommes attachés à la poursuite des engagements pris et

nous espérons être tenus au courant de la suite des travaux, savoir quelles propositions ont été retenues, lesquelles seront réalisables dans un futur proche.

Enfin, nous nous sommes tous beaucoup investis durant ces trois week-ends afin de produire toutes ces propositions qui parfois portaient sur des sujets plutôt complexes. Madame PULVAR et Madame TORANIAN, nous comptons sur vous pour nous tenir informés.

Je laisse la parole à Dimitri.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia NDARI, on peut d'ailleurs vous applaudir, parce que vous avez merveilleusement restitué à la fois l'esprit et le contenu de cet avis de façon très directe et nous y avons été sensibles.

Audrey PULVAR comme Anouch TORANIAN ont été interpellées évidemment et je suis certain que l'une et l'autre sauront répondre évidemment à votre demande pour que votre investissement, cette forme d'engagement citoyen que vous avez eu en étant disponible, en donnant de votre temps, vous permette de continuer à suivre les effets de cette conférence citoyenne.

Dimitri MARTEL doit être connecté.

M. Dimitri MARTEL. - Absolument.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous êtes connecté, on vous voit, on vous entend, la parole est à vous.

M. Dimitri MARTEL. - Mesdames et Messieurs les élus, bonjour. Je tiens tout d'abord à vous remercier de nous accorder... (*inaudible*) précieuse à conforter l'investissement qu'a nécessité cette conférence citoyenne sur l'alimentation durable en Ile-de-France. Vous êtes vous-mêmes tous très familiers de ces processus complexes de communication de groupes, qui consistent à créer des propositions à partir... (*inaudible*).

Notre groupement citoyen n'a pas échappé à la règle de ces allers-retours pour s'accorder et affiner son avis avec courtoisie et bienveillance, toujours avec la volonté réelle de travailler au bien commun et toujours avec le sentiment d'un tout invisible, or je ne suis qu'un.. (*inaudible*).

En cela, je me présenterai brièvement. D'origine normande, parisien d'adoption depuis près de 15 ans, j'ai 36 ans, je vis dans le 12^e arrondissement et je travaille depuis un peu plus d'un an à faire croître mon entreprise dans le domaine du développement et conseil en commerce digital. J'aime à me considérer comme un optimiste, je suis un animal politique au sens premier du terme et je crois fortement en une démocratie participative.

Justement, la démocratie participative est la raison de notre rencontre aujourd'hui, l'essence de notre motivation et le fruit de notre travail, parce qu'il nous paraît essentiel que les citoyens qui ont tant déserté les suffrages soient écoutés et deviennent forces de proposition. Nous croyons fermement que tous les acteurs de notre société, qu'ils soient agriculteurs, scientifiques, logisticiens, économistes, citoyens, tout comme vous nos amis dirigeants, doivent être entendus et en capacité d'échanger pour être plus à même d'arriver à des propositions qui tiennent compte de toutes nos réalités.

Quand je dis réalités, j'entends la réalité sociale bien sûr, mais également les enjeux économiques, empreintes techniques et les attentes politiques.

Ils doivent être en mesure de se comprendre et se rejoindre. C'est d'ailleurs l'une de nos propositions phares : la création d'une assemblée transversale composée de ces divers représentants du bassin parisien et qui serait régie par un contrat social et éthique.

Nous étions plus de 100 Franciliens de tout horizon, de croyances et de formations différentes et nous avons pu bénéficier d'une formation de qualité avec des intervenants ayant un savoir et une spécialisation hétéroclites, ce qui nous a permis de nous éveiller et pour d'autres d'affiner notre connaissance des enjeux de l'alimentation durable.

Parmi les rencontres marquantes, j'évoquerai celle de M. LAIRON, directeur de recherche à l'Inserm, qui a évoqué l'importance d'une alimentation saine et contrôlée pour notre santé, en nous rappelant notamment qu'une étude de 2012 montrait que tous les Français avaient dans leur organisme 22 des 23 pesticides recherchés. Ou encore celle de M. BRUEGEL de l'INRAE, qui nous a présenté des évolutions historiques positives, et a aussi remis au centre des réflexions l'importance d'un fonctionnement organique du bassin parisien en termes d'approvisionnement, de logistique et de traitement des déchets.

Après seulement trois week-ends, nous avons été en mesure de présenter 32 propositions qui vous ont été présentées, certaines plus discutées que d'autres bien entendu, et dont nous sommes fiers.

Par exemple, l'expression de l'équité sociale a fait débat. Devons-nous mettre en place un système de chèques alimentaires réservés à l'alimentation durable ? Autant inciter davantage à cuisiner chez soi en envisageant le financement ou le prêt de petits électroménagers ? Nous avons finalement retenu le quadrillage géographique en demandant à la Région de mettre à disposition des locaux qui garantiront l'accessibilité pour tous, faciliteront la

distribution par les producteurs notamment grâce à la mutualisation des transports, et favoriseront la mise en place d'actions de sensibilisation.

Cette conférence nous a bien sûr permis d'apprendre et de nous rassembler et d'accentuer notre sentiment d'être membres à part entière dans cette société.

Elle a aussi mis l'accent sur de nombreuses frustrations et nous craignons les feux de paille. A l'instar des citoyens qui ont participé à la conférence sur le climat, nous avons découvert la force de l'intelligence collective. Nous espérons échapper à la déception qu'ils ont pu ressentir compte tenu du sort qui a été réservé au final à leurs recommandations.

Pour conclure, nous aimerions, au nom de notre groupe citoyen, vous assurer de notre engagement à ne pas renoncer à la démocratie participative. En ce sens, nous aimerions réaffirmer notre souhait de contribuer, dans la continuité, en restant acteurs de la suite des débats.

Comme évoqué avec Mme PULVAR et Mme TORANIAN, nous aimerions être informés des décisions prises par la suite, et associés à des rencontres avec les différents acteurs : logisticiens, élus, agriculteurs, etc., de manière à vérifier la faisabilité de nos propositions, développer nos préconisations et les enrichir avec la réalité de tous ces acteurs. C'est précisément en ces circonstances que nous sommes persuadés que nous pouvons nous comprendre et nous rejoindre.

Je vous remercie.